Archives diocésaines de Quimper et Léon

19e Année. Vendredi 1er Janvier 1904. N° 1.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la Prière.
II. — Les leçons de la Crèche de Bethléem.
III. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Communiqué de l'Evêché ; Livres condamnés ; La double condamnation des livres de M. Loisy ; Nécrologie ; Réceptions à l'Evêché ; Nominations dans le clergé ; Défense sacerdotale ; Congrégations religieuses ; Quimper ; Les fêtes de Noël ; Jubilé de l'Immaculée Conception.
IV. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Paroles pontificales ; France ; Amérique.
V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 3 Janvier. — Octave de S. Jean, Apôtre et Évangéliste. Double. Blanc. A la messe, mémoire des Sts Innocents.
Vêpres de S. Jean, avec mémoire des Sts Innocents.
Lundi, 4. — Octave des Sts Innocents, Martyrs. Double. Rouge.
Mardi, 5. — Veille de l'Épiphanie. Office du jour ; semi-double. Blanc.
Mercredi, 6. — ÉPIPHANIE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. Double de 1re classe, avec Octave privilégiée. Blanc.
Jeudi, 7. — 2e jour dans l'Octave de l'Épiphanie. Office semi-double. Blanc.
Vendredi, 8. — 3e jour dans l'Octave. Semi-double. Blanc.
Samedi, 9. — 4e jour dans l'Octave. Semi-double. Blanc.
Dimanche, 10. — Dimanche dans l'Octave de l'Épiphanie. Office du jour.
Au chœur, *solennité de l'Épiphanie.*

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Ursulines de St-Pol-de-Léon. . du 1er au 8 Janvier.
Ursulines de Quimper . . . . . du 9 au 16 Janvier.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Apostolat de la Prière

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR JANVIER 1904

La Confiance en Dieu

La confiance en Dieu est un des actes les plus raisonnables du chrétien. Il suffit de réfléchir un instant sur la nature divine et sur ses attributs pour se convaincre qu'il n'y a rien de plus nécessaire, rien de plus avantageux, rien de plus consolant que de se confier en Dieu.

Dieu n'est-il pas, en effet, la toute-puissance et la toute bonté? Quel obstacle pourrait arrêter ses desseins absolus? Y a-t-il une faute que sa miséricorde ne puisse pardonner, une infirmité qu'elle ne puisse guérir, un malheur qu'elle ne puisse détourner, un bien qu'elle ne puisse procurer ?

Ce que la raison nous découvre des motifs de nous confier en Dieu, la foi le confirme et l'expérience même vient le corroborer. Lisez la vie des saints. Tous, sans exception, se sont remis, avec un filial abandon, entre les mains divines, et en est-il un seul qui finalement ait été frustré de ses espérances, un seul qui ait eu à se repentir de s'être fié sans réserve à celui qui est tout, qui sait tout, qui peut tout ?

De là vient que les défauts opposés à la confiance, et le plus grave de tous le désespoir, sont si funestes et si redoutables dans leurs conséquences.

Ajoutons que cette vertu, si excellente en elle-même, ne brille jamais d'un plus vif éclat qu'au milieu de l'épreuve où elle devient à la fois plus agréable à Dieu et plus méritoire pour nous. Lorsque Dieu, en effet, dit très bien le P. Ramière, « cache sa puissance et semble nous abandonner ; lorsqu'il paraît fermer les yeux à nos dangers et les oreilles à nos prières ; lorsqu'il ne nous laisse pour consolation que des promesses qui ne se réalisent jamais et des espérances que tout semble démentir ; lorsque l'incrédulité, plus fière après chacune de ses victoires, se rit de la simplicité des croyants, et leur crie : Où est votre Dieu ? *ubi est Deus tuus ?* lorsque les foules, dominées par les réalités sensibles, courent se prosterner devant les idoles et que le petit nombre des adorateurs du Dieu invisible va diminuant de jour en jour ; — demeurer ferme au milieu de cet entraînement général ; conserver sa foi entière aux divines promesses, en dépit des démentis qu'elle semble recevoir des événements ; attendre le Seigneur dès l'aurore jusqu'à la nuit, et continuer à le voir des yeux de la foi à travers les ténèbres dont il s'enveloppe ; dire avec Job, abandonné de tous et étendu sur son fumier : « Quand il me tuerait, j'espérerais en lui » ; voilà le témoignage de confiance que Dieu attend de ses amis, et auquel il réserve, pour l'éternité, les plus belles récompenses. »

Les leçons de la Crèche de Bethléem.

Discours prononcé par Sa Sainteté Pie X

en réponse à l'adresse du Sacré-Collège, le 23 Décembre 1903.

C'est avec joie, Monsieur le cardinal (1), que Nous acceptons les souhaits que vous Nous avez adressés au nom du Sacré-Collège, et c'est avec gratitude que Nous recevons l'expression des sentiments de dévouement et d'amour, dont vous vous êtes fait pour tous l'interprète, avec le vœu que la restauration en Jésus-Christ par l'intercession de l'Immaculée soit le présage de temps moins calamiteux pour l'Eglise.

Nous Nous réjouissons aussi, et très fort, de ce que vous ayez fait allusion à ce sujet, parce que le mystère de Bethléem, que nous allons célébrer, offre les preuves les plus indiscutables du vrai Sauveur : Sauveur aujourd'hui comme il l'était il y a dix-neuf siècles, Sauveur ici comme à Bethléem, Sauveur unique, éternel, universel, qui a renouvelé la face de la terre et renoué avec Dieu et parmi les hommes toute relation individuelle et sociale.

En effet, la Crèche de Bethléem nous présente l'homme parfait qui, unissant en une seule personne la nature divine et la nature humaine, restitue à celle-ci la meilleure part de ses privilèges perdus par la faute et, en conséquence, la plénitude de ses avantages, de sorte que nous n'avons pas d'autre moyen, pour être hommes, que d'aller vers l'homme parfait, vers la pleine mesure de la vie de Jésus-Christ, *donec occuramus in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi.*

Et ainsi, toute la vie chrétienne et sociale ne doit être qu'une étude continuelle pour atteindre la beauté du Christ, pour recouvrer ainsi notre dignité et reporter dans le monde, avec les qualités d'origine, l'harmonie, la concorde et la paix de l'Eden. C'est pour cela que la Crèche de Bethléem est une école d'où le divin Rédempteur fait commencer son magistère, non par des paroles, mais par des œuvres, en enseignant que l'unique moyen, pour la réhabilitation, c'est le sacrifice dans la pauvreté et la douleur.

A rien ne servent les théories pompeuses, les réunions bruyantes, la discussion d'ardentes questions. Pour restaurer toutes choses en Jésus-Christ, cette leçon suffit ; il n'est pas besoin des préoccupations de la science, du secours de la richesse ou de l'intervention de la politique ; la société, en suivant cette voie, serait heureuse dans le contentement et la tranquillité universelle.

(1) Son Em. le cardinal Oreglia, doyen du Sacré-Collège.

Archives diocésai de Quimper et Léon

La Crèche de Bethléem est une école où l'on voit que, si un César païen devient un instrument inconscient de la Providence divine et concourt admirablement à la fondation de l'Eglise, nul ne peut douter que Dieu ne l'ait secourue pour la défendre et la conserver.

Assurément, les maux qui l'affligent présentement sont nombreux et graves ; ses ennemis (ouverts ou masqués) sont nombreux et puissants, leurs moyens de nuire formidables ; mais nous ne devons pas nous décourager, parce que les promesses divines nous rendent sûrs que Dieu atteindra toujours la fin prévue, en se servant, comme dit saint Augustin, du mal même produit par notre libre volonté pour le triomphe du bien.

La Crèche de Bethléem est une école dans laquelle on enseigne que, pour restaurer toutes choses en Jésus-Christ, nous ne devons fixer à la sagesse divine ni le temps, ni le moyen de venir à notre secours. Israël attendait depuis quarante siècles l'accomplissement de la promesse faite dans l'Eden. Nous devons donc imiter non seulement la foi des anciens patriarches, mais spécialement celle de Marie et de Joseph qui, tout en sachant que le Fils de Dieu était sur le point de naître à la vie et que Bethléem, dont ils étaient si loin, devait être son berceau, attendaient tranquillement, sans angoisses ni craintes, les dispositions du Ciel.

Assurément, ce Nous est une douleur de voir l'Église de Jésus-Christ persécutée et cruellement combattue dans son autorité, dans ses doctrines, dans sa mission providentielle à travers le monde et, par suite, la société civile travaillée par des discordes intestines ; mais quand nous pensons que nous sommes dans la vallée de larmes, dans un temps d'épreuve, que l'Eglise ici-bas est militante, et que Dieu lui-même ordonne ou permet les tribulations, il doit nous paraître facile d'imiter Marie et Joseph qui, après une tranquille attente, assurés d'accomplir la volonté divine, abandonnèrent leur petite maison, entreprirent avec d'indicibles difficultés un long voyage et souffrirent avec résignation le refus des Bethlémites qui leur refusaient un abri hospitalier.

La crèche de Bethléem est une école. Combien heureuse eût été la famille fortunée qui, en cette nuit, aurait hospitalisé les pauvres époux ! Quelles bénédictions seraient descendues sur elle ! Mais il n'y avait pas place pour eux ! *Non erat eis locus in diversorio*, et Jésus vint dans sa ville, et les siens ne le reçurent pas ; *in propria venit et sui eum non receperunt.* Pauvres peuples et pauvres nations, qui non seulement n'accueillent pas Jésus et son Eglise, mais, pires même que les Bethlémites, l'entravent dans son action, la persécutent, la calomnient, et cela avec un aveuglement impardonnable, puisqu'il leur est réservé le sort de la malheureuse Bethléem !

La crèche de Bethléem, finalement, est une école, et si la réalisation des promesses divines n'a pas été révélée aux sages et prudents du siècle, mais aux humbles, c'est-à-dire

aux simples pâtres, ce n'est pas que Jésus voulût préférer une condition à une autre. La société des hommes est l'œuvre de Dieu, c'est Dieu lui-même qui a voulu la diversité des conditions, et Jésus n'est pas venu pour changer cet ordre ; il n'a pas appelé que les pauvres, car il est né pour tous. C'est tellement vrai que, pour montrer ce caractère d'universalité, le Christ a voulu naître dans un lieu public dont l'accès ne pouvait lui être fermé par personne ; il a voulu descendre de sang royal, afin que les princes ne les dédaignassent pas ; il a voulu naître pauvre, afin que chacun puisse, sans acception de personne, aller vers lui et pour se faire tout à tous. Et pour que personne n'eût peur de l'approcher, il apparut enfant.

L'ange n'a pas annoncé la bonne nouvelle aux habitants de Bethléem, non seulement parce qu'ils s'en étaient rendus indignes en refusant l'hospitalité à Marie et à Joseph, mais parce que, loin de se rendre à la grotte, ils ne se seraient pas occupés de la bonne nouvelle, comme firent plus tard les habitants de Jérusalem lors de l'arrivée des Mages.

Et cela se voit encore de nos jours, quand parlent les anges de l'Eglise ; il n'en est pas peu, parmi les baptisés, dont l'esprit est voilé par la corruption du cœur ; non seulement ils les tournent en dérision et s'en moquent, mais ils nient les faits les plus évidents, les vérités les plus manifestes, les droits les plus sacrés, et font vanité de ne croire à rien.

Comme encore aujourd'hui, il y avait alors des hommes orgueilleux et des cœurs corrompus, qui, bien que dépositaires des promesses divines, vivant près du Temple et se vantant de faire partie du peuple élu, n'auraient pas cru à la nouvelle de l'Ange.

C'est tellement vrai qu'ils ne se rendirent pas à la vérité, même lorsque Jésus-Christ avait rendu la vue aux aveugles, la parole aux muets, et qu'il ressuscitait les morts. Et après avoir été comblés par lui de bienfaits en mille manières, ils l'ont crucifié, douloureuse histoire qui se renouvelle si souvent.

Or, s'il en est beaucoup qui, tout en célébrant, comme cela se pratique aussi chez les gens du siècle, le retour de Noël avec joie et avec échange de vœux, ne profiteront pas des leçons offertes par le mystère de Bethléem pour restaurer toute chose dans le Christ, Nous du moins, Vénérables Frères, déposons tous ensemble à la Crèche du Divin Enfant nos prières pour qu'Il intervienne avec sa grâce et que tous en profitent pour leur salut. Quant à Nous, Nous confiant en Dieu, sûr du concours efficace et affectueux du Sacré-Collège, réconforté par les prières du monde entier, Nous ne demandons que la grâce d'adorer en tout tranquillement les dispositions de la Providence. Nous exprimons au Sacré-Collège, à cœur ouvert, des vœux sincères pour sa prospérité, et comme gage de Notre affection très particulière Nous vous donnons, à vous, Messieurs les cardinaux et à tous ceux qui se trouvent ici présents, notre Bénédiction Apostolique.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

A tous ses lecteurs

LA SEMAINE RELIGIEUSE

offre ses souhaits

de bonne, heureuse et sainte année.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.

II. La défense du droit et de la liberté au Parlement et devant les tribunaux.

III. Les Œuvres catholiques.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DE LA RETRAITE. — *Dimanche 3 Janvier*, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h. 1/2, messe, instruction et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

COMMUNIQUÉ DE L'ÉVÊCHÉ. — I. — **Quête pour l'Œuvre antiesclavagiste.** — Monseigneur l'Evêque rappelle à Messieurs les Curés et Recteurs la quête annuelle prescrite dans toute l'Eglise par le Saint-Siège, pour l'abolition de l'esclavage. Ainsi que l'a déterminé le Souverain Pontife lui-même, par Lettre apostolique en date du 20 Novembre 1890, cette quête doit être faite le jour de la solennité de l'Epiphanie, c'est-à-dire, pour la présente année, *le dimanche 10 Janvier*.

Cette quête devra être annoncée au prône, dimanche prochain, et le produit envoyé à l'Evêché en même temps que les autres recettes diocésaines.

II. — Conformément au désir exprimé par Son Em. le Cardinal archevêque de Paris, Monseigneur l'Evêque de-

mande que, le 3 Janvier prochain, 1er dimanche de l'année 1904, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, au Salut du Très Saint-Sacrement, avant le *Tantum ergo*, on récite l'acte de consécration du genre humain au Sacré Cœur de Jésus, en employant la formule prescrite par Sa Sainteté Léon XIII, le 11 Juin 1899.

N. B. C'est la formule que l'on récite, chaque année, du haut de la chaire, le jour de la solennité du Sacré Cœur, à l'issue de la procession.

Livres condamnés. — La Sacrée Congrégation de l'Index, dans sa séance tenue au Vatican le 4 Décembre 1903, a condamné les ouvrages suivants :

Albert Houtin, *La Question biblique chez les catholiques de France au XIXe siècle.*
Albert Houtin, *Mes difficultés avec mon évêque.*

Alfred Loisy, *La religion d'Israël.* (Décr. S. Off. fer. IV. 16 Déc. 1903.)
Alfred Loisy, *L'Evangile et l'Eglise. (Ibid.)*
Alfred Loisy, *Etudes évangéliques. (Ibid.)*
Alfred Loisy, *Autour d'un petit livre. (Ibid.)*
Alfred Loisy, *Le Quatrième Evangile. (Ibid.)*

Le décret de condamnation a été approuvé par le Souverain Pontife, et promulgué le 23 Décembre, sous la signature de S. Em. le cardinal Steinhuber, préfet de la Sacrée Congrégation de l'Index.

De son côté, le tribunal du Saint-Office a condamné les mêmes livres de M. l'abbé Loisy. Son Em. le cardinal Merry del Val a annoncé officiellement cette condamnation au cardinal Archevêque de Paris par la lettre suivante, qui a été ensuite publiée par l'*Osservatore Romano :*

Eminence,

Par ordre du Saint-Père, nous devons faire connaître à Votre Eminence la mesure que Sa Sainteté a décidé de prendre relativement aux ouvrages du révérend abbé Alfred Loisy. Les erreurs très graves qui abondent dans ces volumes ont trait principalement : à la révélation primitive, l'authenticité des faits et des enseignements évangéliques, la divinité et la science du Christ, la résurrection, la divine institution de l'Eglise, les sacrements.

Le Saint-Père, profondément attristé et préoccupé des effets désastreux qu'ont produits et que peuvent encore produire des écrits de cette nature, a voulu les soumettre au tribunal suprême du Saint-Office. Ce tribunal, après

Archives diocésaines de Quimper et Léon

mûre réflexion et une étude approfondie de la question, a formellement condamné les ouvrages de l'abbé Loisy, dans un décret du 16 courant, décret que le Saint-Père a pleinement approuvé à l'audience du jour suivant, 17 courant.

Nous sommes chargé de transmettre à Votre Eminence la copie authentique de ce document, dont l'importance n'échappera pas à Votre Eminence.....

Cardinal MERRY DEL VAL.

Rome, 19 Décembre.

La double condamnation des livres de M. Loisy. — I. — Il résulte des documents rapportés ci-dessus que cinq ouvrages de M. l'abbé Loisy ont été frappés d'une double condamnation, l'une par la Congrégation de l'Index, l'autre par la Congrégation du S. Office, et que les deux Décrets qui les contiennent ont reçu l'approbation de Sa Sainteté. Ces deux condamnations sont distinctes et ne peuvent pas être réduites à une seule.

On sait que, en condamnant un ouvrage, la Congrégation de l'Index entend le soustraire à la *libre circulation* parmi les catholiques, simple mesure de prévoyance prise contre une publication dont la lecture pourrait n'être pas sans danger pour l'ensemble des fidèles.

S'il arrive que l'ouvrage condamné soit susceptible d'amendement, la Congrégation ne manque pas de le déclarer, à la fin du Décret, en y apposant cette mention : *Donec corrigatur*. Alors, elle impartit des délais aux ayants-cause, pour leur donner le loisir de préparer une édition corrigée. Quand celle-ci paraît, l'autre est déjà retirée de la librairie ; la condamnation devient ainsi sans objet, et tout naturellement, le Décret n'est pas promulgué.

Tout autre a été la procédure suivie à l'égard des cinq ouvrages de M. l'abbé Loisy : la condamnation est du 4 Décembre ; la promulgation du 23. Ces dates si rapprochées démontrent à elles seules qu'aucun délai n'a été offert à l'auteur, et que, si ses ouvrages ont été condamnés irrémissiblement, c'est qu'ils n'ont pas paru susceptibles d'une correction suffisante. Aussi bien le *Donec corrigatur* ne figure pas au bas du Décret.

Outre la condamnation de l'Index, les ouvrages de M. l'abbé Loisy ont encouru celle du S. Office, et celle-ci a une gravité particulière, comme le fait observer la lettre d'envoi du cardinal Merry del Val : c'est une condamnation pour *fausses doctrines*. C'est Pie X qui, faisant l'office de promoteur, a déféré les ouvrages susdits au Tribunal suprême. Ce Tribunal y a noté des erreurs nombreuses sur des points de doctrine de première importance ; il a formellement condamné ces écrits le 16 Décembre, et le 17, Sa Sainteté a pleinement approuvé cette nouvelle condamnation, qui faisait suite à celle de l'Index, à moins de deux semaines d'intervalle. L'Index n'a promulgué son Décret qu'après celui du S. Office, qui l'explique et le justifie.

II. — Un journal de notre région, lu par de nombreux ecclésiastiques, fait d'étranges confusions au sujet de ce qu'il appelle « la condamnation de l'abbé Loisy ». Ignore-t-il que la condamnation ne porte pas sur l'auteur, mais exclusivement sur les ouvrages ? Ignore-t-il qu'il y a cinq ouvrages condamnés et non pas quatre, et pourquoi omet-il l'un des cinq, intitulé « Etudes évangéliques » ? Ignore-t-il que la condamnation comprend, en réalité, deux condamnations par deux tribunaux distincts, statuant chacun dans sa sphère, et pourquoi ne signale-t-il que le jugement de l'Index, de beaucoup le moins important ?

S'il faut l'en croire, « Léon XIII n'avait jamais pu se résoudre à mettre à l'Index les ouvrages du savant exégète. Il ne voulait pas *consterner* les hommes de science ». La vérité est que la mort de Léon XIII n'a fait que retarder une condamnation irrévocablement arrêtée. Quant aux hommes de science, on ne les soupçonnait pas aussi étroitement attachés aux erreurs de M. l'abbé Loisy, et serait-ce donc qu'il existe de secrètes et profondes affinités entre les représentants de la science profane et l'erreur frondeuse en matière de Révélation ?

Le même journal affirme doctrinalement que le S. Office a fait une « enquête qui a tourné contre le critique français » et qu'il a « saisi la Congrégation de l'Index des livres incriminés pour les condamner ». Ignore-t-il donc que cette enquête est une instruction judiciaire portant sur la doctrine, qu'elle a été suivie d'un procès en forme, et que toute cette procédure vient d'aboutir à une condamnation proprement dite, visant les huit chefs d'erreur énumérés dans la communication officielle ?

Il conclut : « L'acte du S. Siège met l'abbé Loisy en demeure de préciser son système, de le nettoyer de ses enveloppements et de ses obscurités. Il saura le faire ». L'Index estime, au contraire, ce nettoyage impraticable ; inviter l'auteur à le faire, prétendre qu'il le fera avec succès, c'est tout remettre en question, alors que la question est tranchée souverainement et sans appel. Quelle n'est pas son illusion de prétendre que « la soumission de l'auteur et ses explications donneront à son œuvre la netteté et la rectitude dont profiteront à la fois la science et la religion ! » Des explications, M. l'abbé Loisy n'en a que trop donné et elles ont toutes été malheureuses. Il a expliqué son enseignement oral par des thèses lithographiées (1), ses thèses lithographiées par des opuscules imprimés, ceux-ci par d'autres, et les premiers condamnés par les suivants que Rome vient d'englober dans une même condamnation. C'est trop déjà, et beaucoup trop.

Le journal ne va-t-il pas jusqu'à émettre, pour terminer, cet

---

(1) La *Semaine religieuse* de Quimper, dans son numéro du 30 Août 1901, a publié un Communiqué de l'Evêché pour mettre en garde le clergé diocésain contre « certaines correspondances lithographiées, faites exclusivement pour les séminaristes et propagées alors dans presque tous les diocèses de France ». Les erreurs de M. l'abbé Loisy se seraient infiltrées par cette voie dans le jeune clergé, si la vigilance des Evêques n'y avait mis obstacle en temps opportun.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

impertinent pronostic : « L'épreuve grandira et le caractère et l'opportune entreprise de l'écrivain ? » L'opportunité d'une entreprise dont Pie X « est profondément attristé », et dont « les effets désastreux produits et à produire préoccupent » non moins vivement le chef suprême de l'Eglise !... Que M. Loisy acquiesce aux invites de ses imprudents conseillers, et son entreprise hérissée d'écueils le mettra en danger prochain d'un naufrage définitif ; à moins que, revenant sur ses errements passés, il ne se soumette enfin à la censure préalable, à ces Règles 41, 42 et 43 de la Constitution *Officiorum*, tout récemment formulées par Léon XIII, et qui, par cela même, ont un droit spécial à son respect.

Nécrologie. — Nous recommandons aux prières l'âme du R. P. Gigaud, Oblat de Marie, originaire de notre diocèse, décédé le 25 Décembre 1903. R. I. P.

Réceptions à l'Évêché. — Jeudi matin, 31 Décembre, Monseigneur l'Evêque a reçu le clergé de sa ville épiscopale rassemblé pour lui offrir ses vœux et souhaits de nouvel an.

L'heure du tirage de la *Semaine religieuse* ne nous permet pas de donner aujourd'hui le compte rendu de cette réunion. Nous le remettons au prochain numéro.

Le 1er Janvier, il n'y aura pas de réceptions officielles à l'Evêché, en dehors de celles indiquées dans la note de la *Semaine religieuse* du 25 Décembre.

Nominations dans le clergé. — A l'occasion du nouvel an, Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon a nommé :

I. Chanoines d'honneur de sa Cathédrale :
Mgr Potron, évêque titulaire de Jéricho ;
Mgr Dulong de Rosnay, prélat de la maison du Pape ;

II. Chanoines honoraires :
M. Kérébel, curé-doyen de Riec ;
M. Bizien, recteur de Saint-Pierre-Quilbignon ;
M. Pédel, secrétaire de l'Evêché ;
M. Kerisit, directeur au Grand-Séminaire.

III. Monseigneur a conféré le camail de doyen à :
M. Tanguy, recteur de Plougoulm ;
M. Le Sann, recteur de l'île de Batz ;
M. Guichaoua, recteur de N.-D., à Quimperlé ;
M. Kerbiriou, recteur de Saint-Melaine, à Morlaix ;
M. Kerjean, recteur de Saint-Martin, à Morlaix.

En applaudissant de tout cœur à ces distinctions méritées, nous offrons à ceux qui en sont l'objet nos plus sincères félicitations.

***

Par décision du 30 Décembre, M. Le Menn, jeune prêtre de Pleyben, a été nommé vicaire de Saint-Évarzec.

Défense sacerdotale. — L'affaire intentée par M. Le Bras, recteur de Camaret, à MM. Charbonnel, directeur de l'*Action*, et L. Tailhade, rédacteur au même journal, pour diffamation et injures, viendra devant la Cour d'assises du Finistère, le mardi 12 Janvier prochain.

M. Le Bras sera défendu, comme devant le tribunal correctionnel de Châteaulin, par M. H. de Chamaillard, sénateur.

Congrégations religieuses. — Mgr l'Evêque a été avisé officiellement que, par décision du 24 Décembre, M. le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, a prononcé le rejet des demandes en autorisation formées pour les établissements congréganistes d'enseignement suivants :

Sœurs de l'Immaculée Conception de Saint-Méen, à Guimiliau ;
Filles de Jésus de Plumelin, à Clohars-Fouesnant ;
Id. — à Saint-Evarzec ;
Id. — à Plonéour-Lanvern ;
Id. — à Querrien ;
Id. — à Mahalon.

Nous croyons savoir que, dans toutes ces localités, les anciennes écoles congréganistes sont depuis quelque temps déjà tenues par des institutrices laïques.

QUIMPER. — **École Saint-Yves.** — Mardi soir, Mgr l'Evêque s'est rendu au collège Saint-Yves pour recevoir les souhaits des élèves, avant leur départ pour le congé du nouvel an.

Après un morceau de musique et un chœur de chant, parfaitement exécutés, un élève de Philosophie lut un compliment dans lequel il rappela d'abord le triste départ qui termina la dernière année scolaire, et ensuite remercia l'Evêque d'avoir relevé de ses ruines l'établissement créé par les Pères de l'Immaculée Conception, renvoyés contre tout droit de la maison qui leur appartenait.

Monseigneur répondit avec une bonté toute paternelle, félicitant les élèves du fidèle souvenir qu'ils gardent de leurs anciens maîtres... Il a été heureux de pouvoir continuer leur œuvre, grâce au généreux concours qu'il a trouvé près des catholiques de sa ville épiscopale et au dévouement des prêtres de son diocèse. Merci à eux ; merci également aux familles qui ont eu confiance en la parole de l'Evêque ; merci aux enfants qui — c'est un bonheur pour lui de le proclamer — répondent à sa sollicitude de pasteur et aux sacrifices des « nouveaux fondateurs » de Saint-Yves, par leur docilité, leur amour du travail et de la piété...

Ensuite, comme marque de sa satisfaction pour les résultats du

Archives diocésaines de Quimper et Léon

premier examen trimestriel qui lui ont été communiqués, et comme étrennes — combien appréciées ! — Sa Grandeur ajoute un jour aux vacances réglementaires du nouvel an, puis bénit les maîtres et les enfants, recommandant bien à ceux-ci de porter une part de sa bénédiction à leurs familles.

Les fêtes de Noël. — Les solennités de Noël, si belles et si touchantes, ont été célébrées dans notre ville et dans tout le diocèse avec plus de piété et de ferveur que jamais. Vraiment, on ne saurait désespérer du salut d'un pays où l'amour pour Notre-Seigneur est si grand et semble se raviver encore au feu de la persécution. Oui, allons à la crèche, au berceau du Sauveur, nous instruire et nous retremper dans le courage chrétien, apprendre à être vraiment les fils de l'Evangile, des hommes d'action, d'abnégation et de zèle ! Ayons confiance en Jésus, et Il accomplira de nouveau, parmi nous, l'œuvre qu'Il vint faire autrefois : la gloire à Dieu, la paix aux hommes.

Autre motif d'espérance pour l'année qui va commencer : c'est l'année mariale, c'est l'année du Jubilé de l'Immaculée Conception ; Marie nous apparait, comme elle fut proclamée il y a 50 ans, écrasant le démon et portant à ses pieds l'arc-en-ciel de la réconciliation et du pardon.

Divin Enfant de Bethléem, ayez pitié de nous !
O Marie conçue sans péché, priez pour nous !

JUBILÉ DE L'IMMACULÉE CONCEPTION :

I. La messe votive mensuelle. — Pour répondre à une demande qui nous a été adressée, nous résumons ici, d'après la *Revue théologique*, les règles concernant la messe votive de l'Immaculée Conception accordée par le Souverain Pontife (décret du 14 Août 1903).

1° On peut, jusqu'au 8 Décembre 1904, dire ou chanter une messe votive de l'Immaculée Conception, le 8 de chaque mois ou, pour de justes motifs, le dimanche suivant.

2° Cette messe ne peut être célébrée que dans les églises ou oratoires où se font, du consentement de l'Ordinaire, quelques exercices de piété en l'honneur de l'Immaculée Conception et préparatoires au cinquantenaire de la définition du dogme (1).

3° Cette messe peut être célébrée dans les églises et oratoires où la condition précédente est remplie, alors même que ces oratoires ne seraient pas *strictement* publics.

4° Ne sont exceptés du privilège que les jours de fêtes de 1re classe, les dimanches de 1re classe, les féries ou vigiles ou

(1) Monseigneur l'Evêque de Quimper a désigné comme prières devant accompagner la messe votive : les Litanies de la Sainte Vierge avec l'invocation trois fois répétée : *Regina sine labe originali concepta* et la prière composée par Pie X. — N. R.

octaves privilégiées (1). Ces jours-là on devra se contenter de dire (ou chanter), à titre de commémoration, l'oraison de la messe votive, après l'oraison du jour et *sub unicâ conclusione.*

5° On suit pour l'ordonnance de cette messe les règles tracées pour les messes votives solennelles *pro re gravi et causâ publicâ,* et par conséquent les mêmes règles que pour la messe votive du Sacré-Cœur, le premier vendredi du mois.

6° Cette messe, même basse, a donc le *Gloria,* le *Credo* et une seule oraison. On omet par conséquent toute commémoraison occurrente, celle du jour, etc.

7° On ne peut dire ou chanter qu'*une seule* messe votive de ce genre. Mais ce jour-là, dans cette église ou chapelle, on pourra aux autres messes ajouter la commémoraison de l'Immaculée Conception, au rang et d'après les mêmes règles qu'on ferait pour celle d'un *double* simplifié occurrent. Ces restrictions, il va sans dire, ne visent pas le cas où ce jour-là le rit autoriserait les autres messes votives ; mais alors, tandis que l'unique messe privilégiée jouirait des dispositions ci-dessus, c'est-à-dire serait regardée comme votive solennelle *pro re gravi et causâ publicâ,* les autres suivraient les règles des votives ordinaires.

II. Indulgences à l'occasion des fêtes Mariales. — Un Bref du Souverain Pontife énumère les indulgences spéciales accordées, durant l'année 1904, aux fidèles qui prendront part aux actes de piété recommandés à l'occasion du cinquantenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.

a) Une indulgence de sept ans et sept quarantaines est accordée aux fidèles qui assisteront aux exercices mensuels prescrits par NN. SS. les évêques.

b) Une indulgence de 300 jours aux fidèles qui, au jour prescrit dans le mois, visiteront ces églises.

c) Une indulgence plénière aux fidèles qui, dans l'année, auront assisté au moins trois fois aux exercices prescrits, et qui s'étant confessés et ayant communié, prieront aux intentions ordinaires.

d) Une autre indulgence plénière est accordée aux fidèles qui, dans l'année, se rendront en pèlerinage à Rome, et après s'être confessés et avoir communié, visiteront les basiliques de Saint-Pierre et de Sainte-Marie Majeure.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

N. B. On trouvera à l'Imprimerie de l'Évêché, à Quimper, des exemplaires *français et bretons* de la prière composée par Sa Sainteté Pie X.

Prix des 100 exemplaires (assortis, sur demande) : 0 fr. 60, *franco.*

(1) La messe votive ne pourra donc pas être célébrée le 8 Janvier ni le 10, à cause de l'Octave et de la solennité de l'Epiphanie. — N. R.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Saint-Père a reçu, la semaine dernière, le Comité international du monument érigé à Léon XIII, en mémoire de son œuvre sociale. S. Em. le cardinal Ferrata, président d'honneur du Comité, et M. le prince Marc-Antoine Colonna, son président effectif, l'ont présenté au Saint-Père.

Au mois de Mars prochain, d'importants pèlerinages ouvriers se feront à l'occasion de l'inauguration de ce monument dans la cour intérieure de Latran.

La réception solennelle du Sacré-Collège a eu lieu l'avant-veille de Noël. En réponse à l'adresse lue par Son Eminence le cardinal Oreglia, doyen, Pie X a prononcé un discours admirable de doctrine, de piété et de sereine confiance au Dieu Sauveur, dont nous avons donné intégralement plus haut le texte complet.

Les jours suivants, les audiences se sont succédé et continuent encore au Vatican. Le Saint Père a reçu les ambassadeurs des diverses puissances, non en corps, mais individuellement, afin de les entretenir en particulier des intérêts des pays qu'ils représentent. Puis sont venus les représentants des associations catholiques, du patriciat romain, les différents dignitaires et employés de la Cour pontificale, etc.

Parmi les évêques présents ou attendus à Rome, on cite : Mgr Mignot, archevêque d'Albi ; NN. SS. Fuzet, archevêque de Rouen ; Bousquet, évêque de Mende ; Touchet, évêque d'Orléans. Ce dernier prélat arrivera dans les premiers jours de Janvier afin d'assister à la promulgation du décret reconnaissant l'héroïcité des vertus de Jeanne d'Arc qui aura lieu, comme on le sait, le 6 Janvier prochain, fête de l'Epiphanie.

Nous avons déjà dit ce qu'il fallait penser des prétendus millions laissés par Léon XIII et remis dernièrement à Pie X par le cardinal Gotti. On sait aujourd'hui que la fable a été inventée de toute pièce par un journal franc-maçon, dans le but, facile à deviner, de tarir les ressources du Denier de Saipt-Pierre, alors que les besoins du Saint-Siège sont plus grands que jamais.

Paroles pontificales. — Nous remettons à notre prochain numéro la publication du texte complet de l'acte pontifical « *Motu proprio* » relatif à l'action populaire chrétienne, que nous avons annoncé.

Quelques jours auparavant, Pie X recevant « l'Association de la Jeunesse catholique italienne » lui avait adressé un discours dans le même sens, également plein d'avertissements et de leçons. Après avoir félicité les « jeunes » de leur activité et de leur zèle, il avait loué leurs devanciers, « en qui vivaient l'esprit de foi et un

invincible courage souvent retrempés dans la sainte communion, et en qui éclatait dans sa perfection l'union par l'obéissance et par le respect envers les hommes qui avaient mission de les conduire ».

« Dans tous les temps, ajoutait-il, les vieillards ont été les chefs et les conducteurs des peuples ; les jeunes gens étaient leurs bras et les fidèles exécuteurs de leurs ordres. Cependant l'âge où nous sommes voudrait intervertir l'ordre. Et pourtant, comment la victoire pourrait-elle appartenir à une armée dont la conduite serait aux mains d'hommes, courageux sans doute, mais dépourvus des avantages d'une raison mûrie et d'une expérience profonde ?...

« Que les jeunes gens de vos cercles n'aient donc pas la prétention d'être indépendants, ni de substituer leur présomption à cette sagesse que seuls les supérieurs, les conseillers vertueux et les amis véritables sont capables de leur fournir. »

***

Un nouveau document pontifical vient d'être publié : c'est une instruction très complète sur le chant et la musique d'Eglise. Il recommande le chant grégorien traditionnel, et proscrit la musique théâtrale dans les offices.

France. — **Contre l'enseignement chrétien.** — Le projet de loi contre l'enseignement congréganiste, que nous avons résumé, viendra en discussion vers la fin du mois de Janvier, à ce que l'on assure. Selon toute vraisemblance, ce projet sera voté, peut-être même avec des aggravations. Cependant que les catholiques ne se découragent pas. Il faut plus que jamais prier, afin que Dieu arrête enfin l'œuvre de déchristianisation, qui menace de couvrir notre pays de nouvelles ruines.

— **Laïcisations à outrance !** — Pendant ce temps, on continue à laïciser les établissements de bienfaisance, les hôpitaux militaires, l'hôpital des Quinze-Vingts (aveugles), confié depuis si longtemps aux Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, etc.

Contrairement à l'avis du maître, dont quelques uns encore se recommandent, Gambetta, l'anticléricalisme devient de plus en plus article d'exportation. Le ministre des Colonies a signifié aux Congrégations de femmes qui ont un personnel hospitalier dans les colonies, qu'il les remerciait de leurs services.

C'est la suppression, dans les colonies, de nos meilleures et incomparables pépinières de la charité et des influences françaises. Sont particulièrement frappées : les Filles de Saint-Vincent-de-Paul, les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, les Sœurs de Saint-Paul de Chartres, etc. Ces Congrégations avaient des hôpitaux florissants et nombreux dans toutes nos possessions : à Madagascar, au Sénégal, aux Antilles et ailleurs.

Outre le caractère strictement antinational de cette mesure, elle est inapplicable. Il faudrait remplacer les sœurs par des infirmières du pays, des négresses, entreprise absolument impossible. Rien n'arrête la haine antireligieuse !

Archives diocésaine[illegible]e Quimper et Léon

Amérique. — **Statue du Christ Rédempteur.** — Les journaux sud-américains racontent qu'on est en train d'ériger une colossale statue du Christ à l'intersection des frontières de l'Argentine et du Chili.

L'inauguration de ce monument doit avoir lieu bientôt. Les deux gouvernements limitrophes s'y feront officiellement représenter ; il est même probable que le général Roca, président de la République Argentine, y assistera en personne.

On comprend, dans ce pays, ce qui rend les nations grandes et prospères.

BIBLIOGRAPHIE

VIENT DE PARAITRE *(Bouasse-Jeune et Cie, Éditeurs)* :

I. **L'Ami**, par M. l'abbé Vignon, docteur en théologie, missionnaire apostolique. — I. L'Ami. II. Jesus, notre Ami, dans nos peines et dans nos défaillances. III. Jésus, notre Ami, dans la confession, dans la communion, dans la mort. IV. Jésus, notre Ami, souffrant et mourant pour nous. V. Si tu savais !... VI. Suis-moi !... M'aimes-tu ? — Un volume in-18 (16 sur 10 1/2).

Ce charmant petit volume, édité avec le soin qu'apporte la maison Bouasse-Jeune à toutes ses publications, est l'œuvre d'un prêtre dont la plume, délicatement pieuse, a su mettre dans un relief aimable et attirant la figure du Sauveur. Bien que ce livre s'adresse spécialement à la jeunesse, il sera lu avec un réel profit par tous ceux qui aiment les choses de la piété exprimées dans un style impeccablement pur, et avec un accent de conviction qui sent le missionnaire et l'apôtre.

II. **C'est Lui qu'il faut écouter**, *Ipsum audite* (Saint Math. XV II, 5). *Évangiles des dimanches et des fêtes*, accompagnés d'explications et de réflexions pieuses, principalement d'après le cardinal de la Luzerne, Par M. l'abbé Aimé Simonet, du clergé de Moulins. — Un volume in-18 (16 sur 16 1/2) de XXXIV-336 pages.

Extrait de la lettre de Mgr. P. L. Péchenard, Recteur de l'Institut catholique de Paris, Président du 1er Congrès de l'Évangile : « ...En travaillant à réaliser l'un des principaux vœux du Congrès, c'est-à-dire en vulgarisant le texte sacré, vous répondez donc, Monsieur l'abbé, à l'un des besoins de notre temps, et vous rendez service aux âmes de nos frères. »

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du Numéro du 20 Décembre 1903 :

I. Terre d'épopée. Le dernier chant : Grenade, par Pierre Suau. — II. La Crise du libéralisme et la liberté d'enseignement, par Gaston Sortais. — III. Le Père Pierre Le Tallec. Souvenirs. Le zouave pontifical, par Victor Delaporte. — IV. En avant les hommes ! par le docteur Surbled. — V. « L'Abbé Jacques », par Henri Leroy. — VI. Les Livres liturgiques de l'Eglise russe, par Antoine Valmy. — VII. Herbert Spencer, par Lucien Roure. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Evénements de la quinzaine. — XI. Table générale de l'année 1903.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

19e Année. **Vendredi 8 Janvier 1904.** N° 2.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — L'Action populaire chrétienne.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Prières publiques ; Pie X et l'Action populaire chrétienne ; Les souhaits de nouvel an à l'Evêché ; Nécrologie ; Un nouveau docteur en Théologie ; Traitements rétablis

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; A propos de livres mis à « l'Index » ; France ; Amérique ; Dialogue suggestif.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 10 Janvier. — Dimanche dans l'Octave de l'Épiphanie. Office du jour ; semi-double. Blanc. A la messe, mémoire de l'Octave.

Aux Vêpres, mémoires de l'Octave et de S. Hygin, Martyr.

Au chœur, *solennité de l'Épiphanie, avec mémoire du Dimanche.*

Lundi, 11. — 5e jour dans l'Octave de l'Épiphanie. Office semi-double. Blanc.

Mardi, 12. — 6e jour dans l'Octave. Semi-double. Blanc.

Mercredi, 13. — Octave de l'Epiphanie. Double. Blanc.

Jeudi, 14. — S. Hilaire, Evêque, Docteur. Double. Blanc.

Vendredi, 15. — S. Paul, premier Ermite, Confesseur. Double. Blanc.

Samedi, 16. — S. Marcel, Pape, Martyr. Semi-double. Rouge.

Dimanche, 17. — 2e Dimanche après l'Epiphanie. Fête du saint Nom de Jésus.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Ursulines de Quimper . . . . . du 9 au 16 Janvier.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

L'Action populaire chrétienne.

PIE X, PAPE, motu proprio.

Dès notre première Encyclique à l'épiscopat du monde entier, faisant écho à tout ce qu'avaient décidé Nos glorieux prédécesseurs au sujet de l'action catholique du laïcat, Nous avons déclaré que cette entreprise était très louable et même nécessaire dans les conditions actuelles de l'Eglise et de la société civile.

Nous ne pouvions pas, en effet, ne pas louer hautement le zèle de tant d'illustres personnages qui, dès longtemps, se donnèrent à ce noble dessein, et ne pas louer aussi l'ardeur d'une jeunesse si choisie, qui s'est empressée avec joie d'apporter son concours à cette œuvre. Le XIXe congrès tenu récemment à Bologne, et qui a été promu et encouragé par Nous, a suffisamment montré à tous, avec la vigueur des forces catholiques, ce qu'on peut obtenir d'utile et de salutaire, au milieu de populations croyantes, là où cette action est bien droite et disciplinée, et où règne entre tous ceux qui y concourent l'union de pensées, d'affections et d'œuvres.

Toutefois, ce Nous a été un grand chagrin de constater que certains dissentiments, survenus parmi eux, aient suscité des polémiques par trop vives qui, si elles n'étaient opportunément réprimées, pourraient diviser ces forces et les rendre moins efficaces.

Aussi, comme avant le congrès Nous avions recommandé par dessus tout l'union et la concorde des esprits, afin qu'on pût, d'un commun accord, fixer tout ce qui se rapporte aux règles pratiques de l'action catholique, Nous ne pouvons Nous taire aujourd'hui. Et parce que les divergences de vues dans le domaine pratique s'infiltrent très facilement dans le domaine théorique, et que dans celui-ci aussi elles doivent nécessairement apparaître, il est bon de raffermir les principes auxquels doit se conformer toute l'action catholique.

Léon XIII, de sainte mémoire, Notre insigne prédécesseur, a tracé lumineusement les règles de l'action populaire chrétienne dans ses remarquables encycliques : *Quod apostolici muneris* du 28 Décembre 1878, *Rerum novarum* du 15 Mai 1891, et *Graves de communi* du 18 Janvier 1901 ; et encore dans une instruction particulière émanée de la Sacrée Congrégation des Affaires Ecclésiastiques extraordinaires du 27 Janvier 1902.

Et Nous qui, non moins que Notre prédécesseur, voyons combien il importe que l'action populaire chrétienne soit correctement dirigée et conduite, Nous voulons que ces règles très prudentes soient exactement et pleinement observées, et que personne n'ait la hardiesse de s'en écarter, si peu que ce soit.

Or, pour les avoir plus facilement présentes d'une façon vivante à l'esprit, Nous avons décidé de les rassembler comme en compendium dans les articles suivants, qui formeront le règlement fondamental de l'action populaire chrétienne, tiré de ces actes eux-mêmes. Pour tous les catholiques elles devront être la règle constante de leur conduite.

Règlement fondamental de l'action populaire chrétienne.

I

La société humaine, telle que Dieu l'a établie, est composée d'éléments inégaux, tels que le sont aussi les membres du corps humain ; vouloir l'égalité de tous ces éléments sociaux est impossible ; ce serait la destruction même de la société. (Encycl. *Quod apostolici muneris.*)

II

L'égalité des divers membres de la société réside uniquement dans le fait que tous les hommes tirent leur origine de Dieu le Créateur, que tous ont été rachetés par Jésus-Christ et doivent, selon la règle de leurs mérites et démérites, être jugés, récompensés et punis par Lui. (Encycl. *Quod apostolici muneris.*)

III

Il en résulte que dans la société humaine, selon l'ordre divin, il y a des princes et des sujets, des patrons et des prolétaires, des riches et des pauvres, des savants et des ignorants, des nobles et des plébéiens ; unis mutuellement ils s'entr'aident pour poursuivre le but final au ciel, et le bien-être matériel et moral sur la terre. (Encycl. *Quod apostolici muneris.*)

IV

L'homme a sur les biens terrestres non pas le simple usage comme les bêtes, mais encore le droit de propriété stable, et cela non-seulement sur les choses que l'on use en les consommant, mais aussi sur celles dont on use sans les consommer. (Encycl. *Rerum Novarum.*)

V

C'est un droit indiscutable de la nature que la propriété privée, fruit du travail et de l'industrie, ou de la cession ou donation d'autrui, et chacun peut à son gré en disposer raisonnablement. (Encycl. *Rerum Novarum.*)

VI

Pour empêcher le désaccord entre le riche et le pauvre, il est nécessaire de distinguer la justice de la charité. Il n'y a pas de droit de revendication sinon quand la justice a été lésée. (Encycl. *Rerum Novarum.*)

Archives diocésaine de Quimper et Léon

VII

Les obligations de justice, autant de la part des patrons que des ouvriers, sont celles-ci : Fournir entièrement et fidèlement le travail qui a été convenu librement et selon l'équité, ne pas endommager les choses ou offenser les personnes des patrons ; dans la défense de ses propres droits, s'abstenir d'actes violents et ne pas la transformer en émeute. (Encycl. *Rerum Novarum.*)

VIII

Les devoirs de justice pour les capitalistes et les patrons sont les suivants :

Donner un juste salaire aux ouvriers, ne pas porter dommage à leurs justes épargnes, soit par violence, soit par fraude, soit par des mesures manifestes ou dissimulées ; leur donner la liberté d'accomplir leurs devoirs religieux, ne pas exposer les ouvriers aux séductions corruptrices et aux périls des scandales, ne pas leur enlever l'esprit de famille et l'amour de l'épargne ; ne pas leur imposer des travaux disproportionnés à leurs forces ou peu conformes à leur âge ou à leur sexe. (Encycl. *Rerum Novarum.*)

IX

Le devoir de charité des riches et de ceux qui possèdent, c'est de secourir le pauvre et l'indigent conformément au précepte de l'Evangile, lequel précepte oblige si gravement qu'il en sera demandé compte le jour du jugement dernier d'une manière spéciale, conformément à ce que dit le Christ lui-même (Math. XXV). (Encycl. *Rerum Novarum.*)

X

Les pauvres ne doivent pas rougir de leur indigence ni dédaigner la charité du riche, surtout en pensant à Jésus-Christ Rédempteur qui, pouvant naître parmi les richesses, s'est fait pauvre pour anoblir la pauvreté et l'enrichir de mérites incomparables pour le ciel. (Encycl. *Rerum Novarum.*)

XI

A la solution de la question ouvrière peuvent beaucoup contribuer les capitalistes et les ouvriers eux-mêmes, par des institutions destinées à secourir les besogneux et à rapprocher et unir les deux classes entre elles : telles sont les sociétés de secours mutuels, les multiples assurances privées, les patronages d'enfants et surtout les corporations d'arts et métiers. (Encycl. *Rerum Novarum.*)

XII

C'est vers ce but que tend spécialement l'action populaire chrétienne, ou démocratie chrétienne, avec ses nombreuses œuvres variées. Mais cette démocratie chrétienne doit être entendue dans le sens déjà défini avec autorité lequel, très éloigné de celui de la *démocratie sociale,* a pour base les principes de la foi et la morale catholique et surtout ne doit léser en aucune façon le droit inviolable de la propriété privée. (Encycl. *Graves de communi.*)

XIII

En outre, la démocratie chrétienne ne doit jamais s'immiscer dans la politique ; elle ne doit pas servir aux partis ni à des fins politiques ; ce n'est pas son affaire, mais elle doit exercer une action bienfaisante en faveur du peuple, fondée sur le droit naturel et les préceptes de l'Evangile. (Encycl. *Graves de communi.)* (Instruction de la S. C. des AA. EE. EE.) Les démocrates chrétiens d'Italie devront s'abstenir complètement de participer à une action politique quelconque, attendu que dans les circonstances actuelles et *pour des motifs d'ordre très élevé* cette action est interdite à tout catholique. (Instruction citée ci-dessus.)

XIV

Dans l'accomplissement de son rôle, la démocratie chrétienne a l'obligation la plus étroite de dépendre de l'autorité ecclésiastique en prêtant aux évêques et à leurs représentants pleine soumission et obéissance ; ce n'est pas un zèle méritoire ni une piété sincère d'entreprendre des choses, même belles et bonnes en soi, quand elles ne sont pas approuvées par le propre Pasteur. (Encycl. *Graves de communi.)*

XV

Pour qu'une telle action démocratico-chrétienne ait l'unité de direction, en Italie, elle devra être dirigée par l'Œuvre des Congrès et des Comités catholiques qui, par tant d'années de louables fatigues, a si bien mérité de l'Eglise et à laquelle Pie IX et Léon XIII ont confié la charge de diriger le mouvement général catholique, toujours sous les auspices et la direction des évêques. (Encycl. *Graves de communi.)*

XVI

Les écrivains catholiques, pour tout ce qui touche aux intérêts religieux et à l'action de l'Eglise dans la société, doivent se soumettre pleinement, d'intelligence et de volonté, comme tous les autres fidèles, aux évêques et au Pape ; ils doivent surtout se garder de devancer, en tout sujet grave, les jugements du Siège Apostolique. (Instructions de la S. C. des AA. EE. EE.)

XVII

Les écrivains démocratiques-chrétiens, comme tous les écrivains catholiques, doivent soumettre à la censure préalable de l'Ordinaire tous les écrits concernant la religion, la morale chrétienne et l'éthique naturelle, conformément à la Constitution *Officiorum et muneris* (art. 41). Quant aux ecclésiastiques, d'après la même Constitution (art. 42), même quand ils publient des écrits de caractère purement technique, ils doivent préalablement obtenir le consentement de l'Ordinaire. (Instruction de la S. C. des AA. EE. EE.)

XVIII

Ils doivent, en outre, faire tous leurs efforts pour que règnent

Archives diocésaines de Quimper et Léon

entre eux la charité et la concorde, en évitant l'injure et le blâme ; quand il surgit des motifs de dissentiment, avant de rien publier dans les journaux, ils doivent en référer à l'autorité ecclésiastique, qui y pourvoira selon la justice. S'ils sont repris par cette autorité, qu'ils obéissent promptement, sans tergiversation et sans se plaindre publiquement, étant d'ailleurs entendu que, par les moyens convenables, ils peuvent faire recours à l'autorité supérieure. (Instruction de la S. C. des AA. EE. EE.)

XIX

Finalement, les écrivains catholiques, en soutenant la cause des prolétaires et des pauvres, doivent se garder d'employer un langage qui puisse inspirer au peuple l'aversion des classes supérieures de la société.

Qu'ils ne parlent pas de revendications et de justice alors qu'il s'agit seulement de charité, comme on l'a déjà expliqué. Qu'ils se rappellent Jésus-Christ qui a voulu unir tous les hommes dans un lien d'amour réciproque qui est la perfection de la justice et qui implique l'obligation de travailler pour le bien réciproque. (Instruction de la S. C. des AA. EE. EE.)

Les précédentes règles fondamentales, Nous, de Notre propre mouvement et de science certaine, par Notre autorité apostolique, Nous les renouvelons dans toutes leurs parties, et Nous ordonnons qu'elles soient transmises à tous les Comités, Cercles et Unions catholiques, de quelque nature et de quelque forme qu'elles soient.

Ces sociétés devront les afficher dans les locaux où elles ont leur siège et les relire souvent dans leurs réunions.

Nous ordonnons, en outre, que les journaux catholiques les publient intégralement ; qu'ils promettent de les observer, et, en réalité, les observent religieusement ; sinon, qu'ils soient sévèrement avertis, et s'ils ne s'amendent pas, après cet avertissement, ils seront interdits par l'autorité ecclésiastique.

Mais, comme les paroles et la vigueur d'action ne servent à rien si elles ne sont constamment précédées, accompagnées et suivies par l'exemple, la caractéristique qui doit nécessairement reluire dans tous les membres de toute œuvre catholique, c'est celle de manifester ouvertement sa foi par la sainteté de la vie, par l'intégrité des mœurs et par la scrupuleuse observance des lois de Dieu et de l'Eglise. Et cela, parce que c'est le devoir de tout chrétien, et aussi parce que *celui qui va à l'encontre devrait rougir, attendu qu'il n'a aucun mal à dire de nous* (Tit. II, 8.)

De ces sollicitudes que Nous avons pour le bien commun de l'action catholique, spécialement en Italie, Nous espérons, par la bénédiction divine, d'heureux fruits en abondance.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 18 Décembre 1903, en la première année de Notre pontificat.

PIE X, PAPE.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.

II. La défense du droit et de la liberté au Parlement et devant les tribunaux.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DES URSULINES. — *Lundi, 11 Janvier,* à *8 h.*, réunion des Mères chrétiennes. Sainte messe, instruction et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Prières publiques. — Dimanche prochain, à l'issue de la grand'messe, auront lieu, en l'église cathédrale de Saint-Corentin, les prières publiques annuelles pour appeler les bénédictions de Dieu sur les travaux de nos assemblées législatives qui, on le sait, rentrent le mardi 12 Janvier.

Jamais session parlementaire ne s'est ouverte dans des conjonctures aussi graves pour la France catholique. Est-il besoin de le rappeler ? on s'apprête à dissoudre toutes les Congrégations enseignantes qui subsistent encore ; à anéantir ce qui reste de la liberté d'enseignement ; à entraver la vie chrétienne dans toutes ses manifestations. Car la suite du programme est connue, et déjà la secte triomphante en escompte la réalisation : « Après le moine, le prêtre », c'est-à-dire le Concordat dénoncé, le budget des Cultes supprimé, les églises livrées à la discrétion de l'Etat, la prédication de l'Evangile contrôlée par la police, en attendant qu'on l'interdise complètement... Voilà ce qui se prépare et qui s'exécutera, si Dieu n'intervient miséricordieusement. « La France catholique, comme on l'a dit, est aujourd'hui placée entre la mort et le miracle. »

Et comment obtenir le miracle, l'intervention divine, si ce n'est par la pénitence et la prière ? Que les âmes vraiment catholiques, sans laisser ébranler leur foi et leur confiance en Dieu, implorent avec plus de ferveur que jamais le secours du Souverain Maître qui tient dans ses mains toutes-puissantes le fil des événements et les dirige au gré de sa Providence ; qu'elles se rappellent aussi — d'aucuns semblent l'oublier parfois — que la prière liturgique, faite au nom de l'Eglise et aux pieds des autels, a une efficacité toute particulière...

Dimanche, à la Cathédrale, on chantera, comme les années précédentes, l'hymne *Veni Creator*, le psaume *Levavi oculos meos ad montes* et l'antienne à la Sainte-Vierge *Sub tuum præsidium.*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Pie X et l'Action populaire chrétienne. — Le ***motu proprio*** du 18 Décembre 1903 est tout autre chose qu'une compilation spéculative des principes sociaux de l'Eglise ; c'est une loi à observer. Il faut la considérer comme la charte officielle et désormais obligatoire de l'Action catholique, aussi dénommée l'Action populaire chrétienne et beaucoup moins proprement la Démocratie chrétienne.

En face du socialisme grandissant, qui poursuit l'abolition des classes et l'expropriation révolutionnaire, Pie X rappelle opportunément qu'il n'y a pas de société possible sans classes, ni de classes sans propriété, ni de propriété sans justice publique dont le Code soit l'interprète et l'Etat le gardien attitré, à l'effet de prévenir ou de résoudre les conflits d'intérêt et de faire aboutir les revendications justes ou équitables.

Dans la révision des lois sociales, dans leur adaptation aux droits et aux besoins nouveaux, il est bien évident que l'influence catholique doit se faire sentir parallèlement à celle de l'Etat ; et c'est à quoi doivent travailler sans relâche, en leur qualité de citoyens, les hommes d'action qui donnent d'ailleurs leur concours à nos œuvres de pure bienfaisance.

Mais l'Action catholique proprement dite s'exercera plus pratiquement sur le terrain de la charité, et elle s'y déploiera en œuvres de miséricorde. Car l'Eglise n'a garde d'oublier qu'elle a reçu de son divin fondateur un programme d'assistance universelle. Que les misères humaines soient corporelles, intellectuelles ou morales, sa mission est de les soulager, comme elle est, d'autre part, de promouvoir la foi chrétienne, la religion et le culte catholique. Mettre sur pied des œuvres charitables, ce n'est pas chez elle un calcul d'intérêt, mais au contraire un sentiment très pur et très vif de commisération, et un besoin tout surnaturel de se dépenser au service des hommes.

L'a-t-on assez remarqué ? Dans l'Église, les Congrégations religieuses ne sont que les organes de sa bienfaisance. Que confie-t-elle aux Hospitalières ? Le lot des misères corporelles, depuis l'enfant qui va naître jusqu'au cadavre qu'il faut ensevelir. Aux Enseignantes elle assigne ces deux misères intellectuelles, sources empoisonnées de tant de maux, l'ignorance et l'erreur, surtout en matière de religion. Elle enferme les Contemplatives dans le cloître et leur impose de contribuer indirectement, par leur vie de prière et de pénitence, au relèvement moral de la société, pendant que d'autres y travaillent plus directement dans les asiles ouverts à la préservation ou au repentir. Toutes ces œuvres congréganistes, suscitées et régies par l'Eglise, sont autant d'œuvres de miséricorde ; elles représentent l'Action catholique dans son libre épanouissement.

Que si ces organes de sa miséricorde viennent à être brisés par le malheur des temps, comme ils le sont aujourd'hui en France par la sauvage brutalité de l'Etat maçonnique, l'Eglise s'ingénie aussitôt à les remplacer par des organisations nouvelles, avec un

personnel laïque, sous la sauvegarde des lois existantes et du droit commun. Que lui importe alors que les pouvoirs publics repoussent, avec ses Congrégations, toute idée religieuse et l'idée même de charité ? Elle maintient contre eux et la religion divine et la charité fraternelle, toujours disposée à mourir pour ces nobles causes en faisant vivre de ses bienfaits ses ennemis et ses persécuteurs.

Ainsi comprise, l'Action catholique ne peut qu'être gouvernée par l'Eglise, comme le sont ou l'étaient les Congrégations. Dans chaque diocèse, elle ne doit donc reconnaître d'autre chef que l'Evêque. Pie X insiste sur sa dépendance absolue vis-à-vis de l'autorité ecclésiastique et lui en fait une « obligation très étroite ».

Pareille soumission est imposée à cette puissance qui s'appelle la presse catholique, en tout ce qui concerne les intérêts doctrinaux ou sociaux de l'Eglise. Et parce que l'indiscipline serait ici plus préjudiciable au bien commun, l'Evêque est armé de pleins pouvoirs pour réduire des indocilités toujours possibles, et dont il y a des exemples retentissants.

Les souhaits de nouvel an à l'Évêché. — Le jeudi 31 Décembre, à l'issue de l'office canonial du matin, ainsi que nous l'avons annoncé, Monseigneur l'Evêque a reçu MM. les chanoines et les membres du clergé de la ville épiscopale, réunis pour lui présenter leurs vœux à l'occasion du nouvel an. M. J. Téphany, doyen du vénérable Chapitre, qui, en s'inspirant des circonstances, sait exprimer sous une forme toujours nouvelle, et avec le même à propos délicat, les sentiments qui sont au cœur de tous, a prononcé l'allocution suivante que nous sommes heureux de reproduire en entier :

MONSEIGNEUR,

Dans une Vie symbolique de saint François de Sales, l'espérance inébranlable de ce grand saint, au milieu de toutes ses épreuves, est représentée par deux ancres entrecroisées sur lesquelles s'appuie un cœur, avec cette devise : *Usque sperare juvat.* Les vagues agitées entourent ce cœur, sans jamais le submerger.

Dans cet emblème on peut voir l'image de notre situation présente, et l'indication de notre devoir dans les jours mauvais où nous vivons. Comme le cœur du vaillant Evêque de Genève surnageait toujours au-dessus des flots, appuyé au sommet de deux ancres, symbole par excellence de l'espérance chrétienne, ainsi devons-nous, soutenus par cette vertu, garder toujours la confiance en Dieu, au sein des plus grandes tribulations.

Lorsqu'ils étaient tentés de se décourager par les guerres incessantes dont les harcelaient les Romains, on raconte que les anciens Germains jetaient les yeux sur leurs chefs. En considérant leur vaillance indéfectible, leur support persévérant des fatigues et leur confiance que rien n'altérait, ils reprenaient courage et volaient à de nouveaux combats, pleins d'espoir de triompher des ennemis de leur patrie.

Nous aussi, nous avons des chefs sur lesquels nous devons constamment attacher nos regards, pour nous aider à ne jamais défaillir.

Notre premier et souverain Chef est Notre Très-Saint-Père le Pape,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Pie X. C'est lui qu'il nous faut regarder tout d'abord. Lorsque, malgré ses supplications, il fut élu au suprême Pontificat, il versa d'abondantes larmes. Puis, quand la tiare fut posée sur son front, il ne vit en elle qu'une triple couronne d'épines. Alors, fixant, lui aussi, les yeux sur l'image de Jésus crucifié, son Chef divin, il se sentit encouragé et réconforté ; il lui sembla entendre ces paroles : « Ayez confiance, j'ai vaincu le monde ». Séchant aussitôt les pleurs qui baignaient son visage, il répondit généreusement : Mon Dieu, que votre volonté soit faite. Mettons immédiatement la main à l'œuvre, « pour tout restaurer dans le Christ ».

La magistrale Encyclique du nouveau Pontife est tout imprégnée de ses sentiments d'espérance et de confiance dans le secours de Celui dont il est le Vicaire, ici-bas.

Vous aussi, Monseigneur, vous êtes notre chef et notre premier Pasteur. A l'exemple du Pasteur des Pasteurs, que vous vous proposez en tout pour modèle, confiant comme lui dans la Providence divine, vous continuez à vaquer à l'accomplissement des devoirs de votre charge, malgré les difficultés croissantes, avec une égalité d'âme qui ne se dément pas. C'est ainsi que vous avez courageusement relevé déjà les écoles et les établissements libres de votre diocèse. C'est ainsi que vous avez suppléé, autant que possible, aux ressources dont sont, aujourd'hui, privés un très grand nombre de vos prêtres. C'est ainsi que vous avez contribué, dans une large mesure, à subvenir aux besoins des marins-pêcheurs de nos côtes que le manque de pêche avait jetés dans le dénûment le plus complet...

S'inspirant de l'exemple de leurs chefs, vos prêtres, de leur côté, s'efforcent de remplir plus fidèlement encore les diverses fonctions de leur ministère. Selon l'avis que donnait naguère Notre Très Saint-Père, Pie X, aux élèves du Séminaire Français, ils s'exercent de plus en plus « à la bonté — à la discipline — et à la science » ; à la bonté qui gagne les cœurs — à la discipline ou à l'obéissance qui multiplie les victoires sous les pas de ceux qui la pratiquent. Enfin ils s'appliquent à augmenter en eux « la science », qui éclaire les peuples, la science véritable qui évite avec soin « les profanes nouveautés de langage » dont le venin n'a jamais pénétré, grâce à Dieu, dans l'esprit du clergé de ce pays, attaché par tradition et par caractère à la « saine doctrine » qui vient du Siège Apostolique.

En terminant, nous vous prions, Monseigneur, de vouloir bien agréer les vœux que, du fond du cœur, nous formons pour Votre Grandeur. Que Dieu vous préserve des peines trop grandes ; qu'il vous ménage, en compensation de celles qui pourraient vous attrister, toutes les consolations désirables, pendant l'année 1904 qui nous apparait sous les couleurs les moins rassurantes ! Qu'il vous conserve la santé dont vous avez besoin plus que jamais ; qu'il bénisse et multiplie parmi nous vos jours qui nous sont si chers et si précieux à nous, à tout le clergé et aux fidèles du diocèse dont vous avez su conquérir la respectueuse affection et le profond attachement par votre paternelle bonté et par votre dévouement à tous les intérêts du troupeau qui vous est confié !

Monseigneur, avec cette cordialité simple et franche qui le caractérise, remercie M. le Doyen « des bonnes et touchantes paroles qu'il vient de prononcer en son nom, au nom du Chapitre et du clergé du diocèse tout entier ». A son tour l'Evêque « adresse ses

vœux les meilleurs et les plus sincères à tous ceux dont la Providence l'a établi le pasteur et le chef. La charge est parfois lourde ; mais, dit en substance Sa Grandeur, avec des soldats vaillants et disciplinés, prêts à le suivre, un bon chef — comme je m'efforce de l'être — ne perd pas courage et marche avec confiance... Nous sommes dans la lutte, sans l'avoir cherchée : aucune provocation n'est partie de nos rangs ; attaqués, nous avons pris notre point de défense sur un terrain où nous entendons nous maintenir, forts de nos droits de catholiques et de citoyens français.

« Comme vient de le rappeler M. le Doyen, trois choses dans le courant de 1903 ont été spécialement l'objet des préoccupations de l'Evêque de Quimper et de Léon. D'abord la détresse des marins-pêcheurs, pour laquelle il espère pouvoir encore subvenir aux besoins les plus pressants qui lui seront signalés ; puis la double question de la langue bretonne et des écoles chrétiennes.

« Pour la première, nous avons lutté, inébranlables dans la défense de notre droit et l'accomplissement de notre devoir. Notre vieille langue nous est nécessaire pour instruire nos populations ; nous ne la cèderons pas. L'Evêque a tracé une ligne de conduite générale, laissant aux chefs des paroisses le soin d'apprécier la situation et d'agir selon les besoins ; puis, leur décision prise, il les a soutenus de toutes ses forces : il fera de même dans l'avenir.....

« En ce qui concerne les écoles, nous avons gardé toutes nos positions : de l'aveu d'une statistique officielle, les établissements congréganistes que nous avons eu la douleur de voir fermer ont été remplacés par autant d'écoles chrétiennes, dirigées par des maîtres ou des maîtresses laïques. Espérons que nous pourrons continuer encore, avec la grâce de Dieu et le concours généreux des catholiques, la même œuvre de salut ; votre Evêque y emploiera, comme par le passé, toute son énergie, son intelligence et son dévouement. Comptez sur lui, comme il compte sur vous.....

« Et maintenant, pour parler de choses plus consolantes et plus douces, laissez-moi vous dire quelques mots d'un double projet que je me propose de réaliser dans le courant de l'année 1904. Ce serait, tout d'abord, pour répondre au désir de Sa Sainteté Pie X et donner un nouvel essor aux associations et œuvres catholiques dans le diocèse, de les hiérarchiser en les groupant autour d'un centre commun sous la direction de l'Evêque. Je vous demande de prier avec moi le Saint-Esprit afin qu'il m'éclaire, et m'inspire le meilleur moyen à choisir pour le succès de cette entreprise.

« L'autre projet, dont je veux vous entretenir, est dans un ordre d'idées différent. Un sculpteur de talent, M. Godebski, m'a offert — et je l'ai acceptée — une magnifique statue, ou plutôt un groupe de 6 mètres de haut, en marbre de Carare, représentant la « Vierge aux naufragés », la Madone tenant entre ses bras l'Enfant Jésus qui se penche vers un malheureux émergeant des flots où, sans la protection divine, il allait être englouti. J'ai pensé que cette statue serait bien placée à la Pointe du Raz, où elle sera une bénédiction pour ces parages au renom sinistre,

Archives diocésaine[redacted]e Quimper et Léon

une protection pour les marins, en même temps qu'un témoignage de la foi et de la piété des Bretons, un monument digne d'être offert par eux à la T. Sainte-Vierge à l'occasion du Jubilé de son Immaculée-Conception, et aussi un souvenir de reconnaissance à toutes les âmes généreuses qui, l'année dernière, sont venues en aide à la détresse de nos pêcheurs. L'artiste donne son œuvre, mais il y aura des frais accessoires assez considérables que je me suis personnellement engagé à couvrir ; pour remplir cet engagement, j'ai compté à l'avance — et ce ne sera pas en vain — sur l'obole des marins et de leurs familles, sur la pieuse générosité des serviteurs de Marie, qui seront heureux de la glorifier sous un nouveau vocable, plein d'espérance...

« Oui, au milieu de nos appréhensions hélas ! trop justifiées, en entrant dans cette année nouvelle, nous avons aussi des motifs d'espérer.... Je vous demande encore d'être unis à votre Evêque, comme lui-même est uni au Pape ; tous ayons les yeux sur Pie X, notre grand chef ; prêtons une oreille docile à ses enseignements infaillibles : l'union fait la force, et l'obéissance est un gage de victoire. *Vir obediens loquetur victorias.* »

En terminant, Monseigneur proclame les nouveaux dignitaires dont nous avons donné la liste dans notre dernier numéro, « et exprime le regret de ne pouvoir récompenser tous ceux qui le méritent » ; puis il passe parmi les assistants et adresse à chacun quelques paroles empreintes de la plus grande bonté. Que l'écho en arrive à tous nos confrères du diocèse dont la pensée était présente à cette réunion de famille ; en leur nom, comme au nôtre, nous redisons de tout cœur : Bonne année à notre Evêque vénéré !

Pour la *Semaine religieuse*, en particulier, c'est un devoir bien doux de lui présenter l'hommage de son respectueux dévouement, d'une soumission qui ne s'est jamais démentie et de la plus vive gratitude pour le bienveillant patronage de Sa Grandeur. Elle espère pour de longues années encore l'encouragement de sa paternelle bénédiction.

Nécrologie. — I. M. COCAIGN, *Chanoine honoraire.* — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Cocaign, chanoine honoraire, ancien professeur au collège de Saint-Pol de Léon, décédé dans cette ville le 31 Décembre, à l'âge de 66 ans.

Né à Saint-Pol de Léon, le 3 Mars 1837, M. Cocaign fut ordonné prêtre le 21 Septembre 1861, et aussitôt nommé professeur au collège de Léon. C'est dans cet établissement qu'il a passé, on le peut le dire, sa vie tout entière consacrée à l'instruction de la jeunesse. Pendant 28 ans (1871-1899), il occupa la chaire de philosophie, aimé et respecté de ses élèves pour sa bonté, son infatigable dévouement et surtout sa grande piété, qui faisait l'édification de tout le collège. Nommé chanoine honoraire en 1894, M. Cocaign prit sa retraite de professeur en 1899, et se retira dans sa famille. Sa santé, bien ébranlée déjà, continua à décliner. Il supporta avec

une admirable résignation ses souffrances, parmi lesquelles la plus sensible fut pour lui l'impossibilité, dans ses dernières années, de célébrer la sainte messe.

Son enterrement a eu lieu à Saint-Pol de Léon, le 2 Janvier, au milieu d'un grand concours de prêtres et de fidèles.

— II. M. BARGAIN, *clerc tonsuré.* — Nous recommandons également aux prières l'âme de M. Bargain (Paul-Corentin), séminariste, pieusement décédé dans sa famille, à Saint-Jean-Trolimon, le 2 Janvier, à l'âge de 22 ans.

R. I. P.

†

Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, la mort du R. P. Gigaud (Léopold), Oblat de Marie Immaculée, « originaire de notre diocèse ». Né à Audierne, il fut élevé à Saint-Urbain, chez son oncle, M. Fenoux, alors recteur de cette paroisse. Après avoir terminé ses études à Pont-Croix, il entra au Grand-Séminaire de Quimper qu'il quitta pour entrer dans la Congrégation des Oblats de Marie. Il y remplit différentes charges, entre autres celle de maître des novices, puis fut longtemps supérieur de la maison de Marseille, gardien du célèbre sanctuaire de Notre-Dame de la Garde... Il n'a pas eu la consolation d'y finir ses jours : contraint par une loi néfaste de prendre, avec ses confrères, le chemin de l'exil, il est mort peu après son arrivée en Italie.

Le R. P. Gigaud laisse une sœur, religieuse au Calvaire de Landerneau, à laquelle nous adressons nos respectueuses condoléances.

Un nouveau docteur en Théologie. — Nous avons été heureux d'apprendre et nous nous faisons un plaisir d'annoncer que M. l'abbé P. Pellé, de notre diocèse, actuellement précepteur à Poitiers, a subi avec plein succès, le 4 Décembre, les épreuves du doctorat en Théologie devant la Faculté catholique de Paris. La thèse du nouveau docteur, intitulée : « Le Tribunal de la Pénitence », paraîtra incessamment en volume à la librairie H. Oudin.

Traitements rétablis. — Monseigneur l'Evêque a été avisé officiellement que, sur la proposition de M. le Préfet du Finistère, M. le Ministre des Cultes a rétabli les traitements de MM. Jézéquel, recteur de Ploujean, et Kerjean, recteur de Saint-Martin de Morlaix.

Le traitement de M. Jézéquel, supprimé depuis le 1er Janvier 1903, à la suite de l'expulsion des Religieuses de Ploujean, est rétabli à partir du 23 Novembre.

Pour M. Kerjean, son indemnité lui est rendue à partir du 1er Octobre. Il avait été privé de traitement, on le sait, pour « emploi abusif de la langue bretonne », dans son ancienne

Archives diocésaines de Quimper et Léon

paroisse qu'il a quittée à la fin de Juillet dernier ; depuis cette époque, il est à Saint-Martin de Morlaix, où il remplit habituellement en français le ministère de la prédication. On s'explique difficilement pourquoi son traitement n'a pas été rétabli à partir du 1er Août.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Sa Sainteté Pie X, ayant terminé ses réceptions officielles, a repris ses audiences particulières et collectives. Après avoir reçu, plusieurs dimanches consécutifs, comme nous l'avons dit, les représentants des œuvres paroissiales de Rome, il reçoit par groupes la jeunesse scolaire. Dimanche dernier, c'était le tour des jeunes gens du patronage de San Lorenzo *in Miranda* du Forum romain.

Mgr Touchet, évêque d'Orléans, venu à Rome pour assister à la proclamation du décret proclamant l'héroïcité des vertus de la Vénérable Jeanne d'Arc, a été reçu par le Saint-Père le lendemain de son arrivée.

A propos de livres mis à « l'Index ». — En publiant, il y a trois semaines, une liste d'ouvrages interdits par la S. Congrégation de l'*Index*, nous ajoutions que l'auteur d'un livre précédemment condamné, M. l'abbé Sifflet, s'était soumis en réprouvant son ouvrage. « Nous sommes heureux d'apprendre aujourd'hui que M. le chanoine Georgel, l'un des auteurs condamnés le 4 Décembre, s'est empressé de faire connaître, lui aussi, qu'il se soumettait entièrement au jugement de l'Eglise ». Nous empruntons cette nouvelle à la *Semaine religieuse* d'Alger, où M. Georgel occupe, dans le clergé, un des postes les plus honorables.

Plusieurs journaux ont annoncé que M. l'abbé Loisy venait également d'adresser à la Congrégation du Saint-Office une lettre par laquelle il déclare rétracter tous ses écrits récemment censurés. Nous souhaitons vivement voir se confirmer la nouvelle de cette soumission qui, en honorant l'écrivain, réjouira tous les cœurs catholiques.

France. — **La charité interdite.** — La Supérieure générale des Petites-Sœurs de l'Assomption, gardes-malades des pauvres, et quelques-unes de ses Religieuses condamnées par la 9e Chambre correctionnelle de Paris « pour avoir continué à soigner les malades sans autorisation », avaient fait opposition de ce jugement. Devant la Chambre des appels, la Supérieure générale s'est contentée de répondre à l'interrogatoire du Président :

« J'ai dit et je répète que je ne pensais pas qu'il existait une loi en France qui interdise l'exercice de la charité. »

Après une brève plaidoirie de Me Joseph Menard, avocat des inculpées, la Cour, sans même délibérer, a confirmé purement et simplement le jugement frappé d'appel.

Les Petites-Sœurs vont se pourvoir en cassation.

Amérique. — **Affreux désastre.** — Il y a quelques jours, un terrible incendie s'est déclaré dans un théâtre, à Chicago, pendant une représentation qui avait lieu l'après-midi. Plus de 600 personnes ont péri dans les flammes. Parmi les sauveteurs accourus sur le lieu du sinistre, Mgr Muldon, évêque auxiliaire de Chicago, s'est signalé par son intrépidité : il escalada, au prix d'efforts surhumains, les galeries supérieures et prit la direction des secours, encourageant les blessés, les exhortant à mettre leur confiance en Dieu, et ne suspendant sa tâche de sauveteur que pour donner la suprême bénédiction aux mourants.

Invité à se retirer à cause du danger qu'il courait, il refusa énergiquement, en disant qu'il ne partirait que lorsqu'il ne resterait plus de vivant dans le théâtre. Enfin, le péril augmentant et un mur menaçant de s'effondrer sur lui, les pompiers et les agents de police l'emportèrent de vive force hors de la zone dangereuse.

Le Saint-Père a envoyé au courageux prélat un télégramme de félicitations. Sa Sainteté ajoute que le clergé catholique doit toujours être le premier à donner l'exemple de la charité, s'inspirant de la loi suprême de l'Evangile.

Dialogue suggestif. — Ceci se passe dans une paroisse de Toulouse :

Une maman présente son fils au vicaire chargé du grand catéchisme préparatoire à la première communion.

« Mais, Madame, je ne puis admettre cet enfant.

— « Pourtant, Monsieur, il a bien l'âge nécessaire.

— « C'est possible, Madame ; mais a-t-il déjà une année de catéchisme ? a-t-il fréquenté le second catéchisme, l'année dernière ?

— « Certainement, Monsieur l'abbé.

— « Madame, le registre que j'ai sous les yeux me dit le contraire.

— « J'affirme, Monsieur l'abbé, que je l'y ai amené moi-même dès le commencement de l'année scolaire.

— « Je veux bien le croire, Madame ; seulement il n'y a paru que deux fois ; les notes sont là pour en témoigner. Vous avez dû négliger de surveiller son exactitude, et comme vous l'aviez confié à des maîtres qui ne s'en occupaient point, l'enfant gaminait dans les rues ou jouait sur la place pendant que vous le croyiez bien appliqué au milieu de ses camarades.

— « Mais, Monsieur...

— « Madame, voilà la vérité. Je le regrette pour vous et pour lui.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

— « Mais alors, Monsieur l'abbé, mon fils ne fera donc pas la première communion, cette année ?

— « Non, Madame, puisque deux années de catéchisme sont de rigueur, d'après les règlements que je suis obligé d'observer. Il faudra même bientôt trois années de présence.

— « Mais, y songez-vous, Monsieur l'abbé, mon fils aurait treize ans quand vous l'admettriez !

— « Madame, ce n'est pas ma faute ; si vous aviez rempli votre devoir de mère, nous n'en serions pas là.

— « Eh bien, Monsieur, sachez que si mon fils ne fait pas la première communion, cette année, il ne la fera jamais, et c'est vous qui en porterez la responsabilité devant Dieu.

— « Madame, c'est une menace à laquelle nous sommes accoutumés. Il n'est pas en votre pouvoir de déplacer les responsabilités. Je fais mon devoir, et ma conscience est en paix. Examinez la vôtre quand vous serez plus calme. Si votre fils n'est pas dans les conditions nécessaires pour faire une bonne première communion, il vaut beaucoup mieux qu'il ne la fasse jamais. La première communion n'est pas une vaine cérémonie ; c'est un acte sérieux, grave, sacré. Il exige non seulement la pureté de conscience, mais encore un certain degré d'instruction religieuse et une foi solidement établie.

« Les parents qui ne prennent pas les moyens d'assurer ce bienfait à leurs enfants se rendent coupables, se préparent des regrets amers et de cruelles déceptions. »

La morale de ce petit dialogue peut s'appliquer, hélas ! à un trop grand nombre de familles ; mais l'Eglise ne saurait se plier au caprice de ceux qui méconnaissent ses sublimes enseignements et ses justes lois.

BIBLIOGRAPHIE

Les Psaumes, traduits de l'hébreu, avec notes et commentaires, par M. B. D'EYRAGUES, préface du cardinal MATHIEU. 1 vol. in-8° de LXIV-427 pages ; le même ouvrage, 1 vol. in-12. (Librairie V. LECOFFRE, Paris.)

La nouvelle traduction des Psaumes d'après l'hébreu que vient de publier M. B. d'Eyragues a fait l'objet d'une lettre de M. Vigouroux, directeur au Séminaire Saint-Sulpice, à Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris ; cette lettre suffit pour recommander l'ouvrage et nous nous contentons d'en reproduire le dernier alinéa.

« Cet ouvrage est un ouvrage de piété en même temps qu'un ouvrage d'exégèse scientifique. La doctrine en est partout irréprochable. On ne peut donc que souhaiter la publication et la diffusion de cette traduction, appelée à faire goûter et aimer davantage ces chants sacrés qui, depuis tant de siècles, élèvent les cœurs, fortifient les âmes et les attachent pour toujours au « Dieu de leur salut ».

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. Vendredi 15 Janvier 1904. N° 3.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Liturgie.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; L'Action populaire chrétienne ; Pèlerinage national à Rome ; Traitement rétabli ; Suppressions de traitements ; Nominations dans le clergé ; Défense sacerdotale ; l'Eglise et l'Evangile ; La soumission de M. l'abbé Loisy ; Nos religieuses en Angleterre.
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Angers ; L'apostat jugé par lui-même.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 17 Janvier. — 2e Dimanche après l'Épiphanie. FÊTE DU T. SAINT NOM DE JÉSUS. Double de 2e classe. Blanc. A la messe, mémoires de S. Antoine, Abbé, et du Dimanche.

Vêpres de la fête, avec mémoires : 1° du suivant, 2° de S. Paul, 3° de S. Antoine, 4° du Dimanche, 5° de Ste Prisca, Vierge, Martyre.

Lundi, 18. — Chaire de S. Pierre à Rome. Double-majeur. Blanc.

Mardi, 19. — S. Canut, roi de Danemark, Martyr. Semi-double. Rouge.

Mercredi, 20. — S. Fabien et S. Sébastien, Martyrs. Double. Rouge.

Jeudi, 21. — Ste Agnès, Vierge, Martyre. Double. Rouge.

Vendredi, 22. — S. Vincent et S. Anastase, Martyrs. Semi-double. Rouge.

Samedi, 23. — Mariage de la T. Sainte-Vierge et de S. Joseph *(au Supplément)*. Double-majeur. Blanc.

Dimanche, 24. — 3e Dimanche après l'Epiphanie. Fête de la Sainte Famille.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Ursulines de Carhaix	du 17 au 20 Janvier.
Hôpital de Lesneven.	du 21 au 24 —

Archives diocésaines Quimper et Léon

LITURGIE. — **L'annonce de Pâques (Præconium pascale) de 1904.** — Dimanche dernier, solennité de l'Epiphanie, après le chant de l'Evangile, dans beaucoup d'églises, la date de la prochaine fête de Pâques a été annoncée au peuple soit par un prêtre en chape, soit par le diacre ou par le célébrant lui-même. Cet antique usage, remontant aux premiers siècles de l'Eglise, rappelle le lien qui unit les grandes solennités de l'année liturgique et l'importance que les fidèles doivent mettre à la célébration de celle de Pâques, la plus importante de toutes.

Voici la traduction de la formule du Pontifical romain, adaptée à l'année 1904 :

« Sachez, bien aimés Frères, que comme par un effet de la divine miséricorde, nous avons pris part à l'allégresse de la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de même nous vous annonçons aujourd'hui les joies prochaines de la Résurrection de ce même Dieu et Sauveur. Le 31 Janvier sera le dimanche de la Septuagésime. Le 17 Février sera le jour des Cendres et l'ouverture du Jeûne de la sainte Quarantaine. Le 3 Avril, nous célébrerons avec transport la sainte Pâque de Notre-Seigneur Jésus-Christ. La fête de l'Ascension sera le 12 Mai ; la fête de la Pentecôte aura lieu le 22 Mai ; la fête du Très-Saint Corps du Christ, le 2 Juin. Le 27 Novembre sera le premier dimanche de l'Avent de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui honneur et gloire soient rendus dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il ! »

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **La défense du droit et de la liberté au Parlement et devant les tribunaux.**

III. **Les Œuvres catholiques.**

L'Action populaire chrétienne. — Dans son *Motu proprio* du 18 Décembre 1903, Sa Sainteté Pie X ordonne expressément que le *Règlement fondamental de l'Action populaire chrétienne* soit « publié intégralement dans les journaux catholiques ; qu'il soit transmis à tous les Comités, Cercles et Unions catholiques, de quelque nature et de quelque forme qu'elles soient. Ces Sociétés *devront l'afficher* dans les locaux où elles ont leurs sièges et les relire souvent dans leurs réunions ».

Un exemplaire du document pontifical sera joint au prochain Mandement du Carême.

Dès à présent, on peut se procurer, à l'Imprimerie A. de Kerangal, à Quimper, des exemplaires revêtus du visa de l'Evêché, spécialement destinés à l'affichage.

Un exemplaire, format 38×53 : 0 fr. 25, *franco*.

***

La *Semaine religieuse* d'Angers fait précéder le texte du *Motu proprio* de la note suivante, « communiquée de l'Evêché » :

Monseigneur l'Evêque recommande la lecture attentive du document suivant, qui est de la plus haute importance. Le Saint-Père y précise et y condense, en quelques articles, les enseignements renfermés dans les Encycliques de ses prédécesseurs et y formule des règles de conduite dont devront tenir compte tous ceux, prêtres et laïcs, qui s'occupent d'œuvres ouvrières et sociales. Ce *Motu proprio* a une portée générale et s'adresse aux catholiques de l'univers entier. Deux articles seulement, le treizième en sa seconde partie et le quinzième en sa totalité, sont propres à l'Italie, et le Saint-Père prend soin de le mentionner.

Cinquantenaire de la Définition du Dogme de l'Immaculée Conception. — **Pèlerinage national à Rome,** *du 28 Février au 12 Mars 1904,* sous la présidence de M. le chanoine Odelin, vicaire général de Paris.

Train spécial de Tours à Rome, pour la région de l'Ouest : Bretagne, Mayenne, Normandie, Vendée, Orléans et Tours.

Aller (par Marseille, Vintimille et Florence) : départ de Tours le 28 Février, vers 8 heures du soir ; arrivée à Rome le mercredi 2 Mars, à 6 h. 1/2 du soir ; six jours entiers à Rome, du 2 au 9 Mars ;

Retour (par Assise, Lorette, Bologne) : départ de Rome le mercredi matin 9 Mars ; arrivée à Tours le samedi 12 Mars, vers 4 heures du soir.

Prix des places (aller et retour, de Tours à Tours) : 1° Hôtels de la ville de Rome : 1re classe, *361 fr. 45,* 2e classe, *295 fr.* ;

2° Hôtellerie Sainte-Marthe du Vatican : 2e classe, *243 fr. 55,* 3e classe, *191 fr. 55.*

Ces prix comprennent : 1° le billet de chemin de fer de Tours à Tours ; 2° le logement à Rome ; 3° la nourriture à Rome, et en voyage depuis Nice jusqu'à Rome et depuis Rome jusqu'au vendredi soir 11 Mars ; 4° les voitures à Rome, Assise, Lorette et Bologne ; 5° l'insigne du pèlerinage ; 6° le guide manuel du pèlerin à Rome.

Les Dames sont admises au pèlerinage national.

Pour rejoindre le pèlerinage, les chemins de fer délivreront des billets d'aller et retour pour Tours, à prix réduits : Ouest 40 %; Orléans 50 %, valables depuis la veille du départ du train spécial jusqu'au lendemain du retour.

Toute demande d'inscription *devra être accompagnée du prix du billet.*

Chaque pèlerin devra indiquer ses nom, prénom, profession,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

son adresse complète, et la gare de son point de départ. Il importe de se faire inscrire au plus tôt, le nombre des billets étant limité. On ne recevra pas d'inscriptions après le 12 Février.

Les places étant restreintes dans les dortoirs de Sainte-Marthe, les premiers inscrits auront leur lit assuré ; ceux qui seraient en retard devraient loger en ville et à leurs frais. — Pour les demandes d'inscription et de renseignements, on devra s'adresser à M. le chanoine Coat, curé-archiprêtre de la Cathédrale de Quimper.

Traitement rétabli. — Par décision du 5 Janvier courant, M. le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, a rétabli le traitement de M. Le Pors, recteur de Loctudy.

Suppressions de traitements. — Par contre, et à la même date, M. le Ministre maintient toutes les autres décisions relatives aux suspensions de traitements et ajoute à la liste déjà tristement longue des prêtres frappés les ecclésiastiques dont les noms suivent :

MM. Com, vicaire de Névez ;
Duval, recteur de Gouesnou ;
Duclos, recteur de Guilers-Brest ;
Rannou, recteur de Tréglonou ;
Briant, recteur de Lanhouarneau ;
Lozac'h, recteur de Guimaëc ;
Guéguen, recteur de Plouhinec.

Cette nouvelle série d'exécutions porte le nombre des prêtres du diocèse privés de traitement, depuis le mois de Septembre 1902 (expulsion des Religieuses), au chiffre total de 103.

De ces prêtres *11* ne figurent plus sur la liste des « supprimés », à savoir :

1 décédé ; 2 démissionnaires ; 8 dont l'indemnité a été rétablie (4 avaient été frappés à la suite des expulsions, et 4 pour « emploi abusif de la langue bretonne »).

Le nombre de nos prêtres actuellement privés de leur indemnité concordataire est donc de 92.

Nous avons eu la curiosité, en tenant compte du traitement alloué à chaque catégorie des victimes, de calculer la somme retenue, de ce chef, par le Gouvernement. En voici le tableau pour une année :

SUPPRESSIONS DE TRAITEMENT AU 1er JANVIER 1904

5 curés de 1re classe, à 1.500 fr.		7.500 fr.
7 curés de 2e classe, à 1.200 fr.		8.400
2 desservants septuagénaires, à 1.200 fr. . . .		2.480
11 desservants sexagénaires, à 1.100 fr.		12.100
55 desservants, à 900 fr.		49.500
12 vicaires, à 450 fr.		15.400
92	Total.	85.300 fr.

***

Il ressort clairement de ces chiffres que le Finistère, un des départements de France les moins turbulents, celui qui — proportionnellement à sa population — donne le plus de naissances et fournit le plus de soldats et de marins à la patrie, est de beaucoup le plus durement frappé par les mesures administratives du gouvernement actuel.

Quant au bien fondé des rigueurs ministérielles, tous les hommes de bonne foi connaissant le pays savent à quoi s'en tenir. L'enquête très sérieuse et très minutieuse, faite par les soins de l'autorité diocésaine, a clairement établi la situation à cet égard : et, sur cette question d'emploi de la langue bretonne, M. le Préfet du Finistère pense aujourd'hui comme l'Evêque de Quimper et de Léon. Nous n'en voulons d'autre preuve que celle-ci : une légère épidémie de variole s'étant déclarée, il y a quelques semaines, à Douarnenez, M. le Préfet, en administrateur vigilant, s'empressa de recommander les mesures préventives nécessaires, par de nombreuses affiches officielles en français *et en breton*. C'est reconnaître la nécessité d'employer le breton pour se faire comprendre d'une grande partie de la population, même à Douarnenez, une ville où l'instruction religieuse est d'ailleurs largement donnée en français. A plus forte raison, cette nécessité s'impose dans les communes entièrement rurales et en immense majorité, si non totalement bretonnantes.

***

Une dernière observation, qui s'applique également aux prêtres de la plupart des paroisses maritimes, bien que nous nommions seulement un d'entre eux, le dernier frappé.

Parmi les dernières victimes des suppressions de traitement, nous relevons le nom de M. le Recteur de Plouhinec. C'est à n'y pas croire. Une telle mesure passera à bon droit pour un *décret de famine* dans cette population de 6,000 âmes qui souffre depuis deux ans d'un manque presque absolu de ressources, auquel les distributions officielles apportent un palliatif plutôt qu'un remède. Ceux qui connaissent la générosité du clergé breton ne l'ignorent pas : ce traitement supprimé allait être transformé intégralement en aumônes ; c'était la part des nécessiteux dont l'interminable théorie, toujours pressée par le besoin, assiège à toute heure du jour la porte du presbytère. Désormais, le bon Pasteur aura les mains vides, mais son cœur sera gros de tristesse à la vue des misères qu'il sera impuissant à soulager.

Non content de s'épuiser en secours personnels, le Recteur dirige actuellement les opérations de la charité sur un point excentrique de sa paroisse, qui renferme une forte agglomération de pêcheurs. Là, on s'apprête à distribuer pour 1,000 francs de vêtements à près de 800 enfants de 2 à 10 ans. Quel effort ! mais combien insuffisant pour vêtir chaudement ces petits êtres pendant la saison rigoureuse ! 560 filets de raies ont été détruits par

Archives diocésaine[redacted]e Quimper et Léon

les tempêtes d'automne ; pour réparer cette perte, on consacre une autre somme de 1,000 francs. On a procuré des centaines de mètres d'étoffe, et des centaines de mains, autrement inoccupées, font de la confection grossière, pour une rémunération dérisoire, mais grandement appréciée.

Depuis six semaines, le fourneau économique, qui a fait glorieusement toute la campagne de 1903, a rallumé ses feux et il fait bouillonner ses chaudières. *Plus achalandé que l'an dernier*, il engloutit journellement 300 kilos de pain et distribue 1,400 rations.

Ce fourneau acceptera bien un client de plus, que nous recommandons à son insigne charité, M. le Recteur de Plouhinec, la noble victime de M. Combes ; il ne s'agit guère ici d'un conflit avec la Direction des Cultes : c'est une pure question d'humanité.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigeur l'Evêque, ont été nommés :

M. Grall, recteur de Bénodet, recteur de Trégunc, en remplacement de M. Fléiter, démissionnaire pour cause de santé ;

M. Le Dez, vicaire à Saint-Louis de Brest, recteur de Bénodet.

Défense sacerdotale. — Mardi 12 Janvier, comme nous l'avions annoncé, est venu devant la Cour d'assises du Finistère le procès en diffamation intenté par M. Le Bras, recteur de Camaret, à MM. Charbonnel et Bérenger, directeurs-gérants de l'*Action*, et L. Tailhade, rédacteur au même journal.

MM. Bérenger et Tailhade étaient présents, assistés de Me Coulon, du barreau de Paris ; M. Charbonnel a envoyé un certificat de maladie.

L'affaire est suffisamment connue de nos lecteurs : dans un article surtout injurieux pour les Bretons, M. Tailhade a accusé le recteur de Camaret d'avoir poussé à l'assassinat de deux étrangères en villégiature sur ces côtes. La diffamation est évidente : le tribunal correctionnel de Châteaulin l'avait reconnu, tout en se déclarant incompétent pour la juger ; Me de Chamaillard, avocat de M. Le Bras, l'établit clairement dans une superbe plaidoirie, et M. Bouëssel, procureur de la République, la retient, sur le chef principal, dans son réquisitoire. Aucun témoignage, aucun semblant de preuve des allégations de M. Tailhade n'est apporté par le défenseur des prévenus qui se borne à quelques variations brillantes... à côté de la question.

Cependant le jury a rapporté un verdict négatif, et les prévenus ont été acquittés.

Ce jugement a lieu de nous surprendre, mais il ne nous découragera point. Personnellement, le prêtre peut dédaigner les injures, est prêt à les pardonner ; mais quand la dignité de son ministère est en cause, pour sauvegarder et défendre les intérêts supérieurs qui lui sont confiés, son devoir est d'user de ses droits de citoyen français et de réclamer justice devant les tribunaux de son

pays. C'est ce qu'a eu raison de faire M. Le Bras, le sympathique recteur de Camaret ; c'est ce que feront d'autres, le cas échéant, avec le même courage désintéressé et, nous l'espérons, avec plus de succès.

L'Eglise et l'Evangile. — Le livre des Evangiles est une chose sainte ; par sa nature, il est exposé à toutes sortes de profanations. C'est le devoir de l'Eglise de l'entourer de règlements protecteurs, et en le faisant, loin d'entraver les travaux des savants catholiques, elle leur donne une direction lumineuse et une parfaite sécurité.

L'Inspiration des Evangiles en fait un ouvrage vraiment divin. L'Eglise ne se contente pas de le constater, de le croire, de l'enseigner ; elle tire de ce fait surnaturel les conséquences pratiques qu'il comporte. Dès l'apparition de ces écrits inspirés, elle leur prodigue les marques de vénération réservées à l'Eucharistie et à la Croix, et elle s'ingénie à les utiliser pour le plus grand profit de la communauté chrétienne. C'est ainsi qu'elle leur dresse un trône sur l'autel, à côté du tabernacle ; elle les transporte solennellement avec les cierges allumés et l'encensoir fumant ; elle en chante des pages au commencement du saint Sacrifice ; elle en prêche la doctrine dans la chaire. Confiante dans la piété des fidèles, elle leur confie des exemplaires de ce livre comme un *memento* infaillible de son enseignement et comme un écho de la voix même de Jésus-Christ.

Mais plus l'Eglise enveloppe l'Evangile de sa pieuse sollicitude, plus elle le signale aux entreprises de l'esprit du mal. De faux Evangiles ont été lancés au milieu de la première société chrétienne ; des feuillets entiers ont été arrachés au texte officiel par les premiers hérétiques ; la persécution s'est acharnée contre ce livre avec l'infernal dessein de le détruire. Il a subi plus tard la torture de l'interprétation indépendante, mise en vogue par le Protestantisme et pratiquée universellement de nos jours par le Rationalisme ; une critique orgueilleuse se vante d'avoir enfin découvert que les fondements de l'Evangile sont ruineux, n'étant pas assis sur le roc d'une authenticité indiscutable, et ne présentant qu'une contrefaçon de l'histoire.

A ces attaques dix-neuf fois séculaires, l'Eglise n'a pas cessé d'opposer une résistance victorieuse. Il lui a suffi de condamner les faux évangiles pour les faire disparaître. Quant aux Evangiles canoniques, elle en a maintenu tour à tour et suivant l'occurrence, l'intégrité, l'authenticité, l'historicité, le sens traditionnel et l'inspiration. Lorsque l'invention de l'imprimerie eut permis d'en multiplier indéfiniment les exemplaires et que la Renaissance, de son côté, eut débridé les esprits jusque là contenus dans la foi, l'Eglise estima que cette situation était extrêmement périlleuse pour son livre sacré ; c'est ce qui lui inspira de prendre des précautions nouvelles qui se résument dans l'institution de l'*Index*. Elle met à l'*Index* toutes les éditions de la Bible faites par des

Archives diocésaines de Quimper et Léon

personnes ou des sociétés qui ne sont pas catholiques. Elle traite avec la même rigueur les versions en langue vivante, même faites par des catholiques, tant qu'elles n'ont pas été approuvées par le Saint-Siège, ou au moins éditées sous la surveillance de l'Ordinaire, avec des annotations tirées des SS. Pères et de savants autorisés.

Du livre lui-même, l'Eglise étend sa protection aux travaux qui ont ce livre pour objet. Elle redoute à bon droit les écarts de ces esprits désordonnés, comme les appelait le S. Concile de Trente, qui mettant leur savoir au-dessus de la Tradition, poussent la témérité jusqu'à contredire des points définis de la doctrine chrétienne. Aussi oblige-t-elle tous les auteurs catholiques, sans distinction, à communiquer préalablement leurs écrits à la censure ecclésiastique, à ne les imprimer jamais sans en avoir obtenu l'autorisation, et à faire figurer ce permis, une fois obtenu, en tête de l'ouvrage ou à la fin. S'il advient à des exégètes d'aboutir, dans leurs recherches souvent délicates, à des conclusions incompatibles avec les données de la foi, l'Eglise leur défend de s'y arrêter, alors même qu'ils n'auraient pas le dessein de leur donner de la publicité.

Ce règlement peut paraître rigoureux : il n'est que sage. Remarquons d'abord que les éditions prohibées ne le sont pas pour les hommes du métier qui se livrent aux études théologiques ou bibliques ; l'Eglise ne voudrait pas les priver de ces instruments de travail qui sont, à certains égards, de vrais trésors d'érudition. Elle n'est pas moins condescendante pour lever la défense de l'*Index*, toutes les fois qu'une personne recommandable lui en fait la demande dans un but sérieux. Quant à la censure préalable, n'est-elle pas une garantie bien précieuse pour l'orthodoxie des écrivains ? Quel est l'auteur qui n'ambitionne de soumettre ses idées à un tribunal confidentiel où siègent des personnages compétents, impartiaux et plutôt complaisants ? Qu'ils suppriment, rectifient ou approuvent, la prudence autant que l'amour de la vérité fait un devoir de s'en tenir à leur décision. C'est un tribunal de ce genre que l'Eglise met gratuitement, dans chaque diocèse, à la disposition des écrivains catholiques ; ceux-ci n'ont qu'à s'en féliciter et à s'y soumettre ; un seul acte de leur volonté pourra sauver leur intelligence, leur réputation et leur foi. X....

La soumission de M. l'abbé Loisy. — Sous ce titre, la *Semaine religieuse* de Paris a publié la note suivante qui, en confirmant la nouvelle que nous annoncions, réjouira tous les cœurs catholiques :

« A la suite de la communication qui lui a été faite par le Cardinal-Archevêque de Paris du décret du Saint-Office déférant à l'Index plusieurs de ses ouvrages, M. l'abbé Loisy, en date du 4 Janvier, a écrit à Son Eminence pour lui annoncer sa soumission dont il se propose d'informer lui-même la Sacrée Congrégation.

Nos religieuses en Angleterre. — Un prêtre originaire de notre diocèse, missionnaire breton au pays de Galles, le R. P. Trébaol, Oblat, déjà connu des lecteurs de la *Semaine religieuse*, nous adresse la lettre suivante dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir le vif intérêt.

L. I. C.
ET
M. I.

Breton Mission, Llanrwst,
NORTH WALES
10 Janvier 1904.

MONSIEUR LE CHANOINE,

En vous priant humblement d'agréer mes meilleurs vœux pour l'an de grâce 1904 — déjà bien entamé — je me permets de vous envoyer ces quelques détails sur l'inauguration d'une œuvre appelée à remplir un rôle capital dans l'histoire de la chère petite Mission Cambro-Bretonne de Llanrwst (Pays de Galles) : je veux parler de l'installation de nos bonnes « Sœurs blanches » au *chef-lieu* de cette Mission. Je serai bref, du moins je tâcherai de l'être...

Le jour de Noël (1903), j'avais le bonheur d'annoncer officiellement l'arrivée prochaine des « White Sisters » ou « Chwiorydd gwynion », comme je désire les voir appeler ici. Vers le premier de l'an, j'ai fait distribuer en ville une petite feuille à leur sujet, et dont voici la traduction : « MISSION BRETONNE, Llanrwst. *Couvent des Sœurs Blanches,* Carrington Terrace. En la fête de l'Epiphanie, 1904, les « Sœurs blanches » inaugureront, à l'adresse ci-dessus mentionnée, leurs leçons particulières (pour dames et jeunes filles). Ces leçons seront données sur les sujets suivants : français, travaux d'aiguille, dessin, travaux de broderie, musique, etc.

« Les Sœurs sont également d'habiles garde-malades, et elles seront toujours heureuses de soigner tout malade, de quelque catégorie qu'il soit. »

Enfin, le fameux Couvent, qui a reçu (on devinera pourquoi) le nom de « St. Anne's Convent », fut *solennellement* inauguré le jour de l'Epiphanie. Deux Sœurs nous étaient arrivées l'avant-veille au soir. La fête, comme de juste, commença par la sainte Messe, suivie de la Bénédiction du Très Saint-Sacrement, dans « l'Eglise St. Tudwal », — qui a un nouveau sanctuaire depuis la fête de Noël. — Puis, à 2 heures de l'après-midi (heure anglaise), des agapes fraternelles réunissaient au « Presbytère » les Pères, les Sœurs et quelques catholiques. Les prêtres étaient au nombre de quatre : le R. P. T. Dawson, O. M. I., de la Mission anglaise de Colwyn Bay, — le R. P. P. Mérour, de la Mission galloise de Pwllheli, — le R. P. E. Croisier, de Llanrwst, — et votre serviteur. Le R. P. J. Tanter, de Pwllheli, n'avait pu venir.

Plus tard, eut lieu la bénédiction du petit couvent. Et puis, l'on chanta quelques cantiques d'Arvor, parmi lesquels : *D'hor Mam Santez Anna.....* Et la journée se termina par une... séance de projections lumineuses, pendant laquelle le « Bayard » du P. Croisier nous fit admirer tour à tour les monuments religieux du Finistère (M. le chanoine Abgrall), les tableaux si attendrissants

Archives diocésaines de Quimper et Léon

de la Passion, et d'autres petits sujets variés (au milieu desquels un certain quidam ne fut pas peu étonné de voir sa..., tête !). Ne vous scandalisez pas, cet appareil et ces vues n'ont pas été achetés avec l'argent de la Mission...

Il me reste, Monsieur le Chanoine, à vous présenter nos bonnes Religieuses. En m'écrivant à propos de leur arrivée, notre bon Evêque, Mgr Mostyn, me disait (en anglais) : « Ayez la bonté de leur souhaiter la bienvenue en mon nom, et dites-leur que j'espère qu'elles seront heureuses dans leur nouvelle demeure et que Dieu couronnera leur œuvre d'un grand succès. » Paroles bien flatteuses, n'est-ce pas ? pour la T. R. Mère Saint-Georges, M. le chanoine Morelle, toute la Congrégation des Filles du Saint-Esprit, et tout spécialement pour les privilégiées appelées à aider les petits Oblats bretons dans la belle œuvre de l'évangélisation des Gallois...

La Rév. Mère Supérieure, — « une bonne Bretonne, pieuse et dévouée, instruite aussi, » — a, pendant de longues années, travaillé à la diffusion du règne du Sacré-Cœur de Jésus, à Guiscriff, où elle était bien connue sous le nom de Sœur Louis de Saint-Yves ; elle n'est pas non plus encore oubliée à Kernouès, où près d'elle ont commencé à grandir trois frères chéris, aujourd'hui prêtres et occupant dans le diocèse de Quimper des postes très honorables ; l'aîné d'entre eux, je désire le dire ici, a bien droit à la grande reconnaissance que je lui ai toujours portée. — La chère Sœur René de Sainte-Anne, qui a laissé d'universels regrets à l'Ecole Sainte-Anne (Quimper), est originaire de Plonévez-Porzay : sans parler de son aimable bonté, il est évident que ses talents pour l'enseignement du français, de la broderie, du chant, etc., ne seront pas pour peu dans le succès qu'obtiendra plus tard notre Ecole Sainte-Anne, à Llanrwst. — Enfin, notre troisième Sœur (c'est toute la communauté pour le présent) est originaire de Pontrieux : elle porte le nom prédestiné de Sœur Marie-Cécilia, ce qui nous augure de la belle musique pour notre église, — chose d'ailleurs indispensable en ce pays....

Et je termine, Monsieur le Chanoine, en recommandant à vos bonnes prières et à celles de vos chers lecteurs la grande Œuvre de la conversion de nos frères de Grande-Bretagne et surtout la petite Mission de Llanrwst : « Jesu, dyro yn ôl y Ffydd i Gymru ».

GOULVEN TRÉBAOL, *missionnaire,*
Oblat de Marie.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — **La Cause de Jeanne d'Arc. — Le 6 Janvier**, fête de l'Epiphanie, a eu lieu au Vatican la promulgation solennelle du décret proclamant l'héroïcité des vertus de la Vénérable Jeanne d'Arc.

La cérémonie s'est faite non dans la salle du Trône, comme

d'habitude, mais dans la Salle Consistoriale beaucoup plus vaste. Dans l'assistance, on remarquait au premier rang l'ambassadeur de France près du Saint-Siège, le cardinal Mathieu, Monseigneur Touchet, évêque d'Orléans, de nombreux prélats et ecclésiastiques français.

Le Souverain Pontife, accompagné de sa Cour, a fait son entrée à 11 heures ; puis, dès qu'il eut pris place sur son trône, il ordonna de donner lecture du décret, signé le matin même. Nos lecteurs aimeront à trouver ici les principaux passages de ce document qui dans la mission de Jeanne d'Arc montre si bien la protection de Dieu sur la France et l'affection particulière dont le Pape honore toujours la « Fille aînée de l'Eglise ». Le décret commence ainsi :

« Il a plu à la sagesse de Dieu, qui aime à vivre au milieu des hommes, de susciter au XV^e^ siècle une vierge au cœur viril qui, émule par son courage de Déborah, de Jaël et de Judith, pourrait revendiquer, avec plus de droit encore, cet éloge de la femme incomparable dont nous parle la Sainte Ecriture : « Elle a ceint ses » reins de la force, elle a donné la vigueur à son bras, elle a mis » la main à de rudes besognes. » Il convenait qu'une nation illustrée par l'éclat de son nom et de ses vertus militaires reçût le don d'un tel prodige. Autrefois, elle dut son salut et son honneur à la Pucelle d'Orléans : qu'elle apprenne aujourd'hui, dans les circonstances si troublées qu'elle traverse, à demander avec confiance la paix et la justice à celle à laquelle l'Eglise décerne la gloire de l'héroïcité... »

Suit un abrégé de la vie de Jeanne d'Arc et de sa mission dont le caractère surnaturel est nettement établi :

« ... Alors que (en France) le courage et l'initiative abandonnaient les chefs les plus énergiques, le salut de la nation reposa sur une femme. Quatre ans auparavant, elle avait vu l'archange saint Michel, entouré d'une multitude d'anges ; elle avait entendu la voix du prince des armées célestes : il lui ordonnait d'aller en toute hâte à Orléans et de conduire Charles à Reims pour l'y faire sacrer roi. Et l'enfant s'étonna tout d'abord ; mais les visions et les voix se renouvelèrent fréquentes, et à l'archange saint Michel se joignirent les vierges saintes Catherine et Marguerite. Alors elle se soumit aux ordres du Ciel, et, en gage de son obéissance, voua à Dieu sa virginité.....

» Ayant accompli mieux que n'eût fait un homme la mission que Dieu lui avait confiée, Jeanne reçut avec le même courage et la même constance les indignes récompenses de la justice humaine. Prise par les Bourguignons dans une sortie, une infâme trahison la vendit aux Anglais qui devaient la faire périr de la mort la plus cruelle ; on la conduisit à Rouen ; on la traîna devant les tribunaux ; toutes les accusations furent portées contre elle, sauf celle d'avoir manqué à la chasteté. L'affaire fut conduite par des juges corrompus, et la vierge innocente fut condamnée à la peine du feu. Elle la subit avec courage le **30 Mai 1431**, les yeux attachés à la croix du Christ, se répandant en prières ardentes, et implorant

Archives diocésaines de Quimper et Léon

devant la foule immense le pardon pour ceux qui la faisaient mourir.

» Vingt-quatre ans après sa mort, le Pape Calliste III confia à l'évêque de Reims et à quelques autres le soin de reprendre la cause. Le jugement fut cassé, et on réhabilita la mémoire de la Vénérable Servante de Dieu, dont l'innocence, de l'aveu à peu près unanime, ne pouvait être contestée. »

Cependant la renommée de sainteté de Jeanne grandissant de jour en jour, « des prières venant de partout, mais spécialement de France, demandèrent au Vicaire du Christ de mettre au rang des Bienheureux la Pucelle dont il avait autrefois vengé la vertu ». Le décret rappelle l'introduction de la Cause, le 27 Janvier 1894, et les différentes étapes qu'elle a parcourues rapidement depuis cette date, puis conclut en ces termes :

« En ce jour où le Dieu Sauveur se manifesta aux nations par une étoile, et qui vit aussi naître la Vénérable Servante de Dieu Jeanne, appelée à être un jour comme une flamme brillante dans la Jérusalem terrestre et dans la Jérusalem céleste, le même Très Saint-Père, ayant pieusement célébré la messe, étant entré dans cette illustre salle du Vatican et ayant pris place au trône pontifical, a mandé les R^mes^ cardinaux Séraphin Cretoni, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, et Dominique Ferrata, rapporteur de la Cause, ainsi que le R. P. D. Alexandre Verde, promoteur de la Foi, et moi, le secrétaire soussigné, et en leur présence il a proclamé solennellement : *Qu'il est certain que les vertus théologales, la Foi, l'Espérance et la Charité envers Dieu et envers le prochain, et les vertus cardinales, la Prudence, la Justice, la Force, la Tempérance, et celles qui leur sont connexes, ont été pratiquées par la Vénérable Servante de Dieu Jeanne d'Arc au degré héroïque, dans le cas et pour l'effet dont il s'agit, de telle sorte qu'il peut être procédé à la formalité suivante, à savoir la discussion des quatre miracles.*

» Et le Saint-Père a ordonné que ce décret fût publié et placé ensuite dans les actes de la Sacrée Congrégation des Rites... »

Ensuite, Mgr Touchet, évêque d'Orléans, a prononcé un éloquent discours d'actions de grâce, remerciant Sa Sainteté d'avoir bien voulu inaugurer son pontificat, dont les débuts promettent tant à l'Eglise, par la Béatification de Jeanne d'Arc, par un témoignage rendu à la sublime jeune fille, en laquelle s'incarne le plus hautement la patrie française. Au nom du diocèse d'Orléans, de la France entière et de toute l'Eglise, il rend grâces au Saint-Père.

Unissant le souvenir de Léon XIII à celui de Mgr Dupanloup qui s'étaient fait, a-t-il dit, les chevaliers de la plus fameuse et la plus populaire des vénérables, il rappelle délicatement que le cardinal Sarto, en Avril 1899, avait fait instance auprès de Léon XIII en faveur de Jeanne d'Arc.

« Ainsi se trouve affirmé par le décret aujourd'hui promulgué, a dit Mgr Touchet, par le tribunal chargé au nom de Dieu même

de protéger l'idéal moral supérieur que Jeanne a pratiqué héroïquement les vertus qui contraignent l'émulation des philosophes : la prudence, la justice, la tempérance, la force, et ces autres qui excitent l'admiration des saints : la foi, l'espérance, la charité, l'humilité, la pureté.

» Je souhaite en terminant que la vénérable Jeanne d'Arc renouvelle les plus beaux exploits de sa vie mortelle et obtienne à la France la paix sereine des esprits et l'union des cœurs.

» La France, Saint-Père, est si douce quand elle est unie ! si humaine quand elle est pacifiée ! »

Cette allusion aux difficultés de l'heure présente a produit une véritable émotion dans l'assistance.

Sa Sainteté Pie X a répondu à l'Évêque d'Orléans par une allocution latine qu'il a lue d'une voix forte.

Il a salué l'astre nouveau qui, au jour même de l'anniversaire de sa naissance, s'élève sur l'horizon de l'Eglise ; il s'est réjoui de voir, dans le rôle rempli par Jeanne d'Arc et si disproportionné avec les conditions d'existence de l'humble bergère, une preuve de plus que la Providence veille toujours spécialement sur la France. La Cause de Jeanne d'Arc, dit-il, lui a apporté une grande joie : cette jeune fille, par ses vertus « *usque ad effusionem sanguinis* », est une gloire, non seulement pour la France, mais pour toute l'Eglise ; elle démontre, par sa vie, cette vérité que la Providence sauve tout, quand tout est perdu.

« Malgré les tristesses présentes, a ajouté Pie X, le culte de la vaillante Lorraine donne aux catholiques une leçon de courage et de sacrifice et aux amis de sa patrie l'espoir que la France, si grande, se souviendra que ses gloires historiques et son rôle civilisateur tiennent par des nœuds intimes à sa profession de l'Evangile. »

Le Pape a continué son allocution en déclarant son amour pour la France, peuple généreux, qui a toujours défendu jusqu'ici les droits et la liberté de l'Eglise, et est resté si attaché au Saint-Siège.

« En ce qui concerne les épreuves que traverse en ce moment la France, Jeanne montre que le salut peut être obtenu par les souffrances poussées jusqu'au suprême sacrifice. Que les Français se réjouissent donc, malgré leurs maux, et que, sachant que le premier des biens est d'adhérer à la foi, de révérer la religion et d'être fidèles à l'Eglise, ils aient confiance dans les secours de la vénérable Jeanne d'Arc ! »

Cette allocution émouvante a été terminée par la bénédiction apostolique.

***

On l'a vu aux termes mêmes du décret, après la proclamation de l'héroïcité des vertus, il reste à la Cause si française de Jeanne d'Arc une dernière étape à parcourir : le procès des miracles, dont on doit produire quatre bien établis. Cependant il est possible que

Archives diocésaines de Quimper et Léon

le Pape les réduise à trois, la mission de Jeanne d'Arc devant être considérée par elle-même comme un miracle.

Une fois les miracles approuvés, il n'y aura plus que quelques formalités à remplir pour procéder à la Béatification.

ANGERS. — **Protestation épiscopale.** — M. le général Peigné, commandant le 9e corps d'armée, a récemment interdit aux militaires de tous grades l'entrée des Cercles catholiques. Mgr Rumeau, évêque d'Angers, lui a adressé cette belle lettre de protestation :

« MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

» Les journaux ont porté à ma connaissance l'ordre du jour par lequel vous avez cru devoir interdire aux militaires de tous grades l'entrée des Cercles catholiques.

» Comme évêque, au nom de la religion blessée ; comme français, au nom de la liberté méconnue, je regrette profondément une semblable mesure.

» Ce n'est pas le foyer du soldat que vous avez voulu frapper, puisque au même moment il s'en fondait un à Tours, sous vos auspices ; ce n'est pas même le foyer du soldat protestant, israélite ou libre-penseur ; c'est la maison de famille catholique.

» Mon patriotisme s'en émeut autant que ma foi, car nos maisons de famille, placées sous l'égide du prêtre et destinées à remplacer dans la mesure du possible le foyer paternel, justement appréciées par les militaires qui les fréquentaient, à cause des distractions inoffensives qu'on y trouvait, ne l'étaient pas moins à cause des dangers qu'on y évitait.

» Vous-même, Monsieur le général, vous ne m'avez jamais signalé aucun motif de plainte, auquel je me serais empressé de faire droit si le moindre abus avait été constaté. Vos prédécesseurs n'avaient non plus, à ma connaissance, articulé aucun grief depuis plus de vingt-cinq ans que ces œuvres fonctionnaient dans mon diocèse. Elles étaient des écoles de moralisation. On y puisait, dans le respect et l'amour des pratiques chrétiennes, la science de la bravoure, du dévouement et de la discipline. Je ne pense pas qu'en les supprimant vous obteniez pour résultat de faire des soldats meilleurs, plus vaillants et plus soumis.

» Soucieux de procurer à nos chers soldats, issus pour la plupart de familles très chrétiennes, le moyen de remplir leurs obligations religieuses ; usant du droit strict et remplissant le devoir essentiel de ma charge, j'établis par ordonnance, à partir du 10 Janvier, une messe pour eux, les dimanches et jours de fêtes, à midi, dans l'église paroissiale Notre-Dame d'Angers qui, par sa position, convient le mieux aux différentes casernes. »

L'apostat jugé par lui-même. — Les lignes suivantes, prophétiques hélas ! pour celui qui les a écrites, sont signées du nom d'un homme tristement célèbre aujourd'hui par sa haine forcenée contre l'Eglise qu'il a trahie et ses blasphèmes contre « le Dieu qu'il a quitté ». Il y a quelques années, l'abbé Victor Charbonnel mettait dans la bouche d'un autre prêtre tombé ces paroles :

« L'apostat est à jamais maudit !

Je vois dans le lointain de mes jours l'enthousiasme et les exaltations de ma foi, quand de mon bras, armé par le cœur, je frappais la haine et le mensonge. Qu'ils étaient généreux, ces élans ! qu'ils étaient grands, ces combats, et que le glaive était beau en mes mains ! Les ennemis de Dieu tremblaient devant son nom écrit sur mon drapeau.... Et je suis tombé au milieu de la lutte ; déserteur de la victoire, j'ai baisé la poussière sous les pieds vaincus. Je meurs dans l'ombre, condamné à l'opprobre, à l'éternelle douleur.

L'apostat est à jamais maudit !

La voix de Dieu avait retenti sur mes lèvres, puissante et terrible ; j'avais annoncé ses grandeurs et ses droits sur le monde en prophète inspiré. Et le blasphème est sorti de ma bouche.

L'apostat est à jamais maudit !

Je chérissais l'Eglise, ma mère, d'une tendresse de fils ; je la voulais grande, lumineuse, triomphante, et je l'ai haïe, je l'ai persécutée. Les larmes d'une mère sont des taches de sang.

L'apostat est à jamais maudit !

Le Christ m'avait marqué de l'onction qui consacre ; il m'avait fait le soldat de ses autels. Aux ardeurs de mon sacerdoce, je ranimais ses prêtres ; je poussais le cri de guerre, et des bataillons se levaient d'apôtres et de héros qui se lançaient à la victoire. Pourquoi ai-je trahi et déshonoré le sacerdoce ?

L'apostat est à jamais maudit !

La gloire comme un astre brillait sur ma carrière. Je la fixais pour élever mon cœur, pure et sereine, parce qu'elle était de Dieu. Il n'est plus au firmament, cet astre de ma gloire, et la nuit est venue.

L'apostat est à jamais maudit !

Et dans cette nuit sans astre, me faudra-t-il donc mourir ? La gloire est belle sur la terre, au ciel elle est plus belle encore. Le ciel !... N'était-il pas au bout de mes combats ? le ciel où des élus redisent aux pieds de l'Agneau vainqueur des paroles que j'ai dites et chantent des chants que j'ai sus. Le ciel est beau !

Mais l'apostat est à jamais maudit !

Si la prière était à mon chevet !... Si je pouvais sentir son souffle, entendre ses soupirs !... Mais non, plus d'espérance !...

L'apostat est à jamais maudit !

O éternité ! sous tes portiques saints le pauvre se prosterne. Ici-bas, il vécut humble et ignoré. Qu'importe le génie, puisqu'il mène à l'exil !

L'Apostat est à jamais maudit !

Archives diocésaines Quimper et Léon

Louez, abîmez-vous dans vos adorations sans fin, habitants immortels de la cité glorieuse ; prophètes, chérubins, éclatantes phalanges, enivrez-vous de joie.

L'apostat maudit maudira le bonheur.

J'aime la mort, c'est l'effroyable vengeance. Lit de ma douleur, tu finiras mes crimes. Cercueil, ensevelis mes hontes et vous, vers du tombeau, soyez mon châtiment !... Sous la froide terre bientôt je vais trouver la justice de Dieu.

Il s'en va sans amour ni prières !...

Que Dieu punisse l'apostat ! VICTOR CHARBONNEL. »

BIBLIOGRAPHIE

Chez Emmanuel VITTE, Editeur, Paris-Lyon.

L'Imitation de Jésus-Christ, traduite en vers français sur le texte latin, livres premier et second, par l'abbé Clovis GAUDIN. — Un vol. in-16 de 120 pages. — Prix : 1 franc.

Cette traduction qui rend clairement, simplement et intégralement le texte latin est un *vrai tour de force*. Nous la recommandons aux prêtres et aux fidèles comme réellement intéressante et destinée à faire le bien.

Le Sentiment religieux dans l'antiquité. Le Christianisme avant le Christ, par A. DUFIEUX, in-8 de pp. IV-404, prix *franco*, 5 fr.

M. A. DUFIEUX ne s'affuble d'aucun caractère d'apostat ; il se défend même de parler théologiquement du dogme ; mais il le fait jaillir de sources nombreuses, des œuvres des meilleurs penseurs de l'antiquité et des livres sacrés ou réputés tels de tous les peuples. De leur saisissante concordance, il déduit clairement qu'il ne peut y avoir et qu'il n'y a qu'une seule religion qui, sous trois vocables, a été et est le christianisme ; et que le paganisme n'en a point été la négation, mais le travestissement et surtout l'oubli.

Ainsi établie, la vérité se présente facilement accessible. Et comme elle n'a de puissance effective que par la diffusion, le livre de M. A. DUFIEUX mérite d'être répandu.

Librairie J. SALAUN, Quimper.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du Numéro du 5 Janvier 1904 :

I. En montagne, par Joseph BURNICHON. — II. Pourquoi des écoles confessionnelles ? par Wilfrid TAMPÉ. — III. Théorie du bien et du mal moral, par Paul EYMIEU. — IV. Le Père Pierre Le Tallec. L'étudiant et le docteur du collège romain, par Victor DELAPORTE. — V. Le Critérium de l'inspiration pour les livres du Nouveau Testament, par Paul JOUON. — VI. Bulletin scientifique, par Auguste BELANGER. — VII. Motu proprio. — VIII. Les Peintures des catacombes, par Hippolyte DELEHAYE. — IX. Revue des livres. — X. Notes bibliographiques. — XI. Événements de la quinzaine.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. Vendredi 22 Janvier 1904. N° 4.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — La Sainte Famille.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Œuvre de Saint-François de Sales ; *Motu proprio* de Sa Sainteté Pie X sur la musique sacrée ; Nominations dans le clergé ; Brest ; Gouézec ; Au pays des Missions lointaines ; Les Vitraux de Plougastel-Daoulas (à suivre).
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Paris ; Le Mans ; Xe Pèlerinage à Jérusalem ; Nos Missionnaires ; Hommage aux religieux.
IV. — *Bibliographie:*
V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 24 Janvier. — 3e Dimanche après l'Épiphanie. Fête de la Sainte-Famille de Nazareth. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoires de S. Timothée, Evêque, Martyr, et du Dimanche.

Vêpres de la fête, avec mémoires : 1° du suivant, 2° de S. Pierre, 3° de S. Timothée, 4° du Dimanche.

Lundi, 25. — Conversion de S. Paul, Apôtre. Double-majeur. Blanc.

Mardi, 26. — S. Polycarpe, Évêque, Martyr. Double. Rouge.

Mercredi, 27. — S. Jean Chrysostome, Évêque, Docteur. Double. Blanc.

Jeudi, 28. — S. Julien, Évêque *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Blanc.

Vendredi, 29. — S. François de Sales, Évêque, Docteur. Double. Blanc.

Samedi, 30. — Ste Martine, Vierge, Martyre. Semi-double. Rouge.

Dimanche, 31. — Septuagésime.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Hôpital civil de Brest . . . . . du 25 au 28 Janvier.
Pont-Aven . . . . . du 29 au 31 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

La Sainte Famille.

Le 3e Dimanche après l'Epiphanie ramène la fête de la Sainte Famille de Nazareth et le jour où les membres de la pieuse Association fondée sous son vocable doivent renouveler solennellement leur consécration. C'est l'occasion pour les prêtres de rappeler aux fidèles de leurs paroisses, conformément à la prescription épiscopale (Lettre-circulaire du 21 Novembre 1900, art. VI), les avantages de l'Association, les faveurs spirituelles qui y sont attachées et les enseignements qui en ressortent : leçons d'une touchante éloquence et à la portée de tous, découlant de la simple contemplation de la maison de Nazareth et des pieux exemples qui y sont offerts.

Que voyons-nous dans cette demeure d'apparence chétive ? Un artisan d'âge avancé, une jeune femme qui s'occupe des soins du ménage, un adolescent, fils adoptif et apprenti ouvrier. Mais cette chaumière, à elle seule, vaut tous les palais. Regardez-y de près : l'artisan obscur, c'est Joseph, dont l'Eglise a fait le grand patriarche du Nouveau Testament ; la jeune mère, c'est la vierge Marie, dont l'Eglise a fait la reine du ciel et de la terre ; le jeune adolescent, c'est Jésus, dont le nom, depuis dix-neuf siècles, n'a plus été porté par personne, et devant lequel tout genou fléchit au ciel, sur la terre et jusque dans les enfers.

Si nous avons égard à la dignité, saint Joseph occupe le troisième rang ; toutefois, c'est lui qui a reçu la mission de diriger la Sainte Famille et de la gouverner. Il travaille de son rude métier pour gagner le pain de chaque jour, il apprend à Jésus à manier les outils de charpentier, il dirige dans l'art de confectionner de vulgaires instruments de travail ces mains divines qui ont créé le monde... Venez, pères de famille, apprendre de ce saint patriarche comment on forme les enfants à la vertu ; et vous, ouvriers chrétiens, soyez fiers de votre travail, vous avez en saint Joseph un modèle et un guide.

L'autorité de Joseph est partagée par Marie : elle a aussi droit de commander au divin enfant, car elle est sa mère ; mais si elle commande à Jésus, elle obéit à Joseph. Pendant la journée, elle s'occupe des soins du ménage, elle accomplit, sous le regard de Dieu, ces actions vulgaires que les femmes ont coutume de faire dans leur maison. Tant il est vrai que ce n'est pas la beauté de l'action en elle-même qui sanctifie, mais bien plutôt la pureté de l'intention. Quoi de plus ordinaire, en apparence, que les occupations de Marie à Nazareth, et cependant quoi de plus saint et de plus grand ?..... Quel bel exemple pour les épouses et les mères chrétiennes !

Quant à Jésus, le Verbe incarné, la Sagesse éternelle, en qui sont renfermés tous les trésors de la science divine, source de toute lumière et de toute prudence, il ne veut avoir d'autre droit

que celui d'obéir, si bien que sa vie pendant trente ans se résume dans ces simples mots : *Et erat subditus illis,* il leur était soumis, non de cette soumission passive qui attend les ordres pour les exécuter, mais de cette obéissance affectueuse qui prévient les moindres désirs pour s'y conformer. Devons-nous, après cela, aimer l'obéissance, puisqu'elle fut la vie d'un Dieu durant trente années ! Sans l'abnégation de la volonté propre il ne peut exister ni vertu ni dévotion ; on peut en avoir l'apparence, mais il manque le fond indispensable.

Dans nos temps troublés, où le principe d'autorité tend à disparaître, où les liens sacrés de la famille ne sont plus guère respectés, où chacun réclame impérieusement ses droits mais oublie facilement ses devoirs, où l'amour du plaisir, des richesses et des grandeurs étouffe trop souvent la voix de la conscience, il importe de méditer plus sérieusement les leçons que nous donnent Joseph, Marie et Jésus, dans leur maison de Nazareth...

O Sainte Famille, instruisez-nous à votre école : enseignez aux pères à diriger leurs enfants par leurs paroles et surtout leurs exemples ; aux mères à être pieuses et dévouées ; aux enfants à être obéissants et soumis ; faites briller au foyer domestique ces vertus dont vous avez été de si parfaits modèles, et notre société moderne sera sauvée. Jésus, Marie, Joseph, aidez-nous et protégez-nous !

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.

II. La défense du droit et de la liberté au Parlement et devant les tribunaux.

III. Les Œuvres catholiques.

Offices extraordinaires.

Quimper. — Eglise Saint-Mathieu. — Dimanche prochain 24 Janvier, fête de la Sainte Famille, on célèbre également la fête annuelle de l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires. — A l'issue des Vêpres, sermon ; recommandations et prières d'usage. Bénédiction.

— *Mercredi, jeudi* et *vendredi, 27, 28* et *29 Janvier,* Triduum solennel en l'honneur de saint François de Sales.

Le T. Saint-Sacrement sera exposé toute la journée.

Chaque soir, à *7 h. 3/4,* chant des Complies ; sermon par M. Pellerin, recteur d'Audierne, et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Le *vendredi 29,* l'Œuvre de Saint-François de Sales célébrera sa fête patronale annuelle. A *8 h. 1/2,* messe à l'intention des associés et allocution par Monseigneur l'Evêque.

N. B. *Le même jour, la messe de 6 heures, à la Cathédrale, sera dite pour les associés de l'Œuvre de Saint-François de Sales, vivants et défunts.*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

— Chapelle des Ursulines. — *Mercredi 27 Janvier,* fête de S. Jean Chrysostome, Patron de l'Œuvre des Ecoles d'Orient. — A *8 h. 1/2*, messe ; courte allocution ; bénédiction du T. Saint-Sacrement. Quête au profit de l'œuvre.

Indulgence plénière pour les associés, aux conditions ordinaires.

Le même jour, à 2 h., aura lieu, à l'Evêché, la réunion annuelle des membres de l'Œuvre.

Œuvre de Saint-François de Sales. — Monseigneur l'Évêque veut bien autoriser encore, cette année, un Salut du T. Saint-Sacrement à l'issue de la cérémonie qui serait faite dans les paroisses en l'honneur de saint François de Sales, soit le jour de la fête soit le dimanche suivant, pourvu qu'il y ait une assistance suffisante.

Le directeur de l'Œuvre rappelle que le dernier délai pour le versement des cotisations est le *10 Février prochain :* à cette date il doit adresser la recette générale du diocèse au siège de l'Œuvre à Paris ; il serait désireux de se trouver en possession des fonds quelques jours auparavant.

« Motu proprio » de Sa Sainteté Pie X

sur la Musique sacrée.

Le document pontifical débute par cette constatation qu'il est du devoir pastoral de maintenir et de promouvoir la splendeur de la maison de Dieu. Il constate que, à notre époque, le chant et la musique sacrés ont une continuelle tendance à s'écarter des règles établies par les Pontifes romains, et, pour supprimer les abus, le Saint-Père exprime la volonté que ce *motu proprio* soit comme le *code légal de la musique sacrée* pour lequel il demande, dans la plénitude de son autorité apostolique, la plus scrupuleuse obéissance.

En voici un résumé fidèle :

I. — Principes généraux

1. La musique sacrée fait partie intégrante de la Liturgie solennelle.

2. Elle doit donc être sainte, artistique et universelle.

II. — Genres de musique sacrée

3. La musique propre de l'Eglise romaine est le chant grégorien. C'est ce chant qu'il faut rétablir dans les fonctions liturgiques et à l'exécution duquel l'assistance doit concourir suivant l'ancienne coutume.

4. La musique palestrinienne doit être aussi et largement restaurée dans les Eglises principales, y compris celles des Séminaires et autres établissements ecclésiastiques.

5. La musique plus moderne pourra être admise, à l'exclusion des compositions théâtrales ou d'allure profane.

6. Celle du théâtre au dernier siècle est la moins convenable.

III. — Texte liturgique

7. La langue propre de l'Eglise romaine est la langue latine. Tout chant en langue vulgaire est donc interdit dans les offices liturgiques solennels.

8. Les compositeurs ne doivent ni modifier, ni intervertir les paroles du texte liturgique qu'ils mettent en musique. On permet de chanter un motet au S. Sacrement après le *Benedictus*, et aussi après l'Offertoire un court motet sur des paroles approuvées par l'Eglise.

9. Le texte liturgique doit être chanté sans altération, d'une manière intelligible.

IV. — Règles des compositions musicales sacrées

10. Il faut respecter le caractère musical traditionnel de chacune des parties de la messe ou de l'office.

11. On permet les faux-bourdons alternant avec le chant grégorien du chœur, et exceptionnellement des psaumes entiers en musique psalmodique.

Le *Tantum ergo* et le *Genitori* ne doivent pas être d'un caractère différent.

V. — Chantres

12. Les chantres remplissent le rôle liturgique du chœur ecclésiastique, qui n'admet pas la prédominance du solo sur l'exécution d'ensemble.

13. Pas de femmes parmi les chantres ni dans la chapelle musicale.

Les voix aiguës doivent être fournies par des enfants.

14. Il convient que les chantres soient revêtus du surplis au chœur.

VI. — L'orgue et les instruments de musique

15. L'orgue est autorisé ; les autres instruments de musique le peuvent être, en des circonstances particulières, avec permission spéciale de l'Ordinaire.

16. Les instruments ne doivent pas couvrir le chant, mais seulement l'accompagner.

17. Les longs préludes et intermèdes sont interdits.

18. La musique d'orgue doit être soumise aux règles édictées plus haut sur la musique sacrée.

19. L'usage du piano et des instruments bruyants ou frivoles, tambour, grosse caisse, etc., est interdit dans l'église.

20. Une rigoureuse interdiction est faite aux fanfares de jouer dans les églises ; sauf dans un cas spécial, par consentement de l'Ordinaire, et après une sérieuse réglementation du choix des instruments et des morceaux.

21. Dans les processions, les fanfares peuvent être admises, avec la permission de l'Ordinaire, à condition qu'elles n'exé-

Archives diocésaine[redacted]e Quimper et Léon

cutent aucun morceau profane ; et le mieux serait alors qu'elles se bornent à accompagner les chants.

VII. — Longueur de la musique liturgique

22. Que les morceaux ne se prolongent pas de telle sorte qu'ils fassent attendre le célébrant à l'autel.

23. Que la musique demeure toujours l'humble servante de la liturgie.

VIII. — Moyens principaux

24. Les évêques devront établir dans leur diocèse une Commission chargée de veiller sur la musique usitée dans les églises.

25. Les séminaristes devront être encouragés à l'étude du chant sous toutes ses formes prescrites ou permises.

26. On devra leur enseigner les principes et les lois du chant et de l'art sacré.

27. Dans la mesure du possible, les *Scholæ cantorum* seront rétablies.

28. Les écoles supérieures ecclésiastiques de chant seront encouragées et développées.

Il importe extrêmement que l'Eglise elle-même veille à instruire ses maîtres de chapelle, ses organistes et ses chantres dans les vrais principes de la musique religieuse.

IX. — Conclusion

29. Il est recommandé aux maîtres de chapelle, aux chantres, au clergé, aux Supérieurs des séminaires, des établissements ecclésiastiques et des communautés religieuses, aux curés et aux recteurs des églises, aux chanoines des collégiales et des cathédrales et surtout aux Ordinaires diocésains de favoriser de tout leur zèle ces sages réformes.

Le *Motu proprio* est daté du 22 Novembre 1903, fête de Sainte-Cécile, Vierge et Martyre.

***

S. S. Pie X a ordonné à la S. C. des Rites de publier un Décret rendant obligatoire le *Motu proprio* sur la musique sacrée nonobstant tout privilège, et prescrivant l'usage, dans le plus bref délai, du vénérable chant grégorien, « conforme aux manuscrits authentiques ». Le décret a paru le 8 Janvier 1904.

***

Que faut-il entendre ici, pratiquement, par chant grégorien ? C'est celui dont l'école de Solesmes a reconstitué la notation et l'exécution. Ainsi l'a déclaré au correspondant de la *Croix* Mgr Respighi, neveu du Cardinal Vicaire.

Notre édition diocésaine est la reproduction exacte de celle de Solesmes pour les parties communes de la messe ; pour

tout le reste, elle en est un dérivé comportant seulement de rares variantes dans la mélodie et quelques suppressions dans les neumes longuement développés.

Conformément à l'art. 24, il sera institué, pour le diocèse de Quimper, une Commission de « musique sacrée ». Nous ne pensons pas qu'elle rencontre aucun abus sérieux. Sa tâche sera d'améliorer ce qui est, en s'inspirant du *Motu proprio*.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Guermeur, vicaire à Taulé, vicaire à Saint-Louis de Brest ;

M. Le Cleac'h, jeune prêtre de Loctudy, prêtre auxiliaire à Plestin (diocèse de Saint-Brieuc), vicaire à Taulé.

Brest. — **Cercles chrétiens d'études sociales.** — Vendredi 15 Janvier, les cercles d'études de Brest tenaient leur réunion générale trimestrielle, dans la grande salle du Patronage Saint-Louis ; 250 membres, jeunes gens et hommes, étaient présents.

La séance s'ouvre, à 8 h. 1/2, par la prière.

Le président félicite les assistants de se trouver en si grand nombre, malgré le mauvais temps. « Vous ne pouviez, ajoute-t-il, mieux témoigner de votre attachement au mouvement des cercles d'études et du vif intérêt que vous portez à nos réunions trimestrielles. »

Il donne ensuite la parole aux secrétaires des divers cercles de Brest, qui font connaître les travaux accomplis depuis le mois de Septembre. Leurs rapports, vivants et documentés, montrent que partout le temps a été bien employé et que l'on a étudié avec profit les questions les plus diverses : histoire, religion, philosophie, œuvres économiques, sciences, etc.

Mais ce n'est pas tout. Les cercles de Morlaix et de Châteaulin ont tenu à prendre part, de loin, à la réunion, en lui communiquant le compte-rendu de leurs études, dont la lecture a été vivement applaudie.

Cette démarche montre que le besoin d'union se fait sentir de plus en plus.

Le président en profite pour proposer un moyen simple et facile de réaliser cette union et de faire collaborer aux mêmes travaux les cercles des divers centres du diocèse : c'est de leur adresser régulièrement un questionnaire détaillé sur les sujets mis à l'étude dans nos réunions trimestrielles. Ce procédé aurait l'immense avantage de resserrer les liens d'amitié entre les divers cercles et de donner plus de cohésion à leurs forces ; il assurerait un appui sérieux aux groupements isolés et procurerait un programme d'études à ceux qui ont à lutter contre les difficultés du début.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

Archives diocésaines Quimper et Léon

Un membre demande que les cercles d'études de Brest envoient un délégué au Congrès national qui doit se tenir à Lyon, dans le courant de Février. Après une discussion assez animée, l'assemblée décide de laisser la solution de cette question aux soins des présidents et directeurs des cercles.

Avant de lever la séance, le président a donné lecture de la note parue dans le dernier numéro de la *Semaine religieuse*, concernant le « Motu proprio » de Pie X sur l'action populaire chrétienne.

•••

Gouézec. — **Mort d'une Religieuse.** — Le mercredi 13 Janvier, ont eu lieu à Gouézec les funérailles de la Sœur Sainte-Agnès, Supérieure des Filles du Saint-Esprit, décédée à l'âge de 67 ans.

Dans la foule considérable qui assistait au service et au convoi funèbres, on remarquait, au milieu de la population de Gouézec, venue en masse, plusieurs personnes de Saint-Thois : témoignages éloquents des regrets unanimes laissés par la vénérée défunte dans ces deux paroisses où, pendant 26 ans, elle s'est prodiguée à l'instruction des enfants et au soin des malades avec autant de bonté que de généreux dévouement... Elle est morte, on peut le dire, victime de sa charité : car, la veille du jour où elle dut s'aliter, elle avait fait, déjà souffrante, plus de quatre kilomètres à pied pour aller visiter un pauvre malade.

La Sœur Sainte-Agnès a passé en faisant le bien : elle a connu les dures épreuves de la persécution, les angoisses de l'expulsion violente. Du haut du ciel où, nous aimons à le croire, elle jouit de l'éternel repos, elle priera pour ses Sœurs en religion si éprouvées, et aussi pour les paroisses qui furent spécialement le théâtre de son zèle : son souvenir y restera vivant comme un exemple de cette abnégation au service du prochain, que seul peut inspirer l'amour de Dieu.

Au pays des Missions lointaines. — **Le Vénérable Michel Le Nobletz invoqué en Océanie.** — Nous reproduisons la lettre suivante textuellement et sans commentaires, la faisant seulement précéder de quelques explications indispensables.

Au mois de Juillet 1903, nous recevions d'un Père Mariste, missionnaire aux îles Fidji, une lettre qui a été traduite en partie et insérée dans les *Annales bretonnes* de la Propagation de la Foi (nº de Septembre). Breton originaire de Saint-Brieuc, ce bon religieux a donné à la mission nouvelle dont il était chargé le nom de *Notre-Dame d'Espérance* ; deux stations secondaires ont été placées par lui sous la protection de sainte Anne (« dans un pays aride comme les landes d'Auray ») et de saint Yves ; enfin un autre district est réservé pour être consacré à D. Michel Le Nobletz, « aussitôt que celui-ci sera béatifié, ce qui ne tardera pas à arriver, j'espère », écrivait notre correspondant. Et il nous parlait de

sa dévotion particulière au grand missionnaire Breton dont il avait visité le pays natal et le tombeau, avant de partir pour les missions lointaines.

En répondant à sa lettre, nous fûmes heureux de pouvoir lui envoyer une image de Michel Le Nobletz, ayant touché les reliques du Vénérable lors de l'ouverture du tombeau et de la reconnaissance des ossements, le 9 Septembre 1902... Voici ce que le même missionnaire nous écrit à la date du 17 Novembre dernier :

Monsieur le Chanoine,

Avant de partir pour notre retraite annuelle, je vous envoie à la hâte le récit d'une faveur obtenue par l'intercession du Vénérable Michel Le Nobletz.

Le samedi 7 Novembre, j'arrivais à *Nasi rotu* sur la rivière du *Waidina*. Je trouvai la fille du catéchiste de *Devo i ra*, village attenant au premier, dans un état désespéré. Agée de 8 mois seulement, depuis 6 jours elle vomissait sans cesse ; de plus, une diarrhée continuelle.... Je dis au catéchiste, appelé Leone, et à sa femme Mareselina : « Voyez, il n'y a pas d'espoir humainement parlant ; mais comme le bon Dieu sait que vous avez quitté votre pays pour venir instruire ces gens, il peut se faire qu'il vous accorde la guérison de votre enfant. Voici une image d'un prêtre mort en odeur de sainteté, dans mon pays ; cette image a touché à ses ossements, je la porte toujours dans mon bréviaire. Faites-la baiser à l'enfant, et suspendez-la dans la moustiquaire où elle est couchée... » Tout fut fait comme je l'avais recommandé. J'ajoutai que notre Vénérable avait sauvé de la mort beaucoup de petits enfants, pendant sa vie.

Ceci se passait le samedi soir. Le lendemain matin, dimanche, j'appelle Leone avant la messe et je lui dis : « Eh bien ! cela va-t-il mieux? » — « Père, me répondit-il, depuis le moment où je lui ai fait baiser l'image, l'enfant dort continuellement, ce qu'elle ne faisait pas ; les vomissements sont arrêtés. » Le soir, il vint me dire, dans un autre village, que la diarrhée était complètement arrêtée, que l'enfant revivait et semblait aussi gaie qu'autrefois.

Voilà, monsieur le Chanoine, la faveur dont j'ai voulu vous avertir aussitôt, obtenue par l'intercession de notre grand missionnaire breton, juste à l'endroit où je me suis toujours proposé, depuis que je suis ici, de consacrer les gens à Michel Le Nobletz.

Je ne doute pas que la protection de Michel Le Nobletz ne garde la Bretagne de la corruption qui se répand partout en France, puisqu'elle se fait sentir jusqu'ici, loin de son pays natal. Encore une fois, merci d'avoir bien voulu me donner cette précieuse image ; je serais heureux d'en avoir d'autres, si vous pouviez m'en envoyer...

Je suis obligé de clore cette lettre, vu que nous partons pour la retraite annuelle, mais j'ai tenu à vous avertir au plus tôt de cette insigne faveur.

Votre tout dévoué en J. M. J.

J. du BREIL de MARZAN.

ON TROUVE à l'Imprimerie de l'Évêché, à Quimper, le petit **Manuel de la Sainte Famille** en breton *(Levrik Breuriez ar Famill Zantel)*, au prix de : 0,05 c. l'exemplaire ; 0,30 c. les 10 ; 2 f. 50 le cent, par la poste.

Archives diocésaines Quimper et Léon

Les Vitraux de Plougastel-Daoulas.

Je ne m'écarte pas de mon sujet : *le culte des Saints*, en venant dire aujourd'hui aux lecteurs de la *Semaine* comment l'œuvre commencée en 1898 par M. l'abbé Iliou vient d'être terminée au déclin de l'année 1903. M. Georges Claudius-Lavergne avait d'abord exécuté pour l'abside huit scènes empruntées à l'Evangile et aux Actes des Apôtres et résumant l'histoire de saint Pierre et de saint Paul ; un peu plus tard, il fit pour les fenêtres du transsept deux grandes verrières, l'une présentant dans sa partie haute, l'institution de l'Eucharistie, dans le bas l'apparition du Sacré-Cœur, saint François de Sales et sainte Jeanne-Françoise de Chantal ; l'autre, dans le haut, Notre-Dame du Carmel présidant à la délivrance des âmes du purgatoire ; dans la partie basse, Notre-Dame apparaissant comme protectrice du même Ordre, 1° au pape Honorius III, 2° à saint Simon Stock.

Le troisième travail fut confié à M. Louis Plonquet ; cet artiste plaça dans les fenêtres des bas-côtés du chœur quatre nouvelles verrières ; ici les sujets furent empruntés à l'histoire de la Vierge et de saint Joseph dont ils décorent les chapelles ; dans chaque vitrail figurent deux scènes superposées, ce qui nous donne un total de huit tableaux :

Le Mariage de la Vierge et de saint Joseph ;
La Fuite en Egypte ;
La sainte Famille dans l'atelier de Nazareth ;
La Mort de saint Joseph ;
Notre-Seigneur rencontrant sa mère sur le chemin du Calvaire ;
Notre-Seigneur ressuscité apparaissant à sa Mère ;
Saint Jean communiant la Très Sainte Vierge ;
Mort de la Très Sainte Vierge.

Le 8 et le 22 Août 1902, je publiai dans la *Semaine* une longue description de huit nouvelles verrières également exécutées dans les ateliers de M. Plonquet pour la même église ; ici la partie inférieure représentait une scène de l'enfance de la Vierge, et par conséquent de la Vie de sainte Anne et de saint Joachim ; la partie supérieure était consacrée à l'histoire des patrons principaux et des plus illustres pèlerinages de notre diocèse. Je n'y reviendrai pas.

Le lundi 28 Décembre dernier, je me trouvai de nouveau à Plougastel pour voir la dernière série de verrières qui, depuis le mois de Septembre, est venue compléter cette admirable décoration.

Continuant la série commencée par l'histoire de la Vierge nous trouvons quatre scènes du Nouveau-Testament :

L'Annonciation ;
La Naissance de N.-S. et l'adoration des bergers ;
Jésus au milieu des docteurs ;
« Laissez venir à moi les petits enfants. »

Toutes les quatre sont fort belles ; pour la première je ferai remarquer que le sujet de l'Annonciation est rarement bien interprété ; il y a donc eu ici un mérite particulier à rompre avec de fâcheuses traditions artistiques.

Pour la seconde, j'attirerai l'attention sur la manière dont est éclairée cette belle scène de nuit : c'est le petit Enfant qui répand lui-même la lumière sur tous ceux qui l'entourent et sur les parois de la grotte.

Pour la troisième, le visage donné à l'Enfant-Jésus est de beaucoup le plus beau qu'il m'ait été donné de contempler, et de plus il est parfaitement conforme au type traditionnel de Jésus arrivé à l'âge d'homme.

Quant à Jésus appelant à lui les petits enfants, c'est une scène aussi attendrissante qu'elle est gracieuse ; les physionomies sont charmantes, mais même le petit qui ne laisse pas voir la sienne, puisqu'il la tourne vers le bon Maître en lui offrant une fleur, repose délicieusement le regard.

Comme dans la série précédente, les parties hautes sont consacrées à l'histoire religieuse de la Bretagne.

Saint Guénolé, descendant du saint autel, meurt assisté par saint Guenaël ;
Saint Yves, avocat des pauvres ;
Découverte miraculeuse de la statue de sainte Anne d'Auray ;
Le Vénérable Dom Michel Le Nobletz institue le Vénérable Père Julien Maunoir son successeur dans les Missions de Basse-Bretagne.

C'est un sujet bien souvent traité par les artistes que la *mort des saints*. Ici, le contraste est vraiment beau entre le vieil abbé de Landévennec, qui reçoit l'onction suprême, et le jeune prêtre, son fils d'adoption, qui la lui administre au milieu des larmes de sa communauté désolée.

Saint Yves, dans son rôle de défenseur, est un personnage très vivant, et j'aime ce tableau tel qu'il est, mais il est évident qu'une scène de tribunal édifie moins que le sujet précédent. Il y a ici un riche paysan contre lequel probablement plaide le bon avocat, et qui fait un geste d'une énergie fort amusante.

Le bon paysan Yves Nicolazic et ses amis du village de Keranna constituent un beau groupe autour de la statue qu'ils viennent d'exhumer à la lumière d'un flambeau que tient une main miraculeuse ; au fond apparaît la maison qui vient d'être incendiée il y a quelques jours et dont tous les dévots de sainte Anne déplorent vivement la destruction.

Enfin, voici nos deux grands Missionnaires du XVII^e^ siècle. Leurs portraits sont parfaitement reproduits, mais les deux visages sont très heureusement idéalisés ; la maison de Dom Michel et la vue de mer prise au Conquet sont reproduites avec exactitude, il en est de même pour la croix de granit que j'ai revue il y a quelques jours à peine, et au pied de laquelle le Vénérable aimait

Archives diocésaines Quimper et Léon

à réunir ses auditeurs. Autour des deux saints prêtres figure un nombreux groupe de paysans ; naturellement on leur a donné ici le costume si original de Plougastel, comme dans les scènes du Folgoat et de la plaidoirie de saint Yves. *(A suivre.)*

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Saint-Père, après avoir travaillé dans la matinée avec les Cardinaux Préfets des Congrégations Romaines et les membres des différentes commissions pontificales récemment instituées, donne chaque jour de nombreuses audiences particulières ou collectives.

Parmi les personnages reçus les jours derniers, on cite Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, et Mgr Bouquet, évêque de Mende. Ensuite ont été admis divers groupes d'Italiens ou d'étrangers.

On cite, entre autres, un groupe de compagnons artisans allemands, faisant « leur tour de pays ». La présentation fut faite par l'abbé van Gulick, président du cercle catholique d'ouvriers de langue allemande de Rome. Le Pape leur adressa une allocution, les exhortant à faire avec zèle, honnêtement, consciencieusement, leur travail quotidien, et à ne pas négliger leurs devoirs religieux. Les ouvriers avaient leur tenue de voyage. Pie X les admit chacun au baisement de sa main, et leur donna, avec sa bénédiction, une médaille commémorative.

Lundi dernier, Pie X a célébré la messe à la chapelle Pauline ; 200 jeunes gens du Cercle Saint-Pierre y assistaient. Le Pape leur a adressé une allocution, les exhortant à être de vrais chrétiens dans leur vie privée, pour lutter efficacement dans la vie publique contre le démon, aujourd'hui plus puissant qu'il ne l'a été depuis longtemps.

— **S. Congrégation des Rites.** — La S. Congrégation des Rites s'est de nouveau réunie au Vatican ; et c'est encore une Cause française qui était inscrite à l'ordre du jour. C'était la seconde réunion préparatoire concernant l'héroïcité des vertus de la Vénérable Mère Barat, fondatrice des Dames du Sacré-Cœur, dont la Cause a été introduite en 1879.

Le 26 Janvier prochain, la même Congrégation se réunira de nouveau, mais cette fois en présence du Pape, pour discuter des miracles opérés par Dieu et attribués à l'intercession du Vénérable Jean-Baptiste Vianney, curé d'Ars, décédé en 1859.

Le R. P. Cazenave, procureur général des Missions étrangères de Paris, a remis lundi entre les mains de Sa Sainteté les pièces qui concernent ces miracles.

— **Le Saint-Père et l'Extrême-Orient.** — Le Saint-Père, ému des nouvelles alarmantes venues de l'Extrême-Orient, et de

la situation critique où ne pourraient manquer de se trouver les populations catholiques de cette région au cas où éclateraient les hostilités, vient de charger le cardinal secrétaire d'Etat d'un échange de vues avec les cours européennes. D'autre part, Sa Sainteté a invité le cardinal Gotti, préfet de la Propagande, à donner aux missionnaires les instructions nécessaires.

Paris. — **La guerre à l'idée religieuse.** — On annonce la laïcisation de plusieurs hôpitaux militaires dans diverses villes de France. A Paris, le général Dessirier, gouverneur militaire, a interdit la prière à haute voix qui se faisait dans les salles des hôpitaux militaires.

Il a défendu de même aux soldats de fréquenter l'œuvre paroissiale du Gros-Caillou, situé 9 *bis*, rue Landrieu. Le prétexte allégué, c'est qu'on y distribuait « des jetons de présence ». Or, chaque jeton est d'une valeur de ... un centime et servait aux militaires à se procurer, dans l'établissement même, du papier à lettres et quelques autres menus objets. C'était bien de nature, on le voit, à mettre en danger la République !

Par contre les maisons de soldats et cercles de fondation maçonnique fonctionnent librement.

Le Mans. — **Les fêtes de saint Julien.** — Le dimanche 31 Janvier prochain, Mgr l'archevêque de Tours, assisté de NN. SS. les évêques du Mans, de Cahors, de Quimper, de Perpignan, de Verdun, présidera les fêtes de saint Julien à la cathédrale du Mans. C'est Mgr Enard, évêque de Cahors, qui prononcera le panégyrique. Le lendemain, 1er Février, aura lieu le pèlerinage du diocèse.

Xme Pèlerinage à Jérusalem. — Le Comité du *Pèlerinage Saint-Louis* en Terre-Sainte organise chaque année deux belles caravanes de pèlerins français qui s'en vont, sous la bannière et sous le patronage de saint Louis, roi de France, visiter Jérusalem, Bethléem, Nazareth et tous les sanctuaires de Palestine.

Ces pieux voyages sont de plus en plus suivis, et on ne peut que les encourager puisqu'ils servent la cause de l'Eglise et celle de la France en Orient.

L'organisation, la manière de fonctionner du *Pèlerinage Saint-Louis*, le confortable qu'il offre aux pèlerins pour leur rendre facile ce long voyage, en déterminent toujours un bon nombre à prendre place dans ses rangs.

Pour répondre aux demandes, le Comité fixe le départ du Xme Pèlerinage au *14 Avril prochain*.

Itinéraire. — Marseille, Naples, Athènes, Constantinople, Smyrne, Rhodes, Pathmos, Beyrouth, Le Carmel, Nazareth, Tibériade, Le Thabor, La Samarie, Jérusalem, Bethléem, Le Jourdain, La Mer Morte, Jaffa.

Archives diocésaine[redacted]e Quimper et Léon

Au retour, arrêt en Egypte, pour visiter le Caire et les Pyramides.

(A ce bel itinéraire, on ajoute la faculté pour les pèlerins de rentrer en France par *Rome.)*

Pour tous renseignements et programme détaillé, s'adresser à M. l'abbé H. POTARD, secrétaire du Pèlerinage de Jérusalem, 25, rue Humboldt, Paris XIVe.

NOS MISSIONNAIRES. — **Un glorieux nécrologe.** — Les *Missions catholiques*, dans leurs numéros du 25 Décembre 1903 et du 15 Janvier courant, nous donnent, comme chaque année à pareille époque, le relevé, à la fois douloureux et consolant, des missionnaires tombés au champ d'honneur de l'apostolat au cours de 1902.

La première place sur cette liste du dévouement appartient, comme toujours et sans conteste, à la France. Sur 189 noms, en effet, qu'elle comporte, nous comptons : 89 Français, soit près de la moitié du chiffre total (non compris 11 originaires des diocèses de Metz et de Strasbourg), 27 Italiens, 13 Espagnols, 11 Belges, 7 Allemands, 6 Hollandais, 6 Américains des Etats-Unis, 2 Bavarois, 2 Anglais, 1 Irlandais, 1 Autrichien, 1 Polonais, 1 Suisse, 1 Syrien, 1 Canadien, 1 Argentin, 1 Néo-Zélandais, 1 Chinois.

Dans cette liste figurent 8 évêques, dont 2 Français : NN. SS. Grandin, des Oblats de Marie, originaire du diocèse du Mans, évêque de Saint-Albert (Canada), pays qu'il évangélisait depuis 1854, et Grosgeorge, des Missions étrangères de Paris, originaire de Saint-Dié, vicaire apostolique du Cambodge où il résidait depuis 1870 ; 4 étaient Italiens, 1 Espagnol et 1 Allemand.

Les 89 missionnaires français non évêques étaient originaires des diocèses ci-après : Rodez, 6 ; Nantes, 5 ; Rennes, 4 ; Vannes, 4 ; Saint-Brieuc, 4 ; Coutances, 4 ; Lyon, 4 ; Cambrai, 4 ; Angers, 3 ; Besançon, 3 ; Quimper, 3 (1) ; Poitiers, 2 ; Séez, 2 ; Tulle, 2 ; Clermont, 2 ; Le Puy, 2 ; Annecy, 2 ; Paris, 2 ; Savoie (diocèse non précisé), 2 ; Valence, 2 ; Bordeaux, 1 ; Toulouse, 1 ; Chartres, 1 ; Bourges, 1 ; Laval, 1 ; Albi, 1 ; Tarbes, 1 ; Amiens, 1 ; Cahors, 1 ; Dijon, 1 ; Autun, 1 ; Langres, 1 ; Saint-Dié, 1 ; Bayonne, 1 ; Belley, 1 ; Le Mans, 1 ; Montpellier, 1.

Pour 8 missionnaires français, le diocèse ni le département d'origine ne sont indiqués.

Voici comment se répartissent, au point de vue des familles religieuses auxquelles ils appartenaient, les 89 missionnaires français prêtres et les 10 Alsaciens-Lorrains :

Missions étrangères de Paris, 25 ; Franciscains, 22 ; Pères du Saint-Esprit, 19 ; Compagnie de Jésus, 17 ; Oblats de Marie, 9 ; Lazaristes, 9 ; Société de Marie, 5 ; Missions africaines de Lyon, 5 ;

(1) Ces trois missionnaires sont : les RR. PP. Pennors, jésuite ; Frinault, de la Congrégation du Saint-Esprit (mort à la Martinique), et Nédélec (Hyacinthe), Oblat de Marie.

Pères Blancs, 5 ; Sacrés-Cœurs de Picpus, 3 ; Augustins de l'Assomption, 2.

Sur les 19 Pères du Saint-Esprit mentionnés, 11 ont succombé victimes de l'éruption de la Martinique, le 8 Mai 1902.

Notons enfin le temps qu'a duré l'apostolat de quelques-uns des morts inscrits à cette glorieuse liste : le R. P. Castan, en Océanie, 63 ans ; le R. P. Rougeyron, à la Nouvelle-Calédonie, 59 ans ; le R. P. Bruni, au Bengale occidental, 55 ans ; le R. P. Poiraud, aux Indes françaises, 53 ans ; le R. P. Vignolles, aux Etats-Unis, 52 ans ; le R. P. Burtin, au Canada, 50 ans ; le R. P. Fouesnel, aux îles Sandwich, 48 ans ; le R. P. Barthélemy, au Natal, 46 ans ; le R. P. Séguin, en Athabaska-Mackenzie, 44 ans.

Un pays qui donne ainsi sans compter son or et ses fils pour aider, sur tous les points du monde, à la diffusion de l'Evangile, a, malgré la rage antireligieuse de ses représentants officiels, quelque droit d'espérer que Dieu le prendra en pitié.

Hommage aux religieuses. — C'est Maxime du Camp qui a écrit cette belle page :

« J'ai essayé de me figurer ce que pouvait être la famille humaine avant l'invention du feu. Je n'ai pas réussi...

« De même il m'est impossible d'imaginer ce que serait Paris si la charité ne veillait sur lui comme une Sœur de Bon-Secours veille au chevet des malades. Si demain le caprice d'un génie malfaisant fermait les hôpitaux, les hospices, les asiles, les maisons religieuses, les ouvroirs, les crèches, et poussait dans la rue le peuple lamentable qui les habite, nous serions épouvantés du spectacle que nous aurions sous les yeux. Paris redeviendrait subitement une Cour des Miracles, et toute sécurité disparaîtrait ; les mourants encombreraient les trottoirs, les vagabonds chercheraient aventure, les affamés forceraient les portes, les enfants pleureraient leur débilité, les femmes ramasseraient publiquement le pain de la débauche, et les vieillards s'assoieraient contre une borne pour attendre leur dernière minute. Le flot des misères submergerait toute civilisation. »

Pensée. — En reprenant les autres, on n'est pas sûr de les rendre meilleurs ; en les supportant, on se rend meilleur soi-même.

BIBLIOGRAPHIE

Mgr DUPANLOUP, par MICHEL SALOMON. *Préface de M. le comte H. de Lacombe.* — Un volume in-12, avec portrait : **2 fr.**

Ce volume est le 6e d'une collection nouvelle que la « Librairie des Saints-Pères » publie sous ce titre général : *Les grands hommes de l'Eglise au XIXe siècle.* Parmi eux une des premières places appartient, sans conteste, à Mgr Dupanloup qui, durant sa longue et glorieuse carrière, a mis au service de la cause catholique un talent vigoureux, une activité infatigable et un dévouement sans bornes.

Archives diocésaine Quimper et Léon

« Il a pu se tromper sur des questions de conduite ou sur des points de détails ; il a pu excéder dans ses réprobations et dans ses résolutions ; la flamme qui l'animait était toujours pure, toujours allumée à quelque foyer sacré, Dieu, la religion, la patrie, le bien des âmes, la paix des sociétés dans l'équité et le droit » (1).

C'est bien ainsi que nous le représente M. Michel Salomon dans son livre, qui n'est pas une histoire complète mais une « biographie morale ». Il nous montre d'abord l'abbé Dupanloup catéchiste incomparable, puis éducateur hors ligne préludant, par le succès de sa direction au Petit-Séminaire de Saint-Nicolas, au rôle qu'il devait remplir avec tant d'éclat dans la défense de la liberté d'enseignement et surtout dans la préparation de la loi Falloux, œuvre à laquelle il eut une part si considérable.....

Le premier mot de Mgr Dupanloup évêque fut : « Il faut agir. » Cette devise, il la réalisa à toutes les périodes et dans les circonstances diverses de sa vie, pensant et pourvoyant à tout sans rien oublier, remplissant jusqu'à la fin, outre les devoirs propres de sa fonction pastorale qu'il ne perdait pas de vue, ceux que son ardeur jamais lasse y ajoutait : direction des âmes, prédication, discours politiques à l'Assemblée nationale et au Sénat, œuvres d'enseignement et de polémique : car on sait combien peu il redoutait la lutte et quelle impétuosité, parfois excessive, il y apportait. Lui-même se reconnaissait « une activité terrible qui ruinait sa santé et troublait sa piété ».

Et cependant cet homme si occupé trouvait le moyen de s'isoler, et — on le voit dans ses notes intimes — à force de prodiges d'énergie, réservait chaque jour une large part de son temps à la méditation, à la prière, aux exercices de piété, si bien que l'on a pu dire de lui « qu'il resta toute sa vie séminariste ». M. Michel Salomon cite à ce sujet des détails bien édifiants, et cette partie consacrée à nous peindre « Mgr Dupanloup homme intérieur » n'est pas la moins attrayante de son excellent livre auquel nous souhaitons le succès qu'il mérite à tous égards.

Annuaire-Almanach de l'Action populaire. *Guide social pour 1904.*
1 vol. in-8°, 360 p., illustré. — Prix : 1 fr. 50.

Nos lecteurs connaissent l'*Action populaire* et ses tracts périodiques (0 fr. 25 l'un ou 5 francs pour l'abonnement annuel pour 12 numéros).

L'*Action populaire* publie aujourd'hui un *Annuaire-Almanach* qui aspire à devenir le guide de tout homme que préoccupent les questions les plus graves de son temps et de son pays. Chaque *mois* est un chapitre spécial réunissant autour d'une idée maîtresse les exposés, les documents, les monographies qui l'éclairent, les œuvres qui s'en inspirent ou la réalisent, les biographies et les bibliographies qui s'y rapportent, les renseignements précis pour passer de la pratique à l'application, etc... Des portraits et des illustrations animent le texte dont l'exécution typographique est fort soignée. Ce premier essai, que le temps améliorera encore d'année en année, atteint déjà le but que visait l'*Action populaire* : c'est un *Guide* indispensable à ceux qui s'occupent de questions sociales, c'est l'*Almanach* qu'ils doivent avoir toujours sous la main en raison des nombreux renseignements qu'il rassemble.
En vente à la librairie J. Salaun, Quimper.

(1) Cte H. de Lacombe, Préface du livre.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

19e Année. Vendredi 29 Janvier 1904. N° 5.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la Prière.
II. — Avis aux abonnés.
III. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Pèlerinage national à Rome ; Œuvre des vieux papiers ; Landudal ; Quimper ; M. Combes et la confiscation des retraites ecclésiastiques ; A propos de suppression de traitement ; Indemnités concordataires ; Les Vitraux de Plougastel-Daoulas (fin) ; Bibliographie.
IV. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; etc.
V. — *Bibliographie.*
VI. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 31 Janvier. — Septuagésime. Office du jour ; semi-double. Violet. A la messe, mémoire de S. Pierre Nolasque, Confesseur.

Vêpres du suivant, avec mémoires de la Septuagésime et de S. Pierre Nolasque.

Lundi, 1er Février. — S. Ignace, Évêque, Martyr, Double. Rouge.

Mardi, 2. — Purification de la T. Sainte Vierge *(Chandeleur)*. Double de 2e classe. Blanc.

Mercredi, 3. — Ste Geneviève de Paris, Vierge *(au Propre diocésain)*. Double. Blanc.

Jeudi, 4. — S. André Corsini, Confesseur. Double. Blanc.

Vendredi, 5. — Ste Agathe, Vierge, Martyre. Double. Rouge.

Samedi, 6. — S. Gildas, Abbé *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Blanc.

Dimanche, 7. — Sexagésime.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Pont-Aven. . . . . du 29 au 31 Janvier.
Lesneven . . . . . du 1er au 8 Février.

Archives diocésaines Quimper et Léon

Apostolat de la Prière

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR FÉVRIER 1904

LES RELIGIEUX PERSÉCUTÉS

Le chiffre total des établissements dont la fermeture a été ordonnée, en France, par le cabinet actuel, durant les onze mois de son existence, s'élève à *dix mille* en chiffres ronds, exactement 9.998. Le gouvernement a soumis à la Chambre les demandes d'autorisation de 54 Congrégations d'hommes, enseignantes, hospitalières ou contemplatives, et de 81 Congrégations de femmes, exclusivement enseignantes. Ces demandes ont été repoussées, et leur rejet a eu pour conséquence la dispersion des Congrégations et la fermeture de leurs établissements qui étaient au nombre de 1.915 pour les hommes, et de 516 pour les femmes. En ce qui concerne les établissements non autorisés, dépendant de Congrégations autorisées, presque toutes féminines, le président du conseil n'a consulté ni le parlement, ni le conseil d'Etat, pour ceux qu'il ne jugeait pas devoir autoriser. Le nombre des établissements de ce genre s'élevait à 12.612, dont 9.934 enseignants, 1.856 hospitaliers et 822 mixtes. Sur les 9.934 enseignants, M. Combes a prononcé la fermeture de 7.567 ; pour les 2.367 autres, il y a ajournement, soit parce que ces établissements constituent des écoles communales qui devront être d'abord laïcisées, soit parce qu'ils existent à l'état d'écoles libres dans les communes où les écoles publiques sont insuffisantes. Pour les 822 établissements mixtes, c'est-à-dire à la fois hospitaliers et enseignants, M. Combes a prescrit la fermeture de la partie vouée à l'enseignement. Enfin, en ce qui concerne les 1.856 établissements hospitaliers, les dossiers sont à l'étude.

En présence de cet effroyable bilan de proscriptions, quel catholique pourrait ne pas se sentir indigné et attristé : indigné par tant d'injustice, d'ingratitude et de tyrannie ; attristé par les immenses ruines, matérielles et surtout morales, accumulées sur tous les points de la France !

Dieu, il est vrai, sait comme toujours tirer le bien du mal ; déjà la presse commence à signaler les services rendus par les religieux émigrés aux peuples qui se sont fait un honneur de leur offrir l'hospitalité. Cette précieuse semence de la vie religieuse qui avait germé, belle et abondante, sur le sol français, la tourmente révolutionnaire l'a brutalement arrachée et dispersée aux quatre coins du monde ; et là où elle est tombée, de nouvelles moissons vont lever sous les chauds rayons de la grâce de Dieu, moissons de dévouement, de sacrifices, de prières, de zèle et d'apostolat.

Mais ce ne sera pas sans qu'elles soient, hélas ! arrosées de beaucoup de sueurs et de larmes. Les épreuves des religieux frappés doivent, dès lors, nous dicter nos devoirs envers eux. Il faut d'abord :

Les en *estimer* davantage, et, en eux, exalter la vie religieuse elle-même. C'est un crime, qui porte toujours avec lui son châtiment, d'étouffer quelque part cette vie de perfection, fleur et fruit du christianisme.

Prier ensuite la divine miséricorde qu'elle daigne consoler ces glorieuses victimes de la persécution et adoucir, pour les unes, les rigueurs de l'exil ; pour les autres, les amertumes de la séparation.

Les *aider* enfin et les secourir. La secte triomphante ne s'est pas contentée de les jeter à la rue ; elle les a spoliées de leurs biens. Aux âmes généreuses il appartient de soulager cette grande détresse.

AVIS aux Abonnés. — *Les souscripteurs dont l'abonnement expire le 1er Janvier 1904 et qui sont dans l'intention de continuer à recevoir la* Semaine, *sont priés de faire parvenir à l'Administration les* 6 francs *du renouvellement, à moins qu'ils ne préfèrent le recouvrement par la poste, avec majoration de 50 centimes pour les frais. Ces recouvrements se feront à partir du 10 Février, date après laquelle, pour éviter toute cause d'erreur ou double emploi, nous recommandons de s'abstenir de tout versement.*

Cet avis intéresse également les retardataires des mois précédents.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **La défense du droit et de la liberté au Parlement et devant les tribunaux.**

III. **Les Œuvres catholiques.**

Offices extraordinaires.

Quimper. — ÉGLISE SAINT-MATHIEU. — *Vendredi 29 Janvier,* fête patronale de l'Œuvre de Saint-François de Sales. — *A 8 h. 1/2,* messe à l'intention des associés et allocution par Monseigneur l'Evêque.

Le soir, *à 7 h. 3/4,* chant des Complies ; sermon par M. Pellerin, recteur d'Audierne. Bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

Archives diocésaines Quimper et Léon

Monseigneur l'Evêque partira demain, samedi, par le train du matin, pour se rendre au Mans où il doit célébrer la messe pontificale, dimanche, solennité de la fête de S. Julien, Patron du diocèse.

Sa Grandeur reviendra par Rennes, puis s'arrêtera à Morlaix, à Brest et à Landerneau pour visiter les communautés religieuses, et sera de retour à Quimper le dimanche de la Sexagésime.

Nous serions reconnaissant à nos confrères de nous envoyer, *avant le 17 Février,* les noms des prédicateurs de la station du Carême dans leurs paroisses, pour que nous puissions en donner une liste complète. Cela intéresse tout le diocèse et procure toujours, nous en avons la certitude, des prières à l'œuvre d'évangélisation.

Nous sommes également très heureux d'annoncer à l'avance et de recommander aux prières des âmes pieuses les missions ou retraites qui doivent se donner dans le diocèse, comme d'en publier ensuite les comptes-rendus. Ce ne sont pas là des réclames pour flatter l'amour-propre, mais bien des sujets d'édification pour nos lecteurs, des stimulants pour les populations et aussi, plus tard, des documents précieux pour notre histoire religieuse, ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer à diverses reprises.

Pèlerinage national à Rome, *du 28 Février au 12 Mars 1904.*

Train spécial de Tours à Rome, pour la région de l'Ouest.

Prix : 1re classe (hôtels en ville), 361 fr. 45. — 2e classe (hôtels en ville), 295 fr.; (hôtellerie Sainte-Marthe au Vatican), 243 fr. 55. — 3e classe (hôtellerie Sainte-Marthe au Vatican), 191 fr. 55.

Ces prix comprennent le billet de chemin de fer, la nourriture et le logement. Réduction de 40 0/0 pour rejoindre Tours.

On nous a déjà demandé un certain nombre de billets de Pèlerinage à Rome. Nous rappelons que *le nombre des places est limité.* C'est pourquoi les inscriptions ne seront plus acceptées lorsque le train sera complet ; en tout cas, pour la bonne organisation du train spécial, *les inscriptions ne seront pas reçues après le 12 Février.*

Les demandes de circulaire-programme, d'inscription et de renseignements doivent être adressées à M. le chanoine Coat, *Curé-Archiprêtre de la Cathédrale, Quimper.*

Œuvre des vieux papiers. — Le Comité de l'Œuvre pontificale des vieux papiers, en Bretagne, fait connaître à ses bienfaiteurs et adhérents que le siège de l'Œuvre est toujours fixé à Rennes, à la même adresse, *rue de Fougères, 3.*

Landudal. — **Avis de service anniversaire.** — On nous prie d'annoncer que le grand service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Jaffrès, mort recteur de Landudal, sera célébré dans l'église de cette paroisse, le jeudi 4 Février prochain.

Quimper. — **Une triste nouvelle.** — A la dernière heure, nous apprenons une nouvelle qui produira dans notre diocèse et dans toute la région une impression bien pénible. En prévision du vote, trop probable, de la loi contre les Congrégations autorisées, les Frères des Ecoles Chrétiennes ont dû se résoudre à licencier leurs noviciats du district, situés rue de Kerfeunteun, à Quimper.

Les novices ont quitté l'établissement, hier matin (jeudi), pour rentrer dans leurs familles. Avant leur départ, ils ont entendu la messe, dite par Mgr l'Evêque, qui a tenu à aller lui-même leur adresser, ainsi qu'à leurs maîtres, quelques paroles de consolation et d'espérance.

Puisse l'épreuve être de courte durée, et le noviciat des chers Frères, où se sont formés tant de maîtres chrétiens instruits et dévoués, retrouver bientôt son ancienne prospérité !

M. Combes et la confiscation des traitements ecclésiastiques. — M. Combes s'est fait une spécialité de la confiscation ; il a retenu cela de la Convention qui coupait les têtes avec les bourses. Chacun sait qu'il est en train d'opérer le milliard des Congrégations, à la grande joie des socialistes qui n'y croient pas, mais qui attendent impatiemment leur tour pour opérer les milliards plus consistants de ces bons bourgeois ; car telle est la loi du progrès, en ces temps de civilisation barbare, que les milliards sont désormais la proie du plus fort.

Mais cette vaste opération n'absorbe pas tout entier le grand confiscateur. Il se souvient que, s'il est Ministre des Cultes, ce ne peut être que pour confisquer le Budget des Cultes. Et il n'y va pas de main morte. Le traitement des Evêques, il le supprime d'abord par voie d'extinction. Qu'un Evêque meure, M. Combes ne le remplace pas : c'est un traitement de moins à servir. Deux nominations ont été faites par son prédécesseur, il y aura tantôt deux ans ; pour les arrêter au passage, il a inventé la querelle d'allemand du *Nobis nominavit.* Cinq autres sont en suspens ; en tout, sept traitements supprimés.

Quand la mort ne le sert pas à point, M. Combes supplée ses lenteurs par des arrêts de mort fiscale, et qu'est-ce autre chose que ce trait de plume passé sur des noms concordataires d'Evêques ou de prêtres, et qui arrête sur-le-champ le cours des indemnités correspondantes ?

Dans le Finistère, sans renoncer aux suppressions isolées, il procède par fauchées trimestrielles ; on en attend le retour à jour fixe, et cela revient avec la plus grande régularité. En cinq fois,

Archives diocésa de Quimper et Léon

M. Combes a dépassé la centaine. Que Dieu lui prête vie encore 6 ans, c'est-à-dire, le reste de cette législature et la suivante, c'en sera fait du Budget des Cultes dans le Finistère, et le Concordat n'y sera plus qu'un souvenir chargé d'entraves.

On aurait pu croire que la région sardinière, si cruellement éprouvée dans ses deux dernières campagnes de pêche, serait à l'abri de ces opérations fiscales. Il n'en est rien. Sur 45 localités auxquelles le Comité officiel a distribué des secours, 18 forment à elles seules une population de 70,000 âmes et ont perçu plus de la moitié des subsides. Or, dans ces 18 centres de disette, il n'y a pas moins de 20 traitements supprimés. On conviendra que M. Combes ne se contente pas de frapper à coups redoublés ; par un raffinement de génie administratif, il frappe à l'endroit le plus sensible, là où l'argent est raréfié et où la misère est à l'état endémique.

Ce n'est plus un ministre, mais un dictateur. Les ministres sont soumis aux lois et en particulier à la loi des finances. Dans cette loi se trouve le chapitre des Cultes, obligatoire au même titre que les autres : M. Combes le viole à sa fantaisie. Représentez-lui qu'il doit, sous peine de prévarication, assurer la répartition de ce budget spécial tant aux édifices qu'au personnel des Cultes subventionnés ; il vous répondra en détournant ces crédits de leur destination législative et concordataire. Rappelez-lui qu'il a, dans le service des Cultes, 40,000 citoyens qu'il dit être des fonctionnaires et ses subordonnés, et que la nation lui remet en main de quoi payer le salaire de ces modestes serviteurs ; il supprimera leur salaire sans aucune forme de justice, même administrative, et les fera servir gratuitement. Tant de despotisme s'est-il jamais vu ?

En cela, il prétend user d'une prérogative de la couronne, prorogée par le Concordat. On n'a jamais porté un pareil défi à la vérité. La couronne avait un Concordat avec l'Eglise. Y a-t-il, dans cette pièce, un mot, une allusion de nature à justifier la prétention de M. Combes ? Les biens d'Eglise étaient à l'Eglise et non au Roi ou au royaume, plus sacrés même que la propriété privée et, en plus, riches de privilèges. Il a fallu une assemblée antimonarchique pour les attribuer à la nation, et pour y substituer un traitement amoindri et précaire. Les suppressions complètes de traitement par simple décision ministérielle n'ont pas une autre origine. Elles vont de pair avec la Constitution civile du clergé, la fermeture des églises, la proscription du culte catholique ; elles font partie du Bloc révolutionnaire, dont M. Combes est le servile continuateur.

Cette usurpation sacrilège des biens d'Eglise, le Concordat de 1802 la répare, loin de la consacrer. « Le gouvernement, dit l'art. 14, assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés. » Chaque fois qu'il supprime un traitement, M. Combes déchire cet article concordataire. Les droits et prérogatives dont il se vante sont ceux dont les rois jouissaient *près la Cour romaine* (art. 16) ; ils consistaient en honneurs, préséances, franchises ;

y voir un droit de main-mise sur le temporel de l'Eglise de France, c'est le comble de l'absurde et, dans la bouche d'un homme d'Etat, ce ne peut être qu'une plaisanterie inqualifiable. X...

A propos de suppression de traitement. — M. Guéguen, recteur de Plouhinec, un des 92 prêtres de notre diocèse actuellement privés de traitement, a écrit la lettre suivante à M. le Préfet du Finistère :

Plouhinec, le 22 Janvier 1904.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai reçu de Monseigneur l'Évêque de Quimper communication de la décision ministérielle du 5 Janvier qui suspend mon traitement, pour « emploi abusif du breton dans les instructions religieuses et le catéchisme ».

J'ai été frappé sans être admis à me défendre. Je signale, une fois de plus, la procédure, sans y insister davantage.

En ce qui vous concerne, Monsieur le Préfet, je suis persuadé que, si vous vous étiez renseigné près de la municipalité de Plouhinec, M. le Maire lui-même vous aurait fait savoir que sur les 1,800 ou 2,000 personnes que peut contenir l'église paroissiale, il n'y en a *pas 20* capables de comprendre un prône fait en français.

A défaut de M. le Maire, MM. les Adjoints pouvaient vous fournir à cet égard les renseignements les mieux fondés. En effet, voici ce qui se passait à Plouhinec le lundi 11 Janvier : sur vos ordres, sans doute, les deux adjoints au Maire, assistés d'un conseiller municipal, se présentaient dans la première classe de l'école communale qui, vous ne l'ignorez pas, possède, outre le titulaire, quatre instituteurs adjoints. Il s'agissait d'une contre-enquête sur des faits regrettables que j'avais cru, avec raison, de mon devoir de signaler à mes supérieurs hiérarchiques.

Or, en quelle langue M. Autret, le premier adjoint, pour être sûr de se faire comprendre, s'est-il adressé à ces enfants de 12, 13 et 14 ans, *les plus instruits de toute l'école ?* En breton, Monsieur le Préfet !

Et voici les trois questions qui furent posées : « *Ha clevet he peus an Aotrou Berre o coms eus ar religion ?*

« *Ha clevet he peus an Aotrou Berre o lavaret ne oa ifern ebet ?*

« *Ha clevet he peus an Aotrou Berre o-lavaret ne oa Doue ebet ?* » (1)

Et l'on voudrait que je fasse le catéchisme, en français, aux enfants des quatre classes inférieures !

---

(1) « Avez-vous entendu M. Le Berre parler de la religion ? — Avez-vous entendu M. Le Berre dire qu'il n'y a pas d'enfer ? — Avez-vous entendu M. Le Berre dire qu'il n'y a pas de Dieu ? » N. R.

Archives diocésai de Quimper et Léon

Aussi, Monsieur le Préfet, la population de Plouhinec ne se méprend pas sur le vrai motif pour lequel on me prive de l'indemnité concordataire qui m'est rigoureusement due. Permettez que je le dise en toute sincérité. Avec les pères de famille de ma paroisse, j'ai protesté près de Monseigneur l'Evêque contre l'enseignement « confessionnel » donné en classe par M. Le Berre, instituteur titulaire ; il a plu à ce maître *laïque et officiellement neutre* de s'ériger en catéchiste, de nier l'existence de l'enfer, de traiter de « contes » certains épisodes de la Bible. Les enfants, interrogés en *présence de leurs parents*, me l'ont nettement affirmé et les parents sont disposés à en rendre témoignage... Je le demande à tout homme de bonne foi : lequel, de M. Le Berre ou de moi, a méconnu son devoir ?

Cependant, sur des indications fournies ou certainement transmises par vous, Monsieur le Préfet, le Ministre complaisant s'empresse de m'enlever mon pain quotidien.

C'est en vain qu'on espère, par ces moyens violents, paralyser le ministère sacerdotal. Si vous avez la force, nous avons la grâce de Dieu qui décuplera notre bonne volonté, et nous continuerons, coûte que coûte, à sauvegarder la foi que nos populations ne veulent abandonner à aucun prix.

Vous me permettrez, Monsieur le Préfet, de terminer par une considération un peu personnelle, mais hélas ! trop justifiée par les circonstances actuelles. Si chaque jour vous visitiez, dans cette population de près de 7,000 âmes, les nombreux foyers de pêcheurs où tout manque : pain, bois, habits, filets, votre pitié se serait peut-être émue. Vous auriez compris, je n'en doute pas, que le moment n'est pas aux mesures tracassières et, loin de diminuer mes ressources, vous auriez tout fait pour les augmenter et me permettre d'atténuer, plus encore que je n'ai pu le faire jusqu'ici, la misère de ces malheureux.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, de me croire toujours, malgré l'injustice dont je suis victime, votre très humble serviteur.

St. Guéguen,

Recteur de Plouhinec.

Indemnités concordataires. — Sous ce titre, après avoir résumé ce que nous avons dit des suppressions de traitements dans notre diocèse (actuellement au nombre de 92 et donnant pour l'ensemble des indemnités suspendues une somme annuelle de 85,300 fr.), la *Semaine religieuse* de Saint-Brieuc ajoute :

« Notre diocèse, où la langue bretonne se parle sur une étendue moindre, où les expulsions violentes furent moins nombreuses, a eu moins à souffrir sous ce rapport ; pourtant le nombre est déjà grand des prêtres à qui le Ministère des Cultes a retiré le

morceau de pain auquel ils ont droit, et leur liste vient encore de s'allonger. Nous en sommes pour le moment à 20,700 francs de soustraction annuelle.

« La Bretagne n'est pas oubliée comme on voit dans la répartition des suppressions, dont le montant *prévu d'avance* s'élève à plusieurs millions ! Et dire que d'une façon ou d'une autre, ces dettes se payeront en malheurs pour la société qui laisse faire. »

Les Vitraux de Plougastel-Daoulas *(fin)*.

Les quatre verrières qui me restent à décrire n'ont pas les mêmes dimensions que les précédentes, et c'est pour cela qu'elles ne présentent pas les mêmes dispositions ; nous n'avons plus ici de scènes évangéliques, mais uniquement des faits empruntés à l'histoire de Bretagne.

Coté de l'Evangile. — *Chapelle des Fonts baptismaux.* — Les prescriptions liturgiques sont formelles, et le Rituel romain réclame près de la cuve baptismale une représentation du Précurseur baptisant Notre-Seigneur ; or, à Plougastel, il n'y avait pas à pourvoir à cela dans les verrières, car un très beau groupe en marbre représente le baptême du Sauveur ; il est placé sous un riche baldaquin où les faïences artistiques et les bronzes sont très heureusement encadrés dans une belle menuiserie remarquablement exécutée (1).

Le sujet du vitrail qui occuperait la place principale devait donc présenter une autre scène de baptême et, pour qu'elle correspondit aux autres, il convenait qu'elle ne fût point choisie en dehors de nos traditions bretonnes ; je pensai que rien ici ne pouvait mieux convenir que saint Similien baptisant saint Donatien.

La scène se passe dans une petite basilique rappelant bien les églises primitives ; dans le fond d'une petite abside, se voit la représentation du Bon Pasteur si fréquemment reproduite dans les Catacombes ; le saint évêque de Nantes verse l'eau baptismale sur la tête du gracieux adolescent debout dans la fontaine ; un chrétien dans la force de l'âge, remplissant la fonction de parrain, met la main sur l'épaule du nouveau chrétien ; des diacres portent la croix, le cierge allumé, l'aiguière.

La fenêtre que décore ce vitrail s'ouvre dans le pignon de l'église et se présente très bien à ceux qui descendent le bas-côté ; bien que cachée en partie par le baldaquin, elle est remarquable comme effet décoratif ; on doit en dire autant de celle qui lui fait vis-à-vis.

Dans le mur qui forme angle avec le pignon, et toujours dans

(1) M. Casimir Derrien, de Saint-Pol-de-Léon a fait preuve d'un goût remarquable dans l'agencement de ces différentes matières si bien choisies, et si parfaitement harmonisées.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

le baptistère, une étroite fenêtre à deux baies contient deux sujets qui complètent le précédent.

Rogatien, encore catéchumène, vient de subir son interrogatoire et retrouve son frère qui vient de passer par les plus cruelles inquiétudes ; car Donatien craignait que, n'ayant reçu ni la grâce sanctifiante dans le baptême ni le don de force dans la confirmation, il eût manqué de courage devant le juge païen, et Rogatien de son côté était rempli d'angoisse à la pensée d'affronter la mort sans avoir reçu ce double secours ; alors il formula ce désir : « Si mon frère, qui est baptisé, daigne m'embrasser, son baiser me tiendra lieu de sacrement. » Il entre dans la prison et le baiser spontané de Donatien confirme aussitôt son espérance. — Ici le peintre verrier a imité le tableau d'un peintre italien, Capparori, mais le meneau du vitrail qui sépare les images des deux martyrs ne permettait pas de les montrer déjà réunis dans leur étreinte fraternelle.

Les deux jeunes gens avaient été condamnés par Rictius Varus à avoir la tête tranchée ; mais le licteur, voulant complaire au juge cruel, avant de décapiter ses victimes leur perça le cou d'une lance.

Côté de l'Épitre. — *La première Communion de la bienheureuse Françoise d'Amboise.* — Je copie textuellement Albert Le Grand : « Les jours que le Duc (Jean V), la Duchesse (Jeanne de France) et leur Cour (très bien réglée en piété et dévotion) se disposoient pour la Communion, elle estoit plongée en un excès de tristesse, ne vouloit manger ni boire et ne cessoit de pleurer : elle ne voulut, long-temps, découvrir le sujet de ses larmes, jusqu'à ce qu'un jour la Duchesse, l'ayant prise à part, la conjura de luy dire quel estoit le sujet de sa tristesse et qu'elle la rendroit contente. Alors redoublant ses sanglots, elle repondit : « Helas ! » Madame, Monseigneur et vous et toute vostre Cour, avez, ce » jour, joüy d'une si grande faveur du Ciel, ayant receu le Corps » de notre Sauveur, et moy seule, faute d'âge, je suis privée de » ce bien ! jugez, s'il vous plaist, si je n'ay pas sujet de pleurer. » La Duchesse fut attendrie de ces paroles et ne se peut tenir de pleurer de joye, et, tirant son mouchoir, lui essuya les yeux, les baisa, et luy dit : « Apaisez-vous, mon petit cœur ; je feray en » sorte qu'à la Toussaints prochaine vous communierez », et tout de ce pas, alla trouver son confesseur, le R. P. F. Yves de Pontsal, Religieux de l'ordre des FF. Prédicateurs, du Convent de Kemperlé, qui, la mesme année 1432, fut sacré Evesque de Vennes, lequel, voyant la piété, discretion et zele de la petite Françoise, jugea qu'on lui devoit permettre l'accès de la sainte Table, quoy qu'elle ne fust âgée que de cinq ans. »

Ce récit n'est-il pas d'une grâce exquise, et cette petite communiante de cinq ans n'est-elle pas idéale ? Non seulement l'artiste chargé de reproduire cette scène en a compris tout le charme pieux, mais il n'a rien oublié de tout ce qui pouvait y ajouter de l'éclat, trône ducal très beau avec accessoires aux armes de Bretagne pour Jean V, de France pour la duchesse Jeanne ; devant leur père et

leur mère, sur des prie-Dieu richement ornés placés un peu plus bas sont agenouillés les trois jeunes princes, François, Gilles et Pierre (ce dernier devait épouser Françoise d'Amboise) ; le R. P. Yves de Pontsal est assisté d'un religieux et d'un jeune novice, dominicain comme lui.

Me voici à notre dernier vitrail. Après Notre-Seigneur, sa Mère et les Apôtres, nous avons vu jusqu'ici les saints personnages qui ont eu la plus grande part dans la formation de la Bretagne chrétienne, puis dans sa rénovation religieuse au Moyen-Age et au XVIIe siècle ; maintenant voici une sainte et un saint dont il était bon de rappeler ici le souvenir, car ils ont vécu près de Plougastel. C'est d'abord sainte Nonne, puis saint Ténénan. On sait que Dirinon possède le tombeau de la sainte religieuse qui, de la Cambrie, vint en ce coin de terre ignoré cacher son humiliation et sa pénitence. On ne connaît pas avec certitude le lieu de naissance de son fils saint Divy ou David, mais il n'y a pas de doute sur le choix du maître et de l'asile qu'elle choisit pour lui. La *Vie* de saint Pol-Aurélien, écrite en 884 par Wormonoc, moine de Landévennec, d'après des manuscrits très anciens, éditée par Dom Plaine en 1882, document d'une très grande valeur historique, dit que le saint Apôtre du Léon eut pour compagnon à l'école de saint Hiltut, saint Samson et son cousin saint Magloire, saint Gildas et saint David, le futur évêque de Ménévie. Aussi n'ai-je pas lu sans étonnement, dans une description très curieuse, et surtout fort bien écrite, des nouveaux vitraux de Dirinon, que sainte Nonne avait confié l'éducation de son fils à saint Colomban. Il fut conduit à l'école monastique vers l'an 500, c'est-à-dire un demi-siècle avant la naissance de l'illustre saint irlandais, dont il aurait bien pu être le maître mais non pas le disciple.

L'artiste a fait de l'entrevue de sainte Nonne et de saint Hiltut un tableau exquis : le groupe des saints enfants qui entoure le vénérable abbé a tout ce qu'il faut pour charmer : la grâce des physionomies, et la richesse des costumes de ces rejetons de grandes familles, mais surtout la gentillesse du nouveau disciple que présente sa mère et qui va prendre place au milieu de cette pieuse élite.

Saint Ténénan, revêtu de ses habits sacerdotaux et entouré de moines et de marins, débarque en face de Plougastel, sur la rive opposée de l'Élorn. Le paysage est rendu avec une parfaite exactitude et forme très heureusement le fond du tableau.

‡ ‡ ‡

C'était un dicton populaire au Moyen-Age, que les vitraux et les peintures des églises constituaient le livre des ignorants.

Les vitraux de Plougastel constituent un vrai catéchisme en images, non pas complet, mais bien instructif cependant : d'après ce que j'ai déjà dit, vous avez vu qu'on y trouve les principaux faits de la Vie du Sauveur, l'établissement de l'Eglise, ses débuts, enfin tout le symbole.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

La charité envers Dieu y est personnifiée par tous ces hommes apostoliques qui ont évangélisé les vieux Armoricains ou les Bretons des temps modernes, et aussi par la petite duchesse qui avait pris pour devise : « Sur toutes choses faictes que Dieu soit le mieux aymé ».

L'amour du prochain est identifié en saint Yves, l'Avocat des pauvres, le grand distributeur d'aumônes.

Les sacrements y apparaissent : le sacrement de baptême ou le *baptême d'eau* administré à saint Donatien ; le *baptême de désir*, signifié par le baiser que reçoit saint Rogatien, et le *baptême de sang*, qui s'identifie avec son martyre ; puis l'Eucharistie rappelée par la Cène et par la première communion de la bienheureuse Françoise d'Amboise ; la Pénitence, indiquée par la tradition des clefs à saint Pierre ; l'Extrême-Onction donnée par saint Guenaël à saint Guénolé ; l'Ordre, figuré par la série de tant de saints prêtres et de saints Evêques ; le Mariage, par les épousailles de la Sainte-Vierge et de saint Joseph.

Les Fins dernières : Mort de Notre-Dame et mort de saint Guénolé ; le ciel et le purgatoire dans le vitrail de Notre-Dame du Mont-Carmel ; enfin, les grandes dévotions chères à la piété catholique, culte du Sacré-Cœur, de la mère de Dieu, de saint Joseph et de sainte Anne, pèlerinages.

Et maintenant, je n'ai plus qu'un mot à dire sur l'œuvre heureusement terminée par M. Louis Plonquet. Tous ces tableaux sont remarquablement étudiés ; tous ont un cachet de piété vraiment exquise et d'incontestable noblesse, mais si l'on considère cette grande décoration dans son ensemble, on n'est pas moins frappé de sa richesse et de son harmonie. Quand je l'ai vue le 28 Décembre, la vaste église était éclairée par un gai soleil d'hiver ; les couleurs si admirablement nuancées des verrières produisirent sur mes regards une impression éprouvée, il y a bien longtemps, je me le rappelle, à la vue d'un grand jardin admirablement fleuri et offrant les tons les plus variés ; mais l'art m'offrait ici quelque chose encore plus riche et plus doux en même temps, que toute la fraîcheur répandue à profusion sur les roses et les pâquerettes, les géraniums et les lis.

Aux tympans des fenêtres se détachent, sur la robe des anges qui les occupent, les armoiries de dom Michel Le Nobletz, de la bienheureuse Françoise, de saint Yves et de la Bretagne.

BIBLIOGRAPHIE. — **Le Tribunal de la Pénitence devant la Théologie et l'Histoire**, par M. l'abbé P. Pellé, du clergé de Quimper, docteur en Théologie de la Faculté de Paris. (H. Oudin, éditeur.) Un vol. in-12, LIV-540. En vente dans les librairies catholiques du diocèse, au prix de 3 fr. 75.

La thèse de doctorat en théologie de M. l'abbé Pellé, que nous annoncions, il y a trois semaines, vient de paraître à la librairie H. Oudin. Nous ne pouvons mieux faire apprécier l'ouvrage qu'en citant les lignes suivantes que le *Bulletin* de l'Institut catholique de Paris (n° de Janvier 1904) consacre au nouveau docteur et à son livre.

« Le mercredi 2 Décembre, une soutenance fort intéressante sur le *Tribunal de la Pénitence devant la théologie et l'histoire* réunissait à l'Institut catholique un auditoire d'élite. Le candidat, M. l'abbé Pellé, du clergé de Quimper, licencié en théologie de notre Faculté, n'avait pas craint de présenter une thèse sur un des sujets les plus délicats de la dogmatique. Très au courant des controverses soulevées par la critique contemporaine à propos de la confession sacramentelle, il visait spécialement la solution des difficultés qu'on a faites contre la nécessité de la confession secrète dans les premiers siècles et contre l'extension effective du pouvoir des clés à tous les péchés. Vigoureusement attaqué pendant près de trois heures par MM. Auriault, Bainvel et Boudinhon, il défendit, non sans succès, les thèses traditionnelles. Et Mgr le Recteur, en lui notifiant le verdict de la Faculté, put le féliciter de la valeur théologique dont il avait fait preuve et l'encourager à continuer des études qui feraient honneur à la science sacrée. Il lui fit observer cependant qu'il eût gagné en originalité et en profondeur à ne pas disperser son attention sur tout le Sacrement de Pénitence, à serrer de très près la question de la confession. Ainsi eût-il donné un livre à physionomie de thèse et, par la solution précise d'un des cas les plus difficiles, aidé à trancher les questions générales, si débattues aujourd'hui, de l'institution de l'Eglise et de l'évolution du Dogme. Somme toute, belle soutenance et bonne journée pour la Faculté de Théologie. »

M. l'abbé Pellé a dédié son travail à Mgr Dubillard et au clergé de Quimper. Voici quelques lignes de la lettre de l'Evêque à son diocésain : « Je me hâte de vous féliciter du magnifique succès obtenu, parce que vous avez triomphé sur un terrain qui est celui des Pères et des Théologiens sérieux. Le clergé breton sera fier de vous... »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Sa Sainteté Pie X vient de faire publier un « motu proprio », daté du 17 Décembre 1903, par lequel il supprime la Commission cardinalice créée par Léon XIII en 1878 et spécialement chargée du choix et de la promotion des évêques d'Italie. Le soin de choisir et d'examiner les évêques est désormais confié d'une manière générale à la Congrégation du Saint-Office seule. Cependant le Pape maintient intégralement *(servatis ex integro)* le mode de nomination actuellement en vigueur pour les pays relevant de la Congrégation de la Propagande et aussi dans ceux où la question est réglée par des Constitutions particulières ou des Concordats.

Archives diocésai de Quimper et Léon

Pie X rappelle, dans le « motu proprio », le silence rigoureux imposé sous les peines les plus graves à tous les membres, sans exception de la Congrégation du Saint-Office, appelés à participer à un titre quelconque au choix des évêques.

— Le conflit relatif aux mots *Nobis nominavit* employés dans les Bulles épiscopales pour la France vient de recevoir une solution favorable. Le Saint-Siège a consenti à la suppression du mot *Nobis ;* mais le communiqué officiel ajoute que Rome maintient « la doctrine canonique et dogmatique sur la nature de la nomination présidentielle » qui n'est pas la création de l'évêque, mais « une simple désignation de personne ».

***

Le Saint-Père continue à donner, chaque jour, de nombreuses audiences à divers personnages ou à des groupes. Le 21 Janvier il a reçu le Séminaire français et les membres de la maison internationale d'études de Santa Chiara.

La semaine précédente, il avait reçu, dans la salle du Trône, les 80 professeurs du séminaire romain de l'Apollinaire, qui comprend une faculté de théologie, une faculté de droit canonique, des cours supérieurs de littérature, un collège ouvert aux élèves laïques aussi bien qu'aux ecclésiastiques et une école professionnelle.

Sans attendre la lecture de l'adresse du corps professoral, Pie X prit le premier la parole et s'exprima à peu près en ces termes : « J'accueille avec bonheur votre hommage, messieurs, et vous félicite à mon tour du dévouement que vous apportez à l'accomplissement de votre tâche. La seule recommandation que je vous adresserai sera, en vous appliquant à l'instruction, de ne point négliger l'éducation ; d'embraser le cœur en éclairant l'esprit ; d'inspirer à vos élèves l'amour de Dieu et de la vertu, de manière à en faire de ces bons prêtres dont nous avons un si grand besoin, et de ces pieux fidèles, empressés à seconder le zèle de leurs pasteurs... »

Ayant dit ces mots, le Souverain Pontife daigna, selon la coutume, passer devant les professeurs, leur donnant à chacun sa main à baiser. Tout à coup, entendant nommer Mgr Bartolini, professeur d'éloquence sacrée, « Ah ! Monseigneur, s'écria Pie X, apprenez, je vous en conjure, à vos jeunes gens à faire le catéchisme. Un panégyrique de temps à autre, je le veux bien ; mais le catéchisme ! le catéchisme, voilà ce qui prime tout. »

Pie X a également reçu, ces jours derniers, la commission d'Archéologie sacrée, et a écouté avec le plus vif intérêt les détails de la découverte récente de la crypte historique de Saint-Félix.

Mgr Touchet a eu une audience de congé avant son départ. Parmi les évêques récemment arrivés ou attendus à Rome, on cite NN. SS. de Langres et de Nîmes.

Ce que nous venons de dire montre suffisamment que le Pape jouit d'une santé vigoureuse et n'a rien perdu de son étonnante activité. C'est la meilleure réponse aux bruits, plus absurdes encore que malveillants, lancés périodiquement par des journalistes en quête de nouvelles à sensation..... L'un de ces écrivains « bien informés » ne parlait-il pas, ces jours derniers, de la démission probable de Pie X !

FRANCE. — **Protestation épiscopale.** — LL. EE. les cardinaux Langénieux et Richard viennent d'adresser à M. le Président de la République une lettre pleine de dignité et d'éloquence émue, au sujet des lois antireligieuses déjà votées et des nouvelles mesures qui se préparent.

Nous donnerons, dans notre prochain numéro, au moins les principaux passages de cette noble protestation.

PARIS. — Dimanche 24 Janvier, ont eu lieu à Notre-Dame de Paris les prières publiques prescrites par le cardinal Richard à l'occasion de la reprise des travaux parlementaires. Le cardinal présidait la cérémonie.

Dans la nef avaient pris place les membres des deux Chambres et du Conseil municipal, qui avaient répondu à l'invitation.

L'assistance était nombreuse. La cérémonie a été très solennelle et très recueillie.

Le vénéré cardinal, dont l'état de santé, on le voit, est tout à fait satisfaisant, présidait de nouveau, à 2 h. 1/2, les vêpres solennelles de la fête patronale de l'Archiconfrérie, à Notre-Dame des Victoires.

BESANÇON. — La santé de Mgr Fulbert Petit, archevêque de Besançon, inspire en ce moment quelques inquiétudes. « Aucun symptôme alarmant ne permet de perdre confiance et espoir ; toutefois, MM. les vicaires généraux, voulant associer à leurs propres sentiments et à leurs prières personnelles le clergé et les fidèles du diocèse, demandent à tous de supplier le Seigneur afin qu'il accorde à l'auguste malade le rétablissement d'une santé si chère au diocèse et si précieuse à l'Eglise. »

Nous demandons à nos lecteurs de prier également pour la prompte guérison de Mgr l'archevêque de Besançon, que de nombreux titres attachent au diocèse de Quimper.

Contre l'Enseignement congréganiste. — Bientôt va venir en discussion, à la Chambre, le projet de loi déposé par M. Combes, supprimant, on le sait, dans un délai maximum de cinq ans, l'enseignement congréganiste.

M. Colin, député d'Alger, présente un contre-projet qui atténue, dans une certaine mesure, les dispositions du premier. Tout en condamnant en principe les Congrégations, M. Colin est d'avis

Archives diocésaines de Quimper et Léon

qu'il convient de respecter les droits antérieurs des congréganistes et surtout de ne pas imposer aux finances publiques « des sacrifices de nature à rompre, à troubler tout au moins l'équilibre de bien des budgets communaux ». Il propose donc de laisser les Congrégations enseignantes s'éteindre, en leur interdisant le recrutement de nouveaux membres à dater de la promulgation de la loi en préparation.

La Commission de l'Enseignement a décidé de prendre en considération un article conçu dans ce sens.

BIBLIOGRAPHIE

ROME, Revue mensuelle illustrée *des questions Romaines, religieuses, historiques, littéraires et artistiques*, paraissant le 8 de chaque mois en fascicule de 32 pages.

Depuis le 8 Décembre 1903, la Maison de la « Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris, fait paraitre une nouvelle publication portant le titre de *Rome* qui est tout un programme. Historique et documentaire, cette revue rappellera les faits de l'histoire de l'Eglise, renseignera sur les événements romains et *publiera tous les documents pontificaux.*

Le numéro de Janvier 1904 contient entre autres les articles suivants : Les Vœux du Sacré Collège ; Pie X et l'Action populaire chrétienne ; le cinquantenaire de l'Immaculée ; *Motu proprio* sur la musique sacrée ; la Cause de Jeanne d'Arc, etc.

Illustrations : Portraits de cardinaux et de prélats, dont Mgr Touchet ; les saintes reliques de la Crèche ; monuments...

Le prix de l'abonnement annuel est de **3** fr.

VIENT DE PARAITRE

Annuaire pontifical catholique, par Mgr BATTANDIER. — 7e année. 1904. Un vol. in-16 de 640 pages avec de nombreuses illustrations. Broché, **3** fr. **50.** (Paris, 5, rue Bayard.)

Sous ce titre le docte prélat qu'est Mgr Battandier publie chaque année un gros volume donnant les renseignements les plus utiles et les plus précis sur la vie actuelle de l'Eglise, sur le Pape, les cardinaux, les évêques, les Ordres religieux, les prélats, les Congrégations romaines, listes à jour ou articles spéciaux d'histoire ou d'érudition.

Ce septième *Annuaire* mérite l'accueil bienveillant que le clergé et les fidèles ont fait à ses devanciers et nous conseillons à nos lecteurs, s'ils ne l'ont déjà fait, de se procurer les volumes précédemment parus. Ils auront ainsi une véritable *encyclopédie catholique et romaine.*

La collection complète comprend 7 vol. in-16 à 2 colonnes, illustrés de nombreuses gravures, avec couvertures en couleur.

1898,	avec	380	pages et	63	illustrations.
1899,	—	600	—	140	—
1900,	—	650	—	130	—
1901,	—	660	—	141	—
1902,	—	616	—	124	—
1903,	—	610	—	115	—
1904,	—	640	—	100	—

Chacun de ces volumes coûte **3** fr. **50.** Les sept volumes **24** fr.

Librairie J. SALAUN, Quimper.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. **Vendredi 5 Février 1904.** N° 6.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Lettre de LL. EE. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, et le cardinal Richard, archevêque de Paris, à M. le Président de la République.

II. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; La Lettre des Cardinaux ; Avis aux familles qui ont des enfants en garnison à Angers ; Ploudiry ; Quimper ; Landerneau ; Condamnations et soumissions ; Nos Missionnaires.

III. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; France ; Besançon ; Devant les tribunaux ; Lourdes ; Afrique du Sud.

IV. — Bibliographie.

V. — Annonces et avis.

Offices de la semaine.

Dimanche, 7 Février. — Sexagésime. Office du jour ; semi-double. Violet. A la messe, mémoire de S. Romuald, Abbé. Vêpres du suivant, avec mémoires du Dimanche et de S. Romuald.

Lundi, 8. — S. Jean de Matha, Confesseur. Double. Blanc.

Mardi, 9. — Commémoraison de la Passion de N. S. Jésus-Christ *(au Supplément)*. Double-majeur. Rouge.

Mercredi, 10. — Ste Scholastique, Vierge. Double. Blanc. — *A la Cathédrale de St-Corentin, fête et office des Trois Gouttes de Sang. Double-majeur. Rouge.*

Jeudi, 11. — Les Sept Saints Fondateurs de l'Ordre des Servites, Confesseurs. Double. Blanc.

Vendredi, 12. — Ste Jeanne de Valois, Veuve *(au Supplément)*. Double. Blanc.

Samedi, 13. — S. Cyrille d'Alexandrie, Évêque, Docteur *(du 9 Février)*. Double. Blanc.

Dimanche, 14. — Quinquagésime.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Lesneven	du 1er au 8 Février.
Plounévézel.	du 9 au 11 —
Ergué-Gabéric	du 12 au 16 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Lettre de LL. EE. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, et le cardinal Richard, archevêque de Paris, à M. le Président de la République.

Paris, le 24 Janvier 1904.

Monsieur le Président de la République,

Au moment où le Parlement se réunit et se dispose à discuter le projet de loi, dû à l'initiative du gouvernement, qui supprime totalement l'enseignement congréganiste, nous croyons remplir un devoir de notre charge et nous obéissons à notre conscience, en nous faisant, auprès de vous, l'interprète des sentiments de l'Eglise de France.

Du haut de la tribune du Sénat, le vénérable M. Wallon vient de prononcer ces graves paroles : « Ce n'est pas la paix, c'est la guerre la plus déplorable, la guerre religieuse qui règne en ce moment dans le pays, et c'est le gouvernement qui en a donné le signal ».

Ce n'est pas d'hier que cette guerre nous a été déclarée ; depuis longtemps nous en souffrons. Depuis longtemps nous en parlons à Dieu dans la prière, demandant lumière et sagesse pour ceux qui nous gouvernent, miséricorde pour ceux qui nous persécutent, force et courage pour ceux qu'on opprime, paix et union entre tous les enfants de la France.

Nous en avons parlé au peuple qui nous est confié pour l'éclairer et lui rappeler son devoir. Mais nous devons en parler aussi à celui qui détient le pouvoir suprême et donne aux lois leur force et leur sanction. Nous devons lui en parler au nom de Dieu, de qui vient toute autorité, et au nom du peuple chrétien lésé dans ses droits.

La voix de tous ceux qui souffrent ne parvient pas jusqu'à vous, Monsieur le Président ; peut-être la nôtre sera-t-elle entendue.

Si nous n'en sommes plus à nous étonner des rigueurs imméritées dont nous sommes l'objet, ce n'est pas, cependant, sans une profonde tristesse que nous avons vu déposer sur le bureau de la Chambre des députés, au nom du président de la République, un projet de loi dont le but n'est pas seulement de détruire d'un seul coup toutes les Congrégations religieuses enseignantes, mais encore l'enseignement chrétien lui-même.

Ce n'était donc pas assez d'avoir banni la religion du programme de l'enseignement public sous couvert d'une neutralité manifestement impossible à qui enseigne, les faits l'ont bien démontré.

Pour sauver les âmes de leurs enfants mises en péril, les catholiques, à leurs frais et conformément aux lois, ont ouvert

des écoles libres ; dans ces écoles on respectait la conscience des familles et la foi des enfants. On ne le veut plus souffrir. A tout prix, il faut que les catholiques disparaissent, et, pour les atteindre plus sûrement, sans souci d'aucune des libertés qui nous restent, on frappe jusque dans leur existence les Congrégations religieuses qui fournissent des maîtres et des maîtresses au peuple chrétien. Nous disons : dans leur existence, puisque le nouveau projet dispose que l'*interdiction d'enseigner comporte nécessairement la disparition complète de la Congrégation.*

Pourquoi ? sinon pour anéantir le catholicisme dans les âmes par une instruction et une éducation antireligieuses.

Ceux qui vous présentent les choses sous un autre jour, Monsieur le Président, ceux qui veulent vous persuader qu'il n'y a, dans toutes ces mesures odieuses, que des actes politiques dirigés contre des ennemis politiques, vous trompent et abusent de votre bonne foi.

Il est impossible de n'y pas voir l'oppression, au profit d'une doctrine sectaire, de toutes les libertés, hormis celle du mal.

Le chef du gouvernement ne peut pas ne pas y voir un danger pour le pays, car tout système d'éducation qui ne repose pas sur la religion ne fait, comme on l'a dit, que verser des poisons dans l'Etat.

Et si vous voulez bien, Monsieur le Président, considérer les choses de plus haut encore, il est impossible qu'élevé comme vous l'êtes au-dessus de l'agitation des partis, vous ne songiez pas que ceux-là auront un compte rigoureux à rendre à Dieu et à la postérité, qui ont la charge de l'éducation du peuple. Ils répondront de ces millions d'enfants élevés sans foi, sans morale, sans respect... et ils sauront ce que pèsent, dans la balance de la justice, les larmes versées dans les foyers chrétiens et au sein de toutes nos communautés religieuses.

Si votre devoir, Monsieur le Président, est de réfléchir à l'avenir réservé aux Français et à la France, par la disparition de l'enseignement chrétien et par le système d'instruction et d'éducation qu'on nous impose, votre sollicitude ne peut manquer non plus à nos religieux et à nos religieuses, que l'application arbitraire de la loi et le nouveau projet dispersent sans ressources sur tous les points du pays, ou jettent brutalement en exil.

La loi de 1901, M. Waldeck-Rousseau l'a dit à la Chambre et répété au Sénat, avait pour but de donner l'autorisation légale aux Congrégations qui ne la possédaient pas encore. Bientôt pourtant, la pensée d'excepter de cette autorisation quelques ordres religieux se fit jour. On ne voulait atteindre, disait-on, que les ordres militants ; et voilà que, d'un seul coup, sans même les lire, toutes les demandes en autorisation émanant des Congrégations sont repoussées.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

La loi d'association ne visait, après tout, que les Congrégations envisagées comme telles, et voici que l'on a frappé les congréganistes même sécularisés, même dispersés après la dissolution de leur famille religieuse...

On disait : les vocations trouveront un abri dans les congrégations autorisées...,et voici que le gouvernement lui-même, au nom du Président de la République, sollicite du Parlement une loi pour dissoudre toutes les Congrégations autorisées vouées à l'enseignement.

A l'origine, on prétendait vouloir protéger le clergé séculier contre l'envahissement des réguliers..., et aujourd'hui on se prépare ouvertement à rompre les rapports de l'Eglise et de l'Etat, non pour rendre la liberté à l'Eglise, mais pour la ruiner et l'enchaîner.

Il est temps, Monsieur le Président, que vous sachiez que les catholiques ne se font pas illusion ; qu'ils souffrent cruellement et du mal qu'on leur fait et de la déloyauté avec laquelle on agit à leur égard.

Ils souffrent de constater ce qu'ils ont toujours refusé de croire, que le gouvernement de la République obéit à une puissance occulte qui, pour satisfaire sa haine contre l'Eglise, n'hésite pas à « mettre les trois quarts des citoyens hors la loi ».

Ils souffrent de voir sacrifier, avec leurs plus chers intérêts, ceux de la France elle-même : ses finances, car on épuise le pays en dépenses folles pour remplacer nos œuvres que l'on détruit ; son influence à l'extérieur, car, vous ne l'ignorez pas, Monsieur le Président, ce sont ces religieux et ces religieuses persécutés chez nous qui font bénir la France à l'étranger ; ses traditions d'honneur, en l'amenant à frapper des femmes qui, de tout temps, ont fait sa gloire, des anges de charité que le monde nous envie !

Oui, nos cœurs saignent à ce spectacle, et nous nous demandons avec anxiété si vous vous souviendrez enfin, Monsieur le Président, que vous devez égale protection à tous les Français, et si, gardien de nos libertés et de nos droits, comme vous l'êtes de la dignité du pays, vous tenterez un effort pour arrêter cette nouvelle barbarie — car c'en est une — qui menace de tout asservir.

Et cette expression ne vous blessera point, Monsieur le Président, elle ne vous paraîtra pas exagérée, si vous voulez bien songer aux conséquences prochaines de cette guerre religieuse.

Ces conséquences nous inspirent les craintes les plus graves.

Nous avons peur pour la génération des enfants qui vont subir, dans toute la France, autant qu'il dépendra du gouvernement, la funeste influence d'une éducation sans Dieu. Car la libre pensée n'a point de morale : elle n'a que des opinions,

c'est-à-dire des doutes, et aucun autre principe que l'intérêt.

Nous avons peur pour le peuple, pour cette masse populaire à laquelle on promet l'impossible et qui déjà se montre impatiente. On a beau faire, on ne supprimera ni la nécessité du travail, ni la pauvreté, ni la souffrance, ni la mort. Si l'on enlève à tout un peuple les seules consolations et les seules espérances auxquelles il puisse rattacher sa vie à ces heures désolées et troublantes, que lui restera-t-il ? Il sera livré, sans aucun frein, à toutes ses passions ; peut-on croire encore que la force suffira pour contenir sa colère et son désespoir dans de justes limites ? Est-ce que, à des indices déjà trop visibles, il n'est pas évident que, malgré les progrès de la civilisation matérielle, la civilisation morale, la vraie civilisation penche déjà vers la ruine, que l'équilibre est rompu et que notre société ne vit plus que *des restes de l'ordre renversé ?*

Nous avons peur, nous ne pouvons le cacher, que la miséricorde de Dieu se fatigue et nous abandonne. Pour l'homme responsable devant Dieu, il y a l'éternité, et tous nous y devons songer. Mais les peuples, comme tels, appartiennent au temps : Dieu les traite, en ce monde, comme ils méritent de l'être. — Comment ne pas craindre que la France, nation privilégiée entre toutes, si elle devient oublieuse de son passé, ne soit punie et pour ses propres fautes et pour le crime de ceux qui la tournent contre Dieu !

Nous avons peur, enfin — nous disons tout, car le temps est venu de tout dire — nous avons peur qu'entraînée hors de ses voies par ceux qui ont entrepris de la guider, la France ne trahisse sa vocation providentielle, et que, n'ayant plus de raison d'être, elle finisse, comme tant d'autres nations, dont l'histoire nous raconte la décadence et la ruine.

Nous ne voulons pas, Monsieur le Président, nous souvenir de l'inutilité des démarches que nous avons faites depuis plusieurs années, auprès des pouvoirs publics, pour augurer du sort réservé à cette lettre.

Nous ignorons ce que, dans les circonstances actuelles, en face des irréparables malheurs qui menacent l'Eglise de France et la patrie, vous pouvez faire.

Nous ne savons si notre parole sera écoutée.

Du moins nous aurons rempli notre devoir. Au nom de la vérité que nous devons à tous, nous vous aurons rappelé que « résister non seulement au mal, mais au principe du mal, « non seulement au désordre, mais aux passions et aux idées « qui enfantent le désordre, c'est la mission essentielle, c'est « le premier devoir de tout gouvernement » (GUIZOT).

Enfin, nous aurons montré une fois de plus que la puissance spirituelle, dont nous sommes revêtus, reste fidèle à sa mission, alors même que toutes les autres résistances seraient découragées ou vaincues.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'hommage de notre respectueuse considération.

† B. M. Card. LANGÉNIEUX, *Archevêque de Reims.*

† FRANÇOIS Card. RICHARD, *Archevêque de Paris.*

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.

II. La défense du droit et de la liberté au Parlement et devant les tribunaux.

Offices extraordinaires.

Quimper. — ÉGLISE SAINT-MATHIEU. — *Mercredi 10 Février*, à 8 h. 1/2, messe à l'intention des membres de la « Ligue patriotique des Françaises » du Comité de Quimper. On prie instamment les adhérents de la ville et des environs d'assister à cette messe qui sera dite par Monseigneur l'Evêque.

— CHAPELLE DE LA RETRAITE. — *Dimanche 7 Février*, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h. 1/2, sainte messe, instruction et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

— CHAPELLE DES URSULINES. — Réunion des Mères chrétiennes, *le lundi 8 Février*, à 8 heures. Sainte messe, instruction et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

La lettre des Cardinaux. — Monseigneur l'Évêque, absent de Quimper en ce moment, nous mande de faire savoir qu'aussitôt après la publication de la lettre adressée par LL. EE. les cardinaux Langénieux et Richard à M. le Président de la République, il s'est empressé d'envoyer à Monseigneur l'Archevêque de Paris son adhésion pleine et entière à cet acte épiscopal.

On a lu plus haut cette lettre, si digne et si émue, qui exprime dans le langage le plus élevé « les sentiments, les douleurs et les alarmes » des évêques de France à l'heure actuelle. En même temps qu'elle est un acte épiscopal admirable, cette lettre, dit le journal *La Croix*, est pour nous un réconfortant : nos résistances ne sauraient être jamais découragées ou vaincues, quand « la puis- « sance spirituelle, dont sont revêtus nos évêques, reste fidèle à sa « mission ».

« Groupons-nous en rangs serrés derrière nos évêques ; écoutons leur voix et suivons leur exemple : « remplissons notre devoir ».

« L'autorité nous manque pour « parler » comme ils le font

avec tant de majesté, « au chef de l'Etat ». Mais nous pouvons comme eux, « parler à Dieu » — Dieu écoute tous ses enfants ; — comme eux, nous pouvons « parler au peuple ». Le peuple finit toujours par écouter ceux qui l'aiment sincèrement.

« A l'exemple de nos évêques, parlons à Dieu, parlons au peuple. »

***

En donnant « son adhésion immédiate » à la lettre de ses éminents collègues, et en « faisant sien leur langage », Son Em. le Cardinal archevêque de Rennes ajoute dans la note communiquée à la *Semaine Religieuse* diocésaine :

« Il n'y a pas une province dans la France entière qui ait plus souffert et qui souffrira plus que notre chère Bretagne des ruines morales et religieuses qu'accumule la guerre ouvertement déclarée à notre foi et à la religion catholique. Toutes les pertes matérielles et des désastres même compteraient peu auprès de ces ruines, peut-être irréparables.

« Nous n'avons qu'un vœu à formuler : puissent ceux qui ont accepté les charges morales qu'implique l'autorité publique et qui s'élèvent avec elle, écouter cet avertissement et en comprendre la portée ! Puissent-ils s'émouvoir des responsabilités si graves qu'ils assument devant la justice de Dieu et devant l'avenir qu'ils préparent au pays ! »

Avis aux familles qui ont des enfants en garnison à Angers. — En vertu d'une ordonnance de Mgr l'Evêque d'Angers, une messe basse est dite chaque dimanche à midi, en l'église paroissiale de Notre-Dame, pour les militaires de la garnison.

PLOUDIRY. — **Avis de service anniversaire.** — On nous prie d'annoncer que le grand service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Abjean, mort curé-doyen de Ploudiry, aura lieu dans l'église de cette paroisse le jeudi 11 Février prochain, à 10 heures.

QUIMPER. — **Triduum et fête de saint François de Sales.** — L'Œuvre de saint François de Sales a célébré sa fête patronale, vendredi dernier, avec l'éclat accoutumé. Dès 6 heures du matin, avant la reprise des travaux journaliers, une belle assistance a entendu la messe dite à la Cathédrale par M. le Directeur de l'Œuvre, et nombreux furent les fidèles qui se sont approchés de la sainte Table pour demander à Dieu de bénir leurs efforts et de donner aux associés défunts la récompense de leur zèle et de leurs services.

A 8 heures 1/2, Monseigneur l'Évêque, qui possède, à n'en pas douter, le secret de se multiplier quand il s'agit de faire plaisir et du bien à tous, s'est rendu à l'église Saint-Mathieu : elle était

Archives diocésai e Quimper et Léon

ornée avec une simplicité de bon goût, parfaitement en rapport avec l'austérité de la saison. De nombreux adorateurs entouraient déjà le trône eucharistique de Notre-Seigneur, exposé depuis mercredi dernier pour le Triduum traditionnel en l'honneur de saint François de Sales, second Patron de la paroisse.

Sa Grandeur commence la messe pendant laquelle le grand orgue exécute des morceaux empreints de cette gravité religieuse récemment demandée par le Souverain Pontife. Monseigneur communie de sa main un certain nombre de membres de l'Œuvre, puis, la messe terminée, monte en chaire et, dans une chaleureuse exhortation, démontre la nécessité de travailler, à l'heure actuelle, avec plus d'activité que jamais, à la prospérité de l'Œuvre si justement dénommée par le Pape Pie IX la « Propagation de la foi à l'intérieur ». « Beau pays de France, dit-il, berceau et prin-
« cipal soutien de la Propagation de la Foi, toujours si prodigue
« de ton argent et de tes fils quand il s'agit d'étendre le règne de
« Dieu et de convertir les peuplades lointaines, c'est à toi de veil-
« ler, car il en est grand temps, à conserver intact dans ton cœur
« ce foyer ardent de la charité qui est comme la source de ce
« fleuve vivifiant dont les nations barbares reçoivent, à travers le
« monde, les réconfortants bienfaits. Or voici qu'une Œuvre,
« suscitée par Dieu, a surgi pour travailler efficacement à la
« défense de ce dépôt précieux de la foi chez les chrétiens et en
« faire bénéficier les autres ; et cette Œuvre, qu'il est urgent de
« soutenir et de propager si l'on ne veut pas voir les autres
« Œuvres d'apostolat souffrir et s'affaiblir peu à peu, c'est celle-là
« même dont nous célébrons la fête patronale, avec son triple but
« de former l'enfant à la vie chrétienne par l'éducation dans les
« écoles, de maintenir cette vie surnaturelle dans les familles par
« les missions paroissiales qu'elle encourage et subventionne, et
« enfin de convertir ceux que de mauvaises influences ont trom-
« pés et pervertis, en leur proposant des images pieuses, de saines
« lectures qui, peu à peu, les ramèneront à la pratique des vertus
« chrétiennes...

« Prions, dit, en terminant, Sa Grandeur, notre Patron saint
« François de Sales, pour qu'il demande pour nous au Dieu de
« l'Eucharistie exposé sur cet autel, l'esprit de zèle qui l'anima
« lui-même pour le salut des âmes, et lui donna de remporter de
« si belles victoires sur les hérétiques de son temps. »

Nous avons le ferme espoir que cette prière sera montée en odeur de suavité jusqu'au trône du divin Maître, et qu'elle retombera en rosée de grâces sur le Pasteur et le troupeau.

Avant de descendre de chaire, Monseigneur donna à tous la bénédiction pontificale.

Le soir, à huit heures, eut lieu la clôture de ce Triduum d'adoration pendant lequel M. l'abbé Pellerin, recteur d'Audierne, a traité avec une grande élévation de langage, de l'essence de la vie chrétienne, des obstacles qui en arrêtent le fonctionnement normal, et de sa réalisation en saint François de Sales.

« La vie chrétienne, a dit l'orateur, mais c'est la vie ordinaire
« du vrai chrétien : elle consiste tout entière dans la « vie dévote »,
« tant recommandée par saint François de Sales dans ses conseils
« comme par son exemple, parce qu'elle est utile à tous et acces-
« sible à tous »... Les obstacles principaux qu'elle rencontre, et dont il faut se garder par la vigilance et la prière, proviennent de l'intelligence et de la volonté : ce sont l'erreur et les passions. Ne permettre à son esprit aucune témérité dans le domaine des investigations, conformément au précepte de l'Apôtre, *sapere ad sobrietatem*, et ne lui donner l'essor que dans les limites de la Foi ; veiller sans cesse aussi sur ses sens, afin de ne pas se laisser surprendre par l'ennemi qui rôde sans cesse pour nous entraîner hors de la voie tracée par le Sauveur.....

Enfin, dans un intéressant panégyrique, le prédicateur montra comment saint François de Sales puisa, dès sa plus tendre enfance, au sein d'une famille fortement chrétienne, cette vocation qui, durant une vie relativement courte, lui fit produire tant de fruits de salut et lui mérita au ciel ce haut degré de gloire auquel il nous convie après une vie consacrée au service de Dieu et des âmes.

Pendant le Salut solennel du T. Saint-Sacrement, qui terminait si bien chacun de ces jours de bénédiction, on a eu le plaisir d'entendre des chants bien sympathiques et parfaitement exécutés, ce qui du reste est de tradition à Quimper et particulièrement à Saint-Mathieu.

J. B.

Landerneau. — **Ligue patriotique des Françaises.** — Nous avons eu, indirectement, communication du rapport lu, le 16 Janvier dernier, à la réunion générale du Comité de Landerneau. Fondé le 26 Mai 1903, ce Comité compte aujourd'hui 3,026 membres adhérents, recrutés dans 32 paroisses. Les souscriptions ont produit la somme de 2,369 francs, qui a été employée, les frais matériels de prospectus et de conférences une fois payés, à la diffusion des bons journaux et en allocations à diverses œuvres de défense religieuse.

De tels résultats obtenus dans l'espace de quelques mois, très beaux en eux-mêmes, sont surtout un précieux encouragement pour l'œuvre dont nous sommes heureux de signaler les progrès rapides non seulement à Landerneau, mais encore dans les autres centres où elle est établie. On sait que la Ligue patriotique des Françaises fait appel à toutes les bonnes volontés, se tient en dehors des partis politiques et n'a d'autre devise que : « Dieu, France et Liberté ».

Condamnations et soumissions. — Quand M. l'abbé Loisy aura fait auprès de ses juges toutes les démarches nécessaires, le public chrétien apprendra avec joie, par l'*Index*, que *Auctor laudabiliter se subjecit*, et par le S. Office, qu'*il a rétracté ses erreurs*.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

I. — Il doit à l'*Index* une soumission disciplinaire : arrêter la diffusion de ses ouvrages condamnés et s'en interdire même la possession et la lecture. Epreuve pénible pour sa volonté et son amour-propre, sans doute ; néanmoins, tout semble indiquer qu'il en triomphera aisément. Ne s'y est-il pas engagé ? N'a-t-il pas fait, n'a-t-on pas fait pour lui d'éloquentes protestations d'obéissance préalable ? Que Rome nous condamne, ont dit ses partisans, et l'on verra, par la promptitude de notre soumission, que nos intentions étaient droites. Que Rome censure mes théories; affirmait-il lui-même, et je me soumettrai tout aussitôt, estimant que l'Eglise aura eu, pour ce faire, de hautes raisons administratives. On n'a pas le droit de douter que de tels sentiments fussent ou soient encore sincères ; c'est même un devoir de reconnaître qu'ils sont louables.

Toutefois, à y regarder plus attentivement, on conviendra aussi que, loin de mériter l'admiration qu'ils ont excitée en certaines âmes candides et faciles à séduire, ces sentiments trahissent une attitude répréhensible à plus d'un titre. Et d'abord, dans l'école loysiste, on est friand de questions scabreuses et de solutions inédites. Non seulement on s'expose à l'erreur sans motif ni garantie, mais on se joue du danger, on s'y complaît ; si l'on ne peut faire fond sur la solidité de sa propre doctrine, on se rassure sur la disposition où l'on croit être de se soumettre à l'Eglise : c'est de la présomption. Les vrais croyants sont plus sagement timorés ; que dis-je ? Sans être croyant, le savant digne de ce nom ne craint rien tant que l'illusion ; il soumet à des épreuves décisives ses conclusions et ses expériences ; même après ce contrôle, si ses convictions sont arrêtées, il hésite encore à en saisir le grand public, souvent il préfère sceller ses travaux en carton ou les détruire tout-à-fait, tant il redoute pour la science le fâcheux renom d'ignorance et d'erreur. Et il se rencontre des hommes, voués par état au culte de la vérité et à l'enseignement de la Révélation, qui acceptent de s'égarer et d'égarer les autres, et on les voit payer d'assurance et d'audace, en leur course aventureuse, sous prétexte que l'Eglise n'a pas encore condamné leurs égarements ! Non, cet état d'âme n'est point acceptable ; la foi se doit à elle-même de le blâmer sévèrement.

Il en est un autre non moins intolérable ; il consiste à ne vouloir s'arrêter qu'après une condamnation formelle du Saint-Siège. Ainsi, des amis s'alarment et hasardent les premiers avertissements : on prend l'offensive contre eux et on leur ferme la bouche en les traitant de rétrogrades. Des collègues, spécialistes eux aussi et très autorisés à exprimer un avis, interviennent discrètement : ce sont des égaux ; on croirait s'humilier en déférant à leur sentiment.

La voix des supérieurs immédiats ne tarde pas à s'élever à son tour : on n'en tient nul compte, parce qu'elle est dépourvue de sanction. Voici l'Evêque qui, conscient des devoirs de son magistère, assume en tremblant la responsabilité d'une condamnation :

on s'en console, parce que rien n'est définitif. Rome parle : il faut se taire enfin, et un long abus de la parole et de la plume rend le silence difficile ; il faut incliner sa volonté devant un arrêt inéluctable, après avoir contracté l'esprit de contradiction et d'opiniâtreté par toute une série de résistances ; il faut se soumettre et se rendre à merci, après avoir reculé jusqu'à l'extrême limite cet acte d'obéissance. On le fera, on l'a fait peut-être ; mais est-ce vraiment de la soumission ecclésiastique ? peut-on seulement soutenir qu'elle soit chrétienne ?

II. — Le S. Office réclame sa part de soumission, et non la moindre. Il a signalé des erreurs dogmatiques : on doit les rétracter. Ceci est la soumission de l'esprit à l'autorité régulatrice de la foi. Vainement alléguerait-on, pour s'y dérober, que l'on est historien, et que l'on a compulsé les sources ; que de plus on est critique et qu'on a soupesé la valeur des textes ; qu'en cette double qualité, on s'est arrêté à des conclusions et qu'on s'est fait des convictions purement scientifiques ; que celles-ci sont intangibles et insaisissables, nonobstant les formules contraires de l'enseignement catholique et malgré le S. Office qui en décrète la fausseté ; qu'en effet l'on peut dédoubler assez son esprit pour nier comme savant ce qu'on persiste à professer comme croyant. Tous ces subterfuges seraient misérables ; aucun d'eux ne mériterait d'être pris en considération. Et, pour ne parler que du dernier, quoi de plus irrationnel, de plus chimérique que ce prétendu dédoublement de l'esprit ? Quoi de plus offensant pour la foi que de prétendre la conserver et la servir en la ruinant par ses écrits ? L'esprit est simple, la foi aussi ; ni l'un ni l'autre n'admettent simultanément, sur le même objet, le pour et le contre. Jésus-Christ est-il ressuscité ? A cette question, vous prétendez que votre foi répond oui, et votre science non. Vous êtes le jouet d'une illusion. Tant que vous doutez, vous manquez de conviction et vous n'avez donc ni foi ni science ; mais dès que vous ne doutez plus et qu'une conviction est née dans votre esprit, qu'elle y est profonde, assurée, inébranlable, elle exclut nécessairement la conviction opposée ; vous avez donc, ou la foi catholique contre votre science d'historien, ou bien cette science contre la foi, l'une ou l'autre et non pas les deux. Laquelle ? à vous de le dire.

Ce n'est pas dans l'esprit que le partage peut et doit se faire, mais dans les matières qui sont l'objet de ses études et de ses convictions. Il y a des matières révélées ou connexes de la Révélation ; elles constituent l'enseignement dont l'Eglise a le monopole. Contre cet enseignement, le chrétien, fût-il savant, n'a pas le droit de rien entreprendre ; que ne s'épargne-t-il, dès lors, un labeur inutile, dangereux et coupable ? Il y a aussi, et en bien plus grande quantité, des sujets d'étude sans aucun rapport avec la doctrine révélée ; le savant, même chrétien, peut s'y donner libre carrière ; s'il se plonge dans l'erreur, l'Eglise n'ira pas l'y troubler, parce que cette fausse science est inoffensive pour les dogmes. Que les

Archives diocésai e Quimper et Léon

savants chrétiens s'en tiennent donc à ce dédoublement, le seul qui accorde les susceptibilités de la foi avec les légitimes libertés de l'esprit humain. X...

Nos missionnaires. — AFRIQUE OCCIDENTALE. — On lira certainement avec le plus vif intérêt la lettre suivante que nous a obligeamment communiquée M. le chanoine Billon, curé de Plabennec. Elle est écrite par un prêtre originaire de cette paroisse, le R. P. Abiven, de la Congrégation du Saint-Esprit, qui compte de nombreuses années d'apostolat en Afrique.

Préfecture Apostolique
DE LA GUINÉE

Sangha (Rio-Pongo), par Konakri,
(Guinée-Française), 25 Octobre 1903.

MONSIEUR LE CHANOINE,

Depuis longtemps je voulais vous écrire ; mais des déplacements continuels m'en ont empêché. Comme je comprends cette parole de l'Ecriture Sainte : « N'oubliez pas que vous êtes voyageurs sur la terre et que vous n'avez point de demeure stable ici-bas ». Je viens de remplacer provisoirement, pendant trois mois, un Supérieur malade. Je suis maintenant à Sangha ; mais seulement pour cinq ou six mois. Je prépare une nouvelle fondation à Sainte-Anne de Farinthia, gros village distant d'une lieue environ de Sangha. Un mot sur ce village, il mérite d'être connu.

Vers la fin du XVIII^e^ siècle ou au commencement du XIX^e^, beaucoup d'Américains vinrent s'installer dans ces régions pour faire la traite des esclaves. Le Rio-Pongo fut un centre très actif. A Farinthia, situé au fond de l'estuaire, des mulâtres, descendants de ces anciens Américains, se fortifièrent, s'installèrent en maîtres, et se rendirent indépendants. Un missionnaire catholique, visitant le Rio-Pongo en 1872, écrivait ceci : « Je regrette de n'avoir pu aller jusqu'à Farinthia. J'aurais reçu l'hospitalité chez une mulâtresse, grande dame du pays, qui a à son service plus de 6,000 esclaves. C'est une femme d'une énergie et d'une intelligence remarquables. Elle possède plusieurs batteries de canons établies sur plusieurs points de l'estuaire, parfaitement entretenues par un corps d'artilleurs indigènes qu'elle a formés elle-même. Il y a quelques années, lors d'une tournée du général Faidherbe, elle fut honorée de sa visite : « Et qui vous a permis, lui dit le général, en « plaisantant, d'établir des canons dans une rivière française ? » — « Ceci ne te regarde pas, lui répondit la mulâtresse. En tous cas, ils « ne sont pas là contre vous autres Français. » — « Mais, si je les fais « enlever ? » — « Essaie, si tu l'oses, » lui répliqua-t-elle fièrement.

Cette femme extraordinaire est morte en 1880, à l'âge de 120 ans environ. Jusque dans son extrême vieillesse, elle commandait à toute sa maison et savait se faire respecter et craindre. Autrefois, dit-on, elle ne sortait jamais sans avoir quelque pistolet suspendu à sa ceinture, et l'une de ses promenades favorites était d'aller, chaque semaine, inspecter les sept fortins qui entouraient son domaine, afin de s'assurer si les canons étaient bien entretenus et chargés. Elle prenait soin que les hommes fussent bien exercés au maniement des armes ; tout son orgueil consistait à avoir de bons artilleurs. Mais enfin elle mourut, et alors, la plupart de ses esclaves devinrent libres par le fait

même. Ils forment maintenant une tribu dont son petit-fils, Staël Lightburn, est le chef (il a aujourd'hui 83 ans).

Plusieurs fois déjà, dès avant 1878, et alors que les protestants anglais avaient déjà une école dans le village, la vieille reine avait proposé un terrain pour l'établissement d'une Mission catholique. Comme son grand âge pouvait faire craindre une mort prochaine, la promesse du terrain pouvait s'en aller avec elle dans la tombe. Le Supérieur de la Mission de Boffa (dans le bas de l'estuaire) en parla donc à son petit-fils, Staël, qui lui fit répondre peu après, « qu'il respectait la volonté de sa grand'mère et qu'il était tout disposé à céder le terrain promis ». Malheureusement la Mission de Boffa était en ce moment dans l'impossibilité de rien faire ; mais on avait une promesse écrite d'une concession de terrain, ce qui était beaucoup.

Vers 1884, Staël, qui avait pris la direction du village dès avant la mort de sa grand'mère, fit de vives instances pour qu'on vînt occuper le terrain concédé. Quoique protestant de religion, il promit de bâtir à ses frais une chapelle catholique. Cette promesse plut beaucoup au Supérieur de Boffa, mais sans trop le rassurer. Qu'un Africain protestant fasse quelque chose pour ses corréligionnaires, cela se comprend ; mais qu'il aille construire une chapelle catholique à côté du temple protestant qu'il a coutume de fréquenter, et qu'il permit à ses sujets, les encourageât même à se faire instruire dans la religion catholique, la chose parut extraordinaire. Le Père se tint donc sur la réserve ; mais un jour une lettre pressante vint l'inviter, avec instance, à monter à Farinthia pour se concerter sur l'emplacement et la construction de la nouvelle chapelle.

Il y a donc une vingtaine d'années que la première chapelle catholique a été bâtie à Farinthia. Mais pourquoi n'a-t-elle pas été occupée ? pourquoi n'en voit-on plus même de trace ? Il a dû y avoir plusieurs raisons à cela : pénurie de missionnaires, la maladie et la mort les enlevant si rapidement ; manque de ressources, ou autre chose, je n'en sais rien. Toujours est-il que tout est à recommencer ; mais la population est bien disposée, même les protestants et surtout le vieux chef. Dans l'acte de donation du terrain, il a fait insérer cette clause : « Si, pour une raison ou pour une autre, la Mission catholique était obligée de quitter ce pays, elle pourra vendre la concession à une autre société religieuse quelconque, mais non à un négociant, traitant, ou autre particulier. La donation n'étant faite que dans le seul but de propager la Foi dans le pays, et non pour toute autre cause, le terrain ne devra être occupé que par des ministres de Dieu. »

Mais, permettez-moi de m'arrêter, ma lettre est déjà assez longue. Si notre projet réussit, je vous reparlerai plus tard de Sainte-Anne de Farinthia.

Veuillez agréer, Monsieur le Chanoine, l'expression de mes sentiments les plus respectueux et dévoués.

O. ABIVEN.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le Saint-Père, tout en s'occupant avec la plus grande activité des affaires générales, continue à donner de nombreuses audiences particulières. Dimanche dernier, il a reçu Mgr Sueur,

Archives diocésai de Quimper et Léon

archevêque d'Avignon ; mardi, Mgr Herscher, évêque de Langres.

On annonce l'arrivée à Rome de M. Decurtins, le sociologue catholique suisse, venu pour étudier sur place l'organisation des catholiques italiens conformément aux idées de Pie X.

***

D'après les journaux les mieux informés, l'Encyclique relative au Jubilé du cinquantenaire de l'Immaculée Conception va paraître incessamment.

Un Jubilé de trois mois serait accordé, en cette année 1904 ; il durerait, à Rome, de la fin de Février au commencement de Juin.

Il serait également de trois mois pour tous les diocèses de la catholicité, le soin d'en fixer la date étant laissé au choix des évêques. En tout cas, le Jubilé devra se terminer le 8 Décembre.

France. — **L'épiscopat.** — Comme ses éminents collègues de Reims et de Paris, le cardinal-archevêque de Lyon a adressé à M. Loubet, Président de la République, une lettre très ferme au sujet de la guerre faite à la religion et spécialement des mesures qui tendent à l'entière destruction de l'enseignement chrétien.

L'épiscopat français en masse adhère aux lettres de protestation des trois princes de l'Eglise, qui se sont opposés si énergiquement « à la barbarie moderne », et ont vengé par là les droits de la conscience outragée.

Le gouvernement va traduire comme d'abus devant le Conseil d'Etat les prélats protestataires. De plus, on préparerait un projet de loi déférant désormais aux tribunaux ordinaires les discours ou écrits des ministres des cultes portant censure des actes du gouvernement et des Chambres.....

Malgré ces menaces, la parole de saint Paul reste vraie : *Verbum Dei non est alligatum.*

Besançon. — **Maladie de Mgr l'Archevêque.** — Dans la semaine qui vient de s'écouler, la santé de l'auguste malade a subi des oscillations qui ont donné tantôt un espoir bien fondé, tantôt de graves inquiétudes. La grippe qui, au début de la maladie, avait semblé fléchir, a eu, en dernier lieu, un retour offensif qui avait renouvelé nos vives préoccupations. Aujourd'hui, cette affection tend à diminuer. Aussi demandons-nous instamment au clergé et aux fidèles de redoubler de ferveur dans leurs prières, afin de hâter le plein rétablissement d'une santé si chère au diocèse.

Sa Grandeur, au cours de sa maladie, ne cesse de manifester des sentiments de haute piété, de grande confiance en Dieu et de pleine résignation à sa sainte volonté. Elle a été particulièrement heureuse de recevoir la paternelle bénédiction qu'a daigné lui envoyer Sa Sainteté Pie X et demande elle-même les prières de tous ses diocésains qui sont tous ses enfants.

(Semaine religieuse.)

Devant les tribunaux. — Le R. P. Le Doré, supérieur général des Eudistes, et trois de ses confrères, dont un vieillard de quatre-vingt-quatre ans, ont comparu en police correctionnelle, sous l'inculpation de délit de reconstitution d'une Congrégation non autorisée. Le P. Le Doré a présenté lui-même sa défense.

Le P. Supérieur général a été condamné à 200 francs d'amende et chacun de ses co-inculpés à 100 francs, bien qu'ils aient prouvé n'être qu'une « Association ».

Et vive la liberté d'association !

Lourdes. — Le tribunal de Bagnères-de-Bigorre était saisi par le liquidateur de l'affaire de la Grotte de Lourdes, parce que la maison-mère des missionnaires est située dans l'arrondissement.

Les conclusions du procureur étaient favorables à Mgr l'Evêque de Tarbes.

Le jugement reconnait la propriété de Mgr l'Evêque sur les terrains, constructions, mobilier et accessoires, a débouté le liquidateur de ses prétentions et l'a condamné aux dépens.

Afrique du Sud. — **Nomination épiscopale.** — Le P. Henri Delalle, petit neveu de Mgr Delalle, qui fut évêque de Rodez, religieux de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, est nommé vicaire apostolique du Natal, en remplacement du regretté Mgr Jolivet.

Le R. P. Delalle, qui est jeune encore, a fait avec un grand succès ses études théologiques à Rome. Il est, depuis un certain nombre d'années, missionnaire de l'Afrique du Sud, où ses qualités, ses talents et son zèle sont très appréciés.

MÉTHODE D'HARMONIUM (8e édition)

Facile et raisonnée, pour accompagner tout Cantique à première vue

par Mgr CHABOT

Prélat de Sa Sainteté — Curé de Pithiviers (Loiret)

SE TROUVE CHEZ L'AUTEUR

Prix net et franco : 2 fr. (mandat-poste) 10 exemplaires, franco, 15 fr.

Cet ouvrage se répand de plus en plus dans les Paroisses, Communautés, Pensionnats, Maîtrises, etc. Il donne, en six leçons, la manière d'accompagner les Cantiques, d'après les règles les plus élémentaires de l'harmonie.



FONDERIE DE CLOCHES

A. HAVARD à Villedieu-les-Poëles (Manche).

CLOCHES D'ÉGLISES, accords et réaccords garantis.

S'adresser à **M. Paul LE JAMTEL**, Négociant à Guingamp.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Ancienne Maison PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRERIE
BRONZES & ORFÈVRERIE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de **Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.**

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté S. G. D. G. Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « **A la Montre de Genève** » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la *propriété exclusive*, doit son *succès* toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la *Montre de précision* par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Écume et Ambre 1er choix.

ORFÈVRERIE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Forte remise sur tous les Catalogues.

CHAPEAUX
Barrettes, Rabats
Faux-cols
et Manchettes toile
Ceintures
Gilets de flanelle
etc.

Vêtements Ecclésiastiques.

F. JODELAIS, FILS AINÉ

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — **QUIMPER** — rue Verdelet, 20



GRATIS Un livre précieux sur les Maladies nerveuses envoyé Gratuitement à une adresse quelconque, et les patients pauvres peuvent aussi obtenir ce Tonique gratuitement. Ce remède a été préparé par le Père Koenig de Fort Wayne, Ind., E.-U. d'Am. depuis 1876, et il est préparé aujourd'hui sous sa direction par la Koenig Med. Co., Francfort-s/-M., Allemagne ; en France par **E. LOGEAIS, Pharmacien,** 37, Avenue Marceau, Paris.
En vente chez les pharm^ens 5f la bouteille.

« Ribaynac (Dordogne).
« J'avais des crises nerveuses, je ne « voyais et n'entendais rien, je chantais, « je me tordais, puis il me semblait sortir « d'un rêve. Un seul flacon du « Tonique « nerveux du Père Kœnig » fit cesser ces « crises. Maintenant je travaille comme « avant. « LÉONIE NICAUDIE. »

« Urtaca (Corse).
« La soussignée avait des crises d'hystérie épouvantables, depuis un an et « demi. Elle pleurait souvent. Après avoir « employé trois flacons du « Tonique nerveux du Père Kœnig » elle est devenue « plus calme.
« MARIE-ANTOINETTE VENTURINI. »
6

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. **Vendredi 12 Février 1904.** N° 7.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Un devoir des catholiques à l'heure présente.
II. — *Chronique du diocèse :* Œuvres recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Communiqué de l'Evêché ; Œuvre de Notre-Dame de Salut ; Prières des Quarante-Heures ; Mandement du Carême : Dispositif ; Avis ; Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pour 1904 ; Avis aux familles qui ont des enfants en garnison à Angers ; Nécrologie ; Mort d'une Religieuse bretonne à Paris ; Un Inspecteur qui oriente ; Le culte des Saints (suite).
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France, etc.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 14 Février. — Quinquagésime. Office du jour ; semi-double. Violet. A la messe, mémoires de S. Raymond de Pennafort, Confesseur *(du 23 Janvier)*, et de S. Valentin, Martyr.

Vêpres du Dimanche, avec mémoires du suivant, de S. Raymond, des Sts Martyrs Faustin et Jovite, et les Suffrages communs.

Lundi, 15. — S. Faustin et S. Jovite, Martyrs. Simple. — Ou Office votif des Sts Anges ; semi-double. Blanc.

Mardi, 16. — De la férie. — Ou Office votif des Sts Apôtres ; semi-double. Rouge.

Mercredi, 17. — Mercredi des *Cendres*. Office du jour ; simple. Violet.

Jeudi, 18. — De la férie. — Ou Office votif du T. Saint-Sacrement ; semi-double. Blanc.

Vendredi, 19. — La sainte Couronne d'épines de N.-S. Jésus-Christ. Double-majeur. Rouge.

Samedi, 20. — De la férie. — Ou office votif de l'Immaculée-Conception ; semi-double. Blanc.

Dimanche, 21. — 1er Dimanche du Carême.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Ergué-Gabéric.	du 12 au 16 Février.
Ile-Tudy	du 17 au 18 —
Saint-Servais.	du 19 au 21 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Un devoir des catholiques à l'heure présente. — Au milieu des malheurs qui fondent sur l'Eglise, parmi les ruines de nos œuvres, nous sommes-nous demandé quelquefois, nous autres catholiques, quelle était notre part de responsabilité ? C'est cette réflexion austère que S. E. le cardinal Perraud, évêque d'Autun, développait dans un discours prononcé le dernier dimanche de l'année 1903. Nous en citons ce passage qui vient, nous semble-t-il, bien à propos à la veille des jours de folie et de désordres qui précèdent le Carême.

« Il est juste et salutaire, dit Mgr Perraud, de prendre aussi notre part de la responsabilité que font peser sur la nation les prévarications publiques. Si nous ne sommes pleinement et directement responsables que de nos fautes personnelles, n'oublions pas que, dans une mesure dont nous ne connaissons pas exactement les proportions, les négligences et les insuffisances des gens de bien contribuent à ces désordres du monde moral que Dieu châtie, soit par des fléaux temporels, soit — ce qui est pire encore — en permettant que les méchants soient investis d'une puissance dont ils usent et abusent pour opprimer les bons : *Hæc est hora et potestas tenebrarum.*

« C'est alors qu'il nous faut prendre modèle sur la conduite et sur le langage des saints de l'Ancien Testament. Quand ils gémissaient sur les désordres de leur peuple, ils ne séparaient pas leur cause de celle des pécheurs. Ils se gardaient bien d'imiter l'orgueilleux pharisien de la parabole évangélique, lequel entrait dans le temple pour se glorifier de ses vertus, énumérer ses bonnes œuvres et mépriser le pauvre publicain qui se tenait au bas du lieu saint en courbant humblement la tête.....

« Ne soyez pas, je vous en conjure, du nombre de ces chrétiens légers, frivoles, superficiels, qui se croient quittes de leurs obligations envers Dieu et envers son Eglise parce que, en lisant le matin dans leur journal les détails navrants de quelque nouvel exploit des sectaires contre nos droits et nos libertés, ils auront éprouvé et même exprimé une sincère indignation — ce qui ne les empêchera pas, quelques heures après, de dépenser beaucoup d'argent pour des objets de luxe, parfaitement inutiles ; de ces chrétiens qui, pendant que l'Eglise leur mère est plongée dans la désolation et pleure, comme Rachel, des larmes inconsolables, parce qu'on lui arrache ses enfants pour les jeter en proie aux plus pernicieuses influences du positivisme athée qui prétend s'imposer à l'œuvre de l'éducation, ne se font aucun scrupule de se livrer, comme par le passé, à leurs plaisirs favoris.

« Un auteur du v^e^ siècle, contemporain de l'époque où les splendeurs de l'Empire s'effondraient sous les coups des barbares, Salvien, a prononcé une sentence terrible contre cette société que les plus affreuses calamités n'empêchaient pas de vouloir s'amuser à

tout prix. Voici ce que dit ce prêtre de Marseille : « Le peuple romain meurt et il rit : *Populus romanus moritur et ridet.* »

« Oh ! ne nous exposons pas à une telle flétrissure !... Que les douloureux événements, dont nous sommes les témoins, nous servent de leçon ! Qu'ils nous ramènent aux pensées austères, et, comme le disait Bossuet, à « l'incompréhensible sérieux de la vie chrétienne ! »

CHRONIQUE DU DIOCESE

Œuvres recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **L'œuvre de réparation pendant les Quarante-Heures.**

III. **Retraite.** — LESNEVEN, retraite bretonne pour les hommes, du 20 au 27 Février.

IV. **Mission** — GOULIEN, du 21 Février au 5 Mars.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN.— *Dimanche de la Quinquagésime.* — Prières des Quarante-Heures. A la première messe, bénédiction du T. Saint-Sacrement, qui reste ensuite exposé jusqu'aux Vêpres.

Lundi et Mardi, bénédiction et exposition à la première messe. — *A 9 heures*, grand'messe. *A 4 heures*, Vêpres suivies de la Bénédiction.

Mercredi, un quart d'heure avant la première messe, bénédiction et imposition des Cendres.

A 10 heures, bénédiction solennelle des Cendres, et grand'messe.

EGLISE DE SAINT-MATHIEU. — *Dimanche, Lundi et Mardi*, exposition des Quarante-Heures. Le T. Saint-Sacrement restera exposé, chaque jour, depuis la première messe jusqu'aux Vêpres, qui seront chantées, le dimanche, à *3 heures*, et les autres jours, à *4 heures*. Après les Vêpres, Bénédiction.

Mercredi, bénédiction solennelle des Cendres et grand'messe, à *8 h. 1/2*.

Communiqué de l'Évêché. — Devant la persistance du mauvais temps, qui a déjà causé de grands ravages sur nos côtes et menace sérieusement les récoltes en terre, Monseigneur l'Evêque autorise MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers à faire des prières publiques pour demander à Dieu un temps plus favorable. Ces prières, qui pourront être faites soit à l'issue d'un office liturgique soit dans une réunion spéciale, consisteront principalement dans le chant du *Miserere* ou des Litanies des Saints suivies de l'oraison *ad postulandam serenitatem* et de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Œuvre de Notre-Dame de Salut. — La réunion annuelle de l'Œuvre de Notre-Dame de Salut aura lieu, dimanche

Archives diocésaines de Quimper et Léon

prochain 14 Février, à l'issue des Vêpres, *c'est-à-dire vers 4 heures*, dans la salle synodale de l'Evêché, sous la présidence de Monseigneur. On invite à y assister les Associés et toutes les personnes qui s'intéressent à l'Œuvre.

Prières des Quarante-Heures. — Nous croyons inutile d'insister près des lecteurs de la *Semaine religieuse* pour les engager à prendre part à ces prières, dont ils connaissent l'objet et le but spécial. Pendant ces jours, que tant d'autres donnent aux futilités et au désordre, ils tiendront à consoler le Cœur de Notre-Seigneur par leur empressement à venir l'adorer, en esprit de réparation pour les péchés de leurs frères. Nous nous contentons de rappeler les conditions de l'Indulgence plénière (applicable aux défunts), accordée à la dévotion des Quarante-Heures. Outre la confession et la communion, il faut « visiter dévotement le T. Saint-Sacrement dans une église où il est exposé ». La durée de la visite, fixée d'abord à *une heure* entière d'adoration, a été réduite « au temps que l'on peut commodément passer dans l'église ». (BÉRINGER, I, 262-263). Il est plus sûr de faire une visite chacun des trois jours.

Nous avons annoncé que Mgr l'Évêque de Quimper, absent la semaine dernière de sa ville épiscopale, s'était empressé d'envoyer son adhésion pleine et entière à la lettre écrite par LL. EE. les cardinaux Langénieux et Richard à M. le Président de la République relativement au projet de loi sur la suppression de l'enseignement congréganiste.

Nous sommes heureux de donner aujourd'hui le texte de cette lettre, datée de Rennes le 2 Février et adressée à Son Em. le cardinal archevêque de Paris :

« Éminence,

« Je m'associe de tout cœur aux représentations si fermes et si patriotiques que, de concert avec le vénéré doyen des cardinaux français, vous avez jugé bon d'adresser à M. le Président de la République, au sujet des Congrégations religieuses.

« Tous les hommes de bon sens vous sauront gré de cet acte généreux, et en France le clergé aussi bien que l'épiscopat seront unanimes à vous en féliciter.

« Daigne Votre Eminence agréer l'assurance de mes sentiments respectueux et filialement dévoués.

« † FRANÇOIS-VIRGILE,
« *Évêque de Quimper et de Léon.* »

Mandement du Carême. — DISPOSITIF. — Nous donnerons, dans notre prochain numéro, la première partie de l'Instruction pastorale de Monseigneur l'Evêque pour le Carême 1904. Elle a pour sujet : l'Education chrétienne des enfants.

Nous publions, dès aujourd'hui, le Dispositif du Mandement.

Après en avoir conféré avec Nos Vénérables Frères, les Doyen, Chanoines et Chapitre de Notre insigne église Cathédrale ;

Le saint nom de Dieu invoqué ;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article Ier. — Nous rappelons aux fidèles l'obligation de faire pénitence pendant le saint temps du Carême et d'observer les lois de l'Eglise au sujet du jeûne et de l'abstinence.

Art. II. — Les prescriptions de l'abstinence et du jeûne doivent être observées depuis le Mercredi des Cendres inclusivement jusqu'à Pâques. La première oblige tous les fidèles à s'abstenir d'aliments gras ; la seconde oblige en outre tous ceux qui ont atteint l'âge de 21 ans à ne faire chaque jour, les dimanches exceptés, qu'un seul repas auquel il est permis d'ajouter le soir une légère collation (1).

Art. III. — En vertu d'un Indult apostolique en date du 12 Décembre 1902, Nous permettons d'user d'aliments gras, pendant le Carême, jusqu'au mardi de la Semaine Sainte inclusivement, les dimanche, lundi, mardi, jeudi et samedi, excepté le samedi des Quatre-Temps. Cette permission s'étend, le dimanche, à tous les repas, et les autres jours à un seul.

On ne peut pas manger de la viande et du poisson au même repas, même le dimanche.

Les personnes qui ne sont pas obligées au jeûne ou qui en sont dispensées peuvent user d'aliments gras plusieurs fois dans la journée.

Art. IV. — Nous permettons l'usage du beurre, du lait et du fromage pendant tout le Carême, même à la collation. L'usage des œufs n'est pas permis à la collation, mais seulement au principal repas jusqu'au Mardi Saint inclusivement.

Art. V. — MM. les Chanoines pour Nos diocésains, les Curés et Recteurs pour leurs paroissiens, les Supérieurs et Aumôniers pour les communautés et les pensionnats dont ils sont chargés, les Confesseurs pour leurs pénitents sont autorisés à accorder en outre les permissions qui leur paraîtraient justifiées par des motifs légitimes, pourvu qu'ils ne le fassent pas d'une manière générale.

Art. VI. — En vertu d'un Indult en date du 12 Décembre 1902, Nous accordons, d'une manière générale, pendant cette année, la dispense de l'abstinence du samedi. Cette dispense n'est pas donnée pour les samedis des Quatre-Temps, ni pour les vigiles dans lesquelles il y a obligation de jeûner.

Art. VII. — En vertu d'un Indult du 12 Décembre 1902, Nous dispensons de l'abstinence le jour de saint Marc et les trois jours des Rogations.

---

(1) L'usage de faire le principal repas le soir et la collation vers le milieu du jour peut être toléré.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Art. VIII. — Les personnes qui profiteront des dites dispenses sont tenues en conscience de faire une aumône proportionnée à leur fortune. Ces aumônes, destinées aux œuvres diocésaines, seront remises à MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers, ou déposées dans un tronc spécial, pour être ensuite envoyées au Secrétariat de l'Evêché avec cette mention : *Aumônes pour les dispenses du Carême.*

Art. IX. — Les pauvres qui ne pourraient pas faire une aumône même légère, devront y suppléer en récitant chaque semaine, pendant la durée du Carême, cinq *Pater* et cinq *Ave* pour les besoins de l'Eglise, de la France et du diocèse.

Art. X. — Nous autorisons la bénédiction du T. Saint-Sacrement pour chacune des réunions du soir qui auront lieu, à l'occasion du Carême, dans les églises et chapelles de Notre diocèse.

Art. XI. — Le temps fixé pour satisfaire à la communion pascale s'ouvrira, pour le diocèse, le Dimanche de la Passion, et finira le second Dimanche après Pâques.

Nous recommandons instamment à MM. les Curés et Recteurs de donner à leurs paroissiens la plus grande liberté pour le choix de leur confesseur.

Le canon du IVe Concile de Latran : *Omnis utriusque sexus fidelis* sera publié le IVe Dimanche de Carême, et MM. les Curés et Recteurs rappelleront à leurs paroissiens le précepte de la confession annuelle et de la communion pascale, en les exhortant à remplir ce devoir.

Art. XII. — Une quête sera faite pour les Lieux Saints, le Vendredi Saint.

Et seront Notre présente Instruction pastorale et Notre Mandement lus et publiés dans toutes les églises et chapelles publiques de Notre diocèse, le Dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Quimper, en Notre Palais épiscopal, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, le 29 Janvier, en la fête de saint François de Sales.

PAR MANDEMENT :

F. VIEILLE-CESSAY, *ch. hon.*,
Secrét. gén. de l'Évêché.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper et de Léon.

AVIS. — Nous profitons de cette circonstance pour faire parvenir à Nos zélés Collaborateurs un exemplaire du *Motu proprio* de Pie X, sur l'organisation et le fonctionnement des œuvres catholiques. Cet exemplaire en grand papier devra être affiché par les soins de MM. les Directeurs dans les lieux de réunion où, de temps en temps, on en fera la lecture. Pour obéir aux ordres du vénéré Pontife, Nous en faisons à tous un devoir strict et rigoureux. Si plusieurs exemplaires étaient nécessaires, on pourrait se les procurer chez M. de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pour 1904.

MOIS	JOURS de la SEMAINE	DATES	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE MATIN	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE SOIR
AVRIL	Mercredi	13	Guengat	Plonéis. — Gourlizon.
	Jeudi	14	Plogastel-Saint-Germain. — Landudec	Penhars.
	Vendredi	15	Plomelin	Pluguffan.
	Samedi	16	Elliant	Rosporden. — Tourc'h.
	Dimanche	17	Trégunc	Lanriec.
	Lundi	18	La Forêt-Fouesnant	Saint-Evarzec.
	Mardi	19	Fouesnant. — Pleuven	Clohars-Fouesnant.
	Mercredi	20	Bénodet	Gouesnac'h.
	Jeudi	21	Quimper.	
	Vendredi	22	Douarnenez	Tréboul.
	Samedi	23	Ploaré. — Pouldavid	Pouldergat. — Guilers.
	Dimanche	24	Pont-Croix	Mahalon — Meilars.
	Lundi	25	Beuzec-Cap-Sizun	Poullan.
	Mardi	26	Esquibien. — Primelin	Plogoff.
	Mercredi	27	Cleden-Cap-Sizun	Goulien.
	Jeudi	28	Audierne	Plouhinec.
	Vendredi	29	Plozévet	Pouldreuzic. — Lababan.
	Samedi	30	Plovan	Peumerit. — Tréogat.
MAI	Lundi	2	Plonéour-Lanvern. — Tréguennec	Saint-Jean-Trolimon.
	Mardi	3	Penmarc'h	Guilvinec.
	Mercredi	4	Plomeur	Plobannalec. — Treffiagat.
	Jeudi	5	Loctudy	Ile-Tudy.
	Vendredi	6	Combrit	Tréméoc.
	Samedi	7	Plogonnec. — Le Juch.	
	Dimanche	8	.....	Landrévarzec.
	Lundi	9	Briec	Langolen.
	Mardi	10	Saint-Yvi.	
	Jeudi	12	Pont-l'Abbé.	
	Lundi	23	Landudal.	

Arrêté à Quimper, le 8 Février 1904.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper et de Léon.

La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.

Avis aux familles qui ont des enfants en garnison à Angers. — En vertu d'une ordonnance de Mgr l'Évêque d'Angers, une messe basse est dite chaque dimanche *à midi*, en l'église paroissiale de Notre-Dame, pour les militaires de la garnison.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Nous prions de nouveau nos confrères de vouloir bien nous envoyer, *avant mercredi 17 Février, midi,* les noms des prédicateurs de la Station du Carême dans leurs paroisses, afin que nous puissions en donner la liste complète dans notre prochain numéro.

Nécrologie. — M. CARIOU, *curé de Landivisiau.* — Nous avons le regret d'annoncer la mort d'un des prêtres de notre diocèse les plus justement considérés, M. Cariou, chanoine honoraire, curé-doyen de Landivisiau, décédé le 6 Février dans sa 75e année.

Né à Plogonnec, le 15 Mai 1829, ordonné prêtre le 26 Juillet 1857, M. Cariou (Pierre-Vincent) fut d'abord vicaire-instituteur à Trégourez (Septembre 1857-Juin 1861), vicaire à Tréflaouénan, puis à Saint-Louis de Brest (30 Décembre 1862). Devenu recteur de Gouesnou, le 22 Septembre 1873, il fut nommé curé de Landivisiau le 26 Mai 1881, et chanoine honoraire le 23 Décembre 1893. Dans les différents postes qu'il a occupés, M. Cariou fut toujours l'homme du devoir ; partout il a montré son zèle pour la beauté de la maison de Dieu, mettant un soin particulier à relever l'éclat des cérémonies religieuses spécialement par la musique et les chants. On sait qu'il avait trouvé, à Landivisiau, une population répondant à ce qu'il pouvait désirer sous ce rapport. Orateur élégant et recherché, il mettait son talent de parole au service de ceux qui y avaient recours, autant que sa santé, depuis longtemps chancelante, le lui permettait. Bon et accueillant pour tous, il était aimé de ses confrères comme de ses paroissiens.

On a pu juger des regrets qu'il laisse, en voyant la foule qui assistait à ses obsèques, célébrées lundi dernier. M. le chanoine Le Goff, curé-archiprêtre de Saint-Pol-de-Léon, a présidé la levée du corps. La messe d'enterrement a été chantée par M. Penndu, recteur de Lampaul-Guimiliau, confesseur du regretté défunt ; puis M. le chanoine Quéinnec, curé-doyen de Taulé, a fait la cérémonie de l'absoute pendant laquelle on comptait autour du catafalque environ 80 prêtres, dont 9 chanoines, venus de toutes les parties du diocèse rendre les derniers devoirs à celui qui fut le bon et charitable curé de Landivisiau.

R. I. P.

†

Le grand service de huitaine pour le repos de l'âme de M. le chanoine Cariou aura lieu, à Landivisiau, le jeudi 18 Février, à 10 heures.

PARIS. — **Mort d'une Religieuse bretonne.**— On nous écrit :

« Nous venons de perdre, à Paris, une sainte et vaillante compatriote, la Mère Robert, supérieure du couvent des Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve, de la rue Rataud. Elle appartenait à

une bonne famille de Landerneau, toute vouée à la sainte cause de la religion. Le corps, après un service dans la chapelle de la communauté, a été transporté à Landerneau pour être inhumé au caveau de la famille.

« La bonne Mère Robert avait été une vingtaine d'années à la tête de l'hospice de Clermont (Oise), que ses qualités remarquables avaient su établir sur un bon pied et faire prospérer. Il y a quinze ans qu'elle a été appelée à diriger l'œuvre complexe (pensionnat, école, ouvroir, orphelinat) dite de « l'Enfant Jésus », à Paris. C'est une fondation royale due à la munificence de Louis XIV, qui fut reprise par les Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve, après la Révolution.

« La maison jouissait de toutes les autorisations légales, et la bonne Mère Robert se confiait, peut-être un peu trop, en ces fragiles remparts de son groupe d'œuvres. Aussi, lorsque dans une visite faite à sa Maison-Mère de la rue de Sèvres, le jeudi 28 Janvier, elle apprit qu'elle devait se préparer à la fermeture, à l'expulsion, elle en fut si suffoquée, qu'en rentrant force lui fut de s'aliter. Une très grave angine de poitrine se déclarait, qui l'enlevait en deux jours, le samedi soir 30 Janvier, sur les dix heures.

« C'est une victime de plus à ajouter à la liste de ceux que frappe la guillotine sèche. Il est clair que des coups pareils frappent aussi violemment que les maladies physiques. La regrettée Mère Robert avait 74 ans ; mais elle jouissait de forces et d'énergies qui assuraient à son œuvre de longs services encore, en des circonstances ordinaires. Dieu a reçu et aura récompensé son sacrifice. »

A. L.

Un Inspecteur qui oriente. — M. Séris est Inspecteur d'Académie, à Quimper. Son titre délimite sa fonction : il inspecte, mais n'oriente pas. Les orientations, il les trouve toutes faites dans les lois et règlements scolaires, ainsi que dans les circulaires ministérielles ; qu'elles soient comprises et appliquées dans les écoles, c'est son rôle d'y veiller. Il doit s'en tenir là.

Or, il va plus loin, non par ordre, mais d'autorité privée. C'était à Brest, et plus récemment à Quimper, dans une réunion d'instituteurs et d'institutrices, membres d'une *Association amicale.* Là, il préside, il harangue ; fort bien ; mais il oriente aussi, et de quelle sorte ?

Dans son langage, l'école publique devient « l'Ecole de la République » ; faux nom, par conséquent fausse orientation.

Où pense-t-il orienter son Ecole de la République ? — « Dans sa voie naturelle. » Rien de plus clair, je le veux, pour un auditoire d'initiés ; mais les profanes n'y voient goutte ; et comme ils sont persuadés qu'il y a pourtant un sens caché sous cette métaphore, ils se demandent si la voie naturelle sur laquelle M. Séris oriente l'Ecole de la République ne serait pas bonnement la politique scolaire ; et ils estiment que la neutralité politique ferait bien mieux l'affaire de nos maîtres officiels et de notre jeunesse

Archives diocésai de Quimper et Léon

bretonne, les uns et les autres ayant besoin de tout leur temps et de toute leur liberté d'esprit pour se familiariser avec les matières du programme et surtout avec le génie de notre belle langue française.

Mais voyez un peu à quoi peine M. l'Inspecteur, depuis quatre ans, dit-il, qu'il est au milieu de ses instituteurs. A faire des inspections, sans doute ? Vous n'y êtes pas. Ses efforts vont « à dégager l'École de la République de certaines entraves ». Ciel ! quelle profondeur et quelle obscurité ! Saurons-nous jamais ce qu'il plaît à M. Séris de désigner par ce terme d'entraves ? Insuffisance numérique, ou pédagogique, ou éducative de son personnel enseignant ? Oh ! que non ; est-ce que cela pourrait bien entraver la marche républicaine de l'École ? Insuffisance des postes, des locaux, des traitements ? Ces misères ne sont que des grains de sable sous la roue de la machine scolaire. Qu'est-ce donc, enfin, qui ralentit le mouvement ? Peut-être la congrégation enseignante dont M. Séris est le Supérieur départemental a-t-elle passé par les mémorables et tragiques expulsions de 1902 ; peut-être ses écoles ont-elles subi les fermetures à main armée ; peut-être ses subordonnés sont-ils poursuivis de tribunaux en tribunaux pour délit d'enseignement. Quelles entraves seraient celles-là ! Toutes les institutions privées les ont connues ou les redoutent, 205 écoles élémentaires, tenues par 832 maîtres et renfermant 38.839 enfants, d'après la dernière statistique de M. Séris lui-même, toutes aussi légales que celles de la République, ayant le même Inspecteur qui y fait régner également, avec l'étude des programmes, le respect de la Constitution et de la loi, de la morale et de l'hygiène, et (ceci leur est particulier) ne coûtant pas un sou vaillant à la bourse éculée de l'État, pas plus qu'aux budgets du département et des communes.

M. Séris s'est-il ému de ces entraves ? a-t-il poussé un cri d'effroi à la vue de ce raz-de-marée scolaire qui dévaste si furieusement tout son ressort ? S'est-il entremis pour réparer tant de ruines ? Ou plutôt, ne serait-il pas de ceux pour qui l'École de la République n'a pas d'autre entrave que l'école de la liberté ? Est-ce que son but avoué ne consiste pas précisément à « assurer dans ce pays la prépondérance de l'école laïque et rationaliste » ? Achevez votre phrase ; dites que votre école a pour contrepartie une autre école et que celle-ci ne peut être que l'école congréganiste et chrétienne. Précisez aussi votre pensée : qu'entendez-vous par prépondérance ? S'il s'agit du nombre des écoles, des maîtres, des élèves, vous l'avez, et cet avantage vous est assuré ; s'il s'agit de la supériorité des méthodes, vous prétendez l'avoir, et bien mal venu serait-on de vous le contester. Puis donc que toutes ces prépondérances n'assurent pas la prépondérance que vous convoitez, je ne vois plus qu'une chose qui soit capable de vous satisfaire, c'est que la liberté scolaire soit ensevelie sous les décombres de l'école privée. Serait-ce pour coopérer à un tel exploit que vous armez en guerre l'*Amicale* et que vous la mettez en campagne avec ce mot

d'ordre : « Je compte sur elle pour seconder les efforts que depuis quatre ans je fais au milieu de vous afin d'orienter l'école de la République dans sa voie naturelle, de la dégager de certaines entraves, afin d'assurer dans ce pays la prépondérance de l'enseignement laïque et rationaliste » ? (1)

Nous demandons : 1° si cette orientation est dans les attributions de M. l'Inspecteur d'Académie ; 2° si elle est conforme aux lois.

X...

Le culte des Saints *(suite)*.

Voilà déjà plus d'un mois que je n'ai pas traité mon sujet, du moins directement, car à vrai dire, je ne m'en suis pas écarté en traitant des beaux vitraux de Plougastel.

Nous en étions aux saints évêques dont les images figurent fréquemment dans nos églises, preuve incontestable de leur popularité chez nous. Je crois avoir tout dit sur les confesseurs non pontifes. Je passe donc aux saints et aux saintes qui ont appartenu aux ordres religieux, toujours en écartant nos saints bretons dont je ne m'occuperai que plus tard.

Nous trouvons d'abord les saints moines qui ont suivi les règles des communautés de Cambrie ou d'Irlande, et à leur tête l'illustre et original saint Colomban. Il était patron de Quimperlé, et les ruines très intéressantes de sa vieille église paroissiale subsistent toujours très près de l'église abbatiale de Sainte-Croix (2). A Locmaria-Quimper, au temps où l'abbaye de Notre-Dame abritait des religieuses de Fontevrault, suivant les constitutions particulières de cet ordre, un monastère d'hommes était établi dans le voisinage et soumis à l'autorité de l'Abbesse ; ce monastère était sous le patronage de saint Colomban. Il n'en reste aucune trace, et à peine un souvenir. Actuellement saint Colomban est encore patron de Kernével ; sa vieille statue le représente coiffé d'une sorte de *clémentine ;* elle n'est point belle, mais ne manque pas d'originalité.

Un autre saint de même origine, saint Colomba ou *Colomb-Kill,* abbé d'Iona et apôtre des Hébrides est patron de Plougoulm. *(Coulm* est la traduction bretonne du français *colombe* et du latin *columba.)* La vie de saint Colomban et celle de saint Colomba sont très curieuses et très intéressantes, elles sont exposées avec de grands développements dans les *Moines d'Occident,* par le comte de Montalembert.

J'oubliais de dire que, dans le diocèse de Vannes, saint Colomban est très honoré à Locminé où on conserve de lui quelques reliques ; on plaisantait beaucoup sur des litanies composées jadis en son

(1) *Bulletin de l'Association amicale des instituteurs et institutrices publics du Finistère* (1903, 3e trimestre).

(2) Au moment où ces lignes vont paraître un écroulement s'est produit malheureusement dans ces restes curieux et vénérables.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

honneur et où il était spécialement désigné comme « patron des imbéciles ». En latin *imbecillis* veut dire *faible*, et un traducteur peu familiarisé avec les finesses de la langue donna ici une interprétation malencontreuse ; de là l'usage, quand un Vannetais disait une sottise, de lui dire : « Il est temps pour toi d'aller en pèlerinage à Locminé. »

Un des successeurs de saint Colomban comme abbé du célèbre monastère de Luxeuil, saint Amel, est patron de Nizon, mais n'est guère connu en dehors de cette paroisse.

Au temps de Louis le Débonnaire, durant la courte période où les Francs dominèrent la Bretagne, la règle bénédictine fut imposée par l'empereur aux moines bretons qui, chassés par les invasions normandes, la pratiquèrent bientôt dans les différents lieux de leur exil, puis dans leurs monastères reconstitués sur le sol de la patrie retrouvée et surtout reconstituée par eux, comme l'a si admirablement raconté M. de La Borderie en exposant le rôle de Jean, abbé de Landévennec, et de saint Félix, abbé de Rhuys. Nulle part l'Ordre de saint Benoît n'a fait plus de bien qu'en Bretagne, et nulle part les souvenirs matériels du grand patriarche des moines d'Occident n'ont plus complètement disparu. Vous trouvez de lui une statue curieuse à Kernével (où nous venons déjà de signaler celle de saint Colomban) ; elle est accompagnée du corbeau traditionnel. Autre statue au Relecq. Par ailleurs, en dehors de l'abbaye de Kerbénéat et du couvent des bénédictines du Calvaire à Landerneau, rien qu'un vitrail moderne à la cathédrale de Quimper ; sa légende y est exposée en vingt médaillons. Par ailleurs, pas une statue, pas une peinture, ni à Landévénec, ni à Saint-Mathieu *Fine-Terre*, ni à Sainte-Croix, ni à Saint-Maurice, ni à Locmaria, ni dans les chapelles des nombreux prieurés bénédictins dépendant de ces abbayes. Vraiment, le patriarche de la vie religieuse est par trop oublié ou par trop négligé. Les saints de son ordre sont tous un peu dans le même cas : je ne me rappelle pas avoir vu dans le diocèse une seule statue de saint Grégoire le Grand. A Plougonvelin, le Père Éternel (habillé en Pape), dans un groupe de la Sainte-Trinité, ayant été privé du grand crucifix qu'il tenait dans ses mains, et de la colombe figurant le Saint-Esprit, est désormais condamné à porter une pancarte sur laquelle on lit : « J'ai aimé la justice et j'ai haï l'iniquité ». Comme ce sont les dernières paroles du pape saint Grégoire VII (bénédictin comme saint Grégoire Ier), il est évident qu'un naïf a fait ici une substitution malencontreuse ; mais le sculpteur qui a taillé cette statue ne pouvait guère s'attendre à lui voir perdre son identité au profit de l'héroïque Hildebrand.

Le non moins héroïque archevêque de Cantorbéry, saint Anselme, est aussi bien oublié ; comme saint Benoît, il a un vitrail à la cathédrale de Quimper ; son nom était le nom de religion de Mgr Nouvel ; c'est ce qui lui a donné tardivement la bonne fortune d'être ainsi honoré chez nous, mais il y aurait lieu de faire davantage pour une si grande mémoire. Il y a surtout dans notre diocèse

une église où ce grand saint et ce grand théologien aurait le droit de trôner : c'est l'église d'Ouessant. En se rendant à Rome pour se plaindre au souverain Pontife de la tyrannie que le roi Guillaume le Roux faisait peser sur l'Eglise d'Angleterre, il aborda au port de l'île d'Ouessant le 10 Octobre 1097, et ses historiens disent que là même commença la marche triomphale qui ne devait se terminer qu'à la Ville Eternelle.

Je n'ai pas besoin de dire que si les saints et les saintes de l'ordre de saint Benoît ne figurent pas ailleurs, on les retrouve cependant chez les religieux et les religieuses des deux communautés modernes désignées plus haut.

J'ajouterai que les fidèles recherchent les images de ces saints dont plusieurs sont devenus très populaires ; des gravures de saint Benoît et de sainte Scolastique, de saint Placide et de saint Maur, de sainte Gertrude et de sainte Mechtilde ont été éditées à Paris, à Maline, à Lille, à Dusseldorf. Il y en a de très artistiques et elles remplissent désormais les bréviaires et les livres d'heures.

(A suivre.)

A VENDRE : aux conditions les plus avantageuses, un Harmonium Debain, à clavier transpositeur, sept jeux, meuble palissandre, le tout en parfait état ; a été payé neuf 2,000 francs.
S'adresser aux bureaux de la *Semaine religieuse*.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Par un décret du Souverain Pontife, la Congrégation des Indulgences et Reliques a été réunie à la Congrégation des Rites. Le cardinal Tripepi, préfet de la Congrégation dissoute, est nommé sous-préfet de la S. Congrégation des Rites.

Le Pape vient de donner sa pleine approbation à l'ouverture, dans la Ville éternelle, d'une maison de retraites fermées.

Sa Sainteté souhaite que l'inauguration en ait lieu cette année, en souvenir du Jubilé de l'Immaculée Conception.

***

Les journaux catholiques d'Italie sont surpris — et indignés — des nouvelles fausses répandues par des feuilles parisiennes sur la santé de Pie X. Ils font voir combien ces nouvelles sont odieuses, d'autant plus que chaque semaine le Pape reçoit collectivement un groupe de Romains, tantôt d'une paroisse, tantôt d'une autre.

De plus, Sa Sainteté se promène chaque jour, quand le temps le permet, soit dans les parterres des grandes cours, soit dans les jardins mêmes du Vatican.

— Lundi dernier, 8 Février, le Pape a reçu un groupe de pèlerins français, composé surtout de patrons chrétiens du Nord, qui le matin avaient été admis à assister à la messe du Saint-Père.

Archives diocésai de Quimper et Léon

Le lendemain, il a donné audience à NN. SS. les Evêques de Nîmes et de Langres.

***

La Propagande vient de créer, dans le Nord-Est de l'Afrique, un nouveau vicariat apostolique qui portera le nom de Benadir. Cette institution a pour but de lutter efficacement contre le commerce des esclaves qui est la plaie de cette région. Le gouvernement italien accorde à la nouvelle mission, qui est confiée aux PP. Trinitaires, une allocation annuelle de 10.000 francs.

On voit que l'Italie se garde bien de faire de « l'anticléricalisme un article d'exportation ». Elle augmente les crédits destinés au développement des missions catholiques à l'étranger, et vient d'attribuer au même objet les 14 millions provenant de l'indemnité de la guerre chinoise.

France. — **Contre l'enseignement religieux.** — La Commission de l'enseignement a voté les derniers articles de la proposition Buisson, supprimant l'enseignement primaire congréganiste ; il est malheureusement trop à craindre que la Chambre n'adopte cette mesure liberticide, ajoutant ainsi une immense iniquité à toutes celles déjà commises depuis deux ans.

La discussion du projet commencera dans les premiers jours du Carême.

Besançon. — **La santé de Mgr l'Archevêque.** — Les nouvelles de Mgr Petit, archevêque de Besançon, sont plus rassurantes : « le vénéré malade paraît avoir surmonté la crise grave qui avait mis ses jours en danger. Cependant l'état général laisse beaucoup à désirer ; ce n'est pas encore la convalescence, laquelle, du reste, sera longue et difficile ». MM. les vicaires généraux continuent à demander des prières au clergé et aux fidèles.

Lyon. — **Congrès d'Œuvres.** — Le 3e **Congrès national** *des Cercles* d'études et des Instituts populaires se tiendra à Lyon, le dimanche 21 Février prochain. Les réunions seront précédées d'une messe célébrée à N.-D. de Fourvières par son Em. le cardinal-archevêque de Lyon.

Pour les adhésions et tous renseignements, s'adresser soit au *Sillon*, 34, Boulevard Raspail, Paris, soit à la *Chronique du Sud-Est*, 10, quai Tilsitt, Lyon.

Autun. — **Défense sacerdotale.** — L'*Union républicaine* de Mâcon ayant diffamé « un vicaire d'une petite ville de Saône-et-Loire », sans préciser davantage, les 88 vicaires du département ont poursuivi le journal diffamateur.

Le gérant fut condamné par le tribunal correctionnel de Macon à 10 francs d'amende, à 1 franc de dommages-intérêts envers cha-

cun des 88 vicaires et à l'insertion du jugement dans l'*Union républicaine*.

Sur appel, la Cour de Dijon a élevé les dommages-intérêts à 10 francs envers chacun des appelants, ordonné cinq insertions de l'arrêt dans l'*Union républicaine* de Saône-et-Loire, et dans deux autres journaux, et, pour le surplus, a confirmé la décision des premiers juges.

Après la laïcisation. — I. Marseille. — On sait que les religieuses desservant les hôpitaux avaient dû quitter leurs fonctions le 1er Janvier dernier, à la suite d'une délibération de la Commission des hospices.

Le Dr Queyrel, président de la Commission, ayant constaté lui-même l'insuffisance des infirmières laïques et l'accroissement notable de la mortalité, s'est adressé à la Supérieure des Augustines pour lui demander le retour d'un certain nombre de ses Sœurs, en leur imposant toutefois l'obligation de ne plus porter l'habit religieux.

Trois religieuses ont repris, sous l'habit laïque, leur service à l'hôpital.

II. Montpellier. — Après avoir expulsé les religieuses de l'hôpital de Béziers, les laïcisateurs ne parviennent pas à recruter le personnel laïque.

Ils multiplient les annonces demandant des élèves infirmières, des lingères, des sages-femmes, des cuisinières, sans grand résultat.

On assure que l'administration, en désespoir de cause, va se décider à faire appel à des étrangères.

En attendant, les services sont désorganisés et les malades en pâtissent.

Les sectaires n'hésitent pas à pousser jusqu'à l'inhumanité leur folie d'anticléricalisme.

XXVIIe Pèlerinage à Jérusalem. — *Départ de Marseille le 11 Mai, retour le 21 Juin.* — Le Comité des Pèlerinages de Terre Sainte à Jérusalem organise un nouveau Pèlerinage de Pénitence à Jérusalem, Bethléem, Nazareth, Tibériade, Ile de Rhodes, Pathmos, Constantinople, le Bosphore, Athènes, Naples, Pompéi et, pour couronner, Rome, où l'on célébrera le jubilé de l'avènement de Pie X et le cinquantenaire de l'Immaculée Conception.

Le Comité s'est assuré à Jérusalem, à Constantinople et à Rome le concours des Assomptionnistes pour conduire les pèlerins. La bienveillance des RR. PP. Franciscains, gardiens des Saints Lieux, facilite la visite des sanctuaires de Terre Sainte.

Jamais le programme, qui commence à Jérusalem pour s'achever à Rome, n'a été aussi attrayant ni plus surnaturel.

Les prix, tout compris, de Marseille à Marseille, sont : 1re classe, *1,000* fr. ; 2e classe, *800* fr. ; 3e classe, *600* fr.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Prière de s'inscrire d'avance. On peut d'ailleurs renoncer au voyage en cas d'empêchement. (Voir le programme.)

Demander programme et renseignements au Secrétariat : 129, rue de l'Université, Paris-VII^e.

Pensées.

— Une République où l'on étrangle la Liberté n'est plus la République. Le radical Henry MARET.

— Nous ne devons pas consentir à être tolérés ; il faut qu'on nous persécute ou qu'on nous craigne. L. VEUILLOT.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du Numéro du 20 Janvier 1904 :

I. Décret proclamant l'héroïcité des vertus de la V. Jeanne d'Arc. — II. Assistance légale, par Lucien ROURE. — III. En montagne, par Joseph BURNICHON. — IV. Poésie mariale, par Joseph BOUBÉE. — V. Pourquoi des écoles confessionnelles ? par Wilfrid TAMPÉ. — VI. M. Frédéric Masson, par Paul DUDON. — VII. Deux « Sommes » nouvelles de la prédication catholique, par Henri CHÉROT. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Événements de la quinzaine.

REVUE THOMISTE, 222, faub. Saint-Honoré, Paris.

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE JANVIER-FÉVRIER 1904 (11^e année).

T. R. P. GARDEIL. La réforme de la théologie catholique. La relativité des formules dogmatiques. — R. P. HEDDE. Relations des Sciences profanes avec la philosophie et la théologie. — R. P. HUGON. Mater divinæ gratiæ *(suite et fin)*. — Th. PEGUES. De la causalité des Sacrements, d'après le R. P. BILLOT.

LA VIE SCIENTIFIQUE : Philosophie de l'effort : essais philosophiques d'un naturaliste, par ARM. SABATIER. — Revue analytique des Revues. — Notes bibliographiques. — Tables du volume XI.

L'Aotion Populaire. — A. MAZELIN. — **Le Conférencier agricole.** — I. DOCUMENTATION. — La précédente brochure préparait le Conférencier rural ; celle-ci lui remet entre les mains ses instruments de travail : nomenclature des associations agricoles les plus utiles ; livres et brochures à consulter ; renseignements indispensables pour les projections lumineuses ; conseils dictés par l'expérience.

Le tract : **0,25 centimes.** — L'abonnement à la troisième série (N° 25 à 48) : **5 francs.**

S'adresser à M. LAMBLIN, 15, rue d'Angleterre, LILLE.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19^e ANNÉE. Vendredi 19 Février 1904. N° 8.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Anniversaire ; Communiqué de l'Evêché ; Instruction pastorale de M^gr l'Evêque de Quimper et de Léon sur l'éducation chrétienne des enfants et Mandement pour le saint Temps du Carême de l'année 1904 (à suivre) ; Nominations dans le clergé ; Œuvre de Saint-François de Sales ; Pèlerinage national à Rome ; Prédicateurs de la station du Carême dans le diocèse ; Le Calvaire de Tréguier ; Un Inspecteur qui oriente (suite) ; Nos missionnaires.

II. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; France ; Œuvres militaires paroissiales ; Paris ; En Extrême-Orient.

III. — Bibliographie.

IV. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 21 Février. — 1^er Dimanche du Carême. Office du jour ; semi-double. Violet.

Vêpres du suivant, avec mémoires de S. Paul et du Dimanche.

Lundi, 22. — Chaire de S. Pierre à Antioche. Double-majeur. Blanc.

Mardi, 23. — S. Pierre Damien, Évêque, Docteur. Double. Blanc.

Mercredi, 24. — *Quatre-Temps.* — De la férie. — Ou office votif de S. Joseph ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 25. — S. MATHIAS, APOTRE. Double de 2^e classe. Rouge.

Vendredi, 26. — *Quatre-Temps.* — La sainte Lance et les Clous de N.-S. Jésus-Christ. Double-majeur. Rouge.

Samedi, 27. — *Quatre-Temps.* — S^te Marguerite de Cortone, Pénitente *(au Supplément)*. Semi-double. Blanc.

Dimanche, 28. — 2^e Dimanche du Carême.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Saint-Servais	du 19 au 21 Février.
Coat-Méal	du 22 au 23 —
Tréboul	du 24 au 25 —
Ile-de-Batz	du 26 au 29 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La oause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **Les Stations quadragésimales.**

III. **Retraite.** — LESNEVEN, retraite bretonne pour les hommes, du 20 au 27 Février.

IV. **Mission**. — GOULIEN, du 21 Février au 5 Mars. Président, la 1re semaine, M Bohec, recteur de Plonévez-du-Faou.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Dimanche (1er dimanche du Carême), à l'issue des Vêpres — qui se chantent à *2 h. 1/2* — ouverture de la Station quadragésimale, prêchée par M. l'abbé Le Floc'h, du clergé de Paris.

Pendant le Carême, sermon français : le *dimanche* après les Vêpres ; le *mardi* et le *jeudi*, à 7 h. 3/4 du soir.

Instruction bretonne, le *dimanche* et le *mercredi*, à 7 h. 3/4.

Tous les *vendredis*, à 7 h. 3/4 du soir, exercice du Chemin de la Croix.

N. B. La relique des Trois Gouttes de Sang est exposée à la vénération des fidèles, tous les vendredis du Carême.

— ÉGLISE DE SAINT-MATHIEU. — La Station du Carême sera prêchée par M. l'abbé Magnié, missionnaire apostolique, en résidence à Toulouse. Il y aura, comme d'habitude, trois sermons français par semaine : les *dimanche, mercredi* et *vendredi*, à 7 h. 3/4 du soir.

Sermon breton, *tous les jeudis*, à la même heure.

Paroisse de Kerfeunteun. — CHAPELLE DE LA MÈRE DE DIEU. — Tous les vendredis du Carême, première messe à *6 h. 1/2* ; à *8 h. 1/2*, deuxième messe, suivie du Chemin de la Croix et de la bénédiction de la vraie Croix.

Le clergé paroissial est à la disposition des pèlerins pour entendre les confessions.

Tous les dimanches du Carême, les Vêpres sont chantées à la chapelle de la Mère de Dieu, à *3 heures*.

Anniversaire. — Mercredi prochain, 24 Février, à l'occasion du quatrième anniversaire de la consécration épiscopale de Monseigneur l'Evêque, les prêtres réciteront à la messe l'oraison *Deus omnium*. Les fidèles ne manqueront pas de se joindre à eux pour appeler les bénédictions du Ciel sur le premier Pasteur du diocèse, sur le Père bien-aimé et le Gardien vigilant de nos âmes. *Dominus conservet eum !...*

Communiqué de l'Évêché. — La fréquentation des œuvres militaires paroissiales ayant été interdite, Monseigneur l'Evêque a demandé qu'une messe exclusivement réservée aux soldats soit célébrée, les dimanches et jours

de fête, dans une des églises de Brest, comme il l'a déjà fait, l'an dernier, pour Quimper.

En outre, Sa Grandeur recommande aux prêtres chargés jusqu'ici de ces œuvres de ne point négliger les militaires au point de vue des pratiques chrétiennes et de leur donner, à cette époque de l'année, dans la mesure du possible, des instructions préparatoires à la communion pascale. Ces avis concernent non seulement Quimper et Brest, mais toutes les localités du diocèse où il y a des détachements militaires.

Les familles intéressées ne manqueront pas de faire connaître ces dispositions aux jeunes soldats et d'insister près d'eux pour qu'ils soient assidus aux réunions faites spécialement à leur intention.

INSTRUCTION PASTORALE
DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

SUR L'ÉDUCATION CHRÉTIENNE DES ENFANTS

ET MANDEMENT

pour le Saint Temps du Carême de l'année 1904.

FRANÇOIS-VIRGILE DUBILLARD, par la grâce de Dieu et du Saint-Siege apostolique, Evêque de Quimper et de Léon,

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Dans les temps de plus en plus difficiles que traversent l'Église de France et en particulier notre cher Diocèse de Quimper, au milieu des préoccupations et des angoisses qui Nous obsèdent touchant l'avenir de la religion chrétienne dans notre pays, Nous avons cru utile, nécessaire même de vous parler, cette année, dans Notre Instruction de Carême, de l'éducation chrétienne des enfants. En effet, si nous voulons apporter un remède efficace aux malheurs que chacun peut prévoir, si nous voulons venir en aide à l'Eglise et à la Patrie, que les pires doctrines menacent de destruction et de ruine, notre devoir est de leur préparer, dans les nouvelles générations qui se lèvent, des serviteurs intelligents et dévoués, en élevant dans la connaissance, le respect et l'amour de notre sainte Religion les enfants que Dieu nous confie. Vos enfants sont l'avenir de l'Eglise et de la France, et vos enfants seront ce que les aura faits l'éducation qu'ils reçoivent. Nous voulons donc, dans cette Lettre pastorale, attirer toute votre

Archives diocésa de Quimper et Léon

attention sur cet important sujet ; Nous le voulons d'autant plus que, sur cette heureuse terre de Bretagne, les enfants croissent et se multiplient comme les raisins dans une vigne féconde et bien cultivée ; *tanquam vitis abundans in lateribus domus tuæ* (Psalm., CXXVII, 3).

I. — La première éducation de l'enfant se fait au foyer paternel. C'est là que, insensiblement et à la longue, son intelligence s'éveille à la connaissance et son cœur à l'amour ; c'est là qu'il apprend à balbutier ses premières paroles et à manifester ses premiers désirs. Oh ! combien il est important que tout ce qui alors frappe ses yeux ou ses oreilles, soit de de nature à l'impressionner dans le sens du bien et de la vertu ! Combien il est important que l'on écarte de lui, de son voisinage, tout ce qui pourrait éveiller ou développer en son âme les mauvais instincts qui sont la suite de la chute originelle !

Cette première éducation aura une telle influence sur sa vie tout entière, qu'un philosophe moderne a pu dire : L'enfant qui n'a pas été formé au bien sur les genoux de sa mère ne le sera jamais. « L'âme de l'enfant, dit saint Thomas, est semblable à une table rase sur laquelle rien n'est écrit » (I^a, q. 79, art. 2). Mais cette table est propre à recevoir tous les caractères, toutes les impressions qu'une main habile et ingénieuse essayera d'y graver. Oui, c'est à la mère, c'est à la femme qui a porté pendant neuf mois cet enfant dans son sein, qui l'a nourri de sa substance et abreuvé de son lait, qu'il appartient de tracer sur cette âme toute neuve les premiers linéaments des connaissances humaines et d'y déposer les premiers germes de la vie intellectuelle et morale, que plus tard l'avenir fera éclore. Au son mystérieux de la voix de sa mère, sous le souffle échauffant de son amour, l'âme de l'enfant s'amollira comme la cire pour recevoir ses premiers enseignements. Nous aimons à citer ici une belle et simple comparaison de saint Jérôme : « Comme l'eau suit sur le sable le doigt qui lui fraye le chemin, ainsi l'enfant, docile comme l'onde dont il a la mobilité, se laissera conduire partout où l'appelle la voix de sa mère ».

Dans ces conditions, quel sera donc le devoir des pères et mères chrétiens en présence de ce petit être qui croît et se développe au sein de leurs foyers ? Ils devront, tout d'abord, avoir constamment leurs regards fixés sur les grandes vérités de notre sainte Religion qui concernent nos origines, nos obligations et notre fin. Cet enfant que Dieu vous a donné n'est pas fait seulement pour la terre, mais pour le ciel ; il n'est pas fait précisément pour jouir sur la terre du bien-être et des richesses que votre prévoyance lui a préparés, mais pour posséder un jour des trésors inépuisables, infinis, que dans son amour lui réserve le Père qui est au ciel. Que cet

enfant rencontre ici-bas plus ou moins de fortune, de jouissances ou de distinctions, cela est peu aux yeux de Dieu ; mais qu'il y soit homme de bien, qu'il y accomplisse tous les devoirs que la vie nous impose, et que, ce faisant, il sauve son âme, voilà ce que Dieu désire, ce qu'il veut, ce pour quoi il l'a créé. Et pour lui faire atteindre ce but éminent, cette fin sublime, il n'a pas craint d'envoyer son propre Fils sur la terre et de le livrer aux mains de ses ennemis. Ainsi nous avons été rachetés et mis en possession de tous les moyens qui doivent nous conduire au bonheur.

Et si ces grandes vérités, qui doivent présider à l'éducation des enfants, avaient besoin de trouver un appui du côté de la terre, Nous dirions aux parents chrétiens : Vous voulez que votre enfant soit sage et vertueux, qu'il fasse plus tard votre consolation et votre joie, qu'il honore son nom et celui de sa famille, regardez autour de vous. Où trouve-t-on ces familles tranquilles et heureuses, qui au sein de la pauvreté comme au sein de la richesse, semblent ne manquer de rien et avoir tous leurs désirs satisfaits ? Où trouve-t-on ces enfants à la mine joyeuse et ouverte qui, par la simplicité de leurs manières, la droiture de leur esprit et la candeur de leur âme, se font admirer et aimer de tous ? Où trouve-t-on ces belles et douces choses, sinon dans les foyers chrétiens, sinon là où le père et la mère ont rivalisé de zèle et de soins pour éloigner du foyer toute influence mauvaise, toute attraction pernicieuse, pour y répandre une chaude atmosphère de religion et de piété ?

Au contraire, où rencontrons-nous ces jeunes gens, ces jeunes personnes qui font le désespoir et quelquefois la honte d'une famille, qui sont le scandale d'une paroisse et la croix du pasteur ? Hélas ! vous l'avez deviné, dans ces familles où il ne s'est pas trouvé de mère vraiment chrétienne. Ce titre de mère, il est grand aux yeux de Dieu et digne de toute notre admiration ; mais ce nom, le mérite-t-elle, cette femme qui élève ses enfants sans religion et sans Dieu, cette femme qui ne sait pas leur inspirer de bonne heure l'amour de la vertu et l'horreur du vice ? Non, elle ne le mérite pas ; car elle a oublié le premier, le plus essentiel de tous ses devoirs, qui consistait à donner à son enfant, en même temps que la nourriture matérielle, celle infiniment plus précieuse qui enrichit l'âme, l'élève et la sanctifie. Son châtiment, elle le trouvera, dès cette vie, dans la personne même de ces enfants, qu'elle aura l'immense tristesse de voir croupir dès leur tendre jeunesse dans la fange du vice et traîner plus tard jusqu'au seuil de la mort une existence flétrie et sans espoir. Le Saint-Esprit l'a dit, et c'est une parole qui mérite d'être méditée par les pères et mères de famille et aussi par tous ceux qui s'occupent de l'éducation de la jeunesse : « Les vices de l'adolescent pénètrent sa chair et son sang, ils grandissent

Archives diocésa de Quimper et Léon

avec lui, et avec lui ils dormiront dans la poussière des tombeaux : *Ossa ejus replebuntur vitiis adolescentiæ ejus et cum eo in pulvere dormient* » (Job, xx, 11).

Ne l'oubliez donc jamais, pères et mères chrétiens, quand au sortir des eaux du Baptême votre nouveau-né revient à la maison, il vous apporte une vie nouvelle, une vie que vous ne lui avez point donnée, mais qu'il tient du Saint-Esprit par le sang et les mérites de notre divin Rédempteur, la vie surnaturelle, la vie de la grâce. Son âme est régénérée pour le ciel, il est fils de Dieu, frère de Jésus-Christ et cohéritier de son royaume. Votre premier devoir, inspiré par la foi, sera donc de recevoir cet enfant avec amour et, malgré les infirmités de son âge, de le respecter, de le vénérer comme un temple vivant où Dieu habite avec sa grâce. Il est raconté du père de l'illustre Origène, aussi remarquable par sa science que par sa piété, qu'il s'approchait souvent de son enfant pendant qu'il dormait, puis lui découvrant la poitrine, il la baisait avec amour et vénération, la regardant, disait-il lui-même, comme le temple de Dieu et le tabernacle du Saint-Esprit.

Votre sollicitude pour cet enfant ne se bornera pas uniquement à cette marque de respect qu'inspire la vraie foi. A mesure qu'il grandira, vous épierez sur ses lèvres ses premières paroles et dans ses gestes les premiers signes d'intelligence, et vous ferez en sorte que sa langue redise de bonne heure les saints noms de Jésus et de Marie, pendant que sa main s'exercera à reproduire sur son corps le signe auguste de notre Rédemption. Puis, quand par ces premières leçons la langue de l'enfant se sera déliée et qu'il commencera à comprendre, vous ferez pénétrer dans son esprit aussi bien que dans son cœur les premiers enseignements de la Religion chrétienne. Pour cela, vous vous servirez utilement de ces belles prières qui contiennent en résumé tous les dogmes de notre foi : « Notre Père qui êtes aux cieux... », « Je vous salue Marie... », « Je crois en Dieu le Père tout-puissant..., en Jésus-Christ son fils unique..., Je crois au Saint-Esprit..., la Sainte Eglise catholique..., la vie éternelle. »

Ainsi cet enfant apprendra à connaître, en même temps que son père de la terre, le Père qui est au ciel ; en même temps que ses frères et ses sœurs, Jésus, notre frère de la crèche et du Calvaire ; en même temps que sa mère selon la chair, l'auguste Marie, notre mère selon la grâce. Pendant que ses yeux chercheront à mesurer l'étendue de la maison où il fait ses premiers pas, son regard cherchera du côté du ciel la grande demeure qu'il doit habiter un jour ; pendant qu'il se livrera aux jeux et aux amusements avec les enfants de son âge, son esprit et son cœur rêveront des joies et des félicités qui l'attendent dans une patrie meilleure.

Oh ! Nos très chers Frères, ne privez point vos enfants de ces riches et précieux enseignements. Rappelez-vous sans

cesse que, si c'est un crime abominable pour un père ou pour une mère de laisser mourir leurs enfants faute de donner à leur corps les aliments nécessaires, c'est un crime incomparablement plus grand de les laisser grandir sans leur parler de Dieu, sans leur apprendre à prier, sans leur faire tourner les regards vers le ciel. Souvenez-vous toujours que le jeune homme suit jusqu'au déclin de l'âge le chemin qui lui a été tracé dans son enfance : *Adolescens juxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab eâ* (Prov., xxii, 6).

II. — Mais l'enfant est arrivé à l'âge où l'éducation du foyer ne saurait plus lui suffire ; le temps et les ressources manquent à la plupart des familles pour lui donner une instruction en rapport avec la situation qu'il doit occuper ou l'état auquel on le destine ; il devient nécessaire de le confier alors à des personnes étrangères. Ces maîtres, où les prendre et qui choisir ?

On s'est demandé, dans ces temps de négations et de scepticisme universel, si ce choix appartenait à la famille ou à l'Etat. Pour tout homme sérieux et de quelque bon sens, poser la question c'est la résoudre. Nous ne nierons point à l'Etat un certain droit de surveillance et de direction sur les écoles publiques, puisque les enfants deviendront un jour des citoyens, c'est-à-dire des serviteurs de la Patrie, et que sous ce rapport l'Etat a regard sur eux ; mais Nous prétendons en même temps que, quand une école se fonde en dehors de lui avec les garanties suffisantes d'instruction et de moralité, les parents doivent jouir de l'entière liberté d'y envoyer leurs enfants, et que vouloir les en empêcher, sous quelque prétexte que ce soit, serait attenter à leur droit le plus essentiel et le plus évident.

Eh quoi ! le père et la mère ont donné la vie à leurs enfants, ils les ont nourris et entretenus jusqu'à l'âge de sept ou huit ans, sans que l'Etat ait eu à s'en préoccuper, et celui-ci pourrait alors venir les prendre en disant aux parents : Ces enfants m'appartiennent, je m'en empare, je vais les former et les instruire comme il me plaira ! Non, non, cela n'est pas possible, et jamais la conscience humaine ne supportera pareille extravagance. Eh quoi ! on crierait au voleur, si l'Etat venait à prendre dans une maison particulière, pour en user à sa guise, les petits des animaux qui y sont nés ; et il ne s'élèverait pas dans le monde civilisé un immense cri de réprobation contre lui, s'il avait l'audace de revendiquer un pareil droit sur vos enfants, qui sont la chair de votre chair et le sang de votre sang ! Non, non, encore une fois, cela n'est pas possible. Il se peut qu'à des époques de décadence et d'erreur universelles, certains tyrans, aveuglés par l'orgueil, aient essayé de mettre en pratique cette odieuse doctrine ; mais un jour ou l'autre, et sans qu'il ait fallu attendre longtemps, leurs folles prétentions

Archives diocésaines de Quimper et Léon

se sont évanouies en poussière sous la grande poussée du mépris public. Napoléon Ier, dans la splendeur de sa gloire, voulut soumettre à ce joug toutes les intelligences des jeunes Français : ses projets disparurent avec les revers qui écrasèrent sa puissance. Vous avez donc, pères et mères, la liberté de choisir pour vos enfants les écoles qui vous conviennent ; sur ce point votre conscience ne doit point fléchir, vous ne devez point permettre qu'on entrave votre liberté.

Or, quelles écoles choisir ? Nous l'avons dit précédemment : vous devez à vos enfants, en même temps qu'une instruction profane proportionnée à votre situation, une instruction religieuse solide et aussi complète que possible. A vrai dire, celle-ci étant de beaucoup supérieure à l'autre, puisqu'elle parle non pas précisément des intérêts passagers du temps, mais des intérêts immortels de l'éternité, c'est à elle que vous devez consacrer tous vos soins, c'est sur elle que doivent se concentrer votre vigilance et vos sollicitudes paternelles. Vous préférerez donc à toute autre école celle où l'on enseigne à vos enfants, avec les connaissances humaines, l'instruction religieuse. Ces écoles ont fait leurs preuves ; partout où elles se sont établies, elles ont fait bonne figure, et si aujourd'hui on cherche à en interdire les portes, c'est uniquement parce qu'on y donne l'instruction religieuse et non pas, comme quelques-uns se l'imaginent à tort, parce que l'enseignement y serait inférieur.

Ces écoles, Nos très chers Frères, vous les avez magnifiquement défendues, quand une loi, cette fois nettement anti-religieuse, a voulu les fermer, et Nous les défendrons à l'avenir avec tout le courage que peut inspirer la gloire de Dieu, avec tous les moyens que la loi met à Notre disposition. Vous continuerez à Nous y aider de votre mieux, en donnant de plus en plus votre confiance et votre concours à ces établissements qui ne subsistent que grâce au dévouement et aux générosités de tous.

On nous dit, il est vrai, que l'instruction religieuse peut se donner en dehors de la classe et que, par suite, il n'y a plus à distinguer, à ce point de vue, entre les écoles chrétiennes et celles qui ne le sont pas. Nous répondons hardiment que les maîtres chrétiens le sont en tout et partout, dans leurs paroles comme dans leurs exemples, soit qu'ils enseignent le catéchisme, soit qu'ils donnent des leçons de grammaire, d'histoire ou de calcul, tandis que les autres ne le sont nulle part, ni dans la doctrine chrétienne qu'ils doivent ignorer en présence de leurs élèves, ni dans leur enseignement profane qui doit faire abstraction complète de Dieu et de l'âme, de nos devoirs et de nos fins dernières. Nous ajoutons que l'instruction vraiment utile à l'enfant est celle qui fait l'unité dans ses connaissances par l'admirable synthèse de l'enseignement chrétien, et non pas celle qui se divise en deux parts oppo-

sées l'une à l'autre et toujours prêtes à en venir aux mains. Ces réflexions, qui paraîtront plus ou moins subtiles à plusieurs, n'avaient point pratiquement échappé à Nos vénérés prédécesseurs, à Notre Clergé diocésain et aux habitants de nos campagnes, et c'est pour cela que, faisant tous ensemble un effort immense, ils ont fondé, lors de l'apparition de la loi sur la neutralité scolaire, dans nos villes et nos principaux bourgs, ces magnifiques écoles qui sont la gloire de la Bretagne et qui ont tant réjoui Notre cœur, quand, il y a quatre ans, Nous prenions possession de Notre siège épiscopal.

(A suivre.)

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Stéphan, vicaire à Ergué-Armel, recteur de Saint-Nic, en remplacement de M. Berthou, démissionnaire pour cause de santé ;

M. Caër, ancien vicaire de Plomodiern, vicaire à Ergué-Armel.

Œuvre de Saint-François de Sales. — *Avis.* — Le Directeur diocésain de l'Œuvre de Saint-François de Sales prie instamment MM. les Directeurs paroissiaux qui n'ont pas encore effectué le versement annuel des fonds de bien vouloir les lui adresser le plus tôt possible.

Il aura bientôt à fournir la liste complète, par paroisses, des cotisations apportées à l'Œuvre. C'est d'après ce document que le Conseil central établit, chaque année, le nombre de bulletins mensuels correspondant à celui des dizaines recueillies. En cas de non versement par telle ou telle paroisse, il n'y aurait donc pas lieu de s'étonner si le service des Annales s'en trouvait interrompu, ou leur nombre réduit. Il rappelle, en même temps, que les Associés ne peuvent profiter des indulgences afférentes à leur qualité que lorsque toutes les conditions en sont remplies, conformément aux statuts de l'Œuvre.

Pèlerinage national à Rome, *du 28 Février au 12 Mars 1904.* — Région de l'Ouest : Train spécial de Tours à Rome. — Le départ du train spécial de Tours à Rome est fixé définitivement au lundi 29 Février, 9 h. 30 du soir.

Les *Carnets* des pèlerins seront envoyés vers le milieu de la semaine prochaine. Chaque carnet contiendra, outre les cartes française et italienne d'identité, le billet des chemins de fer français (la carte d'identité sert de billet en Italie), les bons d'hôtels et un *Guidon* donnant toutes les indications utiles, réductions pour rejoindre, notes pour le voyage, pour le séjour à Rome, pour les visites, pour les cérémonies, etc., etc.

Les conditions pour Naples y figureront également, ainsi que l'insigne général du pèlerinage et l'horaire.

Cérémonie du pèlerinage à la Grotte du Vatican, le lundi 7 Mars.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le même jour, audience du Saint-Père. L'excursion facultative, à prix très réduit, à N.-D. de Pompéi et à Saint-Janvier de Naples, se fera le 5 Mars (départ le 4). La visite de Rome en voiture s'effectuera d'après les plans du Guide-Manuel illustré qui va être adressé incessamment à tous les pèlerins.

Prédicateurs de la Station du Carême dans le diocèse.

QUIMPER. — *Cathédrale de Saint-Corentin.* — Station française : M. l'abbé Le Floc'h, du clergé de Paris ; Station bretonne : le dimanche, M. Berthou, recteur de Plomelin ; le mercredi, le clergé paroissial.

— *Saint-Mathieu.* — M. Magnié, missionnaire apostolique, en résidence à Toulouse.

BREST. — *Saint-Louis.* — M. Gers, missionnaire apostolique, en résidence à Orléans.

— *Saint-Martin.* — Station française : M. l'abbé Fillastre, du clergé d'Aix ; Station bretonne : M. Ollivier, aumônier des Sœurs Franciscaines.

— *Saint-Sauveur.* — M. l'abbé Bellec, du diocèse de Vannes.

CONCARNEAU. — Station française : M. Millour, aumônier de la Marine en retraite ; Station bretonne : M. Le Duc, recteur de Beuzec-Conq.

DOUARNENEZ. — M. l'abbé Bourdoulous.

LANDERNEAU. — M. le chanoine Rossi.

LANDIVISIAU. — M. l'abbé F. Le Louët.

LESNEVEN. — M. l'abbé J. Arnould, de Brest.

MORLAIX. — *Saint-Mathieu.* — Station bretonne : M. Jézéquel, recteur du Cloître-Plourin.

PLOUGOULM. — M. Goulven, aumônier des Ursulines, et MM. les vicaires de la basilique de Saint-Pol de Léon.

SAINT-POL DE LÉON. — M. L. Le Roux, sous-supérieur de la maison Saint-Joseph.

Le Calvaire de Tréguier. — La *Semaine religieuse* de Saint-Brieuc, dans son dernier numéro, a publié la communication suivante de l'Evêché :

« Programme du grand Pardon de saint Yves et de la bénédiction du Calvaire de réparation, qui auront lieu à Tréguier, le jeudi 19 Mai 1904, sous la présidence de Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Rennes, assisté de Nos Seigneurs les Evêques de Saint-Brieuc et de Quimper.

« Le matin, à 9 heures, grand'messe, célébrée dans la Cathédrale par l'un de MM. les Vicaires Capitulaires de Vannes, Son Eminence tenant chapelle pontificale. — A 10 heures, procession à l'église paroissiale de Minihy.

« Le soir, à 2 h. 1/2, vêpres pontificales. — Présentation du nouveau Calvaire et de son emplacement à Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque du diocèse. — Bénédiction du monument par Son Eminence le Cardinal Labouré, Archevêque Métropolitain. — Allocution, au retour, dans la Cathédrale, par Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Quimper, salut solennel du Très Saint Sacrement.

« Vu et approuvé par Nous, Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

« † PIERRE-MARIE.

« Saint-Brieuc, le 10 Février 1904. »

Un Inspecteur qui oriente *(suite)*. — M. Séris s'efforce d'imprimer à « l'Ecole de la République » une orientation *antilibérale*, nous l'avons constaté. En voici une autre qu'il surnomme rationaliste et que nous appelons *antichrétienne* ; voyons sous quelle forme il la présente aux instituteurs et institutrices du Finistère, membres de l'*Association amicale*.

« Enseignement rationaliste, leur dit-il. Permettez-moi d'insister sur ce terme, car celui de laïque est menacé de perdre aujourd'hui le sens que nous lui donnions hier ;... vieux mot qui a été pendant de si longues années, pour nous, tout un programme ; il nous faut le préciser. Il n'y a d'enseignement laïque que celui qui s'appuie sur la raison et sur le libre examen.

« En nous orientant ainsi, mesdames et messieurs, je sais bien que nous nous heurtons à des traditions très vieilles et par conséquent très respectables. Allons-nous pour cela nous arrêter, reculer peut-être ? Non... Nous ne pouvons pas, par respect pour la tradition, suivre éternellement ce sentier... Je vous demande le respect des choses du passé ; il ne convient pas que vous en restiez les esclaves... Devant nous s'ouvre large, ensoleillée, la grande voie du progrès humain ; nous devons nous y engager d'un pas résolu et ferme. »

Donc, en avant, marche ! instituteurs et institutrices de l'*Amicale*. En route pour le progrès, pour le progrès humain, entendez-vous ? Bras dessus, bras dessous, s'il vous plaît, et au pas ; tendez le jarret ; faites claquer le talon. Fixe devant l'ouverture de la voie ! Voie large, n'est-ce pas ? voie ensoleillée, vos esprits en sont éblouis ; grande voie, pour tout dire en un mot, et tout autre chose que l'étroit sentier de la tradition bretonne !

Voilà ce que deviennent les conseils de M. Séris, quand ils sont traduits en clair : un pathos burlesque qui amplifie le vide sonore de la pensée laïque.

Progrès humain, voie ensoleillée ! Je jurerais qu'il n'y a rien sous ces mots ; du moins ne peut-on rien nous montrer de réel et de palpable. Mettons les choses au mieux. Voici un rationaliste qui marche ferme, comme M. Séris, dans la voie ensoleillée, à la conquête du progrès humain. Examinez ce qu'il a de bon, et dites-moi s'il réalise, dans sa personne, un spécimen supérieur de l'humanité. Hélas ! cet homme, qui devrait être en avance sur la civilisation chrétienne, en est tout à fait au même point que le commun des croyants. Artiste, lettré, savant, il a puisé tout cela,

Archives diocésa[illegible] Quimper et Léon

comme nous autres, au trésor commun de l'humanité. Sa règle de vie, autant qu'elle paraît, est correcte comme la nôtre. S'il a fait des progrès, nous en avons fait tout autant que lui, et il serait tout ce qu'il est, même s'il était chrétien. Donc, pas la moindre supériorité individuelle.

Il doit y avoir quelque part, au moins une famille rationaliste. Elle aussi devrait être en progrès sur la nôtre, famille où la discorde conjugale est inconnue, et où l'on cultive avec un succès inouï une race améliorée. Qu'on nous exhibe cette famille modèle. M. Séris ne le fait pas, et nous le mettons au défi de donner à ses auditeurs ce spectacle encourageant.

La famille rationaliste, si je la conçois bien, est altruiste ; elle devrait étonner le monde, non point par des théories humanitaires, mais par des œuvres sociales encore inédites. Nous ne lui demanderons pas d'abolir la mort, mais de faire tout le reste, pour accélérer le progrès humain si lent à venir, et pour ensoleiller cette grande voie qui nous mène tristement au cimetière. Or, rien de pareil à Quimper, si près de la chaude influence de M. Séris ; non, pas une famille rationaliste ne fait plus que nous, ni mieux que nous, ni autrement que nous. Ils n'ont rien créé, les pratiquants du laïcisme, pour le bonheur de l'humanité, et nous avons l'équivalent de toutes les œuvres sociales qui s'abritent sous la bannière de la libre pensée.

Pas tant de phrases : mettez-nous sur pied une société laïque, si réduite soit-elle, mais composée de convaincus et non de forçats; faites-la fonctionner en marge de notre société chrétienne ; invitez alors vos maîtres à comparer les deux sociétés rivales, et puis, ayez confiance dans leur raison et leur libre examen, et laissez-leur le choix. Tant que vous n'en serez pas venu à cette expérience scientifique, nous tiendrons vos grands mots pour la plus creuse des déclamations.

Et pourtant, au fond et peut-être à votre insu, ces mots signifient quelque chose ; ils signifient le retour au paganisme qui a tant et si longtemps déprimé l'espèce humaine, celui-là même que l'Eglise trouva établi dans le monde romain, et qu'elle terrassa dans un duel trois fois séculaire. Reculer de deux mille ans, oui, telle est bien, pour le rationaliste, la grande voie du progrès humain ; faire retour, d'une seule enjambée, à ce vieux passé connu seulement de quelques érudits, c'est tout l'avenir caressé par le laïcisme contemporain. Connaît-on une réaction plus antipathique au tempérament idéaliste de notre race bretonne ? M Séris y a-t-il songé ? Est-ce à refouler jusque là nos jeunes générations qu'il convie les associés de l'*Amicale ?* Son succès, s'il en a, sera aussi superficiel qu'éphémère.

Mais encore, cette poussée antichrétienne est-elle dans les attributions de M. l'Inspecteur ? Est-elle conforme à la loi ? X...

Nos missionnaires. — Le R. P. Ropars, *décédé à l'hôpital de Dakar, le 6 Septembre 1903* (1). — « Nulle part en Afrique, disait Mgr Buléon dans son compte rendu de la Mission de Cazamance en 1900, la moisson n'apparaît plus mûre. Et pourtant, par un mystère insondable, il plaît à Dieu d'appeler à lui les missionnaires déjà entrés résolument dans les blés. » En effet, après les PP. Ernest Gaillard, Ingweiler, Rémont, Herry, Ferrérol, Déchaud et le F. Marie-Amand, voici le tour de celui de tous qui avait montré le plus d'endurance en ces climats insalubres, le P. Gabriel Ropars, mort à 45 ans, après un apostolat de 15 ans.

Né le 11 Avril 1858 à Milizac, au diocèse de Quimper, il commença ses études littéraires au Petit Séminaire de Pont-Croix, entra en seconde à N.-D. de Langonnet, et fut ordonné prêtre à Chevilly, le 1er Novembre 1887, par Mgr Picarda, récemment nommé vicaire apostolique de la Sénégambie. Le 26 Août de l'année suivante, il faisait sa profession religieuse, et s'embarquait sur-le-champ pour la Mission de la Cazamance, où l'on venait de fonder la station de Ziguinchor. C'était un comptoir portugais, que la France prenait en 1886 en échange du Rio Cassini. Le gouverneur, M. Brosselard, gendre de Faidherbe, pressait le Vicaire apostolique de la Sénégambie d'y établir des missionnaires. Le P. Ropars, tout en résidant à Carabane, en eut la desserte. Tâche bien rude, dit Mgr Barthet, tant à cause du trajet sur le fleuve, qui était d'un jour, que de l'insuffisance des installations et du régime. Aussi la santé du missionnaire, si robuste fût-elle, n'y put tenir. Dès Novembre 1889, force lui était d'aller prendre à Gorée un repos de trois mois. En Février 1890, il retourne avec le P. Lacombe, et l'on s'établit cette fois à Ziguinchor. Le premier soin du P. Ropars est de se perfectionner dans la langue du pays, sorte de patois portugais dans lequel il ne tarde pas à exceller. Mais l'insalubrité du logement, que pouvaient bien supporter les vieux Africains qu'étaient les PP. Lacombe et Sène, fut encore fatale au P. Ropars. Il dut de nouveau aller se refaire à Gorée, puis en 1891 rentrer en France, où il émit les vœux perpétuels, le 5 Décembre, à Chevilly. L'année suivante, on se décida à construire à Ziguinchor une maison d'habitation convenable, qu'à son retour en Janvier 1893, il put occuper avec un confrère. Dès lors, ajoute Mgr Barthet, on peut dire en toute vérité que la Mission devient l'œuvre du P. Ropars. Si d'autres l'y ont aidé, nul n'y a plus travaillé, ni plus souffert. Là se trouvent des quantités de métis portugais, chrétiens seulement de nom ; il travaille à les instruire, à corriger leurs mœurs, à bénir leurs mariages, à les amener à la fréquentation des offices et des sacrements. L'école des garçons est d'abord confiée à M. Sébastien, prêtre indigène,

(1) Nous avons déjà annoncé la mort du R P. Ropars. La notice biographique que nous donnons aujourd'hui nous a été obligeamment communiquée au moment où elle allait paraître dans le *Bulletin* de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint Cœur de Marie. N. R.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

puis aux bons Frères de Ploërmel ; celle des filles, à une communauté de Sœurs indigènes. L'église est en construction, et Mgr Kunemann s'y dépense tout entier.

Cependant, en 1898, une terrible crise hépatique obligea le vaillant missionnaire à venir faire une saison à Vichy. Il retourne ensuite à son poste, et y tient encore deux ans, puis revient en 1901 renouveler sa cure de Vichy, et prolonge son séjour en France au delà d'un an, mais sans être suffisamment remis. Il brûle néanmoins de revoir sa chère Mission et aussi d'y mourir. Il reparaît dans la Cazamance en Novembre 1902, et reçoit l'obédience de relever dans le Haut fleuve la station de Sédhiou. Hélas! l'intrépide missionnaire n'a plus les forces nécessaires à pareille entreprise. Les tumeurs, l'anémie, tout le cortège des maladies africaines l'eurent bientôt terrassé.

« Partez vite pour l'hôpital de Dakar, lui disait son confrère.

— « Non, il y a trop de bien à faire à Sédhiou ; et Dieu qui me l'a confié me donnera la force de l'accomplir. »

Les forces malheureusement ne firent que déchoir. Le malade descendit alors à Ziguinchor, et passa quelques jours en son ancienne Mission, auprès du P. Esvan, d'Arzano, son compatriote et ami. Puis il s'embarqua sur le *Roitelet*, petit vapeur qui fait le courrier entre la Cazamance et Dakar. Avisés de son arrivée, les PP. Rialland et Montagnon se rendirent à bord, et le firent transporter d'urgence à l'hôpital colonial, où les soins les plus assidus des médecins et des Sœurs lui furent prodigués, mais en vain. Dès la première visite, son état parut à tous sans espoir. Pour lui, calme et résigné, souriant même à ses confrères, il se prépare, comme le serviteur fidèle, à rendre à Dieu ses comptes ; et le dimanche 6 Septembre, après avoir été fortifié par les derniers sacrements, il rend paisiblement le dernier soupir, vers les 9 heures du soir. La cérémonie des funérailles se fait le lendemain, à la cathédrale, et les restes mortels du bon P. Gabriel Ropars sont déposés au nouveau cimetière de Dakar, près de Mgr Buléon, du P. Verrier, du F. Héribert, les derniers appelés de la Mission de Dakar, dont la terre recouvre déjà près de cent missionnaires, Evêques, Pères, Frères et Sœurs. — *Exultabunt Domino ossa humiliata.*

UN JEUNE HOMME, AVEUGLE, ancien élève de l'Institution des Charmettes (Allier), offrant les meilleures références, demande une place d'organiste.

S'adresser aux bureaux de la *Semaine religieuse*.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Au jour anniversaire de l'apparition de la Sainte Vierge à Lourdes, l'*Osservatore Romano* a publié l'Encyclique *Ad*

diem illum, datée du 2 Février, par laquelle Notre Saint-Père le Pape Pie X édicte un Jubilé à l'occasion du cinquantenaire de la définition dogmatique de l'Immaculée-Conception et de son avènement au Souverain Pontificat.

Après avoir rappelé en termes remarquables la définition doctrinale du dogme, les circonstances qui l'accompagnèrent et les heureux effets qui la suivirent, le Pape exprime le ferme espoir que, malgré la grande tristesse des temps, le Jubilé en l'honneur de l'Immaculée-Conception nous vaudra le secours prochain et certain de la Sainte Vierge.

Le Jubilé durera, pour Rome, du 1er Dimanche du Carême à la fête du Très Saint-Sacrement ; hors de Rome, pendant la même période ou pendant trois mois, même non continus, à déterminer par chaque Evêque dans son diocèse, mais avant le 8 Décembre.

Les autres indulgences ne seront pas suspendues durant ce Jubilé.

FRANCE. — **Contre l'enseignement chrétien.** — La semaine dernière, le Sénat a discuté le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement secondaire. La loi Falloux est abrogée, de nombreuses restrictions sont apportées au principe de liberté, maintenu quant au mot ; le droit de diriger un établissement d'instruction secondaire et même d'y enseigner est enlevé aux membres de toutes les Congrégations, même autorisées ! Cependant la cause du droit et de la liberté a trouvé, au Sénat, d'éloquents défenseurs parmi lesquels les catholiques bretons sont heureux de saluer avec une respectueuse reconnaissance M. de Lamarzelle, sénateur du Morbihan, et M. l'amiral de Cuverville, sénateur du Finistère.

Dans les premiers jours viendra, à la Chambre, le projet de loi frappant du même ostracisme, pour l'enseignement primaire, tous les congréganistes « autorisés »... Pendant que toutes les nations sont justement préoccupées des graves événements qui se produisent ou se préparent, nos gouvernants n'ont d'autre pensée que de faire la guerre au catholicisme !

C'est ainsi que, vendredi dernier 12 Février, à Ploërmel, on a crocheté le pensionnat des Frères de La Mennais et la maison-mère où se trouvaient seulement des vieillards, dont plusieurs octogénaires, des infirmes et des malades ; l'un de ceux-ci, phtisique à la dernière période, est mort le jour même où l'on venait l'expulser. Il avait demandé à être du moins enterré dans le cimetière de l'ancienne communauté ; on n'a pas cru pouvoir exaucer ce dernier vœu d'un mourant !

Pour vaincre la résistance de la population de Ploërmel, on avait mobilisé 1,200 hommes de troupes, artilleurs et fantassins... Nous souhaitons vraiment à notre armée d'autres triomphes plus glorieux, en déplorant une fois de plus de la voir employée à de telles besognes.

Archives diocésa de Quimper et Léon

Œuvres militaires paroissiales. — On sait que M. le Ministre de la guerre vient d'interdire d'une manière générale aux militaires « la fréquentation des cercles et autres centres de réunion ayant un caractère confessionnel », c'est-à-dire les œuvres paroissiales fondées pour les soldats dans les villes de garnison.

Comme le dit Mgr Turinaz dans une éloquente lettre de protestation écrite à ce sujet, on ferme ces cercles où tout contribuait à resserrer les liens des jeunes soldats avec leur famille et leur patrie, à élever leur caractère, à les préserver de tant de périls qui les environnent, à les attacher plus étroitement à l'armée, au drapeau et à la France... Mais on ne leur interdit pas les cabarets ignobles et d'autres lieux de perdition ; on les y pousse fatalement en fermant les asiles que les catholiques leur avaient ouverts.

PARIS. — **Bruit malveillant démenti.** — Mgr Péchenard, dans une lettre adressée aux journaux, proteste énergiquement contre une lettre du *Temps* assurant que les professeurs de l'Institut catholique de Paris venaient, par une adresse collective, de se déclarer les défenseurs de l'abbé Loisy.

En Extrême-Orient. — Tous nos lecteurs savent que la guerre a éclaté entre la Russie et le Japon. On espère que la France ne sera pas entraînée à y prendre part. Elle ne peut cependant se désintéresser de cette lutte où une nation alliée est engagée et qui va coûter tant de vies humaines. De plus, les catholiques ne doivent pas oublier qu'il y a, là-bas, en Mandchourie, en Corée, au Japon, de nombreux missionnaires, Français la plupart (dont plusieurs Bretons). Prions pour que leur vie ne soit pas menacée ni leur apostolat entravé.

BIBLIOGRAPHIE

Vient de paraître à la Maison de la « Bonne Presse » :

I. **« L'Épi et l'Aloyon »** par Mme CHÉRON DE LA BRUYÈRE. Un volume petit in-4° de 282 pages. Prix, 1 fr. 50.

Mme Chéron de la Bruyère a un talent fait de simplicité, d'honnêteté et de délicatesse. Ses livres ont leur place marquée dans toute bibliothèque de jeune fille. Le nouveau roman qu'elle vient de publier à la librairie de la Bonne Presse se recommande par toutes les qualités de ses précédents ouvrages : il a en outre quelque chose de plus intime et de plus touchant. Cela tient peut-être à ce que l'auteur l'a dédié à la mémoire chère de sa fille. Il est inutile d'en raconter la trame. Il suffit qu'on sache qu'il y a, entres autres sympathiques personnages, un général à moustaches et de délicieuses héroïnes dont le sort ne manquera pas d'intéresser vivement les lecteurs.

II. **Le F.·. M.·., voilà l'ennemi !** *Discours prononcé à Lille, par* Mgr DELAMAIRE, *évêque de Périgueux*. Une brochure de 64 pages. L'unité, 0 fr. 25. Port, 0 fr. 10, grandes remises sur les quantités. (Un colis-postal de 3 kilos en contient 60 ; de 5 kilos, 100 ; de 10 kilos, 200.)

Librairie J. SALAUN, Quimper.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. Vendredi 26 Février 1904. N° 9.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la Prière ; Le Mois de saint Joseph.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Instruction pastorale de Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon sur l'éducation chrétienne des enfants et Mandement pour le saint Temps du Carême de l'année 1904 (suite et fin) ; Communiqué de l'Evêché ; Neuvaine « de la Grâce » en l'honneur de saint François Xavier ; *Feiz-ha-Breiz ;* Ligue patriotique des Françaises ; Nécrologie ; Quimper ; Prédicateurs de la station du Carême dans le diocèse (suite) ; Un Inspecteur qui oriente (suite) ; Œuvre des Campagnes.

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 28 Février. — 2e Dimanche du Carême. Office du jour ; semi-double. Violet.

Vêpres du Dimanche, avec mémoire du suivant et les Suffrages communs.

Lundi, 29. — S. Ruellin, Évêque *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Blanc.

Mardi, 1er Mars. — S. Aubin, Évêque *(au Propre diocésain)*. Double. Blanc.

Mercredi, 2. — S. Joévin, Évêque *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Blanc.

Jeudi, 3. — S. Guénolé, Abbé *(au Propre diocésain)*. Double-majeur. Blanc.

Vendredi, 4. — Le saint Suaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ *(au Supplément)*. Double-majeur. Rouge.

Samedi, 5. — De la férie. — Ou Office votif de l'Immaculée Conception ; semi-double. Blanc.

Dimanche, 6. — 3e Dimanche du Carême.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Ile-de-Batz.	du 26 au 29 Février.
Lannéanou	du 1er au 3 Mars.
Le Drennec	du 4 au 6 —

Archives diocésa de Quimper et Léon

Apostolat de la Prière

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR MARS 1904

LE MOUVEMENT RELIGIEUX EN HOLLANDE

« L'Apostolat de la Prière, a écrit Léon XIII, peut, dans le sens propre du mot, se dire *catholique*. » Or il est de l'esprit catholique de s'intéresser au développement de la sainte Eglise sur tous les points du globe ; et voilà pourquoi nous recommandons aujourd'hui à nos associés le mouvement religieux en Hollande.

L'état de la religion en ce pays mérite, d'ailleurs, toute notre attention. On y constate un retour très accentué vers la vraie foi, auquel toute âme apostolique doit apporter le concours de ses plus ferventes prières.

Le Mois de saint Joseph. — Il nous paraît inutile d'exposer ici, une fois de plus, les titres de saint Joseph à notre vénération et à notre confiance, comme d'insister sur les motifs particulièrement graves pour lesquels on doit recourir avec plus de ferveur que jamais à sa puissante intercession. C'est surtout durant le mois béni qui lui est consacré que nous devons l'honorer et l'invoquer sous le titre, si cher à son cœur, de Protecteur du peuple chrétien.

Puisse la piété du clergé et des fidèles obtenir du saint Patriarche une intervention efficace en faveur de l'Église, en faveur de la France !... C'est l'invitation adressée au monde catholique et l'espérance exprimée par Pie IX, confirmée par son successeur Léon XIII : « *Luctuosis hisce temporibus, ad mala omnia propulsanda, efficacius Dei miserationem per merita et intercessionem sancti Joseph exoremus* : En ces temps lamentables, pour nous délivrer de tant de maux et obtenir plus efficacement la miséricorde de Dieu, supplions-le par les mérites et l'intercession de saint Joseph. »

***

Nous rappelons les indulgences attachées à la pieuse pratique du « Mois de saint Joseph » :

1° *300 jours*, chaque jour du mois, à ceux qui font les exercices du trentain en l'honneur du glorieux Patriarche ; 2° *une indulgence plénière*, le jour qu'ils choisiront, pourvu qu'ils remplissent les conditions ordinaires de ces sortes d'indulgences. Aucune œuvre spéciale n'est prescrite ; toute pratique, prière ou acte de vertu en l'honneur de saint Joseph suffit pour mériter ces faveurs spirituelles.

N. B. — Ces indulgences sont distinctes et sans préjudice de celles accordées pour les neuvaines précédant la fête de saint Joseph (19 Mars) ou celle de son Patronage (3e Dimanche après Pâques), et pour chacune de ces fêtes.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.

II. Les Stations quadragésimales.

III. Mission. — GOULIEN, du 21 Février au 5 Mars. Président, la 2e semaine, M. Creignou, curé-doyen de Bannalec.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Tous les mercredis du mois de Mars, la messe de 8 heures est dite à l'autel de Saint-Joseph, et après la messe on récite une prière en son honneur.

Pendant le Carême, sermon français, par M. l'abbé Le Floc'h, du clergé de Paris : le *dimanche*, après les vêpres qui se chantent à 2 *h. 1/2* ; le *mardi*, et le *jeudi*, à 7 h. 3/4 du soir. — Instruction bretonne : le *dimanche* et le *mercredi*, à 7 h. 3/4 du soir.

Des places sont réservées pour les hommes, au haut de la nef.

— ÉGLISE SAINT-MATHIEU. — Sermon français, par M. Magnié, missionnaire apostolique : le *dimanche*, à l'issue des vêpres *qui sont chantées (pendant le Carême) à 4 heures* ; les *mercredi* et *vendredi*, à 7 h. 3/4 du soir.

Sermon breton, le *jeudi*, à la même heure.

INSTRUCTION PASTORALE
DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

SUR L'ÉDUCATION CHRÉTIENNE DES ENFANTS

ET MANDEMENT

pour le Saint Temps du Carême de l'année 1904.

(Suite et fin.)

Mais les écoles catholiques ne sont point établies partout, et il se peut que là même où elles existent, les parents aient des raisons sérieuses de placer leurs enfants dans l'école communale. Nous ne les en blâmerons pas, mais à deux conditions. La première, c'est que ces écoles resteront absolument neutres, c'est-à-dire que, si elles sont condamnées à ne parler ni de Dieu ni de la religion, elles éviteront avec soin tout ce qui pourrait blesser les croyances de vos enfants, intimider leur foi, amoindrir leur respect pour les choses saintes, ou diminuer dans leurs esprits la confiance qu'ils doivent au prêtre et à ses enseignements. S'il en était autrement, il y aurait pour vous devoir de conscience de faire entendre à qui de droit de légitimes et vigoureuses protestations, et pour le cas où vous ne seriez point écoutés, de retirer vos enfants d'une école où leur foi serait en péril. Et ici, nul intérêt tem-

Archives diocésa de Quimper et Léon

porel à ménager ne pourrait excuser votre négligence ou votre faiblesse, car vous êtes les tuteurs de vos enfants et Dieu, en vous les confiant, vous a fait un précepte rigoureux, une obligation absolue de veiller sur eux, de les tenir dans le droit chemin et de les écarter, à tout prix, des sentiers qui conduisent aux abîmes. Nous voulons vous rappeler ici une parole qui n'est pas de Nous, mais de celui qui est toute vérité, et qui ne menaça jamais en vain : « Malheur, nous dit Notre-Seigneur, malheur à celui qui scandalise un de ces petits qui croient en moi ; il vaudrait mieux pour lui qu'on lui eût attaché au cou la meule que l'âne fait tourner et qu'on l'ait précipité dans la mer » (MARC, IX, 41). Sans doute, ce terrible anathème est principalement contre ceux qui corrompent l'esprit ou le cœur de la jeunesse, mais il est aussi pour tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, coopèrent sciemment à cette œuvre criminelle. Parents chrétiens, cet anathème pèserait donc sur vous de tout son poids, si vous ne saviez retirer à temps vos enfants des écoles où l'on désapprendrait le Christ et ses divins enseignements.

La seconde condition pour qu'il vous soit permis de confier vos enfants aux écoles neutres, c'est que vous vous occuperez, soit par vous-même soit par des personnes sûres, de leur instruction religieuse. Le devoir est strict. Nul moyen d'échapper à cette charge qui découle rigoureusement de la nature même de la paternité. Sans doute, vos prêtres sont là pour remplir cette fonction à votre défaut ; mais avec les autres charges du saint ministère et le peu de temps que les règlements scolaires laissent à leur disposition, ils n'aboutiront pas s'ils ne trouvent, auprès de vous et de personnes pieuses, des aides intelligents et dévoués. Et c'est pour ce motif que Nous n'avons cessé de recommander à Nos chers Collaborateurs, pendant les retraites pastorales, l'Œuvre des Catéchistes volontaires ; et c'est pour cela que Nous avons encouragé cette Œuvre partout où Nous l'avons rencontrée active et agissante : à Quimper, à Brest et dans les centres les plus importants du Diocèse. Oh ! combien Notre cœur d'évêque désire la voir s'étendre et se propager dans toutes nos paroisses, principalement dans les hameaux et dans les endroits trop éloignés des centres ! Oh ! combien Nous souhaitons voir les parents chrétiens s'intéresser à cette Œuvre et donner leur confiance aux personnes dévouées qui, Nous l'espérons, sauront travailler, toujours plus nombreuses, à l'instruction chrétienne des enfants ! Oh ! quel appel pressant Nous adressons à ces âmes généreuses pour les conjurer de s'intéresser toujours plus à ces petits êtres qui, sans elles, sommeilleraient peut-être pendant de longues années dans l'ignorance de Dieu et de ses mystères. Le Prophète a dit cette parole et c'est pour elles que Nous voulons la répéter : « Ceux qui apprennent la vérité aux hommes et les forment à la justice brilleront comme des

étoiles pendant toute l'éternité : *Qui ad justitiam erudiunt multos, fulgebunt tanquam stellæ in perpetuas æternitates* » (DAN., XII, 13).

III. — Vos enfants ont grandi, ils ont satisfait aux obligations de la loi scolaire et accompli tout ce que prescrivent les règlements diocésains concernant l'assistance au catéchisme et les communions de première, de deuxième et de troisième année. Ils vont désormais vivre de votre vie et partager vos travaux. Pouvez-vous alors vous désintéresser de leur éducation religieuse et ne point veiller à ce qu'ils remplissent tous les devoirs de la vie chrétienne ? Assurément non, car ces jeunes gens, tant qu'ils ne sont pas établis pour leur compte personnel, doivent être considérés comme des enfants qui ont encore besoin de surveillance et d'encouragements. Ils peuvent, si leur éducation première a été bonne, être comparés à ces plantes jeunes, vigoureuses et bien développées, auxquelles cependant un tuteur demeure nécessaire, si on veut qu'elles ne soient pas renversées par le vent ou brisées par la tempête. La jeunesse, en effet, est l'époque où les passions s'éveillent, où l'imagination travaille, où le cœur se laisse facilement séduire. Les lectures frivoles, les compagnies légères, les relations fréquentes, sans parler des entraînements coupables et des sollicitations criminelles, tout devient facilement, à cet âge, une occasion de déchéance et de ruine.

Or, la protection tutélaire dont il a besoin pour ne pas se laisser abattre par tant d'ennemis conjurés contre lui, le jeune homme la trouvera tout d'abord au sein de sa famille, auprès de ses parents qu'il aime, dont il est aimé et dans lesquels il a pleine et entière confiance. Ceux-ci, par leur ferme direction, le détourneront du mal, et par leurs bons exemples le maintiendront dans la pratique du bien et l'amour du devoir. En rentrant dans sa famille, au soir de la journée, le jeune homme verra se dissiper bien vite les impressions mauvaises qu'il rapporterait du dehors et qui lui viendraient soit des milieux où s'écoule sa vie, soit des personnes qu'il fréquente.

L'important pour les parents qui veulent assurer l'éducation chrétienne de leurs enfants sera donc de se constituer un intérieur où les idées sérieuses, la pensée de Dieu, de l'âme et de nos fins dernières seront en grand honneur. Ce sera là comme une oasis rafraîchissante où les passions de la jeunesse viendront s'éteindre et où les jeunes âmes sentiront renaître en elles les impressions saines et les désirs salutaires des beaux jours passés. Plusieurs fois déjà, Nos très chers Frères, Nous vous avons parlé de la prière du soir en commun, suivie d'une lecture dans la *Vie des Saints* ou dans quelque autre livre de piété. Nous tenons à vous rappeler ici cette pratique et Nous ne pouvons trop vous la recommander, puisque, Nous le savons, c'est grâce à elle que la vie vraiment chrétienne

Archives diocésa de Quimper et Léon

s'est maintenue dans nos anciennes familles bretonnes, puisque c'est par elle que la foi est demeurée vivante dans les âmes et que les cœurs se sont conservés purs. Il Nous est bien permis d'insister sur ce point en présence de nos jeunes générations. Assurément, si elles veulent ressembler à celles qui les ont précédées et ne point dégénérer, elles n'ont rien de mieux à faire que de s'attacher à ces vénérables traditions qui ont fait dans le passé votre force et votre gloire.

Mais la vie chrétienne ne s'entretient pas seulement par les pieuses influences de la famille, c'est dans l'église, la vieille église de la paroisse, qu'elle doit trouver toute son intensité et toute son ampleur ; car l'église, c'est la maison de Dieu ; c'est là que Dieu parle à l'homme et que l'homme parle à Dieu. C'est pourquoi, pères et mères chrétiens, vous aurez en grande estime les offices de la paroisse, et vous ferez en sorte que vos jeunes gens les fréquentent régulièrement, les dimanches et les principales fêtes de l'année. Rien n'est plus propre à entretenir dans leurs âmes la vie chrétienne que ces belles cérémonies, dans lesquelles l'Eglise a résumé tous ses dogmes et où les sens aussi bien que l'esprit et le cœur trouvent une nourriture suave et fortifiante. Là, ils entendront fréquemment la parole de Dieu, cette lumière divine confiée aux hommes pour les éclairer et les conduire. Là, ils apprendront ce qu'ils ne savaient qu'imparfaitement par le catéchisme : l'exposé clair et substantiel des dogmes de notre foi, en même temps que la réponse aux maximes du monde et aux fausses doctrines de l'incroyant et de l'impie. Là ils admireront l'incomparable beauté de la morale chrétienne et son éminente supériorité sur toutes les théories rêvées par les rationalistes et les incrédules. Là, enfin, ils comprendront mieux la sagesse et l'efficacité des moyens mis à notre disposition par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour la sanctification de nos âmes. Et ces moyens, les connaissant mieux, ils les aimeront davantage, s'en serviront plus souvent et en tireront meilleur profit. Ce qui éloigne aujourd'hui beaucoup d'hommes de notre sainte Religion, c'est moins la méchanceté que l'ignorance, et l'on peut dire de la plupart d'entre eux ce que saint Pierre disait des païens : Ils blasphèment ce qu'ils ignorent. Pères et mères chrétiens, faites de vos enfants des hommes parfaitement instruits des vérités religieuses, et vous en aurez fait de parfaits chrétiens.

Ces jeunes gens iront donc régulièrement à l'église pour s'instruire au pied de la chaire de vérité, mais là ne se bornera pas leur religion ; ils voudront encore participer le plus souvent possible aux sacrements de l'Eglise, car si l'esprit, sujet à l'erreur, a besoin d'être éclairé, le cœur, tiraillé par les passions, a besoin d'être constamment soutenu. Or, il y a deux sacrements qui sont à la portée de tous et qui, dans les habitudes de la vie chrétienne, nous servent davantage : Nous

voulons dire, la Pénitence qui purifie nos âmes, et l'Eucharistie qui les nourrit. Veillez, parents chrétiens, à ce que vos jeunes gens aillent fréquemment, plusieurs fois l'an, chaque mois si possible, se laver de leurs fautes au saint tribunal de la Pénitence, car le péché qui demeure longtemps dans l'âme finit par la corrompre. Il est comme un poison qui pénètre insensiblement dans toutes les parties du corps et rend bientôt toute guérison impossible. Le tribunal de la Pénitence est le chemin qui conduit à la sainte table, où la vie surnaturelle se donne et se communique en son plein. La communion qu'on y reçoit est, en effet, le froment des élus, le vin qui fait germer les vierges, l'antidote qui nous rend invulnérables dans toutes les luttes de la vie et nous fait triompher facilement de nos pires ennemis, qui sont nos passions et le démon.

Le foyer domestique et l'église paroissiale, voilà donc les deux asiles où, au sortir de l'école, doivent s'abriter la foi et la vertu de vos enfants. Toutefois, il existe aujourd'hui dans beaucoup de localités des œuvres de jeunesse que l'on désigne communément sous le nom de « Patronages chrétiens », et dont Nous devons vous dire quelques mots. Ces œuvres, qui répondent aux besoins des temps actuels, ont certainement une réelle utilité et peuvent procurer à nos jeunes gens les plus sérieux avantages. Lieux de retraite et de repos, elles tiennent nos enfants éloignés des lieux publics où se rencontrent habituellement les paroles et les discours mauvais, les attractions dangereuses et les plaisirs coupables. Lieux de récréations et d'honnêtes amusements, elles exercent le corps sans faire courir aucun péril à l'âme. Lieux d'études et de recherches, elles ouvrent l'esprit et l'initient aux différents problèmes politiques ou religieux qui s'agitent aujourd'hui ; elles peuvent en outre donner sur l'histoire et la géographie, les beaux-arts, l'agriculture et l'industrie des connaissances aussi variées qu'utiles.

Les œuvres de Patronage méritent donc d'être encouragées sous une forme ou sous une autre, partout où elles peuvent s'établir. Et pour Notre part, Nous engageons vivement Nos collaborateurs à s'en occuper très sérieusement et à rendre les réunions aussi pratiques et intéressantes que possible. C'est beaucoup, c'est faire acte du saint ministère, que de préserver la jeunesse des dangers qui la menacent et de lui montrer que l'on peut se reposer ou s'occuper d'une manière agréable sans courir aux joies coupables et aux plaisirs défendus. Mais pour avoir toute leur utilité et n'offrir aucun danger, ces œuvres doivent être placées sous la juridiction immédiate du pasteur de la paroisse, autrement elles pourraient troubler la hiérarchie ecclésiastique et amener des divisions toujours regrettables. Du reste, en se conformant à cet ordre, les directeurs d'œuvres ne feront qu'obéir, comme il est juste, aux ordonnances de Notre Saint-Père Pie X, lequel

Archives diocésa de Quimper et Léon

demande, dans son *motu proprio* du 8 Décembre 1903, que les œuvres religieuses soient soumises à la direction du pasteur des paroisses et par eux à la haute juridiction de Nosseigneurs les Evêques. Il faut, en outre, que l'esprit qui préside aux œuvres de jeunesse soit un esprit foncièrement chrétien, c'est-à-dire que ceux qui les dirigent aient pour but, non pas une vaine popularité, mais avant tout le progrès religieux, le progrès intellectuel et moral des âmes ; c'est-à-dire que les enfants doivent y être attirés sans doute par l'appât de récréations honnêtes et de jeux innocents, mais surtout par le désir de demeurer bons chrétiens, en persévérant dans l'amour de notre sainte Religion et dans la pratique des devoirs qu'elle impose. Si tel n'était pas l'esprit de ces sortes d'œuvres, elles ne porteraient aucun fruit et même elles ne pourraient subsister longtemps, car ici comme ailleurs la parole inspirée a son application : « Si le Seigneur ne garde la cité, c'est en vain que la sentinelle veille à sa défense, *Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam* » (PSALM, CXXVI, 2).

Il est temps, Nos très chers Frères, de finir cette instruction déjà bien longue, et Nous le faisons en rappelant aux pères et mères chrétiens ce trait de l'histoire du jeune Tobie. Quand celui-ci fut revenu de son long voyage au pays des Mèdes, il disait à son père, en parlant de l'ange qui s'était fait son compagnon de route : Mon père, quelle récompense donnerons-nous au guide fidèle qui m'a conduit et ramené ? Il a tué le monstre qui allait me dévorer, il a enchaîné le démon qui cherchait à m'étouffer, il m'a donné une épouse selon le cœur de Dieu et il vous a rendu la vue. Que pourrions-nous donc lui offrir qui puisse convenablement récompenser ses services ? Et ils convinrent de lui donner la moitié de leurs biens. N'est-ce pas le langage, pères et mères chrétiens, que votre enfant adressera à Dieu lorsque vous aurez à paraître devant son redoutable tribunal ? Seigneur, dira-t-il, j'étais un pauvre malheureux incliné sur l'abîme, où je me sentais entraîné par le penchant secret de mon âme, j'allais vous abandonner et périr à jamais ; mais vous m'avez donné une mère pleine d'amour, un père vigilant et ferme ; ils ont veillé sur moi ; ils m'ont fortifié contre les séductions du dehors et contre mes propres faiblesses, et ainsi je suis resté ce que je devais être : chrétien convaincu et fidèle. Quelle récompense donnerez-vous à ces protecteurs généreux, à ces fidèles compagnons de ma vie ? Ce que Dieu vous donnera, pères et mères chrétiens, ce n'est pas la moitié de son royaume, mais son royaume tout entier, car son royaume c'est Lui, et Lui-même sera votre récompense : « *Ego ero merces tua magna nimis* » (GEN., XV, 1).

(Suit le Dispositif, publié dans le numéro de la Semaine religieuse *du 12 Février.)*

Communiqué de l'Évêché. — Monseigneur l'Évêque, profitant de la liberté qui lui est donnée par la Lettre Encyclique du Souverain Pontife à propos du Jubilé de l'Immaculée Conception, a fixé, pour le diocèse de Quimper et de Léon, du 8 Septembre au 8 Décembre l'époque où les fidèles pourront gagner l'indulgence jubilaire.

Sa Grandeur, dans une lettre circulaire, fera connaître en temps opportun les conditions à remplir pour mériter cette insigne faveur. Elle n'a pas jugé possible de faire droit à certaines demandes par lesquelles on sollicitait pour une paroisse en particulier tel ou tel mois de l'année.

D'ailleurs, les obligations sont individuelles et n'exigent pas pour être remplies des exercices publics dans les paroisses. Chaque fidèle trouvera donc facilement le temps opportun de gagner l'indulgence jubilaire dans les trois mois indiqués.

Jeudi 18 Février, Mgr l'Évêque accompagné de M. le chanoine Abgrall, architecte, de plusieurs autres ecclésiastiques et de M. Piriou, entrepreneur à Pont-Croix, s'est rendu à la Pointe-du-Raz pour déterminer l'emplacement où s'élèvera la statue de la « Vierge aux naufragés », dont nous avons parlé. L'endroit, choisi de façon que le monument ne nuise en rien au service télégraphique, se trouve à quelques centaines de mètres en avant du sémaphore. Ce point, qui domine complètement les deux baies et le passage du Raz, est d'un accès très facile et situé au milieu d'une vaste esplanade qui permettra aux plus grandes foules de se réunir aux pieds de la statue.

Nous espérons être prochainement en mesure d'envoyer aux abonnés de la *Semaine religieuse* une image du magnifique groupe de M. Godebski.

Neuvaine « de la Grâce » en l'honneur de saint François Xavier. — D'après une pieuse tradition, bien connue de nos lecteurs, saint François Xavier, dans une apparition au P. Mastrilli, promit que tous ceux qui l'invoqueraient durant neuf jours, du *4 au 12 Mars*, anniversaire de sa canonisation, et recevraient au cours de la neuvaine les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, obtiendraient, par son intercession, la grâce qu'ils demanderaient pour le bien de leur âme et la gloire de Dieu. Des faveurs innombrables ont confirmé la parole du saint apôtre des Indes.

Aucune pratique spéciale n'est prescrite pour cette neuvaine. Quelques personnes récitent trois *Pater* et trois *Ave*, en souvenir de la grande dévotion de S. François Xavier pour la T. Sainte Trinité ; d'autres cinq *Pater* et cinq *Ave*, en mémoire des cinq Plaies de Notre-Seigneur qu'il se plaisait à adorer. Plusieurs ajou-

Archives diocésa de Quimper et Léon

tent dix *Gloria Patri,* en reconnaissance des bienfaits dont Dieu combla son serviteur durant les dix années de son apostolat.

« **Feiz ha Breiz.** » — *Avis important.* — Les amis et abonnés de la revue *Feiz ha Breiz,* organe de la « Société pour la préservation et la diffusion de la langue bretonne » fondée en Mai 1899, sont priés de se réunir à Landerneau, salle du Patronage, lundi prochain 29 Février, à 2 heures de l'après-midi.

Ligue patriotique des Françaises. — Une conférence sera faite aux dames de la « Ligue patriotique des Françaises », en la salle Jeanne d'Arc, à Quimper, mardi prochain 1er Mars, à *1 h. 1/2* de l'après-midi, par M. l'abbé Lemarescal. L'orateur est déjà connu chez nous ; aussi nous sommes convaincus que la réunion sera plus nombreuse encore que la première et amènera de nouvelles adhésions à la Ligue qui, on ne saurait trop le répéter, se tient en dehors des partis et n'a d'autre devise que : Dieu, France et liberté.

Nécrologie. — M. MORVAN, *jeune prêtre.* — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. Morvan (François-Marie), décédé à la maison Saint-Joseph à Saint-Pol-de-Léon, le 16 Février, 4 jours avant d'avoir accompli sa 27me année.

Né à Guiclan le 20 Février 1877, ordonné prêtre le 20 Décembre 1902, M. Morvan n'a pu, à cause de sa mauvaise santé, exercer le saint ministère. Il était depuis son ordination à la maison Saint-Joseph, où il vient de s'éteindre après de longues souffrances supportées avec une résignation bien édifiante. Après un service célébré à Saint-Joseph, le 17 Février, le corps a été transporté à Guiclan où l'inhumation a eu lieu le lendemain.

R. I. P.

QUIMPER. — **Sainte mort, couronnement d'une belle vie.** — Samedi dernier, la communauté de la Miséricorde de Quimper était plongée dans le deuil. Elle conduisait à sa dernière demeure une vénérable et sainte religieuse que le monde a peu connue, mais que les âmes d'élite de la ville estimaient. Elle s'est éteinte, pleine de mérites et riche de vertus, dans sa 90e année, après 60 ans de vie religieuse.

La Rde Mère Séraphine, dans le monde Marie-Alexandrine Le Huby, était née à Quintin (Côtes-du-Nord) d'une famille humble et modeste, mais éminemment chrétienne. Ses parents avaient souffert beaucoup pendant la grande Révolution, et, sur le tard de sa vie, elle aimait, avec sa bonhomie radieuse et maligne, à en rappeler quelques souvenirs ; mais, bientôt, elle prenait un visage austère et triste et, comparant les temps actuels à ceux qu'on lui avait tant de fois dépeints, elle s'effrayait, redoutait de les voir revenir et demandait à mourir. Saint Joseph, à qui elle avait voué

un culte spécial, lui a obtenu cette grâce de ne pas assister aux pires cataclysmes qui semblent se préparer...

Restée orpheline de père et de mère avant l'âge de 20 ans, elle crut devoir surseoir au désir intense qui la poussait vers la vie religieuse, pour rester dans le monde élever ses nombreux frères et sœurs. Elle n'entra au noviciat des Sœurs de la Miséricorde de Laval que lorsque tous furent établis. Elle avait attendu dix ans.

Le 14 Septembre 1844, elle prit le voile des novices ; dès la première heure elle se montra ce qu'elle n'a jamais cessé d'être, une religieuse pleine de foi, simple, bonne et dévouée.

Elle vint à Quimper, en Octobre 1855, sous l'épiscopat de Mgr Sergent, de grande et impérissable mémoire, et fonda la petite Miséricorde, rue des Reguaires.

Là, dans des débuts très modestes, les privations ne manquèrent point : le pain était rare, le travail insuffisant, et la vie dure. La Mère Séraphine se couchait souvent sans souper, et elle prétendait qu'elle n'en dormait pas plus mal. Cependant Dieu bénit cette œuvre ; les sympathies vinrent soutenir les courages ; grâce à de généreux concours, la propriété de Kernisy (en Penhars) fut achetée, agrandie et dotée, plus tard, d'une chapelle.

L'œuvre était connue, aimée et appréciée. Elle recevait les jeunes filles qui avaient été exposées, ou qui avait connu des jours coupables. Désireuses de se ressaisir, revenues à Dieu et persévérant dans leurs désirs de salut, et même de perfection, elles trouvent depuis cette époque un asile sûr à l'ombre de la Miséricorde, et dans Sœur Séraphine une mère bonne et ferme. Kernisy abrite deux cents jeunes filles, toutes désormais excellentes et n'ayant qu'un désir, mourir dans cette sainte maison, où la mort se voit en face, digne d'envie, et comme la récompense d'une vie qui n'est pas sans grands mérites.

Pendant ces longues années, que d'âmes guéries et reformées par ses soins ; que de cœurs pansés ! que de vies refaites ! et pour récompense, quelle belle couronne de Madeleines l'attendait à son entrée au ciel !...

Tour à tour supérieure de Kernisy et de Keranna, simple et modeste industrie de blanchissage qu'elle avait fondée pour améliorer la situation matérielle et *l'ordinaire* de la communauté, la Mère Séraphine se consuma dans des travaux manuels qu'elle ne voulait pas interrompre, et que l'obéissance seule parvenait à lui faire suspendre.

La maladie vint la terrasser à son poste de labeur et de sacrifices : elle fut courte, 15 jours à peine. La Révérende Mère était prête à partir pour un monde meilleur, les mains chargées d'œuvres et laissant autour d'elle les plus édifiants exemples.

Ses Sœurs, qu'elle aimait tendrement, continueront à marcher sur ses traces ; ses filles la pleureront longtemps, et tous ceux qui l'appréciaient la prieront comme on prie les saints qui ont rendu dans la plus grande mesure à Notre-Seigneur amour pour amour.

L. R.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Prédicateurs de la station du Carême dans le diocèse *(suite)*. — BREST. — *Notre-Dame du Mont-Carmel.* — M. l'abbé Tiolais, du diocèse de Rennes.

La misère sur nos côtes. — Nous lisons dans le *Nouvelliste de Bretagne* du 23 Février : « *Penmarc'h, pénible situation.* — L'inondation diminue, la mer abandonne lentement les champs, mais la misère est toujours très grande. Par les soins de M. le Recteur, six fourneaux économiques sont allumés tous les jours et fournissent l'indispensable à ceux que la misère a si cruellement et si inopinément frappés.

« Le comité diocésain fournit la plupart des secours. Que fait donc le comité officiel auquel restent des centaines de mille francs des souscriptions de l'an dernier ?... »

Nous croyons savoir que la sollicitude de notre Evêque s'étend à toutes les localités de nos côtes actuellement éprouvées par la misère et que, dès le commencement de l'hiver, il a pu, grâce aux ressources de l'année dernière gardées en réserve, distribuer des secours qui s'élèvent déjà aujourd'hui à une somme considérable.

Un inspecteur qui oriente *(suite)*. — Nous sommes avertis que le cerveau de M. Séris est hanté par un cauchemar affreusement réactionnaire et non moins prétentieux ; M. l'Inspecteur, en effet, ambitionne de paganiser le Finistère par « l'Ecole de la République », cette école par les maîtres officiels, ceux-ci enfin par les membres d'une *Association amicale* qu'il s'efforce de transformer en secte antichrétienne.

Admirez ce plan, si vous en avez le goût, mais convenez qu'il manque totalement de crânerie. S'il vous prenait fantaisie d'être rationaliste militant, votre premier souci serait de respecter la raison des autres et leur libre examen. C'est élémentaire. En conséquence, vous prendriez pour objectif de votre apostolat des hommes et non des femmes, des hommes faits et non des enfants, des esprits cultivés sans doute, mais avant tout des citoyens indépendants ; vous voudriez, pour l'honneur de vos doctrines, vous mesurer d'égal à égal avec le public qui comprend, discute et au besoin contredit, et vous emploieriez, à ce combat rationaliste, le livre, le journal, le cercle, la conférence ouverte, tout ce qui saisit, agite et oriente l'opinion. Votre propagande laïque serait alors de franc aloi.

M. Séris s'arrange bien différemment ; on croirait que sa principale préoccupation est de fuir le grand jour et d'éviter les rencontres sérieuses. Il ne se sent à l'aise que dans le huis-clos d'une école primaire ou dans l'apparté d'une réunion de ses inférieurs hiérarchiques. Il ne hasarde son verbe que devant des auditoires d'enfants sans raison et de maîtres sans liberté ; à ceux-là, il fait le catéchisme ; à ceux-ci, le prône. Il se vante d'être rationaliste

et il se comporte en curé ; ministre de l'incrédulité, il veut être cru sur parole, comme un pur ministre de l'Evangile.

Est-ce que j'exagère ? est-ce que vos maîtres et vos maîtresses pourraient impunément être rationalistes avec vous, c'est-à-dire soumettre à leur raison et à leur libre examen les théories et les conseils de M. l'Inspecteur d'Académie ? Ont-ils pour cela l'indépendance nécessaire ? Quand vous l'affirmeriez, ni eux ni personne n'y croiraient. Vous vous mettez donc dans le cas d'entreprendre sur la conscience de vos subordonnés, d'exercer une pression déloyale sur leurs sentiments intimes, de perpétrer sur leur esprit des abus de puissance morale et de faire violence à des volontés qui vous sont assujetties. Que vous recrutiez ainsi des adhérents à votre rationalisme, cela n'est pas pour nous émouvoir grandement, car vous n'aurez guère fait autre chose qu'enrôler des hypocrites et enchaîner des esclaves, et cela suffit pour déconsidérer votre entreprise et en préparer l'avortement.

Au fait, l'armée rationaliste de M. Séris est sans cohésion, sans entrain ; on ne la voit pas s'avancer, au commandement de son chef, d'un pas ferme et résolu, vers un but précis ; au lieu d'une masse compacte, on y distingue des traînards, des fuyards et une avant-garde d'indisciplinés.

Le gros de l'*Amicale* se laisse traîner, par prudence, jusque sur la voie du rationalisme ; mais il refuse d'y marcher à la recherche ou à la conquête d'un progrès humain dont M. Séris garde le secret. Pratiques avant tout, ces hommes et ces femmes n'ont en tête qu'un seul progrès, celui de leur traitement. Leur cri de guerre est celui-ci : « De la galette, s'il vous plaît, encore de la galette ! » Je ne sais rien de plus foncièrement humain. Bravo les traînards ! le bon sens est avec vous.

Quelques-uns se cabrent et reculent ; ce sont les fuyards. Ils ne comprennent ni n'admettent que M. leur Inspecteur d'Académie soit une façon de prêtre, qu'il desserve le culte rationaliste, et qu'il leur chuchote à l'oreille l'unique article de son *Credo*, l'Apostasie. De cela, ils sont froissés jusque dans les derniers replis de leur conscience. Que M. Séris leur « demande le respect des choses du passé », ce respect rationaliste pour les usages religieux du pays leur semble un blasphème doublé d'ironie. Qu'il les exhorte à s'en affranchir, la seule pensée de cet affranchissement leur fait horreur. Non, ils ne renonceront ni à leurs pratiques chrétiennes, ni à leur foi intérieure. Etre païens au milieu de populations catholiques ; conquérir la jeune Bretagne au paganisme, jamais ! Ce prône rationaliste les révolte, ces fiers enfants de l'Armorique, comme un appel à la trahison de la petite patrie et comme un outrage à la religion des ancêtres.

Ne dissimulons pas qu'il y a, dans les rangs des *primaires*, de rares pionniers de la croisade antichrétienne ; mais ajoutons aussitôt que M. Séris ne les a pas sous la main : ce sont des irréguliers qui compromettent sa cause. Taisons leurs noms, mais rappelons divers exploits que la presse leur attribue et dont ils ne se

Archives diocésaines de Quimper et Léon

sont pas disculpés : un crucifix roué de coups et un chapelet piétiné par les nourrissons de « l'Ecole de la République » ; plusieurs manifestations nocturnes des maîtres et des maîtresses contre la calotte, avec chansons obscènes et cris de mort ; des voies de fait dont les tribunaux ont présentement à connaître. On ne compte plus les professions de foi rationaliste, ni les ricanements dont sont assaisonnées, dans certaines classes, les négations des vérités fondamentales du christianisme. Pour plus d'un, Charbonnel est l'idéal humain, même après son expulsion d'un journal qui est la fine fleur du rationalisme. Les insensés ! par ces agressions confessionnelles, par ces violations systématiques de la neutralité, que font-ils, sinon soulever l'indignation des familles, toutes profondément catholiques, et fomenter la discorde parmi les citoyens?

Ces produits avancés de « l'Ecole de la République » ne peuvent manquer d'aller grossir les contingents de la Ligue des Droits de l'homme, si déjà ils n'en font pas partie. Dans cette pépinière d'Apaches, M. l'Inspecteur croit-il qu'ils garderont encore quelque souvenir de son rationalisme respectueux ? O voie ensoleillée ! ô progrès humain ! ô M. Séris ! X...

Œuvre des Campagnes. — Nous insérons avec bonheur le Bref élogieux dont cette Œuvre, établie depuis longtemps dans notre diocèse où elle distribue d'importants secours, vient d'être honorée par le Souverain Pontife. La faveur si haute qu'ils viennent de recevoir sera pour les membres de l'Œuvre un précieux encouragement à s'y dévouer avec plus de zèle encore que par le passé.

A Son Altesse Royale Madame la Duchesse de Vendôme.

ALTESSE,

L'hommage filial que votre Altesse Royale Nous a rendu en implorant de Nous un témoignage de bienveillance pour l'excellente « Œuvre des Campagnes » Nous a été très agréable, non seulement à cause des sentiments que Votre Altesse exprimait au Vicaire du Christ, mais aussi pour la charitable piété dont elle était remplie.

Nous avons Nous aussi consacré de longues années, pleines de doux travaux, aux humbles habitants des campagnes et aux églises abandonnées où le même Dieu des temples magnifiques reçoit d'un pauvre clergé un culte modeste.

Puisque Votre Altesse, comme présidente d'une œuvre aussi méritoire, y consacre une si grande part de ses hautes facultés, Nous sommes bien heureux de Nous en réjouir avec Elle. Pour Lui témoigner de la manière la plus formelle le sincère désir que Nous nourrissons de voir prospérer cette louable Association, Nous prions de tout cœur le ciel qu'il assiste Votre Altesse, ainsi que tous ceux qui l'aident, et Nous leur donnons paternellement Notre bénédiction apostolique.

Du Vatican, le 16 Décembre 1903. PIUS PP. X.

En transmettant le Bref pontifical à Mme la Présidente, Son Em. le cardinal Merry del Val lui écrivait que « l'Œuvre des Campagnes est si belle que, malgré le surcroît de ses occupations, il accepte d'en faire partie à titre de Protecteur ».

Nos lecteurs savent que l'objet de l'Œuvre des Campagnes est de venir en aide aux prêtres des paroisses rurales, soit pour leurs études, soit pour leur ministère et leur apostolat, en donnant des secours pour missions, écoles, bibliothèques, patronages, etc. La direction est rue de la Planche, 2, Paris.

UN JEUNE HOMME de 23 ans, pouvant fournir les meilleures références, désire se placer comme domestique dans un presbytère.

S'adresser aux bureaux de la *Semaine religieuse*.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le Saint-Père a reçu, au commencement du Carême, les prédicateurs de la Station dans les différentes églises de Rome, présentés par le Cardinal Vicaire. Le Pape leur a adressé une allocution chaudement apostolique, leur recommandant de s'appuyer sur la parole même de Notre-Seigneur.

Vendredi, Pie X, entouré de sa Cour, a assisté au premier sermon de Carême, prêché au Vatican par le prédicateur ordinaire des palais apostoliques.

— Dimanche matin a eu lieu, dans la salle du Consistoire au Vatican, la séance solennelle de la Congrégation des Rites pour l'approbation des miracles opérés par l'intercession du vénérable Vianney, curé d'Ars, en vue de sa béatification. Etaient présents : le cardinal Mathieu, NN. SS. les évêques de Belley et du Puy, plusieurs autres évêques et prélats, et de nombreux assistants français et étrangers.

Mgr Luçon, évêque de Belley, a remercié le Souverain Pontife, au nom de son diocèse et du clergé français, d'avoir bien voulu hâter le moment où le curé d'Ars serait élevé sur les autels. Pie X a répondu en exprimant sa joie d'avoir à prononcer, au début de son pontificat, l'heureuse conclusion de plusieurs causes de béatification, et en particulier celle du curé d'Ars, modèle des pasteurs dans un des rangs les plus modestes de la hiérarchie, rangs dans lesquels le Saint-Père s'honore d'avoir vécu lui-même.

Le Pape espère que les honneurs rendus prochainement au bienheureux Vianney ranimeront le zèle sacerdotal et rappelleront aux ennemis du sacerdoce les bienfaits du ministère ecclésiastique. « Que tous les pasteurs, dit-il, prenant pour modèle le vénérable curé d'Ars, apprennent de lui cette piété insigne qui attire les âmes plus puissamment que toute autre éloquence... »

La béatification de J. Vianney, ce grand pas accompli, sera, croit-on, proclamée dans un avenir assez rapproché.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

France. — **Contre l'enseignement religieux.** — On a distribué aux députés, à la fin de la semaine dernière, le rapport de M. Buisson sur le projet du gouvernement, supprimant toutes les Congrégations enseignantes autorisées. Ce réquisitoire haineux contient un éloge inattendu de ceux qui vont être frappés et, en particulier, des Frères des Écoles chrétiennes qui, loin d'être rétrogrades, ont « suivi les programmes de l'Université et les ont même quelquefois devancés ». Leur fondateur, saint Jean-Baptiste de la Salle, est appelé un « homme admirable ». C'est couvrir de fleurs les victimes avant de les égorger. Cependant les journaux du bloc s'offusquent de ces « concessions », et relèvent — non sans raison — le singulier manque de logique de M. Buisson : « Si les Frères sont ce qu'il déclare, comment peut-il, sans injustice, conclure à leur suppression ?... »

Mais la haine sectaire ne connaît pas plus la logique que la justice. En vain aussi des libéraux, comme M. A. Leroy-Beaulieu, essaient de rappeler que « les écoles congréganistes qu'on va fermer sont, à l'étranger, les principales citadelles de notre langue et de ce qui reste de l'influence française »... Espérons, du moins, que le pays, comme dit le même écrivain, « connaîtra quelle est l'intelligence ou quel est le patriotisme des fanatiques de la laïcisation ».

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES

Revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus

Rue Bonaparte, 82, Paris.

Sommaire du Numéro du 5 Février 1904 :

I. Monseigneur Guillaume du Prat au Concile de Trente, par Ferdinand Tournier. — II. En montagne, par Joseph Burnichon. — III. L'État et les particuliers, par Henri Berchois. — IV. Le Père Pierre Le Tallec. L'étudiant et le docteur du collège romain, par Victor Delaporte. — V. Bulletin d'Écriture sainte, par Joseph Brucker. — VI. L'Œuvre dogmatique de saint Alphonse de Liguori, par Jean Bainvel. — VII. Questions de cérébrologie, par le docteur Surbled. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Événements de la quinzaine.

Les ouvrages de M. l'Abbé Loisy, prêtre du diocèse de Châlons, récemment condamnés par la Congrégation de l'Index sont critiqués et commentés dans la brochure que son évêque, Mgr Latty, vient de publier à la librairie Veuve Poussielgue, rue Cassette, 15, Paris, sous le titre de : *Instruction et ordonnance concernant les deux derniers écrits de M. l'Abbé Loisy.*

In-8°, 1 fr. 25.

Librairie J. Salaun, à Quimper.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

19e Année. **Vendredi 4 Mars 1904.** N° 10

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Lecture de Carême : la pénitence.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; La prière pour les mourants ; Association de bienfaisance en faveur du clergé diocésain ; Lanvéoc ; Œuvre de Notre-Dame de Salut ; Lesneven ; La guerre à l'enseignement congréganiste ; Un inspecteur qui oriente (fin) ; Une fausse religieuse ; Nouveau tirage de la *traduction bretonne* de la dernière Instruction pastorale de Monseigneur l'Evêque.

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Soumission d'un auteur condamné ; France ; Episcopat ; Besançon ; Rennes ; Lyon ; Paris ; Pèlerinage des médecins à Rome, etc.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 6 Mars. — 3e Dimanche du Carême. Office du jour ; semi-double. Violet.

Vêpres du suivant, avec mémoires du Dimanche et des Stes Martyres Félicité et Perpétue.

Lundi, 7. — S. Thomas d'Aquin, Confesseur, Docteur. Double. Blanc.

Mardi, 8. — S. Jean de Dieu, Confesseur. Double. Blanc.

Mercredi, 9. — Ste Françoise Romaine, Veuve. Double. Blanc.

Jeudi, 10. — Les Quarante Martyrs de Sébaste. Semi-double. Rouge.

Vendredi, 11. — Les Cinq Stes Plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ *(au Supplément)*. Double-majeur. Rouge.

Samedi, 12. — S. Pol-Aurélien, Evêque de Léon, 2e Patron du diocèse *(au Propre diocésain)*. Double de 2e classe. Blanc.

Dimanche, 13. — 4e Dimanche du Carême.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Le Drennec	du 4 au 6 Mars.
Dinéault	du 7 au 10 Mars.
Mespaul	du 11 au 13 Mars.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Lecture de Carême : la pénitence.

En atténuant dans une large mesure la loi de l'abstinence quadragésimale, l'Eglise ne dispense point — elle ne le pourrait — ses enfants de faire pénitence. Pour remplir sous une autre forme, si l'on ne peut ni jeûner ni faire maigre, la loi imposée à tous, les moyens sont nombreux. Il n'est pas hors de propos d'en rappeler quelques-uns.

On pourrait, par exemple, non pas se retirer au désert, comme Notre-Seigneur, mais déserter un peu le monde pendant la sainte Quarantaine, s'interdire les réjouissances mondaines qui, pour légitimes qu'elles paraissent à quelques-uns, sont au moins hors de saison dans les douloureuses circonstances où se trouvent les catholiques.

On pourrait être plus assidu aux offices de la paroisse ; préférer une grand'messe à une messe basse ; assister aux vêpres, aux différents exercices religieux qui se pratiquent dans nos églises, aux instructions plus fréquentes qui se donnent et y entraîner les personnes de notre entourage par une parole dite à propos. C'est là faire une œuvre méritoire d'apostolat.

On peut prier davantage : dire le chapelet, faire son chemin de croix pour la France, en expiation des crimes qui se sont accumulés, en ces dernières années surtout, devant la face de Dieu, accumulant en proportion au-dessus de la tête des hommes les « trésors de la colère divine ».

Enfin, il y a l'aumône. Remarquons tout de suite qu'elle est, non pas facultative, mais obligatoire. Les dispenses du Carême et les autres ne sont accordées qu'à la charge, pour ceux qui en profiteront, de faire une aumône proportionnée à leurs ressources. Seuls ceux qui ont besoin eux-mêmes, pour vivre, de recourir à la charité d'autrui sont exemptés de l'aumône, mais ils doivent la remplacer par quelques prières et d'autres bonnes œuvres.

Certes les occasions de faire l'aumône ne manquent pas. Que de misères trop réelles s'étalent sous nos yeux ! Que de malheureux nous appellent à leur secours ! Pendant le Carême, soyons plus généreux que d'habitude. Sachons nous priver du superflu pour soulager ceux qui manquent du nécessaire...

Mais ne nous contentons pas de donner en nature ; donnons notre bonne volonté, notre cœur, notre temps à toutes ces œuvres que nécessitent les circonstances actuelles et dont les membres dévoués réclament notre appui : œuvres d'expiation, de zèle, d'apostolat, de préservation et aussi de défense : catéchismes, patronages, bonnes lectures, etc. Autant de formes de la charité, autant de manières de pratiquer la pénitence qui, ne l'oublions pas, est le moyen indispensable, rigoureusement exigé par la Justice suprême pour que nous obtenions miséricorde. C'est la parole du Sauveur, que répétait avec une instance significative la Vierge immaculée apparaissant à la grotte de Lourdes.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **La défense du droit et de la liberté au Parlement et devant le pays.**

III. **Les Stations quadragésimales.**

IV. **Retraites.** — QUIMPER et QUIMPERLÉ : Retraites bretonnes pour les hommes, du 13 au 19 Mars.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DE LA RETRAITE. — *Dimanche 6 Mars*, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 heures 1/2, sainte messe, instruction et bénédiction du Très Saint Sacrement.

La prière pour les mourants. — Le Vénérable Père Maunoir, après avoir évangélisé pendant de longues années notre pays, constatait que « chez les Bretons les liens de l'amitié comme ceux de la famille sont plus forts et plus étroits que partout ailleurs. Ils ne se brisent point à la mort ; la tendresse des parents ou des amis va toujours au delà du tombeau ».

N'oublions pas que notre tendresse doit d'abord suivre ces êtres si chers, et même toutes les âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ, à l'heure décisive de la dernière agonie. Pour cela, unissons nos prières à celles de l'Archiconfrérie du Cœur agonisant de Jésus qui compte déjà un bon nombre d'associés à Quimper, à Châteaulin, à Douarnenez.

Le bulletin annuel vient de paraître ; il rend compte des progrès de l'Œuvre pendant l'année 1903 (une page est consacrée au diocèse de Quimper), et souffle en nous une sainte ardeur : « Toutes les âmes, dit-il, sont notre champ d'apostolat ; nous vou« lons les sauver toutes... Mais (parmi elles) l'âme qui aura pro« fité de mes prières demeurera *mienne*, ma couronne, ma con« quête, la joie et la gloire de mon Dieu pour toute l'éternité ».

L'enfer s'acharne à perdre les âmes, acharnons-nous à les sauver. Ayons pour ceux que nous aimons, c'est-à-dire pour tous nos frères en Jésus-Christ, la *sainte* et *constante* affection que le Père Maunoir louait en nos aïeux.

Supplions le Cœur sacré de Jésus, par le Cœur de Marie, la Mère des Douleurs, de faire miséricorde à ces mourants, connus ou inconnus, qui seront alors « notre conquête, notre couronne, pour l'éternité ».

On peut s'adresser pour tous les renseignements concernant l'Archiconfrérie à Mlle Burgault, zélatrice, 3, rue du Quai, à Quimper.

Archives diocé aines de Quimper et Léon

Association de bienfaisance en faveur du clergé diocésain. — La réunion semestrielle devant avoir lieu dans les premiers jours d'Avril, nous prions les membres adhérents et les zélateurs de verser, *le plus tôt possible,* leurs cotisations personnelles et les souscriptions qu'ils auraient recueillies, afin que nous puissions établir la situation exacte des ressources, en vue de la répartition des secours.

Nous rappelons que, aux termes des Statuts, les membres doivent s'inscrire au Sous-Comité de leur archiprêtré respectif. Cela est indispensable pour le bon fonctionnement de l'Œuvre. Ceux qui auraient versé leur souscription à un autre centre devraient en prévenir leur propre Sous-Comité, seul admis à présenter les demandes de secours et les observations à l'appui.

La liste des membres participants sera établie à la fin du mois d'Avril, au plus tard ; elle servira de base pour toutes les distributions de secours en 1904. Les adhésions devront être envoyées aux Sous-Comités *avant le 15 Avril*, terme de rigueur.

LE COMITÉ DIRECTEUR.

LANVÉOC. — **Avis de service anniversaire.** — Mardi prochain, 8 Mars, à 10 heures, sera célébré, en l'église paroissiale de Lanvéoc, le service anniversaire pour le repos de l'âme du regretté M. Balcon, ancien recteur de cette paroisse.

Un vapeur est mis — Port de commerce, 1er bassin, — à la disposition des confrères et des personnes qui voudraient assister à cette cérémonie. Départ de Brest, le mardi à 8 h. 1/2 du matin. Départ de Lanvéoc, le soir à 2 h. 1/2.

Œuvre de Notre-Dame de Salut. — Nous sommes heureux de publier aujoud'hui le compte-rendu, aussi édifiant que plein d'intérêt, lu à la réunion générale de l'Association de Notre-Dame du Salut, qui a eu lieu, le 14 Février, sous la présidence de Monseigneur l'Evêque.

MONSEIGNEUR,

La joie de nous voir, de nouveau, groupés sous la bénédiction de Votre Grandeur est assombrie, cette année, par l'absence de celle qui fut l'âme de l'Association de N.-D. de Salut, dans notre ville, Madame de la Rivaudière, dont le zèle et le dévouement, bien connus, formèrent un noyau d'associés à Quimper et atteignirent bientôt les autres villes du diocèse. Dieu seul saura jamais ce qu'il lui fallut d'efforts, de luttes, de démarches, pour arriver à son but ! Quand elle en accepta la présidence des mains des RR. PP. de l'Assomption, l'Œuvre de Notre-Dame de Salut comptait à peine deux ou trois dizaines d'associés ; aujourd'hui nous sommes au moins 1200 ; un directeur diocésain nous a été donné, un Comité a été formé à Quimper, un Sous-Comité à Brest et nous avons, depuis 1891, l'honneur et la consolation d'être présidés par celui qui peut seul donner aux œuvres d'un diocèse la consécration de l'approbation, gage de développement et de fruits durables. Aussi, le jour de la réunion générale était-il pour

notre regrettée présidente un grand jour, et elle aura emporté, par delà la tombe, le souvenir reconnaissant de l'accueil, plein d'une si paternelle bonté, dont Votre Grandeur récompensait son labeur.

L'avouerai-je ? Un instant ébranlés par cette mort inattendue et par la difficulté d'atteindre tous ceux que le zèle de Madame de la Rivaudière atteignait, les membres du Comité de Quimper hésitèrent à continuer son œuvre ! Mais les encouragements de notre directeur diocésain, M. le chanoine Fléiter, nous rendirent l'énergie nécessaire et, loin d'écouter les conseils timides de ceux qu'effraie le nombre des œuvres à soutenir, nous avons compris que ce n'était pas le moment de défaillir. Les petits ruisseaux font, dit-on, de grandes rivières. Ce ne sont plus les grandes rivières qu'il faut alimenter aujourd'hui, mais bien l'océan des misères et des besoins de notre pauvre société égarée ! Tarir la moindre source, ne serait-ce pas déserter cette grande cause, celle du salut de notre patrie ? Pour réparer les brèches que l'ennemi ne cesse de faire au rempart protecteur de notre foi, il nous faut des écoles et des patronages, des cercles catholiques, où les ouvriers trouvent la vérité que l'on calomnie, que l'on bafoue, que l'on cherche à détruire partout autour d'eux ! Oui, les écoles et les patronages sont comme les contreforts qui appuient l'édifice de la moralisation chrétienne de la nation française. Que d'exemples de préservation ou de retours ne pourrait-on pas citer à l'appui ! Je n'en veux donner qu'un ; aussi bien intéressera-t-il davantage le diocèse, puisqu'il s'agit de l'un de ses enfants. Je tairai son nom par une discrétion facile à comprendre.

Après une éducation chrétienne à l'école dans son enfance, et de bons exemples au Patronage pendant son adolescence, ce jeune homme, devenu ouvrier, quitta le diocèse et tomba dans de tristes égarements : devenu la proie des comités socialistes qui enrôlent avec de vaines promesses tant d'ouvriers et d'employés des compagnies industrielles, il y apporta toute l'ardeur de son tempérament et toute la violence d'une haine contre les sociétés, que les mauvais journaux exaltaient chaque jour. La miséricorde divine ne se lassa pas. Un accident amena chez lui une infirmité qui le cloua sur un lit de douleur ; pendant ces longues heures de silence et de souffrances, le souvenir des paroles entendues à l'école, des exemples reçus alors, lui revint au cœur ; peu à peu son âme s'apaisa ; il comprit où était la vérité, il voulut s'instruire. On lui prêta de bons journaux, de bons livres et aujourd'hui, cet homme, dont les souffrances sont excessives, bénit Dieu de pouvoir les lui offrir en expiation ; sa douleur est de ne pouvoir éclairer ceux qui se laissent égarer, comme il l'avait été lui-même, par les francs-maçons et les socialistes ; il est devenu, pour ceux qui l'approchent, un objet d'édification. « Oh ! disait-il à un ancien compagnon de cercle catholique, si je n'avais pas fréquenté ces lieux bénis de saines réunions, de précieux exemples, je ne serais pas revenu au bien ! »

Et pour donner plus de force encore à cette constatation, laissez-moi citer l'exemple inverse et récent d'un autre ouvrier, enrôlé parmi les socialistes et privé, dans sa jeunesse, des précieux secours prodigués au premier. Ignorant du bien qu'il haïssait, sans le connaître, il eut un jour l'occasion de le voir dans une famille d'ouvriers chrétiens. « Hélas ! s'écriait-il, c'est vous qui êtes dans le vrai ; nous sommes égarés par des meneurs ; mais où prendre le courage de briser avec ces liens terribles et la haine de ceux qu'il faudrait quitter ? »... La religion seule donne le courage de braver les dangers, et quand la Foi n'a pas été développée dans une âme, que peut-on en attendre ?

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Pour conserver au milieu de nous cette Foi, qui « transporte les montagnes » et peut seule soulever le poids de notre cœur appesanti, nous avons donc repris courage et cherché à compléter notre Comité. La Providence nous a fait trouver, en Madame Guépin, une présidente capable, dévouée, et sur laquelle les œuvres ont déjà coutume de compter sans mesure ; elle a bien voulu nous accorder une part de ce temps si bien rempli. Avec elle nous avons continué nos réunions pieuses, à la chapelle des Ursulines, et demandé à Dieu, par l'offrande du saint Sacrifice de la messe, le règne de son nom et le salut de la France. Nous avons aussi sollicité les cotisations de nos nombreux associés. Quelques-uns nous ont hélas ! échappé ; ils donnaient à notre regrettée présidente, qu'ils connaissaient plus encore que son œuvre : d'autres se sont vus obligés de réduire leur offrande, et enfin, le ciel nous a pris bon nombre de nos chers associés que les charges nouvelles rendent difficiles à remplacer. De là, la diminution de nos recettes, cette année. Brest n'a pu nous envoyer tout-à-fait autant ; Madame Kerguistel, qui seconde avec zèle Mlle Violette, présidente du Sous-Comité, nous écrit qu'on est forcé à de nouvelles dépenses dans les patronages, afin d'y attirer par des attraits nouveaux les enfants que des patronages laïques s'efforcent de nous disputer. On serait trop heureux, dans un certain monde, de soustraire la jeunesse à l'influence du prêtre et, après avoir laissé ignorer Dieu aux enfants dans les écoles, on voudrait encore nous empêcher de le leur faire connaître et aimer dans des patronages chrétiens ! Les nouvelles dépenses demandent de nouveaux secours.

L'année dernière, nous avions eu la consolation de répondre, comme il suit, aux requêtes qui nous avaient été faites :

Ecoles de Pluguffan.	100 fr.
Ecole d'Audierne.	80
Patronage de M. l'abbé Corvez, à Morlaix. .	40
Association mutuelle ouvrière de Quimper.	40
Patronage de Pont-l'Abbé.	100
Cercle ouvrier de Quimper.	50
Ecoles de Plonéour-Lanvern.	100
Patronage de filles de Brest.	50
Salle d'Asile de Sainte-Anne, Quimper. . .	50
Comité des écoles du diocèse.	25
Envoi au Comité central.	75

Cette année, nous avons déjà reçu des supplications, expression de détresses trop réelles ! Nous ferons de notre mieux, et le Comité directeur est toujours heureux de ratifier l'emploi des sommes que nous percevons et distribuons ensuite dans le diocèse. Mme la Cte de Belmont et Mme Choppin d'Arnouville, avec lesquelles le Comité de Quimper est en relations suivies, ne cessent de nous témoigner le plus vif intérêt : elles rappellent à notre zèle la grande vente de charité, qui a lieu dans les premiers jours de Mai et qui constitue l'une des grandes ressources de l'Œuvre ; le produit en est distribué dans toute la France à ceux qui font des demandes de secours. On sollicite surtout des tricots pour les pauvres, ou autres objets dont la vente fait un double bien, aux nécessiteux et aux Œuvres. Nous serions reconnaissants aux personnes qui pourraient envoyer, chez notre présidente, Mme Guépin, dans le courant d'Avril, quelques petits travaux de ce genre, que nous ferions parvenir aux organisateurs de la vente.

On me prie aussi de susciter une croisade de prières, chapelets,

chemins de Croix, communions, et autres œuvres spirituelles pour l'Eglise et la France, et d'envoyer un total de saintes promesses qui soit un stimulant pour les associés de France. Cette croisade existe depuis des années dans l'Association de N.-D. de Salut ; beaucoup de diocèses fournissent un nombre admirable d'adhésions. J'ai plusieurs fois demandé à nos chefs de dizaines de réunir ces aumônes spirituelles ; elles l'ont fait, sans doute, en partie ; mais jamais on ne m'a apporté une preuve matérielle que je puisse consigner au rapport annuel. Peut-être serons-nous plus heureux cette année : plus que jamais, l'heure est à la prière et à l'action.

L'Association de N.-D. de Salut a effectué, au mois d'Août, sous la direction de Mgr de Poterat, son 31e pèlerinage national à Lourdes. De nombreuses guérisons y ont été obtenues, et il s'est terminé par une messe d'action de grâces à N.-D. des Victoires. A Lourdes, la réunion générale des Comités de N.-D. de Salut a été nombreuse et consolante ; un rapport de l'Œuvre, comprenant la France entière, a montré tout le bien obtenu par les efforts de notre Association, si bien dirigée par le R. P. Emmanuel Bailly, supérieur général des Assomptionistes, et par Mme la duchesse d'Estissac, présidente générale de l'Œuvre. Nous avons vivement regretté qu'aucun membre du Comité de Quimper n'ait pu assister à une réunion qui eût resserré nos liens avec les autres groupes d'associés ; mais nous ne cessons pas de leur être unis de cœur, nous souvenant que l'union fait la force et nous réjouissant du bien accompli dans les autres parties de la France, que nous voulons unie et forte dans l'amour de Dieu et des âmes. Pour cela nous continuerons d'apporter généreusement notre part de lutte et d'efforts dans le grand combat livré aujourd'hui contre la société chrétienne par son ennemie acharnée, la Franc-Maçonnerie, nous souvenant de la grande parole de Jeanne d'Arc, que Votre Grandeur, Monseigneur, nous rappelait éloquemment ces jours derniers : « Bataillons, et Dieu nous donnera la victoire ».

Lesneven. — Retraite d'hommes, *du 20 au 27 Février*. — 39 paroisses ; 69 retraitants : Brélès, 7 ; Plouguerneau, 6 ; Plougastel-Daoulas, 4 ; Plouvien, 4 ; Ploumoguer, 3 ; Lanhouarneau, 3 ; Plabennec, 3 ; Plouguin, 3 ; Landéda, 2 ; Saint-Pierre-Quilbignon, 2 ; Ploudalmézeau, 2 ; Kerlouan, 2 ; Ploudaniel, 2 ; Crozon, 1 ; Saint-Renan, 1 ; Plouédern, 1 ; Plouzévédé, 1 ; Loc-Maria-Plouzané, 1 ; Saint-Derrien, 1 ; Le Tréhou, 1 ; Le Drennec, 1 ; Loperhet, 1 ; Sizun, 1 ; Plounévez-Lochrist, 1 ; Saint-Méen, 1 ; Plouarzel, 1 ; Plourin, 1 ; Landunvez, 1 ; Ile d'Ouessant, 1 ; Milizac, 1 ; Kernilis, 1 ; Plouider, 1 ; Guissény, 1 ; Bourg-Blanc, 1 ; Plouzané, 1 ; Le Folgoët, 1 ; Saint-Thonan, 1 ; Saint-Vougay, 1 ; Guipavas, 1.

La guerre à l'enseignement congréganiste. — Au moment où se poursuit, au Parlement, la discusion du projet de loi supprimant l'enseignement congréganiste en France, nous croyons utile de donner, dès aujourd'hui, une liste complète des écoles et pensionnats menacés de fermeture prochaine dans notre diocèse.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

I. Écoles et Pensionnats tenus par les Frères des Écoles chrétiennes

Quimper : Pensionnat Sainte-Marie (Likès) ;
— École Saint-Corentin ;
— École Saint-Mathieu ;
Saint-Évarzec ;
Concarneau ;
Plonéour-Lanvern ;
Brest : Pensionnat Saint-Louis ;
— École de N.-D. du Carmel ;
— École de Saint-Martin ;
— École de Saint-Sauveur ;
Lambézellec ;
Saint-Marc ;
Plougastel-Daoulas ;
Guipavas ;
Lannilis ;
Plouguerneau ;
Ouessant ;
Ploudalmézeau ;
Le Conquet ;
Plouzané ;
Plougonven ;
Saint-Thégonnec ;
Landivisiau ;
Quimperlé ;

Total : 24 établissements comprenant presque tous un pensionnat et fréquentés par 6.000 élèves environ.

Les écoles congréganistes de garçons antérieurement sécularisées recevaient 5.000 enfants.

II. Écoles et Pensionnats de Filles

Quimper : Religieuses de la Retraite ;
— Ursulines ;
— Sacré-Cœur ;
— Religieuses de l'Adoration Perpétuelle (Orphelinat) ;
— Sœurs de la Sagesse (Orphelinat de garçons) ;
Ergué-Armel : Sœurs de la Sagesse ;
Briec : Religieuses de Saint-Joseph de Cluny ;
Landrévarzec : Id. ;
Douarnenez : Filles du Saint-Esprit (École maternelle) ;
Trégunc : Filles du Saint-Esprit ;
Concarneau : Id. (École maternelle) ;
Tréboul : Filles de Saint-Vincent de Paul ;
Elliant : Filles du Saint-Esprit ;
Rosporden : Sœurs de la Sagesse ;
Audierne : Filles du Saint-Esprit (École maternelle) ;
Pont-l'Abbé : Religieuses Augustines ;

Plomeur : Sœurs de la Sagesse ;
Brest, *Saint-Louis* : Religieuses de la Retraite ;
— — Religieuses de la Providence de Ruillé ;
— *Saint-Martin* : Religieuses de l'Adoration (Orphelinat) ;
— — Religieuses de l'Immaculée-Conception de Saint-Méen ;
— — Religieuses de la Providence de Ruillé ;
— *Saint-Sauveur* : Religieuses de Saint-Joseph de Cluny ;
Saint-Pierre-Quilbignon : Sœurs de la Sagesse ;
Lambézellec : Filles du Saint-Esprit ;
Saint-Marc : Religieuses de l'Immaculée-Conception de St-Méen ;
Plougastel-Daoulas : Religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve ;
Landerneau : Bénédictines du Calvaire ;
Guipavas : Sœurs de la Sagesse ;
Le Relecq-Kerhuon : Religieuses de l'Immaculée-Conception de Saint-Méen ;
Plouguerneau : Filles du Saint-Esprit ;
Lesneven : Religieuses de la Retraite ;
— Sœurs de la Sagesse (Orphelinat) ;
Plabennec : Religieuses de l'Immaculée-Conception de Saint-Méen ;
Ploudalmézeau : Sœurs de la Sagesse ;
Brélès : Filles du Saint-Esprit ;
Porspoder : Religieuses de l'Immaculée-Conception de St-Méen ;
Le Conquet : Filles du Saint-Esprit ;
Ile Molène : Religieuses de l'Immaculée-Conception de St-Méen ;
Châteaulin : Filles du Saint-Esprit ;
Carhaix : Religieuses Ursulines ;
Pleyben : Filles du Saint-Esprit ;
Morlaix, *Saint-Martin* : Religieuses Augustines ;
— — Religieuses du S. Cœur de Marie (Ecole enfantine) ;
— *Saint-Melaine* : Religieuses Ursulines ;
Guimaëc : Religieuses de la Providence de Créhen ;
Plougasnou : Religieuses de l'Immaculée-Conception de Saint-Méen (Orphelinat) ;
Plouigneau : Religieuses de l'Immaculée-Conception de Saint-Méen ;
Pleyber-Christ : Filles du Saint-Esprit ;
Taulé : Id. ;
Locquénolé : Id. ;
Saint-Pol-de-Léon : Religieuses Ursulines ;
— Filles du Saint-Esprit ;
Plonénan : Id. ;
Guimiliau : Religieuses de l'Immaculée-Conception de Saint-Méen ;
Cléder : Filles du Saint-Esprit ;
Quimperlé : Religieuses Ursulines ;
Bannalec : Religieuses de Saint-Joseph de Cluny ;
Riec : Filles du Saint-Esprit ;
Scaër : — (Ecole maternelle).

Total : 60 écoles et pensionnats fréquentés par environ

Archives diocésaines de Quimper et Léon

12.000 enfants. — Les écoles antérieurement sécularisées recevaient 9.000 élèves.

Un inspecteur qui oriente *(fin)*. — La réputation religieuse de la Bretagne n'est pas à établir ; à tort ou à raison on va jusqu'à prétendre que notre province symbolise le catholicisme en France, comme la France le symbolise en Orient. Quoi qu'il en soit, nous sommes témoins qu'il n'y a pas d'étranger qui ne soit frappé de la vigueur persistante de nos traditions et qui ne s'en exprime hautement.

Il me revient en mémoire, à ce sujet, que certain touriste anglais fit naguère son tour de France, un carnet à la main, tâtant le pouls religieux de chacune de nos provinces et notant, avec un sans-gêne parfois humiliant pour notre amour-propre national, le degré de foi qu'il y avait observé. C'est ainsi qu'il inspecta la région bretonne et qu'il fut amené à crayonner le croquis suivant :

« Visité Dimanche, à 10 heures, le village de X., en Bretagne. Le bourg est comme désert ; tout le monde est à la grand'messe. Les femmes remplissent la nef ; tous les hommes sont groupés en avant, autour de l'autel. L'office solennel est suivi avec un calme, une attention, un respect qui édifient. On sent que la foi est sérieuse, profonde, et que les sectaires n'arriveront pas à en avoir raison. »

Cet étranger ne mentionne que sa visite à l'un de nos bourgs ; mais nos 300 bourgs du Finistère lui auraient donné le même spectacle. Il s'est borné à observer un fait unique, l'assistance à la messe dominicale ; mais ce fait est éminemment suggestif et révélateur ; il résume et comprend tout le reste ; c'est la pierre de touche du catholicisme paroissial. Il est donc logique d'induire de cette constatation « que les sectaires n'arriveront pas à avoir raison de notre foi ». Ce témoignage n'apprendra rien à personne, mais il nous paraît être un modèle de clairvoyance et de probité historiques, et c'est à ce titre que nous l'opposons à celui de M. Séris sur la même matière. Car M. l'Inspecteur n'a pas voulu laisser ignorer aux associés de l'*Amicale* ce qu'il pense de l'état du catholicisme en Bretagne et il les en a informés en ces termes :

« Il me revient à l'esprit, à ce sujet, une bien belle image de mon maître, M. Lavisse. Parlant des civilisations orientales, du respect avec lequel le passé est conservé dans certains pays, il nous montre le fils mettant toujours le pied dans la trace du pied paternel, le voyageur qui arrive suivant l'empreinte de celui qui est passé ; mais ces sentiers, dit-il, ne longent que des ruines, ruines séculaires, ruines respectables, mais ruines cependant. »

Cette étonnante déclaration mérite mieux qu'une simple lecture ; nous devons l'analyser minutieusement. M. Séris ne procède pas à l'anglaise, à coups d'informations positives et avec un souci farouche de la réalité. Historien de cabinet, il regarde la Bretagne

catholique dans la chambre noire de sa raison, et il en écrit donc, apparemment, sans se déplacer ; ou s'il se déplace, il néglige d'observer ; ou s'il observe, il ne note rien ; ou s'il recueille des notes, il ne les publie pas : méthode scrupuleusement rationaliste. Aussi, quand il fait ses confidences à l'*Amicale*, n'attendez pas qu'il étale devant son auditoire des documents quelconques, une relation, une statistique, un souvenir de voyage, une seule chose vue, un seul fait vérifié. Non, il n'apporte pour toute documentation et pour tout exposé qu'un mot, mot fatidique s'il en fut, et dont il multiplie la puissance démonstrative en le faisant résonner comme un glas funèbre, au moyen de répétitions sensationnelles, le mot de « ruines ».

Pour en adoucir la crudité, qui offenserait des oreilles bretonnes, il enveloppe ce mot dans les plis d'une comparaison. Et quelle comparaison ! Cette Bretagne, qu'il connaît bien, puisqu'il en combat l'esprit chrétien depuis plus de quatre ans ; cette Bretagne, que ses auditeurs connaissent mieux encore, puisqu'ils y sont nés et qu'ils y ont vécu, notre historien rationaliste la compare à d'autres pays qu'il n'a jamais entrevus et qu'il ne nomme pas ; oui, c'est dans ce lointain, dans cet inconnu qu'il va chercher des renseignements ; il n'a pas d'autre lumière à projeter sur son sujet et il ne fait pas autrement la preuve historique de nos ruines religieuses.

Je le sais, M. Séris ne dit pas expressément que les ruines orientales sont l'image des ruines bretonnes ; mais à qui cachera-t-il que telle est bien sa pensée, qu'il veut être compris ainsi et que c'est sous cet aspect morne et désespérant qu'il entend décrire l'état religieux de la Bretagne, à l'aurore du XX^e^ siècle ? Et cette conclusion, il ne l'invente pas ; voyez plutôt ses références ; lisez Lavisse ; feuilletez les récits des grands voyageurs ; fouillez les débris des civilisations orientales. Ah ! dites-moi, qu'il faut d'études archéologiques pour découvrir la preuve qu'il n'y a plus aujourd'hui de religion en Bretagne ! Et se peut-il qu'un Inspecteur d'Académie ait débité ce conte laïque à des Bretons brevetés pour l'enseignement de l'histoire ?

Ruines cependant ! A l'appui de votre assertion, articulez au moins un fait. Citez-nous seulement une de vos écoles qui ne soit tributaire de quelque paroisse, un de vos élèves qui ne porte au front le caractère du chrétien, un de vos maîtres qui ait renoncé à toute pratique religieuse. Montrez-nous, dans votre personnel enseignant, un seul cas d'union libre, ou de mariage purement civil, ou d'enterrement païen. Vous n'avez pas d'exemple de rationalisme intégral, conséquent avec lui-même, et persistant jusqu'au dernier souffle de vie intellectuelle ; tous les jours, nous voyons même la passion laïque s'éteindre avant ses victimes, et dans leur âme assagie, la raison et la foi reprendre un empire qu'elles n'auraient jamais dû perdre.

Ruines cependant ! Toutes nos paroisses sont pourvues de leurs titulaires ecclésiastiques ; autant que l'exige l'accroissement de la population, nous créons de nouveaux titres sans le concours finan-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

cier de l'Etat : que l'Instruction publique en fasse autant, elle qui n'est pas en ruines. Une centaine de nos traitements sont supprimés, et les postes n'en sont pas moins occupés et desservis : que des suppressions analogues sévissent dans votre personnel ; vous ne contesterez pas qu'elles auraient pour contre-coup immédiat des désertions en masse et des amoncellements de ruines scolaires.

Ruines cependant ! Nos séminaires regorgent d'aspirants ; il faut que le trop-plein s'en déverse hors du diocèse et hors de France, comme aux plus beaux siècles de foi, cependant que vos écoles normales ne mettent sur pied que des effectifs insuffisants. Qui comptera les vocations religieuses qui s'élèvent journellement du sol breton, sous le souffle de la persécution rationaliste, et qui, traversant frontières et océans, s'en vont féconder au loin des terres plus clémentes ? Voilà nos ruines.

Ruines pareillement nos nouvelles écoles, laïques désormais et toujours chrétiennes ! Ruines, les milliers d'enfants qui les remplissent et les centaines de maîtres qui y donnent l'enseignement !

Arrêtons-nous en priant M. Séris de corriger à fond son histoire religieuse de la Bretagne, s'il ne veut pas voir son nom figurer, dans nos annales, parmi ceux de nos plus odieux détracteurs.

X...

Une fausse religieuse. — Voilà déjà quelques mois qu'une personne exploite les communautés religieuses, les presbytères et même les évêchés. Elle se dit ancienne « Fille du Saint-Esprit » converse, victime des expulsions faites en Bretagne au cours de l'année dernière. Pour mieux exciter l'intérêt, elle se réclame de sa parenté, tantôt avec Mgr Bécel, tantôt avec Mgr Trégaro, tantôt avec Mgr Dubourg, évêque de Moulins.

Elle a déjà fait un grand nombre de dupes. Nous croyons donc devoir mettre nos lecteurs en garde contre cette personne, qu'il convient de signaler à la police, d'autant plus qu'on nous assure qu'elle a fait école et qu'elle a des disciples ou des émules qui se réclament, comme elle, de la même Congrégation des « Filles du Saint-Esprit ».

Cette Congrégation n'a pas de Sœurs converses ; aucun de ses membres ne l'a quittée et elle n'a sécularisé aucune de ses Sœurs.

Kelennadurez an Aotrou 'n Eskob a Gemper hag a Leon
var deskadurez kristen ar vugale.

Pour répondre à de nombreuses demandes, l'Imprimerie de l'Evêché va faire un nouveau tirage de la **traduction bretonne** de la dernière Instruction pastorale de Monseigneur l'Evêque. On la trouvera, sous peu, en vente chez les principaux libraires catholiques du diocèse, au prix de 0 fr. 10 l'exemplaire.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Dimanche dernier, Pie X a encore donné une de ces grandes réceptions dominicales qui font le bonheur de l'enfance et de la jeunesse catholiques de Rome. Le Pape a paternellement condescendu à la prière des jeunes gens de poser avec eux devant l'instantané.

Lundi, Sa Sainteté a reçu, entre autres personnages, Mgr Guillois, évêque du Puy, et Mgr Williez, évêque d'Arras, avec le pèlerinage de ce diocèse.

NN. SS. de Tulle et de Saint-Claude sont annoncés comme devant arriver prochainement à Rome pour leur voyage *ad limina*.

Le Pape fera ses visites du jubilé en la basilique de Saint-Pierre, les portes closes.

On fait dans les milieux catholiques de Rome de grands préparatifs, en vue de célébrer avec solennité la fête de saint Joseph, patron de Pie X.

Soumission d'un auteur condamné. — M. l'abbé Ch. Denis a publié, en tête du dernier numéro de sa revue : *Les Annales de Philosophie chrétienne*, la lettre qu'il a adressée à S. Em. le Cardinal Steinhuber, préfet de la S. Congrégation de l'Index.

Il y dit : « Je vous prie humblement de vouloir bien agréer ma soumission au décret du 4 Décembre 1903 qui condamne deux de mes opuscules. Je déclare cette soumission intégrale et sans restrictions, c'est-à-dire pleinement et respectueusement conforme à tous les sens que signifie le décret, dans toutes ses conséquences habituelles et ses suites traditionnelles. »

FRANCE. — **Contre l'Enseignement religieux.** — Lundi a commencé, à la Chambre, la discussion de la loi supprimant toutes les Congrégations religieuses enseignantes. La cause du droit et de la liberté est défendue avec autant d'ardeur que de talent ; malheureusement l'issue de la lutte ne paraît que trop certaine. En vain on a demandé que les Conseils municipaux soient consultés, ce qui semble assez naturel ; on a rejeté également le renvoi à la Commission du budget pour qu'elle étudie les conséquences financières du projet..... M. Buisson évalue à 67 millions la première dépense nécessitée par la suppression des écoles congréganistes, sans compter les dépenses annuelles pour traitements du personnel, etc. Au dire de tous les hommes compétents, les frais seront plus considérables, du double au moins ; les contribuables s'en apercevront..... en recevant leurs feuilles d'impôts. Quant à la majorité gouvernementale, elle n'a en vue (dût le pays en être ruiné) que la guerre à l'idée religieuse ; après avoir fermé les écoles congréganistes, elle voudra fermer

Archives diocésaines de Quimper et Léon

les églises, tout en parlant de l'intolérance catholique et en protestant de son culte pour la liberté.

Dieu ait pitié de la France !

Épiscopat. — NN. SS. Campistron et de Beauséjour, évêques élus d'Annecy et de Carcassonne, ont enfin reçu leurs bulles de nomination que le Conseil d'Etat retenait depuis 18 mois.

Mgr de Beauséjour sera sacré le dimanche de la Passion, 20 Mars, à Vesoul, où il est né et où habitent encore sa vénérable mère et les membres de sa famille. A défaut de Mgr l'Archevêque de Besançon, le prélat consécrateur sera probablement Mgr Germain, archevêque de Toulouse, métropolitain de l'église de Carcassonne et ami personnel du nouvel évêque, qui aura pour prélats assistants ses anciens collègues au vicariat général de Besançon, Mgr Touchet, évêque d'Orléans, et Mgr Dubillard, évêque de Quimper.

Besançon. — La santé de Mgr l'Archevêque s'améliore progressivement ; « les forces reviennent peu à peu. Le malade peut se lever quelques instants dans la journée. Tout symptôme de grippe n'a pas toutefois entièrement disparu ».

Rennes. — M. l'abbé Lecoiffier, du clergé de Saint-Etienne, chargé du soin spirituel des soldats de la garnison de Rennes, est également chargé de l'organisation de l'Enseignement primaire privé dans le diocèse.

Lyon. — **3e Congrès national des Cercles d'études et I. P.** — Ce Congrès des Instituts populaires, que nous avions annoncé, a eu un très grand succès : plus de 1.500 délégués représentant toutes les grandes villes de France et d'innombrables organisations régionales y ont pris part. A la messe dite pour les congressistes, à N.-D. de Fourvières, par Son Em. le cardinal Coullié, assistaient plus de 2.000 personnes.

Il nous est impossible, faute d'espace, de donner même un résumé succinct des travaux. Disons seulement que le Congrès, organisé sous l'initiative du *Sillon* et de la *Chronique du Sud-Est*, a affirmé, une fois de plus, la vigueur, le nombre et l'union des jeunes, serviteurs dévoués de l'idéal catholique.

Tous les congressistes se sont donné rendez-vous pour 1905 à Paris, où se tiendra le prochain Congrès national, en se promettant de se retrouver auparavant à Rome où le *Sillon* organise, pour le mois de Septembre, un grand pèlerinage avec celui de la France du Travail.

Paris. — **Les Conférences de Notre-Dame.** — M. l'abbé Janvier, continuant l' « Exposition de la Morale catholique », parle

pendant le Carême de 1904 de la « Liberté ». Dans la retraite pascale (Semaine sainte) il traitera de la « conscience ».

Les conférences se publient en 7 fascicules au prix de 2 fr. pour la France, et 2,25 pour l'étranger (Librairie P. Lethielleux, Paris).

Pèlerinage des médecins à Rome. — Un Pèlerinage de médecins catholiques à Rome, organisé par la Société de Saint-Luc, aura lieu du 5 au 14 Avril.

La pensée de ce pèlerinage, que présideront MM. les docteurs Boissarie et Feron-Vrau, est née d'un sentiment de reconnaissance à Notre-Dame de Lourdes, et les organisateurs se proposent d'amener aux pieds de Saint-Père quelques-uns des miraculés de nos grandes manifestations de la Grotte de Massabielle. Plusieurs malades guéris à Lourdes sont déjà inscrits. De nombreux médecins Belges ont donné leur adhésion. Les docteurs Italiens ont constitué un Comité chargé d'accueillir leurs confrères étrangers... Pour l'itinéraire et les conditions du voyage différentes combinaisons sont proposées. Nous nous contentons d'indiquer les prix de *Paris à Rome* (aller et retour) : 1re cl., 355 fr. ; 2e cl., 280 fr. ; 3e cl., 235 fr., tout compris.

Départ de Paris le 5 Avril ; retour le 14.

Les familles des pèlerins sont admises.

S'adresser pour les adhésions et les demandes de renseignements à M. le Dr H. Dauchez, 5, rue Bayard, Paris.

L'élite morale de la France, d'après les statistiques officielles. — M. Georges Bertrin, agrégé de l'Université, a publié, sous ce titre : *De la criminalité en France* (1), une intéressante étude sur la criminalité dans les Congrégations religieuses, le clergé et les principales professions. De l'étude des documents officiels, il conclut que le clergé et les Congrégations forment le groupe dans lequel les faits criminels sont le plus rares. Si certaines feuilles antireligieuses s'efforcent d'accréditer parmi leurs lecteurs l'opinion contraire, elles ne le peuvent faire qu'en méconnaissant ou en altérant la vérité.

M. Bertrin dénonce, à ce propos, certains procédés employés pour égarer sciemment les esprits. L'un des plus perfides consiste à publier une liste de condamnations imaginaires précisant les noms de prêtres et congréganistes soi-disant condamnés, les causes des condamnations, les peines prononcées ainsi que les juridictions qui les ont édictées. Comment le lecteur douterait-il de la réalité de faits affirmés avec ce luxe de précision ? Cependant noms, qualités des soi-disant condamnés, faits criminels à eux imputés, condamnations et désignation de juridictions, tout est faux, inventé de toutes pièces.

---

(1) Une brochure in-16 de 160 pages ; prix : 0 fr. 50 (à la Maison de la « Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris).

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« Une conséquence nécessaire à tirer, dit en terminant M. Bertrin, *c'est qu'on ne doit pas ajouter la moindre foi aux racontars des journaux sectaires, quelle que soit la précision des détails dont ils cherchent à les autoriser.*

« Ce qu'il y a d'étrange, c'est que les hommes intelligents, et qui ne demanderaient pas mieux que de savoir la vérité et de la dire, se laissent prendre à l'audace de ces calomnies.

« Aussi ne faut-il pas se lasser de répéter et d'établir, les documents officiels à la main, que les *Congrégations et le clergé forment l'élite morale de la France.* »

BIBLIOGRAPHIE

Librairie A. Hatier, 23, quai des Grands-Augustins, Paris.

COLLECTION HERMINE, nouvelle bibliothèque artistique et littéraire des jeunes filles et des jeunes femmes.

VIENT DE PARAITRE : **Christiane,** par Serge D'IVRY. Un vol. in-16 oblong. — Prix : **3** fr. **50**.

Christiane est la simple histoire d'une jeune fille du monde que de pénibles épreuves saisissent à son entrée dans la vie et contre lesquelles elle se débat avec le courage que donne la foi. On y suit, comme en un drame intérieur, l'œuvre de statuaire qu'accomplit la douleur dans cette âme qui s'ouvre à Dieu simplement et sait répondre à son appel, tout en restant dans le monde et vivant de sa vie.

Cet ouvrage est le premier d'une collection spécialement destinée aux jeunes femmes et aux jeunes filles. Nous avons l'espoir que la *Collection Hermine* répondra pleinement à son programme et aux besoins actuels, en offrant à ce public un peu spécial, des œuvres qui, pour être morales et saines, n'en seront pas moins d'une intéressante et réelle valeur littéraire.

Maison de la « Bonne Presse » 5, rue Bayard, Paris.

VIENT DE PARAITRE :

La peste antireligieuse, *réponse à la peste religieuse de Jean Most,* par D.-L. DE SAINT-ELLIER. Une brochure in-12 de 47 pages, prix : **0** fr. **25**.

Librairie J. SALAUN, Quimper.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du Numéro du 20 Février 1904 :

I. Tuberculose et Hygiène. — I. Climat, par Paul BERNARD. — II. Monseigneur Guillaume du Prat au Concile de Trente, par Ferdinand TOURNIER. — III. L'Industrie chimique moderne, par Joseph de JOANNIS. — IV. Assurance légale et Assurance libre, par Lucien ROURE. — V. Le Roi Dollar, par Joseph BURNICHON. — VI. « Les Amitiés françaises ». par Wilfrid TAMPÉ. — VII. L'Impérialisme de M. Chamberlain et le Canada, par Michel TAMISIER.— VIII. La Bible des Septante, d'après l'édition de Cambridge, par Jean CALÈS. — IX. Revue des livres. — X. Notes bibliographiques. — XI. Evénements de la quinzaine.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. Vendredi 11 Mars 1904. N° 11.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Lettre Encyclique de Notre S.-P. le Pape Pie X *Ad diem illum lætissimum* accordant un Jubilé en l'honneur du 50e Anniversaire de la Proclamation du Dogme de l'Immaculée-Conception (à suivre).

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Communication de l'Evêché ; Nomination dans le clergé ; La station quadragésimale ; A propos de la « Vierge aux naufragés ». — L'association maçonnique et la loi du 1er Juillet 1901 ; Nos missionnaires ; *La Jeune Bretagne.*

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Rouen ; M. Besse de Larzès ; Il y a cinquante ans ; Les savants ont-ils la foi ? Simples questions.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 13 Mars. — 4e Dimanche du Carême. Office du jour ; semi-double. Violet.

Vêpres du suivant *(transféré du 12 Mars)*, avec mémoire du Dimanche.

Lundi, 14. — S. Grégoire le Grand, Pape, Docteur. Double. Blanc.

Mardi, 15. — De la férie. — Ou Office votif des Sts Apôtres ; semi-double. Rouge.

Mercredi, 16. — De la férie. — Ou Office votif de S. Joseph ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 17. — S. Patrice, Evêque. Double. Blanc.

Vendredi, 18. — S. Gabriel, Archange. Double-majeur. Blanc.

Samedi, 19. — S. JOSEPH, ÉPOUX DE LA T. SAINTE VIERGE. Double de 1re classe. Blanc.

Dimanche, 20. — Dimanche de la Passion.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Mespaul	du 11 au 13 Mars.
Elliant	du 14 au 19 Mars.
Plourin-Léon	du 20 au 24 Mars.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

LETTRE ENCYCLIQUE
DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE X
Ad diem illum lætissimum

Accordant un Jubilé en l'honneur du Cinquantième Anniversaire de la Proclamation du Dogme de l'Immaculée Conception.

A nos Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques et autres Ordinaires en paix et en communion avec le Siège apostolique (1).

PIE X, PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES,

Salut et Bénédiction apostolique.

Le cours du temps nous ramènera, dans peu de mois, à ce jour d'incomparable allégresse où, entouré d'une magnifique couronne de cardinaux et d'évêques — il y a de cela cinquante ans, — Notre prédécesseur Pie IX, pontife de sainte mémoire, déclara et proclama de révélation divine, par l'autorité du magistère apostolique, que Marie a été, dès le premier instant de sa conception, totalement exempte de la tache originelle. Proclamation dont nul n'ignore qu'elle fut accueillie par tous les fidèles de l'univers d'un tel cœur, avec de tels transports de joie et d'enthousiasme, qu'il n'y eut jamais, de mémoire d'homme, manifestation de piété, soit à l'égard de l'auguste Mère de Dieu, soit envers le Vicaire de Jésus-Christ, ni si grandiose, ni si unanime. — Aujourd'hui, Vénérables Frères, bien qu'à la distance d'un demi-siècle, ne pouvons-nous espérer que le souvenir ravivé de la Vierge Immaculée provoque en nos âmes comme un écho de ces saintes allégresses, et renouvelle les spectacles magnifiques de foi et d'amour envers l'auguste Mère de Dieu, qui se contemplèrent en ce passé déjà lointain ? Ce qui Nous le fait désirer ardemment, c'est un sentiment, que Nous avons toujours nourri en Notre cœur, de piété envers la bienheureuse Vierge, aussi bien que de gratitude profonde pour ses bienfaits. Ce qui, d'ailleurs, Nous en donne l'assurance, c'est le zèle des catholiques, perpétuellement en éveil, et qui va au-devant de tout nouvel honneur, de tout nouveau témoignage d'amour à rendre à la sublime Vierge. Cependant Nous ne voulons pas dissimuler qu'une chose avive grandement en Nous ce désir : c'est qu'il Nous semble, à en croire un secret pressentiment de Notre âme, que Nous pouvons Nous promettre, pour un avenir peu éloigné, l'accomplissement des hautes espérances, et assurément non téméraires, que fit concevoir à Notre prédécesseur

(1) Cette traduction française, faite à Rome, a été publiée par l'imprimerie du Vatican le même jour que le texte latin. N. R.

Pie IX et à tout l'épiscopat catholique la définition solennelle du dogme de l'Immaculée Conception de Marie.

Ces espérances, à la vérité, il en est peu qui ne se lamentent de ne les avoir point vues jusqu'ici se réaliser, et qui n'empruntent à Jérémie cette parole : *Nous avons attendu la paix, et ce bien n'est pas venu : le temps de la guérison, et voici la terreur* (1). Mais ne faut-il pas taxer *de peu de foi* des hommes qui négligent ainsi de pénétrer ou de considérer sous leur vrai jour les œuvres de Dieu ? Qui pourrait compter, en effet, qui pourrait supputer les trésors secrets de grâces que, durant tout ce temps, Dieu a versés dans son Eglise à la prière de la Vierge ? Et, laissant même cela, que dire de ce concile du Vatican, si admirable d'opportunité ? Et de la définition de l'infaillibilité pontificale, formulée si bien à point à l'encontre des erreurs qui allaient sitôt surgir ? et de cet élan de piété, enfin, chose nouvelle et véritablement inouïe, qui fait affluer, depuis longtemps déjà, aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, pour le vénérer face à face, les fidèles de toute langue et de tout climat ? Et n'est-ce pas un admirable effet de la divine Providence que Nos deux prédécesseurs, Pie IX et Léon XIII, aient pu en des temps si troublés, gouverner saintement l'Eglise, dans des conditions de durée qui n'avaient été accordées à aucun autre pontificat ? A quoi il faut ajouter que Pie IX n'avait pas plus tôt déclaré de croyance catholique la conception sans tache de Marie, que, dans la ville de Lourdes, s'inauguraient de merveilleuses manifestations de la Vierge ; et ce fut, on le sait, l'origine de ces temples élevés en l'honneur de l'Immaculée Mère de Dieu, ouvrages de haute magnificence et d'immense travail, où des prodiges quotidiens, dus à son intercession, fournissent de splendides arguments pour confondre l'incrédulité moderne. — Tant et de si insignes bienfaits accordés par Dieu, sur les pieuses sollicitations de Marie, durant les cinquante années qui vont finir, ne doivent-ils pas nous faire espérer *le salut pour un temps plus prochain que nous ne l'avions cru* ? Aussi bien est-ce comme une loi de la Providence divine, l'expérience nous l'apprend, que des dernières extrémités du mal à la délivrance il n'y a jamais bien loin. *Son temps est près de venir, et ses jours ne sont pas loin. Car le Seigneur prendra Jacob en pitié, et en Israël encore il aura son élu* (2). C'est donc avec une entière confiance que nous pouvons attendre nous-mêmes de nous écrier sous peu : *Le Seigneur a brisé la verge des impies. La terre est dans la paix et le silence ; elle s'est réjouie et elle a exulté* (3).

Mais, si le cinquantième anniversaire de l'acte pontifical, par lequel fut déclarée sans souillure la conception de Marie, doit provoquer au sein du peuple chrétien d'enthousiastes élans, la raison en est surtout dans une nécessité qu'ont exposée Nos

(1) JÉR., VIII, 15. — (2) ISAI., XIV, 1. — (3) *Ib.*, XIV, 5 et 7.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

précédentes Lettres Encycliques, Nous voulons dire *de tout restaurer en Jésus-Christ*. Car, qui ne tient pour établi qu'il n'est route, ni plus sûre ni plus facile que Marie, par où les hommes puissent arriver jusqu'à Jésus-Christ, et obtenir, moyennant Jésus-Christ, cette parfaite adoption des fils, qui fait saint et sans tache sous le regard de Dieu ? Certes, s'il a été dit avec vérité à la Vierge : *Bienheureuse qui avez cru, car les choses s'accompliront qui vous ont été dites par le Seigneur* (1), savoir qu'elle concevrait et enfanterait le fils de Dieu ; si, conséquemment, elle a accueilli dans son sein celui qui par nature est Vérité, de façon que, *engendré dans un nouvel ordre et par une nouvelle naissance..., invisible en lui-même, il se rendit visible dans notre chair* (2) ; du moment que le Fils de Dieu est *l'auteur et le consommateur de notre Foi*, il est de toute nécessité que Marie soit dite participante des divins mystères et en quelque sorte leur gardienne, et que sur elle aussi, comme sur le plus noble fondement après Jésus-Christ, repose la foi de tous les siècles.

Comment en serait-il autrement ? Dieu n'eût-il pu, par une autre voie que Marie, nous octroyer le réparateur de l'humanité et le fondateur de la foi ? Mais, puisqu'il a plu à l'éternelle Providence que l'Homme-Dieu nous fût donné par la Vierge, et puisque celle-ci, l'ayant eu de la féconde vertu du divin Esprit, l'a porté en réalité dans son sein, que reste-t-il si ce n'est que nous recevions Jésus des mains de Marie ? Aussi, voyons-nous que dans les Saintes Ecritures, partout où *est prophétisée la grâce qui doit nous advenir*, partout aussi, ou peu s'en faut, le Sauveur des hommes y apparaît en compagnie de sa sainte Mère. Il sortira, l'agneau dominateur de la terre, mais de la pierre du désert ; elle montera, la fleur, mais de la tige de Jessé. A voir, dans l'avenir, Marie écraser la tête du serpent, Adam contient les larmes que la malédiction arrachait à son cœur. Marie occupe la pensée de Noé, dans les flancs de l'arche libératrice ; d'Abraham, empêché d'immoler son fils ; de Jacob, contemplant l'échelle où montent et d'où descendent les anges ; de Moïse, en admiration devant le buisson qui brûle sans se consumer ; de David, chantant et sautant en conduisant l'arche divine ; d'Élie, apercevant la petite nuée qui monte de la mer. Et, sans nous étendre davantage, nous trouvons en Marie, après Jésus, la fin de la loi, la vérité des images et des oracles.

Qu'il appartienne à la Vierge, surtout à elle, de conduire à la connaissance de Jésus, c'est de quoi l'on ne peut douter, si l'on considère, entre autres choses, que, seule au monde, elle a eu avec lui, dans une communauté de toit et dans une familiarité intime de trente années, ces relations étroites qui sont de mise entre une mère et son fils. Les admirables mystères de la naissance et de l'enfance de Jésus, ceux notamment qui se

(1) Luc, I, 45. — (2) S. Leo M., *Serm. 2 de Nativ. Domini*, c. 2.

rapportent à son incarnation, principe et fondement de notre foi, à qui ont-ils été plus amplement dévoilés qu'à sa Mère ? *Elle conservait et repassait dans son cœur* ce qu'elle avait vu de ses actes à Bethléem, ce qu'elle avait vu à Jérusalem dans le temple ; mais, initiée encore à ses conseils et aux desseins secrets de sa volonté, elle a vécu, doit-on dire, la vie même de son Fils. Non, personne au monde comme elle n'a connu à fond Jésus ; personne n'est meilleur maître et meilleur guide pour faire connaître Jésus.

Il suit de là, et Nous l'avons déjà insinué, que personne ne la vaut, non plus, pour unir les hommes à Jésus. Si, en effet, selon la doctrine du divin Maître, *la vie éternelle consiste à vous connaître, vous qui êtes le seul vrai Dieu, et celui que vous avez envoyé, Jésus-Christ* (1) : comme nous parvenons par Marie à la connaissance de Jésus-Christ, par elle aussi il nous est plus facile d'acquérir la vie dont il est le principe et la source.

Et maintenant, pour peu que nous considérions combien de motifs, et combien pressants, invitent cette Mère très sainte à nous donner largement de l'abondance de ces trésors, quels surcroîts n'y puisera pas notre espérance !

Marie n'est-elle pas la mère de Dieu ? Elle est donc aussi notre Mère. — Car, un principe à poser, c'est que Jésus, Verbe fait chair, est en même temps le Sauveur du genre humain. Or, en tant que Dieu-Homme, il a un corps comme les autres hommes ; en tant que Rédempteur de notre race, un corps *spirituel*, ou, comme on dit, *mystique*, qui n'est autre que la société des chrétiens liés à lui par la foi. *Nombreux, comme nous sommes, nous faisons un seul corps en Jésus-Christ* (2). Or, la Vierge n'a pas seulement conçu le Fils de Dieu afin que, recevant d'elle la nature humaine, il devînt homme ; mais afin qu'il devînt encore, moyennant cette nature reçue d'elle, le Sauveur des hommes. Ce qui explique la parole des anges aux bergers : *Un sauveur vous est né, qui est le Christ, le Seigneur* (3).

Aussi, dans le chaste sein de la Vierge, où Jésus a pris une chair mortelle, là même il s'est adjoint un corps *spirituel*, formé de tous ceux *qui devaient croire en lui* : et l'on peut dire que, tenant Jésus dans son sein, Marie y portait encore tous ceux dont la vie du Sauveur renfermait la vie. Nous tous donc qui, unis au Christ, sommes, comme parle l'Apôtre, *les membres de son corps, issus de sa chair et de ses os* (4), nous devons nous dire originaires du sein de la Vierge, d'où nous sortîmes un jour à l'instar d'un corps attaché à sa tête. C'est pour cela que nous sommes appelés, en un sens spirituel, à la vérité, et tout mystique, les fils de Marie, et qu'elle est, de son côté, notre Mère à tous, *Mère selon l'esprit, mère véritable néanmoins des membres de Jésus-Christ, que nous sommes nous-mêmes* (5). Si

(1) Joan., XVII, 3. — (2) Rom., XII, 5. — (3) Luc, II, 11. — (4) Ephes., V, 30. — (5) S. Aug., L. *de S. Virginitate*, c. VI, 6.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

donc la bienheureuse Vierge est tout à la fois mère de Dieu et des hommes, qui peut douter qu'elle ne s'emploie de toutes ses forces, auprès de son Fils, *tête du corps de l'Eglise* (1), afin qu'il répande sur nous, qui sommes ses membres, les dons de sa grâce, celui notamment de le connaître et *de vivre par lui* (2) ?

(A suivre.)

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **La défense du droit et de la liberté au Parlement et devant le pays.**

III. **Les Stations quadragésimales.**

IV. **Retraites.** — QUIMPER et QUIMPERLE : Retraites bretonnes pour les hommes, du 13 au 19 Mars.

Communication de l'Evêché. — Monseigneur l'Evêque vient d'adresser la lettre suivante à chacun de MM. les Archiprêtres :

Quimper, le 7 Mars 1904.

BIEN CHER MONSIEUR L'ARCHIPRÊTRE,

Depuis longtemps je me préoccupe de réunir, à Quimper, un *Congrès général* des œuvres diocésaines. J'estime, en effet, que l'emploi de ce moyen sera pour ces œuvres un puissant encouragement, en même temps qu'un acte de soumission parfaite aux désirs si nettement exprimés pour S. S. Pie X dans son *motu proprio* sur l'organisation et le fonctionnement des œuvres catholiques.

J'ai donc décidé que ce Congrès aura lieu dans la première quinzaine d'Octobre de cette année.

Mais, avant tout, ce Congrès devra être pratique et par conséquent sérieusement préparé. Pour me faciliter cette tâche, je vous envoie ci-inclus un avant-projet, vous priant de me faire connaître, le plus tôt possible, les œuvres établies dans chacune des paroisses de votre archiprêtré et le nom des ecclésiastiques qui s'en occupent d'une façon plus spéciale.

Veuillez agréer, bien cher Monsieur l'Archiprêtre, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

† FRANÇOIS-VIRGILE, *Évêque.*

(1) COLOSS., I, 18. — (2) I JOANN., IV, 9.

Voici l'avant-projet joint à la lettre épiscopale :

I. ŒUVRES EXCLUSIVEMENT RELIGIEUSES

1° Catéchismes de persévérance.
2° Catéchistes volontaires.
3° Confréries { *a)* du Rosaire. *b)* du Saint-Sacrement, etc.
4° Apostolat de la prière.
5° Tiers-Ordres.
6° Enfants de Marie. — Mères chrétiennes.
7° Œuvre des Ecoles chrétiennes.

II. ŒUVRES MIXTES

1° Patronages.
2° Cercles d'Etudes.
3° Associations d'anciens élèves. — Mutualités scolaires.
4° Conférences de Saint Vincent de Paul.
5° Confrérie de N.-D. de la Mer.
6° Œuvre de la Bonne Presse.
7° Bibliothèques paroissiales.
8° Association de la Jeunesse catholique.
9° Antialcoolisme.

III. ŒUVRES EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNELLES

1° Œuvres militaires.
2° Syndicats { *a)* ouvriers. *b)* agricoles. *c)* maritimes.
3° Caisses rurales.
4° Mutualités et assurances { *a)* contre la mortalité du bétail. *b)* contre la perte des bateaux et engins de pêche.
5° Emigration.
6° Jardins ouvriers, etc.

Nomination dans le clergé. — Monseigneur l'Evêque a nommé supérieur des retraites de Lesneven M. Grall, chanoine honoraire, curé de Ploudalmézeau, en remplacement de M. le chanoine Favé, curé de Plouguerneau, démissionnaire.

Après avoir durant de longues années prodigué aux retraites bretonnes son talent connu et apprécié de tout le diocèse, M. Favé a cru que le moment était venu pour lui de laisser à des mains plus jeunes le soin de continuer une œuvre qu'il a dirigée avec tant de zèle et de succès. Le vaillant missionnaire veut désormais consacrer uniquement à sa paroisse ce que Dieu lui laisse de forces et d'activité ; nous souhaitons que ce soit pour de longues années encore.

Il aura dans M. le chanoine Grall, appelé par la confiance de Mgr l'Evêque à recueillir cette lourde succession, un digne remplaçant qui saura, nous n'en doutons point, maintenir les retraites de Lesneven à leur degré de prospérité et les développer encore, pour la plus grande gloire de Dieu et le plus grand bien des âmes.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

La Station quadragésimale. — QUIMPER. — Après avoir donné, aussi complète qu'il nous a été possible, la liste des prédicateurs du Carême dans le diocèse, nous aimerions, si on nous en fournissait les moyens, à rendre compte de leur apostolat et des succès de leur zèle. Nous disons seulement quelques mots, aujourd'hui, de la Station de Quimper.

A la cathédrale de Saint-Corentin, M. l'abbé Le Floc'h, à chacun de ses sermons, réunit autour de sa chaire un auditoire magnifique et, nous le disons sans aucune pensée de vaine louange, tel qu'on n'en avait pas vu depuis plusieurs années. Les hommes surtout sont très nombreux et leur groupe ne manquera pas de s'accroître encore. Le prédicateur a tout ce qu'il faut pour attirer, pour plaire et pour toucher : sujets bien choisis, belles et fortes pensées rendues avec beaucoup de relief en un langage distingué, mais sans prétention ni recherche, jeune, dirons-nous volontiers ne pouvant mieux le caractériser que par ce mot, pris bien entendu dans sa meilleure acception ; avec cela une diction pleine de vie et de naturel, et, par dessus tout, l'ardente conviction, qui révèle l'apôtre et se communique à l'âme des fidèles... C'est l'impression que nous avons rapportée spécialement des sermons sur « l'apostolat » et sur le « sacrifice chrétien », et que partagent certainement tous les auditeurs de M. Le Floc'h.

A Saint-Mathieu, le prédicateur de la Station, M. l'abbé Magnié, n'a pas moins de succès : ses sermons sont aussi très goûtés et bien suivis. On sent que l'orateur est un maître de la parole qu'il manie avec une suprême distinction, en même temps qu'un homme de doctrine et un apôtre plein de zèle, dont l'unique désir est de faire du bien aux âmes. Les sujets qu'il traite sont à la portée de tous ; peu ou point de digressions philosophiques qui, trop souvent, passent par-dessus la tête des auditeurs, mais une exposition claire, lumineuse des vérités de la foi et des devoirs de la vie chrétienne. Après une première instruction sur la parole de Dieu dont il a fait admirer la beauté et la puissance, pour préparer son auditoire à profiter des sermons plus nombreux pendant la sainte Quarantaine, il a traité successivement de la grande affaire du salut, de la Providence, de la paternité de Dieu, de la fraternité humaine ; puis, comme suite à la fraternité, de l'union plus intime encore qui doit exister entre les chrétiens d'une même église, d'une même paroisse. Dimanche dernier, c'était un parallèle saisissant entre la crainte de l'homme et la crainte de Dieu, la crainte de l'homme qui fait les lâches et les apostats et la crainte de Dieu qui fait les héros et les saints, qu'il présentait aux fidèles qui se pressaient au pied de la chaire.

Puissent les instructions de la sainte Quarantaine être suivies partout avec le même empressement ; puissent-elles surtout produire des fruits abondants, opérer de nombreuses conversions et préparer de ferventes communions pascales !

A propos de la « Vierge aux naufragés ». — Dans son numéro du 2 Mars, le journal le *Finistère*, parlant de l'érection prochaine d'une statue de la Sainte Vierge, à la Pointe du Raz, disait : « Une somme importante, paraît-il, a été remise dans ce but à M. Dubillard par une mère qui veut ainsi consacrer le souvenir de son fils, disparu dans un naufrage.

« L'exécution du monument a été confiée au statuaire Godebski, auteur de la statue du général Le Flô qui a été récemment inaugurée à Lesneven. Son projet, dont l'étude est déjà fort avancée, se compose d'un groupe en marbre... »

Ces lignes contenaient plusieurs inexactitudes, qu'il importait de rectifier. Monseigneur l'Evêque a rétabli les faits par la lettre suivante que le *Finistère* a reproduite dans son numéro de samedi :

Quimper, le 3 Mars 1904.

Monsieur le Directeur,

Le *Finistère*, dans son numéro du 2 Mars, parle de mon projet d'ériger à la pointe du Raz un monument dédié à la *Vierge aux naufragés*. Il le fait avec une bienveillance dont je vous remercie.

Toutefois il y a dans l'exposé une erreur que je tiens à rectifier. Je n'ai reçu aucune somme pour l'érection de ce monument. Je n'ai rien commandé ni fait aucune offre à M. Godebski, l'artiste bien connu. Celui-ci m'a offert, *gratuitement* et avec une amabilité parfaite, son œuvre « *la Vierge aux naufragés* », faite dans un sentiment de piété pour nos côtes bretonnes, et achevée depuis plusieurs années dans ses ateliers de Carrare.

Naturellement, j'ai accepté avec reconnaissance et *personnellement* je me suis engagé à indemniser l'artiste de certaines dépenses matérielles, en même temps que que je me chargeais des frais de transport et d'installation.

Ces frais divers s'élèveront sans doute à une somme encore considérable ; mais je tiens à le redire nettement : jusqu'ici je n'ai rien demandé à personne et je n'ai reçu pour cette œuvre que de deux à trois cents francs.

En vous demandant de vouloir bien insérer cette rectification dans votre prochain numéro, je vous prie d'agréer, etc.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper et de Léon.

L'association maçonnique et la loi du 1er Juillet 1901. — En provoquant et en rédigeant la « loi relative au contrat d'association », la franc-maçonnerie avait pour but ultérieur l'anéantissement des Congrégations religieuses, cela n'est plus douteux pour personne ; mais il n'est pas moins certain que son objectif immédiat était de se pourvoir elle-même d'un état civil et d'une situation légale. Car, jusqu'alors, elle en manquait totalement, comme les enfants trouvés, fruits de la prostitution et de l'adultère. Sans droit de cité, sans permis de séjour, elle se résignait à ménager les susceptibilités de la police en confinant ses travaux dans l'obscurité de ses Loges. Y trouvait-elle du moins la

Archives diocésaines de Quimper et Léon

sécurité avec la tolérance ? Nullement ; la découvrir, la dénoncer, lui causer mille alarmes, lui susciter des affaires, c'était le jeu des esprits libres et indépendants. « Société secrète, lui répétaient-ils, vous êtes prohibée ; vous n'existez qu'en violation du régime imposé aux associations non religieuses par la loi de 1834. Le seul fait d'être votre sociétaire rend passible d'amende et d'emprisonnement ; celui d'être récidif expose à une peine double, sans parler de la mise sous la surveillance de la haute police. C'est être votre complice, c'est donc partager votre délit et mériter votre condamnation que de prêter ou de louer sciemment un local pour la tenue de vos convents. »

De tels avertissements étaient intolérables ; sans doute, ils n'arrachaient pas la police à son inertie complaisante, mais ils habituaient l'opinion à un mépris raisonné de la secte ; on la disait composée de politiciens de bas étage, dénués de scrupules, capables de toutes les illégalités et habiles à les commettre en toute occasion profitable. Cette peu flatteuse réputation ne s'affaiblit pas avec l'avènement de la franc-maçonnerie au pouvoir ; loin de là ; de plus belle, on montra au doigt ces bohèmes qui vivaient en marge du Code, ces repris de justice qui légiféraient au Palais Bourbon et au Luxembourg, ces escarpes qui allaient trôner à l'Elysée. Quoi qu'il en fût de ses membres, l'association maçonnique devait, en toute urgence, se mettre à l'abri de ces perfides attaques. On la vit donc s'affubler d'un civisme impeccable, se créer une situation régulière, et, non contente d'abroger la loi du 10 Avril 1834 (Loi du 1er Juillet 1901, art. 21), se doter encore d'une charte qui lui permettra, les événements aidant, de se transformer peu à peu en institution nationale.

Cette charte, vous la trouverez dans la partie libérale de la loi de 1901. Pour vous en convaincre, lisez ce début : « Art. 1er : L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que celui de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations ». Qui ne reconnaîtrait la Franc-Maçonnerie dans cette définition ? C'est elle, et désormais elle aura une existence légale sous la protection du droit commun. Quelles formalités lui seront prescrites ? Celles qu'elle a observées depuis son origine, c'est-à-dire aucune ; l'article 2 s'empresse de l'en dispenser totalement ; il porte, en effet que « les associations de personnes pourront se former librement ». La liberté des loges est donc proclamée ; d'autorisation, point ; de déclaration préalable, pas davantage ; le texte prend la peine de s'en expliquer : « sans autorisation, ajoute-t-il, ni déclaration préalable ». Voyez-vous cela ? C'est peu que la franc-maçonnerie n'ait rien à changer dans ses statuts, ses mœurs, sa vie intérieure, tout est changé à son profit-dans son existence civile. Elle était secrète, mais illégale ; elle demeure secrète, et devient légale. Qu'est-elle ? que fait-elle ? où a-t-elle ses officines

ténébreuses ? Quand réunit-elle ses adeptes ? Qui en fait partie ? Qu'est-ce que la société à ciel ouvert peut avoir à redouter de ses momeries superstitieuses et de ses serments ? Autant de questions indiscrètes ; cela constitue sa vie privée, dont nul désormais ne peut lui demander compte.

Outre ce premier stade, la carrière juridique des loges en comporte deux autres : la possession de la personnalité civile et le décret les reconnaissant d'utilité publique. Le premier de ces privilèges ne lui coûtera qu'une déclaration (art. 5) ; l'autre, une signature d'affilié, membre du pouvoir exécutif (art. 10).

La franc-maçonnerie s'est ouvert, par la loi de 1901, des perspectives déjà démesurées ; elle ne s'en contentera pas ; quand elle verra des associations catholiques se former et progresser à l'instar de la sienne, elle les mettra en déchéance, s'attribuera le monopole de la liberté, et s'intitulera tout court : « l'Association ».

X...

Nos missionnaires. — Nous recevons d'un missionnaire du diocèse des nouvelles fort intéressantes. « Il s'agit d'un vaillant Léonard de Saint-Pol, le P. Herry, missionnaire sur la Bénoué, préfecture apostolique du Bas-Niger. Il fondait, avec le P. Joseph, une mission nouvelle à Dékina, lorsque les Opotos, peuplade féroce de la Bénoué, se sont révoltés contre les Anglais qui tiennent la région, et ont massacré toute la garnison de Dékina. Il ne restait plus là que les deux missionnaires, sans armes, sans aucune défense matérielle, mais aussi sans peur. Et encore fallut-il se séparer pour sauver la situation. L'un deux, le P. Herry, se lance résolument à travers les tribus révoltées, pour porter ces tristes nouvelles au gouverneur de Lokodja, pendant que le P. Joseph tient seul à Dékina. Sir Frédérick Ludgard s'inquiète avant tout de sauver les missionnaires, et apprend avec admiration leur conduite héroïque : « Mais ce sont des héros, ces hommes-là, » s'écrie-t-il. Héros ou non, ils prêchent en ce moment la paix aux révoltés ; ils prêcheront plus tard, avec plus de peine peut-être, la clémence aux vainqueurs.

« En ce moment, que Dieu les protège, là où ne suffit pas toujours le courage ni même les mitrailleuses Maxim. « A. L. »

Kelennadurez an Aotrou 'n Eskob a Gemper hag a Leon
var deskadurez kristen ar vugale.

Pour répondre à de nombreuses demandes, l'Imprimerie de l'Evêché vient de faire un nouveau tirage de la **traduction bretonne** de la dernière Instruction pastorale de Monseigneur l'Evêque. On la trouve en vente chez les principaux libraires catholiques du diocèse, au prix de 0 fr. 10 l'exemplaire.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

LA JEUNE BRETAGNE

Bulletin d'études et d'action sociales, 17, rue Le Bastard, Rennes

Sommaire du numéro de Février 1904.

Une fausse doctrine, Yves Malestroit. — La période Armoricaine, Ch. de Calan. — Les Camarades de Montrouge en Finistère, F. Duval. — La Vie Catholique Bretonne et sociale. — Le Mois de la Jeunesse Catholique. — Variétés : Mes Talismans, Th. Botrel. — Réunion de l'Union la diocésaine de Jeunesse Catholique nantaise. — Communications. — Chronique de Bretagne. — Bibliographie.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Par lettre apostolique du 23 Février, Pie X « voulant promouvoir les études bibliques, surtout en ce temps où les sources de la Révélation sont menacées par l'intempérance de la raison humaine », accorde à la Commission biblique établie par Léon XIII le droit de conférer des grades académiques d'Ecriture Sainte.

Lundi 7 Mars, dans l'après-midi, Sa Sainteté a reçu, dans les galeries du Musée lapidaire, les 800 pèlerins français auxquels s'étaient joints 400 Français résidant ou de passage à Rome. Les présentations ont été faites par le cardinal Mathieu et M. Odelin, vicaire général de Paris. Le Saint-Père a parcouru les rangs, donnant sa main à baiser à chaque pèlerin. La réception a duré près de deux heures.

Le pèlerinage français a eu de magnifiques cérémonies dans plusieurs sanctuaires de Rome.

France. — **Contre l'Enseignement chrétien.** — La Chambre, après avoir clos, lundi, la discussion générale sur le projet de loi supprimant toutes les Congrégations enseignantes, a voté par 48 voix de majorité en faveur de ce projet odieux l'urgence qui, on le sait, supprime la deuxième délibération. M. Combes, en guise d'arguments, ose parler de liberté, de tolérance, d'apaisement (!), de dignité de la République, etc., et la majorité obéit au mot d'ordre, venu — c'est un fait avéré — des Loges maçonniques.

Mardi, on a commencé la discussion des articles. C'est la loi votée en principe ; c'est donc bientôt la proscription des congréganistes, des Frères de La Salle, des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, etc. ; c'est la confiscation de leurs établissements, sans même qu'on assure aux infirmes et aux vieillards un abri et un morceau de pain ! C'est l'enseignement athée rendu obligatoire, avec les abominables doctrines ouvertement prônées par les « Manuels » qui remplacent ceux de Lavisse et de Paul Bert, suspects de sentiments patriotiques... M. Lerolle en a cité à la tribune, le 3 Mars, d'édifiants extraits.

Cependant, comme a dit le même orateur, ne perdons pas courage, « car la Religion est immortelle et le droit a toujours — surtout en France — de triomphants réveils ».

— **Archevêques poursuivis.** — LL. EE. les Cardinaux Archevêques de Reims, de Paris et de Lyon, ainsi que Mgr l'Archevêque de Toulouse, sont déférés « comme d'abus » au Conseil d'Etat pour leurs Lettres au Président de la République en faveur des Congrégations religieuses : lettres aussi modérées que respectueuses auxquelles a adhéré, on peut le dire, l'épiscopat français tout entier.

Mgr Germain, archevêque de Toulouse, a répondu à M. Combes par une lettre rendue publique dont nous citons ce passage :

« Jamais, Monsieur le Ministre, il ne m'est venu à l'esprit qu'un évêque pût être privé de la liberté d'écrire au chef de l'Etat sur les questions qui intéressent à la fois sa conscience et le bien public. N'est-ce pas le droit de tout citoyen ?

« Ma lettre, inspirée par les motifs les plus élevés et les sentiments les plus délicats, est d'ailleurs conçue dans les termes les plus déférents et les plus respectueux. En l'écrivant, je n'ai pas caché à M. le Président les bonnes raisons que j'avais de la rendre publique. Elle porte avec elle sa défense.

« Je m'en rapporte à la juste appréciation de tout Français vraiment impartial, et j'attends le jugement de la haute assemblée avec la sécurité que donne une bonne conscience et la douce satisfaction qu'éprouve toujours un évêque, dans les conjectures difficiles, à la pensée qu'il a fait son devoir.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, etc. »

Rouen. — Sa Gr. Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, vient d'écrire à M. le chanoine Pasquet, aumônier militaire, pour le prier de s'entendre avec MM. les Curés sur les paroisses desquels des casernes sont établies, afin de donner à leurs paroissiens militaires les moyens et la facilité de remplir leurs devoirs religieux.

M. Besse de Larzes. — Le poète improvisateur, si connu dans la France entière, vient de mourir chrétiennement, le 19 Janvier 1904, à Fribourg (Suisse), dans une chambre d'hôtel, à l'âge de 54 ans. Suisse d'origine, mais bien Français de cœur et d'affection, nature d'élite qui avait reçu de Dieu un don remarquable, Alfred Besse de Larzes avait commencé à improviser dès l'âge de 14 ans.

Outre ses bouts rimés et ses improvisations, il a laissé quelques pièces de poésie que n'ont pas dû oublier tous ceux que le poète improvisateur avait charmés. Sa pièce la plus connue est intitulée : *l'Envers du Ciel.*

Il y a cinquante ans. — Voici ce que disait, il y a cinquante ans, le grand conférencier de Notre-Dame de Paris, le Père Lacordaire.

Archives diocé ains de Quimper et Léon

« Quel mal font au monde ces sœurs et ces frères des hôpitaux, ces prêtres qui se destinent en commun à porter le christianisme et la civilisation aux peuples encore barbares, ou à évangéliser leur propre pays et à élever la jeunesse que leur confiera la volonté des pères de famille ? Quel mal y a-t-il à tout cela ?

« Et se pourrait-il concevoir qu'un pays où l'on proclame depuis cent ans la liberté, c'est-à-dire le droit de faire ce qui ne nuit pas à autrui, poursuivit à outrance un genre de vie qui plaît à beaucoup et ne nuit à aucun ?

« Est-il juste, dans un pays où la propriété et le domicile sont sacrés, d'arracher de chez eux, par la violence, des gens qui y vivent en paix, sans offenser qui que ce soit ? Est-il juste, dans un pays où la liberté de conscience a été achetée par le sang, de proscrire toute une race d'hommes parce qu'ils font un acte de foi qu'on appelle un vœu ?

« A cela on n'a qu'une réponse, et la voici : Sans doute, ce que vous nous reprochez est le comble de l'injustice ; mais nous sommes les ennemis de votre doctrine religieuse. Elle est trop puissante pour que nous la combattions à armes égales.

« Vous puisez dans votre foi une si grande abnégation que nous autres, gens du monde, mariés, ambitieux, nous ne pouvons vous disputer l'ascendant. Il faut pourtant vous vaincre puisque nous vous haïssons. Nous vous mettrons donc hors la loi et hors la liberté, parce qu'avec vos vertus, vous êtes hors de l'égalité. »

Les savants ont-ils la foi ? — Un protestant allemand, le docteur Dennert, a fait un résumé des opinions religieuses de trois cents savants choisis parmi les plus renommés de ceux qui se sont illustrés pendant les quatre derniers siècles, dans les sciences naturelles : botanique, physique, astronomie, biologie, physiologie, géologie, anatomie, etc.

L'ouvrage du docteur Dennert vient d'être publié à Berlin. Voici des renseignements intéressants qu'on y trouve.

Pour la première période qu'il étudie, c'est-à-dire du quinzième au seizième siècle, le docteur Dennert cite quatre-vingt-deux savants ; sur ce nombre, il compte soixante-dix-neuf croyants et, parmi ceux-ci, ce sont les plus célèbres qui sont pratiquants, tels Newton, Huygens, Leibnitz, Kléper, Galilée, Copernic.

Dans la seconde période, — le dix-huitième siècle, — cinquante-cinq noms sont cités : nous comptons cinq incroyants ou indifférents, onze de croyance non connue, trente-neuf croyants admettant l'existence de Dieu, de l'âme, et la révélation. Nous remarquons, parmi les plus illustres : Herschell, Linné, Verner, Boerhave, Bradley.

Troisième période : le dix-neuvième siècle. Ici le nombre des savants est beaucoup plus considérable. Le docteur Dennert cite cent soixante-trois savants remarquables ; sur ce nombre, cent vingt-quatre sont croyants, vingt-sept n'ont pas d'opinions philosophiques bien connues, et douze seulement sont incroyants. Parmi ceux-ci on compte des matérialistes comme Tyndall, Huxley, Vogt, des indifférents comme Arago, Gœthe, Laplace, Darwin.

Mais à côté de ceux-là, que de belles et catégoriques déclarations chrétiennes faites avec fierté par des hommes tels que : Hermite, Pasteur, Haüy, Faraday, J.-B. Dumas, Cauchy, Ampère et tant d'autres !

En somme, sur trois cents savants cités par le docteur Dennert, il se trouve deux cent quarante-deux croyants, spiritualistes convaincus, répudiant carrément le matérialisme, proclamant bien haut l'accord entre la foi et la science.

Simples Questions. — Pourquoi les *Associations religieuses* sont-elles traquées et persécutées en France, tandis que l'*Association antireligieuse* de la *franc-maçonnerie* est non seulement tolérée, mais même favorisée ?

Pourquoi s'acharne-t-on contre les *vœux* des religieux, tandis qu'on ne dit rien contre les *serments* des francs-maçons ?

Pourquoi l'anticléricalisme s'attaque-t-il aux *catholiques*, tandis qu'il laisse en paix les *protestants et les israélites ?*

Pourquoi les pauvres se pressent-ils aux portent des *églises*, tandis qu'on n'en voit point au seuil des *loges* maçonniques ?

Oui, pourquoi ?

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Semaine Sainte, Fêtes de Pâques et Printemps 1904 : Voyages en Espagne. Billets Aller et Retour à prix réduits. — En vue de faciliter les voyages que de nombreux touristes font chaque année en Espagne, à l'occasion de la Semaine Sainte, des Fêtes de Pâques à Madrid et de la Foire de Séville, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi et les Compagnies espagnoles intéressées, vient de réduire dans une mesure importante les prix des billets aller et retour délivrés chaque année à la même époque, au départ de Paris et de toutes les gares et stations de son réseau.

Ces billets seront délivrés du 21 Mars au 15 Mai et seront indistinctement valables pour le retour jusqu'au 15 Juin inclus.

Les prix seront les suivants :

1° pour Madrid : 150 fr. en 1re classe, 105 fr. en 2e classe ; 2° pour Séville : 190 fr. en 1re classe, 135 fr. en 2e classe, avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Hendaye et sur tous les points du parcours espagnol.

Les voyageurs trouveront à Madrid et à Séville, à prix très réduits, des billets d'excursion, valables 30 jours, pour les principales villes d'Espagne.

BIBLIOGRAPHIE

L'Évangile du Pauvre, par Mgr BAUNARD, recteur de l'Université catholique de Lille. In-12. **3** fr. **50** (Vve Ch. POUSSIELGUE, Editeur à Paris).

A notre époque, peu de questions se manifestent aussi âpres que celle du paupérisme : complication de vie, multiplicité des besoins, organisation sociale, doctrines philosophiques, tout semble ligué contre le misérable.

En présence de cette situation, il était bon de rappeler le sublime pauvre que fut le Christ, et c'est ce que fait Mgr Baunard, dans son *Evangile du Pauvre.*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

On y suit, de l'humble hôtellerie où il naquit, jusqu'à la mort ignominieuse sur la croix, Celui dont la doctrine ne contient que des paroles d'amour et de consolation pour les déshérités.

Maison de la « Bonne Presse » 5, rue Bayard, Paris.

Jean Christophe, par PAUL DESCHAMPS, 4e mille. 1 vol. in-12 de 520 pages. Couverture en couleurs de Jordie, **2 fr. 50.**

En annonçant la nouvelle édition de ce roman, nous n'avons qu'à rappeler ses succès passés, puisque c'est déjà le 3e tirage. Le volume se présente maintenant avec une belle couverture en couleurs, où le crayon de Jordie a représenté le héros, le chrétien ferme et fort, se signant gravement au son de l'*Angelus*, et devenant, par son labeur acharné et son amour intelligent de la terre, le maître incontesté du village, dont le clocher dresse au loin sa pointe vers le ciel. Et c'est là toute la trame émouvante du récit.

Librairie J. SALAUN, Quimper.

UNE DAME ANGLAISE ayant professé la langue pendant dix ans, vient d'arriver à Quimper et irait volontiers donner des leçons aux environs.
Excellentes références, s'adresser au bureau de la *Semaine*.

Ancienne Maison PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon — SUCCESSEUR — QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRERIE
BRONZES & ORFÈVRERIE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de **Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.**
Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté S. G. D. G.
Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « **A la Montre de Genève** » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la *propriété exclusive*, doit son *succès* toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la *Montre de précision* par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Brèguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS — Écume et Ambre 1er choix.
ORFÈVRERIE DE TABLE — Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Forte remise sur tous les Catalogues.



FONDERIE DE CLOCHES

A. HAVARD à Villedieu-les-Poëles (Manche).

CLOCHES D'ÉGLISES, accords et réaccords garantis.

S'adresser à **M. Paul LE JAMTEL,** Négociant à Guingamp.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. **Vendredi 18 Mars 1904.** N° 12.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Lettre Encyclique de Notre S.-P. le Pape Pie X *Ad diem illum lætissimum* accordant un Jubilé en l'honneur du 50e Anniversaire de la Proclamation du Dogme de l'Immaculée-Conception (suite).
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Quimper ; Nécrologie ; Nominations dans le clergé ; Brest ; Goulien ; Guilers-Brest ; Contribuables, à vos pièces ! *Leor Oferen.*
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Orléans ; Les Sœurs des Invalides ; Les livres de M. l'abbé Loisy ; Allemagne.
IV.—*Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 20 Mars. — Dimanche de la Passion. Office du jour ; semi-double. Violet,
Vêpres du suivant, avec mémoire du Dimanche.
Lundi, 21. — S. Benoît, Abbé. Double-majeur. Blanc.
Mardi, 22. — S. Cyrille de Jérusalem, Evêque, Docteur *(du 18 Mars)*. Double. Blanc.
Mercredi, 23. — De la férie. Simple. Violet.
Jeudi, 24. — De la férie, Simple. Violet.
Vendredi, 25. — ANNONCIATION DE LA T. SAINTE VIERGE. Double de 1re classe. Blanc.
Samedi, 26. — Les Sept Douleurs de la T. Sainte Vierge. Double-majeur. Blanc.
Dimanche, 27. — Dimanche des Rameaux.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Le temps pascal empêchera l'Adoration d'avoir lieu, aux époques fixées par le tableau, dans les paroisses de : Plourin-Ploudalmézeau, Esquibien, Saint-Jean-Trolimon, Quimerc'h, Plougoulm, Kergloff, Roscanvel, Penhars et Saint-Thonan. Elle se fera dans les communautés désignées ci-après :

Orphelinat (ancien Refuge) de Brest. . . .	20 21 Mars.
Providence de Saint-Pol de Léon	22-23 —
Petites-Sœurs des Pauvres, à Brest.	24-25 —
Maison St-Joseph, à St-Pol de Léon	26-27 —

Archives diocé ai ıes de Quimper et Léon

LETTRE ENCYCLIQUE
DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE X
Ad diem illum lætissimum

Accordant un Jubilé en l'honneur du Cinquantième Anniversaire de la Proclamation du Dogme de l'Immaculée Conception
(Suite).

Mais il n'est pas seulement à la louange de la Vierge qu'elle a fourni *la matière de sa chair au Fils unique de Dieu, devant naître avec des membres humains* (1) et qu'elle a ainsi préparé une victime pour le salut des hommes ; sa mission fut encore de la garder, cette victime, de la nourrir et de la présenter, au jour voulu, à l'autel. Aussi, entre Marie et Jésus, perpétuelle société de vie et de souffrance, qui fait qu'on peut leur appliquer à égal titre cette parole du Prophète : *Ma vie s'est consumée dans la douleur et mes années dans les gémissements* (2). Et quand vint pour Jésus l'heure suprême, on vit la Vierge *debout auprès de la croix*, saisie sans doute par l'horreur du spectacle, *heureuse pourtant de ce que son Fils s'immolait pour le salut du genre humain, et, d'ailleurs, participant tellement à ses douleurs, que de prendre sur elle les tourments qu'il endurait lui eût paru, si la chose eût été possible, infiniment préférable* (3). La conséquence de cette communauté de sentiments et de souffrances entre Marie et Jésus, c'est que Marie *mérita très légitimement de devenir la réparatrice de l'humanité déchue* (4), et, partant, la dispensatrice de tous les trésors que Jésus nous a acquis par sa mort et par son sang.

Certes, l'on ne peut dire que la dispensation de ses trésors ne soit un droit propre et particulier de Jésus-Christ, car ils sont le fruit exclusif de sa mort, et lui-même est, de par sa nature, le médiateur de Dieu et des hommes. Toutefois, en raison de cette société de douleurs et d'angoisses, déjà mentionnée, entre la Mère et le Fils, il a été donné à cette auguste Vierge *d'être auprès de son Fils unique la très puissante médiatrice et avocate du monde entier* (5). La source est donc Jésus-Christ, *de la plénitude de qui nous avons tout reçu* (6) ; *par qui tout le corps, lié et rendu compact moyennant les jointures de communication, prend les accroissements propres au corps et s'édifie dans la charité* (7). Mais Marie, comme le remarque fort

(1) S. Ben. Ven., L. IV, in Luc., XI.
(2) Ps. XXX, 11.
(3) S. Bonav., I Sent., d. 48, ad Litt., dub. 4.
(4) Eadmeri Mon, *De Excellentia Virg. Mariæ* c. IX.
(5) Pius IX, in Bull. *Ineffabilis.*
(6) Joann., I, 16.
(7) Ephes., IV, 16.

justement saint Bernard, est l'*aqueduc* (1) ; ou, si l'on veut, cette partie médiane qui a pour propre de rattacher le corps à la tête et de transmettre au corps les influences et efficacités de la tête, Nous voulons dire le cou. Oui, dit saint Bernardin de Sienne, *elle est le cou de notre chef, moyennant lequel celui-ci communique à son corps mystique tous les dons spirituels* (2). Il s'en faut donc grandement, on le voit, que Nous attribuions à la Mère de Dieu une vertu productrice de la grâce, vertu qui est de Dieu seul. Néanmoins, parce que Marie l'emporte sur tous en sainteté et en union avec Jésus-Christ, et qu'elle a été associée par Jésus-Christ à l'œuvre de la rédemption, elle nous mérite *de congruo*, comme disent les théologiens, ce que Jésus-Christ nous a mérité *de condigno*, et elle est le ministre suprême de la dispensation des grâces. *Lui*, Jésus, *siège à la droite de la majesté divine dans la sublimité des cieux* (3). Elle, Marie, se tient à la droite de son Fils ; *refuge si assuré et secours si fidèle contre tous les dangers, que l'on n'a rien à craindre, à désespérer de rien sous sa conduite, sous ses auspices, sous son patronage, sous son égide* (4).

Ces principes posés, et pour revenir à notre dessein, qui ne reconnaîtra que c'est à juste titre que Nous avons affirmé de Marie que, compagne assidue de Jésus, de la maison de Nazareth au plateau du Calvaire, initiée, plus que tout autre, aux secrets de son cœur, dispensatrice, comme de droit maternel, des trésors de ses mérites, elle est, pour toutes ces causes, d'un secours très certain et très efficace pour arriver à la connaissance et à l'amour de Jésus-Christ ? Ces hommes, hélas ! nous en fournissent dans leur conduite une preuve trop péremptoire, qui, séduits par les artifices du démon, ou trompés par de fausses doctrines, croient pouvoir se passer du secours de la Vierge. Infortunés, qui négligent Marie sous prétexte d'honneur à rendre à Jésus-Christ ! Comme si l'on pouvait *trouver l'enfant autrement qu'avec la Mère !*

S'il en est ainsi, Vénérables Frères, c'est à ce but que doivent surtout viser toutes les solennités qui se préparent partout en l'honneur de la sainte et Immaculée Conception de Marie. Nul hommage, en effet, ne lui est plus agréable, nul ne lui est plus doux, que si nous connaissons et aimons véritablement Jésus-Christ. Que les foules emplissent donc les temples, qu'il se célèbre des fêtes pompeuses, qu'il y ait des réjouissances publiques : ce sont choses éminemment propres à raviver la foi. Mais nous n'aurons là, s'il ne s'y ajoute les sentiments du cœur, que pure forme, que simples apparences de piété. A ce spectacle, la Vierge, empruntant les paroles de

(1) Serm. de temp. in Nativ. B. V., *De Aquæductu*, n. 4.
(2) Quadrag., *de Evangelio æterno*, Serm. X, a, 3, c. III.
(3) Hebr., I, 3.
(4) Pius IX, in Bull. *Ineffabilis.*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Jésus-Christ, nous adressera ce juste reproche : *Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi* (1).

Car enfin, pour être de bon aloi, le culte de la Mère de Dieu doit jaillir du cœur ; les actes du corps n'ont ici utilité ni valeur, s'ils sont isolés des actes de l'âme. Or, ceux-ci ne peuvent se rapporter qu'à un seul objet, qui est que nous observions pleinement ce que le divin Fils de Marie commande. Car, si l'amour véritable est celui-là seul qui a la vertu d'unir les volontés, il est de toute nécessité que nous ayons cette même volonté avec Marie, de servir Jésus, notre Seigneur. La recommandation que fit cette Vierge très prudente aux serviteurs des noces de Cana, elle nous l'adresse à nous-mêmes : *Faites tout ce qu'il vous dira* (2). Or, voici la parole de Jésus-Christ : *Si vous voulez entrer dans la vie, observez les commandements* (3). Que chacun se persuade donc bien de cette vérité, que si sa piété à l'égard de la bienheureuse Vierge ne le retient pas de pécher ou ne lui inspire pas la volonté d'amender une vie coupable, c'est là une piété fallacieuse et mensongère, dépourvue qu'elle est de son effet propre et de son fruit naturel.

Que si quelqu'un désire à ces choses une confirmation, il est facile de la trouver dans le dogme même de la Conception Immaculée de Marie. Car, pour omettre la tradition, source de vérité aussi bien que la sainte Ecriture, comment cette persuasion de l'Immaculée Conception de la Vierge a-t-elle paru de tout temps si conforme au sens catholique, qu'on a pu la tenir comme incorporée et comme innée à l'âme des fidèles ? *Nous avons en horreur de dire de cette femme* — c'est la réponse de Denys le Chartreux — *que, devant écraser un jour la tête du serpent, elle ait jamais été écrasée par lui, et que, mère de Dieu, elle ait jamais été fille du démon* (4). Non, l'intelligence chrétienne ne pouvait se faire à cette idée, que la chair du Christ, sainte, sans tache et innocente, eût pris origine au sein de Marie, d'une chair ayant jamais, ne fût-ce que pour un rapide instant, contracté quelque souillure. Et pourquoi cela, si ce n'est qu'une opposition infinie sépare Dieu du péché ? C'est là, sans contredit, l'origine de cette conviction, commune à tous les chrétiens, que Jésus-Christ, avant même que, revêtu de la nature humaine, *il nous lavât de nos péchés dans son sang*, dut accorder à Marie cette grâce et ce privilège spécial d'être préservée et exemptée, dès le premier instant de sa conception, de toute contagion de la tache originelle. — Si donc Dieu a en telle horreur le péché que d'avoir voulu affranchir la future Mère de son Fils, non seulement de ces taches qui se contractent volontairement, mais, par une faveur spéciale et en prévision des mérites de Jésus-Christ, de cette autre encore, dont

(1) MATTH., XV, 8.
(2) JOANN., II, 5.
(3) MATTH., XIX, 17.
(4) *Sent.* d., 3, q. 1.

une sorte de funeste héritage nous transmet à nous tous, les enfants d'Adam, la triste marque ; qui peut douter que ce ne soit un devoir, pour quiconque prétend à gagner par ses hommages le Cœur de Marie, de corriger ce qu'il peut y avoir en lui d'habitudes vicieuses et dépravées, et de dompter les passions qui l'incitent au mal ?

Quiconque veut, en outre (et qui ne doit le vouloir ?), que sa dévotion envers la Vierge soit digne d'elle et parfaite, doit aller plus loin et tendre, par tous les efforts, à l'imitation de ses exemples. C'est une loi divine, en effet, que ceux-là seuls obtiennent l'éternelle béatitude, qui se trouvent avoir reproduit en eux, par une fidèle imitation, la forme de la patience et de la sainteté de Jésus-Christ ; *car ceux qu'il a connus dans sa prescience, il les a prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils, afin que celui-ci soit l'aîné entre plusieurs frères* (1). Mais telle est généralement notre infirmité, que la sublimité de cet exemplaire aisément nous décourage. Aussi a-ce été, de la part de Dieu, une attention toute providentielle, que de nous en proposer un autre aussi rapproché de Jésus-Christ qu'il est permis à l'humaine nature, et néanmoins merveilleusement accommodé à notre faiblesse. C'est la Mère de Dieu et nulle autre. *Telle fut Marie*, dit à ce sujet saint Ambroise, *que sa vie, à elle seule, est pour tous un enseignement.* D'où il conclut avec beaucoup de justesse : *Ayez donc sous vos yeux, dépeintes comme dans une image, la virginité et la vie de la bienheureuse Vierge, laquelle réfléchit, ainsi qu'un miroir, l'éclat de la pureté et la forme même de la vertu* (2).

Or, s'il convient à des fils de ne laisser aucune des vertus de cette Mère très sainte sans l'imiter, toutefois désirons-Nous que les fidèles s'appliquent de préférence aux principales et qui sont comme les nerfs et les jointures de la vie chrétienne. Nous voulons dire la foi, l'espérance et la charité à l'égard de Dieu et du prochain. Vertus dont la vie de Marie porte, dans toutes ses phases, la rayonnante empreinte, mais qui atteignirent à leur plus haut degré de splendeur dans le temps qu'elle assista son Fils mourant. — Jésus est cloué à la croix, et on lui reproche, en le maudissant, *de s'être fait le Fils de Dieu* (3). Marie, elle, avec une indéfectible constance, reconnaît et adore en lui la divinité. Elle l'ensevelit après sa mort, mais sans douter un seul instant de sa résurrection. Quant à la charité dont elle brûle pour Dieu, cette vertu va jusqu'à la rendre participante des tourments de Jésus-Christ et l'associée de sa Passion ; avec lui, d'ailleurs, et comme arrachée au sentiment de sa propre douleur, elle implore pardon pour les bourreaux, malgré ce cri de leur haine : *Que son sang soit sur nous et sur nos enfants* (4).

(1 ROM., VIII, 29.
(2) *De Virginib.* l. II, c. 2.
(3) JOANN , XIX, 7.
(4) MATTH., XXVII, 25.

(A suivre.)

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.

II. La défense du droit et de la liberté au Parlement et devant le pays.

III. Les prédications du Carême et les communions pascales.

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — *Jeudi, vendredi* et *samedi, 17, 18 et 19 Mars*, triduum en l'honneur de saint Joseph. A 4 heures de l'après-midi, instruction française. Les dames y sont particulièrement convoquées.

— Le vendredi 25 Mars, fête de l'Annonciation de la T. Sainte Vierge, messes basses à 6 h., 7 h. et 8 h. *Il n'y a pas de messe de 9 heures.* A 10 h., grand'messe suivie des vêpres. A 2 h. 1/2, Complies.

— Eglise Saint-Mathieu. — Dans la semaine de la Passion, les sermons français, comme à l'ordinaire : le dimanche, après les vêpres chantées à *4 h.*, le mercredi, et le vendredi, à *7 h. 3/4* du soir. De plus, dans la matinée, les *lundi, mardi, mercredi* et *vendredi*, conférences spéciales pour les Dames, à *9 h.* (à l'issue de la messe de 8 h. 1/2).

Le *lundi*, le *mardi* et le *jeudi*, à *7 h. 3/4* du soir, sermon breton par M. l'abbé Normant, recteur de Plonéis. Le dimanche des Rameaux, à la même heure, Passion bretonne par le même.

Chapelle des Ursulines. — *Lundi 21 Mars*, réunion des Mères chrétiennes à 8 heures. Sainte messe, instruction, bénédiction du T. S. Sacrement.

— *Le mardi 22 Mars*, à 8 heures, messe pour l'**Œuvre de Notre-Dame de Salut.** Après la messe, instruction par M. l'abbé Le Floc'h, prédicateur de la Station à Saint-Corentin. Bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Tous les associés sont instamment priés de s'y rendre.

Monseigneur l'Evêque quitte Quimper aujourd'hui (vendredi), pour se rendre à Vesoul où il doit assister, dimanche prochain, au sacre de Mgr de Beauséjour, évêque élu de Carcassonne. Sa Grandeur fera ensuite visite à Mgr Petit, archevêque de Besançon, dont la santé grâce à Dieu s'améliore de jour en jour.

Monseigneur sera de retour à Quimper dans les premiers jours de la semaine sainte.

Quimper. — **Pour les pauvres.** — Le tirage de la loterie des Dames de charité de Saint-Vincent de Paul aura lieu, à l'Evêché, le lundi 21 Mars, à 1 h. 1/2. Les lots seront exposés toute la journée de dimanche et des billets à la disposition du public.

Nécrologie. — M. GUICHAOUA, *Recteur de Notre-Dame de l'Assomption, à Quimperlé.* — C'est avec une vive douleur que nous avons appris la mort de cet excellent confrère, décédé dans

sa 54e année, à Pouldreuzic, sa paroisse natale. A diverses reprises, dans ces derniers temps surtout, sa santé avait inspiré des inquiétudes ; mais il se sentait mieux et désira faire une visite à ses parents, si dignes de l'affection qu'il leur portait et aujourd'hui si cruellement éprouvés. Le voyage par un temps froid lui fut fatal : en arrivant à Pouldreuzic, M. Guichaoua dut s'aliter pour ne plus se relever hélas ! Lui-même sentit le premier la gravité de son état ; il écrivit à ses vicaires pour leur faire ses adieux, les priant d'exprimer aux paroissiens de Notre-Dame ses regrets de mourir loin d'eux, reçut avec une grande piété les derniers Sacrements et, pleinement résigné à la volonté divine, attendit la mort. Il s'est éteint doucement le vendredi 11 Mars.

Les funérailles ont eu lieu dimanche dans l'après-midi, à Pouldreuzic, devant une assistance d'au moins 50 prêtres, au milieu d'une grande foule de fidèles dont un grand nombre étaient venus de Quimperlé et surtout d'Audierne, où le regretté défunt fut recteur pendant quelques années.

M. Guichaoua (Émile-Joseph-Marie), né à Pouldreuzic le 5 Janvier 1851, ordonné prêtre le 19 Décembre 1874, fut d'abord vicaire à Châteauneuf-du-Faou (20 Décembre 1874), puis à Saint-Pol de Léon (Octobre 1879). Nommé recteur de Mellac le 19 Mars 1889, il fut transféré (Septembre 1896) à Audierne où, grâce à de généreux concours, il fonda une école que les Sœurs du Saint-Esprit (aujourd'hui expulsées) rendirent florissante. Le bon recteur espéra, un moment, mener à bien un autre projet, celui de la reconstruction de l'église paroissiale. L'échec qu'il éprouva lui fut pénible. Devenu recteur de Notre-Dame, à Quimperlé, le 11 Novembre 1901, M. Guichaoua venait de terminer, de la façon la plus avantageuse, l'affaire de l'acquisition d'un presbytère, et il semblait appelé à faire le bien dans cette paroisse durant de longues années, quand Dieu est venu l'appeler, le jugeant, sans doute, mûr pour le ciel, peut-être voulant lui épargner d'autres épreuves, la vue de malheurs et de ruines trop faciles à prévoir, et dont aurait plus souffert son cœur si sensible et si délicat.

R. I. P.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

Recteur de N.-D. de l'Assomption, à Quimperlé, M. Malgorn, recteur de Cléden-Cap-Sizun ;

Recteur de Cléden-Cap-Sizun, M. Stéphan, recteur de Plouguer ;

Recteur de Plouguer, M. Dagorn, recteur de Landévennec ;

Recteur de Landévennec, M. Le Jacq, recteur de Loc-Brévalaire ;

Recteur de Loc-Brévalaire, M. Guéguen, chapelain à Plougastel-Daoulas.

Brest. — **La Station du Carême à Saint-Louis.** — M. l'abbé Gers annonçait dans sa première instruction qu'il pre-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

nait pour thème de ses prédications : « Les Béatitudes évangéliques ». Il tient parole. Avec une grande force et une remarquable précision, il développe la doctrine si féconde et en même temps si sublime du Sermon sur la montagne. Il montre que, si les paroles de Notre-Seigneur conviennent aux personnes vivant dans le cloître, elles sont aussi d'une pratique constante pour les chrétiens qui demeurent dans le monde. Tous, en effet, ont le même objectif, tous ils travaillent en vue du bonheur. Mais ceux-là seuls le trouvent qui suivent la doctrine de Jésus. Au contraire, des déceptions, des tristesses, des malheurs de toute sorte viennent toujours frapper l'individu, la famille et la société, quand on se dirige en dehors de la voie que nous indique le divin Maître. Il suffit pour s'en convaincre de consulter sa propre expérience et de jeter un coup d'œil sur l'histoire du monde.....

Le sujet ainsi traité devient accessible à tout le monde ; aussi un auditoire nombreux se presse autour de la chaire à chaque réunion, avide d'entendre de nouveau la parole de Dieu et d'apprendre à la mieux pratiquer.

Cependant, dès le début du Carême, M. Gers avait formé le projet de certaines réunions extraordinaires, dans le but d'exercer une impression plus profonde sur les âmes et de les rendre plus généreuses vis-à-vis de Dieu. Il a eu raison, et le succès imprévu de ces fêtes ne peut que l'encourager à continuer.

Le mardi, 1er Mars, l'abbé Gers a consacré la paroisse à la Sainte-Vierge. La population avait bien compris l'appel qui lui avait été adressé, et c'est devant un auditoire très compact et très recueilli que le prédicateur a célébré les gloires de Marie et supplié la Reine du ciel de ne point oublier ses enfants de la terre....

Jeudi, 9 Mars, fête de réparation en l'honneur du T. Saint-Sacrement. La cérémonie, annoncée déjà, était motivée encore par un horrible sacrilège commis le dimanche précédent. Nous en donnons le récit résumé d'après l'*Echo paroissial*.

« Le fait s'est passé dimanche matin. Vers six heures et quart, quand le prêtre qui avait dit la première messe donna la communion, un ouvrier, assez bien vêtu, légèrement pris de boisson, paraît-il, mais en tout cas conscient de ce qu'il faisait, se présenta à la Table Sainte. Le prêtre ne remarqua dans son attitude rien d'anormal et le communia. Dès qu'il fut en possession de l'Hostie, et avant que les fidèles présents pussent se rendre compte de ce qui allait arriver, le misérable sortit en courant et en riant, puis après avoir craché les saintes espèces dans son chapeau, entra avec quatre ou cinq camarades, qui semblaient l'attendre, dans une auberge de la rue Crée. Comment s'est terminée l'horrible profanation ; qu'est devenue l'Hostie ? nul hélas ! n'a pu ou n'a voulu nous le dire. Satan a soigneusement fermé les lèvres des témoins.

« Pour réparer un tel crime, il fallait un grand acte d'amour. Les paroissiens de Saint-Louis l'ont compris. La cérémonie de jeudi a été réellement grandiose et laissera des impressions ineffaçables dans l'âme de tous ceux qui y ont pris part. En voici une imparfaite esquisse. Après la récitation de la prière du soir, et le chant d'un cantique en l'honneur du Sacré Cœur, M. l'abbé Gers indique en quelques mots le sens de l'acte que l'on va accomplir, et la procession du Très Saint Sacrement se met en marche. *Miserere mei, Deus*... Seigneur, ayez pitié de nous, selon votre infinie miséricorde. Les voix s'élèvent graves, émues, et implorent le pardon divin en faveur des ingrats et des profanateurs. Seigneur, votre amour est outragé, mais nous, du moins, nous le reconnaissons et lui rendons hommage.....»

Après un arrêt devant les fonts baptismaux, puis auprès d'un confessionnal où, après quelques paroles vibrantes du prêtre en chaire, l'assistance chante trois fois le *Parce, Domine...*, on arrive devant le maître-autel. « La voix du prédicateur se fait encore plus pressante et s'élève vers l'ostensoir d'or avec des intonations plus émues : les crimes contre l'adorable Eucharistie se multiplient, un vent d'enfer souffle sur le monde, et en particulier sur notre pays, l'audace des profanateurs ne connaît plus de bornes..... Mon Dieu, jusques à quand permettrez-vous qu'on outrage ainsi votre amour ? Nous pleurons à vos pieds, nous voudrions verser des larmes de sang pour expier les attentats qui se commettent contre vous, et en particulier celui qui a eu lieu dans cette église, il y a quelques jours. Pardon, Seigneur, pardon, pour les sacrilèges et les profanations ! Pardon pour les misérables qui vous poursuivent de leur haine...

« M. l'abbé Gers, en terminant, a exhorté les fidèles à faire une communion de réparation. Nous sommes certain que son appel sera entendu. »

GOULIEN. — **La Mission.** — On nous écrit :

« Depuis le Vénérable P. Maunoir, Goulien n'avait pas eu de grande Mission. Aussi l'annonce que cette grâce insigne allait être accordée prochainement à la paroisse fut-elle accueillie avec bonheur par la chrétienne population qui, dès le premier moment, témoigna bien de sa ferme intention d'y participer tout entière. En vue du grand événement, les marins demandèrent des permissions et les maçons quittèrent les chantiers de Brest, de Saint-Brieuc et d'ailleurs pour recueillir aussi leur part des bienfaits de la Mission.

« Cependant les préparatifs se poursuivent activement et l'ornementation de l'église ne laisse rien à désirer : des guirlandes de houx, semées de fleurs artificielles, courent le long des murs en festons gracieux ; des guirlandes de papiers de diverses couleurs ornent le chœur et des oriflammes du plus bel effet tapissent les murs. Cette belle décoration fait ressortir encore l'importance de ce qui se prépare et tous attendent avec impatience l'ouverture de la Mission.

« Elle a lieu le dimanche 21 Février, à l'issue des vêpres. L'église est comble et l'auditoire écoute dans le plus grand recueil-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

lement un superbe sermon de M. Bohec qui, ensuite, donne quelques avis pratiques. Tous seront suivis ponctuellement. Durant les jours de la Mission, en effet, pas un seul ne déserte les instructions sans une raison très grave ; on arrive à l'église dès le premier coup de cloche annonçant un exercice, on chante avec entrain. Cet enthousiasme est dû à la bonne volonté de tous et au talent de M. le Président et de ses collaborateurs, dont nous tenons à donner ici la liste : MM. Le Berre, recteur de Pluguffan, Grall, recteur de Saint-Ségal, Maguet, recteur de La Martyre, Jézégou, vicaire à Châteaulin, Coajou, vicaire à Guipavas.

« Comme on trouvait le temps court à les écouter, mais aussi comme les autres, à la maison, s'impatientaient en attendant la deuxième semaine ! Elle a été aussi édifiante que la première. Pouvait-il en être autrement sous la présidence de M. Creignou, curé de Bannalec, et avec le concours de MM. Carval, recteur de Plogonnec, Salou, recteur de Scrignac, Balanant, aumônier à Quimper, Meudec, vicaire à Taulé, Caër, vicaire à Guiclan ?...

« Pour clôturer la Mission, le dimanche 6 Mars, les vêpres furent chantées dans la chapelle de Saint-Laurent et M. Berthou, vicaire à Cléden, prononça devant un auditoire d'un millier de personnes environ, venues de Goulien et des paroisses d'alentour, un très beau sermon pour exhorter ceux qui venaient de terminer la Mission à mettre leurs résolutions sous la protection de la Sainte Vierge et à la prier pour eux, pour leurs familles, pour l'Eglise et la France....

« Les bons paroissiens de Goulien se demandaient comment conserver les noms de ces excellents missionnaires qui ont travaillé avec tant de zèle à leur sanctification, et ils ont trouvé un moyen ingénieux : ils ont fait inscrire sur leurs livres « Buez ar Zent » les noms des ouvriers apostoliques des deux semaines. Leur souvenir, assurément, serait resté gravé profondément dans les mémoires ; mais, de cette façon, leurs noms mêmes ne seront pas oubliés. Cette délicate attention est une preuve évidente que tous ces Messieurs ont fait ici une excellente besogne et permet d'espérer aussi que la belle Mission de Goulien portera des fruits durables dans l'avenir.

« Un Témoin. »

Guilers-Brest. — **Bénédiction de cloches.** — « Dimanche 6 Mars, la paroisse de Guilers était en fête à l'occasion de la bénédiction solennelle de trois nouvelles cloches. La cérémonie commença à 9 heures 1/2. Dès 8 heures l'église était déjà envahie ; on voulait avoir de bonnes places pour mieux voir ; c'est une chose si rare qu'un « baptême » de cloches !

« Les trois cloches sont devant le chœur, suspendues à un chevalet élégamment enguirlandé de lierre et surmonté de faisceaux d'oriflammes aux riches couleurs. Elles reluisent comme de l'argent, et tout autour de chacune se détachent, en relief, diverses inscriptions : les noms du recteur et du maire, des conseillers de fabrique, des parrains et des marraines, de pieuses invocations, de saintes images et des guipures métalliques du plus heureux effet.

« La cérémonie est présidée par M. le chanoine Corrigou, vicaire général, spécialement délégué par Monseigneur. Un nombreux clergé remplit le chœur ; nous y remarquons MM. les chanoines Milin, curé de Lambézellec, Grall, curé de Ploudalmézeau, Treussier, recteur de Saint-Marc ; MM. Jacob, recteur de Milizac, Mével, recteur de Bohars, etc.

« Après la psalmodie de nombreux psaumes, l'officiant bénit successivement l'eau et le sel, les mélange et en lave les nouvelles cloches ; puis, à plusieurs reprises il les oint à l'extérieur et à l'intérieur avec l'huile des infirmes et le saint chrême. La bénédiction terminée, il donne la parole aux cloches en les faisant tinter chacune trois fois. Les parrains et marraines en font autant. Toutes les oreilles sont tendues et un air de satisfaction se lit sur tous les visages ; on trouve que les nouvelles baptisées ont un beau son, et c'est vrai ; que sera-ce quand elles sonneront à toutes volées ?... On les revêt alors de leurs robes de baptême.

« La messe se chante ensuite. Après l'Évangile, M. le Curé de Lambézellec monte en chaire et, dans un discours charmant, explique avec âme aux fidèles le rôle des cloches dans l'Eglise catholique et dans la vie paroissiale..... A l'Offertoire, il se fait entendre de nouveau par des voix multiples d'hommes et de jeunes filles alternant, et chantant avec enthousiasme une délicieuse cantate de circonstance de la composition du digne chanoine.

« En même temps, deux fabriciens parcourent les rangs des fidèles et, au nom des parrains et des marraines des cloches, distribuent des dragées bénites, auxquelles il est inutile de dire que l'on fait bon accueil. La messe finie, le clergé, le conseil et les parrains et marraines se rendent au presbytère pour le dîner d'usage en pareille circonstance.

« A 3 heures, la cérémonie se termine par la bénédiction du Saint-Sacrement après laquelle les parrains et les marraines, dont la générosité est inépuisable, font distribuer aux pauvres de la paroisse une large aumône. Tous auront eu ainsi part à la fête.

« Belle journée, belle fête, dont on gardera longtemps le souvenir à Guilers. •••

« P. S. Les cloches, montées aujourd'hui 9 Mars, ont sonné l'*Angelus* du soir. La sonnerie est vraiment belle et harmonieuse ; qu'il me soit permis d'en féliciter M. Farnier aîné, de Robécourt. »

Contribuables, à vos pièces ! — C'est la Maçonnerie qui nous porte ce commandement ; elle va nous faire exécuter une manœuvre nouvelle dans l'exercice de l'impôt. A toutes nos contributions, connues ou inconnues, elle est en train d'ajouter de 64 à 100 millions (chiffres extrêmes) pour constructions d'écoles primaires, plus 6 millions 1/2 pour principal du traitement de

Archives diocé[illegible]es de Quimper et Léon

2,442 instituteurs et de 2,418 institutrices, et autant pour une douzaine d'accessoires.

Qu'est-il donc arrivé, me direz-vous ? Et puisqu'il nous manque inopinément tant d'écoles et tant de maîtres, serait-ce qu'il est tombé sur notre territoire dépeuplé comme une pluie d'enfants, 250.000 environ, si l'on en compte 50 par classe nouvelle ? Alors, il n'est plus vrai que la France est décrépite, que sa sève vitale est tarie, que le berceau, cette poésie chantante du plus humble foyer, est de plus en plus pour nous un objet de luxe, ou, ce qui serait pis encore, un héritage encombrant et méprisé des aïeux. Nous assistons à un renouveau de fécondité inespérée, et, qui l'eût cru ? nous le devons à la République maçonnique. S'il en est ainsi, notre joie patriotique est débordante ; nous payerons sans compter tous les impôts scolaires ; donnez seulement de spacieuses écoles à ces nouveau-nés de la famille française ; donnez-leur des maîtres compétents et dignes. Contribuables, nous sommes à nos pièces.

On ne le sait que trop ; il n'en est pas tout à fait ainsi. Il y aura bien accroissement d'impôts, mais sans accroissement d'enfants ; les rôles des contributions vont être incessamment grossis de 70 millions avoués, du double, faut-il dire, et il n'y aura pas demain un seul petit français de plus qu'aujourd'hui. Que se passe-t-il donc, encore une fois ? Est-ce que ces fourmilières d'enfants étaient abandonnées ? Croupissaient-elles dans une ignorance absolue ? N'avaient-elles enfin ni écoles, ni maîtres ? Des écoles et des maîtres, ces enfants en avaient et en ont encore à souhait, pour quelques jours du moins ; s'ils étaient abandonnés par la grande Instruction Publique, ils sont recueillis par la charité congréganiste. Pour eux, nous avons organisé la gratuité parfaite de l'école, celle qui ne coûte vraiment rien au peuple et qui met l'instruction primaire à la disposition des plus nécessiteux, sans le concours du contribuable.

Une telle initiative, semble-t-il, était doublement bienfaisante, puisqu'elle soulageait nos finances obérées et qu'elle répandait le savoir à profusion. Un Etat aux entrailles démocratiques l'aurait encouragée ; il eût provoqué, sur tous les points de la France, l'éclosion de ces écoles, les seules gratuites. Rapidement, celles-ci se seraient multipliées, bénéficiant de la sympathie générale et des largesses particulières, s'asseyant sur des fondations solides, et réalisant peu à peu la libre gratuité de l'enseignement primaire, sous la surveillance de l'Etat. Ce seul article figure au budget de 1903, pour 163 millions ; cette énorme dépense eût pu devenir inutile dans un avenir prochain ; on l'eût supprimée progressivement. Quel dégrèvement d'impôts scolaires ! Quel événement financier sans précédent dans notre histoire nationale !

Mais pourquoi nous bercer de ces rêves ? L'Etat maçonnique a bien un autre programme. Deux préoccupations l'obsèdent : pressurer nos bourses et opprimer nos consciences. S'il crée des écoles nouvelles, c'est parce qu'il lui plaît de fermer et de condamner nos écoles libres. S'il institue des maîtres nouveaux, c'est parce

qu'il se sera donné le plaisir d'expulser et d'interdire nos maîtres congréganistes. S'il nous soutire des millions d'impôts nouveaux, c'est parce qu'il aura détruit au préalable notre enseignement et sa gratuité. La jeunesse française n'en sera ni plus instruite ni mieux éduquée ; qu'importe ? l'Etat nous aura toujours dépouillés de notre argent et de nos libertés.

Le Finistère comptera parmi les départements les plus éprouvés par la disparition des dernières Congrégations enseignantes. Il s'agit de 84 établissements, employant plus de 400 maîtres et instruisant plus de 18.000 enfants. C'est presque le 1/13e du total général.

Les statistiques préfectorales réduisent le nombre des écoles condamnées à 56, négligeant sans doute les grands pensionnats de jeunes filles. Sur ce nombre, elles ne font pressentir que 26 constructions nouvelles, plus 18 agrandissements, ce qui revient à dire qu'il faudra loger plus de 14.000 élèves avec leurs maîtres. L'Etat doit, il est vrai, contribuer pour un quart ; le département aussi ; mais la commune restera avec la part du lion, qui est de la moitié ; et le contribuable payera le tout dans trois caisses différentes. La commune a, d'ailleurs, bien d'autres charges ; elle entretient les bâtiments scolaires ; elle procure le mobilier de classe et le matériel d'enseignement ; elle pourvoit au chauffage et à l'éclairage ; elle donne les fournitures classiques aux enfants des familles indigentes. Sous peu, elle fera encore le traitement du balayeur de l'école, notre démocratie ne pouvant plus se passer de valet de chambre.

En outre, 34 des communes qui vont être privées de l'enseignement congréganiste recevront, en compensation, l'ordre de payer une indemnité de logement à leurs instituteurs officiels.

Plus d'un conseil municipal ne pourra ou ne voudra pas procurer toutes les ressources obligatoires. Qu'il se tranquillise, la loi du 10 Juillet 1903 a tout prévu ; et, s'il le faut, je ne sais combien de pouvoirs étrangers à la commune se substitueront au pouvoir local pour voter les crédits et imposer les habitants. Le Préfet, le Conseil départemental de l'Instruction publique, l'Inspecteur d'Académie, les Conseils d'hygiène et des bâtiments civils, le Conseil d'Etat enfin feront marcher les récalcitrants. Les communes seront traitées comme des pays conquis, et l'on se demandera avec stupeur ce que la République a fait de leur affranchissement, œuvre de la Monarchie.

Pour remplacer nos 400 emplois congréganistes, 360 au moins seront indispensables, dont 120 pour maîtres et 240 pour maîtresses. D'après les évaluations courantes, le traitement s'élèvera, pour ceux-là, à 180.000 francs ; pour celles-ci, à 303.600 francs ; ensemble, 483.600 francs. Croirait-on que cette somme est supérieure à notre budget du culte catholique dans le Finistère, et que tous nos traitements ecclésiastiques ne suffiraient pas à payer les maîtres nouveaux que rendra nécessaire la prochaine suppression de l'enseignement congréganiste ? D'autre part, si l'on considère que les

Archives diocé in s de Quimper et Léon

Congrégations enseignantes sont l'œuvre du clergé concordataire et qu'elles ne font rien que par lui, on constatera, chose assurément bien étrange, que ce clergé rendait à l'Etat en écoles gratuites plus qu'il n'en reçoit sous forme d'indemnités. X...

LEOR OFEREN, latin ha brezounek. — Nous sommes heureux d'annoncer que la 2e édition (revue et augmentée) du livre de M. Le Gall, recteur du Folgoët, va paraître incessamment. Elle sera vendue aux mêmes conditions que la première, dont les 5,000 exemplaires ont été écoulés en moins de trois ans.

Kelennadurez an Aotrou 'n Eskob a Gemper hag a Leon
var deskadurez kristen ar vugale.

Pour répondre à de nombreuses demandes, l'Imprimerie de l'Evêché vient de faire un nouveau tirage de la traduction bretonne de la dernière Instruction pastorale de Monseigneur l'Evêque. On la trouve en vente chez les principaux libraires catholiques du diocèse, au prix de 0 fr. 10 l'exemplaire.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Les audiences données par le Souverain Pontife continuent à être chaque jour très nombreuses, car l'affluence des pèlerins à Rome est considérable.

Presque chaque dimanche, une centaine de privilégiés ont le bonheur d'assister à la messe du Saint-Père et de communier de sa main. Dans l'après-midi, le Pape reçoit généralement un des groupes paroissiaux de Rome, ou les membres d'une Œuvre catholique. Dimanche dernier, c'était la réception du bureau central et de toutes les conférences paroissiales de Saint-Vincent de Paul de la ville.

— La fête de saint Grégoire le Grand (12 Mars) a été célébrée avec une solennité extraordinaire. Des cérémonies plus solennelles encore auront lieu à l'occasion du 13e anniversaire du même saint. Elles commenceront le 6 Avril et se termineront le lundi 11 par une messe papale, à Saint-Pierre, où les séminaristes des divers Instituts exécuteront des morceaux de chant grégorien, entre autres ceux de la messe dite des Anges.

Orléans. — On lit dans les *Annales religieuses* d'Orléans :

« La fête de Jeanne d'Arc aura lieu cette année, à cause des élections municipales, le jeudi 5 Mai. Le panégyrique de la Vénérable Jeanne d'Arc sera prononcé par Mgr Henry, évêque de Grenoble. Nous croyons savoir que nos solennités seront présidées par S. Em. le cardinal Coullié, archevêque de Lyon. »

Les Sœurs des Invalides. — Comme les religieuses qui desservent les hôpitaux militaires, celles de l'Hôtel des Invalides vont quitter cet établissement. L'ordre vient d'être donné, au nom du général André par le commandant de l'Hôtel, aux religieuses qui soignent les invalides depuis 270 ans, — exactement depuis 1634 — d'avoir à se retirer le 10 Mai.

Cette mesure de persécution vis-à-vis de vieux soldats retraités n'est pas moins odieuse que celles dont sont victimes les soldats dans les hôpitaux.

Les livres de M. l'abbé Loisy. — A l'occasion d'une brochure qu'il a écrite pour réfuter les erreurs de M. Loisy, M. l'abbé Frémont vient de recevoir de M. le comte A. de Mun une lettre qui doit faire réfléchir les catholiques. Après avoir montré le danger des livres de M. Loisy pour « les gens du monde », M. de Mun ajoute :

Mais c'est parmi les catholiques actifs, militants, principalement dans une partie du clergé, que, sous une autre forme, avec moins de légèreté extérieure, le mal est le plus répandu, et là il est bien autrement redoutable.

Les livres de l'abbé Loisy ont été accueillis par beaucoup, dans ces milieux, avec une sympathie vraiment effrayante : sa condamnation redoutée a causé une amère déception à ceux trop nombreux qui avaient cru voir dans ces écrits le signal d'une sorte d'affranchissement de l'esprit. On a cherché de toutes manières à en amoindrir la portée et précisément en insistant sur cette séparation de l'histoire et de la théologie, dont vous montrez si bien le péril.

Il y a dans le jeune clergé — vous le savez bien mieux que moi, mais j'en puis parler cependant avec quelque expérience — un mouvement général d'idées souvent vague et mal défini, déterminé sans doute par le généreux désir de conquérir plus facilement les intelligences, mais inspiré aussi, il faut le dire, par une certaine impatience de l'autorité, un certain dédain de la tradition, propres aux sociétés démocratiques, qui le porte à applaudir presque *a priori* toutes les doctrines, toutes les opinions soi-disant nouvelles, lorsqu'elles paraissent élargir la foi, l'accommoder avec la libre-pensée.

Le rationalisme envahit ainsi à leur insu les âmes sacerdotales et pénètre celles des fidèles. Il y a là l'indice d'une crise intellectuelle et religieuse profonde dont les effets, si on n'y prend garde, peuvent être incalculables. C'est pour la religion un danger bien plus grand, à mon avis, que la persécution.....

Allemagne. — **Abrogation de la loi contre les Jésuites.** — La grande iniquité du 4 Juillet 1872, la loi qui bannissait de l'empire allemand les membres de la Compagnie de Jésus et leur interdisait toute action ou activité, est enfin réparée.

Le Conseil fédéral, qui forme le Sénat des Etats confédérés de l'empire allemand, a ratifié l'abrogation de cette abominable loi, abrogation votée à trois reprises par une très grande majorité du Reichstag allemand.

La Compagnie de Jésus va donc rentrer en Allemagne après un exil de près de trente-deux ans.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES DE PAQUES 1904.— Extension de la durée de validité des billets aller et retour.— A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans étendra la durée de validité de ses billets aller et retour de la manière suivante :

1° Les billets aller et retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du samedi 26 Mars au mercredi 13 Avril inclus, seront valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du jeudi 14 Avril.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités, lorsqu'elle expirera après le 14 Avril.

2° Les billets aller et retour réduits de 40 0/0 en 1re classe, de 35 0/0 en 2e classe et de 30 0/0 en 3e classe, dits de Bains de mer, prévus par le tarif spécial G. V. n° 6, seront exceptionnellement délivrés du samedi 26 Mars au dimanche 10 Avril inclus, savoir :

Pour les stations balnéaires de Concarneau, Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy) et Douarnenez, au départ des gares de Lorient et de Landerneau, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires comprises entre ces points.

Ces billets seront indistinctement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du jeudi 14 Avril.

CHAPEAUX
Barrettes, Rabats
Faux-cols
et Manchettes toile
Ceintures
Gilets de flanelle
etc.

Vêtements Ecclésiastiques.

F. JODELAIS, FILS AINÉ

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — **QUIMPER** — rue Verdelet, 20

Ancienne Maison PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRERIE
BRONZES & ORFÈVRERIE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de **Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Bouoles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.**

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté S. G. D. G.
Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « **A la Montre de Genève** » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la *propriété exclusive*, doit son *succès* toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la *Montre de précision* par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Écume et Ambre 1er choix.

ORFÈVRERIE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Forte remise sur tous les Catalogues.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. Vendredi 25 Mars 1904. N° 13.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Lettre Encyclique de Notre S.-P. le Pape Pie X *Ad diem illum lætissimum* accordant un Jubilé en l'honneur du 50e Anniversaire de la Proclamation du Dogme de l'Immaculée-Conception (fin).

II. — Le Chemin de la Croix, mémorial de la Passion du Sauveur.

III. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Association de bienfaisance en faveur du clergé diocésain ; Bénédiction du Saint-Père ; Nécrologie ; Nos missionnaires ; Le péril scolaire et ses remèdes ; Le culte des Saints (suite) ; Bibliographie bretonne.

IV. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Lourdes.

V. — *Bibliographie.*

VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 27 Mars. — Dimanche des Rameaux. Office du jour ; semi-double. Violet.
Vêpres du jour, avec mémoire de S. Jean de Capistran, Confesseur non pontife.
Lundi, 28. — Lundi-Saint. Office du jour ; simple. Violet.
Mardi, 29. — Mardi-Saint. Office du jour ; simple. Violet.
Mercredi, 30. — Mercredi-Saint. Office du jour ; simple. Violet.
Jeudi, 31. — JEUDI-SAINT : Institution de la T. Sainte Eucharistie. Double de 1re classe. Blanc.
Vendredi, 1er Avril. — VENDREDI-SAINT : Mort de N.-S. Jésus-Christ. Double de 1re classe. Noir.
Samedi, 2. — SAMEDI-SAINT : Veille de Pâques. Double de 1re classe. Blanc (à la messe).
Dimanche, 3. — PAQUES.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Maison St-Joseph, à St-Pol de Léon . . . . . 27-28 Mars.
Hôpital de Quimper . . . . . 29-30 —
(Nulle exposition, les 31 Mars, 1er et 2 Avril.)

Archives diocésaines de Quimper et Léon

LETTRE ENCYCLIQUE
DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE X
Ad diem illum lætissimum

Accordant un Jubilé en l'honneur du Cinquantième Anniversaire de la Proclamation du Dogme de l'Immaculée Conception

(Fin).

Mais, afin que l'on ne croie pas que Nous ayons perdu de vue Notre sujet, qui est le mystère de l'Immaculée Conception, que de secours efficaces n'y trouve-t-on pas, et dans leur propre source, pour conserver ces mêmes vertus et les pratiquer comme il convient ! D'où partent, en réalité, les ennemis de la religion pour semer tant et de si graves erreurs, dont la foi d'un si grand nombre se trouve ébranlée ? Ils commencent par nier la chute primitive de l'homme et sa déchéance. Pures fables, donc, que la tache originelle, et tous les maux qui en ont été la suite : les sources de l'humanité viciées, viciant à leur tour toute la race humaine ; conséquemment, le mal introduit parmi les hommes, et entraînant la nécessité d'un rédempteur. Tout cela rejeté, il est aisé de comprendre qu'il ne reste plus de place ni au Christ, ni à l'Eglise, ni à la grâce, ni à quoi que ce soit qui passe la nature. C'est l'édifice de la foi renversé de fond en comble. — Or, que les peuples croient et qu'ils professent que la Vierge Marie a été, dès le premier instant de sa conception, préservée de toute souillure : dès lors, il est nécessaire qu'ils admettent et la faute originelle, et la réhabilitation de l'humanité par Jésus-Christ, et l'Évangile et l'Eglise, et enfin la loi de la souffrance ; en vertu de quoi tout ce qu'il y a de *rationalisme* et de *matérialisme* au monde est arraché par la racine et détruit, et il reste cette gloire à la sagesse chrétienne d'avoir conservé et défendu la vérité.

De plus, c'est une perversité commune aux ennemis de la foi, surtout à notre époque, de répudier, et de proclamer qu'il les faut répudier, tout respect et toute obéissance à l'égard de l'autorité de l'Eglise, voire même de tout pouvoir humain, dans la pensée qu'il leur sera plus facile ensuite de venir à bout de la foi. C'est ici l'origine de l'*anarchisme*, doctrine la plus nuisible et la plus pernicieuse qui soit à tout espèce d'ordre, naturel et surnaturel. Or, une telle peste, également fatale à la société et au nom chrétien, trouve sa ruine dans le dogme de l'Immaculée Conception de Marie, par l'obligation qu'il impose de reconnaître à l'Eglise un pouvoir, devant lequel non seulement la volonté ait à plier, mais encore l'esprit. Car c'est par l'effet d'une soumission de ce genre que le peuple chrétien adresse cette louange à la Vierge : *Vous êtes toute belle, ô Marie, et la*

tache originelle n'est point en vous (1). — Et par là se trouve justifié une fois de plus ce que l'Eglise affirme d'elle que *seule elle a exterminé les hérésies dans le monde entier.*

Que si la foi, comme dit l'Apôtre, n'est pas autre chose que *le fondement des choses à espérer* (2), on conviendra aisément que par le fait que l'Immaculée Conception de Marie confirme notre foi, par là aussi elle ravive en nous l'espérance. D'autant plus que si la Vierge a été affranchie de la tache originelle, c'est parce qu'elle devait être la Mère du Christ : or, elle fut Mère du Christ, afin que nos âmes pussent revivre à l'espérance. . . .

Et maintenant, pour omettre ici la charité à l'égard de Dieu, qui ne trouverait dans la contemplation de la Vierge Immaculée un stimulant à garder religieusement le précepte de Jésus-Christ, celui qu'il a déclaré sien par excellence, savoir que nous nous aimions les uns les autres, comme il nous a aimés ? *Un grand signe* — c'est en ces termes que l'apôtre saint Jean décrit une vision divine, — *un grand signe est apparu dans le ciel : Une femme, revêtue du soleil, ayant sous ses pieds la lune et, autour de sa tête, une couronne de douze étoiles* (3). Or, nul n'ignore que cette femme signifie la Vierge Marie qui, sans atteinte pour son intégrité, engendra notre Chef. Et l'Apôtre de poursuivre : *Ayant un fruit en son sein, l'enfantement lui arrachait de grands cris et lui causait de cruelles douleurs* (4). Saint Jean vit donc la très sainte Mère de Dieu au sein de l'éternelle béatitude, et toutefois en travail d'un mystérieux enfantement. Quel enfantement ? Le nôtre assurément, à nous qui, retenus encore dans cet exil, avons besoin d'être engendrés au parfait amour de Dieu et à l'éternelle félicité. Quant aux douleurs de l'enfantement, elles marquent l'ardeur et l'amour avec lesquels Marie veille sur nous du haut du Ciel et travaille, par d'infatigables prières, à porter à sa plénitude le nombre des élus.

C'est Notre désir que tous les fidèles s'appliquent à acquérir cette vertu de charité, et profitent surtout pour cela des fêtes extraordinaires qui vont se célébrer en l'honneur de la Conception immaculée de Marie. Avec quelle rage, avec quelle frénésie n'attaque-t-on pas aujourd'hui Jésus-Christ et la religion qu'il a fondée ! Quel danger donc pour un grand nombre, danger actuel et pressant, de se laisser entraîner aux envahissements de l'erreur et de perdre la foi ? C'est pourquoi *que celui qui pense être debout prenne garde de tomber* (5). Mais que tous aussi adressent à Dieu, avec l'appui de la Vierge, d'humbles et instantes prières, afin qu'il ramène au chemin de la vérité ceux qui ont eu le malheur de s'en écarter. Car, Nous savons d'expé-

(1) *Grad. Miss.* in festo Imm. Concept.
(2) HEBR., XI, 1.
(3) APOC., XII, 1.
(4) *Ib.*, 2.
(5) I COR., X, 12.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

rience que la prière qui jaillit de la charité et qui s'appuie sur l'intercession de Marie n'a jamais été vaine. Assurément, il n'y a pas à attendre que les attaques contre l'Eglise cessent jamais ; *car il est nécessaire que des hérésies se produisent, afin que les âmes de foi éprouvée soient manifestées parmi vous* (1). Mais la Vierge ne laissera pas, de son côté, de nous soutenir dans nos épreuves, si dures soient-elles, et de poursuivre la lutte qu'elle a engagée dès sa conception, en sorte que quotidiennement nous pourrons répéter cette parole : *Aujourd'hui a été brisée par elle la tête de l'antique serpent* (2).

Et afin que les trésors des grâces célestes, plus largement ouverts que d'ordinaire, nous aident à joindre l'imitation de la bienheureuse Vierge aux hommages que nous lui rendons, plus solennels, durant toute cette année ; et afin que nous arrivions plus facilement ainsi à tout restaurer en Jésus-Christ, conformément à l'exemple de Nos prédécesseurs, au début de leur pontificat, nous avons résolu d'accorder à tout l'univers une indulgence extraordinaire, sous forme de jubilé.

C'est pourquoi, Nous appuyant sur la miséricorde du Dieu tout-puissant et sur l'autorité des bienheureux Apôtres, Pierre et Paul ; au nom de ce pouvoir de lier et de délier qui Nous a été confié, malgré Notre indignité : à tous et à chacun des fidèles de l'un et de l'autre sexe, résidant dans cette ville de Rome, ou s'y trouvant de passage, qui auront visité trois fois les quatre basiliques patriarcales, à partir du premier dimanche de la Quadragésime, 21 Février, jusqu'au 2 Juin inclusivement, jour où se célèbre la solennité du Très Saint-Sacrement, et qui, pendant un certain temps, auront pieusement prié pour la liberté et l'exaltation de l'Église catholique et du Siège Apostolique, pour l'extirpation des hérésies et la conversion des pécheurs, pour la concorde de tous les Princes chrétiens, pour la paix et l'unité de tout le peuple fidèle, et selon Nos intentions ; qui auront, durant la période indiquée et hors des jours non compris dans l'indult quadragésimal, jeûné une fois, ne faisant usage que d'aliments maigres ; qui, ayant confessé leurs péchés, auront reçu le sacrement de l'Eucharistie ; de même, à tous les autres, de tout pays, résidant hors de Rome, qui, durant la période susdite, ou dans le cours de trois mois, à déterminer exactement par l'Ordinaire, et même non continus, s'il le juge bon pour la commodité des fidèles, et en tous cas, avant le 8 Décembre, auront visité trois fois l'église cathédrale, ou, à son défaut, l'église paroissiale, ou, à son défaut encore, la principale église du lieu, et qui auront dévotement accompli les autres œuvres ci-dessus indiquées : Nous concédons et accordons l'indulgence plénière de tous leurs péchés ; permettant aussi que cette indul-

(1) I Cor., xi, 19.
(2) *Off. Imm. Conc.* in II Vesp., ad *Magnif.*

gence, gagnable une seule fois, puisse être appliquée, par manière de suffrage, aux âmes qui ont quitté cette vie en grâce avec Dieu.

Nous accordons, en outre, que les voyageurs de terre et de mer, en accomplissant, dès leur retour à leur domicile, les œuvres marquées plus haut, puissent gagner la même indulgence.

Aux confesseurs approuvés de fait par leurs propres Ordinaires Nous donnons la faculté de commuer en d'autres œuvres de piété celles prescrites par Nous, et ce, en faveur des Réguliers de l'un et de l'autre sexe et de toutes les autres personnes, quelles qu'elles soient, qui ne pourraient accomplir ces dernières, avec faculté aussi de dispenser de la Communion ceux des enfants qui n'auraient pas encore été admis à la recevoir.

De plus, à tous et à chacun des fidèles, tant laïques qu'ecclésiastiques, soit réguliers, soit séculiers, de quelque Ordre ou Institut que ce soit, y inclus ceux qui demandent une mention spéciale, Nous accordons la permission de se choisir, pour l'effet dont il s'agit, un prêtre quelconque, tant régulier que séculier, entre les prêtres effectivement approuvés (et de cette faculté pourront user encore les religieuses, les novices et autres personnes habitant les monastères cloîtrés, pourvu que le confesseur, dans ce cas, soit approuvé pour les religieuses), lequel prêtre, les personnes susdites se présentant à lui pendant la période marquée, et lui faisant leur confession avec l'intention de gagner l'indulgence du jubilé, et d'accomplir les autres œuvres qui y sont requises, pourra, pour cette fois seulement et uniquement au for de la conscience, les absoudre de toute excommunication, suspense et autres sentences et censures ecclésiastiques, portées et infligées pour quelque cause que ce soit, par la loi ou par le juge, même dans les cas réservés *d'une manière spéciale*, qu'ils le soient à n'importe qui, fût-ce au Souverain-Pontife et au Siège apostolique, ainsi que tous les péchés ou délits réservés aux Ordinaires et à Nous-même et au Siège apostolique, non toutefois sans avoir enjoint au préalable une pénitence salutaire et tout ce que le droit prescrit qu'il soit enjoint, et s'il s'agit d'hérésie, sans l'abjuration et la rétractation des erreurs exigée par le droit ; de commuer, en outre, toute espèce de vœux, même émis sous serments et réservés au Siège apostolique (exception faite de ceux de chasteté, d'entrée en religion, ou emportant une obligation acceptée par un tiers), de commuer ces vœux, disons-Nous, en d'autres œuvres pieuses et salutaires, et s'il s'agit de pénitents constitués dans les Ordres, et même réguliers, de les dispenser de toute irrégularité contraire à l'exercice de l'ordre ou à l'avancement à quelque ordre supérieur, mais contractée seulement par une violation de censure. — Nous n'entendons pas, d'ailleurs, par les présentes, dispenser des autres irrégularités quelles qu'elles soient et contractées de quelque façon que ce soit, ou par délit ou par défaut, soit publique soit occulte, ou par chose infamante, ou par quelque

Archives diocésaines de Quimper et Léon

autre incapacité ou inhabilité ; comme Nous ne voulons pas non plus déroger à la Constitution promulguée par Benoit XIV, d'heureuse mémoire, laquelle débute par ces mots *Sacramentum pœnitentiæ*, avec les déclarations y annexées ; ni enfin que les présentes puissent ou doivent être d'aucune espèce d'utilité à ceux que Nous-même et le Siège apostolique, ou quelque prélat ou juge ecclésiastique aurait nommément excommuniés, suspendus, interdits, ou déclarés sous le coup d'autres sentences ou censures, ou qui auraient été publiquement dénoncés, à moins qu'ils n'aient donné satisfaction, durant la période susdite, et qu'ils ne se soient accordés, s'il y avait lieu, avec les parties.

A quoi il Nous plaît d'ajouter que Nous voulons et accordons que, même durant tout ce temps du jubilé, chacun garde intégralement le privilège de gagner, sans en excepter les plénières, toutes les indulgences accordées par Nous ou par Nos prédécesseurs.

Nous mettons fin à ces Lettres, Vénérables Frères, en exprimant à nouveau la grande espérance que Nous avons au cœur, qui est que, moyennant les grâces extraordinaires de ce jubilé, accordé par Nous sous les auspices de la Vierge Immaculée, beaucoup qui se sont misérablement séparés de Jésus-Christ reviendront à lui, et que refleurira, dans le peuple chrétien, l'amour des vertus et l'ardeur de la piété. Il y a cinquante ans, quand Pie IX, Notre prédécesseur, déclara que la Conception Immaculée de la bienheureuse Mère de Jésus-Christ devait être tenue de foi catholique, on vit, Nous l'avons rappelé, une abondance incroyable de grâces se répandre sur la terre, et un accroissement d'espérance en la Vierge amener partout un progrès considérable dans l'antique religion des peuples. Qu'est-ce donc qui nous empêche d'attendre quelque chose de mieux encore pour l'avenir ? Certes, Nous traversons une époque funeste, et nous avons le droit de pousser cette plainte du prophète : *Il n'est plus de vérité, il n'est plus de miséricorde, il n'est plus de science de Dieu sur la terre. La malédiction et le mensonge et l'homicide et le vol et l'adultère débordent partout* (1). Cependant, du milieu de ce qu'on peut appeler un déluge de maux, l'œil contemple, semblable à un arc-en-ciel, la Vierge très clémente, arbitre de paix entre Dieu et les hommes. *Je placerai un arc dans la nue, et il sera un signe d'alliance entre moi et la terre* (2). Que la tempête se déchaîne donc, et qu'une nuit épaisse enveloppe le ciel : nul ne doit trembler. La vue de Marie apaisera Dieu, et il pardonnera. *L'arc-en-ciel sera dans la nue, et à le voir je me souviendrai du pacte éternel* (3). *Et il*

(1) Os., IV, 1-2.
(2) Gen., IX, 13.
(3) *Ib.*, 16.

n'y aura plus de déluge pour engloutir toute chair (1). Nul doute que si nous nous confions, comme il convient, en Marie, surtout dans le temps que nous célébrerons avec une plus ardente piété son Immaculée Conception, nul doute, disons-Nous, que nous ne sentions qu'elle est toujours cette Vierge très puissante *qui, de son pied virginal, a brisé la tête du serpent* (2).

Comme gage de ces grâces, Vénérables Frères, Nous vous accordons dans le Seigneur, avec toute l'effusion de Notre Cœur, à vous, et à vos peuples, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 2 Février 1904, de Notre Pontificat la première année.

PIE X, PAPE.

Le Chemin de la Croix, mémorial de la Passion du Sauveur.

Dès que Pilate eut signé la sentence de mort portée contre Jésus dans le Sanhédrin juif, les soldats s'emparèrent de sa personne divine, le chargèrent de la croix et le menèrent du Prétoire au Calvaire. C'est le trajet parcouru par notre divin Sauveur en cette circonstance, que la piété catholique veut particulièrement honorer en faisant le *Chemin de la Croix*. Selon toute apparence, Jésus fit ce trajet les pieds nus. Il fut long et douloureux... La tradition nous a conservé quelques uns des détails qui l'ont signalé. Ici rien ne saurait nous être indifférent : tout est précieux à l'amour... En suivant Notre-Seigneur, qui s'avance péniblement vers le lieu de son supplice, nous nous arrêtons, nous faisons une *station* à chaque endroit marqué, dans la voie douloureuse, par quelque fait particulier. Nous tâchons d'en faire revivre le souvenir dans notre esprit et dans notre cœur.

Les premiers fidèles, témoins des événements, dès après la mort de Jésus reprirent, en souvenir de lui, le chemin encore humide de son sang précieux. Selon une révélation faite à sainte Brigitte, ce serait Marie, la pauvre Mère affligée, *Mater dolorosa*, qui, la première, aurait refait ce chemin. Cette piété maternelle est bien digne de son cœur. Bientôt de nombreux pèlerins l'auraient suivie, heureux de prier et de baiser la terre qu'avaient foulée les pieds de Jésus, comme pour en recueillir les dernières traces.

Afin d'encourager et perpétuer la *Visite aux Lieux saints*, l'Eglise ne tarda pas à enrichir le *Via Crucis* de Jérusalem de précieuses indulgences... Puis, voyant l'impossibilité pour la masse des chrétiens d'entreprendre un si long et si difficile voyage, en mère pleine de sollicitude pour ses enfants, elle permit que dans toutes les églises et chapelles on pût disposer

(1) Gen., IX, 15.
(2) *Off. Imm. Conc.*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

comme une représentation sensible des stations que faisaient les pèlerins sur les lieux mêmes où Jésus avait passé en allant mourir pour nous. Ainsi le pèlerinage était mis à la portée de tous. Or, à ce *Chemin de Croix* établi de la sorte l'Eglise accorda les mêmes indulgences qu'on eût gagnées en Palestine, en parcourant les quatorze stations de la voie douloureuse. On compte jusqu'à vingt-six Papes qui ont successivement augmenté les indulgences attachées à l'exercice du *Chemin de la Croix :* pieusement accompli, il nous rend participants des richesses spirituelles qu'allaient chercher, au prix de tant de fatigues, les chrétiens des premiers âges du Christianisme, et celles que méritent encore les vaillants pèlerins de Jérusalem qui visitent, en réalité, les lieux sanctifiés par la présence de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il suffit d'en parcourir (sans interruption notable) les diverses stations, en méditant chacun des mystères qu'elles nous rappellent.

Utile et salutaire à nous-mêmes pour augmenter notre courage dans l'accomplissement du devoir et notre amour pour Dieu, l'exercice du Chemin de la Croix est encore une de nos plus précieuses ressources pour les autres : par exemple, quand nous le faisons à l'intention de tel ou tel pécheur, en réparation des injures, des outrages prodigués à Dieu en ces temps malheureux ; ou encore en faveur des âmes du Purgatoire. Combien, parmi ces pauvres âmes qui lui doivent un soulagement, peut-être la cessation entière de leurs souffrances !...

Ces simples considérations suffisent pour rendre de plus en plus chère aux âmes pieuses la dévotion du Chemin de la Croix ; il nous a semblé opportun de les rappeler au cours de cette sainte Quinzaine pendant laquelle l'Eglise nous invite, d'une manière spéciale, à méditer la Passion du Sauveur.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.

II. La défense du droit et de la liberté au Parlement et devant le pays.

III. Les prédications du Carême et les communions pascales.

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — *Dimanche des Rameaux*. La 1re messe est à *5 h. 1/2 ;* la dernière messe basse à *8 h. 1/2.* — A *9 h. 1/2*, bénédiction et procession des Rameaux ; grand'messe.

A *2 h. 1/2*, Vêpres ; sermon et bénédiction du T. Saint-Sacrement. Le soir, à 7 *h. 3/4*, sermon de la Passion, en breton.

Lundi, Mardi et *Mercredi*, à 7 *h. 3/4* du soir, instruction pour les hommes seuls.

Mercredi, Jeudi et *Vendredi*, office des Ténèbres, à *4 h.*

Jeudi-Saint. A 7 *h. 1/2*, messe de communion au grand chœur. A *9 h.*, grand'messe, consécration des Saintes Huiles. A *2 h. 1/2*, Lavement des pieds.

Vendredi-Saint. L'office commence à *9 h. 1/2* (quête pour les Lieux-Saints). — A *3 h.* de l'après-midi, exercice du Chemin de la Croix. — Le soir, à *8 h.*, sermon de la Passion et bénédiction de la vraie Croix.

Samedi-Saint. L'office commence à *8 h. 1/2.*

— Eglise Saint-Mathieu. — Le dimanche des Rameaux, les heures des messes sont un peu changées. *Il n'y aura pas de messe à 7 h. 1/2*, mais à *6 h.*, *7 h.*, *8 h. et 9 h.* La grand'messe commencera à *9 h. 3/4*, à cause de la bénédiction des Rameaux.

La messe de 11 h. 1/2 sera dite comme à l'ordinaire.

Après les Vêpres (qui se chantent à *4 h.*), sermon français et bénédiction du T. Saint-Sacrement. Le soir, à 7 *h. 3/4*, sermon de la Passion, en breton, par M. Normant, recteur de Plonéis.

Lundi, Mardi, Mercredi et *Vendredi*, à 7 *h. 3/4*, sermon français.

Jeudi, Vendredi et *Samedi*, l'office du jour à *8 h. 1/2.*

Vendredi, à *3 h.*, exercice en commun du Chemin de la Croix.

— Eglise de N.-D. de Loc-Maria. — Le *Lundi 28 Mars*, pèlerinage des Dames, Enfants de Marie du Sacré-Cœur. A *8 h.*, messe, suivie d'une instruction et de la bénédiction du T. Saint-Sacrement. L'on engage le plus de monde possible à prendre part à cette pieuse réunion.

Association de bienfaisance en faveur du clergé diocésain. — La réunion du Conseil de l'Œuvre est fixée au jeudi 7 Avril prochain. Nous prions de nouveau les membres adhérents et les zélateurs de verser sans retard, *au Sous-Comité de leur Archiprêtré respectif*, leurs cotisations personnelles et les souscriptions qu'ils auraient recueillies.

Les demandes de secours et toutes observations concernant l'Œuvre doivent être envoyées, avant le 1er Avril, aux Sous-Comités, de façon à être transmises par ceux-ci au Bureau central quelques jours au moins avant la réunion.

Bénédiction du Saint-Père. — On a bien voulu nous communiquer, pour la joie et l'édification de nos lecteurs, cet extrait d'une lettre écrite par un dignitaire de notre clergé diocésain, qui a pris part au récent pèlerinage français à Rome :

« Me voici de retour de mon pèlerinage à Rome, heureux d'y avoir pu baiser l'anneau du Souverain Pontife Pie X.

« Lorsqu'en parcourant les rangs des 1,200 privilégiés admis à l'audience il arriva près de moi, je lui fis la pieuse commission dont Monseigneur m'avait favorisé, et lui demandai de bénir l'Évêque de Quimper et tout son diocèse. Il leva sur moi un regard que je n'oublierai jamais, plein de clarté et de douceur, et accentua fortement d'un mouvement de tête et d'un bon sourire le *oui* que j'attendais, et qu'il accompagna d'un geste tout paternel. En même temps, j'osai lui remettre dans les mains l'offrande dont quelques paroissiens me firent le bonheur de me charger... »

Nécrologie. — Au moment de mettre sous presse, on nous annonce la mort de M. Kervella, chanoine honoraire, vicaire à

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Plouguerneau. Nous le recommandons instamment aux prières, remettant à notre prochain numéro une notice biographique sur le vénérable prêtre.

Spézet. — **Mort d'un Frère expulsé.** — Samedi dernier, à Spézet, s'éteignait pieusement celui qui fut en religion le Frère Calixte-Marie. — Directeur du Pensionnat Saint-Louis, à Châteaulin, pendant près de 30 ans, il était connu et aimé dans toute la région. Il avait débuté à Saint-Thégonnec comme adjoint, puis fut nommé en qualité d'instituteur communal à Bouvron (Loire-Inférieure). Après quelques années, il devint, au même titre, Directeur de l'école de Saint-Thégonnec : c'est de là qu'il fut envoyé à Châteaulin.

Sa santé, bien chancelante depuis plusieurs années, l'avait porté à prendre un repos mérité. Il choisit comme lieu de retraite le pensionnat de ses Frères du Folgoët, et c'est bien à l'ombre du clocher de la Madone si vénérée qu'il désirait terminer ses jours. Mais hélas ! les tristes événements de ces dernières années le contraignirent à rejoindre la maison-mère de Ploërmel. De là encore il dut chercher un asile en son pays natal et dans sa famille, où, comme on le comprend facilement, il ne pouvait goûter le repos qui convenait au genre de vie auquel il était habitué.

C'est là que la mort est venue le prendre, mais après l'avoir épargné jusqu'au jour qu'il semblait avoir désigné lui-même. Il avait, en effet, tout dernièrement, manifesté le désir de mourir un samedi : il a été exaucé, et amplement, car il est mort le samedi 19, jour de la fête de saint Joseph, et jour anniversaire de sa prise d'habit il y a cinquante ans. Ses funérailles ont été présidées par M. le chanoine Péron, curé de Châteauneuf-du-Faou, le dimanche 20 Mars.

Partout où il passa il sut gagner la sympathie générale, mais son passage fut marqué surtout par le bien qu'il a fait aux enfants confiés à ses soins.

R. I. P.

Un service pour le repos de l'âme du C. Frère Calixte-Marie sera célébré en l'église paroissiale de Châteaulin, le samedi 26 Mars, à 10 heures

---

Nos missionnaires. — Lettre du P. Abgrall, de la Société des Missions étrangères, pro-vicaire apostolique à Huong-Phuong (Annam), à son frère.

« Hûong-Phûong, 13 Janvier 1904.

« Bien cher Frère,

« Je devance mon jour, parce que j'ai du temps libre et que je vais probablement m'absenter.

« Tout d'abord, je te remercie de tes journaux. Je devais justement, par ce courrier, te demander ce service. Depuis longtemps, je n'étais au courant de rien. Ici, j'ai plus de temps pour lire et surtout l'esprit plus libre pour jouir d'une lecture qu'à Vinh...

« En ce moment, tout le monde est occupé au piquage du riz ; pendant ce temps, on nous laisse bien tranquilles. Par ici, la moisson du dixième mois a été bonne et le piquage du riz du cinquième mois se fait également dans de bonnes conditions. On n'a pas faim actuellement ; malheureusement, ces pauvres Annamites, dès qu'ils ont deux grains de riz dans leur grenier et quelques centimes dans leur gousset, se mettent à se quereller, à se faire des procès, et toutes leurs petites économies passent chez le mandarin qui, dans la balance de la justice, fait peser surtout les gros sous.

« L'église de Hûong-Phûong fait ma désolation. Je n'y puis pas prier. Dès que j'y entre, mes yeux et mon esprit se fixent à la voûte absente montrant les bribes de nervures qui pendent, aux trous du toit partie en tuiles, partie en chaume, aux portes dont les panneaux ont disparu ou sont pourris, aux fenêtres fermées par des treillis en bambous, etc., et toute ma prière et toute ma méditation se résument en deux mots : comment et quand pourrai-je remplacer toutes ces ruines ? Chaque jour, aussi, la réponse est la même : dix ans de vie et 10,000 fr. Ainsi soit-il.

« Je n'ai pas encore visité la paroisse la plus éloignée de mon district. En ce moment, il est presque impossible d'y aller. Les routes ont été abîmées et les ponts emportés par les grandes pluies, et le fleuve au moment des grandes eaux est très dangereux, à cause des rapides. J'y irai probablement faire les cérémonies de la Semaine Sainte et de Pâques. J'ai visité, la semaine dernière, la paroisse la plus éloignée à part celle-là. J'y suis allé en barque. Fleuve merveilleux, tout parsemé d'îlots formant chacun une chrétienté ; partout, des barques presque toutes chrétiennes ; sur les deux rives, bon nombre aussi de chrétientés, et tout cela dans un cadre magnifique, surtout à mesure qu'on monte : tantôt la plaine et les villages cachés dans les bambous, tantôt des roches immenses ou plutôt des montagnes en pierre aux formes fantastiques qui, vues de loin, semblent des monstres noirs, mais qui, de près, ont un aspect riant avec leurs arbres, leurs arbustes, leurs fleurs sortant de chaque fente du rocher. C'est très beau, mais c'est comme mort : pas de chants d'oiseaux, pas de senteurs de fleurs. L'œil admire, mais c'est tout, rien ne bouge dans le cerveau ; un petit coin de verger ou de lande, quelques mètres carrés de terre bretonne font autrement rêver et chanter. Mais je mets au-dessus de tout les deux mètres carrés de notre foyer de famille, avec *mam* dans son fauteuil en chêne et nous tous à côté, et les enfants non loin, *trous gantho kreis an ti*.

« Adieu, je vous embrasse de tout cœur.

« J.-F. Abgrall, *miss. apost.* »

Le péril scolaire et ses remèdes. — La crise du bâtiment n'est pas la seule ni la plus inquiétante dont l'instruction primaire ait à souffrir. De la pierre et du mortier, du bois et du

Archives diocésaines de Quimper et Léon

fer, des architectes et des maçons, des ressources imposées d'office et des percepteurs aspirant notre argent et le refoulant dans les caisses de l'Etat, tout cela peut se trouver en proportion du besoin. Mais on manque d'instituteurs ; maint département en emprunte à ses voisins ; le vide s'accentue dans nombre d'écoles normales ; il faut y suppléer, vaille que vaille, par une sorte de remonte des brevetés, et l'on en est réduit à employer dans les fonctions de l'enseignement les mêmes sujets auxquels on a refusé, dans les concours d'admission, une bourse de normalien. Il en résulte un défaut d'homogénéité dans le corps enseignant, en même temps qu'une baisse de sa valeur pédagogique. En deux mots, il n'y a plus assez de maîtres ni d'assez bons maîtres ; telle est la plainte que font entendre les chefs de l'Université ; ils prévoient, si l'on n'y avise pas opportunément, la faillite de l'école laïque, si pompeusement inaugurée, il y a moins d'un quart de siècle, comme le dernier cri du progrès ; et dans leur effarement, ils qualifient cette situation du nom décoratif de « péril scolaire ».

La morale laïque porte ainsi ses fruits naturels. Ce n'est pas impunément qu'on dit à la jeunesse des écoles publiques : « Il n'y a pas de Dieu ni d'autre vie. Le paradis de vos aïeux est tout entier sur cette terre ; c'est maintenant ou jamais qu'il faut jouir ». Ils veulent donc jouir sans délai, ces nourrissons du rationalisme scolaire, et c'est pourquoi ils se précipitent sur les carrières à surprises, où les plus habiles font d'invraisemblables rencontres d'honneurs, de puissance et d'argent. Il est démodé, parmi eux, et presque dégradant, de n'aspirer qu'à des fonctions modestes, comme celles d'instituteur primaire, d'y prendre des engagements à long terme, de s'enchaîner ainsi dans une résidence étroite, d'aliéner au profit d'autrui son temps et son activité, de pratiquer l'obéissance muette et passive à l'égard des supérieurs de tous ordres, de tourner, comme des rouages mécaniques, dans l'engrenage d'un horaire minutieux, de saluer chaque minute qui passe; avec un geste spécial et dans une attitude de commande, d'assumer surtout un labeur obscur et écrasant, et, pour couronnement de tant d'efforts, de n'entrevoir d'autre débouché qu'une mise à la réforme et d'autre perspective qu'une retraite insuffisante pour affronter avec dignité les coups imprévus du sort et les suprêmes exigences de la vie.

A ces jeunes gens, l'école rationaliste a infusé d'autres rêves et des visées démesurément ambitieuses. S'il en est qui acceptent un poste dans l'enseignement primaire, ce n'est, dans leur pensée, qu'un poste d'attente et de résignation ; ils l'occupent faute de mieux et à titre de gagne-pain. Qu'ils deviennent pères de famille, et ils ne tarderont pas à être aux prises avec la gêne. Ce n'est pas à eux, pendant qu'ils expérimentent douloureusement les âpres réalités du métier, qu'il faudra demander de se faire les agents du recrutement. Le V.·. F.·. Hubbard l'a déclaré au Gr.·. Or.·. de France : « Beaucoup se révoltent contre leur situation pécuniaire et conseillent à leurs enfants de ne pas entrer à l'école normale ».

Il était élémentaire de ne pas aggraver, par des mesures législatives, un état de choses si peu rassurant. Il fallait conserver les auxiliaires fournis gratuitement par les écoles normales des Congrégations enseignantes. Frapper d'interdit, d'un seul coup, près de 10,000 maîtres, défendre à d'autres de prendre leur place et de combler le gouffre, il n'y a qu'un Bloc en délire qui en soit capable. De pareils actes ne peuvent être inspirés que par des accès de folie furieuse ; ils marquent une mentalité en pleine décomposition et sont le prodrome des pires catastrophes.

Pour comble de malheur, le service militaire des instituteurs va être porté d'un an à deux ans. C'est la mort du recrutement, clament les universitaires. Ils craignent, en effet, que les jeunes brevetés ne préfèrent le manuel du caporal à l'alphabet, les écritures de bureau aux leçons, et la prime de rengagement, avec des espérances de galons, aux rares et maigres augmentations de traitement des bas emplois académiques. Ils pronostiquent, en conséquence, que les maîtres ne s'empresseront guère à revenir de la caserne à leur classe, et alors, de deux choses l'une : ou l'Etat devra fermer des écoles publiques, ou il devra faire un appel désespéré à l'école privée.

Nous croyons qu'ils exagèrent, et que les politiciens sauront empêcher le péril de devenir un fléau. Car la Maçonnerie y veille, et en prévision des éventualités pessimistes, elle tient prêts deux remèdes souverains. Lesquels ? Le premier remède à la pénurie des instituteurs, nous le tenons de la bouche même du V.·. F.·. Hubbard, consiste dans le « relèvement sérieux et rationnel de leur traitement, » c'est-à-dire dans le relèvement sérieux et rationnel des impôts scolaires. Il ne suffira donc pas de créer environ 10,000 traitements pour remplacer les maîtres congréganistes, qui enseignaient gratuitement dans nos écoles libres, il faudra encore majorer les traitements de tous les instituteurs en fonction.

Et si ce remède en appelle un autre plus efficace, la Maçonnerie n'hésitera plus, croyez-le, à appliquer le remède honteux : elle exemptera les instituteurs publics de tout service militaire.

X...

Le culte des Saints *(suite)*.

En parlant des images qui représentent dans nos églises les saints et saintes de l'Ordre de saint Benoît, j'aurais dû ajouter que, depuis la récente diffusion du culte du Sacré-Cœur, sainte Gertrude figure souvent comme un des types les plus anciens et les plus parfaits de cette dévotion ; à Esquibien, elle apparaît ainsi dans un vitrail ; l'Enfant-Jésus est assis dans son cœur ; à Douarnenez, à l'église paroissiale dédiée au Sacré-Cœur, une verrière spéciale lui a été consacrée.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Les saints de l'Ordre du Carmel n'ont occupé, eux aussi, et n'occupent encore chez nous qu'une place assez restreinte. Le saint prophète Elie, fondateur de l'Ordre de Notre-Dame (comme on l'appelait autrefois), figure assez souvent dans les verrières qui représentent la Transfiguration ; à Plogonnec et à Sainte-Barbe du Faouët, il est représenté avec l'habit des Carmes, du moins pour la coupe, mais pas pour les couleurs : le manteau n'est pas blanc, mais bleuâtre, et la robe est blanche au lieu d'être brune.

Il a de belles statues modernes dans les églises de Saint-Mathieu, à Quimper, de Notre-Dame des Carmes, à Pont-l'Abbé, et un beau tableau, assez ancien, dans le chœur des Carmélites de Morlaix.

Il y a un peu plus de quarante ans, on me parla d'une statue de saint Simon Stock, récemment enlevée de l'église de Pont-l'Abbé ; elle était grande et belle, disait-on. J'ignore ce qu'on en a pu faire. Comme le saint venait d'être représenté dans la verrière de la grande rosace, on a peut-être pensé que la statue et l'image du vitrail feraient double emploi.

La grande réformatrice du Carmel fut très vite honorée à Quimper, où une rue porte toujours son nom ; c'est le seul souvenir qui rappelle qu'à l'extrémité même de cette rue une petite chapelle fut jadis élevée en l'honneur de sainte Thérèse ; elle formait un coin du plateau de *la Déesse*, qui était alors un cimetière. Quant au nom de *la Déesse*, il fut substitué à celui de l'illustre sainte quand ce lieu, consacré par les bénédictions de l'Eglise et par les sépultures chrétiennes, eut été profané par les saturnales constituant le culte de *la déesse Raison*.

La Cathédrale eut aussi son autel de sainte Thérèse dès 1770 ; il était placé près de l'enfeu où a été inhumé Mgr Lamarche, au-dessous du vitrail de saint René. La petite statue de la sainte, qui se voit aujourd'hui à Kerfeunteun, doit provenir de cet autel ou de la chapelle au pied du Mont-Frugy.

A Saint-Mathieu de Quimper, belle statue moderne, et de même à Pont-l'Abbé, où se voit également la statue d'une autre grande carmélite : sainte Marie-Madeleine de Pazzi.

Au Carmel de Brest, statues de sainte Thérèse et de saint Jean de la Croix. Mais, pour voir ce que l'iconographie a consacré de plus beau chez nous à la Patronne et aux saints et saintes de cet Ordre, il faut examiner la magnifique verrière de Notre-Dame du Carmel à Plougastel-Daoulas, et les splendides images de Notre-Dame, de sainte Thérèse, de sainte Marie-Madeleine de Pazzi, de la bienheureuse Marie de l'Incarnation, de la bienheureuse Françoise d'Amboise, de saint Jean de la Croix, dans les vitraux du Carmel de Morlaix.

La grande rosace de Pont-l'Abbé présente dans la partie inférieure : N.-D. du Carmel, saint Élie, saint Élisée, saint Albert qui a rédigé la règle, son frère saint Brocard, premier général latin de l'Ordre, saint Simon Stock, sainte Thérèse, saint Jean de la Croix. Cette œuvre frappe, par ses dimensions et son encadrement vraiment magnifique, mais elle est d'une exécution médiocre.

Comme pour les saints de l'Ordre de saint Benoît, la petite imagerie religieuse a vulgarisé, depuis quelque temps, les saints du Carmel ; mais parmi eux sainte Thérèse est à peu près la seule qui soit universellement populaire et ses représentations ne sont pas toujours très heureuses ; comme l'a fait le peintre Gérard, certains dessinateurs lui donnent un air effrayé qui n'a rien de commun avec l'extase ; ils feraient mieux de s'en tenir au naïf portrait qu'a fait de la grande sainte le bon Frère Carme Jean de Miseria. Une bonne petite gravure de la maison Alcan et une reproduction bien exacte faite par la maison Schülgen-Schaefer ont eu une grande diffusion.

Le tiers-ordre de saint François s'étant répandu dans tout le monde chrétien depuis quelques années, la dévotion au patriarche séraphique a pris, par là même, une importance toute nouvelle et cela s'est naturellement manifesté par la multiplication de ses images : statues, vitraux et bannières. Ce n'est pas, d'ailleurs, que cet admirable saint n'eût pas déjà chez nous des monuments plus ou moins intéressants : on le voit assez souvent dans nos porches et dans les belles niches de granit qui les avoisinent, présentant les stigmates de ses mains ; on le trouve aussi quelquefois dans nos calvaires, et c'est bien là une place qui convient à cet amant passionné de la Croix ; d'ailleurs notre pays était couvert de communautés franciscaines qui, tant en Léon qu'en Cornouaille, avaient répandu le culte de leur fondateur et de ses imitateurs les plus illustres. Quimper possédait trois maisons de l'Ordre : les Cordeliers, à Saint-François ; les Capucins, à Saint-Sébastien (aujourd'hui communauté du Sacré-Cœur) ; les Cordelières-Urbanistes, à Saint-Joseph (maison des RR. PP. Jésuites, aujourd'hui fermée), et il en était à peu près de même dans toutes les villes de quelque importance, du moins pour les communautés d'hommes, car avant la création des grands couvents d'Ursulines pour l'éducation des filles (XVIIe siècle), les Bénédictines étaient à peu près les seules religieuses en Bretagne, et elles n'étaient même pas en très grand nombre.

Le tiers-ordre aurait dû amener l'érection de statues à sainte Elisabeth et à saint Louis, comme cela est arrivé dans le diocèse de Nantes, mais la *chère sainte* dont M. le comte de Montalembert a si bien raconté la vie, n'a point vu son culte grandir comme il aurait dû le faire dans le diocèse de Quimper, et quant à saint Louis il est encore moins honoré chez nous, lui qui devrait être un saint populaire dans toute la France.

Le grand docteur de l'Ordre séraphique, saint Bonaventure, est bien oublié, mais on trouve de lui quelques statues anciennes, et à la cathédrale de Quimper une admirable statue moderne.

Dans le nº de Mai et Juin 1903 du *Bulletin de la Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie*, M. Abgrall s'exprime ainsi : « Un autre saint franciscain, saint Pascal Baylon, qui a été célèbre par sa dévotion à l'Eucharistie, et dont les franciscains ont

Archives diocésaines de Quimper et Léon

propagé le culte au cours des missions qu'ils ont autrefois prêchées dans nos campagnes, est reproduit dans cinq ou six de nos églises, tenant un calice ou bien un ciboire. On trouve ses statues à Bodilis, à la Roche-Maurice, à Brennilis, à Lanneuffret et à Kerbéneat. Cette dernière provient du couvent de Notre-Dame-des-Anges de l'Aberwrac'h, en Landéda. »

Mais chez nous le saint franciscain le plus populaire, honoré partout, représenté partout, c'est saint Roch.

Enfin, le culte de saint Antoine de Padoue, qui s'est étendu dans toute la France avec une incroyable rapidité, a été accueilli avec empressement par la Bretagne, un peu avec ce caractère de dévotion à la mode qui enlève beaucoup de sa valeur à une nouveauté de ce genre.. Cela n'empêche pas ce très grand saint d'être particulièrement aimable, et ses images d'avoir un caractère gracieux fort souvent, un peu niais quelquefois.

Avant cette récente invasion de statues, il était moins connu qu'ailleurs dans le diocèse de Quimper; je ne lui connaissais guère de statue ancienne qu'à Saint-Thomas de Landerneau où on le priait pour retrouver les objets perdus, et à Locmaria de Quimper où il est le patron des potiers.

La collaboratrice de saint François, sainte Claire d'Assise, est patronne de Penhars, mais substituée à une autre sainte ou à un saint, car l'église démolie il y a quelques années était (dans quelques-unes de ses parties) bien antérieure à sainte Claire.

Elle est honorée à Châteaulin, où elle est représentée par une statue, un vitrail, et (si je ne me trompe), par un tableau.

(A suivre.)

Bibliographie bretonne. — SKOUERIOU KRISTEN, *gant eur missioner Breizad*. Un élégant volume in-12 de 252 pages, illustré de nombreuses vignettes. Imprimé chez Paillart (Abbeville) ; en souscription chez *J. Salaun*, libraire à Quimper. Prix net de l'exemplaire relié : 1 fr. 25.

L'auteur de ce livre est M. l'abbé Bourdoulous, depuis longtemps connu et apprécié chez nous, non seulement comme missionnaire, mais aussi comme écrivain breton. Ce nouveau recueil, où la poésie et la prose forment un agréable mélange, sera certainement goûté dans nos campagnes, surtout des enfants auxquels il est spécialement destiné.

Par l'heureux choix des exemples, qui en sont comme la trame, par le genre apostolique des réflexions morales qui servent de conclusions pratiques, par la finesse des gravures qui viennent orner le texte, et enfin par la langue pure et simple de l'auteur, le livre des *Skoueriou kristen* est assuré du meilleur succès.

L'ouvrage se divise en quatre parties :

Skouerion kristen . 1° *d'ar Vugale* ; 2° *da Vugale ar Pask kenta hag ar Gonfirmasion* ; 3° *d'ar Yaouankiz* ; 4° *d'an holl*.

On y trouve remplies toutes les conditions désirables pour les livres de prix à distribuer aux enfants des Catéchismes et des Ecoles libres.

Au témoignage de plusieurs hommes compétents, qui ont examiné le manuscrit avec le plus grand soin, l'ouvrage ne manquera pas d'intéresser vivement nos populations de langue bretonne, et de leur faire du bien.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — **Le Pape et la France.** — A l'occasion de la fête de saint Joseph, son patron, le Souverain Pontife a reçu en audience solennelle les Cardinaux. En réponse aux vœux que venait de lui exprimer le Doyen du Sacré-Collège, Pie X a prononcé un discours, dans lequel il parle en ces termes de la France :

Vous n'ignorez pas, Messieurs les Cardinaux, les douloureux événements qui se déroulent en France depuis plusieurs années. Depuis que, par un inscrutable dessein de la Divine Providence, Nous avons été élevé à la chaire du Prince des Apôtres, Nous n'avons pas manqué, comme auparavant Notre glorieux prédécesseur, de donner à l'illustre nation française les preuves de sincère affection et de spéciale déférence à son gouvernement. Or, il faut l'avouer, pendant que Nous étions grandement réjoui par les démonstrations continuelles de piété et d'attachement qui nous viennent de ce peuple catholique, Nous sommes profondément attristé par les mesures adoptées et les autres qu'on est en train d'adopter, dans les sphères législatives, contre les Congrégations religieuses, qui formèrent en ce pays, par leurs œuvres admirables de charité et d'éducation chrétienne, la gloire non moins de l'Eglise que de la patrie.

Comme si ce qui a été accompli à leur détriment n'était pas immensément grave et déplorable, on a cru devoir aller plus avant, malgré nos efforts répétés pour l'empêcher, en présentant et défendant un projet ayant pour but d'interdire, par une injuste et odieuse exception, tout enseignement aux membres des instituts religieux, même autorisés, et cela uniquement parce qu'ils sont religieux, de supprimer les instituts approuvés spécialement dans ce but d'enseignement et de liquider leurs biens.

Cette mesure, comme chacun le comprend, aura la triste conséquence de détruire, en très grande partie, l'enseignement chrétien, fondement principal de toute société civile, préparé et alimenté par les catholiques, sous l'égide de la loi et au prix des plus généreux sacrifices. Par suite, il y aura un grand nombre d'enfants élevés, contrairement à la volonté de leurs parents, sans foi et sans morale chrétienne, au péril incalculable des âmes. De même, on aura de nouveau le navrant et décourageant spectacle de milliers de religieuses et de religieux, contraints, sans avoir en rien démérité, d'errer isolés et privés de ressources sur tous les points du territoire français ou exilés sur les terres étrangères.

Nous déplorons et réprouvons hautement de telles rigueurs, essentiellement contraires à l'idée de liberté bien entendue, et essentiellement contraires aux lois fondamentales du pays, aux droits inhérents à l'Eglise catholique et aux règles de la civilisation elle-même qui défend de frapper des citoyens pacifiques, qui en se dévouant, sous la

Archives diocésaines de Quimper et Léon

garantie de la loi, aux œuvres d'éducation chrétienne, n'ont contrevenu à aucun des devoirs ni à aucune des charges imposées aux autres citoyens.

A ce propos, Nous ne pouvons Nous dispenser d'exprimer Notre douleur pour la mesure prise de déférer au Conseil d'Etat, comme abusives, des lettres respectueuses adressées au premier magistrat de la République par plusieurs pasteurs bien méritants, parmi lesquels trois membres de ce Sacré Collège, Sénat auguste du Siège Apostolique, comme si ce pouvait être une faute de s'adresser au chef de l'Etat pour rappeler son attention sur des sujets étroitement connexes avec les devoirs les plus impérieux de la conscience et avec le bien public.

Mais, bien que cette situation attriste profondément notre cœur, elle ne diminue pas Notre courage. Au contraire, Nous gardons le ferme espoir que le Seigneur, accueillant favorablement Nos prières et celles de tant d'âmes pieuses, hâtera l'heure de ses miséricordes et ouvrira le cœur de ceux qui aujourd'hui sont sourds à la voix de l'Eglise.

De ces sentiments de confiance et de fermeté s'inspireront, surtout, Nous en sommes sûr, les religieuses et les religieux de France, enfants choisis de l'Eglise catholique, que Nous suivons dans leur douleur avec la plus profonde affection de Notre cœur paternel et avec Nos prières les plus ferventes.

Que la rude épreuve du moment n'ébranle pas leur fermeté ; qu'ils s'adonnent au contraire, avec un redoublement de ferveur, à une vie de foi et d'œuvres saintes ; pardonnant à ceux qui, de quelque façon que ce soit, s'attaquent à leurs Instituts, et tenant toujours en haut leurs pensées et leurs regards...

Ces fortes paroles ont produit sur l'auguste assemblée une profonde impression ; elles auront dans toute la chrétienté, en France surtout, un immense retentissement. Dans ce langage tout apostolique, digne et ferme, se reflète la majestueuse sérénité d'une âme qui peut s'attrister, mais qui ne craint rien ; le Pape sait que Dieu, qui mène tout, ne perd jamais de vue le bien de son Eglise, et le procure parfois par les moyens les plus inattendus. La noble protestation du Père commun apportera une puissante consolation aux persécutés, et raffermira tous les catholiques dans la défense du droit et de la liberté religieuse...

Quelle force garde ce vieillard désarmé, dont quelques paroles agitent le monde et font trembler les gouvernements qui se croient forts !...

***

A l'occasion du 13e centenaire de S. Grégoire, Pie X publie une Encyclique *(Jucunda sane)* très importante, dans laquelle, après avoir montré l'action restauratrice exercée par ce grand Pape sur toute la société chrétienne de son temps, il se propose d'imiter l'inébranlable fermeté de son illustre prédécesseur, basée sur la seule confiance en Dieu. Le Pape montre les maux qui ravagent la société à notre époque et en indique les remèdes.

— Dimanche, on a inauguré dans la cour de Saint-Jean de Latran le monument international élevé par souscriptions ouvrières pour rappeler l'œuvre sociale de Léon XIII. Un pèlerinage spécial d'ouvriers allemands était arrivé pour assister à l'inauguration.

Le soir, une foule immense assistait au *Te Deum* chanté, à Saint-Pierre, pour la fête de S. S. Pie X.

FRANCE. — **La loi contre l'enseignement congréganiste.** — La Chambre, après avoir repoussé systématiquement tous les contre-projets et voté la suppression complète, en France, de l'enseignement congréganiste dans un délai de dix ans, a adopté lundi, par 11 voix de majorité, l'amendement Leygues tendant au maintien des noviciats destinés à former des maîtres pour les écoles congréganistes françaises à l'étranger, dans les colonies et pays de protectorat. C'est un hommage bien significatif rendu au patriotique dévouement des religieux et religieuses dont on prive la mère-patrie !

LOURDES. — **Menaces de fermeture de la basilique.** — M. Combes a déclaré à la tribune de la Chambre (le 16 Mars) que la basilique de Lourdes sera fermée comme les autres chapelles : ce qui a fait retarder jusqu'ici, dit-il, l'exécution de la mesure, c'est la contestation pendante entre le liquidateur et l'Evêque de Tarbes au sujet de la propriété des immeubles..... Peut-être aussi craint-on les énergiques protestations et les vives résistances qui ne manqueront pas de se produire, en face de tant d'intérêts matériels lésés. On sait qu'à Lourdes la municipalité et l'administration du chemin de fer, comme l'Œuvre de la Grotte, exécutent en ce moment d'importants travaux d'amélioration en vue des pèlerinages prochains.....

Que la Vierge Immaculée, en cette année de son Jubilé, garde et défende le sanctuaire où elle-même a voulu « qu'on vienne prier en foule » !

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets collectifs de Famille à prix réduits à l'occasion des vacances de Pâques 1904. — En vue de faciliter les déplacement pendant les vacances de Pâques, la Compagnie d'Orléans du Samedi, veille des Rameaux (26 Mars), au lundi de Pâques (4 Avril) inclus, de toute station du réseau, distante d'au moins 125 kilomètres de la station de départ, des billets d'aller et retour collectifs de Famille en 1re, 2e et 3e classes aux conditions suivantes :

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Il peut être délivré au chef de famille titulaire d'un billet de famille et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

Exceptionnellement le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à

Archives diocésaines de Quimper et Léon

son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

La durée de validité est fixée à 33 jours et ne peut être prolongée.

Les voyageurs ont la faculté de s'arrêter à toutes les gares desservies par les trains et situées sur l'itinéraire.

BIBLIOGRAPHIE

Au temps des Apôtres, *vie de l'Église, depuis l'ascension du Sauveur, jusqu'à la mort de saint Jean,* par **M. J.-L. Gondal S. S**, ancien professeur d'histoire ecclésiastique, supérieur du Grand Séminaire de Toulouse.

I. L'Église naissante. — II. S. Paul missionnaire. — III. Les grandes épîtres. — IV. S. Paul prisonnier. — V. La mission de S. Pierre. — VI. L'œuvre de S. Jean. — VII. Le monde Juif, berceau du christianisme.

1 vol. gr. in-12° de 420 pages avec carte et plans, papier alfa, prix 3 fr. 50. (Paris A. et R. Roger et F. Chernoviz).

Ce nouveau volume sera fort remarqué : il vient en temps opportun. Il répond, dans un style clair, avec des arguments précis, aux questions les plus palpitantes du moment. Il témoigne d'une érudition sûre, d'une critique d'où la prudence n'exclut pas la sagacité, et met en lumière des faits dont le relief est rendu plus puissant soit par l'excellente disposition des preuves, soit par l'harmonie d'un style qui contraste heureusement avec celui mis en usage par plusieurs de nos néo-critiques.

Ce n'est pas un moindre mérite d'avoir posé les questions avec une netteté et une originalité qui, de prime abord, excitent l'intérêt, puis d'avoir répondu par des faits recueillis à bonne source, contrôlés par la critique, et enfin d'avoir ordonné ces matériaux dans une vivante unité. (Mgr l'Archevêque de Toulouse.)

ÉTUDES

Revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus

Rue Bonaparte, 82, Paris.

Sommaire du Numéro du 5 Mars 1904 :

I. Lettre encyclique de notre Saint-Père le Pape Pie X. — II. Le Droit de remontrance, par Paul Dudon. — III. Monseigneur Guillaume du Prat au Concile de Trente, par Ferdinand Tournier. — IV. Tuberculose et hygiène : II. Traitement, par Paul Bernard. — V. Bulletin de l'enseignement et de l'éducation, par Joseph Burnichon. — VI. La Chine et les étrangers, par Joseph Brucker. — VII. Une lettre inédite de Pasteur, par Lucien Roure. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Evénements de la quinzaine.

L'ACTION POPULAIRE. — **Qu'est-ce que l'Ouvrier ? Qu'est-ce que la Question Ouvrière ?** — La question ouvrière est une question *patronale,* répond **M. du Marousseм**. Et la réponse mérite qu'on l'étudie ; car c'est un penseur qui la formule, après des années d'enquêtes scientifiques, particulières ou officielles, sur bien des entreprises plus ou moins concentrées, sur bien des « hauts ouvriers » et bien des « loueurs de force ».

Le tract : **0,25** centimes. — L'abonnement à la troisième série (N° 25 à 48) : **5** francs.

S'adresser à **M. Lamblin**, 15, rue d'Angleterre, Lille.

Annuaire-Almanach de l'Action populaire.

Guide social 1904. — 418 pages, illustré. **1 fr. 50.** — Port en sus : **0 fr. 65.**

L'Administrateur-Gérant : **Ar. de Kerangal.**

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

19e Année. **Vendredi 1er Avril 1904.** N° 14.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la Prière.
II. — Pâques, mort et triomphe.
III. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Dispense d'abstinence ; Landudec ; Nécrologie ; Œuvre des Campagnes : Besançon ; Frères de la Mennais ; Congrès général des Œuvres de Jeunesse de Bretagne ; A qui l'enfant ?
IV. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Le Pape et la France ; La guerre à l'Enseignement chrétien ; Lourdes.
V. — *Bibliographie.*
VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 3 Avril. — PAQUES : RÉSURRECTION DE NOTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST. Double de 1re classe, avec Octave privilégiée. Blanc.
Lundi, 4. — LUNDI DE PAQUES. Office de l'Octave ; double de 1re classe. Blanc.
Mardi, 5. — MARDI DE PAQUES. Office de l'Octave ; double de 1re classe. Blanc.
Mercredi, 6. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.
Jeudi, 7. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.
Vendredi, 8. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.
Samedi, 9. — *In albis.* Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.
Dimanche, 10. — Dimanche *In albis* (Quasimodo).

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Sacré-Cœur de Quimper	3-5 Avril.
Hôpital de Plougastel-Daoulas.	6-7 —
Hôpital de Quimperlé.	8-9 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Apostolat de la Prière

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR AVRIL 1904

L'AMOUR DU DEVOIR

On ne parle jamais plus de ses droits que quand on néglige ses devoirs. Voyez, par exemple, les jacobins, que subit la France, en ce moment ; ils n'ont qu'un mot à la bouche : le droit ; droits de l'homme, droits de l'État, droits de l'enfant... Sur leurs devoirs, silence.

Autre fait caractéristique. Ces mêmes hommes, qui se rengorgent si fort quand ils proclament leurs droits personnels, n'ont que du mépris pour les droits d'autrui, et en font litière sans scrupule. Les droits du congréganiste, les droits du prêtre, les droits du catholique ? Fi donc ! Ce sont des parias qui n'ont que des devoirs.

Celui-là seul n'excède pas l'étendue de ses droits et sait respecter les droits d'autrui qui connaît ses devoirs et les pratique.

L'homme de plaisir, l'homme intéressé n'est pas l'homme tel que Dieu le veut. Seul, l'homme de devoir répond au plan divin et aux exigences de la nature raisonnable ; seul, il est vraiment utile à la religion, à son pays, à sa famille, à lui-même.

Mais pour acquérir l'amour du devoir, quels moyens prendre ?

Se faire d'abord des convictions sérieuses. L'homme de devoir est essentiellement un homme de conviction. Où les principes manquent, la morale fait défaut. Si les principes sont flottants, les mœurs seront équivoques.

Il faut ensuite être homme de courage. Pourquoi ? parce que, d'ordinaire, le devoir est pénible : pénible, le devoir du soldat à la manœuvre, et plus encore sur le champ de bataille ; pénible, le devoir de l'ouvrier qui s'use au labeur quotidien ; pénible, le devoir du père de famille qui a conscience de ses responsabilités ; pénible, le devoir de tout dépositaire de l'autorité, divine ou humaine, qui veut faire régner la justice en dépit de toutes les passions mauvaises de l'humanité.

Quant à l'importance de nos devoirs, elle se mesure naturellement d'après leur nature. Les premiers de tous sont, sans contredit, nos devoirs envers Dieu. Ne nous flattons pas d'être « honnête homme », si nous sommes infidèles à Dieu. Qui se dégage de ses obligations envers Dieu ne mérite plus confiance ; car, quand on trahit Dieu, de quelles trahisons envers l'homme n'est-on pas capable ? Les amis de Dieu, au contraire, les saints sont excellemment hommes de devoir.

Résolution apostolique : Faire passer le devoir avant tout.

PAQUES

Mort et triomphe.

Le Christ ne meurt que pour ressusciter. Aux suprêmes désolations du Vendredi Saint répond le triomphant *Alleluia* des fêtes pascales ; aux humiliations de l'agonie et de la mort succède bientôt le jour glorieux de la Résurrection. Telle est, en sa substance, l'histoire de la vie terrestre du Sauveur, comme de sa vie continuée au cours des siècles par le ministère de son Epouse, la sainte Eglise.

La vie terrestre de Jésus est faite d'obéissance et d'abaissements ; elle est soumise aux contradictions les plus inattendues et les plus violentes. Plus il se fait humble et pitoyable à tous, plus s'exalte la jalousie des Scribes, l'aversion des Docteurs de la Loi. Et quel mal a-t-il donc commis, ce « Fils de l'homme » que les Pharisiens poursuivent avec un acharnement à peine égalé dans la suite par nos pires apostats ? Il a aimé les pauvres, consolé les affligés, guéri les malades, instruit les ignorants, servi son pays, prêché une doctrine admirable ; autant de crimes aux yeux de ses ennemis, esclaves de leurs passions égoïstes et incapables d'un mouvement généreux. Ils porteront leur haine jusqu'à cet excès inouï de venir insulter leur victime crucifiée. Tandis que le soleil lui-même se voilait pour adorer son Dieu mourant, il y avait des hommes qui branlaient la tête devant sa croix et qui lui criaient : « Descends maintenant ! » Et quand « tout fut consommé », leur haine n'omet aucune précaution pour rendre inviolable le sépulcre du supplicié ; la lourde pierre tombale porte les sceaux officiels, et elle est gardée par les soldats du Sanhédrin. Pauvres gens ! on n'enchaîne pas la lumière, on ne tue pas l'éternelle vie, on n'enterre pas Dieu ! Vous avez cru creuser une tombe, vous avez élevé un trône.

Ah ! que ce souvenir est consolant ! Et comme il rappelle à la confiance et à l'espérance ! *Surrexit Christus spes mea.* Nous sommes trop tentés de l'oublier parfois. Dix-neuf siècles nous l'apprennent cependant. En effet, regardons maintenant, et suivons à travers les âges l'Eglise qui, par sa doctrine et ses sacrements, maintient la vie de Jésus-Christ dans le monde. Comme son divin Fondateur, elle doit soutenir de rudes assauts ; elle est calomniée, trahie, dédaignée ; ni les ennemis ni les calvaires ne lui manqueront. Elle aussi gravira la voie douloureuse ; elle aussi donnera son sang ; et, quand elle sera sur la croix, il y en aura pour l'insulter et lui présenter le fiel et le vinaigre. Il y en aura pour lui dire : « C'est fini, voici ton heure, laisse-nous le monde et descends au cercueil ! » — Mais quoi ! tournez la page, et voilà que tous les surlendemains des vendredis saints sont des jours de Pâques, et voilà qu'il n'y a pas de tombeau assez grand pour y coucher l'Eglise ; et tandis que ses ennemis passent et meurent,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

elle, invincible parmi ses douleurs, toujours faible et toujours forte, souvent mourante et ressuscitant toujours, l'Eglise, en un mot, pleine de l'immortelle vie du Christ, comme lui, « se rit des complots », et sur la tombe de ceux qui prophétisaient sa mort, elle marche à l'éternité en redisant l'*Alleluia* triomphal.

Ce qui trompe les ignorants, séduit les faibles et scandalise quelques chrétiens timides, c'est cette éphémère puissance d'un jour que le ciel laisse aux mains des persécuteurs. A mesure que leurs projets audacieux s'accentuent, sur leur route les obstacles semblent s'aplanir, et volontiers ils nous diraient avec leur maître et leur modèle : « Que fait donc, à cette heure, le fils du charpentier ? » Nous pouvons leur répondre, sans crainte : « Il vous prépare un cercueil ! » Mais avant qu'ils y descendent, nous conjurons le Dieu qu'ils ont outragé de faire tomber de leurs yeux le bandeau qui les aveugle... Que, pendant ces jours de fêtes pascales, tous les vrais chrétiens, après avoir purifié leur propre cœur, demandent au Cœur miséricordieux de Jésus, par l'intercession de sa Mère Immaculée, la conversion des pécheurs, afin que tous reconnaissent pour maître le Sauveur qui les a rachetés par sa mort et qui ne demande qu'à les faire participer à sa résurrection glorieuse.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **Les communions pascales.**

III. **Retraites** — CHATEAULIN : Retraite pascale du 3 au 10 Avril, prêchée par M. Cogneau, directeur au Grand-Séminaire.

— Retraites aux Bretons de TRÉLAZÉ et d'ANGERS, du 10 au 17, et du 17 au 24 Avril, prêchées par M. Messager, aumônier de la Retraite à Quimper.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Samedi soir, veille de Pâques, après 8 heures on ne confessera que des hommes.*

Dimanche de Pâques. — Première messe à *5 h. 1/2.*

A *7 heures*, messe de communion pour les hommes ; la nef leur est réservée. Pour l'édification et le bien général, *surtout dans les circonstances présentes*, il est à souhaiter que le groupe des hommes soit le plus considérable possible ; ils doivent avoir à cœur de donner cet exemple, et sacrifier même la joie de se trouver à la sainte Table avec leurs familles.

A *10 h.*, messe pontificale, à l'issue de laquelle Monseigneur donnera la Bénédiction papale.

A *2 h. 1/2*, Vêpres ; sermon de clôture de la Station quadragésimale. Bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

N. B. A la grand'messe et aux Vêpres, quête pour les Séminaires.

Lundi et Mardi de Pâques, messes et offices comme les dimanches.

A partir du Dimanche des Rameaux, la 1re messe est à *5 h. 1/2*, sur semaine comme le dimanche.

— EGLISE SAINT-MATHIEU. — A partir de Pâques, l'*Angelus* sera sonné, le matin, à *5 h.*, et la 1re messe sera dite à *5 h. 1/2* ; la 2e messe le (dimanche) à *7 h. 1/2*, et la 3e à *9 h.* — Grand'messe à *10 h.* — A *11 h. 1/2*, messe spécialement pour les militaires de la garnison.

Pendant la semaine, la 2e messe aura lieu à *7 h.* et la 3e à *8 h.*

Dimanche de Pâques, les Vêpres à *3 h.*, suivies du sermon et de la bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

Le *Lundi* et le *Mardi de Pâques*, grand'messe à *8 h.* ; le soir, à *7 h. 3/4*, Complies et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Dispense d'abstinence. — En raison de la grande affluence qu'occasionnera la foire du 15 Avril qui tombe, cette année, un vendredi, Monseigneur l'Evêque accorde dispense d'abstinence pour ce jour en faveur des habitants de Quimper et de tous les étrangers qui s'y trouveront de passage.

LANDUDEC. — **Bénédiction de première pierre.** — Le Mardi de Pâques, 5 Avril, Monseigneur l'Evêque bénira la première pierre de la nouvelle église de Landudec. La cérémonie aura lieu à l'issue de la grand'messe à laquelle Monseigneur assistera.

Nécrologie. — M. KERVELLA, *chanoine honoraire, vicaire à Plouguerneau.* — Dans notre dernier numéro, nous n'avons pu qu'annoncer la mort de M. le chanoine Kervella. Ses funérailles ont été célébrées à Plouguerneau, le vendredi 25 Mars, devant une assistance de plus de cinquante prêtres, au milieu d'une foule très nombreuse de fidèles que la vaste église était loin de pouvoir contenir. C'était, on peut le dire, la population entière témoignant, avec ses regrets, ses sentiments d'affection et de reconnaissance pour le vénérable prêtre qui, né au milieu d'elle, lui a consacré toute sa vie.

Né à Plouguerneau, le 22 Novembre 1822, M. Kervella (Jean) fut ordonné prêtre le 28 Juillet 1850, et resta dans sa paroisse natale d'abord comme instituteur, puis comme vicaire (1853-1904). A diverses reprises, l'administration diocésaine voulut le mettre à la tête de paroisses importantes ; il déclina les offres les plus honorables, soit qu'il redoutât les responsabilités de la charge pastorale, soit qu'il ne pût se résoudre à quitter Plouguerneau où il faisait le plus grand bien. Vénéré de ses compatriotes pour sa piété et son zèle, il était parmi eux le gardien et l'interprète autorisé des traditions et de l'ancien esprit paroissial ; sa parole, rude parfois, était écoutée avec un pieux respect, comme celle d'un père chez qui la sévérité n'est qu'une forme de l'affection. Et puis, on le savait si charitable ; on le devinait si bon quand son aimable sourire éclairait sa figure naturellement austère ! Ajoutons qu'il était apprécié pour son rare talent d'orateur et fort recherché pour les retraites et missions, auxquelles il travailla avec grand succès

Archives diocésaines de Quimper et Léon

dans la mesure où sa santé, toujours chancelante, le lui permettait.

Au mois de Septembre 1900, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa prêtrise, M. Kervella fut nommé chanoine honoraire. Il continua, comme par le passé, à remplir ses fonctions de vicaire avec une ponctualité qui ne s'est jamais démentie tant que les forces n'ont point trahi son courage. Une quinzaine de jours avant sa mort, il dut garder la chambre, puis s'aliter. Le 23 Mars, il s'est éteint doucement, dans sa 82e année.

II. M. COUIC, *clerc minoré*. — Nous recommandons également aux prières M. Couic (Louis), clerc minoré, pieusement décédé dans sa famille, à Douarnenez. Cet excellent séminariste qui donnait les meilleures espérances, avait été atteint, il y a seulement trois semaines, d'une maladie de poitrine qui prit, dès le début, un caractère alarmant et à laquelle il a succombé le 27 Mars, à l'âge de 21 ans.

R. I. P.

Œuvre des Campagnes. — La réunion des associés de N.-D. des Campagnes a été tenue, à l'Evêché, le 29 Février. Sur l'invitation de Mgr l'Evêque qui présidait, la Secrétaire a lu le compte-rendu suivant dont nous avons dû, faute d'espace, différer la publication ; mais, comme on le verra, il n'a rien perdu de son intérêt ni de son actualité.

MONSEIGNEUR,

Je n'ai pas à présenter à Votre Grandeur une œuvre qu'Elle connait de longue date, et dont un rameau s'étend discrètement dans notre diocèse depuis plusieurs années déjà.

En 1877, Mgr Nouvel, de sainte mémoire, avait bien voulu approuver l'Association et lui donner un directeur diocésain dans la personne de M. le chanoine Creignou, curé-archiprêtre de sa cathédrale. Depuis ce temps, le Comité diocésain, qui envoyait alors 573 fr. au Comité central chargé de secourir les paroisses les plus nécessiteuses, s'était un peu endormi ; la perte de plusieurs de ses membres zélés en était sans doute la cause principale. Hélas ! la diminution sensible de la foi, même au milieu de nos populations bretonnes, nous a douloureusement réveillés ; la nécessité de ranimer les convictions religieuses, de combattre l'ignorance et de maintenir les pratiques chrétiennes, nous a fait, de nouveau, tourner nos regards vers ce grand moyen de conversion : les missions. L'Œuvre de N.-D. des Campagnes fut, en effet, fondée dans ce but spécial : donner des missions dans les paroisses rurales.

Marie Immaculée voulut être à la base de cette Œuvre : le 8 Décembre 1854, jour de la proclamation de son privilège bien-aimé, Elle guérissait miraculeusement le curé d'un petit village de la Savoie, M. l'abbé Vandel, prêtre plein de zèle, qui devait être le fondateur de l'Association de N.-D. des Campagnes. Les fonds lui manquaient ; mais la divine Providence lui fit rencontrer une pauvre servante bretonne, Marie Boussin. Profondément affligée de l'indifférence religieuse qu'elle avait rencontrée dans plusieurs parties de la France, cette sainte fille rêvait de faire donner des missions dans les paroisses les plus délaissées. « Quand je vois un pauvre manquer de pain, disait-

elle, je suis bien triste ; mais je le suis bien davantage, quand je vois les âmes manquer de religion ! » Résolue à consacrer toutes ses économies à cette œuvre de rechristianisation, elle remit à M. l'abbé Vandel tout ce qu'elle possédait. Dieu bénit ce zèle admirable et l'association, si humblement fondée, vit bientôt à sa tête M. le comte de Lambel et, parmi les dames, Madame la Princesse de la Tour d'Auvergne. Le premier lui consacra son temps et ses forces jusqu'au dernier instant de sa vie ; Dieu l'a rappelé à lui cette année, lui donnant la joie de laisser son œuvre bien-aimée florissante et féconde. Il avait connu les jours d'épreuve, alors que, effrayé du nombre de bonnes œuvres à soutenir, on avait voulu fondre N.-D. des Campagnes avec la belle œuvre de Saint-François de Sales, dont le but est aussi les missions. Mgr de Ségur prit alors la défense de notre association, et montra la perte que subiraient les âmes par sa disparition : les mêmes bonnes volontés ne peuvent tout atteindre et, malgré leurs efforts, laissent beaucoup à faire derrière elles : « Ce n'est pas trop de deux chevaux, s'écriait le pieux prélat, pour tirer sur un char en détresse, que la marée montante menace d'engloutir ! » La marée montante de l'impiété a bien monté depuis lors, et il nous faut de plus en plus du renfort pour sortir de ce terrible danger. Le Christ, le Désiré des Nations, n'est plus le Bien-Aimé des Nations ! et les nations penchent vers la ruine...

Secourir le clergé des campagnes, en lui aidant à subvenir aux frais des missions, n'est pas le seul emploi des fonds de l'Œuvre ; elle a cherché à améliorer la situation, parfois si pénible, de prêtres isolés dans leur paroisse et privés de relations intellectuelles, autant que de secours pécuniaires ; leur offrir les ressources d'une bibliothèque sacerdotale, que leurs moyens ne leur permettent pas d'acquérir, a paru une amélioration sensible à leurs privations. L'accueil fait à cette organisation prouve au Comité qu'il a été bien inspiré. Le fonctionnement de cette branche de l'Œuvre est très simple. On a créé une importante bibliothèque spéciale circulante ; le prêt des volumes, tous les deux mois, est gratuit, seuls les frais du port restent à la charge du destinataire. Il suffit, pour bénéficier de ce prêt, de se faire régulièrement inscrire sur le registre de circulation ; des catalogues sont envoyés à ceux qui en font la demande : d'ailleurs, pour tous les détails, il n'y a qu'à s'adresser à M. le bibliothécaire de l'Œuvre des Campagnes (1).

Tous les mois, le Comité central se réunit, sous la présidence de M. l'abbé Truck ; on examine les demandes reçues de province, afin d'y faire droit le plus généreusement possible. Depuis que la Foi est poursuivie dans les âmes, pour ainsi dire du berceau à la tombe, l'Œuvre des Campagnes a porté ses secours à tous les points menacés : elle donne aux écoles, aux patronages, aux bibliothèques et, enfin, elle a fondé, depuis l'année dernière, une caisse de secours pour les prêtres privés de leur traitement. La France a répondu avec élan à cette initiative. Malgré notre bonne volonté, et justement à cause de nos épreuves, nous n'avons pas pu apporter notre obole à la caisse de secours de N.-D. des Campagnes ; ne sommes-nous pas réduits à quêter nous-mêmes pour nos prêtres ? Nous avons déjà fait connaître à nos associés du diocèse le généreux envoi de 500 francs que nous fit, à cette intention, le Comité central, dans le cours de 1903, sans même attendre que nous le lui ayons demandé.

---

(1) 2, rue de la Planche, Paris (7me arr.).

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le modeste total de nos cotisations (environ 200 fr.) ne nous empêche pas de faire souvent appel à la générosité du Comité de Paris, et toujours nous en recevons l'accueil le plus empressé. Dans le courant de 1902, nous avons obtenu plusieurs secours pour des missions dans le diocèse ; en 1903, nous en avons eu pour l'école de Pont-Aven et le patronage de cette paroisse ; pour la mission de Tréflévénez ; et nous avons tout lieu de croire, d'après la réponse de ces jours derniers, que nous serons aussi heureux pour la paroisse du Folgoat et l'école de Saint-Mathieu de Quimper.

Chaque année, nous avons une messe pour les associés, dans l'Octave de N.-D. de la Compassion, fête patronale de l'Œuvre. De nombreuses indulgences lui ont été accordées par le Souverain Pontife et, en 1892, un bref de Sa Sainteté Léon XIII l'érigeait en archiconfrérie.

Les modestes associées qui sont réunies aujourd'hui, sous la présidence de Votre Grandeur, ne sauraient donner, Monseigneur, l'idée de l'importance de cette Association et de sa forte organisation. Dans nos villes, il est rare que les hommes en fassent partie à titre de membres actifs, et si nous en comptons parmi nos souscripteurs, ils ne viennent guère à nos réunions. Il en est tout autrement à Paris, où le Comité se compose d'hommes éminents, présidés par M. l'abbé Truck ; le général La Veuve est vice-président ; le prince de Broglie, spécialement chargé de la caisse de secours des prêtres dépouillés de leur traitement ; le comte de la Forest-Divonne, le comte du Laurent et d'autres encore, qui sont membres du Conseil, assistent aux réunions mensuelles. M. Charles Nicoullaud, trésorier, n'a pas une petite charge, puisque les comptes de l'exercice de 1902 se clôturaient à 159.715 fr. de recettes ; recettes encore trop peu élevées pour toutes les mains qui se tendent vers nous ! 698 missions ont été données et plus de 259.000 objets de piété y ont été distribués... Les comptes-rendus les plus remarquables sont lus dans les réunions générales ; des hommes tels que M. Reverdy, président de l'Association catholique de la Jeunesse Française, acceptent de les faire ; et des orateurs comme M. de Lamarzelle, sénateur du Morbihan, rehaussent encore l'éclat de ces réunions par la force et le charme de leur parole.

Enfin, et surtout, l'Œuvre de N.-D. des Campagnes est heureuse et fière de la lettre que Sa Sainteté Pie X a bien voulu écrire Elle-même à Mme la duchesse de Vendôme, présidente de l'Œuvre, pour la bénir ainsi que tous ceux qui l'aident dans les multiples labeurs de cette Œuvre. Son Eminence Monseigneur Merry del Val, dans une seconde lettre, accepte avec plaisir d'être cardinal protecteur d'une si belle Œuvre. Ces deux lettres, publiées dans l'intéressant bulletin mensuel de N.-D. des Campagnes, ont ranimé notre zèle et nous ont donné, Monseigneur, le désir de sortir de l'ombre qui nous entourait jusqu'ici, dans le diocèse, en priant Votre Grandeur de nous présider cette année, comme votre bonté le fait déjà pour tant d'autres Œuvres.

Nous espérons que les fidèles, en vous voyant nous bénir, comprendront que nous ne sommes pas assez nombreux, dans le diocèse, à apporter notre obole et nos prières à une œuvre qui travaille si efficacement au relèvement des âmes et, par là, à la grandeur morale comme à la prospérité de notre Patrie ; qui reçoit pour ses membres de telles bénédictions, et leur offre une si grande part de mérites et de récompenses éternelles.

Après la lecture du compte-rendu, Monseigneur prit la parole ; avec une bonté toute paternelle, il encouragea le Comité, exprimant le vœu et l'espérance de voir l'Association s'étendre dans tout son diocèse. L'Œuvre des missions paroissiales est particulièrement chère à son cœur d'Evêque ; c'est pourquoi il sera heureux de voir se développer une association dont le but est de leur venir en aide, et qui ne demande à recevoir que pour donner plus largement.

***

On nous prie de faire savoir aux intéressés que les demandes de secours pour une mission doivent être adressées, *au moins deux mois d'avance*, à la présidente de l'Œuvre, Mme C. de Mauduit (Quai de l'Odet, à Quimper), qui les fera appuyer par M. le chanoine Téphany, directeur diocésain, et les transmettra au Comité central.

On n'accorde de secours qu'aux paroisses où l'Œuvre est établie et pouvant justifier au minimum une liste de 12 associés. La souscription annuelle est d'un franc pour chaque personne.

Besançon. — **Écho du sacre de Mgr de Beauséjour.** — La cérémonie du sacre de Mgr de Beauséjour, le nouvel évêque de Carcassonne, qui a eu lieu à Vesoul, le dimanche 20 Mars, a été fort belle. Le prélat consécrateur, Mgr Germain, archevêque de Toulouse, avait pour assistants, comme nous l'avons déjà dit, NN. SS. Touchet, évêque d'Orléans, et Dubillard, évêque de Quimper : Mgr Dubois, évêque de Verdun, était également présent.

Au banquet qui a suivi la cérémonie religieuse plusieurs toasts ont été portés. Nous sommes heureux de donner, d'après un journal de Vesoul, le résumé des paroles prononcées par Monseigneur de Quimper. « Sans doute, dit Sa Grandeur, il y a des heures difficiles dans l'épiscopat, mais s'il y a des peines, je trouve qu'il y a aussi bien des consolations..... Si on ne comptait que sur soi, on serait tout de suite découragé ; mais comme on fait l'œuvre de Dieu, avec le concours de sa grâce, on peut espérer le succès.

« En ce moment, dans nos villes de Bretagne, on prie pour le nouvel élu... Aussitôt qu'on a connu le motif de mon voyage, sachant qu'il s'agissait de la consécration d'un compatriote et d'un ami, sans qu'aucun avis ait été donné, on s'est mis en prière dans tous les sanctuaires pour demander les bénédictions du bon Dieu. Et si l'épiscopat de Mgr de Beauséjour est fécond, il le devra sans doute à ses mérites, aux grâces d'En Haut, mais il le devra aussi aux prières des Bretons dans les pèlerinages aux Vierges de Bretagne... »

Ces paroles ont été accueillies par d'unanimes applaudissements.

Frères de la Mennais. — Le siège administratif de l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne qui était à Ploërmel depuis 1824, est transféré en Angleterre, dans le Comté de Somerset, à Taunton.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

C'est de cette nouvelle résidence que le Supérieur général continue à gouverner cet Institut qui, depuis 1837, a fourni tant de Frères missionnaires à nos colonies françaises, où environ *trois cents* sont morts victimes de leur dévouement ou de la fièvre jaune. C'est de Taunton que le R. F. Abel pourra correspondre librement avec ses nombreux frères qui travaillent si généreusement, à l'étranger, à l'œuvre si importante de l'éducation chrétienne des enfants. C'est là, aussi, que le Supérieur recevra, avec reconnaissance, les demandes d'admission des jeunes gens qui se sentent appelés à travailler, dans cet Institut, à l'extension du règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans les missions.

Adresse : Révérend Frère Abel,
Supérieur Général des Frères de l'Instruction chrétienne à Fullands,
Angleterre. Taunton (Somerset).

Congrès général des œuvres de Jeunesse de Bretagne. — Un grand Congrès des œuvres de Jeunesse de notre province aura lieu à Rennes, les **21, 22** et 23 Mai prochain. Son Eminence le cardinal Labouré a bien voulu accepter la présidence effective de ce Congrès, auquel tous les jeunes catholiques bretons auront à cœur de prendre part.

En dehors des questions d'organisation, les travaux du Congrès porteront spécialement sur les habitations ouvrières à bon marché et les jardins ouvriers.

Déjà de nombreux orateurs catholiques, parmi lesquels Henri Bazire, président général de l'A. C. J. F., ont assuré les organisateurs du Congrès de leur présence et de leur précieux concours.

Nous ferons connaître prochainement le programme définitif de ce Congrès dont l'importance n'échappera à personne.

Voici la lettre que S. E. le cardinal Labouré vient d'adresser au Comité :

ARCHEVÊCHÉ DE RENNES

« Cher Monsieur,

» J'approuve et encourage volontiers l'*Union de la Jeunesse Catholique Bretonne.*

» Vous voyez tomber les œuvres qu'avaient édifiées, par tout un siècle d'efforts, l'esprit de charité et d'apostolat qui honorait l'Eglise de France. Beaucoup de fidèles sont découragés et consternés. Il est temps que de nouvelles recrues entrent en ligne et raniment l'activité et la confiance qui sont le privilège et l'attrait de la jeunesse.

» Le titre de votre association signifie que vous êtes catholiques avant tout. Tenez essentiellement à ce titre. Vous aurez alors ce qui a manqué à tant d'autres : la foi et l'union, partant la force. Les premiers chrétiens s'appelaient une « Communion » ; aussi triomphèrent-ils d'ennemis plus puissants que les nôtres.

» Un assaut sans merci est donné aux intérêts et plus encore aux idées que personnifie l'Eglise. Instruisez-vous pour combattre : tout croyant, qui le peut, doit être aujourd'hui un travailleur. Dans l'étude comme dans l'action, soyez catholiques avant tout. Dirigez-vous par la vérité et par l'enseignement de l'Eglise.

» Pie X, dans ses derniers discours, a encouragé avec une effusion chaleureuse, avec les tendresses d'un père, la *Jeunesse Catholique* italienne.

» J'entre avec bonheur dans les sentiments du Souverain Pontife en vous exprimant mes meilleurs vœux pour le succès de votre « Union ». Je la bénis de tout cœur. Croyez, cher Monsieur, à mes affectueux et très dévoués sentiments.

» † J^h, *Card.-Archev. de Rennes.* »

A qui l'enfant ? — « A moi, répond l'Etat maçonnique ; je suis son père ; il m'appartient de l'élever, et personne ne peut y prétendre sans ma procuration. » Quelle ineptie ! pensez-vous, et qui peut la prendre au sérieux ? Si jamais on l'a débitée, c'est dans quelque théâtre de banlieue, où les polichinelles font assaut de bouffonneries et outragent à qui mieux mieux le sens commun.

Détrompez-vous ; pour les docteurs du triangle, c'est un axiome reçu qu'il n'y a plus qu'une seule famille en France, que cette famille n'a qu'un père, et que le père, c'est donc l'Etat. La Maçonnerie l'a décrété ; ses porte-parole le proclament à outrance ; ses législateurs font intervenir cette donnée dans la solution du problème de l'enseignement. Si l'Etat veut impérieusement avoir ses écoles et ses maîtres, s'il n'en veut pas d'autres, ce n'est point par caprice, ni par esprit de domination, c'est par sentiment du devoir : il a compris que tous les jeunes français sont ses enfants. C'est tardivement que ce vieux père s'en est aperçu ; mais, depuis qu'il a pris conscience de ses prérogatives, il n'en est que plus jaloux de les exercer. Trop longtemps, il s'est vu arracher le monopole de l'enseignement par la liberté des individus et par la conscience des familles ; de tels abus, tolérables, nécessaires peut-être dans la société grossière issue du christianisme, seraient un contre-sens, un défi au progrès humain dans l'organisation sociale que la Maçonnerie s'efforce d'édifier à grand renfort d'équerres et de truelles.

Le Père-Etat, voilà le dogme des temps nouveaux. Pour absurde que la chose soit, cessons de la croire imaginaire ; convainquons-nous que dans la nation maçonnisée, il n'y aura plus de place pour la famille de l'ancien temps, pour le mari et la femme, pour le père et la mère, pour les enfants et le foyer domestique ; que tout devra se fondre dans la grande famille nationale, dont l'Etat revendiquera pour lui seul la paternité.

Jamais autocrate ne rêva tant de despotisme. Celui dont la poigne puissante dompta la Révolution française, discutant un jour en Conseil d'Etat, la législation des mines, se prit à faire cette reflexion : « C'est un grand défaut, dans un gouvernement, que de vouloir être trop père ; à force de sollicitude, il ruine la liberté et la propriété » (Taine, *Les orig.*, t. IX, p. 210). Il s'agissait de l'ex-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

propriation du sol ; de quel terme Napoléon eût-il qualifié l'expropriation de l'enfant, que pratique la Maçonnerie, dès son avènement au pouvoir ? De cette entreprise tyrannique, nous en appelons au libéralisme impérial, à ce Code civil qui régit encore, parmi nous, la puissance paternelle. Mettons ce Code sous les yeux de l'Etat : forçons l'Etat à reconnaître que légalement il n'est pas père ; que, s'il en usurpe le titre, il n'en remplit pas les fonctions essentielles, et que, étant indigne de ce chef, il doit être déchu du droit d'élever sa prétendue famille.

Devant le Code, l'Etat n'a pas, il ne peut pas avoir le titre de père. En effet, celui-là seul est investi de ce titre, qui a fait en personne, ou au nom de qui d'autres ont fait la déclaration de naissance (art. 55 et 56). Or, l'Etat a-t-il jamais accompli cette formalité solennelle, qui le mettrait en possession du nouveau-né ? Jamais. Bien au contraire, il l'impose à un autre, faisant endosser à ce dernier une paternité qu'il récuse pour lui-même. Son rôle est celui d'un contrôleur ; c'est à ce titre que l'Etat reçoit la déclaration, qu'il se fait décliner les prénoms, noms, profession et domicile des père et mère, qu'il enregistre, dans le même acte, un certificat de naissance et une attestation de paternité.

Dira-t-on que les parents ne figurent ici qu'en vertu d'une délégation de l'Etat ? Mais, n'est-il pas inouï que l'Etat délègue ainsi sa paternité aux époux ? A-t-il réservé que tout mariage soit fait pour son compte, que les contractants n'auront rien à prétendre sur les fruits de leur union, que les enfants à naître seront les siens et non les leurs ? A-t-il, pour être logique, interdit aux français et aux françaises de se marier sans son consentement (art. 148), et de lui donner des enfants sans son autorisation préalable ? A-t-il établi le monopole du mariage et celui de la natalité ? Car, sur ces questions capitales, il ne se peut pas que le Père-Etat s'en remette à l'initiative de chacun, au bon ou au mauvais vouloir de tous. Eh bien ! non ; l'Etat maçonnique n'a pas bouleversé encore la traditionnelle constitution de la famille ; il reste donc soumis, comme tous les pères, au Code napoléonien ; et parce qu'il est constant qu'il s'y dérobe, ses revendications en paternité sont sans base légale ; et sa paternité elle-même n'est qu'un faux titre dont il se pare, qui donc l'ignore aujourd'hui ? pour perpétrer insidieusement les plus noirs desseins contre les enfants des autres.

Si l'Etat est père, qu'il fournisse donc à sa jeune famille le domicile, la nourriture et l'entretien ; c'est encore le même Code (art. 108 et 203) qui lui impose ou lui rappelle ces graves et impérieux devoirs. Or, manifestement, le Père-Etat n'en accomplit aucun.

Il ne s'est pas mis en mesure d'abriter le berceau de ses nouveau-nés. Il ne dispose guère, dans chaque commune, que d'un pied-à-terre, l'école obligatoire. Mais on n'y entre qu'à 7 ans ; on n'y demeure que 5 jours sur 7, et 6 heures sur 24. Même les privilégiés n'y sont pas chez eux. Que dire des plus jeunes, et que

deviendraient-ils en attendant l'âge scolaire, s'ils n'avaient pas d'autre père que l'Etat ? On les verrait sans feu ni lieu, sans domicile légal, condamnés à tous les aléas du vagabondage.

L'Etat pourrait les nourrir, peut-être, comme il projette de nourrir les invalides du travail et de la vieillesse : il n'a pas encore songé à ces intéressantes créatures. Parcourez les longues colonnes du Budget, vous trouverez des prévisions pour les jeunes citoyens qui vont à l'école primaire, pour ceux, plus âgés, qui sont à la caserne ou sur la flotte : vous ne trouverez rien pour ce million de petits êtres qui entrent annuellement dans le ménage national. La vieille famille y pourvoit, grâce à ses habitudes de tendresse et de dévouement ; l'Etat escompte ces traditions d'un monde qui s'en va ; il n'éprouve ni honte ni serrement de cœur à laisser tous ses enfants s'asseoir en parasites à une table étrangère, faute d'une table de famille servie par la nation.

L'entretien de sa progéniture ? ne lui en parlons pas ; c'est une quantité encore plus négligeable. Voulez-vous que l'Etat s'abaisse à distribuer des layettes ? N'est-il pas, d'ailleurs, absorbé par le commerce du ruban, avec ses enfants d'un âge plus avancé ?

Telle est donc la situation. L'Etat maçonnique ne fait rien de ce que le Code impose à tout père de famille ; il évite de reconnaître les nouveau-nés ; il les traite en étrangers, leur refusant le couvert, le vivre et l'entretien. Mais, dès leur septième année, subitement il se déclare leur père ; il ose bien les revendiquer pour siens, non certes qu'il veuille les prendre à sa charge, mais uniquement pour s'emparer de leur éducation, prérogative que le Code réserve à la puissance paternelle (art. 203). On n'a rien vu de plus cyniquement audacieux. Les familles ne s'y trompent plus ; pour elles, le Père-Etat est simplement un voleur d'enfants.

X...

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Les trois derniers jours de la semaine de la Passion, le Saint-Père a reçu, en audience collective, de nombreuses familles étrangères qui avaient sollicité cet honneur.

Dimanche, Sa Sainteté a reçu les deux palmes traditionnelles du dimanche des Rameaux.

Le lendemain, lundi saint, Pie X a célébré la messe à la chapelle Pauline, paroisse du Vatican, où le Pape a donné la communion pascale aux personnes laïques de la Famille et de la Cour pontificale.

Le Pape et la France. — Mgr l'Evêque de Bayeux, à son retour de Rome, a fait part en ces termes, dans un discours prononcé à la Cathédrale, de ses impressions du Vatican :

« Quatre fois, pendant mon court séjour à Rome, j'ai eu la

Archives diocésaines de Quimper et Léon

faveur d'être admis auprès de Sa Sainteté Pie X, et il a daigné me combler des marques de la plus paternelle bonté...

« La bonté, c'est le trait qui apparait tout d'abord en lui quand on l'approche... Mais avec la bonté et au même degré, se révèle en lui la force. Oui, il est fort, Pie X, de cette force calme et maitresse d'elle même, dont le secret est dans l'union à Dieu et dans la confiance en Lui.

« Il sent tout le poids du fardeau qui pèse sur ses épaules ; mais ce fardeau, il sait que c'est Dieu qui le lui a imposé. Après avoir multiplié, pour l'écarter, les protestations de son humilité, il s'est courbé sous le faix lorsque la volonté divine l'y a manifestement contraint. Et maintenant, il le portera sans fléchir, sûr d'y être aidé par la grâce d'En Haut. On le sent résolu à faire et à dire tout ce qu'il estimera son devoir de dire et de faire, quoi qu'il advienne. Rien ne le surprendra, mais rien ne pourra l'abattre, ni le décourager.

« Léon XIII a été le grand docteur qui a illuminé des clartés de son enseignement tous les problèmes du temps et de l'éternité, qui a tracé sûrement aux générations nouvelles les voies à suivre pour marcher dans le vrai progrès et dans la paix. Pie X sera le Pasteur vigilant et énergique qui appliquera ces enseignements et conduira d'une main ferme les chrétiens dans ces voies de la vérité et du bien.

« Les préoccupations douloureuses ne lui manquent pas. A cette heure, elles lui viennent surtout de notre pays. Il aime la France comme l'aimait son illustre prédécesseur. Mais la France, qui avait affligé les derniers jours de Léon XIII, assombrit aussi l'aurore du Pontificat de Pie X. Cependant, ni les épreuves d'aujourd'hui, ni les menaces de demain ne déconcertent la confiance du Pape. Je l'ai entendu, dans l'audience publique accordée aux pèlerins d'Arras, dire avec un accent d'inébranlable conviction : « Non, Dieu n'abandonnera pas la France. » Et me parlant à moi-même dans l'intimité, après avoir gémi sur la persécution que subissent nos religieux et nos religieuses, sur la guerre faite à l'enseignement chrétien, il reprit : « Cette tempête ne durera pas. Non seulement « j'en ai l'espoir, j'en ai la confiance, mais j'en ai la certitude... »

« Ce n'est pas sur des motifs humains que s'appuie cette confiance. Du côté des hommes, le Saint-Père ne voit guère d'espoir de salut. Mais, ajoutait-il, « tant de prières, tant de soupirs, tant « de larmes, tant de souffrances d'un si grand nombre de saintes « âmes, toucheront le cœur de Dieu et hâteront la fin des maux « que nous déplorons ».

La guerre à l'Enseignement chrétien. — Après un mois de discussion, la Chambre a voté, lundi, par 47 voix de majorité, l'ensemble de la loi qui supprime l'Enseignement congréganiste en France.

« Un décret d'administration publique déterminera les moyens

propres à assurer l'exécution de la loi. » — C'est le champ libre laissé à l'arbitraire gouvernemental.

La loi, avant de devenir exécutoire, devra encore, il est vrai, passer au Sénat. Mais là également le vote final ne parait pas douteux, à moins que les élections municipales du mois de Mai ne viennent ralentir, si non arrêter, la persécution. Les catholiques doivent toujours prier et agir, chacun dans sa sphère, pour que cette chose possible devienne une réalité et amène un revirement en faveur de la liberté et du droit.

Lourdes. — **Liberté des Pèlerinages.** — Sous ce titre, le *Journal de la Grotte de Lourdes*, organe des chapelains du sanctuaire, a publié, dans son numéro du 27 Mars, la note suivante :

« Des rumeurs inquiétantes sont remises périodiquement en circulation au sujet des sanctuaires de Lourdes.

» Il ne se passe pas de jours sans qu'on nous demande, de loin comme de près, d'Amérique, de Belgique comme de Hongrie, si les pèlerinages ne seront pas entravés ou même rendus impossibles par la fermeture de la Grotte.

» Comme il est facile de le comprendre, la seule idée du danger constitue déjà un danger et peut déterminer un certain nombre de personnes à ne pas exécuter leur dessein de venir à Lourdes.

» Nous tenons à déclarer que rien ne justifie ces craintes. Au point de vue légal, Lourdes jusqu'à présent est en règle.

» La Congrégation des anciens Missionnaires qui en desservaient l'église a disparu, et les prêtres qui l'administrent, sous la direction immédiate de Monseigneur l'Evêque de Tarbes, sont tous du clergé séculier. Il n'y a donc aucun motif de croire que les pèlerinages de cette année puissent être supprimés ou même gênés dans leur liberté.

» Nous souhaitons vivement que l'opinion publique soit éclairée sur ce point par cette déclaration et retrouve paix et sécurité. »

De nombreux pèlerinages, dont plusieurs de l'étranger (Suisse, Italie, Autriche, Belgique, Canada), sont déjà annoncés d'Avril à Septembre.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

A partir du Vendredi 1er Avril, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans mettra quotidiennement en circulation les trains ci-après, savoir :

1° — Train 1486, entre Landerneau et Lorient (partant de Landerneau à 6 h. 47 du matin, arrivant à Quimper à 9 h. 5 et à Lorient à 10 h. 56 matin).

2° — Trains 1560 et 1565, entre Pont-l'Abbé et Quimper (train 1560 partant de Pont-l'Abbé à 5 h. 48 du matin et arrivant à Quimper à 6 h. 25 matin ; train 1565 partant de Quimper à 8 h. 53 du soir et arrivant à Pont-l'Abbé à 9 h. 33 soir).

3° — Trains 1574 et 1579, entre Douarnenez et Quimper (train 1574 partant de Douarnenez à 5 h. 39 du matin et arrivant à Quimper à 6 h. 15 matin ; train 1579 partant de Quimper à 8 h. 46 soir et arrivant à Douarnenez à 9 h. 27 soir).

Archives diocésaines de uimper et Léon

BIBLIOGRAPHIE

Discours et écrits divers (1894-1902), par le Cte Albert DE MUN, de l'Académie française. — 2 vol. in-12 : 8 fr. — *(Librairie Vve Ch. Poussielgue, Paris.)*

Ces deux volumes font suite aux cinq précédemment parus des Œuvres du grand orateur catholique. Ils sont conçus sur le même plan chronologique, et embrassent comme étendue la période 1894-1902, si orageuse (affaire Dreyfus, Fachoda, etc.), et si féconde en incidents parlementaires de toute nature.)

L'Oraison, étude pratique par M. l'abbé Louis GILLOT, supérieur des Chapelains de Paray-le-Monial. — In-12 : **2,50.** — *(Librairie Vve Ch. Poussielgue, Paris)*

Ce livre s'adresse aux âmes d'oraison, pieux fidèles, novices, séminaristes, religieuses et prêtres. Il ne prétend pas être plus qu'un ouvrage de propagation, de vulgarisation pour ainsi dire. On n'en peut faire un meilleur éloge que de rappeler qu'il est recommandé par les Sulpiciens dans leurs séminaires.

Librairie J. SALAUN, Quimper.

Décorateurs des salons du MONTCALM (Voyage en Russie, Mai 1902)
BREST
AUX GRANDS MAGASINS
(MAISON DE CONFIANCE)
ÉLY-LABASTIRE
50 & 53-55, rue de la Rampe, et rue de Siam, 38

Fabrique de Meubles et Sièges en tous Genres.
LITERIE ET TENTURES DIVERSES
Ornements d'Église, Chasublerie, Lingerie.
DRAPS ET TENTURES MORTUAIRES.
Bronzes divers, Croix, Chandeliers et Croix de Procession.
ORFÉVRERIE, CALICES, CIBOIRES, OSTENSOIRS, BOITES SAINTES-HUILES,
SERVICES DE MESSE EN ARGENT ET MÉTAL.
Statues de toutes dimensions, Chemins de Croix.
Dais, Bannières, Oriflammes.
TAPIS D'AUTEL, NAPPES, RABATS, BARRETTES, CEINTURES.
Réparation de Vases sacrés, Dorure, Argenture.
Dépôt de Mèches Guillon, Encens & Divers.

Un employé de la maison est à la disposition du Clergé et de toute personne qui en fera la demande, pour présenter à domicile les échantillons et albums en Ornements d'Eglise et Ameublements.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. **Vendredi 8 Avril 1904.** N° 15.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Aux déserteurs de la Table pascale.

II. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Communiqué de l'Evêché ; Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pendant la semaine ; Le Jubilé de l'Immaculée Conception et la Cause de béatification de Pie IX ; Pèlerinage de l'Association catholique de la Jeunesse française à Rome ; Nécrologie ; La Semaine Sainte et les Fêtes de Pâques ; Landudec ; Quimper ; Nos Missionnaires ; Père de famille, élevez votre enfant ! « La première étape ».

III. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; Une nouvelle laïcisation ; Devant la mort ; Un grand acte ; Le secret de Dieu ; Mot d'ordre aux Catholiques.

IV. — Bibliographie.

V. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 10 Avril. — 1er Dimanche après Pâques *(Quasimodo)*. Office du jour ; double. Blanc.
Vêpres du Dimanche, avec mémoire du suivant.
Lundi, 11. — S. Léon, Pape, Docteur. Double. Blanc.
Mardi, 12. — S. Jean Damascène, Docteur *(du 27 Mars)*. Double. Blanc.
Mercredi, 13. — S. Herménégilde, Martyr. Semi-double. Rouge.
Jeudi, 14. — S. Justin, Martyr. Double. Rouge.
Vendredi, 15. — S. Isidore, Evêque, Docteur *(du 4 Avril)*. Double. Blanc.
Samedi, 16. — S. Patern, Evêque *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Blanc.
Dimanche, 17. — 2e Dimanche après Pâques. Office du jour.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Hôpital de Morlaix	10-11	Avril.
Sœurs de Saint-Vincent de Paul, à Morlaix.	12-13	—
Maison de la Miséricorde (Kernisy), à Quimper	14-15	—
Dames de la Retraite de Lézérazien	16-17	—

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Aux déserteurs de la Table pascale.

Lorsque notre Dieu Sauveur, en nous offrant le pain qu'il vient de changer en son corps, nous dit : « Prenez et mangez », ce n'est point une invitation qu'il nous adresse, c'est un ordre auquel il faut obéir. Ordre confirmé par ces solennelles paroles : « En vérité, en vérité, je vous le dis : si vous ne mangez pas la chair du Fils de l'homme, vous n'aurez pas la vie en vous. »

.... Que plusieurs me permettent de leur demander compte du jeûne criminel qui, depuis longtemps, alanguit et déshonore leur vie, où se conservent encore des habitudes chrétiennes.

Me diront-ils qu'il y a trop longtemps qu'ils n'ont communié ? S'ils peuvent me prouver que, l'année prochaine, il y aura moins longtemps, je leur permettrai d'attendre.

Prétexteront-ils leur indignité ? C'est une chose dont on peut se guérir par une bonne confession.

Manquent-ils de foi ? De cette foi radicale par laquelle on reste attaché au fond de l'âme à la religion, malgré certaines irrégularités de conduite, non. Mais ils n'ont plus cette foi franche, vive, résolue, qui se met en face de la vérité, la contemple, la goûte, et se tient prête à en subir toutes les conséquences pratiques. Ah ! mes pauvres chers Frères, il y a cinq, dix, quinze, vingt ans que vous n'avez accompli votre devoir pascal. Pourquoi cela ? Ecoutez Celui dont l'Eglise interprète auprès de vous les saintes volontés :

« Un homme prépara un grand festin auquel il invita beaucoup de monde. Et à l'heure du repas, il envoya son serviteur dire à ceux qui étaient invités de venir, parce que tout était prêt. Mais tous, de concert, commencèrent à s'excuser.... »

La parabole est connue et d'une application facile. Le père de famille qui prépare un festin, c'est Jésus-Christ. Il nous invite, et, tout compte fait, vous ne lui refusez que pour les raisons indélicates et peu honorables, dont il est fait mention dans l'Evangile.

Villam emi : J'ai acheté une maison de campagne. C'est le désir de l'agrandissement, l'ambition. On pourrait vivre tranquille et estimé dans une position modeste, mais on se croit digne d'être quelqu'un. On s'en préoccupe, on en rêve, on s'agite, on intrigue, on se condamne à des bassesses, à des apostasies de principes, à des compromissions immorales. Si l'on a la chance de réussir, on ne se croit jamais arrivé. Allez donc dire à l'ambitieux : « Dieu vous a préparé un grand festin ; venez, tout est prêt ». Est-ce qu'il a le temps de se déranger du festin de son orgueil ?

Excusez-le, mon Dieu ; pour cesser de vous offenser, le pauvre homme n'a pas encore tout ce qu'il lui faut.

Juga boum emi quinque. J'ai acheté cinq paires de bœufs. C'est la préoccupation et l'agitation des affaires.... Le festin du Christ est prêt ; mais l'âme surmenée n'a ni le temps de s'y préparer, ni le goût d'y prendre part. Combien plus elle y répugne, lorsqu'il faut

désavouer la ruse, le mensonge, et réparer les torts que l'on a faits au prochain pour s'enrichir !

Vous refusez de répondre à l'invitation de Dieu, mais peut-être comptez-vous revenir, l'année prochaine ou un peu plus tard, sur votre refus. Eh bien ! écoutez ce que dit le Maître : « *Nemo virorum illorum qui vocati sunt gustabit cœnam meam :* Aucun de ceux que j'ai invités ne goûtera à mon souper ». Il ne les repoussera pas s'ils se présentent, mais il y a tout lieu de craindre qu'ils ne se présentent pas. Leur faute se tournera contre eux en châtiment. Pour avoir été insensibles aux pressantes invitations de Dieu, ils ne comprendront plus ni l'amour qui les sollicite, ni les grâces dont ils se privent. Leur âme, dépourvue de l'aliment qui devait les soutenir, tombera dans une léthargie dont elle ne cherchera pas à sortir, et dont elle ne sera retirée que par les convulsions du dernier moment. Dans ce dernier moment, on peut encore se sauver en recevant le pain vivant, viatique du mystérieux passage de ce monde à l'éternité. Mais, en aurez-vous le temps ? aurez-vous même la force de le désirer ? Je n'en sais rien. La colère et les menaces du Père de famille me font craindre que vous n'arriviez exténués par un jeûne criminel aux portes du glorieux cénacle où Dieu nourrit de lui-même ses élus dans un éternel festin. De loin, de bien loin, hélas ! vous contemplerez d'un œil jaloux ceux qui seront assis à ce festin ; vous pousserez sans espoir ce cri du prodigue : « Combien de pauvres gens ont, à la table de mon Père, du pain en abondance, et moi, je meurs de faim : *Fame pereo* » !

Et toujours, vous mourrez de faim, et jamais, jamais, une main miséricordieuse ne vous apportera une bouchée, une miette du pain vivant que vous aurez méprisé.

R. P. Monsabré *(Petits Carêmes).*

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **Les retardataires de la Communion pascale.**

III. **Les premières Communions et les Confirmations.**

IV. **Retraites.** — LESNEVEN : retraite bretonne pour les femmes, du 16 au 23 Avril.

— Retraites aux Bretons de TRÉLAZÉ et d'ANGERS, du 10 au 17, et du 17 au 24 Avril, prêchées par M. Messager, aumônier de la Retraite à Quimper.

N. B. — *La retraite bretonne du 24 Avril, pour les femmes, doit se donner à Quimper et non à Quimperlé, comme on l'a écrit par erreur à l'Ordo. MM. les Curés et Recteurs voudront bien tenir compte de cette rectification, en annonçant la retraite au prône, dimanche prochain.*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

COMMUNIQUÉ DE L'ÉVÊCHÉ. — I. **Œuvres diocésaines.** — MM. les Curés et Recteurs sont priés d'envoyer, *le plus tôt possible*, à MM. les Archiprêtres — sans attendre une invitation spéciale de ceux-ci — les renseignements relatifs au futur Congrès des œuvres diocésaines, demandés par Monseigneur dans sa lettre du 7 Mars aux archiprêtres. (*Semaine religieuse*, n° du 14 Mars.)

Monseigneur l'Évêque a promulgué dans son diocèse le *Motu proprio* de Notre Saint Père le Pape Pie X sur l'action populaire chrétienne : le texte en a été joint au Mandement de Carême, pour être affiché dans « tous les comités, cercles et unions catholiques de quelque nature et quelque forme qu'ils soient », comme le Saint Père en a fait, non une simple direction, mais un commandement exprès.

Le Saint-Père charge l'autorité diocésaine de veiller à ce que cette prescription — qui oblige en conscience — soit observée. En attendant qu'il puisse s'en assurer par lui-même, Monseigneur l'Evêque compte sur les prêtres qui dirigent les œuvres mentionnées pour la fidèle exécution des ordres du Souverain Pontife.

II. Dispense d'abstinence. — En raison de la grande affluence qu'occasionnera la foire du 15 Avril qui tombe, cette année, un vendredi, Monseigneur l'Evêque accorde dispense d'abstinence pour ce jour en faveur des habitants de Quimper et de tous les étrangers qui s'y trouveront de passage.

TABLEAU DE LA VISITE PASTORALE ET DES CONFIRMATIONS
pendant la semaine.

La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.

Avril.	*Matin.*	*Soir.*
Mercredi, 13.	Guengat	Plonéis. — Gourlizon.
Jeudi, 14	Plogastel-St-Germain. — Landudec.	Penhars.
Vendredi, 15.	Plomelin	Pluguffan.
Samedi, 16...	Elliant	Rosporden. — Tourc'h.
Dimanche, 17.	Trégunc	Lanriec.

M. le vicaire général Corrigou accompagnera Mgr l'Evêque dans la première partie de la tournée pastorale.

Le Jubilé de l'Immaculée Conception et la Cause de béatification de Pie IX. — Il se produit en ce moment, dans le monde catholique, un mouvement pour présenter au Saint-Siège une supplique en faveur de la béatification de Pie IX : la demande déjà adressée à Léon XIII, au début de son pontificat,

par les évêques de la province ecclésiastique de Venise, est reprise fort à propos en cette année jubilaire de la définition dogmatique de l'Immaculée Conception.

Plusieurs évêques ont déjà donné leur approbation, entre autres Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, Mgr Rutten, évêque de Liège (Belgique), et Mgr Dubillard, évêque de Quimper et de Léon.

Les prêtres et personnes pieuses du diocèse qui voudraient contribuer à la réalisation de ce pieux projet peuvent demander des formules de supplique et des listes d'adhésion au Secrétariat de l'Evêché, à Quimper.

Pèlerinage de l'Association catholique de la Jeunesse française à Rome. — Nous avons le plaisir d'informer nos lecteurs que l'Association catholique de la Jeunesse française organise, sur l'invitation toute spéciale du Saint-Père; et à l'occasion du cinquantenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception, un pèlerinage à Rome, composé exclusivement de jeunes gens.

Ce pèlerinage est placé sous la présidence d'honneur de son Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, et sous le haut patronage de son Em. le cardinal Labouré, archevêque de Rennes, et de Mgr Dubillard, évêque de Quimper, pour la jeunesse catholique de notre diocèse.

Départ de Paris, le 20 Septembre, à 2 heures, gare de Lyon.

Retour, le 29 Septembre. On passera cinq jours pleins à Rome.

Le prix de Paris-Rome, aller et retour, tous frais de voyage compris (hôtels, guides, etc.), est de 134 fr. 60 en 3e classe, 200 fr. en 2e classe.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser, le plus tôt possible, à M. Maurice Fatras, 76, rue des Saints-Pères, à Paris.

Nécrologie. — M. LE GALL, *ancien recteur*. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Le Gall, ancien recteur de Gouesnac'h, décédé à Saint-Pol-de-Léon, à l'âge de 55 ans.

Né à Lababan le 4 Mars 1849, M. Le Gall (René) fut ordonné prêtre le 9 Août 1874 et nommé, le 27 Septembre suivant, vicaire à Plogonnec, où il a laissé les meilleurs souvenirs. Devenu, le 21 Juillet 1891, recteur de Gouesnac'h, il y fit le bien modestement et sans bruit, jusqu'au jour (15 Avril 1902) où le mauvais état de sa santé le contraignit de se retirer à la maison Saint-Joseph, à Saint-Pol-de-Léon. C'est là qu'il s'est éteint doucement, la veille de Pâques. Son corps a été inhumé dans sa paroisse natale, lundi dernier 4 Avril.

Un service de huitaine pour le repos de l'âme de M. Le Gall sera célébré, à Lababan, mercredi prochain 13 Avril, à 10 heures.

†

Nous apprenons, au dernier moment, la mort du Cher Frère Capréole, aucien économe du Pensionnat Sainte-Marie, à Quimper, décédé dans sa 89e année.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Les obsèques ont lieu aujourd'hui 8 Avril, à 10 heures du matin, dans la chapelle du Pensionnat.

R. I. P.

La Semaine Sainte et les Fêtes de Pâques. — C'est surtout pendant cette quinzaine, au moment décisif de l'accomplissement du devoir pascal, que l'on peut apprécier un pays au point de vue de la foi et de la pratique religieuse. Ce que nous avons vu et entendu à cet égard nous permet, grâces à Dieu, de rendre encore bon témoignage de notre diocèse et, en particulier, de la ville de Quimper.

Après la fête si populaire, et toujours si aimée, des Rameaux et les visites aux reposoirs du Jeudi-Saint, après les émouvantes cérémonies des jours suivants, les solennités pascales ont été célébrées avec un empressement qui marque non seulement le respect des traditions, mais encore une foi bien vivante et un solide attachement aux pratiques chrétiennes. Le dimanche de Pâques, aux offices pontificaux et à la bénédiction papale donnée par Monseigneur, la cathédrale était littéralement comble. Il en était de même, l'après-midi, aux vêpres et à la clôture de la station quadragésimale, prêchée par M. l'abbé Le Floc'h, à la parole si entraînante. Nous ne ferons pas, une fois de plus, l'éloge de son talent; comme on le lui a dit avec autant de délicatesse que de vérité, « ses auditeurs se sont chargés de ce soin » en venant de plus en plus nombreux assister à ses instructions : depuis bien longtemps, on n'avait pas vu une pareille affluence, d'hommes surtout, aux sermons du Carême et à la Sainte Table le jour de Pâques.

Nous ne pouvons que bénir Dieu de ces manifestations de foi, en remerciant aussi, comme il est juste, ceux qui ont travaillé avec autant de zèle que de fruit à éclairer les âmes et à les toucher, à les affermir dans le bien ou à les y ramener. En exprimant aux prédicateurs de la Station, M. l'abbé Le Floc'h, à Saint-Corentin, et M. l'abbé Magnié, à Saint-Mathieu, la reconnaissance des Quimpérois, nous savons être l'interprète de tous, du clergé comme des fidèles... Les bretonnants, qui sont venus en foule, comme toujours, aux instructions faites pour eux, nous en voudraient, avec raison, si nous ne disions merci en leur nom à M. Berthou, recteur de Plomelin, et à M. Normant, recteur de Plonéis, qui les ont si bien instruits et édifiés.

Ce que nous avons dit de Quimper s'applique, d'une manière générale, à tout l'ensemble du diocèse. Dans les villes, on a eu partout ce beau et réconfortant spectacle au milieu des tristesses de l'heure présente : les fidèles plus assidus, plus recueillis aux offices, les hommes spécialement plus nombreux devant les confessionnaux et à la Sainte Table. Pour nos paroisses rurales, elles sont nombreuses encore celles où il n'y a pas un seul déserteur au devoir pascal... Que Dieu y maintienne cette heureuse unanimité, et ailleurs puisse s'étendre de plus en plus ce résultat déjà

constaté de la persécution : un redoublement de foi agissante qui réveille les indifférents et ramène les égarés !

Landudec. — **Bénédiction de la première pierre de l'église.** — Mardi matin, une vingtaine de voitures, chars-à-bancs bicyclettes se portaient à la limite de la paroisse à la rencontre de Mgr l'Evêque de Quimper, qui venait consacrer à Dieu le terrain sur lequel doit s'édifier la nouvelle église. Au bourg, toute la population, dans son costume si pittoresque et savamment brodé, était depuis longtemps réunie : sur les visages débordait la joie des âmes dans cette fête de famille ; car c'en était une, et du meilleur aloi. A l'encontre de tant d'autres réunions profanes où ne se trahissent que trop l'agitation des esprits et les mauvais instincts du cœur, ici tout respirait le calme et le recueillement, dans la gaîté et l'animation même des conversations qui trompaient la longueur de l'attente : c'était comme une trêve-Dieu où tous semblaient n'avoir qu'un cœur, vibrant à l'unisson pour le bien. Puissent tous en conserver longtemps l'impression !....

Les cloches s'ébranlent en joyeux carillons ; Monseigneur paraît, et la procession le conduit à l'église provisoire, fort convenable et bien ornée. M. le Recteur prend aussitôt la parole et, en fort bons termes, trace à grands traits l'historique de la belle fête d'aujourd'hui : démarches multiples, fluctuations dans l'espoir, difficultés et enfin réussite grâce aux encouragements dont il remercie Monseigneur bien chaleureusement, à la libéralité d'un bienfaiteur retenu actuellement par la maladie, grâce aussi à la générosité des paroissiens qui, en moyenne, ont apporté à cette œuvre tant souhaitée environ 10 fr. par tête. Sa Grandeur répond par quelques mots bien paternels, et M. le chanoine Vieille-Cessay chante la grand'messe, entouré d'un nombreux clergé où l'on remarque M. Fléiter, vicaire général, M. Téphany, doyen du Chapitre, M. le Curé-Archiprêtre de Saint-Corentin, M. le chanoine Abgrall, architecte de l'église, M. le Curé-Doyen de Plogastel-Saint-Germain, les prêtres du canton, etc.

Immédiatement après, la cérémonie de la bénédiction de la première pierre, favorisée par le temps, s'accomplit majestueuse, grandiose, telle que la liturgie catholique en a seule le secret. Bannières multicolores, croix d'or et d'argent chatoient, miroitent sous les rayons de soleil qui, par intervalles, percent la nue, comme un sourire de Dieu.... L'assistance, échelonnée sur les décombres de ce qui fut leur ancienne église, comme sur les gradins d'un amphithéâtre, suivait avec un visible intérêt les cérémonies ; et ce fut avec un filial et religieux respect qu'elle écouta l'allocution que Mgr l'Evêque lui adressa pour exprimer à tous ses félicitations et ses remerciements pour l'œuvre dont cette préface annonce le prochain couronnement : « Cette portion de terrain, » ajoute Sa Grandeur, c'est vous tous qui l'avez achetée de vos de» niers ; elle est à vous et, en votre nom, je viens d'en tracer le pour-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

» tour et de la consacrer au Seigneur. C'est désormais son bien, d'une » manière plus intime, plus spéciale encore que le reste du terri- » toire de la commune. Nul ne pourrait désormais Lui en disputer » la propriété qu'un acte solennel de votre volonté vient de lui » dédier à jamais, nonobstant toute stipulation contraire des so- » ciétés d'ici-bas. Ce sera un nouveau monument de la vitalité de » vos convictions religieuses, une solide affirmation de votre foi... »

Au chant du *Te Deum*, Monseigneur est reconduit processionnellement au presbytère. Après les vêpres solennelles, Sa Grandeur donne la bénédiction du T. Saint-Sacrement, puis va bénir les enfants rangés en foule sur la route ou portés sur les bras de leurs parents tout émus.

...Une dernière galopade de chevaux, quelques chutes légères de cyclistes, un nuage de poussière, une dernière poignée de main aux autorités civiles, au carrefour de Plogastel-Saint-Germain, et chacun regagne son logis en se disant : « Bonne journée aujourd'hui pour Landudec ».

J. B.

Quimper. — **Retraite d'hommes**, *du 13 au 19 Mars.* — 28 paroisses ; 49 retraitants : Briec, 7 ; Quimper, 5 ; Plonévez-Porzay, 3 ; Saint-Evarzec, 3 ; Plogonnec, 2 ; Kerfeunteun, 2 ; Combrit, 2 ; Landrévarzec, 2 ; Fouesnant, 2 ; Saint-Goazec, 2 ; Ile-de-Sein, 2 ; Tréogat, 1 ; Cast, 1 ; Melgven, 1 ; Kernével, 1 ; Pouldergat, 1 ; Plobannalec, 1 ; Landudal, 1 ; Lothey-Landremel, 1 ; Landudec, 1 ; Ergué-Armel, 1 ; Plonéis, 1 ; Lanriec, 1 ; Peumerit, 1 ; Ploaré, 1 ; Gouézec, 1 ; La Forêt-Fouesnant, 1 ; Plogoff, 1.

Nos missionnaires. — A l'Ile de Ceylan. — Nous avons reçu la lettre suivante, que nous publions avec plaisir :

L. J. C. et M. I.

Kandane (Ceylan), 15 Février 1904.

Monsieur le Directeur,

On m'a écrit maintes fois du « pays » (et je vois moi-même) que votre excellente *Semaine religieuse*, qui porte jusqu'à Ceylan et sans doute plus loin encore les nouvelles de notre cher diocèse, serait heureuse d'avoir à publier de temps en temps des lettres de missionnaires finistériens : cela ferait plaisir aux lecteurs et augmenterait encore l'intérêt qu'ils portent aux misssions lointaines (1). Je me permets donc de vous adresser ces quelques lignes sans style ; si vous me faites l'honneur de les insérer, elles prouveront une fois de plus que le missionnaire, pour avoir quitté son pays, ne l'oublie jamais...

Vous savez, mieux que moi, combien sont nombreux les ouvriers évangéliques originaires du diocèse de Quimper. Ceylan en compte

(1) En remerciant notre correspondant, nous rappelons que nous accueillons aussi volontiers les communications de nos compatriotes missionnaires pour les *Annales* bretonnes de la Propagation de la foi. N. R.

un certain nombre. Peut-être ferais-je plaisir à quelques-uns en donnant des nouvelles des Bretons de Ceylan.

Cette grande île anglaise est divisée en cinq diocèses. Je ne sache pas qu'il y ait des Bretons dans les diocèses de Trincomalie et de Galle qui sont desservis par les PP. Jésuites, ni dans celui de Kandy qui a des Silvestrins. Les Oblats de Marie Immaculée ont le diocèse de Jaffna, au Nord, et l'archidiocèse de Colombo, au Sud-Ouest. A Jaffna, je ne connais que le R. P. Guitot qui fut quelque temps notre condisciple au Grand-Séminaire et qui, ordonné à Liège, est arrivé dans l'île en Août 1901.

L'archidiocèse compte neuf Bretons du diocèse de Quimper. Le doyen d'âge est le R. P. Le Lons, à qui l'âge et les infirmités ne permettent plus aucun travail. Il est soigné, avec grand soin, à l'archevêché de Colombo. Jusqu'à ces derniers temps, son plus grand plaisir était de nous chanter quelqu'une des vieilles chansons bretonnes apprises jadis au beau pays de Locronan. Le R. P. Le Can, malgré ses 70 ans à peu près, travaille toujours, avec l'ardeur et le tempérament d'un jeune, dans une des missions les plus populeuses du diocèse de Colombo. Le R. P. Coquil a voué toutes ses années à la formation de la jeunesse, tantôt dans notre grand collège Saint-Joseph, tantôt au Grand-Séminaire et, actuellement, au noviciat des Oblats.

Puis c'est le R. P. Sergent, directeur général de toutes nos écoles catholiques, qui compte encore à Quimper de nombreux parents que nous avons eu le plaisir de voir avant notre départ, à la fin de 1901. Le R. P. Boulic, linguiste émérite, connaît parfaitement les trois langues usitées à Ceylan : l'anglais, le singhalais et le tamoul, et j'espère qu'il prouvera bientôt qu'il n'a pas oublié son breton. Les Pères Lagathu et Capitaine, arrivés depuis deux ans seulement, commencent à pouvoir parler un peu la langue singhalaise. Ces deux vieux amis n'oublient pas leur Grand-Séminaire, où ils ont passé, sans contredit, leurs meilleures années, ni leurs chers condisciples, en particulier les prêtres de Juillet 1900, ni leur évêque vénéré, Mgr Dubillard, qui leur a conféré le sacerdoce. Vient enfin le P. Milliner, de l'île de Sein, arrivé tout récemment du scholasticat de Liège. Et je ne veux pas oublier notre cher Frère Jézéquel, de Lambézellec, qui se dévoue aux travaux de l'imprimerie dans notre orphelinat.

A peu près tous, Monsieur le Directeur, nous lisons votre *Semaine religieuse* que le R. P. Sergent et votre serviteur reçoivent de chez eux. Nous avons suivi tout ce qui s'y est passé l'année dernière, nous suivons tout ce qui s'y passe encore et, permettez-moi de vous le dire, nous sommes tous fiers de notre diocèse de Quimper. Oui, nous avons éprouvé un sentiment d'admiration en lisant vos luttes pour les religieuses, vos luttes pour les écoles, vos luttes pour le breton ; en apprenant les courses de Mgr l'Evêque allant secourir la détresse des pêcheurs. Honneur à ces prêtres qui se sont vu enlever leur traitement ! Honneur à tous ceux qui ont contribué à la réouverture des écoles chrétien-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

nes dont on a chassé religieux et religieuses ! Honneur à tous nos confrères qui sont sur le champ de bataille !...

Nous, nous ne pouvons pas dire hélas ! que nous sommes en pays chrétien. Mais nous sommes en plein pays de liberté. Ici, nous sommes respectés, considérés. Le gouvernement ne nous ménage pas ses faveurs. L'anglais, pratique avant tout, comprend que le missionnaire, en travaillant à l'ordre moral, travaille, par le fait même, à l'ordre social. J'ai dit qu'il ne nous ménage pas ses faveurs : il est vrai qu'il ne les ménage pas davantage aux boud-dhistes. Vous savez le libéralisme de John Bull.

De ce pays de liberté, il ne nous reste qu'à prier pour vous tous qui combattez là-bas et, en particulier, pour que les pauvres enfants du Finistère et de France ne soient jamais complètement livrés aux sectes laïques et sans Dieu. Ce devoir de la prière, nous le faisons de tout cœur.

Veuillez excuser, Monsieur le Directeur, cette lettre déjà trop longue. Cependant je ne puis résister au plaisir de vous annoncer que le R. P. Boulic, mentionné plus haut, part samedi prochain, 20 courant, pour la France. C'est de sa mission même que je vous écris, l'obéissance m'ayant désigné pour le remplacer ici pendant son séjour en Europe. Ce cher ami, qui a quitté le pays depuis une vingtaine d'années, va revoir, le mois prochain, sa douce Bretagne. Il va même, paraît-il, chanter sa première grand'messe dans sa paroisse natale, Guipavas. Si pareille fête a lieu, j'espère qu'il se trouvera dans cette paroisse un prêtre assez obligeant pour nous en donner un écho dans la *Semaine religieuse*. Encore une fois, cher Monsieur le Directeur, excusez mes longueurs et veuillez agréer mes respectueuses salutations en Notre-Seigneur et Marie Immaculée.

H. L. CAPITAINE,
prêtre O. M. I.,
missionnaire à Ceylan.

Père de famille, élevez votre enfant ! — L'Etat maçonnique vous le dispute, si déjà il ne l'a pas soustrait à votre autorité. Etes-vous résolu à défendre votre bien, à le reprendre ? gardez-vous d'y employer la force brutale : c'est une arme dont il faut laisser l'usage déshonorant à un adversaire qui la juge digne de lui. Ne songez pas davantage à négocier : la Maçonnerie ne le fait avec personne ; à supplier : elle est sans entrailles ; à la réduire par le raisonnement : sa raison est retournée à l'envers de la vôtre. Ne lui parlez pas du Dieu qui vous a donné votre enfant : que lui fait Dieu ? elle n'en a plus ; les maçons se passent désormais du Grand Architecte de l'Univers. N'invoquez pas le cri de la nature, ce besoin qu'éprouvent tous les animaux d'élever leur progéniture ; car justement l'Etat réprouve votre nature et il s'est mis en tête de la remplacer par une autre. N'alléguez pas, enfin, que vos fonctions paternelles sont une nécessité d'ordre social, que l'enfant a besoin d'un service gratuit aussi prolongé que sa faiblesse, et que vous êtes seul en mesure de le lui assurer : la Maçonnerie

gouvernementale vous répliquera que, dans ce ministère, vous êtes son humble employé, et toujours révocable.

Ces hautes considérations seraient incomprises ; il faut donc les écarter. Il faut recourir à l'unique argument qui soit susceptible de briser votre adversaire ou de le tenir en échec. Vis-à-vis de lui, il faut vous armer du Code ; il faut faire flèche contre lui de votre situation civique. L'ignorez-vous ? Père de famille, vous n'êtes pas un citoyen comme un autre ; vous êtes une puissance dans l'Etat. Le Code civil en a inscrit le nom en tête d'un de ses Titres ; des articles nombreux en organisent le fonctionnement. Elle représente ainsi, à tout le moins, une institution d'utilité publique, un organe de la vie nationale : c'est la puissance paternelle.

La puissance paternelle ! Elle vous a été dévolue le jour où vous dites au magistrat par devant témoins : « Cet enfant est le mien », et où votre déclaration fut consignée au registre de l'état civil, pour faire foi et droit, même en justice. La puissance paternelle, vous l'exercez dans sa plénitude, à l'égard de votre fils, tant qu'il n'est pas majeur ou émancipé (art. 372), et le fait de son admission dans une école publique n'est point, sachez-le, l'équivalent de l'émancipation. Cette puissance paternelle vous confère diverses prérogatives, qui sont en même temps de très nobles charges. C'est ainsi qu'il vous appartient d'assigner à votre enfant un *domicile* obligatoire (art. 108 et 174). C'est ainsi que vous avez contracté, « par le seul fait du mariage, *l'obligation* de *nourrir, d'entretenir* et *d'élever* » cet enfant (art. 203). Aux termes du Code, ces trois dernières obligations n'en font qu'une seule, et celle-ci est indivisible, parce que l'enfant ne peut pas appartenir à deux ou trois maîtres ; il n'en a qu'un, et c'est vous. Obligation incessible ; même en déléguant vos droits, vous restez responsable des charges. Obligation exempte de tout contrôle ; de même que vous logez votre enfant comme il vous plaît, comme il vous plaît aussi vous le nourissez et l'entretenez. Il est vrai que, dans ces détails de la vie intime, vous n'échappez pas complètement à l'œil du public, toujours curieux, pas plus qu'à ses jugements, qu'il serait imprudent de braver ; mais, pour l'Etat, ce côté de votre existence est inviolable ; le domaine du foyer est bien à vous ; votre souveraineté s'y développe sans rencontrer d'obstacle. C'est le régime absolu de la conscience ; on ne peut lui demander que de se conformer au droit commun.

Le droit commun est donc aussi la seule limite que l'Etat puisse légitimement opposer à votre puissance paternelle, lorsqu'il s'agit d'élever votre enfant. De par le Code, vous êtes investi d'un véritable monopole d'enseignement familial ; cette fonction est obligatoire, mais il vous est reconnu le droit de l'accomplir librement, en toute indépendance.

Que l'Etat n'objecte pas le droit spécial de l'instruction publique établi en France : cette législation, pour n'être pas abusive, doit respecter votre prérogative. En fait, la loi même du 28 Mars 1882 en a tenu compte. Lisez l'article 4 : « L'instruction primaire

Archives diocésaines de Quimper et Léon

peut être donnée..., soit dans les écoles publiques ou libres, soit dans les familles, par le père de famille lui-même, ou par toute autre personne qu'il aura choisie. »

Remarquez-vous d'abord que toute famille est un établissement reconnu d'instruction primaire? On lui laisse d'ailleurs son caractère d'indépendance privée et de complète autonomie. Pas de déclaration d'ouverture ; aucune condition matérielle à remplir ; jamais d'inspection ; point de règlement ; classiques au choix ; méthode à volonté ; liberté absolue de programme ; direction des cours éducatifs de religion, de morale et d'histoire en harmonie avec l'esprit de famille ; soudure des générations nouvelles à la chaîne des traditions domestiques.

Remarquez-vous, en outre, que tout père peut s'improviser instituteur de son enfant ? Sa capacité n'est pas garantie par un brevet, ni son aptitude pédagogique par un certificat. N'importe ; parce qu'il est père, il est un maître privilégié ; non pas, il est un maître dont la puissance publique n'a pas osé restreindre les droits naturels. Loin de là ; elle respecte même le choix qu'il fait de « toute autre personne » pour le service primaire de sa maison. Son précepteur n'a pas de diplôme, et il enseigne impunément ; mais il a la confiance du père de famille ; elle lui tient lieu de tout. Rien n'empêche qu'il ait un ou plusieurs adjoints, formant avec lui une communauté enseignante. Supposez, au surplus, que cette communauté comprenne un ou plusieurs membres d'une congrégation existante, et voilà ressuscité, par la puissance paternelle, et à l'usage de l'école domestique, cet enseignement congréganiste que nos législateurs maçonniques pensent avoir exterminé.

Signalons, en passant, une anomalie, qui constitue un empiètement de l'Etat. Tout père, nous venons de le voir, peut tenir légalement chez lui une école libre pour son enfant ; mais il est interdit à deux pères de réunir leurs enfants dans un même local, en vue de les instruire simultanément, à moins de s'astreindre à une réglementation gênante et à une étroite tutelle. Ces entraves ne sont pas justifiables ; l'école commune, n'étant qu'une émanation et une extension de l'école familiale, devrait jouir d'une semblable indépendance, et relever, dans la même mesure, de la puissance paternelle.

Remarquez-vous, enfin, que l'école publique est, par sa nature, l'auxiliaire et la servante de l'école de famille ? Quels enfants peut-elle légalement inscrire et recevoir ? Ceux-là seulement qui sont privés d'enseignement. S'il ne s'en trouve pas dans une localité, l'école publique est superflue. Tant qu'elle fonctionne, elle est soumise à la haute surveillance des familles ; elle ne peut rien se permettre contre leur gré. S'il en était autrement, les pères auraient qualité pour intervenir. Qu'ils ne manquent pas à ce devoir ; ce serait un suprême malheur, s'ils consacraient la perte de leurs enfants par l'abdication de leurs droits civiques les plus importants et les moins indiscutables.

X...

« La première étape. » — Sous ce titre, M. le comte A. de Mun, l'éloquent député de Morlaix, n'ayant pu, à cause de l'état de sa santé, se faire entendre à la tribune au cours des récents débats, a publié dans le *Correspondant* une étude sur la situation actuelle, que la librairie Poussielgue vient de rééditer. « C'est, dit l'*Univers*, non seulement une œuvre éloquente où de nobles pensées sont noblement exprimées ; c'est aussi, c'est surtout une œuvre d'enseignement et de combat ». M. de Mun profite des aveux de nos adversaires « pour essayer de reconnaître notre position et de montrer à tous, catholiques, chrétiens, ou indifférents, respectueux cependant de l'idée religieuse, la gravité de cette première étape que nous allons franchir, sur le chemin douloureux où, depuis quatre ans, la France se laisse traîner avec une stupéfiante inertie ».

... La première étape s'est achevée. M. de Mun laisse entrevoir ce que sera fatalement le deuxième, si la France chrétienne ne se réveille enfin.....

Nous nous proposons de donner, à l'occasion, des extraits de cette brochure ; mais nous tenons dès aujourd'hui à la signaler à nos lecteurs qui voudront certainement la connaître et la répandre autour d'eux. — Prix : 0 fr. 25 l'exemplaire ; le cent, 15 francs.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — L'*Osservatore Romano* du 31 Mars a publié un *motu proprio* de Sa Sainteté Pie X ordonnant l'unification — en le codifiant — du droit canonique. La commission établie à cet effet se compose de 16 cardinaux et aura pour président le Pape lui-même.

Une nouvelle laïcisation. — Au matin du Vendredi-Saint, les journaux ont rappelé la circulaire du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, prescrivant l'enlèvement des Christs des prétoires et tribunaux, au cours de ces vacances de Pâques (du 3 au 10 Avril)...

Puisse le souvenir du Christ, dont l'image sacrée va disparaître des Palais de Justice, continuer à planer sur la conscience des juges !

Il reste à la haine sectaire de nos gouvernants à modifier la formule du serment qui suppose la présence du Christ qu'on fait disparaître... On y pense déjà, et ce sera une nouvelle et triste étape dans la voie de l'apostasie nationale. Notre société chasse Dieu : n'est-il pas à craindre que Dieu la châtie sévèrement ? Dieu ne meurt pas, et il aura le dernier mot... Depuis vingt siècles, on brise des croix, et la Croix surgit toujours triomphante : *stat Crux dum volvitur orbis.*

***

L'enlèvement des crucifix excite dans le pays une vive indignation et rencontre des oppositions attendues avec lesquelles il

Archives diocésaines de Quimper et Léon

faudra compter. Dans la plupart des tribunaux, qui appartiennent aux départements, on ne peut agir sans l'autorisation des Conseils généraux. Espérons que ces assemblées sauront faire valoir leur droit de propriété et respecter les convictions de l'immense majorité des Français.

Devant la mort. — Nous lisons dans le *Bulletin religieux* du diocèse de Reims : « M. Charles Arnould, maire de Reims, est mort des suites d'une attaque d'apoplexie, le mercredi saint, à l'heure où les prêtres, à l'autel, lisant la passion du Sauveur, répétaient la touchante prière que le Christ, sur la croix, a élevée vers son Père en faveur de ses bourreaux et des ennemis de son nom dans tous les siècles : « Père, pardonnez-leur, ils ne savent ce qu'ils font. »

» Le banquet organisé par la Libre-Pensée pour le vendredi-saint, et que le défunt présidait habituellement, a dû être décommandé. Les obsèques civiles auront lieu le matin de Pâques, en ce jour radieux où l'Eglise, saluant la résurrection de son divin fondateur, entonne l'*Alleluia* des victoires éternelles. »

***

Un sénateur radical de l'Hérault, M. Galtier, vient de mourir à Draguignan. Lui aussi se proclamait anticlérical ; il vota toutes les lois contre les congréganistes ; mais la maladie le fit réfléchir : il est mort en chrétien, après avoir reçu les derniers sacrements des mains d'un de ces prêtres qu'il voulait proscrire. Ah ! si nos soi-disant libres-penseurs voulaient se rappeler quelquefois qu'ils auront un jour à rendre compte de leurs actes à un maître qui jugera M. Combes lui-même !...

Un grand acte. — L'œuvre des *Pèlerinages de Pénitence* en Terre Sainte, commencée il y a plus de vingt ans, se prépare à faire, au lendemain des élections municipales, le 11 Mai, son XXVII[e] pèlerinage.

Cette année, le bateau spécial touchera au *Carmel* (Nazareth, Tibériade), à *Jaffa* (Jérusalem), *Rhodes, Pathmos, Constantinople* ; il remontera le Bosphore jusqu'à la Mer Noire. On visitera le *Pirée, Athènes, Pompéi,* et enfin *Rome,* pour célébrer le double jubilé de l'Immaculée et du Pape.

Jamais le programme n'a été aussi attrayant ni plus surnaturel.

Les prix tout compris, de Marseille à Marseille, sont : 1[re] classe, 1,000 francs ; 2[e] classe, 800 francs ; 3[e] classe, 600 francs.

Départ de Marseille le 11 Mai, retour le 11 Juin.

Demander programme et renseignements à M. Laroche, secrétaire, 129, rue de l'Université, Paris-VII[e].

Le secret de Dieu. — « Pourquoi — demande M. Clémenceau — Dieu se laisse-t-il chasser, n'ayant que la peine de vouloir pour faire rentrer ses ennemis dans la poudre, ou même pour

les convertir ? Pourquoi ne trouve-t-il d'autre remède au mal que les massacres où nous voyons succomber l'innocent et le coupable ? »

C'est le moraliste Alexandre Dumas qui se charge de répondre au philosophe Clémenceau.

Nous ne comprenons rien aux voies du Seigneur « parce que nous ne regardons pas assez longtemps ».

Dieu choisit son heure, et la Fortune, qui est le pseudonyme maçonnique de la Providence, ne fait pas toujours pressentir les coups qu'elle prépare.

Tout vient à point à qui sait attendre : M. Clémenceau (après son échec de Toulon) a démontré la sagesse de ce proverbe, et j'imagine que la confirmation de sa parfaite exactitude nous sera fournie par M. Combes.

En ce moment, le grand laïcisateur sert au mieux la religion qu'il prétend détruire.

Sa rage imbécile s'exerce sur des bâtisses et sur des emblèmes, mais s'il décroche les crucifix et s'il ferme les chapelles, il ne peut extirper la foi des âmes catholiques.

Jamais les églises ne furent plus fréquentées, jamais nos croyances ne furent mieux affermies, et même l'expulsion des congréganistes, en élargissant le rôle du clergé séculier, en obligeant les chrétiens laïques à s'attribuer la mission charitable que les moines et les Sœurs ne peuvent plus exercer dans notre pays, prépare une admirable renaissance du catholicisme en France.

On ne veut pas que l'œuvre des religieux disparaisse avec eux et partout l'initiative privée supplée dans une grande mesure à la vocation des humbles serviteurs du Christ.

La pieuse besogne est faite par tous les catholiques, et nous les voyons prendre contact plus intimement avec les misérables, les malheureux, les déshérités ; ils y gagneront d'être mieux connus et plus aimés de ceux que M. Combes s'efforce de mener au combat contre l'Eglise, contre Dieu.

Voilà pourquoi M. Combes est encore triomphant ; voilà pourquoi M. Clémenceau a ressuscité contre toute attente. Il faut que la persécution achève de ranimer la foi ; il faut que M. Clémenceau témoigne de ce miracle et qu'il constate, à son tour, qu'à mordre l'Eglise éternelle le plus fort se brise les dents.

(Le Gaulois.) L. Desmoulins.

Mot d'ordre aux Catholiques. — « A la voix du Pape, nous avons le devoir impérieux d'oublier nos divisions et de nous unir étroitement pour tenir tête à l'ennemi. Qu'autour de chaque clocher s'organise une union paroissiale pour défendre nos écoles, nos hospices, nos églises et nos prêtres. Que dans chaque diocèse, ces unions paroissiales se groupent autour d'un comité catholique approuvé par l'évêque et que tous, nous formions une grande union catholique française faisant écho à la voix de Pie X. »

E. Keller.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du Numéro du 20 Mars 1904 :

I. Cas de conscience de M. Loisy, par Benoît EMONET. — II. Comment fut adopté et accepté l'édit de Nantes, par Yves de la BRIÈRE. — III. Pourquoi les dogmes ne meurent pas : Réponse à M. Gabriel Séailles, par Gaston SORTAIS. — IV. Louis XIV et l'Immaculée Conception, par Henri CHÉROT. — V. L'Indécise (Nouvelle), par Pierre SUAU. — VI. Bulletin philosophique. Morale, par Lucien ROURE. — VII. Revue des livres. — VIII. Notes bibliographiques. — IX. Evénements de la quinzaine.

L'Action Populaire. — François VEUILLOT. — ACTION SOCIALE DES JEUNES

I. *L'Association catholique de la Jeunesse Française.*
II. *Le Sillon.*

Ces deux Associations attirent les regards et forcent les sympathies par leur vie débordante, leur préoccupation des réalités sociales, la logique de leur catholicisme affranchi d'antiques conventions.

Le tract : **0,25 centimes.** — L'abonnement à la troisième série (n° 25 à 48) : **5 francs.**

S'adresser à M. LAMBLIN, 15, rue d'Angleterre, LILLE.

REVUE THOMISTE, 222, faub. Saint-Honoré, Paris (8e).

Sommaire du n° de Mars-Avril 1904 (12e année).

TH. M. COCONNIER. Le Bref de S. S. Pie X à l'Académie romaine de Saint-Thomas-d'Aquin. — SCHWALM. Les controverses des Pères grecs sur la Science du Christ. — T. R. P. GARDEIL. La réforme de la Théologie catholique *(suite)*. La relativité des formules dogmatiques. — R. P. FOLGHERA. L'apologétique de Lacordaire.

LA VIE SCIENTIFIQUE : T. M. PÉGUES. Autour des fondements de la foi ; critique et tradition. Lettre à M. l'abbé Loisy. — R. P. DE MUNNYNCK. Une controverse moliniste à l'Université de Louvain. — Notes bibliographiques.

Maison de la « Bonne Presse » 5, rue Bayard, Paris.

La Fille de Frantal, par Mme CHÉRON DE LA BRUYÈRE. Un vol. petit in-4° de 232 pages. Prix, 1 fr. 50.

Non contente de nous avoir donné *l'Epi et l'Alcyon*, il y a un mois, Mme Chéron de la Bruyère nous en offre aujourd'hui la suite. Le public fera le même accueil aux deux volumes.

Librairie J. SALAUN, Quimper.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. **Vendredi 15 Avril 1904.** N° 16

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Dimanche du bon pasteur.
II. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pendant la semaine ; Lettres pastorales ; Notre-Dame des Naufragés ; Nécrologie ; Nominations dans le clergé ; Association de bienfaisance en faveur du clergé diocésain ; Suppressions de traitements ; Saint-Pol-de-Léon ; Concarneau ; L'enlèvement des crucifix des prétoires et tribunaux ; Œuvre de la Propagation de la Foi ; Nantes ; Quimper.
III. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; Le voyage de M. Loubet à Rome ; La codification du droit canonique ; Pie X et l'action sociale catholique, etc.
IV. — Bibliographie.
V. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 17 Avril. — 2e Dimanche après Pâques. Office du jour ; semi-double. Blanc. A la messe, mémoire de S. Anicet, Pape, Martyr.

Vêpres du Dimanche, avec mémoires des Saints Anges et de la Croix.

Lundi, 18. — De la férie. — Ou Office votif des Saints Anges ; semi-double. Blanc.

Mardi, 19. — De la férie. — Ou Office votif des Saints Apôtres ; semi-double. Rouge.

Mercredi, 20. — De la férie. — Ou Office votif de S. Joseph ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 21. — S. Anselme, Évêque, Docteur. Double. Blanc.

Vendredi, 22. — S. Soter et S. Caius, Papes, Martyrs. Semi-double. Rouge.

Samedi, 23. — S. Georges, Martyr. Semi-double. Rouge.

Dimanche, 24. — 3e Dimanche après Pâques. PATRONAGE DE S. JOSEPH.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Porspoder . . . . . 18, 19, 20, 21 et 22 Avril.
Saint-Coulitz . . . . . 23 et 24 Avril.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Dimanche du bon pasteur.

Le curé, est dans chaque paroisse le représentant de l'Eglise, placé par elle au milieu de ce centre plus ou moins considérable qui constitue la paroisse. Il en est le Pasteur. C'est par lui qu'elle exerce son action sur les paroissiens ; c'est par lui que Jésus-Christ se met en rapport avec eux. Dans le pasteur de la paroisse la plus oubliée, le bon chrétien voit la représentation auguste de Dieu lui-même. Dans les mains du pasteur, comme dans celles de Dieu, sont déposées les clefs qui symbolisent la juridiction sur les consciences. Cet homme, tout homme qu'il est, accorde ou refuse les sacrements ; menace, pardonne ou châtie, exerce sur les mœurs une autorité de censeur, telle, que n'en connurent jamais les Grecs ni les Romains ; il est à la fois père, prêtre et magistrat ; il est devant Dieu la voix du peuple, pour parler au nom de ce dernier, exposer ses besoins, excuser ses égarements, demander pardon, et parfois s'offrir comme victime volontaire d'expiation ; il est devant le peuple la voix de Dieu pour rappeler les devoirs, exciter les espérances du ciel, menacer des châtiments éternels, veiller sur toutes les actions, prodiguer le jour et la nuit toute espèce de consolations. Tel est le pasteur. Il n'est aucune charge qui soit en même temps si élevée et si populaire, aucune magistrature qui soit plus simple et plus sublime dans ses fonctions.

De quoi, ce pasteur nourrit-il ses brebis ? De quoi parle-t-il à la grand'messe de la paroisse ? Ce n'est point des affaires compliquées de l'Etat, ni de ce qui a ordinairement le privilège d'attirer l'attention publique et de piquer la curiosité des auditeurs.

Il parle de Dieu, de l'âme, du salut, de la conscience, du sacrifice, de la résignation ; autant de vérités anciennes et que le monde a néanmoins besoin d'entendre répéter et comme rajeunir, de la même façon que l'homme a besoin de manger chaque jour le pain comme une nourriture nouvelle, bien que cet aliment soit cependant très ancien et très commun parmi les hommes.

Il dit ces choses dans le seul langage qu'il puisse tenir au peuple, dont il désire être compris et avec lequel il désire s'identifier ; c'est-à-dire le langage du cœur et le langage du bon sens pratique.

Et pourquoi parle-t-il ? Ce n'est ni pour flatter l'orgueil de ceux qui sont en haut, ni pour exciter ou enflammer la terrible envie de ceux qui sont en bas ; ce n'est pas pour flatter les passions, ni l'imagination, à l'aide de perspectives trompeuses, d'ambition ou de lucre.

La voix humaine se fait souvent entendre en vue de semblables résultats. Mais la voix pastorale a un objectif plus élevé, qui peut se résumer en trois mots : éclairer, améliorer, consoler. Il y a et il y aura toujours en ce monde des erreurs à dissiper, des abus à extirper, des amertumes à adoucir. Les premières se dissipent par l'enseignement chrétien, les secondes se détruisent par la sévérité

de sa morale, les troisièmes se calment par la douceur de ses consolations. Ainsi la parole de Dieu, que chaque population entend continuellement prêcher du haut de la chaire, est une lumière pour l'entendement, un frein pour la volonté, un baume pour le cœur.

Et il en est qui se demandent comment ils pourront faire taire cette parole, supprimer cette voix !

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **Les retraites de première Communion et de Confirmation.**

III. **Mission.** — TRÉOUERGAT, du 18 au 24 Avril. Président : M. Poulhazan, curé-doyen de Briec.

IV. **Retraites** — LESNEVEN : retraite bretonne pour les femmes, du 16 au 23 Avril.
— QUIMPER : retraite bretonne pour les femmes, du 24 au 30 Avril.
— Retraite aux Bretons d'ANGERS, du 17 au 24 Avril, prêchée par M. Messager, aumônier de la Retraite à Quimper.
— Retraite aux Bretons de Nantes, du 17 au 24 Avril.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — A partir du dimanche de Quasimodo (inclus) jusqu'à la Toussaint, sauf avis contraire, les Vêpres sont chantées à 3 *heures*.

— CHAPELLE DES URSULINES. — Lundi, 18 Avril, réunion des Mères chrétiennes, à 7 h. 1/2. Sainte messe. Instruction. Bénédiction du T. S. Sacrement.

TABLEAU DE LA VISITE PASTORALE ET DES CONFIRMATIONS pendant la semaine.

La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.

Avril.	*Matin.*	*Soir.*
Dimanche, 17.....	Trégunc.....	Lanriec.
Lundi, 18	La Forêt-Fouesnant	Saint-Évarzec.
Mardi, 19.....	Fouesnant. — Pleuven.....	Clohars-Fouesnant.
Mercredi, 20.....	Bénodet.....	Gouesnac'h.
Jeudi, 21.....	Quimper.	
Vendredi, 22.....	Douarnenez.....	Tréboul.
Samedi, 23.....	Ploaré. — Pouldavid.....	Pouldergat. — Guilers.
Dimanche, 24.....	Pont-Croix.....	Mahalon. — Meilars.

Monseigneur est accompagné de M. le Vicaire général Corrigou.

Lettres pastorales. — Avant de commencer sa tournée de Confirmation, Monseigneur l'Evêque a adressé au clergé et aux fidèles de son diocèse deux Lettres pastorales qui vont être expé-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

diées incessamment : l'une portant promulgation de l'Encyclique relative au Jubilé de l'Immaculée Conception et annonçant l'érection de la statue de Notre-Dame des Naufragés à la Pointe du Raz ; l'autre publiant le Décret pontifical déclarant l'héroïcité des vertus de la Vénérable Jeanne d'Arc.

Nous donnerons ces Lettres dans nos prochains numéros.

Notre-Dame des Naufragés. — Les abonnés de la *Semaine religieuse* trouveront, encartée dans le présent numéro, une photogravure de la statue de Notre-Dame des Naufragés dont Monseigneur annonce l'érection à la Pointe du Raz.

D'autres épreuves de cette image, sur papier couché, vont être tirées et seront vendues au profit de l'œuvre. On en trouvera prochainement chez les libraires catholiques, au prix de 0 fr. 30 l'exemplaire ; 3 fr. la douzaine.

Nécrologie. — I. M. HERNOT, *Recteur de Bodilis.* — C'est avec un douloureux regret que nous enregistrons la mort de notre condisciple et ami, M. Hernot, recteur de Bodilis, frappé d'une congestion dans la soirée du 7 Avril et décédé le lendemain matin, à l'âge de 58 ans.

Né à Landivisiau, le 5 Mars 1846, ordonné prêtre le 14 Août 1870, M. Hernot fut d'abord vicaire à Huelgoat (28 Septembre 1870), puis au Relecq-Kerhuon (23 Février 1877). Nommé recteur de Loc-Eguiner-Ploudiry le 7 Mars 1886, il fut transféré, sept ans après (Mai 1893), à Bodilis où il fut, comme il l'avait été précédemment, un prêtre régulier, tout à son devoir. Ses confrères l'aimaient pour sa bonté, et l'excellente population de Bodilis a bien montré, le jour de ses obsèques, le respectueux attachement qu'elle avait pour son recteur que sa santé, depuis longtemps chancelante, a empêché de faire tout le bien qu'il eût désiré. Pour y suppléer, il comptait beaucoup sur la Mission qu'il allait donner (dans quelques semaines) à ses paroissiens et pour laquelle il avait tout préparé .... Dieu lui a refusé la joie d'en être témoin ici-bas, mais en lui ménageant, nous en avons la douce conviction, de précieuses compensations là-haut.

— II. LE R. P. LE BOZEC, *de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie.* — Nous apprenons également la mort du R. P. Le Bozec, missionnaire du Saint-Esprit, décédé pieusement à la maison de retraite de Notre-Dame de Langonnet (Morbihan) dans la 82me année de son âge, la 45me de sa vie religieuse.

Le R. P. Le Bozec (Jacques), né à Gouézec, après avoir été collaborateur de son frère, un bon et saint prêtre dont la mémoire est encore en vénération à Saint-Goazec, était vicaire à Saint-Sauveur de Brest quand il entra dans la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, en 1857.

En attendant que nous puissions publier sur ce bon religieux

la notice biographique qu'on a bien voulu nous promettre, nous le recommandons aux suffrages de nos confrères et de toutes les âmes pieuses.

III. LE CH. FRÈRE CAPRÉOLE. — Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, la mort du Frère Capréole, ancien économe, décédé au Pensionnat Sainte-Marie à Quimper, dans sa 89e année, dont 63 de vie religieuse. Ses funérailles ont eu lieu le 8 Avril, dans la chapelle de l'établissement. La levée du corps a été faite par M. Rospars, ancien aumônier du Pensionnat ; un des aumôniers actuels, M. Le Borgne, a chanté la messe, puis le corps a été conduit au cimetière de la communauté par M. le chanoine Bourlé, également ancien aumônier de Sainte-Marie. Dans le cortège, on remarquait une trentaine de prêtres, parmi lesquels plusieurs membres du Chapitre et M. le chanoine Vieille-Cessay, représentant Monseigneur l'Evêque ; un grand nombre de Frères venus de tous les points du district, une foule d'anciens élèves et d'amis de Quimper et des environs... Tous, au retour, faisaient la même réflexion : « le bon Frère Capréole est mort à temps », et remerciaient Dieu de lui avoir épargné la douleur déchirante de se voir renvoyé de cette maison qu'il a vue s'élever, s'agrandir et à la prospérité de laquelle il a contribué plus que tout autre.

Le Frère Capréole, dans le monde Guillaume-Noël Caroff, naquit à Saint-Thégonnec le 24 Décembre 1815, et entra au noviciat de Nantes en 1845. Après un court stage à Rennes et à Saint-Malo, il fut placé à la maison centrale de Fontevrault dont la surveillance et le service intérieur étaient, à cette époque, confiés aux Frères. Là il faillit succomber sous les coups de couteau d'un détenu, que ce nouvel attentat fit condamner à la peine capitale. Le Frère Capréole, remis de ses blessures, fit la classe, pendant quelques mois, à Nantes et à Château-Gontier ; le 18 Décembre 1846, il arriva à Quimper où devait s'écouler le reste de sa vie.

L'établissement des « Likès », fondé dans une partie de l'ancien collège (aujourd'hui remplacé par le nouveau Lycée), était à ses débuts. Les élèves affluaient déjà, mais l'espace faisait défaut. Un terrain fut acquis, rue de Kerfeunteun, où s'éleva peu à peu le superbe établissement que nous admirons aujourd'hui. On peut dire, sans rien enlever au mérite des autres fondateurs, que ce fut surtout l'œuvre du Frère Capréole, qui y a consacré, outre une rare intelligence des affaires, une énergie incomparable et un infatigable dévouement.

Vers l'âge de 75 ans, sa vue s'étant affaiblie, il dut quitter la « Procure » ; peu à peu il devint complètement aveugle ; mais il ne perdit pas, pour cela, sa bonne humeur et sa jovialité. Son temps se passait entre la chapelle et sa chambre, où il récitait continuellement des chapelets aux intentions qu'on lui recommandait, en particulier pour les ennemis de la Religion et de son Institut, pour le plus acharné de tous dont il demandait à Dieu la conversion, afin que le persécuteur redevint « un saint homme », comme il disait dans son langage original.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Nous ne ferons que rappeler les belles cérémonies qui eurent lieu au Pensionnat à l'occasion des noces d'or et des noces de diamant du Frère Capréole, le 9 Juillet 1891 et le 19 Mars 1901 : la *Semaine religieuse* a rendu compte, à l'époque, de ces deux fêtes qui furent présidées, la première par Mgr Lamarche, la seconde par Mgr Dubillard... Le bon Frère fut vivement touché des marques nombreuses de sympathie qu'il reçut dans ces circonstances ; puis il continua, trois ans encore, sa vie de « solitude » et de prière... Il y a quelques semaines on remarqua que ses forces baissaient sensiblement ; il reçut en pleine connaissance les derniers sacrements et s'éteignit doucement, le 6 Avril, après avoir reçu une suprême absolution, entouré de ses frères en religion qui récitaient les prières des agonisants.

R. I. P.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Chapalain, recteur de l'Ile-Tudy, recteur de Bodilis ;

M. Simon, vicaire à Cléder, recteur de l'Ile-Tudy ;

M. Nicolas, vicaire à Loc-Maria-Plouzané, vicaire à Plouguerneau ;

M. Gélébart, vicaire à Saint-Vougay, vicaire à Loc-Maria-Plouzané ;

M. Perrot, auxiliaire à La Forêt-Landerneau, vicaire à Saint-Vougay ;

M. Gloux, vicaire à Guilers-Brest, vicaire à Cléder ;

M. Le Cléac'h, jeune prêtre de Tréméoc, vicaire à Guilers-Brest.

Association de bienfaisance en faveur du clergé diocésain. — La réunion semestrielle des membres directeurs de cette Œuvre s'est tenue à Quimper, comme nous l'avions annoncé, le jeudi 7 Avril. Elle était présidée par Monseigneur l'Evêque, assisté de Mgr Dulong de Rosnay.

Invité à prendre la parole, le Secrétaire du Bureau central résuma, en quelques mots, les rapports qui lui sont parvenus et d'où il ressort que l'Œuvre n'est encore établie que dans un nombre relativement restreint de paroisses, la plupart des prêtres se contentant de verser leurs cotisations personnelles. Les membres présents ont été unanimes à le regretter ; car il importe que les populations comprennent la portée des suppressions de traitements prononcées contre leurs prêtres et les obligations qui en résultent pour elles. On s'exagère certainement les difficultés de la fondation d'une Œuvre qui a été bien accueillie partout où l'on s'est appliqué à la faire connaître et qui, dans plusieurs localités, a donné des résultats dépassant toute espérance. Le Conseil est d'avis d'insister encore pour que l'Association soit établie dans toutes les paroisses,

se réservant d'en faire une condition essentielle pour que leurs prêtres, le cas échéant, aient droit aux secours.

Ensuite, le Trésorier ayant fait connaître la situation financière de la Société, l'assemblée décide qu'une somme de 20,000 francs sera répartie entre les prêtres du diocèse privés actuellement de leur indemnité. Ils sont au nombre de 91 ; mais 3 ne sont pas membres adhérents de l'Association, et 2 autres ont leur traitement assuré par des paroissiens généreux. Le secours attribué à chacun des 86 qui participent à la répartition des 20,000 francs représente la moitié seulement de leur indemnité concordataire pour un semestre..... C'est peu, sans doute, et l'on voudrait donner davantage ; mais il faut tenir compte des ressources et du nombre des prêtres spoliés qui va toujours croissant, comme on le verra plus loin.

Suppressions de traitements. — Par décision du 30 Mars, communiquée à Mgr l'Evêque de Quimper le 9 Avril, M. le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, maintient toutes les suppressions de traitements prononcées antérieurement contre des prêtres du diocèse, et frappe de la même peine — pour emploi abusif du breton — les ecclésiastiques dont les noms suivent :

MM. Kérébel, curé de Riec-sur-Bélon ;
Marzin, desservant de Guissény ;
Gourvil, desservant de Lambert ;
Saliou, desservant de Brélès ;
Tanguy, vicaire de Collorec ;
Broc'h, vicaire de Saint-Thois ;
Caugant, vicaire de Loqueffret.

Le nombre des prêtres privés de traitement dans notre diocèse est donc actuellement de 98.

SAINT-POL-DE-LÉON. — **La station quadragésimale et les fêtes de Pâques.** — On nous écrit :

« Si la ville de saint Corentin a offert, pendant la sainte Quarantaine et les fêtes de Pâques, le consolant spectacle d'une foi vivante et agissante, on peut en toute vérité — ce qui ne sera du reste une révélation pour personne — en dire autant de la paroisse de Saint-Pol-de-Léon.

« A Saint-Pol, la station quadragésimale — à la fois française et bretonne, comme à Quimper — a été prêchée, cette année, ainsi que la *Semaine religieuse* l'a annoncé, par M. Louis Le Roux, Sous-Supérieur de la Maison Saint-Joseph. Elle a obtenu, de l'aveu de tous, un succès pour ainsi dire sans précédent. Pour s'en convaincre, il suffira de savoir qu'elle n'a cessé d'être, dès le premier jour, et qu'elle demeure encore actuellement, en ville aussi bien qu'à la campagne, le thème favori et aimé de la conversation. Chacun se plait à rendre hommage au beau talent de parole du

Archives diocésaines de Quimper et Léon

prédicateur, à la flamme ardente de son zèle, à la lumineuse clarté de son enseignement doctrinal, lequel a porté principalement sur les commandements de Dieu, base nécessaire et inébranlable de la morale catholique....

« Est-il besoin de noter, après cela, qu'aux offices du dimanche, la basilique de Saint-Pol était à peine assez vaste pour contenir l'assemblée des fidèles ; que, sur la semaine également, une foule nombreuse et recueillie se pressait autour de la chaire sacrée, et qu'enfin les deux retraites traditionnelles, la retraite pascale et celle des œuvres paroissiales, ont été suivies avec la plus louable assiduité ?...

« Heureux le peuple qui sait de la sorte, au milieu de l'indifférence, trop générale hélas ! de notre époque, témoigner de son empressement à écouter la parole de Dieu et de son avidité à en savourer la bienfaisante vertu ! Heureux aussi le pasteur à qui la divine Providence a confié la garde d'un pareil troupeau !

« Je ne saurais clore ces lignes, dont vous ferez l'usage que vous jugerez convenable, sans ajouter que le dimanche de Pâques, à l'issue des vêpres, M. le Curé-archiprêtre de Saint-Pol, se faisant l'interprète de la reconnaissance de tous, a, du haut de la chaire, chaleureusement remercié M. Le Roux de son dévouement et de son labeur apostoliques. « Nous ne lui disons pas adieu, a « conclu M. le Curé, mais seulement au revoir ».

« C. Q. »

Concarneau. — **Noces d'or d'une Religieuse.** — Lundi, 5 Avril, à 9 heures, une cérémonie des plus touchantes avait lieu dans l'église paroissiale de Concarneau et y réunissait des membres de toutes les familles de la localité. On célébrait, en présence d'une foule d'amis, les noces d'or de vie religieuse de la vénérable Supérieure de la communauté des Filles du Saint-Esprit, Mme Sotinel, en religion Sœur Augustine-Marie.

Qui, à Concarneau, ne connait cette bonne religieuse, personnification de la charité et du dévouement ? Venue à Concarneau, le 4 Septembre 1870, comme directrice de la Salle d'asile communale, la Sœur Augustine, qui est actuellement âgée de 71 ans, n'a interrompu son rôle d'éducatrice que pour prendre celui non moins sublime de garde-malade et d'infirmière, la première fois pour les malheureux blessés de l'année terrible, puis, à quatre reprises différentes, lors d'épidémies de variole et de choléra. Toute famille frappée par le malheur, sous quelque forme que ce fût, était toujours certaine de recevoir la visite consolatrice de la bonne Supérieure.

Aussi comme on aime la Sœur Augustine à Concarneau ! On a pu voir combien est grande cette affection, lors des cruels événements d'Août 1902, quand l'établissement dont elle est la Directrice depuis de longues années était menacé par les lois jacobines de nos gouvernants ; notre vaillante population a monté la garde, nuit et jour, devant la maison des Sœurs et n'a cédé que devant

l'intervention brutale de la force armée. Toutes ces douloureuses scènes étaient encore présentes aux yeux de la foule qui se pressait, lundi dernier, autour de la vénérée religieuse.

La grand'messe a été chantée par M. Orvoën, notre sympathique curé-doyen, et M. Rossi, chanoine honoraire de la cathédrale de Quimper, en une charmante allocution, qui a fait couler bien des larmes, a rappelé la vie toute de dévouement et de charité de la Sœur Augustine. A l'issue de la cérémonie, la bonne religieuse a été reconduite chez elle par toutes les personnes présentes qui, ensuite, ont fait entre elles une collecte dont le montant a été aussitôt remis à la vénérée Supérieure que ce témoignage de gratitude a touchée jusqu'aux larmes. *(Action Libérale.)*

L'enlèvement des crucifix des prétoires et tribunaux. — La mesure sectaire ordonnée par le ministre de la Justice s'est accomplie, non sans de nobles et énergiques protestations de plusieurs municipalités et Conseils généraux, comme de nombreux jurisconsultes et membres du barreau. A Rennes, un groupe d'avocats de la Cour d'appel fait célébrer, aujourd'hui même, une messe expiatoire en l'église Saint-Germain.....

Dans notre diocèse, à Saint-Pol de Léon, après l'enlèvement effectué à la Justice de paix, le Maire a reçu le Christ et, suivi de ses deux adjoints, tête découverte, l'a porté à la Mairie. A Landivisiau, après avoir voté à l'unanimité une belle et chrétienne protestation, le Conseil municipal en corps a escorté les Christs que portaient le Maire et le premier adjoint et les a conduits dans la salle des délibérations pour être « mis à une place d'honneur ». Un fait à peu près semblable s'est passé à Douarnenez. Voilà de beaux et réconfortants exemples à citer, et surtout à imiter.....

Il faut plaindre ceux qui ont laissé faire sans rien dire ; quant à ceux qui ont donné les ordres, comme les Juifs déicides qui criaient : « Enlevez-le, nous ne voulons pas qu'il règne sur nous », ils ont pu faire disparaître l'image du Juste ; mais la Justice divine les juge et les attend !

Œuvre de la Propagation de la Foi. — Le numéro de Mai des *Annales de la Propagation de la Foi*, dont nous venons de recevoir communication, publie le tableau général des recettes de l'exercice 1903. Elles se sont élevées à la somme de 6.237.105 fr., en diminution de 360.939 fr. 65 sur l'exercice précédent.

« Ce n'est pas sans une grande tristesse, dit le rapport du Conseil central, que nous avons vu diminuer dans ces proportions nos ressources annuelles, quand les ouvriers apostoliques, par suite même de déplorables événements, se sont dirigés plus nombreux que jamais sur les terres lointaines, que des missions nouvelles ont été fondées... »

La diminution, qui « provient en grande partie des diocèses de France, porte non pas sur les dizaines qui sont la base de l'Œuvre,

Archives diocésain
Quimper et Léon

mais sur les dons extraordinaires... ». C'est ce qui a lieu pour notre diocèse de Quimper et de Léon : bien qu'inférieur de 11.883 fr. à celui de 1902 qu'un don magnifique de 16 500 fr. avait fait monter d'une façon exceptionnelle, le total de nos recettes dépasse le chiffre moyen de toutes les années précédentes, puisqu'il s'élève à la somme de 148.244 fr. 65.

Onze diocèses ont versé plus de *cent mille francs*. Ce sont les diocèses de :

1. Lyon	389.696f54	7. Paris.	159.319f09
2. *Metz*	212.837 13	8. Quimper	148.244 65
3. Nantes	184.367 80	9. *Boston* (Et.-Un.).	126.633 15
4. Saint-Brieuc. . .	175.511 20	10. Rennes	116.535 85
5. Cambrai	173.444 25	11. *Cologne* (Allgne):	100.722 91
6. *Strasbourg* . . .	163.505 75		

La France donne à elle seule plus de la moitié des recettes totales. Quant à la Bretagne, elle tient honorablement son rang : si l'on ajoute aux chiffres indiqués ci-dessus pour Nantes, Rennes, Quimper et Saint-Brieuc, la recette du diocèse de Vannes, qui, pour des raisons particulières, n'a atteint que 28.088 fr., on arrive au total de 651.747 fr. 50 pour les cinq départements bretons.

Selon l'usage, pour notre diocèse, le compte détaillé des aumônes par paroisse, avec le tableau de celles qui ont donné la plus forte moyenne, sera joint aux *Annales* de Mai.

Nantes. — **Retraite des Bretons.** — Cette année, comme les années précédentes, une retraite sera donnée, pour les Bretons, à l'occasion des Pâques, dans la chapelle des Religieuses de la Retraite.

Cette retraite s'ouvrira le second dimanche après Pâques, à 3 heures de l'après-midi, par une instruction suivie du Salut.

Les jours suivants, il y aura instruction à midi et demi, et sermon le soir à 7 h. 1/2. La clôture solennelle se fera le troisième dimanche après Pâques.

Les Bretons voudront mettre le même empressement que les années précédentes à profiter de cette retraite.

(*Semaine religieuse* de Nantes.)

Quimper. — **Nouveaux vitraux à la Cathédrale.** — Est-ce vraiment la peine de venir nous parler des deux verrières récemment placées dans une église qui en possède déjà trente-deux modernes, et trente-trois autres, soit anciennes, soit imitées du xve siècle ? — Voilà ce que diront plusieurs personnes, et cependant je crois devoir décrire les deux pages très remarquables ajoutées à une des œuvres les plus complètes de l'iconographie religieuse de la Bretagne.

Au-dessus de la porte de la sacristie, et au-dessus de la grille où se distribuait autrefois *le pain du Chapitre*, les fenêtres étaient encore de verre qui jadis avait dû être blanc. Cette partie de l'édifice offre le même caractère que le chœur (fin du xiiie siècle), mais les meneaux de la seconde fenêtre ont été changés au xve siècle, un peu après ceux de la chapelle voisine. Ces remaniements, l'élégance des sculptures qui encadrent la petite grille, le tympan armorié de la porte font déjà de l'absidiole où on les rencontre un petit coin original et charmant, mais le vitrage terne et poussiéreux y faisait tache, et M. J.-C. Coat, curé-archiprêtre, rêvait depuis longtemps d'une belle décoration pour ce point bien en vue.

Un généreux donateur offrit un des vitraux nécessaires, et M. le Curé trouva les ressources voulues pour la fenêtre voisine.

J'emprunte à notre aimable légendaire, Albert Le Grand, l'exposé de la scène charmante représentée dans la verrière, au-dessus de la grille :

« Estant allé à Kemper visiter son maistre saint Corentin, comme il passait une rüe, un jeune enfant de maison, nommé Wennaël (ou Guenaël, *ange blanc*) joüant sur le pavé avec quelques autres enfants, quittant ses jeux puérils, s'en courut vers le saint abbé, et, l'empoignant fermement par son froc, se mist à genoux et luy demanda sa bénédiction. Saint Guennolé, lisant en son visage quelque signe de future saintelé, luy dit : « Eh bien ! mon « fils, voulez-vous venir quant et nous pour servir Dieu dans « notre monastère ? — Ouy, mon Père, répondit l'enfant ; je vous « promets dès à présent que je veux passer toute ma vie au service « de Dieu sous vostre règle et discipline. » Et disant cela, il quitta tous ses compagnons et suivit le saint abbé, lequel, pour éprouver sa persévérance, luy dit : « Mon fils, retournez-vous-en chez votre « père, le chemin est long d'icy au monastère, vous ne sçauriez « nous suivre. » Mais le saint enfant persistant toujours, le Saint admirant sa persévérance, le conduisit chez ses père et mère et de leur consentement l'emmena et prit luy-mesme le soin de son instruction. Ce fut la septiesme année de son âge qu'il vint à Landévenec et y passa trois années en habit séculier, comme pensionnaire, en grande impatience de recevoir l'habit, dont il faisoit continuellement instance à saint Guennolé et aux autres religieux, lesquels, enfin, luy accordèrent sa requeste. Il couloit la dixième année de son âge, quand il fut vestu, en présence du roi Salomon, Ier du nom, et de toute sa cour, qui fondoit en larmes, voyant un jeune seigneur, en un âge si tendre, fouler généreusement aux pieds les vanitez du monde et embrasser courageusement la Croix. »

Comme on le voit dès les premières lignes, la scène se passe dans les rues de Quimper, et bien que d'après le cartulaire de Landévenec cité par M. de la Borderie, saint Guénaël ait fait don à son abbaye d'un domaine qu'il possédait à Lanrivoaré, nous n'en concluons pas, comme une certitude, qu'il faille rejeter l'opinion d'après laquelle saint Guénaël serait né en Ergué-Gabéric, mais tout près de Kerfeunteun (1), c'est-à-dire aux portes de Quimper,

(1) Au village de Keranroux ; on y voit encore quelques traces d'une chapelle, et une fontaine où l'on baigne les jeunes enfants.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

et il n'est nullement improbable que son père, le comte Romélius, et sa mère, la comtesse Lévénez, aient possédé une habitation dans la ville récemment créée par saint Corentin, autour du château à lui cédé par le roi Grallon.

On a choisi, comme point précis de la rencontre du saint abbé et du saint enfant, un point où s'élargit la rue de la *Tourbie* et où les vieilles maisons présentent le caractère du XVe siècle. Le fond du tableau est très heureusement formé par les clochers de la cathédrale et le Mont-Frugy couvert de ses beaux arbres.

Près du pignon de la grande maison habitée par la famille de Jacquelot du Boisrouvray, est représenté un groupe de moines que précède saint Guénolé appuyé sur sa crosse de bois, et revêtu de son habit religieux tout blanc, en raison de l'étymologie de son nom : *Guen-oll-e* (il est tout blanc) ; il accueille saint Guénaël qui a quitté ses jeux et s'est précipité vers lui, le visage tout rayonnant ; la boule qu'il roulait tout à l'heure est à terre, et parmi ses petits compagnons, tous charmants, tous élégants dans leurs costumes de petits seigneurs, les uns pleins d'entrain et de vie continuent leurs jeux, les autres contemplent ce qui se passe entre le moine et l'enfant, tandis que Romélius et Lévénez, à leur porte, sont tout prêts à donner leur consentement pour le départ de leur fils.

Plusieurs de ceux qui verront ce vitrail, et qui auront lu le récit et la description qui précèdent, se demanderont, à coup sûr, ce que devint plus tard un enfant si précoce dans la haute sainteté ; voici :

En 532, il succède à saint Guénolé comme abbé de Landévénec. Il remplit cet office pendant sept ans, puis avec onze de ses moines il va fonder de nouvelles abbayes dans les îles de la Manche, en Bretagne, en Irlande.

Cinquante autres couvents l'appellent et le voient réformer leur discipline. Il a consacré trente-quatre ans à cette œuvre, quand il éprouve un vif désir de revoir sa patrie ; il fabrique une barque d'osier, recouverte de cuir, la charge de saintes reliques et de livres et vient aborder en Cornouaille ; il y fonde trois monastères, puis un autre à l'île de Groix où il séjourne plusieurs années. Enfin, une dernière fondation à la rive droite de l'embouchure du Blavet, où il meurt entre 585 et 590. Né au commencement du VIe siècle, il avait plus de quatre-vingts ans. J'ai emprunté ces détails à l'histoire de Bretagne par M. de la Borderie.

(A suivre.)

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le samedi 9 Avril, le Saint-Père après avoir reçu M. l'abbé Fonssagrives avec une délégation des membres du Cercle catholique d'étudiants du Luxembourg, a donné audience à

300 médecins catholiques environ, venus (de France spécialement) en pèlerinage à Rome. Le Pape leur a prodigué les encouragements et les conseils les plus paternels ; puis il a admis les familles des médecins avec de nombreux hospitaliers et dames hospitalières de Lourdes. Mgr Schœpfer, évêque de Tarbes, assistait à cette réception.

Lundi de Quasimodo, 11 Avril, à l'occasion du centenaire de saint Grégoire le Grand, Pie X a célébré solennellement la messe dans l'église de Saint-Pierre. Une foule énorme — 50,000 personnes au moins — remplissait la basilique... La fête a été magnifique ; sur le passage du Pape porté sur la sedia, les fidèles agitaient leurs mouchoirs pour manifester leur enthousiasme, les acclamations étant interdites.

Le Pape, qui paraissait en excellente santé, est rentré à 11 h. 50 dans ses appartements.

— Le voyage de M. Loubet à Rome. — Le Président de la République Française va partir prochainement pour Rome. Il ne sera pas reçu par le Souverain Pontife. Depuis que le roi d'Italie a pris Rome au Pape pour en faire la capitale du royaume, les chefs d'Etat catholiques qui font visite à l'usurpateur au Quirinal ne sont pas reçus au Vatican. Cette règle, établie et appliquée pour tous, n'est blessante pour personne.

Malgré de pressantes démarches officieuses, on n'a pas pu obtenir une exception en faveur de M. Loubet qui, par suite, s'est décidé à ne pas demander une audience qu'il savait devoir lui être refusée. Il n'en est pas moins vrai, dit l'*Osservatore Romano*, « que la visite accomplie à Rome dans ces conditions par un chef d'Etat catholique est une offense très grave faite au Pape ». On sait que pour ce motif l'empereur d'Autriche, les rois d'Espagne, de Portugal et de Bavière s'abstiennent d'aller à Rome.

Le Pape admet les souverains non catholiques, à la condition expresse qu'ils acceptent certaines conditions protocolaires et gênantes pour eux et qui irritent profondément l'Italie.

Tous, sauf le shah de Perse, en s'y soumettant, reconnaissent que le problème n'est pas résolu.

La récente visite du roi d'Angleterre et l'éclatante manifestation de l'empereur Guillaume ont été des démonstrations d'une incomparable éloquence.

La codification du droit canonique. — Le *Motu proprio* sur l'unification des lois ecclésiastiques, daté du 19 Mars, a été publié le 1er Avril. « Afin de réaliser, dit Pie X, le programme qu'il s'est tracé : tout restaurer dans le Christ », il importe d'assurer « la bonne ordonnance et l'état florissant de la discipline ecclésiastique ». Le Pape résume l'histoire des codifications diverses, qui apportèrent un remède partiel à l'incommodité résultant de ce que les lois ecclésiastiques soient éparses.

Ecoutant les désirs de nombreux princes de l'Eglise et du Con-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

cile du Vatican, Pie X ordonne qu'on réunisse toute la législation dans une collection unique, en opérant le triage des lois abrogées et en appropriant celles qui en ont besoin aux nécessités de notre époque.

En conséquence, il institue une Commission pontificale composée de cardinaux que Sa Sainteté présidera, et à laquelle seront adjoints, à titre de consulteurs, des canonistes et des théologiens. L'épiscopat entier apportera son concours suivant des règles fixées ultérieurement.

Ce *Motu proprio* sera accueilli avec une joie profonde dans le monde ecclésiastique. En effet, le recueil du droit canonique s'est constitué au cours des âges, au fur et à mesure des besoins, et depuis bien des siècles n'a pas été l'objet d'un travail d'unification dont le besoin se fait vivement sentir.

Pie X et l'action sociale catholique. — A la date du 19 Mars, le Pape a adressé au Comte Stanislas Medolago Albani, président du Deuxième Groupe de l'Œuvre des Congrès Catholiques, une lettre dont nous devons donner intégralement les passages essentiels, parce qu'ils ne s'appliquent pas seulement à l'Italie.

Reprenant les idées qui ont inspiré le *Motu proprio* sur l'action catholique, le Pape s'exprime en ces termes :

Nous sommes persuadé que le Deuxième Groupe emploiera tous ses efforts à éloigner ses adhérents non seulement des sociétés qui sont une cause directe de perversion intellectuelle et morale, mais encore de ces institutions *neutres*, qui, sous couleur de protéger les ouvriers, poursuivent une autre fin que le véritable avantage moral et économique des particuliers et des familles.

A cet effet, nous déclarons que dorénavant on ne tiendra pas pour institutions sociales catholiques celles qui ne donneront pas au Deuxième Groupe de l'Œuvre des Congrès leur adhésion pleine et entière. Pour épargner au clergé de lourdes responsabilités, il lui est interdit de prêter aucun concours aux sociétés, bonnes en apparence, à qui cette surveillance pèserait, quoi qu'elle n'aille point sans une protection efficace. En décidant de la sorte, Nous sommes assuré d'être l'interprète de Nos vénérables Frères les évêques, pour qui l'action catholique populaire a été trop souvent une source d'ennuis, ou même d'amers déplaisirs.

Nous profiterons de l'occasion pour attirer à l'attention du Deuxième Groupe sur les esprits portés à embrasser les nouveautés, de peur qu'ils ne deviennent la proie de ceux qui, par de spécieux dehors cherchent à s'en faire des instruments pour l'exécution de desseins à tout le moins suspects. Appliquez-vous surtout à contenir dans de justes limites l'impétuosité des jeunes gens. N'écoutant que des sentiments généreux sur lesquels la raison n'exerce pas encore assez d'empire, ils aspirent à tout réformer, s'aventurent dans des tentatives audacieuses, et finissent, avec tout leur désir de faire mieux, par n'arriver même pas à bien faire. Au cas où vos amicales remontrances ne rencontreraient chez eux qu'indocilité, vous les excluriez de votre œuvre : car ce qui importe, c'est moins le nombre

que la concorde et l'affection mutuelle, dont le bien véritable a toujours besoin.

Continuez donc, cher Fils, d'accord avec vos éminents collègues, de susciter et de conduire, comme vous l'avez fait jusqu'ici, non seulement des institutions de caractère purement économique, mais aussi d'autres qui tiennent à celles-là : les unions professionnelles soit d'ouvriers, soit de patrons, entre lesquelles vous maintiendrez la bonne harmonie ; les secrétariats du peuple pour les consultations légales et administratives ; les œuvres d'émigration, de saine propagande d'études. Vous y recueillerez les consolations les plus douces.

Quant à Nous, Nous ne vous refuserons jamais l'appui de Notre autorité et de Notre parole, et Nous prierons constamment le Seigneur qu'il vous fasse à tous la grâce de poursuivre avec zèle de si saintes et salutaires entreprises....

Ces paroles du Saint-Père donnent un commentaire pratique de ce passage de l'Encyclique sur saint Grégoire, où il disait :

Ceux-là se trompent gravement qui, en s'occupant du bien public, et surtout en défendant la cause des classes inférieures, ont pour principal souci ce qui concerne le bien-être matériel du corps et de la vie, et passent sous silence le salut des âmes et les devoirs très graves qu'impose la profession chrétienne. Parfois ils n'ont pas honte de couvrir comme d'un voile certains préceptes fondamentaux de l'Evangile, craignant que, sans cela, on ne les écoute moins bien, ou que même on ne les abandonne ; il sera sans doute conforme à la prudence de procéder par degrés, même dans l'exposition de la vérité, lorsqu'on aura affaire à ces hommes qui sont en tous points hostiles à nos doctrines et séparés de Dieu. « Les blessures qu'il faut tailler », dit saint Grégoire « doivent être auparavant palpées d'une main légère ».

Mais cette habileté elle-même prendra les caractères de la prudence charnelle, si elle en vient à être comme une règle d'action constante et commune, et cela d'autant plus que par cette attitude on semble faire peu de cas de la grâce divine, qui est accordée non seulement au ministère sacerdotal et à ceux qui l'exercent, mais à tous les fidèles du Christ, afin que nos paroles et nos actions émeuvent fortement leurs cours.

Pour obéir aux prescriptions pontificales, M. Medolago Albani a envoyé les instructions suivantes : 1° Les associations particulières ne doivent entrer dans aucune institution ou fédération ayant comme base de son programme la *neutralité* en fait de religion ; 2° Par suite, les sociétés de secours mutuels s'abstiendront de prendre part au troisième congrès de la Prévoyance qui se tiendra à Florence, au mois de Mai ; la Fédération nationale des sociétés catholiques de secours mutuels, d'accord avec le second groupe général, est autorisée à y assister par des délégués.

Réparation incomplète. — Nous lisons dans le *Bulletin* du diocèse de Reims :

« M. l'abbé Loisy écrit au journal l'*Éclair* qu'il renonce spontanément et définitivement au cours libre qu'il faisait à la Sorbonne, et cela « en vue de la pacification des esprits dans l'Eglise catho-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

lique ». Il est une autre œuvre de pacification non moins importante qui s'impose, sans retard, à la conscience de M. Loisy : il doit, pour rassurer les fidèles, se soumettre à la condamnation portée sur ses œuvres. Si la science est une belle chose, l'humilité chrétienne est beaucoup plus précieuse et plus digne d'admiration. Il est bon, sans doute, de sauvegarder une réputation de savant, mais il est infiniment meilleur de songer aux intérêts éternels de son âme ».

Congrès eucharistique international. — Le Congrès Eucharistique international, qui a déjà dans ses précédentes assises, en France et en Belgique, créé partout un réel mouvement en faveur de l'adorable sacrement de l'autel, se tiendra cette année dans la ville d'Angoulême.

Il aura lieu du **27 au 31 Juillet.**

Déjà Mgr l'Evêque d'Angoulême a eu, à Paris, une entrevue avec Mgr l'Evêque de Namur, président du Comité permanent et les membres de ce Comité.

Sa Grandeur, en remerciant de l'honneur que l'on offrait à son diocèse et du bienfait qu'on lui procurait, a promis de donner tout son zèle et tout son dévouement à une œuvre qu'il apprécie et qu'il aime.

Tout annonce pour Angoulême un Congrès eucharistique digne de ceux que Paris, Reims, Toulouse, Angers ont organisés.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de la préparation de ce Congrès et de tout ce qui peut favoriser son succès.

BIBLIOGRAPHIE

Le Bienheureux Thomas More (1478-1535), par HENRI BRÉMOND. 1 vol. in-12 de VIII-193 pages de la collection « **Les Saints** ». Prix : 2 fr. Librairie VICTOR LECOFFRE, Paris.

Peu de personnes savent que Thomas More, plus connu sous le nom de Thomas Morus, a le droit de figurer dans une collection de Vies de Saints. Beaucoup s'étonneront peut-être encore de voir le grand chancelier d'Henri VIII, l'ami d'Erasme, l'auteur d'*Utopie*, l'homme trois fois marié, connu pour ses saillies spirituelles et sa bonne humeur, prendre place dans une telle galerie. Rien de plus certain cependant : Thomas More a été béatifié par l'Eglise catholique qui le considère justement comme un martyr. Il fut en effet décapité par ordre du roi pour avoir voulu, à l'occasion d'une nouvelle répudiation, maintenir les droits du Saint-Siège et ceux de la morale catholique en refusant de reconnaître la souveraineté spirituelle que prétendait s'arroger le monarque. C'est cette vie et cette mort que raconte M. Henri Brémond, l'un des écrivains dont la Société de Jésus était le plus fière : depuis la dispersion, M. Henri Brémond est allé travailler à Londres. C'est de là qu'il nous envoie cet original et charmant volume, où la vie séculière du héros est analysée avec une rare finesse, et où sa mort est expliquée de la façon la plus édifiante, par les vertus dont elle a été la consécration.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. Vendredi 22 Avril 1904. N° 17.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — IIIe Dimanche après Pâques : Les joies mauvaises et la bonne tristesse.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Saint-Marc ; Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pendant la semaine ; Religieuses de la Retraite ; L'enlèvement des Crucifix des prétoires et tribunaux ; Nos missionnaires ; Quimper ; Catholiques, exigez votre religion dans toute école publique ! Œuvre de la Sainte-Enfance.

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Paris ; Besançon ; Saint-Brieuc ; Bourges ; Défense de l'Enseignement chrétien.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 24 Avril. — 3e Dimanche après Pâques. PATRONAGE DE S. JOSEPH. Double de 2e classe. Blanc. A la messe, mémoire de S. Fidèle, Martyr, et du Dimanche.

Vêpres du suivant, avec mémoires du Patronage de S. Joseph, et de S. Fidèle.

Lundi, 25. — S. MARC, ÉVANGÉLISTE. Double de 2e classe. Rouge. (A la procession, messe des Rogations. Violet.) *Il n'y a pas d'abstinence.*

Mardi, 26. — S. Clet et S. Marcellin, Papes et Martyrs. Semi-double. Rouge.

Mercredi, 27. — De la férie. — Ou office votif de S. Joseph ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 28. — S. Paul de la Croix, Confesseur. Double. Blanc.

Vendredi, 29. — S. Pierre, Martyr. Double. Rouge.

Samedi, 30. — Ste Catherine de Sienne, Vierge. Double. Blanc.

Dimanche, 1er Mai. — 4e Dimanche après Pâques. S. PHILIPPE ET S. JACQUES, APÔTRES.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Saint-Coulitz	23 et 24 Avril.
Bannalec.	25, 26, 27, 28, 29 et 30 Avril.
Tourc'h	1 et 2 Mai.

Archives diocésaines d Quimper et Léon

IIIe Dimanche après Pâques.

Les joies mauvaises et la bonne tristesse.

A la veille de mourir, le Sauveur disait à ses apôtres, dans son discours après la Cène : « *Le monde se réjouira et vous serez dans la tristesse, mais votre tristesse se changera en joie* ». En effet, les jours qui suivirent, le monde juif put croire à son triomphe et le célébrer joyeusement. Le Christ était mort et son œuvre paraissait détruite. Quant aux apôtres, leur tristesse, que l'Eglise rappelle dans l'hymne en leur honneur : *Tristes erant Apostoli...*, n'était que trop justifiée. Néanmoins, au jour de Pâques, elle se changeait en joie par suite de la Résurrection. En nous faisant relire, en ce IIIe Dimanche après Pâques, ces paroles prophétiques, l'Eglise nous donne un enseignement que les circonstances rendent très opportun et très consolant.

Le monde se réjouira. Le monde sait-il faire autre chose ? Léger et vain, il s'amuse de tout. La vie est un mystère toujours profond, parfois angoissant. Il suffit de réfléchir un instant pour qu'aussitôt de troublantes questions se posent à l'esprit. Le monde ne s'y arrête pas. Le temps est court. « Rions et buvons, couronnons-nous de fleurs, car demain nous mourrons, » répètent les insensés depuis des siècles. Et ce sont des réunions, des banquets, des danses, des courses de chevaux, des spectacles qui se succèdent et prennent tous les instants, n'en laissant presque point pour les affaires sérieuses, qui en exigeraient plus que jamais. Plaisirs toujours dangereux, mais plus coupables aujourd'hui, qui détournent l'esprit de la lumière, énervent la volonté, corrompent le cœur et font perdre la vie présente avec la vie future. — La joie du monde est quelquefois pire. C'est celle des impies qui voient réussir leurs sacrilèges entreprises contre l'Eglise de Dieu. Depuis longtemps ils méditaient leur dessein. Ils l'ont longuement mûri, savamment préparé, violemment accompli. Le succès couronne leurs efforts. Ils célèbrent déjà le triomphe définitif...

Et vous serez dans la tristesse. La vie, pour nous chrétiens, ne saurait jamais être un amusement. Nous savons que Dieu en a fait une épreuve, qu'il faut y remplir des devoirs toujours difficiles à la nature et y être exposé à de nombreux dangers. Jusque dans nos joies les plus douces et les plus profondes, il y a toujours je ne sais quoi de grave et d'austère qui nous fait sentir que le bonheur n'est nulle part ici-bas. Nous sommes des exilés sur la terre. Un exilé n'est-il pas toujours triste ? — Nous le sommes aujourd'hui davantage. Notre cœur éprouve une lourde angoisse au spectacle des événements actuels. On insulte tout ce que nous respectons. On hait et fait souffrir tous ce que nous aimons. Les petits enfants ne reçoivent plus les soins dévoués des maîtres et des maîtresses qui leur apprenaient l'amour du devoir avec l'amour de Dieu. Les

Sœurs, en grand nombre, ont été obligées de quitter leurs écoles. Des Religieux ont été expulsés. Des maux encore plus graves sont suspendus sur nos têtes. La liberté religieuse, déjà gravement atteinte, est encore plus menacée pour l'avenir... Pourrions-nous ne pas être tristes ?

Mais votre tristesse se changera en joie. Cette consolante prophétie s'adressait aux apôtres. Elle s'est réalisée à bref délai. Après trois jours, leur tristesse fit place à la joie. Nous ne savons pas, Seigneur, quand nos épreuves prendront fin ; mais nous avons la certitude qu'un jour viendra où la joie du triomphe sera la juste récompense de nos peines : car votre prophétie, ô divin Maître, c'est à nous qu'aujourd'hui l'Eglise l'applique et cette application se vérifiera sûrement !

Notre tristesse se changera en joie quand nous recevrons l'éternelle récompense. Dieu l'a promis. La promesse s'accomplira. La joie sera d'autant plus grande que la tristesse aura été plus douloureuse et plus longue.

Peut-être Dieu nous accordera-t-il, même en ce monde, la joie de voir triompher l'Eglise dans notre pays. Elle a subi des assauts plus dangereux. Elle en est sortie victorieuse.

Mais alors même que nous ne serions pas les témoins de cette victoire, notre tristesse ne sera pas sans mélange de consolation. Nous savons que nous souffrons pour la bonne cause, pour le devoir, la liberté, la justice et la religion. C'est une indicible jouissance que de pouvoir se rendre ce témoignage. Les victimes de l'injustice et de l'oppression ont dans cet indestructible témoignage de leur conscience une parcelle de joie, que les plus audacieuses tentatives de la tyrannie sont incapables de détruire et même d'atteindre... (*Semaine religieuse* de Moulins.)

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. Les Élections municipales du 1er Mai.

II. Les retraites de première Communion et de Confirmation.

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — *Lundi 25 Avril*, fête de saint Marc, la procession sort de la Cathédrale à *9 heures*, et se rend à la chapelle de Saint-Marc où l'on chante la messe.

Saint-Marc. — **Avis de service anniversaire.** — On nous prie d'annoncer qu'un service anniversaire pour le repos de l'âme de M. C. Coat, mort recteur de Saint-Marc, sera célébré dans l'église de cette paroisse, le Mardi 3 Mai prochain, à 10 heures.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

TABLEAU DE LA VISITE PASTORALE ET DES CONFIRMATIONS
pendant la semaine.

La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.

Avril.	*Matin.*	*Soir.*
Dimanche, 24	Pont-Croix.....	Mahalon. — Meilars.
Lundi, 25.....	Beuzec-Cap-Sizun	Poullan.
Mardi, 26.....	Esquibien. — Primelin....	Plogoff.
Mercredi, 27.....	Cléden-Cap-Sizun	Goulien.
Jeudi, 28.....	Audierne.....	Plouhinec.
Vendredi, 29.....	Plozévet.....	Pouldreuzic. — Lababan.
Samedi, 30.....	Plovan	Peumerit. — Tréogat.

A partir de vendredi 22, Monseigneur est accompagné de M. le Vicaire général Fleiter.

Religieuses de la Retraite. — Le mardi (12 Avril), a eu lieu l'élection de la Supérieure générale de la Congrégation de la Retraite d'Angers. C'est la Révérende Mère Sainte-Hildegarde, maîtresse générale au pensionnat de Quimper, qui a été élue.

La nouvelle supérieure, âgée de 42 ans, est née au Lion-d'Angers où vit encore sa mère. (*Semaine religieuse* d'Angers.)

L'enlèvement des Crucifix des prétoires et tribunaux. — Le Conseil général du Finistère, à la fin de sa séance du 13 Avril qui terminait la session, a voté, à l'unanimité des 25 membres présents (six avaient quitté la salle, les autres étaient absents), un projet de résolution « protestant contre l'enlèvement des crucifix dans les prétoires de la cour d'assises, des tribunaux civils et de commerce du Finistère, propriétés départementales, et qui ne pouvaient être enlevés sans l'autorisation du Conseil général, mesure qui blesse profondément les sentiments religieux de nos populations ».

Ainsi qu'il résulte des explications échangées au cours des débats, cette motion implique la demande de rétablissement des crucifix.

Sur la demande de la plupart des membres du barreau de Brest, une messe de réparation a été dite aujourd'hui vendredi 22 Avril, à 9 heures, en l'église Saint-Louis. Pendant la messe on a chanté le *Miserere*.

Les fidèles avaient été invités à venir nombreux à cette cérémonie pour témoigner leur amour à Notre-Seigneur et protester contre l'injure qui lui est faite par l'enlèvement de son image bénie de tous les prétoires et tribunaux.

Partout, nous aimons à le croire, les catholiques auront à cœur de réparer, dans la mesure de leurs forces, l'outrage fait à leurs croyances et à leur Dieu, pour que cet acte d'apostasie n'attire pas de nouveaux châtiments sur la France. Si l'on s'acharne à effacer le nom de Dieu et à faire disparaître le signe de la Rédemption,

que ce signe nous soit plus cher que jamais ! donnons-lui partout la place d'honneur : place d'honneur sur nous, place d'honneur dans nos maisons, sur nos chemins, dans les propriétés particulières...

Oui, malgré tout et plus que jamais, *O Crux, ave, spes unica !...* O Croix, notre unique espérance, gloire et salut du monde, augmentez la foi et la ferveur en ceux qui vous vénèrent ; pardonnez à ceux qui vous outragent !

Nos missionnaires. — Au Continent noir. — Il y a quelque temps (*Semaine religieuse*, n° du 11 Mars 1904), nous donnions des nouvelles de notre compatriote, le P. Herry (de Saint-Pol-de-Léon), dont l'attitude en face des noirs révoltés faisait l'admiration du gouverneur anglais. Une épreuve plus cruelle était réservée au vaillant missionnaire : la station qu'il venait de fonder, disions-nous, avec le P. Joseph, sur la Bénoué (Nigeria), a été complètement détruite par un incendie. Voici le récit du désastre (1) adressé par le P. Herry à Mgr Le Roy, Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit, à laquelle il appartient.

Onitsha, 9 Février 1904.

Monseigneur et Très Révérend Père,

Le R. P. Lejeune vous racontait, il y a quelque temps, son voyage à Dekina, dans la province de Bassa, où il était allé avec le P. Joseph fonder la Mission de Sainte-Croix.

Nous venons de refaire le même trajet dans des circonstances bien pénibles : Dekina n'existe plus ! Toute la ville a été la proie des flammes, dimanche 31 Janvier, à 10 heures du matin.....

Le feu fut mis, on ne sait par qui, aux herbes sèches, au moins à un kilomètre à l'Est de Dekina, du côté des Okpotos révoltés contre le Gouvernement de la N. Nigeria.

Lentement le feu fit son chemin, nettoyant tout sur son passage. Entre la brousse et le commencement de la ville, il y a une route de 5 à 6 mètres de large, qui va des huttes des soldats au fort. Cette route étant toujours très propre, personne ne pensait que le feu pût la traverser. On avait malheureusement compté sans le vent qui s'éleva très fort, tout d'un coup, justement du côté du feu qui fut ainsi poussé vers nous. Dès qu'on vit qu'il pouvait y avoir du danger, on commença par enlever les palissades les plus rapprochées de l'incendie, ainsi que les toits des maisons qu'elles entouraient.

Ce fut inutile ; le vent alla en augmentant, et des touffes d'herbes enflammées passaient à une vingtaine de mètres au-dessus de nos têtes, allant s'abattre sur les toits de chaume à 50 ou 60 mètres plus loin, et mettant ainsi le feu à toute la ville. Quand nous vîmes qu'il n'y avait plus d'espoir d'arrêter le feu qui prenait partout, nous voulûmes sauver au moins quelque chose.

---

(1) Extrait des « Annales Apostoliques » de la Congrégation, n° d'Avril 1904.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le P. Joseph s'empara de l'autel portatif sur lequel nous disions la sainte messe tous les jours, n'ayant pas encore d'autel fixe. Le P. Brey jeta dehors sa couverture et son matelas pendant que je mettais moi-même en sûreté le linge d'autel, en plaçant le tout au milieu de notre cour, qui était très propre. On réussit encore à sortir de la maison la malle du P. Brey et la mienne. Nous allions rentrer dans la maison, lorsque le feu prit simultanément au toit de notre hutte et à ce que nous venions de sortir : nous fûmes obligés de le porter plus loin, du côté de la rivière. A notre retour, tout était en cendres, non seulement nos trois huttes, mais aussi les volets, les montants de porte et les portes.

Tous nos livres, bréviaires, papiers d'affaires, toutes nos provisions, ainsi que les effets qui n'étaient pas dans nos malles, tout, absolument tout, a été détruit. Comme nous, les indigènes ont également tout perdu !

Ce fut un bien triste spectacle quand nous regardâmes autour de nous. Partout la destruction ! Il ne restait plus de Dekina que quelques pans de mur en terre glaise et des poteaux qui fumaient encore. Tout cela fut l'affaire de moins de 20 minutes.....

Nos pertes peuvent être évaluées à un minimum de 3,000 francs, sans compter les ennuis d'un retard plus ou moins prolongé avant de pouvoir reprendre cette œuvre.

Nous nous assîmes tristement sur nos malles, en plein soleil, nous demandant ce que nous devions faire. Dépourvus de tout, sans abri et sans provisions, nous ne vîmes qu'un parti à prendre : descendre à Onitsha. Nous allâmes voir le chef, nous lui dîmes que nous allions partir, le priant de nous fournir quatre ou cinq porteurs : ce qu'il fit immédiatement. Au moment du départ, il vint nous dire au revoir, nous priant de revenir dès que nous pourrions. On lui confia nos quelques poules, qui avaient échappé, avec une ou deux chèvres, lui prouvant ainsi que notre intention était bien de revenir, si la Providence nous le permettait.

A 5 heures et demie du soir, nous nous mettons en route pour Mozoum, sur la Bénoué. Le voyage fut bien pénible, le P. Joseph et moi n'ayant que des pantoufles aux pieds, nos souliers ayant brûlé comme tout le reste.

Vers 10 heures et demie de la nuit, nous arrivons à Oudougbo, à 7 kilomètres de Mozoum. Etant fatigués, nous décidons de nous reposer jusqu'au matin dans cet endroit, et nous nous installons sur la place du marché.

Depuis le matin nous n'avions rien pris, et la marche que nous venions de faire nous avait donné un peu d'appétit. Nous n'avions malheureusement aucune provision. Le chef du village vint à notre secours. Il nous fit apporter du bois pour faire du feu, et quelques ignames. Le P. Joseph se chargea de faire de la soupe. Mais comment la manger ? Nous n'avions qu'une seule assiette. On la donna au P. Brey. Je pris le couvercle de la casserole, et le P. Joseph la casserole elle-même. Jamais on ne mangea avec meilleur appétit !

Le lendemain matin, 1er Février, à 6 heures, nous étions de nouveau en route, et après bien des péripéties, nous pûmes quitter Mozoum vers 1 heure.

A 6 heures du soir, nous étions à Lokodja, et nous descendîmes à la *Niger C°*, où l'on nous offrit l'hospitalité pour la nuit. Le lendemain, 2 Février, le Gouvernement nous donnait passage gratuit sur un de ses bateaux faisant la poste et partant le lendemain 3, à 10 heures du matin. A Lokodja, nous avons été très bien reçus, et tous les Blancs, tant civils que militaires, nous montrèrent leur sympathie.

Enfin, le jeudi 4, vers 3 heures, nous arrivions à Onitsha, où le R. P. Préfet fut désolé d'apprendre notre désastre...

Dans cette fondation de Dekina, les croix ne nous ont pas manqué ! Depuis l'anéantissement de la première expédition, le chemin des Okpotos nous était fermé. Il eût été pour le moins imprudent de s'aventurer chez eux, car ils n'ont pas encore eu le temps de connaître le missionnaire, et notre seule qualité de Blancs eût été suffisante pour nous rendre dignes de la marmite. Les Okpotos sont cependant ceux qu'il faudra entamer les premiers. C'est une race active et bien supérieure à celle des Bassas sous le rapport intellectuel.

Voilà, Monseigneur et Très Révérend Père, un petit aperçu sur notre désastre de Dekina. Nous crions : Au secours ! Car nous aimons à croire que l'abandon de Dekina n'est que momentané. Espérons que, la Providence venant à notre aide, nous serons bientôt à même de recommencer le travail un moment interrompu !

Veuillez, Monseigneur et Très Révérend Père, envoyer à vos enfants éprouvés votre bénédiction paternelle.

P. Herry.

Quimper. — **Nouveaux vitraux à la Cathédrale** *(suite et fin)*. — Le second vitrail est consacré à saint Mélar ; pour exposer la scène ici représentée, je dois d'abord donner sur l'origine de ce saint enfant quelques détails historiques : son grand-père Budic, comte souverain de la Cornouaille, laissa deux fils. L'aîné, Méliau, lui succéda en 530, et son règne fut pour son petit état une époque d'abondance et de grande prospérité.

« Méliau était aimé de son peuple, et digne de l'être, dit M. de la Borderie ; dans une assemblée des principaux *tierns* ou seigneurs de Cornouaille, entre lui et son frère Rivod une querelle s'éleva ; Rivod, fou de colère, porta à Méliau un coup mortel ; véritable assassinat. » Sa femme, Aurélie, fille de Winnoc, prince de la famille royale de Domnonée, lui avait donné un fils nommé Mélar *(Melorius)*. A la mort de son père, l'enfant avait sept ans.

« Le pouvoir, pendant sa minorité, devait être exercé par son oncle Rivod. Pour que ce pouvoir temporaire se changeât en pouvoir définitif, pour que de simple régent Rivod devint comte héréditaire de Cornouaille, le seul obstacle était la vie de Mélar, et il

Archives diocésaines de Quimper et Léon

songea aussitôt à le supprimer. Dans l'assemblée des principaux *tierns,* clercs et moines de Cornouaille, réunis après la mort de Méliau pour régler les affaires du pays, Rivod eut l'imprudence de laisser voir son effroyable dessein ; une protestation unanime et indignée empêcha ce nouveau crime. »

Bientôt ses instincts d'ambition et de cruauté reprenant le dessus, il envoya des émissaires pour faire périr l'enfant par le poison ou par le glaive ; ceux-ci, touchés jusqu'à un certain point par la grâce de l'enfant et par les supplications de sa mère, n'osèrent aller jusqu'au meurtre, mais ils coupèrent la main droite et le pied gauche du petit prince, persuadés que cela ferait tout aussi bien l'affaire de leur maître, puisqu'ainsi mutilé Mélar ne pourrait ni tenir le glaive ni monter à cheval et par là même serait impropre à gouverner un peuple guerrier.

En apprenant ce qui avait été fait, Rivod désavoua ses agents et demanda encore qu'on lui confiât la garde de son neveu. Quand le petit blessé fut guéri, on lui fit une main d'argent et un pied d'airain desquels, dit Albert Le Grand, « il se servoit aussi bien qui si c'eussent été ses membres naturels ; manioit les armes de sa main d'argent, aussi dextrement que si elle eût été de chair et d'os ; et, ce qui estoit plus admirable, l'un et l'autre croissoient, à mesure que les autres parties de son corps croissoient aussi ».

Or, c'était à toute la noblesse et aux plus hauts dignitaires de l'Eglise de Bretagne, réunis en la ville Carhaix, que Rivod avait osé réclamer pour lui-même la tutelle de son neveu ; les seigneurs, tant ecclésiastiques que laïques, avaient répondu à cette réquisition par un refus unanime, et malgré les garanties qu'il proposait, décidèrent que l'enfant serait confié à l'évêque de Cornouaille.

C'est précisément la remise de saint Mélar à l'évêque de Quimper qui a été choisie comme sujet de notre second vitrail, et c'est d'une manière admirable que le peintre-verrier a reproduit cette noble scène historique. Elle se passe dans des temps réputés barbares, et ils l'étaient en effet. Mais n'est-ce pas un bel exemple de patriotisme que le soin vigilant avec lequel ces hommes de guerre veillent sur l'unique rejeton de leur ancien souverain, déjouent les complots d'un tyran au risque de subir sa vengeance, et viennent conduire au prélat, qui leur a semblé le plus digne, l'enfant qui est l'espoir de la patrie ? Le jeune Saint apparaît là, très noble, très beau, tenant dans la main miraculeusement articulée la droite qui lui a été coupée ; les costumes du prince et des seigneurs sont très exactement ceux du VI^e^ siècle en Armorique et dans les Gaules. L'évêque, assis sur son trône, ayant près de lui son archidiacre et quelques moines de son clergé, semble souhaiter la bienvenue à son hôte princier.

Je ne puis raconter ici la vie de saint Mélar ; je dirai seulement, d'après Albert Le Grand, que pendant son séjour dans la maison de l'évêque « il s'adonna à l'estude de l'Ecriture Sainte, à l'Oraison et contemplation des choses célestes », et d'après M. de La Borderie citant lui-même dom Morice (*Preuves,* I, 224), que

l'évêque de Quimper conduisit son pupille « sur les frontières de son diocèse, dans un monastère fondé jadis par saint Corentin. Il y fut instruit dans les lettres divines et humaines et y demeura sept ans ». C'est dire qu'il était arrivé à l'adolescence, et sa popularité n'avait fait que grandir ; on l'avait aimé tout d'abord comme fils du bon prince saint Méliau, maintenant on le chérissait parce qu'il était si aimant, si confiant et si beau. Cette popularité de son neveu exaspéra Rivod, qui trouva enfin des complices et fit décapiter Mélar.

Un autre oncle du jeune martyr, Conomor (dont la femme était sœur de saint Méliau) lui fit donner une sépulture honorable. Peu après, son corps fut transporté à Lanmeur, et le roi des Francs Childebert contribua par ses largesses à l'érection de la *Confession* ou *Martyrium* de saint Mélar. C'est assez dire que le renom de sa sainteté s'était déjà répandu au loin.

Ces détails historiques, que j'ai crus nécessaires, nous ont un peu écartés de l'œuvre artistique considérée en elle-même. Elle a été confiée à M. Plonquet, qui a été aussi heureusement inspiré ici que dans ses verrières de Plougastel ; il y a joint, en outre, tout ce qu'on peut mettre de charme dans des créations où le principal personnage est un enfant. Quant à la partie décorative, elle est de l'effet le plus heureux. La nuance qui domine c'est un bleu assez clair.

Dans le vitrail de saint Guénaël, le motif principal du tympan est la reproduction du sceau du Chapitre épiscopal, avec une banderole qui porte sa devise. L'encadrement de la scène emprunte ses gracieux détails à l'architecture du XV^e^ siècle.

Dans le vitrail de saint Mélar, le trèfle du sommet porte l'*ombrellino* qui est l'insigne des Basiliques, accompagné des clefs d'or et d'argent de saint Pierre, et surmontant un blason aux armes de la Cathédrale : *d'azur à la truite d'argent.*

L'apparition inattendue de ces deux verrières bien en vue, sur le passage de tous, a fait grandement sensation et tous s'accordent à les trouver très intéressantes et très belles.

Catholiques, exigez votre religion dans toute école publique ! — C'est une veille de rentrée. Pendant que la gent écolière insouciante et rieuse, joue ses dernières parties, voici un père de famille qu'absorbent des préoccupations de circonstance. Il destine au Lycée son fils aîné ; son fils cadet entrera à l'école primaire du quartier. N'est-il pas de son devoir de les recommander l'un et l'autre à leurs maîtres de demain ? Il en est convaincu et, sans plus tarder, il va faire cette double démarche.

I. — Sa première visite est pour M. le Proviseur. Dès l'abord, il lui déclare qu'il est catholique et qu'il veut que l'éducation religieuse soit donnée à son nouveau lycéen. « Je prends bonne note de votre requête, lui est-il répondu ; il y sera fait droit ; vous rece-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

vrez pleine satisfaction. Au reste, ceci n'est pas complaisance, mais devoir professionnel. Vous n'êtes pas sans savoir que, pour tous les établissements analogues, il existe une sorte de concordat passé entre l'Etat et les familles, très propre à rassurer votre conscience et dont j'ai à procurer ici l'application. » Ce disant, M. le Procureur décroche du mur une pancarte et il en fait la lecture avec une onction touchante :

Décret du 24 Décembre 1881, relatif à l'instruction religieuse dans les établissements publics d'instruction secondaire.

Le Président de la République française,
Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes ;
Le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Dans les établissements publics d'instruction secondaire, *le vœu des pères de famille* sera toujours consulté et suivi en ce qui concerne la participation de leurs enfants à l'enseignement et aux services religieux.

Art. 2. — L'instruction religieuse sera donnée par les ministres des différents cultes dans l'intérieur des établissements, en dehors des heures de classe.

Art. 3. — Sont et demeurent abrogées les dispositions contraires au présent décret.

Art. 4. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 24 Décembre 1881. Jules Grévy.

Par le Président de la République :
Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
Paul Bert.

« Vous l'avez entendu, continue M. le Proviseur ; si l'Etat neutre n'impose rien aux parents au point de vue confessionnel, il ne leur refuse rien. Votre puissance paternelle, en vertu de laquelle vous seul avez le droit d' « élever » votre enfant, il la reconnaît formellement, il la respecte, il n'a garde de s'en adjuger la moindre parcelle. Le vœu des familles, il le provoque, et il s'empresse de s'y conformer. Ses locaux, il les ouvre au ministre du culte, à M. l'Aumônier, pour les leçons de Catéchisme et pour le cours apologétique de religion. Nous avons même une chapelle privée, où les offices sont célébrés régulièrement selon le rit des paroisses. Dans ces conditions, le Lycée sera pour votre enfant le prolongement de la famille : catholique il est entré, catholique il sera. »

II. — Après ces déclarations rassurantes, le père va frapper à la porte de l'instituteur. Il expose ce qui vient de se passer entre M. le Proviseur et lui, au sujet de son fils aîné ; il demande pour son cadet le même régime religieux. « Impossible, lui répond le maître ; ici tout est neutre : école, programme, maîtres et élèves. Nous ne connaissons ni la puissance paternelle, ni le vœu des familles, ni l'enseignement religieux, ni les offices du culte. Voyez

ce seuil : il est laïque ; jamais plus il n'est foulé par le pied de vos prêtres. Voyez ces murs : laïques aussi, depuis de longues années, bien avant ceux des tribunaux ; à la place du crucifix, le buste adoré de Marianne. Voyez ces bancs ; ce sont les bancs du travail rationaliste, et non plus ceux de la prière chrétienne. Voyez ces pupitres ; si un Catéchisme y pénétrait en dépit de ma surveillance, je devrais les désinfecter, jeter au feu ce livre maudit, et punir sévèrement la témérité de son jeune propriétaire. Cela, c'est la loi libératrice du 28 Mars 1882. Celle de 1850, art. 23, § 1er, portait : « l'instruction morale et religieuse » ; la nouvelle porte, art. 1er, § 1er : « l'instruction morale et civique ». Saisissez bien les différences. Jadis, l'enseignement religieux était obligatoire à l'école primaire ; il y est prohibé aujourd'hui, pendant qu'il reste facultatif au Lycée. L'instruction morale, pour former des hommes sans Dieu, et l'instruction civique, pour former des citoyens sans Dieu : telle est ma double tâche, et telle sera la condition faite à votre enfant, s'il fréquente cette école. »

III. — Déconcerté par ce *non possumus* laïque, le père retourne auprès de M. le Proviseur et lui conte son embarras. Il en reçoit ce conseil : « Il y a un moyen légal de sortir de là sans blesser vos convictions religieuses. Nous aussi, au Lycée, nous avons les cours primaires, mais ils ne sont point laïques d'obligation. Confiez-nous donc votre second fils ; nous le traiterons comme son aîné, suivant son âge ; le moment venu, il sera préparé à la première communion et à la confirmation ; ces deux grandes fêtes de sa vie catholique, il les célébrera ici avec ses camarades du Lycée. Je vous y invite dès maintenant avec toute votre famille ».

Quoi de plus alléchant que ces propositions ? « Ah ! s'écrie le père, si mon jeune fils avait une bourse comme son frère ! mais réduit à mes seules ressources » !... Et tristement, il regagne son domicile, pendant que son esprit troublé se pose les questions suivantes :

1° Pourquoi la religion, facultative dans les écoles secondaires de l'Etat, est-elle prohibée à l'école primaire ?

2° Pourquoi encore la religion, facultative dans les cours élémentaires du Lycée, est-elle prohibée dans les mêmes cours de l'école communale ?

3° Pourquoi la République soi-disant démocratique refuse-t-elle à l'enfant du pauvre une éducation religieuse qu'elle procure à l'enfant du riche ?

Désordre législatif ; empiètement de l'Etat sur la famille ; triomphe de la Maçonnerie sur la religion : il ne peut trouver d'autres réponses. Elles l'émeuvent jusqu'à l'indignation ; sa conscience opprimée en appelle à tous les droits méconnus : égalité dans la loi ; égalité devant la loi ; respect de la puissance paternelle ; respect de la liberté de conscience ! Un mot résume toutes ses revendications : que la religion soit rendue facultative dans toutes les écoles publiques.

X...

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Œuvre de la Sainte-Enfance. — Le Directeur général de la Sainte-Enfance a reçu du Souverain Pontife un Bref que nous sommes heureux de publier. Ce témoignage d'intérêt de la part de Pie X contribuera à développer encore cette œuvre qui associe les petits enfants eux-mêmes aux travaux des missionnaires.

« *A notre cher Fils* MAURICE DEMIMUID, *protonotaire apostolique, président général de l'œuvre pie de la Sainte-Enfance.*

« PIE X, PAPE

« Cher Fils, salut et bénédiction apostolique,

« Nous avons été heureux de recevoir des mains de Notre cher fils le cardinal Vincent Vannutelli, le dernier volume de vos *Annales*, qu'il nous a récemment offert de votre part, et où sont énumérés les fruits merveilleux produits par la Sainte-Enfance. Nous avons senti Notre cœur pénétré de la plus douce consolation en Nous rendant compte, d'après ces mêmes *Annales*, de la grande utilité de votre œuvre pour le peuple chrétien tout entier, et Nous n'avons pu Nous empêcher de vous féliciter avec effusion de tout le bien accompli par elle jusqu'ici. Nous n'avons plus qu'un vœu à exprimer, c'est que l'œuvre de la Sainte-Enfance, qui déjà a si bien mérité de l'Eglise et de la société, poursuive avec ardeur et succès la marche qu'elle a commencée sous d'aussi favorables auspices, et que les *Annales* aient à relater, dans l'avenir, des faits toujours plus dignes d'attention. Cet heureux résultat ne peut manquer, Dieu aidant, de se produire, pourvu que la plus complète harmonie règne entre toutes les branches de l'œuvre. Cette institution demeurera, en effet, vivante et prospère, et produira d'abondants fruits de salut, si tous ses membres, quelle que soit leur place dans la belle milice de la Sainte-Enfance, animés d'un même esprit, s'accordent pour tendre vers un seul et même but, si, unissant leurs efforts et leur zèle, ils forment entre eux comme une phalange compacte, de manière à réaliser cette parole de l'Apôtre : « Nombreux sont les membres, mais il n'y a qu'un seul corps ». Tel est le plus ardent et le plus cher de Nos vœux. Et pour vous donner enfin un gage aussi complet que possible de la bienveillance que Nous vous avions déjà témoignée de vive voix, il y a quelques jours (1), Nous vous accordons avec une affection paternelle, à vous et à l'œuvre à laquelle vous présidez, la bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 16 Janvier de l'année 1904, de Notre pontificat la première.

« PIE X, *Pape.* »

(1) Dans l'audience que Sa Sainteté avait daigné accorder, le 2 Décembre 1903, au Directeur général de l'œuvre.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Dimanche 17 Avril, dans la salle du Consistoire, au Vatican, en présence du Pape, a eu lieu la lecture solennelle de quatre décrets de la S. Congrégation des Rites, rendus dans des causes de Béatification et Canonisation. Un de ces décrets intéresse tout particulièrement la France : c'est le 2e, qui, dans la Cause du Vénérable Vianney, curé d'Ars, prononce le *tuto procedi posse*, c'est-à-dire statue, après l'approbation des deux miracles requis, que « l'on peut procéder sûrement à la Béatification du Vénérable Serviteur de Dieu ».

Le décret rappelle l'action extraordinaire exercée, au 19e siècle, par cet humble curé d'un petit village, « mais égal à un apôtre par sa grande âme ». Répondant aux remerciements du Postulateur, le R. P. Cazenave, procureur des Missions Etrangères de Paris, le Pape montra la nécessité des bons évêques et des bons prêtres pour la restauration universelle de l'humanité dans le Christ... Il termina en récitant le *Regina Cœli* avec l'assistance recueillie et émotionnée par la piété simple et profonde du Souverain Pontife.

FRANCE. — **Poursuites contre des évêques.** — On n'a pas oublié les belles lettres de protestation — auxquelles ont adhéré presque tous les évêques de France — adressées au Président de la République par LL. EE. les cardinaux archevêques de Paris, de Reims, de Lyon, et par Mgr l'archevêque de Toulouse, à l'occasion du vote de la loi supprimant l'enseignement congréganiste. Obéissant aux injonctions du « Bloc », M. Combes décida (le 4 Mars) de déférer comme d'abus au Conseil d'Etat les prélats auteurs des lettres. C'est hier jeudi, 21 Avril, que l'affaire a dû venir en réunion plénière. Le rapport concluait à l'abus, à cause « de la publicité donnée à la lettre, publicité qui est de nature à jeter le trouble dans l'esprit des fidèles ».

— **Nouvelles laïcisations.** — Les Filles de la Charité qui desservaient, à Paris, l'hôpital militaire du Val de Grâce en sont parties le 15 Avril. De nombreux officiers généraux ont tenu à leur porter le témoignage de la reconnaissance et des regrets de l'armée.

Les Sœurs de Saint-Vincent de Paul ont également quitté, sur ordre ministériel, l'hôpital militaire de Versailles. Leur départ a donné lieu à une touchante manifestation..... Les femmes du peuple disaient à haute voix : « Si les hommes avaient plus de cœur, nous n'en serions pas là ! »

Les Sœurs qui dirigent l'infirmerie de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr viennent d'être averties que le service de l'infirmerie sera laïcisé à la fin de Juillet prochain, c'est-à-dire à la fin de l'année d'études..... La liste est loin d'être épuisée.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Paris. — **Les Bretons à Montmartre.** — Le pèlerinage des Bretons de Paris à Montmartre, que la Société « La Bretagne » organise chaque année, a eu lieu dimanche dernier 17 Avril. Son Em. le cardinal Richard, président d'honneur de la « Bretagne », a tenu à se trouver au milieu de ses compatriotes, heureux et fiers de tout l'intérêt qu'il leur porte.

M. l'abbé Bouëtard, premier vicaire à Saint-François-Xavier, a prononcé un éloquent discours. Comme au pays, toutes les catégories sociales se trouvaient agenouillées dans la même église et devant le même Dieu : de nombreux représentants de la noblesse bretonne, ouvriers, jeunes gens et jeunes filles en service à Paris.

Besançon. — **La santé de Mgr Petit.** — La *Semaine religieuse* de Besançon annonce que Mgr l'Archevêque a quitté sa ville épiscopale « pour aller retrouver dans son pays natal les forces dont il a besoin et achever sa guérison ».

Saint-Brieuc. — La fête patronale de Saint-Brieuc a été célébrée, dimanche dernier. Mgr Guérard, évêque de Coutances, a chanté la messe pontificale à laquelle Mgr Fallières assistait au trône. Le panégyrique de saint Brieuc a été prononcé par M. Person, vicaire à la cathédrale.

L'après-midi, une magnifique procession s'est déroulée à travers les rues dont les maisons étaient décorées de verdure et de drapeaux.

Bourges. — **Une relique du vrai Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ.** — L'église de Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre) possède une bien précieuse relique, la plus précieuse du monde peut-être : deux gouttes du vrai sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Elle les a reçues, en 1257, de l'un de ses enfants, l'illustre cardinal Eudes, légat du Saint-Siège, en Terre-Sainte, pour la première croisade de Saint-Louis.

Un pèlerinage et une confrérie ont été institués en son honneur.

La confrérie compte deux sortes de membres : les membres *perpétuels* versent 5 francs, en faisant inscrire leurs noms sur le registre de la confrérie ; les membres *temporaires* donnent 50 centimes par chaque année pendant laquelle ils veulent participer aux faveurs de la confrérie. Aucune prière spéciale n'est prescrite ; la dévotion au Précieux-Sang seule est exigée. Cette confrérie a été enrichie par les Souverains Pontifes des plus nombreuses indulgences. On en trouve l'énumération dans le gracieux petit livre que vient de publier M. l'abbé Bédu, curé-doyen de Neuvy-Saint-Sépulcre, « Le Précieux-Sang de Neuvy-Saint-Sépulcre ». Ce petit livre (1), de 200 pages in-18, bien documenté, contient aussi l'his-

(1) Le livre est approuvé par l'Ordinaire, Mgr l'Archevêque de Bourges et 14 autres archevêques et évêques, parmi lesquels Mgr Dubillard, évêque de Quimper.

toire de la sainte relique, de son illustre donateur et de son antique confrérie, un cantique populaire et des prières au Précieux-Sang. Il se vend chez l'auteur 1 fr. 25 franco-poste, et chez Tardy-Pigelet, imprimeur à Bourges (Cher).

Le pèlerinage, comme la confrérie, a eu autrefois une grande célébrité, en France, avant la Révolution. Il se fait deux fois l'an : le lundi de Pâques et le dimanche qui précède la fête de saint Denis, au mois d'Octobre. Cette année, le pèlerinage du lundi de Pâques a été magnifique : une trentaine de prêtres entouraient l'insigne relique à laquelle toute la population de Neuvy et des milliers de fidèles venus de toute la région formaient un imposant cortège. Le nombre des pèlerins ira encore en augmentant dans l'avenir, grâce au chemin de fer qui, aujourd'hui, dessert Neuvy ; aussi nous ne doutons pas que le pèlerinage du Précieux-Sang ne revoie ses jours les plus heureux d'autrefois, et que la sainte relique de Neuvy ne retrouve les grands honneurs auxquels elle a si bien droit.

Il y a quelque chose de vraiment remarquable dans le soin que la Providence a pris, en tout temps, de soustraire le Précieux-Sang de Neuvy à tout péril, et de le conserver à la dévotion des fidèles qui, en cette contrée, l'ont toujours entouré des hommages les plus assidus et de la plus entière confiance.

Défense de l'Enseignement chrétien. — Trop souvent les directeurs, propriétaires ou professeurs des Ecoles libres ne savent pas résister à la persécution dirigée contre eux. Isolés, sans appui, sans direction, ils perdent leur cause qu'ils auraient sûrement gagnée s'ils avaient utilisé toutes les ressources que leur donne la loi.

Nous croyons donc utile de porter à leur connaissance qu'une Ligue existe, qui donne des consultations judiciaires à ses adhérents, leur indique les conditions dans lesquelles on peut créer des écoles libres, le moyen de les défendre, met à leur disposition des avocats devant le Conseil supérieur de l'Instruction publique et la Cour de Cassation. C'est la *Ligue de la Liberté d'Enseignement,* dont le siège est 53, rue de Babylone, Paris (7e). Elle a déjà remporté de nombreux succès et mené à bonne fin la plupart des affaires qui lui avaient été soumises en temps utile.

Par son Bulletin mensuel, *l'Enseignement libre,* la Ligue tient ses adhérents au courant des lois, décisions judicaires, faits, publications et documents que doivent connaître ceux qui sont intéressés au maintien de la Liberté d'Enseignement.

Sans prétendre se substituer aux comités locaux qui rendent de grands services, elle leur offre l'appui d'une organisation centrale.

Des *specimen* de son Bulletin et de ses publications sont envoyés franco à toute personne en faisant la demande. Les sociétaires reçoivent gratuitement le Bulletin mensuel : la cotisation de sociétaire est de cinq francs par an.

Archives diocésaines d Quimper et Léon

BIBLIOGRAPHIE

VIENT DE PARAITRE :

Les Tables générales de l'année liturgique, du R. P. Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes, par le R. P. Dom Réginald Biron de l'Abbaye de Farnborough. Un volume in-12 (format de bibliothèque), broché, 3 francs. Un volume in-32 (format de paroissien), broché, 3 francs. H. Oudin, éditeur (Paris-Poitiers).

Les 500 000 exemplaires de l'*Année liturgique* écoulés depuis la première apparition de cet ouvrage en disent assez la valeur et témoignent de l'intérêt que les âmes y ont pris. Les quinze volumes qui le composent définitivement renferment, tout lecteur le sait, une riche mine tant au point de vue théologique et historique qu'au point de vue liturgique, ascétique et mystique.

Mais pour exploiter ces trésors avec quelque profit, il fallait une table générale des matières..... C'est ce travail que s'est imposé D. R. Biron et qu'il a mené à bonne fin malgré les difficultés de la tâche. Ce volume sera un guide précieux et sûr pour trouver rapidement dans l'œuvre de Dom Guéranger les renseignements dont on aura besoin, à quelque branche de la science sacrée qu'ils se rapportent. Il fera apprécier de plus en plus l'*Année Liturgique* dont il sera désormais le complément indispensable pour les anciens comme pour les nouveaux lecteurs de l'illustre abbé de Solesmes.

Sainte Germaine Cousin (1579-1601), par Louis Veuillot, complétée par François Veuillot. Un vol. in-12 de II-197 pages de la collection « **Les Saints** ». Prix : 2 fr. Librairie Victor Lecoffre, Paris.

A une époque où Germaine Cousin n'était encore que Bienheureuse, Louis Veuillot lui avait consacré un petit volume écrit comme tout ce qu'il écrivait. Ce volume était depuis très longtemps épuisé. Les éditeurs de la collection des Saints l'ont réimprimé en y ajoutant des compléments et des appendices dus à M. François Veuillot, le neveu du grand polémiste et rédacteur bien connu de l'*Univers*. M. François Veuillot a trouvé des détails nouveaux et précieux dans le procès de canonisation, dans la suite des miracles accomplis tout récemment sur l'invocation de la sainte et enfin dans l'histoire de son culte.

Librairie J. SALAUN, Quimper.

CHAPEAUX
Barrettes, Rabats
Faux-cols
et Manchettes toile
Ceintures
Gilets de flanelle
etc.

Vêtements Ecclésiastiques.

F. JODELAIS, Fils Aîné

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — **QUIMPER** — rue Verdelet, 20

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

19e Année. Vendredi 29 Avril 1904. N° 18.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la Prière.
II. — Mois de Marie.
III. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pendant la semaine ; Lettre Pastorale de Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon portant promulgation de l'Encyclique *Ad diem illum lætissimum* et annonçant l'Erection de la statue de Notre-Dame des Naufragés à la Pointe-du-Raz (à suivre) ; La politique dans les Lycées ; Avis de services anniversaires ; Nécrologie ; Après l'enlèvement des Crucifix ; Guipavas ; Bohars ; Saint-Brieuc.
IV. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Versailles ; Tulle ; Lourdes.
V. — *Bibliographie.*
VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 1er Mai. — 4e Dimanche après Pâques. S. Philippe et S. Jacques, Apôtres. Double de 2e classe. Rouge. A la messe, mémoire du Dimanche.
Aux Vêpres, mémoires du suivant et du Dimanche.
Lundi, 2. — S. Athanase, Evêque. Docteur. Double. Blanc.
Mardi, 3. — Invention de la Sainte Croix. Double de 2e classe. Rouge.
Mercredi, 4. — Ste Monique, Veuve. Double. Blanc.
Jeudi, 5. — S. Pie V, Pape. Double. Blanc.
Vendredi, 6. — Martyre de S. Jean, Apôtre, devant la Porte Latine. Double-majeur. Rouge.
Samedi, 7. — S. Stanislas, Evêque, Martyr. Double. Rouge.
Dimanche, 8. — 5e Dimanche après Pâques. Apparition de S. Michel, Archange.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Tourc'h	1 et 2 Mai.
Guilers-Brest	3, 4 et 5 Mai.
Locmélar.	6, 7 et 8 Mai.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Apostolat de la Prière

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR MAI 1904

LE JUBILÉ DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

Le monde catholique se prépare à célébrer le cinquantenaire de la définition de l'Immaculée Conception par des fêtes extraordinaires, qui rappelleront l'enthousiasme avec lequel fut accueillie la proclamation de ce dogme, en 1854.

Il est opportun d'affirmer et d'honorer l'Immaculée Conception, parce que ce dogme suppose toute une suite de vérités nécessaires à notre époque de naturalisme et de glorification de la chair.

L'Immaculée Conception, c'est en outre la Vierge victorieuse du serpent, la triomphatrice des hérésies, la protectrice de l'Eglise aux plus mauvais jour. Et quand la lutte a-t-elle été plus terrible contre les âmes chétiennes ? La franc-maçonnerie donne le suprême assaut. C'est l'heure de faire appel à la Vierge, *terrible comme une armée rangée en bataille.....*

Des foules se rendront à Rome pour fêter l'Immaculée Conception ; des foules aussi se rendront aux églises et aux lieux de pèlerinage, pendant l'année jubilaire. Que nos Associés participent à ces grandes manifestations et s'en fassent les promoteurs dévoués. Il s'agit de la Mère de Jésus et de leur Mère.

Mois de Marie. — Les exercices du Mois de Marie vont commencer dans les paroisses, dans les communautés et dans un grand nombre de familles chrétiennes ; ils seront suivis, cette année, nous ne pouvons en douter, avec plus de ferveur que jamais. Le Jubilé de l'Immaculée Conception, en nous invitant à célébrer d'une manière spéciale le glorieux privilège de Marie, proclame avec un nouvel éclat la « toute-puissance suppliante » de cette créature incomparable.... Une fois encore, Dieu nous sauvera par Marie, et — ne l'oublions pas — l'heure du salut peut être avancée, comme les « jours mauvais » peuvent être « abrégés » par la prière des fidèles, humble et confiante, accompagnée d'actions véritablement bonnes, c'est à dire inspirées par la foi et la charité.

Nous rappelons les indulgences que les Souverains Pontifes ont attachées à la dévotion du Mois de Marie : 1° *Trois cents jours,* chaque jour du mois de Mai, pour les fidèles qui honorent la Sainte Vierge, en public ou en particulier, par des hommages, des prières ou d'autres actes de vertu ; 2° *Indulgence plénière* une fois dans le mois, au jour de leur choix — qui peut être même le 1er jour de

Juin — où, vraiment repentants, confessés et communiés, ils prieront aux intentions du Souverain Pontife (Pie VII, 18 Juin 1822 ; Pie IX, 8 Août 1859).

Ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Intentions recommandées aux prières.

I. **Les Élections municipales du 1er Mai.**

II. **Les retraites de première Communion et de Confirmation.**

III. **Mission.** — TRÉFLÉVÉNEZ, *du 1er au 7 Mai.* Président : M. Bourdoulous, missionnaire diocésain.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — L'ouverture du Mois de Marie aura lieu samedi, 30 Avril, à 7 *h.* 3/4 du soir. Tous les jours du mois de Mai, à la même heure, réunion : récitation du chapelet ; le *dimanche* et le *jeudi,* instruction et bénédiction du T. Saint-Sacrement ; les autres jours, lecture et chant de cantiques.

— ÉGLISE SAINT-MATHIEU. — Samedi soir, 30 Avril, à 7 *h.* 3/4, ouverture du Mois de Marie. La réunion aura lieu à la même heure tous les jours, excepté le *dimanche,* où elle suit immédiatement les Vêpres. Bénédiction du T. Saint-Sacrement le *dimanche,* le *mercredi* et le *vendredi.* Tous les *mercredis,* instruction ; les autres jours, lecture.

— ÉGLISE DE N.-D. DE LOC-MARIA. — Les exercices du Mois de Marie ont lieu tous les soirs, à *8 heures.* Le *dimanche,* instruction ; les autres jours, récitation du chapelet, lecture. Bénédiction du T. Saint-Srcrement, les *dimanche, mercredi* et *vendredi.*

— Lundi 2 Mai, à *6 heures* du matin, pèlerinage des membres du Tiers-Ordre : messe, instruction ; bénédiction du T. Saint-Sacrement.

— CHAPELLE DE LA RETRAITE. — Dimanche 1er Mai, réunion de la congrégation des Dames. A 7 *h.* 1/2, Sainte messe, suivie d'une instruction et de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

— CHAPELLE DES URSULINES. — *Le mercredi, 4 Mai,* réunion des Mères chrétiennes, à 7 *h.* 1/2. Sainte messe, instruction, bénédiction du T. Saint-Sacrement.

TABLEAU DE LA VISITE PASTORALE ET DES CONFIRMATIONS
pendant la semaine.

La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.

Mai.	*Matin.*	*Soir.*
Lundi, 2.....	Plonéour-Lanvern. — Tréguennec.....	Saint-Jean-Trolimon.
Mardi, 3.....	Penmarc'h.....	Guilvinec.
Mercredi, 4.....	Plomeur.....	Plobannalec. — Treffiagat.
Jeudi, 5.....	Loctudy.....	Ile-Tudy.
Vendredi, 6.....	Combrit.....	Tréméoc.
Samedi, 7.....	Plogonnec. — Le Juch.....	

Archives diocésaines de Quimper et Léon

M. le Vicaire général Corrigou accompagne Monseigneur dans la dernière partie de sa visite pastorale.

Lettre Pastorale

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER & DE LÉON

PORTANT PROMULGATION

de l'Encyclique AD DIEM ILLUM LÆTISSIMUM

ET ANNONÇANT

l'Érection de la Statue de Notre-Dame des Naufragés à la Pointe-du-Raz.

FRANÇOIS-VIRGILE DUBILLARD, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Quimper et de Léon,

Aux Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, Salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Notre Saint Père le Pape Pie X a publié, au commencement de Février de la présente année, une lettre Encyclique pour exhorter les prêtres et les fidèles à célébrer avec grande solennité le cinquantième anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception et, en même temps, pour annoncer au monde catholique le *Jubilé* que les nouveaux Papes ont coutume d'accorder à l'occasion de leur élévation au souverain Pontificat.

Nous voulons aujourd'hui, Nos très chers Frères, en publiant cette pieuse Lettre de notre bien aimé Pie X, attirer votre attention, non pas précisément sur le Jubilé qui n'aura lieu dans Notre Diocèse que du 8 Septembre au 8 Décembre, et au sujet duquel Nous aurons à vous adresser, plus tard, des instructions spéciales, mais sur le grand événement qui fit tressaillir le monde catholique, il y a cinquante ans, et sur les devoirs que nous, les fils de Marie, nous avons à remplir pour en célébrer dignement l'anniversaire. C'est sur ces devoirs que s'appesantit davantage la Lettre Pontificale et c'est, Nous semble-t-il, pour vous exhorter à les remplir que Nous-même devons insister aujourd'hui d'une façon plus particulière. Déjà Notre *Semaine Religieuse* vous a parlé des exercices à faire et des nombreuses indulgences qui y sont attachées. Nous aimons à croire que, dans le plus grand nombre de Nos paroisses, la messe votive de l'Immaculée Conception se célèbre régulièrement le 8e jour de chaque mois, et que nombreux sont les fidèles qui aiment à y assister, à réciter en chœur les prières indiquées et à faire la sainte communion. C'est là, vous en êtes convaincus comme

Nous, Nos très chers Frères, le moyen le plus efficace de répondre aux intentions du Souverain Pontife et de nous préparer à ces grandes fêtes du 8 Décembre qui clôtureront, pour l'univers chrétien, les solennités du Cinquantenaire et, pour Notre Diocèse, les exercices du Jubilé.

I. — Nous célébrons donc, cette année, Nos très chers Frères, la mémoire de ce grand événement, qui, il y a cinquante ans, remplit la Ville Eternelle et le monde entier d'une grande joie et d'un indescriptible enthousiasme. Le 8 Décembre 1854, Pie IX, de douce et vénérée mémoire, dans la vaste basilique de Saint-Pierre, entouré de 53 Cardinaux et de 143 Evêques, en présence de tous les ambassadeurs et dignitaires de toutes nations catholiques, au milieu d'une foule immense, proclamait solennellement le dogme glorieux de l'Immaculée Conception, en déclarant par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par l'autorité des Apôtres Pierre et Paul et par sa propre autorité de Pontife suprême, « que la bienheureuse Vierge Marie, dès le premier instant de sa conception, a été, en vertu d'une grâce et d'un privilège singulier du Dieu Tout-Puissant, et en vertu des mérites de Jésus-Christ, sauveur du genre humain, préservée et exempte de toute tache du péché originel ».

Ceux d'entre vous, Nos très chers Frères, qui vivaient à cette époque, se souviennent, comme Nous, de l'immense frisson de joie qui alors émut saintement toutes les âmes ; ils se souviennent des enthousiastes acclamations qui, d'un bout du monde à l'autre, répondirent à la grande voix de Pie IX ; ils n'ont point oublié non plus les belles fêtes qui, à cette occasion, furent célébrées avec tant de pompe et d'éclat dans l'univers catholique tout entier, surtout dans notre France, qui est le royaume de Marie et qui sut, dans cette circonstance comme toujours, se montrer digne de ce glorieux privilège. — Jamais, depuis la proclamation de la Maternité divine au grand Concile d'Ephèse, Marie ne connut sur la terre de pareils honneurs et semblable triomphe. Nous savons que dans notre cher pays de Bretagne, où la Reine du ciel compte tant de sanctuaires fameux, les fêtes et les réjouissances ne le cédèrent en rien à ce qui se fit ailleurs. Moins éclatantes peut-être, mais plus populaires et plus sentimentales, ces fêtes eurent leur écho partout, non seulement dans nos villes, mais dans tous nos bourgs, dans tous nos villages et jusque dans le dernier de nos hameaux. L'Arvor payait ainsi joyeusement, et dans une large mesure, à ses deux grandes protectrices, Marie et sainte Anne, sa mère, son juste tribut d'admiration, de reconnaissance et d'amour.

Aujourd'hui, après un demi-siècle écoulé, il Nous paraît bon, Nos très chers Frères, pour mieux comprendre les voies de la divine Providence, pour affermir notre confiance en Marie et relever nos courages abattus, de revenir quelque peu en arrière et d'examiner rapidement quels furent, pour le monde catho-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

lique, les résultats heureux de la définition du dogme de l'Immaculée Conception. Il y en a deux qui Nous frappent davantage.

Le premier, c'est que cette définition a été un coup terrible porté à la grande erreur contemporaine, le rationalisme. Il est évident, pour qui sait voir et réfléchir, que la lutte aujourd'hui dirigée contre l'Eglise n'a plus pour objet, comme dans le passé, une vérité spéciale, un dogme défini, mais l'ensemble des dogmes, la totalité de l'enseignement chrétien. C'est l'intervention de Dieu dans les choses humaines, c'est la Révélation tout entière et non pas quelques-unes de ses parties plus ou moins essentielles que l'on veut détruire. Pendant ces cinquante dernières années, la lutte s'est précisée d'une façon très claire et ne laisse plus aucun doute sur le but poursuivi. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur ce qui s'écrit dans les livres, les revues et les journaux, sur ce qui se passe et se dit dans les sphères gouvernementales, dans les assemblées politiques, dans nos écoles publiques de toute espèce et de tout degré. Partout, c'est l'exaltation exagérée et sans mesure de la nature humaine qui, abandonnée à elle-même, sans secours étranger, par les seules lumières de sa raison et les seules forces de sa volonté, peut atteindre sa fin et remplir ses destinées. Dès lors, et par voie de conséquence, c'est la négation de la chute originelle, la négation de la Rédemption, la négation de la grâce, en un mot la négation du surnaturel. Voilà, en raccourci, toute l'hérésie contemporaine et la cause de tous nos maux.

Et c'est à cette erreur fondamentale que l'Eglise, dirigée par le Saint-Esprit, a voulu, dans la définition de Pie IX, opposer une forteresse inexpugnable, assez élevée pour attirer tous les regards, assez puissante pour inspirer confiance aux plus pusillanimes. Et pour cela, elle a placé cette forteresse en Marie, la Reine du ciel, en son Immaculée Conception, le plus intime et l'un des plus beaux parmi ses glorieux privilèges. Marie préservée miraculeusement du péché originel ! C'est donc que la nature humaine a été blessée dans la personne de son premier représentant, que tous les hommes apportent en naissant une tache héréditaire et que, pour être purifiés, ils ont besoin d'une intervention spéciale de la Divinité. Marie préservée du péché originel, en vue des mérites de Jésus-Christ, sauveur du genre humain ! C'est donc que ce Rédempteur était nécessaire aux hommes et pour laver la souillure originelle et pour les guider, les soutenir par sa lumière et sa grâce dans le chemin du ciel. Mais le péché originel, la Rédemption, les secours d'En-haut, les sacrements qui en sont la source et l'Eglise qui les administre sont l'essence même du christianisme, l'essence même du surnaturel. Et voilà précisément les vérités qu'a solennellement proclamées Pie IX dans la définition du dogme de l'Immaculée Conception ; voilà la digue infranchissable qu'il a opposée aux efforts sans cesse croissants du philosophisme moderne.

A vrai dire, il peut paraître à un examinateur superficiel que, depuis cinquante ans, le rationalisme a plutôt réalisé de vrais et sérieux progrès ; mais, pour quiconque veut y regarder d'un peu près, il apparaît clairement que son impuissance à résoudre le grand problème de la vie humaine, que les erreurs évidentes et multiples dans lesquelles il est tombé, que les fléaux sans nombre déchaînés sur le monde par l'application de ses doctrines, le conduisent à une ruine totale, ou, pour parler le langage d'un illustre écrivain, le menacent d'une faillite prochaine et irrémédiable. Marie sera donc, dans la définition du dogme de son Immaculée Conception, ce qu'Elle a été dans tous les temps, mais principalement dans la proclamation du dogme de la Maternité divine, le fléau de toutes les hérésies, la femme qui écrase la tête du serpent, c'est-à-dire toutes les inventions de la fausse science, toutes les subtilités de l'erreur et tous les efforts du mensonge : *Ipsa conteret caput tuum* (GEN., III, 15.)

Un autre résultat heureux de la définition du dogme de l'Immaculée Conception Nous parait être un accroissement de vie et d'activité dans la société chrétienne. En effet, quelques années après la définition, en 1858, avaient lieu les apparitions de Notre-Dame de Lourdes. Là, Marie, confirmant par sa présence et sa parole le grand acte de Pie IX, disait à Bernadette, la pieuse voyante : JE SUIS L'IMMACULÉE CONCEPTION. Je suis l'Immaculée Conception ! Non, cette parole n'est pas de la terre, mais du ciel. Avant qu'elle ne tombât des lèvres de Marie, nul homme, nul théologien, nul concile ne l'avait prononcée, et, à vrai dire, nulle expression ne rend avec la même simplicité, la même précision et la même énergie le dogme défini. Marie n'est pas seulement l'immaculée, la conçue sans péché ; elle est l'*Immaculée Conception* vivante et personnifiée. C'est là un privilège qui lui est spécial, qui n'appartient qu'à Elle, qui se confond avec Elle ; c'est son bien propre, sa propriété réservée : Je suis l'Immaculée Conception ! Non encore une fois, cette parole n'est pas de la terre, mais du ciel, et bien comprise, elle suffit à elle seule pour démontrer la vérité des apparitions.

Mais voici qu'à Lourdes les foules accourent de toutes parts. Comme aux jours de la vie publique de Notre-Seigneur, les malades sont guéris, les aveugles voient, les sourds entendent, les muets parlent, les paralytiques se lèvent et les boiteux marchent. Et puis, dans un autre ordre d'idées, les pécheurs se convertissent, les incrédules reviennent à la foi, les malheureux sont consolés et les découragés de la vie reprennent confiance ; en un mot, tous les heureux pèlerins de Lourdes se réjouissent de trouver, sur cette terre de bénédictions, comme un coin du ciel, comme une rafraîchissante oasis au milieu du désert aride de ce monde.

Bientôt, en effet, le mouvement s'est prodigieusement accen-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

tué et il dure depuis cinquante ans, progressant de jour en jour, d'année en année. De la France il a gagné toutes les nations voisines, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, l'Angleterre, l'Europe tout entière ; puis il s'étend, sans se ralentir un seul instant, aux peuplades les plus reculées de l'Asie, de l'Amérique et de l'Océanie. Ah ! vous Nous demandez quels heureux résultats ont découlé pour nous de la définition du dogme de l'Immaculée Conception et quelles raisons particulières nous avons d'en bénir Dieu et d'en féliciter Marie ? Ces résultats les voici : la foi, l'espérance, la charité et les autres vertus chrétiennes affermies dans les âmes de toute nation et de toute race par le spectacle des prodiges et des choses merveilleuses qui, à Lourdes, se renouvellent sans interruption sous les yeux du pèlerin étonné. Regardez à travers le monde et surtout à travers notre France, et comptez, si vous le pouvez, toutes les œuvres qui se sont fondées, dans ces derniers temps, pour secourir les malades, donner du pain aux pauvres, relever les faibles, instruire les ignorants, abriter l'orphelin et l'enfant délaissé ; regardez toutes ces choses, tout ce qui s'est fait de bon, de bien, d'héroïque dans notre pays depuis 50 ans, et dites-Nous s'il est téméraire d'attribuer ce renouveau de la vie chrétienne, ce grand mouvement d'activité catholique, à l'inspiration et à la toute puissante protection de la Vierge Immaculée.

Dans les tristes et difficiles circonstances que nous traversons, il semble que le démon, l'éternel ennemi de notre race, comprenne mieux que nous le point fort de la résistance. C'est pourquoi il s'attaque d'une façon toute spéciale à l'Immaculée Conception, c'est pourquoi il voudrait obtenir la fermeture du sanctuaire de Lourdes, bien persuadé que, la citadelle une fois prise, il aura tari un grand courant de forces et d'énergie dans le monde chrétien et qu'ainsi ses rêves de conquête et de domination universelle se réaliseront au gré de ses désirs. Mais il se trompe, car Lourdes n'est pas le seul sanctuaire de l'Immaculée Conception ; il en est qui sont construits dans le cœur des vrais fidèles et qui sauront résister à tous les efforts des puissances ennemies. A défaut d'autres, c'est dans ceux-ci que nous invoquerons la Reine du Ciel et que toujours nous l'aimerons. Notre confiance ne sera point déçue : un peu plus tôt ou un peu plus tard, écrasant sous son pied Satan et ses complices de la terre, l'Immaculée Conception sera la résurrection, le salut et la vie de tous les peuples chrétiens : *Ipsa conteret caput tuum.*

(A suivre.)

On s'est quelque peu ému en apprenant que la Lettre pastorale relative à Jeanne d'Arc, annoncée dans le numéro de la *Semaine religieuse* du 15 Avril et expédiée aux destinataires *seulement le mardi 26*, a été publiée *dès le samedi 23* dans un journal quimpérois imprimé à Lorient. Par quel moyen le directeur de cette feuille s'est-il procuré le manuscrit de l'Evêque qu'il dit posséder ? Il aura à l'établir et à en rendre compte devant les tribunaux.

La politique dans les Lycées. — Nous empruntons à la *Semaine religieuse* d'Angoulême les réflexions suivantes qui pourraient avoir leur application ailleurs que dans la Charente :

« On nous a reproché de ne pas dénoncer à l'indignation des honnêtes gens l'allure politique socialiste de certains des professeurs du lycée de notre ville.

» Cela prouve notre horreur pour les polémiques locales et notre volonté de ne pas sortir des limites que la charité et le désir de la paix fixent aux *Semaines religieuses*. Nous savons d'ailleurs que l'autorité supérieure est la première à gémir des écarts de ces enfants terribles que tout lycée à peu près possède aujourd'hui, sans oser réprimer leurs écarts.

» Mais il nous est impossible, devant certains faits renouvelés naguère et certaines conférences athées et révolutionnaires dont nous avons eu l'écho, de ne pas avouer que des professeurs qui s'oublient de la sorte, quelles que soient d'ailleurs leurs opinions personnelles, sont indignes d'élever la jeunesse, qu'ils sont faits plûtot pour des clubs que pour une chaire d'enseignement.

» C'est aux pères de famille à voir s'ils jugent de tels maîtres capables de les remplacer auprès de leurs enfants et de leur donner les vrais principes de vie qu'ils reçurent eux-mêmes, et qu'ils désirent voir se transmettre dans leurs enfants.

» C'est à eux qu'appartient le dernier mot, car ils sont les premiers intéressés, et nous savons que plus d'un a tiré déjà la conclusion et qu'il est prêt à la manifester sans tarder. »

Avis de services anniversaires. — I. SAINT-MARC. — Le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. C. Coat, mort recteur de Saint-Marc, que nous avions annoncé pour le mardi 3 Mai, *est renvoyé au lendemain, mercredi 4*, à cause de la fête de l'Invention de la Sainte-Croix.

Le service sera célébré, en l'église de Saint-Marc, à 10 heures.

— II. PLONÉIS. — Le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Livinec, mort recteur de Plonéis, sera célébré dans l'église de cette paroisse, le mardi 10 Mai

---

Nécrologie. — M. ALIX, *ancien vicaire.* — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. Alix, ancien vicaire de Briec, décédé à la Maison Saint-Joseph, à Saint-Pol-de-Léon, le 21 Avril, dans sa 61e année.

Né à Locronan le 1er Août 1843, M. Alix (Simon-Ronan) fut ordonné prêtre le 9 Août 1868 et nommé vicaire à Plouhinec, où il exerça le saint ministère avec succès. Transféré à Briec (14 Novembre 1876), il y passa quatre ans, au bout desquels il donna sa dé-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

mission pour entrer à la Maison de retraite, à Saint-Pol-de-Léon. Mais il continua à se rendre utile, dans la mesure de ses forces : au dehors, aidant ou remplaçant à l'occasion des confrères ; dans la communauté, soignant les malades, les assistant à leurs derniers moments. Lui-même était plus souffrant depuis plusieurs mois ; il vit venir la mort et s'y prépara avec un grand esprit de foi, se fit recommander aux prières de ses amis et condisciples ; après avoir reçu en pleine connaissance les derniers sacrements, il s'est éteint doucement le 21 Avril au matin.

R. I. P.

Après l'enlèvement des Crucifix. — Dimanche dernier, à la Cathédrale de Saint-Corentin, les prières demandées par Monseigneur l'Evêque à l'occasion de l'enlèvement des Crucifix des prétoires et tribunaux ont été faites avec grande solennité et au milieu d'une affluence très considérable de fidèles. A l'issue de la grand'messe, devant le T. Saint-Sacrement exposé, on a chanté le *Miserere ;* puis, après la bénédiction, les invocations : *Cor Jesu sacratissimum, miserere nobis ; Cor Mariæ immaculatum, refugium peccatorum, ora pro nobis*, trois fois répétées.

La même cérémonie a eu lieu dans toutes les églises du diocèse, au milieu du concours empressé des populations témoignant de leur foi inébranlable en Notre-Seigneur et de leur vénération pour son image bénie... Nous apprenons qu'à Saint-Pol-de-Léon la manifestation a été particulièrement imposante. Après le chant des prières indiquées plus haut et la bénédiction du T. Saint-Sacrement, tous les fidèles, plusieurs les larmes aux yeux, sont venus baiser la croix. Le défilé a été long, car la basilique était pleine, comme aux plus grandes solennités....

Puissent toutes ces marques d'amour et ces actes de réparation consoler le Cœur du divin Sauveur et détourner les châtiments de sa justice !

Guipavas. — **Première grand'messe d'un missionnaire.** — On nous écrit :

« Dans votre numéro du 8 Avril, un de nos missionnaires, le P. Hippolyte Capitaine, annonçait le retour en Bretagne d'un des vétérans de la mission de Ceylan, et exprimait le désir d'avoir, par la *Semaine religieuse,* un écho de la première messe que le R. P. Boulic devait chanter dans l'église de Guipavas, sa paroisse natale.

« Je voudrais, quoique un peu tard, contenter ce désir du bon P. Capitaine.

« Le R. P. Boulic, en effet, est à Guipavas et y a chanté sa première messe, il y a déjà quelques semaines, le dimanche des Rameaux.... Parti du collège de Lesneven, dès l'année de sa seconde, pour le noviciat des Pères Oblats à Angers, le P. Boulic avait quitté Guipavas pour Ceylan depuis plus de vingt ans. Employé d'abord comme missionnaire d'avant-garde, il courut les

bois, à travers monts et vaux, à la recherche des âmes à conquérir, couchant souvent à la belle étoile... Ce fut sa vie pendant quatre années. « Le P. Boulic, de Guipavas, nous disait, il y a quelque sept ans, au Petit-Séminaire de Pont-Croix, le R. P. Limbour, de la Congrégation du Saint-Esprit — un brave encore celui-là ! — Le Père Boulic de Guipavas, c'est le roi des missionnaires » !... Puis, pendant seize ans, à la tête successivement de plusieurs grandes paroisses, il y a été le modèle des pasteurs. Boudhistes à convertir, écoles à soutenir, environ huit mille catholiques pratiquants à nourrir de la bonne parole et des sacrements, voilà sa tâche pendant ces seize années, tâche à laquelle il s'est donné sans réserve, allant jusqu'à l'épuisement complet de ses forces. « Le grand convertisseur de bouddhistes », c'est ainsi qu'un de ses confrères nous caractérisait le P. Boulic comme pasteur d'âmes.

« Il m'en voudra, le bon Père, lui si modeste et si réservé, il m'en voudra à mort de dévoiler ainsi la vérité sur son compte ; mais bah ! comme dit le proverbe, *amicus Plato, magis amica veritas !* Et puis, et puis, on est de Guipavas ou on n'en est pas ; or, quand on en est, on ne peut jamais céler tout ce que fait de bon et de beau un enfant de Guipavas : « Guipavas monte » disons-nous entre compatriotes, quand quelqu'un de nous se distingue... Oui, Guipavas monte ! c'est le cas ou jamais de le dire...

« Donc, le dimanche des Rameaux de l'année 1904, le R. P. Boulic, assisté de diacre et sous-diacre, montait à l'autel pour chanter sa première grand'messe dans l'église de sa paroisse natale.... Guipavas est fier de ses missionnaires et le leur montre. Il y a vingt ans, c'était un autre Oblat de Marie, le R. P. André, qui, lui, avait jeté la bonne semence, non plus sous le soleil consumant de l'été perpétuel de Ceylan, mais dans les steppes glacées de Saint-Albert, au Canada ; c'était donc le R. P. André qu'on recevait au pays, après vingt-cinq ans d'absence, au milieu d'une procession en règle avec croix et bannières déployées, au son des cloches.....

L'enthousiasme de Guipavas pour ses missionnaires n'a pas diminué. Le dimanche des Rameaux, l'église était comble. Le *Credo,* chanté par les voix alternantes des hommes et des femmes, est enlevé avec un entrain magnifique, dans des envolées superbes de foi et d'amour. Le célébrant ne peut retenir ses larmes, qu'on voit couler sur ses joues bronzées et se perdre dans les profondeurs de sa longue barbe noire. Puis, à son tour, dans la préface, c'est la voix forte et grave du Père vénéré, qui remplit la vaste nef ; puis, c'est, à la fin de la messe, la foule qui s'incline et sent descendre sur elle, de la main et des lèvres de l'homme de Dieu, la bénédiction divine...

« Mais ce n'était pas assez d'une première grand'messe, au gré de la population. Aussi le dimanche 17 Avril, jour de la Pâque des enfants, c'était encore le R. P. Boulic qui montait à l'autel, assisté de deux jeunes diacre et sous-diacre de Guipavas, devant une assistance nombreuse de prêtres, dont plusieurs également originaires de la paroisse. Quelle fête pour ces petites filles vêtues

Archives diocésain d Quimper et Léon

de blanc et de candeur ; pour ces petits garçons à la mine à la fois si éveillée et si recueillie ; quelle fête, de pouvoir contempler à loisir les traits du Père bien-aimé, son air si simple à la fois et si imposant, ses yeux à l'expression si douce, et surtout, surtout ! sa belle barbe noire — la plus belle barbe parmi tous les Pères Oblats de Ceylan. — Les paroissiens de là-bas en sont extrêmement fiers, paraît-il... et nous, ses compatriotes, pas moins. « Moi aussi, je « serai missionnaire, me disait un des petits garçons, afin d'avoir « une belle barbe comme le Père !... »

« La messe s'achève ; puis ce sont les vêpres, c'est la procession au milieu d'une haie de curieux venus de Brest et d'un peu partout. Le R. Père est le point de mire de tous les yeux ; mais lui n'y pense guère ; il se reporte au jour de sa première communion, il s'unit aux chants des enfants, à ces beaux chants de nos cantiques bretons dont le rythme berceur et la poésie si naïve, si touchante, ravissent tous les Bretons, petits et grands, et leur font ressentir d'une façon merveilleuse les joies profondes que procure la paix, l'union avec Dieu.

Et maintenant je termine, Monsieur le Directeur, en vous demandant pardon d'avoir été si long et d'avoir pourtant si peu dit pour intéresser vos lecteurs et répondre au désir du R. P. Hippolyte Capitaine, un de nos chers « Bretons de Ceylan »....

« G. »

Bohars. — **Bénédiction de première pierre.** — « Après une attente de cinq ans, la chrétienne population de Bohars est heureuse de contempler les premiers travaux de reconstruction de son église paroissiale. La bénédiction et la pose de la première pierre ont été faites, le dimanche 17 Avril. Aux paroissiens, qui tous avaient tenu à rehausser de leur présence l'éclat de la cérémonie, s'étaient joints de nombreux étrangers venus des paroisses voisines.

« La procession, bannière et croix en tête, est sortie de l'église provisoire pour se rendre sur l'emplacement de la nouvelle église, où les vêpres ont été chantées. M. le chanoine Milin, curé-doyen de Lambézellec, dans un langage fort beau et très touchant, a félicité les paroissiens de Bohars d'avoir si généreusement contribué aux frais de la reconstruction de leur église ; puis il a expliqué le but et le sens de la cérémonie à laquelle ils allaient assister.

» Ensuite M. le Recteur, délégué par Mgr l'Evêque, a récité les prières si touchantes du *Pontifical*. Au chant du *Magnificat*, la procession est revenue à l'église provisoire, où l'on a chanté le *Te Deum* et donné la bénédiction du Saint-Sacrement.

» Puis, chacun s'est retiré heureux et se promettant la douce joie d'assister bientôt à la consécration de la nouvelle église.

« Testis. »

Saint-Brieuc. — **Les prochaines fêtes de Tréguier.** — La *Semaine religieuse* de Saint-Brieuc, dans son dernier numéro

(22 Avril), a publié le « programme paroissial et diocésain des fêtes du grand Pardon de Saint-Yves et de la Bénédiction du Calvaire de Réparation qui auront lieu à Tréguier, les 17, 18 et 19 Mai 1904, sous la présidence de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Rennes, assisté de Nosseigneurs les Evêques de Saint-Brieuc et de Quimper.

» *1re journée. Mardi 17 Mai.* — Ouverture du grand Pardon, à quatre heures du soir : vêpres suivies de la bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement.

» *2e journée. Mercredi 18.* — A dix heures du matin : grand'-messe en chant Grégorien, exécutée par les élèves du Petit Séminaire de Tréguier. — A trois heures du soir : vêpres, sermon par M. l'abbé Ollivier, chanoine honoraire, supérieur du Petit Séminaire de Plouguernével, et bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement suivie du chant de la *Douce Oraison de saint Yves*.

» *3e journée. Jeudi 19.* — Messes basses à partir de quatre heures du matin. — A neuf heures : Grand'messe solennelle célébrée dans la Cathédrale par l'un de Messieurs les Vicaires Capitulaires de Vannes, Son Eminence tenant chapelle pontificale. — A dix heures : Procession des Reliques de saint Yves à l'église paroissiale de Minihy. — Le soir, à deux heures et demie : vêpres pontificales suivies de la procession au Calvaire de Réparation ; présentation du nouveau Calvaire et de son emplacement par les Présidents des Comités de Brest et de Tréguier et par le généreux donateur du terrain, à Sa Grandeur Mgr Fallières, évêque de diocèse ; bénédiction du monument par Son Eminence le Cardinal Labouré, archevêque métropolitain ; retour de la procession à la Cathédrale ; allocution par Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Quimper ; bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement, suivie du chant des Cantates de saint Yves et du Calvaire.....

» Tous les Catholiques de France, qui ne pourront assister à la Bénédiction du Calvaire de Réparation, sont instamment priés de vouloir bien préparer, avec l'assentiment de leurs Evêques et de leurs prêtres, un Triduum de prières pendant les journées des 17, 18 et 19 Mai, en union avec toutes les personnnes qui seront réunies à Tréguier.

» Nota. — Une parcelle de la vraie Croix sera insérée dans le Calvaire. »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Saint-Père, au milieu de ses occupations si absorbantes, continue à donner de nombreuses audiences. Il est descendu à Saint-Pierre pour recevoir 4.000 pèlerins Italiens, à qui il a permis ensuite d'aller prier devant la Grotte de Lourdes reproduite dans les jardins du Vatican.

Quelques jours après, il a reçu, dans une salle du Vatican, un nombreux pèlerinage allemand.

Archives diocésain de Quimper et Léon

Recevant le directeur du journal catholique si justement populaire, *La Croix*, le Pape a exprimé son très vif désir de voir s'effacer les discussions entre catholiques auxquels il demande avec instances de faire l'union en face de l'ennemi commun.

France. — **Évêque condamnés.** — Le 21 Avril, comme nous l'annonçions, est venue devant le Conseil d'Etat l'affaire des Archevêques poursuivis à cause de leur lettre au Président de la République. Les éminents inculpés n'ont pas comparu et n'avaient pas constitué de défenseurs.

Le Conseil d'Etat, adoptant les conclusions du rapporteur, a déclaré d'abus les Cardinaux-Archevêques de Reims, de Paris, de Lyon et l'Archevêque de Toulouse.... Ce sont donc les vénérés prélats qui, par leurs lettres si dignes, si fermes à la fois et si respectueuses, ont « troublé les consciences » ! L'arrêt le dit, mais le fera difficilement croire.

Versailles. — **État grave de Mgr Goux.** — Le *Semaine religieuse* de Versailles publie la note suivante sur la santé du vénérable prélat :

Nous voudrions pouvoir donner à nos lecteurs des nouvelles satisfaisantes au sujet de la santé de Monseigneur ; mais, à l'heure où nous écrivons, la vérité nous oblige à dire que l'état du vénéré malade inspire plutôt certaines inquiétudes.

Tulle. — **Jubilé de Mgr Denéchau.** — A l'occasion de ses noces d'argent épiscopales, le vénérable évêque de Tulle a reçu le Pallium de Sa Sainteté Pie X.

Lourdes. — 1600 pèlerins Suisses ont passé 6 jours à Lourdes. Ils sont partis mardi, dernier, 26 Avril, et ont été remplacés par le pèlerinage national belge et un pèlerinage allemand.

BIBLIOGRAPHIE

Mois de Marie, publié par les soins du **T. R. P. Exupère de Prats de Molo.** Un vol. in-12. Prix : **2 francs.** (Librairie Vic et Amat, Paris.)

Table des Matières. — Introduction : Veille du mois de Marie : Plan, dévotion. — Première partie : Vie prophétique. — Deuxième partie : Vie historique. — Troisième partie : Vie mystique de Marie dans l'Eglise. — Quatrième partie : Vie de Marie en nous.

Mois de Marie ou Instructions sur les Litanies de la Sainte-Vierge, par le R. P. Loiseau, Barnabite (Roger et Cheornviz, éditeurs). Un vol. in-18 de 490 pages ; prix : **3,50.**

Dans ce nouveau *Mois de Marie*, à la fois théorique et pratique, le R. P. Loiseau explique d'abord d'une façon lumineuse et originale les Litanies de la Sainte Vierge ; puis il s'applique « à établir, selon l'occasion, les règles de la piété, les observances des différentes vertus, les moyens les plus propres à faire avancer les âmes dans la pratique de la vie chrétienne », et l'on

trouvera dans cette seconde partie du livre autant d'onction que de science dans la première.

Librairie J. SALAUN, Quimper.

ÉTUDES

Revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus
Rue Bonaparte, 82, Paris.

Sommaire du n° du 20 Avril 1904 :

I. Lettre encyclique de Notre Très Saint-Père le Pape Pie X. — II. Le Rôle politique et social de saint Grégoire le Grand pendant les guerres lombardes, par Jules Doizé. — III. René Bazin, par Charles de la Porte. — IV. Maximilien, empereur du Mexique : I. Lettres inédites d'enfance et de jeunesse, par Marc Dubruel. — V. Politique permise et politique prohibée, par Jean Lefaure. — VI. Taine dans sa correspondance, par Lucien Roure. — VII. Bulletin d'Orient, par Antoine Valmy. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Evénements de la quinzaine.

CHAPEAUX
Barrettes, Rabats
Faux-cols
et Manchettes toile
Ceintures
Gilets de flanelle
etc.

Vêtements Ecclésiastiques.

F. JODELAIS, Fils Aîné

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — **QUIMPER** — rue Verdelet, 20



GRATIS Un livre précieux sur les Maladies nerveuses envoyé Gratuitement à une adresse quelconque, et les patients pauvres peuvent aussi obtenir ce Tonique gratuitement. Ce remède a été préparé par le Père Koenig de Fort Wayne, Ind., E.-U. d'Am. depuis 1876, et il est préparé aujourd'hui sous sa direction par la Koenig Med. Co., Francfort-s/-M., Allemagne ; en France par **E. LOGEAIS, Pharmacien,** 37, Avenue Marceau, Paris. En vente chez les pharm^ies 5^f la bouteille.

« Votre remède est excellent. »

Aux Plantes, près Charenton (Cher).

« Je souffrais de crises nerveuses. Le « Tonique nerveux du Père Kœnig » m'a » beaucoup fortifié, les crises et la toux » ne m'ont plus repris. Ce remède est excellent, je le recommanderai en toute occasion. » M^me Pauline Malochet.

Vincey-les-Vosges (Vosges).

« J'avais épuisé tous les remèdes pour » ma pauvre femme qui est malade depuis » 10 ans, et dépensé plus de 3,000 francs, » rien ne lui avait réussi. Depuis qu'elle a » employé le « Tonique nerveux du Père » Kœnig » (elle en a pris successivement » 6 ou 8 flacons) maintenant elle est hors » de danger. » 8^e E. Vancourt.



FONDERIE DE CLOCHES

A. HAVARD à Villedieu-les-Poëles (Manche).

CLOCHES D'ÉGLISES, accords et réaccords garantis.

S'adresser à **M. Paul LE JAMTEL,** Négociant à Guingamp.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Ancienne Maison PIRIOU

SAUVAGE

3, rue Kéréon SUCCESSEUR QUIMPER

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — OPTIQUE — ORFÈVRERIE
BRONZES & ORFÈVRERIE D'ÉGLISE

Assortiment considérable de **Candélabres, Garnitures d'autels, Thabors, Calices, Ciboires, Custodes, Boucles de souliers, etc., à des prix excessivement réduits.**

Nouveau candélabre à transformations multiples, breveté S. G. D. G.

Réparations, remise à neuf, dorure et argenture.

Le Chronomètre « **A la Montre de Genève** » que l'on trouve seulement chez M. SAUVAGE, qui en a la *propriété exclusive*, doit son *succès* toujours croissant à sa qualité exceptionnelle, à son bon marché et à son réglage parfait ; c'est sans contredit la *Montre de précision* par excellence. Ce mouvement, entièrement monté sur rubis, est à ancre ligne droite, levées visibles, double plateau, spiral Bréguet, balancier compensé, et se fait en boîtes or, argent, acier et nickel.

ARTICLES POUR FUMEURS
Ecume et Ambre 1er choix.

ORFÈVRERIE DE TABLE
Qualité supérieure, prix exceptionnel.

Forte remise sur tous les Catalogues.

Vins de Messe

Vins blancs : sec, doux et muscat.

Albert MOREAU, Propriétaire-Viticulteur

à GRAVESON (Bouches-du-Rhône)

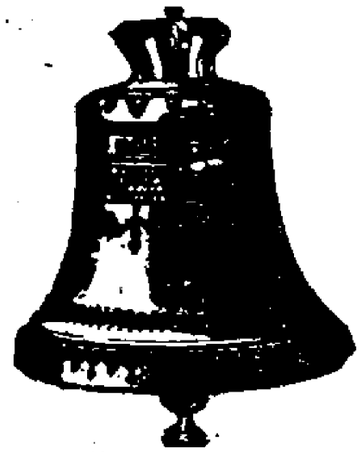
actuel fabricien de l'église Ste-Marthe, à Tarascon (B.-du-R.)

Successeur des RR. PP. Prémontrés de l'Abbaye de Saint-Michel de Frigolet.

Pour références : S'adresser aux Révérends Pères Prémontrés en exil à l'Abbaye de Notre-Dame de Leffe, par Dinant (Belgique).

Envoi sur demande de renseignements et tarifs.

Fonderie Spéciale



DE GROSSES CLOCHES

Maison de confiance fondée en **1510,**
et dirigée de **Père en Fils,**

Jules ROBERT, à NANCY (Meurthe-et-Moselle).

Cloches d'églises et **sonneries** garanties comme accords et réaccords (sans avoir recours au burinage) pendant **10 années.**

Métaux de qualité supérieure.

Renseignements gratuits. Prix très modérés.

La Maison n'ayant pas de représentants, écrire à NANCY.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. Vendredi 6 Mai 1904. N° 19.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — La Croix et l'œuvre de civilisation.

II. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Avis de l'Evêché ; Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pendant la semaine ; Lettre Pastorale de Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon portant promulgation de l'Encyclique *Ad diem illum lætissimum* et annonçant l'Erection de la statue de Notre-Dame des Naufragés à la Pointe-du-Raz (fin) ; Le clergé et les élections ; Nécrologie ; Saint-Pol-de-Léon ; Lesneven ; Quimper ; Les Jeunes à Tréguier ; Nos missionnaires ; Avis à nos correspondants.

III. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; Cambrai ; etc.

IV. — Bibliographie.

V. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 8 Mai. — 5e Dimanche après Pâques. Apparition de S. Michel, Archange. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres de S. Michel, avec mémoires du suiv. et du Dim.

Lundi, 9. — Rogations. — S. Grégoire de Nazianze, Evêque, Docteur. Double. Blanc.

Mardi, 10. — Rogations. — S. Antonin, Evêque, Double, Blanc.

Mercredi, 11. — Rogations ; Vigile de l'Ascension. — TRANSLATION DES RELIQUES DE S. CORENTIN ET DE S. POL AURÉLIEN *(du 1er Dimanche de Mai, au Propre diocésain).* Double de 2e classe. Blanc.

Jeudi, 12. — ASCENSION DE N.-S. JÉSUS-CHRIST. Double de 1re classe, avec Octave. Blanc.

Vendredi, 13. — S. Brieuc, Evêque *(au Propre diocésain).* Double. Blanc.

Samedi, 14. — De l'Octave de l'Ascension. Semi-double. Blanc.

Dimanche, 15. — Dimanche dans l'Octave de l'Ascension. S. Jean-Baptiste de la Salle.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Locmélar.	6, 7 et 8 Mai.
Ploujean.	9, 10, 11, 12 et 13 Mai.
Plogastel-Saint-Germain. .	14, 15 et 16 Mai.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

La Croix et l'œuvre de civilisation. — Voulez-vous vous rendre compte de l'influence de la religion chrétienne dans la civilisation ?

Supposez un moment qu'elle n'a pas existé. Effacez par la pensée ce qui subsiste d'elle dans les trois domaines du beau, du vrai et du bien.

Commencez par les arts plastiques. Entrez dans tous les musées et décrochez des murailles, à l'exemple de nos édiles, l'image du Christ ! Faites disparaître tous les tableaux où figurent la Vierge et Dieu. Emportez les toiles ou les statues qui représentent des saints, des martyrs, des apôtres.

Après la peinture et la sculpture, passez à l'architecture et jetez bas les cathédrales.

Après l'architecture, la musique. Rayez du nombre des compositeurs Hændel, Palestrina, Bach et tant d'autres. Expurgez l'œuvre de Beethoven, de Mozart, de Pergolèse, de Rossini, de tout ce qui a été inspiré par la religion chrétienne.

Entrez ensuite dans la sphère de la pensée et de la poésie ; supprimez Bossuet, Pascal, Fénelon, Massillon ; ôtez *Polyeucte* à Corneille, *Athalie* à Racine. Poursuivez le nom du Christ dans les vers de Lamartine, de Victor Hugo, voire même de Musset.

Ce n'est pas tout. Faites un pas de plus. Détruisez aussi les hôpitaux fondés sous l'inspiration de la foi chrétienne. Supprimez les saint Vincent de Paul, les saint François d'Assise...

Effacez, enfin, effacez toutes les traces qu'a laissées sur la terre le sang sorti des blessures de Celui que j'entends quelquefois appeler le *Pendu*.

Puis, cette besogne accomplie, retournez-vous. Embrassez d'un long coup d'œil les dix-huit cents ans échelonnés derrière vous et regardez sans épouvante, si vous le pouvez, le vide que fait à travers les siècles cette seule croix de moins dans le monde.

E. Legouvé.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.

II. Les retraites de première Communion et de Confirmation.

III. — Mission. — BODILIS, *du 23 Mai au 4 Juin.*

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — *Lundi, Mardi et Mercredi*, 9, 10, 11 Mai, procession des Rogations ; elle sort de la Cathédrale *à 9 heures* et se rend : le lundi, à Saint-Mathieu ; le mardi, à Kerfeunteun ; le mercredi, à Loc-Maria.

Il n'y a pas d'abstinence pendant ces trois jours.

Jeudi, 12, fête de l'Ascension ; messes et offices aux mêmes heures que les dimanches.

Quête pour l'Institut catholique de Paris et les écoles chrétiennes du diocèse.

— Saint-Mathieu. — Les trois jours des Rogations, la procession a lieu *à 7 heures*, et se rend : le lundi, à Saint-Corentin ; le mardi, à Loc-Maria ; le mercredi, à Kerfeunteun.

Jeudi, fête de l'Ascension, les messes aux mêmes heures que les dimanches. — Il n'y a pas de Vêpres. *A 7 h. 3/4*, Complies, suivies du sermon et de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Avis de l'Évêché. — I. Monseigneur l'Évêque rappelle qu'une quête est prescrite dans toutes les églises le jour de l'Ascension, pour l'Institut catholique de Paris et les écoles chrétiennes du diocèse.

Cette quête devra être annoncée en chaire, *Dimanche prochain*, et le produit envoyé au Secrétariat de l'Evêché.

II. Il sera utile de rappeler également, *dès Dimanche prochain*, la Neuvaine que S. S. Le Pape Léon XIII, de glorieuse mémoire, dans sa Lettre apostolique *Provida matris* du 5 Mai 1895, et son Encyclique *Divinum illud munus* du 9 Mai 1897, a prescrit de célébrer, chaque année, en l'honneur du Saint-Esprit, pendant les jours qui précèdent la Pentecôte.

Cette Neuvaine doit commencer, autant que possible, le *samedi 14 Mai* pour se terminer le *Dimanche 22*. Les prières prescrites (le *Veni, creator* avec le verset et l'oraison, le *Veni, Sancte Spiritus*, et d'autres invocations au Saint-Esprit que l'on jugerait opportunes) peuvent être faites, le matin après la messe, ou le soir à l'exercice du Mois de Marie.

Dans sa lettre du 18 Avril 1902, adressée à tous les évêques, Son Em. le cardinal Ferrata, préfet de la S. Congrégation des Rites, après avoir renouvelé les prescriptions du Souverain Pontife relativement à la neuvaine au Saint-Esprit, demande qu'on remette sous les yeux des fidèles les motifs qui l'ont porté à établir dans toute l'Eglise cette supplication solennelle : « Dans l'accomplissement de Notre Pontificat déjà long, écrivait Léon XIII, Nous avons voulu surtout deux choses auxquelles Nous n'avons cessé de travailler : d'abord restaurer la vie chrétienne dans la société civile et domestique, chez les gouvernants et chez les peuples, parce qu'il n'y a de véritable vie pour tous que celle qui découle du Christ ; ensuite, faire tous Nos efforts pour réconcilier avec l'Eglise catholique les nations dissidentes par la foi ou par l'obéissance, parce que la volonté très certaine du Christ est de réunir tous les hommes dans un seul bercail et sous un même Pasteur ».

Jamais, à coup sûr, les circonstances ne rendirent plus oppor-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

tunes les prières au Saint-Esprit pour demander lumière, force et consolation.

Nous rappelons les indulgences accordées à ceux qui feront la neuvaine au Saint-Esprit, en public ou en particulier (si l'on est empêché d'assister aux exercices publics) :

1° Sept ans et sept quarantaines chaque jour, à condition de prier aux intentions du Souverain Pontife ; 2° une indulgence plénière, soit l'un des jours de la neuvaine, soit le jour de la Pentecôte, soit l'un des jours de l'octave de cette fête, moyennant la confession, la communion et une prière aux intentions précédemment indiquées.

Ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

TABLEAU DE LA VISITE PASTORALE ET DES CONFIRMATIONS
pendant la semaine.

La Confirmation se donne soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.

Mai.	*Matin.*	*Soir.*
Dimanche, 8.....	.....	Landrévarzec.
Lundi, 9.....	Briec.....	Langolen.
Mardi, 10.....	Saint-Yvi.	
Jeudi, 12.....	Pont-l'Abbé.	

Bodilis. — **Avis urgent.** — Une mission doit avoir lieu à Bodilis, du **22** Mai au **4** Juin. Or, M. Hernot, surpris par la mort, n'a pas laissé à son successeur la liste complète des missionnaires auxquels il avait fait appel. Le nouveau recteur, M. Chapalain, prie donc très instamment les confrères qui ont promis leur concours pour la Mission de Bodilis de le lui faire savoir **le plus tôt possible**, en indiquant la semaine pour laquelle il se sont engagés et la tâche qui leur était attribuée.

Lettre Pastorale
DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER & DE LÉON

PORTANT PROMULGATION

de l'Encyclique AD DIEM ILLUM LÆTISSIMUM

ET ANNONÇANT

l'Érection de la Statue de Notre-Dame des Naufragés à la Pointe-du-Raz.

(Suite et fin.)

II. — Répondant à l'appel du Souverain Pontife, nous célébrerons donc, cette année, Nos très chers Frères, avec toute la dévotion et tout l'éclat possibles, le grand anniversaire de la

définition du dogme de l'Immaculée Conception. Unis au Pape, aux cardinaux, aux évêques, aux prêtres et aux fidèles de l'univers catholique, nous demanderons à Marie de hâter le jour de la délivrance et de répandre en abondance sur le peuple chrétien ses grâces et ses faveurs.

Toutefois, et dès l'annonce de ces fêtes, Nous avons pensé que la Bretagne, à toutes les époques de son histoire si dévouée à Marie, lui devait quelque chose de plus spécial en cette circonstance. Longtemps, Nous Nous sommes demandé ce que Nous pourrions bien faire à cet effet, autrement et mieux que par nos fêtes accoutumées. Nous Nous rappelions avec plaisir les grandes réunions annuelles de Rumengol, du Folgoët et de Notre-Dame-des-Portes, que plus d'une fois déjà nous avons eu l'honneur de présider. En sollicitant, pour la présente année, un plus grand concours de fidèles et des cérémonies encore plus éclatantes dans ces pieux sanctuaires, ce que Nous faisons volontiers aujourd'hui, c'était quelque chose sans doute, mais ce n'était pas assez au gré de Nos désirs pour l'honneur de Marie et pour la piété de notre chère Bretagne.

Tandis que Nous cherchions ce qui pourrait plaire davantage à notre Mère, la Providence Nous est venue merveilleusement en aide. Un artiste de grand talent, bien connu en France, le sculpteur Godebski, Nous fit offrir un groupe monumental qu'il avait taillé pour les côtes bretonnes, dans les carrières de Carrare, en souvenir de son fils mort au Tonkin. Certes l'offre était tentante, mais l'accepter devenait une lourde charge pour l'Evêque, surtout à un moment où chez nous la crise sardinière continue à sévir et épuise le meilleur de ses ressources. Et cependant le moyen de refuser ce don fait par une âme généreuse à la Reine du ciel, le moyen de ne pas accepter pour nos chers marins l'image de Celle en qui ils ont pleine et entière confiance, de Celle qu'ils n'ont jamais cessé d'invoquer sous le nom d'*Etoile de la Mer* et que désormais ils invoqueront avec plus de piété encore, sous le nom de *Notre-Dame des Naufragés !* Aussi, confiant dans la divine Providence et dans la charité des âmes dévotes à Marie, Nous sommes-Nous bien volontiers engagé à dédommager l'artiste de certains frais accessoires et avons-Nous pris à Notre charge le transport et l'installation de la statue (1).

Une fois la détermination prise, Nous avons dû désigner l'endroit où serait placé le monument. Il existe sur nos côtes bretonnes une pointe bien connue par les marins du monde entier, dominant de cent mètres une mer couverte d'écueils et de récifs, ces terribles passages connus sous le nom de Raz-de-Sein, sans doute parce que les flots y mugissent constamment en tempête. C'est cet endroit que, de l'avis de Notre conseil et

(1) Ces différents frais s'élèveront approximativement à la somme de 15,000 francs.

Archives diocésaines d Q nper et Léon

des hommes de l'art, Nous avons choisi pour l'emplacement de Notre-Dame des Naufragés. C'est là qu'au milieu d'une spacieuse esplanade, à deux cents mètres en avant du sémaphore et à quatre cents mètres de la pointe extrême, s'élèvera, sur un piédestal de cinq mètres, le groupe qui lui-même en compte six (1). La Vierge, haute de trois mètres, dominera tout le monument, regardant l'Ile de Sein et la vaste mer, sans cesse traversée par les vaisseaux qui s'en vont du Nord au Sud, ou qui reviennent des bords de la Méditerranée vers la Manche ou la Baltique. A sa gauche, la baie d'Audierne doucement sillonnée par des barques de pêcheurs ; à sa droite, la baie des Trépassés dont le nom indique assez le triste destin ; puis, dans le lointain, la baie de Douarnenez, le cap de la Chèvre, le goulet de Brest, la pointe de Saint-Mathieu et enfin les îles de Molène et d'Ouessant qui, par une claire journée, laissent entrevoir leurs flancs rocheux, sans cesse battus par la vague.

Revenons au monument lui-même. Pour saisir d'une façon nette et précise la pensée de l'artiste, la pensée inspiratrice de l'œuvre, il faut se représenter la mer en fureur, les barques et les équipages brisés contre les écueils ou ensevelis sous les flots. Un jeune marin, victime de la tempête, après s'être débattu avec énergie contre la violence des courants, aperçoit tout-à-coup, sur la rive qui est proche, la Vierge au blanc manteau, portant à son front une étoile et dans ses bras l'Enfant-Jésus qui tend ses petites mains au malheureux naufragé. Celui-ci, guidé et soutenu par l'apparition, se dirige à force de bras vers le rocher sauveur ; bientôt il y arrive et tandis que de la main gauche il s'y cramponne fiévreusement, sa main droite se tend avec espoir vers les bras qui viennent à sa rencontre. C'est cette dernière scène que l'artiste a voulu reproduire, et Nous devons ajouter que le travail est complet et l'œuvre digne de tous les éloges. La Vierge, l'Enfant-Jésus et le nuage qui les soutient sont en marbre blanc ; le marin et le rocher sont en marbre gris.

Tel est, Nos très chers Frères, le monument que, à l'occasion du Cinquantenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, Nous allons dédier à la Reine du ciel, au nom de nos marins, au nom du Diocèse de Quimper et de toute la catholique Bretagne, heureux de répondre ainsi et aux vœux de Léon XIII, qui le premier avait parlé du Cinquantenaire, et aux vœux de Sa Sainteté Pie X qui ne cesse d'insister pour que partout il soit célébré avec pompe et magnificence.

Les fêtes inaugurales, dont Nous ne pouvons encore fixer la date précise, auront lieu dans le courant de l'été et seront présidées par Notre Eminent Métropolitain, le cardinal Labouré.

(1) L'autorisation a été accordée le 8 Avril 1904, par la Préfecture maritime de Brest. — Le terrain Nous a été offert gratuitement par M. Yves Kersaudy, de Lescoff, en Plogoff. — Le piédestal a été dessiné par M. le chanoine J.-M. Abgrall, architecte. — Le poids du groupe est de 11,000 kilos.

Nous avons confiance que tous nos départements bretons y seront largement représentés, puisque tous sont également exposés aux tempêtes de la Manche et de l'Océan ; et ainsi la Bretagne apparaîtra, une fois de plus, aux yeux du monde catholique comme la pieuse et fidèle servante de la Reine du ciel ; ainsi nos marins seront fortifiés dans leur confiance en Elle et s'assureront, pour les jours de périls, une protection encore plus maternelle et des secours encore plus efficaces.

Mais, Nos très chers Frères, Nous n'aurions pas dit toute Notre pensée, si Nous n'ajoutions, avant de finir, que dans Notre intention ce monument sera aussi comme l'expression de Notre reconnaissance envers la France, notre patrie, pour les larges et abondantes aumônes que son inépuisable charité Nous a fournies en cette année 1903, si triste pour nos marins-pêcheurs. C'est par milliers de francs que Nous avons reçu les dons de la France chrétienne et c'est avec ces milliers de francs que Nous avons donné en 1903, et que Nous continuons à donner en 1904, le pain de l'existence à des milliers de femmes et d'enfants qui, sans ces secours longtemps continués, auraient succombé sous le poids de leur misère. Déjà, l'année dernière, dans Notre instruction pour le saint temps du Carême, Nous avons essayé de dire à Nos bienfaiteurs toute Notre reconnaissance et Nous leur avons promis de Nous faire leurs interprètes auprès des grandes Madones de nos vieux sanctuaires. Aujourd'hui, Nous voulons faire davantage : Nous voulons que le souvenir de leur grande générosité pour Nous soit gravé en lettres d'or sur le piédestal du monument de la Pointe-du-Raz, et qu'ainsi ce souvenir puisse se perpétuer de générations en générations aussi longtemps que subsistera le granit de nos côtes et que vivra la fidélité dans le cœur breton. Nous voulons que la prière de Notre reconnaissance demeure et que, confiée à Notre-Dame des Naufragés dans son Immaculée Conception, elle soit un gage de prospérité et de salut pour tous ceux qui sont venus à notre secours. Nous voulons enfin que cette prière se fasse plus efficace et plus large, qu'elle s'étende à la France, à tout l'univers catholique, et qu'elle obtienne le triomphe de la cause de Dieu dans toutes les âmes et chez tous les peuples.

A CES CAUSES,

Après en avoir conféré avec Nos vénérables Frères les Doyen, Chanoines et Chapitre de Notre insigne Cathédrale,

Le saint nom de Dieu invoqué ;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE Ier. — L'Encyclique *Ad diem illum lætissimum*, donnée par sa Sainteté le Pape Pie X, le 2 Février 1904, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception et pour l'indiction du Jubilé universel, est publiée dans Notre Diocèse.

Archives diocésaines d Quimper et Léon

Art. II. — Usant des facultés accordées aux Evêques par le Souverain Pontife, Nous avons fixé (*Semaine religieuse*, 26 Février) et nous fixons, du 8 Septembre au 8 Décembre, les trois mois pendant lesquels Nos diocésains pourront gagner l'indulgence jubilaire.

Art. III. — En vertu de l'Indult de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 14 Août 1903, les Curés, Recteurs et Aumôniers continueront à célébrer la messe votive de l'Immaculée Conception, le 8e jour de chaque mois de l'année, ou pour de justes causes, le Dimanche suivant (*salvis rubricis*) dans les églises et chapelles où se feront les exercices préparatoires à la solennité jubilaire du 8 Décembre.

On y récitera les prières indiquées dans Notre *Semaine religieuse* (17 Décembre 1904) et on pourra y donner la bénédiction du Saint-Sacrement.

Art. IV. — Un triduum de prières précédera, cette année 1904, dans toutes Nos églises et chapelles, la fête de l'Immaculée Conception. Cette fête sera célébrée avec toute la pompe possible. Dès la veille, elle sera annoncée par la sonnerie de toutes les cloches, et le chant du *Te Deum* clôturera le dernier exercice.

Art. V. — La Commission cardinalice ayant exprimé le désir qu'une aumône fût faite à l'occasion des fêtes du cinquantenaire, Nous déclarons que, dès maintenant, on peut satisfaire à cette demande en faisant une offrande pour l'érection de la statue de Notre-Dame des Naufragés à la Pointe-du-Raz. Cette offrande pourra nous être adressée soit directement soit par l'intermédiaire du secrétariat de l'Evêché.

Art. VI. — En vertu du Bref du Souverain Pontife, du 7 Décembre 1903, une indulgence de sept ans et sept quarantaines est accordée aux fidèles, chaque fois qu'ils assisteront aux exercices du mois ou du *triduum*, et une indulgence de trois cents jours à ceux qui visiteront l'église où se feront ces exercices.

Une indulgence plénière est aussi concédée aux personnes qui, dans cette année, auront assisté, au moins trois fois, à ces mêmes exercices, et qui, s'étant confessées et ayant communié, prieront aux intentions ordinaires.

Une autre indulgence plénière pourra être gagnée par ceux qui, pendant l'année 1904, feront le pèlerinage de Rome, et, après s'être confessés et avoir communié, visiteront les basiliques de Saint-Pierre et de Sainte-Marie-Majeure.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

Et seront Notre Lettre pastorale et Notre Mandement lus et publiés dans toutes les églises et chapelles publiques de Notre Diocèse, le Dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Quimper, en Notre Palais épiscopal, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, le 8 Avril 1904.

PAR MANDEMENT :

F. Vieille-Cessay, *ch. hon.*,
Secrét. gén. de l'Évêché.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper et de Léon.

Le clergé et les élections. — Un journal de Paris, l'*Eclair*, a demandé à tous les évêques de France leur sentiment sur l'attitude que les prêtres doivent garder dans les luttes électorales. Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon a fait la réponse suivante :

« Esquibien, 26 Avril 1904.

» Cher Monsieur,

» Au milieu d'une longue et pénible tournée de Confirmation, il m'est difficile de vous faire la réponse que vous me demandez par votre lettre du 18 courant. Voulez-vous qu'en deux mots je vous fasse connaître ma manière de voir relativement à l'action du clergé dans les élections ?

» 1° Comme individu, le prêtre est maître de son vote et le donne *en conscience* à qui il veut, selon sa préférence.

» 2° Si deux candidats en présence diffèrent entre eux par les idées politiques, mais sont également favorables aux idées religieuses et à l'ordre social, il n'y a pas lieu pour lui de mettre en jeu son action et il ne doit pas se servir de l'influence que lui donne son caractère.

» 3° Si l'un des candidats professe des doctrines hostiles à la religion et à l'ordre social, le prêtre doit exercer, d'une manière discrète, j'en conviens, mais ferme, son autorité et son action, pour l'empêcher d'aboutir.

» 4° Si, à ce double point de vue, les candidats se ressemblent et s'il n'est pas possible d'en susciter un meilleur, le prêtre doit s'abstenir tout à fait.

» 5° Dans nul cas, s'il a charge d'âmes, le prêtre ne doit paraître dans les réunions politiques pour y jouer un rôle quelconque, ni à plus forte raison intervenir ou faire intervenir la question électorale ni dans la chaire chrétienne, ni dans les assemblées qui ont un caractère religieux, ni surtout dans l'administration des sacrements, à moins qu'il ne soit interrogé au point de vue de la conscience.

» Voilà mes principes : certainement, ils ne m'auraient pas permis d'écrire une lettre semblable à celle que Mgr Lacroix vient d'envoyer à ses prêtres.

» Veuillez agréer, etc.

» † FRANC.-VIRG.

» *Évêque de Quimper et de Léon.* »

Archives diocésaines d Quimper et Léon

Nécrologie. — I. M. HUET, *Recteur de Kernouès.* — Nous avons le douloureux regret d'annoncer aujourd'hui deux décès de confrères, enlevés tous deux bien inopinément et en pleine activité.

M. Huet, recteur de Kernouès, est mort subitement dans la nuit du 29 au 30 Avril. Samedi matin, sa servante ne le voyant pas descendre à l'heure ordinaire, alla frapper à sa porte et, ne recevant pas de réponse, entra dans sa chambre ; il était comme endormi, les mains jointes, les yeux fermés, déjà froid. Au dire du médecin, M. Huet avait dû succomber avant minuit, frappé d'apoplexie ou de la rupture d'un anévrisme. Mais, nous en avons la conviction, la mort l'a trouvé prêt ; car il a été toujours le prêtre du devoir, un modèle de régularité.

Né à Saint-Thégonnec, le 31 Août 1853, M. Huet (François-Marie) fut ordonné prêtre le 22 Décembre 1877, et nommé (Août 1878) vicaire à N.-D. des Carmes, à Brest. Devenu ensuite aumônier de la Retraite, dans la même ville (Janvier 1885), il était depuis le 24 Septembre 1890, recteur de Kernouès, où il vient de mourir. Bien qu'il se sentît indisposé depuis quelque temps, il avait fait la Pâque dans sa paroisse et pris part à la retraite de communion au Folgoat et à Saint-Frégant... Dieu l'a appelé au milieu du travail, à la force de l'âge, puisqu'il n'avait pas accompli sa 51e année.

La population de Kernouès, consternée par cette mort subite et regrettant vivement son pasteur, a assisté en foule aux funérailles célébrées lundi, 2 Mai. On y remarquait également un grand nombre de prêtres, parmi lesquels MM. Colin, curé de Saint-Thégonnec, Martin, curé des Carmes, les prêtres natifs de Kernouès et tout le clergé du canton.

II. M. BRETON, *Recteur de Plouarzel.* — M. Breton, recteur de Plouarzel, est mort après une très courte maladie qui n'inspira au début aucune inquiétude : il a succombé dimanche 1er Mai, à 7 heures du soir, après avoir reçu, le matin, les derniers sacrements.

Né à Lampaul-Guimiliau, le 4 Mars 1845, ordonné prêtre le 10 Août 1869, M. Breton (Gabriel-Marguerite) fut d'abord vicaire à Brélès, ensuite à Cléden-Cap-Sizun (Septembre 1870), puis à Guissény (Novembre 1873). Devenu recteur de Goulven le 8 Décembre 1884, transféré à La Roche-Maurice en Juin 1888, il avait été nommé à Plouarzel le 4 Avril 1891. Dans toutes les paroisses où il a passé, M. Breton a fait preuve d'un zèle que l'on a pu trouver parfois exubérant, rude aussi peut-être, mais auquel on rendait hommage parce qu'on le savait inspiré uniquement par un ardent amour de l'ordre et du bien. C'est à son esprit d'initiative et à son activité, comme aux généreux sacrifices des paroissiens, que Plouarzel doit la belle église qui a été bâtie à la place de l'ancienne, détruite par un incendie. On gardera également, dans la région, le souvenir des belles fêtes que M. Breton organisa, à diverses reprises, à Notre-Dame de Trézien, pour laquelle il avait une dévotion toute spéciale.

R. I. P.

Saint-Pol-de-Léon. — Cérémonie de réparation au Crucifix. — Une grandiose manifestation, qui laissera un impérissable souvenir au cœur de tous ceux qui y ont pris part, vient de se produire à Saint-Pol-de-Léon. La *Semaine religieuse* a, dans l'un de ses derniers numéros, signalé le transfert à la Mairie, par le Maire, M. le comte de Guébriant, du Christ de la salle de la Justice de paix, banni en vertu de l'ordre ministériel que l'on sait. M. Le Maire, dont les sentiments de foi profonde sont universellement connus, le déposa dans son bureau, en attendant que l'assemblée communale eût été appelée à trancher la question du local qui aurait l'honneur de le recevoir.

A la date du 15 Avril, le Conseil municipal, au complet, tient séance et statue, à l'unanimité des voix, que l'image du divin Expulsé sera placée dans la salle de ses délibérations. Il émet, en outre, un vœu tendant à ce qu'une délégation, choisie dans son sein, reçoive mandat de se rendre auprès de M. le Curé-Archiprêtre et de lui adresser une requête en vue de la célébration à la Cathédrale, le mardi suivant, d'une messe solennelle expiatoire, messe à laquelle serait conviée, par l'organe du clergé des paroisses, la population entière du canton. L'outrage au Christ du prétoire communal avait blessé dans leurs croyances les plus chères tous les justiciables catholiques de la famille cantonale. Il convenait donc également que le caractère de la protestation et de la réparation fût aussi général que possible.

Le jour de l'expiation est arrivé. Le soleil, qui s'était obscurci au Calvaire, à la mort du Juste, prodigue ses plus caressants sourires à la généreuse et vaillante terre du Léon. De toutes parts on accourt au chef-lieu. Et, lorsque la dernière sonnerie des cloches annonce l'ouverture imminente de la manifestation religieuse — laquelle a été fixée à 9 heures, pour ne pas entraver outre mesure les travaux de la campagne — la basilique de Saint-Paul Aurélien est déjà pleine de pacifiques croisés, pleine comme aux plus grandes solennités de l'année. Au chœur, où des sièges leur ont été réservés, ont pris place le premier magistrat de la commune, M. le comte de Guébriant, ses adjoints MM. Raoul de Kerdrel et Joannès Le Roy, ainsi que les autres membres du Conseil municipal. D'autres notabilités de la ville s'y trouvent également. Les stalles sont occupées par une quarantaine d'ecclésiastiques, parmi lesquels MM. les chanoines Le Roux, supérieur de la Maison Saint-Joseph et Morvan, recteur de Roscoff, les recteurs de Plougoulm, de l'Ile de Batz, de Mespaul, etc...

La messe que l'on va chanter est celle de la Sainte Croix. M. Le Goff, curé-archiprêtre, officie. MM. Boulc'h, 2e vicaire de Plouénan, et Saliou, vicaire de Mespaul, l'assistent à l'autel. Après l'Evangile, M. l'abbé Louis Le Roux, le prédicateur si goûté de la dernière Station quadragésimale, monte en chaire. La foule immense qui se déploie sous ses yeux est, en très grande majorité, bretonne bretonnante. C'est donc en breton qu'il lui parle, en cette douce et fière langue des aïeux, honorée, elle aussi, de la

Archives diocésaines de Quimper et Léon

haine impitoyable et tenace qui poursuit le Christ Rédempteur, sans doute parce qu'elle a toujours été fidèle, au cours des siècles chrétiens, à proclamer sa souveraineté et à venger ses droits... Résumer le discours de l'orateur, lequel sera, croyons-nous, livré à l'impression, ne pourrait que le défiorer. Qu'il nous suffise de dire que bien rares durent être ceux qui, l'ayant entendu, n'en furent pas émus jusqu'aux larmes.

Le saint Sacrifice de la Messe, interrompu par le ministère de la prédication, reprend son cours et le *Credo*, réponse éternellement victorieuse de l'Eglise aux négations insensées et aux attaques inlassablement répétées de ses ennemis, retentit sous les voûtes séculaires de la basilique. Des milliers de voix, moins unies peut-être que ne le sont les cœurs et les âmes, mais délicieuses à entendre quand même, le chantent avec les élans d'un enthousiasme incomparable. A ce chant de la foi, d'une beauté toujours ancienne et toujours nouvelle, succède, à l'Offertoire, celui du *Vexilla Regis*, évoquant le souvenir attendri du jour des Rameaux, des hosanna du peuple déicide au doux Fils de David...

Le saint Sacrifice de la Messe s'achève. Il est suivi du Salut du T. S. Sacrement pendant lequel le *Parce Domine*, chanté en langue bretonne *(O va Jesus, setu deuet an amzer)* appelle, en des accents plaintifs mais confiants, la miséricorde d'en-haut sur les persécuteurs, en même temps que sur les persécutés. Enfin, pour couronner, comme il convient, cette amende honorable au divin Crucifié, M. le Curé invita tous les assistants à venir baiser la Croix du Sauveur : « Cet acte de piété réparatrice, ajouta-t-il, demeurera pour chacun de vous comme le mémorial de son indéfectible attachement au Christ et à sa loi ». Pendant le défilé, qui dure longtemps, bien que la cérémonie du baisement se fasse à trois autels différents, les jeunes filles de la ville, dont le concours si dévoué et si justement apprécié donne tant de relief et d'éclat à nos solennités religieuses, chantent le cantique « *Vive Jésus, vive sa Croix !...* », cantique dont personne ne saurait méconnaître la saisissante actualité.

C. Q.

LESNEVEN. — **Retraites de femmes**, *du 16 au 23 Avril.* — 51 paroisses ; 145 retraitantes : Ploudaniel, 10 ; Plouguerneau, 7 ; Saint-Pierre Quilbignon, 7 ; Plougastel-Daoulas, 6 ; Plounéventer, 6 ; Brélès, 6 ; Plabennec, 6 ; Ploudalmézeau, 5 ; Plouvien, 5 ; Landerneau, 4 ; Plouguin, 4 ; Kerlouan, 4 ; Lannilis, 4 ; Saint-Méen, 4 ; Saint-Thonan, 4 ; Cléder, 3 ; Saint-Sauveur, 3 ; Plouédern, 3 ; Lambézellec, 3 ; Plouider, 3 ; Kersaint-Plabennec, 3 ; Landunvez, 2 ; Plounmoguer, 2 ; Plouzané, 2 ; Lanrivoaré, 2 ; Lesneven, 2 ; Plouescat, 2 ; Lanarvily, 2 ; Gouesnou. 2 ; Landéda, 2 ; Plouzévédé, 2 ; Guiclan, 2 ; Plounévez-Lochrist, 2 ; Guipavas, 2 ; Saint-Divy, 2 ; Saint-Pabu, 2 ; Dirinon, 1 ; Goulven, 1 ; Lanhouarneau, 1 ; Tréglonou, 1 ; Saint-Frégant, 1 ; Le Drennec, 1 ; Plougonvelin, 1 ; Trémaouézan. 1 ; Kernilis, 1 ; Saint-Marc, 1 ; Saint-Derrien, 1 ; Plougar, 1 ; Trégarantec, 1 ; Saint-Vougay, 1 ; Kernouès, 1.

QUIMPER. — **Retraite bretonne de femmes**, *du 24 au 30 Avril.* — 28 paroisses ; 55 retraitantes : Beuzec-Cap-Sizun, 2 ; Briec, 5 ; Concarneau, 1 ; Cléden-Cap-Sizun, 2 ; Ergué-Armel, 4 ; Gouézec, 1 ; Gouesnach, 2 ; Ile-de-Sein, 1 ; Kerfeunteun, 2 ; Kerlaz, 2 ; Lennon, 2 ; Le Cloître-Pleyben, 2 ; Leuhan, 1 ; Penhars, 1 ; Plogonnec, 3 ; Pont-l'Abbé, 1 ; Plonéis, 1 ; Ploaré, 4 ; Plouhinec, 1 ; Plovan, 1 ; Pluguffan, 1 ; Plonévez-Porzay, 1 ; Quimper, 6 ; Roudouallec (diocèse de Vannes), 1 ; Saint-Ségal, 2 ; Telgruc, 2 ; Tréboul, 2 ; Treffiagat, 1.

Les Jeunes à Tréguier. — Sous ce titre, la *Jeune Bretagne*, organe de la J. C. BRETONNE, publie la note suivante :

« Les 17, 18, et 19 Mai prochains vont se dérouler à Tréguier les fêtes du *grand Pardon de Saint-Yves*, suivies de l'*érection solennelle du Calvaire de réparation*.

» Nous nous serions abstenus de convoquer les jeunes à une manifestation politique ; mais les fêtes de Tréguier devant être exclusivement religieuses, nous invitons la Jeunesse Catholique de Bretagne à y prendre part en grand nombre.

» Le Christ a disparu des prétoires ; montrons à la France entière notre foi en nous groupant nombreux autour de nos évêques et de notre vénéré métropolitain, Son Eminence le Cardinal Archevêque de Rennes.

» A Tréguier, au pied du tombeau de saint Yves, notre patron, et surtout au pied du *Calvaire de réparation*, allons le 19 Mai acclamer le Christ notre Maître et chanter à pleine voix le *Credo* de la jeune Bretagne. »

Nos missionnaires. — AU CONTINENT NOIR. — Nous avons donné, dans notre dernier numéro, la lettre du P. Herry, de Saint-Pol-de-Léon, racontant l'incendie de la station qu'il avait récemment fondée au pays du Niger. Les amis du vaillant missionnaire liront avec plaisir la note suivante que nous empruntons encore aux *Annales Apostoliques* de la Congrégation du *Saint-Esprit* (nº de Mai 1904) :

« NIGER. — Dans ses lettres des 12 et 17 Mars, le R. P. Lejeune nous donne ces nouvelles :

Dekina. — « Le P. Joseph Lichtenberger est reparti pour recommencer Dekina. Il est parti seul ; le P. Herry voudrait bien aller le rejoindre, mais il n'est pas encore bien acclimaté et je craindrais pour sa santé. Je le garde donc à Onitsha, jusqu'à nouvel ordre. »

Avis à nos correspondants. — *A cause de la fête de l'Ascension, le prochain numéro de la* Semaine religieuse *paraîtra plus tôt. Les communications qui parviendraient passé le mardi 4 heures — dernier délai — ne pourraient pas être insérées.*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — **Le chant grégorien.** — Le 30 Avril, le Pape a reçu en audience particulière Dom Pothier, l'illustre abbé Bénédictin, auquel Sa Sainteté a confié les intérêts du chant grégorien. Dom Pothier était accompagné des membres de la Commission nommée *ad hoc* par le Souverain Pontife.

Aux termes du *Motu proprio* relatif à l'édition Vaticane des livres liturgiques, qui a paru le même jour, les mélodies de l'Eglise, dites grégoriennes, seront rétablies dans leur intégrité et pureté, conformément aux manuscrits les plus anciens, en tenant compte de la légitime tradition et de l'usage pratique de la liturgie actuelle.

Par une particulière bienveillance du Saint-Siège pour l'Ordre de saint Benoit et à raison du zèle déployé par les Bénédictins, spécialement de la Congrégation de France, dans la restauration des anciennes mélodies de l'Eglise Romaine, Pie X veut que, pour cette édition, la rédaction de la partie du chant soit confiée d'une manière particulière aux moines de la Congrégation de France et du monastère de Solesmes. Cette publication devra être examinée par des Commissions spéciales et par la S. Congrégation des Rites, avec l'approbation personnelle du Souverain Pontife.

La propriété littéraire est réservée au Saint-Siège, mais on accorde aux éditeurs et imprimeurs de toutes nations le droit de reproduction, moyennant que ces reproductions offrent des garanties sérieuses, soient exécutées avec soin et soumises à des conditions déterminées.

Cambrai. — **Un nouveau Prélat.** — Nous avons été heureux d'apprendre que M. le chanoine H. Delassus, premier chapelain de Notre-Dame de la Treille, à Lille, directeur de la *Semaine religieuse* de Cambrai qu'il a fondée, il y a près de quarante ans, vient d'être nommé Prélat de la Maison du Saint-Père. Quelques jours avant la signature du Bref, Son Exc. Mgr Lorenzelli, Nonce apostolique à Paris, écrivait à M. le chanoine Delassus : « La *Semaine religieuse* de Cambrai mérite vraiment d'être citée à l'ordre du jour. Elle s'est toujours trouvée en première ligne dans le combat pour l'indépendance et pour l'honneur du Vicaire de Jésus-Christ, non moins que dans la défense des saines doctrines et du véritable esprit catholique ».

Nous adressons à notre vénéré confrère nos félicitations respectueuses pour la haute distinction dont il vient d'être honoré.

Versailles. — **Mort de Mgr Goux.** — Le vénérable évêque de Versailles, Mgr Goux, est mort le 29 Avril, après une longue maladie, à l'âge de 77 ans.

Né à Toulouse en 1827, Mgr Goux avait été élève de l'école des

Carmes où il se fit recevoir docteur ès lettres et docteur en théologie. Rentré dans son diocèse natal, il fut directeur du Petit-Séminaire puis curé de Saint-Sernin. Nommé, le 14 Juillet 1877, évêque de Versailles, il a gouverné pendant 27 ans son diocèse avec zèle et prudence au milieu des difficultés. Sans avoir beaucoup paru en public, il s'était fait une place distinguée parmi ses collègues, par ses talents littéraires, ses qualités d'administrateur, ses vertus douces et aimables.

Dans les circonstances présentes, la mort du vénéré prélat est une double épreuve pour le diocèse de Versailles et pour l'Eglise de France. Cette mort porte à six le nombre des sièges épiscopaux vacants, à savoir : Bayonne, Saint-Jean-de-Maurienne, Ajaccio, Nevers, Vannes et Versailles.

Inconséquents. — *Extrait du journal l'*Univers. — « Un de nos lecteurs et amis qui vient de passer quelques semaines dans les Côtes-du-Nord, nous raconte qu'il se trouvait, le jour de Pâques, dans une commune de l'arrondissement de Lannion, représentée par un combiste endurci. Cette commune a un maire et une municipalité blocards.

Or, ce dimanche, jour de Pâques, notre ami vit ce spectacle curieux : tous les blocards étaient à la grand'messe. Le trésorier de la fabrique, aussi ministériel que M. Pelletan lui-même, faisait la quête pour les séminaristes que son ami M. Combes voudrait supprimer ! Et il disait avec onction : *Doue d'o paeo*... Et, pendant qu'il faisait circuler son plat parmi les fidèles, le maire sectaire dominait le chant du *Credo* de toute sa voix !

Dans une commune voisine, le maire, toujours blocard et ancien membre du comité d'organisation des fêtes de Renan, portait dévotement la croix aux cérémonies du Jeudi-Saint... »

Cela se voit également dans plus d'une commune du Finistère.

Trop savante. — Une jeune fille, qui a passé de brillants examens, dit à sa mère : « Maman, j'ai fait de grands progrès dans mes études. Je voudrais pourtant les compléter en apprenant encore la psychologie, la philologie, la physiologie, la paléontologie. »

— Une minute, ma fille, interrompt la mère, j'ai arrangé pour toi un cours de soupologie, bouillologie, de rapiéçologie et de domesticologie. Et, pour commencer, mets ce tablier et raccommode ces bas.

Avis. — On nous écrit de divers côtés pour avoir des renseignements sur un abbé Tournier, qui donne son adresse à Lyon, 14, quai de Retz, et qui, par la voie des journaux, offre des remèdes pour diverses maladies. Nous croyons devoir déclarer, qu'à notre connaissance, il n'existe à Lyon aucun ecclésiastique de ce nom. *(Communiqué officiel de la* Semaine de Lyon.)

Archives diocésaines de Quimper et Léon

BIBLIOGRAPHIE

Ce qu'il y a dans une hostie. — Entretiens sur la sainte Eucharistie pour les enfants qui se préparent à la sainte Communion, par l'abbé J. MILLOT, vicaire de Saint-Paterne, à Orléans. In-32 (384 pages), broché, net 1 fr. 25. (P. LETHIELLEUX, éditeur.)

Ce petit volume, tout en étant plein de doctrines, est émaillé de nombreuses histoires. Il peut compter parmi les plus intéressants qu'ait inspirés la pensée de la première communion.

Après la Première Communion. — Un vol. in-8° de 16 pages sur papier de luxe, extrait des *Causeries du Dimanche*, avec 5 illustrations. Prix, 0 fr. 20 (Maison de la Bonne Presse, Paris).

Ce volume a pour objet de fixer dans l'âme des jeunes chrétiens les pieuses résolutions qu'ils ont prises au jour de la première Communion. Il les entretient de leurs nouveaux devoirs envers l'Hôte divin, leur dénonce les obstacles qui s'opposent à leur persévérance et leur indique les moyens de rester fidèles à la foi jurée.

De la divine Providence. — Un volume petit in-16 de 208 pages, 5e édition retouchée. (Imprimerie Savoisienne, 5, rue du Château, Chambéry.) Franco, 0 fr. 40.

C'est le simple « exposé de la conduite pleine d'amour que Dieu tient envers les hommes, et du bonheur de ceux qui se soumettent comme ils doivent à cette conduite ».

Le commandant Marceau, l'illustre converti que l'on sait, ne pouvait assez remercier Dieu de lui avoir fait connaître ce petit livre, qu'il répandait ensuite, disant que « le donner est une des aumônes les plus fructueuses ».

Lisez-le, relisez-le souvent, *vous tous qui souffrez*, et qui ne souffre pas en ce bas monde ? Lisez-le, vous surtout, âmes brisées par la persécution actuelle, prêtres, religieux, religieuses, ou simples chrétiens que la tristesse envahit et que le découragement assiège.

Il ne vous dira pas : « Ne priez plus, n'agissez plus pour triompher du mal », comme si Dieu voulait nous sauver sans nous ; mais il vous répétera de cent manières : « En agissant et en priant, gardez la paix et la confiance en Dieu ».

NOS RESPONSABILITÉS, instructions aux hommes du monde prêchées à St-Philippe-du-Roule et à St-Augustin (carême de 1904), précédées d'une lettre du Cardinal Mery del Val, par M. l'Abbé DE GIBERGUES, supérieur des missionnaires diocésains de Paris. In-18 raisin . . . . **3** fr.

Librairie Vve Ch. Poussielgue, 15, rue Cassette, Paris.

Nos responsabilités, voilà un grave sujet que chacun doit méditer à l'heure présente. Etat des esprits, Notions de la responsabilité, Sanction de la responsabilité, Responsabilités individuelles, Responsabilités collectives, Responsabilités envers le pays, telle est la division de cet ouvrage qui aborde, commente et résout le difficile problème de notre rôle social.

Librairie J. SALAUN, Quimper.

« Rome ». — Sommaire d'Avril 1904.

Texte : Encyclique *Jucunda sane.* — La protestation du Saint-Père contre la persécution religieuse en France. — M. Loubet à Rome. — Les pèlerinages du Jubilé. — Le patriarche de Venise. — Les grades en Ecriture-Sainte. — Les arcs de triomphe de Rome. — La fête du Saint-Père. — Quelques audiences. — De Léon XIII à Pie X.

Illustrations (11) : Portraits et vues de monuments.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. **Vendredi 13 Mai 1904.** N° 20.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Le Dimanche dans l'Octave de l'Ascension.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Fête-Dieu ; Neuvaine au Saint-Esprit ; Lettre pastorale de Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon portant publication du Décret touchant l'héroïcité des vertus de Jeanne d'Arc ; Nécrologie ; Moëlan ; Sainte-Anne d'Auray ; Rennes ; Jubilé de l'Immaculée Conception.

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Orléans ; Paris ; Prières expiatoires ; Pour la défense de l'Enseignement chrétien ; Inconséquence ; Les droits de l'Homme ; Bourbonne-les-Bains.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 15 Mai. — Dimanche dans l'Octave de l'Ascension. S. Jean-Baptiste de la Salle, Confesseur. Double. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche, de l'Octave et de S. Primel, Confesseur *(au Propre diocésain)*.

Vêpres, à partir de Capitule, du suivant, avec mémoires de S. Jean-Baptiste de la Salle, du Dimanche et de l'Octave.

Lundi, 16. — S. Jean Népomucène, Martyr *(au Supplément)*. Double. Rouge.

Mardi, 17. — S. Pascal Baylon, Confesseur. Double. Blanc.

Mercredi, 18. — S. Venant, Martyr, Double. Rouge.

Jeudi, 19. — Octave de l'Ascension. Double. Blanc. *(Mémoire de S. Yves)*.

Vendredi, 20. — S. Bernardin de Sienne, Confesseur. Double. Blanc.

Samedi, 21. — Vigile de la Pentecôte *(sans jeûne ni abstinence)*. Office du jour ; semi-double. Rouge (à la messe).

Dimanche, 22. — PENTECOTE.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plogastel-Saint-Germain. .	14, 15 et 16 Mai.
Loc-Brévalaire	17 et 18 Mai.
Ergué-Armel	19, 20, 21 et 22 Mai.

Archives diocé in s de Quimper et Léon

Le dimanche dans l'Octave de l'Ascension.

Jésus est monté aux cieux. Sa divinité n'en avait jamais été absente, mais aujourd'hui son humanité y est intronisée, elle y est couronnée d'un diadème de splendeur ; et c'est là encore une nouvelle face du glorieux mystère de l'Ascension. A cette humanité sainte le triomphe ne suffisait pas ; le repos lui était préparé sur le trône même du Verbe éternel auquel elle est unie éternellement dans une même personnalité, et c'est du haut de ce trône qu'elle doit recevoir les adorations de toute créature. Au nom de Jésus Fils de l'homme et Fils de Dieu, de Jésus assis à la droite du Père tout-puissant, « tout genou doit fléchir au ciel, sur la terre et dans les enfers (Philip., II, 10) ».

Habitants de la terre, c'est là cette nature humaine qui apparut autrefois dans l'humilité des langes, qui parcourut la Judée et la Galilée n'ayant pas où reposer sa tête, qui fut enchaînée par des mains sacrilèges, flagellée, couronnée d'épines, clouée à une croix ; mais tandis que les hommes, qui l'avaient méconnue, la foulaient aux pieds comme un ver de terre, elle acceptait le calice des douleurs avec une entière soumission et s'unissait à la volonté du Père ; elle consentait, devenue victime, à réparer la gloire divine en donnant tout son sang pour la rançon des pécheurs.

Cette nature humaine, issue d'Adam par Marie l'Immaculée, est le chef-d'œuvre de la puissance de Dieu. Jésus, « le plus beau des enfants des hommes (Psalm., XLIV.), » est l'objet de l'admiration extatique des Anges ; sur lui se sont reposées les complaisances de la suprême Trinité ; les dons de la grâce déposés en lui surpassent ce qui a été accordé à tous les hommes et à tous les esprits célestes ensemble ; mais Dieu l'avait destiné à la voie de l'épreuve, et Jésus qui aurait pu racheter l'homme à moins de frais s'est plongé volontairement dans une mer d'humiliations et de douleurs, afin de payer avec surabondance la dette de ses frères. Quelle sera la récompense ? l'Apôtre nous le dit dans ces fortes paroles : « Il s'est fait obéissant jusqu'à la mort et à la mort de la croix ; à cause de cela Dieu l'a exalté, et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom (PHILIP. II). »

O vous donc qui compatissez ici-bas aux douleurs par lesquelles il nous a rachetés, vous qui aimez à le suivre dans les stations de son pèlerinage jusqu'au Calvaire, levez la tête aujourd'hui et regardez au plus haut des cieux. Le voici, « parce qu'il a souffert la mort, le voici couronné de gloire et d'honneur (HEB II, 9). » Plus il s'est anéanti « sous la forme d'esclave, lui qui dans son autre nature pouvait sans injustice se dire égal à Dieu (PHILIP., II, 6, 7) », plus le Père prend plaisir à l'élever en gloire et en puissance. La couronne d'épines qu'il a portée ici-bas est remplacée par le diadème d'honneur (Psal., XX). La croix qu'il laissa

imposer sur son épaule est désormais le signe de sa principauté (ISAI., XII). Les plaies que les clous et la lance ont imprimées sur son corps resplendissent comme des soleils. Gloire soit donc rendue à la justice du Père envers Jésus son Fils ! Mais réjouissons-nous aussi de voir en ce jour « l'Homme des douleurs (ISAI, LIII) » devenu le Roi de gloire, et répétons avec transport l'Hosannah que la cour céleste fait retentir à son arrivée.

Dom GUÉRANGER.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **Les retraites de première Communion.**

III. — **Mission.** — BODILIS, *du 22 Mai au 4 Juin.* Président, la 1re semaine, M. Godec, curé-doyen d'Elliant.

IV. — **Retraites.** — LESNEVEN : Retraite bretonne pour les hommes, du 28 Mai au 4 Juin ;
QUIMPERLE : Retraite bretonne pour les femmes, du 29 Mai au 4 Juin.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — La Neuvaine au Saint-Esprit, recommandée par S. S. Léon XIII, commencera *Samedi soir* 14 Mai ; elle se fera, chaque soir, à la fin de l'exercice du mois de Marie : chant du *Veni Creator*, et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Voici quel sera, cette année, le parcours de la procession de la Fête-Dieu *(dimanche 5 Juin)* : rue de l'Evêché, boulevard de l'Odet, rue du Pont-Firmin, rue Neuve, rues Sainte-Catherine et de l'Evêché.

Neuvaine au Saint-Esprit. — Un avis de l'Évêché, inséré dans le dernier numéro de la *Semaine religieuse*, a rappelé la Neuvaine au Saint-Esprit ordonnée par Léon XIII, pour les jours qui précèdent la Pentecôte.

Cette Neuvaine peut être continuée *pendant l'Octave de la Pentecôte jusqu'au dimanche de la Trinité* ; et ceux qui feront, en public ou en particulier, les prières prescrites (le *Veni Creator* avec le verset et l'oraison, le *Veni, Sancte Spiritus* et d'autres invocations au Saint-Esprit que l'on jugerait opportunes) pourront gagner une seconde fois les mêmes indulgences plénière ou partielles, à savoir : 7 ans et 7 quarantaines, chaque jour ; une indulgence plénière un jour de l'Octave au choix, moyennant la confession, la communion et une prière aux intentions du Souverain Pontife.

Ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

Archives diocé ne s de Quimper et Léon

LETTRE PASTORALE

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER & DE LÉON

PORTANT PUBLICATION

du Décret touchant l'héroïcité des vertus de JEANNE D'ARC

FRANÇOIS-VIRGILE DUBILLARD, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Quimper et de Léon,

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos très chers Frères,

Le 6 Janvier de la présente année 1904, jour de la fête de l'Epiphanie, Notre Saint-Père le Pape Pie X, entouré de sa Cour et des Eminentissimes Cardinaux de la sainte Eglise, au milieu d'une nombreuse assistance dans laquelle on remarquait, au premier rang, Mgr Touchet, évêque d'Orléans, et l'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, a porté le Décret solennel qui affirme l'héroïcité des vertus de la Vénérable Jeanne d'Arc.

Cet acte important qui, dans sa brièveté relative, met en grand relief la vie de Jeanne d'Arc, ses vertus et ses épreuves, a fait naître la joie et la confiance dans la catholicité tout entière, mais surtout dans notre France, sa patrie, dont elle fut, au xv^e^ siècle, la grande libératrice. Il fait entrer dans sa dernière phase le procès de la béatification et de la canonisation de l'illustre Française. Bientôt, nous compterons Jeanne d'Arc parmi les saintes que l'Eglise honore sur ses autels ; bientôt, il nous sera possible de lui rendre le culte public que, depuis si longtemps, réclament, aussi bien que les désirs de nos cœurs, les actes de sa vie et ses héroïques vertus.

Des circonstances indépendantes de Notre volonté Nous ont empêché, jusqu'à ce jour, de publier ce Décret que, dans son amour pour la France, avait préparé Léon XIII vers la fin de son règne, et que Pie X, guidé par le même sentiment, vient de publier au début du sien. Aujourd'hui, à l'approche du mois de Mai, qui fut pour Jeanne et le mois de ses triomphes devant Orléans (8 Mai 1429) et le mois de sa condamnation et de son supplice à Rouen (30 Mai 1431), il ne Nous est pas possible de garder plus longtemps le silence et de ne pas mêler Notre voix au grand concert de louanges qu'à ces dates fameuses l'héroïne recevra du monde entier. D'ailleurs, le moyen de Nous taire ? Originaire d'une province voisine de la Lorraine, N'avons-Nous pas appris, dès Notre enfance, à vénérer et à aimer la radieuse figure de Jeanne d'Arc ? Français par le cœur

aussi bien que par la naissance, pourrions-Nous être indifférent aux honneurs que l'on rend à celle qui, en bataillant contre l'Anglais, fut la gloire et l'honneur de notre pays ? Evêque de la sainte Eglise, ne savons-Nous pas tout ce qu'une nouvelle canonisation, surtout quand elle a pour objet un personnage illustre, apporte aux âmes de reconfort salutaire et aux nations d'énergie vivifiante ?

A tous ces motifs s'en ajoute un autre moins important, sans doute, mais également intime. Mgr l'Evêque d'Orléans qui, après l'illustre Mgr Dupanloup et Mgr Coullié, aujourd'hui archevêque de Lyon et cardinal de la sainte Eglise, a tant fait pour la Cause de Jeanne d'Arc, notamment en présidant lui-même cent vingt-deux séances préparatoires, Nous a demandé de publier dans Notre Diocèse le Décret de Pie X et de lui assurer, pour le succès définitif du procès de béatification, le concours de Nos chères et religieuses populations bretonnes. Ce concours, Nous ne pouvions le refuser à un ancien collaborateur de Besançon, que Nous estimons autant que Nous l'aimons et que ses qualités intellectuelles et morales placent aujourd'hui parmi les premiers de l'Episcopat français.

Voici le texte de la lettre qu'il Nous écrivait à la date du 7 Janvier dernier :

Monseigneur,

Hier, en la fête de l'Épiphanie, Sa Sainteté Pie X a daigné porter le décret qui affirme les vertus héroïques de la Vénérable Jeanne d'Arc.

Par cet acte solennel, le procès de Béatification entre dans sa dernière phase : celle de l'étude, par la Sacrée Congrégation, des Miracles attribués à la Vénérable.

Tant que la Cause en fut aux difficultés du commencement, il parut bon d'en laisser la responsabilité à ses promoteurs.

Mais au point où nous en sommes venus, ne serait-il pas opportun de lui donner le caractère auquel elle a droit, celui de Cause nationale ?

Véritablement, Jeanne d'Arc n'appartient ni à Orléans, ni à Vaucouleurs, ni à Reims, ni à Rouen, ni à quelque lieu particulier que ce soit, chez nous ; elle appartient à la France.

C'est pourquoi, Monseigneur, j'ai osé espérer que vous consentiriez à publier le décret, dont j'ai l'honneur de vous envoyer le texte avec une traduction. Toute forme de cette publication est sans inconvénient canonique. Elle peut se faire par lettre pastorale spéciale de Votre Grandeur, ce qui serait la perfection ; par adjonction à quelque lettre pastorale, par exemple à votre lettre quadragésimale ; par simple communiqué à Votre *Semaine religieuse ;* d'un mot, par quelque moyen qui vous conviendra.

La Cause a déjà coûté de soixante-dix à quatre-vingt mille francs à mon Diocèse. Je le dis, d'ailleurs, en toute sincérité et certitude, s'il eût fallu produire pendant trente années, devant les tribunaux laïques, tant d'instances, de procédures, de témoignages, de plaidoiries, de sentences, d'impressions, de traductions, le total eût été beaucoup plus élevé.

Si Votre Grandeur voulait s'associer à l'effort dernier et plus considérable encore qu'il nous faudra faire pour mener à terme l'entre-

Archives diocé ne s de Quimper et Léon

prise, en ordonnant une quête à cet effet, soit dans son Diocèse, soit dans quelque partie de son Diocèse, je lui en serais profondément reconnaissant. Je dis en quelque partie de son Diocèse « aussi étroite » qu'Elle voudra. Une marque de votre haute sympathie nous serait surtout précieuse.

Il ne me reste plus qu'à vous adresser trois prières, Monseigneur :

1° Ayez la charité de me communiquer ce que vous aurez fait pour publier le décret d'héroïcité des vertus de Jeanne. Je joindrai ce document aux huit cents lettres postulatoires que je reçus dans le temps, afin de constituer une bibliographie aussi complète que possible du Procès.

2° Ayez cette seconde charité de me prévenir de ce que vous aurez pu décider quant à quelque contribution de votre Diocèse à la Cause.

3° Pardonnez-moi de ne pas vous écrire de ma main. Je suis à Rome, seul et très occupé. Il m'est matériellement impossible de communiquer avec Votre Grandeur et nos autres Collègues de l'Épiscopat, autrement que par feuilles imprimées.

Je vous prie d'agréer, Monseigneur, l'humble hommage de mes dévoués respects. ✝ STANISLAS, *Evêque d'Orléans*.

Voici maintenant, Nos très chers Frères, la teneur du décret proclamant l'héroïcité des vertus de Jeanne d'Arc.

(Suit le texte du décret dont la Semaine religieuse — *n° du 15 Janvier 1904 — a donné les principaux passages.)*

Nous ne croyons pas, Nos très chers Frères, devoir insister longuement ni sur le Décret pontifical ni sur la vie de la Vénérable. Aussi bien, les faits qu'ils contiennent sont connus de tous, et Nous avons confiance qu'ils le seront davantage encore, quand quelqu'un de Nos prêtres se décidera à nous donner en breton une édition populaire de la vie de Jeanne d'Arc. Pour le moment, il Nous suffira d'attirer votre attention sur quelques unes de ses vertus, qui Nous paraissent plus dignes d'imitation, précisément parce qu'elles peuvent nous servir davantage, dans les luttes présentes, pour la restauration de la société chrétienne, le grand but que tous nous devons poursuivre aujourd'hui à la suite de Pie X.

Jeanne d'Arc, dans les premières années de sa vie, peut servir de modèle aux jeunes gens et surtout aux jeunes filles qui s'intéressent aux maux de la patrie et désirent y apporter remède : « Dans sa première enfance, nous dit le Décret, occupée aux soins du ménage et souvent même à la garde des troupeaux de son père, elle vécut toute cachée en Dieu, s'adonnant le plus possible à la prière dans l'église de son village. Brûlant aussi d'un grand amour pour son prochain, elle visitait les malades, consolait les affligés et subvenait aux besoins de tous avec une telle générosité, qu'il lui arriva parfois de se priver de son lit pour donner les bénéfices du repos à des voyageurs fatigués. Sa vie s'écoula ainsi dans l'ombre jusqu'à 18 ans ». Quelle est celle de nos jeunes filles qui, même à la campagne, ne puisse accomplir de pareilles œuvres sous le regard de Dieu

et de la bonne Mère ? C'est ainsi que Jeanne se prépara à la grande mission libératrice, et c'est ainsi que nos jeunes gens et nos jeunes filles prépareront le triomphe de la société chrétienne sur la société païenne que, de toute part, nous voyons surgir autour de nous.

Jeanne d'Arc, dans sa vie publique, peut aussi servir d'exemple et de modèle aux hommes d'action, aux hommes d'œuvres, à tous ceux qui, dans ces temps difficiles, luttent d'une manière ou d'une autre pour la défense de la bonne cause. Aujourd'hui comme au XV^e^ siècle, comme au temps de Charles VII, ce n'est ni le nombre ni la vaillance des troupes qui nous manquent, c'est l'union qui nous fait défaut. Avant d'attaquer l'Anglais, Jeanne dut s'appliquer à faire disparaître les regrettables dissensions, les malheureuses discordes qui existaient entre les chefs de l'armée française, et quand elle eut rétabli la paix et la concorde, ce fut d'un même esprit et d'un même cœur que tous ensemble se jetèrent sur l'envahisseur et délivrèrent la France. Dans la situation où nous sommes, tant que les catholiques ne sauront pas s'unir, ils n'ont rien à attendre, rien à espérer ; mais du jour où, mettant de côté les mesquines querelles qui les divisent, ils voudront loyalement et sans arrière-pensée se donner la main, ce jour-là ils seront forts et verront disparaître leurs ennemis, comme la neige qui fond au soleil. Nous adjurons donc tous ceux qui se groupent autour de la bannière du Christ de jeter les yeux sur l'héroïne d'Orléans, d'oublier leurs dissensions et de se souvenir de l'Eglise et de la Patrie. La délivrance est à ce prix.

Jeanne est encore un modèle et un encouragement pour tous ceux qui peinent et qui souffreut : ils sont légion aujourd'hui, car il n'y a pas seulement les douleurs physiques, il y a aussi les douleurs morales, beaucoup plus nombreuses que les premières. Qui ne souffre aujourd'hui, dans notre pays de France, en voyant les vérités religieuses les plus simples et les plus élémentaires foulées aux pieds par ceux-là même qui devaient en être les défenseurs ? Qui ne se sent blessé dans ses sentiments les plus intimes, en voyant l'image de Jésus-Christ, notre Rédempteur, chassée de nos prétoires, après avoir été chassée de nos écoles ? Que n'ont pas souffert ces bons religieux, ces saintes religieuses qui, expulsés de leur demeure, ont dû chercher un refuge sur la terre d'exil ou renoncer au saint habit qu'ils avaient promis de porter jusqu'au dernier soupir ? Que ne souffrent pas tous ceux et celles qu'un pareil sort attend encore, et à bref délai ? Jeanne d'Arc, elle aussi, a beaucoup souffert ; elle a été vendue aux Anglais, traînée devant la justice, condamnée par des juges corrompus, et brûlée toute vive sur la grande place de Rouen. Mais son supplice fut plus préjudiciable aux Anglais que ses plus belles victoires. Que ceux-là s'en souviennent, qui souffrent aujourd'hui avec la France et pour la France !

Archives diocé ne s de Quimper et Léon

Mgr l'Évêque d'Orléans, dans la lettre qu'il Nous adresse, demande que nous l'aidions. « Véritablement, dit-il, Jeanne d'Arc n'appartient ni à Orléans, ni à Vaucouleurs, ni à Reims, ni à Rouen, ni à quelque lieu particulier que ce soit, chez nous ; elle appartient à la France. » Mgr l'Evêque d'Orléans a raison ; la Cause de Jeanne d'Arc n'est pas une Cause diocésaine ou provinciale, c'est une Cause française, une Cause nationale, et, par conséquent, il est juste que tous les Evêques, que tous les Diocèses de France viennent en aide à celui qui, à l'heure actuelle, en soutient tout le poids. Nous viendrons donc à son secours, Nos très chers Frères, et cela de deux manières. D'abord, par nos vœux et nos prières, en nous unissant à lui pour demander à Dieu qu'il aplanisse les dernières difficultés, qu'il complète les miracles et que bientôt soit rendu le solennel Décret de Béatification. Nous l'aiderons encore par nos offrandes, car, comme il le dit lui-même, les frais du procès seront considérables, et il ne serait pas équitable, puisque la Cause est nationale, que tout pesât sur Orléans et quelques autres villes.

Etant donné les misères persistantes d'une partie de Notre Diocèse, Nous ne prescrivons point de quête dans nos églises, mais Nous prions instamment MM. les Curés et Recteurs de faire connaître la Cause du haut de la chaire, de recueillir les dons qu'on voudra bien leur offrir, si minimes soient-ils, et d'en faire parvenir le montant au Secrétariat de l'Evêché, le plus tôt qu'ils pourront. Nous recommandons cette belle œuvre aux jeunes filles de nos écoles, de nos pensionnats et de nos patronages, en leur rappelant que Dieu regarde moins la main qui s'ouvre, que le cœur et l'intention qui donnent.

L'année dernière, à l'époque de la grande crise sardinière, Mgr d'Orléans Nous a envoyé, fruit de son éloquence, une somme de 4,000 francs pour nos malheureux pêcheurs. Nous voudrions, cette année, en Nous acquittant de cette dette, au moins dans une certaine mesure, contribuer avec Nos chers diocésains à la glorification de Jeanne d'Arc, notre héroïque libératrice dans le passé et une de nos meilleures espérances pour l'avenir.

Et sera Notre présente Lettre pastorale lue et publiée dans toutes les églises et chapelles publiques de Notre Diocèse, le Dimanche 8 Mai, jour anniversaire de la Délivrance d'Orléans.

Donné à Quimper, en Notre palais épiscopal, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, le 11 Avril 1904.

PAR MANDEMENT :

F. VIEILLE-CESSAY, *ch. hon.*,
Secrét. gén. de l'Évêché.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper et de Léon.

Monseigneur l'Evêque consacrera, mercredi prochain, 18 Mai, la nouvelle église de Henvic. La cérémonie commencera à 8 heures.

Le lendemain, jeudi 19 Mai, Sa Grandeur assistera à la bénédiction du Calvaire de Tréguier et prononcera, le soir au retour de la procession à la Cathédrale, le discours de circonstance.

Nécrologie. — *M. l'abbé P. DONNART.* — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Donnart, jeune prêtre, décédé au Petit-Séminaire de Pont-Croix, à l'âge de 28 ans.

Né à Pont-Croix, le 6 Février 1876, M. Donnart (Pascal-Yves), après de brillantes études au Petit et Grand Séminaire, avait suivi pendant deux ans les cours supérieurs de littérature à l'Institut catholique de Paris, d'où il revint avec le grade de licencié ès-lettres. Malheureusement sa santé, déjà altérée au moment où il fut ordonné prêtre (23 décembre 1899), ne lui permit pas de réaliser les espérances que l'on pouvait justement fonder sur lui : malgré les soins dont on l'entoura, il continua à s'affaiblir peu à peu, édifiant tous ceux qui le voyaient par sa piété et sa douce résignation ; il ne craignait pas, disait-il, de souffrir, mais de manquer de patience pour porter sa croix jusqu'au bout..... Dieu, sans doute pour abréger l'épreuve et le trouvant mûr pour le ciel, l'a rappelé, plus promptement encore qu'on ne s'y attendait, dans la nuit du 4 au 5 Mai.

— M. MANIÈRE, *ancien Professeur au Petit-Séminaire.* — Trois jours après M. Donnart, qui fut professeur seulement d'intention et de désir, mourait également à Pont-Croix, dans les sentiments de foi vive qu'il a montrés durant sa vie, le doyen des maîtres du Petit-Séminaire, M. Clément Manière, dont les funérailles ont été célébrées lundi, 9 Mai. Avec autant de dévouement que de compétence, il a enseigné la musique et le chant pendant un demi-siècle ; depuis quelques années seulement, il avait consenti à prendre un repos bien mérité.

Les prêtres si nombreux qui ont été ses élèves, et qui tous l'aimaient — malgré ou à cause même d'une brusquerie que faisait vite oublier sa bonté connue et éprouvée —, ne manqueront pas d'avoir un souvenir devant Dieu pour leur ancien professeur. Au nom de nos confrères du clergé, nous adressons aux membres de sa famille, où nous comptons personnellement d'excellents et chers amis, nos plus sympathiques et sincères condoléances.

MORLAIX. — **Mort d'une religieuse hospitalière.** — Le 3 Mai, on célébrait, dans la chapelle de l'Hospice de Morlaix, le service funèbre d'une religieuse de Saint-Thomas de Villeneuve, la bonne et vénérée Mère Morvan, pieusement décédée dans la paix du Seigneur, « le sourire aux lèvres », après 40 ans passés au service des aliénées. Née à Guipavas le 31 Janvier 1839, elle avait fait profession le 2 Février 1864.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Sa mort laisse un grand vide dans l'établissement où elle se dépensait sans compter, et où tous appréciaient sa bonté aimable comme son inépuisable charité.

La dépouille mortelle de la Mère Morvan a été conduite au cimetière Saint-Charles par un nombreux cortège, en tête duquel on remarquait MM. les administrateurs et les médecins de l'Hospice. Devant la tombe, M. le docteur Bodros a prononcé ces simples et éloquentes paroles que nous sommes heureux de reproduire comme un bel hommage rendu par un témoin des plus autorisés, dans la personne de la regrettée défunte, à toutes ses compagnes d'héroïque dévouement.

Mère Morvan, digne et noble femme, au nom de tout le personnel de l'hospice de Morlaix, adieu. Aucun de nous n'est près de vous oublier, et moi particulièrement que vous avez aidé de toute votre énergie et de toutes vos forces morales dans l'accomplissement d'une tâche ingrate, celle de soigner des aliénées, je reste profondément respectueux de votre mémoire.

Oui, Messieurs, nous admirons les vertus des Sœurs Hospitalières; mais beaucoup de vous peut-être ignorent ce qu'il faut de qualités particulières, d'abnégation et de sacrifices pour soigner, consoler et quelquefois guérir les pauvres déshérités de la raison et de l'intelligence. Mère Morvan s'est acquittée de ce devoir avec grandeur et simplicité. Je l'ai toujours vue bonne, calme, sereine dans ce milieu où le dévouement est récompensé par des injures, des menaces, parfois des coups, et presque jamais par un remerciement ou un sourire.

Recevez donc, Mère Morvan, avec nos derniers adieux, l'expression de la gratitude que vous doivent nos pauvres malades et leurs familles.

Honneur à votre mémoire, honneur aussi à vos dignes compagnes que je vois tous les jours à l'œuvre ! J'ai la ferme confiance que l'Administration de l'hospice les conservera longtemps, pour le bien général de la ville de Morlaix. C'est le vœu qui me vient au cœur devant cette tombe.

Adieu, Mère Morvan, que votre âme s'envole vers Celui dont vous avez été sur la terre, la bonne et dévouée servante.

Moelan. — **Une grâce obtenue par l'intercession de Notre-Dame de Lourdes.** — N'est-ce pas le moment de publier les bienfaits de la Vierge Immaculée que celui où redoublent les menaces des sectaires contre la Grotte de l'Apparition, la basilique et les pèlerinages ?

Voici ce que nous croyons devoir établir.

Eliza Picol, âgée de 26 ans, demeure à Moëlan, à une lieue du bourg, sur le chemin de *Kersaux*. Son père gagne péniblement sa vie en vendant les coquillages qu'il ramasse dans la rivière de Bélon. Sa mère est malade et garde le lit depuis plusieurs années.

A l'âge de six ou sept mois, Eliza Picol fut atteinte de cette éruption qu'on appelle chez nous la *toque*, et perdit complètement la vue ; on la porta à la chapelle de Notre-Dame de la Clarté (Querrien) le jour du *pardon*, et à la suite du pèlerinage, elle vit un peu pendant un an, puis la cécité redevint complète ; l'enfant

ne voyait même pas une légère lueur indiquant la place de la fenêtre ou de la porte ouverte. Jamais elle ne sortit seule ; lorsque, plus grande, elle dut venir au bourg pour assister à la messe, se confesser et communier, elle dut toujours être accompagnée. Une bonne voisine se rendait chez elle pour lui apprendre le catéchisme.

En 1900, une dame riche et charitable de Moëlan eut la pieuse pensée d'offrir à quelque personne pauvre de la même paroisse un billet de pèlerinage pour Lourdes ; Eliza lui fut désignée et profita de cette faveur. Ceux qui la virent pendant le voyage furent édifiés de son courage et de sa foi, mais sa vue ne s'améliora nullement.

En 1903, la même dame renouvela son acte de générosité, et, cette fois encore, en faveur d'Eliza Picol.

L'aveugle arrivée à Lourdes se baigna dans la piscine et ressentit un affermissement de sa santé, puis à un moment donné, en priant devant la Grotte, elle aurait aperçu la statue de la Très-Sainte Vierge.

Au retour, en passant par Nantes, elle dit à ses compagnes de voyage, qu'elle voyait « la rivière ».

Enfin, un mois après, elle commença à voir une petite lueur, et depuis cette époque, la vue s'améliore chaque jour, grâce, comme elle le croit, à ses lotions quotidiennes d'eau de Lourdes.

Aujourd'hui, on peut dire qu'elle voit *à moitié*. Elle distingue les couleurs ; elle vient toute seule à la messe au bourg ; dans sa maison et dans le voisinage, elle fait des travaux auxquels elle n'avait jamais pu se livrer auparavant. Mais si elle se félicite du changement si appréciable et si heureux qui s'est produit dans sa pauvre existence, elle se réjouit surtout de ce que sa guérison encore incomplète est une occasion pour quelques-uns de raviver leur foi, et, dans sa simplicité, elle formule cette pensée en ces termes : « A présent tous ceux de Moëlan croient en Dieu ».

•••

Sainte-Anne d'Auray. — **Fêtes de la Pentecôte,** *21, 22 et 23 Mai.* — Les fêtes de la Pentecôte seront célébrées à Sainte-Anne, comme tous les ans, avec une grande solennité.

Programme. — *Samedi 21,* messes à 8 h. 1/2 et 11 heures ; à 5 heures, vêpres, sermon et procession ; à 8 heures, chapelet et cérémonies diverses.

Dimanche 22 Mai. — A 9 heures, grand'messe ; à 11 heures, dernière messe ; à 2 heures, vêpres et procession ; à 8 heures, chapelet.

Lundi, 23. — Pèlerinage des paroisses de Arzon, à 6 heures, — de Plouharnel, à 7 h. 1/4, — de Camors, à 8 h. 1/4, — de Plumelin et la Chapelle-Neuve, à 9 h. 1/4, et Baud, à 10 h. 1/4.

Rennes. — **Congrès de la Jeunesse Catholique Bretonne.** — Un important Congrès régional des Jeunes Catholiques

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Bretons se tiendra à Rennes, les *Dimanche et Lundi de la Pentecôte*, 22 et 23 Mai prochain, sous la présidence de Son Em. le cardinal Labouré, métropolitain de Bretagne, assisté de plusieurs prélats.

Ce Congrès s'annonce comme devant donner une suite magnifique aux fêtes de Tréguier auxquelles la Jeunesse Catholique Bretonne doit prendre part.

Nous espérons publier, dans notre prochain numéro, le programme des séances.

MM. les Aumôniers, Directeurs et Présidents des différentes Œuvres de jeunesse sont invités à se mettre en rapport avec le secrétaire du Congrès, 17, rue Le Bastard, Rennes.

— N. B. Des hôtels à prix réduits seront à la disposition des congressistes. S'adresser, pour renseignements, à M. E. Frémont, 1, Portes Mordelaises, Rennes.

Jubilé de l'Immaculée Conception. — Pèlerinage de la France du Travail et du « Sillon » à Rome, sous la présidence d'honneur des Eminentissimes Cardinaux Langénieux et Coullié, archevêques de Reims et de Lyon, sous la présidence effective de Sa Grandeur Mgr Germain, archevêque de Toulouse, et sous la conduite de MM. Léon Harmel et Marc Sangnier.

I. — *Train direct de Paris* (5 jours à Rome, du 6 au 14 Septembre). — Commission romaine : 3e cl., 125 fr. ; 2e cl., 162 fr. ; 1re cl., 210 fr. — Hôtel : 3e cl., 170 fr. ; 2e cl., 207 fr. ; 1re cl., 255 fr.

Ces prix comprennent les frais de voyage, de logement, de nourriture en cours de route et à Rome.

II. — *Train circulaire de Paris* (9 jours à Rome, du 30 Août au 14 Septembre), permettant de visiter : Gênes, Pise, Florence, Assise, Padoue, Venise, Milan. Retour par la Suisse.

Commission romaine : 3e cl., 208 fr. ; 2e cl., 253 fr. ; 1re cl., 310 fr. — Hôtel : 3e cl., 290 fr. ; 2e cl., 335 fr. ; 1re cl., 392 fr.

Ces prix comprennent tous les frais de voyage, de nourriture en cours de route, de logement et de voitures pour les visites de Rome.

En outre, d'autres trains spéciaux circulaires sont organisés au départ de Lyon, Toulouse, Marseille, Modane, Vintimille, avec le même programme et pour la même époque.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Alexandre Maupetit, secrétaire général, au Val-des-Bois, Warmériville (Marne), ou au « Sillon », 34, boulevard Raspail, Paris (VIIe arr.), — et à M. G. Mauduit, 6, rue Verdelet, Quimper.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Des bruits inquiétants ont été encore mis en circulation au sujet de la santé du Saint-Père : on disait que Pie X avait fait appeler son médecin de Venise..... Tout cela est faux, grâces à Dieu : le Pape jouit d'une santé excellente ; il n'a rien changé à son horaire quotidien, en ce qui concerne ses occupations, son repos et ses promenades dans les jardins du Vatican.

— Le Pape vient d'adresser un Bref au Conseil supérieur de la Propagation de la Foi, de Lyon. Pie X félicite les directeurs de l'Œuvre des services précieux qu'elle rend à l'évangélisation des pays infidèles, et lui donne comme protecteur et patron saint François-Xavier. Cet acte du Pape, en présence des graves difficultés que traversent actuellement les missions catholiques d'Extrême-Orient, a produit la meilleure impression.

Nous publierons, à l'occasion, le texte complet de ce Bref.

En l'honneur de Jeanne d'Arc. — Orléans. — L'anniversaire — le 475e cette année — de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc a été célébré, le 5 Mai, selon le cérémonial et avec l'éclat accoutumé. La fête était présidée par Son Em. le cardinal Coullié, archevêque de Lyon, assisté de NN. SS. les Archevêques d'Aix et de Saint-Jean d'Acre, de NN. SS. les Évêques d'Orléans, d'Angoulême et de Grenoble. Ce dernier (Mgr Henry) a prononcé un éloquent panégyrique de l'héroïne.

— Paris. — La solennité en l'honneur de Jeanne d'Arc a été célébrée, dimanche dernier 8 Mai, en l'église de Notre-Dame, au milieu d'une assistance aussi nombreuse que distinguée. Son Em. le cardinal Richard présidait, assisté de Mgr Turinaz, évêque de Nancy.

Après le panégyrique, prononcé par M. l'abbé Vié, supérieur du Petit-Séminaire de Saint-Mesmin (Orléans), M. Fages, archidiacre de Notre-Dame, sur l'invitation du Cardinal-Archevêque, a donné, du haut de la chaire, lecture du décret de la S. Congrégation des Rites, proclamant l'héroïcité des vertus de Jeanne d'Arc. — Puis la procession s'est déroulée dans les nefs de la basilique.

A la même heure, une cérémonie en l'honneur de la Vénérable Jeanne d'Arc avait lieu également à l'église de Sainte-Clotilde.

Prières expiatoires. — Dans la plupart des diocèses, des cérémonies et prières publiques ont eu lieu, par ordre des évêques, en réparation de l'enlèvement impie des crucifix des tribunaux. Partout on a constaté une affluence considérable des fidèles.

Archivés diocésaines de Quimper et Léon

Pour la défense de l'Enseignement chrétien. — Les anciens élèves des Frères des Ecoles chrétiennes, habitant Nantes, sont en train de se grouper avec les pères de famille dont les enfants sont encore dans leurs écoles en vue d'une vaste association de défense des intérêts de l'enseignement libre.

Dans des réunions tenues à cet effet de nombreux pères de famille acclament les Religieux et signent une protestation contre le projet de loi de M. Combes tendant à retirer le droit d'enseigner aux Congrégations autorisées.

Le mouvement s'étend, et c'est par milliers que se comptent déjà les membres de l'association nantaise pour la défense de l'enseignement libre. C'est un exemple à imiter.

Inconséquence. — Nous lisons dans le *Nouvelliste de Bretagne :*

Une mort subite s'est produite dimanche soir, à Cancale, dans des circonstances qui ont vivement frappé la population.

A l'issue du scrutin, le garde-champêtre, M. Parent, se trouvait sur la place de la Mairie, au milieu d'énergumènes qui criaient : « A bas la calotte ! » Sa femme elle-même, nous dit-on, s'était mêlée aux crieurs. Tout à coup on vit le garde-champêtre s'affaisser. On accourut à lui, tandis que des femmes présentes allaient dire à Mme Parent : « Ne crie pas si fort ! Ton mari se trouve mal. »

Les cris de « A bas la calotte ! » cessèrent aussitôt.... Et, naturellement, la première pensée des crieurs fut d'aller chercher un « calotin ». On ramena bientôt un prêtre, qui administra l'extrême-onction au garde-champêtre. Il était temps : quelques minutes plus tard, il expirait.

Son inhumation a eu lieu mercredi, et ce sont encore des « calotins » qui ont été requis pour y procéder.

Vous voyez bien que, lorsqu'on est catholique, il est ridicule de crier : « A bas la calotte ! »

Les droits de l'Homme. — Il y a quelques années, une Ligue se forma sous le fallacieux prétexte de les revendiquer. Elle vient d'obtenir que la fameuse Déclaration du même nom soit affichée dans les salles d'audience des justices de paix, sans doute pour remplacer les crucifix.

Il n'en est pas moins vrai qu'en prétendant se réclamer de la Déclaration, la Ligue commet un audacieux contre-sens. Car la Déclaration expose, par exemple, que tous les citoyens sont également admissibles aux emplois publics, selon leurs talents, et que nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses. Or, la Ligue soutient la politique de M. Combes, qui ferme les écoles libres, chasse les moines et les Sœurs, refuse tout avancement au fonctionnaire dont la femme ou les enfants vont à la messe, réserve

systématiquement tous les bureaux de tabacs, palmes académiques et autres menues faveurs aux créatures du « bloc. »

Mais à quoi bon s'étonner ? Est-ce que l'art de détourner les mots de leur signification n'est pas une partie importante de la science politique ? *(La Croix).*

Etablissement thermal de Bourbonne-les-Bains. — On nous prie d'insérer l'avis suivant, qui peut intéresser les prêtres de notre diocèse : « Un grand nombre de prêtres et de religieux viennent chaque année, faire une cure à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne) ; cependant beaucoup ignorent, à leur arrivée, la faveur qui leur est accordée par l'administration thermale. Nous croyons donc utile de porter à leur connnaissance qu'à l'établissement thermal de Bourbonne-les-Bains, le traitement à demi-tarif en première classe est accordé, sans distinction d'époque, à MM. les prêtres et religieux, sur leur simple demande. »

BIBLIOGRAPHIE

Chapitres pour servir de Retraite, *à l'usage des Chrétiens dans le monde*, par M. DE COGNŒUL (Librairie Vic et Amat. Paris). Ouvrage honoré d'une préface par M. l'abbé GARDEY, vicaire général de Paris, curé de la basilique Sainte-Clotilde, et des Approbations de NN. SS. les Evêques de Limoges et de Pamiers.

« Une retraite, c'est une grâce. Il en faut suivre tout le mouvement et se laisser mener par Dieu jusqu'au bout. »
Mgr DUPANLOUP *(Journal intime).*

Un volume in-12. — Prix : 1 fr. 75.

Faire une retraite de huit jours, chez soi, à soi tout seul, quand on n'en peut suivre les exercices dans une chapelle ou dans une église : y être aidé par des méditations sur les vérités anciennes, toujours nécessaires, en une forme personnelle, où l'agrément s'unit à la sagesse : telle est la nouveauté qui appartient à l'auteur et lui méritera le suffrage des plus difficiles.

Librairie J. SALAUN, Quimper.

ÉTUDES
REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS
Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du n° du 5 Mai 1904 :

I. L'enfance de l'Immaculée, par R.-M. DE LA BROISE. — II. Pie X et la Vénérable Jeanne d'Arc, par J. B. J. AYROLES. — III. René Bazin, par Charles DE LA PORTE. — IV. Les rayons N. par Joseph DE JOANIS. — V. Bulletin d'histoire, par Henri CHÉROT. — VI. Les fêtes romaines du centenaire de S. Grégoire le Grand. — Notes d'un Congressiste, par Jules DOIZÉ. — VII. Autour de J.-B. de la Salle, par Paul DUDON. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — Evénements de la Quinzaine.

« Rome ». — (Revue mensuelle de 32 pages in-8°. — 5, rue Bayard, Paris).

Sommaire du n° de Mai, 1904.

Texte : Saint Grégoire le Grand. — La messe papale du 11 Avril. — L'organisation des forces catholiques. — La visite apostolique en Italie. — Une visite à la basilique vaticane. — La codification du Droit canonique. — Les causes des Saints. — S. Em. le cardinal Celesia. — M. Paul Feron-Vrau à Rome. — Chronique. — Les médecins catholiques. — Le Congrès grégorien. — La vision de Pie X.

12 illustrations : vues de monuments, portraits.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ 6, Place de la Bourse, PARIS, est seule chargée de recevoir les annonces de la *Semaine religieuse* de Quimper.

Vins de Messe

Vins blancs : sec, doux et muscat.

Albert MOREAU, Propriétaire-Viticulteur

à GRAVESON (Bouches-du-Rhône)

actuel fabricien de l'église Ste-Marthe, à Tarascon (B.-du-R.)

Successeur des RR. PP. Prémontrés de l'Abbaye de Saint-Michel de Frigolet.

Pour références : S'adresser aux Révérends Pères Prémontrés en exil à l'Abbaye de Notre-Dame de Leffe, par Dinant (Belgique).

Envoi sur demande de renseignements et tarifs.



Fonderie Spéciale

DE GROSSES CLOCHES

Maison de confiance fondée en **1510**, *et dirigée de* **Père en Fils,**

Jules ROBERT, à NANCY (Meurthe-et-Moselle).

Cloches d'églises et **sonneries** garanties comme accords et réaccords (sans avoir recours au burinage) pendant **10 années.**

Métaux de qualité supérieure.

Renseignements gratuits. Prix très modérés.

La Maison n'ayant pas de représentants, écrire à NANCY.



GRATIS Un livre précieux sur les Maladies nerveuses envoyé Gratuitement à une adresse quelconque, et les patients pauvres peuvent aussi obtenir ce Tonique gratuitement. Ce remede a été préparé par le Père Koenig de Fort Wayne, Ind., E.-U. d'Am. depuis 1876, et il est préparé aujourd'hui sous sa direction par la Koenig Med. Co., Francfort-s/-M., Allemagne; en France par **E. LOGEAIS**, Pharmacien, 37, Avenue Marceau, Paris.

En vente chez les pharmiens 5f la bouteille.

« Reconnaissance éternelle. »

Eperdussin, par Maclas (Loire).

« Notre enfant est guérie maintenant. « Elle avait tant souffert que nous ne savions plus qu'employer pour la guérir, « heureusement notre bon curé nous a fait « connaitre le « Tonique nerveux du Père « Kœnig ». Le début donna de bons résultats sur notre petite malade. Les progrès « ne firent qu'augmenter et maintenant « nous avons le bonheur de voir notre « chère petite fille bien portante. Je voudrais voir un jour le prêtre qui fit cette « précieuse découverte et lui exprimer ma « reconnaissance. »

9 Maurice BOISSONNET, propriétaire.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. **Vendredi 20 Mai 1904.** N° 21.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Le Saint-Esprit.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Une information erronée ; Landudal ; Peumerit ; Nominations dans le Clergé ; La visite pastorale ; Quimper ; Fête de S. Jean-Baptiste de la Salle ; La Martyre ; Rumengol ; Les Bretons en Anjou ; Rennes ; Nos missionnaires ; Notre-Dame des Naufragés.
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Chartres ; Nantes ; Rennes ; Périgueux ; Arbitraire et inconséquence.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 22 Mai. — FÊTE DE LA PENTECOTE. Double de 1re classe, avec Octave privilégiée. Rouge.
Vêpres de la fête, sans aucun mémoire.
Lundi, 23. — LUNDI DE LA PENTECOTE. Double de 1re classe. Rouge.
Vêpres du jour, sans mémoire.
Mardi, 24 Mai. — MARDI DE LA PENTECOTE. Double de 1re classe. Rouge.
Mercredi, 25. — *Quatre-Temps. Jeûne.* Office de l'Octave ; semi-double. Rouge.
Jeudi, 26. — Office de l'Octave ; semi-double. Rouge.
Vendredi, 27. — *Quatre-Temps. Jeûne.* Office de l'Octave ; semi-double. Rouge.
Samedi, 28. — *Quatre-Temps. Jeûne.* Office de l'Octave ; semi-double. Rouge.
(Fin du Temps pascal.)
Dimanche, 29. — 1er Dimanche après la Pentecôte. FÊTE DE LA T. SAINTE TRINITÉ.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Ploéven	23 et 24 Mai.
Plougar	25, 26 et 27 Mai.
Beuzec-Conq	28, 29, 30 et 31 Mai.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le Saint-Esprit.

Dix jours après l'Ascension, les voûtes du Cénacle s'ébranlent sous l'action d'un souffle puissant ; une gerbe lumineuse se partage en langues de feu qui tombent sur chacun des apôtres. O prodige ! Tout à l'heure, ils étaient ignorants et se méprenaient à chaque instant sur la doctrine de leur maître ; maintenant, ils possèdent la science des plus sublimes vérités. Tout à l'heure, ils bégayaient à peine ; maintenant, ils sont pleins d'une sublime éloquence. Tout à l'heure, ils étaient faibles et timides jusqu'à la lâcheté, ils se cachaient pour n'être pas compromis dans les infortunes du Sauveur ; maintenant, ils se montrent avec audace, publient intrépidement leur foi et leur amour en face du peuple qui les injurie et des tribunaux qui les maltraitent. Tout à l'heure, ils étaient ingrats ; maintenant ils se dévouent jusqu'à la mort. Tout à l'heure, ils étaient tristes et découragés ; maintenant, leur cœur surabonde de joie et d'espoir. Que s'est-il donc passé ? — L'Esprit-Saint, descendu des cieux, a achevé, dans l'âme des apôtres, la vie chrétienne qui n'était qu'ébauchée.

C'est sa mission. Les saints Pères l'ont appelé la force perfective.

Apprends, chrétien, que l'effusion de l'Esprit-Saint est aussi nécessaire à ton salut que l'application du sang et des mérites de Jésus-Christ.

« La fin de l'homme, qui est de voir Dieu et de le posséder éternellement, excède les forces de la nature, dit saint Thomas ; ce n'est pas notre raison qui peut nous y conduire, si à son mouvement naturel ne viennent s'ajouter l'instinct et le mouvement de l'Esprit de Dieu. » Il nous le faut. Sans lui, nous ne possédons que les rudiments de la vie chrétienne et surnaturelle.

Jésus-Christ, le divin architecte, fait de nos âmes ses temples, après les avoir purifiées par son précieux sang. C'est son esprit qui nous consacre, en nous donnant l'inscription de son caractère, l'onction de son amour et l'illumination de ses dons. La Pentecôte est donc, dans l'Eglise, une fête universelle et perpétuelle. Notre baptême est une pentecôte, notre confirmation est une pentecôte. Bien plus, le divin Paraclet, ainsi que nous l'enseigne l'angélique docteur, reçoit à chaque instant des missions secrètes pour illuminer, fortifier et embellir de ses dons l'âme des justes.

Invoquons-le donc dans la nuit de la tentation, dans l'angoisse du doute. Quand, enveloppé dans les ténèbres de l'ignorance ou séduit par le mirage des créatures, notre esprit incertain cherche la vérité qui doit le conduire ; quand, avides de connaître et illuminés par la foi, nous voulons pénétrer plus avant dans les mystères divins, invoquons-le, car il est sagesse, science et intelligence : *Spiritus sapientiæ, scientiæ et intellectûs.*

Quand il s'agit de prendre ces solennelles déterminations qui

doivent fixer notre vocation, quand nous devons faire quelque action qui engage gravement notre conscience, si nous avons reçu la mission de former et de conduire les âmes, invoquons-le, car il est le suprême conseil : *Spiritus consilii.*

Quand nous sentons l'amour languir dans nos cœurs, quand, pressés d'une sainte ardeur, nous voulons aimer Dieu davantage, invoquons-le, car il est piété : *Spiritus pietatis.*

Quand l'enfer nous assiège, quand le monde nous persécute, quand les passions nous tourmentent, quand la douleur nous opprime, invoquons-le, car il est force : *Spiritus fortitudinis.*

Quand l'abîme du péché s'ouvre pour nous engloutir, invoquons-le, car il est crainte de Dieu : *Spiritus timoris.*

Dans la souffrance, invoquons-le, car il est le consolateur : *Spiritus paraclitus.*

Contre tout esclavage des habitudes et des volontés funestes qui pèsent sur notre volonté, invoquons-le, car là où il demeure, là règne la liberté : *Ubi Spiritus, ibi libertas.*

Il est venu ! attention, vigilance, profond respect. Ne contristons pas, par nos fautes et nos imperfections, l'Esprit du Seigneur : *Nolite contristare Spiritum sanctum Dei.*

P. Monsabré.

Pour réparer les blasphèmes. — Quand elles entendent proférer des blasphèmes contre Dieu, la Sainte-Vierge ou les Saints, les personnes pieuses, pour réparer autant qu'il est en elles une si grande impiété, ont coutume de bénir le saint nom de Dieu par cette oraison jaculatoire : *Que Dieu soit béni !*

En vue de propager cette sainte pratique, Notre Saint-Père le Pape Pie X, par décret du 28 Novembre 1903, a accordé une indulgence de cinquante jours, applicable aux âmes du Purgatoire, qui pourra être gagnée toutes les fois que, entendant des blasphèmes, on dira, le cœur contrit et avec dévotion, l'oraison jaculatoire ci-dessus.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. — **Mission.** — BODILIS, *du 23 Mai au 4 Juin.* Président, la 1re semaine, M. Godec, curé-doyen d'Elliant.

III. — **Retraites.** — LESNEVEN : Retraite bretonne pour les hommes, du 28 Mai au 4 Juin ;
QUIMPERLE : Retraite bretonne pour les femmes, du 29 Mai au 4 Juin.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — ***Samedi 21 Mai***, veille de la Pentecôte, à 6 heures, bénédiction des Fonts baptismaux.

En vertu d'un antique usage des Eglises de Bretagne, il n'y a pas de jeûne dans le diocèse. La dispense de l'abstinence s'étendant à tous les samedis qui ne sont pas des jours de jeûne, il est également permis, d'user d'aliments gras la veille de la Pentecôte

Dimanche, aux divers offices, quête pour les Séminaires.

Lundi de la Pentecôte, messes et offices comme les dimanches.

— Eglise de Loc-Maria. — ***Jeudi 26 Mai***, pèlerinage annuel de la Congrégation des Dames à N.-D. de Loc-Maria. A *6 h. 3/4*, récitation du chapelet; à 7 ***heures***, sainte messe, suivie d'une instruction et de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Monseigneur l'Evêque a quitté Quimper, mardi, pour se rendre à Henvic où, le lendemain, il a consacré la nouvelle église paroissiale.

Hier jeudi, Sa Grandeur assistait aux fêtes de Tréguier et a prononcé un discours, à la Cathédrale, au retour de la procession après la cérémonie de la bénédiction du Calvaire.

Dimanche et lundi, notre évêque présidera, à Rennes, avec son Em. le Cardinal Labouré, le Congrès de la Jeunesse Catholique Bretonne que nous avons annoncé, et dont on trouvera plus loin le programme.

Monseigneur sera de retour à Quimper le mardi 24, et donnera, le jeudi suivant 26, la Confirmation à Landudal.

Une information erronée. — Nos lecteurs savent que, à la requête de Mgr Dubillard, évêque de Quimper et de Léon, une action a été intentée à un journal, le *Réveil du Finistère*, pour détournement du manuscrit de la Lettre pastorale relative à Jeanne-d'Arc et publication de ce document alors qu'aucun exemplaire n'en avait encore été expédié aux destinataires. Mgr l'Evêque demande : 1° la restitution du manuscrit, que le directeur de la feuille précitée dit avoir en sa possession ; 2° 2,000 francs de dommages-intérêts pour atteinte à ses droits d'auteur.

En donnant cette nouvelle, plusieurs journaux ont ajouté que l'imprimeur de l'Evêché, à qui le manuscrit avait été confié, est également poursuivi. C'est une erreur qu'il importe de corriger au plus tôt : seul, avec le gérant, a été assigné l'imprimeur du *Réveil du Finistère* comme solidairement responsable, aux termes de la loi.

Landudal. — **Pardon de saint Yves.** — Le « Pardon » de la chapelle de Saint-Yves, à Trémarec, en Landudal, qui se célèbre généralement le dimanche après le 19 Mai, aura lieu, cette année, le jour de l'Octave de la fête du saint Patron, c'est-à-dire *le jeudi 26 Mai*.

Monseigneur l'Evêque, après avoir confirmé, le matin, les enfants de Landudal, assistera aux offices du Pardon dans la chapelle de Trémarec.

Peumerit. — **Avis de service anniversaire.** — On nous prie d'annoncer qu'un service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Kerivin, mort recteur de Peumerit, sera célébré dans cette paroisse mercredi prochain 25 Mai, à 10 heures.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Goasven, recteur de Locronan, recteur de Plouarzel ;
M. Colléter, vicaire à Riec-sur-Bélon, recteur de Locronan ;
M. Perret, vicaire à Châteauneuf-du-Faou, vicaire à Riec-sur-Bélon ;
M. Péron, vicaire à Combrit, vicaire à Châteauneuf-du-Faou ;
M. Cabioc'h, vicaire à Plounéour-Trez, vicaire à Combrit ;
M. Coquet, auxiliaire à Ploaré, vicaire à Plounéour-Trez ;
M. Picart, vicaire à Plouescat, recteur de Kernouës ;
M. Prigent, vicaire à Plounéour-Trez, vicaire à Plouescat ;
M. Guével, vicaire à Ploumoguer, vicaire à Plounéour-Trez ;
M. Sellin, vicaire à Botsorhel, vicaire à Ploumoguer ;
M. Hunault, auxiliaire à Coray, vicaire à Botsorhel.

La visite pastorale. — Comme nous le disons plus haut, Monseigneur confirmera, le 26 Mai, à Landudal, où se terminera la tournée pastorale proprement dite qui comprenait, cette année, l'archiprêtré de Quimper. Elle aura duré 29 jours, pendant lesquels l'Evêque, en 57 cérémonies différentes, a confirmé les enfants de 65 paroisses et de 5 communautés ou pensionnats, soit un total de 15,000 environ — exactement à ce jour, sans Landudal et trois établissements scolaires de la ville épiscopale où la Confirmation n'a pas encore eu lieu, 14,665.

Nous avons souvent essayé de rendre la physionomie de cette visite du premier Pasteur dans les paroisses de son diocèse ; nous n'y reviendrons pas aujourd'hui. Cette année, elle a été généralement favorisée par le temps et, d'après l'impression de ceux qui en ont été témoin, les réceptions ont encore dépassé ce que l'on avait vu jusqu'ici : les escortes étaient plus nombreuses, les foules plus empressées, les églises partout ornées avec goût, quelques-unes avec une véritable richesse. On le voit et on le sent, les quatre années que Monseigneur a passées parmi nous ont resserré de plus en plus les liens qui l'unissent à son peuple, juste appréciateur de l'infatigable activité déployée par son Evêque pour faire face aux nécessités du moment, la conservation ou le relèvement des œuvres plus nécessaires que jamais. Ajoutons que, partout indistinctement, les municipalités se trouvaient aux premiers rangs pour saluer Monseigneur, preuve que les violentes attaques de ces derniers temps ne diminuent en rien, aux yeux du pays, le prestige de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

l'Evêque ni la grande influence qu'il exerce et que justifie, outre la haute dignité dont il est revêtu, son dévouement de tous les jours et de tous les instants au bien spirituel et matériel de ses diocésains.

Dans les régions maritimes que Sa Grandeur a visitées, au sentiment de respect pour le caractère sacré du Pasteur se joignait le souvenir reconnaissant de tout ce qu'il a fait pour soulager la détresse des marins-pêcheurs et des ouvriers d'usine. On l'a vu dans les principaux centres, à Concarneau, Douarnenez, Tréboul, Audierne, Plouhinec, mais spécialement à l'Ile-Tudy et tout particulièrement au Guilvinec : Monseigneur a été vivement touché de l'attitude de ces braves gens qui, les armes yeux, le remerciaient de ce que, au prix de tant d'efforts et de sacrifices, il a fait pour eux dans le courant de l'année dernière et qu'il a continué à faire cette année ; nous savons, en effet, que depuis le 1er Janvier 1904, l'Evêque a distribué en secours aux marins nécessiteux des divers ports de pêche une somme relativement considérable.

Quimper. — **Conférence de Mgr Légasse.** — Plusieurs fois la *Semaine religieuse* a entretenu ses lecteurs de la détresse des pauvres habitants des îles de Saint-Pierre et Miquelon, colonie française bien intéressante et trop peu connue, dernier vestige de notre domination dans l'Amérique du Nord. C'est, en même temps qu'un important point d'appui pour la France dans ces régions, le centre de ravitaillement de la flotte de nos pêcheurs de Terre-Neuve, qui sont en grande majorité, on le sait, des Bretons.

Au milieu des misères nombreuses auxquelles ils sont en butte dans ce pays désolé, les braves marins de Saint-Pierre ont conservé, avec l'amour de la mère-patrie, l'attachement à la foi des aïeux. Or l'église, l'unique église de l'île, où ils allaient chercher la force et la consolation, a été détruite par un incendie le 2 Novembre 1902, et n'est pas encore relevée de ses ruines ! Pour réunir les ressources nécessaires, Mgr Légasse, préfet apostolique, fait appel, depuis quinze mois, à la charité française. Lui-même va de ville en ville, exposant la déplorable situation de ses chers marins, et quêtant pour la reconstruction de son église. Il était à Quimper, mardi soir. Bien que la conférence qu'il a donnée à la Cathédrale de Saint-Corentin n'eût pu être annoncée que tardivement, l'assistance était nombreuse. La parole du prélat missionnaire, d'une simplicité éloquente, a vivement intéressé, ému surtout l'auditoire et fait venir les larmes aux yeux de plusieurs... Nous aimons à croire que la collecte a été fructueuse.

Les personnes qui n'ont pas pu assister à la conférence, et qui voudraient bien contribuer à la bonne œuvre, éminemment française — et bretonne — dont il vient d'être parlé, peuvent remettre leur offrande au Secrétariat de l'Evêché, à Quimper, ou l'adresser directement à Mgr Légasse, 22, rue de Varennes, Paris.

— **Fête de saint Jean-Baptiste de la Salle.** — La fête du saint Jean-Baptiste de la Salle, qui tombait cette année le dimanche, a été célébrée dans toutes les églises, mais avec plus de solennité, naturellement, dans les paroisses qui possèdent des écoles de Frères et dans les établissements dirigés par ceux-ci.

A Quimper, au Pensionnat Sainte-Marie — où, le matin, Monseigneur l'Évêque avait donné la Confirmation à 186 enfants, — la grand'messe a été chantée par M. le chanoine Pédel, secrétaire de l'Evêché ; le sermon, à l'issue des vêpres, a été donné par M. le chanoine Péron, curé-archiprêtre de Quimperlé. Nommer l'orateur nous dispense de faire l'éloge de son talent bien connu. En rappelant quelques traits de la vie du saint fondateur de l'Institut des Frères, il a caractérisé son œuvre, si féconde dans le passé et, à cause de cela même, si menacée présentement..... Disparaîtra-t-elle ? Oh ! non ; on ne peut le croire ! Elle a déjà connu l'épreuve ; mais la persécution ne fut-elle point le partage de saint Jean de la Salle durant sa vie, et l'Eglise vient de le mettre au rang des saints. La canonisation du fondateur est un gage de durée pour son œuvre, qui est l'œuvre de Dieu lui-même, c'est-à-dire de celles qui ne meurent pas..... Courage donc et confiance ! C'est la pensée que développe M. le chanoine Péron à la fin de son beau discours ; c'est la parole que nous adressons aux bons religieux que le monde veut proscrire, mais que Dieu bénit.

Les Bretons en Anjou. — On nous écrit :

Monsieur le chanoine,

Vous avez, de votre propre initiative, recommandé aux prières de vos pieux lecteurs les retraites bretonnes d'Angers et de Trélazé. C'est une excellente preuve que non seulement on ne nous oublie pas là-bas, mais qu'on nous suit de près et qu'on s'intéresse au succès de notre Œuvre. Cela nous va droit au cœur, et c'est bien sincèrement que nous vous disons : Merci ! ou plutôt : *Bennoz Doue !*

De prières, nous en avions grand besoin. Le dimanche de *Quasimodo*, les saints exercices de la retraite débutaient, à Trélazé, en pleine grève de carriers. Les « fonds » sont vides de mineurs ; sur les buttes, au lieu de l'intéressante corporation des « fendeurs » d'ardoises, on ne rencontre que des gendarmes, des soldats de la ligne et du génie occupant les carrières militairement. Des grévistes passent le temps à se réunir, à discuter ; d'autres parcourent les routes, l'air surexcité et inquiet. Quelques bandes ne trouvent rien de mieux que d'entonner des chansons obscènes contre la religion. Chose remarquable, quel que soit le motif d'une grève, le bon Dieu et les curés sont sûrs d'avoir leur compte de blasphèmes et d'injures. Serait-ce parce que le bon Dieu et les prêtres sont les défenseurs nés de l'ordre et de la justice ? Mais passons.... Etait-ce vraiment le temps favorable pour entreprendre une retraite pascale ? Non certes ; mais reculer n'était pas

Archives diocésaines de Quimper et Léon

possible, et ce n'eût pas été breton. Ne devions-nous donc pas compter sur une grâce proportionnée à la difficulté ?

Le prédicateur, M. Messager, aumônier de la Retraite à Quimper, ouvrit donc la mission à Trélazé, le dimanche à la messe et prit tout de suite position contre les inepties de la rue, en affirmant et en démontrant : qu'il y a un Dieu qui s'occupe de nous, et dont nous devons nous occuper. Les instructions suivantes firent le commentaire de cette première idée, en montrant ce que nous devons à Dieu chaque jour, chaque semaine et chaque année. Pourquoi faut-il prier, sanctifier le dimanche, se confesser, communier ? Le prédicateur nous en donna des raisons qui n'admettent pas de réplique. Puis, abordant, dès le jeudi, les principaux obstacles à l'accomplissement de ces grands devoirs de la vie chrétienne, il traita de l'affaiblissement de la foi, de la corruption du cœur et du respect humain.

M. Messager tint à déclarer, dès la première heure, qu'il suivrait le programme qui lui avait été tracé... En fait, ce programme répondait-il à un besoin ? Certains émirent des doutes. L'auditoire, composé d'âmes sommairement instruites, goûterait-il ces grands sujets qui semblent réservés aux esprits plus cultivés ? L'âme bretonne n'aime guère les abstractions ni les grands raisonnements ; plus habituée à entendre affirmer la vérité, elle ne comprend pas beaucoup qu'on la discute. Volontiers, elle donnera ses préférences au prédicateur qui lui parlera de ses travers ; pourvu qu'il y mette du tact et de l'humour, elle lui permettra de les tourner en ridicule ; plus il y mettra de piquant, plus elle le recherchera. A quoi bon alors l'entretenir des grandes erreurs modernes ?... Voilà des arguments qui sont loin d'être dépourvus de sens, pour la bonne raison qu'ils sont basés sur un état d'esprit tout à l'éloge de notre pays.

Malgré cela, il est permis de croire que le programme en question avait, dans ce milieu du moins, sa raison d'être. Voyez plutôt. Comment se fait-il que tant de nos compatriotes perdent si vite la foi, ou du moins en abandonnent les pratiques, en s'expatriant ?.. Ils l'ont déjà presque perdue, direz-vous, avant de quitter le sol natal : c'est l'écume qui se retire de la catholique Bretagne, etc... Merci du compliment. Qu'il y ait des unités dans ces conditions, ce n'est que trop vrai, hélas ! Mais que de familles quittent le pays pour les motifs où la religion n'a rien à faire, absolument décidées à remplir leurs devoirs envers Dieu là où les nécessités de la vie les mèneront, comme dans leur paroisse natale ! Si elles se fixent à Angers, à Trélazé, elles y trouveront, en outre, des prêtres dont la mission est de leur procurer les secours religieux que leur âme peut désirer. Et cependant, combien d'entre elles lâchent pied à la première attaque de l'ennemi ! Il y en a pour qui un mois suffit pour faire litière des dévotions d'antan. Désormais, on se contentera d'aller à l'église aux baptêmes, mariages et enterrements, à quelques grandes fêtes de l'année : le reste ne compte plus. D'où vient un changement si brusque ? Sans doute, l'influence du milieu y

est pour beaucoup ; c'est un peu l'histoire de la fleur épanouie en serre chaude qui s'étiole et meurt sous le vent glacial de l'indifférence et du mépris. Il y a certainement plusieurs autres raisons ; mais il y en a une principale qui revient à notre sujet. Les convictions de ces malheureux n'étaient, semble-t-il, que superficielles et il leur est arrivé comme à cette maison bâtie sur le sable, dont parle Notre-Seigneur et qu'un vent violent fit crouler en un instant. Le vent violent, dans le cas présent, ce sont les sophismes que l'on entend à satiété et qu'on finit par croire à force de les entendre. Que faudrait-il pour y résister ? Des principes si fortement ancrés dans l'esprit, que rien ne les fasse déraper ; si bien compris, qu'ils fassent voir l'erreur sous son vrai jour. Voilà le petit arsenal avec lequel devrait voyager tout Breton qui quitte son pays ; partout où il rencontrera de la contradiction, il aura de quoi répondre, et ce sera sa force comme sa gloire. Les contradictions qui conservent à ses yeux des apparences de vérités lui font toujours du mal... Serait-il donc téméraire — ou simplement prétentieux — de dire que, vu les tendances actuelles à discuter, à nier même toute révélation, l'exposé de la morale chrétienne garde dans la chaire de vérité une place plus prépondérante qu'il ne faudrait, et qu'une place plus grande à la défense des principes et à l'apologétique aurait sa raison d'être ?...

Quoi qu'il en soit, ce serait une erreur de penser que tous les fidèles ne sont pas à même de suivre ces sortes de conférences : nous l'avons bien vu, ces jours derniers. Il est vrai que le talent de l'orateur sacré réussissait à rendre ses instructions extrêmement intéressantes par l'originalité et la clarté de l'exposition, par le ton vif et imagé de sa parole toute bretonne et tout apostolique. Sur ses lèvres, les abstractions devenaient saisissables et saisissantes pour tous ; avec un art étonnant, il nous apprenait à démêler le vrai du faux dans les erreurs courantes et à réduire à néant les objections contre la foi. Il réussissait à nous tenir ainsi sous le charme de sa parole 40 et 45 minutes, sans nous lasser le moindrement.

En semblable occurrence, on aurait désiré voir la grande église de Trélazé pleine à chaque instruction. Hélas ! « l'homme ennemi » veillait ; il pêchait en eau trouble. Les braves gens, par peur des grévistes, n'osaient sortir à 8 heures du soir, heure de réunion, et l'église ne se remplissait pas. L'homme ennemi semblait compter sans l'homme de Dieu préposé à la garde du troupeau. M. l'abbé Prigent s'aperçut vite du désarroi, qu'il avait du reste prévu. Prenant à la lettre le mot de l'Évangile, il se met à parcourir les places, les villages, les maisons ; la réputation du prédicateur l'y a du reste déjà précédé ; il n'a pas de peine à décider les retardataires et les peureux à répondre à l'appel de Dieu. Si bien que, dès le mercredi, l'auditoire était convenable et ne fit que grossir de jour en jour.

Le tout n'est pas de semer, il faut récolter. Or, la récolte fut abondante ; les derniers jours de la semaine, les confessionnaux

*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

étaient assiégés de bon matin, et la table sainte se garnissait sans cesse de convives au divin banquet. Tout est relatif en ce monde, dit-on ; dans cet ordre d'idées, après tous les obstacles qui ont entravé notre marche et qui auraient pu faire plus de mal, on peut dire de la retraite de Trélazé qu'elle a été bien fructueuse. C'est donc de grand cœur que l'on chanta, à la dernière réunion du dimanche du Bon Pasteur, le *Te Deum* d'actions de grâces.

† †

La première série des saints exercices était terminée. Le jour même, à 8 heures du soir, s'ouvrait la seconde série, à Sainte-Madeleine d'Angers. Inutile de dire que M. Messager eut, dès le premier instant, le même succès que la semaine précédente. Il sut gagner tout le monde par la finesse et la délicatesse de son esprit, autant que par la force de ses raisonnements. Les réunions ne devaient plus être troublées par la grève, qui avait cessé le samedi soir ; mais il y avait d'autres empêchements. En voulez-vous un exemple ? Il se trouve dans le petit discours suivant que tint à sa mère un jeune homme de 20 ans : « J'irais volontiers à la retraite, mais si les camarades le savent, ils me feront une vie impossible. Quel chemin pourrai-je bien prendre pour n'être pas aperçu d'eux ? » Il y en a tant qui vivent sous cet empire de la terreur !

Les enfants eurent, comme tous les ans, leur journée de retraite, le jeudi. Les aînés reçurent le matin Notre-Seigneur dans leurs jeunes cœurs ; dans l'après-midi, ce fut fête de la Sainte-Enfance pour tous, petits et grands. Gracieuse cérémonie ! Il eût fallu voir la bonne tenue de ces chers enfants et les entendre chanter de tout cœur pendant la procession.

Toute la journée du samedi fut employée jusqu'à bien avant dans la nuit à réconcilier les âmes avec Dieu et à leur procurer cette paix que le monde, malgré ses promesses, ne leur donnera jamais. Le lendemain dimanche, dernier jour de la retraite, se passa dans la joie du Seigneur : chacun n'avait-il pas le Dieu du paradis dans son cœur ? A 4 h., eut lieu une sorte de réunion plénière qui dut être bien consolante pour le Cœur de Jésus. Devant le Saint-Sacrement exposé, on chanta les vêpres solennellement comme pour un jour d'Adoration. Le prédicateur, malgré les fatigues d'un vrai surmenage, fit une dernière instruction avec plus de chaleur que jamais. Puis on organisa une procession du T. Saint-Sacrement. Les hommes — et ils étaient nombreux — se munirent chacun d'un cierge et précédaient le clergé. Sans s'en douter peut-être, par leur attitude grave et recueillie, ils protestaient contre l'ostracisme dont est victime aujourd'hui notre divin Sauveur. Pendant que le cortège se déroulait dans le pieux sanctuaire, la jeunesse bretonne, qui venait de mener si rondement les vêpres, exécutait avec entrain des chants d'allégresse et de remerciements au Dieu-Eucharistie.

Avant le Salut, on lut une amende honorable à Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le Très Saint-Sacrement, et le Sauveur du

monde donna une fois de plus sa bénédiction comme un nouveau gage de son inaltérable tendresse pour nous.

Ceci se passait le 24 Avril. Le dimanche, 8 Mai, les Bretons d'Angers et de Trélazé faisaient ensemble un pèlerinage au Champ des Martyrs d'Avrillé, près d'Angers. C'est là que furent fusillés, pendant la Révolution, un grand nombre de chrétiens de tout rang qui préféraient la mort à l'apostasie. Nous aimons à venir là, chaque année, retremper notre foi bretonne au contact de ces héros de l'Anjou et de la Vendée. La chapelle qui abrite leurs restes mortels est remplie d'ex-voto qui témoignent de leur puissance sur le cœur de Dieu. Puissent-ils nous obtenir de persévérer et de progresser comme eux dans le chemin de la vertu ! F. L.

La Martyre. — **Mission**, *du 1er au 15 Mai 1904.* — On a souvent répété qu'une Mission est la grâce la plus insigne que la Providence puisse faire à une paroisse : c'est une vérité dont tous les fidèles de La Martyre sont aujourd'hui convaincus, et il faudrait, je présume, chercher longtemps parmi nous le sceptique qui en pouvait douter, si même il existe, ce qui paraît improbable à en juger par la foi, l'empressement, la bonne volonté et le recueillement dont tous ont fait preuve.

Dès le 1er Mai, la vieille et belle église avait revêtu sa parure de fête : les oriflammes pendues à la voûte disaient en lettres d'or la dévotion aux saints préférés, et au fond du chœur, dominant sur un trône de verdure et de fleurs la richesse étincelante du maître-autel, Notre-Dame de la Martyre, la patronne bien-aimée, semblait dans sa niche toute blanche, rehaussée d'or, sourire à ses enfants.

Qui de nous, durant ces jours bénis, n'a senti la douceur de ce maternel sourire ? Qui n'a entrevu ce qu'il contenait de radieuses promesses ? Qui, en entendant tomber des lèvres de nos missionnaires ces consolantes paroles : « Jamais Marie n'a laissé se perdre un des siens, » n'a eu cette vision de la Reine du ciel attendant au seuil du paradis tous ceux qui se sont réellement donnés à Elle ?

Mais ces pensées donnent nécessairement naissance à un autre sentiment, par ce fait même que le bienfait reçu appelle la reconnaissance chez les cœurs chrétiens. Elle va tout d'abord, cette reconnaissance, à celui qui le premier nous a valu cette grande grâce et cette joie, au bon Pasteur qui, dès sa première arrivée au milieu de nous, déclarait qu'il ne voulait pas qu'un seul de ses paroissiens manquât au grand rendez-vous du paradis. A qui pourrait croire qu'une telle promesse frise la présomption, nous répondrons qu'il est là-bas, aux pieds de Notre-Dame du Folgoat, un cœur d'or contenant les noms de tous les paroissiens de la Martyre, et l'on conviendra bien vite qu'il ne saurait y avoir de présomption pour qui remet ses affaires en de telles mains !

Elle va aussi, cette reconnaissance, aux missionnaires qui, pour nous, ont dépensé sans compter force, talent et bonté toute paternelle. En nommer un sans les nommer tous serait de l'ingrati-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

tude ; dire que les uns nous firent plus de bien que les autres serait mentir à nos propres sentiments.

A Messieurs : Kerbiriou, Salou, Penndu, Balanant, Henry et Puill, pour la première semaine ;

A Messieurs : Couloigner, Hameury, Souêtre, Méar, Guillerm et Picard, pour la deuxième semaine ;

Du fond du cœur nous adressons, non pas le sec merci de la langue française, mais le *Bennoz Doue* de notre vieux breton. Que Dieu les bénisse pour la lumière qu'ils ont allumée dans nos âmes, pour la bonne graine qu'ils ont semée dans une terre qui, nous l'espérons, ne sera pas inféconde ! Que Notre-Dame de la Martyre veuille bien se charger de leur payer, en grâces de choix, notre dette à tous !

Nous garderons leurs noms gravés au fond de nos cœurs comme un gage précieux, et souvent, en les relisant sur le souvenir de la Mission qui nous sera donné, nous les unirons tous ensemble dans la même reconnaissante prière : ils feront revivre la mémoire des enseignements reçus, et ces enseignements seront pour nous le clair flambeau destiné à éclairer notre chemin jusqu'au terme du voyage.

Le réconfortant spectacle qu'il leur a été donné de contempler pendant cette quinzaine leur a fait voir, à n'en point douter, que leurs efforts et leur peine n'ont pas été dépensés en pure perte : tous les exercices suivis avec assiduité et recueillement ; la foule accourant de la Martyre et des paroisses voisines et se pressant au pied de la chaire ; le jour de l'Ascension, l'église, quelque vaste qu'elle soit, pleine au point de forcer beaucoup de gens à se tenir debout et serrés les uns contre les autres ; dans les temps libres, hommes et femmes faisant pieusement le Chemin de la Croix,..... il y a là, à coup sûr, de quoi réjouir des cœurs de prêtres que brûle le zéle de la maison de Dieu et le désir de sauver des âmes !

Nous voulons donc espérer qu'ils emporteront aussi de nous un bon souvenir, qu'ils ne nous oublieront pas dans leurs prières et demanderont à Dieu de nous maintenir fermes et sans faiblesse, tant que durera notre pèlerinage ici-bas, sur la route qu'ils ont su si bien ouvrir devant nous. *Un paroissien de La Martyre.*

Notre-Dame de Rumengol. — **Grand Pardon de 1904**, *sous la présidence de Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon.* — Voici le programme des fêtes qui auront lieu les *27, 28* et *29 Mai :*

Le vendredi 27 Mai, ouverture du Pardon : à *5 h.* de l'après-midi, vêpres solennelles suivies de la bénédiction du Saint-Sacrement. A *8 h.,* mois de Marie, chapelet ; prières du soir. Confessions.

Samedi 28, à *4 heures,* 1re messe ; messes toutes les demi-heures jusqu'à *9 h. 1/2.* A *10 h.,* à l'église, grand'messe célébrée par M. le chanoine Kerébel, curé de Riec. Sermon par M. l'abbé Bourdoulous.

A *3 heures,* vêpres solennelles. A *6 heures,* grande Procession, dite « des miracles ». A la chapelle du Couronnement, allocution aux pèlerins par M. le chanoine Kerébel. Au retour à l'église, bénédiction du T. Saint-Sacrement. — A *8 h.,* chapelet, prières du soir. Confessions.

Dimanche 29, 1re messe, à la chapelle du Champ, à *3 h.* Communions à l'église après la messe. Messes d'heure en heure, à l'église, jusqu'à la grand'messe. A *10 h. 1/2,* à la chapelle du Champ, messe solennelle célébrée par M. le chanoine Le Roy, curé-archiprêtre de Châteaulin. Monseigneur tiendra chapelle pontificale. Sermon par M. le chanoine Kerébel.

A *3 heures,* vêpres solennelles au Champ de la Vierge. Procession, suivie de la bénédiction du Saint-Sacrement, à l'église.

Les pèlerins pourront, cette année, admirer deux nouvelles verrières récemment placées dans le sanctuaire de Rumengol et représentant, l'une, nos anciens missionnaires : Michel Le Nobletz, le P. Maunoir, le P. Quintin ; l'autre, l'abbé de Landévennec, J. Langoueznou composant la prose *Languentibus in Purgatorio.*

Rennes. — **Congrès de la Jeunesse Catholique.** — Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, le Congrès régional de la Jeunesse Catholique Bretonne qui va se tenir à Rennes. Selon notre promesse, nous publions aujourd'hui le programme des réunions solennelles du Congrès.

Dimanche, 22 Mai. — A 5 heures du soir, *séance d'ouverture sous la présidence de S. E. le cardinal* Labouré. Allocution du président ; discours de P. Dorange, vice-président du Comité d'initiative du Congrès ; discours de Gaston Lacoin, membre du Comité national de la Jeunesse Catholique, sur : *Le mouvement des jeunes en France.*

Discours de J. Martin d'Auray, président de l'Union de la Jeunesse Catholique Morbihannaise.

Lundi, 23 Mai. — A 7 h. 1/2 du matin, pèlerinage de la Jeunesse Catholique Bretonne à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle ; messe célébrée par Mgr Bourdon, doyen des directeurs d'œuvres de Bretagne ; allocution de Mgr de Durfort, protonotaire apostolique.

Le soir, à 4 heures, *séance de clôture sous la présidence de S. G. Mgr* Dubillard, *évêque de Quimper et de Léon ;* allocution du président ; *grand discours de* Henri Bazire, avocat des Assomptionnistes, président du Comité national de l'A. J. C. F, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand : *la Jeunesse Catholique et l'action sociale ;*

Discours du président de l'*Union de la Jeunesse Catholique Bretonne.*

Le programme des « séances de travail » comprend des questions pleines d'intérêt et d'une actualité toute pratique : organisation de la Jeunesse Catholique, constitution de groupes, de Comités ;

Archives diocésain[illegible]s [illegible].e Quimper et Léon

la piété, les études dans les groupes des Jeunes ; l'action de la Jeunesse Catholique ; rôle d'un Bulletin régional (rapporteur : M. Durand, avocat à Quimper).

Nous sommes persuadé que les hommes d'œuvres et les ecclésiastiques des villes et de nos campagnes se joindront nombreux aux jeunes gens accourus de tous les côtés de la Bretagne pour suivre les travaux de ce Congrès dont l'importance n'échappe à personne.

Nos missionnaires. — Le R. P. Jacques LE BOZEC, *de la Congrégation du Saint-Esprit.* — Nous avons reçu et nous sommes heureux de publier pour l'édification de nos lecteurs, la note biographique qu'on nous avait promise sur ce vénérable religieux, décédé à Notre-Dame de Langonnet, le 7 Avril dernier.

« Appelé à faire à la communauté de N.-D. de Langonnet, en 1902, la conférence traditionnelle du 2 Février, le P. Le Bozec débutait par ces mots, qui nous initient au secret de sa vocation : « Je n'ai pas connu le Vénérable Père. Il y avait cinq ans qu'il était mort, quand je suis entré dans la Congrégation. Mais je l'ai beaucoup lu ; et ce sont ses écrits qui m'ont gagné. En 1856, j'étais vicaire à Brest, à la paroisse St-Sauveur, lorsque trois missionnaires du Saint-Esprit, partant pour la Sénégambie, usèrent de notre hospitalité en attendant le départ du vaisseau..... Ces bons Pères nous édifièrent beaucoup. L'un d'eux, le P. Barbier, me prêta à lire les instructions aux Missionnaires. Le beau chapitre de « l'ab- « négation » et celui des « avantages de la vie religieuse » m'impressionnèrent fortement. « Vous admirez les écrits de notre « vénéré Père, me dit le P. Barbier, que serait-ce donc si vous « l'aviez, comme moi, vu et entendu parler du bon Dieu ? » Un an après, en 1857, j'entrais au noviciat. »

« Ce que l'humble religieux ne dit pas, c'est le témoignage si élogieux que lui rendait son évêque. Mgr Sergent écrivait au T. R. Père Général : « J'aurais soin de vous faire tenir une attestation en règle sur M. Le Bozec : en attendant, je peux vous dire que c'est un très bon sujet sous tous les rapports. Piété, capacité, bon esprit, il a tout ce qu'il faut pour rendre de grands services à l'Eglise. »

« Le prédécesseur de Mgr Sergent sur le siège de Quimper, Mgr Graveran, avait eu aussi à porter son jugement sur l'abbé Le Bozec, voici en quelle circonstance. Pierre-René Le Bozec, l'aîné de douze enfants, dont Jacques-Charles était le dernier, était recteur de St-Goazec. Il prit là avec lui son petit frère, l'initia aux premiers éléments du latin, et l'envoya à Gourin, paroisse voisine, à l'école de maître Kerdavid, qui céda plus tard son établissement à M. Maupied, lequel le passa à son tour à la Congrégation. Pour ses humanités, Jacques fut envoyé par son frère au Petit-Séminaire de Pont-Croix, alors comme aujourd'hui en juste renom de fortes études classiques. Doué d'un esprit sérieux et pénétrant, il ne manqua pas de se distinguer parmi ses condisciples, comme il se fit

également remarquer dans ses études théologiques au Grand-Séminaire de Quimper. Il passait régulièrement ses vacances chez le recteur de St-Goazec ; et, ordonné prêtre le 1er Août 1847 à Quimper, par Mgr Graveran, il débuta dans le saint ministère en cette même paroisse, en qualité de vicaire ou d'auxiliaire de son frère. Mais voici que, bientôt, l'Évêque de Quimper juge à propos de nommer l'abbé Jacques vicaire à Brest. A cette nouvelle, le bon recteur de Saint-Goazec bondit du fond de ses « Montagnes-Noires » au chef-lieu. — « A quoi pensez-vous, Monseigneur ? Les choses vont si bien dans l'état où elles sont : comment troubler ainsi l'œuvre de Dieu ?... — Ah ! cher recteur, répond le prélat, vous trouvez que tout va bien ainsi. Mais nous devons viser au mieux. Votre frère est un sujet d'avenir : il ne donnerait pas, dans une petite paroisse de campagne, ce que la sainte Église est en droit d'attendre de lui. Faites appel à votre esprit de foi. Je destine votre frère à cette paroisse de ville : c'est dans son intérêt et pour la gloire de Dieu. »

« Tel était le jeune prêtre qui, après ses entretiens avec le P. Barbier et la lecture des écrits du Vénérable Père, sollicitait humblement, par lettre du 26 Novembre 1856, son admission comme novice. Né à Gouézec, le 10 Septembre 1822, il arrive au noviciat de Montivry en mai 1857, fait sa profession religieuse en la fête du Sacré-Cœur, le 5 Juillet 1859, et s'embarque peu après pour la Martinique. Employé d'abord au pèlerinage de Notre-Dame de la Délivrande au Morne-Rouge, il passe bientôt au Séminaire-Collège de Saint-Pierre, puis il est adjoint au P. Simonet pour la direction du Grand-Séminaire que l'on avait alors au « Trou-Vaillant ». Quelques années après, au départ pour la France du P. Simonet, en 1865, il revient au collège pour le remplacer comme professeur de rhétorique ; et, enfin, se trouvant très fatigué, il rentre lui-même en Europe à la fin de la même année.

« Voici, dit le P. Douarin, qui l'a connu à la Martinique, l'impression laissée par lui dans la colonie qu'il venait de quitter ; saint prêtre, parfait religieux, bon confrère ; homme doux, obligeant, conciliant, pacifique. Il avait, en outre, la réputation bien méritée d'un excellent prédicateur. C'est que, dès les premières années de son sacerdoce, il avait pris l'habitude d'écrire ses sermons ; et, d'une mémoire sûre, il les donnait tels qu'il les avait écrits : ce qui ne l'empêchait pas d'y mettre, de sa voix pleine et harmonieuse, un accent de conviction et de piété, qui faisait pénétrer sa parole jusqu'au fond du cœur.

« Après un repos indispensable qu'il prit à N.-D. de Langonnet, le cher Père fut envoyé à Toulon dans l'œuvre de la cité ouvrière, que la Congrégation dirigeait alors en cette ville. Il pouvait ainsi, tout en achevant de se remettre, exercer son zèle à l'égard des enfants et des familles pauvres. Il y demeura jusqu'en 1868. Envoyé cette année-là à Bourbon, il trouvait, en abordant, la ville de Saint-Denis en plein mouvement révolutionnaire. Peu combatif de sa nature, il ne demanda qu'à se retirer loin de l'agitation, alors

Archives diocésaines de Quimper et Léon

que son confrère et compagnon de voyage, le P. Charles Gommenginger, se lançait éperdument dans la mêlée. La crise terminée, il rentre à la Providence, pour se dévouer tout entier aux œuvres de zèle et de charité de ce grand et bel établissement. Il se trouvait là, disait-il lui-même, tout-à-fait dans son élément. Il seconda ses confrères dans le saint ministère, auprès des enfants, des vieillards, des lépreux, des malheureux de toutes sortes. Chargé spécialement de la direction spirituelle des Sœurs de Saint-Joseph, de Cluny et des Filles de Marie, ainsi que de l'aumônerie de l'hospice civil de Saint-Denis, il apporte aussi volontiers le concours de sa parole apostolique et à la cathédrale de Saint-Denis et aux paroisses des quartiers. Ce ministère dura dix années, riches assurément en fruits de salut, mais aussi très fatigantes, au point d'épuiser les forces du missionnaire. En 1878, il dut regagner la France, et alla se reposer, une année, dans l'œuvre des Clercs de Saint-Joseph à Beauvais, où il desservait en même temps l'aumônerie des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

« On travaillait beaucoup alors, au pays bas-breton, à reprendre le système des Missions populaires, qui avait si bien réussi au XVIIe siècle. Un groupe de prêtres zélés du diocèse de Quimper entrait résolument dans cette voie, et Mgr Nouvel instituait dans ce but la communauté bénédictine de Kerbénéat. Un des plus ardents à favoriser ce mouvement était sans contredit notre bon P. Le Jeune, qui a tant travaillé à promouvoir la cause du serviteur de Dieu, Michel Le Nobletz, et du P. Maunoir. D'accord avec M. Le Grand, curé de Gourin, il décida le R. P. Schwindenhammer à fonder en cette paroisse, qui confine avec les trois diocèses de langue bretonne, Quimper, Saint-Brieuc et Vannes, une résidence de missionnaires bretons, sous le nom de Communauté de Saint-Corentin.

« Le P. Le Bozec est nommé supérieur, il sera ainsi plus tenu à la résidence, et s'emploiera auprès du noviciat et du pensionnat des Sœurs de Saint-Joseph, pendant que ses deux confrères, les PP. Jean-Marie Le Jeune et René Jouan, se dépenseront en prédications et missions dans les pays circonvoisins. La communauté de Saint-Corentin ayant été supprimée en Octobre 1882, le P. Le Bozec se replie sur Langonnet, et se voit, en Septembre de l'année suivante, appelé à Paris, pour y être chargé du soin spirituel des Sœurs de l'Adoration Réparatrice du Saint-Sacrement. On gardera longtemps dans cette nombreuse et fervente communauté le souvenir de sa pieuse et sage direction. Cependant, le poids de l'âge et des infirmités se faisant plus lourdement sentir, le bon Père demandait avec instances son envoi dans la maison de retraite de N.-D. de Langonnet, « pour se préparer, disait-il, à bien mourir ». Cette faveur lui fut accordée au mois d'Octobre 1897.

« Pendant ces dernières années de sa vie, dit l'un de ses confrères, le P. Le Bozec a répandu dans notre communauté le suave parfum de ses vertus. Toujours occupé du bon Dieu, on le voyait

égrenant son chapelet au jardin, faisant doucement le tour du parc en priant, disant avec piété son bréviaire à la chapelle, parcourant les stations du chemin de la Croix. Telle était sa vie de chaque jour. Fidèle à la règle en toutes choses, il vénérait ses supérieurs et déférait à leurs conseils en enfant soumis. Doux et charitable envers tous, il n'eut jamais un mot désobligeant pour qui que ce fût. Jusqu'à ces derniers temps, sa santé se soutenait encore assez bien. A 78 ans, il s'était rendu à pied aux bourgs de Langonnet et de Priziac, pour faire plaisir à MM. les recteurs qui le vénéraient. Devenu plus qu'octogénaire, il chanta encore la messe du jour en la solennité de Noël ; et, l'année suivante, il prêcha le sermon de la Pentecôte. Ce fut son chant du cygne.

« Au commencement du Carême dernier, 1904, le cher Père ne peut plus dire la sainte messe ; il y assiste cependant et fait la sainte communion tous les jours. Le 5 Mars, il reçoit l'Extrême-Onction. Pendant la semaine sainte, il garde définitivement la chambre. « Il n'est pas pressé, il s'en va à tout petits pas. » A partir du mardi soir, 5 Avril, il ne peut plus parler ; mais il garde encore assez de connaissance pour sanctifier ses souffrances. Toutes les fois qu'on lui présente son crucifix, il le baise amoureusement. Enfin, il ferme les yeux, et le mercredi de Pâques, 6 Avril, à 11 heures un quart du matin, il va chanter au ciel l'*alleluia*. Un groupe imposant de prêtres des environs viennent se joindre à nous pour lui rendre les derniers devoirs.

« Le bon P. Le Bozec, écrivait le P. Supérieur de Langonnet » annonçant sa mort, était un excellent religieux, un directeur » éclairé, un apôtre zélé du Cœur adorable de Jésus et un char» mant confrère. Nous perdons en lui un vrai modèle, mais nous » gagnons un intercesseur de plus au ciel. »

Notre-Dame des Naufragés. — A partir de ce jour, on trouvera dans les librairies catholiques des images de Notre-Dame des Naufragés qui doit être érigée à la Pointe du Raz. Epreuves soignées, sur papier fort, de la photogravure déjà connue, vendues au profit de l'œuvre, au prix de 0 fr. 30 l'exemplaire ; 3 francs les douze.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le Souverain Pontife a protesté, dans une note adressée aux chefs d'Etat auprès desquels le Saint-Siège est représenté par ses nonces, contre la visite de M. Loubet à Rome. Cet acte est qualifié, de nouveau, officiellement, d'offense faite au Saint-Père à cause de l'approbation qu'il contient d'un état de choses contre lequel les papes, depuis 1870, n'ont cessé de protester. Le gouvernement français a fait déclarer, dans ses organes officieux, qu'il repoussait le fond et la forme de cette protestation : la protestation

Archives diocésaines de Quimper et Léon

n'en existe pas moins, comme l'offense qui, malheureusement, l'a motivée.

Un premier texte de la protestation pontificale, reproduit par plusieurs journaux même catholiques, a été déclaré par l'*Osservatore Romano* inventé de toutes pièces. On en publie un second, dont l'authenticité parait mieux établie...

A ce propos, l'organe officiel du Vatican met de nouveau le public en garde contre les « nouvelles recueillies et publiées par la presse française, certaines relations d'entrevues avec d'éminents personnages », et ajoute : « Le jour où le Saint-Père voudrait faire des déclarations, il ne se servirait ni de journalistes, ni d'entrevues privées ».

France. — **La rentrée du Parlement.** — La Chambre des députés est rentrée mardi 17 Mai, devançant de huit jours le Sénat qui rentrera le 24. Les députés vont pousser activement, dit-on, dans les bureaux, l'étude du projet de séparation de l'Eglise de l'Etat ; mais on ne croit pas que la question soit portée à la tribune dans le cours de cette session. Ce n'est pas sans appréhension que les gouvernementaux verront venir cette discussion : « dénoncer le Concordat disait l'un d'eux, c'est bien ; mais il faut savoir ce qu'on mettrait en place »...

Le Sénat sera appelé, dès les premiers jours, à ratifier la loi votée par Chambre supprimant tout enseignement congréganiste. Il pourrait encore empêcher cette criante injustice ; mais il est peu probable qu'il le veuille... Cependant, que les catholiques ne perdent pas courage, mais qu'ils prient avec plus d'ardeur que jamais.

Chartres. — **Maladie de Mgr Mollien.** — Les journaux annonçant la triste nouvelle que l'état de santé de Mgr Mollien, évêque de Chartres, des plus précaires depuis quelque temps, s'est aggravé, ces jours derniers, et donne de grandes inquiétudes à son entourage.

Nantes. — Mgr de Couëtus, prélat romain, vient de mourir à l'âge de 72 ans. Il était chanoine de Nantes depuis 1864. Mgr de Couëtus consacrait sa fortune et son temps aux bonnes œuvres ; il s'occupait surtout de l'évangélisation des sourds-muets et des œuvres de préservation pour les soldats. Nous avons eu souvent à citer son nom comme directeur d'un cercle militaire à Nantes.

Rennes. — **Pèlerinage à Lourdes.** — Lundi matin sont partis pour Lourdes 1,200 pèlerins du diocèse de Rennes. Avant de se rendre à la gare, ils ont assisté à une messe dite pour eux en la basilique de N.-D. de Bonne-Nouvelle. Le pèlerinage emmène de nombreux malades qui vont demander à la Vierge de Lourdes un soulagement à leurs souffrances.

Périgueux. — **Manifestation antireligieuse.** — Mgr Delamaire, évêque de Périgueux, avait invité M. l'abbé Coubé à prêcher le panégyrique de Jeanne d'Arc, se conformant en cela à la jurisprudence de la Cour de cassation qui a reconnu, on le sait, aux anciens religieux, le droit de prêcher, cet acte étant de soi « sacerdotal » et non « congréganiste ».

Cependant, sur une opposition signifiée à l'Evêque au nom du ministre, M. l'abbé Coubé est resté à Paris, ce qui n'a pas empêché les révolutionnaires de faire du scandale devant la cathédrale et devant l'évêché..... Toujours la mise en pratique — à leur manière — de l'adage qui a cours, surtout aux jours d'élection : « Le curé maître dans son église ! »

Arbitraire et inconséquence. — Le général Jeannerod, commandant du 1er corps d'armée à Lille, qui devait être atteint par la limite d'âge au 27 Mai, a été mis en disponibilité par décret du 13 de ce mois. Le motif ? Avait osé, dans un ordre du jour, rendre hommage à la vérité en reconnaissant que les Sœurs expulsées des hôpitaux militaires de Lille avaient, sans défaillance, donné l'exemple du plus pur dévouement et de la plus héroïque abnégation ; puis, les avait saluées respectueusement à leur départ !....

Et ces mêmes ministres s'offrent parfois le luxe d'être justes en félicitant et en décorant ces mêmes religieuses qu'ils refusent au général le droit de saluer !... Sommes-nous donc en France, le pays de l'honneur, de la loyauté.... ou de la simple logique ?

BIBLIOGRAPHIE

Librairie DOUNIOL et TÉQUI, 29, rue de Tournon, à Paris.

La Dévotion au Sacré-Cœur de Jésus proposée à tous les fidèles, par l'abbé J. Sabouret, aumônier. — Un volume in-18 de 84 pages. — Prix : 0 fr. 50.

Les Vertus du Cœur de Jésus, huitième et dernière série, par le Père Boussac. — In-18. — Prix : 1 fr. Les huit séries reliées en 2 volumes, 9 fr. 40.

Traité du Découragement dans les voies de la piété, suivi du **Traité des Tentations**. Ouvrage posthume du R. P. J. Michel, S. J. Revu et publié par un Père de la même Compagnie. — Un volume in-16 de 300 pages.

Cet ouvrage est le fruit d'une longue expérience. Il sera des plus utile aux Directeurs des consciences pour les aider à redonner courage et confiance aux âmes découragées.

Conférences aux jeunes filles sur l'Apostolat Chrétien, par M. l'abbé L. Moussard, chanoine de la Métropole de Besançon. — Un volume in-12 de 300 pages. — Prix : 2 francs.

Cet ouvrage traite de l'apostolat par l'exemple et par la parole. Nous n'avions rien d'aussi doctrinal et d'aussi complet sur cette question.

L'Amie. *Lectures de la jeune fille* — Cette ravissante petite Revue d'édu-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

cation, rédigée par des personnes compétentes avec la collaboration de prêtres distingués, coûte **3** francs par an. On s'abonne soit à la librairie TÉQUI, 29, rue de Tournon, à Paris, soit à l'Imprimerie NOTRE-DAME-DES-ANGES, à Autun (Saône-et-Loire), en envoyant un bon de poste de trois francs.

Ange et Apôtre, par M. le chanoine FEIGE, missionnaire diocésain de Paris. — Un beau volume in-12 de 500 pages. — Prix : **3** fr. **75**.

Ce livre est divisé en deux parties consacrées la première à la piété, la seconde au zèle. Il répond à un véritable besoin et est appelé à opérer un grand bien dans les âmes.

Les Contemporains (23e série). Un vol. in-8° comprenant 25 biographies. Broché, **2** fr ; relié, **3** fr.

Cette publication de la Maison de la Bonne Presse se fait par son propre mérite la meilleure et la plus retentissante des réclames. Elle n'a donc point besoin d'encouragements. Mais lorsqu'on vient de feuilleter ce beau volume illustré, c'est un devoir d'approuver et d'applaudir à cette œuvre éminemment chrétienne. Ajoutons qu'il n'y a point d'ouvrages aussi beaux, aussi instructifs, aussi capables de satisfaire les curiosités populaires, qui soient à meilleur marché.

Voici les biographies de ce 23e volume.

Louis XVI, Joseph II, Jacobs ; les cardinaux Fresch et Wiseman ; le bienheureux Perboyre ; les impératrices Joséphine et Marie-Louise ; Mme Récamier ; le général Dugommier ; l'amiral Villaret de Joyeuse ; les littérateurs Xavier de Maistre, Bernardin de Saint-Pierre ; Longfellow, Hoffmann, les artistes Chapu, Goya, List ; les savants, inventeurs, explorateurs, Monge, Lamarck, Chappe, Stéphenson, Lejean.

L'Action populaire. — E. MONTIER. — Éducation post-scolaire : Les « Philippins » de Rouen. — Raconte la vie, assez incertaine à ses débuts, aujourd'hui splendidement prospère, d'une institution qui pourrait bien s'intituler le *Collège du peuple*.

L'exemplaire : **0.25** centimes.

Librairie J. SALAUN, Quimper.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE DE LA PENTECOTE, 22 *Mai 1904*. — *Extension de la durée de la validité des Billets*, ALLER et RETOUR. — A l'occasion de la *Fête de la Pentecôte*, la Compagnie d'Orléans étendra la durée de validité de ses billets *Aller et Retour* de la manière suivante :

1° Les billets *Aller et Retour* à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des Tarifs spéciaux *G. V.* n° **2** et *G. V.* n° *102*, du vendredi 20 au mercredi 25 Mai inclus, seront valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du jeudi 26 Mai.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les Tarifs précités, lorsqu'elle expirera après le 26 Mai.

2° Les billets *Aller et Retour* réduits, dits de *Bains de mer*, seront exceptionnellement délivrés du vendredi 20 Mai au mardi 24 Mai inclus :

Pour les stations balnéaires de *Concarneau, Pont-l'Abbé* (Langoz, Loctudy) et *Douarnenez*, au départ des gares de *Lorient* et de *Landerneau*, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires comprises entre ces points.

Ces billets seront indistinctement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du jeudi 26 Mai.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. Vendredi 27 Mai 1904. N° 22.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la Prière.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Notre-Dame des Naufragés ; Henvic ; Loc-Brévalaire ;
III. — Les Fêtes de Tréguier ;
IV. — Congrès de la jeunesse catholique à Rennes ; Pardon de Rumengol ; Canada ; « Bretoned Paris » ; Nécrologie.
V. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Vannes ; Saint-Brieuc.
VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 29 Mai. — 1er Dimanche après la Pentecôte. FÊTE DE LA T. SAINTE TRINITÉ. Double de 2e classe. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et de Ste Madeleine de Pazzis, Vierge.

Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant, du Dimanche, de Ste Madeleine de Pazzis et de S. Félix, Pape, Martyr.

Lundi, 30. — S. Isidore, Laboureur. *(Au Supplément, 15 Mai).* Double. Blanc.

Mardi, 31. — Ste Angèle de Mérici, Vierge. Double. Blanc.

Mercredi, 1er Juin. — S. Ronan, Evêque *(au Propre diocésain).* Double. Blanc.

Jeudi, 2. — FÊTE DU T. SAINT-SACREMENT *(Fête-Dieu).* Double de 1re classe avec Octave. Blanc.

Vendredi, 3. — Office de l'Octave du T. Saint-Sacrement ; semi-double. Blanc.

Samedi, 4. — S. François Caracciolo, Confesseur. Double. Blanc.

Dimanche, 5. — 2e Dimanche après la Pentecôte. S. Boniface, Evêque, Martyr. — *Au chœur, solennité de la Fête-Dieu.*

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Beuzec-Conq	28, 29, 30 et 31 Mai.
Milizac.	1, 2, 3 et 4 Juin.
Plomeur.	5, 6, 7 et 8 Juin.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Apostolat de la Prière

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR JUIN 1904

LA DIFFUSION DE L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

L'Apostolat de la Prière, qui a joui de la bienveillance continue des Papes Pie IX et Léon XIII, de saintes mémoires, et qui se voit honorée, à l'heure actuelle, de la haute approbation de Sa Sainteté Pie X, mérite bien d'attirer l'attention des âmes vouées aux pieuses entreprises et spécialement à l'extension du culte du Sacré Cœur.

L'Apostolat de la Prière, en effet, est une œuvre :

1° Très *simple* : dans son but, sauver les âmes par la prière et par l'action, rendues souverainement efficaces l'une et l'autre par une ardente dévotion au Cœur de Jésus. — Dans ses pratiques : Quoi de moins encombrant que d'offrir à Dieu, chaque matin, les travaux et les souffrances de la journée qui commence, aux intentions du Sacré Cœur ? Quoi de plus aisé que d'intéresser la très sainte Vierge, par une courte prière, à nos essais d'apostolat ? Quoi de plus naturel que de faire la sainte communion aux mêmes fins et en esprit de réparation ?

2° Très *pratique* : « Cette œuvre, a écrit justement le supérieur des missionnaires de Saint-Edme de Pontigny, ne propose que les pratiques fondamentales du christianisme. Offrir ses actions à Dieu, c'est la base d'une vie raisonnable et chrétienne. Concevoir de la dévotion pour la Vierge Marie est un devoir cher à tout enfant de l'Église. Communier au moins une fois le mois, c'est, à notre époque, pour un grand nombre de fidèles, une condition nécessaire de persévérance. L'Apostolat n'aggrave pas le fardeau de la vie chrétienne ; il en fait mieux connaître le mérite et l'allège par l'association. »

3° Très *actuelle*, puisqu'elle a pour âme la dévotion au Cœur de Jésus, la grande dévotion des temps modernes, et qu'elle a l'avantage de « concréter » cette dévotion dans des exercices de piété très précis et à la portée de toute bonne volonté.

4° Très *apostolique* ; dans ce sens qu'elle convient aux hommes tout autant qu'aux femmes. Elle prend, en effet, le chrétien dans l'état où il se trouve, fût-ce dans les bas-fonds de l'indifférence religieuse, et l'élève par ses trois degrés, comme par trois échelons, à la vie parfaitement chrétienne. Elle le hausse, pour ainsi parler, jusqu'à la prière d'abord, à une courte prière adressée chaque matin au Cœur de Jésus, puis à la dévotion à la bonne Vierge, enfin à la pratique plus ou moins fréquente de la sainte communion.

5° Très *fructueuse* pour les âmes, en raison des nombreuses indulgences plénières et partielles dont elle a été enrichie.

Indulgences attachées au Mois du Sacré Cœur. — Les personnes qui feront pendant le mois de Juin, soit en public, soit en particulier, des prières spéciales ou des pratiques pieuses en l'honneur du Sacré Cœur de Jésus peuvent gagner les indulgences suivantes :

1° Indulgence de sept ans, une fois par jour, moyennant qu'elles fassent cet exercice avec un vrai regret de leurs péchés ; 2° indulgence plénière, un jour du mois à leur choix, pourvu que, s'étant confessées et ayant communié, elles visitent une église et y prient aux intentions du Souverain Pontife. (Pie IX. — Décret de la S. C., du 8 Mai 1873.)

Aucune prière spéciale n'est prescrite. On peut réciter, par exemple, les Litanies du Sacré Cœur auxquelles demeurent attachés, en plus, les 300 jours d'indulgences accordés par Léon XIII, le 2 Avril 1899.

N. B. Les indulgences du Mois du Sacré Cœur sont sans préjudice de celles attachées au jour de la fête et à la Neuvaine préparatoire.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. — **La défense des droits de l'Église et de la liberté des catholiques, au Parlement et devant le pays.**

III. — **Mission.** — BODILIS, *du 24 Mai au 4 Juin*. Président, la 2e semaine, M. Poulhazan, curé-doyen de Briec.

IV. — **Retraites.** — LESNEVEN : Retraite bretonne pour les hommes, du 28 Mai au 4 Juin ;
QUIMPERLE : Retraite bretonne pour les femmes, du 29 Mai au 4 Juin ;
MORLAIX : Retraite bretonne pour les femmes, du 12 au 18 Juin.

Offices extraordinaires.

Quimper. — *Mardi 31 Mai*, clôture du Mois de Marie, pour les paroisses de Quimper, en l'église de N.-D. de Loc-Maria.

La procession sortira de la Cathédrale, *à 7 h. 3/4* A la suite de la bannière paroissiale marcheront : 1° la Congrégation des Demoiselles, avec bannière et statue ; 2° la Congrégation des Dames, avec sa bannière ; les différentes Confréries : Tiers-Ordre, Mères chrétiennes, membres de l'Adoration réparatrice. Les hommes devront former groupe autour du clergé et prendre place dans le chœur à Loc-Maria.

Pendant le parcours, outre les Litanies de la Sainte Vierge, on chantera différents cantiques. Les groupes chargés du chant se tiendront au milieu de la procession.

L'église de Loc-Maria restera fermée jusqu'à l'arrivée de la procession.

Voici le programme de la cérémonie, à l'église : chant du Cantique de Notre-Dame de Loc-Maria ; 2° courte allocution par M. le chanoine Le Roy,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

recteur de Saint-Mathieu ; 3° Salut solennel, pendant lequel on fait une quête au profit de l'église de Loc-Maria ; 4° dernier cantique à la Reine du Ciel.

On invite tous les habitants à prendre part à cette pieuse manifestation.

— Paroisse de Saint-Mathieu. — Voici quel sera l'itinéraire de la procession de la Fête-Dieu, le dimanche 12 Juin :

Au sortir de l'église, rue de Douarnenez, rue de Locronan, chapelle de l'Adoration (station) ; rue de la Providence, rue du Chapeau-Rouge, place Terre-au-Duc (reposoir) ; rue Laënnec, rue et place Saint-Mathieu.

Notre-Dame des Naufragés. — Le groupe de « Notre-Dame des Naufragés » a été transporté, mardi dernier, de la gare de Quimper à la Pointe du Raz, sur deux camions, traînés par neuf et six chevaux. Les travaux de construction du piédestal sont déjà avancés.

Mgr l'Évêque a fixé l'inauguration solennelle du monument au dimanche 3 Juillet prochain.

La cérémonie sera présidée par Son Em. le cardinal Labouré, archevêque de Rennes, assisté de plusieurs évêques et prélats.

Le discours de circonstance sera donné par Mgr Sallot de Brobèque, protonotaire apostolique, chanoine titulaire de Besançon.

La *Semaine religieuse* publiera prochainement le programme complet des fêtes.

Henvic. — **La consécration de l'église.** — On nous écrit :

« La consécration de l'église de Henvic a eu lieu, le mercredi 18 Mai. Inutile d'entrer dans les détails des cérémonies si imposantes qui accompagnent cette solennité liturgique. Elles se sont déroulées avec toute la pompe et la majesté habituelles.

Mgr l'Évêque, arrivé à Henvic la veille au soir, était accompagné de M. le chanoine Corrigou, vicaire général. Le mercredi, à 8 heures du matin, après avoir prié devant les saintes Reliques destinées au nouvel autel et exposées, depuis la veille, dans une des salles du presbytère, que l'on avait pour la circonstance convertie en chapelle, Sa Grandeur a revêtu les ornements sacrés puis, précédée d'un clergé nombreux (60 prêtres environ), s'est rendue processionnellement à la porte principale de l'église et a commencé aussitôt les cérémonies rituelles prescrites par la sainte Liturgie. La *Schola*, sous l'habile direction de M. Lazennec, recteur de Carantec, a magistralement exécuté les chants du Pontifical.

Nous devons signaler ici, en le déplorant, un fâcheux contretemps qui nous a privés de la présence de notre si bon et si sympathique Curé-doyen : M. le chanoine Quéinnec, qui devait remplir, avec toute la compétence qu'on lui connaît, les fonctions de maître des cérémonies, a été retenu loin de nous par un cruel deuil de famille. Par suite de son absence, les prêtres désignés pour les fonctions diverses ont, naturellement, eu certaines hésitations qui ont prolongé quelque peu la durée de la cérémonie.

Dès que les portes leur ont été ouvertes, les fidèles sont entrés en foule dans l'église ; nous pouvons dire que toute la paroisse y était, et même des paroisses voisines on y était accouru nombreux. C'est en présence de cette masse compacte, où se confondaient tous les rangs de la société, que le vénérable M. Goasguen, curé-doyen de Plonescat et enfant de Henvic, a chanté la grand'messe ; il était assisté de deux autres prêtres, comme lui originaires de la paroisse.

A l'Évangile, M. le chanoine Le Duc, curé-archiprêtre de Morlaix, est monté en chaire ; avec le talent qui le distingue et qui le range parmi nos orateurs de premier ordre, il a développé cette pensée : que l'Église est, en même temps, la maison de Dieu et la maison des fidèles.

La cérémonie religieuse terminée, Monseigneur a réuni, à la table M. le Recteur de Henvic, les prêtres et les principaux personnages venus à la fête. Nous tenons à signaler ici la présence de Monseigneur Dulong de Rosnay, prélat de la Maison du Pape ; MM. les chanoines Morvan, recteur de Roscoff ; Milin, curé-doyen de Lambézellec ; Eveno, supérieur du Séminaire de Saint-Jacques de Lézérazien ; MM. Diraison, curé de Lanmeur, Le Gall, curé-doyen de Fouesnant, ancien recteur de Henvic ; MM. Gauthier, recteur de Kerlouan, Menguy, recteur de Ploudaniel ; M. Cazin d'Honincthun, maire de Taulé et conseiller général du canton, l'habile architecte de la nouvelle église, M. Serrurier, le vénéré M. de Kergrist, M. le Maire de Carantec, etc., etc.

Au dessert, M. le Recteur de Henvic, en termes pleins de délicatesse, remercia Monseigneur d'avoir bien voulu, au lendemain des fatigues de sa tournée pastorale, venir consacrer la modeste église dont il fit l'historique en quelques mots : « La construction « de cet édifice se préparait depuis au moins 30 ans. M. Pouliquen, » ancien recteur de la paroisse, avec une ténacité toute bretonne, « ramassa, sou par sou, quelques milliers de francs en vue d'une « reconstruction reconnue nécessaire ; son successeur, le vaillant » M. Le Gall, aujourd'hui curé-doyen de Fouesnant, entreprit une « souscription, et ne recula devant aucune démarche pour mener « l'œuvre à bonne fin. Les paroissiens multiplièrent leurs généreuses offrandes, prodiguèrent sans compter leur travail et leurs » sacrifices. Dieu a béni tous ces efforts, et nous pouvons aujourd'hui résumer en deux mots l'histoire de cette construction : » *Stat virtute Dei et sudore plebis* : C'est l'œuvre de Dieu fécondant les sueurs d'une population chrétienne... » M. le Recteur exprime ensuite d'une façon toute particulière sa gratitude au noble donateur qui fit présent du terrain sur lequel s'est bâtie la nouvells église ; à M. le Maire de la commune qui offrit le moellon ; au bienfaiteur insigne du pays Saint-Politain, dont le nom se trouve sur toutes les lèvres et qu'aucune bonne œuvre ne laisse indifférent ; à tous ceux qui ont voulu honorer de leur présence cette solennité, dont Henvic gardera longtemps le souvenir.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Monseigneur, avec une grâce charmante, félicita la population de Henvic d'avoir bâti une si belle église. Il en est tout particulièrement honoré, puisqu'il est lui-même, par son titre d'évêque, le chef et le père de chacune des paroisses de son diocèse. Le magnifique temple qu'il a été heureux de consacrer est un joyau de plus qui s'ajoute à la riche couronne de monuments religieux dont il est si fier. Il manquerait, ajoute-t-il, à tous ses devoirs, s'il ne remerciait d'une façon spéciale M. le Recteur de la paroisse qui a été, on peut le dire, l'âme de l'œuvre qui vient de se terminer ; ses félicitations avec ses remerciements s'adressent également à M. Serrurier, architecte de l'édifice, à M. l'Entrepreneur, à M. Jacquier, de Caen, qui a fourni le maître-autel si justement remarqué, à toutes les âmes généreuses qui ont pris une part quelconque à l'œuvre de la construction de cette maison de Dieu...

Cependant l'heure pressait ; car, en quittant Henvic, Monseigneur, qui ne compte pas avec la fatigue quand il s'agit de faire plaisir ou de relever par sa présence l'éclat d'une manifestation de foi, se rendait à Tréguier pour le Pardon de saint Yves et l'inauguration du Calvaire de protestation. »

***

Loc-Brévalaire. — **L'Adoration.** — « La modeste paroisse de Loc-Brévalaire a eu ses deux jours d'adoration, le 17 et le 18 Mai, et les bons ouvriers qui y ont travaillé, MM. Le Bihan de Plougastel-Daoulas et Bossennec de Guissény, n'ont pu qu'être édifiés de la pieuse et fervente tenue des fidèles qui, à chaque heure du jour, sont venus adorer le T. Saint-Sacrement, comme du grand respect avec lequel ils écoutaient les instructions.

« Le premier jour, 84 personnes se sont approchées de la sainte Table et, le second, 98.... « C'est beaucoup, pour une population de 213 habitants, me disait malicieusement un confrère ». — En tout cas, ce n'est pas trop ; car jamais trop d'honneurs ne sauraient être rendus à Celui qui s'est immolé pour nous et reste notre compagnon de voyage en ce monde.

« Et j'aime à constater que tous les paroissiens ont obéi à l'appel qui leur a été fait ; pas un d'entre eux ne mériterait ce reproche : « Vous n'avez pu veiller une heure avec moi ! »

« Petite oasis perdue sur le flanc d'une colline qu'arrose le Diouris, longtemps encore tu répandras au loin tes parfums ; et tes humbles habitants, de même que la violette cachée sous les herbes, se devineront à leur bonne tenue, aux bons exemples qu'ils donneront, à l'explosion de leur foi, dans chaque occasion qui se présentera. Mais aussi, que n'est-il donné à ce petit peuple, si chrétien, d'adorer Dieu dans une église moins indigne de lui ? Peut-on même donner le nom d'église à cette vieille chapelle assise dans un marais, humide, même en temps sec, et qui s'effrite lentement !.... Assurément Bethléem ne valait pas moins ; mais que faire quand on est si pauvre ? »

« L. G. »

Les Fêtes de Tréguier.

Les fêtes du grand « Pardon » de saint Yves et de la bénédiction du Calvaire de réparation, qui viennent d'avoir lieu à Tréguier, les 17, 18 et 19 Mai, ont été une superbe et touchante manifestation de la foi bretonne, à laquelle s'est associée la France entière. Hâtons-nous d'ajouter que, malgré les provocations des adversaires, les placards injurieux et diffamatoires, les défis à l'adresse des catholiques, malgré la mesure mesquine supprimant la procession au Calvaire, les fêtes ont conservé leur caractère religieux, pieux et calme. Les chrétiens, accourus à Tréguier, ces jours-là, y venaient pour prier, témoigner publiquement de leur fidélité au Christ ; pour protester aussi, en hommes forts de leur droit dont ils ont conscience, — et ils le montraient par leur attitude énergique — contre la glorification de l'insulteur de leur Dieu. Mais, quoi qu'on ait dit, la haine n'a pas de place dans le cœur des catholiques ; le sentiment qui y domine, c'est l'amour, et la pitié pour ceux qui ne partagent pas leur foi ou qui l'ont reniée. Ils ont montré, comme on les y invitait, que l'amour est plus fort que la haine.

Dès le mardi, la ville de Tréguier avait pris sa parure de fête : plusieurs maisons étaient pavoisées, au clocher de la Cathédrale flottaient des drapeaux et de longues banderoles avec des inscriptions ; l'intérieur était orné d'écussons, d'oriflammes et de bannières... Cependant les pèlerins commençaient à arriver ; nombreux déjà, le mercredi, à la grand'messe chantée par un prêtre du diocèse de Quimper, M. Havas, recteur de Trézilidé, le soir ils remplissaient l'église où M. le chanoine Ollivier, supérieur du Petit-Séminaire de Plouguernével, prononça le panégyrique de saint Yves. L'orateur est connu, et il nous suffira de dire qu'il a été à la hauteur de sa réputation. La Bretagne, dit-il en substance, est restée la terre classique de l'honneur et de l'héroïsme, parce qu'elle est demeurée fidèle à sa foi, au culte et à l'imitation de ses Saints. Celui que nous fêtons aujourd'hui, saint Yves, est venu compléter le cycle de nos premiers missionnaires ; il sauva la Bretagne en relevant les mœurs par son exemple, en ravivant la foi par ses prédications et ses miracles... Il peut servir de modèle aux chrétiens de notre temps, dans les situations diverses et souvent difficiles où ils se trouvent... L'éloquent prédicateur termina par une touchante prière commentant ces paroles de l'office de saint Yves : « Que, par ton intercession, les Bretons gardent les mœurs et conservent fidèlement l'antique foi des ancêtres ! »

Cette première cérémonie solennelle du pèlerinage se termina par la Bénédiction du T. Saint-Sacrement, suivie du chant de la « douce Oraison de saint Yves ».

† †

Le jeudi matin, dès la première heure, les rues regorgeaient

Archives diocésaines de Quimper et Léon

de pèlerins, et ils continuaient d'arriver, isolément ou par groupes ; plusieurs paroisses du voisinage venaient en procession.

A 9 heures, avait lieu, à la Cathédrale, la messe solennelle célébrée par M. le chanoine Le Guénédal, vicaire capitulaire de Vannes. Dans le sanctuaire avaient pris place : Son Em. le cardinal Labouré, archevêque de Rennes, Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, Mgr Dubillard, évêque de Quimper et de Léon, Mgr Dulong de Rosnay, prélat de la maison de Sa Sainteté ; dans le chœur, environ 400 prêtres, dont un grand nombre du diocèse de Quimper, parmi lesquels : MM. les chanoines Coat, curé-archiprêtre de Quimper ; Le Duc, curé-archiprêtre de Morlaix ; Le Goff, curé-archiprêtre de Saint-Pol-de-Léon ; Treussier, recteur de Saint-Marc, etc. Dans l'assistance on remarquait de nombreux personnages, au nombre desquels MM. de Cuverville et de Chamaillard, sénateurs du Finistère, M. Bazire, président de la Jeunesse Catholique Française, etc.

La messe est exécutée en chant Grégorien par les élèves du Petit-Séminaire ; mais toute l'assistance s'unit au *Credo*, qui résonne dans la basilique comme l'affirmation solennelle de l'antique foi des Bretons.

A l'issue de la messe, a lieu la procession traditionnelle au Minihy. On sait que le tombeau de saint Yves se trouve dans le cimetière de cette paroisse ; la tête du Saint seule est à Tréguier, renfermée dans un précieux reliquaire, que l'on apporte, chaque année, le 19 mai, à l'endroit où est déposé le reste du corps. La procession, à laquelle prenaient part plus de 300 prêtres et une foule immense de fidèles — le défilé ne dura pas moins d'une demi-heure — était présidée par Mgr l'Évêque de Quimper, assisté de Mgr Dulong de Rosnay ; elle fut reçue, à la limite de la commune du Minihy, par le Maire qui adressa à l'Évêque quelques paroles empreintes des plus beaux sentiments chrétiens.... Après un parcours de 4 kilomètres, le pieux cortège rentrait à Tréguier, vers midi.

C'est alors qu'on eut la confirmation de la nouvelle, déjà répandue, que la procession de l'après-midi pour la bénédiction du Calvaire était interdite. Tôt après, les hussards et les fantassins cernent le monument, dont l'accès est cependant permis aux pèlerins par groupes séparés de 2 à 300. La masse des fidèles se rangent derrière le cordon de troupes et chantent sans discontinuer, durant plusieurs heures, des cantiques bretons et français parmi lesquels revient surtout le refrain connu et bien de circonstance : « Nous voulons Dieu ! » Dès lors, écrit un témoin oculaire, « il devient certain que la cérémonie se célébrera sans trouble ni scandale. A la ferveur des chants, au nombre et à la puissance des voix, il est facile de comprendre que pas une interruption n'osera s'élever en ce moment, qu'aucune contre-manifestation ne tentera de s'esquisser. Prudence est mère de sûreté. »

† †

Cependant, à l'heure fixée, les vêpres solennelles sont chantées, à l'église ; puis les évêques et le clergé se dirigent séparément vers le Calvaire, auquel ils accèdent en passant par la propriété de M. de la Baronnais, le généreux donateur du terrain ; leur arrivée est accueillie par les cris de : « Vive le Christ ! vivent nos évêques ! vive la liberté ! » En son nom personnel et au nom de sa famille, M. de la Baronnais et M. Deschard, commissaire général de la marine en retraite, au nom du Comité d'initiative, présentent dans d'excellents discours le Calvaire à Mgr l'Évêque de Saint-Brieuc, et Son Em. le cardinal Labouré, archevêque métropolitain, bénit le monument.... Puis le chant du *Credo* s'élève imposant, redit par tous les échos d'alentour ; un barde, en costume national, debout au pied de la croix, récite au Christ un hymne superbe en langue bretonne et, pendant que retentissent les acclamations enthousiastes, les prélats et le clergé rentrent à la Cathédrale, où Monseigneur l'Evêque de Quimper, dans une allocution « élevée et pleine de doctrine » — ainsi l'a caractérisée le Cardinal archevêque de Rennes, — montre le sens et la raison d'être de la fête qui va se terminer. Jésus-Christ, dit-il, est Dieu : il l'a solennellement affirmé, et il l'a prouvé par ses miracles. Cette divinité que les grands génies ont reconnue et proclamée à travers les siècles, que les schismatiques grecs professent, que les fils de Luther et de Calvin n'ont point contestée, nous y croyons de toute l'énergie de notre âme... Et voilà que, au siècle dernier, un malheureux apostat vient jeter à la face de notre Sauveur la plus sanglante injure, en le traitant d'imposteur ; et sous prétexte qu'il était Breton — hélas ! — on prétend glorifier cet homme, sur cette terre de la traditionnelle fidélité à Dieu et à l'Eglise, et personne n'eût protesté !... Les catholiques Bretons ont relevé le défi : en face de la statue du blasphémateur, ils ont élevé l'image du divin Crucifié afin qu'il pardonne et qu'il continue à bénir notre pays... On parle de provocation ! En bonne foi, si elle existe, elle ne vient pas de notre côté. Nous avons voulu seulement, comme c'est notre droit et notre devoir, réparer, dans la mesure de nos moyens, l'insulte faite à Jésus, notre Seigneur et notre Dieu, à qui soit honneur, louange et gloire dans les siècles des siècles...

† †

Le Salut solennel du Saint-Sacrement a clôturé cette émouvante cérémonie. Le soir de cette inoubliable journée, la plupart des maisons de Tréguier étaient illuminées ; et, en regagnant leurs demeures, les pèlerins pouvaient apercevoir de loin la tour de la vieille Cathédrale éclairée, avec cette inscription se détachant en caractères lumineux : « Vive le Christ ! » Ce mot exprime la pensée qui a présidé aux fêtes du Calvaire de protestation ; il résume l'enseignement et l'espérance qui en ressortent : le peuple breton entend garder ce qui fait partie de sa vie et la raison de sa force, la liberté de croire et de prier ; comme on l'a dit si bien, « à genoux pour adorer la croix, au besoin debout pour la défendre. »

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Rennes. — **Congrès de la Jeunesse Catholique.** — Le Congrès régional de la Jeunesse Catholique Bretonne s'est tenu à Rennes, les 22 et 23 Mai, selon le programme que nous avons publié. On n'attend pas de nous un compte-rendu de toutes les réunions ; nous tenons cependant à signaler quelques faits qui nous semblent plus dignes de remarque, parce qu'ils montrent bien l'esprit de cette Association si digne d'être connue et encouragée.

Non contents de se dire catholiques, ses membres veulent « s'affirmer tels dans leur vie publique comme dans leur vie privée ». C'est pourquoi les congressistes de Rennes ont tenu à assister, lundi, à une messe dite pour eux en la basilique de N.-D. de Bonne-Nouvelle. « L'acte de piété collective ainsi publiquement accompli par ce pieux pèlerinage, drapeaux et bannières des groupes flottant fièrement au vent, fait le plus grand honneur à ces jeunes gens et est d'un grand exemple pour les timides qui ont toujours peur d'affirmer leur foi aux yeux du peuple. »

Au cours des sessions de travail, parmi les rapports si intéressants et si instructifs qui ont été lus, un traite spécialement « de la piété dans les groupes des Jeunes » qui, « s'ils veulent exercer une influence, doivent être sincèrement et intégralement catholiques, c'est-à-dire agir en tout et toujours en catholiques ». Un des vœux émis invite les groupes « à favoriser les retraites annuelles et à figurer officiellement aux processions de la Fête-Dieu dans leurs paroisses ».

C'est le même esprit qui anime le superbe discours prononcé par le président de la J. C. F., M. Bazire, à la séance solennelle de clôture. Nous ne pouvons résister au plaisir d'en citer ce passage où le jeune orateur rappelle un souvenir de son pèlerinage de Rome, en 1901. A la réception au Vatican, Léon XIII apercevant le drapeau de la Jeunesse Catholique Française (ce même drapeau qui était aux fêtes de Tréguier et que l'on aperçoit sur l'estrade d'honneur au fond de la salle) : « Ah ! s'écria le Pape, c'est le drapeau de la France ». Et je le vois prenant la frange dans ses mains et la portant à ses lèvres : « Ah ! c'est le drapeau de la France, je l'embrasse avec toute mon âme, parce que c'est le drapeau de la fille ainée de l'Eglise ».

» Et, dans ce geste, dans ces mots, je vis le signe de notre relèvement futur. *(Applaudissements.)*

» Jamais la Jeunesse catholique ne se séparera de la chaire de Saint-Pierre. »

† †

Son Em. le cardinal Labouré, président d'honneur du Congrès, en laissa la direction effective à Mgr Dubillard, « plus jeune que lui, et dont il connait la science et la sûreté de doctrine ». Notre Evêque a donc présidé les principales séances solennelles, avec sa compétence connue et une paternelle bonté dont tous ont été charmés.

Lundi, à la séance de clôture, Sa Grandeur a prononcé un discours dont nous tenons à donner au moins les principaux passages, que nous empruntons au *Nouvelliste de Bretagne*. Après avoir félicité M. Bazire, qu'il avait déjà entendu à Besançon, il y a quelques années, Monseigneur continue :

« On a parlé, ce matin, du rôle de la Jeunesse dans la défense catholique ; je voudrais définir d'une façon nette et précise ce que nous attendons de vous.

« L'Eglise a été souvent comparée à une armée rangée en bataille, et cette comparaison est parfaitement vraie. L'Eglise militante lutte et combat, parce qu'elle vise à la conquête d'une patrie, d'un royaume, non d'une patrie qui passe, mais d'une patrie éternelle, non d'un royaume d'ici-bas, mais d'un royaume qui n'est pas de ce monde.....

« Dans toute armée il y a des chefs, c'est nécessaire. Le généralissime de l'Eglise est le Pape, vicaire de Jésus-Christ sur la terre. J'aurais dû dire que le vrai chef de l'Eglise est Jésus-Christ, dont le Pape est et sera toujours le représentant, le Pape d'hier comme celui d'aujourd'hui, comme le Pape de demain. Le Souverain-Pontife a un don précieux pour diriger l'Eglise, il est infaillible : il ne peut se tromper sur la voie à suivre pour la conquête du ciel.

« A côté, ou plutôt au-dessous du Pape sont les évêques qu'il envoie à travers le monde pour gouverner les églises. Ce sont eux qui sont les intermédiaires entre le peuple et le Souverain Pontife. Je tiens à le dire, parce qu'on rencontre aujourd'hui des hommes qui prétendent suivre l'inspiration du Pape et qui ne se soucient aucunement des évêques. C'est comme si des soldats prétendaient ne tenir aucun compte de leurs officiers, sous prétexte de n'obéir qu'au général en chef.

« Ce sont les évêques qui sont chargés de gouverner l'Eglise, sous les ordres du Pape ; les prêtres eux-mêmes tiennent leurs pouvoirs de l'évêque et l'exercent en son nom... Tout le monde a compris ma pensée. »

Mgr Dubillard continue en montrant que le rôle de la Jeunesse catholique est d'être une troupe d'élite, chargée de servir d'éclaireurs et de couvrir les flancs de l'armée, rôle honorable entre tous, mais qui demande un contact perpétuel avec l'état-major général pour recevoir des ordres. « Votre seul point d'appui est donc le clergé et les évêques ; il n'y en a pas d'autre. Ne vous laissez donc pas entraîner à aller au loin sans vous occuper du gros de l'armée, car je craindrais fort de vous voir vous perdre ou passer à l'ennemi. »

Monseigneur rappelle qu'on a dit de lui qu'il était dévoué à la jeunesse, c'est exact ; il est disposé à lui reconnaître beaucoup de liberté. « Jamais cependant je ne lui reconnaîtrai, dit-il, la liberté de se séparer de l'évêque ou de ceux chargés par lui de diriger les groupes de jeunes gens afin qu'ils ne s'égarent pas hors des sentiers de la vérité. »

Les jeunes gens ne doivent pas avoir peur du surnaturel ni de la vie spirituelle, qui se maintient par la fréquentation

Archives diocésaines de Quimper et Léon

des sacrements. « Qui oserait dire que les seules forces humaines aient suffi aux catholiques pour exister, tels qu'ils sont encore aujourd'hui, malgré les combats qu'ils ont eu à supporter depuis trente ans ?

L'évêque de Quimper recommande aux jeunes gens de préférer aux études théoriques, transcendantes et obscures, des études pratiques, expérimentales. « Etudiez ce qui se passe autour de vous, entrez en contact avec le peuple pour l'éclairer, le soutenir, l'encourager. L'action doit se manifester par la parole et par des actes. Pour parler, on n'a pas besoin de l'éloquence de M. Bazire. C'est beau d'être éloquent comme lui, mais ce n'est pas nécessaire pour parler quand il est utile de le faire. Les actes valent souvent mieux que les paroles, ils sont mieux compris des âmes simples. »

Sa Grandeur conclut en ces termes : « Nous sommes tous ici pour nous unir. Ces jeunes gens seront vaillants. Que tous les parents engagent leurs fils à faire partie de cette Association vraiment chrétienne qui marchera à la conquête du ciel, et sur la terre à la conquête du droit, de la justice et de la liberté. »

La péroraison du vaillant prélat provoque une vive émotion.

Avant de lever la séance, Mgr Dubillard donne lecture du télégramme suivant qu'il vient de recevoir de Rome en réponse à l'adresse envoyée la veille au Souverain Pontife :

« Le Saint-Père, agréant l'hommage de la fidélité des jeunes catholiques bretons, bénit de cœur ceux qui assistent au Congrès présidé par Son Eminence le cardinal Labouré.

« † Cardinal MERRY DEL VAL. »

Mgr Dubillard donne la bénédiction à l'assistance agenouillée.

† †

Le Comité régional de l'Union de la Jeunesse catholique bretonne a nommé représentants pour le département du Finistère : M. J. Dujardin, de Brest, et A. Durand, de Quimper.

Pardon de Rumengol. — CHEMIN DE FER. — Nous apprenons que, comme les années précédentes (à l'exception de l'année dernière), la Compagnie d'Orléans fera arrêter au passage à niveau 543, en face de Rumengol, tous les trains de voyageurs sauf le train 18, *les 28 et 29 Mai courant.*

Le dimanche 29 Mai, un train spécial sera mis en marche entre Quimper et le passage à niveau de Rumengol et retour aux heures ci-après, savoir :

Aller	Quimper	départ, 6 h. 05 matin.
	P. N. de Rumengol,	arrivée, 7 h. 19 —
Retour	P. N. de Rumengol,	départ, 3 h. 32 soir.
	Quimper,	arrivée, 4 h. 43 —

N. B. *En donnant ces renseignements la Compagnie fait toutes les réserves nécessaires, l'application de ce programme restant subordonnée à la décision de l'Administration supérieure.*

CANADA. — **Une mission dédiée à Notre-Dame du Folgoët ; effet de sa protection.** — Nos missionnaires, si nombreux dans toutes les parties du monde, aiment à donner à leurs chrétientés lointaines des noms qui leur rappellent les saints et les pèlerinages vénérés de leur chère Bretagne. C'est ainsi que, sur les bords du lac Manitoba, une station est dédiée à Notre-Dame du Folgoët, que l'on invoque avec le même succès dans les régions glacées de l'Amérique du Nord que dans son célèbre sanctuaire du pays de Léon, témoin le fait suivant. Il est raconté par un vétéran des missions du Canada, le R. P. Camper, Oblat, originaire de notre diocèse où il compte encore de nombreux amis. C'est d'une lettre écrite à l'un d'eux que nous détachons ce touchant récit.

Les exercices de la retraite (prêchée aux catholiques de la « Réserve ») sont terminés. Nawokijik vient faire ses adieux au missionnaire et s'attarde assez longtemps à parler avec lui. L'entretien s'engage sur la bonté et la puissance de la Sainte Vierge. Alors le sauvage raconte, en toute simplicité, ce qui lui est arrivé tout récemment à lui-même.

« Un sauvage, protestant fanatique, qui perd tous ses enfants à peu près au même âge et toujours de la même maladie, avait, l'été dernier, une petite fille atteinte encore du même mal. Elle souffrait d'horribles convulsions. Le père, dans sa douleur, ne sachant que faire, se décida, malgré sa répugnance, à avoir recours aux catholiques et le pria, lui, Nawokijik, qui connait plusieurs médecines, de venir essayer de guérir l'enfant... Quoiqu'avec peu d'empressement, celui-ci se rendit à la maison de la malade ; mais avant d'appliquer ses remèdes, il déclara qu'ils n'auraient d'efficacité qu'autant que le grand Esprit voudrait en donner. Rien ne fit ; les convulsions continuaient de plus belle.

« Cependant Navokijik, voyant les parents dans la peine, aurait bien voulu leur apporter quelque consolation. Après un moment de réflexion, il s'écria (son bon ange vient de l'inspirer) : « J'ai « encore une médecine que j'essaierais bien ; mais auparavant il « faut que vous promettiez tous (il n'y avait dans la maison que « des protestants) que vous ne vous en moquerez pas et que vous n'y « mettrez aucun obstacle. » Tous firent la promesse. Alors, sortant de sa poche son chapelet bénit, il le passa au cou de la petite fille, qui, immédiatement ouvrant de grands yeux et regardant autour d'elle, laissa tomber ses bras et devint calme. Les convulsions avaient cessé ; elle était guérie, si bien que la mère s'écria aussitôt que, dès que le missionnaire catholique reviendrait dans la Réserve, elle irait le trouver avec sa petite fille. Le père, accroupi dans un coin, la tête baissée, ne souffla pas un mot. Mais le lendemain il parcourait toutes les maisons de la Réserve, disant à qui voulait l'entendre que sa fille avait été guérie par l'imposition du chapelet bénit.

« La Vierge du fou des bois, de Salaün le fou, donnait à ces pauvres gens un témoignage de sa bonté et de sa puissance. Vive Marie ! *Ave Maria !* »

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« **Bretoned Paris.** » — La *Semaine religieuse* a souvent parlé de « La Bretagne », société charitable fondée dans le but de soulager les familles indigentes des Bretons résidant à Paris ; nous avons même, à diverses reprises, cité des extraits du compte-rendu publié annuellement par l'Œuvre. Celle-ci aura désormais un Bulletin mensuel « Bretoned Paris », dont la direction se trouve 23, rue Vaugirard ; le prix de l'abonnement est de 2 fr. 50 par an.

On déplore, avec raison, le mouvement des campagnes vers les villes, surtout vers Paris où tant de Bretons sont attirés par l'espoir de faire fortune et où ils ne trouvent, la plupart du temps, que la misère avec la perte de leur foi et de leurs mœurs. Comment enrayer ou, du moins, diminuer le mal ? En faisant connaître de plus en plus, d'une manière exacte avec des faits et des chiffres, à ceux qui sont à même d'arrêter l'émigration, la situation matérielle et morale des Bretons à Paris ; et, dans le cas où l'on ne pourrait les retenir au pays, d'avertir au moins les partants des principaux moyens de préservation et de salut qu'ils pourront trouver dans la grande ville. Tel est le but que se proposent les fondateurs de « Bretoned Paris ». Il est grandement à souhaiter qu'ils trouvent chez nous, dans les presbytères et dans les familles chrétiennes, le concours qu'ils sollicitent *sous forme d'abonnement* à leur Bulletin mensuel qui, à en juger par le premier numéro (Mai), sera aussi intéressant qu'utile.

Dernière heure. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort de M. Morgant, chanoine honoraire, curé de Guipavas. Nous le recommandons aux prières des lecteurs.

Le service d'Octave pour le repos de l'âme de M. le chanoine Morgant sera célébré à Guipavas, mercredi 1er Juin, à 10 heures.

R. I. P.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — **Le Saint-Siège et la France.** — On sait que le Souverain Pontife, à la suite de la visite faite, à Rome, au roi d'Italie, a adressé une protestation aux chefs d'Etat près desquels le Saint-Siège est représenté officiellement. Le Pape ne pouvait agir autrement, sous peine de voir prendre son silence pour une définitive abdication des droits que ses prédécesseurs ont toujours revendiqués..... Cependant le Saint-Siège conserva à son acte de protestation un caractère secret et purement diplomatique, supprimant dans l'exemplaire destiné au gouvernement français les mots qui pouvaient lui paraitre offensants... Mais, comme l'a montré M. le comte de Mun dans un remarquable article reproduit par la plupart des journaux catholiques, on cherchait simplement un

moyen de rompre avec l'Eglise et son chef. La note pontificale, aussi mesurée que ferme, a servi de prétexte ; l'ambassadeur de France au Vatican a été rappelé ; les relations diplomatiques ne sont pas cependant rompues, elles sont confiées provisoirement à un secrétaire d'ambassade.

Quelle sera la solution définitive ? Peut-être la séance d'aujourd'hui (vendredi) à la Chambre, où l'on discute une interpellation à ce sujet, nous l'apprendra-t-elle. Mais avec nos gouvernants tout est à craindre de ce côté. Dans la crise actuelle, le Concordat peut être dénoncé..... Prions pour la France dont la rupture avec Rome ne pourrait que hâter la ruine. Espérons encore : le Vatican, tout en maintenant ses droits avec fermeté, ne fera rien pour hâter la rupture. Pie X n'a pas rappelé le Nonce de Paris, et Mgr Lorenzelli déclare qu'il n'envisage pas comme prochain l'éventualité de son départ, même pour un congé.

Ajoutons que, à Rome, dans les cercles les mieux informés, on déclare absolument fantaisistes les bruits de démission du cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté. Pie X, qui l'entoure d'une véritable affection paternelle, a placé en lui la plus entière confiance, appréciant les éminentes qualités de son esprit, sa piété et son dévouement sans limites au Saint-Siège.

— Comme les difficultés persistent entre le gouvernement français et le Saint-Siège à propos des sièges épiscopaux vacants, il a fallu cependant penser à l'administration de ces diocèses privés de titulaires.

Les Congrégations romaines viennent d'accorder à cet effet aux vicaires capitulaires des facultés plus étendues, spécialement au point de vue de la juridiction ; pour les actes épiscopaux ils sont autorisés à s'adresser aux évêques des diocèses voisins.

Vannes. — **Pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray.** — Le pèlerinage de la Pentecôte à Sainte-Anne d'Auray a été présidé par un jeune évêque originaire du diocèse de Vannes, récemment sacré, Mgr Conan, archevêque de Port-au-Prince (Haïti). Favorisées par un beau temps, les fêtes ont été très belles. On y remarquait, comme chaque année, de nombreux pèlerins du Finistère.

Saint-Brieuc. — **Pardon de N.-D. d'Espérance.** — Lundi 30, mardi 31 Mai et mercredi 1er Juin, seront célébrées, à Saint-Brieuc, sous la présidence de Mgr Fallières, les fêtes du grand Pardon annuel de Notre-Dame d'Espérance.

Le mardi soir, aura lieu la procession générale aux flambeaux avec salves d'artillerie pendant le défilé, suivie de la bénédiction pontificale. La basilique restera ouverte toute la nuit, et une messe de communion sera célébrée à minuit. — *Indulgence plénière aux conditions habituelles.*

Archives diocésair. s de Quimper et Léon

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Pèlerinage de Sainte-Anne-d'Auray, *Billets d'Aller et Retour à Prix réduits.* — A l'occasion du *Pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray* (Morbihan), il est délivré, chaque année, du *Samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 Octobre* inclusivement, des Billets Aller et Retour de toutes classes pour les stations d'*Auray* et de *Sainte-Anne d'Auray*, avec réduction de **40** °/₀ en 1re classe, de **35** °/₀ en 2e classe et de **30** °/₀ en 3e classe sur le double des Billets simples.

Les Billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs *(les trains poste et les trains express exceptés)* : ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour dans lequel ils ont été délivrés ; ceux délivrés au départ d'une gare située à plus de 100 kilomètres de *Sainte-Anne d'Auray* ou d'*Auray* sont valables pendant quatre jours, comptés de minuit à minuit, le jour de départ compris.

Les Voyageurs, en provenance des au-delà d'*Auray* vers *Lorient*, *Quiberon* ou *Pontivy*, porteurs de Billets pour *Sainte-Anne d'Auray*, auront la faculté de s'arrêter vingt-quatre heures à *Auray*, tant à l'aller qu'au retour ; mais la durée de validité des Billets ne sera pas augmentée.

BIBLIOGRAPHIE

Saint Léon IX (1002-1054), par l'abbé Eug. MARTIN, docteur-ès-lettres, professeur à l'École Saint-Sigisbert, de Nancy. 1 vol. in-12 de VIII-208 pages de la collection " **Les Saints** ". Prix : 2 fr. Librairie Victor LECOFFRE, Paris.

M. l'abbé Martin, professeur à la grande école Saint-Sigisbert, est bien connu du monde savant par sa belle histoire des diocèses de Toul et Nancy, que l'Institut a couronnée. Il nous donne aujourd'hui l'histoire d'un homme qu'honorent toute la Lorraine et toute l'Alsace, Brunon l'Alsacien, devenu pape sous le nom de Léon IX. Léon IX remit de l'ordre dans l'Eglise, il réforma son clergé, il travailla sans relâche à la pacification des peuples : enfin il prononça vigoureusement cette action sociale qui devait illustrer Grégoire VII. Le volume de M. l'abbé Martin constitue pour le grand public français un travail neuf, solidement documenté, clairement composé, agréablement écrit.

Saint Wandrille (VIe-VIIe siècle), par Dom BESSE. 1 vol. in-12 de V-183 pages de la collection " **Les Saints** ". Prix : **2 fr.** Librairie Victor LECOFFRE.

De son exil, le bénédictin bien connu Dom Besse (de Ligugé) nous envoie la vie de l'un de ses plus illustres ancêtres d'il y a environ douze cents ans, saint Wandrille, abbé de Fontenelle, en Normandie. Après avoir été l'un des « paladins » du roi Dagobert, saint Wandrille entra dans l'ordre de Saint-Benoît, et il fut l'un des plus utiles créateurs des foyers de vie chrétienne et de civilisation véritable, qu'on appelle les monastères. Celui qu'il fonda et qui fut consacré par l'évêque de Rouen, saint Ouen, contenait trois cents moines : ce fut une de nos premières écoles d'agriculture, de défrichement, d'industrie rurale et de commerce. Science bien assurée, clarté, sérénité, simplicité cordiale et reposante, tels sont les caractères qui nous font retrouver dans ce petit volume toute la tradition bénédictine.

Librairie J. SALAUN, Quimper.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. Vendredi 3 Juin 1904. N° 23.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — La Fête-Dieu.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Communiqué de l'Evêché ; Nos Bretons en Angleterre ; Nécrologie ; Le grand Pardon de Rumengol ; Quimper ; Brest ; Légitimes inquiétudes ; Une statue à Saint-Yves dans l'église du Vœu National.
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Le Saint-Siège et la France ; Angoulême ; Arras ; Chartres ; Avis ; Jérusalem.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 5 Juin. — 2e Dimanche après la Pentecôte. S. Boniface, Evêque, Martyr. Double. Rouge. A la messe, mémoires du Dimanche et de l'Octave.

Vêpres, à partir du capitule, du suivant, avec mémoires : de S. Boniface, du Dimanche et de l'Octave.

Au chœur, solennité du T. Saint-Sacrement, avec mémoires de S. Boniface et du Dimanche.

Lundi, 6. — S. Norbert, Evêque. Double. Blanc.

Mardi, 7. — Office de l'Octave du T. Saint-Sacrement ; semi-double. Blanc.

Mercredi, 8. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 9. — Octave de la Fête du T. Saint-Sacrement. Double. Blanc.

Vendredi, 10. — FÊTE DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS. Double de 1re classe. Blanc.

Samedi, 11. — S. Barnabé, Apôtre. Double-majeur. Rouge.

Dimanche, 12. — 3e Dimanche après la Pentecôte. S. Jean de Saint-Facond, Confesseur.

Solennité du Sacré-Cœur.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plomeur.	5, 6, 7 et 8 Juin.
Comanna	9, 10, 11, 12 et 13 Juin.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

LA FÊTE-DIEU

Qu'ils sont beaux, ces jours de la Fête-Dieu! Qu'ils sont doux et consolants pour le cœur! Qu'elles sont touchantes, ces paisibles manifestations chrétiennes devant le Dieu de l'Eucharistie! Vraiment c'est une grande fête où toutes les richesses, toutes les mélodies, toutes les fleurs, tous les parfums de la terre concourent au triomphe de Celui qui daigne habiter parmi les hommes.

A la voix puissante des cloches, les foules s'ébranlent, et le plus ravissant spectacle va s'offrir aux regards. Sortez de votre demeure, ô Jésus! O Emmanuel! Le peuple chrétien veut rendre à son Sauveur, avec les honneurs dus à Dieu, les éclatants témoignages de la reconnaissance dont il est digne.

Il apparait au travers des nuages d'encens; les fleurs s'envolent un instant dans les airs pour répandre leur parfum, puis se placent sous les pas du divin Triomphateur, afin d'orner sa voie. Il s'avance au milieu des lumières, entouré d'or, escorté par de nombreux fidèles dont les fronts sont découverts, dont les cœurs battent d'amour et dont les lèvres répètent de pieux cantiques.

Où va-t-il ainsi, cet adorable visiteur? Qui le presse de parcourir les rues des cités ou les sentiers des villages? La charité l'anime; s'il aime à recevoir les honneurs que ses enfants lui rendent, sa miséricorde le porte vers la brebis égarée qui se rencontrera peut-être sur son passage et à qui il veut dire sa parole miséricordieuse : « Mon fils, toi aussi, donne-moi ton cœur! »

Oui, Seigneur! regardez ceux qui ne savent plus le chemin de votre maison, ceux qui passent sans vouloir vous connaître. Regardez ce jeune homme qui n'a pas encore perdu la foi, mais qu'une coupable faiblesse tient éloigné de vous. Voyez, il a peur d'une grâce qui le ramènerait à vos pieds; il a peur des larmes de sa mère, car il sait qu'elle est dans la foule, priant et pleurant pour lui. Il est là, au détour d'une rue, dans un angle caché. Il voulait fuir d'abord, mais ces pompes, un souvenir d'enfance, je ne sais quel souffle mystérieux qui venait de vous, ô mon Dieu, l'a retenu; il n'a pas encore le courage de tomber à genoux et de vous dire : « Ayez pitié de moi! » Mais vous, ayez pitié de lui; et de l'Hostie sainte laissez partir un rayon brûlant d'amour pour ce prodigue.

Guettez au passage ceux qui vous méconnaissent, comme vous avez guetté Paul sur le chemin de Damas. Il en est peut-être qui ont dit, comme autrefois les ennemis du peuple de Dieu : « *Quiescere faciamus omnes dies festos Dei*; faisons cesser toutes les fêtes chrétiennes sur la terre. » Jetez un regard sur eux, ô mon Dieu, et changez le cours de leurs pensées, changez leurs cœurs.

Regardez tant de souffrances, celles qui paraissent au grand

jour et celles plus nombreuses, hélas! qui se cachent et que vos yeux seuls peuvent apercevoir. Regardez les pauvres; il en est peut-être que la misère empêche de vous suivre et que leurs haillons retiennent loin de vous.

Regardez les malades : c'est pour eux un jour de joie. Ils souffraient de ne pouvoir aller à vous, et ils vous saluent comme une divine espérance. Ce rayon de bonheur qui leur sourit sera peut-être le dernier.

O Emmanuel! dans ces jours de Fête-Dieu, que vos triomphes soient éclatants et magnifiques! Que vos bénédictions descendent nombreuses sur ce peuple, à qui vous seul pouvez apporter la paix et le salut.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. — **La défense des droits de l'Église et de la liberté des catholiques, au Parlement et devant le pays.**

III. — **Mission.** — POULLAN, *du 12 au 26 Juin*. Président, la 1re semaine, M. Godec, curé-doyen d'Elliant.

IV. — **Retraite.** — MORLAIX : Retraite bretonne pour les femmes, du 12 au 18 Juin.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Mois du Sacré-Cœur.* Tous les jours, pendant le mois de Juin, une messe de réparation se dit à l'autel du Sacré-Cœur, à *5 h. 1/2* ; elle est suivie de la récitation des Litanies du Sacré-Cœur.

Tous les vendredis du mois, à *7 h. 3/4 du soir*, cérémonie réparatrice : récitation du chapelet, des Litanies du Sacré-Cœur, des actes de foi, d'amour et de réparation; bénédiction du T. Saint-Sacrement.

— *Dimanche 5 Juin*, solennité de la Fête-Dieu. La dernière messe basse se dit à *8 h. 1/2*.

A *9 heures*, grand'messe. Des places seront réservées aux hommes et aux jeunes gens du Patronage, au haut de la nef. Ils se grouperont, à la sortie, immédiatement après le dais.

A l'issue de la messe, procession présidée par Monseigneur l'Évêque. Elle suivra le parcours déjà indiqué, à savoir : rue de l'Évêché, boulevard de l'Odet, rue du Pont-Firmin (reposoir); rue Neuve, rue Sainte-Catherine, rue de l'Évêché.

Voici l'ordre de la procession : 1° l'Orphelinat de la Providence, avec sa bannière et son chœur de cantiques ; 2° le Patronage de la Sainte-Famille ; 3° les écoles libres de filles ; 4° la Congrégation des Demoiselles, avec bannière et insignes ; 5° la Congrégation des Dames ; 6° le Tiers-Ordre ; 7° les Confréries du T. Saint-Sacrement et de l'Adoration Réparatrice ; 8° les écoles des Frères et le Patronage des garçons ; 9° la musique du Pensionnat Sainte-Marie ; 10° la bannière de la paroisse de Saint-Corentin ; 11° les enfants de chœur ; 12° les séminaristes, le clergé et le Chapitre de la Cathédrale ; 13° le dais abritant le T. Saint-Sacrement ; 14° le cortège d'honneur.

Archives diocésain s d Quimper et Léon

On fait, d'une manière toute spéciale, appel aux hommes de toutes les classes, pour qu'ils soient, cette année, plus nombreux que jamais à accompagner Notre-Seigneur.

Pendant la semaine, le T. Saint-Sacrement reste exposé tous les jours, depuis la première messe jusqu'aux vêpres, qui se chantent à *4 heures* et sont suivies de la bénédiction.

Tous les jours de l'Octave, grand'messe à *9 heures.*

***

— Église de Saint-Mathieu. — Dimanche, messes basses à *5 h. 1/2, 7 heures* et *8 heures*. A *9 heures,* grand'messe après laquelle on se rendra à la Cathédrale pour la procession.

A *3 heures,* vêpres suivies de la procession du T. Saint-Sacrement dans l'intérieur de l'église.

Pendant l'Octave, le Saint-Sacrement sera exposé après la première messe.

Le soir, à *8 heures,* chant des Complies et Salut solennel.

***

— Notre-Dame de Loc-Maria. — Pendant l'Octave du T. Saint-Sacrement, tous les soirs à *8 h. 1/4,* chant de Complies suivi de la bénédiction solennelle du T Saint-Sacrement.

***

— Chapelle de la Retraite. — Le dimanche 5 Juin, réunion de la Congrégation des Dames. A *7 h. 1/2,* sainte messe suivie de la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Communiqué de l'Évêché. — Monseigneur l'Évêque, étant informé que certains prêtres étrangers au diocèse ou n'y exerçant aucun ministère quêtent ou font quêter à domicile des intentions de messe, prévient les fidèles que, en pareil cas, ils doivent se tenir sur leurs gardes et ne pas accorder d'honoraires *quelles que soient les instances des solliciteurs.*

Les intentions de messe, si on veut qu'elles soient régulièrement acquittées, doivent être remises soit aux prêtres des paroisses, soit à l'Evêché, soit au Grand-Séminaire, soit enfin à des ecclésiastiques bien connus.

Nos Bretons en Angleterre. — Monseigneur l'Evêque a reçu la lettre suivante qu'il est heureux de publier, en remerciant M. le comte de Mun de ses charitables démarches en faveur de nos compatriotes :

Paris, le 26 Mai 1904.

Monseigneur,

Votre sollicitude a été émue des périls auxquels est exposée la religion des Bretons de votre diocèse, spécialement du Léon, qui, chaque année, au nombre de 1,500 à 2,000 hommes, jeunes gens et enfants, vont en Angleterre vendre des oignons : éloignés de leurs familles et de leurs habitudes pendant des mois entiers, transportés dans un pays où leur foi, si elle est pratiquée, ne

l'est que par une minorité, ils se trouvent exposés, au point de vue religieux et moral, aux plus graves dangers.

Avec votre autorisation, j'ai cru devoir appeler sur cette situation le zèle pastoral de Messeigneurs les Archevêques et Evêques d'Angleterre et d'Ecosse dans le diocèse desquels se trouvent les villes qu'ils fréquentent, particulièrement. M. le duc de Norfolk, premier pair d'Angleterre, que sa charité non moins que son rang place toujours à la tête des œuvres intéressant la foi catholique, a bien voulu appuyer mes démarches.

J'ai reçu de Leurs Grandeurs les réponses les plus sympathiques. Tout en me signalant les difficultés résultant principalement du petit nombre des prêtres catholiques anglais. Elles ont bien voulu me donner l'assurance que tout le possible serait fait pour le bien religieux et moral des Bretons.

Je vous demande la permission de transcrire ici la lettre par laquelle tout récemment Mgr Bourne, archevêque de Westminster, a bien voulu me communiquer le résultat d'une délibération prise à ce sujet dans une réunion de l'Episcopat anglais. Ce sera comme le résumé de toutes les réponses qui me sont parvenues :

Londres, le 21 Mai 1904.

Monsieur le Comte,

En réponse à votre lettre du 19 courant, j'ai le plaisir de vous faire savoir que la situation dans laquelle se trouvent les paysans bretons qui viennent chaque année en Angleterre a été l'objet de la considération très spéciale des évêques anglais, et que NN. SS. les ont particulièrement recommandés à la sollicitude des prêtres desservant les ports où ils débarquent généralement.

Dans l'espoir que cette mesure aura l'effet que nous avons à cœur, je vous prie de croire, Monsieur le Comte, à l'assurance de mon profond dévouement en N. S.

† FRANÇOIS,
Archevêque de Westminster.

Comme il en avait été convenu avec Votre Grandeur, je donne avis de cette décision à MM. les Curés et Recteurs des paroisses où se recrutent principalement les « compagnies » de vendeurs d'oignons, afin qu'ils puissent en avertir leurs jeunes paroissiens et les exhorter à se tenir en relations avec le clergé catholique des villes où ils séjournent.

Votre Grandeur jugera peut-être que l'insertion de cette lettre dans la *Semaine religieuse* de son diocèse donnerait à cette communication, en attestant la part et le haut intérêt qu'Elle a pris à toutes ces démarches, une force et une autorité qu'elle ne saurait avoir par elle-même.

Je prie Votre Grandeur d'agréer les sentiments de profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être

son très obéissant serviteur,
A. de Mun.

Archives diocésain d Quimper et Léon

Nécrologie. — M. MORGANT, *chanoine honoraire, curé de Guipavas.* — Dans notre dernier numéro, nous n'avons pu qu'annoncer la mort de M. le chanoine Morgant, décédé le 25 Mai dans sa 70e année. Aux funérailles, célébrées le vendredi 27, assistaient 136 prêtres, dont 20 chanoines, et une foule de fidèles que la vaste église de Guipavas était insuffisante à contenir. C'est la meilleure preuve de la sympathie et de l'affectueuse estime dont jouissait le regretté défunt près de ses paroissiens comme parmi ses confrères.

Né à Saint-Pol-de-Léon le 8 Août 1834, M. Morgant (Charles-Jean-François) fut ordonné prêtre le 25 Juillet 1858 et nommé (26 Février 1859) vicaire à Plomodiern, où il ne resta que quelques mois. Devenu, à la fin de la même année 1859, sous-principal du collège de Saint-Pol, il exerça avec succès, dès le début et malgré sa jeunesse, les délicates fonctions de cette charge, imposant le respect par sa dignité et son calme, faisant régner l'ordre et la discipline en se montrant toujours le premier et le plus rigide observateur de la règle.

Nommé, le 22 Octobre 1870, recteur de l'île de Batz, M. Morgant y reconstruisit l'église et restaura le presbytère. A Plougoulm, où il fut transféré le 8 Mai 1878, il continua les traditions de son vénéré prédécesseur, en maintenant dans cette excellente population les pratiques et les habitudes chrétiennes. Tel il s'est montré encore à Guipavas, pendant les 22 ans (22 Avril 1882 — 25 Mai 1904) qu'il y a passés. Pasteur vigilant, attentif aux besoins de son troupeau, il s'occupait avec un zèle spécial de l'instruction chrétienne de l'enfance : les écoles-libres, qu'il a construites ou agrandies et qu'il laisse si florissantes, perdent en lui leur plus généreux bienfaiteur. Prêtre d'une piété exemplaire, M. Morgant avait une dévotion spéciale à la Sainte Vierge. Chaque année, il se faisait un bonheur de conduire les enfants de sa paroisse au sanctuaire de N.-D. du Folgoët, et il tenait à voir ses paroissiens nombreux au pèlerinage de Lourdes qu'il fit lui-même à plusieurs reprises. La « bonne Mère », qu'il invoquait avec une confiance filiale dans sa longue maladie, est venue mettre un terme à ces souffrances le 25 Mai, à l'heure où se terminait le Mois de Marie. La paroisse de Guipavas, aujourd'hui en deuil de son curé, si bon malgré son apparente froideur, charitable et accueillant pour tous, gardera un fidèle souvenir de ses enseignements et de ses exemples, en continuant à prier Dieu pour le repos de son âme.

M. Morgant avait été nommé chanoine honoraire par Mgr Valleau, le 30 Juin 1894. R. I. P.

RUMENGOL. — **Le grand Pardon, 1904.** — Un pèlerin du samedi nous adresse la communication suivante :

« Le ciel est fuligineux, délavé, brouillé, et on l'interroge d'un regard peu rassuré ; car l'orage se fait sentir lourd et pesant, depuis trois jours. A la gare de Quimper, on apprend, à la satisfaction générale, que l'on pourra, comme avant, descendre en face

de Rumengol. Sous cette impression, on démarre, on roule en faisant connaissance avec ses voisins. Beaucoup n'avaient pas vu encore le modèle, nouveau pour notre ligne de Basse-Bretagne, des wagons à couloirs, où les enfants se faufilent, timides et curieux ; innovation commode et confortable, qui donne un cachet d'intimité à nos compartiments et en fait une sorte de roulotte familiale où on se retrouve chez soi....

Lorsque nous arrivons à Quimerc'h, nous entendons annoncer que tous les voyageurs de Quimper à destination de Rumengol doivent descendre. Un mouvement de profonde surprise se manifeste.... Eh ! quoi ? Cet arrêt avait été obtenu depuis près de 40 ans ; l'an dernier, cette possession d'état avait été suspendue par une mesure administrative que l'on pouvait attribuer à un malentendu. Le Conseil général du Finistère avait émis le vœu formel que l'arrêt au passage à niveau 543 fût rétabli et maintenu à l'avenir, les jours de pardons de Rumengol. La Compagnie d'Orléans, partageant l'avis des représentants du Conseil général qui connaissaient bien l'impopularité de cette mesure louche, lâche et mesquine, avait dégagé sa responsabilité, en disant dans une note publique, que le « programme restait subordonné à la décision de l'Administration supérieure »....

Pauvres grand'mères escortant leurs petits-enfants aux cheveux blonds et aux jambes courtes, pèlerins partis de la maison et restés à jeun pour faire leurs dévotions au sanctuaire vénéré, tous doivent se résigner et passer par Quimerc'h, avec un supplément de quelques kilomètres à ajouter à leur fatigue. Au passage à niveau, nous trouvons les pèlerins de la direction de Landerneau : plus heureux que nous, ils y ont été descendus. Il paraît que ce train n'avait *pas été touché à temps par l'assignation.*

Nous trouvons des compensations à nos contrariétés; le temps est beau et clair, et permet d'admirer un site merveilleux.....

La grand'messe est chantée par M. le chanoine Kérébel, curé-doyen de Riec-sur-Bélon. Après l'Évangile, M. l'abbé Bourdoulous monte en chaire : il salue la Vierge, et proclame dans un accent de joie patriotique que ce que l'on voit à Rumengol atteste que la foi n'est pas morte, ni à la veille de mourir en Bretagne. On vient, en ce pèlerinage, chercher paix et confort pour le cœur; on y doit aussi chercher des leçons. Elles sont retracées dans les deux nouveaux vitraux, que l'on vient d'inaugurer dans cette église. Celui placé au Nord représente Jean de Langoueznou, abbé de Landévennec, composant la prose « *Languentibus* » ; il nous rappelle la pitié, la « dévotion » de la Sainte Vierge elle-même pour les âmes du Purgatoire ; que si nous sommes les vrais fils de cette divine Mère, nous devons, Bretons, conserver précieusement notre culte national des Trépassés.

Le second vitrail représente le P. Quintin, le grand apôtre du Rosaire en Basse-Bretagne; au centre, le Vénérable Michel Le Nobletz, représenté comme dans l'illustration désormais populaire, à genoux devant Notre-Dame, pendant que l'Ange lui présente

Archives diocésain d Quimper et Léon

les *trois couronnes*, et en troisième lieu, le Vénérable Père Julien Maunoir.

« Le prédicateur, avec une conviction émouvante, prie Dieu de presser le moment où nos deux grands missionnaires, ces pères de nos âmes, seront placés sur les autels. Dans une invocation éloquente, comme un cri de douleur, il supplie Notre-Dame de Rumengol de garder à notre pays sa foi, de lui rendre sa tranquillité et son honneur en détruisant les efforts des ennemis de Dieu et de l'Église. »

***

†

II. — Un autre correspondant nous écrit :

« Rumengol reste toujours le sanctuaire chéri des Bretons. Cette année, comme les années précédentes, les pèlerins ont afflué de tous les points du diocèse. C'est un spectacle bien émouvant et bien réconfortant, surtout de nos jours, de voir la piété de ces hommes qui, après toute une journée d'un pénible travail, n'ont pas craint d'affronter les fatigues d'une route longue et difficile, pour venir offrir à la Vierge leurs hommages et leurs vœux.

. . . . . .

« Le samedi soir, a lieu la « procession des miracles » ; elle a parcouru le chemin traditionnel, suivie d'une foule nombreuse et recueillie chantant de tout cœur le cantique de Notre-Dame de Rumengol.

« Toute la nuit, les pèlerins n'ont cessé d'arriver.

« Dimanche, Monseigneur l'Evêque est venu rehausser de sa présence l'éclat de la fête. A la grand'messe, chantée par M. le Curé-Archiprêtre de Châteaulin, le sermon fut donné par M. Kérébel, chanoine honoraire, curé de Riec, dont la parole chaude et vibrante a pénétré les cœurs. Il a montré en quelques mots la puissance de Marie, *Guerc'hez galloudus remed oll*, qui n'a jamais manqué de protéger ses vrais serviteurs. Mais, a-t-il ajouté, les vrais serviteurs de Marie doivent être saints, et ils ne seront saints que s'ils suivent la loi de Dieu et de l'Eglise....

« A la fin de la messe, Monseigneur, avant de donner sa bénédiction aux pèlerins, a voulu les remercier d'être venus si nombreux prier Notre-Dame, et leur a rappelé que, dans quelques semaines, aura lieu l'inauguration de la statue de N.-D. des Naufragés, à la Pointe-du-Raz, les invitant tous à s'associer, au moins de cœur, à cette fête solennelle qui devra être vraiment digne de la piété des Bretons comme elle sera un titre de plus à la protection de la Sainte Vierge sur notre pays. »

A. B.

QUIMPER. — **Clôture du Mois de Marie.** — Durant ce mois de Mai, autrefois nommé mois des fleurs et qui semble de plus en plus vouloir mentir à sa réputation, les réunions en l'honneur de la Vierge Marie ont eu lieu dans les différents sanctuaires

de la ville avec l'éclat accoutumé. Chaque soir, des chœurs de cantiques bien exercés ont charmé les fidèles accourus au pied du trône de la Reine des Cieux que des mains pieuses et délicates savent si bien orner, tandis que des prédications variées rappelaient les gloires et les bienfaits de cette Mère de la divine grâce.

Or voici que, mardi soir, après une journée d'orageuses averses destinées sans doute à abattre la poussière, les cloches de la Cathédrale s'éveillent tout à coup pour saluer la sortie d'une procession aussi originale qu'édifiante. C'était la clôture et le couronnement de ces pieux exercices du Mois, le pèlerinage de toute la ville allant rendre un dernier hommage à Marie dans son sanctuaire si vénérable et si aimé de Loc-Maria.

L'inclémence du temps a un peu nui à la splendeur de la fête et retenu bon nombre d'habitants à l'abri. Cependant on devait avoir plus de peur que de mal, et à part une petite ondée, tout proche du but du pèlerinage, tout a pu se passer d'une manière inespérée.

Dans le silence du soir, les chants sacrés, les cantiques et la récitation à haute voix du chapelet impressionnent diversement la foule qui forme la haie sur le parcours. Cette fête de famille, établie par une heureuse inspiration, il y a douze ans, semble vraiment populaire parce que tout conspire à la rendre intéressante : par son heure tardive et son itinéraire merveilleux, elle permet à tous de jouir, après les travaux de la journée, du gracieux spectacle de ce témoignage de reconnaissance envers la bonne Patronne de Quimper. Quoi, en effet, de plus pittoresque que ces bannières multicolores, ces confréries, le clergé défilant lentement sous les marronniers en fleurs du Parc et les magnifiques allées qui longent l'Odet coulant à pleins bords, au pied de cette masse charmante de verdure que présente en ce moment le Mont-Frugy ? Cette année, le caprice du temps a enlevé à ce spectacle une partie de son charme, et peut-être que l'attitude des assistants s'en est un peu ressentie ; car d'ordinaire le peuple de Quimper, calme et respectueux par tempérament, sait faire bonne et prompte justice des excitations malsaines, d'où qu'elles viennent et quel qu'en puisse être le motif. Il juge dans son bon sens que les manifestations religieuses ont, elles aussi, droit au respect et à la liberté partout, comme tout ce qui est honnête, grand et beau, et il les voudra longtemps encore, grâce à Dieu.

Malgré ses vastes proportions, l'église de Loc-Maria peut à peine contenir la foule des assistants dont un certain nombre stationne, malgré la pluie, sur la place, au risque de troubler la pieuse cérémonie par de trop bruyants ébats ; cependant, rien de fâcheux à noter, sinon quelques modulations intempestives d'un certain oiseau de nuit, que l'ombre d'un bras levé ou d'une canne aurait bientôt fait rentrer dans son trou. Cela n'empêcha pas, du reste, M. le Recteur de Saint-Mathieu de retracer à traits rapides les titres de Notre-Dame à nos hommages. Après avoir constaté avec bonheur cette fraternelle réunion de toutes les paroisses de la

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ville au pied de la bonne Mère, il rappelle les nombreuses marques de la prédilection de Marie pour la France où des milliers de sanctuaires sont comme autant d'ex-voto qui proclament les prodiges de sa toute-puissante intercession.

Puis, après avoir exhorté les catholiques à défendre contre toute attaque la liberté de leur foi, l'orateur en terminant, paraphrase la touchante prière : « *Sancta Maria, succurre miseris* ; sainte Mère de Dieu, au milieu des misères physiques et morales qui s'accumulent autour de nous, hâtez-vous de venir nous secourir. » Quoi de plus approprié aux besoins des temps troublés que traverse, en ce moment, l'Eglise et ce beau royaume de Marie qui s'appelle la France ?...

Après la bénédiction du T. Saint-Sacrement et un beau cantique d'adieu à Notre-Dame de Loc-Maria, la fête est terminée, car il fait nuit, et la foule se disperse en emportant au cœur de confortantes et saines impressions.

J. B.

Brest. — **Nouvelles vexations.** — Après avoir chassé, il y a quelques mois et dans les conditions que l'on sait, les Sœurs de l'Hôpital maritime, M. Pelletan vient de les renvoyer de l'établissement des Pupilles et, du même coup, il supprime l'aumônier. Les Filles de la Sagesse avaient été appelées aux Pupilles en 1862, au moment même de la fondation ; c'est donc après 42 ans de bons et loyaux services qu'on les congédie brutalement... L'établissement souffrira de leur départ, comme l'Hôpital maritime. Mais qu'importe l'intérêt des malades et des enfants à ceux que guide uniquement la haine de l'idée religieuse ?...

***

Le nouveau conseil municipal — socialiste — de Brest a supprimé le port en forme solennelle du saint Viatique dans les rues de la ville. La motion a été faite et soutenue, en termes plus grossiers encore qu'impies, par un conseiller connu pour avoir été tiré de la misère et instruit par des prêtres. Aujourd'hui, il déclare que « tous les moyens sont bons pour combattre ces gens-là ! » C'est un bel exemple de reconnaissance, parmi beaucoup d'autres du même genre.

Pendant que les processions sont interdites, les bandes socialistes, sous l'œil bienveillant de la municipalité, parcourent les rues en hurlant des chants révolutionnaires et des cris de mort, saccageant des maisons...

Devant ces « leçons de choses », les hommes d'ordre, les « braves gens » comprendront-ils enfin qu'il y a autre chose à faire que de se croiser les bras, de se diviser ou de s'abstenir aux jours d'élection ?...

— **Légitimes inquiétudes.** — Sous ce titre nous lisons dans l'*Echo paroissial* de Brest (n° du 22 Mai) :

« Dans le dernier numéro de l'*Echo*, nous appelions l'attention

des familles sur l'injustifiable conduite d'un professeur de lycée, qui s'est permis de mettre entre les mains de ses élèves la *Vie de Jésus*, de Renan. De l'avis de tous les hommes compétents, ce livre n'a aucune valeur scientifique ; c'est un roman sacrilège, et rien de plus. Le singulier éducateur ne pouvait l'ignorer. S'il a poussé les malheureux adolescents, qui lui sont confiés, à le lire, il n'a donc pu se laisser guider que par le parti-pris. Il a commis une lâcheté et un crime : une lâcheté, car il a abusé de sa situation pour exercer un prosélytisme contre lequel les élèves ne sont pas en mesure de se défendre ; un crime, puisque son acte vise directement à dépouiller des âmes du plus précieux de tous les biens, la Foi.

« Le cas de ce professeur n'est pas unique. Nous avons reçu, sous ce rapport, des renseignements précis, qui prouvent que le mal est grand, et tend à se propager de plus en plus. De nombreux parents s'en préoccupent à juste titre. S'ils placent leurs enfants dans les établissements universitaires, ce n'est pas pour qu'il soit loisible aux maîtres de détruire dans leurs âmes les convictions religieuses qu'ils y ont soigneusement imprimées.

« Ils ont d'autres motifs d'inquiétude... »

L'*Echo* parle de l'attitude de beaucoup de professeurs qui se jettent à corps perdu dans la mêlée politique, affichant les opinions les plus avancées dans le sens socialiste révolutionnaire. Nous avons déjà cité (n° du 29 Avril), à ce sujet, les réflexions très-justes de la *Semaine religieuse* d'Angoulême.

Une statue à saint Yves dans l'église du Vœu National. — A l'occasion du sixième centenaire de la canonisation de saint Yves, les Bretons ont érigé, l'année dernière, une statue colossale, au milieu du cloître gothique de la cathédrale de Tréguier où des sectaires voulaient placer une statue de l'infâme Renan — qui a été dressée ailleurs, hélas !

Saint Yves occupe, presque partout, une place d'honneur dans les églises de la Bretagne. Il y aurait pourtant encore un hommage à lui rendre dans l'église du Vœu national, où il devrait avoir l'un des premiers rangs, parmi les saints populaires de France : ce serait un autel ou au moins une statue. Nous savons pertinemment que des démarches ont déjà été faites auprès de Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris, pour obtenir son approbation nécessaire, et qu'il est favorable au projet d'une statue à saint Yves, qui serait érigée soit à la chapelle Sainte-Anne, dans la crypte, soit à la chapelle de la Justice, dans l'église supérieure, où elle trouverait peut-être mieux sa place, auprès de la statue de saint Louis.

Ce serait un monument de plus à la gloire de notre grand et saint justicier breton. Ne surgirait-il pas, à son heure, et n'avons-nous pas besoin plus que jamais de recourir à la tutelle, à la miraculeuse intervention du défenseur attitré des pauvres, des veuves,

Archives diocésain

des orphelins et de l'intrépide gardien des trésors de l'Eglise ? Ce ne sont plus seulement quelques malheureux menacés dans leurs droits légitimes ou dépouillés injustement de leurs biens qui sollicitent sa protection, ce sont les Pères, les Frères, les Sœurs des pauvres et des petits, leurs prédicateurs, leurs maitres d'école, leurs nourriciers, leurs gardes-malades ; ce ne sont plus seulement les trésors matériels de l'Eglise cambriolés par le fisc qui réclament sa custode, c'est l'Eglise elle-même poursuivie dans l'exercice de son culte, dans sa prédication, dans ses ministres. Ces victimes gémissent et protestent en vain : ni la loi, ni le droit ne peuvent les protéger contre les sbires et les voleurs ; ce qu'il y a de pire, c'est que la loi s'élève contre le droit et que la justice disparait devant l'iniquité armée du glaive de la loi.

Que dirait et que ferait saint Yves, s'il revenait en ce monde et s'il voyait cette anarchie et cette persécution des innocents, que dis-je, des bienfaiteurs du peuple ? Quelle foule de clients l'assiégeraient et comment pourrait-il répondre à leurs requêtes ? Le miracle de bilocation ne saurait y suffire, car ce n'est pas devant deux tribunaux qu'il lui faudrait plaider à la fois, mais devant cent tribunaux. Quelle serait son indignation et quelle serait son éloquence en présence d'attentats qui se multiplient sur tous les points du pays de France, dans les grandes villes comme aux villages!.... Les avocats ne manquent pas, sans doute, à la plus juste des causes ; beaucoup sont dignes de leur patron, saint Yves, mais ils ne peuvent comme lui faire des miracles. Prions-le donc de venir à notre aide, du haut du ciel, et de plaider pour nous devant la justice divine, afin que les catholiques soient délivrés de l'oppression et de la tyrannie des sectaires. Saint Yves, à la rescousse contre les proscripteurs ! à la rescousse contre les expulseurs des Congrégations, contre les crocheteurs des couvents, contre les cambrioleurs des abbayes et des hospices ! à la rescousse contre ces gens iniques qui enlèvent aux enfants du peuple le pain de la doctrine chrétienne, chassent les orphelins de leur asile, privent les malades de leur assistance religieuse, ferment la bouche aux prédicateurs et interdisent les chapelles aux fidèles éloignés de l'église ! Saint Yves, à la rescousse contre l'injustice qui déborde et menace de détruire la religion elle-même, dans notre Bretagne et dans notre France !...

A l'église du Vœu National au Sacré-Cœur de Jésus, dans la chapelle de la Justice, la statue de saint Yves protesterait éloquemment contre les injustices et intercéderait en faveur des victimes de l'iniquité. On estime à quinze mille francs la somme nécessaire pour cette statue, qui devra être une œuvre d'art digne du splendide édifice où elle prendra place. Ne se trouvera-t-il pas quinze mille souscripteurs à *un franc*, dans toute la France, pour cette belle et bonne œuvre ? Beaucoup de catholiques offrent, chaque année, une certaine somme à la basilique de Montmartre, avec ou sans destination particulière. Plusieurs ne peuvent-ils pas, surtout en Bretagne, l'attribuer, d'ici nouvel ordre, à la statue de saint

Quimper et Léon

Yves ? Une fois l'exemple donné, nous croyons que le grand saint Yves, patron de la Bretagne et des gens de justice, aurait son monument dans l'église du Sacré-Cœur, où son image vénérée attirerait les grâces et l'intervention célestes en faveur des innocents opprimés et des victimes de l'injustice.

V^te^ H. Le Gouvello.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le 2 Juin, Sa Sainteté Pie X entre dans sa 69e année. A cette occasion, il recevra les félicitations et les vœux des cardinaux. On pense que le Pape parlera de la situation de l'Eglise, spécialement en France. On sait combien il aime notre pays et combien il souffre de la persécution religieuse qui y sévit. Mais il ne craint pas les colères et ne saurait céder aux menaces : avec la conscience d'avoir rempli son devoir, il garde une sereine fermeté...

Pour les catholiques, leur devoir est tout tracé : ils sauront, à tout événement, se grouper plus étroitement autour du siège de Pierre ; ils se montreront, en toute circonstance, les fils très respectueux et obéissants du Pape, et ils voudront par les démonstrations de leur piété filiale, en cette année jubilaire, consoler Pie X des injures qu'il reçoit de la part de la France officielle, égarée et coupable.

Le Saint-Siège et la France. — Le 27 Mai a été discutée, à la Chambre, l'interpellation relative au rappel de M. Nisard, notre représentant auprès du Saint-Siège. A la demande de M. Combes, président du Conseil des ministres, la Chambre — par 487 voix contre 95 — a approuvé le rappel de l'ambassadeur, ajoutant qu'elle se contentait, pour le moment, de la mesure prise, sans vouloir aller plus loin dans la voie de la rupture du Concordat et de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. M. Combes a promis qu'il serait en mesure de présenter et de discuter le projet de loi à ce sujet, au mois de Janvier prochain...

En réalité, écrit M. le comte de Mun dans la *Croix*, « la secte a reculé, effrayée d'une victoire trop hâtive ; mais elle garde, pour un avenir prochain, les desseins ajournés. Cette reculade, cependant, et le présent avortement d'un complot savamment ourdi, apprennent aux catholiques, qui trop souvent l'oublient, quelle est encore la puissance de l'idée qu'ils représentent : il a suffi qu'on fût obligé de la regarder en face, pour qu'on hésitât devant l'assaut décisif.

» Puissent-ils se pénétrer de cette double pensée, voir nettement le danger et prendre, en même temps, conscience de leur force ! »

Archives diocésain de Quimper et Léon

ANGOULÊME. — **XV^e Congrès eucharistique international.** — En réponse à une lettre par laquelle il sollicitait une bénédiction pour le Congrès qui doit se réunir à Angoulême, Mgr Ricard a reçu de Sa Sainteté la lettre suivante :

PIE X, PAPE

VÉNÉRABLE FRÈRE, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Un Congrès eucharistique international, le premier depuis que la charge de l'Eglise universelle Nous a été imposée, doit bientôt se réunir, et Nous avons appris que votre ville épiscopale, la noble et religieuse cité d'Angoulême, a été choisie pour en être le siège.

Aussi, Nous plaît-il de vous révéler, à vous, zélé et pieux évêque, à tous les organisateurs du Congrès, du haut de cette chaire du Pontificat suprême qui Nous a été confiée, quels sentiments Nous embrasaient Nous-même lorsque, il y a quelques années, Nous célébrions, à Venise, le XV^e Congrès italien, pour étendre le culte de l'auguste Sacrement.

Certes, c'est un glorieux événement : Nous Nous réjouissons, de toute Notre Ame, des fruits abondants que Nous en attendons, et Nous prions ardemment Jésus caché dans le Sacrement, qu'il daigne, au moment où vous vous assemblerez de partout et en grand nombre, pour étendre l'honneur qui lui est dû, inspirer lui-même vos pensées et féconder de la rosée de sa divine grâce les salutaires travaux de votre assemblée.

Et quand vous délibérerez ensemble, ne perdez pas de vue que la piété de tous les peuples a les yeux fixés sur votre piété, et qu'on attend d'elle un exemple qui puisse être imité et un encouragement à grandir dans la vertu. Sachez bien encore que la grâce d'un Congrès eucharistique doit être estimée à tel prix que, touché et transformé par elle, on n'ait plus désormais, en aucune manière, à s'attirer le moindre reproche concernant cette dévotion, la principale du culte chrétien.

Pour ceux qui osent attaquer la Sainte Eucharistie, soyez un exemple, par vos sentiments pieux, l'accord de vos volontés, la charité de vos paroles et de vos œuvres, et attirez-en beaucoup à donner au Sacrement la vénération qu'il mérite et à concevoir un grand amour pour cet aliment divin.

Si vous avez tout cela en vue, et si surtout, par une ardente prière, vous suppliez Dieu de vous assister, de l'autel où il se cache par amour sous les Saintes Espèces, les travaux de votre assemblée seront, sans nul doute, pleins de fruits.

Pour Nous, comme gage des célestes faveurs, Nous vous accordons affectueusement, à vous et à tous ceux qui assisteront au Congrès, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 11 Mai 1904, de Notre Pontificat la première année.

PIE X, PAPE.

ARRAS. — **Congrès de la Jeunesse Catholique.** — L'Union de la Jeunesse Catholique Française vient de tenir, à Arras, un Congrès qui sera, nous le croyons, fécond en résultats. Nous ne pouvons pas donner ici de détails ; nous signalons le fait, pour trouver occasion de citer les lignes suivantes, par lesquelles la *Semaine religieuse* de Rennes termine son compte-rendu du

Congrès de la Jeunesse Bretonne dont nous avons parlé assez longuement dans notre dernier numéro ; elles marquent bien, selon nous, le caractère de ces réunions des « Jeunes » et justifient les espérances qu'elles font naître :

« ..... Mais on l'a dit, les discours passent. Ce qui reste de ce premier Congrès régional, ce n'est pas seulement le souvenir des joutes oratoires. Il restera pour tous que la Jeunesse Catholique a accompli à Rennes un acte de *foi* et d'*union*. Ce sera l'honneur de ces jeunes d'avoir solennellement promis qu'eux, du moins, ne songeront jamais à se diviser, qu'ils feront le bloc de leur foi, de leur intelligence, de leur dévouement contre le bloc malfaisant de la Maçonnerie et de la Démagogie.

« Oui, qu'ils défendent donc hardiment et leurs foyers et leurs autels, et leurs libertés et leurs intérêts ; qu'ils nous préparent un régime libérateur qui assure plus de justice sociale au pouvoir, et sous le soleil de France, plus de vraie liberté ! « J. R. »

CHARTRES. — **Mort de l'évêque.** — Mgr Mollien, évêque de Chartres, est mort le 28 Mai, à la suite d'une longue maladie qui ne laissait plus d'espoir et le tenait éloigné depuis de longs mois des affaires diocésaines.

Mgr Mollien était né à Chaulnes (Somme) en 1834. Après ses humanités au petit-séminaire de Noyon, il entra à Saint-Sulpice et fut ordonné prêtre en 1857. Sa carrière ecclésiastique se passa d'abord dans le diocèse d'Amiens.

En 1870, il fit campagne en qualité d'aumônier dans l'armée de Faidherbe et assista à plusieurs batailles, accomplissant les périlleux devoirs de sa mission avec une vaillance et un dévouement qui firent l'admiration de tous ceux qui en furent témoins. Après la guerre, il revint à Amiens, comme aumônier des prisons militaires. Devenu vicaire général de Mgr Renou, en 1893, il fut nommé évêque de Chartres par décret du 31 Mai 1896.

Préconisé le 25 Juin suivant, Mgr Mollien fut sacré le 24 Août dans la cathédrale d'Amiens et, un mois après, fit son entrée solennelle à Chartres, où les fidèles garderont un souvenir reconnaissant de sa paternelle bonté.

Avis. — *La Voix du Saint-Enfant-Jésus de Prague* est une publication non approuvée par l'autorité ecclésiastique. Cette feuille et les œuvres de piété ou de zèle qu'elle recommande n'ont pas d'autre but que de créer des ressources à un ecclésiastique interdit, qui prend, sans y avoir aucun droit, le nom de dom Emmanuel de Marie, religieux du Verbe Incarné.

(*Semaine religieuse* de Marseille.)

Jérusalem — Le Comité du *Pèlerinage Saint-Louis* organise son onzième voyage à Jérusalem : ce sera le *pèlerinage des vacances* auquel sont plus spécialement conviés MM. les Professeurs.

Le départ est fixé au *18 Août*.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Les Pèlerins visiteront d'abord Naples, Athènes, Constantinople, Smyrne, Samos, Beyrouth, puis Nazareth et la Galilée tout entière.

Ils arriveront à Jérusalem le *4 Septembre*. A cette époque les chaleurs de l'été seront déjà passées et la visite des Lieux-Saints se fera sans fatigue.

Au retour, on touchera en Egypte pour compléter ce magnifique itinéraire par la visite du Caire, des Pyramides et de Matarieh où une nouvelle église consacre la tradition du passage de la Sainte-Famille en ces lieux.

Les Pèlerins qui désireraient aller d'abord à Rome pourraient rejoindre le pèlerinage et s'embarquer à Naples le 20 Août.

Pour programme détaillé et tous renseignements, prière de s'adresser à M. l'abbé POTARD, *Secrétaire du Pèlerinage de Jérusalem*, 25, rue Humboldt, Paris XIV^e^.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE THOMISTE, 222, faub. Saint-Honoré, Paris (8^e^).

Sommaire du n° de Mai-Juin 1904 (12^e^ année).

LE VEDFF : Saint Alphonse est-il probabilioriste ? — R. P. AIMÉ VIEL : Dominique Soto (1494-1560), (étude historico-doctrinale). — T. RICHARD : Étude critique sur le but et la nature de la scolastique. — R. P. RENHEDDE : Relations des sciences profanes avec la philosophie et la théologie (2^e^ article).

DISCUSSION : T. R. P. GARDEIL : La documentation de saint Thomas (réponse à M. Turmel).

LA VIE SCIENTIFIQUE : R. P. VAN BECELAERE : La Philosophie catholique en Amérique. — Le troisième meeting de l'American philosophical Association.

M. L. — Études de psychologie physiologique et pathologique, par E. Gley. Le Congrès historico-artistique et le XIII^e^ centenaire de saint Grégoire Le Grand (604-1904).

REVUE ANALYTIQUE DES REVUES : L'autore del quarto Evangelo rivendicato. — A. DASTRE : L'azur du ciel. — Les travaux récents sur la digestion de l'albumine.

Notes bibliographiques. — Livres nouveaux.

Monseigneur Freppel, par M. l'abbé F. CHARPENTIER. Beau volume grand in-8°, avec portrait. (J. SIRAUDEAU, éditeur à Angers). Prix 3 fr. 50.

Depuis dix ans, on attend une bonne monographie de Mgr Freppel, bien personnelle, bien frappée, où les traits du grand évêque d'Angers soient mis, comme il convient, en relief et en lumière.

M. l'abbé Charpentier présente au public, qui les goûtera, et cette monographie et ce portrait. Ses pages au style rapide et plein de mouvement se lisent avec la jouissance qu'on trouve dans une histoire où la netteté des faits, la clarté, la solidité et la vie vous entraînent.

On suit avec le plus vif intérêt le jeune étudiant d'Obernai à Strasbourg, puis le brillant professeur de Sorbonne devenu, jeune encore, évêque d'Angers ; enfin le vaillant député du Finistère luttant jusqu'à la mort pour la défense de la vérité et du droit.

Ces pages sont réconfortantes à lire et on leur retrouve aujourd'hui une douloureuse actualité. « Nous savons. dit la *Semaine religieuse* d'Angers, que le livre de M. F. Chevalier a obtenu un succès de bon aloi qu'il mérite à tous égards ; ce succès ne saurait que grandir. »

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19^e^ ANNÉE. Vendredi 10 Juin 1904. N° 24.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Notre salut est dans le Sacré-Cœur de Jésus.

II. — *Chronique du diocèse* : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Communiqué de l'Evêché ; Inspection des écoles libres ; Nécrologie ; N.-D. du Folgoët ; etc.

III. — *Le culte des saints* (suite).

IV. — Bibliographie bretonne ; Images photographiques des saints de Bretagne.

V. — *Nouvelles du monde catholique* : France ; Paris ; Les processions de la Fête-Dieu ; etc.

Offices de la semaine.

Dimanche, 12 Juin. — 3^e^ Dimanche après la Pentecôte. S. Jean de Saint-Facond, Confesseur. Double. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et des SS. Martyrs Basilide et ses compagnons.

Vêpres, à partir du Capitule, du suivant, avec mémoires du précédent et du Dimanche.

Au chœur, solennité du Sacré Cœur, avec mémoires de S. Jean de Saint-Facond et du Dimanche.

Lundi, 13. — S. Antoine de Padoue, Confesseur. Double. Blanc.

Mardi, 14. — S. Basile le Grand, Evêque, Docteur. Double. Blanc.

Mercredi, 15. — Notre-Dame Auxiliatrice *(au Supplément ; du 24 Mai)*. Double-majeur. Blanc.

Jeudi, 16. — S. Jean-François Régis, Confesseur *(au Supplément)*. Double. Blanc.

Vendredi, 17. — S. Hervé, Confesseur *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Blanc.

Samedi, 18. — S. Bède le Vénérable, Docteur *(du 27 Mai)*. Double. Blanc.

Dimanche, 19. — 4^e^ Dimanche après la Pentecôte. S^te^ Julienne de Falconiéri, Vierge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Comanna	9, 10, 11, 12 et 13 Juin.
Saint-Méen	14 et 15 Juin.
Poullan	16, 17, 18, 19 et 20 Juin.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Notre salut est dans le Sacré Cœur de Jésus.

En nous consacrant à ce Cœur divin, nous y trouverons l'abri le plus sûr contre tant de périls qui, de toutes parts, environnent nos âmes.

Qui ne cherche un abri dès que l'orage éclate ? Qui n'y court aussitôt que l'orage a éclaté ? Or, aux jours où nous sommes, hormis qu'on soit aveugle, ou par défaut d'entendement, ou à force d'irréflexion, ou par la volonté dépravée des cœurs, qui ne vit dans l'angoisse ? qui, s'il est tranquille aujourd'hui, n'a pas à redouter l'événement de demain ? Et qui ne sent, qui ne voit que l'événement de demain peut toujours être une catastrophe ? Où est ce qui tient parmi les sociétés modernes ? Et ce qui semble tenir, où prend-il cette ombre de consistance ? Non seulement tout est ébranlé, mais on déclare licite le travail qui se fait pour ébranler toutes choses, surtout la chose chrétienne, c'est-à-dire le fondement unique posé par Dieu pour tout soutenir. Il y a plus : ce droit de mettre les principes en question et de les battre en brèche jusqu'à ce que la ruine s'en suive, c'est maintenant le plus sacré des droits ; ce droit est une loi, une institution, un principe : le principe même de la société telle qu'on la veut, telle que, malgré les avertissements réitérés de l'Eglise et l'évidence d'un écroulement universel, on s'acharne à la vouloir faire.

Jamais il n'a mieux paru ce que dit l'Evangile, que le monde est un grand scandale, et qu'il faut détester son esprit, briser ses jougs, rompre ses charmes, échapper à son influence, le fuir enfin comme il est tant de fois répété dans les Ecritures. Mais où fuir, et quel sera notre abri contre lui ?

« O Maître, s'écriait saint Pierre en parlant à Jésus, à qui irons-nous ? Vous avez les paroles de la vie éternelle ! » Et nous disons, nous, avec le Psalmiste : « Mon Dieu et mon Seigneur, voici que vous nous êtes devenu un refuge. » Rien n'est plus manifestement vain que le salut promis par les hommes. Leur sagesse est à bout de voies ; et l'on dirait que, selon votre menace, vous avez commencé « de faire d'eux une risée ». Il n'y a qu'un seul nom de salut, ô Jésus, et ce nom est le vôtre. Il n'y a qu'un seul abri, et cet abri c'est vous. « O mon peuple, disait Dieu à Israël, retire-toi dans le fond de ta maison et restes-y caché jusqu'à ce que mon indignation ait fini de passer : car voici que le Seigneur va sortir du lieu où il habite pour visiter sur la terre l'iniquité des hommes. » Mais depuis que Jésus nous a dit : « Demeurez en moi, demeurez dans mon amour », notre demeure ce n'est plus notre propre maison ; notre abri, ce n'est plus le rocher où se cacha Moïse pour se protéger contre la majesté du Dieu que nul ici-bas ne peut voir sans mourir ; notre retraite, ce n'est plus « le secret de la face de Dieu », où David voulait se dérober, retraite pourtant si haute, si assurée et si glorieuse. Notre retraite, notre abri, notre demeure, c'est le Sacré Cœur de Jésus : ce Cœur qui, ouvert sur la croix, est resté ouvert dans la gloire, ce Cœur où l'amour infini a son foyer et d'où la miséricorde, la tendresse, la pitié, le pardon, la grâce, tout ce dont nous avons tous besoin, enfin, découle à flots comme d'une source intarissable.

Vous en devez conclure que, trouvant dans ce Cœur divin une sécurité merveilleuse contre tous les maux du dehors, vous y trouverez aussi un remède infaillible à toutes les maladies du dedans. Car nous sommes tous malades, et de là viennent tous nos malheurs. Pourquoi accuser nos ennemis, pourquoi les redouter ? Notre plus grand ennemi, c'est nous-même. « Ta perte vient de toi, ô Israël. » Nous sommes malades, nous languissons ; nous avons délaissé « la fontaine d'eau vive » ; nous avons dédaigné les nourritures divines, cette nourriture qui est la sainte doctrine catholique, cette nourriture que Dieu a mise pour nous dans les sacrements. Nos cœurs surtout sont malades, ces cœurs dont Notre-Seigneur nous dit que procède toute notre vie morale.

Le Cœur sacré de Jésus sera pour nous le remède à tous ces maux.

Cardinal Pie.

M. le chanoine Rospars devant être absent de Quimper du 10 Juin aux premiers jours de Juillet, les correspondants de la Semaine religieuse *sont priés de vouloir bien, pendant cette période, adresser leurs communications à M. l'abbé Bulot, aumônier, place de Brest, Quimper.*

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.

II. — La défense des droits de l'Église et de la liberté des catholiques, au Parlement et devant le pays.

III. — **Mission.** — POULLAN, *du 12 au 26 Juin.* Président, la 1re semaine, M. Godec, curé-doyen d'Elliant.

IV. — **Retraite.** — MORLAIX : Retraite bretonne pour les femmes, du 12 au 18 Juin.

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — *Dimanche 12 Juin*, solennité du Sacré Cœur. Messes aux heures ordinaires.

A 3 heures, vêpres suivies de la procession du T. Saint-Sacrement dans l'intérieur de la Cathédrale; station à l'autel du Sacré-Cœur : lecture de l'Amende honorable et de l'Acte de consécration. Bénédiction solennelle.

***

Archives diocésaines de Quimper et Léon

— Église de Saint-Mathieu. — Dimanche prochain, solennité du Sacré Cœur, messes aux heures ordinaires. — A la grand'messe, sermon par M. Kervellec, professeur à l'Ecole Saint-Yves.

A 3 heures, vêpres suivies de la procession du T. Saint-Sacrement, selon le parcours déjà indiqué, à savoir : rue de Douarnenez, rue de Locronan, chapelle de l'Adoration (station); rues de la Providence et du Chapeau-Rouge, place Terre-au-Duc (reposoir), rue Laënnec, rue et place Saint-Mathieu. Au retour, consécration au Sacré-Cœur et bénédiction solennelle.

***

— Église de Notre-Dame de Loc-Maria. — Dimanche 12 Juin, à *1 h. 1/2*, vêpres suivies de la procession du T. Saint-Sacrement ; bénédiction.
Le soir, à *8 h. 1/4*, Salut solennel.

Communiqué de l'Évêché. — Monseigneur l'Évêque rappelle à tous ses prêtres les prescriptions des Statuts diocésains relativement aux retraites pastorales, et leur recommande instamment de s'y conformer.

Les deux retraites ecclésiastiques seront prêchées par M. l'abbé Janvier, missionnaire apostolique, conférencier de Notre-Dame de Paris.

La première s'ouvrira le *lundi soir, 1er Aout*. Les prêtres ordonnés en 1898, 1899 et 1900 y sont convoqués et devront être rendus, le dimanche soir 31 Juillet, au Grand-Séminaire pour subir leur examen, le lendemain.

La seconde retraite aura lieu *du 8 au 13 Août*. Les prêtres ordonnés en 1901, 1902 et 1903 devront y prendre part et arriver au Séminaire, le Dimanche 7, pour l'examen du lundi.

L'examen des prêtres ordonnés avant le 1er Janvier 1894, susceptibles d'être appelés à avoir charge d'âme, est fixé au mardi 27 Septembre.

Inspection des écoles libres. — Monseigneur l'Évêque a adressé la lettre suivante à MM. les Archiprêtres et Curés-Doyens :

ÉVÊCHÉ DE QUIMPER ET DE LÉON

Quimper, le 31 Mai 1904.

Monsieur le Curé,

D'après l'article 189 de nos Statuts diocésains, les écoles libres de garçons et de filles doivent être visitées, chaque année, dans toute l'étendue de notre Diocèse : les écoles des chefs-lieux d'archiprêtrés, par MM. les Vicaires généraux ; les écoles de chefs-lieux de canton par M. l'Archiprêtre de la région et les écoles des paroisses succursales par M. le Doyen du canton.

Je viens donc vous prier de vouloir bien procéder, sans retard, à cette inspection en ce qui vous compète.

Je vous envoie à cet effet deux séries de feuilles imprimées : les unes concernant l'école tout entière et la personne du Directeur ; les autres concernant chaque adjoint et sa classe.

En faisant l'inspection, vous remplirez exactement chacune de ces feuilles et vous me les ferez parvenir le plus tôt possible ; dans tous les cas, avant la clôture de l'année scolaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Curé, l'assurance de mon affectueux dévouement.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper et de Léon.

Nécrologie. — M. COQUIL, *Recteur de Quéménéven*. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Coquil, recteur de Quéménéven, décédé le 7 Juin dans sa 55e année.

Né à Plounéour-Ménez le 19 Septembre 1849, M. Coquil (François) fut ordonné prêtre le 9 Août 1874 et nommé, le 26 Septembre suivant, vicaire à Plougasnou où il a laissé les meilleurs souvenirs d'un ministère de dix-huit années. Nommé, le 6 Novembre 1892, recteur de Quéménéven, il se fit vite aimer de ses paroissiens comme de ses confrères par sa bonté simple et cordiale. M. Coquil était souffrant depuis plusieurs semaines ; mais il continuait à vaquer à ses occupations : dimanche dernier, il présida encore la procession à la suite de laquelle, se sentant fatigué, il dut s'aliter. Devant les progrès rapides du mal il comprit la gravité de son état, et reçut les derniers sacrements avec son grand esprit de foi ; il a succombé mardi soir, 7 Juin.

Nous demandons à nos lecteurs de prier pour le repos de son âme.

R. I. P.

Notre-Dame du Folgoat. — **Pardon des enfants.** — Cette fête, demandée par les populations de toutes les paroisses de la région, aura lieu *le dimanche 19 Juin*.

Messe *à 10 h. 1/2* ; Vêpres *à 2 h. 1/2*.

Les enfants de tout âge sont convoqués à cette pieuse réunion aux pieds de Notre-Dame du Folgoat.

Statue de Notre-Dame-des-Naufragés. — La fête de l'inauguration approche : dimanche 3 Juillet, et les travaux du piédestal se poursuivent activement. Nous savons que l'on a dépassé maintenant la moitié de la hauteur et que la corniche de couronnement, atteignant 4 m. 50, sera en place dans 12 ou 15 jours. Il s'agira alors de faire la pose des deux blocs de marbre composant l'ensemble du groupe : le bloc inférieur, comprenant le rocher et le marin naufragé, pèse 7,000 kilos ; la statue de la Vierge avec l'Enfant-Jésus, 4,000.

Les deux caisses contenant ces blocs sont déposées sur une plateforme en maçonnerie, à quelque distance du piédestal. De là, par

Archives diocésain de Quimper et Léon

un plan incliné, au moyen de treuils et d'apparaux, on les fera glisser jusqu'au haut du soubassement. Mais encore, pour les mettre en place, faudra-t-il de forts cordages et de puissants engins. Un appareilleur spécial d'Audierne, ancien marin, habitué à ces manœuvres, doit commander et diriger cette opération, et il aura sous ses ordres les maçons du Cap et les gens du pays, ayant tous servi dans la marine, et pour qui soulever de pareilles masses n'est que jeu d'enfants.

L'emplacement choisi pour le monument est vraiment admirable : de tous côtés on a devant soi la vaste mer, et je me sens encore sous l'impression que j'y ai éprouvée, il y a trois semaines, en allant voir le commencement des travaux : l'escadre du Nord, venant de Quiberon, passait à mes pieds, composée de sept grands cuirassés, escortés par quatre torpilleurs. Depuis Penmarc'h jusqu'à l'archipel de Molène et d'Ouessant on suit le mouvement des bateaux et des navires, et c'est pour tous les visiteurs un spectacle saisissant, dont le souvenir ne s'efface pas.

La fête de l'inauguration promet d'être réellement belle et grandiose. Toutes les paroisses du Cap, du pays des *Brugers* et de la baie d'Audierne s'y rendront en foules pressées ; quant aux étrangers, pèlerins et touristes, les demandes de logements et de voitures affluent de tous les départements et jusque de la Belgique.

Une cantate française et une *gwerz* bretonne ont été composées pour la circonstance, des sermons seront prononcés en ces deux langues ; et si les pèlerins de tous pays doivent s'y trouver en terre française, ils auront aussi le plaisir d'y assister à un vrai *pardon* de Bretagne.

N. B. Mme Keradennec se charge d'assurer des places en voiture, d'Audierne à la Pointe-du-Raz, aux personnes qui lui *en feront assez tôt la demande* : Hôtel de France, à Audierne.

QUIMPER. — **Solennité de la Fête-Dieu.** — Hé bien ! oui, vive Quimper et ses habitants ! Nous l'avions bien dit, vendredi dernier ici même, les processions sont populaires et nos compatriotes sentent vraiment ce qui est beau ; ils ont su, dimanche, le prouver une fois de plus. Honneur à eux !

Qu'il faisait bon parcourir le boulevard de l'Odet dans toute la splendeur de son avenue de verdure, de ses beaux édifices aux tentures blanches et rouges, avec leurs riches draperies constellées d'or et d'hermines, et les oriflammes rutilant sous les rayons intermittents du soleil !...

La rue du Pont-Firmin, gracieusement décorée, conduisait à un rustique et très beau reposoir : avec ses rochers et ses rampes de mousse, il semblait faire corps avec le côteau au flanc duquel s'ouvre l'antique fontaine, dite de Saint-Corentin ; et la grande croix, à l'aspect de granit, qui le dominait, devait avoir été plantée depuis des siècles, du moins vous l'eussiez juré.

Quant à la rue Neuve, une des plus antiques de Quimper, elle

avait, pour quelques heures, repris l'animation de ses anciens jours de splendeur. A voir l'entrain de tous pour orner les maisons et pour ainsi dire chaque fenêtre, ici très richement, là d'une manière simple ou naïve mais toujours méritoire, en présence de cette pieuse émulation pour la transformer en une splendide allée verdoyante et fleurie, on pouvait déjà bien augurer du succès de la fête. Depuis quelques jours, les préparatifs étaient poussés activement ; les jardins étaient dévastés, les fleurs, le buis, le lierre tombaient sous les ciseaux, et, vendredi, il nous avait été donné de surprendre des jeunes gens d'une vingtaine d'années cueillant à pleins paniers des feuilles de houx sur les talus de l'hippodrome. Jeunes amis, continuez longtemps à travailler ainsi pour le bon Dieu ; Il saura vous le rendre !

Nous n'entrerons pas dans le détail du cortège triomphal du Sauveur Jésus, si souvent décrit, en termes toujours impuissants à rendre l'impression qui saisit l'âme au spectacle de cette pompe imposante, telle que seule peut offrir une procession du T. Saint-Sacrement dans une ville épiscopale. Bannières, oriflammes, congrégations composent ordinairement les processions ; mais ce que l'on ne peut rencontrer ailleurs, c'est la double haie de trois cents prêtres ou séminaristes, des sous-diacres et des diacres parés des ornements de leur ordre, des dignitaires du Chapitre ; c'est ce dais majestueux sous lequel l'Evêque présente à la foule la mystérieuse hostie que le monde adore depuis dix-neuf siècles. Et lorsque, du haut du reposoir, l'ostensoir d'or s'élève au-dessus des têtes inclinées pour les bénir, lorsque tambours et clairons sonnent et battent *aux champs*, que la musique, au concours toujours si précieux, se fait entendre dans l'éloignement du défilé, dites s'il ne semble pas, en ce moment solennel, voir s'entrouvrir un coin du ciel...

La foule s'en rend si bien compte qu'elle garde le plus religieux silence et une attitude vraiment digne d'éloges, malgré certains bruits plus ou moins alarmants mis en circulation depuis quelques jours, et bien vite démentis par les autorités locales elles-mêmes qui sentent tout l'intérêt matériel et moral de ces solennités pour la ville et ses habitants. Du reste, des mesures d'ordre, discrètes mais sérieuses, devaient protéger cette pieuse manifestation contre toute ingérence malveillante. Tout s'est donc passé avec le calme majestueux qui est l'apanage et la caractéristique des fêtes religieuses, surtout de la Fête-Dieu. On sent que le Maître est là, et tel, venu ou envoyé sur le passage dans un but regrettable, se trouve fort embarrassé de son personnage, au milieu de l'assistance sympathique et respectueuse, surtout lorsqu'il s'est promis de prouver qu'il est un homme, en gardant bien collé son chapeau sur la tête. Combien, Dieu merci, n'ont pu soutenir jusqu'au bout leur triste rôle ; et bien rares, on l'a vu, sont ceux qui à l'approche du dais ont refusé au T. Saint-Sacrement cette marque extérieure de respect ; ils préféraient, et avec raison, battre en retraite au dernier moment. Ce furent d'ailleurs de bien rares exceptions,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

et nous nous hâtons de constater que personne n'a tenu, cette année, à se faire remarquer par un grave manquement aux convenances ; et l'on peut dire avec vérité que depuis longtemps il ne nous avait pas été donné d'assister à une fête religieuse d'un aspect général aussi bien réussi.

Merci à tous, au nom du bon Dieu ! J. B.

Lesneven. — **Retraite d'hommes**, *du 28 Mai au 4 Juin.* — 24 paroisses ; 41 retraitants : Loc-Maria-Plouzané, 5 ; Plourin-Ploudalmézeau, 4 ; Plouguerneau, 3 ; Tréglonou, 2 ; Brélès, 2 ; Kernilis, 2 ; Guissény, 2 ; Plouédern, 2 ; Ploumoguer, 2 ; Plounévez-Lochrist, 2 ; Ploudalmézeau, 2 ; Saint-Renan, 1 ; Plouvien, 1 ; Lesneven, 1 ; Plougastel-Daoulas, 1 ; Saint-Méen, 1 ; Ploudaniel, 1 ; Plougonvelin, 1 ; Plouarzel, 1 ; Saint-Thonan, 1 ; Bodilis, 1 ; Plouzané, 1 ; Guipavas, 1 ; Plouider, 1.

Dignité, tact et mesure dans les écrits des publicistes universitaires. — M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, vient de condamner et de flétrir l'internationalisme à l'école. La Chambre des députés, qui a entendu ses énergiques déclarations, les a sanctionnées par un vote à la majorité de 468 voix contre 47. Voilà les membres de l'Université dûment avertis.

Le ministre est allé plus loin. Il a suivi ses subordonnés hors de l'école, dans l'arène de la publicité, et leur a délimité un champ clos pour la production et la propagande de leurs idées. Nous jugeons opportun de reproduire ici, au profit des polémiques locales, la substance du système de M. Chaumié, d'après *La Croix* du 5 Juin :

« Où se limite le droit du professeur ou de l'instituteur ? Est-il possible de lui dire : Vous êtes un maître de l'Université, vous devez vous enfermer dans l'école et ne pas exprimer au dehors vos opinions ? Non. Est-il possible de lui dire : Vous avez toute liberté et, en dehors de l'école, vous n'êtes plus ni instituteur ni professeur ? Non encore. La vérité est dans les principes que voici, soutenus par un des membres du Conseil supérieur : « Il « me paraît difficile d'admettre dans toute sa rigueur la thèse de « l'indépendance absolue du professeur. Je crois que quand un « professeur aborde en public la discussion de certains problèmes « qui touchent à des sentiments respectables, comme le *sentiment* « *religieux ou patriotique*, ou qui touchent aux *fondements de* « *l'ordre social, il se doit à lui-même, il doit à l'Université dont il* « *ne peut s'abstraire entièrement, il doit aux sujets qu'il traite, de* « *ne parler qu'avec dignité, tact et mesure.* De même qu'il exige « le respect de sa conviction propre, il est tenu de respecter la « conviction d'autrui.

« Mais, ceci dit, je ne puis partager l'opinion d'après laquelle « le *professeur* devrait s'abstenir de dire son mot dans toutes les « grandes questions posées aujourd'hui devant l'opinion. Nous

« sommes à une époque de transformations graves. Des solutions « qui seront adoptées dépend en quelque manière l'avenir de la « société et du pays. Il me paraît que, par leurs connaissances, « leur habitude des recherches scientifiques et des méthodes de « travail, leur valeur intellectuelle et morale, les *professeurs* sont « parmi les plus qualifiés pour apporter leur avis en ces débats. « Vouloir les empêcher d'y prendre part, ce ne serait pas seule« ment les priver de l'exercice d'un droit légitime, ce serait en« core faire tort au pays des lumières qu'ils sont aptes à lui four« nir. »

« Ce sont là, conclut M. Chaumié, les sentiments qui inspirent la presque universalité de nos maîtres, et nous n'avons pas à nous arrêter à quelque défaillance particulière ni à quelque égarement passager. »

S'y arrêter, non ; mais les arrêter, oui.

Le culte des Saints *(suite)*.

J'en demande bien pardon à mes lecteurs, mais n'étant depuis des mois revenu à mon sujet qu'à des intervalles fort éloignés, je dois chaque fois rappeler à quel point nous en sommes dans cette interminable étude sur le *Culte des Saints*. Après avoir montré comment l'iconographie établit chez nous l'état de la dévotion envers la sainte Famille, les Apôtres et les martyrs j'en étais venu aux saints et saintes des ordres religieux, tout d'abord de l'ordre de saint Benoît. Dans l'article du 25 Mars, j'ai parlé des saints carmes et des saintes carmélites, des saints et saintes des trois ordres de saint François. J'arrive tout naturellement à saint Dominique et aux saints des trois ordres que lui aussi a fondés à l'imitation de son ami le patriarche séraphique.

Saint Dominique est certainement moins populaire chez nous que ne l'est saint François, et cependant son image est beaucoup plus répandue ; cela tient à ce qu'il figure dans les groupes sculptés et dans les tableaux du Rosaire ; presque toujours il y fait vis-à-vis à la grande tertiaire dominicaine sainte Catherine de Sienne. Pendant longtemps, et jusque dans ces dernières années les indulgences du Rosaire ne pouvaient être gagnées par les associés qu'à la condition d'avoir, exposée dans l'église ou chapelle de leur confrérie, une représentation de la Très Sainte Vierge donnant le Rosaire à saint Dominique. En Cornouaille, en Léon, en Tréguier on multiplia les confréries du Rosaire et du Saint-Sacrement ; elles contribuèrent beaucoup à la rénovation de la piété et aussi de la générosité, car elles devinrent la plupart assez riches pour se donner le luxe d'autels à grands retables, chargés de sculptures souvent très artistiques, toujours fort intéressantes. Je n'ai pas la prétention de les désigner tous ; j'indiquerai cependant ceux de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Guiclan, Guimiliau, Landudec, Locronan, Lopérec, Plabennec, Pleyben, Plouvien, Saint-Pol, Plougastel-Daoulas.

Dans d'autres églises c'est une peinture qui représente la Vierge donnant le Rosaire à saint Dominique et à sainte Catherine de Sienne ; assez généralement ces trois personnages principaux figurent dans le haut du tableau ; dans le bas, se voient agenouillés les différents ordres de l'Eglise et de l'Etat priant Notre-Dame ; à droite, le pape, des cardinaux, des évêques, des religieux de différents ordres, etc ; à gauche, le roi de France (presque toujours Louis XIII), la reine, des princes et des princesses, des seigneurs et des dames ; tout au fond, se voit la bataille de Lépante obtenue par l'intercession de saint Pie V. Les deux plus beaux types des tableaux de ce genre se voient à Ploaré et à la Forêt-Fouesnant ; deux autres très anciens se trouvent à Pont-Croix et à Penmarc'h ; enfin le plus beau de tous comme peinture est à Plougasnou ; il n'a pas comme ceux que j'ai indiqués plus haut les personnages accessoires, mais il présente les quinze mystères figurant dans des petits médaillons enchâssés dans le cadre et porte cette double inscription :

Mre Jan Le Coat	*Jacob. Alix*
Rr de Plougaznou	*Pingebat Anno*
a donné ce tableau.	*Dni. 1668.*

Le XVIIe siècle, outre les sculptures et les tableaux, consacra aussi au Rosaire et à saint Dominique, des bannières très riches et quelquefois très belles dont plusieurs sont bien conservées et ont été l'objet de restaurations récentes, bien comprises et bien exécutées.

La dévotion au Rosaire ayant pris récemment une grande extension grâce à l'impulsion du Pape Léon XIII, nos églises se sont enrichies de sculptures et de vitraux qui la rappellent ; les quinze petites roses ou rosaces de la chapelle du Grand-Séminaire ont reçu des verrières représentant les mystères joyeux (côté de l'Epître), douloureux (côté de l'Evangile), glorieux (autour du sanctuaire).

Dans l'église de Douarnenez a été érigé un autel bien lourd en son ensemble mais où le groupe principal est fort beau, les quinze médaillons bien exécutés, et les bas-reliefs du petit retable charmants dans tous leurs détails.

En dehors de ces groupes du Rosaire, l'image de saint Dominique et celle de sainte Catherine de Sienne n'apparaissent pas bien souvent dans nos églises, si du moins l'on fait une exception pour Quimperlé et ses environs ; cette ville ayant possédé jusqu'à la Révolution une importante communauté de Frères-Prêcheurs, le tiers-ordre dominicain s'y était répandu et s'y est maintenu, en sorte que pour satisfaire la dévotion des pieuses tertiaires de la région on a placé, en ces derniers temps, des statues de saint Dominique à Sainte-Croix, à Moëlan, à Clohars-Carnoët, etc.

Sainte Catherine de Sienne est représentée par une belle statue

en pierre blanche à Saint-Mathieu de Quimper, et quatre scènes de sa vie figurent à Douarnenez dans une série de vitraux consacrés aux saints qui ont eu le plus de rapports avec le Sacré-Cœur.

Saint Thomas d'Aquin a des statues au Grand-Séminaire, à la Cathédrale et à Saint-Mathieu de Quimper.

Saint Hyacinthe portant le Saint-Sacrement dans une main, et l'image de la Vierge dans l'autre, est représenté à Pencran, et, je le crois aussi, à Ploudaniel et à Saint-Pierre-Quilbignon, mais ici mes souvenirs sont anciens et quelque peu effacés. Dans le cloître de Locmaria-Quimper, il y a un modèle curieux de la « Vierge de saint Hyacinthe ».

Saint Vincent Ferrier, qui a cependant évangélisé notre Bretagne, vit bien dans nos souvenirs, mais n'apparaît guère dans no monuments religieux : il a une statue dans la belle chapelle des Notre-Dame de Confors, en Meilars, et on venait l'invoquer là pour être guéri de la fièvre, mais on a eu l'idée malencontreuse de lui substituer le Sacré-Cœur, et de coucher le pauvre saint sous l'autel qui lui était autrefois consacré. Le grand prédicateur qui a si bien réveillé la torpeur de notre pays est encore représenté dans la grande et magnifique rosace du Folgoat, dans les vitraux du Grand-Séminaire, et dans une ancienne verrière de la Cathédrale de Quimper.

Enfin, à Rumengol a été placé, il y a quelques semaines, un vitrail dont la partie centrale représente dom Michel Le Nobletz voyant apparaître la Sainte-Vierge et recevant d'un ange *les trois couronnes*, tandis que dans les deux baies extrêmes figurent le P. Maunoir et le P. Quintin ; celui-ci appartint à la communauté des Dominicains de Morlaix où il trouva d'abord le plus déplorable relâchement, mais où il réussit à faire régner bientôt une grande ferveur. Je ne crois pas qu'il y ait, dans le diocèse de Quimper, d'autres saints ou saintes de l'ordre de saint Dominique qui aient des images exposées dans les églises ou chapelles.

Je signalerai la chaire de Concarneau comme un curieux monument d'iconographie dominicaine : elle représente les grands saints de l'ordre : saint Dominique, le docteur angélique saint Thomas d'Aquin, et les deux Frères-Prêcheurs qui ont le mieux justifié cette dénomination : saint Vincent Ferrier et saint Pierre de Vérone.

Pour la dévotion des fidèles on a gravé ou lithographié, en ces dernières années, des images des saints les plus illustres de l'ordre des Frères-Prêcheurs, et il en est quelques-unes qui ont une vraie valeur artistique. Le portrait de saint Dominique par Fra-Angelico se voit aujourd'hui partout, mais cette figure toute de douceur, d'innocence et de noblesse ne se verra jamais assez.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Bibliographie bretonne. — LA CATHÉDRALE DE QUIMPER, par l'abbé Alexandre Thomas (1).

En 1892 j'ai publié en un volume de XXVI+144 pages une série d'articles qui avaient déjà paru dans la *Semaine religieuse* et qui avaient pour titre : *Visite de la Cathédrale de Quimper*. Cette brochure, assez étendue, ne fut tirée qu'à 250 exemplaires et le prix en fut forcément assez élevé. Elle avait pour principal but de faire connaître aux Quimpérois, non seulement le plus beau monument de leur ville, mais aussi les Saints qui y sont représentés et plus spécialement honorés. L'ouvrage, très réduit, qui vient de paraître ne contient plus les notices très développées de la première publication, mais il offre des renseignements très suffisants sur les sujets représentés dans les verrières historiques, et qui, faute d'inscriptions, restent à l'état d'énigmes pour les visiteurs.

M. Jean Salaun, qui avait déjà édité les *Vies des Saints de Bretagne par Albert Le Grand*, a eu l'idée de cet opuscule sur la Cathédrale et m'a demandé de reproduire mon premier travail en l'abrégeant, ce qui, avec un plus fort tirage, permettrait de réduire le prix de vente.

La brochure vient de paraître, imprimée chez M. Arsène de Kerangal, avec toute la perfection typographique qu'on reconnaît aux livres sortant de sa maison. La couverture porte une très belle photogravure tirée sur papier *bleuté* d'une jolie nuance, et représentant la Cathédrale, vue de la porte de la Mairie. A. T.

***

Images photographiques des Saints de Bretagne. — Depuis quelques années, on demandait assez souvent à nos libraires catholiques s'il n'était pas possible de se procurer des images de nos Saints bretons, et il fallait bien répondre que cela ne se trouvait pas dans le commerce. Il y avait bien les photogravures qui, dans le livre de M. l'abbé Stéphan, reproduisent les vitraux de Plounéour-Trez, mais jusqu'ici elles n'ont pas été publiées à part.

MM. Plouquet et Mansuelle, à qui l'on doit les derniers vitraux de la Cathédrale et de l'église de Plougastel-Daoulas, ont bien voulu photographier les cartons de leurs œuvres, mais seulement pour les scènes bretonnes. On trouvera ces photographies chez M. J. Salaün, libraire-éditeur ; suivant la taille, elles se vendent 1 fr., 0 fr. 75 et 0 fr. 50. J'indique sommairement les Saints qu'elles représentent ; pour quiconque voudra savoir les scènes, il se rapportera à ce qui a déjà été publié dans la *Semaine religieuse*.

N.-D. de Rumengol, N.-D. du Folgoat, Ste Anne d'Auray, S. Corentin, S. Pol Aurélien, S. Guénolé, S. Guénaël, S. Mélar, S. Yves, S. Donatien et S. Rogatien, S. Félix, évêque de Nantes,

(1) La brochure *La Cathédrale de Quimper* se vend, 1 fr. 25, chez M. Salaun, libraire-éditeur, chez les autres libraires de Quimper, au bureau de tabacs du Parc, etc.

et S. Friard, solitaire, D. Michel Le Nobletz et le P. Maunoir. S. Ténénan, Ste Nonne et son fils S. Divy ou David, enfin la Bienheureuse Françoise d'Amboise ; l'image de la sainte duchesse constituerait un charmant souvenir pour les jeunes communiantes.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Contrairement à ce qui avait été dit, il n'y a eu aucune réception ni cérémonie officielle à l'occasion de l'anniversaire de naissance du Pape (2 Juin), parce que ce n'est pas l'usage de la Cour du Vatican. Seuls, quelques cardinaux et des membres de l'antichambre pontificale ont été reçus par le Pape, à qui ils ont offert leurs vœux personnels. Par contre, Pie X a reçu de l'Italie et des autres pays du monde entier de nombreux télégrammes de félicitations et de vœux.

Le Saint-Père a donné audience, dans le courant de la semaine passée, à de nombreux personnages parmi lesquels plusieurs évêques d'Espagne accompagnant un nombreux pèlerinage de ce pays.

On dit que le Consistoire est définitivement fixé à la fin du mois, mais il n'y aura pas création de cardinaux.

***

La procession de la Fête-Dieu a eu lieu en l'archi-basilique vaticane, au milieu d'un concours considérable de fidèles. La cérémonie était présidée par le cardinal Rampolla, archiprêtre de Saint-Pierre, qui a célébré la messe pontificale à l'autel de la chaire de Saint-Pierre.

FRANCE. — **Nouvel effort des sectaires.** — La Chambre des députés a voté l'urgence en faveur d'une proposition de M. Dejeante conçue en ces termes : « La loi du 31 Juillet 1873, consacrant comme œuvre nationale la France au Sacré-Cœur, est abrogée. » Evidemment, M. Dejeante n'avait pas lu la loi de 1873. Elle ne consacre nullement la France au Sacré-Cœur ; elle contient seulement une déclaration d'utilité publique, formalité indispensable pour tout travail qui pourra donner lieu à des expropriations. Dès lors, on ne voit pas bien ce que pourra signifier l'abrogation, dans le cas où les Chambres viendraient à la voter. Elle n'aurait de sens que si l'église n'était pas édifiée encore et s'il y avait des terrains à exproprier pour sa construction.

La proposition a été renvoyée à la Commission de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

PARIS. — **Expulsion des Pères Oblats.** — Le 1er Juin, a eu lieu l'expulsion, par la force, de quatre religieux Oblats de Marie qui se trouvaient encore dans leur maison de la rue de Saint-Pétersbourg.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le T. R. P. Augier, supérieur général, a lu une noble et énergique protestation, au moment où les portes étant enfoncées, les commissaires se sont présentés.

Il leur a dit notamment ces paroles :

« Quel crime avons-nous donc commis ?

« Quelle loi avons-nous violée ? Aucune ; pas même la loi injuste, au nom de laquelle on nous persécute. Nous l'avons établi devant les tribunaux et nous attendons que la justice ait rendu son verdict définitif. Vous n'avez pas le droit de devancer la sentence des juges.

« En présence de Dieu qui nous jugera un jour, bientôt peut-être, je proteste de toute l'énergie de mon âme contre l'attentat que vous allez consommer.

« Je proteste, au nom de mes fils, de ceux que vous expulsez brutalement et de ceux qui, répandus dans toutes les parties du monde, aimaient à regarder cette maison comme leur sanctuaire de famille.

Je proteste, au nom de l'Eglise, qui porte des peines redoutables contre ceux qui attentent à la liberté, à la personne et aux biens de ses ministres.

« Je proteste, au nom des honnêtes gens, attristés et indignés d'un tel outrage fait à la religion, à la justice et à la liberté. »

Les processions de la Fête-Dieu. — Partout, dans les villes comme dans les campagnes, où les processions de la Fête-Dieu continuent d'être libres, elles se sont faites avec un éclat plus grand que jamais ; les populations ont tenu à manifester leur foi avec d'autant plus de vigueur que les attaques à la religion se font plus violentes et plus odieuses.

En maints endroits, où les prétendus libres-penseurs avaient préparé des manifestations d'impiété, les catholiques organisés ont su répondre aux provocations et défendre leur liberté. A Chaville (près de Paris), notamment, un groupe de l'*Association de la Jeunesse Catholique* a tenu en respect un parti de socialistes qui, devant l'attitude résolue des défenseurs de la liberté, ont renoncé à la manœuvre projetée.

A midi, la Jeunesse catholique se retrouvait à la Madeleine.

A Paris, les cérémonies de la fête du T. Saint-Sacrement ont été suivies par des foules si considérables de fidèles que, bien avant l'heure fixée, il était impossible de trouver des places dans les églises. Les processions, soit dans le pourtour extérieur, soit dans l'intérieur, avec reposoirs sous les porches, se sont faites sans incidents, au milieu du recueillement général.

Dimanche prochain, les mêmes foules se retrouveront aussi nombreuses pour s'associer à l'Amende honorable au Sacré-Cœur, lui demander d'avoir pitié de la France. *Salva nos, Domine, perimus !*

Hommage aux Sœurs. — Avant le départ des Sœurs de la Sagesse de Lorient fixé à mardi 7 Juin, les médecins du Bureau de Bienfaisance ont tenu à rendre hommage aux services irréprochables et dévoués qu'elles ont rendus pendant plus d'un demi-siècle.

Ils disent dans leur lettre à la Supérieure :

« Nous avons vu vos Sœurs à l'œuvre depuis des années, dans des circonstances toujours délicates, souvent pénibles et parfois périlleuses en temps d'épidémies de diphtérie, de typhoïde, de choléra et même en temps de guerre, aux ambulances de Lorient en 1870.

« Vous avez été toujours à la hauteur de votre mission, et toujours les médecins qui nous ont précédés ont, comme nous-mêmes, rendu hommage à votre dévouement sans limites.

« Merci, Madame la Supérieure, à vos religieuses et à vous, merci du fond du cœur.

« Les pauvres de Lorient, qui ont, vous le savez, un cœur sensible et généreux, vous garderont une profonde gratitude pour tous vos bienfaits et au souvenir de vos cornettes blanches, désormais disparues, ils diront, avec un sentiment de sincère et de respectueuse sympathie : « Les Sœurs de la Sagesse ont vécu pen-« dant plus d'un demi-siècle au milieu de nous, en faisant le bien ».

***

Un des amis de la *Croix* lui a communiqué le fait suivant dont il a été le témoin, et qui emprunte un intérêt particulier aux circonstances actuelles. « Un touchant incident s'est produit à la gare d'Aix-les-Bains, au moment du départ de S. M. le roi de Suède pour Bâle. Le roi était déjà monté dans son wagon-salon, lorsque, avisant sur le quai deux humbles Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry, il les fit prier de venir jusqu'à lui, et leur tendant gracieusement la main, il leur dit : « Mes Sœurs, je suis le roi de Norvège, « où votre Congrégation possède à Christiania et ailleurs, des hô« pitaux et des écoles prospères. Je connais tout le bien que vos « Sœurs font dans mon pays et je tiens à vous en exprimer ma « profonde reconnaissance. »

Cet hommage aux religieuses est aussi une leçon pour les jacobins.

XV^e^ Congrès Eucharistique international. — *Le XV^e^ Congrès eucharistique international se tiendra à Angoulême du 27 au 31 Juillet.*

I. — *Cartes de congressistes.* — Toute adhésion au Congrès, jointe à une offrande minimum de 10 francs, donne droit : A) A une carte de congressiste, nominative et personnelle ; B) au compte-rendu officiel du Congrès ; C) à une place avec ses titres et son adresse dans la liste des adhérents au Congrès qui sera publiée dans le compte-rendu.

Pour ceux qui renonceraient au compte-rendu, la carte de congressiste ne serait que de 5 francs.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

LA CARTE DE CONGRESSISTE PERMET D'ASSISTER :

1° Pour les hommes, ecclésiastiques et laïques, aux réunions de sections ; 2° pour les ecclésiastiques, aux réunions sacerdotales ; 3° pour les dames, aux réunions qui leur sont spéciales ; 4° pour tous, aux assemblées générales et aux cérémonies religieuses, *avec place réservée.*

II. — *Conditions de séjour.* — Tout adhérent au Congrès recevra une note spéciale lui donnant l'indication des conditions de séjour dans les hôtels ou les maisons particulières d'Angoulême.

III. — *Correspondance.* — Les offrandes, demandes d'inscription et de renseignements peuvent être également adressées :

A M. l'abbé BOUQUEREL, 5, rue Bayard, Paris (8e) ;

Ou à M. le chanoine Jaquet, à l'évêché d'Angoulême ;

Ou à M. l'abbé Petit, directeur au grand Séminaire d'Angoulême.

Un programme détaillé est à la disposition de tous ceux qui désirent en prendre connaissance.

On peut envoyer des rapports ou de simples notes sur toutes les questions qui y sont indiquées, et généralement sur toutes les œuvres eucharistiques.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Avis. — La Compagnie d'Orléans vient de mettre en service un certain nombre de wagons à 15 tonnes spécialement aménagés pour le transport des denrées et des primeurs. Ces aménagements destinés à maintenir une température fraîche à l'intérieur du wagon, consistent en ouvertures à claire-voie pour la ventilation et en une double paroi protectrice avec lame d'air, enfin dans une couche de peinture blanche sur les parois et le toit.

Ces nouveaux wagons seront certainement très appréciés pour les expéditions de denrées, si importantes sur le réseau d'Orléans.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du n° du 5 Juin 1904 :

I. La suppression de l'enseignement congréganiste, par Joseph BURNICHON. — II Les Poètes, témoins de l'âme contemporaine (1850-1900), par Georges LONGHAYE. — III. Que faire pour sauver l'âme de nos enfants ? par Paul KER. IV. Les patrimoines de l'Eglise romaine au temps de saint Grégoire, par Jules DOIZÉ — V. Contre le Christ et son vicaire, par Paul DUDON. — VI. Revue littéraire, par Pierre SUAU. — VII. Revue des livres. — VIII. Notes bibliographiques. — IX. Evénements de la quinzaine.

Manuel des hospitalières et des garde-malades, par M. Ch. VINCQ. In-8° écu, 250 gravures, broché : 5 fr. 50 ; Cartonnage spécial, toile : 6 fr. — *Librairie Vve Ch. Poussielgue, Paris.*

Encore un *Manuel des Hospitalières,* dira-t-on. C'est vrai. Mais celui-là est tout-à-fait différent de ses devanciers, ou plutôt il est conçu et rédigé dans un esprit tout autre, s'adresse spécialement aux religieuses qui se destinent à cette noble profession faite d'amour et de sacrifice : le soin des malades ! — De nombreuses pages de ce livre ont déjà servi du reste à la préparation du *brevet d'infirmière* en différentes villes, notamment à l'*Hôpital St-Joseph* de Paris.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. **Vendredi 17 Juin 1904.** N° 25.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Lettre-Encyclique de Notre Saint-Père Le Pape Pie X à l'occasion du Centenaire de S. Grégoire Le Grand.

II. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Nominations dans le clergé ; Nécrologie ; N.-D. du Folgoat ; Eglise de Saint-Pierre et Miquelon ; Bodilis ; Brest ; Lorient.

III. — Nos missionnaires.

IV. — Variétés.

V. — Bibliographie.

VI. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 19 Juin. — 4me Dimanche après la Pentecôte. Ste Julienne de Falconiéri, Vierge. Double. Blanc. A la messe, mémoires du dimanche et des SS. Martyrs Gervais et Protais.

Aux Vêpres, mémoires du suivant et du Dimanche.

Lundi, 20. — De la Férie. — Ou Office votif des SS. Anges. Semi-double. Blanc.

Mardi, 21. — S. Louis de Gonzague, Confesseur. Double. Blanc.

Mercredi, 22. — De la Férie. — Ou Office votif de S. Joseph. Semi-double. Blanc.

Jeudi, 23. — Vigile de S. Jean-Baptiste. — De la Férie. — Ou Office votif du S. Sacrement. Semi-double. Blanc.

Vendredi, 24. — NATIVITÉ DE S. JEAN-BAPTISTE. Double de 1re classe avec Octave. Blanc.

Samedi, 25. — S. Guillaume, Abbé. Double. Blanc.

Dimanche, 26. — 5e Dimanche après la Pentecôte. SS. Jean et Paul, martyrs.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Poullan	du 16 au 20 Juin.
Lanildut	21 et 22 Juin.
Moëlan et Plouigneau	du 23 au 30 Juin.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Lettre-Encyclique

DE

NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE PIE X

A L'OCCASION DU

Centenaire de S. Grégoire Le Grand

AUX PATRIARCHES, PRIMATS

ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES EN COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE

C'est vraiment pour Nous, Vénérables Frères, un joyeux souvenir que celui de ce *grand homme incomparable (Martyrol. Rom.*, 3 Sept.), le pontife Grégoire, premier du nom, dont Nous allons célébrer la solennité centenaire, au cours du treizième siècle écoulé depuis sa mort. Le Dieu qui *donne la mort* et qui *donne la vie...*, qui *abaisse* et qui *relève* (I *Reg.*, 6, 7), parmi les soucis pour ainsi dire innombrables de Notre ministère apostolique, parmi tant d'angoisses de l'âme pour les nombreux et lourds devoirs que Nous impose le gouvernement de l'Eglise universelle, parmi les pressantes sollicitudes qui, selon la meilleure manière qui Nous soit possible, ont pour but de vous satisfaire, vous, Vénérables Frères, appelés à prendre part à Notre apostolat, et tous les fidèles qui Nous sont confiés, ce Dieu, Nous le pensons, a, par une providence particulière, voulu que Notre regard, dès le début de Notre pontificat suprême, se fixât sur ce très saint et illustre prédécesseur, honneur et gloire de l'Eglise. En effet, l'âme s'ouvre à une grande confiance dans sa très puissante intercession près de Dieu et se réconforte par le souvenir des maximes sublimes qu'il a inculquées dans son haut magistère, comme des vertus qu'il a saintement pratiquées. Par la force des unes et par la fécondité des autres, il a donné à l'Eglise de Dieu une empreinte si vaste, si profonde, si durable, que ses contemporains et la postérité lui ont justement conféré le nom de Grand. Aujourd'hui encore, après tant de siècles, se vérifie l'éloge contenu dans l'inscription de son sépulcre : il vit éternellement en tous lieux par ses innombrables bonnes œuvres (*Apud Joan. Diac. Vita Greg.*, IV, 68) ; et c'est pourquoi tous ceux qui suivent ses exemples admirables sont assurés, avec le secours de la grâce divine, d'accomplir leurs devoirs, autant que le permet la faiblesse humaine.

A peine est-il besoin de rappeler ce que des documents publics ont fait connaître à tous. Extrême était le désordre des affaires publiques, quand Grégoire fut élevé au souverain pontificat ; l'antique civilisation avait presque entièrement disparu et la barbarie envahissait tous les domaines de l'empire romain qui s'effondrait. L'Italie ensuite, abandonnée par les empereurs

de Byzance, devenue, en quelque sorte la proie des Lombards, qui, n'ayant pas encore pris leur équilibre, portaient en tout endroit la dévastation par le fer et par le feu, promenant la désolation et la mort. Cette Ville elle-même, menacée à l'extérieur par l'ennemi, éprouvée à l'intérieur par les fléaux de la peste, des inondations, de la faim, fut réduite à un état si misérable qu'on ne savait plus comment protéger la vie non seulement des citoyens mais des épaisses multitudes qui s'y réfugiaient. On y voit des hommes et des femmes de toute condition, des évêques et des prêtres portant des vases sacrés sauvés du pillage, des moines et d'innocentes épouses du Christ, qui, par la fuite, échappaient aux épées de l'ennemi ou aux insultes brutales d'hommes perdus. Grégoire lui-même appelle l'Eglise de Rome : *Un vieux navire gravement ébranlé, où les vagues pénètrent partout et dont l'assemblage, secoué par la violente tempête journalière, pourrit et annonce le naufrage,* (*Registrum*, I. 4. *ad Ioann. episcop. Constantinop.*) Mais le pilote suscité par Dieu avait la main puissante, et, placé au gouvernail, il sut, non seulement, arriver au port à travers les vagues déchaînées, mais aussi protéger le navire contre les tempêtes futures.

Et c'est une chose vraiment admirable ce qu'il obtint dans l'espace d'un peu plus de treize années de gouvernement. Il fut le restaurateur de l'entière vie chrétienne, excitant la piété des fidèles, l'observance des moines, la discipline du clergé, le zèle pastoral des évêques. Ce *père très prudent de la famille du Christ* (Joann. Diac. *Vita Greg.*, II. 51) conserva et augmenta le patrimoine de l'Eglise et secourut, suivant la nécessité de chacun, le peuple appauvri, la société chrétienne, chacune des églises particulières. *Devenu* vraiment *consul de Dieu (Inscr. sepulcr.)* il étendit bien au-delà des murs de Rome son action, son action féconde toute profitable à la société civile. Il s'opposa énergiquement aux injustes prétentions des empereurs bysantins, réfréna les audaces et réprima les honteuses convoitises des exarques et des officiers impériaux, se levant comme le public défenseur de la justice sociale. Il apaisa la férocité des Lombards, n'hésitant pas à aller lui-même en personne à la rencontre d'Agilulf aux portes de Rome afin de le détourner d'assiéger la ville comme jadis avait fait envers Attila le Pontife Léon Le Grand ; jamais non plus il ne renonça aux prières, aux douces persuasions, aux négociations adroites, qu'il ne vît se calmer ce peuple redouté et se ranger à un régime plus régulier, ou bien qu'il ne le sût gagné à la foi catholique, spécialement par l'œuvre de la pieuse reine Théodelinde, sa fille dans le Christ. Ainsi, à bon droit, Grégoire peut être appelé le sauveur et le libérateur de l'Italie, de *son pays (Registr.* V, 36 (40), *ad Mauricium Aug.)*, comme il l'appelait avec suavité.

Par ses œuvres pastorales incessantes, s'éteignent les restes de l'hérésie en Italie et en Afrique ; les affaires ecclésiastiques se rétablissent dans les Gaules ; les Visigoths des Espagnes se

Archives diocésaines de Quimper et Léon

raffermissent dans la conversion déjà commencée ; et l'illustre nation anglaise qui, *placée dans un angle du monde restait jusqu'alors obstinée au culte des bois et des pierres (Registr.*, VIII, 29 (30), *ad Eulog. episcop. Alexandr.)* accepte, elle aussi, la vraie foi du Christ. Le cœur de Grégoire surabonde de joie à la nouvelle d'une si précieuse conquête, comme le père qui reçoit dans ses bras son enfant très aimé et en rapporte tout le mérite à Jésus Rédempteur, *de l'amour de qui*, écrit-il lui-même, nous rencontrons dans la Bretagne des frères inconnus, par la grâce de qui nous trouvons ceux que nous cherchions sans les connaître. *(Ibid.* XI, 36 (28), *ad Augustin. Anglorum episcop.)*

Et la nation anglaise fut si reconnaissante envers le saint Pontife qu'elle l'appelle toujours *notre maître, notre docteur, notre apostolique, notre Pape, notre Grégoire*, et se considère elle-même comme le sceau de son apostolat. Enfin, son action salutaire eut tant d'efficacité que le souvenir des choses opérées par lui s'imprima profondément dans les âmes de la postérité, surtout pendant le Moyen-Age qui, pour ainsi dire, respira l'air répandu par lui, se nourrissait de sa parole, conformait à ses exemples sa vie et ses mœurs ; et de la sorte s'introduisait heureusement dans le monde la civilisation sociale chrétienne, en opposition à la civilisation des siècles précédents et pour toujours disparue.

Ceci est le changement de la main du Très-Haut ! On peut bien dire que, dans l'esprit de Grégoire, seule la main de Dieu opérait de si grandes entreprises. Il l'écrivait au très saint moine Augustin au sujet de la conversion des Anglais rappelée plus haut et ce fait s'appliquait à tout le reste de son action apostolique : *De qui fut jamais cette œuvre sinon de celui qui a dit : Mon père agit toujours et moi aussi ?* (Joann. V. 17.) *Pour montrer au monde qu'il voulait le convertir non avec la sagesse des hommes mais par sa force, il choisit comme prédicateurs du monde des hommes sans instruction ; et il le fait encore maintenant, ayant daigné faire parmi les Anglais des choses si puissantes par l'intermédiaire d'hommes faibles (Registr.*, XI, 36 (28.)

Sans doute, Nous apercevons ce que la profonde humilité du saint Pontife cachait à son regard : et l'habileté dans les affaires, et le talent de conduire à terme les entreprises et l'admirable prudence en toute disposition, et la vigilance assidue, et la persévérante sollicitude. Mais il est certain en même temps qu'il s'abstint de déployer la puissance et la force des grands de la terre, tandis que, au contraire, dans le plus haut degré de la dignité pontificale, il voulut, le premier, être appelé le *serviteur des serviteurs de Dieu ;* il ne s'ouvrit pas un chemin avec la science profane ou bien *avec les persuasives paroles de la sagesse humaine (I. Cor.*, II, 4), ni avec les finesses de la politique civile ; non plus avec des systèmes de rénovation sociale habilement étudiés et préparés et même mis à exécution ; non plus enfin, ce qui est une merveille, en se proposant un vaste

programme à réaliser au fur et à mesure, au contraire ; et cependant, on le sait, son esprit était plein de l'idée d'une très prochaine fin du monde et aussi du temps très réduit qui restait pour les grandes actions.

Très faible de corps, continuellement affligé d'infirmités qui plusieurs fois le mirent en grand péril, il possédait une incroyable vigueur d'esprit, qui recevait, de la foi vivante dans la parole infaillible du Christ et dans ses divines promesses, un aliment toujours nouveau. En outre, avec une confiance illimitée, il comptait sur la force surnaturelle de Dieu donnée à l'Eglise pour l'entier accomplissement de sa divine mission dans le monde. C'est pourquoi la constante intention de sa vie, intention prouvée par toutes ses paroles et par toutes sès œuvres fut celle-ci : maintenir en soi et susciter dans les autres la même foi et la même confiance si ardentes, en accomplissant toujours le bien que les circonstances permettaient et en vue du jugement divin.

De là résultait en lui la ferme volonté d'employer au salut commun l'exubérante richesse des moyens surnaturels donnés par Dieu à son Eglise, lesquels sont et la doctrine infaillible de la vérité révélée et l'efficace prédication de cette doctrine dans le monde universel, et les sacrements qui ont la vertu d'infuser et d'accroître la vie de l'âme, et la grâce de la prière au nom du Christ qui assure la protection céleste.

Le souvenir de ces choses, Vénérables Frères, Nous réconforte merveilleusement. Si, du haut de ces remparts du Vatican, Nous regardons autour de Nous, Nous ne pouvons Nous défendre de la crainte qu'éprouvait Grégoire, et peut-être d'une crainte plus grande encore. Tant de tempêtes, rassemblées de toutes parts, fondent sur Nous, tant d'armées ennemies, rangées en bataille, Nous attaquent, et Nous sommes à un tel point dépourvu de tout moyen humain de défense qu'il Nous semble impossible, et d'écarter les tempêtes et de soutenir les assauts. Mais en considérant quel sol foulent Nos pieds, en quel lieu se dresse cette chaire pontificale, Nous Nous sentons en sûreté dans la citadelle de la sainte Eglise. « Qui, en effet, pourrait ignorer — c'est Grégoire lui-même qui le dit à Euloge, patriarche d'Alexandrie — que la solidité de la sainte Eglise est fondée sur celle du prince des Apôtres, qui, exprimant par son nom ce que son âme avait d'inébranlable, fut, du nom de la pierre, appelé Pierre ? » *(Registr.*, VII, 37-40). La marche du temps n'a jamais affaibli la force divine de l'Eglise, et l'attente n'a jamais été trompée par les promesses du Christ. Ces promesses subsistent, telles qu'elles animaient jadis le cœur de Grégoire. Mieux encore : mises à l'épreuve par tant de siècles, elles ont, à la suite de tant de vicissitudes, revêtu plus de force à Nos yeux.

Des royaumes, des empires sont tombés. Des nations florissantes par leur gloire et leur civilisation ont péri. Des Etats,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

comme atteints de vieillesse, se sont souvent dissous, eux-mêmes. Mais l'Eglise, qui de sa nature ne périt pas, et unie au céleste Epoux par un lien toujours indissoluble, conserve intacte ici-bas la fleur de sa jeunesse et déploie continuellement cette même force qui coula en elle du cœur transpercé du Christ déjà mort sur la Croix. Les puissants de la terre se sont élevés contre elle. Ils se sont évanouis, mais elle a survécu. Des maîtres fiers de leur science ont imaginé une variété presque infinie de systèmes philosophiques, toujours prêts, semblait-il, à porter à la doctrine de l'Eglise un coup décisif, à réfuter ses dogmes et à démontrer l'absurdité de tout son enseignement. Et pourtant, l'histoire, en énumérant ces systèmes, constate que chacun, tour à tour, a été oublié et détruit de fond en comble, tandis que la lumière de vérité émanée de la citadelle de Pierre resplendit toujours du même éclat, éclat que Jésus a fait jaillir en apparaissant au monde, et qu'il a éternisé par la divine sentence : « Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront pas. » (MATTH., XXIV, 35)

Nourri de cette foi et affermi sur cette pierre, ayant pleinement conscience des charges si graves du souverain pontificat, et sentant dans toute Notre âme la force divine qui coule en Nous, Nous attendons tranquillement qu'elles se taisent, toutes ces voix qui bourdonnent, ces voix qui disent que c'en est fait de l'Eglise catholique, que ses doctrines ont péri pour toujours, que l'heure va bientôt sonner où il lui faudra par force, soit accepter les conclusions d'une science et d'une civilisation qui rejettent Dieu, soit rompre absolument avec l'homme. Mais, au milieu de tout cela, Nous ne pouvons nous abstenir de rappeler, avec Grégoire lui-même, à l'esprit de tous, humbles ou grands, quelle nécessité les oblige à se réfugier vers l'Eglise, par laquelle on trouve à pourvoir, non seulement au salut éternel, mais encore à la paix et à la prospérité de cette vie terrestre.

C'est pourquoi, pour Nous servir des paroles du saint Pontife, « dirigez vos pas, comme vous l'avez commencé, dans la solidité de cette pierre, sur laquelle vous savez que votre Rédempteur a voulu fonder son Eglise dans tout l'univers, afin que les pas de ceux qui ont un cœur sincère, affermis dans la voie droite, n'aillent pas s'égarer sur les mauvais chemins. *(Registr.*, VIII, 24, *ad Sabiniam, episcop.)* Seules la charité de l'Eglise et l'union avec elle rapprochent ce qui est séparé, met en ordre ce qui est confus, établit des rapports entre les choses inégales et achève ce qui est imparfait. » *(Ibid.*, V, 58, (53) *ad Virgil. episcop.)* Une chose à retenir fermement, c'est que « nul ne peut gouverner correctement sur la terre s'il n'est pas instruit des choses divines, et s'il ne fait pas dépendre la paix de l'Etat de la paix de l'Eglise universelle. » *(Ibid.*, V, 37 (20) *ad Mauric. Aug.)* De là, la nécessité souveraine d'une parfaite concorde entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil,

qui, selon les volontés de la Providence, doivent se prêter un mutuel secours. « La puissance sur tous les hommes a été donnée par le ciel pour que ceux qui cherchent le bien soient aidés, pour que la route du ciel soit plus largement ouverte, et pour que la royauté terrestre soit le serviteur du royaume des cieux. » *(Ibid.*, III, 61 (65), *ad Mauric. Aug.)* *(A suivre.)*

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. — **La défense des droits de l'Église et de la liberté des catholiques, au Parlement et devant le pays.**

III. — **Mission.** — POULLAN, *du 12 au 26 Juin.* Président de la 2e semaine, M. Creignou, curé de Bannalec.
PLOUNÉOUR-TREZ, *du 26 Juin au 10 Juillet.* Présidents de la 1re semaine, M. Coat, chanoine, curé-archiprêtre de la Cathédrale.

IV. — **Retraite.** — MORLAIX : Retraite bretonne du Tiers-Ordre, le 3 Juillet.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DES URSULINES. — Mardi 21 Juin, réunion des mères chrétiennes à 7 *h. 1/2*. Sainte messe, instruction, bénédiction du T. S. Sacrement.

M. le chanoine Rospars devant être absent de Quimper du 10 Juin aux premiers jours de Juillet, les correspondants de la Semaine religieuse *sont priés de vouloir bien, pendant cette période, adresser leurs communications à M. l'abbé Bulot, aumônier, place de Brest, Quimper.*

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur ont été nommés :

M. Floc'h, recteur de Penhars, recteur de Quéménéven ;

M. Balanant, aumônier du Noviciat des Frères à Quimper, recteur de Penhars.

VANNES. — **Nécrologie.** — Nous avons appris, avec une douloureuse surprise, la mort subite, le 7 Juin dernier, de M. le chanoine Nicol, directeur de la *Semaine religieuse* de Vannes.

Né à Sarzeau le 17 Septembre 1843, M. le chanoine Nicol avait été professeur au Petit-Séminaire pendant une vingtaine d'années et il était directeur de la *Semaine religieuse* du diocèse de Vannes depuis vingt-deux ans.

M. le chanoine Nicol était un homme doué d'une intelligence

Archives diocésaines de Quimper et Léon

supérieure, d'un caractère on ne peut plus affable. Nombreux sont les écrits dus à sa plume et tout le monde était unanime à reconnaître avec quel soin et quelle limpidité étaient rédigés les articles que chaque semaine il faisait paraître dans la *Semaine religieuse*.

Poète de valeur, écrivain de talent, archéologue distingué, aimant la Bretagne. Auteur de l'*Histoire de Sainte-Anne d'Auray*, de la *Vie de Mgr Bécel*.

Nous prions MM. les Vicaires Capitulaires d'agréer les condoléances les plus sympathiques de la *Semaine religieuse* de Quimper, et plus particulièrement de son directeur, (absent actuellement), ami de M. Nicol depuis plus de 22 ans.

Notre-Dame du Folgoat. — **Pardon des enfants.** — Nous rappelons que cette fête, demandée par les populations de toutes les paroisses de la région, aura lieu *dimanche prochain, 19 Juin*.

Les enfants de tout âge sont convoqués à cette pieuse réunion aux pieds de Notre-Dame du Folgoat.

Eglise de Saint-Pierre et Miquelon. — Sur le point de quitter la France pour retourner dans sa mission si éprouvée, Mgr Légasse, Préfet apostolique de Saint-Pierre et Miquelon fait un dernier appel à la charité des fidèles du diocèse. Ceux-ci ne liront pas sans intérêt la lettre pleine d'encouragements et d'espérances que Sa Sainteté le Pape Pie X a adressée à Mgr Légasse :

A notre cher fils Christophe Légasse,

Prélat de notre maison et Préfet apostolique des îles Saint-Pierre et Miquelon.

PIE X, PAPE

Bien-aimé Fils, salut et bénédiction apostolique,

L'affreuse nouvelle de la catastrophe, qui atteignit naguère la religieuse et laborieuse population de Saint-Pierre, vient, après nous être parvenue par le bruit public, de Nous être confirmée par votre lettre, qui Nous apporte en même temps la description des maux qui se sont abattus sur cette île. Ces braves gens qui, dans leur dénuement des biens extérieurs de la fortune, trouvaient leur unique mais inappréciable bonheur dans le Temple du Dieu de miséricorde, ont vu, dans un accident plus déplorable qu'on ne saurait dire, les flammes d'un terrible incendie consumer l'édifice sacré, dont la destruction a forcé vos pieux fidèles à s'exiler de la demeure habitée par la divinité. Mais, dans sa si douloureuse infortune, le malheureux peuple de Saint-Pierre n'a pas fermé les yeux à l'espérance, et cette espérance, c'est uniquement dans votre charité et votre zèle qu'il la voit briller. Nous avons su, en effet, comment vous étiez parti loin de vos chères îles pour solliciter, en vue de la construction d'une nouvelle église pour cette population infortunée, les secours de la générosité chrétienne. Quelle œuvre excellente de charité ! C'est de tout cœur

que Nous demandons à Dieu d'en faire répondre le succès à vos désirs. Notre confiance, dans l'énergie de votre résolution se joint, d'ailleurs, à celle que nous inspire l'inépuisable libéralité des catholiques. Nous avons donc bon espoir qu'il vous apporteront leurs offrandes en foule et avec le plus généreux empressement. Mais, en nous adressant à tous les gens de bien, ce ne sont pas seulement les simples particuliers, mais aussi les associations chrétiennes que Nous exhortons à répondre à vos instances par leurs contributions collectives ; et à tous ceux qui, soit personnellement, soit collectivement, vous seront venus en aide dans votre œuvre admirable, Nous accordons, en même temps qu'à vous, et comme gage des récompenses célestes, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 21 Mai de l'année 1904, de Notre Pontificat la première. PIE X, PAPE.

Les personnes qui voudraient donner encore une dernière marque de sympathie chrétienne à la malheureuse population de Saint-Pierre sont priées de déposer au secrétariat de l'Evêché leur aumône qui sera transmise aussitôt à sa destination.

Quimper. — **Solennité du Sacré-Cœur.** — Ce dût être avec la joyeuse conscience d'avoir accompli un grand acte de réparation et de foi que la population de Quimper est allée, au soir de dimanche dernier, prendre un repos bien mérité après l'imposante manifestation de la journée. Elle fera date par sa superbe ordonnance et la parfaite correction observée par tous, avec une pointe de piété bien plus généralement affirmée que le dimanche précédent, au dire de tous, et elle rappelait involontairement les solennités similaires du siècle dernier.

Conformément à un usage ancien, la procession du T. Saint-Sacrement a eu lieu à la Cathédrale après les Vêpres, mais à l'intérieur seulement, laissant aux habitants des autres paroisses de la ville le soin de rendre à leur tour au divin Cœur de Jésus des témoignages publics et solennels d'amour.

C'est la procession de Loc-Maria qui est sortie la première, sous les rayons ardents d'un soleil sans nuages, pour aller contourner la vieille croix de pierre, d'un aspect si pittoresque, avec ses hauts peupliers, sur la rive gauche de l'Odet : parée, comme elle l'était, de verdure et de fleurs, il ne lui manquait qu'un petit autel pour offrir une station d'un effet charmant. Bientôt la bénédiction est donnée du haut d'un brillant reposoir, enchâssé dans la montagne du Frugy comme en un écrin de velours vert, et l'on ne tarde pas à rentrer par la rue principale, blanche et fleurie, à l'église paroissiale pour le salut solennel.

Une assistance assez nombreuse et recueillie avait tenu à jouir de ce prélude de la grande solennité de tout à l'heure ; elle accompagne à Saint-Mathieu la musique de l'école des Frères qui va encore prêter son concours, sans compter avec la fatigue ; et c'est au milieu des rangs pressés et silencieux que s'avance le T. Saint-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Sacrement, à travers les nuages de l'encens et au milieu des flambeaux, symboles de Celui qui s'est proclamé la lumière du monde : phare de salut au milieu des ténèbres de la fausse science, de la mauvaise foi et des passions tempétueuses !

Une première bénédiction est donnée dans la chapelle de l'orphelinat de la Providence, ornée avec magnificence et distinction, et le brillant défilé gagne bientôt le reposoir monumental élevé sur la place Terre-au-Duc avec le consentement des autorités et le dévouement artistique que l'on apprécie chaque année à juste titre.

Aurait-il gagné à être disposé bien en face de la rue du Quai, suivant l'antique tradition ?... Peut-être, à tous les points de vue, mais hâtons-nous de dire qu'il avait un aspect des plus grandioses.

Quant à l'ornementation des places et des rues, ceux qui ont contribué si bien au succès de cette brillante journée nous en voudraient si nous ne nous contentions pas de dire que pour le bon goût, la richesse et chez tous la bonne volonté, cette solennité n'eut rien à envier à celle du dimanche précédent. Quimper est resté fidèle à lui-même, cherchant chaque année à faire encore mieux, et il ne fut pas seul à rendre ce juste tribut d'hommages à Celui dont le Cœur a tant aimé les hommes. Les diverses relations de ce qui s'est passé ailleurs proclament combien la Fête-Dieu reste populaire ; il n'est pas jusqu'à certaines descriptions grotesques et impies, caricaturées non sans un talent digne d'une meilleure cause, qui ne soient elles mêmes un hommage indirect à l'impression mystérieuse que produisent ces marches triomphales du Christ-Roi. Il semble, à leur lecture, entendre ces couplets satyriques des cohortes romaines autour du vainqueur montant jadis au Capitole : il était assez riche de gloire pour leur en passer la fantaisie.....

En résumé, c'est une nouvelle mentalité qui se révèle dans les populations écœurées des assauts livrés à notre foi séculaire. Bien consolant est cet indice du retour progressif des esprits à une plus saine notion de la dignité humaine. Que ce mouvement s'accentue sans faiblesse, et c'en est fait de la tyrannie du respect humain qui, en ces fêtes si belles, a reçu un rude coup. J. B.

Bodilis. — **La Mission.** — On nous écrit de Bodilis :

« Il semble que préparer ses paroissiens aux bienfaits d'une Mission, en choisir les ouvriers et mener à bien cette grande œuvre soit toujours, pour un pasteur, une légitime satisfaction, comme son succès la plus grande récompense ici-bas. Mais lorsque tout ce labeur n'est pour lui que le prélude d'une mort soudaine, comme ce fut le cas pour le regretté M. Hernot, recteur de Bodilis, avec quelle douce confiance son âme doit comparaître devant le Souverain Maître pour lui rendre compte de sa gestion.

Sa récompense a dû être d'autant plus grande qu'il a été privé du bonheur de voir le succès incontestable de son œuvre. Son

successeur en a été l'heureux témoin et le bénéficiaire, car maintenant il trouve, au début de son ministère dans la paroisse, une population travaillée par la grâce en ces jours de bénédictions, et des mieux préparées aux généreuses ascensions dans les voies du salut, par les instructions, si vigoureuses et si substantielles, que lui ont données les ouvriers évangéliques convoqués par M. Hernot. Presque tous avaient tenu à demeurer fidèles à la promesse dont le cher défunt restait dépositaire, et les paroissiens semblaient sentir que c'était lui encore qui, de là-Haut, leur rappelait leurs devoirs chrétiens, « *Defunctus adhuc loquitur* ».

Merci à eux, comme aussi aux autres confrères qui, au dernier moment, ont montré leur bonne volonté en acceptant de collaborer à cette consolante et belle Mission. Belle Mission, en effet, car, dès les premiers jours de la semaine, la splendide église de Bodilis avait peine à contenir la foule accourue non seulement de la paroisse, mais encore de Landivisiau, de Plougourvest, de Plougar et de Saint-Servais, tous avides d'entendre ces voix connues, mais toujours écoutées avec un nouveau plaisir, désireux surtout de profiter des grâces et des indulgences attachées à ces pieux exercices. 680 communions environ la première semaine, 750 la seconde, proclament la rareté des abstentions, et sont le plus bel éloge des missionnaires et des fidèles. Détail touchant et qui montre avec quel soin les esprits s'y trouvaient préparés : les vieillards, les infirmes, qu'on se proposait de visiter chez eux pour les faire participer aussi aux grâces de la Mission, ont préféré, pour la plupart, se faire transporter à l'église paroissiale afin d'entendre les instructions, et particulièrement l'explication des tableaux, toujours si populaires, et dont ils se montraient impressionnés et ravis.

Les petits enfants eux-mêmes n'ont pas été oubliés et ils ont été convoqués, également, pour le jour de la clôture, à une conférence toute spéciale que leur donna sur les tableaux symboliques un jeune confrère qui ne recule pas devant la pensée de s'entendre, à son tour, appeler un jour dans les missions : « *Paotr ann diaoulou* ».

Chers petits Bodilisiens, votre prière innocente sera montée en odeur de suavité jusqu'au pied du trône de Jésus : qu'elle retombe en grâces et en bénédictions sur vos parents qui se sont montrés si dociles à la parole de Dieu et sur les missionnaires qui la leur ont si généreusement distribuée ! »

•••

Brest. — **Laïcisation de l'école des Pupilles de la Marine.** — M. Combes, exerçant l'intérim du ministère de la Marine durant la dernière excursion de M. Pelletan, a élaboré un décret réorganisant l'établissement des Pupilles de la Marine.

Cet établissement, fondé en 1862, à la Villeneuve, près Brest, recueille les orphelins des gens de mer jusqu'à 14 ans 1/2.

Des religieuses y étaient chargées de l'infirmerie, de l'alimentation, de l'habillement et de la garde des enfants de sept à neuf ans. Elles seront remplacées par des femmes de charge.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

En outre, l'aumônier est supprimé. Pour le service religieux, on aura recours à des membres du clergé diocésain. Or, il faut savoir que le presbytère le plus rapproché de la Villeneuve s'en trouve éloigné de quatre kilomètres au moins.

Le décret ne nous fait pas connaître le coût de cette réforme.

Les Filles de la Sagesse avaient été appelées aux Pupilles en 1862, au moment même de la fondation de l'établissement. C'est donc après quarante-deux ans de loyaux services qu'on les renvoie. L'établissement souffrira de leur départ, comme l'Hôpital maritime. Mais dans les préoccupations du ministre et de son entourage, le mieux-être des humbles ne compte pour rien quand pour l'obtenir il faut le concours des religieuses.

Lorient. — **Le départ des Sœurs de la Sagesse.** — Les dévouées Religieuses de l'ordre de la Sagesse, qui desservaient depuis sa fondation le bureau de bienfaisance de Lorient ont dû quitter tout dernièrement cet établissement.

Ce départ qui est un deuil pour les pauvres de Lorient, a eu lieu au milieu d'une foule considérable.

A l'église Saint-Louis où toute cette foule émue s'est réunie, un salut a été célébré.

Une magnifique et pathétique adresse de M. le curé Duparc, en ce moment encore au lit mais heureusement convalescent, a été lue aux proscrites.

Sur toute la route, qui conduit à la gare, une escorte sans précédente a fait aux Religieuses de discrètes et touchantes ovations.

Au moment où le train s'est ébranlé, des milliers de poitrines ont acclamé les vaillantes femmes aux cris de : « Vivent les Sœurs ! Vivent les Sœurs ! »

Nos Missionnaires. — *Lettre du P. Abgrall*, de Lampaul-Guimiliau, provicaire apostolique à Huong-Phuong, Tonkin méridional.

Huong-Phuong, 15 Avril 1904.

Bien cher frère,

Je viens de passer 15 jours dans la paroisse la plus éloignée de mon district : 2 jours et demi pour y monter en barque ; descendu à cheval en un jour et demi. En somme la distance n'est pas énorme, mais que ce soit par terre, que ce soit par eau, on n'avance pas vite. Dès la première chrétienté de cette paroisse les barques ne peuvent plus monter. On monte en pirogue, tronc d'arbre creusé où il n'y a de place que pour les deux rameurs debout et une ou deux autres personnes assises. Ça passe dans les rapides à travers les rochers comme de vraies anguilles. Dans les rapides les plus forts, il faut se mettre à l'eau pour tirer la pirogue. En montant on va bien lentement. On ne va même pas du tout, quand les eaux sont fortes — au contraire — mais enfin, il

n'y a aucun danger. Il n'en est pas de même en descendant. Dans les rapides, et il y en a à chaque pas, on marche avec une vitesse vertigineuse à travers les rochers contre lesquels on irait se briser à chaque instant sans la dextérité extraordinaire des rameurs qui, d'un coup de perche à droite, à gauche, dirigent la pirogue, comme le meilleur cavalier ne dirigerait pas le cheval le mieux dressé. Par exemple, au bas des rapides on n'est pas sans recevoir une bonne aspersion d'eau que soulève la marche de la pirogue se précipitant sur un plan très incliné.

Les plus forts rapides sont entre le chef-lieu de la paroisse : Kim-Lu, et la chrétienté la plus éloignée : Da-Nên. Il faut un bon jour pour y monter en pirogue : j'en suis descendu en 3 heures. Je suis resté en pirogue même aux plus terribles rapides, excepté cependant à l'un. A celui-là on monte toujours à terre et on ne laisse rien dans la pirogue ; on attache une corde à l'arrière, et à l'aide de cette corde on la retient, ou plutôt on la laisse descendre petit à petit. J'avais un jeune rameur qui a voulu faire le brave. Il est resté sur sa pirogue. Il l'a fait passer entre les rochers comme une vraie couleuvre d'eau, mais au bas du rapide la pirogue pique une tête et disparaît avec le rameur. L'affaire d'une seconde, le rameur reparaît, en riant, sur sa pirogue renversée. Un européen eut perdu la tête et un anamite du bas, de même ; mais ces rameurs des rapides vivent là dedans, et ils ont un sang froid étonnant. Cependant, il n'est pas rare qu'on se noie, et aux passages les plus dangereux on vous dit pour vous rassurer : voici le rapide où tels et tels se sont noyés.

Le pays est merveilleux dans sa beauté sauvage. Il est tout en hautes montagnes boisées et en immenses rochers aux formes fantastiques, couverts d'arbres, de broussailles, de plantes grimpantes. Au milieu de tout cela, quelques petites plaines ou plateaux où sont des villages peu importants ou quelques maisons isolées. C'est très gai en ce moment. Autour des maisons, il y a de grands arbres tout blancs de fleurs, comme les buissons de sureau en Bretagne ; sur le flanc des montagnes, il y a des arbres très grands également qui ne sont qu'un grand bouquet rouge. Auprès des villages, il y a des merles qu'on dirait venir directement de Lampaul et de Kerlorec et qui sifflent en breton. Ils m'ont fait bien plus de plaisir que tous les paons et les singes qu'on y rencontre souvent par bandes. Il y a aussi le tigre. Je ne l'ai pas vu ; mais on ne parlait que de lui ; il venait d'enlever un buffle par ici, une vache par là, un cochon ailleurs. J'ai entendu son cri à une centaine de mètres de moi, mais séparé par une rivière. Il est venu également tout près de la Cure de Kim-Lû, pendant que j'y étais. Sa présence était signalée par les cris des singes de la montagne voisine qui trépignaient de colère ou de peur.

Les chrétiens sont très simples, un peu négligés, peu instruits par suite, mais très aimants. Le lundi de Pâques, allant à pied de Kim-Lû à Da-Nên, la pluie m'a obligé à m'arrêter dans un petit hameau de 7 maisons, au milieu des montagnes, où l'on a fait tant

Archives diocésaines de Quimper et Léon

d'instances pour me garder que j'ai fini par y passer la nuit. J'y ai confessé, dit la messe, fait des baptêmes et le lendemain, quand il a fallu partir, j'avais envie de pleurer, tant on s'attache vite à ces pauvres chrétiens abandonnés. A Da-Nên, j'ai passé seulement un jour et demi. A mon départ, j'ai vu couler de vraies larmes ; c'est si rare qu'ils voient le prêtre ! et il est certains visages — si simples, si bons ! — que je ne puis pas depuis lors — et je ne l'essaie même pas — arracher de mon œil et de mon cœur. C'est là que j'irai finir mes jours, à cause des merles de Bretagne et de la simplicité bretonne qu'on y trouve. Mais en attendant, il faudra trimer encore beaucoup et, j'espère, longtemps.

Adieu, cher *Breur-bras*. Je n'ai rien trouvé à te valoir, même à Da-Nên, et j'en donnerai tous les merles pour le plaisir de t'entendre. Çà viendra un jour.... *er barados*.

Kenavo,

BREUR-BIHAN.

VARIÉTÉS

Nous croyons faire plaisir aux lecteurs de la *Semaine religieuse* en leur donnant ci-dessous, avec sa traduction, le cantique breton composé pour la bénédiction prochaine du monument de Notre-Dame des Naufragés, appelée déjà par la voix populaire, Notre-Dame de la Pointe du Raz, *Itroun-Varia-Beg-ar-Raz*.

Itroun-Varia-Beg-ar-Raz.

Var don : *Rumengol.*

1.

Var zouar Plogoff, e Beg-ar-Raz,
A bep tu var wel d'ar mor braz,
D'ar Verc'hez-Vari zo savet
Eun imach marbr, kaër meurbet.

Diskan :

Itroun Varia-Beg-ar-Raz,
Dirazhoc'h e ma ar mor braz,
Var hon listri, var hor bagou,
Savit ho torn leun a c'hrasou.

2.

Mari, var he breac'h gallouduz,
A zo gant-hi he Mab Jezuz ;
Eharz he zreid, hanter-veuzet,
Eur martolod 'zo daoulinet.

3.

Eur martolod hanter-veuzet
Ouz eur garrek a zo peget,
Hag he zorn deo varzu Jezuz,
A zao gant eur zell truezuz.

4.

Hag e vel ar Mabik Jezuz,
Ken douz ha ken madelezuz,
O c'hasten he zaouarnigou,
'Vit hen tenna d'euz an tarsiou.

Notre-Dame-des-Naufragés.

(Traduction du chant breton.)

1.

Dans la paroisse de Plogoff, à la Pointe-du-Raz,
En vue de tous côtés de l'immense océan,
A la Vierge Marie a été érigée
Une statue de marbre, belle entre toutes,

Refrain

Notre-Dame du Bout-du-Raz,
Devant vous est la grande mer,
Sur nos vaisseaux, sur nos bateaux,
Levez votre main pleine de faveurs.

2.

Marie sur son bras puissant
Porte son doux Enfant Jésus ;
A ses pieds, à moitié noyé,
Un marin est comme agenouillé.

3.

Un matelot demi-noyé,
D'une main se cramponne à un rocher,
Et l'autre main il la lève suppliante
Vers le petit Enfant-Jésus

4.

Et il voit le divin Enfant,
Si doux et si compatissant,
Lui tendre ses petites mains
Pour l'arracher aux flots.

5.

Hag ar Verc'hez, ken douz, kermad,
A unan gant Jezuz he Mab,
'Ra ive eur zell a druez
Varzu ar paour martolod kez.

6.

Martolod kez, piou er c'hredo ?
C'hui zo bet ken tost d'ar maro ;
Emaoc'h brema leun a vuez
Ehars treid santel ar Verc'hez.

7.

O Mam Doue, leun a henor,
C'hui a zo stereden ar mor,
C'hui 'zo mam ar vartoloded,
Ha sikour an oll Vretoned.

8

C'hui vel hor bagou, hon listri,
Gant peb amzer o veachi,
Gant ezenn zoupl ha sioul meurbet,
Ha gant avelou dirollet.

9.

Pa vezomp o tremen ar Raz,
Hor beuz bepred nec'hamant vraz ;
Brema, pa velimp ho c'himach,
E kemerimp nerz ha courach.

10.

Varzu ennoc'h raimp eur bedenn,
Hag ouz'omp c'hui 'zello laouen ;
'Kreiz ar gerrek c'hui hon hentcho,
Ha diouz peb drouk hon diouallo.

11.

A dost, a bell, e peb karter,
Be vech ma vezimp en danjer,
Ouzoc'h, Guerc'hez, ni n'em voestlo,
Ha sûr, c'hui Mam, hor sikouro.

12.

Hag er ger hor bugaligou,
Hor gragez paour hag hor mammou,
Evidomp, o Guerc'hez-Vari,
Devez na vankint d'ho pedi.

13.

Ar bed a zo eur mor traïtour :
An drouk-spered, hon adversour,
Varnhan a c'houez avelou foll,
'Vit kass hon eneou da goll.

14.

Var mor ar bed, o Mam Doue,
Diouallit mad ho pugale,
Hor c'hassit oll d'ar Baradoz,
E ma Jezuz ous hor gortoz.

5.

Et la Vierge, de son côté,
Douce et bonne comme son Fils,
Jette aussi un regard de pitié
Sur le pauvre matelot.

6.

Bon matelot, qui croira ce prodige ?
Vous avez été si près de la mort ;
Vous voilà maintenant plein de vie
Aux pieds de la Vierge bénie.

7.

O glorieuse Mère du Sauveur,
Vous êtes l'Etoile de la mer ;
Vous êtes la Mère des matelots
Et le secours de vos Bretons.

8.

Vous voyez nos barques, nos vaisseaux,
Naviguer par tous temps,
Par brise douce et légère
Et par grands vents déchaînés.

9.

Quand nous traversons le Raz,
Toujours nous sommes anxieux ;
Maintenant que nous verrons votre image,
Nous reprendrons force et courage.

10.

Vers vous nous enverrons notre prière,
Et vous nous regarderez avec bonté ;
Au milieu des rochers vous nous piloterez
Et de tout mal vous nous défendrez.

11.

Dans tous les parages où nous naviguerons,
Quand nous nous trouverons en danger,
A vous, ô Vierge, nous nous vouerons,
Et vous, Mère, vous nous secourrez.

12.

Et à la maison, nos enfants,
Nos femmes et nos mères,
Pour nous, ô Vierge Marie,
Aucun jour, ne manqueront de vous prier.

13.

Ce monde est une mer traîtresse :
Le démon, notre ennemi,
Sur lui déchaîne les ouragans,
Pour faire périr nos âmes.

14.

Sur l'océan du monde, ô Mère de Dieu,
Gardez bien vos enfants ;
Conduisez-nous tous au port du Paradis
Où notre Sauveur Jésus nous tend les bras.

IMPRIMATUR : EM. FLÉITER, *vic. gén.*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

BIBLIOGRAPHIE

JEANNE D'ARC. — Personne n'ignore la campagne de calomnie que mènent depuis quelque temps contre l'Eglise et Jeanne d'Arc les journaux anticatholiques de Paris et de la province.

« C'est l'Eglise, ne cessent-ils de dire, qui a fait juger, condamner et brûler la Pucelle.

« Et voilà maintenant qu'après l'avoir fait brûler, elle s'apprête à la proclamer sainte et à la béatifier.

« Une hérétique proclamée sainte, une relapse sur les autels ! N'est-ce pas le comble de la contradiction et de l'impudence ? »

L'objection est spécieuse, l'accusation est perfide.

M. l'abbé Dunand, chanoine théologal du Chapitre de Toulouse vient de publier une brochure et tract de propagande sur cette question :

Qui a fait juger, condamner et brûler Jeanne d'Arc ?

Est-ce l'Eglise et son Chef ?

Est-ce l'Angleterre et son gouvernement ?

L'erreur historique dont souffre le plus la mémoire de Jeanne d'Arc est celle qui fait de l'Eglise l'auteur responsable de son procès et de sa mort.

C'est cette erreur qui motive la réflexion sur laquelle insistent certaines gens et une certaine presse :

« N'est-ce pas de la part de l'Eglise la plus étrange des inconséquences que de déclarer sainte et de songer à élever sur les autels la jeune fille que, il y aura bientôt cinq cents ans, elle a fait juger, condamner et brûler ? »

Nous voudrions opposer à l'erreur dont s'inspire ce langage la preuve péremptoire des deux vérités que voici :

1° Quand bien même le procès de la Pucelle eût été un procès régulier d'Eglise, *il serait contraire au bon sens et à la justice* d'en rendre responsables *par cela seul l'Eglise et son Chef.*

2° Mais le procès de la Pucelle n'a pas été un *Procès régulier d'Eglise :* c'est un *Procès anglais d'Etat,* et *de vengeance d'Etat.*

Ni l'Eglise ni son Chef n'ont été pour quelque chose en ce procès ; c'est à l'Angleterre et à son gouvernement — et non, comme on le dit parfois, aux prêtres, aux curés, — qu'en remonte la responsabilité ;

C'est l'Angleterre et son gouvernement qui ont fait juger, condamner et brûler Jeanne d'Arc.

Nous publierons successivement dans nos prochains numéros l'argument analytique de ces ouvrages appelés à faire le plus grand bien.

Brochure de 32 pages : Prix par unité, 0 fr. 50 c. ; par dizaine, 0 fr. 40 c. ; par vingtaine, 0 fr. 30 c.

Tract de 8 pages : Prix par unité. 0 fr. 05 c. ; par dizaine, 0 fr. 04 c. ; par centaine, 0 fr. 03 c. ; par mille, 0 fr. 02 c.

Réduction pour demandes en nombre.

Adresser les demandes à M. SALAUN, libraire à Quimper.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. Vendredi 24 Juin 1904. N° 26.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Le Denier de Saint-Pierre.

II. — Bref de Sa Sainteté le Pape Pie X.

III. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Nominations ; Nécrologie ; Un preux Comtois bretonnant ; Inscriptions placées sur le piédestal de la statue de N.-D. des Naufragés ; Pèlerinage diocésain à N.-D. de Lourdes ; Quimper ; Le Folgoat ; Morlaix ; Saint-Yves à Montmartre ; N.-D. de Loc-Maria.

IV. — L'obligation scolaire et la puissance paternelle.

V. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Lourdes ; Le Mans ; Angoulême ; Congrès de Nantes.

VI. — *Bibliographie.*

VII. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 26 Juin. — SS. Jean et Paul, Martyrs. Double. Rouge. A la messe, mémoires du Dimanche et de l'Octave.

Aux Vêpres, à capitule du suivant, mémoires du précédent, du Dimanche et de l'Octave.

Lundi, 27. — S. Irénée, Evêque et Martyr. Double. Rouge.

Mardi, 28. — *Vigile des SS. Apôtres.* — S. Léon, Pape. Semi-double. Blanc.

Mercredi, 29. — SS. Pierre et Paul, Apôtres. Double de 1re classe avec Octave. Rouge.

Jeudi, 30. — Commémoration de S. Paul, Apôtre. Double-majeur. Rouge.

Vendredi, 1er Juillet. — Octave de S. Jean-Baptiste. Double. Blanc.

Samedi, 2. — *Vigile, jeûne.* — Visitation de la B. Vierge Marie. Double de 2e classe. Blanc.

Dimanche, 3. — Le Précieux Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Double de 2e classe. Rouge.

Solennité des SS. Apôtres Pierre et Paul.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Moëlan et Plouigneau . . . . . du 23 au 30 Juin.
Plonévez-du-Faou. . . . . du 1er au 6 Juillet.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

LE DENIER DE SAINT-PIERRE

C'est dimanche 3 Juillet prochain, qu'a lieu, dans beaucoup de diocèses, la quête pour le Denier de Saint-Pierre. Il importe qu'elle ne passe pas inaperçue, car cette contribution volontaire des catholiques est nécessaire au Pape dépouillé par les révolutions de son pouvoir temporel, et c'est l'amour de ses enfants qui lui reste pour patrimoine.

Pie X est pauvre, et la fable des trésors laissés par Léon XIII a été inventée pour nous empêcher de lui venir en aide. Les dépenses du gouvernement général de l'Eglise sont peu de chose comparées aux milliards qu'on nous fait payer à l'Etat pour assurer l'ordre matériel. Mais ces dépenses qui ne sauraient diminuer sans porter atteinte à des œuvres essentielles, s'élèvent à huit ou dix millions par an. En les offrant au Pape, les catholiques accomplissent un devoir de piété filiale, et assurent l'existence et l'indépendance de Celui que Dieu a établi le gardien de la vérité et de la morale éternelles, et qui ne craint pas de résister aux puissants de la terre et de protester contre toute atteinte portée par eux à la liberté des âmes et à l'expansion des œuvres et des vertus chrétiennes.

Voici du reste, quelques détails complémentaires sur cette œuvre, plus nécessaire que jamais, et qui, en détruisant les erreurs répandues à dessein, éclaireront les catholiques sur le dévouement qu'ils doivent au Saint-Siège pour l'aider à accomplir sa mission :

I. — Le Denier de Saint-Pierre est aussi ancien que l'Eglise. Il a pour objet d'assurer au Pape, par des contributions volontaires, l'indépendance de son ministère suprême. Cette autorité spirituelle s'exerce sur les catholiques du monde entier ; il est donc juste que tous participent aux charges d'un pouvoir dont ils recueillent les immenses bienfaits.

II. — Nécessaire en tout temps pour défendre les principes de la vérité et de la justice éternelles, l'autorité du Pape l'est surtout de nos jours, au milieu de l'anarchie des esprits, alors que rien n'est plus respecté et que l'ordre social tout entier est mis en question par la Révolution. Le Pape est notre trait d'union avec Jésus-Christ. Sans le Pape, il y a longtemps que chaque pays aurait sa religion et sa morale, qui se plieraient aux fantaisies des gouvernements et dont le peuple serait la victime. Le Saint-Siège a fondé l'autorité du père de famille, le respect de la femme, la liberté de l'ouvrier et du citoyen, et c'est encore

lui qui défend aujourd'hui ces principes de la vraie civilisation. Si sa voix n'était plus entendue, nous retournerions à la barbarie.

On nous dit que le Pape est un prince étranger. La vérité, c'est qu'il ne dépend d'aucun parti, d'aucun gouvernement, d'aucun peuple particulier, et qu'il est le Père de la grande famille catholique dont la France est la Fille aînée.

III. — *Réduit à la pauvreté*, le Souverain Pontife n'a *d'autres ressources que les offrandes de ses enfants, c'est-à-dire le Denier de Saint-Pierre*. On peut donc bien dire que, pour les catholiques, cette œuvre est la première et la plus importante de toutes, et qu'elle réclame les prémices de leurs aumônes ; car il s'agit d'assurer l'existence de la Papauté, centre de vie de la catholicité tout entière.

IV. — Mais quelles sont les ressources dont le Pape a besoin, et quel en est l'emploi ? Beaucoup de personnes ne sont pas suffisamment éclairées sur cette question obscurcie par tant de mensonges et de calomnies. Il importe donc de leur faire connaître la vérité

Personnellement, le Pape vit avec la plus grande simplicité. Mais le palais du Vatican, qu'on lui a laissé, renferme dans sa bibliothèque, dans ses archives ou dans ses musées, l'histoire de dix-huit siècles de christianisme. Ses galeries sont faites pour recevoir les pèlerins du monde entier, et l'église, bâtie sur le tombeau de saint Pierre, est la plus grande et la plus belle qui soit sous le soleil. Rien que pour garder et pour entretenir ces trésors de la science et de l'art chrétiens, il faut un certain nombre d'ouvriers, de domestiques et de gardiens qui ont besoin, comme le Pape, de leur pain de chaque jour.

Le Souverain Pontife a autour de lui une quarantaine de cardinaux, qui sont non seulement les électeurs chargés de nommer un jour son successeur, mais encore ses auxiliaires et ses conseillers de tous les instants pour le gouvernement général de l'Eglise. Trois ou quatre d'entre eux dirigent chacune des Congrégations romaines, composées de consulteurs et d'employés, qui correspondent aux divers besoins de la chrétienté. C'est la Congrégation de la Propagande, chargée de tout ce qui concerne les Missions et la propagation de la Foi dans les pays infidèles ; la Congrégation du Saint-Office, destinée à étudier et à juger les questions de doctrine, afin de conserver la Foi pure et intacte ; la Congrégation de la Sacrée-Pénitencerie, ayant mission de

Archives diocésaines d[illegible] Quimper et Léon

résoudre les questions de morale et de conscience qui lui sont posées par les fidèles, et plus spécialement par les confesseurs ; la Congrégation des Rites, occupée de régler les cérémonies du culte, etc.

Pour traiter tant d'affaires variées, arrivant à Rome de toutes les parties du monde, et pour former, entretenir et diriger les missionnaires qui portent le flambeau de la vérité dans les déserts de l'Afrique centrale, aussi bien que sur les plages inhospitalières de la Corée, du Japon ou de l'Océanie, on comprend qu'il faut un personnel considérable.

Pour entretenir ses relations avec les divers gouvernements chrétiens et avec les pays infidèles évangélisés par ses missionnaires, le Pape a des nonces, des délégués, des vicaires apostoliques qui le représentent au loin, de même que la France est représentée par ses ambassadeurs et ses consuls. C'est par eux que Rome est instruite de tout ce qui touche aux intérêts de la Foi et des peuples catholiques jusque dans les contrées les plus lointaines.

Si l'on embrasse maintenant d'un coup d'œil tous ceux, qui, cardinaux, prélats, prêtres, nonces, délégués, vicaires apostoliques, évêques ou prêtres persécutés, missionnaires des cinq parties du monde, concourent au gouvernement de l'Eglise universelle, si l'on y ajoute les professeurs et les maîtres des écoles où ce personnel se forme, les jeunes clercs de tous pays qui sont instruits gratuitement, et enfin les gardiens, domestiques et ouvriers de Saint-Pierre et du Vatican, on arrive à un total d'environ 5,000 personnes, nombre bien restreint pour une pareille tâche. Si modestes que soient les traitements qu'on leur suppose et les frais d'entretien d'un matériel aussi considérable et aussi précieux, on arrive à une dépense annuelle d'au moins 10 millions. Cette somme, qui est indispensable au Pape, et que la piété des fidèles devrait doubler pour qu'il pût répondre aux demandes et aux besoins de toutes les parties du monde catholique, est peu considérable quand on la compare au budget des divers gouvernements, et n'impose qu'une charge légère aux 200 millions de fideles pour qui s'exerce l'autorité du Saint-Siège.

V. — Le zèle des catholiques ne peut donc pas se ralentir, et ils doivent, au contraire, organiser cette œuvre d'une façon régulière et permanente.

Comment y parviendrons-nous ?

Le Pape n'exige rien, n'impose rien, ne prescrit rien.

Ainsi, nous avons pleine liberté dans le choix des moyens, et tous les moyens sont bons si nous sommes suffisamment pénétrés de l'importance capitale de ce devoir à remplir.

Sans faire de combinaisons savantes, le procédé qui se présente naturellement à l'esprit, c'est que les quêtes pour le Denier de Saint-Pierre soient annoncées à l'avance et accompagnées d'explications sur la mission et sur les besoins du Souverain Pontife, puis c'est qu'à côté des quêtes ordonnées par les évêques, quêtes souvent insuffisantes parce qu'elles frappent trop peu l'attention, les catholiques de chaque paroisse ouvrent chez leur curé une liste de souscription, sur laquelle ils inscriront la part qu'ils comptent faire chaque année dans leurs charités au Denier de Saint-Pierre. Que chacun consulte son cœur et sa bourse et se fixe à lui-même un chiffre modéré auquel il lui sera facile de rester fidèle : que chacun encourage, recueille les signatures de ses voisins et de ses amis. Que chaque fidèle, que chaque paroisse fasse son devoir, et que nul ne reste étranger à une œuvre qui intéresse le salut de tous.

Ainsi aidé par les laïques, le clergé réunira facilement de quoi répondre aux besoins du Saint-Siège, et nous trouverons de quoi faire honneur au nom, au rang, aux traditions de la France. C'est elle qui avait jadis fondé, par la main de Charlemagne, le pouvoir temporel des Souverains Pontifes. C'est encore à elle aujourd'hui de donner l'exemple, et à tous les peuples catholiques de réunir leurs efforts, afin d'assurer l'indépendance du pouvoir spirituel du Pape pendant les jours difficiles que nous traversons. Tel est le but du Denier de Saint-Pierre.

BREF DE SA SAINTETÉ LE PAPE PIE X

GLORIEUSEMENT RÉGNANT

pour recommander l'Œuvre de la Propagation de la Foi

ET ÉLEVER DANS L'ÉGLISE UNIVERSELLE

la fête de S. François-Xavier au rite double-majeur.

PIE X, PAPE

Pour être en mémoire perpétuelle.

Élevé à la charge Apostolique et placé, par un don de la clémence divine, au sommet même du sacerdoce chrétien, Nous avons pris sur Nous une sollicitude qui s'étend, certes, bien au-delà

Archives diocésaines d Quimper et Léon

des limites de Notre église de Rome. En effet, sur le point de quitter la terre, le Christ ordonna aux Apôtres et parmi eux tout spécialement à Pierre — qu'il a voulu faire briller plus que les autres, non seulement par sa dignité, mais aussi par son zèle pour la gloire céleste, — d'enseigner toutes les nations et de porter la salutaire prédication de la nouvelle doctrine aux extrémités les plus éloignées de la terre. Obéissant donc aux préceptes divins et suivant les exemples illustres de nos prédécesseurs, Nous pensons que rien ne convient mieux à Notre charge que d'accorder Notre entière bienveillance et Notre faveur à tout ce qui peut contribuer à manifester la lumière évangélique et à dilater les limites de l'Eglise.

Au premier rang par son utilité et son action se place cette Œuvre digne d'une souveraine louange, qui a reçu le nom illustre de « *La Propagation de la Foi* ». Elle semble être née et avoir surgi au milieu des hommes par une inspiration toute divine; car il est conforme au plan de la Providence de Dieu que le peuple fidèle de l'Église, qui n'a pas reçu la mission de prêcher la doctrine du Christ, aide cependant par ses secours et ses subsides, les hérauts de l'Evangile. Voilà pourquoi l'amour du Christ Rédempteur, pressant le cœur d'hommes excellents, leur a inspiré de réunir en une association les fidèles de tous les peuples et de toutes les nations; de les faire contribuer de leurs biens aux saintes expéditions des missionnaires; de venir au secours des dispensateurs des choses saintes, en associant leur prière, et ainsi d'obtenir l'objet de tous leurs vœux, le progrès du règne de Dieu sur la terre. Tout le monde sait qu'une telle association a grandement mérité de la propagation de la foi chrétienne. Si des ressources permettent aux envoyés de la doctrine catholique d'atteindre les contrées les plus éloignées et les plus barbares et d'y porter les bienfaits de notre religion et de la civilisation, c'est à la générosité de cette noble association qu'on doit l'attribuer. Ainsi pour des peuples innombrables commença le salut; ainsi furent préparés pour les âmes des fruits excellents dont celui-là seul appréciera le prix, qui connaît la vertu du sang répandu par le Christ; ainsi à l'encontre de ce qu'on pouvait attendre de la désunion des forces humaines, on a merveilleusement obéi à la loi qui commande de propager l'Evangile.

Pénétré des mérites de cette association, Nous n'avons jamais cessé de Nous sentir porté vers elle, ni de l'aider dans la faible mesure de Nos forces, tout disposé à faire pour elle plus encore, si la grâce de Dieu Nous en donnait le pouvoir. Maintenant, puisque la bonté du Dieu Tout-Puissant Nous a donné de dispenser aux fidèles du haut de cette chaire de Pierre, des faveurs spirituelles, Nous ne voulons pas omettre d'honorer par une marque de Notre spéciale bienveillance l'association que Nous venons de louer. C'est pourquoi, en vertu de Notre autorité apostolique, et par les présentes lettres, pour ce seul motif, Nous absolvons et déclarons absous de toute excommunication, suspense, interdit, et autres

sentences, censures et peines ecclésiastiques, s'ils en ont encouru quelqu'une, tous et chacun de ceux en faveur de qui lesdites lettres ont été données; et afin qu'aux appuis extérieurs fournis à l'association viennent s'ajouter également la protection et la grâce d'Enhaut, Nous lui choisissons et donnons SAINT FRANÇOIS-XAVIER comme patron céleste, et Nous voulons qu'à ce Saint soient accordés tous les honneurs dus aux célestes patrons; de plus, pour que l'extension de son culte et un surcroît d'honneurs liturgiques viennent encore augmenter sa gloire, Nous élevons sa fête au rite double majeur, conformément aux rubriques, pour l'Eglise universelle.

Il existe entre ce Saint et l'Œuvre de la Propagation de la Foi des rapports spéciaux et personnels. En effet, François, de son vivant, s'appliqua avec tant de zèle et tant de succès à faire pénétrer la vérité chrétienne au sein des nations, qu'en lui semble réapparaître un instrument de choix de la puissance divine, comme dans la personne même des Apôtres.

Aussi, Nous avons le ferme espoir que cette association très noble va se développer de plus en plus par l'intercession de François, et que bientôt, par l'abondance de ses fruits, le nombre de ses associés, la libéralité et le zèle de ceux qui en commun lui apportent leurs aumônes, elle arrivera à réaliser cette chose sublime et éclatante, à savoir que, comme le Christ a institué son Eglise pour préparer le salut de tous ceux qui croient ; de même Dieu, dans ses desseins, a fait naître l'association de la Propagation de la Foi, pour faire resplendir la lumière de l'Evangile aux yeux de ceux qui ne croient pas encore.

Et, sans doute, à ce résultat contribueront beaucoup déjà les efforts généreux des catholiques, même s'ils se dépensent en libéralités individuelles ; mais rien ne sera plus profitable que l'organisation des dizaines parmi les catholiques, selon de très sages règlements ; car, moins les efforts ont de cohésion, moindre est l'effet produit, et, au contraire, les efforts unis et ordonnés sont très puissants. Agir individuellement, dirons-Nous, c'est bien agir : mais, agir avec ensemble, c'est agir comme il faut.

Que le Christ, qui a sauvé et régénéré le genre humain, protège l'Œuvre par sa grâce et son secours, puisque c'est à propager le Très saint Nom du Christ que s'applique l'association : oui, nous qui vivons rachetés non pas à prix d'or et d'argent, mais au prix du sang précieux du Fils de Dieu, nous avons le devoir, avant tout, d'attirer à force de prières l'aide de Dieu.

Tels sont Nos ordres et Nos commandements, et Nous voulons que les présentes lettres soient fermes, valides et efficaces, qu'elles aient et sortissent leur plein et entier effet et qu'en tout et pour tout elles servent pleinement à ceux à qui il appartient ou il appartiendra dans l'avenir, et qu'il soit jugé et statué conformément à icelles par tout juge revêtu d'un pouvoir quelconque ; déclarons nul et de nul effet tout acte à ce contraire, de quelque autorité qu'il émane, sciemment ou par ignorance ; nonobstant

Archives diocésaines de Quimper et Léon

toutes institutions et ordonnances apostoliques et toutes autres contraires ; et voulons que la même foi soit ajoutée aux copies collationnées ou imprimées, souscrites par un notaire public ou revêtues du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, qu'aux présentes mêmes, si elles étaient exhibées ou montrées.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le vingt-cinquième jour de Mars 1904, de Notre Pontificat, la première année.

Place du sceau.

Louis, cardinal MACCHI.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. — **La défense des droits de l'Église et de la liberté des catholiques, au Parlement et devant le pays.**

III. — **Mission.** — POULLAN, *du 12 au 26 Juin*. Président de la 2e semaine, M. Creignou, curé de Bannalec.

PLOUNÉOUR-TREZ, *du 26 Juin au 10 Juillet*. Président de la 1re semaine, M. Coat, chanoine, curé-archiprêtre de la Cathédrale ; président de la 2e semaine, M. Cozic, curé-doyen de Lesneven.

LA FOREST-LANDERNEAU, *du 26 Juin au 10 Juillet*. Président de la 1re semaine, M. Colin, curé-doyen de Saint-Thégonnec ; président de la 2e semaine, M. Kérébel, chanoine honoraire, curé-doyen de Riec-sur-Bélon.

IV. — **Retraite.** — MORLAIX : Retraite bretonne du Tiers-Ordre, le 3 Juillet.

Nominations. — Par décision de Monseigneur, ont été nommés :

M. Kerusec, vicaire à Plouvorn, chapelain au sanatorium de Santec ;

M. Caugant, vicaire à Loqueffret, vicaire à Plouvorn ;

M. Le Pemp, vicaire à Motreff, vicaire à Loqueffret ;

M. Le Gall, jeune prêtre de Saint-Thurien, vicaire à Motreff.

Nécrologie. — M. HORELLOU, *Professeur à l'Externat Saint-Joseph, Morlaix*. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Horellou (Jean-Michel-Joseph), né à Quimper le 6 Mars 1874, ordonné le 25 Juillet 1898, décédé à l'Externat Saint-Joseph de Morlaix le 20 Juin 1904.

On peut dire que la santé de M. Horellou était bien atteinte depuis longtemps : déjà au Grand-Séminaire il était un habitué de l'infirmerie, et à sa maladie de poitrine s'étaient ajoutés des rhumatismes et enfin une maladie de cœur qui explique sa disparition

subite. Malgré cette santé déplorable, l'abbé Horellou fut toujours affable et disposé à rendre service : en chaire, sa parole délicate et littéraire était écoutée avec plaisir.

Ancien surveillant général au collège de Lesneven, il venait d'être nommé, depuis quelques mois seulement, professeur de langues vivantes à l'Externat de Saint-Joseph de Morlaix, où il conquit très vite l'affection de ses élèves et la confiance de leurs parents. La mort l'a frappé subitement dimanche soir.

Les obsèques ont été célébrées mardi matin, à Saint-Martin de Morlaix, au milieu d'une assistance nombreuse de prêtres et de fidèles. Mgr Dulong de Rosnay assistait à la cérémonie et a donné l'absoute. R. I. P.

Un preux Comtois bretonnant. — Aux approches du cinquantenaire de la définition dogmatique de l'Immaculée-Conception par l'immortel Pie IX, Mgr Dubillard, le vaillant évêque de Quimper et de Léon, a eu l'heureuse idée d'élever, sur la Pointe du Raz, une statue monumentale à *Notre-Dame des Naufragés*. La vieille Armorique, au péril de la mer « *in periculo maris* », n'aura rien à envier à l'antique cité phocéenne Marseille si justement fière de ses deux Madones Notre-Dame de la Garde et Notre-Dame de Toursainte. D'ailleurs, en arrivant en Bretagne par la voie de terre tout voyageur aperçoit, au-dessus de la capitale des Bretons, la statue dorée de Notre-Dame de Rennes qui bénit, en union avec sa mère sainte Anne, la ville métropolitaine et toute la province. Taillé pour les côtes bretonnes dans les carrières marmoréennes de Carrare par un artiste distingué, le sculpteur Godebski, le monument occupera un terrain gratuitement offert par M. Yves Kersaudy, de Lescoff, en Plogoff, sur un piédestal dessiné par le chanoine Abgrall, architecte. La Vierge au blanc manteau, portant à son front une étoile et dans ses bras l'Enfant-Jésus qui tend ses petites mains à un malheureux naufragé, et le nuage qui les soutient sont en marbre blanc ; le marin et le rocher sont en marbre gris.

Osons consigner ici toutes nos impressions, à la lecture de cette pastorale à laquelle les grands frères aînés du Prélat bisontin devenu breton, les Gousset, Caverot, Guerrin, Doney et Mabile auraient cordialement applaudi : elle est, elle-même, un monument, de style lapidaire, taillé en plein marbre dogmatique, par une main vigoureuse et un habile ciseau de sculpteur apostolique ; la citation suivante soit en preuve :

« Cette définition du dogme de l'Immaculée-Conception a été un coup terrible porté à la grande erreur contemporaine, le rationalisme. Il est évident pour qui sait voir et réfléchir que la lutte aujourd'hui dirigée contre l'Eglise n'a plus pour objet, comme dans le passé, une vérité spéciale, un dogme défini, mais l'ensemble des dogmes, la totalité de l'enseignement chrétien. C'est l'intervention de Dieu dans les choses humaines, c'est la

Archives diocésaines d Quimper et Léon

révélation toute entière et non pas quelques-unes de ses parties plus ou moins essentielles que l'on veut détruire. Pendant ces cinquante dernières années, la lutte s'est précisée d'une façon très claire et ne laisse plus aucun doute sur le but poursuivi. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur ce qui s'écrit dans les livres, les revues ou les journaux, sur ce qui se passe et se dit dans les sphères gouvernementales, dans les assemblées politiques, dans nos écoles publiques de toute espèce et de tout degré. Partout c'est l'exaltation exagérée et sans mesure de la nature humaine qui, abandonnée à elle-même, sans secours étranger, par les seules lumières de sa raison et les seules forces de sa volonté, peut atteindre sa fin et remplir ses destinées. Dès lors, et par voie de conséquence, c'est la négation de la chute originelle, la négation de la Rédemption, la négation de la grâce, en un mot, la négation du surnaturel. Voilà, en raccourci, toute l'hérésie contemporaine et la cause de tous nos maux. »

Au lendemain de nos désastres de 1870-71, j'ai eu l'honneur et la bonne fortune d'être commensal, dans la ville du grand roi, de plusieurs députés à l'Assemblée nationale, groupés en un vieil hôtel de l'avenue de Saint-Cloud, autour de la « table bretonne ». Ces nobles descendants des Chouans dociles à l'appel catholique et patriotique de Charette : « Prends ta Vierge d'ivoire », ont quitté la terre de la « doulce France » pour la Cour céleste d'où ils verront bientôt l'évêque de Quimper et de Léon dressant sa Vierge de marbre devant l'île de Sein et la vaste mer ; ils sont tout puissants et autorisés pour lui crier bravo et merci, Monseigneur ! vive la Comté ! vive l'Armorique !

É. B. *(La Défense.)*

***

La statue de Notre-Dame des Naufragés a été mise en place le samedi 19 Juin sans aucun accident. Nous avons dit que ce groupe, haut de 6 mètres, s'élève sur un piédestal de 4 m. 50.

Voici l'inscription qui doit être placée sur la face postérieure du monument, la face antérieure portant les armes de l'Evêque et ces simples mots : NOTRE-DAME DES NAUFRAGÉS.

CETTE STATUE
ŒUVRE ET DON DU SCULPTEUR GODEBSKI
ÉRIGÉE PAR LES SOINS DE MGR FRANÇOIS-VIRGILE DUBILLARD
ET PAR LA PIÉTÉ DE SES CHERS DIOCÉSAINS
EN L'HONNEUR DE LA PATRONNE DES MARINS
A L'OCCASION DU JUBILÉ DE L'IMMACULÉE CONCEPTION
ET EN TÉMOIGNAGE DE VIVE RECONNAISSANCE
ENVERS LA CHARITÉ CATHOLIQUE
POUR SES GÉNÉREUX SECOURS
PENDANT LA CRISE SARDINIÈRE (1903)
A ÉTÉ BÉNITE ET INAUGURÉE SOLENNELLEMENT
PAR SON ÉMINENCE LE CARDINAL LABOURÉ
EN PRÉSENCE DE PLUSIEURS ÉVÊQUES
ET D'UN IMMENSE CONCOURS DE PRÊTRES ET DE FIDÈLES
LE 3 JUILLET 1904

Voici le programme de la fête du 3 Juillet prochain :

10 h. 1/4 : Départ de Nosseigneurs les Evêques et de la procession, de l'hôtel Keradennec. Sur le parcours, cantique *Itroun-Varia-Beg-ar-Raz* (1).

10 h. 1/2 : GRAND'MESSE au pied de la statue, sermon breton par M. l'abbé Kerjean, recteur de Saint-Martin de Morlaix.

Midi : MESSE BASSE.

1 h. 3/4 : Procession présidée par Son Em. le Cardinal de Rennes.

2 h. : Petites vêpres de la Sainte-Vierge au monument.

Sermon français par Mgr Sallot de Brobèque, chanoine titulaire de Besançon.

Bénédiction de la statue. — Cantate.

Bénédiction de Nosseigneurs les Evêques.

Chant du *Libera* et absoute pour le repos de l'âme des naufragés.

Retour à l'hôtel en procession. Cantique breton.

On rappelle, encore une fois, que Monseigneur a prié MM. les Curés et Recteurs de faire connaître à MM. les Archiprêtres les œuvres établies dans leurs paroisses et le nom des ecclésiastiques qui s'en occupent plus spécialement.

Pèlerinage diocésain à Notre-Dame de Lourdes. — On nous prie d'annoncer que le pèlerinage diocésain à Notre-Dame de Lourdes partira le dimanche 11 Septembre prochain.

QUIMPER. — **Service solennel à la mémoire des soldats et marins morts pour la Patrie.** — Dimanche, 19 Juin, a été célébré en l'église cathédrale de Saint-Corentin, le service solennel à la mémoire des soldats et marins morts pour la Patrie, recommandé par le Comité de Quimper de la *Croix rouge*, association des Dames françaises.

A l'entrée du grand chœur avait été dressé un catafalque drapé de deuil et des couleurs nationales, s'élevant d'un massif de palmiers, d'une ornementation élégante et sévère. Un vétéran à la poitrine constellée de décorations, placé au pied du catafalque, portait le drapeau de la section de Quimper.

Les orgues exécutent une entrée brillante du grand maître R. Wagner, et Monseigneur commence la Messe, assisté à l'autel de M. l'Archiprêtre et de M. le Secrétaire général de l'Evêché. La musique vocale du Grand-Séminaire fait entendre deux morceaux d'un grand caractère : le *Salve regina* et le *Pange lingua gloriosi*. A l'Offertoire, nous entendons une mélodie triste et suave, de Vieuxtemps, pour violon, et à la Communion, une prière pour orgue, de César Franck.

---

(1) On peut se procurer ce cantique et les images de la statue et du monument soit chez MM. Bernard et Salaün, libraires à Quimper, soit à la Pointe du Raz, le jour de la fête.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Après le Saint Sacrifice, Mgr Dubillard, dans une courte allocution, indique la signification de cette cérémonie patriotique : le caractère même de l'Œuvre de la *Croix rouge* veut que ses membres se réunissent à certains jours, pour les mettre en présence des deux termes du temps : le passé et l'avenir. Le passé entretient en eux le culte du souvenir, la mémoire glorieuse de ces obscurs héros du devoir tombés sur le champ-de-bataille ou expirant sur un lit d'hôpital. Nous qui croyons à l'âme immortelle, nous avons l'assurance que leur sacrifice ne sera pas stérile, et que Dieu leur donnera sa récompense. Ensuite le vénérable prélat évoque la mémoire du chevalier d'Assas et de notre grand La Tour d'Auvergne.

L'avenir ! Sera-ce la paix générale selon une utopie aussi dangereuse que généreuse ! Les enseignements du passé nous pressent d'être préparés aux plus redoutables nécessités de l'avenir. Tandis que l'armée se prépare dans le silence et l'abnégation, des associations comme la *Croix rouge* se préparent aussi, mais à atténuer les horreurs de la guerre, à en panser les plaies douloureuses.

Monseigneur termine par une prière à Dieu pour le repos éternel des morts pour la Patrie, et pour attirer sur l'œuvre des Dames françaises les bénédictions du Ciel.

Après l'absoute, l'assistance nombreuse et recueillie se retire aux accents de la *Marche funèbre* de Chopin dont les belles orgues de Saint-Corentin font ressortir la saisissante beauté. A. F.

Le Folgoat. — **La Fête des Enfants.** — L'annonce de la *Fête des Enfants* portait qu'elle était désirée par toute la région. Nous en avons eu dimanche la preuve. Cette fête a été aussi grandiose que charmante. Les habitants du Folgoat, habitués à voir des foules, assurent que depuis le couronnement de Notre-Dame en 1888, on n'avait jamais vu tant de pèlerins réunis aux pieds de la Sainte-Vierge ; près de 60 paroisses y étaient représentées et l'affluence a été évaluée sans trop d'exagération à 40,000 personnes. Cette fête nous rappelle une parole souvent entendue ici : Notre-Dame du Folgoat est la *mère des petits enfants*, et M. le Recteur de la paroisse a pu dire que, parmi les grâces de guérison que l'on peut constater au Folgoat, les plus belles sont accordées aux petits enfants : témoin le jeune Joseph Abiven, de Plabennec, qui, terrassé par des crises épileptiques en moyenne cinq fois le jour, fut guéri au mois de Mai 1902 ; témoin surtout cet autre petit garçon de Bodilis, Jean-Louis Jaffré, âgé de 3 ans, qui a été guéri le 25 Février dernier, après un vœu fait par ses parents à Notre-Dame du Folgoat. Le médecin avait fait comprendre au malheureux père, que ses visites étaient inutiles : tout était déjà préparé pour la veillée de mort, et le lendemain, 26 Février, l'enfant était guéri !

De telles grâces inspirent confiance, et immense a été la foule

accourue aux pieds de Notre-Dame. Pendant la messe dite par M. le chanoine Billon, curé de Plabennec, on chante le *Gloria*, le *Credo*, *Adoromp oll* et le *Pater*. Il faut avoir entendu ces chants pour en avoir une idée. Puis on récite un chapelet aux intentions indiquées en quelques mots par M. le Recteur. Lorsque à la dernière dizaine, on a vu tous les bras en croix, et toutes les petites mains s'élever vers le ciel, un frisson nous a tous saisis. On demande à Marie, Mère de Jésus, de veiller sur les âmes des petits enfants, et ceux-ci unissent leurs prières à celles de leurs parents. On avait dit aux parents : si vos enfants trop petits, ne savent pas élever vers le ciel leurs mains suppliantes, prenez ces petites mains et dirigez-les vers Notre-Dame, ces mains sont encore innocentes, ces cœurs sont purs ; eux, du moins, seront écoutés ; il faut que Marie entende, il faut que son cœur soit attendri. Ce spectacle est ravissant et sublime : la prière des enfants est si puissante sur le cœur de Jésus et de Marie ! C'est ce que, après les Vêpres chantées par M. le chanoine Roull, curé de Saint-Louis, M. le chanoine Billant, curé de Saint-Martin, a exposé brièvement, mais avec cet élan dont il a le secret.

Des fêtes comme celle de dimanche dernier raniment l'espérance dans les cœurs. Comment la Sainte-Vierge pourrait-elle rester insensible à tant d'innocentes supplications ? Je pourrais ajouter : à tant d'innocentes caresses, car une des cérémonies les plus émouvantes consiste à embrasser la Vierge couronnée ; mais la foule est si grande qu'un trop petit nombre a pu être admis à cette faveur pourtant bien ambitionnée. On sent que cette *fête des enfants* est bien populaire et les pasteurs des paroisses y trouvent un moyen bien touchant de procurer le bien des âmes et de faire plaisir à leurs chers petits enfants. •••

Morlaix. — **Notre-Dame de la Salette.** — Comme il avait été annoncé, une retraite de femmes a été donnée au sanctuaire de Notre-Dame de la Salette. 62 retraitantes y ont pris part, représentant 19 paroisses, dans la proportion suivante :

Plouénan, 19 ; Taulé, 8 ; Pleyber-Christ, 4 ; Saint-Thégonnec, 4 ; Guiclan, 4 ; Henvic, 3 ; Locquénolé, 2 ; Cléder, 1 ; Loc-Mélard, 1 ; Saint-Pol-de-Léon, 1 ; Loc-Maria-Berrien, 1 ; Cloître-Plourin, 1 ; Cloître-Pleyben, 1 ; Carantec, 1 ; Tréflaouénan, 1 ; Saint-Sauveur, 1.

Ces retraites fermées offrent aux âmes des moyens bien précieux de perfection ; il y a lieu de regretter qu'elles ne soient pas plus nombreuses, et nous sommes prié d'être l'interprète de ce vœu près des vénérés confrères. Ils voudront bien, dans leurs paroisses, suggérer aux fidèles le désir salutaire de venir se retremper dans la solitude et le recueillement, en leur exposant les moyens tout particuliers de régénération et de persévérance qui sont mis à leur disposition pendant ces huit jours de retraite, hors de toute communication avec le monde extérieur, seul à seul avec sa conscience et avec Dieu : *Ducam in solitudinem et loquar ad*

Archives diocésaines d Q nper et Léon

cor ejus. L'élan une fois donné, l'émulation ne tarderait pas à faire refleurir ces brillantes retraites qui ont fortifié si bien, dans les paroisses, les habitudes de foi et des pratiques religieuses qu'elles ont résisté à tous les assauts jusqu'ici : *Caveant consules !*

Saint-Yves à Montmartre. — Nous sommes heureux d'annoncer que S. E. le cardinal Richard, archevêque de Paris, dont le cœur est resté breton, approuve officiellement l'érection d'une statue de saint Yves, dans la chapelle Sainte-Croix, à la Basilique du Sacré-Cœur de Jésus. Elle autorise de plus, *par exception,* — car c'est la première fois qu'il en sera ainsi pour une statue —, que le *Bulletin du Vœu national* publie, dans un paragraphe spécial, les noms des donateurs et les sommes recueillies, en vue de l'érection de cette statue qui doit coûter 15,000 fr. Nous nous mettons à la disposition de nos lecteurs pour recevoir et transmettre leurs noms et leurs offrandes, — surtout les petites souscriptions à 1 franc qui sont les plus pratiques, au milieu de tant d'autres Œuvres, — s'ils ne préfèrent les adresser eux-mêmes directement à M. le Trésorier du Vœu national, 4, rue des Mathurins, Paris.

Il nous importe d'exercer le plus tôt possible, à la gloire de saint Yves, le droit que nous confère la dévotion du bon archevêque de Paris au patron de la Bretagne.

Notre-Dame de Loc-Maria. — Belles images photographiques de N.-D. de Loc-Maria, avec la prière indulgenciée au verso, format carte-postale, représentant soit la madone seule, soit la madone et l'autel qui lui sert de trône ; 0,10 c. l'exemplaire au profit du sanctuaire.

Se trouvent chez MM. Bernard et Salaün, libraires, et à Loc-Maria.

L'obligation scolaire et la puissance paternelle. — L'article 4 de la loi du 28 Mars 1882 est ainsi conçu : « L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants ». Cette rédaction manque à la fois de clarté et de vérité, et l'on soutiendrait fort bien que l'instruction primaire n'est pas devenue obligatoire pour les enfants visés par cette législation. En effet, il n'est pas obligatoire, pour eux, de la posséder : combien en sont dépourvus, qu'on retrouvera de parfaits illettrés à l'entrée de la caserne ? Leur ignorance avérée ne les constitue pas en état de contravention ; elle ne les expose à aucun désagrément judiciaire. Il n'est pas obligatoire, pour eux, de l'acquérir : nul n'est astreint à l'étude, ni par conséquent à un degré quelconque de connaissances, sous menace de sanction pénale. Il n'est pas obligatoire, pour eux, de la recevoir : tous peuvent la refuser impunément ; impossible de les atteindre par des mesures répressives. Bien plus, il n'est obligatoire pour personne de donner aux enfants cette instruction primaire ; car

personne n'est instituteur d'office ; enseigner est une de ces professions libérales que l'on embrasse par choix et que l'on abandonne de même.

Quoi donc ? quelle est cette énigme ? et qu'ont voulu dire enfin les franc-maçons de 1882, encore novices, à cette date, dans l'art de légiférer, mais passés maîtres déjà dans celui de la dissimulation ? Dans leur arrière-pensée tortueuse, l'instruction obligatoire signifie tout d'abord *l'obligation de la procurer aux enfants*. Obligation très complexe. Que faut-il procurer ? Des locaux et des maîtres ? Non, la loi dite de gratuité, du 16 Juin 1881, en charge les contribuables. Il faut procurer des élèves aux écoles, et l'obligation scolaire se résout simplement en *obligation de faire fréquenter l'école aux enfants*. Qui sera responsable de cette fréquentation ? Ce n'est pas la commission municipale, instituée par l'art. 5 « pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles » ; cette conception mort-née était d'ailleurs sans autorité sur les élèves ; les jeunes professionnels de l'école buissonnière l'ignorent ou s'en moquent. Ce n'est pas le maire de chaque commune, que l'art. 8 oblige à dresser, chaque année, la liste de conscription scolaire, composée des enfants de six à treize ans. Car ce magistrat ne dispose d'aucun moyen coercitif pour appréhender les inscrits et les enfermer dans une école. Ce n'est pas davantage l'instituteur, que certain règlement modèle arme de punitions anodines (art. 16) : mauvais points, réprimande, privation partielle de la récréation, retenue après la classe. Une exclusion temporaire, qu'il viendrait à prononcer exceptionnellement, serait accueillie par l'enfant indocile comme une récompense, à titre de congé supplémentaire.

Nous cherchons dans la loi une autorité constituée à l'effet d'assurer la fréquentation obligatoire, et nous n'en trouvons point, ni autour de l'école ni dans l'école elle même. La Maçonnerie y pourvoira pourtant, mais non sans dévoiler enfin et sans mettre à exécution ses projets liberticides. Elle forcera le domicile privé ; elle installera une police scolaire au sein de la famille ; elle prendra à partie la puissance paternelle.

N'est-ce pas cela ? Le père de famille n'est-il pas le valet à tout faire qu'elle a préposé au recrutement et à la fréquentation de l'école obligatoire, l'esclave corvéable à merci, qu'elle charge de l'exécution de la loi, et qui doit en répondre sur sa tranquillité, sur son honneur, sur ses dernières libertés ? Contre lui, elle ose créer une juridiction exceptionnelle, cette commission municipale, où figureront des adversaires politiques et religieux, et dont la partialité n'aura d'égale que l'incompétence : amère dérision, blessante pour l'amour propre et provocatrice de conflits scolaires.

Faut-il étaler un à un les anneaux de cette chaîne d'asservissement ? A chaque rentrée des classes, le père doit faire une déclaration portant sur le choix d'une école (art. 7) ; il en doit faire une autre, si son enfant quitte l'établissement où il était inscrit (art. 9). Pour une seule absence, il doit fournir une justification, révéler peut-être une situation de famille que personne n'a le

Archives diocésaines d Quimper et Léon

droit de connaître ; et les motifs par lui allégués seront soumis à la commission scolaire, laquelle appréciera sans appel (art. 10). Les excuses peuvent être jugées insuffisantes ; alors, le père sera cité devant ladite commission qui lui fera la morale et cherchera à l'intimider (art. 12). Si, dans un sentiment de fierté et d'indépendance, il s'abstient de comparaître, ou au premier cas de récidive, son indocilité sera affichée à la porte de la mairie ; elle restera clouée au panneau d'infamie pendant quinze jours ou un mois (art. 13). S'il ne s'amende pas, c'est le juge de paix qui est saisi de la contravention et qui condamne le délinquant à 15 francs d'amende et à 5 jours de prison (art. 14).

Malheur aussi au directeur d'école privée qui, de complicité avec les parents dont il est le mandataire immédiat, négligerait de signaler toutes les absences sur le registre d'appel ! Il encourrait à son tour les peines suivantes : l'avertissement, la censure, la suspension pour un et même pour trois mois (art. 11).

Toutes ces injonctions sont exorbitantes ; ces pénalités, inadmissibles ; mais leur plus grand tort fut d'être inefficaces. Quand la loi recourt à la force, la force doit triompher de toutes les résistances. Or ici, elle s'est arrêtée sur la voie de la répression, elle a reculé, elle a laissé l'infraction impunie et triomphante. Partout les parents ont eu l'audace de violer la loi, au mieux de leurs intérêts domestiques ; nulle part ils n'ont été inquiétés sérieusement. Devant leur énergique attitude et la revendication de leurs droits naturels, tout a capitulé : instituteur, maire, commission municipale, inspecteur, juge de paix. Ainsi furent déchirés une demi-douzaine d'articles de la loi d'obligation ; personne ne songe à en ramasser les débris, et c'est à peine s'il reste un souvenir de cette tyrannie maçonnique dans la mémoire des générations actuelles.

Il est d'autant plus opportun de rappeler aux parents que la loi de 1882 n'est pas intangible, et que, si la puissance paternelle l'a partiellement abolie, il lui appartient d'achever cette œuvre d'affranchissement.

X...

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Souverain Pontife adresse au président de l'Œuvre de saint François de Sales une lettre de félicitations et d'encouragements. Il accorde à tous les membres de l'Association sa paternelle bénédiction. Par une autre lettre au cardinal vicaire Respighi, le Saint-Père annonce plusieurs décisions, fondées sur le Concile de Trente et relatives aux Séminaires et collèges ecclésiastiques de Rome. Tout clerc étudiant de théologie doit y être interne, même les prêtres. Les Universités Grégorienne et de la Minerve, les Séminaires Romain et du Vatican et le Collège de la Propagande, ne pourront admettre à leurs cours que des étudiants internes. Les étrangers ne sont pas exceptés de cette mesure.

Lourdes. — Le *Journal de la Grotte de Lourdes* publie un article du docteur Boissarie dans lequel nous lisons :

« Un très grand nombre de journaux ont reproduit le récit d'une audience que le Saint-Père a bien voulu nous accorder le 12 Avril dernier, au cours du pèlerinage des médecins catholiques à Rome.

« Ce récit, exact dans son sens littéral, pourrait être détourné de sa signification réelle, si nous ne rappelions dans quelles circonstances nous avons recueilli ces graves enseignements.

« Le Saint-Père venait de recevoir environ quatre cents médecins qui lui apportaient l'hommage de leur fidélité, de leur dévouement. A la tête du pèlerinage, le Souverain Pontife avait vu Monseigneur l'Evêque de Tarbes avec les médecins du Bureau des constatations, des membres de l'Hospitalité, un certain nombre de « miraculés » ; c'était Lourdes avec toutes ses institutions, avec toute son histoire, remplie, depuis un demi-siècle, de prodiges et de guérisons..... Le Saint-Père devait se rappeler le passage de son Encyclique du 2 Février dernier, où il disait : « A Lourdes, des prodiges quotidiens, dus à l'intercession de l'Immaculée Mère de Dieu, fournissent de splendides arguments pour confondre l'incrédulité moderne..... »

« En outre, nous avions fait passer sous ses yeux le résumé de la guérison de Rudder, l'homme à la jambe cassée, et le récit si émouvant de la guérison du lupus de Metz.

« Ces deux exemples, choisis entre mille, devaient amener Pie X à nous dire : « il ne faut jamais prononcer le mot de miracle à la légère ; nous vivons à une époque où, plus que jamais, on peut invoquer la suggestion... mais nous savons que la cicatrisation d'une plaie, que la consolidation instantanée d'une fracture ne peuvent être rangées dans les effets de suggestion. »

« Le Saint-Père voulait ainsi nous rappeler, dans une circonstance où tout semblait l'y convier, le principe admis par tous les hommes de science pour marquer la limite des lois naturelles, la distinction que nous devons toujours faire entre deux ordres de phénomènes absolument distincts : d'un côté les plaies, les destructions de tissus, avec des réparations instantanées, et, de l'autre, les troubles fonctionnels ou nerveux qui peuvent disparaître sous l'action de causes naturelles.

« Dans cette année du Cinquantenaire de l'Immaculée-Conception, l'étude du miracle prend une place plus importante dans les préoccupations du monde savant. L'histoire de Lourdes étant étroitement liée à ces études, nous devions demander une direction à l'abri de toute cause d'erreur : cette direction se résume dans ces deux indications : séparer aussi complètement que possible les guérisons de maladies nerveuses des guérisons d'affections organiques, soumettre tous ces résultats au jugement de l'autorité compétente ; se rappeler, enfin, que la suggestion ne peut cicatriser une plaie ou souder instantanément une jambe cassée. »

Archives diocésaines de Quimper et Léon

LE MANS. — **Expulsion des Capucins.** — On a procédé le 13 Juin, à l'expulsion des Capucins. Les portes ont toutes été enfoncées. L'opération, commencée à 5 heures, s'est terminée à 7 heures et demie. Quatre Pères et quatre Frères seulement se trouvaient dans le couvent entourés d'un certain nombre d'amis. Au dehors, un millier de personnes ont acclamé les Capucins, qui se sont rendus à la cathédrale, où ils ont été reçus par l'Evêque et le clergé.

L'Evêque a prononcé un discours, dans lequel il a exprimé ses regrets des mesures prises contre les religieux.

A 8 h. 40, la cérémonie était terminée.

D'importantes mesures de police avaient été prises mais il n'y a eu aucun incident grave.

ANGOULÊME. — **Changement de date du XVe Congrès Eucharistique international** *(20-24 Juillet 1904).* — La date des élections des Conseils généraux, qui paraît fixée au 31 Juillet, n'a pas permis de conserver ce jour pour la clôture du *Congrès Eucharistique*.

Le Comité d'organisation diocésain, d'accord avec le Comité permanent de Paris, a résolu de reporter le Congrès à la semaine précédente, de l'ouvrir le mercredi 20 Juillet et de le clôturer le 24, dimanche.

Union des Associations Ouvrières Catholiques.

CONGRÈS DE NANTES, du Lundi 4 au Vendredi 8 Juillet 1904.

Assemblée privée avec cartes nominatives.

Programme des Travaux du Congrès :

Première Commission. — L'UNION. — 1° L'Union des Œuvres :

I. Union des Œuvres entre elles; le Bureau central de l'Union; les Bureaux diocésains.

II. Liens et relations entre les *Directeurs* d'œuvres : Revue de l'*Union*; Groupement et réunions périodiques de directeurs d'Œuvres; Journées de Patronages; Retraites-Congés.

III. Liens et relations entre les *Membres de l'Œuvre :* Revue *(l'Ouvrier catholique)* et Bulletins de Patronages; Rendez-vous généraux ou régionaux; Pèlerinages-Congrès.

2° Initiation aux Œuvres : Conférences d'Œuvres dans les grands séminaires; Conférences d'études sociales et d'Œuvres pour les étudiants et dans les maisons d'éducation; Le Comité Nantais des Patronages.

Seconde Commission. — LES ŒUVRES. — 1° Enfants : Patronage du jeudi et des vacances; Colonies de vacances.

2° Jeunes gens : Patronages et Œuvres de Jeunessse, moyens de formation.

I. Formation religieuse : Moyens de former des convictions solides; Pratiques religieuses sérieuses et intelligentes; Direction individuelle; Retraites fermées.

II. Formation intellectuelle. — Cercles d'études; Le théâtre dans les Œuvres, moyen de formation; Cours du soir; Bibliothèques.

III. Côté professionnel : Placement en apprentissage; Expositions de travaux.

IV. Education physique : Jeux; Gymnastique; Tir; Exercices physiques.

3° Hommes : L'Œuvre et le Mariage; l'Œuvre et la Famille; les sections d'hommes dans nos Œuvres; L'Union chrétienne de Saint-Donatien de Nantes; Confréries; Conférences populaires; La presse; Bulletins paroissiaux.

Les Propriétaires chrétiens et les Œuvres économiques : L'Association des propriétaires chrétiens; Formation de contremaîtres chrétiens; Mutualités; Caisses rurales; Habitations à bon marché; La maison du Marin; Les populations maritimes; Le repos du dimanche; Placement des servantes.

Questions traitées en Assemblées générales : L'Union des Associations ouvrières catholiques; Les œuvres de nos adversaires; Les Patronages nantais; Devoirs des patrons à l'égard des ouvriers; Les cercles catholiques; La Jeunesse catholique; Les Jardins ouvriers; L'école d'Agriculture d'Angers; L'action de la femme; Le syndicat de l'Aiguille; Les Dames catéchistes volontaires.

Le jeudi 7, à 8 heures du soir, aura lieu, à la Cathédrale de Nantes, une grande cérémonie religieuse avec sermon par un orateur connu, procession et bénédiction du Très Saint Sacrement.

Pour tous les renseignements relatifs au Congrès, s'adresser soit à M. l'abbé Anizan, Vice-Président du Bureau central de l'Union, 23, rue de Sèvres, Paris, soit à M. le Chanoine Gourand, supérieur de l'externat des Enfants Nantais, à Nantes.

Un nouveau programme contenant les horaires et les noms des rapporteurs sera envoyée ultérieurement.

Le 11e Pèlerinage des Vacances à Notre-Dame de la Salette, avec stations à Ars, à Notre-Dame de Fourvière, à Notre-Dame du Laus et à Paray-le-Monial, *partira de Paris le mardi 30 Août et y rentrera le vendredi 9 Septembre 1904.*

Station du Pèlerinage au Tombeau du « Bienheureux » Curé d'Ars. (Le 17 Avril 1904, S. S. Pie X a décrété que l'on pouvait avec sûreté procéder aux cérémonies de la Béatification)

PRIX DU PÈLERINAGE

tous frais compris, chemin de fer, voitures, logements, repas.

1re classe : 195 fr. — 2e classe : 170 fr. — 3e classe : 155 fr.

Les Compagnies de chemins de fer accordent aux pèlerins des réductions pour rejoindre à Paris le train spécial et regagner ensuite leur point de départ.

Pour tous renseignements et pour le programme détaillé, s'adresser à M. l'abbé Louis PETIT, directeur de l'Œuvre de Sainte-Philomène, 98 bis, rue de l'Abbé-Groult, Paris-Vaugirard, 15e arrondissement.

BIBLIOGRAPHIE

Jeanne d'Arc. — Brochures et tracts de propagande sur cette question : *Qui a fait juger, condamner et brûler Jeanne d'Arc,* argument analytique par l'auteur, M. le chanoine DUNAND, du Chapitre de Toulouse :

1°

Il est contraire à la justice et au bon sens de rendre l'Eglise et son Chef responsables du Procès de Rouen.

Principes qui dominent cette matière,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Les fautes et les responsabilités sont personnelles.

Un simple Evêque n'est pas *l'Eglise ;* encore moins de simples prêtres le sont-ils. — Un simple Evêque n'est pas le *Chef de l'Eglise.*

Un simple tribunal d'Eglise n'est pas *le tribunal de l'Eglise.*

Pas plus qu'un simple Français n'est la France, qu'un simple capitaine n'est l'armée, qu'un simple juge n'est la *Justice.*

Judas Iscariote trahit Jésus-Christ.

Jamais personne n'a rendu les autres Apôtres responsables de sa trahison.

Bazaine, à Metz, trahit la France.

Jamais personne n'a rendu l'armée responsable de sa trahison.

Il arrive à nos tribunaux civils et criminels de rendre des arrêts injustes et de condamner des innocents.

Jamais personne n'a songé à rendre la Cour suprême, encore moins la France, responsable de ces jugements.

Pourquoi raisonner et conclure tout au rebours quand il s'agit d'un tribunal particulier d'Eglise, et des jugements iniques dont ce tribunal s'est rendu coupable ? Pourquoi en faire remonter à l'Église même et à son Chef la responsabilité.

En user de la sorte, c'est outrager le bon sens et violer la justice ; c'est déraisonner ou niaisement, ou de parti pris.

2°

Le procès de Rouen n'a été au fond qu'un procès d'Etat, et la responsabilité en revient tout entière à l'Angleterre et à son gouvernement.

Les dates et les événements principaux de la captivité de Jeanne d'Arc et de son procès sont les suivants :

Le 24 Mai 1430, Jeanne est faite prisonnière sous les murs de Compiègne ;

En Novembre, elle est vendue et livrée aux Anglais ;

Fin Décembre, elle est incarcérée à Rouen ;

Le 9 Janvier 1431, Pierre Cauchon commence son procès ;

Le 30 Mai, il prononce le jugement qui voue la Pucelle au bûcher.

En ce drame, quelle est la main qui a tout conduit ? Les documents et les faits seuls peuvent répondre. Interrogeons-les. *(A suivre.)*

Poëmes d'un croyant — Recueil de poësies par M. l'abbé Martial Quinquis, de Douarnenez, curé de Fouqueville, diocèse d'Evreux.

Vendu au profit de la restauration de l'église de La Harengère (Evreux); 1 franc, s'adresser à MM. Salaün et Bernard, libraires, à Quimper.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Juin-Septembre 1904

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS pour La Bourboule, le Mont-Dore, Chamblet-Néris, Royat, Vic-sur-Cère et Cransac. — Pendant la Saison thermale, du 1er Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre, à toutes les gares de son réseau pour les stations thermales de *La Bourboule, du Mont-Dore, de Chamblet-Néris, de Royat, de Vic-sur-Cère et de Cransac*, des billets aller et retour à prix réduits dont la durée de validité est de *10 jours*, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris, Quai d'Orsay, une Exposition permanente d'environ 1 600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

19e Année. Vendredi 1er Juillet 1904. N° 27.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la Prière.

II. — Lettre-Encyclique de Notre Saint Père le Pape Pie X, à l'occasion du Centenaire de S. Grégoire Le Grand.

III — *Motu proprio* du Souverain Pontife sur la codification du Droit canonique.

IV. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Erratum ; Kerfeunteun ; Fête de la Pointe du Raz ; Cantate à la Vierge du Raz ; Poullan.

V. — « Laissons passer le sophisme et l'insulte. »

VI. — *Le culte des Saints* (suite).

VII. — *Bibliographie.*

VIII. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 3 Juillet. — Le Précieux Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Double de 2e classe. Rouge. A la messe, mémoire du Dimanche.

Au chœur, solennité des SS. Apôtres Pierre et Paul.

Aux Vêpres, mémoires des SS. Apôtres et du Dimanche.

Lundi, 4. — De l'Octave des SS. Apôtres. Semi-double. Rouge.

Mardi, 5. — S. Antoine-Marie Zaccaria, Confesseur. Double. Blanc.

Mercredi, 6. — Octave des SS. Apôtres Pierre et Paul. Double Rouge.

Jeudi, 7. — Ste Pulchérie, Vierge. Double. Blanc.

Vendredi, 8. — Ste Élisabeth, Reine de Portugal. Veuve. Semi-double. Blanc.

Samedi, 9. — S. Goulven. Évêque. Double. Blanc.

Dimanche, 10. — Office du 7e Dimanche après la Pentecôte. Semi-double. Vert.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plonévez-du-Faou. . . . . du 1er au 6 Juillet.
Plouguin. . . . . du 7 au 11 Juillet.

Archives diocésaines de ...uir ...er et Léon

Apostolat de la Prière

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR JUILLET 1904

LE MOUVEMENT RELIGIEUX EN BELGIQUE

Dans une lettre pastorale commune, en date du 18 Janvier de la présente année, l'épiscopat belge célébrait les faveurs signalées reçues de Dieu par la catholique Belgique depuis son émancipation, et concluait par un appel en faveur d'une basilique nationale à ériger au Sacré Cœur, en témoignage de perpétuelle reconnaissance. C'est là un fait significatif qui met en évidence l'importance du mouvement religieux dans cette nation, en même temps qu'il intéresse vivement tous les fidèles serviteurs du Cœur de Jésus.

« Il y aura bientôt soixante-quinze ans, dit le document épiscopal, que la Belgique, après avoir été courbée pendant des siècles sous la domination étrangère, se releva fièrement, reconquit son indépendance et redevint elle-même, plus attachée que jamais à ses antiques franchises et à la foi de ses pères.

« A l'ombre de la liberté sagement comprise et vaillamment mise en œuvre, la religion respira, et une vie nouvelle se manifesta dans le pays entier. L'armée et tous les services publics s'organisèrent avec une merveilleuse rapidité. L'industrie prend un essor toujours grandissant. La population s'accroît, les villes se développent et s'embellissent. L'agriculture, entrée dans la voie du progrès, écoule ses produits sur tous les marchés du pays et de l'étranger. Les lettres, les sciences, les arts se cultivent avec succès. L'instruction se répand dans tous les rangs de la société. Une nouvelle législation, chrétiennement sociale, a confié au peuple des droits plus étendus; elle multiplie en faveur de l'ouvrier et du pauvre des institutions de tout genre, où, selon la belle expression de nos saints Livres, la miséricorde et la vérité, la justice et la paix se rencontrent dans un fraternel embrassement. (Ps. LXXXIV, 11.)

« En présence des innombrables bienfaits qui découlent du Cœur de Jésus et qu'il procure aux hommes dans le cours des siècles, par le ministère de l'Eglise, serait-il téméraire de dire, N. T. C. F., que la Belgique a été privilégiée parmi toutes les nations et a obtenu une part de faveur dans ces largesses ? Et alors, n'est-il pas juste qu'elle se distingue par sa reconnaissance envers Dieu ? C'est ce qu'elle compte faire, et c'est à quoi Nous nous faisons un devoir de l'encourager. Oui, nous contribuerons tous, riches et pauvres, chacun selon ses moyens, à rehausser le culte du sacré Cœur de Jésus en lui érigeant un nouvel et splendide sanctuaire. De la basilique du Sacré Cœur, devenue le centre d'un pèlerinage national, descendront et rayonneront des bénédictions, nouvelles aussi, sur tout le pays... Ce monument de la reconnaissance publique dira à nos arrière-neveux que la Belgique est restée fidèle à Dieu et que Dieu protège la Belgique. »

Lettre-Encyclique

DE

NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE PIE X

A L'OCCASION DU

Centenaire de S. Grégoire Le Grand.

Suite (1).

De ces principes découlaient l'invincible courage de Grégoire, que Nous Nous efforcerons d'imiter avec l'aide de Dieu, en Nous proposant de sauvegarder intégralement, par tous les moyens, les droits et les privilèges dont le Pontife romain est le gardien et le défenseur devant Dieu et devant les hommes. C'est pourquoi le même Grégoire écrit aux patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, lorsqu'il s'agit des droits de l'Eglise universelle : « Nous devons montrer, même en mourant, que dans le malheur de la communauté, Nous ne Nous attachons pas à quelque bien qui Nous soit spécial. » (*Registr.*, V, 41 (43). Et à l'empereur Maurice : « Celui qui, enflé d'une vaine gloire, lève la tête contre le Dieu tout-puissant et contre les statuts des conciles, celui-là — le Dieu tout puissant m'en donne la confiance — ne fera pas courber ma tête à moi, pas même avec le glaive. » (*Ibid.*, V, 37 (20). Il écrit encore au diacre Sabinianus : « Je suis prêt à mourir plutôt que de laisser, moi vivant, dégénérer l'Eglise du bienheureux apôtre Pierre. Mon caractère vous est bien connu : je supporte longtemps, mais, une fois que j'ai résolu de ne pas supporter, je vais joyeux au-devant de tous les périls. » (*Ibid.*, V, 6 (IV, 47).

C'est ainsi que le Souverain Pontife Grégoire publiait les instructions les plus salutaires, et ceux à qui il les adressait prêtaient l'oreille à sa parole. Ainsi, grâce à la docilité tant des princes que des peuples, le monde reprenait le chemin du vrai salut, et s'avançait vers une civilisation d'autant plus noble et féconde qu'elle s'appuyait sur des fondements plus stables propres à favoriser le juste usage de la raison et la règle des mœurs, civilisation qui puisait toute sa force dans la doctrine révélée par Dieu et dans les préceptes de l'Evangile.

Mais en ces temps les peuples, quoique rudes, incultes et dépourvus de toute civilisation, avaient le désir de la vie. Or cette vie, ils ne pouvaient la recevoir que du Christ par l'Eglise. « Je suis venu afin qu'ils aient la vie et qu'ils l'aient plus abondamment. » (Joan., X, 10.) En fait ils eurent la vie, et ils la reçurent à flots. Car, bien que nulle autre vie ne puisse émaner de l'Eglise que la vie surnaturelle, elle renferme en elle et déve-

(1) Voir le n° de la *Semaine religieuse* du 17 Juin.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

loppe les forces mêmes de l'ordre naturel. « Si la racine est sainte, les rameaux le sont aussi, » dit saint Paul aux Gentils... « Pour toi, tu étais un olivier sauvage, mais ayant été greffé sur eux, tu es devenu l'associé de la racine et tu as participé au suc d'olive. » (*Ad Rom.*, XI 16, 17.)

Mais notre époque, bien qu'elle jouisse abondamment des lumières de la civilisation chrétienne qu'on ne puisse en aucune manière la mettre en parallèle avec l'époque de Grégoire, paraît éprouver du dégoût pour cette vie qui est la source principale et souvent unique à laquelle on doit tant de biens, Nous ne disons pas seulement passés, mais présents. Non seulement, comme jadis au temps des hérésies et des schismes, elle se mutile comme un rameau mort, mais encore elle s'attaque à la racine même de l'arbre, c'est-à-dire à l'Eglise, et s'efforce d'épuiser absolument la sève de vie, afin que l'arbre tombe plus sûrement et ne puisse plus produire, à l'avenir, aucun germe.

Cette erreur actuelle, qui est la plus grande, et dont toutes les autres procèdent, est cause que Nous déplorons la ruine du salut éternel pour tant d'hommes, et tant de dommages éprouvés par la religion, pendant que Nous redoutons d'autres maux qui Nous menacent, et qui, s'il n'y est remédié, seront plus nombreux encore. En effet, on nie qu'il y ait rien de supérieur à la nature et qu'il y ait un Dieu créateur de toutes choses, dont la Providence gouverne tout ; on nie que les miracles soient possibles, ces miracles sans lesquels les fondements de la religion chrétienne sont détruits. On attaque les preuves de l'existence de Dieu, et, avec une témérité incroyable, contrairement aux premiers principes de la raison, on rejette l'argumentation puissante et irréfutable qui prouve la cause par les effets, c'est-à-dire qui démontre Dieu et ses attributs infinis. « Ce qu'il y a d'invisible en Lui est en effet aperçu par l'intelligence, au moyen de la création du monde et des choses qui ont été faites par Lui ; on voit aussi sa puissance éternelle et sa divinité. » (*Ad Rom.*, I, 20.) De la sorte, un accès facile est ouvert à d'autres erreurs monstrueuses, qui répugnent à la droite raison et ne sont pas moins pernicieuses pour les bonnes mœurs.

En effet, la négation gratuite du principe surnaturel, qui est le propre de la « science faussement nommée » (*Tim.*, VI, 20), devient le postulat d'une critique historique pareillement fausse. Toutes les vérités qui touchent d'une manière quelconque à l'ordre surnaturel, soit qu'elles le constituent, soit qu'elles aient de la connexion avec lui, soient qu'elles le supposent, soit enfin qu'elles ne puissent être expliquées que par lui, sont rayées sans examen de l'histoire. Telles sont la divinité de Jésus-Christ, son incarnation par l'opération du Saint-Esprit, sa résurrection due à sa propre puissance, et enfin tous les autres articles de notre foi. Une fois entrée dans cette voie, la critique ne connaît plus aucune règle. Tout ce qui ne cadre pas avec ses plans de bataille, tout ce qui est considéré comme hostile à ses systèmes

est retranché des Livres saints. Car, l'ordre surnaturel étant supprimé, on est obligé de bâtir sur des bases bien différentes l'histoire des origines de l'Eglise, et pour cela les fabricants de nouveauté torturent les textes, à leur guise, les forçant à dire, non point ce qu'ont pensé les auteurs, mais ce qu'ils veulent eux-mêmes.

Le grand appareil de science déployé par ces novateurs et la force apparente de leurs arguments en imposent tellement à beaucoup de personnes que leur foi se perd ou s'affaiblit gravement. Il en est d'autres qui, constantes dans leur foi, s'irritent contre la science de la critique, et la considèrent comme un outil de démolition, alors que cette science, en elle-même, n'est pas coupable, et que, légitimement employée, elle conduit à de très heureuses découvertes. Ni les uns ni les autres ne font attention au mauvais point de départ qu'ils prennent, c'est-à-dire à la fausseté de ce qu'on leur nomme la science, erreur initiale qui les conduit forcément à de fausses conclusions. Il est inévitable, en effet, qu'un faux principe de philosophie corrompe tout ce qui en découle. Mais ces erreurs ne pourront être suffisamment réfutées que lorsqu'on changera de tactique, c'est-à-dire lorsque les combattants, abandonnant les citadelles de leur critique, où ils se pensent bien défendus, reviendront prendre position sur le terrain de la vraie philosophie, dont l'abandon a été cause de leurs erreurs.

Pendant ce temps, il devient fatigant d'appliquer à ces hommes habiles et subtils les paroles de saint Paul gourmandant ceux qui ne s'élevaient pas des choses terrestres à celles que n'atteignent pas les yeux : « Ils se sont évanouis dans leurs pensées et leur cœur aveugle s'est obscurci ; en disant qu'ils étaient sages, ils sont devenus insensés. » (*Ad. Rom.*, I, 21, 22.) Insensé est bien le titre qui conviendrait, en effet, à celui qui ne prendrait que les forces de l'esprit pour lutter dans l'arène.

Des ruines non moins déplorables sont celles que causent cette négation dans les mœurs des hommes et dans la vie de la société civile. En effet, supprimez la croyance qu'il existe, au-dessus de cette nature visible, un ordre divin, il ne reste plus aucune force capable de refréner les convoitises les plus honteuses qui s'emparent des esprits pour conduire aux pires actions. C'est pourquoi « Dieu les a abondonnés aux désirs de leurs cœurs et à l'immondice, afin qu'eux-mêmes accablent leurs corps d'outrages. » (*Ibid.*, I, 24). Pour vous, Vénérables Frères, vous savez mieux que personne combien l'immoralité déborde de toutes parts, immoralité que la puissance civile sera impuissante à contenir, si elle ne cherche une défense dans cet ordre surnaturel dont Nous venons de parler. Même pour guérir les autres maux, l'autorité humaine ne pourra rien si elle oublie ou nie que tout pouvoir vient de Dieu.

Alors, l'on n'a qu'un frein pour tout : la force. Cette force, on

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ne l'emploie pas constamment et on ne l'a pas toujours en main. Il en résulte que le peuple souffre pour ainsi dire d'un mal caché, qu'il se dégoûte de tout, qu'il revendique le droit d'agir à sa guise, qu'il souffle la révolte, qu'il prépare parfois les révolutions les plus violentes, et qu'il confond tous les droits divins et humains. Ecartez Dieu, et il n'y a plus aucun respect ni pour les lois de l'Etat ni pour les institutions nécessaires ; la justice est méprisée, on opprime même la liberté qui est le droit naturel. Les choses en viennent à tel point que la charpente de la société domestique, premier et plus ferme fondement de la société civile, se disloque. De sorte que, par suite de l'hostilité de notre époque contre le Christ, il est plus difficile d'appliquer aux maux les remèdes efficaces que l'Eglise elle-même possède pour contenir les peuples dans le devoir.

Le salut, cependant, ne peut venir d'ailleurs que du Christ. « Car aucun autre nom sous le ciel n'a été donné aux hommes, dans lequel nous devrions être sauvés. (*Act.* IV, 12.) Il est donc nécessaire de revenir à Lui, de nous jeter à ses pieds, de recueillir de sa bouche divine les paroles de la vie éternelle. Celui-là seul, en effet, peut indiquer la voie par laquelle on marche au salut, enseigner la vérité et rappeler à la vie, qui a dit de lui-même : « Je suis la voie, la vérité et la vie. » (Joan., XIV, 6.) Bref, on a tenté de diriger les choses terrestres en se séparant du Christ ; on a commencé à construire en rejetant la pierre angulaire, comme Pierre le reprochait à ceux qui avaient sacrifié Jésus. Et voilà que l'édifice ainsi construit s'écroule, brisant la tête de ceux qui l'ont élevé. Cependant, Jésus demeure, lui, la pierre angulaire de la société, et de nouveau se vérifie cette vérité, qu'il n'y a de salut qu'en Lui : « Celui-ci est la pierre qui a été rejetée par vous quand vous construisiez, qui est devenue un sommet d'angle, et il n'y a de salut en aucun autre. » (*Act.*, IV. II, 12.)

D'après cela, vous comprenez facilement, Vénérables Frères, combien est urgente pour chacun de nous la nécessité de déployer toute l'énergie de son âme et d'utiliser toutes les ressources qu'il possède, pour ranimer cette vie surnaturelle dans toutes les classes de la société humaine, depuis l'ouvrier d'humble condition qui gagne son pain par un long travail et à la sueur de son front, jusqu'aux puissants maîtres de la terre. Et en premier lieu, par la prière privée et par la prière publique, il faut invoquer la miséricorde de Dieu, afin qu'il nous assiste de son puissant secours, et lui adresser les paroles que criaient jadis vers lui les apôtres ballottés par la tempête : « Seigneur, sauvez-nous, nous périssons. » (Matth., VIII, 25.)

Cependant ce n'est point assez. Grégoire, en effet, fait un tort à l'évêque de ce que, par l'amour d'une retraite et le goût de l'oraison, il ne descend pas dans la lutte, prêt à combattre courageusement pour la cause de Dieu. « Le nom d'évêque, dit-il, est chez lui vide de sens. » (*Registr.*, VI, 63 (30). Cf. *Regul. past.*

I, 5). Et il a raison. La lumière, en effet, doit être apportée aux esprits par une incessante prédication de la vérité, et par une puissante réfutation des opinions perverses, au moyen d'une vraie et solide science philosophique et théologique et de tous les secours que peut fournir le vrai progrès de l'investigation historique. Il faut en outre que l'on inculque convenablement à tous les règles des mœurs qui nous ont été transmises par le Christ, afin que chacun apprenne à être maître de soi, à gouverner les mouvements et les désirs de son âme, à réprimer les révoltes de l'orgueil, à se montrer soumis envers l'autorité, à pratiquer la justice, à embrasser tous les hommes dans sa charité, à compenser par une chrétienne affection l'amertume que l'inégalité des conditions introduit dans la société civile, à détacher son esprit des biens de la terre, à se contenter du sort que la Providence lui a donné, à le rendre meilleur par l'observation de ses devoirs, à diriger ses efforts vers la vie future par l'espoir d'une récompense éternelle. Il faut veiller surtout à ce que ces principes pénètrent et se gravent profondément dans les âmes, afin qu'une vraie et solide piété y jette de plus lointaines racines, que chacun professe ses devoirs d'homme et de chrétien, non point seulement de bouche, mais par ses actes, qu'on se réfugie avec une confiance filiale vers l'Eglise et ses ministres, que les pécheurs obtiennent par leur ministère le pardon de leurs péchés, qu'ils soient fortifiés par la grâce des sacrements, et qu'ils organisent leur vie selon les préceptes de la loi chrétienne.

A ces parties essentielles des fonctions sacrées, il faut que se joigne la charité du Christ, sous l'impulsion de laquelle nous ne devons pas souffrir que quelqu'un tombe sans que nous le relevions, que quelqu'un pleure sans que nous le consolions, qu'un besoin existe sans que nous aidions à y parvenir. Dévouons-nous tout entiers à cette charité, faisons-la passer avant nos intérêts, négligeons pour elle nos commodités et nos avantages, afin que « nous faisant tout à tous » (I *Cor.*, IX, 22), nous cherchions le salut de tous même au prix de notre vie, selon l'exemple du Christ qui le demande aux pasteurs de l'Eglise : « Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis. » (Joan., X, 11). Ces remarquables enseignements remplissent les écrits laissés par Grégoire, et ils éclatent bien mieux encore dans les nombreux exemples que donne son admirable vie.

Or, comme toutes ces vérités découlent nécessairement et de la nature des principes de la révélation chrétienne et des propriétés intrinsèques que doit avoir notre apostolat, vous voyez dès maintenant, Vénérables Frères, combien grande est l'erreur dans laquelle tombent ceux qui estiment qu'ils rendent service à l'Eglise, et qu'ils accomplissent une œuvre féconde pour le salut éternel des hommes, alors que, par une certaine prudence charnelle, ils font de larges concessions à une science qui ne mérite pas ce nom. Ils obéissent au vain espoir de pouvoir

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ainsi se concilier plus facilement la faveur des égarés, mais en réalité ils s'exposent continuellement au danger de se perdre eux-mêmes. La vérité est une et ne peut être divisée ; elle dure éternellement, et n'est aucunement sujette aux vicissitudes des temps : « Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui, et il sera le même dans tous les siècles. » (*Ad Hebr.*, XIII, 8.)

Ceux-là aussi se trompent gravement, qui, en s'occupant du bien public, et surtout en défendant la cause des classes inférieures, ont pour principal souci ce qui concerne le bien-être matériel du corps et de la vie, et passent sous silence le salut des âmes et les devoirs très graves qu'impose la profession chrétienne. Parfois ils n'ont pas honte de couvrir comme d'un voile certains préceptes fondamentaux de l'Evangile, craignant que sans cela on ne les écoute moins bien, ou que même on ne refuse complètement de les suivre.

Certes il sera conforme à la prudence de procéder par degrés, même dans l'exposition de la vérité, lorsque l'on aura affaire à ces hommes qui sont en tous points hostiles à nos doctrines et séparés de Dieu. « Les blessures qu'il faut tailler, dit saint Grégoire, doivent être auparavant palpées d'une main légère. » (*Registr.*, V. 44 (18) à l'évêque Jean.)

Mais cette habileté elle-même prendra les caractères de la prudence charnelle, si elle en vient à être comme une règle d'action constante et commune ; et cela d'autant plus que par cette attitude on semble faire peu de cas de la grâce divine, qui est accordée non seulement au ministère sacerdotal et à ceux qui l'exercent, mais à tous les fidèles du Christ, afin que nos paroles et nos actions émeuvent fortement leurs cœurs.

Une telle prudence fut inconnue de Grégoire, soit dans la prédication de l'Evangile, soit dans les œuvres si nombreuses et si admirables qu'il entreprit pour soulager la misère de son prochain. Il suivit constamment les traces des Apôtres qui, alors qu'ils se lançaient pour la première fois à travers le monde afin d'annoncer le Christ, prononçaient ces paroles : « Nous prêchons Jésus-Christ crucifié, qui est un scandale pour les Juifs et une folie pour les Gentils. » (I Cor., I, 23.)

Or, s'il y eut jamais un temps où les ressources de la prudence humaine pouvaient paraître surtout opportunes, ce fut certes cette époque où les esprits n'étaient nullement préparés à recevoir une doctrine si nouvelle, si contraire aux passions générales, si opposée à la civilisation encore très florissante des Grecs et des Romains. Néanmoins, les Apôtres jugèrent indigne d'eux cette sorte de prudence, parce qu'ils connaissaient le précepte divin : « Il a plu à Dieu de sauver par la folie de la prédication ceux qui croiraient en lui. » (I Cor., I, 21). Il en est aujourd'hui encore de même que toujours ; cette folie « pour ceux qui se sauvent, c'est-à-dire pour nous, est la force de Dieu. » De même que pour le passé, ainsi dans l'avenir, le *scandale* de la Croix nous fournira les armes les plus puissantes de toutes ; comme autrefois, ainsi désormais, c'est par ce signe que nous obtiendrons la victoire. (*A suivre.*)

MOTU PROPRIO

du Souverain Pontife sur la codification du Droit canonique

PIE X, PAPE

Dès que, par un dessein secret de la divine Providence, Nous eûmes assumé la mission assurément difficile de gouverner l'Eglise universelle, Nous eûmes comme objet principal et, pour ainsi dire, Nous Nous imposâmes comme loi de tout restaurer dans le Christ, autant que le permettraient Nos forces. Cette volonté, Nous l'exprimions dès les premières Lettres encycliques adressées par Nous aux évêques du monde catholique ; c'est vers ce but que, jusqu'à l'heure actuelle, Nous avons dirigé toutes les forces de Notre âme ; c'est à ce principe que Nous avons pris soin de conformer toutes Nos entreprises. Or, comprenant clairement combien est utile, pour la restauration dans le Christ, la discipline ecclésiastique, dont la bonne ordonnance et l'état florissant ne peuvent manquer de produire des fruits très abondants, Nous avons, avec une sollicitude toute spéciale, appliqué à cet objet Notre esprit et Nos soins.

Assurément, le Siège apostolique, soit dans les conciles œcuméniques, soit en dehors des conciles, n'a jamais cessé d'édifier la discipline ecclésiastique sur des lois excellentes, suivant les conditions particulières des époques et les besoins des hommes. Mais les lois, même les plus sages, si elles restent éparses, demeurent facilement ignorées de ceux qu'elles obligent, et elles ne peuvent par conséquent être mises en vigueur comme il convient. Afin d'éviter ce grave inconvénient et de mieux assurer la discipline ecclésiastique, diverses collections des saints canons furent formées.

Sans parler des auteurs trop anciens, Nous jugeons utile de rappeler ici Gratien, qui, dans son célèbre *Décret*, se proposa non seulement de réunir en un seul corps les saints canons, mais encore de les joindre entre eux et de les harmoniser. Après lui, Innocent III, Honorius III, Grégoire IX, Boniface VIII et Clément V avec Jean XXII, Nos prédécesseurs, imitant l'œuvre de Justinien pour le droit romain, formèrent et publièrent des collections authentiques de Décrétales ; c'est des trois dernières de ces collections et du Décret de Gratien que se compose principalement, aujourd'hui encore, ce qui est appelé le *Corps du droit canon.*

La tenue du Concile de Trente et la promulgation de nouvelles lois ayant rendu insuffisant cet ensemble, les Pontifes Romains, Grégoire XIII, Sixte-Quint, Clément VIII et Benoit XIV consacrèrent leurs efforts soit à préparer de nouvelles éditions du *Corps* du droit canonique soit à constituer d'autres collections des saints canons, auxquelles vinrent s'ajouter récemment les collections authentiques des décrets de certaines congrégations romaines.

*

Archives diocésain de Quimper et Léon

Mais si ces ouvrages ont fourni des éléments pour diminuer les difficultés, suivant les circonstances, cependant ils ne répondent pas suffisamment à toutes les nécessités. Les dimensions mêmes des collections constituent un obstacle appréciable ; dans le cours des siècles ont paru des lois très nombreuses, accumulées en de nombreux volumes ; une certaine quantité, adaptées aux époques où elles furent promulguées ont été abrogées ou sont tombées en désuétude ; certaines enfin, à cause des modifications qui se sont produites dans les circonstances, sont devenues d'une application difficile, ou d'une moindre utilité pour le bien commun des âmes.

Plusieurs de Nos prédécesseurs prirent soin de remédier à ces inconvénients, en ce qui concernait diverses parties du droit, qui étaient d'une nécessité plus urgente. C'est ce que firent surtout Pie IX et Léon XIII, de sainte mémoire. Le premier, par la Constitution *Apostolicæ Sedis,* resserra les censures *latæ sententiæ* ; le second mitigea par la Constitution *Officiorum et munerum* les lois concernant la publication et la censure des livres, et par la Constitution *Conditæ a Christo,* il établit des règles pour les congrégations religieuses à vœux simples. Mais d'illustres pasteurs de l'Eglise, et même un assez grand nombre de cardinaux demandèrent vivement que toutes les lois ecclésiastiques, promulguées jusqu'à cette époque, fussent réunies en un seul corps, et classées dans un ordre clair ; qu'on écartât celles qui avaient été abrogées ou qui étaient tombées en désuétude, et que d'autres, sur les points où cela serait nécessaire, fussent mieux adaptées aux besoins de l'époque ; plusieurs évêques formulèrent la même requête dans le Concile du Vatican.

Approuvant ces vœux très légitimes et les accueillant volontiers, Nous avons conçu le projet de les réaliser enfin. Mais comme Nous n'ignorons nullement quels sont l'étendue et le poids de cette entreprise, de Notre propre mouvement, de science certaine, et après une mûre délibération, Nous décidons et Nous ordonnons d'accomplir ce qui suit :

I. Nous établissons un Conseil ou, comme l'on dit, une *Commission* pontificale, à qui seront confiés la direction et le soin de toute cette affaire. Elle se composera de plusieurs cardinaux de la sainte Eglise romaine, qui devront être désignés nominativement par le Souverain Pontife.

II. Ce conseil sera présidé par le Souverain Pontife lui-même, et, en son absence, par le doyen des cardinaux présents.

III. Il y aura en outre un nombre convenable de consulteurs, que les Pères cardinaux choisiront avec l'approbation du Souverain Pontife, parmi les hommes les plus compétents en matière de droit canon et de théologie.

IV. Nous voulons que tout l'épiscopat prête son appui et son concours à cette œuvre très importante, conformément aux règles qui seront exposées en temps opportun.

V. Lorsque aura été établi le plan à suivre dans un tel travail, les consulteurs en prépareront la matière et émettront leurs avis

à ce sujet, dans des réunions présidées par le cardinal que le Pontife aura désigné comme secrétaire. Ensuite les Pères cardinaux se livreront à un sérieux examen sur les travaux et les jugements des consulteurs. Enfin tous les résultats seront déférés au Souverain Pontife, pour être revêtus de l'approbation régulière.

Les décisions que Nous faisons connaître par ces Lettres, Nous voulons qu'elles soient ratifiées et confirmées, nonobstant toutes clauses contraires, mêmes jugées d'une mention spéciale ou très spéciale.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le quatorzième jour des calendes d'Avril, en la fête de saint Joseph, époux de la bienheureuse Vierge Marie, de Notre pontificat la première année.

PIE X, PAPE.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. — **La défense des droits de l'Église et de la liberté des catholiques, au Parlement et devant le pays.**

III. — **Mission.** — PLOUNÉOUR-TREZ, *du 26 Juin au 10 Juillet.* Président de la 1re semaine, M. Coat, chanoine, curé-archiprêtre de la Cathédrale ; président de la 2e semaine, M. Cozic, curé-doyen de Lesneven.

LA FOREST-LANDERNEAU, *du 26 Juin au 10 Juillet.* Président de la 1re semaine, M. Colin, curé-doyen de Saint-Thégonnec ; président de la 2e semaine, M. Kérébel, chanoine honoraire, curé-doyen de Riec-sur-Bélon.

IV. — **Retraite.** — MORLAIX : Retraite bretonne du Tiers-Ordre, le 3 Juillet.

Offices extraordinaires.

CHAPELLE DE LA RETRAITE. — Dimanche, 3 Juillet, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h. 1/2, sainte messe suivie de la Bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Erratum. — Nous sommes priés de rectifier deux renseignements erronés qui se sont glissés dans l'article concernant la statue de Saint-Yves, à Montmartre, la semaine dernière. C'est dans la chapelle Saint-Anne et non dans celle de Sainte-Croix qu'elle doit être érigée ; de plus l'adresse exacte de M. le Trésorier du Vœu national est *rue des Mathurins, 47,* à Paris.

KERFEUNTEUN. — **Chapelle de la Mère de Dieu.** — Grand Pardon, le *dimanche, 3 Juillet.*

Samedi, 2. — Premières Vêpres, à 5 heures.

Dimanche, 3. — Messes basses, à *6 h., 7 h. et 8 h.* A *10 h.,* Messe solennelle. — A *3 h.,* Vêpres suivies de la procession.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le jour du Pardon et pendant l'Octave, indulgence plénière aux conditions ordinaires.

Chaque jour, pendant l'Octave, 1re messe à *6 h. 1/2*; 2e messe *vers 8 heures*.

Des prêtres seront à la disposition des pèlerins pour entendre les confessions.

Fête de la Pointe-du-Raz. — La fête de dimanche prochain s'annonce comme devant être très-belle, et si le temps se maintient, l'assistance promet d'être très considérable : aussi des mesures d'ordre et de circulation ont été prises par M. le Préfet du Finistère, pour assurer la sécurité publique.

Voici les termes de cet arrêté :

Considérant que par suite de l'inauguration de la statue de la *Vierge aux Naufragés*, qui doit avoir lieu à la pointe du Raz le 3 Juillet prochain, il y a lieu, en vue de la grande affluence de personnes qui doivent se rendre à cette cérémonie, de réglementer la circulation entre Audierne et la pointe du Raz, les 2, 3 et 4 Juillet ; vu..., etc..., arrête :

Art. 1er. — Les 2, 3 et 4 Juillet prochain, les voitures, automobiles et cycles ne dépasseront pas la vitesse maximum de 12 kilomètres à l'heure sur la route nationale no 165 et le chemin de grande communication no 1 dans le parcours compris entre le pont d'Audierne (sur le Goyen) et la pointe du Raz.

Art. 2. — Cette vitesse sera réduite à la vitesse du pas d'un homme :

1° *A l'aller* : Dans la descente du Loc'h, entre les points 34 kilom. et 35 kilom. 300 ; — dans la traverse de Plogoff, entre les points 38 kilom. et 38 kilom. 500 ; — de Lescoff (point 41 kilom.) à la pointe du Raz ;

2° *Au retour* : De la pointe du Raz à Lescoff (point 41 kilom.) ; — dans la traverse de Plogoff, entre les points 38 kilom. 500 et 38 kilom. ; — dans la descente de Glucaroc, entre les points 37 kilom. 600 et 36 kilom. 900 ; — dans la descente du Loc'h, entre les points 36 kilom. 600 et 35 kilom. 500 ; — dans la descente d'Audierne à partir du point 29 kilom. 500 jusqu'au pont d'Audierne, près la gare.

Art. 3. — A partir du Loc'h, point 35 kilom. 500, les voitures, automobiles et cycles se rendant à la pointe du Raz, devront suivre le côté droit du chemin ; le côté gauche sera constamment libre pour les véhicules allant en sens inverse. Sur tout ce parcours, il sera interdit aux véhicules de se dépasser.

Art. 4. — Les voitures, automobiles et cycles ne devront, sous aucun prétexte, aller au-delà de l'alignement de la grille, côté Est du sémaphore de la pointe du Raz ; ils ne pourront ni stationner sur le chemin, ni prendre pour garage les terrains compris entre la pointe du Raz et la grille Est du sémaphore.

***

« La Cie des Chemins de fer départementaux du Finistère a l'honneur d'informer le public, qu'à l'occasion des fêtes d'inauguration d'une Statue à la pointe du Raz, deux trains supplémentaires seront mis en marche, le dimanche 3 Juillet, entre Douarnenez et Audierne, aux heures suivantes :

TRAIN 1 bis.	matin	TRAIN 8 bis.	soir
Départ de Douarnenez.....	7h50	Départ d'Audierne.....	8h10
Arrivée à Audierne.....	8 40	Arrivée à Douarnenez.....	9 »»

NOTA. — Le train 1 bis partant de Douarnenez à 7 h. 50 sera composé, en partie, de wagons aménagés, c'est-à-dire munis de bancs.

Les voyageurs se dirigeant sur Quimper sont invités, pour le retour, à prendre les trains réguliers partant d'Audierne à 5 h. 14 et 6 h. du soir, le train supplémentaire 8 bis n'ayant pas de correspondance pour Quimper.

***

Cantate à la Vierge du Raz.

La Bretagne, à vos pieds, dépose son hommage,
Vierge du Raz, Reine d'Arvor,
Et dans la voix des flots adresse à votre image
Son salut doux et fort.
Lorsque mugira la tourmente
A la Pointe, à l'Enfer du Raz,
Marins, ne craignez plus.... la Vierge si clémente
Avec Jésus vous tend les bras !

Sous le soleil de feu la mer au loin moutonne....,
Les récifs sont baignés d'écume et de clarté ;
C'est le charme enchanteur de la côte bretonne
Aux jours radieux de l'été.

Mais l'autan a rugi.... La mer qui chantait, gronde ;
C'est la voix de l'abime et de l'immensité,
La trompette de l'Ange annonçant au vieux monde
La fin des temps, l'éternité !

Armèn, Eussa, Sizun disparaissent dans l'ombre
Que sillonne la foudre aux reflets éclatants ;
La Baie-des-Trépassés semble, dans la nuit sombre,
L'ossuaire des Océans !

Debout dans sa *blancheur* sourit *l'Immaculée*
Et Jésus parle en Maitre à la vague en courroux ;
L'épave aborde au port par sa voix appelée
Et le marin tombe à genoux !

Vierge trois fois aimée, ah ! sauvez du naufrage
La barque de l'Eglise où Pie vient de s'asseoir ;
Autour d'elle on entend le fracas de l'orage,
Apparaissez, astre du soir !

Veillez sur les Pasteurs qui nous montrent la route,
Héritiers glorieux des martyrs d'autrefois ;
Le troupeau sur leurs pas, loin des sentiers du doute,
Marchera docile à leurs voix !

Archives diocésaines Quimper et Léon

O Vierge qui chez nous comptez tant de chapelles,
Folgoat, Porzou (1), Créïs-Ker, Roscudon, Rumengol,
Gardez à vos enfants leurs clochers de dentelle,
Leur vieux langage, leur vieux sol.

Et gardez à l'Arvor sa croix et son hermine
Sans tache comme vous pour vivre et pour mourir.
Aux Bretons, fils des Saints, fiers de leur origine,
Ouvrez le Ciel pour vous bénir !

L. R.

***

Nous croyons utile de reproduire le programme de la fête de dimanche prochain, 3 Juillet, à la Pointe-du-Raz :

10 h. 1/4 : Départ de Nosseigneurs les Evêques et de la procession, de l'hôtel Kéradennec. Sur le parcours, cantique *Itroun-Varia-Beg-ar-Raz* (2).

10 h. 1/2 : Grand'messe au pied de la statue, sermon breton par M. l'abbé Kerjean, recteur de Saint-Martin de Morlaix.

Midi : Messe basse.

1 h. 3/4 : Procession présidée par Son Em. le Cardinal de Rennes.

2 h. : Petites vêpres de la Sainte-Vierge au monument.

Sermon français par Mgr Sallot de Brobèque, chanoine titulaire de Besançon.

Bénédiction de la Statue. — Cantate.

Bénédiction de Nosseigneurs les Evêques.

Chant du *Libera* et absoute pour le repos de l'âme des naufragés.

Retour à l'hôtel en procession. Cantique breton.

Nota : Des objets de piété, souvenir de la fête, seront vendus ce jour-là sur la falaise non loin du monument, notamment un émail, en forme de broche, et représentant Notre-Dame des Naufragés.

Poullan. — **Échos de la mission.** — La paroisse de Poullan vient de vivre des jours dont le souvenir ne s'effacera pas de sitôt des esprits et des cœurs. Une mission de quinze jours, coïncidant avec quatre jours d'adoration, ne pouvait manquer d'apporter au pasteur de la paroisse les plus douces consolations et aux fidèles, de précieux moyens d'amendement ou d'avancement spirituel. Plus de 450 communions la première semaine et environ 800 la seconde prouvent d'une manière irréfutable que les ouvriers de la mission n'ont pas prêché dans le désert. Et pourtant les foins mûrs conviaient au travail et un soleil radieux semblait complice des ennemis de ces pieux exercices. Mais la grâce a triomphé en fortifiant les volontés contre toutes les tentations, et chacun s'est montré assidu à toutes les réunions dans cette vieille

(1) *Porzou*, Les Portes, en Châteauneuf-du-Faou.

(2) On peut se procurer ce cantique et les images de la statue et du monument soit chez MM. Bernard et Salaün, libraires à Quimper, soit à la Pointe du Raz, le jour de la fête.

mais coquette église dont les amples proportions suffisaient à peine à contenir l'affluence. Il est vrai que les heures s'enfuyaient rapides pendant les instructions tantôt graves, tantôt familières mais toujours produisant la plus salutaire impression sur les âmes. Le moyen de résister à l'appel de Dieu, sous le charme des conseils expérimentés des présidents de chaque semaine, sous le feu des paroles rappelant les redoutables problèmes du salut, comme sous le fouet ironique de l'allégorie qui flagelle si fort, dans les tableaux symboliques, les vices, les défauts et les travers de notre pauvre humanité ?

La mission des grands s'est clôturée dimanche par l'érection d'une Croix commémorative en Kersanton d'une belle facture, au carrefour des routes de Tréboul et de Pouldavid. Les exercices spirituels pour les enfants ont lieu cette semaine ; nous espérons pouvoir donner de plus amples détails sur l'ensemble de cette belle mission dans notre prochain numéro.

« Laissons passer le sophisme et l'insulte. » — « Oui, nos prêtres sont ignorants ; oui, notre culte n'est qu'une pompe vaine ; oui, notre morale, indissolublement unie au dogme catholique, est de trois siècles en arrière des progrès de l'esprit humain. — Avez-vous tout dit ?

« Voici ce que nous avons à répondre : Ces prêtres sont nos prêtres, ce culte est notre culte, ces croyances sont nos croyances ; nous les aimons et nous y sommes attachés plus qu'à la vie. Toutes les paroles que vous proférez contre ces chers objets de notre vénération ne sont, à nos yeux, que d'ineptes blasphèmes ; vous nous faites pitié quand vous parlez ainsi. Mais, lorsque nous pensons que vous voulez empoisonner de ces doctrines l'esprit de nos enfants, et que c'est là votre travail de chaque jour, vous nous faites horreur, et nous renouvelons devant Dieu le serment d'échapper à ce joug.

« Jamais plus injurieux despotisme pesa-t-il sur l'âme humaine ? Quoi ! nous avons dans l'esprit et dans le cœur tous les principes, toutes les vérités qui font l'homme de bien, l'homme heureux, et qui, assurant le bonheur et la probité de l'individu, garantissent la paix des Etats ; et ces éléments de vie et de gloire restent captifs, inutiles, sont atteints de langueur et menacés de mort par une ligue de rhéteurs et de bouffons que le monde mésestime, qui se méprisent entre eux, qui n'ont point de talent et qui cependant parviennent à ranger de leur parti un pouvoir que l'on ne sait plus de quel nom caractériser, tant est étrange l'obstination qu'il met à fermer les yeux sur l'intérêt de la société et sur ses propres intérêts.

« Mais encore une fois, qu'importe ? Les choses en viendront à ce point que l'on verra désormais presque immédiatement tourner au profit de la cause chrétienne tout ce que l'on essayera contre elle. Pour contester aux catholiques le droit de faire élever leurs

Archives diocésaines de Quimper et Léon

enfants par les mains à qui l'Eglise a confié cette tâche auguste, il faut que l'Université calomnie la religion et l'Eglise, et plus elle les calomniera, plus les catholiques sentiront le besoin de lui arracher leurs enfants. »

(Louis Veuillot dans « Les Libres Penseurs », livr. 6e, XV, contre Lerminier, professeur universitaire).

Le culte des Saints *(suite)*.

Je n'ai eu que trop d'occasions de le dire et de le répéter : nos vieilles abbayes sont détruites ou sécularisées, les quelques églises monastiques qui subsistent n'ont guère conservé les images de leurs vieux Saints bénédictins ou cisterciens ; il en est à peu près de même pour les anciens couvents des ordres de saint François et de saint Dominique, et les portes du récent monastère de Kerbénéat ne s'ouvrent plus pour les fidèles qui voudraient aller prier devant l'image du Patriarche des moines d'Occident.

Serons-nous plus heureux devant les Saints de la Compagnie de Jésus ?

Les Jésuites ont occupé une place importante dans notre diocèse et dans le diocèse de Vannes toujours si parfaitement uni au nôtre. A Quimper, ils avaient le collège qui sous leur direction fut très florissant ; les bâtiments en ont disparu, mais l'église subsiste toujours.

Le terrain où elle fut bâtie fut acquis en 1666 ; les travaux de construction subirent d'incroyables lenteurs et la dédicace n'eut lieu qu'en 1747, encore restait-il à faire les petites voûtes des galeries qui furent terminées, l'année suivante. Il avait d'abord été question de la dédier à Notre-Dame de Bon-Secours, mais elle fut érigée sous le vocable de saint Ignace, et M. Ch. Fierville écrivant, en 1864, l'*Histoire du Collège de Quimper*, dit qu'on pouvait alors distinguer sur la grande porte de l'Ouest cette inscription à demi effacée :

D. O. M.
Sto IGNATIO
NOBILES CIVES.....

Je l'ai moi-même lue à cette époque ; elle n'était gravée ni en creux ni en relief, mais simplement peinte ; par l'effet des eaux pluviales elle a complètement disparu. Nulle trace désormais du culte ici rendu au saint fondateur de la Compagnie ; elles durent disparaître lors de la profanation de l'église à laquelle fait allusion l'auteur de l'histoire précitée : « Aux réunions de la *Congrégation (des hommes)* qu'on y trouve encore en 1792, succédèrent les assemblées tumultueuses du club où se passèrent des scènes étranges et quelquefois terribles, dont M. du Châtellier a fait un récit intéressant dans son *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*, III, page 117, et IV, page 103. L'état

de délabrement du bâtiment obligea de les transférer dans la salle de Sainte-Catherine, aujourd'hui *Salle du Lycée*. Ce dernier emplacement était trop étroit, et elles furent renvoyées au bout de quelque temps à la *ci-devant cathédrale*, par arrêté du 28 Fructidor an VII (14 Septembre 1798), jusqu'à ce que les réparations qu'on ferait à l'église du collège permissent de les y réinstaller définitivement. »

C'est probablement lors de la transformation de cette église en club révolutionnaire que furent enlevés le maître-autel et la statue de saint Ignace. Celle-ci devait être abritée par un fronton soutenu sur une colonnade en marbre. Le R. P. de Saint-Alouarn S. J. m'a dit avoir vu lui-même les colonnes déposées près du portail, d'où elles furent prises pour être transportées à l'ancien couvent du Calvaire quand il devint le séminaire ; on peut les y voir encore dans l'ancienne chapelle devenue la *salle des exercices*.

Lorsque vers le milieu du dernier siècle les RR. PP. Jésuites se reconstituèrent à Quimper dans l'ancien couvent des religieuses *Cordelières-Urbanistes de Saint-Joseph*, ils n'eurent dans leur chapelle ni tableau ni statue de saint Ignace ; lorqu'ils la remplacèrent par leur belle chapelle actuellement fermée, le Saint n'y fut représenté que dans les deux médaillons d'un vitrail (de même pour saint François Xavier) ; mais dans une des salles de la communauté il avait une belle statue, et dans une grotte du jardin un grand bas-relief le représentait écrivant les constitutions de son ordre à la grotte de Manrèze ; enfin un tableau où le Saint figure en ornements sacerdotaux était exposé, chaque année, dans la chapelle au jour de sa fête et pendant l'octave. Deux autres tableaux, à demeure fixe, y représentent saint François de Hyéronimo et saint Alphonse Rodriguez.

L'ancienne chapelle de l'établissement où les Jésuites dirigeaient à Brest les futurs aumôniers de la Marine Royale, appelés jusqu'en ces derniers temps encore *chapelle de la Marine*, et maintenant *désaffectée* ne renferme aucun objet qui rappelle les saints de la Compagnie de Jésus. La belle chapelle toute moderne bâtie dans la même ville pour le collège de Notre-Dame du Bon-Secours, sur les plans du R. P. Magloire Tournesac avait un vitrail de saint Ignace, mais il a été enlevé ; la chapelle et le collège ont été acquis par le Lycée.

Le même architecte avait élevé l'église encore plus remarquable du collège Saint-François Xavier à Vannes ; les vitraux du chœur reproduisent les principaux épisodes de la vie du patron ; un autel du déambulatoire est dédié à saint Ignace et surmonté de sa statue d'ailleurs bien médiocre. En revanche, à la chapelle de la congrégation, dans le même collège se trouvent de bonnes statues de saint Ignace, de saint François Xavier, de saint Louis de Gonzague, de saint Stanislas Kostka, et comme je les ai vues, il y a bien des années, on a pu en ajouter d'autres. Celles-ci ont été faites par un statuaire qui habitait Vannes et qui a fourni les semblables (du moins pour saint Louis et saint Stanislas) à plusieurs

Archives diocésaines de Quimper et Léon

maisons d'éducation, en particulier au Petit-Séminaire de Pont-Croix (1) ; un autre mouleur de la même ville a fourni celles qui se voient dans la très belle et grandiose chapelle du Pensionnat Sainte-Marie à Quimper ; elles sont loin de valoir les premières ; mais elles ne sont pas mauvaises ; enfin avec les jeunes saints déjà cités, saint Jean Berchmans a une gracieuse statuette dans l'élégante chapelle de *Mater-Admirabilis* à la communauté du Sacré-Cœur de Quimper (2) ; à la chapelle principale les vitraux représentent entre autres saints, tous ceux dont il vient d'être parlé.

La Compagnie de Jésus étant un ordre moderne dont l'existence a commencé à une époque où la peinture, la sculpture et la gravure ont vulgarisé les portraits parfaitement authentiques de nombreuses illustrations, il serait facile d'avoir de ses saints des images parfaitement ressemblantes, et l'on en rencontre qui le sont, mais trop souvent aussi l'on trouve le contraire, particulièrement pour saint Ignace dont la physionomie fut si caractéristique. Jugez-en par ce qu'en dit Louis Veuillot dans le *Parfum de Rome*. Après avoir parlé d'un portrait de saint Léonard de Port-Maurice (franciscain) qui aurait eu, ce semble beaucoup d'éloignement à être doux s'il n'avait pas été saint, et qui était devenu le plus miséricordieux des hommes, il ajoute : « Saint Ignace montre une excellente figure, très énergique aussi, mais avec un caractère plus tendre et l'on dirait presque bon enfant. Il y reste je ne sais quoi de la jovialité militaire. Saint Ignace ne donne pas encore le type du jésuite. C'est sur le masque de saint François de Borgia, conservé au *Gesu*, qu'il faut chercher ce caractère, véritable physionomie de l'ordre entier. Tous les portraits ont cet air de famille, et les visages vivants plus encore. Il n'y a que peu d'exceptions. C'est la nature domptée.

« Saint Louis de Gonzague, mort si jeune, porte déjà le cachet. Il y a un beau portrait de lui dans le musée formé autour de saint Stanislas. Le caractère de pénitence y est aussi marqué et plus sévère même que dans l'austère figure du bienheureux Léonard de Port-Maurice. C'est une tête magnifique jusqu'à la bouche. Le menton n'existe presque pas. Le front est large, baigné d'une lumière qui ne peut être l'artifice du pinceau ; l'œil regarde au delà du monde. »

Qu'aurait dit le grand publiciste si à côté de ce portrait de l'austère scolastique il avait vu un autre portrait aujourd'hui vulgarisé par la gravure et représentant le jeune seigneur à l'âge de dix-sept ans, le front très haut, les yeux grands, la lèvre supérieure estompée d'un léger duvet, la main posée sur la garde de son épée, le costume très élégant en lui-même et très gracieusement porté ?

(1) On les voit aussi, ou du moins on les voyait jusqu'à la fermeture, dans la chapelle des RR. PP. Jésuites de Quimper.

(2) Dans le diocèse, ce que l'iconographie a produit de plus gracieux pour les *patrons de la jeunesse*, c'est certainement le saint Louis et le saint Stanislas en prière, deux charmants tableaux qui se voient à la sacristie du Carmel de Morlaix.

Quelques critiques d'art ont attribué ce beau portrait à Paul Véronèse, et depuis quelques années « la Société de saint Augustin » l'a plusieurs fois réédité.

Venons maintenant à saint Stanislas Kostka et recourons encore au jugement de Louis Veuillot : « La chambre de saint Stanislas est au Noviciat des jésuites, près de Monte-Cavallo. Comme la chambre de saint Louis de Gonzague au collège romain, celle de saint Ignace au *Gesu*, celle de saint Philippe de Néri à l'Oratoire, et quantité d'autres cellules habitées par des saints, elle est devenue une chapelle très ornée. Nous y avons entendu la messe. La statue du Saint, en marbre polychrome (1), placée à l'endroit même où il a rendu le dernier soupir, est un riche et bel ouvrage, quoiqu'on en puisse contester le goût (2).

Les chambres voisines sont une sorte de musée iconographique du plus grand intérêt. Il y a un portrait authentique de saint Stanislas. C'est un charmant enfant polonais..... Cette petite chapelle attenante à son église, l'une des plus aimables de Rome, est un de ces lieux où la prière naît spontanément dans le cœur et s'en échappe comme par un cours naturel. » *(A suivre.)*

BIBLIOGRAPHIE

Jeanne d'Arc. — Brochures et tracts de propagande sur cette question : *Qui a fait juger, condamner et brûler Jeanne d'Arc*, argument analytique par l'auteur, M. le chanoine DUNAND, du chapitre de Toulouse *(suite)* :

PREMIER FAIT

Est-ce le pape Martin V qui, en 1430, fit acheter Jeanne d'Arc aux Bourguignons pour une somme de dix mille livres tournois ;
Ou bien est-ce l'Angleterre et son gouvernement ?

Les documents et l'histoire répondent :

Ce n'est pas le pape Martin V ;
C'est l'Angleterre et son gouvernement.

Jeanne d'Arc avait été faite prisonnière sous les murs de Compiègne, le 24 Mai 1430, non par les Anglais, mais par les troupes du duc de Bourgogne.

Pour que le gouvernement anglais pût disposer de son sort, il fallait qu'il l'achetât.

Le duc de Bethford, régent de France, chargea Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, de négocier cet achat.

Au mois de Novembre, le marché était conclu au prix de dix mille livres tournois.

Peu après, Jeanne était livrée aux Anglais et conduite sous bonne escorte à Rouen, où elle arrivait vers la fin de Décembre.

(1) Ce qualificatif appliqué au marbre n'implique aucune idée de peinture, mais l'emploi de marbres différant par la couleur : dans l'œuvre d'art qui nous occupe ici, le matelas est de marbre jaune, la tête et les mains sont de marbre blanc, la soutane de marbre noir.

(2) Précisément à cause de cette différence dans les couleurs du marbre, ce qui produit un effet étrange ; il faut dire cependant que les Grecs anciens usaient de ce procédé ; quant à l'exécution de la statue de saint Stanislas, la pose est tout ce qu'on peut voir de gracieux, et le visage non pas seulement idéal, mais angélique, j'ose le dire, bien que je connaisse cette œuvre seulement par la photographie

Archives diocésaines d Qu mper et Léon

DEUXIÈME FAIT

Est-ce le Chef de l'Eglise Martin V qui donna l'ordre à Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, de faire son procès à Jeanne comme coupable en matière de foi ;

Ou bien est-ce le roi d'Angleterre et son gouvernement ?

Ici, pareillement, les documents et l'histoire répondent :

C'est l'Angleterre et son gouvernement.

Qu'on fouille en tous sens les actes du procès, on ne trouvera pas une seule pièce transmettant à ce sujet un ordre et une instruction quelconque du Chef de l'Eglise.

Il y a plus : le gouvernement anglais imposa le procès de Jeanne, et *l'évêque de Beauvais l'ouvrit, sans que le Saint-Siège eût été pressenti, consulté, avisé.*

Il en fut de même durant tout le procès.

Le gouvernement anglais *attendit que Jeanne eût été brûlée pour en écrire à Rome.* Alors seulement, c'est-à-dire à la date des 8 et 28 Juin 1431, des lettres furent adressées aux princes de la Chrétienté, au Pape et au Sacré-Collège, pour leur annoncer le procès de la Pucelle, sa condamnation et sa mort par le supplice du feu. (Voir ces Lettres dans J Quicherat, t. I, pp. 485 et suiv.)

(A suivre.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Parmi les changements apportés dans le service des trains de la Compagnie d'Orléans, à partir du 1er Juillet prochain, nous devons signaler les améliorations suivantes :

Un nouveau train express de toutes classes, n° 19, sera créé sur Quimper, en prolongement du train express partant de Paris (Quai d'Orsay), à 8 h. 7 matin. Ce train partira de Nantes à 3 h. 10 soir, de Savenay à 4 h. 16 soir après l'arrivée du train rapide venant de Paris (Quai d'Orsay), arrivera à Vannes à 5 h. 50 soir, à Lorient à 6 h. 54 soir, et à Quimper à 8 h. 25 soir au lieu de 10 h. 40.

Par suite les voyageurs de 2e et 3e classes pourront ainsi effectuer le trajet Paris-Quimper en 12 h. 18 au lieu de 14 h. 30. Ceux de 1re classe passant à Savenay du rapide 7 dans l'express 19 feront le trajet Paris-Quimper en 10 h. 36 au lieu de 13 heures.

Le train express sur Nantes et Paris (Quai d'Orsay) qui part de Quimper à 6 h. 43 matin, en partira à 7 h. 23.

Le train venant de Brest partant de Quimper à 11 h. 29 matin en partira à 11 h. 32, il arrivera à Nantes à 6 h. 22 du soir, pour correspondre avec le train Etat se dirigeant sur Poitiers.

Le train express d'Été mis en continuation du train venant de Paris (Quai d'Orsay), sera rétabli entre Nantes et Brest ; il partira de Nantes à 5 h. 26 matin, arrivera à Vannes à 8 h. 11 matin, à Lorient à 9 h. 19, à Quimper à 10 h. 44 matin et à Brest à 1 h. 50 soir.

Ligne de Rosporden à Concarneau.

Pendant la période du 1er Juillet au 14 Octobre inclus, les trains ci-après seront mis en marche les Dimanches et jours de fêtes :

Aller : Départ de Concarneau à 8 h. 30 soir, pour arriver à Rosporden à 9 h. 2 soir.

Retour : Départ de Rosporden à 9 h. 25 soir pour arriver à Concarneau à 9 h. 51.

Lignes de Quimper à Pont-l'Abbé et Douarnenez.

Le train express à trois classes partant de Paris (gares du Quai d'Orsay et d'Austerlitz) à 8 h. 7 du matin, arrivera à Quimper à 8 h. 25 du soir au lieu de 10 h. 40 et correspondra à cette gare avec le train arrivant à Pont-l'Abbé à 9 h. 33 soir et avec le train arrivant à Douarnenez à 9 h. 27 soir.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché,

INAUGURATION ET BÉNÉDICTION

de la Statue

DE NOTRE-DAME-DES-NAUFRAGÉS

A LA POINTE-DU-RAZ

PRÉLUDE

Samedi, 2 Juillet.

Ciel gris-lin. A travers les nuages légers, de grandes échappées de bleu. Quel temps fera-t-il demain ? C'est la grande question pour les pèlerins qui vont entreprendre le voyage. La baie de Douarnenez est d'un calme admirable, encadrée par la ligne magistrale de Crozon, de Telgruc et du Menez-Hom, d'une teinte bleuâtre uniforme. Entre Pont-Croix et Audierne, nous cotoyons le Goyen à marée haute, donnant l'illusion d'un fjord de Norwège ; à Audierne, encombrement de marins-pêcheurs et de campagnards venus pour le marché. Puis au sortir de la ville, c'est la route presque déserte, rien qui nous donne l'annonce de la fête de demain, rien que les poteaux avertisseurs établis sagement pour règler la circulation des innombrables véhicules qui devront y passer et indiquer que sur certains points il faudra marcher au pas. Nous saluons les bourgs d'Esquibien, de Primelin, de Plogoff et nous prenons la direction de la Pointe.

La chapelle et la croix de Saint-Yves sont déjà pavoisées ; à Lescoff plusieurs maisons ont déjà arboré des drapeaux et au sortir du village commence, des deux côtés du chemin, une enfilade de mâts surmontés d'oriflammes, éphémères mais joyeuses propylées de cette acropole armoricaine qui domine l'immense océan et l'île druidique de Sein et où nous allons vénérer, non point Pallas Athénée, mais la Vierge chrétienne, la Mère du Sauveur, Notre-Dame des Naufragés.

Sur le plateau qui précède le sémaphore, c'est déjà tout un déploiement de tentes, un campement pittoresque tel qu'on le voit aux grands pardons de Sainte-Anne-la-Palue et de Rumengol.

Dépassons les bâtiments du sémaphore et tout-à-coup apparaît à notre vue le groupe de marbre éclatant de blancheur. Avançons pour en mieux juger et l'examiner de face. Sur un pié-

Archives diocésain de Quimper et Léon

destal en granit, un peu colossal, composé d'un mélange de pierres taillées et de blocs en bossage, se dresse ce groupe, à la silhouette étrange et puissante : à moitié agenouillé contre un rocher auquel il se cramponne, un matelot échappé au naufrage élève une main suppliante vers la Sainte-Vierge et son divin Enfant qu'elle tient dans ses bras. L'Enfant-Jésus se penche vers lui avec une bonté compatissante et lui tend les bras pour l'arracher aux flots. La Vierge aussi, étoile de la mer et secours des matelots, regarde avec douceur et tendresse le pauvre marin sauvé de la mort.

Ah ! certes c'est une belle vision que ce chef-d'œuvre de Godebski, sur ce plateau désert, en face de l'immensité ; mais aujourd'hui le plateau n'est pas désert, des ouvriers y travaillent avec activité, terminant les derniers préparatifs, et des pèlerins, des curieux, des touristes circulent, contemplent l'admirable apparition de Notre-Dame des Naufragés et s'agenouillent pour lui rendre leurs premiers hommages. Une estrade s'est dressée autour du piédestal, tout un enclos de sapins a poussé sur cette terre rocheuse, des mâts pavoisés forment l'entourage de la Vierge et un élégant autel s'adosse à la façade du monument où l'on voit gravée en lettres d'or cette inscription : NOTRE-DAME DES NAUFRAGÉS et au-dessus, les armes de Monseigneur l'Evêque de Quimper dont la piété et la générosité ont doté de cette œuvre impérissable ce point extrême de la Bretagne.

La mer est d'un calme superbe, en face de nous l'Ile de Sein, est comme une épave flottante tandis qu'au Nord on devine la côte du Léon et la pointe Saint-Mathieu baignée dans une buée légère.

Les oriflammes multicolores claquent joyeusement au vent, et la Vierge éclairée en plein par le soleil de 5 heures se détache éclatante sur le bleu du ciel.

Qu'elle veuille bien nous accorder pour demain une journée belle comme celle d'aujourd'hui et qu'elle bénisse ses dévots pèlerins.

Dimanche matin.

Hier soir, un bateau à vapeur a débarqué 80 pèlerins et pèlerines de l'Ile-d'Ouessant ; ils envahissent le bourg de Plogoff où ils trouvent une fraternelle hospitalité. Les groupes compacts de femmes douarnenistes, ayant fait toute la route à pied, se dirigent vers la Pointe, où elles passeront la nuit.

Dès quatre heures du matin passent sur le chemin de nombreux groupes de piétons ; et à six heures, M. le chanoine Rossi célèbre aux pieds de la statue, une première messe qui est servie par M. le comte de Beaumont. L'assistance est formée par les premiers pèlerins, par le personnel des deux hôtels et celui des tentes nombreuses installées sur la lande.

J.-M. ABGRALL,
Chanoine honoraire.

Pendant que mon ami l'abbé Abgrall consignait à Plogoff ses impressions de commencement de fête, je quittais Quimper samedi au début de l'après-midi ; je trouvais tout d'abord des figures amies et j'avais pour m'accompagner en voyage, la musique et la poésie. La musique, c'était mon neveu, auteur de la cantate à Notre-Dame des Naufragés ; la poésie c'étaient les bardes *Taldir* et *Ab-Alor* : dans le langage des simples mortels, MM. Jaffrennou et Léon Le Berre ; celui-ci m'est bien connu depuis longtemps ; quant à son compagnon je désirais vivement le rencontrer et je savais que cela arriverait tôt ou tard. Mais je ne l'avais jamais vu que sur des cartes postales. En compagnie de ces jeunes Bretons si enthousiastes de la Petite Patrie, le trajet charmant de Quimper à Douarnenez ne pouvait être qu'agréable, et il le fut.

A Douarnenez, changement de train ; je ne dis pas ceci pour faire concurrence aux guides *Joanne*, je veux simplement constater que dans son enfer, Dante Alighieri n'a pas signalé le supplice des voyageurs en wagon trop rempli. Les banquettes avaient reçu au moins seize voyageuses, seize paquets, seize paniers, seize ombrelles et seize parapluies, mais entre leurs rangs se tenaient debout comme ils pouvaient les infortunés qui n'avaient point de sièges, tandis que dans les petits compartiments en plein air, placés aux extrémités et ordinairement réservés aux fumeurs, de pauvres jeunes filles tâchaient de se tenir en équilibre ; il est heureux que cela ne dure qu'une heure. Malgré cette gêne très réelle tous les visages étaient gais et radieux. Comme nous touchons au but, du côté de Plouhinec apparaît au milieu d'un bois de pins, le château de M. de Lécluse-Trévoëdal ; il est joyeusement pavoisé comme un grand vaisseau.

En quelques instants la jolie ville d'Audierne voit ses rues envahies par des pèlerins venus de tous côtés, et portant des costumes très variés, mais pour encore on ne peut pas dire qu'il y ait foule ; toute la nuit les arrivées continuent ; un groupe de jeunes gens, conduits par un prêtre, fait son entrée deux heures après minuit, et en attendant une messe très matinale ils s'en vont voir la mer admirablement éclairée par la lune. Quand l'église est ouverte les messes commencent et jusqu'à sept heures se succèdent sans interruption aux trois autels de l'église Saint-Raymond.

A huit heures nous partons ; pour quelque temps encore le ciel est un peu voilé, mais bientôt les nuages vont s'écarter ; l'air n'est pas sans fraîcheur, et l'on ne saurait désirer un temps plus favorable.

Le pays du Cap a une physionomie à part : à dire vrai, pas de collines, mais des côteaux couverts de blé presque partout, et par endroits d'ajoncs fleuris ; entre les ondulations, des ruisseaux coulent sous de beaux bouquets d'arbres. L'horizon est très vaste et de temps en temps, la vue devient très-belle ; maintenant que le froment, l'orge et l'avoine sont près de la maturité, la teinte générale du paysage est d'une incomparable douceur et fait contraste avec le vert foncé des ormeaux. Il y a quelques années, près

Archives diocésain de Quimper et Léon

de chaque maison se voyait un moulin à vent, placé sur un massif de moellons, mais fait en planches, et pas beaucoup plus grand qu'une armoire ; aujourd'hui même, les quelques moulins construits en maçonnerie ont à peu près disparu, ou ne subsistent qu'à l'état de ruines, que personne ne songe à utiliser.

Bientôt à notre gauche voici la mer, nous allons la voir, puis la perdre de vue bien souvent; voici la gracieuse flèche d'Esquibien, la tour massive et monumentale de la belle église Saint-Tujean, le clocher un peu lourd de Primelin, enfin Plogoff; à droite Cléden-Cap-Sizun, dont la flèche est évidemment imitée de Pont-Croix ; puis de tout côté, sur le bord de la route et dans les petits vallons ombreux de modestes chapelles : Saint-Théodore, Saint-Yves, Saint-Michel, Saint-Tugdual, Saint-They, enfin Notre-Dame de Bon-Voyage ; partout aussi des sureaux en fleur.

Beaucoup de croix se montrent aux détours des chemins; aujourd'hui, elles sont ornées de guirlandes, de drapeaux, d'oriflammes et de fleurs; j'ai vu trois petits enfants qui se faisaient le plus grands qu'ils pouvaient pour fixer trois belles roses rouges aux pieds d'un vieux crucifix de granit. Les maisons qui sont décorées, elles aussi, comme il a été dit plus haut, présentent presque toutes l'image déjà populaire de Notre-Dame-des-Naufragés. A chaque carrefour, sur les quinze kilomètres de notre trajet nous rencontrons quelques-uns des quatre-vingts gendarmes qui sont arrivés, la veille au soir ou dans la nuit, pour faire le service d'ordre ; disons-le tout de suite, c'est avec un tact parfait qu'ils se sont acquittés de leurs fonctions. Les prescriptions de l'autorité départementale étaient très sages, très pratiques, très claires, et ont donné les meilleurs résultats, puisqu'il n'y a pas eu le plus léger accident (1). Il faut avoir vu l'interminable file des chars à bancs, des voitures, des automobiles, des bicyclettes, enfin des véhicules de toute sorte formant une file interminable sur ce parcours de près de quatre lieues, pour se faire une idée des périls qui étaient à redouter.

Enfin, voici de longues oriflammes suspendues à de grands mâts de sapin ; chacune porte une invocation à un saint particulièrement vénéré dans la paroisse qui les a fait faire ; les dernières nous invitent à saluer et à invoquer Celle qui va désormais veiller sur la Pointe et sur le Raz de Sein :

ITROUN VARIA BEG-AR-RAZ, PEDIT EVIDOMP

Depuis trente-six ans je connais ces lieux ; je les ai visités bien des fois pendant les heureuses années que j'ai passées au Petit-Séminaire, je les ai vus par la tempête et plus souvent par les plus beaux jours, mais aujourd'hui l'aspect n'est plus le même.

Sur l'immense plateau où cent mille hommes pourraient manœuvrer, on ne voit d'ordinaire que des brebis avec leurs agneaux paissant une herbe courte mélangée de serpolet au léger parfum ;

(1) J'ai su depuis qu'un habitant de Pont-Croix a été blessé par une chute de bicyclette, accident qui d'ailleurs n'a heureusement point de gravité.

en été, quelques touristes ; à une faible distance les deux hôtels, le phare massif et le sémaphore, et enfin ce qui fait la beauté sublime mais vraiment effroyable de la Pointe du Raz : les amas de rochers granitiques immenses, innombrables, entassés les uns sur les autres dans un inconcevable désordre, et formant comme une montagne où seuls les cormorans, les goëlands et les courlis ont pu poser le pied.....

« Oui, chrétiens, louez Dieu ! devant ce cap du monde,
Dont la crête s'élève à trois cents pieds sur l'onde,
Dans ces mornes courants, par le temps le meilleur
Nul ne passa jamais sans mal ou sans frayeur !
En face, la voici, l'effroi de l'Armorique,
L'Ile *des Sept-Sommeils*, Sein, l'île druidique,
Si basse à l'horizon, qu'elle semble un radeau
Entouré d'un millier de récifs à fleur d'eau !
Ah ! demain, venez voir, entre la pointe et l'île,
Les perfides courants briller comme de l'huile ;
Venez voir bouillonner la mer, et, sur les rocs,
Ouvrez encor l'oreille au grand bruit de ses chocs !
L'épouvante est partout sur ce haut promontoire,
Et chacun de ses noms dit assez son histoire,
A gauche, ces rochers de la couleur du feu,
C'est l'enfer-de-Plô-Goff ; sur la droite, au milieu
De ces dunes à pic, c'est l'exécrable baie,
La Baie-des-Trépassés blanche comme la craie ;
Son sable pâle est fait des ossements broyés,
Et les bruits de ses bords sont les cris des noyés !... » (1)

Il est vrai, nul changement d'aspect dans les récifs, mais le vaste espace ordinairement solitaire est sillonné en tout sens par de paisibles promeneurs qui attendent le commencement de la fête ; ici, un stationnement pour tous les véhicules que nous avons trouvés sur le chemin, puis un véritable campement, comme en pays arabe, cabaretiers, marchands d'objets de piété et aussi (il faut bien le dire) de toutes ces futilités, chefs-d'œuvre de niaiserie et de mauvais goût, qui sont l'accompagnement indispensable de tous nos pardons ; mais ajoutons qu'ici l'on vend des médailles en vieil argent et des insignes de pèlerinage qui resteront comme un souvenir artistique et charmant de la fête d'aujourd'hui (2).

Il est 10 heures ; dans la vaste cour de l'hôtel, le clergé a pris l'habit de chœur et voilà que devant la grille défilent entre les rangs de la foule immense et instantanément groupée une procession charmante, telle que je n'en ai jamais vue ; la croix, des bannières et des bannières encore se succèdent et le cortège des matelots apparaît avec ses blancs costumes, tous ont la ceinture et le collet bleu ; ils portent fièrement les effigies de deux navires et le modèle d'un bateau... Ah ! les beaux jeunes gens, comme ils sont fiers et comme leur vue excite immédiatement un intérêt qui a mis

(1) BRIZEUX, *Les Bretons*, chant X, « La Baie-des-Trépassés ».

(2) Les médailles sont de M. Caron (Quimper), les *insignes*, de M. Lemé (Nantes).

Les personnes qui désireraient se procurer les objets de piété et souvenirs de la fête pourraient s'adresser au Secrétariat de l'Evêché dans le courant de la semaine prochaine.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

des larmes dans bien des yeux : ils sont marins et ils viennent rendre le premier hommage à *Notre-Dame-des-Naufragés !*.....

Puissante Dame, gardez-les bien, protégez-les et sauvez-les ! C'est pour eux que nous vous donnons un nouveau titre et que nous vous érigeons une nouvelle image.

Après les jeunes hommes de la côte, voici les jeunes filles ; vêtues de robes blanches, elles ont des châles et des tabliers de tulle admirablement brodé, des cordons de médaille et des ceintures de soie bleue, mais ce qui frappe le plus les nombreux étrangers c'est la cornette de dentelle comme la portaient déjà au XVe siècle les grandes dames, et en particulier la très noble et très pieuse Jeanne de France, duchesse de Bretagne, femme du *Bon Duc* Jean V ; c'est maintenant l'élégante coiffure de ces jeunes paysannes, aux jours des grandes solennités. Elles portent une charmante statue de la Vierge tenant le plus gracieux Enfant-Jésus, et une bannière représentant sur la face principale Notre-Dame de Bon Voyage apparaissant au-dessus d'un port, où elle bénit un navire et une barque de pêche ; la mer, d'un bel azur, est toute brodée de fils d'argent qui rend dans la perfection l'aspect des flots miroitant au soleil. Au revers est sainte Floride, une martyre des Catacombes dont la chapelle de *Bon-Voyage* possède une relique insigne ; ce chef-d'œuvre de broderie est d'un travail flamand.

Maintenant voici le clergé, il est représenté par un très grand nombre de prêtres du diocèse auquel se mêlent quelques étrangers, en particulier M. le Curé de la paroisse natale de Monseigneur ; les chanoines de Quimper sont au nombre de vingt-quatre parmi les quels MM. les Vicaires généraux, le Doyen et trois autres membres du vénérable Chapitre, les Supérieurs du grand et Petit-Séminaire, etc. M. Benoit porte le camail violet des chanoines de Besançon, M. Morelle très connu chez nous comme supérieur si zélé des Religieuses du Saint-Esprit, représente Mgr de Saint-Brieuc retenu, à notre grand regret, par son âge qui n'a rien enlevé à son esprit et à son cœur, mais qui a malheureusement diminué ses forces. Le bon et vénérable M. Gégouzo, vicaire capitulaire de Vannes et supérieur des Filles de Jésus, de Kermaria, peut voir ici autour de lui quelques-unes de ses excellentes religieuses. Enfin voici les prélats : Mgr Dulong de Rosnay, prélat de la maison de Sa Sainteté, et Mgr Sallot de Brobèque protonotaire apostolique, tous deux revêtus de la *manteletta*, Sa Grandeur Mgr Rouard, évêque de Nantes, et, portant la mitre et la crosse Mgr F.-V. Dubillard, évêque de Quimper et de Léon. Sur leur passage, ils entendent, faible d'abord, puis plus puissante, bientôt forte et vibrante comme le vent de la Pointe, la prière chantée par toutes les voix :

Itroun Varia Beg-ar-Raz,
Dirazoc'h e ma ar mor braz....

Et ainsi chantant et priant, nous sommes arrivés au pied de la statue.

Depuis des mois, j'en avais vu la photogravure et j'avoue que

cette image n'a jamais pu me satisfaire, mais prudemment je me souvenais de l'anecdote qu'on raconte sur Phidias luttant avec un autre sculpteur, extrayant d'un bloc de marbre une statue qui dans l'atelier fut déclarée affreuse par les juges, tandis que ceux-ci n'avaient point assez d'éloges pour son concurrent ; l'artiste de génie ne récrimina point, il demanda seulement que sa déesse fut mise à la place prévue et préparée ; alors les critiques firent place à l'admiration et à l'enthousiasme de ces Grecs si épris de la beauté. Et je n'ai eu qu'à porter un regard sur la Vierge du Raz pour voir qu'en effet l'image ne rend ni les plis gracieux du vêtement, ni l'élégance et la grâce de la pose, ni la bonté du regard, ni le charme de l'élan avec lequel l'Enfant-Jésus tend les deux mains pour saisir celle que lui offre le naufragé. Seul le marin me plaisait d'une manière complète. Maintenant, j'ai vu l'œuvre elle-même, elle est superbe (1).

Superbes aussi sont ses proportions ; elle est bien faite pour ce cadre peut-être unique au monde et apparaissant, aujourd'hui, dans une véritable splendeur. Rangés autour d'elle, nous avons à droite la Baie des Trépassés, à gauche la Baie d'Audierne que je reverrai le lendemain couverte de ses bateaux de pêche ; en face, le Raz, le phare d'*Ar-Men*, sur un îlot de rochers, et puis, bien au milieu avec son église toute neuve de Saint-Guénolé, sa vieille chapelle de saint Corentin, ses maisons blanches et ses noirs récifs, l'île sacrée aux temps chrétiens comme aux temps païens.

« Belle île hospitalière où les Saints ont passé ! »

a dit notre Brizeux, et l'on ne peut la voir sans se rappeler non seulement le premier évêque de Quimper, le premier abbé de Landévénec, les vénérables Dom Michel Le Nobletz et Julien Maunoir, mais aussi ce bon François Le Sû qui, capitaine de l'île, en devint le recteur, prêcha ses fidèles en langage de matelot, avec une théologie qui sentait le goudron, disait l'official de Cornouaille Frère Yves Pensard (en ayant soin d'ajouter que François devait ressembler à saint Pierre et à saint André) et laissant à ses îliens une mémoire bénie.

On vient de le voir, c'est au pied de la statue colossale que les prélats et les prêtres sont rangés pour assister à la messe solennelle : l'estrade est peu élevée, mais elle semble modifier les proportions de l'immense piédestal ; il fallait là une masse de granit à cause de l'étendue de l'espace, à cause des gigantesques rochers, surtout à cause de l'immense horizon, et l'architecte n'a point hésité, il a fait une œuvre colossale ; je crois (et je ne suis pas le seul) qu'il a eu raison. C'est simple, c'est grand, la sculpture et l'architecture se complètent ici.

M. Belbéoc'h, Supérieur du Petit-Séminaire de Pont-Croix, commence la messe ; le diacre qui l'assiste est M. Cloarec, recteur de Brennilis, qui a été pendant treize ans vicaire de Plogoff ; le

(1) Les cartes-postales faites sur les photographies de M. Villard rendent parfaitement la beauté de la statue.

Archives diocésaines Quimper et Léon

sous-diacre est M. Kersaudy, jeune prêtre originaire de la paroisse ; la direction des cérémonies est confiée à M. Bulot, directeur diocésain de l'Œuvre de Saint-François de Sales.

Derrière l'estrade du clergé est un espace occupé d'un côté par les marins, de l'autre par les jeunes filles qui ont figuré à la procession ; un peu plus loin est une seconde estrade plus élevée où se trouvent, avec quelques-uns de leurs maitres, les chanteurs et les musiciens du Petit-Séminaire, et dans l'immense assemblée personne plus que ces enfants et ces adolescents, n'est heureux d'assister et de concourir à cette incomparable fête. Avec le clergé ils chantent le bel introït *Salve sancta Parens* ; seules les voix enfantines se font entendre pour le verset *Eructavit cor meum verbum bonum*, et pour le *Gloria Patri* ; j'aurais souhaité les entendre indéfiniment, et ils allaient évidemment alterner avec la foule pour le *Kyrie*, le *Gloria* et le *Credo*, mais suivant l'usage général chez nous, les femmes se sont mises à alterner avec les hommes. Après l'Evangile, M. Kerjean, recteur de Saint-Martin de Morlaix, avant de commencer le sermon breton adresse à Monseigneur les remerciments les plus délicats pour l'exécution de la pieuse pensée qui a donné lieu à la fête de ce jour, et d'une voix très claire, portant au loin, il adresse à cet auditoire immense et recueilli une allocution dont voici un résumé fidèle :

« *Salva nos perimus !* Les témoins de la tempête apaisée par Jésus demandaient : « Quel est donc cet homme à qui les vents « et la mer obéissent ? » Si vous demandez qui est cette femme dont la statue se dresse ici en face de la grande mer, cette femme est la Vierge-Immaculée, la Mère de Dieu et la vôtre, disposant comme Jésus et par Lui de toute puissance sur terre et sur mer, sur toutes les créatures. Dieu lui a donné pleins pouvoirs d'écarter des hommes tous les dangers corporels et spirituels.

« La Sainte-Vierge a-t-elle vraiment le pouvoir d'empêcher tous les naufrages ? — Oui. — Pourquoi cependant tant de sinistres ? — Les marins n'ont pas tous confiance pleine en Marie, *modicæ fidei*. Cependant, tout le long des côtes, de Dunkerque jusqu'ici, et d'ici à Marseille, on voit souvent des équipages entiers, la tête et les pieds nus, monter aux sanctuaires de la Sainte-Vierge, ou autour de ses statues, érigées depuis des siècles ; ils vont remercier la Bonne Mère d'avoir accompli un miracle en leur faveur. Ils ont jeté le cri d'alarme : « *Salva nos perimus* », et ils ont été sauvés.

« Il y a peut-être ici des chrétiens qui pourraient objecter que leurs disparus étaient dévots à la Sainte-Vierge et cependant ils ont été engloutis par les flots. Leur dévotion a du moins certainement empêché leur chûte dans l'enfer. — Il n'y a pas d'enfer pour celui qui invoque Marie.

« Il y a lieu de remercier de leur sollicitude les hommes qui ont échelonné sur nos côtes hérissées d'écueils les phares lumineux. Les bouées et les canots de sauvetage sont d'utiles inventions, mais plus salutaire est cette Etoile qui brille au-dessus

de la mer de feu, *Mor-tan*, pour nous montrer le chemin du paradis. Marie est plus à notre portée que tous les moyens de sauvetage inventés par les hommes. Elle est à la portée de tous, même des plus grands pécheurs.

« En vérité l'orgueilleux qui refuserait de se servir de la bouée ou du canot de sauvetage est perdu uniquement par sa faute ; le damné n'est en enfer que pour son mépris de la dévotion à la Sainte-Vierge.

« Mères, épouses, filles chrétiennes, lorsqu'on vous apprend que les hommes sont en danger, vous vous précipitez sur les quais, sur les falaises et les grèves, prêtes à donner votre vie pour sauver ceux que vous aimez. Votre impuissance à les secourir fait votre désespoir.

« Désormais, si pareille épreuve venait fondre sur vous, vous ne seriez ni seules ni les premières arrivées. Marie sera ici, n'attendant qu'une prière de vous pour porter secours à vos naufragés... »

La grand'messe se continue dans le recueillement, un peu troublé pendant un court moment par les supplications d'un mendiant indiscret (naturellement toute leur tribu est ici aujourd'hui). Après le chant du *Credo*, les musiciens du Petit-Séminaire, qui jusqu'ici ne se sont fait entendre que pour accompagner le cantique breton, jouent comme offertoire un morceau d'un excellent effet. Pendant que se déroulaient les fonctions liturgiques de ce bel office, je ne voyais pas seulement le magnifique tableau que j'ai essayé de décrire, je voyais, faisant face à l'estrade et à la statue de Notre-Dame, par conséquent placés à la tête de la foule immense et pieuse que nous avions sous les yeux, un groupe d'hommes d'une rare distinction, tous priant, et quelques-uns chantant comme jadis Charlemagne au lutrin ; c'étaient les invités de Monseigneur : membres des assemblées législatives, gentilshommes portant les plus beaux noms, mais surtout voués à toutes les œuvres de charité et de piété, et possédant la reconnaissance des pauvres, particulièrement des marins dont jadis ils secoururent si généreusement la misère. Ne pouvant les nommer tous je n'en nommerai aucun.

Quand la procession se remet en marche, ces dignes collaborateurs de la charité épiscopale forment derrière notre évêque un noble groupe bien à sa place ici. Cette procession, je la revois avec le même charme que tout à l'heure ; je remarque, formant la haie, les hommes et les femmes d'Ouessant qui sont arrivés hier soir avec leur bon curé ; ils sont soixante, leur navire ne pouvait en porter davantage ; ils ont passé la nuit à prier et à chanter des cantiques devant la statue de la Vierge.

Le cortège rentre à l'hôtel Keradennec pour le déjeuner offert par Monseigneur à ses principaux invités (1).

(1) Cet arrangement avait été imposé par la longue distance qui sépare la Pointe du Raz de tout centre populeux, au moins six kilomètres.

Archives diocésaines Quimper et Léon

Le Cardinal-Archevêque de Rennes qui vient d'arriver préside, ayant à sa droite Mgr l'Evêque de Nantes, et en face de lui Mgr l'Evêque de Quimper. Les deux autres tables sont présidées par M. Fléïter et M. Corrigou, vicaires généraux de Monseigneur. Nous sommes environ quatre-vingts convives. Le service se fait avec beaucoup d'ordre et de rapidité ; d'ailleurs, M. le chanoine Rossi qui s'est occupé de l'organisation matérielle de la fête, veille ici à tout ; aussi, grâce à lui, tout marche bien.

Il n'est guère plus d'une heure, lorsque Monseigneur ouvre la série des toasts. Sa Grandeur n'oublie rien et n'oublie personne, et le ton de sa parole laisse bien voir sa reconnaissance et sa sympathie pour tous ceux qui ont donné lieu à cette fête ou qui y contribuent aujourd'hui ; le sculpteur qui, dirigé par une pieuse pensée a conçu, puis exécuté cette œuvre magnifique et enfin l'a offerte à l'Evêque de Quimper, l'architecte qui a donné à ce monument, une base digne de sa grandeur et de sa beauté, l'entrepreneur, les ouvriers habiles qui ont tout mené à bonne fin sans le moindre accident, le généreux donateur du terrain, les bons paroissiens de Plogoff qui ont tenu à donner leur travail et leurs peines pour l'exécution des travaux, nos sénateurs et nos députés catholiques, éloquents et vaillants défenseurs de la religion et de la liberté ! (Nous avons le regret de constater l'absence de M. le comte Albert de Mun qui n'a pu accepter d'être ici, sa santé lui imposant encore de prendre des ménagements.) Puis Sa Grandeur s'adresse plus particulièrement aux Pontifes, aux Prélats et aux prêtres présents en si grand nombre et représentant si bien toute la Bretagne.

Nantes a ici son évêque, presqu'un compatriote, puisque la Bourgogne est si voisine de la Franche-Comté ; Vannes a son très digne vicaire capitulaire, aimé et vénéré de tous ; Saint-Brieuc a l'ami et le zélé collaborateur de Mgr Fallières, tous deux Bretons d'adoption depuis bien des années déjà ; Quimper voit, groupés autour de son évêque, ses chanoines titulaires et honoraires, les supérieurs de ses maisons ecclésiastiques, ses archiprêtres, ses curés-doyens, beaucoup d'autres prêtres, en particulier ceux qui sont originaires de cette région (1).

Enfin, Rennes nous a prêté pour un jour son cardinal archevêque, notre métropolitain, accompagné d'un de ses prêtres les plus vénérables.

Les cinq diocèses d'aujourd'hui, identiques aux neuf évêchés d'autrefois, ainsi figurés et réunis à l'extrême pointe du Finistère, sont donc bien toujours une seule et même Bretagne, et la partie de l'Armorique qui parle sa vieille langue a été et demeure étroitement unie à celle qui, depuis de longs siècles, parle la langue française sans avoir rien perdu de sa fidélité bretonne.

Je me permets d'ajouter que c'était là un des points sur lesquels notre historien, M. de la Borderie, aimait à insister.

(1) Je n'ai pu réussir à compter les prêtres présents. Plusieurs pensent comme moi qu'il y en avait au moins 120, au plus 150.

Des grands princes qui régnèrent si paternellement et si glorieusement sur notre pays, un de ceux qu'il loue le plus est Alain Fergent, précisément parce que sa politique avait pour premier principe l'union de la Haute et de la Basse-Bretagne ; quand il tenait sa cour ou à Rennes ou à Nantes, on y voyait autant de seigneurs bretonnants que de seigneurs parlant français, et cette union de tous les éléments donna rapidement les plus heureux résultats pour la prospérité et la grandeur du pays.

Quand Monseigneur a parlé, M. Godebski se lève. Il a les cheveux très blancs, et les porte un peu longs comme le font d'ordinaire les artistes ; sa moustache est presque noire ; mais ce qui frappe dans cette physionomie très vivante, c'est le regard. Il ne parle qu'un instant et tous sont sous le charme de cette parole convaincue et vibrante : il est Français par la naissance, mais par l'origine il est, comme son nom le dit, le fils d'un peuple martyr ; son sang polonais lui a facilement communiqué un vrai amour pour ce peuple breton combattu lui aussi en raison de ses croyances et de sa fidélité ; il a été heureux, et il l'est toujours, d'avoir vu son œuvre agréée par l'Evêque et placée dans le cadre magnifique qui va la faire valoir, heureux aussi, ou du moins consolé d'avoir confié à la piété du peuple breton ce souvenir de l'amour d'un père pour un fils bien regretté.

Voilà que se dresse la haute taille de M. Ponthier de Chamaillard (je déplore de ne pas être sténographe) ; c'est une joie pour l'éminent sénateur de parler — ce qui ne lui arrive guère — devant un auditoire qui partage toutes ses convictions et tous ses sentiments, et l'on sent à l'entendre que cette joie est réelle et profonde, il est l'interprète de tous quand il salue « le MAÎTRE qui a fait à la Bretagne un cadeau royal », l'évêque qui a fait nôtre ce chef-d'œuvre, et le peuple qui en comprend la signification et en apprécie la haute valeur ; puis ce sont des aperçus très rapides sur les différentes résistances qui, à notre époque, s'imposent aux Bretons pour maintenir leur croyance, leur langue, et tout ce qui fait leur vitalité.

Quand il cesse de parler, des applaudissements chaleureux lui disent combien sa parole trouve ici écho dans tous les cœurs.

M. l'abbé Déniel, recteur de Plogoff, c'est-à-dire de la paroisse où vient d'être érigée la statue de Notre-Dame des Naufragés, lit le toast qui suit :

« Monseigneur,

» Si votre diocèse entier vous remercie pour la part si active que vous avez prise à l'érection d'un monument cher dès le premier jour à la piété bretonne, le recteur de Plogoff et tout le clergé du doyenné de Pont-Croix vous doivent de particulières actions de grâces ; humblement, ils vous prient de vouloir bien les agréer. La statue de Notre-Dame des Naufragés vous était offerte par un artiste arrivé à la célébrité ; il vous laissait toute liberté de choisir, sur nos côtes, le point qui vous semblerait mieux convenir pour faire comprendre la pensée qui avait inspiré son œuvre, et vous n'avez pas hésité, Monseigneur.

» Non, ce n'était pas sur les rivages gracieux que baigne une mer

Archives diocésaines Quimper et Léon

presque toujours calme et azurée, ce n'était pas près de ces ports où les navires et les bateaux de pèche entrent en toute sécurité qu'il fallait montrer la Vierge puissante et bonne, venant au secours du marin qui va périr. C'était bien ici, Monseigneur, en face de l'île aux vieux souvenirs, près de ces immenses récifs de la Pointe, près du Raz de Seins et de la Baie des Trépassés, qu'il fallait ajouter à tous les titres de la Reine du ciel et de la Protectrice des chrétiens, un titre à la fois triste et consolant :

Notre-Dame des Naufragés,
Priez pour nous.

» Mais n'y avait-il pas encore un autre motif pour que ce point de notre sol fût spécialement consacré à la Vierge Immaculée dont le glorieux privilège fut proclamé par le grand Pie IX, il va y avoir cinquante ans ? J'ose dire que ce coin de terre est un de ceux où la protection maternelle de Marie est plus dévotement invoquée ; les innombrables pélerins qui sont ici pourraient dire qu'en venant aujourd'hui à la Pointe du Raz, ils ont salué au milieu des bois Notre-Dame de Kérinec dans sa chapelle qui est l'orgueil de Poullan, Notre-Dame de Confors à qui la paroisse de Meilars a érigé une si belle église et un si beau calvaire ; Notre-Dame de la Clarté, Notre-Dame de Lorette dont les sveltes clochers se montrant du haut des collines, leur indiquaient de loin les églises de Beuzec et de Plouhinec où le culte de la Vierge s'allie à celui de saint Budoc et de saint Winoc.

» Et la flèche si élégante et si haute de Notre-Dame de Roscudon se dressant fièrement sur la belle et antique collégiale de Pont-Croix, et l'humble chapelle que vous avez vue tout à l'heure et que le continuateur de dom Michel, le pieux émule et l'aide tout dévoué du Père Maunoir, M. de Trémaria, éleva en l'honneur de Notre-Dame de Bon-Voyage et de Bon-Port ; tout cela n'est-il pas la preuve indéniable qu'ici Notre-Dame est reine et maîtresse, depuis l'entrée de la terre des bruyères s'étendant autour de Pont-Croix, et dans le Cap, c'est-à-dire depuis la gracieuse ville d'Audierne jusqu'à cette pointe extrême où nous allons tout à l'heure implorer solennellement le secours divin. Oui, nous l'implorons avec la protection de la Mère de Dieu pour nos peuples, pour le clergé si largement et si dignement représenté à cette fête, pour le sculpteur qui a taillé dans le marbre une image auguste et grandiose, pour l'Evêque qui l'a érigée ici, pour l'Eminentissime Métropolitain qui va lui donner la consécration de sa prière. »

M. Brager de la Villemoysan, le jeune sénateur d'Ille-et-Vilaine, déjà salué par les remerciements de Monseigneur qui nous a parlé des larges offrandes du journal le *Nouvelliste* pour nos pêcheurs, affirme la joie qu'il éprouve d'être à cette fête d'un si émouvant et si noble caractère ; M. l'amiral de Cuverville, sénateur du Finistère, raconte, avec les détails très précis qu'un marin seul pouvait donner, le péril où se trouvait un vaisseau commandé par lui et où son second, quoique protestant, reconnut que si le danger disparaissait après une prière à la Vierge et à sainte Anne, ils le devraient certainement à cette double protection. Il expose comment vint le salut, puis comment l'amiral catholique et l'officier protestant témoignèrent leur reconnaissance aux célestes protectrices.

Il appartenait au Cardinal Métropolitain de clore la série de ces discours très différents de ton, mais inspirés par la même pensée

de patriotisme, de foi et d'union. Avec sa fine bonhomie, son ton légèrement caustique, l'Eminentissime Archevêque répond à un remerciement que lui a fait Monseigneur pour avoir contribué, lors du Conclave, à nous donner le Souverain Pontife Pie X ; d'un mot charmant, il nous dit comment déjà en Italie est caractérisé le nouveau Pape ; on l'appelle là-bas : Pie Neuf X, et pour ceux qui vivaient sous le Pontificat du premier Pie IX, qui savent et comprennent comment fut aimé cet admirable Pontife, cette dénomination charmante vaut tout un discours d'éloge. De tout cœur nous acclamons avec Mgr Labouré Celui qu'il a contribué à élire.

Un instant après, nous avons quitté la salle et rejoint la procession qui vient de se reformer. Cette fois, Son Eminence préside le long cortège ; la foule regarde avec curiosité la barrette cardinalice et la *cappa* rouge à longue traîne ; c'est la troisième procession, mais on ne l'admire pas moins que la première. En marchant, on chante les petites vêpres de la Sainte-Vierge ; devant l'autel, l'*Ave Maris Stella* et le *Magnificat*, et Mgr Sallot de Brohè que prononce comme texte la grande parole de l'apôtre saint Paul caractérisant le mystère de la Croix, « scandale pour les Juifs, folie aux yeux des Gentils », et manifestant cependant la puissance et la sagesse de Dieu. La fête d'aujourd'hui, la réunion de cette multitude accourue sur un simple appel, n'est-ce pas de la folie ? oui pour les incroyants ; mais pour Dieu, dont la grâce a conduit ici ces milliers et ces milliers d'hommes, c'est une œuvre d'intelligence et de puissance ; pour les croyants c'est un prodige, et ces prodiges là ne se voient guère qu'en Bretagne ; cependant il y a d'autres populations chrétiennes, les vagues de la mer dans le Raz-de-Seins ne sont pas les seules à tressaillir pour proclamer les gloires de la Mère de Dieu : les Alpes se sont bien émues quand Notre-Dame-de-la-Salette a daigné les fouler ; les Pyrénées ont salué l'Immaculée quand Elle est venue sourire à une enfant dans la grotte de Massabielle ; le Rhône est fier de rouler ses eaux impétueuses autour de la ville de Lyon et de la colline de Fourvières ; les flots du port de Marseille ont porté d'innombrables pèlerins allant offrir leurs hommages ou leurs actions de grâces à Celle qu'ils appellent la *Bonne-Mère*, Notre-Dame de la Garde, et ainsi dans toutes nos provinces de France ; mais à la Bretagne la priorité dans le nombre de ses sanctuaires, dans la grâce et le charme des attestations de sa foi.

Au nom de vos prêtres, Monseigneur, et je crois pouvoir le dire, au nom des fidèles qui ont compris cette belle et magistrale parole, apprécié cette éloquence vraiment sacerdotale et remarqué cette distinction du geste et de l'attitude, merci pour avoir embelli cette fête par le choix d'un tel orateur. Nous n'avons qu'un regret, c'est de ne pouvoir donner le texte intégral de cette allocution.

Aussitôt terminée cette lecture, écoutée dans le silence le plus absolu et l'attention la plus religieuse, Son Eminence prend l'étole blanche et procède à la bénédiction de la statue de Notre-Dame des Naufragés, l'aspergeant d'eau bénite et faisant devant elle monter l'encens. C'est alors que, pour la première fois, modulé par la

Archives diocésaines de Quimper et Léon

voix des enfants du Petit-Séminaire et soutenu par le son des instruments, monte vers le ciel ce chant :

La Bretagne, à vos pieds, dépose son hommage,
Vierge du Raz, Reine d'Arvor,
Et dans la voix des flots adresse à votre image
Son salut doux et fort.

puis cette parole de foi et d'espérance :

Lorsque mugira la tourmente
A la Pointe, à l'Enfer du Raz,
Marins, ne craignez plus..... la Vierge si clémente
Avec Jésus vous tend les bras !

J'ai le droit de louer ces beaux vers et ceux qui suivent dans les huit strophes de la cantate ; M. Louis Le Roux a mis une fois de plus son talent poétique au service de Notre-Dame, comme il l'a fait aussi pour saint Pol-Aurélien, mais en raison des liens qui m'attachent à l'auteur, je suis un peu gêné pour parler de la musique : je le ferai cependant. Dès le prélude, j'ai été sous le charme, et quand les couplets et le refrain se sont succédé tour-à-tour, j'ai cru, profane hélas, que ces accents traduisaient délicieusement les sentiments qui étaient dans tous les cœurs ; j'ai vu comme on écoutait, et des voisins m'ont demandé : « Qui donc a fait cette musique ? » J'étais heureux et fier de leur répondre que c'était quelqu'un qui porte mon nom. J'étais heureux aussi de constater que dans l'exécution du chant et de l'accompagnement le mérite revenait au si distingué professeur de musique que le Petit-Séminaire de Pont-Croix a le bonheur de posséder, je joins ici les noms des deux amis : Alexandre Thomas et l'abbé J.-L. Mayet.

Monseigneur lit ensuite la lettre qu'il a reçue de Son Eminence le Cardinal Merry del Val lui transmettant la bénédiction apostolique pour tous ceux qui sont présents à la fête.

Une autre cérémonie était annoncée, très simple mais très touchante. A l'étole blanche, le Cardinal substitue l'étole noire des cérémonies funèbres et le chant du *Libera* s'élève comme une supplication pour l'âme de ceux qui près d'ici ont trouvé la mort dans les flots, car il ne faut pas l'oublier, cette mer en ce moment bleue comme le ciel est bien souvent d'une couleur sinistre marquée des taches blanches qu'y fait la tempête. Pour ceux dont les os sont ballottés dans les profondeurs de cet immense cimetière, pitié Seigneur, pitié !

La prière pour les pauvres naufragés est terminée : alors s'avançant entre les délégués de la jeunesse catholique de Brest rangés sur les degrés de l'estrade, et reconnaissables à leur insigne : une croix blanche portée ostensiblement, s'avance un autre jeune homme portant le *bragou-braz* et le *chupen* blanc des paysans de Carnoët, non pas notre légendaire Carnoët à nous, mais celui qui appartient au diocèse de Saint-Brieuc. Ce jeune homme c'est Jaffrennou. Il lit un *bardit* qu'il a écrit pour la circonstance et toute l'assemblée est comme électrisée en un instant ; sa voix est forte, son geste ample et gracieux, on l'écoute trop bien pour

l'interrompre par des applaudissements, mais comme on se dédommage quand il a terminé. Il distribue à profusion les exemplaires de son poème et tous lui en demandent.....

C'est fini, ou du moins il ne reste plus qu'à se rendre processionnellement à l'hôtel qui a été le point de départ ; alors le cantique breton tant répété déjà se fait entendre encore ; jamais elle ne sera trop répétée cette touchante et ardente supplication à Notre-Dame de la Pointe du Raz ; elle est sortie du cœur de celui qui a conçu le plan du monument de granit servant de trône à la Vierge protectrice ; l'habile architecte, le bon aumônier des pauvres et des malades de l'hôpital se permet d'être poète breton à ses heures. Son cantique a été chanté de tout cœur et a été la plus parfaite expression de la piété populaire.

Maintenant le Cardinal a dépouillé le grand manteau de pourpre, les prélats dans la grande et belle cour de l'hôtel reçoivent les salutations des invités de Monseigneur qui hier étaient les hôtes de M. Henri de Lécluse-Trévoëdal, le jeune et distingué maire de Plouhinec.

Allez Eminence, et dans votre église, dites au vieil évêque de Léon, saint Goulven dont vous gardez les reliques que vous avez vu des Léonards et des Cornouaillais toujours fidèles aux croyances de leurs premiers évêques.

Allez, Monseigneur de Nantes et dites à saint Clair, l'apôtre de la Bretagne que la parole de Dieu prêchée par lui aux bords de l'Odet comme aux bords de la Loire porte toujours des fruits, dites-lui qu'ici à votre vue, plus d'un cœur a éprouvé une joie réelle, parce que vous êtes son successeur, et que vous leur rappelez avec son souvenir béni celui des premiers martyrs d'Armorique.

Et vous, notre Pasteur et notre Père, en regagnant avec ces nobles hôtes le lieu où saint Corentin vécut sa vie épiscopale, dites-lui : « Votre peuple n'a pas dégénéré » ; quant à nous, nous vous disons : « Nous vous devons une grande joie. »

Maintenant, nous voici encore sur le chemin, et c'est pour le retour ; toutes les hauteurs voisines de la Pointe sont parcourues par d'innombrables piétons, mais c'est la grande route qui est belle à voir ! Ce matin, le défilé était moins considérable, parce que les différents véhicules partaient un peu à toutes les heures ; en ce moment, tous les départs sont simultanés ou peu s'en faut ; aussi, quand la route fait un coude, les voyageurs voient se dérouler devant et derrière eux d'interminables lignes noires. Et comme tout ce monde est joyeux ! Ce n'est pas de la gaieté, c'est du bonheur. Beaucoup de cyclistes, dont la moitié peut-être porte l'élégant et riche costume des jeunes gens de Pont-l'Abbé. Des voitures, on entend des chants, surtout celui du cantique breton : *Itroun-Varia-Beg-ar-Raz*, et quand ce sont des Concarnoises, il ne faut pas attendre d'elles autre chose que leur joli air de *la Sœur Blanche*.

Sur les quinze kilomètres du chemin de la Pointe à Audierne, où je me suis arrêté, les familles entières du pays forment de cha-

que côté de la route deux haies sans interruption, et partout des enfants en quantité ; les braves gendarmes sont tout heureux de leur journée ; pendant que leurs camarades se faisaient casser la tête à Brest, pour satisfaire MM. les organisateurs de grèves, eux n'avaient pas un seul procès-verbal à dresser ; aussi suis-je tout disposé à soutenir ce double paradoxe : 1° les catholiques sont plus honnêtes que les apaches, 2° les braves gens valent mieux que les bandits, du moins en général.

Et pendant que nous revenions, que se passait-il à la Pointe ? — L'élan de dévotion qui s'est manifesté tout le jour a retenu là bien des pèlerins, qui se sont dit comme saint Pierre sur le Thabor : « *Bonum est nos hic esse* ; Seigneur, il nous est bon d'être ici. » Et ils sont restés, priant agenouillés devant Notre-Dame des Naufragés, faisant trois fois le tour de la statue, puis revenant prier encore, et quand il leur fallait enfin partir, d'autres leur succédaient toujours silencieux, toujours recueillis. Vous le savez, vous qui n'avez pu vous arracher à ce spectacle qu'après cinq heures ; vous le savez aussi, vous qui avez pu me compléter ce renseignement et qui, après neuf heures du soir, étiez encore entouré de chrétiens et de chrétiennes en prière, pendant que vous priiez vous-même.

En vérité, pendant cette année jubilaire où tant d'hommages seront adressés à l'Immaculée, lui élèvera-t-on un autre monument aussi beau ? et, si ce n'est à Lorette et à Lourdes, les fidèles viendront-ils aussi nombreux ? les prières seront-elles aussi ferventes, les cœurs aussi aimants ?

AL. M. THOMAS, O. A.,
Chanoine honoraire, Aumônier.

P.-S. — Les différents journaux qui ont parlé de la fête de la Pointe-du-Raz parlent du nombre des pèlerins et le fixent assez généralement à 20.000 au moins, 30,000 au plus. Je crois qu'ils ont eu raison de s'en tenir à cet à-peu-près.

La *Louise* et le *Cotentin* chargés de pèlerins brestois n'ont débarqué qu'à une heure assez tardive de la matinée et n'ayant pu le faire dans la Baie des Trépassés ont dû contourner la Pointe et aller chercher la crique de Bestrée où le débarquement s'est effectué sous la surveillance des bateaux de sauvetage d'Audierne, de l'Ile de Sein, et d'un autre bateau que la Société centrale de sauvetage des naufragés avait envoyé.

Les passagers des deux bateaux à vapeur contraints de faire à pied un long trajet ne sont arrivés que vers midi.

Quimper et Léon

19e ANNÉE. Vendredi 8 Juillet 1904. N° 28.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Lettre-Encyclique de Notre Saint Père le Pape Pie X, à l'occasion du Centenaire de S. Grégoire Le Grand (fin).
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Nécrologie ; Nominations dans le Clergé ; Fête de la Pointe du Raz ; Lesneven ; Leuhan ; Œuvre de Saint-François de Sales ; Distinction méritée ; L'épuration du programme primaire ; Un Crucifix peut-il être enlevé d'une école ? XVe Congrès Eucharistique international ; La presse jugée par Louis Veuillot.
III. — *Bibliographie.*
IV. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 10 Juillet. — Office du 7e Dimanche après la Pentecôte. Semi-double. Vert. A la messe, mémoires des Sept-Frères martyrs.
Lundi, 11. — S. Thurien, Évêque. Semi-double. Blanc.
Mardi, 12. — S. Jean Gualbert. Double. Blanc.
Mercredi, 13. — S. Anaclet, Pape, Martyr. Semi-double. Rouge.
Jeudi, 14. — S. Bonaventure, Evêque, Docteur. Double. Blanc.
Vendredi, 15. — S. Henri, Empereur, Confesseur. Semi-double. Blanc.
Samedi, 16. — Notre-Dame du Mont-Carmel. Double. Majeur. Blanc.
Dimanche, 17. — Office du 8e Dimanche après la Pentecôte. Semi-double. Vert.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plouguin. . . . . du 7 au 11 Juillet.
Querrien. . . . . du 12 au 17 Juillet.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Lettre-Encyclique

DE

NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE PIE X

A L'OCCASION DU

Centenaire de S. Grégoire Le Grand.

Suite et fin.

Toutefois, Vénérables Frères, ces armes perdront leur efficacité et seront complètement inutiles si elles se trouvent dans les mains d'hommes qui ne soient pas accoutumés à la vie intérieure avec le Christ, qui ne soient pas élevés à l'école de la vraie et solide piété, qui ne soient pas enflammés de zèle pour la gloire de Dieu et pour la propagation de son règne. Grégoire sentait tellement la nécessité de toutes ces qualités, qu'il déployait la plus grande sollicitude pour choisir des évêques et des prêtres qui fussent animés d'un grand désir de procurer la gloire divine et le véritable salut des âmes.

Tel est le but qu'il se proposa dans le livre qui est intitulé : *Règle pastorale*, et où sont exposées les règles pour la formation salutaire du clergé et pour le gouvernement des évêques, règles très bien adaptées non seulement à cette époque, mais aussi à la nôtre. Le même Pape, comme l'écrit son biographe « à la manière d'un Argus très clairvoyant, portait autour de lui les regards de sa paternelle sollicitude à travers toute l'étendue du monde » (Jean Diacre, livre II, c. 55), afin de corriger aussitôt les défauts ou les négligences qu'il aurait découverts parmi le clergé. Bien plus, il était pris de crainte et de tremblement à la seule pensée que la barbarie et la corruption pouvaient s'insinuer dans les mœurs des clercs. S'il avait appris que quelque infraction était faite à la discipline de l'Eglise, il éprouvait de ce chef de violentes angoisses, et ne pouvait plus prendre aucun repos. Alors on le voyait avertir, corriger, menacer de peines canoniques les violateurs de la loi, quelquefois appliquer lui-même ces rigueurs ; à plusieurs reprises, il écarta de leur charge des indignes, sans aucun délai et sans tenir nul compte des considérations humaines.

Il émettait en outre de nombreuses maximes qui se trouvent fréquemment exprimées en ces termes dans ses écrits : « Avec quel esprit prend-il la charge de médiateur du peuple auprès de Dieu, celui qui n'a pas conscience d'être familier de la grâce par le mérite de sa vie ? (*Regist. Past.*, I, 10.) — Si dans ses œuvres vivent les passions, avec quelle présomption se hâte-t-il pour soigner le blessé, lui qui porte sa plaie au visage ? (*Reg. Past.*, I, 9.) Quels fruits pourra-t-on espérer dans les âmes des fidèles, si les apôtres de la vérité « combattent par

leurs mœurs ce qu'ils prêchent par leurs paroles ? (*Reg. Past.*, I, 2.) — Assurément il ne peut effacer les péchés d'autrui, celui que ravagent ses propres fautes. » (*Reg. Past.*, I, II.)

Il conçoit de la sorte et il décrit en ces termes le modèle du vrai prêtre : « Celui qui mourant à toutes les passions de la chair vit déjà spirituellement ; qui a méprisé les prospérités du monde ; qui ne craint aucunement l'adversité et désire seulement les trésors intérieurs..., qui ne se laisse point aller à souhaiter les biens d'autrui, mais distribue généreusement les siens propres ; qui est incliné au pardon par les entrailles de sa piété, mais qui jamais dans le pardon ne s'écarte plus qu'il ne convient de la voie droite ; celui qui n'accomplit rien d'illicite, mais qui déplore les fautes commises par les autres comme si elles étaient les siennes propres ; qui compâtit avec toute l'affection de son cœur aux douleurs d'autrui, et se réjouit de la prospérité du prochain comme il le ferait de ses avantages personnels ; qui en tout ce qu'il fait se montre le modèle des autres, au point de n'avoir jamais à rougir devant eux, du moins en ce qui concerne les actions extérieures ; qui s'étudie à vivre de telle façon qu'il puisse aussi arroser les cœurs arides de ses semblables des eaux de la doctrine ; celui qui par la pratique de la prière et par sa propre expérience a déjà appris qu'il peut obtenir du Seigneur ce qu'il demande. » (*Reg. Past.*, I, 10.)

Quelles sérieuses réflexions, Vénérables Frères, un évêque doit-il donc faire en lui-même et devant Dieu, avant d'imposer les mains aux nouveaux lévites ! « Que ni par le crédit de qui que ce soit, dit Grégoire, ni en considération des supplications qu'on lui adresserait, il n'ose jamais en élever quelqu'un aux saints ordres, si ce n'est celui qu'en démontrent digne sa manière de vivre et ses actions. (*Registr.*, V, 63, à tous les évêques de la Grèce.) Combien ce même évêque a-t-il besoin d'un mûr examen avant de confier aux prêtres nouvellement ordonnés les fonctions de l'apostolat !

S'ils n'ont pas été dûment éprouvés sous la surveillance vigilante de prêtres plus expérimentés, s'ils n'ont donné de nombreuses preuves de l'honnêteté de leur vie, de leur penchant pour les exercices de piété, de leur ferme volonté d'obéir à toutes les règles d'action suggérées par les traditions ecclésiastiques, ou appuyées sur une longue expérience, ou fixées par ceux mêmes « que l'Esprit-Saint a établis évêques pour régir l'Eglise de Dieu » (*Act.*, XX, 28), s'ils ne remplissent toutes ces conditions, ils exerceront le ministère sacerdotal non pour le salut, mais pour la ruine du peuple chrétien. En effet, ils susciteront des discordes, ils provoqueront des rébellions plus ou moins latentes, montrant au monde le triste spectacle d'un apparent désaccord de volontés dans notre assemblée, tandis que ces faits déplorables ne doivent être attribués qu'à l'orgueil et à l'indiscipline d'un petit nombre. Oh ! qu'ils soient complè-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

tement écartés de tout ministère, les fauteurs de discordes. En effet, l'Eglise n'a pas besoin de tels apôtres ; ils ne sont pas les apôtres de Jésus-Christ crucifié, mais les apôtres de leur propre personne.

Il Nous semble avoir toujours présente devant les yeux l'image de Grégoire au Concile pontifical de Latran, entouré d'une couronne d'évêques rassemblés de partout, ainsi que de tout le clergé de Rome. Combien féconde est l'exhortation qui coule de ses lèvres au sujet des devoirs des clercs ! comme son cœur se consume de zèle ! Son discours, semblable à la foudre, terrasse les pervers ; ses paroles sont comme autant de fouets qui secouent les indolents ; ce sont des flammes de l'amour divin qui pénètrent avec suavité les âmes les plus ferventes. Lisez en entier, Vénérables Frères, et faites lire et méditer par votre clergé, spécialement dans la retraite annuelle, cette admirable homélie de Grégoire (*Homélie sur l'Evangile*, I, 17).

L'âme profondément triste, le même Pape exhale ces plaintes : « Voici que le monde est plein de prêtres, mais très rares se trouvent les ouvriers dans la moisson de Dieu, parce que nous avons bien assumé le ministère sacerdotal, mais nous ne remplissons pas les devoirs de notre charge. « (*Homélie sur l'Evangile*, n° 3). Et à vrai dire, combien l'Eglise n'aurait-elle pas aujourd'hui en elle de forces amassées, si elle comptait autant d'ouvriers que de prêtres ? Quels fruits abondants ne produirait pas pour les hommes la vie surnaturelle de l'Eglise, si tous se consacraient à étendre ses bienfaits ? Grégoire sut par son zèle susciter à son époque cet esprit d'action énergique, et par l'impulsion qu'il donna, il en assura le maintien durant les temps qui suivirent. Le Moyen-Age tout entier porte, pour ainsi dire, l'empreinte de Grégoire ; il est reconnu que presque tout ce qui a été fait doit être attribué à ce Pontife : les lois concernant la direction du clergé, les formes multiples de la charité et de la bienfaisance dans les institutions sociales, les principes d'une ascétique plus parfaite et les règles de la vie monastique, enfin l'ordonnance de la liturgie et du chant sacré.

Les temps certes sont bien différents. Mais, comme Nous l'avons souvent répété, rien n'est changé dans la vie de l'Eglise. Elle a hérité de son divin fondateur une vertu telle que dans tous les âges, si dissemblables soient-ils, elle peut non seulement pourvoir au bien des âmes, ce qui est le propre de sa mission, mais encore contribuer beaucoup au progrès de la civilisation, ce qui est comme une conséquence de la nature même de son ministère.

Il est, en effet, impossible que les vérités divinement révélées dont l'Eglise est dépositaire ne fassent pas aussi progresser puissamment tout ce qui est vrai, bon et beau dans l'ordre naturel, et cela avec une efficacité d'autant plus grande que de telles vérités se relient plus efficacement au principe suprême de toute vérité, de toute bonté et de toute beauté, qui est Dieu.

La science humaine profite dans une large mesure de la révélation, parce que celle-ci ouvre de nouveaux horizons et fait connaître clairement d'autres vérités d'ordre simplement naturel, soit parce qu'elle trace le vrai chemin à l'investigation et écarte les erreurs d'application et de méthode. Ainsi un phare lumineux, qui brille dans le port, en éclairant pour les navigateurs qui font la route dans la nuit, beaucoup d'objets qui resteraient sans lui plongés dans les ténèbres, les avertit d'éviter les écueils sur lesquels le navire viendrait se heurter et faire naufrage.

Et en matière de discipline morale, puisque le divin Rédempteur nous propose comme modèle suprême de perfection son Père céleste (Matth., N, 48) c'est-à-dire la bonté divine elle-même, qui ne voit clairement quelle impulsion la révélation nous donne pour nous faire observer de plus en plus parfaitement la loi naturelle inscrite dans tous les cœurs, de telle sorte que s'accroisse perpétuellement le bien-être de l'individu, de la famille et enfin de la société universelle ? Ce fut assurément grâce à cette force que la férocité des barbares fut ramenée à des mœurs civilisées, que la femme recouvra sa dignité abaissée, que le joug de l'esclavage fut brisé, que l'ordre fut rétabli par le juste équilibre des liens qui unissent entre elles les diverses classes sociales, que la justice fut remise en vigueur, la vraie liberté des âmes proclamée, et que fut assurée la paix domestique et sociale.

Les arts enfin, en s'élevant vers le modèle éternel de toute beauté, qui est Dieu, d'où découle la splendeur de la nature, s'écartent plus aisément des concepts vulgaires, et expriment beaucoup plus puissamment l'idée perçue par l'esprit, ce en quoi consiste la vie de l'art. A peine peut-on dire combien est fécond en fruits bénis le seul principe de consacrer les arts au service du culte, et ainsi d'offrir au Seigneur tout ce qu'ils présentent de plus digne de lui par la richesse, par le charme et l'élégance des formes. Telle est l'origine de l'art sacré, qui est la base sur laquelle s'est appuyé et s'appuie encore tout art profane. Nous avons récemment traité ce sujet dans un *Motu proprio* spécial, consacré à la restauration du chant romain, selon l'antique tradition, et à la musique sacrée. Mais ces mêmes règles s'appliquent aussi aux autres arts, suivant la matière propre de chacun, si bien que ce que l'on dit du chant convient également à la peinture, à la sculpture, à l'architecture, à toutes ces nobles flammes du génie humain que l'Eglise, en n'importe quel temps, se plut à faire naître et à entretenir. L'humanité entière, nourrie de ce sublime idéal, édifie des temples grandioses ; dans la maison de Dieu, comme dans leur propre demeure, les esprits s'élèvent jusqu'aux choses célestes, au milieu des splendides richesses de tous les arts, au milieu des augustes cérémonies liturgiques et des chants les plus suaves.

Tous ces bienfaits, comme Nous l'avons dit, l'action du

Archi. diocésa de Quimper et Léon

Pontife saint Grégoire sut les assurer à son époque, et aux siècles suivants. Par l'efficacité intrinsèque des principes auxquels nous devons recourir et des moyens que nous avons entre les mains, il nous sera possible d'obtenir encore aujourd'hui les mêmes résultats, en maintenant avec tout notre zèle le bien qui a pu se conserver, par la grâce de Dieu, et en « restaurant dans le Christ » (*Ad Ephes.*, I, 10) les institutions qui par malheur ont dévié de la voie droite.

Il Nous plaît de terminer cette lettre par les mêmes paroles que saint Grégoire donna comme conclusion à sa mémorable exhortation dans le Concile de Latran : « Vous devez, ô mes Frères, méditer ces vérités avec toute votre sollicitude, et les proposer en même temps à vos proches : préparez-vous à rendre à Dieu le fruit du ministère que vous avez reçu. Mais ce que Nous disons, Nous l'obtiendrons de vous par la prière mieux que par les discours, *Prions.* O Dieu, par la volonté de qui nous avons été appelés à être les pasteurs du peuple, accordez-nous, nous vous en supplions, de pouvoir être devant vos regards tels que nous sommes dépeints par les lèvres humaines. « (Homélie citée, n° 18).

Et comme Nous avons confiance d'obtenir de Dieu que dans sa bonté Il exauce Notre prière, par l'intercession du saint Pontife Grégoire, comme gage des faveurs célestes et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous accordons de tout cœur la bénédiction apostolique à vous tous, Vénérables Frères, à votre clergé, à votre peuple.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 12 Mars de l'année, 1904, en la fête de saint Grégoire Ier, Pape et Docteur de l'Eglise, la première année de Notre pontificat.

PIE X, PAPE.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. — **La défense des droits de l'Église et de la liberté des catholiques, au Parlement et devant le pays.**

III. — **Mission.** — PLOUNEOUR-TREZ, *du 26 Juin au 10 Juillet.* Président de la 2e semaine, M. Cozic, curé-doyen de Lesneven.

LA FOREST-LANDERNEAU, *du 26 Juin au 10 Juillet.* Président de la 2e semaine, M. Kérébel, chanoine honoraire, curé-doyen de Riec-sur-Bélon.

Nécrologie. — M. l'Abbé POULHAZAN, GEORGES, né à Kerfeunteun le 12 Juillet 1872, ordonné le 25 Juillet 1896, vicaire à

Lanvéoc le 21 Août 1896, vicaire à Plogoff le 15 Janvier 1901, décédé le 30 Juin 1904.

La mort tragique de M. Georges Poulhazan, occasionnée par un accident de bicyclette, a douloureusement impressionné ceux qui ont connu ce jeune confrère si affable, si bon et serviable pour tous.

Gai et ouvert avec ses amis, plein d'une affectueuse déférence pour les plus âgés, il s'est montré, dans la vie intime, prêtre zélé, collaborateur dévoué nuit et jour, dans des circonstances assez pénibles, oublieux lui-même de l'état précaire de sa santé ; il fut jusqu'au bout l'homme du devoir. Il s'était voué corps et âme aux préparatifs de la grande solennité qui devait se dérouler si magnifique sur le territoire de sa paroisse, et c'est afin d'aller étudier avec quelques confrères voisins le chant de la cantate composée pour la circonstance, qu'il s'est lancé, jeudi soir, sur cette pente de Cléden où, distrait par une fumée épaisse dans les environs, il ne tarda pas à être projeté de sa machine contre une pierre bornale assez élevée. Le choc fut mortel, et presque instantanément il s'est trouvé appelé à célébrer au ciel la fête de Notre-Dame-des-Naufragés qu'il désirait si belle à la Pointe-du-Raz pour le dimanche suivant (1).

Après une première cérémonie funèbre à Plogoff, un nombreux clergé et une foule considérable l'ont conduit samedi à sa dernière demeure dans sa paroisse natale de Ploaré.

Que sa famille, animée des plus vifs sentiments de foi, accueille dans cette épreuve, tous ces témoignages de sympathie comme un allégement à son immense douleur.

— Un service anniversaire pour le repos de l'âme de M. le chanoine Madec, mort curé de Pont-l'Abbé, sera chanté le lundi 18 Juillet prochain, à 10 heures.

— MADAME CRÉAC'HCADIC. — Nous apprenons avec un vif regret la mort de Mme Créac'hcadic, à l'âge de 78 ans, au manoir de Pratmaria, en Ergué-Armel, après une longue carrière de dévouement et de charité.

Les œuvres catholiques quelles qu'elles fussent, comme les œuvres locales, écoles, cercles, patronages, concerts de bienfaisance trouvaient en Mme Créac'hcadic l'appui de sa bourse et aussi de son talent d'artiste consommée. Musicienne justement recherchée, c'était avec la meilleure grâce qu'elle acceptait d'apporter son précieux concours dans les fêtes religieuses que ses mains savaient préparer toujours avec un goût exquis.

A la Cathédrale et à Saint-Mathieu pour certaines solennités, à Loc-Maria pendant l'Octave du Saint-Sacrement ou à la chapelle du Lycée pour la communion des enfants, on devinait son inter-

(1) C'est donc à tort que certains journaux plus ou moins mal intentionnés ont placé cet accident dans le courant de la cérémonie, puisqu'il s'était produit trois jours avant.

Archives diocésain de Quimper et Léon

vention dans les préparatifs comme dans l'exécution ; notamment les habitants de Quimper n'oublieront pas de longtemps ces reposoirs majestueux qu'elle aimait à édifier avec toute son âme de chrétienne et un art impeccable. Sans doute qu'il nous eût encore été donné de la voir à l'œuvre, l'an prochain, sur le Champ-de-Bataille de notre ville, présidant de nouveau à l'ornementation du trône eucharistique au pied du Mont-Frugy aux décors grandioses, si Dieu n'avait jugé l'heure venue de mettre fin à ses longues souffrances chrétiennement supportées. Lundi dernier, après une douloureuse agonie, Mme Créac'hcadic est allée, nous l'espérons, recevoir la récompense promise au bon et fidèle serviteur qui aura su ici bas faire un noble usage de ses talents.

Nous offrons particulièrement au vénérable M. Créac'hcadic, pour qui doit être bien pénible cette séparation après 60 ans, nos bien respectueuses condoléances.

Nomination dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Évêque, a été nommé :

M. l'abbé Riou, Aristide, jeune prêtre de Landévennec, vicaire à Plogoff, en remplacement de M. l'abbé Poulhazan, Georges, décédé.

Fête de la Pointe-du-Raz. — Nous donnons ci-inclus dans la *Semaine religieuse*, le compte-rendu par MM. les Chanoines Abgrall et Thomas, de cette cérémonie de tout point incomparable.

Toutefois, nous tenons à dire immédiatement ici que les bruits d'accidents et de morts rapportés par certains journaux de Paris sont absolument dénués de fondement. — Toute la cérémonie, comme Mgr l'Évêque l'a télégraphié le lendemain au journal *la Croix*, s'est déroulée dans le plus grand calme et le plus profond recueillement. — Nous n'avons à déplorer aucun accident, si minime soit-il.

Quelque temps avant l'inauguration, Monseigneur avait jugé bon d'écrire au Cardinal Merry del Val, une lettre pour informer le Souverain Pontife de la cérémonie et obtenir de Sa Sainteté une bénédiction spéciale en faveur de toutes les personnes qui devaient y prendre part.

A la date du 28 Juin, il a reçu cette réponse qui a été lue pendant la cérémonie et que nous nous empressons de faire connaître à vos lecteurs :

Monseigneur François-Virgile DUBILLARD, Evêque de Quimper et de Léon.

Illme et Rme Seigneur,

Il m'est très agréable d'informer Votre Seigneurie Illme et Rme que le Saint Père, auquel j'ai communiqué sans retard la lettre que vous m'avez adressée le 21 de ce mois, a appris avec un vif plaisir l'annonce de la prochaine inauguration du monument de Notre-Dame-des-Naufragés. La présence, déjà assurée, d'un Eminent Cardinal et de plusieurs Evêques, accroîtra sans doute l'éclat de cette belle fête ; mais,

ce qui en fera éclater le caractère magnifique et grandiose, ce sera moins l'apparat extérieur que la manifestation du culte très particulier dont le peuple breton entoure la Reine du Ciel.

En souhaitant donc que la statue de Marie, étoile de la mer et salut des naufragés, s'élève vraiment comme un refuge pour ceux qui se trouveront en danger de périr sous les vagues de l'Océan ou dans les tourbillons des passions humaines, Sa Sainteté accorde de grand cœur la Bénédiction Apostolique à toutes les personnes qui, par leur présence, concourront à rehausser la solennité de la consécration du monument à Marie.

Je saisis l'occasion pour vous renouveler l'assurance des sentiments de la considération la plus distinguée avec lesquels je suis,

De Votre Seigneurie Illme et Rme,

Le Serviteur,

Rome, 25 Juin 1904. Card. MERRY DEL VAL.

A l'occasion de l'inauguration de la statue de N.-D. des Naufragés à la Pointe du Raz, Son Eminence le cardinal Labouré, archevêque de Rennes, a bien voulu accepter le titre de chanoine d'honneur de la cathédrale de Quimper.

La même faveur a été accordée par Monseigneur l'Evêque de Quimper : à Sa Grandeur Mgr Rouard, évêque de Nantes et à Mgr Sallot de Brobèque, protonotaire apostolique, chanoine titulaire de l'Eglise métropolitaine de Besançon.

Monseigneur l'Evêque est parti dans l'après-midi de mercredi pour Nantes où il est allé rendre visite à son Confrère et prendre part au Congrès Ouvrier qui s'est tenu dans cette ville. Sa Grandeur rentre ce soir vendredi.

LESNEVEN. — **Retraite de femmes**, *du 25 Juin au 2 Juillet 1904.* — 32 paroisses, 62 retraitantes : Plouguerneau, 7 ; Guipavas, 4 ; Brélès, 4 ; Plouider, 4 ; Lesneven, 3 ; Plouédern, 3 ; Kernilis, 3 ; Saint-Pabu, 2 ; Plounéventer, 2 ; Plabennec, 2 ; Kerlouan, 2 ; Plouzévédé, 2 ; Landéda, 2 ; Plouescat, 2 ; Plounévez-Lochrist, 2 ; Ile-de-Sein, 2 ; Ploumoguer, 1 ; Trégarantec, 1 ; Ouessant, 1 ; Saint-Vougay, 1 ; Loc-Brévalaire, 1 ; Guissény, 1 ; Loc-Maria-Plouzané, 1 ; Plouzané, 1 : Plourin-Ploudalmézeau, 1 ; Landerneau, 1 ; Le Conquet, 1 ; Cléder, 1 ; Lampaul-Ploudalmézeau, 1 ; Lanrivoaré, 1 ; Lampaul-Guimiliau, 1 ; Saint-Pierre-Quilbignon, 1.

LEUHAN. — **Pardon de N.-D. de Lourdes.** — Samedi 16 Juillet, messes à 5 h., 6 h. et 9 h. A 8 heures du soir, départ de la procession du bourg pour la chapelle. Vêpres. Procession aux flambeaux. Sermon. Bénédiction du Saint-Sacrement. Confessions durant la nuit.

Dimanche 17 Juillet, messes à 2 h., 5 h., 7 h., 8 h. Grand'-messe à 10 h. Sermon. Vêpres à 3 heures. Procession. Bénédiction du Saint-Sacrement.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Lundi 18 Juillet, messes à 5 h., 6 h. et 9 heures. Bénédiction du Saint-Sacrement et retour de la procession de la chapelle au bourg.

Œuvre de Saint-François de Sales. — Notre Saint-Père le pape Pie X adressait le 9 Mai dernier à Mgr Chapelier, prélat de la maison de Sa Sainteté et président de l'Œuvre de Saint-François de Sales, et à tous les membres de cette association catholique la bénédiction apostolique.

Sa Sainteté, dans sa lettre, a nettement déterminé le caractère de cette association, qui a pour « mission de conserver intact le « précieux héritage de la foi, et de la protéger contre l'hérésie, son « ennemie. »

Certes, les avantages considérables que procure l'Œuvre de Saint-François de Sales sont considérables ; mais ils sont le fruit des efforts réunis de ses membres. Et ce serait mal juger l'Œuvre que de ne l'envisager que sous le seul jour des bienfaits matériels qui en découlent, et de ne rattacher son existence qu'au seul maintien ou à la suppression d'une école. Car l'Œuvre de Saint-François de Sales, œuvre de défense et de propagation de la foi à l'intérieur, a été fondée essentiellement pour la restauration de la foi et de la piété dans les paroisses. Ses associés concourent non seulement par leurs aumônes, mais encore et surtout par leurs prières, par leurs sacrifices, au bien commun ; si bien que l'Œuvre de Saint-François de Sales, dès qu'elle embrasse tout ce qui est de nature à développer dans les âmes foi et piété, n'est indifférente à aucune œuvre paroissiale.

Distinction méritée. — La *Semaine religieuse* de Saint-Brieuc annonce que M. Le Guerrannic, originaire du diocèse de Quimper, vient d'être nommé par Sa Sainteté Pie X, commandeur de l'Ordre de S. Grégoire Le Grand ; il en était déjà chevalier. C'est à l'occasion de la bénédiction de la nouvelle chapelle de l'école des Cordeliers à Dinan que le Saint-Père a voulu décerner cette haute distinction à celui qu'on appelle si justement le « bâtisseur d'églises » et sa modestie nous eût laissé longtemps l'ignorer, si M. le supérieur de cette école, M. le chanoine Le Fer de la Motte n'avait eu la délicate attention de nous notifier cette bonne nouvelle. Nous en sommes d'autant plus reconnaissants et nous nous associons à la joie de son diocèse d'adoption, que les œuvres dont M. Le Guerrannic, a parsemé le diocèse de Quimper rappellent ici toujours son souvenir, comme elles proclament son talent d'architecte et la vigueur de sa foi. Les églises de Plougourvest, Tréouergat, Landeleau, Mespaul, Le Relecq, Plourin-Ploudalmézeau, Plouénan, Plouarzel, Taulé, Lanmeur, Garlan, Lampaul-Plouarzel, Plounéour-Trez, Landunvez, La Forest-Landerneau, Carhaix, Trégarantec, Guiiers, l'Ile-Molène, Notre-Dame-des-Portes, etc, sans compter toutes celles qu'il a restaurées ou agrandies,

disent et rediront longtemps que si M. Le Guerrannic a su, avec autant de science que de bonheur, produire des œuvres remarquables, il a voulu travailler pour Dieu, au moins autant avec son cœur qu'avec ses mains ; et les prêtres qui ont fait appel à ses lumières ont rencontré en lui un collaborateur toujours dévoué, un conseiller prudent, habile à faire beau avec de modestes ressources.

Ce sont ces mérites qui ont valu à notre compatriote l'honneur qu'il reçoit, comme gage de la suprême récompense, et nous le prions d'agréer toutes nos félicitations pour sa nouvelle dignité.

L'épuration du programme primaire. — « L'enseignement primaire comprend : l'instruction morale..., les travaux manuels et l'usage des outils des principaux métiers..., la gymnastique, les exercices militaires » (Loi de 1882, art. 1er). Nous rapprochons ces matières si disparates pour faire remarquer qu'elles font partie du programme *obligatoire* au même titre que la lecture et l'écriture, que la géographie et l'histoire, que la littérature et les sciences, et, après avoir fait cette constatation, pour énoncer et justifier cette thèse, qu'elles devraient être cotées comme *facultatives*, et par conséquent, être enseignées ou non, selon le vœu des familles.

I. — Commençons par *les exercices militaires*. Ils eurent leur heure d'engouement ; les bataillons scolaires firent fureur, comme une vision de revanche sur l'Allemagne. Mais cette effervescence de militarisme précoce n'eut que la durée d'un feu de paille. Caporaux et soldats se lassèrent vite du métier des armes. Les curieux en firent des gorges chaudes ; les familles elles-mêmes, elles surtout, virent d'un mauvais œil les expéditions de ces cadets de 10 ans, dont le principal résultat était de les soustraire à la vigilance et aux occupations domestiques. Bref, cette institution plaisante tomba en discrédit, en dégoût et en désuétude, longtemps avant cette fièvre d'antimilitarisme qui sévit aujourd'hui dans les milieux primaires. Si l'on prétendait la ressusciter, combien d'instituteurs réduiraient toute la théorie à ce seul commandement : Bataillon, crosse en l'air ! Voilà pourtant une première mutilation du programme obligatoire, et je ne sache pas qu'on en ait accusé particulièrement les cléricaux ; c'est la nation en masse qui a repoussé dédaigneusement cette invention empreinte d'une incroyable naïveté.

Passons à la *gymnastique*. Elle n'a pas subi le sort des exercices militaires ; l'on voit encore des appareils élémentaires dans quelque coin de cour ou de préau ; mais nulle part elle ne fait l'objet d'un cours commun, imposé à tous sans exception. Les faibles s'en dispensent par hygiène ; les paresseux, par impuissance de l'effort ; les intellectuels, par respect pour la supériorité de leur esprit ; ils se croiraient humiliés, ceux-ci, de se mesurer dans un sport où les cancres ont la réputation d'exceller ; et il n'y a donc, pour

Archives diocésaines de Quimper et Léon

pratiquer méthodiquement ces exercices, que de rares sujets favorisés d'une grande puissance musculaire. Ce cours est ainsi facultatif, contrairement au rêve de la loi, et le programme obligatoire subit, de ce chef une nouvelle mutilation.

La loi n'a pas été plus heureuse, quand elle a prescrit *l'usage des outils des principaux métiers*. Quels sont ces métiers ? En existe-t-il de plus importants, dans le Finistère, et qui intéressent un plus grand nombre de familles, que ceux qui relèvent de l'agriculture et de la pêche ? Faudra-t-il collectionner des charrues et des barques, et en enseigner le maniement ? Ou s'il s'agit d'outils vulgaires, à quoi bon ? On les rencontre partout, dans la famille et chez les voisins. C'est là que l'enfant apprend l'art de s'en servir ; toute autre initiation est superflue. Il est des outils plus rares, particuliers à certaines professions : l'enfant saura les découvrir ; sa curiosité l'entraîne dans tous les chantiers, dans toutes les usines. Là, il explore tout, il remarque tout, il expérimente tout. C'est dans ce champ d'études pratiques qu'il peut rencontrer une vocation ouvrière et se lier d'amitié avec les instruments de travail qui seront les compagnons de sa vie. Encore une rature au programme.

Les *travaux manuels* ont de même été biffés dans les écoles de garçons.

II. — Voilà comment se comporte, à l'usage, le programme primaire ; ce bloc de l'école maçonnique s'effrite insensiblement. L'*instruction morale* ne va-t-elle pas s'en détacher à son tour, et tomber au rang des matières facultatives ? C'est à désirer et à prévoir, pour toutes sortes de raisons.

Chez les chrétiens, la morale ne va pas sans la religion. Vous avez banni de l'école notre enseignement religieux tout entier ; c'est notre droit d'exiger que vous n'en conserviez pas la partie morale ; c'est votre devoir d'éviter ce terrain, qui est le nôtre. D'ailleurs, votre morale elle-même a de nombreux points de contact avec notre religion ; il vous est impossible de l'exposer sans toucher des questions religieuses : ce qui est prohibé par la loi.

La pédagogie la plus élémentaire défend d'enseigner au même enfant deux morales contradictoires. Or, il y a plus d'une contradiction irréductible entre notre morale et la vôtre. Il faut donc que l'un de ces deux enseignements disparaisse. Lequel ? Si vous supprimez le vôtre, comme vous pouvez le faire d'un trait de plume, la difficulté s'évanouit. Mais tant que vous le maintiendrez, sachez que nous continuerons à lui opposer le nôtre ; et nous avons, pour ce faire, deux chaires plus persuasives que celle de l'école : la famille et l'église ; nous rejetons sur vous toute la responsabilité d'un conflit d'ordre religieux, qui engage à fond la liberté de conscience et où les chrétiens n'accepteront jamais la défaite. Car, vous ne l'ignorez pas, si l'école laïque inspire tant d'aversion aux familles chrétiennes, la cause en est bien moins dans la neutralité confessionnelle, que dans l'enseignement d'une morale destructive de la leur.

L'instruction morale ! mais où est-elle ? Ce ne peut être ni celle de l'instituteur, ni celle de l'inspecteur, ni celle des conseils académiques, ni celles des moralistes quelconques, leurs ouvrages fussent-ils approuvés par le ministère de l'Instruction publique. Ces personnalités pédagogiques peuvent être respectables, mais elles sont sans autorité ; pas un adulte n'accepterait de leur soumettre sa conscience. Et vous dites à des millions de jeunes consciences françaises, que vous savez sans défiance et sans défense : « Croyez que ceci est bien, parce que tel est l'avis de Paul Bert ; croyez que cela est mal, parce que Ferdinand Buisson le juge ainsi. » Quel monstrueux abus d'autorité ! Comment ? vous n'avez point de morale, et vous vous improvisez professeur de morale ! C'est donc pour enseigner, sous ce nom, tout ce qui vous plaît. La loi, elle-même, qui vous confie cet enseignement, ne vous a pas dit en quoi il consiste, et vous ne le lui avez pas demandé. Et vous vous donnez donc libre carrière dans ce champ où les morales laïques se multiplient en variétés indéfinies. Quand la loi vous dit : « Enseignez l'alphabet, enseignez la table de Pythagore ; enseignez les éléments des lettres et des sciences », vous êtes fixés, et nous aussi. Les méthodes d'enseignement peuvent varier ; mais l'objet est identique, et le but atteint est le même. Les morales, au contraire, varient du oui au non. L'une d'elles a pour devise : « A bas la calotte ! », l'autre : « Vive Jésus-Christ ! » Laquelle enseignez-vous ? La loi vous interdit l'enseignement d'une morale qui soit religieuse ; elle met par conséquent la nôtre hors de cause, mais elle ne vous prescrit pas l'enseignement d'une morale particulière. Il y a un choix à faire. Qui le fera, si ce n'est en définitive la famille ? Que d'autres choisissent parmi toutes vos morales laïques, c'est leur droit. Quant à nous, nous ne voulons d'aucune. Nous ne supporterons jamais qu'une morale étrangère, qui nous est odieuse, franchisse le seuil de nos maisons et que, avec elle, le trouble, la discorde s'installent dans nos foyers.

Ou enseignez notre catéchisme et la morale chrétienne, ou dispensez nos enfants du cours de morale laïque. X...

Un Crucifix peut-il être enlevé d'une école ? — Un Crucifix peut-il être enlevé d'une école, sur l'ordre de l'inspecteur d'Académie du chef-lieu du département, et malgré l'opposition du Conseil municipal de la commune où se trouve ladite école ? Voilà une question de droit dont on aimerait à connaître la solution.

La question s'est posée à Saint-Dezery, petite paroisse du diocèse de Tulle. Cette commune a pour maire un avocat très distingué de Clermont, M. Lebraly qui, dans une lettre de protestation adressée à M. le sous-préfet d'Ussel, a dénié à M. l'inspecteur d'Académie tout droit d'enlèvement d'un Christ, placé dans une école avec l'autorisation et le consentement préalables du Maire et du Conseil municipal de l'endroit.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Quelques-uns des considérants dont s'inspire M. le maire de Saint-Dezery nous ont paru devoir être rappelés avec fruit, au cas où des faits identiques se produiraient dans d'autres communes de France. Ils s'appuient sur les lois scolaires du 28 Mars 1882 et 5 Avril 1884, sur la circulaire ministérielle du 2 Novembre 1882, sur la loi du 30 Octobre 1886 et la circulaire ministérielle du 9 Avril 1903 :

« Considérant qu'aux termes de l'article 14 de la loi du 30 Octobre 1886, le mobilier scolaire est la propriété exclusive de la commune ; que c'est pour cette raison que les maires ont toujours été invités à dresser, à chaque changement de titulaire de l'école et contradictoirement avec celui-ci, un inventaire de ce mobilier ; que cette formalité a toujours été accomplie à Saint-Dezery et que, dans les divers inventaires dressés, le Crucifix figure parmi les objets placés dans la salle de classe ;

« Considérant que le droit du maire d'intervenir pour organiser ou compléter le mobilier des classes, pour déterminer les objets qui le composent, est absolu ; que s'il doit y comprendre tout le matériel prescrit par les règlements, rien ne l'empêche d'y ajouter les objets non prévus, pourvu qu'ils ne soient pas une cause de gêne ou d'encombrement, qu'ils n'expriment aucune idée contraire à la morale et que leur introduction ne soit pas interdite par la loi ;

« Considérant qu'on ne saurait soutenir qu'il y a atteinte à la morale dans la présence du Crucifix, rappelant aux enfants, s'ils sont chrétiens, le Dieu rédempteur au nom duquel ils ont été baptisés, et si, par hasard, ils ne le sont pas, le fondateur de la morale sublime qui a régénéré l'humanité ;

« Considérant qu'aucun texte n'interdit l'apposition dans une école publique d'une image qui n'éveille dans l'esprit que des idées nobles et élevées ;

« Considérant, en effet, que la loi du 28 Mars 1882, pas plus que celle du 30 Octobre 1886, ne contient aucune disposition relative au maintien ou à l'introduction du Crucifix dans les écoles publiques ; que, vainement, les circulaires ministérielles du 2 Novembre 1882 et du 9 Avril 1903 ont cherché à établir à cet égard, entre les écoles anciennes et les écoles nouvelles, une distinction que n'aurait certainement pas admise le législateur, si son intention eût été de proscrire l'introduction des emblèmes religieux dans les écoles publiques ; qu'on ne peut admettre que ce qui serait licite pour les uns devienne illicite pour les autres ;

« Considérant qu'il est de principe, en droit, que ce qui n'est pas interdit par la loi est permis, et qu'il est universellement admis qu'il n'appartient pas à des circulaires ministérielles de créer des interdictions que la loi n'a pas édictées. »

Il sera intéressant de savoir quelle suite M. le préfet de la Corrèze donnera à cette protestation si clairement rédigée au point de vue juridique, et si les droits du maire en matière d'administration municipale peuvent être atteints par la décision arbitraire d'un Inspecteur d'Académie.

XV^e Congrès Eucharistique international. — Le XV^e Congrès eucharistique international se tiendra à Angoulême du 27 au 31 Juillet.

I. Cartes de congressistes. — Toute adhésion au Congrès jointe à une offrande minimum de 10 francs, donne droit :

A) A une carte de congressiste, nominative et personnelle ;

B) Au compte-rendu officiel du Congrès ;

C) A une place avec ses titres et son adresse dans la liste des adhérents au Congrès qui sera publiée dans le compte-rendu.

Pour ceux qui renonceraient au compte-rendu, la carte de congressiste ne serait que de 5 francs.

La carte de congressiste permet d'assister :

1° Pour les hommes ecclésiastiques et laïques, aux réunions de sections.

2° Pour les ecclésiastiques, aux réunions sacerdotales ;

3° Pour les dames aux réunions qui leur sont spéciales ;

4° Pour tous, aux assemblées générales et aux cérémonies religieuses avec place réservée.

II. — Conditions de séjour. — Tout adhérent au Congrès recevra une note spéciale lui donnant l'indication des conditions de séjour dans les hôtels ou les maisons particulières d'Angoulême.

III. — Correspondance. — Les offrandes, demandes d'inscription et de renseignements peuvent être également adressées :

A M. l'abbé Bouquerel, 5, rue Bayard, Paris (8^e).

Ou à M. le chanoine Jacquet à l'évêché d'Angoulême ;

Ou à M. l'abbé Petit, directeur au grand Séminaire d'Angoulême.

Un programme détaillé est à la disposition de tous ceux qui désirent en prendre connaissance.

On peut envoyer des rapports ou de simples notes sur toutes les questions qui y sont indiquées, et généralement sur toutes les œuvres eucharistiques.

Livres prohibés. — La Sacrée Congrégation de l'Index, par décret du 3 Juin, a mis à l'*Index* des livres défendus les publications que voici :

Saint François d'Assise, un roman, par *Ciro Alvi.* (Milan, Palerme, Naples 1903.)

L'*Américanisme,* par *Albert Houtin,* Paris 1904.

Nostra maxima culpa. Die bedraengte Lager der Katholischen Kirche, deren Ursachen und Vorschlaege zur Besserung. (La triste situation de l'Eglise catholique, ses causes et les moyens d'y obvier), par *Anton Vogrinec.* (Vienne et Leipzig 1904.)

Charles Denis et Michel Georgel, dont les livres ont été mis à l'*Index* par décret du 4 Décembre dernier, se sont louablement soumis.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

La Presse jugée par Louis Veuillot. — « J'ai pratiqué la presse toute ma vie et je ne l'aime pas ; je pourrais dire que je la hais ; mais elle appartient à l'ordre respectable des maux nécessaires. Les journaux sont devenus un tel péril, qu'il est nécessaire d'en créer beaucoup. La presse ne peut être combattue que par la presse. »

LOUIS VEUILLOT.

BIBLIOGRAPHIE

Jeanne d'Arc. — Brochures et tracts de propagande sur cette question : *Qui a fait juger, condamner et brûler Jeanne d'Arc*, argument analytique par l'auteur, M. le chanoine DUNAND, du chapitre de Toulouse *(suite)* :

TROISIÈME FAIT

Est-ce par la volonté du Chef de l'Eglise Eugène IV que le juge de Jeanne, Pierre Cauchon, dirigea les débats de manière à ce qu'ils aboutissent sûrement à une sentence capitale, sans grâce possible ;

Ou bien est-ce par la volonté expresse de l'Angleterre et de son gouvernement ?

Réponse des documents et de l'histoire :

C'est par la volonté expresse de l'Angleterre et de son gouvernement.

Le gouvernement anglais n'admettait pas que la Pucelle pût échapper à une sentence capitale et infamante ; il voulait absolument qu'elle fût condamnée comme hérétique et brûlée vive.

En voici la preuve, que nous tenons d'un témoin oculaire.

Dans les premiers jours d'Avril 1431, Jeanne tomba malade assez grièvement. Aussitôt le cardinal d'Angleterre, grand-oncle du roi, et le comte de Warwick, son gouverneur, mandèrent plusieurs médecins, entre autres Guillaume Desjardins et Guillaume Delachambre. Voici, d'après maître Delachambre, le langage que tint le comte de Warwick :

« Je vous ai mandés parce que Jeanne est tombée malade, afin que vous y pensiez. Pour rien au monde, le roi ne voudrait qu'elle mourût de sa mort naturelle. Il l'a eue cher, et cher il l'a achetée. *Il entend qu'elle ne meure autrement que par arrêt de justice et qu'elle soit brûlée.* A vous de la visiter et de faire le nécessaire afin qu'elle guérisse. » (*Procès*, t. III, p. 51.)

Cette volonté du gouvernement anglais, le comte de Warwick l'avait signifiée non moins catégoriquement à l'évêque de Beauvais.

Ambitieux et cupide, chassé de Beauvais par ses diocésains, Pierre Cauchon convoitait le riche archevêché de Rouen. Ne pouvant l'obtenir qu'avec l'appui du roi d'Angleterre, et sachant à quelle condition il l'obtiendrait, il ne balança pas.

Le procès fut mené de telle manière qu'il aboutit inévitablement à la condamnation et à la mort de la Pucelle.

Le 24 Mai 1431, l'Evêque de Beauvais rendait contre Jeanne une première sentence, celle-ci non capitale, au cimetière Saint-Ouen.

Trois jours après, un cas apparent de relaps était provoqué.

Le lendemain, Cauchon ouvrait un procès de *rechute*.

Le 30 Mai au matin, *malgré la délibération contraire et suspensive de quarante assesseurs sur quarante-deux*, contre toute justice il déclarait Jeanne hérétique et relapse, et il l'abandonnait au bras séculier, c'est-à-dire aux Anglais, qui la faisaient brûler vive. *(A suivre)*

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. **Vendredi 15 Juillet 1904.** N° 29.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — La légalité.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Communiqué de l'Evêché ; Petit-Séminaire de Pont-Croix : Pont-l'Abbé ; Ecoles congréganistes fermées ; Quimper ; Brest ; Ergué-Gabéric ; Plogoff ; Vannes ; Bibliographie bretonne ; Pèlerinage à Rome.

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Expulsion des religieux, en Bretagne ; Pèlerinage national à Lourdes ; Angleterre.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 17 Juillet. — 8e Dimanche après la Pentecôte. Office du jour ; semi-double. Vert. A la messe, mémoire de S. Alexis, Confesseur.

Vêpres du suivant, avec mémoires : 1° du Dimanche, 2° de S. Alexis, 3° des Sts Martyrs Symphorose et ses sept fils.

Lundi, 18. — S. Camille de Lellis, Confesseur. Double. Blanc.

Mardi, 19. — S. Vincent de Paul, Confesseur. Double. Blanc.

Mercredi, 20. — S. Jérôme Emilien, Confesseur. Double. Blanc.

Jeudi, 21. — S. Ténénan, Evêque *(au Propre diocésain)*. Double. Blanc.

Vendredi, 22. — Ste Marie Madeleine. Double-majeur. Blanc.

Samedi, 23. — S. Apollinaire, Evêque, Martyr. Double. Rouge.

Dimanche, 24. — 9e Dimanche après la Pentecôte. S. Cyrille et S. Méthode, Evêques.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Querrien.	du 12 au 17 Juillet.
Tréméoc	du 18 au 20 —
Saint-Ségal	du 21 au 23 —
Plouédern	du 24 au 26 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

LA LÉGALITÉ

... La loi religieuse est la mère qui enfante toute loi. La loi civile ne commence à devenir mauvaise que quand elle commence à s'éloigner de la loi de Dieu.

Pour donner à leurs crimes les apparences de la justice, les tyrans de tous les âges ont premièrement nié ou éludé la loi religieuse. Là où se trouve le droit divin, le droit de l'homme ne peut se faire de place qu'en l'effaçant.

Quand Henri VIII, se déclarant souverain dispensateur des droits de Dieu, fut devenu l'arbitre suprême de sa nation avilie, que lui restait-il à ménager ? Il avait l'autorité nécessaire pour légitimer les cruautés et les turpitudes qui fermentaient dans le fond de son cœur. Meurtres, adultères, spoliations, tout fut bien, tout fut juste ; la légalité couvrit tout.

Lorsque, au commencement de la grande Révolution qui continue, une moitié de la France égorgeait l'autre, était-ce crime ? Tout se faisait au nom de la loi. Si les socialistes, parvenus au pouvoir, pouvaient se dispenser d'employer la violence et de répandre le sang, les paysans les plus timorés se partageraient le bien d'autrui sans le moindre scrupule ; ils croiraient ne rien prendre à personne, ils recevraient tout de la loi.

Quand Dieu est arraché des lois humaines, elles deviennent un gouffre qui vomit le crime et qui se remplit de sang. Rien ne ferme l'abime, rien ne le comble. D'honnêtes esprits, encore attachés à la chimère de la raison collective, espèrent aux assemblées. Là, disent-ils, les mauvais desseins se paralysent pour laisser sortir de bonnes lois. Je crois, au contraire, que les bons desseins se frappent réciproquement d'impuissance pour laisser le champ libre au mal. Où se trouvent des hommes pour toutes les convoitises, là se forment des volontés pour tous les forfaits. Les cupides feront décréter la spoliation, les impies feront proscrire le culte, les envieux feront assassiner le génie, les débauchés saccageront la morale, les sanguinaires demanderont les exécutions en masse, et les lâches, heureux de gagner un jour, accorderont tout.

Egalement pressés de se gorger de richesses et de jouissances, parce que l'anarchie ne dure qu'un moment et que chacun travaille à préparer un dictateur, tous, avec le même empressement, multiplieront les impôts. Ardents à dévorer leurs sujets, ces rois de hasard les accableront du poids de leur règne d'un jour. Puis, quand on aura ruiné le peuple, pour se débarrasser de sa faim et de ses murmures, on le jettera dans quelque guerre qui le rendra sage en le décimant. Tout cela se fera à la majorité des voix ; tout cela sera bien, sera juste, sera bon ; c'est la légalité, c'est le droit et le bon plaisir du peuple souverain !

Quel moyen y a-t-il d'éviter ces horreurs qu'on a déjà vues, et dont le souvenir soulève inutilement l'indignation ? Elles n'eussent pas été possibles avec des législateurs chrétiens, parce que la raison collective des législateurs chrétiens n'est autre que la raison de Dieu. Avec des législateurs rationalistes, elles sont possibles encore, et non seulement possibles, mais imminentes. Quand même la majorité de ces législateurs serait relativement bonne, éclairée, pacifique, la minorité des méchants peut l'emporter, et l'emportera toujours en appelant à son aide la population des grandes villes, au sein de laquelle une incrédulité abrutissante a dès longtemps étouffé tout sens chrétien. Une société qui a défait la légalité divine n'a, pour se sauver, qu'un parti à prendre : c'est de demander à Dieu de la refaire.

Louis VEUILLOT.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. — **La défense des droits de l'Église et de la liberté des catholiques, au Parlement et devant le pays.**

III. **L'Ordination du 25 Juillet.** (Retraite préparatoire du 20 au 24.)

Communiqué de l'Evêché. — I. Le jour anniversaire de la mort du grand Pape Léon XIII tombe le mercredi 20 Juillet prochain. A cette occasion, l'Evêque de Quimper et de Léon rappelle aux prêtres et aux fidèles le souvenir de cet illustre Pontife qui a tant aimé la France et qui fut, pendant 25 années, la gloire et la lumière de l'Eglise.

Ce jour-là, un service solennel sera célébré, dans l'Eglise cathédrale, pour le repos de son âme. Sans en faire une obligation à MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers de son diocèse, Monseigneur les engage à dire la sainte Messe à la même intention et le même jour, et à y convoquer les fidèles.

II. Un autre anniversaire qui nous est également précieux, celui de l'élection de Notre Saint Père le Pape Pie X, arrivant le 4 Août, MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers sont autorisés à donner, en actions de grâces, le salut du T. S. Sacrement, soit ce jour-là, soit le dimanche 7 Août. On y chantera, avant le *Tantum ergo*, la prière *Oremus pro Pontifice nostro Pio* trois fois répétée, l'oraison *pro Papâ*, puis le *Te Deum* suivi des verset et oraison *pro gratiis agendis*.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

III. Par décret solennel, Sa Sainteté Pie X autorise à réciter, après le *Salve Regina* et les oraisons qui suivent la messe, trois fois l'invocation *Cor Jesu sacratissimum, miserere nobis ;* aux fidèles qui la réciteront pieusement avec le prêtre il accorde une indulgence de sept ans et sept quarantaines. (S. Congr. des Indulgences, 17 Juin 1904.)

Monseigneur l'Evêque, très heureux de cette concession, engage vivement ses prêtres et tous ses diocésains à réciter désormais cette prière, non seulement pour participer aux faveurs qui y sont attachées, mais encore, conformément aux désirs du Saint-Père, pour accroître dans le peuple chrétien la dévotion au Sacré-Cœur.

Petit-Séminaire. — La distribution des prix au Petit-Séminaire de Pont-Croix aura lieu le jeudi 28 Juillet, à 8 h. 1/2 du matin, sous la présidence de Monseigneur l'Evêque.

Pont-l'Abbé. — **Avis de service anniversaire.** — Nous rappelons qu'un service anniversaire pour le repos de l'âme de M. le chanoine A. Madec, mort curé de Pont-l'Abbé, sera célébré dans l'église de cette paroisse le lundi 18 Juillet prochain, à 10 heures.

Écoles congréganistes fermées. — On trouvera plus loin le texte complet de la loi néfaste en vertu de laquelle « l'enseignement de tout ordre et de toute nature est interdit en France aux Congrégations »... Tous les établissements congréganistes « seront fermés dans un délai *maximum* de dix ans », à mesure que les écoles publiques seront en situation de recevoir les élèves fréquentant les dits établissements.

Onze écoles de notre diocèse sont déclarées être dans ces conditions et devront, aux termes de l'arrêté ministériel du 10 Juillet, être fermées dans un délai qui expirera le 1er Octobre. En voici la liste douloureuse :

Ecoles des Frères des Ecoles Chrétiennes : au *Conquet*, à *Lannilis, Ouessant, Ploudalmézeau, Plouguerneau, Plouzané, Landivisiau* et *Plougonven ;*

Ecole des Ursulines de Morlaix, à *Morlaix ;*

Ecole des Sœurs des Sacrés-Cœurs et de l'Adoration Perpétuelle de Paris, rue de Picpus, à *Saint-Pol-de-Léon ;*

Ecole des Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve de Paris, à *Plougastel-Daoulas* (école annexée à l'établissement hospitalier dirigé par les religieuses de la même Congrégation dans cette localité).

Les huit établissements de Frères fermés dans le diocèse comprenaient 42 religieux et 1591 élèves.

L'épreuve est cruelle pour les paroisses privées de leurs écoles, la plupart fondées au prix des plus lourds sacrifices ; mais les catholiques ne se laisseront pas abattre et partout, nous l'espérons, les écoles congréganistes fermées — momentanément, car le règne de la violence ne saurait être durable — seront remplacées par des écoles laïques chrétiennes. La loi ne peut ni supprimer le zèle et la générosité ni empêcher l'apostolat.

Quimper. — **Au Pensionnat Sainte-Marie.** — Dimanche 10 Juillet avait lieu, à l'établissement des Frères dit des *Likès*, la réunion annuelle de l'Association amicale des Anciens Elèves. Un de ceux-ci, M. Fermon, recteur de Guengat, a dit la messe au cours de laquelle il a adressé aux assistants une allocution chaleureuse, leur rappelant les leçons qu'ils ont reçues dans cette maison et les devoirs qui leur incombent particulièrement à l'heure présente.

Ces paroles répondaient bien aux sentiments des auditeurs; venus très nombreux apporter à leurs maîtres vénérés ce nouveau témoignage d'affectueuse reconnaissance avec la promesse d'un attachement qui ne se démentira point, quoi qu'il arrive. Monseigneur, qui présidait, a été heureux, au milieu des angoisses dont son cœur d'évêque est accablé par la prévision trop certaine de ruines imminentes, d'entendre les déclarations de dévouement aux Frères et à la cause de l'enseignement chrétien formulées, en termes d'une éloquence émue, par le Président et un membre de l'Association. Pour tous ce fut une consolation et un réconfort que ces protestations de fidélité et ces paroles d'espérance « quand même ». En effet, une armée combattant pour le droit est invincible quand le chef, d'une vaillance éprouvée, peut dire à ses soldats, en toute confiance et sincérité : « Je compte sur vous, comme vous pouvez compter sur moi ! »

Brest. — **Le port du saint Viatique.** — On nous écrit :

« Il sera dit que la ville de Brest prendra la tête du mouvement antireligieux en Bretagne, grâce au « zèle » du nouveau Conseil municipal. D'ailleurs elle ne fait, en cela, que réaliser *le programme précédemment élaboré à l'ombre de la Loge.*

« Le samedi matin, 2 Juillet, le Commissaire de police a notifié à MM. les Curés l'interdiction du port solennel du Viatique dans la ville de Brest.

« A quel mobile ont obéi nos conseillers municipaux en prenant cette mesure ? Il est difficile de le deviner, ou plutôt non, ils ont voulu attaquer l'Eglise.

« Au moment où ils condamnent le Dieu d'amour à ne sortir qu'en cachette de son temple pour aller visiter, consoler et fortifier les pauvres malades, le *drapeau rouge* et le *drapeau noir* étaient promenés dans nos rues, sous les regards bienveillants de l'autorité

Archives diocésaines d Q nper et Léon

municipale, jetant la terreur dans la ville et provoquant les bagarres sanglantes dont les journaux ont parlé...

« Le Conseil municipal pouvait, semble-t-il, en la circonstance, montrer sa sollicitude pour les intérêts de ses administrés sans porter atteinte à la liberté religieuse ; mais la haine est aveugle, et la sécurité des citoyens compte bien peu pour ceux qui veulent, avant tout, faire la guerre à Dieu. »

MM. les Curés ont adressé à M. le Maire de Brest la lettre de protestation qu'on va lire :

Brest, le 4 Juillet 1904.

MONSIEUR LE MAIRE,

Vous nous avez fait notifier l'arrêté par lequel vous interdisez *le port du Viatique à domicile en habits sacerdotaux.*

Nous protestons contre cet arrêté, qui n'est justifié par aucune raison sérieuse. Le port du Viatique ne gênait pas la circulation. Il n'obligeait personne à des marques extérieures de respect, laissant ainsi entière la liberté de conscience. Aucun esprit vraiment libéral ne réclamait sa suppression.

La mesure prise est inspirée par l'intolérance et le parti pris. Elle n'honore pas ses auteurs.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos sentiments respectueux.

F. ROULL, curé-archiprêtre de Saint-Louis ;
A. TROUSSEL, curé de Saint-Sauveur ;
Y. BILLANT, curé de Saint-Martin ;
J.-M. MARTIN, curé des Carmes.

ERGUÉ-GABÉRIC. — **Mort de M. R. Bolloré.** — Mardi dernier, ont été célébrées, en l'église paroissiale d'Ergué-Gabéric, les funérailles de M. René Bolloré, propriétaire-directeur des papeteries d'Odet, en cette paroisse, et de Cascadec, en Scaër.

L'église était trop petite pour contenir l'assistance où l'on remarquait M. le général commandant la 14e brigade, le colonel du 118e de ligne et plusieurs officiers qui entouraient de leurs sympathies la famille du défunt dont plusieurs membres appartiennent à l'armée.

La présence de Mgr l'Evêque de Quimper et d'un nombreux clergé donnait à cette funèbre cérémonie son véritable caractère. Il s'agissait de rendre un suprême hommage à un chrétien sans peur, à un homme de bien, à un industriel vraiment pénétré de ses devoirs vis-à-vis du nombreux personnel sous ses ordres.

C'est ce qu'a fait ressortir, en quelques poroles émues, Mgr l'Evêque avant de donner l'absoute, à l'issue de la grand'messe chantée par M. le Recteur de la paroisse. Partie du cœur, l'allocution de Sa Grandeur est allée au cœur de ses auditeurs dont l'attitude trahissait l'émotion. Elle a montré la disparition de M. Bolloré comme un malheur : pour sa famille, dont les condoléances qu'elle reçoit en ce moment cruel auront peine à consoler l'immense douleur ; pour la paroisse, qui perd dans le défunt un exemple, un homme de bon conseil, un cœur dévoué ; enfin, pour ses ouvriers dont il s'est toujours montré l'ami véritable. Père de cette grande famille industrielle, il en partageait les joies et les épreuves, et elle lui rendait en affectueuse reconnaissance ce qu'il lui prodiguait de charitable dévouement : véritable solidarité chrétienne dont l'action en élevant l'ouvrier le fait se rencontrer avec son chef, qui vient à son subordonné les mains tendues, dans une communauté de confiance réciproque et de concours loyal à la cause commune !

Aussi les récriminations injustes, les revendications utopistes ou les grèves, si nuisibles à tous, étaient-elles inconnues à Odet comme à Cascadec, dont le personnel, on peut dire au complet, avait tenu à venir rendre les derniers devoirs à son directeur si regretté.

Mgr l'Evêque a terminé en exprimant l'espoir que le souvenir du cher disparu planera longtemps sur la paroisse d'Ergué-Gabéric, comme son œuvre trouvera de dignes continuateurs en ceux qu'il laisse héritiers de ses exemples et de ses vertus. J. B.

PLOGOFF. — **Notre-Dame des Naufragés.** — La dévotion et la confiance envers Notre-Dame des Naufragés s'est répandue rapidement dans toute la région avoisinante. Pendant la semaine qui a suivi la fête inoubliable de l'inauguration, les fidèles s'y sont rendus en foule. Dimanche dernier 10 Juillet, on y a compté plus de 5,000 pélerins pieusement agenouillés devant la statue et priant avec ferveur.

Les travaux de clôture, poussés activement, seront terminés d'ici quelques jours et le monument complet, dégagé des échaffaudages et des matériaux de construction, apparaitra dans toute sa splendide beauté.

Notre-Dame des Naufragés, priez pour nous !

VANNES. — **École libre Saint-François-Xavier.** — Répondant au désir de nombreuses familles, le Conseil d'administration de l'École libre Saint-François-Xavier vient de décider la création, à la rentrée d'Octobre 1904, de cours préparatoires à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr.

Ils comprendront un cours de mathématiques élémentaires et un cours de Saint-Cyr subdivisé en deux années.

Les résultats obtenus par l'Ecole Saint-François-Xavier aux deux derniers concours de l'École navale (44 admissibles, 12 reçus) garantissent l'organisation et le succès de cette préparation nouvelle. Cette année, nous avons 11 admissibles sur 22 candidats.

Les cours de Marine, déjà solidement organisés, assureront aux nouveaux élèves un cadre de professeurs expérimentés, un milieu de travail et des traditions de discipline, avec l'avantage supérieur d'une éducation foncièrement chrétienne.

Archives diocésaines d Q nper et Léon

Le nombre des places étant forcément limité, nous prions les familles, qui veulent bénéficier de cette nouvelle organisation, de bien vouloir s'adresser à M. le Directeur de l'École libre Saint-François-Xavier, Vannes, qui s'empressera de leur fournir tous les renseignements.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE. — **Ar pevar Aviel lakeat en unan.** — L'imprimerie de la « Presse libérale du Finistère », 4, rue du Château, à Brest, publie un nouveau livre en langue bretonne : **ANN AVIEL**, par M. l'Abbé Caër, vicaire à Guiclan (1).

La propagande protestante s'exerce partout, et spécialement en Bretagne : son grand moyen d'action est la diffusion de l'Evangile, traduit en breton et dénaturé. Par là, la foi catholique est menacée : et nos paysans pouvaient s'étonner, jusqu'à présent, qu'aucun *Evangile* catholique ne vînt les éclairer et combattre l'hérésie. Il y avait là une lacune, que M. Caër a comblée, de main de maître.

Depuis plusieurs années, MM. Garnier, Weber, Lesêtre ont répandu pour ainsi dire par millions l'*Evangile* traduit en français. **Ann Aviel**, composé par M. Caër lui-même sur les textes originaux, n'est pas indigne de ses devanciers français, et mérite comme eux d'être répandu à profusion.

Certes, d'autres bons ouvrages bretons sont très dignes de la faveur du Clergé et du public. Cependant, quel livre vaudra jamais l'Evangile ?...

Il faudrait que chaque foyer breton possédât son **Aviel**, que chaque soir, chaque dimanche au moins, quelques pages du livre divin fussent relues en famille, rappelant à tous les exemples et la doctrine du Sauveur.

Nous n'insisterons pas sur le mérite particulier de la traduction de M. Caër. La langue en est pure et facile ; elle sera également appréciée du peuple et des connaisseurs.

Le format commode et l'aspect élégant du volume le rendront précieux pour distributions de prix, récompenses de catéchismes, souvenirs de missions et retraites, etc.

Adresser immédiatement les commandes à M. Kaigre, 4, rue du Château, Brest, ou à MM. les Libraires catholiques du diocèse.

Monseigneur l'Évêque a bien voulu adresser à l'auteur la lettre suivante :

ÉVÊCHÉ
DE QUIMPER
ET DE LÉON

Quimper, le 13 Juin 1904.

— Bien cher Monsieur l'Abbé,

J'ai lu avec satisfaction le compte-rendu qui m'a été fait par des hommes compétents sur votre ouvrage : ***Ar Pevar Aviel lakeat en unan***, et très cordialement je vous félicite de l'avoir écrit.

Ses divisions sont celles admises par les meilleurs auteurs, l'enchaînement du récit est bien soigné, la traduction strictement littérale et les notes sont empruntées aux commentateurs de la meilleure école.

Je me persuade volontiers que votre livre, le premier de ce genre écrit en langue bretonne, sera de la plus grande utilité à nos religieuses populations.

Elles pourront ainsi se mettre en communication directe avec la parole divine et y puiser des enseignements bien propres à fortifier leur foi et à développer en elles le sentiment chrétien. Le succès et, je l'espère, un très grand succès vous est assuré.

Veuillez agréer, cher Monsieur l'Abbé, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

† François-Virgile,
Évêque de Quimper et de Léon.

(1) Vol. in-16 de 384 pages, reliure grenat, avec nombreuses gravures. L'unité : 0 fr. 75 ; la douzaine : 8 fr. 40 ; le cent : 65 fr. Port en sus.

PÈLERINAGES A ROME

1. **LA FRANCE DU TRAVAIL et LE SILLON à ROME**, sous la présidence effective de S. G. Mgr Germain, archevêque de Toulouse, à l'occasion du **Jubilé de l'Immaculée Conception**.

Trains de Paris.

1er *TRAIN* (direct) : **5** jours à **Rome**, avec arrêt à **Turin** et à **Gênes**, *du 6 au 14 Septembre 1904*

Prix au départ de Paris. *(Commission romaine*, sans voitures pour les visites) : 3me classe, **125** fr.; 2me classe, **162** fr.; 1re classe, **210** fr. — *(Hôtels*, sans voitures pour les visites) : 3me classe, **170** fr.; 2me classe, **207** fr.; 1re classe, **255** fr.

Prix au départ de Modane. *(Commission romaine*, sans voitures pour les visites) : 3me classe, **92** fr.; 2me classe, **115** fr.; 1re classe ; **145** fr. — *(Hôtels*, sans voitures pour les visites) : 3me classe, **137** fr.; 2me classe, **160** fr.; 3me classe, **190** fr.

Ces prix comprennent tous les frais de voyage, de logement et de nourriture en cours de route et à Rome.

2me *TRAIN* : **9** jours à **Rome** et voyage circulaire en **Italie** *(Turin, Gênes, Pise, Florence, Assise, Padoue, Venise, Milan)* ; retour par la Suisse, *du 30 Août au 14 Septembre 1904.*

Paris (P.-L.-M.), retour à Paris-Est. *(Commission romaine*, avec voitures et guides volontaires pendant 4 jours à Rome) : 3me classe, **208** fr.; 2me classe, **253** fr.; 1re classe, **310** fr. — *(Hôtels*, avec voitures et guides pendant 4 jours à Rome) : 3me classe, **290** fr.; 2me classe, **335** fr.; 1re classe, **392** fr.

Paris (P.-L.-M.), retour à Delle. *(Commission romaine*, avec voitures et guides volontaires pendant 4 jours à Rome) : 3me classe, **197** fr.; 2me classe, **236** fr.; 1re classe, **284** fr. — *(Hôtels*, avec voitures et guides pendant 4 jours à Rome) : 3me classe, **279** fr.; 2e classe, **318** fr.; 1re classe, **366** fr.

Les prix du 2me Train comprennent : frais de voyage, nourriture, logement et voitures, en cours de route et à Rome, aux conditions indiquées dans la Circulaire générale. (La demander au Secrétariat général, au Val-des-Bois, Warmériville (Marne).

Supplément pour le pèlerinage facultatif à Notre-Dame-du-Rosaire, à *Pompéi*, à Saint-Janvier, à *Naples*, et l'excursion en bateau de *Sorrente*,

Archives diocésaines d Q nper et Léon

Ile de Capri, *Pausilippe* et *Naples* : 3me classe, 40 fr.; 2me classe, 50 fr.; 1re classe, 65 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Alex. Maupetit, *Secrétaire général du Pèlerinage, chez* M. Léon Harmel, au Val-des-Bois, Warmériville (Marne) ; à la Direction du train de Paris, 36, boulevard Haussmann, à Paris, ou au Sillon, 34, boulevard Raspail, à Paris (7e).

II. **Le deuxième Pèlerinage national à Rome**, sous la Présidence d'honneur de S. E le cardinal Richard, archevêque de Paris, et la Présidence de M. le vicaire général Odelin, président du Comité national, s'effectuera en union avec le pèlerinage de la Jeunesse Catholique, du 19 Septembre au 5 Octobre.

Demander la circulaire-programme au Bureau Central du Comité national, 31, rue Lamarck, Paris (XVIIIe).

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — A l'occasion de la fête de saint Pierre, le Pape est descendu à la Basilique dont les portes étaient closes ; après avoir adoré le Saint-Sacrement, il s'est agenouillé devant la « Confession » et y a prié longuement ; puis il a vénéré l'antique statue du chef des Apôtres, coiffée selon l'antique usage d'une tiare très riche et revêtue d'une précieuse chape.

Le dimanche suivant, dans la cour Saint-Damase, Pie X a reçu la Société ouvrière de secours mutuel de Saint-Joachim, qui fut l'initiatrice du monument international ouvrier à Léon XIII. Avec les élèves de plusieurs maisons d'éducations de Rome, on arrivait à un chiffre de 4,000 personnes. Pie X a commenté l'évangile du jour, qui parle de la multitude affamée. Cette foule, dit Pie X, représente notre passé, notre présent, notre avenir : demain, comme toujours, elle peut se fier à la Providence, si elle veut garder sa foi et son culte.

Le 20 Juillet, anniversaire de la mort de Léon XIII, un service funèbre sera célébré, à Saint-Pierre, en présence du Souverain Pontife.

France. — **La suppression de l'enseignement congréganiste.** — Dans sa séance du 5 Juillet, par 167 voix contre 108 sur 265 votants, malgré les meilleurs arguments développés par les défenseurs de la liberté, le Sénat a définitivement voté la loi qui arrache le droit d'enseigner à toutes Congrégations, même autorisées. Loi inique, elle enlève au père de famille la faculté de confier ses enfants aux maîtres de son choix ; loi de haine, elle a pour objet avoué de supprimer l'enseignement chrétien lui-même.

Nous croyons utile d'en donner ici le texte complet :

Article premier. — L'enseignement de tout ordre et de toute nature est interdit en France aux Congrégations.

Les Congrégations autorisées à titre de Congrégations exclusivement enseignantes seront supprimées dans un délai maximum de dix ans.

Il en sera de même des Congrégations et des établissements qui,

bien qu'autorisés en vue de plusieurs objets, étaient, en fait exclusivement voués à l'enseignement, à la date du 1er Janvier 1903.

Les Congrégations qui ont été autorisées et celles qui demandent à l'être, à la fois pour l'enseignement et pour d'autres objets, ne conservent le bénéfice de cette autorisation ou de cette instance d'autorisation que pour les services étrangers à l'enseignement prévus par leurs statuts.

Art. 2. — A partir de la promulgation de la présente loi, les Congrégations exclusivement enseignantes ne pourront plus recruter de nouveaux membres, et leurs noviciats seront dissous, de plein droit, à l'exception de ceux qui sont destinés à former le personnel des écoles françaises à l'étranger, dans les colonies et les pays de protectorat. Le nombre des noviciats et le nombre des novices dans chaque noviciat seront limités aux besoins des établissements visés au présent paragraphe.

Les noviciats ne pourront recevoir d'élèves ayant moins de 21 ans.

Ces Congrégations devront, dans le mois qui suivra cette promulgation, fournir au préfet, en double expédition, dûment certifiée, les listes que l'article 15 de la loi du 1er Juillet 1901 les oblige à tenir.

Ces listes fixeront *ne varietur* le personnel appartenant à chaque Congrégation ; elles ne pourront comprendre que des congréganistes majeurs et définitivement entrés dans la Congrégation, antérieurement à la promulgation de la présente loi.

Toute inscription mensongère ou inexacte et tout refus de communication de ces listes seront punis des peines portées au paragraphe 2 de l'article 8 de la loi du 1er Juillet 1901.

Art. 3. — Seront fermés dans le délai de dix ans prévu à l'article 1er :

1° Tout établissement relevant d'une Congrégation supprimée par application des paragraphes 2 et 3 de l'article 1er ;

2° Toute école ou classe annexée à des établissements relevant d'une des Congrégations visées par le paragraphe 4 de l'article 1er, sauf exception pour les services scolaires uniquement destinés à des enfants hospitalisés, auxquels il serait impossible, pour des motifs de santé ou autres, de fréquenter une école publique.

La fermeture des établissements et des services scolaires sera effectuée, aux dates fixées pour chacun d'eux, par un arrêté de mise en demeure du ministre de l'Intérieur, inséré au *Journal officiel*. Cet arrêté sera, après cette insertion, notifié dans la forme administrative au supérieur de la Congrégation et au directeur de l'établissement, quinze jours au moins avant la fin de l'année scolaire.

Il sera, en outre, rendu public par l'affichage à la porte de la mairie des communes où se trouveront les établissements supprimés.

Art. 4. — Il sera publié, tous les six mois, au *Journal officiel*, le tableau par arrondissement des établissements congréganistes, fermés en vertu des dispositions de la présente loi.

Art. 5. — Par jugement du tribunal du siège de la maison-mère, rendu à la requête du procureur de la République, le liquidateur, nommé aussitôt après la promulgation de la loi, sera chargé de dresser l'inventaire des biens des Congrégations, lesquels ne pourront être loués ou affermés sans son consentement, d'administrer les biens des établissements successivement fermés et de procéder à la liquidation des biens et valeurs des Congrégations dissoutes dans les conditions de la présente loi.

La liquidation des biens et valeurs, qui aura lieu après la ferme-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ture du dernier établissement enseignant de la Congrégation, s'opèrera d'après les règles édictées par l'article 7 de la loi du 24 Mai 1825.

Toutefois, après le prélèvement des pensions prévues par la loi de 1825, le prix des biens acquis à titre onéreux ou de ceux qui ne feraient pas retour aux donateurs ou aux héritiers ou ayants droit des donateurs ou testateurs, servira à augmenter les subventions de l'Etat pour construction ou agrandissement de maisons d'écoles et à accorder des subsides pour location.

Les biens et valeurs affectées aux services scolaires dans les Congrégations visées au dernier paragraphe de l'article 1er seront affectés aux autres services statutaires de la Congrégation.

Toute action en reprise ou revendication devra, à peine de forclusion, être formée contre le liquidateur dans le délai de six mois, à partir du jour fixé pour la fermeture de l'établissement.

Passé le délai de six mois, le liquidateur procèdera à la vente en justice de tous les immeubles et objets mobiliers qui n'auraient pas été repris ou revendiqués, sauf exception pour les immeubles qui étaient affectés, avant la promulgation de la présente loi, à la retraite des membres actuellement vivants de la Congrégation, âgés ou invalides, ou qui seront réservés pour cet usage par le liquidateur.

Toute action à raison de donations ou legs faits aux communes ou aux établissements publics à la charge d'établir des écoles ou salles d'asiles dirigées par des congréganistes sera déclarée non recevable si elle n'est pas intentée dans les deux ans à partir de la même date.

Un décret d'administration publique déterminera les mesures propres à assurer l'exécution de la présente loi.

Art. 6. — Sont abrogées toutes les dispositions des lois, décrets et actes des pouvoirs publics contraires à la présente loi, et, notamment, l'article 109 du décret du 17 Mars 1808.

***

Cette loi néfaste, promulguée le 7 Juillet, a reçu, trois jours après, sa première application : deux séries d'arrêtés publiés au *Journal Officiel* ordonnent — dans un délai expirant le 1er Octobre au plus tard — la fermeture de *2.398 écoles*, les deux tiers des établissements subsistants. Les écoles de filles appartiennent à diverses Congrégations ; celles de garçons, à l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, ceux-là même qui ont forcé leurs adversaires à s'incliner devant l'excellence et la supériorité de leur enseignement. Ils voient fermer d'un coup 751 de leurs écoles sur 1.350 environ qu'ils possédaient en France !

Devant cette situation exceptionnellement grave, que doivent faire les catholiques ? Deux choses, répond le *Bulletin religieux* de Reims : d'abord poursuivre sans trêve, comme il y a quelques années le Centre allemand et ses électeurs, l'abrogation de cette loi inique, et de ne pas nous rendre tant que justice ne sera pas faite ; l'autre devoir est de profiter des lambeaux de liberté qui nous restent, pour assurer, par la création d'écoles chrétiennes, une occupation et un morceau de pain à ceux des Frères et des Sœurs qui, ne pouvant ou ne voulant s'expatrier, seront forcés de se séculariser. »

Expulsions de religieux, en Bretagne. — Notre pays vient d'être encore attristé par de nouvelles exécutions... en attendant d'autres peut-être plus odieuses encore.

Le 1er Juillet, à Nantes, les RR. PP. Prémontrés et les RR. PP. Capucins ont été expulsés de leurs couvents. Ils n'ont cédé qu'à la force, et les autorités ont dû faire servir encore l'armée à cette triste besogne.

Avant de sortir de sa maison, le R. P. Supérieur des Prémontrés a protesté, au nom du droit, de la justice et de la liberté, contre la violence qui lui était faite ainsi qu'à ses religieux, puis il ajouta : « Vous m'écrasez sous le poids des lois iniques ; au nom de Dieu, au nom de l'Eglise, j'ai le devoir de vous dire :

Sont excommuniés :

Les usurpateurs des biens ecclésiastiques, meubles et immeubles ;
Les acquéreurs de ces biens ;
Les liquidateurs-séquestres ;
Ceux qui empêchent les ayants droits de jouir de ces biens. Les ventes sont nulles et obligent à restitution.

J'ai dégagé ma conscience ; faites maintenant, messieurs. »

Dans sa protestation le R. P. Lazare, gardien du couvent des Capucins a dit le mot qui résume la situation actuelle, comme il résume l'histoire de toutes les persécutions qu'a subies l'Eglise de Jésus-Christ, au cours des dix-neuf siècles écoulés :

« Nous n'avons pas à nous préoccuper de vengeance. Les moines participent à l'immortalité de l'Eglise. Quand les petits hommes qui nous tourmentent auront passé, il y aura encore des moines priant sur la tombe des persécuteurs. »

***

.....Quelques jours après, lisons-nous dans la *Semaine religieuse* de Rennes, « deux escadrons du 24e dragons, de Dinan, et une trentaine de gendarmes sont venus à la Vicomté, près Dinard, afin d'en expulser les deux Pères Capucins qui l'habitaient encore. Après avoir fracturé un grand nombre de portes, les cambrioleurs officiels ont chassé de leur couvent leurs légitimes propriétaires et ont mis l'immeuble sous les scellés.

« La France, une fois de plus, était sauvée ! »

Pèlerinage national à Lourdes. — Le pèlerinage national de Notre-Dame de Salut à Lourdes s'annonce comme devant être une manifestation imposante de foi et de prière. Les 22 trains s'organisent, les pèlerins commencent à retenir leurs places, les demandes de malades pauvres affluent.

Les trains s'arrêtant à Poitiers, ainsi que celui qui s'arrêtera à Paray-le-Monial, quittent le 17 Août. Les trains allant directement de Paris à Lourdes partent le 19.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ANGLETERRE. — **La communion des malades à Londres.** — Le dimanche 10 Avril, après la messe, vers 8 heures, il se produisit, selon l'usage, à Londres, une cérémonie que Paris ne voit jamais. C'était dans la paroisse Saint-Pierre, à Hatton-Garden. Le prêtre sortit de l'église avec le Saint-Sacrement. Devant lui, le porte-croix, deux acolytes, un thuriféraire, quatre hommes portant l'*ombrellino*, et à peu près cent cinquante hommes, des cierges allumés à la main, sur les épaules de larges écharpes blanches et rouges. Sitôt que la clochette était entendue, les catholiques s'agenouillaient des deux côtés de la rue, les protestants saluaient.

Pendant la procession, les assistants chantaient des cantiques. Pendant que le prêtre, dans les maisons, administrait la communion, les gens du cortège restaient à genoux, dans la rue, et récitaient les litanies. Au retour, la bénédiction du Saint-Sacrement fut donnée de la porte de l'église.....

A rapprocher, comme exemple de tolérance de l'Angleterre protestante, de ce que nous avons dit plus haut de l'interdiction du port du saint Viatique à Brest, dans la catholique Bretagne !

— **Les Evêques d'Angleterre à Son Em. le Cardinal Richard, archevêque de Paris.** — Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître la lettre pleine d'un consolant intérêt que Son Eminence vient de recevoir :

ARCHBISHOP'S HOUSE
WESTMINSTER S. W.

Le 15 Juin 1904.

Eminence,

Les Evêques d'Angleterre réunis ici m'ont chargé d'exprimer à Votre Eminence, et en votre personne à toute la France catholique, leur sympathie la plus profonde et la promesse de leurs prières dans la crise terrible et les difficultés de toute espèce qui l'affligent en ce moment.

En m'acquittant de ce devoir, je renouvelle à Votre Eminence l'expression de mon attachement très respectueux en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

† François BOURNE,
Archevêque de Westminster.

Son Eminence s'est empressée de transmettre à Mgr Bourne l'expression de sa profonde reconnaissance pour ce témoignage si précieux de sympathie, qui ne manquera pas d'avoir son retentissement dans le cœur de tous les catholiques français.

Jeanne d'Arc. — *Qui a fait juger, condamner et brûler Jeanne d'Arc ?* argument analytique par l'auteur, M. le chanoine DUNAND, du chapitre de Toulouse *(suite)*.

QUATRIÈME FAIT

Un procès ainsi mené doit-il être considéré comme un procès ecclésiastique ou comme un procès d'Etat ?

Réponse des documents et de l'histoire :

On ne saurait voir en ce procès qu'un procès anglais d'État et de vengeance d'Etat.

On remarque en ce procès quelques apparences d'un procès d'église ; mais s'il en a les apparences, il n'en a pas la réalité.

Le procès de Jeanne est un faux procès ecclésiastique, un procès ecclésiastique — qu'on nous passe le mot, — truqué.

Le juge du procès est un faux juge, sans juridiction aucune.

Loin d'être respectées et observées, les règles fondamentales de la procédure canonique y sont outrageusement violées.

Le gouvernement anglais lui-même affiche publiquement sa volonté formelle de traiter Jeanne *non comme une prisonnière d'Eglise* mais *comme une prisonnière d'Etat.*

En tout procès ecclésiastique en cause de foi, l'accusé était conduit et détenu dans une prison spéciale dite *prison d'église ;* il y était gardé par des gens d'église, et servi par des femmes, si l'accusé était une femme.

Le gouvernement anglais fit opposition à un traitement de ce genre. Il entendit que la Pucelle fût traitée *en prisonnière d'Etat.* Il la fit incarcérer, dès son arrivée à Rouen, dans une tour du château royal, — *prison d'Etat,* s'il en fût, — et enfermer dans une cage de fer.

CINQUIÈME FAIT

Pierre Cauchon, en tant qu'évêque et évêque de Beauvais, n'engageait-il pas dans le procès de Jeanne la responsabilité de l'Eglise et de son Chef ?

A cette question, *les faits, le bon sens, le droit naturel et le droit canonique font une réponse négative*

En tant qu'Evêque, Pierre Cauchon n'était qu'un simple évêque et, — qu'on ne l'oublie pas, — un évêque vendu aux Anglais.

Un simple évêque n'est ni l'Eglise ni le Chef de l'Eglise.

Ses actes personnels ne peuvent engager d'autre responsabilité que la sienne.

L'Eglise, c'est la collectivité des Evêques, légitimes successeurs des Apôtres, dispersés ou réunis en Concile général.

Le Chef de l'Église, c'est le Pape, évêque de Rome, légitime successeur de saint Pierre.

L'Evêque de Beauvais n'était pas *la collectivité des Evêques :* il n'était donc pas l'Eglise. Ses assesseurs ne l'étaient pas davantage.

Il n'était pas *Evêque de Rome* et légitime successeur de saint Pierre : il n'était donc pas le Chef de l'Eglise.

Le tribunal de Rouen était un simple tribunal, — *tribunal d'Etat,* — sous les dehors d'un tribunal d'église.

Eût-il été un tribunal régulier d'Eglise, simple tribunal, il avait au-dessus de lui le *tribunal de l'Eglise* entendue comme on vient de le dire.

Ses arrêts ne pouvaient être irréformables.

Le Chef de l'Eglise, un Concile général restaient maîtres de les reviser, de les casser et de les flétrir.

En tant qu'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon *n'était pas le juge ordinaire et légitime* de la Pucelle.

La Pucelle fut prise sous les murs de Compiègne, qui appartenait, en 1431, au diocèse de Soissons.

Il y a plus, Jeanne eût-elle été prise sur le territoire du diocèse de Beauvais, jamais Pierre Cauchon, par cela seul qu'il était son ennemi déclaré et au service du roi d'Angleterre, n'eût pu devenir son juge légitime.

Aucune puissance au monde, pas même le Vicaire de Jésus-Christ, *n'eût pu lui en donner validement le pouvoir.* Droit naturel et droit ecclésiastique s'y opposaient absolument. *(A suivre)*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du n° du 5 Juillet 1904 :

I. La Religion de l'Esprit, par L. DE GRANDMAISON. — II. La Bienheureuse Marguerite-Marie. — Portrait intime, par Auguste HAMON. — III. Galilée et les congrégations romaines, par Gaston SORTAIS. — IV. La Suppression de la liberté d'enseignement, par Constant BUFFET. — V. Questions bibliques, par Joseph BRUCKER. — VI. Bulletin scientifique, par Auguste BELANGER. — VII. Revue des livres. — VIII Notes bibliographiques. — IX. Événements de la quinzaine.

« Rome »

Sommaire du n° du 8 Juillet 1904.

TEXTE : Sa Sainteté Pie X, Paul FERON-VRAU. — La question romaine (à propos de l'incident de Bologne). — Le nouvel accord entre le Saint-Siège et l'Espagne. — La basilique du Latran. — Les causes des Saints. — Le Congrès eucharistique d'Angoulême Le pouvoir temporel des Papes, de ses origines au XIII[e] siècle. — Les eclésiastiques étrangers à Rome. — Décret concernant la célébration des messes. — Chronique. — Une fête populaire romaine. — La codification du droit canonique. — Les marins anglais au Vatican — Une argumentation théologique. — Les Benédictins de Solesmes et le chant grégorien.

ILLUSTRATIONS.

Liberté, égalité, fraternité, par le marquis COSTA DE BEAUREGARD. Prix : 1 fr. *franco*. — Chez RETAUX, 82, rue Bonaparte, Paris.

Tous nos lecteurs vont se précipiter sur ce délicieux petit volume, sorti de la plume si alerte et si délicate de l'illustre académicien. Encadrer dans une série de récits émouvants les méfaits commis au nom de la liberté et de ses sœurs par leur ennemie la secte maçonnique, et à côté des têtes sinistres des persécuteurs, représenter les douces et vénérables figures de leurs victimes, c'est le but que s'est proposé le patriote indigné et que l'écrivain a merveilleusement rempli.

La vérité sur le Bon Pasteur, par Auguste RIVET, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Lyon. In-12 de VIII-196 pages, prix *franco* 1 fr. Librairie Emmanuel VITTE (Lyon-Paris).

On connait les accusations portées depuis quelques années, et surtout depuis quelques mois, contre les diverses maisons de refuge et notamment contre les monastères du Bon Pasteur.

Il importait de faire la lumière sur cette retentissante affaire. C'est ce qu'a entrepris M. Auguste RIVET, sous ce titre : « La Vérité sur le Bon Pasteur ».

Ce qui frappe, dans cet ouvrage, c'est son caractère de froide impartialité et de rigueur scientifique. On voit que M. RIVET n'a pas entendu faire un plaidoyer : il prend les faits et les contrôle, compare et pèse les témoignages et tire les conclusions. Cette manière de procéder donne aux jugements qu'il formule une autorité qui en impose.

Nous ne saurions donc trop recommander cet ouvrage à tous ceux qui cherchent à se documenter sérieusement sur la question des maisons de refuge.

L'Editeur.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. Vendredi 22 Juillet 1904. N° 30.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Aux fidèles, à la veille de l'ordination.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extrordinaires ; Suppression de l'Enseignement congréganiste ; L'Ordination ; Indulgences pour la première messe d'un nouveau prêtre ; Pèlerinage de Lourdes ; Le Jubilé et les pèlerinages de Lourdes ; Quimper ; Au Tribunal ; Missions ; Morlaix ; Plougoulm ; Brest ; Plouescat ; La musique bretonne jugée à Paris ; Sainte-Anne-d'Auray.

III. — *Nouvelles du monde catholique :* La suppression de l'Enseignement congréganiste ; Situation grave ; Au-delà.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 24 Juillet. — 9me Dimanche après la Pentecôte. S. Cyrille et S. Méthode, Évêques *(du 7 Juillet)*. Double. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et de Ste Christine, Vierge, Martyre.

Vêpres du suivant, avec mémoire de S. Cyrille et S. Méthode.

Lundi, 25. — S. JACQUES, APÔTRE. Double de 2e classe. Rouge.

Mardi, 26. — Ste ANNE, MÈRE DE LA T. Ste VIERGE. Double de 1re classe, avec Octave. Blanc. *Office au Propre diocésain.*

Mercredi, 27. — S. Samson, Évêque *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Blanc.

Jeudi, 28. — S. Nazaire et ses compagnons, Martyrs. Semi-double. Rouge.

Vendredi, 29. — Ste Marthe, Vierge. Double-majeur. Blanc.

Samedi, 30. — S. Guillaume, Evêque *(au Propre diocésain)*. Double. Blanc.

Dimanche, 31. — 10e Dimanche après la Pentecôte. S. Ignace de Loyola, Confesseur.

Au chœur, solennité de Ste Anne.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plouédern	du 24 au 26	—
Plogonnec et Ouessant	du 27 au 31	—

Archives diocésaines de Quimper et Léon

AUX FIDÈLES, A LA VEILLE DE L'ORDINATION

Le prêtre tel qu'il est.— Il est, dans chaque paroisse, un homme qui n'ayant pas de famille est de la famille de tout le monde ; et cet homme, c'est le prêtre. Dieu l'a placé là pour veiller sur les âmes de ses enfants, pour les éclairer, les aider dans le chemin de la vie, et les conduire plus sûrement à lui. La mission de cet homme est noble, sublime, glorieuse, mais elle est aussi lourde et pénible.

Revêtu de tous les pouvoirs que le Divin Maître lui-même donna à ses Apôtres, parlant de Dieu, et au nom de Dieu, il est son représentant et son ministre sur la terre. A la voix de cet homme, chaque matin l'Eternel quitte son ciel pour descendre sur l'autel. Par la main de ce prêtre, le Dieu fait chair devient la nourriture des âmes, le Dieu de miséricorde absout les péchés des hommes ; les bénédictions du ciel descendent en abondance sur la terre. Gardien du plus précieux et du plus sacré des trésors, il veille sur lui avec un soin jaloux et va souvent le visiter. Il est peu d'hommes aussi nécessaires sur la terre, et peu auxquels on a plus souvent recours. Il bénit le berceau et la tombe, ranime les courages, fortifie les cœurs, sanctifie les âmes. Il prend l'homme au berceau, le conduit dans sa jeunesse, l'éclaire dans son âge mûr, le console dans sa vieillesse, et ne le quitte qu'il ne l'ait conduit à sa dernière demeure. Toute sa vie est intimement liée à la vie de ceux qui lui sont confiés. Il aime ses paroissiens, se réjouit avec eux, et pleure avec eux ; c'est un véritable ami. Sa doctrine est celle de son Dieu, et son Dieu est le père de tous les hommes. Il enseigne aux petits enfants ce qu'ils doivent à leur Dieu, à leurs parents, à leurs maîtres. Du haut de la chaire il rappelle, aux jeunes gens et aux vieillards, les grandes vérités de notre religion. A tous il promet, au nom de Celui qui l'a envoyé, un paradis sans fin, un bonheur sans mesure. Et quand la vieillesse ou la maladie le force à se retirer, il ne cesse de prier pour ceux qui lui sont chers.

Cependant, sa tâche est lourde et pénible, et nous devons voir dans le prêtre, en même temps que le ministre de Dieu, l'homme du devoir et du dévouement. Sachons que pour arriver à cette dignité, il lui a fallu dès son jeune âge quitter la vie de famille pour étudier pendant de longues années. Il a dû, pendant cinq ans, au Séminaire, partager sa vie entre le travail et la prière, à l'heure où les passions se déchainent dans le cœur du jeune homme. Il a étudié longuement la science de Dieu, et a puisé dans les livres les lumières qu'il devait donner plus tard à d'autres. Il a formé son âme à la vertu et il a puisé cet amour des âmes, ce zèle ardent qui l'ont rendu capable des plus grands sacrifices. En devenant prêtre, il a renoncé aux joies de la famille ; et pour être tout entier aux âmes qui lui sont confiées, pour n'avoir d'autre occupation que le salut des hommes et la gloire de son Dieu, il a accepté de

garder toute sa vie le vœu de virginité. Il faut encore ajouter à ces privations les difficultés sans nombre qu'il a rencontrées dans son ministère. Elles se sont levées de toutes parts, et tout le bien qu'il voulait faire a été arrêté par des obstacles. En ces temps malheureux surtout, où le prêtre ne peut plus compter sur le secours de personne ; en ces temps où, le cœur torturé par la vue des tristes faits qui surviennent chaque jour, il voudrait empêcher le mal de se faire, il est arrêté de tout côté dans ses pieux desseins.

C'est à nous, chrétiens, de lui venir en aide. Rendons la besogne plus facile à celui qui ne veut que notre bien. Aimons le prêtre, respectons-le, aidons-le. Il nous demande notre bonne volonté, notre confiance et notre amour ; ne les lui refusons pas. Cette apologie du prêtre vient peut-être un peu tard, mais mieux vaut tard que jamais, dit le proverbe. Aujourd'hui, surtout, on semble avoir trop oublié ce que c'est que le prêtre. On le regarde comme un trouble-repos, alors qu'il faudrait voir en lui le représentant du Dieu-Sauveur, l'homme dont la vie est remplie de sacrifices, et qui n'est sur la terre que pour nous conduire au ciel.

(Semaine religieuse de Rennes). J.-B. L.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **L'Ordination du 25 Juillet.**

III. **Retraites** : QUIMPER, retraites ecclésiastiques, du 1er au 6 Août, et du 8 au 13.

— LESNEVEN, retraite française pour les dames, du 6 au 13 Août.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DES URSULINES. — *Mercredi 27 Juillet*, réunion des Mères chrétiennes. A 7 *h. 1/2*, sainte messe, instruction, bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Suppression de l'Enseignement congréganiste. — Monseigneur l'Evêque nous fait l'honneur de nous adresser la la lettre suivante :

ÉVÊCHÉ
DE QUIMPER
ET DE LÉON

Quimper, le 18 Juillet 1904.

A Monsieur le Directeur
de la Semaine Religieuse.

Monsieur le Directeur,

Voulez-vous me permettre de me servir de la publicité de votre *Semaine* pour faire parvenir à nos chers religieux et religieuses frappés par la récente loi sur l'enseignement l'expres-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

sion de ma grande tristesse et, en même temps, de mes vives et profondes condoléances.

Le malheur est grand pour eux tous, car, vivant à l'abri d'une loi bien française, dans une vocation librement choisie, faisant le bien autant que peuvent le faire des hommes sincères et généreux, ils avaient le droit d'espérer que dans un pays de liberté rien ne viendrait jamais troubler leur paisible existence. Et les voilà brusquement jetés sur les chemins de l'exil, à un moment où plusieurs d'entre eux sont dans l'impossibilité de se refaire une carrière et de gagner le pain nécessaire à la vie.

Mais le malheur est plus grand encore pour l'Évêque, pour Nous qui avons la charge de tout le troupeau, des pauvres comme des riches, des petits comme des grands.

Que vont devenir ces nombreux enfants qui, dans nos écoles chrétiennes, étaient élevés dans la crainte de Dieu et de sa loi par des âmes aussi dévouées qu'intelligentes ? Il semble que dans un pays comme le Finistère, où les écoles n'ont jamais été suffisantes pour le nombre des enfants, on aurait pu, on aurait dû nous épargner cette douloureuse épreuve. Mais non, après les ruines accumulées pendant ces deux dernières années et en attendant celles que nous prépare l'application totale de la nouvelle loi, voici, d'un seul coup et pour nos seuls petits garçons, 8 grandes écoles fermées, 42 maîtres privés du droit d'enseigner et 1,600 enfants sur la rue ! Vraiment, c'est à se demander si on a peur de la science ou si l'on veut condamner à l'ignorance notre jeune génération bretonne.

Que faire ? Gémir et pleurer ? Oui cela est bon, car cela prépare les âmes à d'inévitables revendications. Mais cela ne saurait suffire. Il faut que les pères et les mères chrétiens, il faut que les prêtres et les pieux laïcs, profitant du lambeau de liberté qui nous reste, s'unissent tous ensemble pour reconstituer les écoles qui vont se fermer et leur communiquer une vitalité plus grande encore, s'il se peut, que par le passé. La liberté ne meurt pas, et les peuples qui l'ont perdue dans le cours des âges sont précisément ceux qui se montrèrent indignes d'elle. Luttons pour elle, par des actes encore plus que par des paroles ; luttons pour elle aujourd'hui, en relevant ces écoles détruites et nous triompherons avec elle. Nous le pouvons si nous le voulons.

Et maintenant, m'adressant directement à nos Congrégations religieuses frappées par la nouvelle loi, et principalement à nos chers Frères de la Salle qui, avec nos Frères de Lamennais, ont été en première ligne les éducateurs de notre jeunesse bretonne, je leur répéterai ce que je disais aux premières victimes de l'expulsion : « Il serait bien pour vous, héroïque peut-être, d'aller porter votre science et vos vertus à des peuples étrangers, même barbares, qui vous laisseraient

suivre librement votre vocation et mettre en pratique les règles de votre saint fondateur ; mais il sera mieux peut-être, plus héroïque certainement, de renoncer à votre saint habit et à vos engagements religieux pour vous mettre complètement à la disposition des hommes de cœur qui veulent relever nos écoles chrétiennes, et donner à la jeunesse française l'éducation foncièrement religieuse qui lui convient. N'est-ce pas là précisément ce qu'a voulu votre saint fondateur ? N'est-ce pas à cette belle et sublime mission qu'il a tout sacrifié : ses biens, son bonheur et sa vie ? Relisez son histoire, surtout aux débuts de son œuvre, et vous en serez convaincus comme moi. On vous enlève les règles et le costume qu'il vous a donnés ; mais son esprit, nul ne vous l'enlèvera ; mais la mission qu'il vous a laissée, vous aurez à cœur de la remplir, malgré tous les obstacles, en France d'abord, parce que la France fut sa patrie et qu'elle est aussi la vôtre. »

Ces paroles, Monsieur le Directeur, seront comprises par nos religieux et nos religieuses aussi bien que par les chrétiennes populations de notre diocèse ; quoi qu'il puisse arriver, nous ferons revivre nos écoles catholiques et, Dieu aidant, elles seront plus prospères que jamais.

Veuillez agréer, bien cher Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper et de Léon.

L'Ordination. — L'Ordination générale de fin d'année aura lieu, comme de coutume, le jour de la fête de saint Jacques, apôtre, c'est-à-dire lundi 25 Juillet. Elle comprendra 38 prêtres, 20 diacres et environ 45 sous-diacres.

Nous demandons à nos lecteurs, particulièrement aux communautés et à toutes les âmes pieuses, de prier, conformément au désir de l'Eglise, pour que Dieu répande ses plus abondantes bénédictions sur ceux qu'il appelle à l'honneur redoutable du sacerdoce. Honneur redoutable, disons-nous : c'est un honneur plus que jamais d'être prêtre à l'heure présente, comme au fort de la guerre c'est un honneur pour des soldats d'être chargés d'une mission spécialement grande et difficile ; c'est un honneur redoutable plus que jamais peut-être, car l'œuvre à faire est immense et les responsabilités sont écrasantes. Mais où abonde le labeur, la grâce d'état surabonde..... Nous devons le demander à Notre-Seigneur, par l'intercession de sa divine Mère, reine du clergé, avec plus de ferveur et de confiance que jamais.

L'Ordination de lundi se fera à la Cathédrale et commencera à 7 heures. La veille, le dimanche matin, aura lieu, au Séminaire, la cérémonie de la tonsure et l'ordination des minorés.

Archives diocé in s de Quimper et Léon

Indulgences pour la première messe d'un nouveau prêtre. — A l'occasion de l'ordination de lundi prochain, nous rappelons que S. S. Léon XIII a accordé les indulgences suivantes :

1° Indulgence plénière pour le nouveau prêtre qui célèbre sa première messe, à la condition que, vraiment contrit et confessé, il visite une église et y prie quelque temps aux intentions du Souverain Pontife.

2° Indulgence plénière pour ses parents, jusqu'au troisième degré inclusivement, qui assisteront à sa première messe. Conditions : confession, communion et prière aux intentions du Pape.

3° Indulgence de sept ans et sept quarantaines, pour tous les fidèles qui assisteront à une première messe et prieront, d'un cœur contrit et avec dévotion, aux intentions du Saint-Père.

Pèlerinage de Lourdes — Comme nous l'avons déjà annoncé, le pèlerinage diocésain à Notre-Dame de Lourdes aura lieu du *11 au 17 Septembre*. Les trains partiront de Landerneau et de Quimper, à des heures qui seront ultérieurement indiquées.

Le prix des places est le même que les années précédentes, à savoir :

De Landerneau à Lourdes (aller et retour), 1re classe, 102 fr. ; 2e classe, 70 fr. ; 3e classe, 46 fr. ;

De Quimper à Lourdes : 1re classe, 92 fr. ; 2e classe, 65 fr. ; 3e classe, 43 fr.

La circulaire détaillée concernant le pèlerinage paraîtra la semaine prochaine.

Le registre d'inscriptions sera ouvert, *au presbytère de Saint-Corentin, à Quimper,* à partir *du dimanche 24 Juillet*. Les prochaines retraites ecclésiastiques fourniront aux prêtres des occasions faciles pour faire inscrire les pèlerins de leurs paroisses et prendre les billets.

Le Jubilé et les Pèlerinages à Lourdes. — En réponse à une supplique adressée par Mgr Schœpfer au Souverain Pontife, la Sacrée Pénitencerie — usant d'une permission apostolique, spéciale et expresse de S. S. le Pape Pie X, — a daigné, par un Rescrit en date du 18 Juin dernier, permettre que tous les Fidèles qui, *du 15 Juin au 15 Décembre de la présente année,* viendront à N.-D. de Lourdes *en pèlerinage, soit public soit privé,* puissent y gagner le Jubilé du Cinquantenaire de la proclamation dogmatique de l'Immaculée Conception.

Les *seules* conditions requises pour gagner cette précieuse indulgence sont : *Confession et Communion ; — Trois visites,* dont une à la Grotte de l'Apparition, une à l'église du T. S. Rosaire, et une à la Basilique supérieure, en priant aux intentions du Souverain Pontife ; — enfin : une fois l'*Exercice du Chemin de la Croix*, soit au Calvaire, soit dans l'un des Sanctuaires. (*Journal de la Grotte de Lourdes.* N° du 17 Juillet 1904.)

QUIMPER. — **Service pour S. S. Léon XIII.** — Mercredi matin, a eu lieu, à la Cathédrale de Saint-Corentin, le service solennel prescrit par Mgr l'Evêque pour le repos de l'âme de l'illustre Pape Léon XIII, à l'occasion du premier anniversaire de sa mort. Dans le chœur, où un catafalque avait été dressé, on remarquait les membres du clergé de la ville épiscopale, les directeurs et les élèves du Grand-Séminaire ; dans la nef, des représentants des communautés religieuses et un certain nombre de personnes pieuses de la ville.

Après la messe, chantée par M. le chanoine Vieille-Cessay, secrétaire général de l'Evêché, Monseigneur a donné l'absoute.

— **Au Tribunal.** — Mercredi dernier est venu devant le tribunal civil de Quimper le procès intenté par Mgr Dubillard, évêque de Quimper et de Léon, au gérant et à l'imprimeur du journal le *Réveil du Finistère* pour détournement du manuscrit et publication illégale de sa lettre pastorale sur Jeanne d'Arc... Les faits sont connus de nos lecteurs.

Me de Chamaillard, sénateur, dans une belle plaidoirie, à l'argumentation serrée, a soutenu la demande de l'Evêque. Me Le Bail, député, pour le *Réveil,* et Me Le Diberder, pour l'imprimeur, ont présenté à leur manière la défense des prévenus. Dans son réquisitoire, modéré mais ferme, M. Bouessel, procureur de la République, après avoir établi qu'il y a eu, dans l'espèce, violation d'un droit par l'atteinte portée à la propriété littéraire, et par suite préjudice moral, causé à l'auteur de la lettre indûment publiée, requiert une condamnation, laissant au tribunal à fixer le chiffre des dommages intérêts.

L'affaire a été mise en délibéré. A l'heure où va paraître la *Semaine religieuse,* le jugement n'est pas encore rendu. Nous le ferons connaître dans notre prochain numéro.

Missions. — I. LA FOREST-LANDERNEAU. — On nous écrit :

« J'ai entendu dire à un vieux missionnaire qu'une mission avait très bien réussi lorsque, à la fin, on pouvait compter autant de communions que d'habitants dans la paroisse. Dans ce cas, la mission qui vient de se terminer à La Forest-Landerneau a très bien réussi, puisque le nombre des personnes qui se sont approchées de la sainte Table a dépassé le chiffre total de la population.

« A la fin de la première semaine, présidée par M. Colin, curé-doyen de Saint-Thégonnec, il y a eu 230 communiants. On en a compté plus de 400 à la fin de la 2e semaine, présidée par M. le chanoine Kerébel, curé de Riec. Les deux séries de retraitants se vantaient d'avoir eu les meilleurs prédicateurs ; c'est assez dire que tous les missionnaires ont été bien goûtés de leurs auditeurs.

« Dès le premier jour, malgré les nombreux travaux de la campagne, tous sont venus assister aux exercices de la mission, et ils trouvaient que les jours s'écoulaient trop vite.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« Le dimanche 10 Juillet, clôture générale de la mission, M. le chanoine Billant, curé de Saint-Martin de Brest, doyen des prêtres originaires de la Forest, a chanté la grand'messe et, après les Vêpres, béni une belle croix de mission, don de personnes généreuses de la paroisse. M. Kerbaol, vicaire à Douarnenez, également enfant de la Forest, a donné un sermon sur la Croix et, dans un beau langage, fait ressortir le doux souvenir que cette croix de mission rappellera à ses compatriotes.

« Au retour de la procession, avant la bénédiction du T. Saint-Sacrement, M. le Recteur est monté en chaire pour lire l'acte de consécration des familles au Sacré-Cœur de Jésus.

« Au sortir de cette cérémonie, un vieillard de plus de 80 ans me disait : *Nan, biskoaz gouel ken kaër ne m'oa guelet !* A en juger par le recueillement et la piété que les fidèles ont montrés sur tout le parcours de la procession, les fruits de la mission ont été abondants ; espérons qu'ils seront durables. »

Y.....

— II. Plounéour-Trez. — « Pour procurer à tous les paroissiens la grâce extraordinaire de la mission, une retraite de quatre jours — du lundi matin 20 au jeudi 23 Juin — a été donnée aux vieillards, aux infirmes et aux enfants du catéchisme. Les exercices de cette petite mission ont été suivis pieusement par 90 vieillards de 70 à 90 ans, 170 enfants des trois communions et beaucoup d'enfants de 7 à 10 ans. Les deux âges extrêmes ainsi groupés pêle-mêle autour de la chaire de vérité pour entendre les conférences, les sermons et l'explication des tableaux du Vénérable Michel Le Nobletz causaient une impression profonde et ravissante.

« Le jeudi, il y a eu 260 communions ; ensuite, messe chantée et sermon de persévérance. L'après-midi a été consacré aux petits enfants, qui tous, jusqu'aux plus jeunes, ont assisté à la procession, à la bénédiction du T. Saint-Sacrement. Il leur a été distribué 800 médailles en souvenir de cette touchante cérémonie.

« La grande mission, commencée le 26 Juin, s'est terminée le 10 Juillet : elle a été présidée, la première semaine, par M. Coat, le bon et vénéré curé-archiprêtre de Saint-Corentin ; la seconde, par M. Cozic, le zélé curé-doyen de Lesneven.

« Chaque semaine, les exercices ont été suivis avec une grande piété et une parfaite régularité par tous les paroissiens bretons bretonnants ; comme les premiers chrétiens, ils n'avaient tous qu'un cœur et qu'une âme. Tous conservent un souvenir reconnaissant des 26 vaillants missionnaires qui les ont évangélisés avec tant de zèle et de dévouement.

« La belle mission de Plounéour-Trez a été clôturée, le dimanche 10 Juillet, par l'érection et la bénédiction d'une belle croix en pierre de Kersanton, de 9 m. 50 de hauteur ; cette croix, don des paroissiens, est l'œuvre d'un artiste chrétien de grand talent, M. Donnart, sculpteur à Landerneau. Posée sur un grand brancard orné de draperies rouges, de verdure et de fleurs d'un goût exquis, elle a été portée sur les épaules de 80 hommes les plus notables de la paroisse, de l'église au cimetière. Mgr Roux, prélat de la maison du Pape et insigne bienfaiteur de l'église de Plounéour-Trez, a présidé la procession et béni solennellement la croix, en présence de 22 prêtres et de plus de 4,000 personnes.

« M. Abjean-Uguen, vicaire à Plouvien, doyen des prêtres originaires de Plounéour, a prononcé une touchante allocution sur le respect et l'amour dûs à la croix. Celle qu'ils viennent de voir ériger en ce jour, devra, dit-il, perpétuer parmi eux le souvenir de la mission de 1904 et les maintenir dans leurs résolutions de fidélité à Jésus-Christ et à son Eglise ; et si, un jour, des mains sacrilèges tentaient de la briser, il compte que ses compatriotes se lèveront tous pour défendre jusqu'à la mort cette croix qui doit transmettre aux générations futures le témoignage et l'exemple de leur foi au Christ Sauveur.

« La procession est retournée à l'église au chant du *Magnificat* et du *Te Deum* ; puis, avant la bénédiction du T. Saint-Sacrement, Mgr Roux a donné la bénédiction papale, accordée à la paroisse de Plounéour-Trez, à l'occasion de la mission, par Son Excellence Mgr Lorenzelli, nonce apostolique, de la part de Sa Sainteté Pie X. Dieu soit loué ! »

•••

Morlaix *(La Salette)*. — **Retraite bretonne du Tiers-Ordre, *du 3 au 9 Juillet*.** — 25 Paroisses ; 84 Retraitantes : Morlaix, 22 ; Landivisiau, 7 ; Saint-Thégonnec, 7 ; Plouénan, 6 ; Guiclan, 6 ; Plabennec, 5 ; Pleyber-Christ, 3 ; Saint-Sauveur, 3 ; Plouézoc'h, 3 ; Ile-de-Batz, 2 ; Plougourvest, 2 ; Loc-Eguiner, 2 ; Lampaul-Guimiliau, 2 ; Plouvorn, 2 ; Plougasnou, 2 ; Pont-l'Abbé, 1 ; Brest, 1 ; Plouigneau, 1 ; Plouescat, 1 ; Locquénolé, 1 ; Plougar, 1 ; Saint-Yvi, 1 ; Guimiliau, 1 ; Loc-Mélard, 1 ; Bodilis, 1.

Plougoulm. — **Noces d'or sacerdotales.** — Le 14 Juillet de l'an de grâce 1904 fera date dans l'histoire de Plougoulm, et les habitants de cette chrétienne paroisse aimeront à se rappeler cette journée qui fut pour eux tous une véritable fête de famille. Leur pasteur, le vénéré M. J. Tanguy, célébrait ses noces d'or sacerdotales, et cette occasion a permis à ses paroissiens et à ses nombreux amis de lui témoigner la sympathie et l'affection qu'il inspire.

Le mercredi, au soir, le cimetière s'était rempli, comme par enchantement, d'une foule compacte, accourue au son des cloches pour assister à un beau feu d'artifice, prélude de la fête du lendemain. Afin de donner à cette réjouissance sa signification, son vrai caractère, on entonna le *Credo*. Hommes et femmes, tous unirent leurs voix pour continuer le chant sacré, et la brise de la nuit en porta des échos jusque dans les villages les plus écartés, associant ainsi toute la paroisse à une même pensée pieuse.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le lendemain, le soleil apparaît brillant, et comme heureux de prendre part à la fête. Dès l'*Angelus*, de nombreux groupes de fidèles se rendent à l'église, font leurs dévotions et prient pour leur bon recteur.

A 10 heures, après que les cloches ont carillonné une dernière fois pour la grand'messe, la procession s'organise pour aller prendre chez lui l'heureux jubilaire. Tout en s'y rendant, on constate la joie qui rayonne sur tous les visages ; les maisons du bourg sont pavoisées et enguirlandées ; l'avenue qui relie le presbytère au cimetière et à l'église, avec ses fleurs, ses guirlandes, ses oriflammes, ressemble bien à une voie triomphale..... Voici précisément le triomphateur : il apparaît dans la cour du presbytère, à genoux sur un prie-Dieu, jeune et robuste malgré ses soixante et quinze ans. Il baise la croix que lui présente M. Corrigou, vicaire général, et passe tout ému sous le dais porté par des notables de la paroisse. La procession retourne à l'église au chant d'une hymme latine composée par la circonstance. La vieille église, tout ornée de fleurs, semble aussi avoir repris un air de jeunesse. Elle a peine à contenir la foule des fidèles qui, s'arrachant à leurs travaux, urgents cependant, ont tenu à donner à leur père, en ce beau jour, un témoignage de reconnaissance et de filiale vénération.....

Après le *Veni Creator*, la messe commence ; l'officiant est assisté, pour les fonctions de diacre et de sous-diacre, par deux de ses anciens vicaires : M. Martin, recteur de Saint-Goazec, et M. Rozec, recteur de Sainte-Sève. Dans le chœur, on compte près de soixante prêtres, dont un prélat, Mgr Dulong de Rosnay, et neuf chanoines : MM. Corrigou, vicaire général, Coat, curé-archiprêtre de Saint-Corentin, Le Duc, curé-archiprêtre de Saint-Mathieu de Morlaix, Le Goff, curé-archiprêtre de Saint-Pol, Milin, curé de Lambézellec, Le Roux, supérieur de la Maison de Saint-Joseph, Quéinnec, curé de Taulé, Morvan, recteur de Roscoff, Jouve, recteur de Plounéour-Ménez. On remarque encore MM. Godec, curé d'Elliant, Le Bail, curé de Plouzévédé, Kerboul, principal du collège de Léon, etc., etc.

Une messe en musique est chantée par un groupe d'artistes réunis sur l'initiative et sous la direction de M. Clech, professeur à Saint-Pol. De l'avis de tous, connaisseurs et simples profanes, l'exécution est de très bon effet.

A l'Evangile, M. Le Duc, curé de Saint-Mathieu, monte en chaire ; enfant de Plougoulm, il était tout désigné pour prendre la parole, en cette fête en l'honneur d'un enfant de Saint-Mathieu. Il parle avec tout son cœur, et il commente avec tout son talent le texte : *Magnificat anima mea Dominum...., quia fecit mihi magna qui potens est.....* Il commence par expliquer le caractère de cette solennité, montre la grandeur, la sublimité du rôle et de la mission du prêtre, et termine par quelques mots émus à l'adresse du vénéré jubilaire. Très brièvement il résume sa vie, vie toute de dévouement et d'étude, et montre en lui le vrai type du prêtre qui sait allier le goût de la science au zèle apostolique. Il rappelle

leur vieille amitié, le temps déjà bien lointain où lui et M. Tanguy, dans l'ardeur de leur jeunesse, travaillaient côte à côte au même champ, presque au même sillon. Enfin, il évoque le souvenir du jeune prêtre d'il y a cinquante ans, — c'est le jubilaire d'aujourd'hui, — qui, au sortir du séminaire, pendant la terrible épidémie qui fit tant de victimes à Morlaix, en 1854, donnait à ses compatriotes, héroïquement, les prémices d'un dévouement qui ne s'est jamais démenti depuis..... Après ce discours qui a produit sur l'auditoire une visible impression, M. le Curé-archiprêtre de Saint-Pol annonce, au nom de Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon, que le Saint Père le Pape accorde à tous les assistants la bénédiction apostolique.....

A l'issue de la messe, une scène bien touchante vient montrer combien tous les paroissiens, jusqu'aux petits enfants, sont de cœur avec leur pasteur. Un groupe de petites filles revêtues de blanc, lui présente d'énormes bouquets dans la cour du presbytère ; une d'entre elles lui lit un gracieux compliment en vers bretons... Le bon recteur en doit subir bien d'autres aujourd'hui ! En effet, quelle occasion meilleure pour lui faire boire jusqu'à la lie son calice de gloire ?...

Le banquet qui suit la messe est un banquet selon les rites antiques. Comme dessert, des bardes — M. Léon, recteur de Cléder, en breton, M. Coatarmanac'h, supérieur de la maison Keroulas, en français, — chantent les exploits, non point des héros d'Ilion ou de Roncevaux, mais du héros de la fête. La pièce de M. le Recteur de Cléder, où il passe en revue toute l'existence de son vieil ami, est un régal qui égaie toute la salle. Mais pour que le banquet finisse selon le rite moderne, il faut aussi des toasts. Mgr Dulong, reprenant le thème de M. Léon, le développe avec toute sa finesse et sa distinction habituelles, ajoute de nouveaux traits et obtient un égal succès. M. le Vicaire général, et M. le Maire de la commune, le sympathique M. Monot, ajoutent quelques mots très heureux. Le vénérable recteur répond et, en termes émus, remercie tout le monde.....

En résumé, ce fut là vraiment une bonne et belle journée, et l'impression que chacun a rapportée de ces cérémonies ne saurait être plus édifiante. De voir toute une population en habits de fête, laisser là les travaux qui pressent pour assister à la messe et aux vêpres avec une admirable piété, et unir ses prières à celles de son pasteur, — cela vous mettait dans l'âme, une sainte joie dont on ne pouvait que remercier Dieu, au milieu des tristesses présentes. L'honorable maire, M. Monot, a bien caractérisé cette solennité, lorsque, parlant au nom de ses administrés, il remercia tous les prêtres présents d'être venus assister à « cette fête de famille ». Oui, c'était une fête de famille, la fête d'une famille unie par la foi, la charité, unie par son attachement à son pasteur. Daigne Dieu les conserver encore longtemps à son troupeau et à ses amis, toujours plein de verdeur et de zèle ! *Testis.*

† †

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Un autre témoin de la belle fête de Plougoulm écrit, « sans crainte d'être démenti, que la santé du bon M. Tanguy nous promet des noces de diamant et au-delà. » Nous en acceptons l'augure avec bonheur et, en présentant au vénéré jubilaire l'expression de nos respectueuses sympathies avec nos plus sincères félicitations, nous lui redisons de tout cœur : *Ad multos annos !*

Brest. — **La Jeunesse Catholique Bretonne.** — Mardi 12 Juillet s'est tenue, rue Bugeaud 24, une grande réunion à laquelle assistaient plus de 800 ouvriers ; elle était organisée par la *Jeunesse Catholique Bretonne* de Brest, de création récente, mais dont la vie est déjà débordante.

Remarqués au bureau : MM. Dujardin, membre du Comité provincial de l'*Union de la Jeunesse Catholique Bretonne*, Buors, Kerbiriou, etc... Après avoir été présenté par M. Dujardin, M. Thierry, de Lyon, prend la parole.

L'éloquent conférencier, après avoir montré que nous sommes en ce moment livrés entièrement à la congrégation maçonnique, a directement attaqué cette congrégation, en montrant que ses membres ne sont ni libres, ni patriotes, ni impartiaux Mais à qui la faute si nous sommes menés par de telles gens ? Uniquement à nous catholiques, qui n'avons pas su faire notre devoir, à nous, pères de famille, qui depuis vingt ans n'avons jamais cessé de nous courber lâchement sous les lois les plus infâmes, dont la dernière chassant une multitude de religieux nous réduit à voir élever nos enfants dans des écoles sans Dieu. Mais ils reviendront, ces religieux ; elles seront rouvertes, ces écoles où l'on apprend aux enfants à devenir de bons Français en même temps que de bons chrétiens. L'orateur en fait le serment et avec lui la salle enthousiasmée jure d'entrer avec ardeur dans la lutte et de contribuer à la grande victoire qui se prépare.

M. Dujardin remercie ensuite M. Thierry de sa belle conférence et, s'adressant à son tour à l'auditoire, lui dit quelques paroles ardentes et enthousiastes. Des applaudissements nourris lui montrent qu'il a su toucher le cœur de nos ouvriers.

Un ordre du jour protestant contre la loi infâme qui vient d'être appliquée et affirmant notre dévouement à la cause catholique est adopté.

Plouescat. — **Bénédiction d'une ligne ferrée.** — Le dimanche 10 Juillet avait lieu l'inauguration du chemin de fer de Plouider à Plouescat, prolongement de la ligne de Brest à Saint-Pol-de-Léon. Nous avons été heureux d'apprendre et nous tenons à faire savoir que, aux trois stations : Tréflez, Plounévez-Lochrist et Plouescat, le clergé est venu bénir la nouvelle voie ferrée. M. le Sénateur Pichon, maire de Tréflez, a prononcé un discours rempli de sentiments chrétiens et a rendu au clergé paroissial un hommage aussi délicat que mérité.

La Musique Bretonne jugée à Paris. — Sous ce titre nous lisons dans la *Résistance* (Croix de Morlaix) : « Un concours avait été organisé à Paris, par les soins de la *Schola cantorum* et de M. Aubry, sur la musique populaire. Des prix devaient être décernés aux meilleurs recueils de mélodies populaires inédites. Nous sommes heureux d'annoncer que la musique bretonne y a remporté un grand triomphe. En effet, les recueils de M. Vallée, directeur de *Kroaz ar Vretoned* à Saint-Brieuc, et de M. l'abbé Guillerm, vicaire d'Ergué-Armel dans le Finistère, ont été couronnés et le jury en a décidé l'impression. Toutes nos félicitations aux heureux lauréats. »

Sainte-Anne d'Auray. — **Fêtes solennelles,** *23, 24, 25* et *26 Juillet*, sous la présidence de Mgr Conan, archevêque de Port-au-Prince (Haïti).

I. Inauguration du chemin de croix du cloître et pèlerinage des Tertiaires.

Programme : *23 Juillet*, à *8 heures* du soir, ouverture du Pardon ; procession aux flambeaux et adoration nocturne.

Le 24 Juillet, 7 heures, messe de communion des pèlerins ; *8 h. 1/2*, procession, messe et sermon ; *10 h. 1/2*, inauguration du chemin de croix ; après cette cérémonie, messe à la basilique ; à *2 heures*, vêpres.

II. Fête de sainte Anne.

Programme : *Le 25 Juillet, 10 heures* du matin, pèlerinage de Belz, procession et grand'messe : *4 h. 1/2*, vêpres pontificales, sermon et bénédiction du Saint-Sacrement ; *8 heures*, chapelet et exercices divers à la Scala Sancta.

Le 26 Juillet, 9 heures, messe pontificale ; *11 heures*, dernière messe ; *2 heures*, vêpres et procession ; *8 heures*, chapelet, chants, vénération de la relique de sainte Anne.

La Compagnie d'Orléans mettra en circulation de nombreux trains qui donneront toute facilité aux pèlerins de venir à Sainte-Anne et de rentrer chez eux.

Notamment, le 24 et le 26 Juillet, un train partant de Quimper à 6 h. 30 passera à Rosporden vers 6 h. 45 et arrivera à Sainte-Anne à 9 heures.

Le 26, un train partant de Carhaix à 4 h. 50 communiquera à Rosporden avec le train précédent et arrivera à Sainte-Anne à 9 heures.

Le 25 Juillet, deux trains spéciaux desservant toutes les stations partiront de Quimper à 11 h. 1/4 et 11 h. 57 du matin.

Le départ de Sainte-Anne se fera le 24 et le 26 pour Quimper, et le 26 pour Carhaix, à 4 h. 43.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

La suppression de l'Enseignement congréganiste. — De nouveaux arrêtés prescrivant la fermeture d'écoles congré-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ganistes ont encore augmenté le nombre des victimes de l'abominable loi du 7 Juillet. Le chiffre total des établissements fermés jusqu'à ce jour est de 3.049.

Les évêques ont fait entendre d'énergiques protestations contre ces mesures odieuses, en adressant aux religieux et religieuses frappés l'expression de leurs regrets et de leurs condoléances ; la plupart expriment le vœu de voir les religieux accepter la sécularisation et continuer leur œuvre dans les conditions nouvelles qui leur sont imposées.

Situation grave.— Nos lecteurs ont appris par les journaux qu'un conflit particulièrement grave et pouvant amener la rupture complète existe en ce moment entre le Saint-Siège et le Gouvernement français, conflit manifestement voulu par ce dernier. Les évêques de Laval et de Dijon ont été repris par la Cour romaine pour des faits de discipline ecclésiastique, qui regardent exclusivement le spirituel. Aucun homme de bonne foi ne pourra soutenir que le Gouvernement a le droit, en vertu du Concordat, d'intervenir en pareilles questions ; c'est cependant la prétention de M. Combes. Qu'eût-il dit si le Pape, au sujet de la suppression des traitements ecclésiastiques, choses purement matérielles, avait trouvé dans ce fait un motif suffisant pour dénoncer le Concordat? Son droit cependant eût été mieux établi ; car, aux termes du Concordat, le Gouvernement doit rétribuer convenablement les membres du clergé...

Quant aux faits reprochés aux deux évêques mis en cause, nous engageons les fidèles à ne pas se prononcer trop vite, mais à attendre sans trouble la décision du Souverain Pontife, puisque la cause est déférée à son tribunal. Dieu veille sur son Eglise et, une fois de plus, saura tirer le bien du mal.

Au-delà. — « Qu'y a-t-il au-delà ? L'esprit humain, poussé par une force invincible, ne cessera jamais de se demander : Qu'y a-t-il au-delà ! Veut-il s'arrêter soit dans le temps, soit dans l'espace ? Comme le point où il s'arrête n'est qu'une grandeur finie, plus grande seulement que toutes celles qui l'ont précédée, à peine commence-t-il à l'envisager que revient l'implacable question, et toujours, sans qu'il puisse faire taire le cri de sa curiosité. Il ne sert de rien de répondre : Au-delà sont des espaces, des temps et des grandeurs sans limites. Nul ne comprend ces paroles. Celui qui proclame l'existence de l'infini, et personne ne peut y échapper, accumule dans cette affirmation plus de surnaturel qu'il n'y en a dans tous les miracles de toutes les religions, car la notion de l'infini a ce double caractère de s'imposer et d'être incompréhensible. Quand cette notion s'empare de l'entendement, il n'y a qu'à se prosterner. Encore, à ce moment de poignantes angoisses, il faut demander grâce à sa raison : tous les ressorts de la vie intellectuelle menacent de se détendre ; on se

sent près d'être saisi par la sublime folie de Pascal. Cette notion positive et primordiale, le positivisme l'écarte gratuitement, elle et toutes ses conséquences dans la vie des sociétés.

La notion de l'infini dans le monde, j'en vois partout l'inévitable expression. Par elle, le surnaturel est au fond de tous les cœurs. L'idée de Dieu est une forme de l'idée de l'infini. Tant que le mystère de l'infini pèsera sur la pensée humaine, des temples seront élevés au culte de l'infini, que le Dieu s'appelle Brahma, Allah, Jéhova ou Jésus. Et sur la terre de ces temples, vous verrez des hommes agenouillés, prosternés, abîmés dans la pensée de l'infini. »

PASTEUR.

Quelle superbe profession de foi ! Au bout de sa raison, au sommet de sa science, Pasteur subissait le contact enivrant de la Divinité, et comme s'il eût voulu étouffer les négations de certains esprits ignorants et passionnés, il s'écriait avec enthousiasme : Je crois en Dieu !

Le 11e Pèlerinage des Vacances à Notre-Dame de La Salette, avec stations à Paray-le-Monial, à Notre-Dame du Laus, à Notre-Dame de Fourvière, à Ars, partira de Paris le mercredi 31 Août et y rentrera le samedi matin 10 Septembre 1904 Les Compagnies de chemin de fer accordent aux pelerins des réductions pour rejoindre à Paris le train spécial et regagner ensuite leur point de départ.

Prix du pèlerinage tous frais compris, chemin de fer, voitures, logements, repas : 1re classe : 195 fr.— 2e classe : 170 fr.— 3e classe : 155 fr.—

Envoyer les adhésions définitives avant le 15 Août. — Pour tous renseignements et pour le programme détaillé, s'adresser à M. l'abbé Louis PETIT, 98 bis, rue de l'Abbé-Groult, Paris-Vaugirard.

Bonne pensée.

O Christ vivant, ceux qui te nient te verront. Puissent-ils te voir avant le jour de ta justice ! Puissent-ils, en ce temps de ta clémence, vouloir ton pardon, qui leur est toujours offert ! Puissent-ils eux-mêmes se trouver pris dans les doux filets de ta miséricorde, ceux-là qui complotent pour écarter les autres des voies de la lumière et du pardon. Louis VEUILLOT.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du n° du 20 Juin 1904 :

La Guerre Russo-Japonaise. — Ses origines, par Albert FAUVEL. — II. La Bienheureuse Marguerite-Marie. Portrait intime, par Auguste HAMON. — III. — Les Primitifs français, par Pierre SUAU. — IV. Les prédicateurs de la

Archives diocésaines de Quimper et Léon

scène, par Henri LEROY. — V. Quelques traductions des Psaumes, par Albert CONDAMIN. — VI. Bulletin de philosophie anglaise, par H. LÉARD. — VII. Revue des livres. — VIII. — Notes bibliographiques. — IX. Evénements de la quinzaine.

Au Gré du vent ! *Histoires du Temps présent*, par Jean DES TOURELLES. *Quatrième serie.* Un vol. in-12 avec couverture illustrée. Prix : **2 fr. 50**. (Victor LECOFFRE, éditeur).

Le nom de Jean des Tourelles est populaire dans la presse catholique. Feuilles quotidiennes, Semaines religieuses et Bulletins paroissiaux reproduisent à l'envi ses nouvelles finement observées, originalement écrites, toujours moralisantes.

Toutes les bibliothèques paroissiales, toux ceux qui aiment la bonne et saine littérature, voudront posséder son qnatrième volume d'*Histoires du temps présent*. Il ne le cède en rien aux autres qui ont obtenu déjà un si grand et si légitime succès.

L'auteur a écrit une préface *sui generis*, où il dit tout le mal possible de son œuvre.

Le lecteur ne sera sûrement pas de son avis ; il se délectera en voyant démasqués tant de préjugés, d'erreurs et de mensonges ; il voudra répandre ce livre bienfaisant et, avec confiance, il répétera les derniers vers de l'introduction :

Œuvre modeste,
Qu'après toi reste,
Plante céleste :
La vérité !

La Politique chrétienne par A.-D SERTILLANGES, professeur de philosophie morale à l'Institut catholique de Paris. 1 vol. in-12 (Victor LECOFFRE, Editeur).

Ce volume vient bien après ceux que publiait naguère l'éminent professeur : *Nos Luttes ; Nos Vrais Ennemis ; le Patriotisme et la vie Sociale*. De ces derniers il synthétise les doctrines tout en les complétant, en les éclairant de points de vue nouveaux, et en les faisant converger vers la question brûlante par excellence ; celle dont tout le monde parle, mais dont peu de personnes connaissent les éléments multiples et les aspects infiniment variés : nous voulons dire « le Concordat à maintenir où à dénoncer au plus vite ; la Séparation à souhaiter, à provoquer, ou à fuir ».

Tous les côtés de la question sont envisagés par l'auteur avec une clarté de vues et une précision qui permettent à chacun de se faire une opinion nette, voulût-il même n'admettre point celle que propose l'auteur, après une enquête très complète et une discussion approfondie.

Vient de paraître :

Imitation des Saints, ou le chrétien sanctionné à leur école, par l'Abbé PRIGNEAUX ; 1 fort vol. grand in-32 de 500 pages. — Librairies Saint-Augustin, Louis CROZIER, Lyon, et AMAT, Paris.

Ce sont les Saints eux-mêmes qui enseignent la sainteté par leurs exemples et leurs paroles ; seulement l'auteur ajoute une réflexion pour mettre toutes choses au point.

Cet ouvrage comprend, en détail, toute la vie chrétienne sous une forme simple et claire, comme il convient, puisqu'il s'adresse à tout fidèle quel qu'il soit.

Relié toile pleine : 2 fr.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. Vendredi 29 Juillet 1904 N° 31.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la Prière ; Sainte Anne, Mère de la Sainte Vierge.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Nécrologie ; Retraites ecclésiastiques ; Indulgence de la Portioncule ; Ordination ; Quimper ; Distribution des prix ; Brest ; Association bretonne ; Des maitres et de l'argent pour les écoles publiques, s. v. p.

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome : Congrès Marial ; Paris ; Angoulême ; Les congrégations enseignantes demandées à l'étranger ; 6e Pèlerinage aux Sanctuaires d'Afrique ; Bonne pensée.

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 31 Juillet. — 10e Dimanche après la Pentecôte. S. Ignace de Loyola, Confesseur. Double. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et de l'Octave de Ste Anne.

Vêpres du suivant avec mémoires : de S. Paul, de S. Ignace, du Dimanche, de l'Octave et des SS. Machabées, Martyrs.

Au chœur, solennité de Ste Anne, avec mémoires de S. Ignace et du Dimanche.

Lundi, 1er Août. — S. Pierre aux liens. Double-majeur. Blanc.

Mardi, 2. — Octave de Ste Anne. Double. Blanc.

Mercredi, 3. — Découverte du corps de S. Etienne, Premier Martyr. Semi-double. Rouge.

Jeudi, 4. — S. Dominique, Confesseur. Double-majeur. Blanc.

Vendredi, 5. — Dédicace de N.-D. des Neiges. Double-majeur. Blanc.

Samedi, 6. — Transfiguration de N.-S. Jésus-Christ. Double-majeur. Blanc.

Dimanche, 7. — 11e Dimanche après la Pentecôte. S. Cajétan, Confesseur.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plogonnec et Ouessant . . . . . du 27 au 31 Juillet.
Ursulines de Morlaix et Saint-Louis-Brest . . . . . du 1er au 8 Août.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Apostolat de la Prière.

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR AOUT 1904

LA RAISON DANS LA VIE CHRÉTIENNE

Les ennemis de la foi ont longtemps prétendu s'attribuer le monopole de la raison, et ils reprochaient aux catholiques de ne point apprécier à sa valeur cette faculté illuminatrice et directrice de notre âme. Or, il suffit d'un peu d'examen pour constater que, de toutes les religions, aucune ne concilie avec plus de sagesse les droits de Dieu et ceux du bon sens.

Nos dogmes renferment assurément des mystères, qui dépassent la portée de notre intelligence, mais voilà dix-neuf siècles et plus que l'on cherche, sans les découvrir, les antinomies réelles entre la raison et la foi. Quant au paganisme, à l'islamisme, même à ce fameux boudhisme, si fort à la mode chez certains intellectuels — nous ne parlons pas des fétichismes barbares — ils accueillent toutes les incohérences, toutes les contradictions, toutes les absurdités.

Pour les pratiques du culte et la direction de la vie, même contraste. Chez les adeptes des religions mensongères, on rencontre des observances rigoureuses, mais presque toujours bizarres, ridicules, exagérées, cruelles, dépourvues de but élevé. Si la religion de JÉSUS-CHRIST impose des mortifications, c'est pour soumettre les passions à la règle de la volonté, ou pour unir le chrétien au sacrifice du Rédempteur, ou pour faire profiter les autres hommes de ce dont se privent les plus généreux de leurs frères. Les pénitents païens sont le plus souvent des jongleurs, des spéculateurs ou des déséquilibrés ; les ascètes chrétiens sont les modèles et les bienfaiteurs de l'humanité.

Cette concordance parfaite de la foi et de la raison se retrouve dans la vie spirituelle, qui est fondée sur les enseignements de la révélation et sur les exemples de Notre-Seigneur, mais qui ne se sépare jamais de la raison et du bon sens. L'Église a toujours condamné les excès de certains mystiques qui, sous prétexte de suivre les ordres de l'Esprit-Saint, poussaient aux étrangetés dans la conduite ou dans les dévotions. Saint Ignace, dans ses règles pour le choix d'un état de vie, montre très clairement comment il faut combiner et contrôler les unes par les autres, les lumières surnaturelles et les lumières naturelles, qui sont, elles aussi, un don de Dieu.

Le rationaliste pousse le culte de la raison jusqu'à nier tout le surnaturel ; le chrétien raisonnable prête l'oreille aux voix intérieures, mais sans négliger le secours des facultés précieuses dont Dieu a orné son âme. Il se soumet à son Créateur, il aime et s'efforce d'imiter son Rédempteur, non point aveuglément et comme une machine, mais avec toutes les saines et fortes énergies de son âme intelligente et libre.

SAINTE ANNE, MÈRE DE LA SAINTE VIERGE

Sainte Anne, dont le nom signifie *gracieuse*, épousa saint Joachim, et de ce mariage naquit la Sainte Vierge. Ils furent l'un et l'autre honorés publiquement dans l'Eglise dès les premiers siècles. Saint Jean Damascène donne de grands éloges à leur vertu. L'empereur Justinien 1er fit bâtir à Constantinople une église sous l'invocation de sainte Anne, vers 550. Il s'est opéré de tout temps des miracles par son intercession, et l'on en trouve l'histoire dans le recueil des Bollandistes.

Dieu voulut montrer par ces prodiges combien il approuvait la dévotion des fidèles envers une sainte qui fut un modèle accompli de vertu pour les personnes engagées dans l'état du mariage.

Ce fut un sublime honneur pour sainte Anne d'être destinée à donner au monde la Mère de Dieu ; mais il lui revient beaucoup plus de gloire d'avoir formé le cœur de Marie à la vertu et à l'innocence. Elle fut dans les mains de Dieu le principal instrument de notre salut, en préparant le vase d'élection que le Saint des saints devait employer pour remplir les vues de son amour. L'Eglise célèbrera dans tous les âges la piété maternelle de sainte Anne, et la gloire de sa Fille rejaillira sur elle de génération en génération. Puisse son exemple réveiller le soin des pères et des mères ! Leur devoir le plus sacré est d'élever des enfants dans la crainte du Seigneur : par là, ils honorent Dieu, perpétuent sur la terre la gloire de son nom et se sanctifient eux-mêmes : saint Paul dit formellement sur ce point essentiel que les parents ne se sauvent qu'autant qu'ils s'appliquent à bien élever leurs enfants. Il ne voulait point que l'on admît au service des autels ceux dont les enfants ne justifiaient pas par une conduite édifiante l'éducation chrétienne qu'ils avaient dû recevoir.

Eh ! pourquoi tant d'empressement pour procurer des honneurs et des richesses à ses enfants ? pourquoi tant de soins pour leur donner les grâces du corps et leur inspirer le goût de la frivolité, tandis qu'on néglige de les former à la vertu, qui seule peut les rendre heureux ? Cette réflexion faisait verser des larmes à un philosophe païen, Cratès. Il eût souhaité monter sur le lieu le plus élevé de la ville pour crier de toutes ses forces : « Citoyens, à quoi pensez-vous ? Tout votre temps se passe à amasser des trésors pour vos enfants, et vous ne songez pas à cultiver leurs âmes, comme s'il était plus important de leur laisser des biens que de la vertu ! »

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.**

II. **Retraites** : QUIMPER, retraites ecclésiastiques, du 1er au 6 Août, et du 8 au 13.

— LESNEVEN, retraite française pour les dames, du 6 au 13 Août.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Nécrologie. — M. GUILLOU, JACQUES-MARIE, *ancien recteur de Saint-Sauveur de Sizun*. — Nous apprenons avec regret la mort de M. Jacques-Marie Guillou, ancien recteur de Saint-Sauveur, décédé à Pleyber-Christ le 21 Juillet dernier.

Né à Guimiliau, le 10 Mars 1851, M. Guillou fut ordonné prêtre le 27 Mars 1875, et un mois après, devint, le 30 Avril, vicaire à Plourin-Morlaix.

Aumônier de la Retraite de Lesneven depuis le 10 Octobre 1887, il fut nommé recteur de Saint-Sauveur de Sizun le 9 Juin 1890, où pendant 13 ans, il se montra tout dévoué à ses paroissiens et acquit la réputation d'un celtisant de premier ordre tant par ses prédications que par ses écrits, particulièrement les Vies de Saint Miliau et de Saint Mélar. Depuis plusieurs années sa santé était bien précaire ; une maladie de foie s'était déclarée, et, voyant ses forces décliner, il crut devoir demander à être relevé de ses fonctions. Démissionnaire le 23 Novembre 1903, M. Guillou s'était retiré chez son frère, recteur de Pleyber-Christ. Depuis le 8 de ce mois son état s'était sensiblement aggravé, et c'est dans les sentiments d'une vive piété et d'une chrétienne résignation qu'il a reçu les derniers sacrements avant de perdre connaissance.

Son inhumation a eu lieu à Guimiliau en présence d'un nombre considérable de prêtres et de fidèles, non seulement de Guimiliau, mais encore de Saint-Sauveur, de Pleyber-Christ et des paroisses voisines.

R. I. P.

Retraites ecclésiastiques. — Comme nous l'avons déjà annoncé, les deux retraites pastorales auront lieu, au Grand-Séminaire, du 1er au 6 Août et du 8 au 13. Elles seront prêchées par M. l'abbé Janvier, missionnaire apostolique.

On ne saurait trop recommander aux prières des fidèles ces pieux exercices où les prêtres, en se sanctifiant eux-mêmes, se préparent à travailler plus efficacement au salut des âmes qui leur sont confiées. Jamais l'échange de la prière entre une paroisse et son pasteur n'est plus importante, plus nécessaire, plus féconde qu'au moment des retraites sacerdotales.

Indulgence de la Portioncule. — Mardi prochain, 2 Août, a lieu le *grand Pardon* d'Assise ou Indulgence de la *Portioncule*, faveur précieuse accordée par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même à saint François et confirmée par les Souverains Pontifes.

Cette Indulgence a le grand privilège de pouvoir être gagnée plusieurs fois le même jour, *toties quoties*, c'est-à-dire autant de fois qu'avec l'intention d'y participer on visite un sanctuaire auquel elle est attachée, et cela depuis les *premières Vêpres* (2 heures de l'après-midi) du 1er Août jusqu'au soir (coucher du soleil) du lendemain.

A Quimper, l'indulgence de la *Portioncule* est attachée, comme on sait, à la Cathédrale de Saint-Corentin.

N. B. — I. Les membres du Tiers-Ordre de S. François d'Assise habitant dans un lieu où il n'y a ni église ni chapelle possédant le privilège de la Portioncule, peuvent gagner cette Indulgence dans leur église paroissiale. (S. Cong., 3 Janvier 1893.)

II. La confession et la communion peuvent être faites *dans toute église*, le 1er ou le 2 Août.

Ordination. — L'ordination de lundi dernier à la Cathédrale a été fort belle, et les cérémonies se sont déroulées en présence d'un grand concours de prêtres et de fidèles.

Commencée à 7 heures, elle n'a pris fin que vers 11 heures, vu le nombre considérable d'ordinands appelés à recevoir les Ordres majeurs. La veille, Monseigneur avait conféré, dans la chapelle du Grand-Séminaire, la tonsure à 55 séminaristes et les Ordres mineurs à 63.

Voici les noms de ceux qui ont reçu lundi les Ordres majeurs :

SOUS-DIACONAT

MM. Abgrall, Yves-Joseph, de Lampaul-Guimiliau ;
Autret, Pierre-Marie, de Châteaulin ;
Bodénès, Emile, de Tréglonou ;
Botéraou, Joseph-Marie, de Ploudalmézeau ;
Copy, François-Marie, de Lampaul-Ploudalmézeau ;
Furet, Joseph-Marie, de Saint-Sauveur, de Brest ;
Gouchen, Prosper-Marie, de Saint-Pierre-Quilbignon ;
Gourvil, François-Marie, de Saint-Jean-du-Doigt ;
Guillerm, Gabriel, de Trégarantec ;
Guinvarc'h, Yves-Joseph, de l'Ile-Tudy ;
Guyader, Alain-Marie, de Plomelin ;
Hamon, Victor-Marie, de Saint-Pierre-Quilbignon ;
Hémery, Hippolyte-Marie, de Pleyben ;
Hénaff, René, de Plogonnec ;
Huiban, Jérôme-Jean-Louis, de Scaër ;
Jacq, Jean, de Saint-Pol-de-Léon ;
Kéramoal, Ernest-François, du Relecq-Kerhuon ;
Kerbrat, Claude, de Plabennec ;
Lagathu, Alexandre-Yves-Marie, de Guilers-Brest ;
Lanchès, François-Louis, de Châteauneuf-du-Faou ;
Le Bas, Guillaume-Pierre-Marie, de Plonévez-du-Faou ;
Le Bléis, Isidore-Marie, de Plomeur ;
Le Goff, Alain-Jean, de Kerlouan ;
Le Séac'h, François, de Briec ;
Le Stum, Jean-Marie, de Landévennec ;
Loaëc, Louis-Vincent, de Brest ;
Louboutin, Ronan-Marie, de Plonévez-Porzay ;
Luguern, Pierre-Marie, de Saint-Divy ;
Martin, Armand-Yves-Paul, de Névez ;
Mazé, Yves-Corentin-Joseph, de Brest ;
Mazéas, François-Marie, de Plouescat ;

Archives diocésaines de Quimper et Léon

MM. Mell, Arsène, de Quimper ;
Moré, Yves, de Dinéault ;
Morvan, Pierre-Marie, de Ploujean ;
Pasteur, Claude, de Saint-Pierre-Quilbignon ;
Philippon, Pierre-Louis, de Moëlan ;
Prigent, Yves-Marie, de Guerlesquin ;
Quéméneur, Jean-Henri-François, de Comanna ;
Riou, Jean-Louis, de Plouvorn ;
Ruppe, François-Marie, de Spézet ;
Sanquer, Jean. de Landivisiau ;
Sibiril, Jean-Yves, de Pleyber-Christ ;
Tanguy, Alain-Marie, de Ploujean ;
Thalamot, Jean-Marie, de Cléden-Cap-Sizun ;
Trébaul, Michel-Marie, de Lanrivoaré ;
Vétel, Emile-Marie, de Carhaix ;
Andrieux, Yves, eudiste sécularisé.

DIACONAT :

MM. Bléas, Gabriel-Jean-Marie, de Guiclan ;
Brannellec, Pierre, de Plouider ;
Cadiou, Jean-Marie, de Saint-Pierre-Quilbignon ;
Caëric, Jean-Marie, de Querrien ;
Daré, François-Marie, du Relecq-Kerhuon ;
Drézen, Isidore, de Treffiagat ;
Guillou, Jean-Marie, d'Esquibien ;
Guyard, Louis-Hervé-Marie, de Douarnenez ;
Jézéquel, Noël-Laurent, de Plouguin ;
Le Lec, Yves-Pierre-Jean, de Plobannalec ;
Le Maout, Yves-Thomas-Jacques, de Saint-Evarzec ;
Le Rest, Aimé-Eugène, de Lambézellec ;
Madec, François-Guillaume, de Saint-Marc ;
Mesguen, Edouard-Gabriel, de Plouescat ;
Nicolas, Guillaume, de Ploujean ;
Offret, Charles-Léon, de Brest ;
Pérennès, Urbain-Louis-Guillaume, de Tréboul ;
Prigent, Jean-Louis, de Guissény ;
Salou, Louis, de Ploudaniel ;
Soubigou, Ambroise, de Sizun ;
Tanguy, Joseph-René, de Morlaix ;

PRÊTRISE

MM. Balbous, Joseph-François, de Quimper ;
Bizien, Henri-Paul-Marie, de Landivisiau ;
Bizien, Victor-Hervé, de Guipavas ;
Cabillic, Henri, de Plouhinec ;
Caill, Yves, de Lanriec ;
Calvez, Yves-Marie, de Lesneven ;
Caroff, Vincent-Louis, de Lesneven ;
Chapalain, Jean-Louis, de l'Ile de Batz ;

MM. Colin, Prosper-Marie, de Plabennec ;
Corre, Jean-Marie, de Châteaulin ;
Courtès, René, de Plomeur ;
Drénou, Benjamin, de Moëlan ;
Falhon, Jean-Pierre-Marie, de Henvic ;
Gaonac'h, Jérôme, de Pluguffan ;
Godec, Jean-Marie, de Plouénan ;
Guézennec, Yves-Marie, de Cléden-Cap-Sizun ;
Guiziou, Pierre, de Plomeur ;
Jacq, Goulven-Joseph-Marie, de Plounéour-Trez ;
Jézéquel, Paul-Marie, de Lambézellec ;
Kergoat, Louis-Jean-Marie, de Pleyben ;
Le Bot, Jean-Pierre, de Dirinon ;
Le Louët, Alexandre-Marie, de Quimper ;
Mao, Hervé, de Ploaré ;
Mao, Paul, de Douarnenez ;
Marzin, André, de Landudec ;
Mévellec, Louis-Alain, de Coray ;
Nédellec, Yves-Marie, de Quéménéven ;
Nizi, Joseph-Jean-Louis, de Brest ;
Paul, Charles-Olivier, de Brest ;
Paubert, Henri-Alphonse, de Tréboul ;
Pencréac'h, Jean-Pierre, de Locmélard ;
Pennec, Antoine-Marie, de Pluguffan ;
Quéméneur, Jean-Marie, de Saint-Sauveur, de Sizun ;
Rozec, Jean-François-Marie, de Bodilis ;
Rosec, Joseph, de Lesneven ;
Saout, Guillaume-Marie, de Saint-Méen ;
Sichez, Maurice-Jean-Joseph, de Brest ;
De Guérif, Joseph, de l'archidiocèse de Rennes.

QUIMPER. — Le Tribunal civil de Quimper a rendu, mercredi 27 Juillet, le prononcé de son jugement dans l'affaire intentée par Mgr l'Evêque au journal le *Réveil du Finistère* en restitution du manuscrit d'un mandement sur Jeanne d'Arc, qui lui avait été dérobé.

« Le gérant et les imprimeurs du journal le *Réveil du Finistère* sont condamnés solidairement envers Mgr l'Evêque de Quimper à 150 francs de dommages-intérêts, à la restitution du manuscrit dans le délai de trois jours, à peine d'une contrainte de 5 francs par jour de retard, et aux dépens. »

Mgr Sallot de Brobèque, dont la santé était altérée à l'époque des fêtes de Notre-Dame du Raz, vient d'annoncer à Mgr l'Evêque qu'il est complètement rétabli.

Le généreux prélat a envoyé cinq cents francs, qu'il destine à nos prêtres privés de traitement.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Distribution des prix. — *Sucrés*. — Monseigneur l'Evêque de Quimper a présidé la distribution des prix dans les principaux établissements libres de sa ville épiscopale : Sacré-Cœur, Retraite, Pensionnat Sainte-Marie, école Saint-Yves.

On sait que ce dernier établissement avait vu son personnel dispersé l'an dernier, ses portes fermées, sa chapelle sous les scellés, elle l'est même encore. Il ne dut sa réouverture qu'à l'énergie de Sa Grandeur qui aplanit les difficultés et dissipa les craintes qu'on pouvait alors éprouver, comme l'a fait remarquer à bon droit, dans son discours, le Supérieur, M. l'abbé Corre, au moment de la distribution des prix.

Monseigneur a répondu en affirmant une fois de plus sa sympathie pour la maison, et sa ferme confiance en sa prospérité dont les succès de cette année, malgré les circonstances pénibles connues, sont le gage assuré. Nous avons, en effet, la bonne fortune d'annoncer que les deux élèves de rhétorique, MM. de Kérallain et Morel, déclarés admissibles aussi au baccalauréat, viennent d'être reçus définitivement.

— A la distribution des prix du Pensionnat Sainte-Marie, Monseigneur a adressé à l'assistance quelques paroles de réconfort et d'espérance. De longs jours de prospérité sont certainement réservés encore à cet établissement qui produit tant de bien dans la région, et dont la réputation est si bien méritée, comme le prouvent les résultats obtenus, cette année, à différents examens et publiés au palmarès :

7 élèves sont déclarés admissibles à l'Institut catholique d'Arts et métiers de Lille, à la suite du concours des 22, 23, 24 Juin ; 2 élèves admis à l'Ecole d'Arts et métiers de Reims, à la suite du concours de Juin dernier.

1 élève admis à l'emploi d'*élève-mécanicien* de la Marine ; 17 autres élèves déclarés admissibles au dernier concours d'admission aux écoles des Mécaniciens de la Marine.

17 élèves ont obtenu le brevet élémentaire à la dernière session. Le résultat du concours des Postes et Télégraphes et celui des Ponts et Chaussées ne sont pas encore connus.

La Société des Agriculteurs de France a décerné aux élèves de 3e année de la section agricole : 2 médailles d'argent, 3 médailles de bronze et 11 diplômes d'Agriculture.

Enfin 40 élèves des classes moyennes ont obtenu le certificat d'études.

La rentrée des classes est fixée au 15 septembre, et tous les bruits alarmants qui ont circulé prématurément doivent être considérés comme non avenus. La rentrée s'effectuera dans les mêmes conditions que par le passé, sans aucune modification aux programmes des études et les familles peuvent continuer en toute confiance à y conduire leurs enfants.

— On nous communique plusieurs autres succès obtenus à Quimper par l'enseignement libre.

Particulièrement, dans les écoles paroissiales dirigées par les Frères, 20 élèves ont obtenu le certificat d'études sur 38 présentés ;

A l'école Sainte-Anne : au brevet supérieur, 2 reçues sur 3 ; au certificat d'études, 5 sur 7.

Aux Ursulines : brevet simple, 2 sur 4 ; au certificat d'études, 4 sur 5 ;

Au milieu des tristesses présentes, ces résultats sont bien encourageants, surtout lorsqu'on constate que les commissions d'examens sont loin d'être mixtes, comme ce ne serait que justice.

— De nombreux succès nous sont en outre signalés pour l'école libre des Frères de Lambézellec :

Tous les élèves (soit 43) présentés au certificat d'études primaires ont été reçus définitivement ;

4 ont obtenu le brevet élémentaire ;

15 sont déclarés admissibles à l'école des Apprentis élèves-mécaniciens et 1 est admis aux élèves directs, c'est-à-dire que, sans passer par l'école de Brest ou de Toulon, il entre directement dans les mécaniciens, ce qui lui suppose 19 ans d'âge et 3 années d'études supplémentaires.

Les résultats pour les autres collèges ou écoles du département ne nous sont pas encore parvenus.

— La distribution des prix du Petit-Séminaire de Pont-Croix a eu lieu hier, jeudi, 28 Juillet.

Elle a été présidée par M. Fléiter, vicaire général, Mgr l'Evêque s'étant trouvé empêché au dernier moment.

Brest. — École libre de Notre-Dame de Bon-Secours. — *Distribution des Prix*. — Présidée par M. le Curé de Saint-Louis, la distribution des prix aux élèves de l'École libre de Notre-Dame de Bon-Secours a été des plus brillantes.

Les familles ont témoigné leur satisfaction lorsque le directeur de l'école, M. l'abbé Ropars, en saluant dans son allocution charmante de bonhomie M. le chanoine Roull, a proclamé la bonne nouvelle que M. l'Archiprêtre de Saint-Louis va faire désormais partie de la famille de Notre-Dame de Bon-Secours, à laquelle « il veut bien prêter son concours si précieux, et mettre au service du collège sa longue expérience de l'éducation de la jeunesse. »

M. l'abbé Roull, dans le discours d'usage qu'il a ensuite prononcé, a donné comme les grandes lignes du programme qu'il se propose, en entrant dès aujourd'hui « en rapport plus intime avec Bon-Secours ». Mais il maintient, il en a donné l'assurance, l'esprit du collège, ses habitudes et ses traditions ; puis rendant un public hommage à la bonté, à la sagesse et à la fermeté du directeur que la Providence a choisi, il exprime le vœu « que l'état de sa santé lui permette de rester longtemps à la tête de cette maison où il jouit d'une incontestable autorité. »

En terminant, M. le curé de Saint-Louis souhaite aux jeunes écoliers joyeuses et saintes vacances, en leur donnant rendez-vous pour la rentrée, fixée au 4 Octobre prochain.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Notre-Dame-des-Naufragés. — A la fête d'inauguration de la statue de la Vierge aux Naufragés à la Pointe du Raz, M. l'amiral de Cuverville, sénateur du Finistère, raconta un épisode émouvant de sa vie de marin : un navire qu'il commandait fut sauvé dans des conditions telles qu'un officier protestant n'hésita pas à y reconnaître la protection de la Sainte-Vierge et de sainte Anne. Le récit, auquel notre compte-rendu n'a pu que faire une brève allusion, a été publié par le journal l'*Univers*. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en le reproduisant *in extenso*.

« Il y a environ 20 ans de cela, dit l'amiral, je commandais la frégate école de matelotage l'*Alceste*. Nous revenions des îles du cap Vert, avec mission de nous rendre à Quiberon. Nous avions fait une magnifique traversée jusqu'aux Açores, où nous devions toucher ; mais après avoir quitté ces îles, nous fûmes assaillis à quelques jours de là par deux coups de vent très violents, comme j'en ai rarement vu dans ma carrière. Nous pûmes traverser ces épreuves sans encombre, et au moment où nous approchions de Belle-Isle, le temps était devenu magnifique.

« Notre frégate avait toutes voiles dessus, y compris les bonnettes, et nous filions plus de dix nœuds, lorsque descendant dans mon appartement, et jetant un coup d'œil sur le baromètre, je vis qu'en quelques minutes, il avait baissé d'une façon insolite. Je pressentis un nouveau coup de vent, et ne voulant pas me laisser affaler sur la côte dans des conditions où l'on n'aurait pu reconnaître les atterrages, je virai de bord, à la stupéfaction de mes officiers, et je mis le cap au large, en faisant toute la voile que le temps pouvait comporter. Quand la manœuvre fut terminée, je dis à mes officiers que j'avais agi ainsi en prévision d'un nouveau coup de vent, lequel d'ailleurs ne tarda pas à nous assaillir, dans des conditions telles que nous fûmes obligés de serrer les voiles hautes, puis de diminuer la toile en prenant des ris ; et enfin, vers dix heures du soir, nous nous trouvions de nouveau en cape.

« Une pluie torrentielle se mit à tomber, nous n'avions pas de vue, et un courant violent, par grande marée, nous portait près des parages de l'île de Sein. Nous sondions constamment, et par une diminution progressive, la sonde nous indiquait que nous nous rapprochions de terre.

« Tout à coup la ligne de sonde s'engagea. Il importait de la dégager pour en faire usage à nouveau. Avec un dévouement que l'on rencontre toujours en de pareilles circonstances, un gabier se fit amarrer par la ceinture, et se laissa suspendre en dehors du bordage pour tâcher de dégager la ligne. Cette opération était dangereuse et désagréable, en raison de la grosse mer et du roulis de la frégate. Le brave gabier était ballotté, immergé et soulevé en l'air sans discontinuer ; enfin, au bout d'une demi-heure, il réussit à dégager la ligne, et nous sondâmes à nouveau, constatant de plus en plus que nous nous rapprochions de terre. Au petit jour, quand nous pûmes nous rendre compte de l'état de la mer,

nous pouvions nous croire à proximité des brisants : c'était seulement le courant de jusant opposé au vent qui déterminait ce déferlement.

« Il importait de savoir exactement où nous étions, car, depuis plusieurs jours, nous n'avions pu contrôler notre position.

« J'avais prescrit à l'officier des montres, chargé des observations astronomiques, de se tenir sur la dunette, et, si le soleil venait à se montrer, de prendre une hauteur. Mais il y avait dans le ciel une nuée impénétrable ; et nous étions arrivés jusqu'à onze heures du matin, sans avoir pu rien observer.

« A ce moment mon second, un capitaine de frégate, de religion protestante, se trouvait à mes côtés sur le pont, et je lui dis :

« — Ne pensez-vous pas, commandant, que si nous sortons indemnes de la situation où nous sommes, cela vaudrait bien un acte de reconnaissance envers la Vierge, et un pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray ?

« — Certes, commandant, répondit mon second, et j'y prendrai part de grand cœur !

« A peine mon second avait-il fait cet acte d'adhésion, que sans qu'on pût le pressentir, la nuée se déchirait, à l'endroit même où se trouvait le soleil, et l'officier des montres s'écriait : « Ah ! commandant, j'ai une hauteur ! » Je faisais alors jeter le plomb de sonde, et par la combinaison de son observation, et de la hauteur du fond, j'obtenais notre position approximative. Elle nous plaçait à environ 16 milles dans l'Ouest de la chaussée de Sein, vers laquelle nous aurions été portés infailliblement.

« Nous manœuvrâmes de manière à éviter les écueils, mais notre situation devenant critique, je réunis mes officiers en conseil et leur dis que l'état de la mer nous empêchant de nous rendre à Quiberon, nous n'avions que deux voies à prendre : ou bien faire route vers Brest, sans pilote, ce qui constituait une opération assez délicate, ou bien essayer d'entrer dans la Manche, en doublant Ouessant, opération non moins délicate et très dangereuse, en raison d'une saute de vent possible. A l'unanimité moins une voix, mes officiers furent d'avis qu'il fallait tenter l'entrée de Brest ; c'était aussi mon opinion, et nous manœuvrâmes en conséquence. La nuit approchait. J'avais fait placer dans la mâture des hommes appartenant au pays, afin qu'ils me prévinssent des terres ou des feux en vue. Enfin, vers sept heures et demie du soir, un gabier en tête du mât de misaine apercevait le feu de Créach (île d'Ouessant). Son affirmation me fut confirmée par un officier qui monta dans la mâture, et nous pûmes gouverner en conséquence par un courant extrêmement violent. Le vent s'était calmé ; nous reconnûmes bientôt les feux des Pierres-Noires et de Saint-Mathieu, et enfin, à une heure du matin, nous arrivions en rade de Brest, sains et saufs, après les angoisses par lesquelles nous avions passé.

« Le temps était encore si mauvais que, pour rabanter les voiles, dans l'impossibilité de les serrer car elles étaient trop mouillées, les hommes mirent plus d'une heure, et il fallut les relever

Archives diocésaines de Quimper et Léon

deux fois sur les vergues. Enfin, vers trois heures du matin, tout était terminé, lorsque le vent sautant brusquement du Sud-Ouest au Nord-Ouest en soufflant en foudre, nous montra que si nous avions essayé de doubler Ouessant nous étions infailliblement perdus.

« Nous venions d'échapper à bien des dangers, au cours de ces deux journées des 9 et 10 Février 1883, et, en reconnaissance, le lendemain, officiers et matelots de l'*Alceste* assistaient à une messe d'actions de grâces à Saint-Louis de Brest, et, quelques jours plus tard, accompagné de mon second, j'allais faire à Sainte-Anne d'Auray le pèlerinage promis, dont un *ex-voto* en marbre rappelle le souvenir. »

Et l'amiral de Cuverville ajoute en nous reconduisant : « Il n'est peut-être pas de marin, qui un jour dans sa vie n'ait eu à redouter les parages de Sein : c'est une heureuse idée d'avoir placé là l'image de Celle qui est l'*Etoile de la mer*. »

Association Bretonne. — L'*Association Bretonne*, présidée par le comte Lanjuinais, tiendra cette année sa 45e session, à Châteaubriant, du 12 au 17 Septembre prochain.

Voici l'ordre général du Congrès :

Lundi 12 Septembre. — Messe du Saint-Esprit à 9 heures.

A 2 heures, séance publique d'ouverture. Nomination du bureau du Congrès. Réunion dans chaque section pour la fixation de l'ordre des travaux.

Mardi 13 Septembre. — A 8 heures du matin, conférence d'archéologie et d'agriculture, dans le local affecté à chaque section. A l'issue de la séance de la section d'archéologie, réunion des bibliophiles bretons.

A 10 h., réception des produits et ouverture de l'exposition d'agriculture. A 3 heures, séance publique.

Mercredi 14 Septembre. — Excursion archéologique. A 8 h. du matin, conférence d'agriculture. A 3 h., séance publique d'agriculture.

Jeudi 15 Septembre. — A 8 h. du matin, conférence d'archéologie. A 9 h., ouverture du concours hippique. A 1 h. du soir, opération des jurys. A 8 h. du soir, séance publique.

Vendredi 16 Septembre. — A 8 h. du matin, messes pour les défunts de l'Association Bretonne. A 9 h., conférence d'archéologie et d'agriculture. A 3 h., séance publique.

Samedi 17 Septembre. — A 9 heures du matin, séance de clôture.

Le programme de la section d'archéologie qui intéresse plus particulièrement les lecteurs de la *Semaine religieuse* est, comme toujours, fort attrayant. Il n'est pas, du reste, « exclusif et pourra comprendre tout travail intéressant l'histoire, l'archéologie et la littérature bretonne. »

Des maîtres et de l'argent pour les écoles publiques, s. v. p. — Six cents instituteurs et institutrices réunis à Roanne le 8 Juin 1904, ont envoyé à la *Lanterne* un appel dont voici quelques passages :

« Le moment est critique ; les congrégations vont disparaître, et il va falloir les remplacer par un personnel laïque, capable d'assumer à lui seul toute la charge et la responsabilité de l'enseignement. Pour ceux qui connaissent la pénible situation des instituteurs de campagne ; pour ceux qui savent que le découragement a gagné nos âmes, pourtant vaillantes mais toujours bercés d'illusions sans cesse déçues, pour ceux-là le problème est gros de difficultés et de conséquences. Les écoles normales, presque vides, ne fournissent qu'un personnel bien insuffisant. Pour faire face au besoin présent, on fait appel à de jeunes maîtres préparés à la hâte dans les écoles supérieures, et manquant totalement des notions pédagogiques indispensables à ceux qui se vouent à l'enseignement.

« Et cette situation pleine de péril pour la cause qu'ils ont voulu servir est l'œuvre de ces députés républicains qui ont cru avoir tout fait pour l'instituteur en lui permettant d'arriver à trente-cinq ans à un traitement de 1,200 francs !

« Voilà le mal, mal redoutable que des esprits éminents ont depuis longtemps déjà signalé à la vigilance de ceux sur qui pèse la responsabilité des destinées de la démocratie... »

Qu'on s'empresse donc d'arrêter à la frontière ces milliers d'instituteurs et d'institutrices, en voie d'émigration, qui enseignaient gratuitement ou à prix réduit ; qu'on les réinstalle dans leurs écoles libres et publiques : Voilà, sous la main, un personnel enseignant de premier choix. Après cela la majoration du traitement des maîtres laïques se fera toute seule ; moins ces maîtres occuperont de postes, plus ils seront rétribués. Avez-vous saisi l'opération, mes bons amis les primaires ? Alors vite un nouvel appel à la *Lanterne*.

X...

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — L'office funèbre pour le repos de l'âme de Léon XIII a eu lieu, comme nous l'avons déjà annoncé, mercredi 20, à Saint-Pierre, dans le transept de droite, où se trouve l'autel des saints Procès et Martinien. L'heure fixée était 10 h. 1/2.

S. S. Pie X est descendu à Saint-Pierre et a assisté à la messe. Le cardinal Agliardi officiait. Le Pape, ayant donné l'absoute, a dit une courte prière près du tombeau provisoire de Léon XIII. Il est rentré à midi dans ses appartements. Assistaient à la cérémonie les neveux de Léon XIII, les ambassadeurs d'Espagne et d'Autriche-Hongrie, les ministres de Prusse, de Russie et de Bavière, de nombreux cardinaux et une assistance de plus de cinq mille personnes.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

M. Henri Bazire, ancien président de l'Association de la Jeunesse catholique, a été reçu samedi matin 9 Juillet par S. S. Pie X. Le Pape a manifesté la plus grande bienveillance à M. Bazire, le félicitant de son dévouement actif et fécond à la tête de l'importante association.

— **Congrès Marial.** — Déjà de nombreux travaux sont arrivés à Rome et soumis à l'examen du secrétariat. Mais, de divers côtés, l'on a demandé à la Commission cardinalice de prolonger le délai indiqué pour l'expédition des travaux. Dans une réunion récente, les cardinaux Vincent Vanutelli, Rampolla et Vivès, ont décidé d'étendre ce délai jusqu'à la fête du Rosaire, c'est-à-dire jusqu'au premier dimanche d'Octobre.

Il a semblé que les vacances permettraient à un certain nombre de professeurs d'Universités, de séminaires, etc., d'achever plus facilement les travaux qu'ils auraient projetés.

Paris. — **École Sainte-Geneviève.** — Nous extrayons d'une circulaire envoyée par la célèbre école de la Rue des Postes les lignes suivantes qu'il est utile de porter à la connaissance des familles.

« .....Dès l'an prochain, nous élargirons un peu les cadres de l'Ecole Sainte-Geneviève afin d'y faire entrer les conférences spéciales, préparatoires aux écoles scientifiques de la France et de l'étranger, sur lesquelles nous venons d'instituer une enquête permanente au profit de nos élèves.

Nous recherchons, outre les conditions exactes d'admission et le plan d'études de chaque école, les débouchés qu'ont rencontrés les jeunes gens qui en sortaient.

Menée par M. V. Bettencourt, lequel a fait ses preuves en publiant le volume intitulé « *Du choix d'une carrière indépendante* », cette enquête va nous permettre de fournir des conseils vraiment pratiques aux candidats. Ceux-ci désormais auront l'appréciable avantage d'éclairer et de différencier leur choix. Chacun, d'après ses aptitudes, ses relations de famille et ses ressources, devra tenter de s'ouvrir la carrière dans laquelle il peut arriver à son maximum de valeur personnelle.

Etant donné l'abaissement continu des chiffres de promotions à Polytechnique et à Saint-Cyr, et en présence des menaces que le projet de loi militaire fait peser sur les futurs Polytechniciens, Saint-Cyriens et Centraux (1), nous avons pensé qu'il était de notre devoir d'offrir, en cas de besoin, aux jeunes Français, les variantes ou succédanés de ces écoles. Voilà pourquoi nous en étudions les moyens. »

---

(1) L'Ecole Sainte-Geneviève de la « Rue des Postes » prépare spécialement, depuis cinquante ans, aux trois grandes écoles du gouvernement : Polytechnique, Saint-Cyr et Centrale.

Angoulême. — **Congrès eucharistique.** — Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur donnant un aperçu du Congrès eucharistique dont les différentes phases se sont déroulées si magnifiques à Angoulême.

Le Congrès est des plus intéressants, favorisé par le temps, et l'enthousiasme est général. Les réunions, fort brillantes, ont lieu à la cathédrale, où des orateurs comme S. E. le Cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, Mgr Foucaut, évêque de Saint-Dié, Mgr Ricard, évêque d'Angoulême, Mgr l'Evêque de Namur, Mgr Rumeau, évêque d'Angers, M. l'abbé Lémius, M. l'abbé Janvier, exaltent tour à tour la divine Eucharistie, qui invite les âmes à venir se réchauffer à ce foyer d'amour, de confiance et d'union, seul capable de rendre aux âmes leur énergie.

Par une heureuse inspiration les conférences sont données sous une immense tente qu'agite la brise dont la nombreuse assistance apprécie le bienfait.

Les questions les plus diverses, mais se rapportant au but du Congrès y sont traités avec un bonheur qui fait prévoir que ces grandes Assises eucharistiques seront très fructueuses surtout pour la région de l'Ouest. Les discussions y sont courtoises, mais vivantes. Les conférenciers y font assaut d'éloquence et de zèle pour la sauvegarde de la foi, et l'exaltation de la divine Eucharistie, centre du catholicisme. C'est, entre bien d'autres, M. l'abbé Journet exposant les moyens pratiques d'attirer les fidèles à la messe et particulièrement les hommes ; c'est Mgr Le Beurrier, Mgr Ricard, M. l'abbé Lemius, traitant de l'*Union apostolique*, de son véritable esprit et de la nécessité de son extension en France ; c'est encore M. Maurice Georgeon, avocat à Angoulême, qui, dans de jolis tableaux, peint avec une exquise délicatesse le bonheur de croire, d'espérer et d'aimer, trouvé dans le sacrement de l'Eucharistie.

A la réunion spéciale pour les dames d'œuvres, a été votée l'impression d'un beau travail de M. l'abbé Albou, vicaire à Saint-Martial d'Angoulême, sur l'œuvre des catéchismes et la réfutation des idées fausses qui circulent à ce sujet.

Le même jour, dans une réunion générale, Mgr l'évêque de Saint-Dié a présenté une remarquable étude sur le chant grégorien, avec exemples chantés, à l'appui de sa thèse ; et, rendant hommage à l'œuvre de Dom Pothier, Sa Grandeur annonce qu'elle nomme l'Abbé de Saint-Wandrille chanoine d'honneur de sa cathédrale.

M. Marc Sangnier, aux acclamations de son auditoire, expose que la jeunesse préoccupée des questions sociales, ne peut réussir que par l'Eucharistie, et il l'adjure d'aller de tout son cœur à l'Eucharistie, dont l'épi de blé retenu par un ruban rouge, emblême du *Sillon* est le touchant symbole.

Entre toutes ces conférences dont nous avons le regret de ne pouvoir donner la liste complète, citons, pour le vif intérêt qui s'y rattache, le prodige eucharistique rapporté avec bonheur par M. l'abbé Lacombes, curé de Saint-André, en l'île de la Réunion. Le

Archives diocésaines de Quimper et Léon

26 Janvier 1902, pendant la messe, l'adorable figure de Notre Seigneur se montra dans l'hostie exposée dans l'ostensoir, empreinte d'une indicible tristesse. Deux mille personnes de sa paroisse furent témoins de ce miracle, dont la communication ne pouvait qu'impressionner le Congrès.

Les congrégations enseignantes demandées à l'étranger. — Les congrégations enseignantes, dont l'expulsion comptera ici comme l'acte le plus important de la politique anticléricale, sont activement demandées à l'étranger.

L'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, la Suède, l'Amérique elle-même les réclament. Les Jésuites ont reçu de l'Angleterre protestante des propositions pour l'établissement de collèges de leur institut aux Indes et en Egypte ; les Frères des Ecoles chrétiennes, les Filles de la Charité sont réclamés dans les deux Amériques. Bien d'autres congrégations, déjà établies à l'étranger, ou qui vont être forcées de s'exiler, ont reçu des offres des gouvernements ou des municipalités de divers pays.

L'étranger va s'enrichir des dépouilles de la France. Ce qu'elle chasse, d'autres vont le recueillir. Les nations qui ne sont pas la proie des factions en démence croiront faire une bonne affaire en héritant du dévouement, du zèle, des vertus des congrégations que l'on proscrit de France.

A l'empressement que met l'étranger à recevoir les congrégations, on peut juger de ce que perd en elles la France. Mais la politique anticléricale consiste précisément à ne compter pour rien les intérêts du pays, en regard des satisfactions données à la passion et à la démence dont elle s'inspire.

6e Pèlerinage aux Sanctuaires d'Afrique. — Départ de Marseille le 28 Septembre. — Retour le 20 Octobre.

ITINÉRAIRE. — Notre-Dame de la Garde à Marseille, la Primatiale de Carthage, dédiée à St-Louis et à St-Cyprien, Tunis, Kairouan, Souk-Ahras, Bône, Hippone (tombeau de St Augustin), Constantine, Biskra au désert, Batna, Timgad, Sétif, Bougie, La Kabylie, Alger, Notre-Dame d'Afrique, Blidah, Staouëli, Marseille.

Pour tous renseignements et programme détaillé, s'adresser, avant le 15 Août, à M. l'abbé POTARD, secrétaire du Pèlerinage, rue Humboldt, 25, Paris, XIVe.

Bonne pensée.

« Tout ce qu'on retranche dans l'Etat à la souveraineté de Dieu, on l'ajoute à la souveraineté du bourreau. »

(LOUIS BLANC, *Histoire de dix ans.*)

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. Vendredi 5 Août 1904. N° 32.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Un devoir des catholiques.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Retraite ecclésiastique ; Œuvre de Saint-François de Sales ; Nécrologie ; Pont-Croix ; Châteauneuf-du-Faou.

III. — Pèlerinage de la jeunesse catholique à Rome ; Les faillites de l'orientation laïque ; Le chapelet pour la France ; Le culte des Saints ; Rayon d'espoir ; Sainte-Anne-d'Auray.

IV. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Cambrai ; Montélimar ; Irlande ; Une leçon à méditer ; Le mauvais journal.

V. — *Bibliographie.*

VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 7 Août. — 11e Dimanche après la Pentecôte. S. Cajétan (ou Gaëtan), Confesseur. Double. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et de S. Donat, Evêque, Martyr.

Vêpres de S. Cajétan, avec mémoires du suivant et du Dimanche.

Lundi, 8. — S. Cyriaque et ses compagnons, Martyrs. Semi-double. Rouge.

Mardi, 9. — S. Germain, Evêque *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Blanc.

Mercredi, 10. — S. LAURENT, MARTYR. Double de 2e classe avec Octave. Rouge.

Jeudi, 11. — S. Alphonse-Marie de Liguori, Evêque, Docteur *(du 2 Août)*. Double. Blanc.

Vendredi, 12. — Ste Claire, Vierge. Double. Blanc.

Samedi, 13. — Vigile de l'Assomption. *Abstinence et Jeûne.* Office de l'Octave de S. Laurent ; semi-double. Rouge.

Dimanche, 14. — 12e Dimanche après la Pentecôte. Office du jour.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Ursulines de Morlaix et Saint-Louis-Brest	du 1er au 8 Août.
Ursulines de Quimper et Saint-Louis-Brest	du 10 au 16 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

UN DEVOIR DES CATHOLIQUES

C'est de ne se scandaliser jamais de la Providence de Dieu, quoi qu'il arrive ; c'est d'adorer toujours ses dispositions, c'est de le croire inébranlablement bonne, juste et sainte.

On se forme une idée fausse de la Providence, comme si elle était un attribut inhérent à Dieu pour notre service et non pas pour sa gloire. Les chrétiens ne doivent pas envisager les desseins de Dieu d'après les idées humaines, ni confondre les désirs de leur cœur avec les vues profondes de la bonté divine. Dieu, dans l'infini de son intuition, embrasse le passé, le présent et l'avenir ; et ces trois temps, il les coordonne d'une façon parfaite par rapport à nous et par rapport à lui. Notre erreur consiste donc à vouloir que la Providence se règle d'après nos idées au lieu de nous laisser conduire avec simplicité par elle. Nous sommes pressés, et Dieu ne l'est pas. Nous sommes impatients parce que nous sommes mortels ; lui est patient parce qu'il est éternel.

Le temps actuel est pour nous un temps d'épreuve, comme les jours de la Passion du Fils de Dieu furent un temps d'épreuve pour ses disciples. Ceux-ci en prirent scandale et l'abandonnèrent, comme le divin Maître le leur avait prédit : « Tous vous souffrirez d'être le scandale à mon sujet pendant cette nuit. » Or, les épreuves actuelles nous ont été prédites à nous aussi, pour que nous ne nous en scandalisions pas. « Je vous ai dit ces choses pour que vous ne soyez pas scandalisés. » Il est donc de notre devoir de ne pas nous laisser troubler outre mesure et de nous rappeler la divine promesse si pleine de consolation : « Bienheureux quiconque n'aura pas été scandalisé à mon sujet. »

Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que la perversité semble définitivement prévaloir en ce monde ? à ce que la cause du Christ ait l'air d'être vaincue ? à ce que l'Eglise paraisse écrasée ? à ce que la justice soit foulée aux pieds ? à ce que les honnêtes gens gémissent dans un abandon total de tout secours humain ? Les Juifs n'ont-ils pas semblé avoir prévalu contre le Rédempteur ? Quelle cause jamais a eu autant que la sienne l'apparence d'avoir été vaincue sur le Calvaire ? Qui plus que Lui a paru écrasé ? Qui plus que Lui a été abandonné ?

Et cependant, en réalité, c'est Lui qui a prévalu, Lui qui a vaincu, Lui qui a triomphé et foulé aux pieds ses ennemis ; c'est Lui qui nous a garanti, au sein de son Eglise, une victoire immortelle ! Et remarquons-le : la victoire du Christ n'est pas complète uniquement dans l'ordre spirituel, et au Ciel, qui est le séjour de sa gloire, mais dans l'ordre temporel encore, et dans le monde d'ici-bas. Les auteurs de sa mort ont tristement fini : l'un s'est pendu, l'autre est mort rongé par les vers, le troisième a eu les os brisés. La synagogue et la plèbe, coupables d'avoir demandé le sang divin, ont péri dans les massacres, dans les flammes, dans la

chute de Jérusalem ; tandis que Lui a conquis l'univers. Un Judas l'a vendu, mais des millions d'hommes se sont dépouillés de tout pour le posséder. Une cité perfide l'a méconnu, mais une multitude de royaumes et d'empires se sont soumis à son sceptre. Un peuple l'a renié, mais des légions innombrables de martyrs ont donné leur vie pour reconnaître sa divinité. Que d'autels il a eus en compensation du gibet de la Croix ! que d'adorations en compensation des insultes ! que de diadèmes précieux en échange de sa couronne d'épines ! La blanche tunique dont il a été revêtu par dérision n'est-elle pas devenue la robe royale de ses Vicaires, rois de la ville des Césars ? Et qui a jamais porté une main sacrilège sur cette toge royale sans en avoir été puni ? Courage donc, et constance à subir cette épreuve.

Il ne nous est pas permis à nous de murmurer ni de nous lamenter de ce que Dieu permet. Lui seul en sait le pourquoi. Ses desseins sont impénétrables, mais nous sommes certains qu'ils ont le bien pour origine et qu'ils conduisent au bien. Le monde est pour l'Eglise et non pas l'Eglise pour le monde. Il n'y a pas d'événement joyeux ou sinistre qui n'ait la prospérité de l'Eglise pour but.

Plus nous voyons les pervers heureux dans leurs iniquités, et plus il nous faut ranimer notre foi et fortifier nos espérances au point d'espérer sans motif d'espoir, comme celui *qui contra spem in spem credidit* et ne fut pas confondu.....

Cette foi aveugle, inébranlable, invincible, qui n'assigne pas de limites, qui ne trace pas de ligne de conduite, qui ne fait pas de reproches à la divine Providence, mais qui, en tout et toujours, s'abandonne à elle, l'adore et la bénit, est plus que jamais un devoir essentiel des catholiques dans les circonstances où nous sommes.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.

II. Retraites : QUIMPER, 2e retraite ecclésiastique, du 8 au 13 Août. — LESNEVEN, retraite française pour les dames, du 6 au 13 Août.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Dimanche 7 Août*, à l'issue des Vêpres, auront lieu les prières prescrites par Mgr l'Evêque à l'occasion de l'anniversaire de l'élection de Notre Saint-Père Pie X. Au Salut, avant le *Tantum ergo*, on chantera : la prière *Oremus pro Pontifice nostro Pio* trois fois répétée, l'oraison *pro Papâ*, puis le *Te Deum* suivi des verset et oraison *pro gratiis agendis*.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Retraite ecclésiastique. — Cette semaine a lieu, au Grand-Séminaire, la première retraite pastorale sous la présidence de Monseigneur l'Evêque, assisté de M. Fléiter, vicaire général. Elle est nombreuse : 300 prêtres en suivent les exercices prêchés par M. l'abbé Janvier, missionnaire apostolique, dont la parole charme autant qu'elle édifie. C'est l'impression de tous ceux qui l'entendent, et ils ne seront pas démentis par les confrères qui prendront part, à la deuxième retraite.

Nous aurons à parler plus longuement de ces belles et touchantes réunions sacerdotales.

Œuvre de Saint-François de Sales. — Le *Bulletin* d'Août de l'Œuvre de Saint-François de Sales nous apporte la bonne nouvelle que Sa Sainteté le Pape Pie X vient de manifester une fois de plus sa haute bienveillance envers l'Œuvre, en élevant son Président général, Mgr Chapelier, déjà prélat de la Maison pontificale, à la dignité de Protonotaire apostolique.

Touché de cette faveur accordée par le Souverain Pontife, le Conseil central de Paris a prié Son Eminence le cardinal Mathieu, protecteur de l'Œuvre de Saint-François de Sales, de bien vouloir déposer aux pieds de Sa Sainteté l'expression de sa vive reconnaissance pour ce nouveau bienfait et ce grand honneur.

Déjà, dans une lettre en date du 9 Mai dernier à Mgr Chapelier, le Saint Père avait daigné l'assurer de sa haute et paternelle bienveillance, avec tous ses vœux pour l'extension de l'Œuvre dont Sa Sainteté louait en même temps le but de conservation de la foi, et la manière dont ce but est compris et réalisé par les associés. Elle accordait en même temps à tous la bénédiction apostolique.

De notre côté, nous ferons des efforts pour répondre à l'attente du Saint Père, et en travaillant de notre mieux, avec un zèle persévérant, au maintien et à l'accroissement de la foi, nous redoublerons pour le Chef vénéré de l'Eglise nos sentiments de respect filial et de dévouement.

Au nom des membres de l'Œuvre, nous présentons à Mgr Chapelier nos bien respectueuses félicitations.

Le Directeur diocésain de Quimper croit devoir avertir MM. les chefs de paroisses qui auraient des demandes de subsides, soit en argent, soit en nature, à adresser à l'Œuvre de Saint-François de Sales, de vouloir bien les lui faire parvenir dès maintenant, pour éviter l'encombrement des derniers mois : il rappelle que le terme fixé pour les demandes de l'exercice courant est le 24 Décembre.

Il serait heureux aussi de recevoir les listes nécrologiques des associés des paroisses, et les mutations à opérer dans le nombre ou le service des *Bulletins* mensuels. J. B.

Nécrologie. — M. BIZIEN, *Chanoine honoraire, Recteur de Saint-Pierre-Quilbignon.* — C'est avec un douloureux regret que nous annonçons la mort de ce prêtre, si prématurément enlevé à la paroisse où il faisait tant de bien et au diocèse auquel il semblait devoir rendre encore de longs et précieux services. Il était âgé de 53 ans.

Né à Landerneau, le 19 Février 1851, M. Bizien (Jean-Marie) fut ordonné prêtre, le 27 Mars 1875. D'abord précepteur à Plouguin, il fut nommé (1er Août 1878), vicaire à Plomelin, puis (2 Novembre 1880), à la Cathédrale de Quimper, partout apprécié par sa bonté ferme et spécialement par la maturité et la justesse de son jugement. Devenu, le 29 Juin 1888, recteur de Combrit, il travailla pendant 9 années dans cette paroisse, à laquelle il demeura toujours attaché et où son souvenir n'est pas à la veille de se perdre. Le 23 Avril 1897, la confiance de ses supérieurs le mit à la tête de l'importante paroisse de Saint-Pierre-Quilbignon, où il maintint et affermit les œuvres nombreuses fondées par ses prédécesseurs ; son tact, son habileté prudente et son amour connu du bien lui concilièrent bientôt l'affectueuse estime de ceux qui le voyaient à l'œuvre et tous sont aujourd'hui unanimes à déplorer la perte immense qui frappe la paroisse.

Les fatigues du ministère, spécialement de la prédication, avaient occasionné depuis plusieurs années, chez M. Bizien, une affection de la gorge qui s'était aggravée dans ces derniers mois et contre laquelle tous les remèdes restèrent impuissants. Sentant sa fin prochaine, il demanda lui-même les derniers sacrements qu'il reçut dans des sentiments admirables de foi et de piété. Il a succombé samedi soir 30 Juillet. Lundi, à ses obsèques, on peut dire que toute la paroisse a tenu à rendre un dernier hommage aux qualités éminentes du curé qui lui était trop tôt ravi. L'église était insuffisante pour la foule qui s'y pressait et on n'a pu se rendre réellement compte de cette affluence extraordinaire qu'à la sortie du cimetière. Environ 100 prêtres, dont 28 chanoines ou doyens, formaient le cortège et nous savons que le nombre en eût été bien plus considérable sans la coïncidence de l'examen des jeunes prêtres et l'ouverture de la retraite ecclésiastique ce jour-là au Grand-Séminaire.

La levée du corps a été faite par M. le chanoine Troussel, curé de Recouvrance. Sur le parcours, la musique du Patronage auquel le défunt était si dévoué, jouait des marches funèbres. Portaient les cordons du poële : MM. les membres du Conseil de Fabrique et de la Municipalité, ayant à sa tête M. le Maire de Saint-Pierre. M. l'abbé Cloastre, chapelain, a chanté la grand'messe, assisté de M. l'abbé Floc'h, recteur de Plouégat-Moysan, ancien vicaire de Saint-Pierre, et de M. l'abbé Le Borgne, aumônier à Quimper, ancien collègue de M. Bizien, à la Cathédrale ; puis l'absoute a été donnée par M. Pouliquen, chanoine titulaire, dont le défunt avait été le vicaire à Plomelin.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

M. le chanoine Bizien a été inhumé dans le cimetière de sa paroisse de Saint-Pierre-Quilbignon.

R. I. P.

Pont-Croix. — La distribution des Prix aux élèves du Petit-Séminaire a eu lieu, comme nous l'avons annoncé, jeudi 28 Juillet dernier, sous la présidence de M. Fléiter, vicaire général, représentant Mgr l'Evêque empêché. Dans sa réponse au charmant compliment de bienvenue que lui a adressé un des élèves, M. le vicaire général a dit tous les regrets de Monseigneur de ne pouvoir pas venir au milieu de ses enfants de prédilection en ce jour où vont être récompensés leurs efforts pour acquérir la science et la vertu.

Une pièce dramatique en vers, portant le titre de « Pour la couronne » a été, au début de la séance, fort bien interprétée par les élèves de rhétorique, et c'est devant une assistance nombreuse d'ecclésiastiques, de parents et d'amis qu'ont été proclamés les lauréats des différents cours.

Voici les noms des élèves qui ont remporté le plus de succès :

Huitième : François Breunterch, Théophile Hascoët.

Septième : Henri Rolland, François Coader, Jean-Louis D'Hervé, Barthélémy Andro.

Sixième : Yves Branquec, Joseph Le Pape, Alain Riou.

Cinquième : Michel Mérour, Jean Le Baut, Joseph Le Baut.

Quatrième. — Section A : Joseph Branquec, François Lessard, Louis Le Gall. Section B : Jean-Marie Pladec, Jacques Le Corre, Jean-Marie Le Cann.

Troisième : Jean Brénéol, Henri Quéinnec, François Suignard.

Seconde : Pierre Branquec, Albert Lozac'hmeur, François Jamet, Martin Berthélé.

Rhétorique : Sébastien Kerviel, Guillaume Le Roux, Jean Le Gouil, Yves Crocq.

Le prix d'honneur (discours français) a été remporté par l'élève Jean Le Gouil, de Quimper.

La rentrée est fixée au Mercredi 5 Octobre prochain.

Chateauneuf-du-Faou. — **Pèlerinage de la paroisse de Pleyben à Notre-Dame des Portes.** — Jeudi 28 Juillet, une délégation de la paroisse de Pleyben est allée saluer Notre-Dame des Portes dans son sanctuaire si vénéré de Châteauneuf-du-Faou. Dans le principe ce devait être uniquement une réunion des œuvres de jeunesse ; mais plusieurs parents ayant témoigné le désir d'accompagner leurs enfants, un pèlerinage paroissial s'est formé. Environ trois cents personnes y ont pris part.

Après un voyage des plus agréables à travers la belle campagne de Pleyben et de Lennon, salués au passage par les moissonneurs déjà au travail, les pèlerins descendent à Châteauneuf vers 8 h. 1/2, et se rendent à l'église paroissiale, clairons et tambours en tête.

La procession se forme, et presque comme au jour du grand Pardon, se déroule pieuse et recueillie, à travers les rues de la ville, pendant que les cloches carillonnent gaiment. Dès l'arrivée à la chapelle, les enfants, alternant avec un chœur nombreux de jeunes filles, chantent avec entrain le cantique si populaire de Notre-Dame des Portes :

Itron Varia-ar-Porzou,
Klevit mouez ho pugale ;
'Hed hor buez en hor poaniou
Hon diouallit noz ha de.....

M. Le Curé de Pleyben, heureux de présenter ses paroissiens à la Vierge des Portes, commence la grand'messe solennelle, assisté à l'autel de deux enfants de Pleyben, MM. Kergoat et Hémery. Après l'Evangile, un autre enfant de Pleyben, M. l'abbé Cozien, professeur à l'école Saint-Yves, à Quimper, s'adressant d'abord en français aux enfants, aux jeunes gens et aux hommes membres du Cercle d'Etudes, leur rappelle qu'ils n'ont pas seulement été conviés à une partie de plaisir, mais bien plus à un pèlerinage ; et pour qu'ils gardent de cette journée un souvenir durable, il les prie de demander à Dieu par l'intercession de leur bonne Mère, la grâce de conserver leur foi toujours vive, et surtout le courage de montrer cette foi partout et toujours. Ensuite, en breton, il remercie les parents d'avoir pris part au pieux voyage : leur présence témoigne de l'intérêt qu'ils portent aux œuvres de jeunesse établies à Pleyben ; qu'ils comprennent bien tous leurs devoirs et sachent toujours, leur dit-il, aider le prêtre dans ces œuvres si opportunes, et si délicates parfois, de préservation et de formation...

La messe continue ; les chants sont bien exécutés. Au moment de la communion, M. l'abbé Sévellec adresse aux enfants et aux jeunes gens de son patronage quelques mots de préparation, puis tous s'approchent de la sainte Table ; beaucoup de parents les suivent.

La messe s'achève dans le plus grand recueillement, et rendez-vous est donné, pour 2 heures. Hommes du Cercle d'Etudes, jeunes gens et enfants prennent ensemble leur repas dans le réfectoire de l'école libre mis gracieusement à leur disposition.

A 2 heures, tous les pèlerins, auxquels sont venus se joindre plusieurs paroissiens de Châteauneuf, sont de nouveau réunis pour les Vêpres. Chanteurs et chanteuses y mettent toute leur âme. Après un mot de M. le Curé de Pleyben à ses chers enfants, l'un d'entre eux, au nom de tous ses camarades, lit un acte de consécration à Notre-Dame des Portes, puis la procession se reforme pour se diriger vers l'église paroissiale où se donne la bénédiction du Très Saint-Sacrement. Chacun se retire alors en souhaitant de revenir l'année prochaine.

A quatre heures, tous sont à la gare où les attend un train spécial. Durant le voyage de retour, ce ne sont que chants, sons de clairons et roulements de tambours ; dans la campagne, les

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ouvriers occupés à la moisson nous saluent, comme au matin. Le train entre en gare de Pleyben, à 4 h. 40. Le pèlerinage est fini, trop tôt, au gré des pèlerins visiblement heureux de leur journée...

Merci à M. le Curé de Châteauneuf pour la grande part qu'il a prise à l'organisation du pèlerinage. Une fois de plus, il a montré combien il a à cœur de glorifier en toutes façons Notre-Dame des Portes et d'étendre son culte.

Un pèlerin.

Pèlerinage de la Jeunesse catholique à Rome. — I. Train rapide et direct (5 jours à Rome).

Commission Romaine : 3e classe, 117 fr. 50 ; 2e classe, 163 fr.
Hôtels : 3e classe, 163 fr. ; 2e classe, 206 fr. ; 1re classe, 260 fr.

II. Train spécial partant de Paris, le 20 Septembre, pour les régions du Nord, Ouest, La Touraine, l'Orléanais, La Roche, Dijon.

Itinéraire. *Aller :* Paris, Modane, Gênes, Rome. *Retour :* Rome, Florence, Milan, Turin, Paris. (5 jours pleins à Rome).

Commission Romaine : 3e classe, 134 fr. 50 ; 2e classe, 200 fr.
Hôtels : 3e classe, 190 fr. ; 2e classe, 240 fr. ; 1re classe, 290 fr.

III. Train circulaire partant de Paris, le 19 Septembre, 7 jours à Rome avec excursion facultative à Naples, Pompéi.

Commission Romaine : 3e classe, 228 fr. ; 2e classe, 289 fr.
Hôtels : 3e classe, 278 fr. ; 2e classe, 339 fr. ; 1re classe, 415 fr.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. J Dujardin, rue de la Mairie, 13, Brest.

Les faillites de l'orientation laïque. — I. *Les infirmières laïques.* — Où en sont nos écoles d'infirmières remplaçantes des Sœurs ? Quel personnel ont-elles créé ? Quels services rendent-elles ? Mme Jeanne Leroy-Allais va nous le dire avec l'autorité d'une praticienne émérite des œuvres d'assistance. D'après son enquête, « le niveau intellectuel et moral du petit personnel des hôpitaux est au-dessous de tout ce que l'on peut imaginer : c'est à faire trembler. On a procédé à la laïcisation avec une telle hâte, que le recrutement a dû se faire au petit bonheur, et il a été déplorable. S'il fallait dire ce qu'était la situation au début, si l'on savait à quelles sortes de gens étaient confiées — livrées plutôt — la vie et la santé des malades pauvres, on n'aurait pas de paroles assez énergiques pour s'étonner et s'indigner. »

On s'avisa tardivement d'établir deux catégories de garde-malades : les *soignantes* et les *servantes*, distinction qui a toujours existé dans les hôpitaux administrés par les religieuses. Grâce à elle, un docteur se flattait d'enrôler dans les rangs des infirmières « des femmes du monde, filles d'amiraux, de médecins, de grands personnages dont on cite les noms et dont la fortune est parfois considérable. Hélas ! le succès ne vint point confirmer cette prévision optimiste. L'abstention en province fut tout aussi marquée qu'à Paris. Ainsi, à Lyon, pour quatre années d'école, on compte 163 religieuses et seulement 27 laïques ; à Rouen, 51 religieuses, 3 infirmières et 5 externes. Faut-il ajouter que les religieuses obtiennent des succès éclatants ? Ainsi, aux examens de la nouvelle école de Bordeaux, sur 36 qui se présentaient, 20 ont obtenu la mention *très-bien* avec les félicitations unanimes du jury, les 16 autres la mention *bien*.

« Bref, la pénurie d'infirmières laïques est telle que, si l'on veut une bonne surveillante, il faut la faire venir de l'étranger. »

II. *L'Université populaire de M. Deherme.* — M. Deherme est un philanthrope d'une laïcité impeccable. Il s'était dit : l'école élémentaire a pour couronnement naturel l'Université populaire. Et il fonda et il fit fonctionner pendant dix ans celle du faubourg Saint-Antoine. Avec quel succès ? Lui-même s'en explique comme il suit : « Notre tentative d'éducation populaire a radicalement échoué. Nous n'avons pas atteint l'âme du peuple, s'il en a une. Déjà on a pu constater que l'instruction laïque a fait faillite au point de vue de l'éducation. Mais voici que l'éducation laïque elle-même, que nous avions tentée, a failli socialement. Cela mérite qu'on y réfléchisse. La vérité scientifique, les doctrines philosophiques sont impuissantes socialement. Elles ne relient point les hommes. Ceux qui savent plus raisonnent mieux, mais le plus souvent ils n'agissent point d'après des raisons... La diffusion de l'instruction, si elle n'a point grandi l'âme populaire, ni même son intelligence, a développé cette faculté dangereuse de trouver des motifs et des justifications à toutes les défaillances et à toutes les saletés. Cette espèce ne manque point dans une Université populaire (U. P.).

« L'ouvrier de l'U. P. est le même, au fond, que celui de la rue, du cabaret. Tout au plus peut-on croire qu'il est mieux armé pour servir ses instincts et faire taire ses scrupules... D'une crédulité illimitée pour les phrases creuses des bateleurs... Aucune critique, des impulsions de sentiments ou d'instincts. Le nombre... On ne dit plus : ceci est vrai, et voici pourquoi ; mais : nous avons décidé, à tant de voix, que ceci est vrai. Devant le dogme intangible de l'infaillibilité du nombre, nous n'avons plus rien à faire, car il est de toute évidence que la foule, dans son ensemble, ne demande pas à s'instruire, à prendre conscience, à s'ennoblir, mais seulement à jouir, à s'enivrer et à paresser, et il y a des mercantis pour y satisfaire.

« Ce dogme est une menace pour la civilisation. Jadis, ceux qui imposaient leurs revendications par les armes représentaient, somme toute, le courage, la discipline, la force, et c'étaient des vertus sociales fécondes. Le troupeau bêlant des majorités ne représente que la stupidité et l'ignominie. Sans doute, le peuple n'est pas toujours la foule. Mais il n'agit et ne pense qu'en foule. C'est dire qu'il n'agit que pour la destruction et ne pense que pour l'erreur. »

Le chapelet pour la France. — Cette Croisade de prières, inaugurée en 1899, sous l'inspiration du R. P. Bailly, a eu l'insigne honneur d'être bénie par Sa Sainteté Pie X, dans l'audience accordée, le 15 Janvier 1904, au directeur de l'*Echo de Fourvière*. « *Il faut beaucoup prier pour la France*, a dit Sa Sainteté,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

et ne point se décourager. Je bénis la Croisade, et tous ceux qui y prennent part. »

La croisade des chapelets est approuvée et encouragée par quatre cardinaux, cinq archevêques, et trente-six évêques, parmi les quels un des premiers a été Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon.

Chaque semaine apporte la promesse d'environ 300.000 chapelets qui seront dits avant le 1er Octobre 1905 : à la fin de Juillet, le total des promesses atteignait 45 millions... Mais il est certain que tous les chapelets récités à cette intention ne sont pas inscrits, par exemple en Bretagne, où c'est pourtant la prière populaire.

Notre distingué confrère de la *Semaine religieuse* de Vannes écrit, à ce sujet ; « Le *général des chapelets*, que nous aimons de tout cœur, serait heureux que le nombre des chapelets dits chez nous fût ajouté à ce total magnifique. Il nous fait amicalement une sorte de reproche personnel de ne l'avoir pu recueillir. Nous demandons à nos lecteurs, qui ont un peu de zèle et quelque loisir, de recruter des promesses de chapelets, à l'intention de notre chère patrie. » Il suffit d'adresser ensuite le nombre promis à M. le Directeur de l'*Echo de Fourvière*, 26, place Bellecour, à Lyon. — On ne publie pas les noms.

Le culte des Saints *(suite)*.

Ce ne sont pas seulement les images exposées dans nos églises qui peuvent exciter et maintenir notre dévotion : les images gravées ou lithographiées mises en vue dans nos maisons ou conservées dans les livres de piété donnent les mêmes résultats. Assez longtemps avant l'invention de l'imprimerie l'art de la gravure s'était essayé sur les sujets religieux, et les premiers caractères mobiles servaient même, non pour écrire des livres, mais pour imprimer de courtes légendes au-dessous des images. L'usage s'établit très vite de se servir de ces petites gravures comme d'offrandes ou de souvenirs entre personnes pieuses, de récompenses offertes par les maîtres aux élèves. En raison même de leur petite dimension, de leur faible valeur pécuniaire on ne les a guère conservées, et elles sont bien plus rares que les belles miniatures du Moyen-Age ou des débuts de la Renaissance. J'en possède une qu'un professeur du collège de Quimper donnait en 1765 à un de ses élèves qui était, comme on disait alors, *empereur* en cinquième, c'est-à-dire premier de sa classe. La petite image en question est gravée, mais relevée de peinture et de dorure appliquées à la main, elle représente la bienheureuse Begga, duchesse de Brabant et fondatrice des béguines.

Je ne connais pas d'ancienne gravure de saint Louis de Gonzague et de saint Stanislas. En revanche, depuis un siècle il n'est pas de saint qui ait tant occupé les graveurs et les lithographes. Je dois à la vérité de dire qu'ils ne les ont pas toujours bien inspirés. Si l'on veut juger leurs images et celles de saint Jean Berchmans, il faut les partager en deux catégories.

Parmi leurs images in-32, in-18, in-8°, il en est qui ont été exécutées en ces dernières années et qui sont vraiment charmantes ; je citerai comme provenant de chez M. Schaefer (25, rue Saint-Sulpice, Paris) : *les Patrons de la jeunesse*, d'après Imlé et d'après Obwexer ; *saint Louis*, d'après Schraudolphe ; *saint Louis et saint Jean Berchmans en prière*, d'après Molitor ; *saint Stanislas communié par un ange*, d'après Mosler ; *le portrait de saint Jean Berchmans*, par le R. P. Quartier, S. J. ; *saint Louis en extase devant le Saint Sacrement*, d'après une peinture de L. Bezard, dans une chapelle de catéchisme annexée à je ne sais plus quelle grande église de Paris. Et surtout *la première communion de saint Louis*, d'après le même peintre. Le même sujet a été aussi gravé en petit et moyen format par la maison Bouasse-Lebel, 29, rue Saint-Sulpice, de même que *la communion de saint Stanislas*, par Etienne Azambre ; elles sont très répandues désormais comme souvenirs de première communion, et c'est là un succès parfaitement justifié, mais je m'étonne que la gravure de Schaefer, si véritablement artistique et d'un prix si peu élevé, ne se voie pas plus souvent.

Donc, je le répète, pour les images de petit format, pas de saint mieux traité que les jeunes saints de la Compagnie de Jésus.

Mais pour les images de grand format, destinées à l'encadrement..... Oh les pauvres petits saints ! qu'est-ce qu'ils ont donc pu faire aux dessinateurs et aux lithographes ? encore, il y a quelques années, il y avait un peu de variété, mais maintenant vous trouvez partout les mêmes deux figures mièvres : saint Louis de Gonzague en surplis, baisse modestement les yeux et met le nez entre les genoux d'un grand crucifix ; saint Stanislas porte un manteau et l'on se demande comment ce vêtement ne glisse pas, car il n'y a pas d'épaules pour le soutenir ; le jeune saint a de jolis traits, un teint blanc et rose ; il joint gentiment les mains et roule les yeux de manière à n'en montrer que le blanc ; si cela vous fait aimer saint Stanislas, c'est que vous avez la dévotion facile, et ce qui prouve que le goût de notre époque laisse à désirer, c'est que ce chef-d'œuvre de niaiserie se voit dans une infinité de presbytères et une quantité de parloirs de communautés. Si les crocheteurs ne faisaient disparaître que cela, on pourrait facilement le leur pardonner.

J'allais m'arrêter sur ce mot amer quand je me souviens de la plus exquise (à mon avis) de toutes les images de saint Stanislas ; c'est une petite vignette éditée par la maison Cattier de Tours, dessinée par Hallez et gravée par Ludy ; tout est parfait ici : les visages du saint et de l'Enfant-Jésus, la pose si gracieuse et l'exécution si soignée ; or, ce petit chef-d'œuvre coûte trois sous ; tandis que vous dépensez dix fois cela pour des images où il y a des cœurs, des fleurs, des colombes, des agneaux et tous les autres bagages de feu Watteau, le peintre des bergeries. *(A suivre).*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

RAYON D'ESPOIR

A la Vierge du Raz.

(Dédié à S. G. Monseigneur l'Évêque de Quimper et de Léon.)

J'ai suspendu ma harpe aux saules de la rive
Et voyant que le monde est triste, j'ai pleuré ;
Dans les roseaux soufflait une brise plaintive
Et comme un chant de deuil au fond du cœur navré.

Au fond du cœur navré la douleur est amère ;
Je m'étais donc trompé, mon rêve était trop beau.
Dans la nuit j'ai longtemps poursuivi ma chimère,
Je pleure maintenant, comme gémit un père,
Quand il a vu son fils couché dans le tombeau.

Chant de deuil, chant de mort, quand l'espérance passe,
Quand dans le cœur flétri reste le vide amer,
Quand le rêve s'enfuit, quand l'idéal s'efface,
Quand la réalité vient et dément en face
Le désir le plus saint et l'amour le plus cher.

Partout doute coupable et morne indifférence,
Le signe de la bête inscrit sur tous les fronts ;
Le haineux endurci dans sa désespérance,
Le prince de l'enfer, prince de notre France,
Et partout sous nos pas des abîmes profonds !

Je ne peux plus, ô Dieu, que gémir et me taire,
Que me désespérer et que gémir encor.
Oh ! comme je me sens exilé sur la terre !
Loin de leur bruit fatal je m'en vais solitaire ;
J'ai perdu mon espoir, mon appui, mon trésor !

Mais faut-il qu'un rayon à présent me sourie
Comme un éclair soudain dans les ombres du soir :
De la Pointe-du-Raz, je reviens ; ô Marie,
Tu l'aimes donc encor, notre pauvre patrie ?
L'étoile de ton front m'a rendu mon espoir.

Et j'ai repris ma harpe aux saules de la rive ;
Sur ce monde attristant j'ai déjà trop pleuré,
Au Raz-de-Sein ta brise a soufflé moins plaintive
Et comme un chant d'espoir au cœur du naufragé.

Martial QUINQUIS,
Curé de Fouqueville (Eure).

Sainte-Anne-d'Auray. — **Pèlerinage des Tertiaires** *(23 et 24 Juillet)*. — Comme les années précédentes, le pèlerinage des Tertiaires bretons de Saint-François se distinguait par le nombre de ses membres, par le recueillement et la piété de tous. Plus de deux mille fils et filles du séraphique pauvre d'Assise s'étaient donné rendez-vous aux pieds de la patronne de la Bretagne. Tous les pèlerins prient bien dans la basilique de Sainte-Anne : eux se faisaient remarquer par l'ardeur qu'on sentait dans leurs supplications exprimées par leurs chants et leurs prières à haute voix.

Après une procession aux flambeaux, samedi soir, le Saint-Sacrement a été exposé sur l'autel et presque tous les tertiaires ont tenu à honneur de rester aux pieds de Jésus-Hostie, les uns

pendant de longues heures, les autres, très nombreux, toute la nuit. MM. les abbés Texier et Norbert ont parlé pendant l'adoration nocturne, et leurs allocutions pleines de chaleur et d'entrain ont chassé loin le sommeil et rendu plus facile l'œuvre de réparation et de pénitence à laquelle nous étions conviés.

Après la communion des pèlerins, à huit heures et demie, seconde procession autour de la Scala Sancta, puis messe solennelle du pèlerinage. M. l'abbé Jallé, avec son talent si connu, nous a rappelé les devoirs des Tertiaires qui doivent être dans leurs paroisses les auxiliaires des prêtres dans l'apostolat par la prière et par l'exemple.

A dix heures et demie, bénédiction et inauguration du magnifique chemin de croix du cloître. Nous étions tous heureux de la coïncidence, — voulue d'ailleurs — de cette cérémonie avec notre pèlerinage. La dévotion au chemin de croix est une dévotion bien franciscaine. M. le chanoine Eveno, supérieur du Séminaire de Saint-Jacques, nous a rappelé les mystères de chaque station. Sa parole savante et d'une piété communicative a agrandi en nous l'amour de Jésus Crucifié.

Enfin il a fallu se séparer, non sans avoir promis, à la basilique, à M. l'abbé Norbert, de nous retrouver encore plus nombreux, l'année prochaine, le dimanche avant la fête de sainte Anne. X.

(Semaine religieuse de Vannes).

Bien que contrariées au début par la pluie, les fêtes du 25 et du 26 ont été très belles ; on y remarquait, comme toujours, de nombreux pèlerins venus de toutes les parties de la Bretagne et priant avec ferveur devant l'image vénérée de sainte Anne.

Les solennités du pèlerinage étaient présidées par Mgr Conan, le jeune et sympathique archevêque de Port-au-Prince (Haïti). Enfant de la campagne morbihannaise, ancien élève du Petit-Séminaire de Sainte-Anne, le prélat missionnaire a tenu, dès le début de son épiscopat, à mettre ses travaux apostoliques sous la protection de la Patronne des Bretons.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — L'*Osservatore Romano* publie une lettre du cardinal Merry del Val, prononçant, à la suite de dissentiments qui se sont produits au sein du Comité général permanent de l'Œuvre des congrès et Comités italiens, la dissolution de ce Comité.

La lettre du Cardinal établit le mode de fonctionnement de l'action catholique italienne, de manière à discipliner la démocratie chrétienne et à raffermir l'autorité des évêques qui auront la direction du mouvement catholique.

Nous aurons à revenir sur ce document dont l'importance n'échappe à personne.

Archives diocé aines de Quimper et Léon

FRANCE. — **Grave situation religieuse.** — Nous avons dit un mot du conflit avec Rome soulevé par le Gouvernement français, à l'occasion de lettres adressées par le Saint-Siège à des évêques en matière de discipline ecclésiastique. Le Pape, qui n'avait fait qu'user d'un droit incontestable, ne pouvait, sous peine d'abdiquer, admettre l'intervention de l'autorité civile dans une question purement spirituelle et a refusé de retirer les lettres incriminées. Le Gouvernement français a vu dans ces faits « de graves atteintes aux droits concordataires de l'Etat et a décidé de mettre fin aux relations diplomatiques avec le Saint-Siège ». En conséquence, le représentant de la France près du Vatican a été rappelé et le Nonce apostolique a quitté la France.

L'évènement est d'une exceptionnelle gravité à cause de ses conséquences probables et prochaines. C'est, vraisemblement, la dénonciation à bref délai du Concordat avec ses conséquences voulues et préparées de longue main par les sectes antichrétiennes dont c'est le triomphe. Espérons que ce triomphe ne sera que momentané. Cependant, si l'Eglise est assurée de ne pas périr, nous n'avons pas les mêmes promesses pour la durée de la foi en France... Prions pour que Notre-Seigneur, par l'intercession de sa Mère, la Vierge Immaculée, détourne de notre pays les châtiments que méritent tant d'actes officiels d'apostasie.

CAMBRAI. — **Protestation pour le droit.** — Le 24 Juillet, à la suite de l'expulsion des Dames Bernardines d'Esquermes de leur pensionnat, à Lille, M. le chanoine Fichaux, aumônier de la Maison, a protesté énergiquement contre la mesure spoliatrice et déclaré hautement :

1° Que la congrégation des Dames Bernardines d'Esquermes n'a pas cessé d'exister, et qu'elle ne cessera pas d'être, tant qu'elle n'aura pas été dissoute par la seule autorité compétente, qui est l'autorité ecclésiastique ;

2° Qu'elle n'a abdiqué et qu'elle n'abdique aucun des droits dont elle jouissait, et que le vote d'une majorité de rencontre ne saurait lui ravir ;

3° Que, n'ayant aucune dette et ne se connaissant aucun créancier, elle demeure seule, à l'exclusion de qui que ce soit, propriétaire des maisons de Lille-Esquermes et de Cambrai ;

4° Qu'elle devra tenir comme détenteur injuste d'un bien d'autrui, quiconque aura sans son consentement, occupé ses biens ;

5° Que si, par le malheur des temps, il ne lui est pas loisible en ce moment de faire valoir ses droits, elle se tient prête du moins à les faire valoir devant toute juridiction, le jour désiré de tous les honnêtes gens, où il y aura dans ce pauvre pays de France, des juges pour rendre la justice, et une force armée pour protéger le droit.

Cette déclaration établit, avec une vigueur peu commune et une indiscutable orthodoxie, l'état de la question avec le droit imprescriptible des religieuses.

MONTÉLIMAR. — Au nombre des établissements congréganistes fermés en exécution de la loi portant interdiction aux congréganistes d'enseigner et dont l'énumération a paru à l'*Officiel*, figure la Visitation de Montélimar où fut élevée Mlle Loubet, aujourd'hui Mme de Saint-Prix.

Pour ne pas être accusé de favoritisme, M. Combes a tenu à frapper, parmi les premières, les institutrices de la fille du président de la République.

IRLANDE. — La cérémonie de la consécration de la cathédrale d'Armagh a eu lieu, le dimanche 24 Juillet, en grande pompe. Son Eminence le cardinal Vannutelli, délégué par le Saint Père, présidait la cérémonie. Le lord-maire de Dublin s'était rendu à la cathédrale en grand apparat.

Le duc et la duchesse de Norfolk qui assistaient à la cérémonie ont été l'objet d'une ovation. On sait que le duc de Norfolk, qui est le chef des catholiques, est grand-maréchal de la cour.

La cérémonie a commencé par une grande procession de cinq cents prêtres où figuraient les cardinaux et les évêques. La procession partie de la salle du Synode est arrivée à la cathédrale. L'archevêque de Dublin a célébré la grand'messe pontificale.

Le cardinal Vannutelli a remis à la cathédrale un magnifique calice d'or, don du Saint Père, qui a voulu en outre prendre directement part aux fêtes d'Armagh par une lettre et un télégramme qui ont produit une grande impression.

Une leçon à méditer. — On raconte que Guizot s'étonnait un jour de la facilité avec laquelle l'ordre était maintenu dans la grande ville ouvrière de Manchester. — Nous avons un secret, lui répondit son hôte anglais : « Chez nous, les honnêtes gens sont aussi hardis que les coquins. »

Le mauvais journal. — Qui est responsable du mauvais journal ?

1° *L'auteur des articles*. Dieu a donné à l'homme l'intelligence, la raison, pour qu'il se rende utile aux autres. Quand l'homme, quand le journaliste prend ce magnifique don de Dieu et ne s'en sert que pour le mal, quand il l'emploie à tromper et à corrompre ses semblables, quelle responsabilité !

A qui encore les responsabilités ?

2° Au *fondateur*, au *propriétaire*, au *vendeur*, à *l'imprimeur* du mauvais journal. Je ne fais que les énumérer. Je n'insiste pas.

A qui encore les responsabilités ?

3° Aux *coopérateurs*, à ceux qui contribuent au succès du journal et, de la sorte, au mal qu'il fait dans les âmes. Coopérer, c'est prendre part à une action. Et si l'action est mauvaise, le coopérateur est coupable ; et cette culpabilité est reconnue et punie même par la justice humaine, qui recherche et condamne les complices d'un criminel.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

4° Aux *actionnaires*. Pour faire du mal, les journaux ont besoin d'exister. Pour leur donner l'existence, on fait appel aux actionnaires. L'actionnaire, en contribuant à l'existence du journal, devient le coopérateur de la feuille mauvaise. Tous les six mois, il détache le coupon ; mais ce coupon est souillé, — souillé par les péchés qu'a fait commettre le mauvais journal.

5° Aux *abonnés*. Eux aussi sont de véritables coopérateurs. Un journal vit de l'argent des abonnés, des annonces. L'argent de l'abonné sert à payer l'article de tous les matins où la religion est insultée, à payer chaque ligne perverse, chaque blasphème. Chacune de ces lignes représente quelques centimes de votre abonnement. L'abonné, non seulement fait vivre le journal par ses propres deniers, mais, en lui donnant une augmentation de publicité, lui vaut de nouvelles ressources, lui attire des annonces.

Par conséquent, qui sera responsable de cet accroissement de ressources et de cette plus grande puissance de perversion du mauvais journal ? *Ce sera vous, abonnés du mauvais journal, vous ?* Après cela, peut-on être catholique et rester l'abonné d'une mauvaise feuille ? Il est juste d'assimiler aux abonnés le lecteur qui achète régulièrement le numéro.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER. — *Billets d'Aller et Retour à prix réduits.* — Pendant la période du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 Octobre, il est délivré, les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, des billets aller et retour de toutes classes, avec réduction de 40 °/₀ en 1re classe, de 35 °/₀ en 2e classe et de 30 °/₀ en 3e classe, sur le double du prix des billets simples, savoir :

Pour les stations balnéaires de Concarneau, Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy) et Douarnenez ;

Au départ des gares de Lorient et de Landerneau, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires comprises entre ces deux points.

Ces billets sont valables pour le retour, savoir :

Ceux délivrés les vendredi et samedi, jusqu'au lundi suivant inclusivement ; ceux délivrés le dimanche, jusqu'au mardi suivant inclusivement.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE THOMISTE, 222, faub. Saint-Honoré, Paris (8e).

Sommaire du n° de Juillet-Août 1904 (12e année).

SCHWALM : Les controverses des Pères grecs sur la science du Christ (2e article). — R. P. GILLET : Les Ethiques aristotéliciennes et la critique. — R. P. FOLGHÉRA. Le Miracle d'après saint Thomas d'Aquin. — PÈGUES : Si les Sacrements sont causes perfectives de la grâce.

DISCUSSION : R. P. HUGON : Prêtres, religieux et évêques.

LA VIE SCIENTIFIQUE : GARRIGOU-LAGRANGE : Note sur la preuve de Dieu par les degrés des Etres, dans saint Thomas.

Notes bibliographiques.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. **Vendredi 12 Août 1904.** N° 33.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Assomption de la T. Sainte Vierge. La France « royaume de Marie ».

II. — *Chronique du Diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; L'invocation au Sacré-Cœur à la fin de la messe ; Nécrologie ; Retraites ecclésiastiques ; Pour les instituteurs et institutrices des écoles libres ; Laïcisation d'écoles; Action catholique : Congrès du « Sillon » ; Grand Pardon des Bretons de Paris à Sainte-Anne de la Maison-Blanche. A propos du chant liturgique ; Ou le Concordat ou les Articles organiques.

III. — *Nouvelles du Monde catholique :* Le Pape et la France ; Les protestants américains et les Jésuites ; Juriprudence.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 14 Août.— 12e Dimanche après la Pentecôte. Office du jour ; semi-double. Rouge (à cause de l'Octave). A la messe, mémoires de S. Laurent et de S. Eusèbe, Confesseur.
Vêpres du suivant, sans aucun mémoire.

Lundi, 15. — ASSOMPTION DE LA T. SAINTE-VIERGE. Double de 1re classe, avec Octave. Blanc.
Aux Vêpres, mémoire du suivant.

Mardi, 16. — S. Roch, Confesseur *(au Supplément)*. Double. Blanc.

Mercredi, 17. — Octave de S. Laurent, Martyr. Double Rouge.

Jeudi, 18. — S. Hyacinthe, Confesseur *(du 16 Août)*. Double. Blanc.

Vendredi, 19. — Office de l'Octave de l'Assomption ; semi-double. Blanc.

Samedi, 20. — S. Bernard, Abbé, Docteur. Double Blanc.

Dimanche, 21. — 13e Dimanche après la Pentecôte. S. JOACHIM, Confesseur.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Ursulines de Quimper et Saint-Louis-Brest . . . . . du 9 au 16 Août.
Retraite de Lesneven. . . . . du 17 au 23 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ASSOMPTION DE LA T. SAINTE VIERGE

La France « royaume de Marie ».

Jésus-Christ a reçu les nations en héritage. Elles s'*agitent*, mais il les tient sous sa main, et il les mène au gré de sa puissance et surtout de son amour. A la vérité, leurs mouvements sont parfois si impétueux, leurs convulsions si violentes, leurs bonds si désordonnés qu'elles paraissent échapper à toute loi. Il n'en est rien cependant.

Regardez l'Océan à l'heure même où ses eaux sont bouleversées par la tempête : l'ordre établi par Dieu n'est pas troublé, l'attraction céleste se fait toujours sentir ; la vague, docile et respectueuse, s'élève ou s'abaisse, avance ou recule sous l'influence de l'astre qui préside à cette immense harmonie. Telle est l'influence de Marie sur les destinées des peuples ; sa puissance comprime les flots de la colère de Dieu entre les rives de sa miséricorde ; elle domine les orages des passions, quel qu'en puisse être le déchaînement.

Voilà ce qui paraît à chaque page de notre histoire, et d'une manière si visible, si miraculeuse même, qu'un grand Pape, Benoît XIV, a déclaré la France impérissable, parce qu'elle est le royaume de Marie.

Née à Tolbiac d'une prière et d'une victoire, baptisée à Reims avec Clovis, la France s'est consacrée à Marie dès le premier éveil de sa vie nationale. Ce don généreux d'elle-même a été fait le jour où Clovis et la pieuse reine Clotilde ordonnèrent que, près de Strasbourg, dans un bois jusque-là profané par les sacrifices païens, on érigeât un sanctuaire en l'honneur de la Vierge par qui les Francs avaient été victorieux. Hélas ! que de regrets fait naître aujourd'hui ce souvenir.

Trois siècles plus tard, Dieu met à la tête de l'empire des Francs un homme « si grand que la grandeur a pénétré son nom. » Or, ce grand homme, Charlemagne, avait moins de confiance dans la bravoure de ses preux que dans la protection de la Vierge dont l'image était représentée sur ses étendards. Roland, son neveu, avait la même foi : il fit un vœu à Notre-Dame de Roc-Amadour, avant de frapper les grands coups qui ont retenti avec tant d'éclat dans l'histoire et la poésie, et, en mourant, ce glorieux vaincu demanda qu'un sanctuaire fût élevé sur sa tombe à la gloire de Marie.

A partir de cette époque, le culte de Marie inspire la chevalerie française, et crée ces traditions de loyauté, de courtoisie, d'honneur qui ont survécu à toutes nos défaillances et qui sont encore, à l'heure présente, la plus belle parure de notre civilisation. A l'exemple de ces âmes héroïques en qui le respect délicat de la faiblesse et du malheur s'alliait à un courage sans peur et sans reproche, tout le peuple de France s'éprend d'amour pour Notre-Dame, la Dame des grands et des petits, des rois et des sujets, la vraie souveraine des cœurs, porte fièrement son nom et ses livrées, s'enrôle dans ses confréries, multiplie à l'infini les expressions d'une piété toute filiale, tantôt en de naïves légendes, tantôt dans ces immenses poèmes de pierre que sont nos merveilleuses cathédrales.

Marie redouble ses bienfaits ; elle conduit notre oriflamme à la grande victoire de Bouvines ; elle exauce la prière de Blanche de Castille et donne à la France le meilleur de ses rois, saint Louis, en qui notre nation admire tout ce quelle aime : l'intelligence, la justice, l'héroïsme, la bonté.

Mais voici qu'un jour, au commencement du xv^e^ siècle, le ciel de la patrie s'est couvert de sombres nuages. Les choses en sont venues à cette extrémité qu'on peut se demander si la France de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis ne va pas se dissoudre et périr. Tout semble désespéré : c'est l'heure de Dieu, c'est aussi l'heure de Marie. Une jeune fille se lève portant deux étendards : sur l'un elle a fait écrire *Jésus, Marie* ; sur l'autre est un ange présentant un lys à la reine du ciel. Merveilleuse puissance de l'héroïne inspirée ! Elle ranime tous les courages, rétablit l'ordre dans les camps et conduit nos armées à la victoire. O Jeanne, tu as bien fait de mettre l'image de la Vierge sur la bannière qui flotte en tes mains virginales. Que ses plis vainqueurs battent au vent dans le combat, qu'ils soient immobiles à Reims près de l'autel du sacre, qu'ils soient à la peine ou à l'honneur, n'importe ! l'histoire y lira par quelle intervention céleste a été sauvée, cette fois encore, la fortune de la France.

Henri IV veut être sacré à Notre-Dame de Chartres afin de témoigner qu'avec la foi antique de la France il a épousé son profond amour pour la Vierge Marie. Dans la même église, Louis XIII vient rendre grâce de ses victoires et obtient un héritier qui sera le roi du grand siècle. En signe de reconnaissance il consacre son royaume à Marie. Et, chaque année, le jour de l'Assomption, dans toutes les églises de France, se fait une procession solennelle en mémoire de cette consécration.

Donc, ô Marie, souvenez-vous que nulle part vous n'avez été plus honorée et plus aimée que sur la terre de France. Souvenez-vous de vos anciennes bontés, et soyez encore et toujours la Vierge secourable à notre nation. Veillez sur ses foyers, afin que, malgré tout, ils soient fidèles à la loi des alliances chrétiennes, la loi d'un amour indissoluble et d'une fidélité éternelle. Veillez sur ses autels, afin qu'ils restent debout et respectés avec leur Christ et leur sacerdoce. Veillez sur les générations nouvelles qui s'élèvent dans son sein, sur sa jeunesse, afin que le doute et les molles jouissances n'altèrent pas en elle l'énergie de la foi, la générosité du cœur, le culte de l'honneur, l'enthousiasme des nobles dévouements.

O Vierge, ô Reine, ô Mère, soyez propice même à la fortune du pays, à ses entreprises de terre et de mer, à son industrie, à son

Archives diocé ines de Quimper et Léon

commerce, à ses arts, à ses négociations, à ses traités, à son peuple, à son armée. La France n'est-elle pas votre royaume ? ne devez-vous pas la protéger ? Si, dans son sein, l'on vous outrage, si on y outrage votre Fils Jésus détournez-vous des ingrats, et ne voyez que ceux qui vous aiment et veulent vous servir l'un et l'autre. (*Semaine Religieuse* de Clermont.)

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France.
II. — La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.
III. — Les Pèlerinages de Lourdes : Pèlerinage national, du 19 au 23 Août ; Pèlerinage diocesain de Quimper, du 11 au 17 Septembre.

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — *Lundi 15 Août*, fête de l'Assomption de la T. Sainte Vierge. Les messes basses, aux heures ordinaires. A *10 heures*, messe pontificale célébrée par Mgr l'Evêque.

A *2 h. 1/2*, Vêpres. Sermon par M. Cogneau, professeur au Grand-Séminaire. Ensuite a lieu la procession traditionnelle au sanctuaire de N.-D. de Loc-Maria. Au retour, bénédiction du T. Saint-Sacrement.

A la messe et aux vêpres, quête pour les Séminaires.

Mardi 16 Août, fête de S. Roch, la messe de 8 heures sera dite à son autel pour demander à Dieu de préserver la ville de Quimper des épidémies et des maladies contagieuses.

— Eglise de Saint-Mathieu. — Le jour de l'Assomption, les messes et offices sont aux mêmes heures que les dimanches. A la grand'messe, sermon par M. Le Borgne, aumônier du Pensionnat Sainte-Marie.

Après les Vêpres, procession du Vœu de Louis XIII. Au retour, bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

— Eglise de Notre-Dame de Loc-Maria. — *Lundi 15 Août*, fête patronale. A *6 heures*, première messe. A *10 heures*, grand'messe, célébrée par M. le chanoine Pédel, secrétaire de l'Evêché ; sermon par M. Messager, aumônier de la Retraite.

A *2 heures*, Vêpres suivies de la procession paroissiale et de la bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

Nous rappelons les indulgences accordées à perpétuité au sanctuaire de N.-D. de Loc-Maria (Indult du 16 Novembre 1857) :

Indulgence plénière : 1° le jour de la fête de l'Immaculée-Conception (8 Décembre), ou l'un des sept jours qui suivent ;
2° *le jour de la fête de l'Assomption*, ou l'un des jours de l'Octave ;
3° le 4e dimanche du mois de Mai.

Conditions : 1° S'être confessé, 2° communier, 3° visiter l'église de Loc-Maria et y prier aux intentions du Souverain-Pontife.

N. B. La communion peut se faire ailleurs qu'à Loc-Maria.

Indulgence partielle de 100 jours pour toute visite à l'église de Loc-Maria, quelque jour que ce soit.

Ces indulgences sont applicables aux défunts.

— Chapelle de la Retraite. — *Dimanche 14 Août*, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h. 1/2, sainte Messe, instruction et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

En apprenant la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège, Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon s'est empressé d'écrire à Sa Sainteté Pie X pour protester, en son nom, au nom du clergé et des fidèles de son diocèse, du filial attachement et de la soumission absolue de tous au Souverain Pontife.

L'invocation au Sacré-Cœur à la fin de la messe. — Dans une note communiquée à la *Semaine religieuse* (N° du 15 Juillet) Mgr l'Evêque, en faisant connaître l'autorisation accordée par Sa Sainteté Pie X d'ajouter après le *Salve Regina* et les oraisons qui suivent la messe l'invocation trois fois répétée *Cor Jesu sacratissimum, miserere nobis,* « engageait vivement ses prêtres et tous ses diocésains à réciter désormais cette prière, non seulement pour participer aux faveurs qui y sont attachées, mais encore, conformément aux désirs du Saint-Père, pour accroître dans le peuple chrétien la dévotion au Sacré-Cœur. »

On aimera, croyons-nous, à lire le texte même du décret, et nous en donnons aujourd'hui la traduction :

A LA VILLE ET AU MONDE

Afin que les fidèles du Christ, en cette cruelle amertume des temps présents, recourent avec plus de ferveur encore au Sacré Cœur de Jésus, afin qu'ils lui offrent incessamment des hommages de louange et de satisfaction, et qu'ils s'efforcent d'obtenir la divine miséricorde, on a plus d'une fois déposé aux pieds de S. S. Pie X l'humble vœu qu'aux prières prescrites par Léon XIII à la fin de chaque messe basse puisse être ajoutée trois fois l'invocation suivante : « Cœur Sacré de Jésus, ayez pitié de nous. » Une indulgence serait accordée au prêtre et aux fidèles qui réciteraient dévotement avec lui la dite invocation.

Or, Sa Sainteté, à qui la dévotion au Sacré-Cœur a été particulièrement chère, dès ses plus jeunes années, désirant vivement voir se développer de jour en jour le culte des nations pour le Cœur de Jésus, a bien voulu accueillir favorablement cette demande. En conséquence, elle a daigné accorder une indulgence de sept ans et sept quarantaines, applicable aux défunts, à tous les fidèles qui, avec le prêtre, ajouteraient l'invocation précitée aux prières déjà prescrites après la messe basse.

Donné à Rome, à la Chancellerie de la Sacrée Congrégation des Indulgences et des Saintes Reliques, le 17 Juin 1904.

Nécrologie. — I. M. LE BORGNE, *ancien recteur*. — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. Le Borgne, ancien recteur de Tréméoc, décédé à la maison Saint-Joseph, à Saint-Pol-de-Léon, le 4 Août, à l'âge de 62 ans.

Né à Landerneau le 10 Mai 1842, M. Le Borgne (Jean-Edouard)

Archives diocé in s de Quimper et Léon

fut ordonné prêtre le 10 Août 1866 et nommé vicaire d'abord à Mahalon, puis à Santec (Août 1869). Devenu recteur de Tréméoc le 2 Novembre 1890, il donna sa démission le 20 Février 1893 et se retira à Saint-Renan ; depuis trois ans environ il était à la maison Saint-Joseph, où il vient de mourir.

II. M. PRONOST, *vicaire à Saint-Martin de Morlaix*. — Au dernier moment, nous avons le regret d'apprendre également la mort de M. Pronost, vicaire à Saint-Martin de Morlaix.

Venu à Quimper pour la deuxième retraite, il se sentit malade et rentra dans sa paroisse où il est mort mercredi, 10 Août.

Né à Tréflez le 22 Septembre 1869, M. Pronost (Yves) fut ordonné prêtre le 25 Juillet 1894 et nommé, le 6 Octobre suivant, vicaire à Plourin-Morlaix, puis, le 19 Décembre 1896, à Saint-Martin, où sa mort prématurée cause les plus vifs regrets.

R. I. P.

Retraites ecclésiastiques. — En ce moment s'achève, au Grand-Séminaire, la deuxième retraite pastorale. Un peu moins nombreuse que la première, elle a été suivie par 264 prêtres, ce qui donne pour les deux séries un total de 564 retraitants.

Ce chiffre montre l'empressement des prêtres du diocèse à profiter de ces jours de recueillement et de grâces pour se retremper dans l'esprit de leur vocation ; de plus, au milieu des difficultés présentes et devant les menaces d'un avenir bien sombre, comme des soldats à la veille d'une lutte décisive, ils sentent le besoin de se réunir et de se serrer autour de leur chef pour entendre de sa bouche le mot d'ordre, nous voulons dire les avis que lui dictent sa sagesse, sa prudence et le sentiment de sa responsabilité.

Ces conseils, Mgr l'Evêque les a donnés soit en des entretiens particuliers dans l'intervalle des exercices qu'il présidait, soit dans ses conférences journalières de onze heures. Nous n'avons pas à les résumer ici : Sa Grandeur parlait à cœur ouvert, comme un père à ses enfants ; ses avis toujours pratiques, formulés en termes clairs et précis, avec la double autorité de sa haute charge et de sa science, étaient — inutile de l'ajouter — accueillis de tous avec une religieuse déférence. Le clergé de Quimper et de Léon, fier à juste titre de son Evêque, reconnaissant de tout ce qu'il fait pour le bien du diocèse sans compter avec les fatigues d'un incessant labeur et confiant dans ses lumières, aura à cœur de suivre la ligne de conduite qu'il lui a tracée.

Ceux qui ont pris part aux retraites pastorales ne manqueront pas de remercier également Mgr l'Evêque de leur avoir procuré le bonheur et l'avantage d'entendre un prédicateur comme M. le chanoine Janvier, le jeune et déjà célèbre conférencier de Notre-Dame de Paris. Il possède la vraie éloquence, celle qui vient du cœur et d'un cœur d'apôtre pénétré de l'esprit surnaturel, brûlant de l'amour de Dieu et de la sainte Eglise : sa parole nette, simple et toujours distinguée, nourrie de la doctrine de saint Thomas, le

docteur angélique, pleine de force et d'onction, touche, émeut, subjugue les auditeurs... Nous ne pouvons que répéter ce que nous disions dans notre dernier numéro : M. le chanoine Janvier nous a charmés, mais nous a surtout édifiés. Qu'il veuille bien recevoir ici l'expression de notre reconnaissance à tous, et puisse-t-il continuer durant de longues années encore son enseignement si hautement apprécié (1) et son ministère si fructueux !

Les confrères qu'il a évangélisés, de retour dans leurs paroisses, vont reprendre leur tâche quotidienne. Soutenus par le souvenir des exhortations qu'ils ont entendues, fortifiés par la grâce de la retraite, unis dans la poursuite du même but, ils travailleront avec une ardeur nouvelle à la gloire de Dieu et au salut des âmes.

Pour les instituteurs et institutrices des écoles libres. — Par les soins de Mgr l'Evêque et sur son invitation, les instituteurs libres du diocèse de Quimper et de Léon ont assisté à des retraites spéciales prêchées pour eux, et qui ont eu lieu à Morlaix, à Landerneau, à Châteaulin et à Douarnenez.

Les institutrices libres sont, à leur tour, invitées par Sa Grandeur à l'une des retraites qui seront données à Quimper, dans l'établissement de la Retraite, la première du 16 au 20 Août, et la seconde du 25 au 29.

***

La *Semaine religieuse* de Saint-Brieuc, dans son dernier numéro, publie la communication suivante de l'Evêché :

« Nos Congrégations traversent une épreuve bien cruelle. A la guerre acharnée que leur font les pouvoirs publics vient s'ajouter la contradiction de la part d'amis qu'elles ne peuvent désavouer à cause de leur zèle, qu'elles ne peuvent approuver à cause de leur indiscrétion. Ce n'est pas sans regret qu'elles voient disserter dans la presse sur l'acte essentiel de leur vie religieuse.

« Qu'elles ne s'émeuvent ni ne se troublent. Elles ne relèvent à ce point de vue que de leur conscience et de la seule autorité dépositaire de leurs vœux de religion. C'est auprès de cette autorité, et auprès d'elle seulement, qu'elles continueront à aller chercher, sous une forme discrète, une direction autorisée, constante et opportune. »

Le Président du tribunal de Châteaulin, dans son jugement de référé relatif à l'école Saint-Louis, a autorisé l'inventaire du mobilier par le liquidateur, mais les clefs lui ont été refusées et il devra laisser au locataire (directeur de l'école) la jouissance de l'immeuble jusqu'à ce qu'un jugement définitif ait tranché la question de propriété. La rentrée des classes aura lieu à l'époque indiquée.

---

(1) On pourra lire plus loin le Bref adressé de la part de S. S. Pie X à M. le chanoine Janvier au sujet du premier volume de ses Conférences.

Archives diocé ir s de Quimper et Léon

Nous croyons savoir que la situation est la même pour les autres écoles du diocèse précédemment dirigées par les Frères de La Mennais.

Laïcisations d'écoles. — Par arrêté du 31 Juillet 1904, M. le Préfet du Finistère a prononcé la laïcisation des 14 écoles communales suivantes : école maternelle de Quimperlé, écoles de filles de Kersaint-Plabennec, Loperhet, Ile-de-Sein, Langolen, Meilars, Nizon, Locronan, Lannilis, Le Juch, Tréguennec, Bénodet, Plouvien et Névez.

ACTION CATHOLIQUE. — **I. Congrès du « Sillon ».** — Nous avons reçu, trop tard pour notre dernier numéro, la communication suivante que nous insérons aujourd'hui :

Le président du *Sillon Rennais*, au nom de tous nos camarades des centres d'études de Bretagne, avait demandé à S. E. le cardinal Labouré, archevêque de Rennes, de vouloir bien accepter la présidence des réunions du Congrès. Les circonstances empêcheront malheureusement Mgr Labouré de se rendre à l'invitation du *Sillon*, mais il a bien voulu déléguer son secrétaire particulier, M. le chanoine Charost, pour le représenter. Voici du reste la lettre que vient de recevoir, de M. le Secrétaire général de l'archevêché, le président du *Sillon :*

ARCHEVÊCHÉ de RENNES

Rennes, le 30 Juillet 1904.

Cher Monsieur le Président,

Son Eminence regrette de ne pouvoir présider le Congrès des groupes du *Sillon* de Bretagne, qui se tiendra à Saint-Servan (1) les 14 et 15 août prochain. Elle sera retenue à Rennes à cette époque par les fêtes du 15 août.

Mais, voulant donner un témoignage de sympathie aux chers jeunes gens du *Sillon*, Mgr le Cardinal délègue son secrétaire particulier, M. le Chanoine Charost pour assister au Congrès et le représenter.

Votre tout dévoué,

HENRY.
Secrétaire général.

II. Union de la Jeunesse Catholique Bretonne. — Sous la rubrique CARHAIX, nous lisons dans la *Jeune Bretagne* (2) (n° du 30 Juillet) : « Le dimanche 10 juillet, Y. de Monstier, un de nos amis rennais de l'A. C. J. F., réunissait à Carhaix tous les jeunes gens de bonne volonté et leur exposait l'histoire, la formation et le but de l'Association. Ces jeunes gens, répondant au désir exprimé maintes fois par sa Grandeur Mgr Dubillard de

(1) Le Congrès se tiendra à Saint-Malo et à Saint-Servan.
(2) Bureaux : 17, rue Le Bastard, Rennes.

N. R

de voir se créer partout dans son diocèse des groupes de jeunes affiliés à l'A. C. J. F. et comprenant la nécessité et toute la portée de notre organisation, si bien exposées par le sympathique et dévoué conférencier, décidaient sur-le-champ la fondation d'un groupe de Jeunesse Catholique à Carhaix. On le baptisa du nom de cercle Saint-Louis.

« La nomination du bureau, à part celle du secrétaire, eut lieu séance tenante. Nous sommes heureux de donner aux lecteurs de la *Jeune Bretagne* les noms de tous ces jeunes amis, si décidés et qui sauront tenir haut et ferme le drapeau de l'Association : MM. Joseph Royer, président ; l'abbé Morizur, aumônier ; Pierre Cognat, vice-président ; Hippolyte Laterre, trésorier.....

« Nous faisons des vœux pour que les Jeunes du Finistère suivent la voie indiquée par leurs amis de Carhaix et de Brest et que de nombreux groupes de Jeunesse Catholique bretonne se fondent dans ce département.

« Nous nous associons au nouveau cercle Saint-Louis pour transmettre à sa Grandeur Mgr Dubillard l'expression de notre entier dévouement, et la remercier de la si paternelle bonté qu'elle ne cesse de prodiguer à l'Association Catholique de la Jeunesse bretonne. »

Grand Pardon des Bretons de Paris à Sainte-Anne de la Maison-Blanche. — Comme tous les ans, le dimanche qui précède le 26 Juillet, la Société *La Bretagne* a organisé ce *Pardon* traditionnel. Des quatre coins de Paris, de Saint-Denis, de Versailles, on était accouru au rendez-vous.

La cérémonie a été présidée par M. le Chanoine Le Rouzic, premier aumônier de l'Ecole Sainte-Geneviève, et déjà connu de la colonie bretonne, car il prêcha en ce même jour il y a deux ans.

Après les vêpres, M. Bourdoulous, missionnaire diocésain à Quimper, est monté en chaire et, dans un beau langage, a prononcé un sermon qui a produit sur la foule une profonde impression. C'est que l'orateur possède non seulement une grande conviction et une grande clarté d'exposition, mais aussi parle le breton avec une pureté et une aisance admirables. « Depuis trois mois, j'ai assisté à deux grands *Pardons :* à celui de N.-D. de Rumengol, si cher aux Cornouaillais, et, il y a trois semaines, à celui de N.-D. des Naufragés où 20 à 30 mille Bretons chantaient d'une même voix leur confiance en Dieu et la Vierge et leur foi inébranlable..... Aujourd'hui, je fais mon troisième *Pardon*, non plus, il est vrai, sur la terre d'Arvor, mais toujours en compagnie de Bretons..... Et ici, plus qu'au pays, je veux vous prêcher la foi en Dieu, la confiance en sa Providence, la pureté de vie, car vous êtes plus exposés à tous les dangers de l'âme..... Ces qualités, ces vertus, vous devez les garder, les développer ; elles sont votre richesse, votre gloire, comme le contraire serait votre déchéance... » Ces idées ont été brillamment développées par le prédicateur.

Archivés diocé ir s de Quimper et Léon

M. le Chanoine Miramont, curé de la paroisse et si dévoué à sainte Anne, a ajouté quelques conseils pleins d'actualité, en s'adressant aux parents qui ont une responsabilité plus grande en ce moment de la disparition des écoles chrétiennes, et doivent veiller à l'éducation de leurs enfants.....

Puis la procession s'est déroulée avec beaucoup d'ordre et de recueillement, au chant des cantiques si chers à la dévotion des Bretons. La bannière de la Société *La Bretagne* était tenue par M. le baron de Kertanguy ; les reliques de Sainte-Anne étaient portées par MM. de Coniac, Guilbot, de Kervenoaël et Vicat ; des mères de famille, en costume breton, portaient la statue de la Sainte Patronne, et des jeunes filles, également en costume du pays, les différentes bannières (1).

Après la bénédiction du Saint-Sacrement, on est descendu dans la crypte où a eu lieu une réunion d'un caractère moins recueilli, mais pleine encore du souvenir de la Bretagne. M. Bourdoulous y a pris de nouveau la parole, « émerveillant son auditoire par une improvisation bretonne remplie de finesse, d'humour et de bons conseils »...

A propos du chant liturgique. — I. *Le chant des femmes dans les églises.* — Dans son *Motu proprio* sur la musique sacrée, Notre Saint Père le Pape Pie X dit, au numéro 13 : « Les chantres ont dans l'église un véritable office liturgique et, partant, les femmes, étant incapables de cet office, ne peuvent être admises à faire partie du chœur ou de la chapelle musicale. Si donc on veut employer les voix aiguës des *soprani* et des *contralti*, l'on devra s'adresser à des enfants suivant le très antique usage de l'Eglise. »

Quelques-uns avaient cru voir dans ce passage du document pontifical une interdiction absolue pour les femmes de chanter dans les églises. Or, cette interprétation n'est rien moins que fondée. Voici, en effet, ce que nous lisons à ce sujet dans la *Semaine religieuse* de Luçon :

« Ayant eu l'occasion d'entretenir en particulier Mgr Respighi, neveu du cardinal-vicaire, et l'un des personnages les plus en vue dans la question grégorienne, je lui demandai son avis sur l'usage, heureusement très répandu dans le diocèse de Luçon, d'un chœur de chanteuses placées dans la nef de l'église et prêtant leur concours aux chants liturgiques. La réponse fut telle que je l'avais prévue. Cet usage n'a rien de blâmable. La réunion de chanteuses en ces conditions répond pleinement aux intentions du Souverain Pontife, qui encourage tout ce qui peut contribuer à faire participer les fidèles au chant ; rien n'est plus conforme aux meilleures traditions. »

---

(1) Nous empruntons cet intéressant compte-rendu — l'abrégeant à regret — au bulletin mensuel de la Société « la Bretagne », *Bretoned Paris*, dont nous avons parlé. Bureau de la direction : 23, rue de Vaugirard, Paris.

II. — *Nouvelle édition du chant grégorien.* — Mgr l'Evêque de Nancy ayant écrit à N. S. Père le Pape au sujet de la nouvelle édition du chant grégorien qu'on prépare à Rome, a reçu de Mgr Bressan, secrétaire de Sa Sainteté, une lettre où nous lisons les lignes suivantes dont l'importance n'échappera à personne :

Vatican, le 24 Mai.

« Sa Sainteté me charge de vous donner l'assurance :

1° Que dans l'édition Vaticane on tiendra compte non des seules études de Dom Pothier et des Bénédictins de Solesmes, mais encore des études de tous les hommes qui font autorité en cette matière et de mille manuscrits ou codes, y compris ceux de Reims et de Cambrai ;

« 2° Qu'on n'imposera pas absolument aux diocèses qui auraient par leur tradition un chant grégorien le chant de l'édition Vaticane... »

Ou le Concordat ou les Articles organiques. — I. — Portalis a concentré tout l'esprit des Organiques dans quelques phrases de son Rapport au Conseil d'Etat. Il part de ce principe, « que l'intérêt public doit prévaloir dans tout ce qui n'est pas de l'essence de la religion », et il en tire cette conclusion que « le magistrat politique peut et doit intervenir dans tout ce qui concerne l'administration extérieure des choses sacrées ».

Jusqu'où peut aller cette intervention, il l'explique ainsi : « Il est, par exemple, de l'essence de la religion que sa doctrine soit annoncée ; mais il n'est pas de l'essence de la religion qu'elle le soit par tel *prédicateur* ou par tel autre, et il est nécessaire à la tranquillité publique qu'elle le soit par des hommes qui aient la confiance de la patrie ; il est quelquefois même nécessaire à la tranquillité publique que les *matières* de l'instruction et de la prédication solennelle soient circonscrites par le magistrat.

» L'Eglise est juge des erreurs contraires à sa morale et à ses dogmes ; mais l'Etat a intérêt d'examiner *la forme* des décisions dogmatiques, d'en suspendre la *publication* quand quelques raisons d'Etat l'exigent, de commander le silence sur des points dont la discussion pourrait agiter trop violemment les esprits et d'empêcher même dans certaines occurrences que les consciences ne soient arbitrairement alarmées.

» La prière est un devoir religieux ; mais le choix de *l'heure* et du *lieu* qu'on destine à ce devoir est un objet de police.

» L'institution des fêtes, dans leur rapport avec la piété, appartient aux ministres du culte ; mais l'Etat est intéressé à ce que les citoyens ne soient pas trop fréquemment *distraits des travaux* les plus nécessaires à la société, et que dans l'institution des fêtes on ait plus d'égard aux besoins des hommes qu'à la grandeur de l'être qu'on se propose d'honorer.

» Les Articles Organiques fixent sur ces objets, et sur d'autres

Archives diocésaines de Quimper et Léon

qu'il serait inutile d'énumérer, la part que doit y prendre la puissance publique. ».

II. — Mettons ces déclarations en regard du Concordat ; nous constaterons ainsi qu'elles sont inconciliables avec lui.

Le Concordat garantit aux Evêques le choix des prédicateurs : les Organiques, d'après Portalis, réservent ce choix à l'Etat.

Le Concordat garantit aux Evêques le choix des matières de l'enseignement catholique : les Organiques réservent ce choix à l'Etat.

Le Concordat garantit aux Evêques le droit de condamner les erreurs religieuses par voie de décision dogmatique : les Organiques réservent à l'Etat la forme de ces décisions.

Le Concordat garantit aux Evêques le droit de publier ces condamnations : les Organiques réservent ce même droit à l'Etat.

Le Concordat garantit aux Evêques le droit d'établir des offices : les Organiques réservent à l'Etat le droit d'en fixer le temps et le lieu.

Qu'est-ce à dire ? En s'arrogeant, par les Organiques, le droit d'interdire tout prédicateur et toute prédication, l'Etat annule le droit concordataire des Evêques.

En s'arrogeant un droit de contrôle sur la forme des décisions dogmatiques, ainsi que la faculté d'en suspendre la publication, l'Etat annule le droit concordataire des Evêques.

En s'arrogeant le droit d'interdire les lieux de prière avec les heures consacrées aux offices liturgiques, l'Etat annule le droit concordataire des Evêques.

Pour appliquer les Organiques dans les cas cités par Portalis, il faudrait modifier du *oui* au *non* l'article fondamental du Concordat, celui qui garantit aux Français *le libre exercice du culte catholique,* et qui, conséquemment, garantit aux Evêques la libre administration des choses saintes ; et, pour aller jusqu'au bout de ce système, il faudrait décréter que rien n'est plus libre et que tout est subordonné au bon plaisir de l'Etat.

Le Concordat est pourtant un pacte librement consenti par l'Etat ; ce n'est donc qu'en violation de la loi jurée que l'Etat a pu superposer à cette œuvre d'affranchissement l'engin d'asservissement connu sous le nom mal famé d'Articles Organiques.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Lundi matin, 8 Août, le Pape a reçu, dans la salle du Trône, les cardinaux, qui lui ont présenté leurs félicitations à l'occasion de l'anniversaire de son couronnement.

Le cardinal Oreglia, doyen du Sacré-Collège, a lu une adresse à Pie X, qui a répondu par une allocution. Le Pape a ensuite tenu cercle dans la grande salle de la bibliothèque privée, où ont été

admis nombre de prélats et les dignitaires de la Cour pontificale.

Le lendemain, le Saint Père est descendu en *sedia* à Saint-Pierre où il a asssisté, en chape, à un service solennel. La cérémonie a été très belle.

Le Pape et la France. — A l'occasion de l'anniversaire de son élection, le Souverain Pontife a reçu de tous les points du monde un grand nombre de télégrammes ; dans ceux venus de France, dit l'*Osservatore Romano,* aux protestations les plus explicites de respect et de dévouement au Saint-Siège les personnages laïques et ecclésiastiques les plus marquants joignent l'expression d'un vif et unanime regret pour la rupture des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et le gouvernement français.

La *Difesa* de Venise, qui fut l'organe du Saint-Père lorsqu'il était cardinal de Venise, ajoute que le Souverain-Pontife a été très touché de cette manifestation à laquelle les circonstances présentes donnent une particulière signification.

Ou sait avec quelle douleur Pie X a vu la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Vatican, il a tout fait pour l'éviter et résoudre en paix, sans bruit, dans le secret de la procédure canonique et la plénitude de son autorité pontificale, une affaire d'ordre ecclésiastique tout intime qui ne regardait nullement le pouvoir civil. Le gouvernement français s'en est emparé, pour y trouver le prétexte qu'il cherchait d'une rupture dont il garde seul toute la responsabilité. L'*Osservatore Romano* l'établit clairement par la publication de pièces du dossier, tronquées ou omises par le *Journal officiel,* et conclut en ces termes : « L'histoire dira que le gouvernement français a rompu des relations séculaires avec le Saint-Siège, parce que celui-ci, exclusivement compétent en la matière, après en avoir informé le gouvernement lui-même, a appelé deux évêques à se justifier de graves imputation qui pesaient sur eux »...

On rapporte que le Saint-Père, en recevant des mains de Mgr Merry del Val la communication du gouvernement français, ne se montra nullement surpris. Il dit simplement : « *Dieu sauve la France !* » Puis il se mit à prier longuement pour celle qu'il appelle malgré tout la fille aînée de l'Eglise.

C'est ce que doivent faire tous les vrais catholiques : en redoublant d'amour, de fidélité et de respect envers l'auguste personne de Pie X, ne point se décourager, travailler sans cesse pour la revanche et, comme le Saint-Père le leur conseille et en donne l'exemple, ne point se lasser de prier pour la France.

***

Des deux prélats, cause occasionnelle du douloureux conflit, l'un, Mgr Le Nordez, évêque de Dijon, a obéi au Pape et s'est rendu à Rome, où il attend la décision du tribunal qui doit le juger. Il a reçu de M. Combes avis que son traitement était sup-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

primé à partir du jour où il est parti pour Rome. L'autre, Mgr Geay, évêque de Laval, préfère obéir aux hommes du gouvernement : il s'incline devant la défense qui lui est faite de quitter la France au nom des Articles Organiques, que Rome n'a jamais reconnus et qu'il sait bien ne pas faire partie du Concordat.... La *Semaine religieuse* de Laval, sans faire aucune allusion aux événements actuels, annonce que la retraite ecclésiastique annuelle, qui devait s'ouvrir le 22 Août, est remise à une date indéterminée.... Pauvre diocèse ! pauvre évêque !... Prions pour lui.

Les protestants américains et les Jésuites. — Le gouvernement américain avait ordonné récemment à son représentant aux Philippines, M. Taft, de disperser les ordres religieux, pour la plupart espagnols, qui donnaient l'instruction dans les anciennes îles espagnoles, récemment annexées à l'Amérique.

Cet ordre exécuté, et le gouverneur ayant besoin d'un certain nombre de jeunes Philippins instruits, destinés à servir plus tard de fonctionnaires ou d'interprètes, sait-on à qui M. Taft s'est adressé ? Aux Jésuites de l'université de Georgetown...

Piquant contraste entre l'attitude de deux républiques que séparent simplement les eaux de l'Atlantique ! L'une, la protestante, fait preuve de justice envers les ordres religieux, quand elle y voit son intérêt. L'autre, la catholique, ou soi-disant telle, montre la plus noire injustice envers les congrégations, même lorsque cela doit lui nuire.

Jurisprudence. — SÉCULARISÉS. *Deux arrêts importants de la Cour de Cassation.* — Nous tenons à signaler à l'attention de nos lecteurs deux importants arrêts que la Cour de Cassation vient de rendre en matière de sécularisation.

Jusqu'à ces derniers temps, la Cour de Cassation avait décidé qu'en cas de sécularisation sur place la persistance de l'œuvre et de la vie commune, dans la même école, créait une présomption de délit de congrégation à l'encontre des prévenus, et qu'en face de ces circonstances les juges du fait ne pouvaient, sans violer la loi, se déclarer non convaincus de l'existence du délit.

Par deux arrêts du 3 Juin 1904, relatifs aux anciens frères de Ploërmel, elle revient sur cette jurisprudence. Elle décide que les juges du fait peuvent, à bon droit et sans violer la loi, décider souverainement que les circonstances de la sécularisation sur place *même lorsqu'il y a vie commune*, ne sont plus, à elles seules, constitutives du délit.

Il suffit, pour cela, qu'il soit constaté que les prévenus n'ont conservé aucun lien avec la congrégation, et que la sécularisation est sincère : par exemple, *lorsqu'elle résulte de la décision de l'évêque, corroborée par une lettre du supérieur général, faisant connaître à chacun des prévenus individuellement qu'il est relevé de ses*

obligations envers la congrégation et par des certificats attestant que leurs noms ont été rayés du registre du personnel.

En conséquence, elle a rejeté le pourvoi formé par le procureur général de Rennes contre un arrêt de cette cour qui avait acquitté les prévenus.

Le même jour, elle a jugé, en rejetant également un pourvoi du procureur général de Bordeaux contre un arrêt de relaxe, qu'un *supérieur général pouvait indiquer au tiers propriétaire des sécularisés ayant fait antérieurement partie de sa congrégation, sans qu'on pût y voir la persistance du lien congréganiste, s'il a agi, non comme supérieur donnant des ordres, mais comme l'aurait fait un tiers, agent de renseignements.*

BIBLIOGRAPHIE

CONFÉRENCES DE N.-D. DE PARIS

Exposition de la morale catholique

Le fondement de la morale. — LA BÉATITUDE. — *Conférences et retraite données à Notre-Dame de Paris, durant le Carême 1903,* par E. JANVIER. Beau volume in-8° écu. **4** fr. (E. Lethielleux, éditeur, Paris).

BREF DE S. S. LE PAPE PIE X A L'AUTEUR

A notre chers Fils, E. JANVIER. — Paris.

PIE X Pape. — *Cher Fils, Salut et Bénédiction Apostolique.*

Les graves et éloquentes Conférences que vous venez de faire paraître, et que dernièrement vous avez prononcées avec un succès si éclatant dans l'Eglise Notre-Dame de Paris, Nous ont été envoyées par Notre Nonce auprès de la République Française. Votre pieux hommage a trouvé dans Notre cœur un accueil reconnaisrant, et au mérite dont vous faites preuve dans votre remarquable ouvrage, il Nous plait de rendre publiquement témoignage. Une immense gloire, en effet, illustrait la chaire dans laquelle vous êtes monté ; vous y êtes apparu comme étant à la hauteur des meilleurs parmi vos devanciers. Devant un auditoire d'élite et éminent par la variété de ses connaissances, vous avez exposé les idées catholiques sur la vie morale dans une doctrine d'un genre supérieur, et vous les avez prouvées par les multiples lumières d'une éloquence brillante.

Que si Nous louons l'éclat de vos pensées et de votre langage, par dessus tout, Nous Nous réjouissons que, d'une manière si distinguée, les esprits aient été éclairés par la toute particulière ardeur de votre charité, et amenés à l'amour de notre Sainte Religion. — C'est pourquoi, après vous avoir félicité de tout cœur, Nous demandons à Dieu que des fruits spirituels toujours plus nombreux et toujours grandissants répondent à votre talent et à votre zèle. Et comme gage des grâces célestes, Nous vous accordons très affectueusement la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint Pierre, le troisième jour de Décembre 1903, de Notre règne la première année.

PIE X, Pape.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Petit guide *du Religieux sécularisé*, vol. in-32 de 214 pages. — Publié par l'Œuvre de Saint-Charles, à Grammont (Belgique) ; en dépôt au bureau des *Etudes*, 28, rue Nicolo, Paris. — Prix : 0 fr. 30.

Le même ouvrage, *édition spéciale aux Sœurs sécularisées*. — Même prix.
Il nous suffira de signaler ce petit ouvrage : écrit par un auteur compétent, il a reçu l'approbation des personnes les plus autorisées, et peut rendre les plus grands services à ceux à qui il est spécialement destiné.

La Foi. — *Le Besoin de croire ; les Raisons de croire ; les Moyens de croire ou comment on perd la Foi et comment on la retrouve ;* trois Instructions pastorales de **Mgr Luçon**, évêque de Belley. (Imprimerie Chaduc, Frères, Belley.)
C'est une admirable apologie de la Foi chrétienne qui, sous une forme simple, à la portée de toutes les intelligences, résout parfaitement les objections accumulées contre la Religion par les sophistes.

L'ACTION POPULAIRE. — Fr. Veuillot. — **L'Union catholique du Personnel des Chemins de fer.** — Fondée en 1898, elle offre les richesses de son esprit apostolique et social à ces serviteurs exacts, réguliers, dévoués de la société. La liste de ses groupes fait défiler sous nos yeux les noms familiers de nos Compagnies françaises, des gares importantes, des principaux embranchements.
L'exemplaire : **0,25 centimes.** (Paris, Lecoffre ; Lille, Lamblin, 15, rue d'Angleterre).

Librairie J. SALAUN, Quimper.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS
Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du n° du 5 Août 1904 :

I. La Tare. Souvenirs d'un voyage en Italie (1903), par Louis Perroy. — II. Saint François de Sales et son temps, d'après sa correspondance (1605-1608), par J.-J. Navatel. — III. Prieur de la Marne et l'anéantissement de la grande armée vendéenne, par Pierre Bliard. — IV. « La fin justifie les moyens », par Paul Bernard. — V. Psychothérapie, par Victor Poucel. — VI. Kasr Asch-Schamm'ah au vieux Caire ou la Babylone d'Egypte, par Michel Jullien. — VII. Bulletin d'ancienne littérature chrétienne, par Joseph Brucker. — VIII. Correspondance, par A. Mathiez et P. Dudon. — IX. Revue des livres. — X. Notes bibliographiques. — XI. Evénements de la quinzaine.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE DE L'ASSOMPTION, 15 Août 1904. — *Extension de la durée de validité des billets ALLER et RETOUR.* — A l'occasion de la Fête de l'Assomption, les billets *Aller et Retour* à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du jeudi 11 au dimanche 21 Août inclus, seront valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du lundi 22 Août.
Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les Tarifs précités, lorsqu'elle expirera après le 22 Août.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

19e Année. **Vendredi 19 Août 1904.** N° 34.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — L'Action catholique (Lettre-circulaire de S. E. le Cardinal Secrétaire d'Etat de S. S. aux Evêques d'Italie) ; Enseignement doctrinal à rappeler.
II. — Chronique du Diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Bibliothèque mariale ; Nomination dans le clergé ; Grand Pardon de N.-D. des Portes à Châteauneuf-du-Faou ; Les nouveaux Articles Organiques ; Appel aux futurs étudiants catholiques.
III. — Nouvelles du Monde catholique : Rome ; France ; Protestations de fidélité : Paris ; Besançon ; Vannes ; Hommage au Crucifix ; Prenez garde ; Prières pour la France.
IV. — Les origines populaires du Concordat.
V. — Bibliographie.
VI. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 21 Août. — 13e Dimanche après la Pentecôte. S. Joachim, Père de la T. Sainte Vierge. Double de 2e classe. Blanc. A la messe, mémoires de Ste Jeanne-Françoise de Chantal, Veuve, et du Dimanche.
Vêpres de S. Joachim, avec mémoires : 1° du suivant, 2° de Ste Jeanne-Françoise, 3° du Dimanche, 4° de S. Timothée et ses compagnons, Martyrs.
Lundi, 22. — Octave de l'Assomption. Double. Blanc.
Mardi, 23. — S. Philippe Béniti, Confesseur. Double. Blanc.
Mercredi, 24. — S. Barthélemy, Apôtre. Double de 2e classe. Rouge.
Jeudi, 25. — S. Louis, roi de France, Confesseur. Double. Blanc.
Vendredi, 26. — S. Zéphyrin, Pape, Martyr. Simple. — Ou Office votif de la Passion ; semi-double. Rouge.
Samedi, 27. — S. Joseph de Calazanz, Confesseur. Double. Blanc.
Dimanche, 28. — 14e Dimanche après la Pentecôte. Fête du Cœur Immaculé de la T. Ste Vierge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Retraite de Lesneven . . . . . du 17 au 23 Août.
Calvaire de Landerneau . . . . . du 24 au 31 —

Archives diocé in s de Quimper et Léon

L'Action Catholique.

Lettre-Circulaire de S. E. le Cardinal Secrétaire d'État de Sa Sainteté aux Évêques d'Italie.

Notre Saint-Père le Pape Pie X, déplorant les tristes effets du manque d'entente, de concorde et d'unité de vues dans la direction de l'Œuvre des Congrès et des Comités catholiques d'Italie, principalement au sein du Comité général permanent, et prenant en sérieuse considération le complet développement de l'Œuvre, ainsi que les documents et les faits plus ou moins récents qui la concernent, a ordonné au Cardinal Secrétaire d'Etat soussigné de notifier aux R^mes^ Ordinaires d'Italie et aux autres personnes intéressées les résolutions et prescriptions suivantes :

I

Reconnaissant les mérites et applaudissant à la droiture et à la bonne volonté de chacun des membres du Comité général permanent, et d'une façon toute particulière de l'excellent comte Grosoli, et néanmoins, afin de pourvoir plus efficacement aux exigences actuelles de l'action catholique, le Saint-Père déclare définitivement dissous ledit Comité général permanent. Les archives du comité dissous seront intégralement remises à l'Em. Cardinal Vicaire de Sa Sainteté.

II

L'Action populaire chrétienne (ou démocratie chrétienne, selon la signification donnée par le Saint-Siège), dont la haute utilité et la nécessité morale ont été proclamées à plusieurs reprises par Léon XIII, de sainte mémoire, et par le Pontife régnant, est, sans aucun doute, de la plus grande importance. Le Saint Père ayant confié cette Action populaire chrétienne, de façon spéciale, au II^e^ groupe de l'Œuvre des congrès, sous la sage direction du comte Stanislas Medolago-Albani, en reconnaît les résultats excellents et veut que le II^e^ groupe reste sans changement sous la même direction ; Il entend même accorder de plus amples pouvoirs au président, et pour cela lui donne tous les pouvoirs qu'il ne pouvait exercer sans dépendre du Comité général permanent ou de la présidence dudit Comité.

III

Les autres groupes et sections permanentes institués en Italie, c'est-à-dire les groupes généraux I, III, IV et V, avec leurs sections générales respectives, sont dissous, comme le Comité général permanent. Leurs archives respectives seront pour le moment conservées par les mêmes personnes qui les

ont en garde. Les pouvoirs des groupes généraux I, III, IV et V sont dévolus aux groupes régionaux et diocésains sous l'immédiate tutelle, surveillance et approbation des évêques.

IV

La nomination du président général du II^e^ groupe est réservée à la suprême autorité ecclésiastique. Le comte Stanislas Medolago-Albani est confirmé dans son poste de président général du II^e^ groupe, avec le pouvoir de choisir les personnes qui devront occuper les autres postes de ce groupe, aussi bien que d'y admettre, d'accord avec les membres de la présidence, tous ceux qui pourront rendre d'utiles services à l'Œuvre. Sa Sainteté veut qu'aucun ecclésiastique ne soit admis dans le II^e^ groupe sans l'autorisation de son propre évêque et de celui dans le diocèse duquel il réside temporairement. Elle veut, en outre, que soit éliminé du II^e^ groupe tout élément de discorde et qu'avec une ferme douceur soient exclues toutes personnalités, ecclésiastiques ou laïcs, connues pour leur peu d'exactitude doctrinale dans les questions d'Action populaire chrétienne, partisans et propagateurs de nouveautés malsaines, peu zélés dans la défense des pensées et des droits du Siège apostolique et peu sincères dans l'observance constante des directions pontificales.

V

Aucun congrès général ne pourra se réunir sans l'autorisation spéciale du Saint-Siège. Les congrès régionaux et diocésains pourront être tenus sous la dépendance entière des évêques et moyennant leur autorisation écrite. Si cependant le congrès est régional, l'autorisation et la surveillance immédiate appartiendront au vénérable président des conférences épiscopales de la région ; et si le congrès régional se tient en un diocèse différent de celui dudit président, on devra se mettre d'accord avec l'Ordinaire de ce diocèse.

VI

Les règles générales suivantes devront être observées dans lesdits congrès : *a)* aucun prêtre ou clerc ne sera admis sans l'autorisation de son propre évêque et de celui du lieu où se tient le congrès ; *b)* on devra éviter autant que possible les formes plus appropriées aux parlements politiques qu'aux réunions fraternelles de catholiques ; *c)* on n'accordera jamais la parole aux dames, pour respectables et pieuses qu'elles soient ; si parfois les évêques croient opportun de permettre des réunions de dames seules, celles-ci parleront sous la présidence et la surveillance de graves personnages ecclésiastiques ; *d)* si en tout temps, dans les discussions sur l'Action catholique, on doit éviter de vouloir faire triompher son opinion personnelle en citant des paroles du Souverain Pontife que l'on prétendrait

Archives diocé in s de Quimper et Léon

dites et entendues en des audiences privées, à bien plus forte raison doit-on l'éviter dans les congrès ; car, outre que c'est montrer peu de respect envers le Souverain Pontife, il y a là un grave danger de malentendus selon les vues personnelles de chacun. La voie sûre pour connaître les véritables volontés du Pape, c'est de s'en tenir aux actes et documents publics émanés de l'autorité compétente.

VII

Tout évêque qui a le pouvoir de nommer le président et les membres du comité diocésain peut, pour de graves motifs, dissoudre les comités, groupes et sections existant dans son diocèse ; il peut opposer son *veto* aux nominations et aux résolutions émanées des diverses directions de l'Œuvre des congrès pour les choses intéressant son diocèse, lorsqu'il les croira désavantageuses pour ses diocésains ; car, sauf le jugement du Saint-Siège, l'évêque seul est juge compétent en pareille matière. On ne peut, sans l'approbation de l'évêque, fonder de comités ni d'œuvres d'action catholique sur le territoire de sa juridiction. Que ceux qui ont à cœur le vrai progrès et les résultats de l'Œuvre des congrès dans toutes ses manifestations se rappellent toujours cette grave sentence : *Il est préférable qu'une œuvre ne se fasse pas, plutôt que de la faire en dehors ou contre la volonté de l'évêque.* C'est pourquoi on devra toujours avoir sous les yeux et observer fidèlement les avertissements et le programme d'action populaire chrétienne qui se trouvent annexées aux statuts et règlement de l'Œuvre des Congrès (App. A et B), l'Instruction de la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires du 27 Janvier 1902 et le récent *Motu proprio* du Saint-Père sur cette action populaire chrétienne.

Beaucoup d'inconvénients déplorables ne se seraient pas produits, si tous les fidèles partisans de l'Action catholique et tous les journalistes catholiques s'étaient rappelés, avaient lu plus fréquemment et observé plus loyalement ce qui est établi dans ces graves documents. Aussi le Saint-Père veut que les évêques exigent avec une particulière sollicitude et une paternelle fermeté la pleine soumission doctrinale et pratique aux prescriptions et aux règles de ces mêmes documents.

Le Saint-Père, par ces dispositions, entend assurer une direction plus opportune aux œuvres catholiques en Italie ; car, sans l'action constante des évêques, qui tiennent du Ciel une grâce d'état et des lumières spéciales pour le bon gouvernement de leurs diocèses, ces œuvres seront toujours languissantes, incertaines et confuses. Les catholiques animés d'un véritable esprit de foi comprendront facilement que les présentes règles ne doivent et ne peuvent signifier un recul dans l'Action catholique en Italie, ni une diminution de confiance de la part du

Saint-Siége envers ceux qui se sont dévoués au développement de l'Œuvre des congrès ; mais, au contraire, elles marquent chez le Souverain Pontife une ferme volonté de donner une vie plus vigoureuse à l'œuvre entière et, en particulier, au progrès urgent et nécessaire de l'Action populaire chrétienne.

Aussi, exhorte-t-il les anciens comme les jeunes de l'Action catholique à oublier tout motif d'amertume entre eux, à travailler tous d'accord avec une pleine et filiale soumission aux évêques, le Saint-Père étant bien assuré que tous les pasteurs sacrés considéreront comme une chose de première importance dans leur ministère, de promouvoir et d'encourager les œuvres susdites avec une constante et naturelle sollicitude.

Cette circulaire devra être lue dans toutes les associations catholiques et publiée en entier et en un seul numéro dans les journaux catholiques d'Italie.

En vous faisant connaître tout ce que dessus, avec l'expression de ma particulière estime, je m'empresse de me déclarer, de Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime le serviteur.

R. Card. Merry del Val.

Du Vatican, le 28 Juillet 1904.

Enseignement doctrinal à rappeler. — Du pouvoir suprême du pontife romain de gouverner l'Eglise universelle résulte pour lui le droit de communiquer librement, dans l'exercice de sa charge, avec les pasteurs et les troupeaux de toute l'Eglise, afin qu'ils puissent être instruits et dirigés par lui dans la voie du salut.

C'est pourquoi nous condamnons et réprouvons les maximes de ceux qui disent que cette communication du Chef suprême avec les pasteurs et les troupeaux peut être légitimement empêchée ou qui la font dépendre du pouvoir séculier, prétendant que les choses établies par le siège apostolique ou en vertu de son autorité n'ont de force et d'autorité que si elles sont confirmées par l'agrément de la puissance séculière.

Conc. du Vatican.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France.

II. — La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.

III. — Le Pèlerinage diocésain à Lourdes, du 11 au 17 Septembre.

Archives diocé ir s de Quimper et Léon

Monseigneur l'Évêque, bien qu'il ait déjà envoyé au Saint-Père, comme nous l'avons dit, une protestation de filial attachement et d'entière obéissance en son nom, au nom du clergé et des fidèles de son diocèse, verrait avec satisfaction ceux-ci adresser individuellement l'expression de leurs sentiments au Souverain Pontife, en signant les feuilles répandues à cet effet par les journaux catholiques.

Monseigneur partira demain, samedi 20 Août, pour Saint-Pol-de-Léon où il va prendre quelques jours de repos avant les fêtes annuelles de la translation des Reliques qu'il doit présider.

Nous croyons savoir que Sa Grandeur ne rentrera à Quimper qu'après le Pardon de Notre-Dame du Folgoët (8 Septembre) auquel Elle se propose également d'assister.

Parmi les œuvres proposées pour célébrer le 50e anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception figure, on le sait, la constitution d'une « Bibliothèque Mariale » composée de publications de tout genre se rapportant à la T. Sainte Vierge. La *Semaine religieuse*, en faisant connaître ce projet par un avis inséré dans son numéro du 27 Novembre 1903, invitait en même temps les auteurs, éditeurs ou possesseurs de livres, traités ou opuscules en l'honneur de Marie, *publiés dans le diocèse* soit en français soit en breton, à en déposer un exemplaire à l'Evêché qui se chargerait de les faire parvenir à destination.

Voici la liste des ouvrages envoyés au Secrétariat et transmis par ses soins au Comité romain, qui en a accusé réception en date du 8 Août :

1. *Miz Mari Lourd* ; 2. *Ar c'henta Miz Mari* ; 3. *Burzudou ar Rozera* ; 4. *Buez J. C. ha buez ar Verc'hez Santel* ; 5. *Miz Mari Debussi* ; 6. *Miz ar Rozera* ; 7. *Miz Mari an Eskob dall* (envoi de M. Derrien, éditeur, Brest) ; — 8. *Notice sur Notre-Dame du Mur* ; 9. *Notre-Dame du Mur*, cantate (envoi de M. Stéphan, curé de Saint-Renan) ; — 10. *Mis Mari ar C'halvar* (envoi de M. Kerjean, recteur de Saint-Martin de Morlaix).

Nomination dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, M. Bosson, professeur à l'école Saint-Yves à Quimper, est nommé vicaire à Saint-Martin de Morlaix.

CHATEAUNEUF-DU-FAOU. — **Grand Pardon de N.-D. des Portes.** — *Samedi, 27 Août :* Messe basse à *10 heures*. — Le soir, à *5 heures*, procession de l'église paroissiale à la chapelle ; vêpres ; — à *8 h. 1/2*, procession aux flambeaux.

N. B. La chapelle et l'église paroissiale resteront ouvertes toute la nuit, et des prêtres seront à la disposition des fidèles pour les confessions.

Dimanche, 28 Août : Les messes commenceront à *3 heures* et se succéderont d'heure en heure jusqu'à *8 heures* inclusivement ; — à *10 h. 1/2*, grand'messe chantée par M. le chanoine Péron, curé-archiprêtre de Quimperlé ; sermon par M. le chanoine Ollivier, supérieur du Petit-Séminaire de Plouguernével. — A *3 heures*, vêpres ; retour de la procession à l'église paroissiale et bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement.

Lundi, 29, à *6 heures*, messe pour les bienfaiteurs de la chapelle.

Horaire des trains spéciaux à l'occasion du pardon de N.-D. des Portes, le Dimanche 28 Août.

Carhaix à Châteauneuf.

CARHAIX.	8 h. 10 mat.
Port-Carhaix . .	8 24
Saint-Hernin . .	8 38
Spézet	8 52
Plonévez	9 8
CHATEAUNEUF . .	9 25

Châteauneuf à Carhaix.

CHATEAUNEUF . .	7 h. 20 soir.
Plonévez	7 35
Spézet.	7 45
Saint-Hernin . .	7 58
Port-Carhaix . .	8 11
CARHAIX.	8 27

Châteauneuf à Pleyben.

CHATEAUNEUF	5 h. 35 soir.
Langalet	5 42
Lennon.	5 50
PLEYBEN.	6 3

Rosporden à Châteauneuf-du-Faou.

ROSPORDEN	6 h. 11 mat.
Kernével	6 18
Coatloc'h	6 26
Scaër	6 38
Guiscriff	6 51
Kerbiquet.	7 3
Gourin	7 14
Motreff	7 33
Port-Carhaix	7 50
CHATEAUNEUF	9 25

N. B. Les trains partant de Lorient à 5 heures et de Concarneau à 5 h. 16 permettront à ces voyageurs et à ceux des gares intermédiaires de prendre à Rosporden le train de 6 h. 11.

Archives diocé in s de Quimper et Léon

Les nouveaux Articles Organiques. — Les anciens Articles Organiques s'en vont : leurs jours sont comptés. D'une origine bâtarde, d'une existence obscure, d'une application contestée, ils ont, la durée d'un siècle, asservi à l'Etat le culte catholique, mais, disons-le, à l'aide d'un protocole respectueux. A leur regard, le clergé concordataire était un allié. Qu'avait-on à en redouter ? Uniquement des excès de zèle, d'inoffensifs abus de pouvoir et, en poussant les choses au noir, tel « procédé qui, dans l'exercice du culte, peut compromettre l'honneur des citoyens, troubler arbitrairement leur conscience, dégénérer contre eux en oppression ou en injure ou en scandale public. »

Et contre l'auteur possible de ces écarts, à qui et à quoi recourir ? Au Conseil d'Etat, à la déclaration d'abus. Pas d'autre juridiction contentieuse ; pas d'autres mesures répressives. Que peut-on rêver de plus anodin et, somme toute, de plus pacifique ?

Mais voici l'état de guerre. Une Commission législative vient de le déclarer ; son projet de nouveaux Articles Organiques retentit comme le premier coup de canon et l'ouverture des hostilités. Désormais sera tenu pour suspect, dangereux, malfaisant tout ce qui se rattache au culte catholique : lieux saints, ministres sacrés, exercices religieux.

Oyez plutôt :

1. Les assemblées du culte seront soumises à la surveillance de la police dans l'intérêt de l'ordre public.

2. Les lieux affectés au culte ne pourront servir aux réunions politiques.

3. On prévoit, de la part du clergé, des injures, menaces, violences ou voies de fait. Et pourquoi ? Pour contraindre les fidèles à contribuer aux frais du culte ou à célébrer certaines fêtes religieuses, pour les forcer à fermer leurs ateliers, leurs boutiques, leurs magasins.

4. On prévoit même que le ministre des cultes, dans l'exercice de ses fonctions et en assemblée publique, outrage ou diffame un membre du gouvernement, des Chambres, ou une autorité publique ;

5. Que, dans les mêmes circonstances, il provoque directement par ses discours à résister à l'exécution des lois ou aux actes légaux de l'autorité publique, ou qu'il tend à soulever ou à armer une partie des citoyens contre les autres ;

6. Et que ces provocations sont suivies d'une sédition, révolte ou guerre civile.

De telles dispositions supposent manifestement que le clergé catholique se compose de conspirateurs publics. Ce point étant admis, l'Etat n'a plus qu'à pourvoir à sa sûreté. C'est la correctionnelle qui aura la tâche de le défendre, et elle le fera à coups d'amendes allant de 100 fr. à 3,000 fr., et d'emprisonnements variant de 15 jours à 3 ans. NOTA BENE. Dans certains cas, les juges se rappelleront qu'il y a dans le Code pénal des peines plus fortes : ils ne manqueront pas de les appliquer. Un art. 25 prend la peine de les en avertir.

Que penser de ce nouvel appareil policier ? C'est un véritable Code de répression du culte catholique. Les Peaux-Rouges l'eussent fait moins odieux. La franc-maçonnerie ne tardera pas à l'aggraver.

X...

Appel aux futurs Étudiants Catholiques. — Voulez-vous trouver les facilités de travail qui résultent de nombreuses salles d'études, de bibliothèques, de conférences ?

Voulez-vous vous occuper sérieusement d'œuvres charitables et sociales ?

Voulez-vous rencontrer des distractions honnêtes ?

Voulez-vous former des amitiés solides et durables ?

Voulez-vous garder, avec votre foi religieuse, toute votre liberté et toute votre indépendance ?...

— Une *Association générale des Etudiants Catholiques de Paris* vous est ouverte à tous sans distinction d'opinions politiques, 18, rue du Luxembourg.

Nous vous adressons un pressant appel pour que vous veniez grossir nos rangs et contribuer ainsi à l'union qui est le premier devoir des catholiques à l'heure actuelle.

Le Président,
F. SANGNIER.

L'Aumônier,
J. FONSSAGRIVES.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat, 18, rue du Luxembourg.

Bibliographie. — I. PLONÉOUR-LANVERN. — Nous devons signaler à nos lecteurs cette nouvelle Monographie paroissiale, publiée par l'*Imprimerie de la Presse libérale du Finistère*, à Brest.

C'est une étude fort complète (200 pages in 8°) de la paroisse de Plonéour-Lanvern, par M. l'abbé Eugène Cognec. L'auteur a su y grouper dans un très bon ordre ce qui a été publié d'intéressant sur cette paroisse, en y ajoutant tout ce qu'il a recueilli lui-même dans les traditions du pays, les archives municipales et départementales, sur l'église et le prieuré de Lanvern, sur les chapelles et châteaux de cette ancienne paroisse.

Ce travail, encouragé par la haute approbation de Monseigneur, peut servir de modèle aux études de ce genre, et la *Commission d'Architecture et d'Archéologie* serait heureuse de voir cet exemple suivi et les prêtres utiliser ainsi leurs loisirs pour le plus grand profit de notre histoire locale.

(Bulletin de la Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie, n° de Juillet-Août 1904).

II. UNE JOURNÉE CHEZ BOTREL, par *l'Abbé A. Millon*, brochure in-8°, 1 fr., franco, 1 fr. 15. En vente chez René Prud'homme, Saint-Brieuc.

Enfreignant un peu la règle stricte que nous nous sommes tracée de ne rendre compte que des livres traitant de sujets reli-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

gieux, nous signalons cette brochure qui parle d'un homme dévoué à la religion et à la patrie. — Elle est l'œuvre d'un ami enthousiaste du poète, et contient comme deux parties : l'une, la plus longue est surtout biographique : l'autre se rapporte davantage au talent du littérateur. Le tout est très intéressant, se lit facilement et est tout à l'honneur du barde dont la Bretagne est fière. (*Semaine religieuse* de Saint-Brieuc).

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Contrairement à ce qui avait été annoncé d'abord, Pie X n'a pas prononcé d'allocution en réponse aux félicitations des cardinaux à l'occasion de l'anniversaire de son couronnement. Tout le monde a compris que c'était à cause de la gravité du conflit créé par la politique du gouvernement français.

Comme la plupart des Congrégations Romaines, le Saint-Office suspend ses travaux du 15 Août au 16 Septembre. On pense que les jugements à intervenir dans l'affaire des évêques de Dijon et de Laval ne seront pas rendus — ou du moins publiés — avant la fin des vacances.

On annonce que Son Em. le cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, s'est installé pour le reste de la saison d'été au château pontifical de Castel-Gandolfo.

C'est un événement, car depuis l'occupation de Rome, ce château pontifical est resté fermé, quoique la fameuse loi dite des garanties lui ait laissé la qualité de propriété apostolique.

Ce château est situé sur une hauteur escarpée, au-dessus du lac d'Albano, un des deux lacs des Montagnes albanaises.

France. — **Mort de M. Waldeck-Rousseau.** — M. Waldeck-Rousseau est mort à sa villa de Corbeil, le 10 août, dans sa 58e année, à la suite d'une nouvelle opération chirurgicale jugée nécessaire, mais que le malade, déjà très affaibli, ne put supporter. Les funérailles ont eu lieu, samedi 14 Août, à Sainte-Clotilde, sans caractère officiel.

Le nom du ministre, auteur de la loi de 1901, est encore présent à la mémoire de tous, et il y a quelque chose de frappant à le voir disparaître à l'heure où l'application d'une législation, aggravée par son successeur, mais qui continuera à peser lourdement sur sa propre mémoire, couvre la France de ruines et de deuils.

Au lendemain même du vote de cette loi néfaste, il se sentit frappé à mort. Plusieurs fois il dut subir des opérations qui mettaient sa vie en danger immédiat. Avant de se livrer aux mains des chirurgiens, il dut, lui, élevé chrétiennement, jeter un regard effrayé par delà l'opération et ses suites possibles : la mort, le jugement... Mais, pour rentrer en grâce avec Dieu, il ne fallait pas seulement la confession. La rétractation publique, et dans la mesure du possible la réparation, sont imposées, avant toute absolution, pour tout scandale public et pour tout tort au prochain. Cette réparation, quelle difficulté ! Cette rétractation, quel épouvantail !...

Au dernier moment, quand on vit dans l'entourage de M. Waldeck-Rousseau que la mort était imminente, un prêtre fut appelé : il put donner au mourant l'absolution sous condition et lui administra, pendant qu'il respirait encore, le Sacrement de l'Extrême-Onction. On dit que, deux mois auparavant, il s'était confessé à un de ces moines que sa loi avait proscrits ; sa dépouille mortelle a été veillée par deux religieuses épargnées jusqu'ici par la proscription. Ce sont d'éloquentes « leçons de choses », de nature à faire réfléchir ceux qui — combien nombreux, hélas ! — par leur signature ou par leurs votes, se sont mis dans le cas de Waldeck-Rousseau !

Espérons que celui-ci a pu, au seuil de l'éternité, se reconnaître, demander et obtenir pardon de la Miséricorde divine. Il aura dû cette grâce aux prières de ses victimes qui continueront à prier pour le repos de son âme. Ce sera leur manière de se venger.

Protestations de fidélité. — Nous avons déjà signalé les nombreuses protestations de respectueux et fidèle attachement adressées au Saint-Siège, dans les circonstances présentes, par les membres de l'Episcopat français, par des personnages en vue ou des groupes de fidèles.

La *Ligue Patriotique des Françaises*, entre autres, a reçu de Son Eminence le Secrétaire d'Etat la réponse suivante :

« Rome, 5 Août 1904.

« Le Saint-Père a beaucoup agréé les sentiments exprimés au « nom de la Ligue Patriotique des Françaises.

« Cardinal Merry del Val. »

Les membres de la Ligue ont l'intention d'offrir à Son Exc. le Nonce apostolique, Mgr Lorenzelli, un calice comme souvenir de sa mission en France.

Paris. — **Le nouveau Supérieur de la Société des Missions étrangères.** — M. Pierre-Théodore Fleury, du diocèse de Laval, ancien missionnaire de Pondichéry, qui remplissait depuis six ans les fonctions d'Assistant du Supérieur du Séminaire des Missions étrangères, a été nommé Supérieur en remplacement de M. Delpech, éprouvé par les infirmités de la vieillesse.

M. Delpech a été nommé Supérieur honoraire.

Besançon. — **Mot d'une sœur de charité.** — Dans la salle d'asile qu'elle dirige depuis un demi-siècle, à Valez (Haute-Saône), elle avait vu passer, la vénérable religieuse, une bonne partie des

Archives diocésaines de Quimper et Léon

enfants et des malades du pays. Tous ceux qu'elle avait soignés et élevés étaient unanimes à vanter son dévouement. Chacun reconnaissait qu'elle avait fait le bien sans arrière-pensée de lucre ou d'intérêt même naturel, qu'elle était douce, bonne et bienfaisante à tous. Pourquoi, — quand on parla récemment d'arracher la bonne sœur à son poste d'abnégation quand un ordre cruel vint lui interdire de continuer son œuvre, — ne vit-on presque personne prendre sa défense d'une façon ostensible ? C'est là le mystère des petitesses humaines. Le bien recrute difficilement des protecteurs, et la faiblesse d'une sœur de charité n'attire guère les paladins du temps présent.

Bien plus ; bien pire. On vint dire à la pauvre sœur que les plus acharnés, parmi ceux qui réclamaient son renvoi, étaient, comme on pouvait s'y attendre, ceux mêmes qui avaient été élevés par elle.

— Je les ai tous mouchés, répondit-elle avec autant d'esprit que de résignation. Que Dieu, maintenant, leur pardonne ?

Vannes. — **Départ des religieuses du Père-Éternel.** — Chassées de leurs écoles par l'iniquité d'une loi anti-française, 40 religieuses faisaient, le 8 Août, leurs adieux à leur Supérieure et à leurs sœurs. Grande cependant est la maison, plus grand le cœur de leur Mère. Mais la maison est pleine d'orphelines, de novices et de religieuses en charge ; mais la bonne Mère n'a plus assez de pain pour celles qui, en pleine vigueur de jeunesse, ne peuvent plus, de par la loi, gagner leur vie en travaillant et se dévouant. Filles d'ouvriers, de laboureurs, de petits commerçants, elles avaient quitté la maison paternelle sur l'appel de Dieu et des petits enfants qui leur demandaient l'instruction chrétienne. La loi française leur avait dit : obtenez un brevet de d'enseignement et vous aurez la liberté d'enseigner où vous voudrez. Dérision amère, une autre loi les condamne à la rue et à l'exil, à moins d'un sacrifice plus pénible encore, la sécularisation. Plusieurs ont fait ce sacrifice ; qu'elles en soient remerciées. Mais les autres. Voulant être religieuses avant tout, elles s'embarquent pour les pays libres, l'Angleterre et le Canada, qui les demandent. Ne leur disons pas adieu, car l'injustice passe : Dieu la juge et la condamne à son heure. Au revoir, nos chères Sœurs.

(Semaine religieuse de Vannes*)*.

Hommage au Crucifix. — Nous nous associons volontiers à cet appel adressé par M. l'abbé Hoppenot, prêtre du diocèse de Troyes, à tous les chrétiens de France en les invitant à faire acte de réparation à N.-S. Jésus-Christ outragé dans son image :

« Ils ont donc proscrit le Crucifix du prétoire ! Catholiques de France, à vous de réparer l'outrage.

Jeunes filles, Dames chrétiennes, vous aurez grande part dans cette réparation.

Après nos malheurs de 1870, sur notre territoire encore humide de sang, n'a-t-on pas vu, dans l'élan du repentir et de l'amour, n'a-t-on pas vu enrôlées dans les rangs de l'Alliance Chrétienne, dames et jeunes filles, portant ostensiblement au cou un joli crucifix d'or ou d'argent ? Femmes chrétiennes, rendez hommage à Jésus crucifié. Au temps de Pierre l'Ermite, comme signe de ralliement, on attachait une croix rouge à l'épaule des Croisés. *Vous mettez le Crucifix sur votre poitrine.* Bien hardi le laïcisateur qui irait l'arracher là !

Maîtresses de maison, le Crucifix est déjà dans votre chambre à coucher ; c'est bien, mais c'est trop peu ; *mettez-le dans votre salon*, près du portrait de vos aïeux. Bien hardi le laïcisateur qui irait le décrocher là !

Châtelains, fermiers, vous avez un parc, un champ ; faites une enclave dans votre parc, prenez un coin de votre champ ; *élevez-y un Calvaire.* Il est chez vous. Malheur à qui irait l'abattre.

Chrétiens, qui que vous soyez, vous avez, pour un temps ou à perpétuité, un coin de terre dont nul ne peut vous contester l'usage ou la propriété ; ce sont les quelques mètres carrés où reposent les restes de vos proches, où vous reposerez vous-mêmes un jour ; cette sépulture, vous avez le droit de l'orner à votre guise. Le matérialiste sur la dépouille de ses parents dresse une colonne brisée ; le franc-maçon fait sculpter dans le granit l'équerre et le compas. — Vous, sur cette terre détrempée de vos larmes, élevez à la glorification du Christ, *élevez sur la tombe de famille un beau Crucifix.* La mort le protège. Aucun profanateur n'ira l'insulter là ! »

Mgr de Pélacot, évêque de Troyes, a bien voulu donner à cette pieuse croisade l'approbation suivante :

L'Evêque de Troyes joint très volontiers sa requête à celle de M. l'abbé J. Hoppenot, prêtre de son diocèse et auteur de l'ouvrage si justement apprécié le *Crucifix*. La pieuse initiative de M. l'abbé Hoppenot pour la diffusion et le port ostensible de l'image du divin Crucifié a trouvé dans le diocèse de Troyes le plus sympathique et généreux concours. Elle se répand partout avec une merveilleuse rapidité qui semble indiquer qu'elle répond aux besoins et aux préoccupations de l'heure présente. La protection et les bénédictions de NN. SS. les Evêques lui feront porter les fruits de sanctification et de salut que l'auteur en attend.

Troyes, le 3 Juillet 1901.

† Gustave-Adolphe,
Evêque de Troyes.

Prenez garde. — Vous lisez chaque semaine, dans les journaux locaux ou d'ailleurs, des annonces comme celles-ci : « Dimanche prochain, à 5 heures du matin, telle société partira en excursion à X. ou à Y. »

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Insignifiante annonce, dites-vous ? Pas si insignifiante que cela...

Vous êtes-vous jamais demandé pourquoi cette excursion *le dimanche*, et *à 5 heures du matin*, à l'heure où se dit la première messe dans nos églises ?

Lisez cette Instruction communiquée par le *Grand Conseil de la F .·. M .·. à toutes les Loges .·. du monde*, et vous serez édifié :

« Pour éloigner peu à peu et sûrement les catholiques de la fréquentation des églises, vous aurez soin d'inventer des fêtes, de créer des occasions de plaisir que vous fixerez toujours au dimanche.

« Au dimanche également les ventes, les foires, concours, qui arracheront les peuples aux « foyers de la superstition ».

« Nous ne pouvons supprimer le jour du repos ; déplaçons-le. »

Voilà bien actuellement le but de la F .·. M .·. : « laïciser le dimanche ». Elle sait qu'éloigner les hommes de l'église c'est les éloigner de Dieu, et que la ruine du dimanche entraîne fatalement la ruine de la religion.

Il est facile aux catholiques de déjouer ces manœuvres.

Qu'ils exigent que, dans les organisations de fêtes, la « part de Dieu » soit toujours respectée.

Prières pour la France. — Récemment nous signalions la lettre de Mgr l'archevêque de Westminster à S. Em. le cardinal archevêque de Paris, dans laquelle ce prélat, au nom des évêques catholiques anglais, l'assuraient que leurs ouailles prieraient pour les catholiques français persécutés.

La Belgique, à son tour, s'est émue de cette persécution ; et la *Semaine du diocèse de Tournai* sollicite instamment les Belges catholiques de prier également pour leurs correligionnaires de France.

Les origines populaires du Concordat. — M. Goyau publie dans la *Revue des Deux-Mondes* une intéressante étude sur les origines populaires du Concordat :

« Depuis la loi du 3 Ventôse an III (21 Février 1795), la liberté des cultes existait sous la forme d'une véritable séparation de l'Eglise et de l'Etat : les prêtres n'y avaient aucun traitement, les signes extérieurs de la religion étaient interdits, les communes n'avaient point le droit d'acquérir ou de louer des temples.

« Un décret du 30 Mai 1795 améliora la situation en mettant à la disposition des communes des temples non aliénés, sous cette réserve qu'ils seraient ouverts à toutes les confessions.

« Naturellement, le maintien du décret contre les prêtres déportés — décret qui ne disparaissait qu'au 24 Août 1797 — enlevait à ces lois de liberté religieuse une bonne partie de leur valeur ; et l'esprit même qu'affectaient à l'endroit du culte certains des proconsuls envoyés dans les départements demeurait assez inquiétant. Tel d'entre eux, par exemple, ne craignait pas, dans une proclamation, de stigmatiser « l'effigie ridicule de celui que des

imposteurs représentaient comme un Homme-Dieu. » Mais peu importait aux populations : il suffisait qu'elles se pussent prévaloir de la lettre des lois pour qu'immédiatement leur piété religieuse aspirât à faire sa rentrée dans le monde et à s'épanouir derechef sous le soleil.

« Aux portes mêmes de la Convention, Paris manifestait : les boutiques se fermaient le dimanche, pour attester que les églises devaient se rouvrir ; le culte fut repris, en 1795, dans quinze d'entre elles, et les citoyens d'alentour apportaient des chaires, des confessionnaux, des cierges. La Convention, sous la poussée du peuple, remettait Dieu dans ses temples. Partout, on voyait dans les boutiques des crucifix d'ivoire, de plâtre, de bronze, de bois, d'argent et d'or.

« Nombreuses étaient les localités où l'on recommençait le culte avec des vases sacrés de fer-blanc ou de plomb, sans linges, sans ornements. On accueillait avec joie les prêtres déportés qui se risquaient à revenir et qui, déguisés en ferblantiers ou en marchands ambulants, parcouraient les campagnes pour porter quelque secours aux âmes et préparer la résurrection de la vieille liturgie.

« Des policiers survenaient pour traquer ces insermentés. Mais les populations se prêtaient mal aux recherches domiciliaires. Il y avait, çà et là, un tel besoin de se remettre à prier ensemble, qu'une sorte de sacerdoce profane s'organisait : un villageois, au nom de tous les autres, lisait publiquement les prières de la messe. Les proconsuls de la Convention s'exprimaient avec amertume contre les « cultivateurs indignes d'un si beau nom », contre « ces régents de village, qui devraient donner l'exemple de toutes les vertus républicaines » et qui, tout au contraire, présidaient à des patenôtres. On citait même un diocèse, celui de Saint-Claude, où ces « chefs de paroisses » civils étaient agréés par l'autorité ecclésiastique pour diriger l'office.

« De nombreux missionnaires parcouraient les campagnes pour seconder et guider la spontanéité des laïques.

« Après le 18 Brumaire, des lettres tantôt caressantes et tantôt impérieuses circulaient dans les villages, se couvraient de signatures et prenaient ensuite le chemin de l'étranger pour rappeler à quelque vieux curé, jadis disparu, mais nullement oublié, que ses paroissiens l'attendaient, qu'il fallait qu'il reconnût Bonaparte et qu'il revînt.

« Bonaparte sentit qu'il fallait organiser ce réveil, et le Concordat se prépara. »

Ce qui est raconté ci-dessus est parfaitement vrai, ce n'est autre chose que l'histoire.

Ne vous semble-t-il pas que c'est très encourageant pour les chrétiens de notre temps ? En effet, si une partie des Chambres et le gouvernement s'acharnent à persécuter la religion et à chasser les religieux, le peuple manifeste hautement, presque partout, son dégoût et la réprobation de cette politique. On la trouve odieuse, on la trouve bête ; c'est un bon signe, un signe d'espérance.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

BIBLIOGRAPHIE. — **Le Problème de l'Heure présente.** — *Antagonisme de deux civilisations*, par Henri Delassus, prélat de la maison de Sainteté, directeur de la *Semaine Religieuse* du diocèse de Cambrai. 2 volumes grand in-8° raisin de 500 pages. Prix : 12 francs. — Société Saint-Augustin, Desclée de Brouwer et Cie, Lille. — Librairie J. Salaün, Quimper.

Cet ouvrage est le résultat de plusieurs années d'études sur les questions les plus passionnantes de l'heure actuelle. Avec une patience infatigable, Mgr Delassus a réuni, classé, coordonné une multitude de documents contemporains, perdus pour la plupart dans les collections de journaux ou dans des brochures introuvables et dont l'ensemble constitue un formidable arsenal contre la Révolution sous toutes ses formes. Depuis les origines de la Renaissance jusqu'à l'époque actuelle, l'auteur suit pas à pas les progrès de cette civilisation antichrétienne dont l'épanouissement redoutable commence à dissiper enfin les illusions de plusieurs. L'influence des humanistes, des protestants, des francs-maçons, des juifs sur les événements des trois derniers siècles est dévoilée avec une sûreté de doctrine et une abondance de preuves qui ne laissent place à aucun doute.

Mais le savant directeur de la *Semaine* de Cambrai n'a pas craint d'envisager l'action des sociétés secrètes à un point de vue qu'aucun écrivain n'avait encore osé aborder. Il s'applique à démontrer, preuves en mains, comment les sectes antichrétiennes ont entrepris, par une action réfléchie et concertée, d'inoculer insensiblement leurs erreurs aux fidèles, et même au clergé de l'Eglise catholique, et comment elles ont partiellement réussi dans cette infernale entreprise. C'est ici qu'on voit apparaître sous un aspect nouveau et dans un cadre de faits, et de documents qui les mettent pleinement en valeur, le libéralisme, l'américanisme, le loysisme, etc. Après avoir étudié les preuves qu'en donne notre auteur, il est impossible au lecteur impartial de contester que toutes ces infiltrations kantiennes, protestantes. américanistes, et autres, déjà dénoncées par plus d'un écrivain, ne soient, en fin de compte, des infiltrations maçonniques.

A l'heure présente, est engagée la lutte suprême... Quelle en sera l'issue ? C'est le secret de Dieu. Mais des indices de tous genres nous permettent d'espérer le retour à Dieu des âmes et de la société, et d'augurer que le mouvement de retour sera imprimé par la France qui a été toujours le principal théâtre de la lutte.

Nous devons nous préparer à ce grand rôle et à cette grâce d'infinie miséricorde, d'abord en nous instruisant des leçons du passé et en revenant à la vérité. Et Mgr Delassus, après avoir dans son premier volume fait l'étude critique des choses et des idées modernes, consacre le second à l'exposition doctrinale de la vérité catholique dans le triple domaine théologique, économique et social. Il montre que la solution « du problème de l'heure présente », c'est le retour non seulement des individus, mais de la société, à la notion vraie des destinées humaines et à la pratique des moyens propres à conduire les hommes à leur fin dernières, tout en réalisant pour eux, ici-bas, la plus grande somme de bien.

Ajoutons que pour faciliter les recherches dans ces deux volumes, une table analytique renfermant près de 800 noms permet de consulter rapidement le passage où il est traité du fait ou de la personne sur lesquels ont a besoin d'être éclairé.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

19e Année. **Vendredi 26 Août 1904.** N° 35.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — L'Apostolat de la prière ; Hommage au Cœur Immaculé de Marie.

II. — *Chronique du Diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Communiqué de l'Evêché ; Mandement relatif au Jubilé, Dispositif ; Nominations dans le clergé ; Morlaix ; Crozon ; Brest ; Fêtes de Saint-Pol de Léon ; La jeunesse catholique à Rome ; L'Œuvre Saint-Yves, à Rennes ; L'instruction religieuse prévue par la législation scolaire ; Rétribution scolaire ; Bibliographie bretonne.

III. — *Nouvelles du Monde catholique :* Rome ; Le Saint-Siège et la France ; Mort du T. R. P. Sébastien Wyart ; Laval ; Vannes ; Evreux ; Lourdes.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 28 Août. — 14e Dimanche après la Pentecôte. Fête du Cœur Immaculé de la T. Sainte Vierge Marie. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et de S. Hermès, Martyr.

Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant, du Dimanche et de Ste Sabine, Martyre.

Lundi, 29. — Décollation de S. Jean-Baptiste. Double-majeur. Rouge.

Mardi, 30. — Ste Rose de Lima, Vierge. Double. Blanc.

Mercredi, 31. — S. Raymond Nonnat, Confesseur. Double. Blanc.

Jeudi, 1er Septembre. — S. Augustin, Evêque, Docteur *(du 28 Août)*. Double. Blanc.

Vendredi, 2. — S. Etienne, roi de Hongrie, Confesseur. Semi-double. Blanc.

Samedi, 3. — S. Fiacre, Confesseur *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Blanc.

Dimanche, 4. — 15e Dimanche après la Pentecôte. Office du jour.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Calvaire de Landerneau . . . . . du 26 au 31 Août.
Augustines de Cuburien . . . . . du 1er au 8 Septembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Apostolat de la prière.

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR SEPTEMBRE 1904

L'AMOUR DE LA DOCTRINE CATHOLIQUE

Dieu nous a lui-même appris ce qu'il nous est nécessaire de savoir sur les questions les plus importantes, et il a confié à son Eglise la charge de développer et d'expliquer ces divins enseignements.

Estimons-nous à sa juste valeur cet incomparable bienfait? Pour l'apprécier, il nous suffirait de jeter un coup d'œil sur la misère intellectuelle et morale de ceux qui sont privés de ces lumières; il nous suffirait d'entendre les plaintes, parfois déchirantes, de tant d'hommes qui nous envient ce bonheur, tandis qu'ils errent dans l'ignorance et le doute.

Mais nous n'aurions pas pour la doctrine catholique un véritable amour, si nous ne travaillions à l'approfondir, à nous en pénétrer, suivant notre degré de culture intellectuelle. Il faut l'étudier, d'abord sur les bancs de l'école, mais aussi durant toute notre vie; s'instruire dans les connaissances humaines, et rester, en ce qui concerne la science religieuse, au niveau d'un enfant de douze ans — ou même plus bas — cela n'est pas digne d'un vrai chrétien.

Ayons horreur notamment de tout ce qui pourrait altérer notre foi. Lire sans nécessité, serait-ce par simple curiosité, des livres, des revues, des journaux où les enseignements de l'Eglise sont dénaturés, attaqués, tournés en dérision, c'est un danger pour notre âme, et de plus, une grave injure infligée à Jésus-Christ, qui veut être notre « seul Maître », parce que seul il est « la voie, la vérité et la vie. » Alors même que notre foi, croyons-nous, ne courrait pas de risque, comment pourrions-nous, si nous aimons vraiment notre Maître et notre Dieu, consentir à le laisser railler et insulter devant nous ?

Ce ne sont pas seulement les impies et les athées que nous devons fuir, mais encore ces chrétiens — dont le nombre s'augmente aujourd'hui d'une façon inquiétante — qui s'efforcent d'amoindrir, de restreindre, de *minimiser* la doctrine catholique. On dirait que certains écrivains, certains savants de nos jours prennent un triste plaisir à cette tâche, qui aurait dû rester le privilège des hérétiques.

Si nous aimons véritablement Jésus et son saint Évangile, nous ferons tous nos efforts pour consoler son Cœur divin de tant d'attaques ouvertes et de trahisons perfides; nous étudierons avec zèle, avec passion la doctrine qu'il est venu lui-même apporter aux hommes. Nous fortifierons ainsi notre foi, et nous nous rendrons plus aptes à défendre la grande cause de l'Eglise.

Hommage au Cœur Immaculé de Marie.

La veille du jour où l'Eglise honore, par une fête spéciale, le Cœur Immaculé de la T. Sainte Vierge nous fournit l'occasion la plus favorable pour faire connaître cet Acte d'Hommage qu'un groupe de catholiques s'efforce de répandre dans la France entière et dont Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon, à la suite de plusieurs de ses vénérés collègues, autorise avec joie la propagande dans son diocèse.

En 1901 et en 1902, la vue des attentats officiels, qui se commettaient déjà avec une recrudescence d'impiété contre Dieu et contre les âmes, émut vivement les Catholiques de France, affligés d'une telle apostasie; ils cherchèrent quelque moyen de détourner la colère du Ciel et de réparer, dans la mesure du possible, les scandales qui désolaient leur chère patrie. Après de mûres réflexions, ils se déterminèrent, avec les approbations épiscopales, à rendre un Hommage public au Cœur de Jésus-Christ, *l'indétrônable* roi de France, Souverain Seigneur du Ciel et de la terre. Pour accomplir cet acte de citoyens et d'électeurs chrétiens, ils choisirent le jour de Noël, anniversaire du Baptême des Francs (25 Décembre 496).

A la dernière fête de Noël (1903), les imitateurs de cette simple et noble protestation, dont la formule fut reproduite par les journaux catholiques, furent plus nombreux que jamais. Il y en eut de toutes parts, dans les villes et dans les campagnes.

Mais les chrétiens les mieux renseignés qui avaient accompli cet acte de foi et d'amour envers le Cœur de l'adorable Roi, se rappelaient la grande loi de l'union constante de la Mère Immaculée de Jésus avec son divin Fils, union qui éclate dans tous les mystères du salut — de Nazareth et de Bethléem, au Calvaire et au Cénacle, — dans toute la vie de l'Eglise et surtout dans nos tristes temps. Ils éprouvèrent donc l'invincible besoin de compléter leur acte d'Hommage au Cœur du Fils de Dieu, par un hommage semblable rendu au Cœur Immaculé de Marie, reine de la France.

Les événements les plus récents et les plus douloureux nous pressent de recourir, plus que jamais, au Cœur Immaculé de Marie, Refuge des pécheurs; aussi, en nous inspirant de l'antique devise « *Ad Jesum per Mariam,* » nous proposons aux Catholiques français l'Acte d'Hommage ci-joint, déjà approuvé par plusieurs évêques. Bien que sa rédaction le rende plus spécial à des électeurs, il peut être prononcé également avec fruit par tous les membres de leurs familles et par tous les fidèles indistinctement. Si quelque circonstance empêchait que l'Acte d'Hommage à Marie pût être accompli le jour de l'Assomption, il serait facile de le renvoyer à la fête du *Cœur très pur de Marie* qui a lieu, cette année, le 28 Août, dans l'*Ordo* de Rome et de beaucoup de diocèses de France.

Inutile de rappeler que tout acte de culte public dans le lieu saint réclame la permission des autorités ecclésiastiques.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Solliciter avec respect et subordination l'intervention, la direction, l'impulsion puissante du vénéré Pontife du diocèse, du pieux curé de la paroisse, c'est du reste le seul moyen d'attirer à la fois le concours des fidèles, et le torrent des grâces de Dieu.

Acte d'Hommage au Cœur Immaculé de Marie Reine de la France.

Vierge Immaculée, ô MARIE, toute-puissante Mère de DIEU et miséricordieuse Mère des hommes, Reine de l'Univers, moi *(nom de baptême et de famille)* citoyen français, en mon nom, au nom de ma famille et au nom de tous ceux qui dépendent de moi à quelque titre, en union avec toute la France catholique, *je vous reconnais,* librement et solennellement, comme la *Reine de la France,* ma chère patrie.

A ce titre, je rends un complet hommage à Votre Souveraineté et, prenant à témoin toute la Cour céleste, *je promets à Votre Cœur Immaculé une soumission et une fidélité inviolables.*

Reine de l'Eglise et Reine de la France, en témoignage de mon humble et glorieuse dépendance, *je tiens à protester spécialement de mon entière soumission au Vicaire de* JÉSUS-CHRIST et de mon dévouement généreux à la défense de son autorité et au maintien de tous ses droits spirituels et temporels, dans la mesure et de la manière que lui-même jugera bon de les déterminer.

Je vous supplie, aimable Souveraine, de conserver et de faire progresser votre Royaume de France dans *l'obéissance à son divin Roi,* votre Fils très cher, JÉSUS-CHRIST, qui aime les Francs et qui, par *l'Hostie-Sainte,* désire si vivement les attirer tous à Lui, venir en eux et les *faire vivre pour Lui,* afin de les sauver tous. Ainsi soit-il.

CŒUR SACRÉ DE JÉSUS, NOTRE DIVIN ROI, RÉGNEZ SUR LA FRANCE !

CŒUR IMMACULÉ DE MARIE, NOTRE AIMABLE REINE, RÉGNEZ AUSSI SUR LA FRANCE !

Cette Croisade a été déjà vivement approuvée par Pie X, qui « *bénit affectueusement tous ceux qui s'appliquent à la promouvoir et à la favoriser.* » (Bref du 6 Janvier 1904).

N. B. On peut demander les documents de la *Croisade Mariale* à Paris, à M. le Curé de N.-D. des Victoires ; à Toulouse, à M. le Curé de l'Immaculée-Conception.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France.

II. — La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.

III. — Le Pèlerinage diocésain à Lourdes, du 11 au 17 Septembre.

IV. — Retraite : QUIMPER, retraite bretonne pour les Tertiaires, du 11 au 17 Septembre.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DES URSULINES. — *Lundi 29 Août,* réunion des Mères chrétiennes à 7 h. 1/2. — Sainte Messe, Prières, Bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Communiqué de l'Évêché. — Une déclaration de la Sacrée Pénitencerie, en date du 15 Janvier 1886, accordait aux Ordinaires, pour le jubilé de cette même année, la faculté de dispenser du jeûne strict, en accordant l'usage des œufs et des laitages dans les diocèses où il est difficile de se procurer d'autres aliments maigres.

La Sacrée Congrégation, consultée à nouveau sur ce point en vue du Jubilé de 1904, a obtenu du Souverain Pontife que cette même faculté soit accordée aux Ordinaires pour le Jubilé de la présente année (Rescrit du 27 Février 1904).

En conséquence, vu la situation particulière du diocèse de Quimper et de Léon, Monseigneur l'Evêque, ajoutant cet article au dispositif de son Mandement du 8 Août 1904, autorise l'usage des œufs et des laitages de toute nature au principal repas du jour choisi pour accomplir le jeûne jubilaire.

Mandement relatif au Jubilé. — DISPOSITIF. — Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse une Lettre-Circulaire traitant du Jubilé de 1904 et des conditions requises pour gagner l'Indulgence jubilaire.

Nous publierons dans notre prochain numéro le texte de la Lettre pastorale. Nous en donnons aujourd'hui le dispositif, *qu'on doit compléter par la note qui précède.*

ARTICLE Ier. — Usant des facultés accordées aux Evêques par le Souverain Pontife, Nous avons fixé et fixons du 8 Septembre au

Archives diocésaines de Quimper et Léon

8 Décembre de la présente année les trois mois pendant lesquels Nos diocésains pourront gagner l'Indulgence jubilaire.

ART. II. — Les œuvres prescrites pour gagner l'Indulgence du Jubilé sont : la visite des églises, le jeûne, la confession et la communion.

ART. III. — Les personnes qui ne sont pas astreintes par leur âge aux jeûnes de l'Église ne sont pas dispensées du jeûne spécial du Jubilé. Mais les confesseurs ont des pouvoirs suffisants pour commuer le jeûne en une autre œuvre satisfactoire, s'il y a, pour cela, des raisons tirées de la santé, de l'âge ou de la nature du travail.

ART. IV. — Les visites aux églises sont au nombre de trois. Les fidèles qui habitent Quimper visiteront trois fois l'église cathédrale de Saint-Corentin. Dans tout le reste du Diocèse, c'est à l'église paroissiale que se feront les trois visites jubilaires.

ART. V. — Les Religieux et les Religieuses, ainsi que les élèves et les personnes attachées à leur communauté, sont autorisés à faire ces trois visites dans la chapelle de leur établissement, si le Saint-Sacrement y repose et si on y fait les offices.

ART. VI. — L'ordre dans lequel seront accomplies les différentes œuvres prescrites est laissé au libre choix de chaque fidèle, mais puisqu'on doit être en état de grâce au moment de la dernière œuvre, Nous conseillons de clore la série des prescriptions jubilaires par la confession et la communion.

ART. VII. — Les enfants non encore admis à la Table sainte peuvent participer aux faveurs du Jubilé. Leurs confesseurs sont autorisés à les dispenser de la communion, qu'ils remplaceront par une prière ou une bonne œuvre.

ART. VIII. — Tous les confesseurs approuvés par Nous peuvent user des pouvoirs indiqués dans l'Encyclique *Ad diem illum lætissimum* pendant toute la durée du Jubilé, à l'égard de toutes les personnes qui s'adresseront à eux ; mais ils ne pourront en user qu'une seule fois pour la même personne. Les absolutions, dispenses, commutations demeurent valides, si, quand ces faveurs ont été accordées, la personne avait l'intention de gagner l'Indulgence jubilaire, alors même que dans la suite elle n'accomplirait pas les autres œuvres.

ART. IX. — En vue des œuvres et de l'Indulgence du Jubilé, les Religieux, les Religieuses et les Novices de tout ordre peuvent s'adresser, mais pour cette fois seulement, à tel prêtre qu'il leur plaira de choisir, pourvu que celui-ci soit approuvé par Nous pour la confession des Religieuses

ART. X. — L'ouverture *solennelle* du Jubilé aura lieu, dans toutes les églises du Diocèse, le Dimanche 11 Septembre et sera annoncée, dès la veille au soir, par la sonnerie de toutes les cloches. On chantera, avant la messe paroissiale ou principale, le *Veni Creator* suivi du verset et de l'oraison de *Spiritu sancto*.

La clôture du Jubilé aura lieu le 8 Décembre, fête de l'Immaculée Conception, d'après le cérémonial indiqué dans l'Article IV

du dispositif de Notre Lettre-Circulaire sur l'Encyclique *Ad diem illum lætissimum*.

Et sera Notre présente Lettre Pastorale lue dans les églises et chapelles publiques de Notre Diocèse, le Dimanche 4 Septembre, à la messe paroissiale ou à la messe principale.

Donné à Quimper, en Notre palais épiscopal, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Evêché, le 8 Août 1904.

PAR MANDEMENT :
F. VIEILLE-CESSAY :
Ch. hon., Secrét. gén. de l'Évêché.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper & de Léon.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Tanguy, recteur de Logonna-Daoulas, recteur de Saint-Pierre-Quilbignon ;

M. Jézéquel, recteur du Cloître-Saint-Thégonnec, recteur de Logonna-Daoulas ;

M. Gouzard, vicaire à Saint-Martin de Brest, recteur du Cloître-Saint-Thégonnec.

M. Le Bihan, aumônier de la maison d'arrêt de Brest, est nommé aumônier militaire, en cas de mobilisation, à la place de Brest (décision ministérielle du 28 Juillet 1904).

MORLAIX. — **Madame Dulong de Rosnay.** — Une noble et belle existence, que Dieu a prolongée au delà des limites ordinaires, vient de se terminer à Morlaix : nous voulons parler de Madame Dulong de Rosnay, née de Kermoysan, décédée à l'âge de 96 ans. Durant sa longue vie, elle n'eut qu'un but : faire le bien ; et elle s'y est employée, on peut le dire, jusqu'à son dernier jour, ayant conservé toute son intelligence et toute son activité..... Dans la foule considérable qui suivait, le jeudi 18 Août, son convoi funèbre, on remarquait un groupe nombreux de pauvres accompagnant jusqu'à sa dernière demeure celle qui fut toujours leur bienfaitrice généreuse autant que dévouée. C'est, pour une chrétienne, le plus bel éloge, et, pour ceux que sa mort laisse dans le deuil, la plus précieuse consolation.

Nous leur adressons à tous, particulièrement à Mgr Dulong de Rosnay, nos respectueuses condoléances.

CROZON. — **Noces d'or de Sœur Anne de Jésus.** — Au diocèse de Quimper, nombre de personnes ont lu l'*Histor Breiz* par « un pauvre chercheur de pain » et la traduction bretonne de *Notre-Dame de Lourdes*, d'Henri Lasserre. Il n'est pas, en ce pays, un village où chacun ne chante : *Breudeur ni 'glev ho klemmou*, ce beau cantique qui a tant favorisé l'extension de l'Œuvre de la Propagation de la Foi dans la Cornouailles, le Léon et les pays

Archives diocésaines de Quimper et Léon

limitrophes. Tous seront donc heureux d'apprendre que l'auteur de ces œuvres vient de célébrer ses noces d'or.

Le lundi 1er Août, Sœur Anne de Jésus renouvelait, en l'église de Crozon, les vœux que, de tout cœur, elle fit à Dieu il y a cinquante ans.

Que d'angoisses ont assailli depuis (surtout en 1894 et en 1902) cette âme qui s'était consacrée à l'éducation de la jeunesse ! Dieu le sait... Mais le cœur de l'octogénaire reste confiant en la Providence. « Dieu ne meurt pas », dit-elle, après Garcia Moreno.

Les prêtres nombreux et la foule des fidèles qui assistaient à la cérémonie ont prié avec ferveur pour que la vénérable religieuse puisse voir renaître la liberté et diriger encore l'école qu'elle fonda.

Brest. — **Prochain départ de Religieuses.** — Les Carmélites de Brest s'en vont. Dans quelques jours, l'asile de prière et de pénitence qu'elles occupaient, depuis un grand nombre d'années, au haut du quartier de l'Annexion, sera vide. Comme tant d'autres Ordres religieux et de Congrégations, elles se réfugient dans un pays étranger pour y retrouver la liberté que la France leur refuse. En effet, bien que les agents de M. Combes, commissaires de police et crocheteurs, ne se soient pas encore présentés à leur porte, elles ne peuvent se faire illusion sur le sort qui leur est réservé, et pour des motifs que nous n'avons pas à juger, mais qui, sans aucun doute, ont été longuement étudiés, elles ont préféré ne pas attendre qu'on vint les jeter sur la rue.

C'est avec un profond serrement de cœur que nous avons appris leur détermination, et tous les catholiques de la ville partageront, nous en sommes certain, notre douloureuse émotion.

La nouvelle du départ prochain des Carmélites nous a remis en mémoire une page de l'histoire du peuple juif. Quelques jours avant la prise de Jérusalem par l'armée de Titus, on entendit, à plusieurs reprises, dans le Temple, des voix mystérieuses disant : « Fuyons d'ici ! L'heure de la vengeance divine a sonné. »

Ces voix étaient celles des Anges, qui avaient veillé si longtemps sur le peuple choisi, prié pour son bonheur, et, en plus d'une circonstance, éloigné de lui les justes colères du Seigneur. Leur mission était terminée, et ils s'en allaient, abandonnant la nation ingrate à ses tristes destinées. Malgré tous nos efforts pour écarter cette cruelle pensée, nous avons peur pour notre Patrie bien-aimée. Oui, peur !... Les Carmélites ne sont-elles pas des Anges, elles aussi ? des Anges, qui, jour et nuit, demandent pardon pour les pécheurs, et s'efforcent de détourner de la France coupable les châtiments qu'elle a mérités. Nous tremblons à la vue de ces exodes qui semblent annoncer que le temps des rigueurs de la justice divine est venu. Ah ! si la France savait quel crime elle commet et de quelle précieuse médiation elle se prive, en obligeant ces saintes filles à déserter son territoire ! Ce sont des *expiatrices* volontaires ; leur vie de sacrifice et de renoncement

absolu est un paratonnerre pour un pays. Sur la terre d'exil, elles continueront sans doute à prier, à souffrir, à s'immoler ; mais Dieu voudra-t-il que leurs supplications, leurs austérités et leurs larmes soient encore efficaces pour le peuple qui les a laissées partir et qui soutient leurs persécuteurs ?

O saintes religieuses, au nom de toute la population catholique de Brest, nous vous saluons, à l'heure où vous allez prendre le chemin de l'exil. Sur la terre étrangère, dans cette hospitalière Belgique où tant de victimes, avant vous, ont trouvé un refuge, ne nous oubliez pas. Pensez à nos tristesses, à nos douleurs, à nos besoins, et, s'il le faut, redoublez vos prières et vos mortifications pour fléchir la miséricorde divine en notre faveur et en faveur de la France.

XXX.

(*Echo paroissial* du 21 Août.)

Saint-Pol de Léon. — **Fête des Reliques de saint Pol-Aurélien,** *dimanche 4 Septembre,* sous la présidence de Mgr Dubillard, évêque de Quimper et de Léon.

Le Triduum préparatoire à la fête de saint Pol-Aurélien est supprimé, cette année, parce que du dimanche 25 Septembre au 2 Octobre, fête du saint Rosaire, auront lieu à la Basilique les exercices du Jubilé en forme de retour de Mission.

Néanmoins, le vendredi et le samedi 2 et 3 Septembre, à cause de l'indulgence plénière attachée à la fête, on confessera le matin, et le soir après 2 h. 1/2. Ces deux jours, on dira la messe à l'autel des Reliques de demi-heure en demi-heure.

Programme des fêtes. — I. *Samedi 3 Septembre.* — Les premières Vêpres à *4 heures ;* le soir, à *8 heures,* procession aux flambeaux à travers les rues de la ville, dont les maisons seront illuminées et décorées. — Tous les fidèles sont instamment priés de se munir de cierges et d'entrer dans les rangs.

Le parcours de la procession sera le suivant : rue de l'Église ; rue des Minimes ; rue Verdérel et Grand'Rue. Au fur et à mesure qu'on arrivera sur la Grand'Place, tous doivent chanter le cantique breton : *Kanomp, Kanomp.* — Dès que tous seront arrivés, on chantera le *Credo.*

A la fin du *Credo,* bénédiction solennelle de Mgr l'Evêque, puis, à la Basilique, bénédiction du Saint-Sacrement.

II. *Dimanche 4 Septembre.* — A partir de *5 heures,* messes à l'autel des Reliques. A *10 heures,* messe pontificale célébrée par Sa Grandeur Mgr Dubillard. Panégyrique breton de saint Pol, par M. Cozic, curé-doyen de Lesneven.

A *1 h. 1/2,* vénération des Reliques et son de la Cloche miraculeuse de saint Pol. A *3 heures,* Vêpres pontificales et grande Procession en ville. Le parcours sera le même que celui de la fête du Saint-Sacrement.

A *8 heures,* panégyrique français de saint Pol, par M. le chanoine Péron, curé-archiprêtre de Quimperlé, et salut solennel du Saint-Sacrement.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

III. *Lundi 5 Septembre.* — Tous les prêtres originaires de Saint-Pol de Léon sont tout spécialement invités à venir assister, à *10 heures*, au grand service pour les prêtres saint-politains décédés et pour les anciens curés défunts.

IV. Mardi 6 et Mercredi 7, à *7 heures*, messes pour les malades et les infirmes à l'autel de Saint-Pol.

Pendant ces trois jours, on peut encore gagner l'indulgence plénière aux conditions ordinaires.

Comme les années précédentes, la fanfare de Landerneau se fera entendre aux processions et aux offices de la fête.

La Jeunesse Catholique à Rome. — Les trains spéciaux qui doivent quitter Paris le 26 Septembre sont désormais assurés et seront complets, sans aucun doute, avant la fin du mois, *dernier délai pour les inscriptions*. Nous engageons les jeunes gens qui désirent prendre part au pèlerinage à ne pas attendre le dernier moment pour s'inscrire; ils faciliteront ainsi singulièrement le travail du Comité d'organisation.

Le nombre des pèlerins étant supérieur à ce que le Comité de l'A. J. C. F. avait espéré, il devient pour lui nécessaire de prendre de nouveaux arrangements.

La *Jeunesse Catholique* est assurée de deux audiences solennelles au Vatican et, probablement, elle assistera à une messe qui sera célébrée par Sa Sainteté Pie X elle-même.

Le prix des places, tous frais compris : Commission Romaine : 117 fr. 50 c.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. J. Dujardin, 13, rue de la Mairie, Brest.

L'Œuvre Saint-Yves, à Rennes. — Dans quelques semaines, l'Ecole d'Agriculture ouvrira ses portes à nos chers étudiants, et quelques semaines après, les cours de nos diverses Facultés reprendront leur vie normale.

Nous recommandons aux familles chrétiennes l'Œuvre Saint-Yves qui, depuis bientôt 30 ans, a rendu tant de services à la jeunesse de nos écoles.

Pour le jeune homme abandonné, seul, dans une grande ville comme Rennes, c'est une ressource des plus précieuses que de trouver une Œuvre catholique qui lui donne les moyens de se distraire honnêtement en compagnie de bons et francs camarades. De plus, une Conférence de Saint-Vincent de Paul, dont tous les membres de Saint-Yves doivent faire partie, habitue l'étudiant à exercer la charité et à connaître les misères de la pauvreté.

M. Ilari (rue Le Bastard, 11), le distingué président de l'Œuvre, ainsi que l'aumônier, M. l'abbé Bernard, vicaire à Saint-Germain de Rennes, se feront un plaisir de donner aux familles tous les renseignements que l'on désirerait se procurer.

Mme Prévost (rue Nationale, 6), veut bien se charger d'indiquer aux parents des chambres et des pensions convenables.

Il est à désirer qu'un grand nombre d'étudiants se fassent inscrire dans cette excellente Œuvre, l'une des plus populaires et des plus justement appréciées de notre ville.

L'Instruction religieuse prévue par la législation scolaire. — « Les écoles publiques vaqueront un jour par semaine, en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, l'instruction religieuse en dehors des édifices scolaires. L'enseignement religieux est facultatif dans les écoles privées » (Art. 2 de la loi du 28 mars 1882).

I. — La tartuferie de cette rédaction passe toute mesure. Nos législateurs viennent de biffer l'instruction religieuse dans l'art. 1er et ils affectent de l'organiser dans l'art. 2. Dans une loi de neutralité, ils s'occupent de la religion ; dans une loi scolaire, ils règlent ce qui doit se passer en dehors des édifices scolaires. N'admirez-vous pas leur apostolat? il est débordant ; il suffoque dans l'enceinte étroite de l'école, et il se donne carrière dans les familles. Silence aux instituteurs, c'est aux parents d'être professeurs de catéchisme, et aux écoles privées de répéter les leçons des parents.

Ces bons apôtres ne se contentent pas d'exhortations, ils en viennent aux actes. Leurs actes, ce sont ces deux congés hebdomadaires, généreusement octroyés, même aux écoles publiques. Mesure d'hygiène, pensez-vous, question d'humanité. Nullement. C'est l'âme des enfants, c'est leur instruction religieuse, c'est le désir des parents qui est toute la raison d'être de ces deux congés. Relisez la loi, et vous en serez pleinement convaincus. Jours de catéchisme, jours sacrés, vous avez donc assez de puissance pour faire fermer toutes les écoles de France et pour imposer un chômage périodique au monde de l'enseignement. En ces jours, les maîtres profanes se taisant, la France attentive n'entendra que la voix de son clergé et celle de sa religion. Le clergé sera empêché, le jeudi, par la dissipation des enfants, et le dimanche, par d'autres devoirs professionnels. Mais son zèle ne calcule pas avec les obstacles ; il se vouera jusqu'à l'héroïsme aux catéchismes du jeudi et du dimanche.....

Hélas! il y avait à peine quatre mois que la loi du catéchisme était promulguée, lorsque parut un règlement portant, entre autres choses, répartition des travaux hebdomadaires dans les écoles publiques. Et voici ce que le clergé y lisait, sous le n° 8 : « Dans les communes où les bataillons scolaires sont constitués, les exercices des bataillons ne pourront avoir lieu que *le jeudi et le dimanche*; le temps à y consacrer sera déterminé par l'instructeur militaire de concert avec le Directeur de l'école » (arrêté du 27 juillet 1882). Ainsi, la loi réservait deux jours pour le catéchisme; ce règlement les confisque. La loi n'était qu'une pure

Archives diocésaines de Quimper et Léon

cafardise ; mais le règlement, plus odieux encore, est une pure déloyauté. Et, pour que vous ne doutiez pas que cette confiscation ait été préméditée, rappelez-vous que l'auteur de la loi est aussi l'auteur du règlement, et que cet auteur malhonnête n'est autre que Jules Ferry, celui qui fut surnommé, du haut de la tribune française, le plus grand menteur du monde.

II. — Malgré ces critiques, il reste que l'art. 2 autorise explicitement les parents à faire donner l'instruction religieuse à leurs enfants ; il reste que la loi prévoit et prévient leur désir et qu'elle en facilite l'accomplissement par l'interruption des classes renouvelée deux fois chaque semaine. C'est donc au nom de la loi, ou tout au moins avec l'autorisation et le stimulant de la loi que le catéchisme est enseigné aux jeunes Français. Il est enseigné intégralement dans toutes ses parties, qu'il s'agisse de la foi chrétienne contenue dans le Symbole des Apôtres, ou bien des actes chrétiens, comme sont la Messe et les Sacrements, ou enfin de la morale chrétienne issue du Décalogue. Notre morale tient légalement ses cours le jeudi et le dimanche : on ne saurait prétendre qu'elle pût être en opposition avec la morale des autres jours, celle qui est enseignée à l'école en vertu de l'art. 1er, car il n'est pas admissible que la loi se mette en contradiction avec elle-même dans deux articles consécutifs, ni qu'elle mette délibérément aux prises l'école et la famille, l'instituteur et les parents, l'Instruction publique et le clergé catholique.

Ce que la loi ne fait pas, ce que les règlements eux-mêmes n'oseraient pas tolérer, la pratique scolaire se le permet couramment. La neutralité scolaire, pour un grand nombre d'instituteurs, est devenue laïcisme ; et ce laïcisme inexpérimenté tourne au rationalisme militant : on n'enseigne la morale que pour tuer la religion. Mais viendra le moment où les parents chrétiens se croiront obligés en conscience d'interdire ce cours à leurs enfants. Ils déclareront leur résolution à l'instituteur et ils attendront en toute sécurité le triomphe de cette grève pacifique. Qu'adviendra-t-il ? L'instituteur bien avisé capitulera, et par cet acte de déférence il aura plus fait pour l'apaisement des esprits que par le déploiement des rigueurs légales. Celles-ci ne pourraient qu'envenimer davantage la situation. Voit-on cet instituteur se débattant avec des élèves mutinés qui, de parti pris, refusent d'écouter, d'apprendre et de réciter ses leçons de morale laïque ? Il aura bien vite épuisé contre eux l'arsenal des répressions académiques. Et après ? Les parents sont insaisissables ; ils répondent de la fréquentation, mais nullement de la discipline scolaire de leurs enfants. Qu'ils usent sans crainte de leur autorité. Ils n'ont qu'à commander pour être obéis. Ils n'ont qu'à saisir l'art. 2 comme une arme défensive pour protéger leurs enfants contre les coups perfides de l'art. 1er.

X...

La rétribution scolaire. — Au moment où un grand nombre d'écoles privées se réorganisent en des conditions qui exigent des ressources pécuniaires plus abondantes et des liens plus étroits entre les familles chrétiennes et l'école catholique, nous recommandons de la façon la plus instante la rétribution scolaire.

On l'établit, nous le savons, en plusieurs communes où elle n'était pas pratiquée : il est à souhaiter qu'elle devienne, sinon générale, du moins beaucoup plus en usage que par le passé.

Nous savons les objections auxquelles elle donne lieu, mais nous croyons que les avantages en sont plus grands, pour parler en général, que les inconvénients.

Elle augmente les ressources, elle fait davantage apprécier l'éducation et l'instruction, elle attache les catholiques à leur école, elle donne plus vivement conscience aux parents de la responsabilité qui leur incombe relativement à leurs enfants.

Si elle a pour effet de diminuer le nombre des fréquentations, la chose ne sera peut-être pas toujours regrettable. En tout cas, il y a des manières d'appliquer le principe qui laissent une certaine latitude au Comité protecteur de l'école et permettent de ne pas écarter, grâce à l'intervention de personnes généreuses, des enfants méritant de particulières sympathies. Qu'on veuille bien y songer : c'est le moment de prendre des mesures opportunes. — *(Note communiquée par l'Association protectrice des écoles libres.)*

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE. — **Levr a gelennadurez kristen** *evit eskopti Kemper ha Leon*. Un volume in-16 de 290 pages. — Depuis plusieurs années cet excellent Manuel de Catéchisme, composé par Mgr Nouvel et traduit en breton par son ordre, était épuisé et l'on en demandait avec instance la réimpression ; jamais, en effet, le besoin de ce livre ne s'était fait sentir plus vivement qu'aujourd'hui, à cause des difficultés que rencontre l'enseignement du Catéchisme. Les catéchistes volontaires trouveront dans le *Levr a gelennadurez kristen* un guide précieux et sûr ; les jeunes prêtres aussi apprécieront cette explication du Catéchisme breton qui facilitera beaucoup leur enseignement. Le livre convient excellemment comme récompense et prix de catéchisme.

La nouvelle édition, publiée avec l'autorisation de Monseigneur l'Evêque, est en vente dans les librairies catholiques du diocèse aux conditions suivantes :

Prix de l'unité (broché) : » *fr. 75 ; par douzaine et par cent :* » *fr. 60.*

Avec un joli cartonnage couleurs variées, titre doré sur plat, *par unité : 1 franc ; par douzaine et par cent,* » *fr. 85.*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Saint-Père continue à donner, chaque dimanche, des réceptions à des groupes paroissiaux de Rome, à qui il adresse une allocution paternelle inspirée par l'Evangile du jour. Dimanche 21 Août, il a reçu environ 4,000 fidèles des quartiers populaires *dei Monti* et leur a expliqué la parabole des dix lépreux. Ensuite, dans les appartements pontificaux, Pie X a donné audience aux jeunes gens de la Congrégation de Notre-Dame du Collège de la Caravita.

— **Le Saint-Siège et la France.** — On s'est assez médiocrement ému, à Rome, des injures plus ineptes encore que malveillantes prodiguées au Pape par les journaux ministériels français, qui, du reste, ne sont pas pris au sérieux, même par les hommes de leur parti gardant encore quelque indépendance et quelque sincérité. Le radical M. Clémenceau fait cet aveu : « Le pouvoir de juridiction ecclésiastique appartient au Pape et non pas à M. Combes. Et celui-ci n'arrivera pas à exciter l'indignation sincère d'un seul vrai républicain de France au sujet des démêlés de l'évêque de Laval avec le Saint-Office. »

Quant à la fidélité des catholiques au Pape, elle n'est mise en doute par personne, même par les plus farouches anticléricaux : ce n'est pas évidemment ce qu'avait rêvé M. Combes.....

En revanche, le Saint-Père est vivement touché des témoignages de vénération et d'inébranlable attachement qu'il reçoit de toutes les parties de la France. Ses sentiments, dans les circonstances présentes, sont bien résumés dans les lignes suivantes écrites en son nom, par le Cardinal Secrétaire d'Etat, à Mgr Delamaire, évêque de Périgueux : « Comme Votre Grandeur a pu le constater, le Saint-Père n'a fait que défendre le droit divin, l'honneur de l'épiscopat français et le prestige d'une nation catholique qu'il aime et que nous aimons tous. »

— **Mort du T. R. P. Sébastien Wyart.** — Le Supérieur général des Trappistes est mort, à Rome, le 18 Août. D'abord professeur dans un collége catholique du Nord, Dom Sébastien Wyart s'engagea, en 1860, dans les zouaves pontificaux. Blessé à Castelfidardo, il fut décoré à Mentana et eut la douleur d'assister comme capitaine à la violation de Rome en 1870. La campagne de France le trouva à son poste : il était à Patay.....

La guerre terminée il entra à la Trappe et compléta ses études théologiques à Rome. Devenu abbé de son monastère, il travailla utilement à l'heureuse fusion des observances des Trappistes, à la suite de laquelle il fut élu premier Supérieur général, en 1892. On sait de quelle confiance l'honora le Pape Léon XIII.

Le T. R. P. Wyart était malade depuis plusieurs mois ; mais sa mort a été hâtée par les angoisses de ces dernières années. Il s'est éteint

pieusement, fortifié par une bénédiction spéciale du Saint-Père, après avoir reçu ses derniers sacrements avec une grande piété, en disant aux religieux qui l'entouraient « au revoir au Ciel. »

Une telle mort est une éloquente prédication, surtout si on la compare à d'autres !...

Laval. — On écrit de la Mayenne à l'*Univers* :

« Il est nécessaire et juste pour donner, au moins de ce chef, satisfaction à l'opinion catholique si angoissée et si douloureusement émue par toute l'affaire de l'évêque de Laval, que tous sachent que Mgr Geay s'est scrupuleusement soumis à la peine canonique que lui a infligée le Saint-Siège et qui durera aussi longtemps que le prélat ne se sera pas rendu à Rome.

« Mgr Geay n'accomplit plus aucune fonction d'ordre et ne dit plus la sainte messe, qu'un prêtre célèbre chaque matin en sa présence ; il ne fait aucune fonction de juridiction. — Il s'est donc, sous ce rapport, soumis au Saint-Siège, et nous voulons espérer que l'évêque de Laval ne songe plus qu'à une seule et unique chose : mettre fin, dès que possible, à une situation aussi douloureuse et grave pour lui que regrettable pour le diocèse de Laval et profondément affligeante pour toute l'Église ».

Les Congrégations et les tribunaux. — I. **Vannes.** — Le tribunal civil a désigné M. Priou, avoué à Vannes, comme liquidateur des biens possédés par les religieuses de Saint-Louis et de Saint-Jacut. Dès le lendemain, les supérieures de ces deux congrégations ont fait opposition à cet arrêt, qui leur paraît un excès de pouvoir. Seules, en effet, les congrégations uniquement enseignantes ont, de par la loi, un liquidateur séquestre. Le texte est formel, et le ministère l'a déclaré ; les congrégations à la fois enseignantes et hospitalières perdent leurs écoles mais non la vie, ni par suite leurs biens dont elles gardent, jusqu'à nouvel ordre, la possession et la gestion. Le tribunal de Troyes s'est déjà prononcé en ce sens : nul doute que celui de Vannes ne revienne sur sa décision.

A Ploërmel, M. Zudaire, avoué des Ursulines, a également frappé d'opposition un pareil arrêt.

(*Semaine religieuse* de Vannes).

II. **Évreux.** — L'honorable M. Fourcade, procureur de la République à Evreux, a envoyé la lettre suivante au Procureur général :

« Monsieur le Procureur général,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception des instructions en date d'hier, par lesquelles vous voulez bien m'inviter à ouvrir la liquidation des biens de la communauté des Ursulines d'Evreux.

« Examen fait de la loi du 7 Juillet 1901, dont vous me prescrivez d'appliquer l'article 5, j'y trouve une mainmise arbitraire de l'Etat sur des propriétés particulières et le principe d'une véritable confiscation qui, selon moi, est exorbitant et injuste.

Archives diocésaine de Quimper et Léon

« J'ai, en conséquence, le vif regret de vous faire connaître que vous ne pouvez compter sur ma participation à des mesures réprouvées par ma conscience de magistrat ».

LOURDES. — **Le Pèlerinage national.** — Plus nombreux que jamais, il a donné lieu, comme toujours, à d'admirables et réconfortantes manifestations de foi et de piété. Sur les 1500 malades conduits à la Grotte de Massabielle, où apparut la Vierge Immaculée, plusieurs ont recouvré la santé ; mais qui dira les grâces invisibles obtenues !...

Les pèlerinages vont se succéder nombreux à Lourdes. La Sainte Vierge, qui dispose des trésors inépuisables de son divin Fils, aura des faveurs pour tous. Pèlerins de fait ou pèlerins de désirs, prions avec ferveur, avec une confiante persévérance pour nos besoins personnels, pour nos familles ; prions aussi — et surtout — pour l'Eglise et pour la France.

BIBLIOGRAPHIE

RELIGION. — **Du Spiritualisme au Christianisme.** *Etude théologique pour le temps present,* par M. GONDAL, S. S., ancien professeur d'histoire ecclésiastique, supérieur du Grand-Séminaire de Toulouse, 1 vol. in-12 de 225 pages, 1904, 1 fr. 50 (Paris, A. et R. Roger et F. Chernoviz).

A qui s'adresse ce livre ?

A ceux, dit l'auteur, que tiennent en angoisse les ténébreuses menées de l'athéisme ou du matérialisme, à ceux qui gardent au cœur, toujours lumineux et toujours vivants, le culte de Dieu et le respect de l'homme. *Dieu existe et l'âme est immortelle : soyons donc chretien !* » Du spiritualisme au christianisme la route est courte et ensoleillée : le présent traité en décrit les étapes. Du spiritualisme au christianisme l'ascension s'impose : l'auteur serait si fier des fonctions de guide ! D'un spiritualiste éclairé et loyal Dieu et la raison veulent faire un chrétien convaincu et pratiquant : réaliser ce dessein sublime, quelle espérance ! y travailler, quel honneur ! Vous tous, qui croyez à Dieu et à l'âme, d'où que vous veniez, qui que vous soyez, spiritualistes de toute dénomination et de toute nuance, lisez et faites lire. Ces pages sont à vous : elles vous décrivent, elles vous appellent. Vous êtes religieux, devenez donc chrétiens. — *Librairie J. SALAUN, Quimper.*

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du n° du 20 Août 1904 :

I. Les Catholiques français. — Leurs droits, leurs devoirs, par Henri BERGHOIS. — La Tare. — Souvenirs d'un voyage en Italie (1903), par Louis PERROY. — III. Une frontière en péril, par Auguste BUTIN. — IV. Prieur de la Marne et l'anéantissement de la grande armée vendéenne, par Pierre BLIARD. — V. Une nouvelle édition des « Propos de table » de Luther, par Paul BERNARD. — VI. Bulletin d'économie sociale, par Ch. AUZIAS-TURENNE. — VII. Revue des livres. — VIII. Notes bibliographiques. — IX. Evénements de la quinzaine.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. Vendredi 2 Septembre 1904. N° 36

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Chronique du Diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires.

II. — Lettre-circulaire de Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon annonçant l'ouverture du Jubilé accordé par S. S. Pie X ; Pèlerinage de Lourdes ; Nécrologie ; N.-D. du Folgoat ; Grand Pardon de Kerdévot ; Pardon de Sainte-Anne de la Palue ; Les Moines Bénédictins à Kidwelly ; Bibliographie bretonne.

III. — Nouvelles du Monde catholique : Rome ; Mgr Geay à Rome ; Pie X jugé par ses adversaires ; Moulins ; La défense du clergé.

IV. — Bibliographie.

V. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 4 Septembre. — 15e Dimanche après la Pentecôte. Office du jour ; semi-double. Vert.

Vêpres du Dimanche, avec mémoire du suivant et les Suffrages communs.

Lundi, 5. — S. Laurent Justinien, Evêque. Semi-double. Blanc.

Mardi, 6. — De la férie. Vert. — Ou office votif des Saints Apôtres ; semi-double. Blanc.

Mercredi, 7. — De la férie. Vert. — Ou office votif de S. Joseph ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 8. — NATIVITÉ DE LA T. Ste VIERGE. — Double de 2e classe, avec Octave. Blanc.

Vendredi, 9. — Office de l'Octave de la Nativité de la T. Ste Vierge ; semi-double. Blanc.

Samedi, 10. — S. Nicolas de Tolentino, Confesseur. Double. Blanc.

Dimanche, 11. — 16e Dimanche après la Pentecôte. Fête du T. Saint Nom de Marie.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Augustines de Cuburien	du 1er au 8 Septembre.
Lanmeur	du 9 au 14 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France.

II. — La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.

III. — Le Pèlerinage diocésain à Lourdes, du 11 au 17 Septembre.

IV — Retraite : QUIMPER, retraite bretonne pour les Tertiaires, du 11 au 17 Septembre.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DE LA RETRAITE. — *Dimanche 4 Septembre*, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 heures 1/2, sainte Messe, instruction et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

LETTRE-CIRCULAIRE

de Monseigneur l'Évêque de Quimper et de Léon

ANNONÇANT

L'OUVERTURE DU JUBILÉ ACCORDÉ PAR SA SAINTETÉ PIE X

A L'OCCASION

de Son Élévation sur le Trône Pontifical.

FRANÇOIS-VIRGILE DUBILLARD, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique. Evêque de Quimper et de Léon.
Au Clergé et aux fidèles de Notre Diocese, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Dans Notre Lettre-Circulaire du 8 Avril, portant publication de l'Encyclique : *Ad diem illum lætissimum* donnée par Sa Sainteté Pie X, le 2 Février précédent, Nous vous annoncions qu'usant de la Faculté qui Nous était faite, Nous fixerions dans Notre Diocèse, du 8 Septembre au 8 Décembre, les trois mois accordés par le Souverain Pontife pour gagner l'Indulgence jubilaire. Nous ajoutions en même temps que, le moment venu, Nous vous adresserions une Lettre spéciale pour attirer votre attention sur cette faveur extraordinaire, vous exhorter à vous en rendre dignes et vous indiquer ce que vous auriez à faire pour cela. C'est ce devoir que Nous venons remplir aujourd'hui.

I. — Dans Son Encyclique du 2 Février, le Souverain Pontife s'exprime ainsi au sujet de l'Indulgence jubilaire qu'il accorde à la chrétienté : « Afin que les trésors de grâces célestes, plus largement ouverts que d'ordinaire, nous aident à joindre l'imitation de la bienheureuse Vierge aux hommages plus solennels que nous lui rendrons durant toute cette année ; et afin que Nous arrivions plus facilement ainsi à tout restaurer en Jésus-Christ, conformément à l'exemple de Nos prédécesseurs, au début de leur Pontificat, Nous avons résolu d'accorder à tout l'univers une indulgence extraordinaire sous forme de Jubilé. »

L'Indulgence que nous accorde Pie X, au début de son règne, nous vient sous forme de Jubilé. Or, d'après la Théologie, il y a deux espèces de Jubilé : le Jubilé *ordinaire* et le Jubilé *extraordinaire*.

Le Jubilé *ordinaire* se célèbre à Rome tous les vingt-cinq ans. Il dure pendant une année entière, que l'on nomme l'*année sainte*, à cause des moyens abondants de sanctification qu'elle procure aux fidèles. Ce Jubilé, établi en l'année 1300 par le Pape Boniface VIII, ne devait tout d'abord se célébrer que tous les cent ans. Le Pape Clément VI décida qu'il aurait lieu tous les cinquante ans. Urbain VI en fixa le retour tous les trente-trois ans, en l'honneur des trente-trois années de la vie mortelle de Notre-Seigneur, et enfin Paul II statua, ce qui est encore observé aujourd'hui, que le grand Jubilé reviendrait tous les vingt-cinq ans.

D'après l'ancienne discipline de l'Eglise, pour gagner l'Indulgence jubilaire, il fallait se rendre à Rome et y accomplir les œuvres prescrites ; mais depuis plusieurs siècles les Souverains Pontifes étendent le Jubilé ordinaire à tout l'univers catholique dans l'année qui suit sa célébration à Rome, et seulement pour une partie de l'année.

Le Jubilé *extraordinaire* est une indulgence en forme de Jubilé que le Pape accorde en dehors de l'*année sainte* à raison de quelques circonstances particulières, par exemple de son avènement au trône pontifical ou pour quelques motifs de la plus haute importance. Tel est le Jubilé que Sa Sainteté Pie X accorde à l'univers catholique en cette année 1904, à l'occasion de son élection et du cinquantième anniversaire de la définition du Dogme de l'Immaculée Conception.

Quel est, Nos très chers Frères, le caractère de la grâce, de la faveur très spéciale qui nous est accordée par l'Indulgence jubilaire ? Nous vous l'avons déjà dit dans Notre Lettre-Circulaire du 9 Janvier 1901 ; mais Nous croyons bon de vous le répéter encore. C'est le Sacrement de Pénitence, suppléé quelquefois par la contrition parfaite, qui nous remet généralement la principale peine due au péché, c'est-à-dire la *peine éternelle*, qui nous réconcilie avec Dieu et nous rend tous nos droits à l'héritage céleste. Mais après l'avoir reçu, il nous reste habituellement à payer une dette souvent très lourde qui représente notre part de satisfaction dans l'œuvre de notre rédemption et qui s'appelle la *peine*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

temporelle. Le propre de l'Indulgence jubilaire, qui est une indulgence plénière par excellence, est de nous remettre, quand nous sommes bien disposés, toute la peine temporelle due à nos fautes, et cela par l'application faite à nos âmes des mérites expiatoires et surabondants de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la Sainte Vierge et des Saints.

Ah ! Nos très chers Frères, quand, faisant retour sur notre passé, nous considérons d'une part les péchés et peut-être les crimes dont nous nous sommes rendus coupables, et de l'autre, le peu de pénitence et d'expiation que jusqu'ici nous avons fourni, n'y a-t-il pas de quoi être effrayé ? Qui pourrait compter les dettes qu'il nous reste à payer à la justice divine ? Qui pourrait peser les effroyables peines que nous aurons à subir dans le Purgatoire, si nous n'arrivons pas à nous libérer pendant que nous sommes encore sur la terre ? Profitons donc du riche trésor qui nous est offert par l'Indulgence jubilaire de cette année et ne manquons pas d'y puiser à pleines mains par une contrition plus complète, par une prière plus fervente, par un plus grand amour de Dieu et de son Christ.

Sa Sainteté Pie X, dans les paroles que Nous citions tout à l'heure, espère que ces faveurs célestes nous aideront à joindre l'imitation de la Bienheureuse Vierge Marie aux hommages plus solennels que nous lui rendons pendant cette année. Certes, Nos très chers Frères, depuis l'ouverture de l'année jubilaire, les hommages à la Reine du ciel se sont multipliés d'une manière admirable sur notre terre de Bretagne, dans toutes nos églises et dans toutes les chapelles consacrées à son culte. Nous ne pouvons oublier, ni le grand pardon de Notre-Dame de Rumengol qui, en Mai dernier, fut plus nombreux et plus fervent que jamais, ni cette grande fête de l'installation de Notre-Dame des Naufragés, célébrée à la Pointe du Raz au milieu d'un immense concours de peuple, avec tant d'éclat, de religion et de piété. Doux et impérissable souvenir dont l'écho ira se répétant d'âge en âge pour ramener sans cesse vers la Vierge au blanc manteau des multitudes toujours plus pressées, plus confiantes et plus fidèles. Et là ne se borneront pas les efforts de notre zèle et de notre amour pour Marie. Avant que l'année soit achevée, nous aurons encore, pour ne parler que des principaux, les deux grands pardons de Notre-Dame du Folgoët et de Notre-Dame des Portes, si riches en précieux souvenirs. Puis viendra notre pèlerinage diocésain à Notre-Dame de Lourdes où, comme par le passé, la piété bretonne se fera remarquer entre toutes.

Aux hommages plus précieux et plus fréquents que nous adresserons à la Reine du ciel, pendant le cours de cette année jubilaire, le Saint-Père veut que nous ajoutions l'imitation, c'est-à-dire que nous nous efforcions de reproduire

dans nos âmes les vertus dont Marie nous a donné l'exemple : sa foi et sa confiance, son amour pour Dieu et sa charité envers les hommes, sa pureté et son humilité, sa bonté et sa douceur, sa patience et son courage. Il est clair, en effet, que le meilleur moyen d'honorer Marie, de lui être agréable, c'est de reproduire selon notre faible mesure les belles vertus qu'elle a pratiquées à un si haut degré, rien n'étant plus agréable à un père ou à une mère que le reflet de leurs propres vertus dans le cœur de leurs enfants. Oui, aimons Marie, admirons les singuliers privilèges dont Elle est l'objet, ornons ses sanctuaires et célébrons ses fêtes avec pompe ; mais n'oublions pas de marcher sur ses traces, d'imiter ses exemples et d'orner ainsi de toutes les richesses spirituelles nos âmes qui sont ses images.

Ce que le Souverain Pontife veut encore, c'est que, par l'Indulgence jubilaire soit rendue plus facile la restauration de toutes choses en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Vous n'avez point oublié, Nos très chers Frères, la première Lettre-Encyclique qu'au milieu de l'attente universelle Pie X adressait à l'univers catholique, le 4 Octobre 1903, quelques mois après son élévation sur le trône pontifical : « Nous affirmons en toute vérité, disait-il, que Nous ne voulons être et, qu'avec le secours divin, Nous ne serons rien autre chose, au milieu des sociétés humaines, que le ministre de Dieu qui Nous a revêtu de son autorité. Ses intérêts sont Nos intérêts, leur consacrer Nos forces et Notre vie, telle est Notre résolution inébranlable. C'est pourquoi, si l'on Nous demande une devise traduisant le fond même de Notre âme, Nous ne donnerons jamais que celle-ci : Restaurer toutes choses dans le Christ... *Instaurare omnia in Christo.* » (Eph., 1. 10).

C'est sur cette pensée que Pie X revient dans sa Lettre-Encyclique relative au Jubilé. Il insiste avec force sur cette pensée, tant elle lui tient à cœur, tant il désire voir tous les chrétiens fidèles, tous les bons catholiques l'aider, travailler avec lui au grand œuvre de restauration universelle par le Christ et dans le Christ. Ah ! Nos très chers Frères, plus les temps deviennent difficiles et périlleux, plus nous avons besoin de recevoir la force nécessaire pour tenir tête à l'orage et déconcerter par notre attitude énergique les mauvais desseins des ennemis de notre foi. Servons-nous donc des grands moyens mis à notre disposition, pendant la période jubilaire, par les mains libérales du Souverain Pontife et, sous l'égide de Marie Immaculée, devenons forts pour le triomphe du Christ Rédempteur ; demeurons invincibles au milieu des épreuves et des tribulations présentes.

II. — Quelles sont maintenant, Nos très chers Frères, les œuvres à accomplir pour gagner l'Indulgence jubilaire ?

Elles sont au nombre de trois.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Il faut, premièrement, visiter trois fois l'église cathédrale ou, à son défaut, l'église paroissiale ou encore toute autre église ou chapelle publique, suivant les indications données par l'Evêque de chaque diocèse. Dans ces visites, on doit prier au moins pendant quelques minutes pour la liberté et l'exaltation de la Sainte Eglise et du Siège Apostolique, pour l'extirpation de l'hérésie et la conversion des pécheurs, pour la concorde entre les peuples et les princes chrétiens et aussi, d'une manière générale, aux intentions du Souverain Pontife. L'oraison mentale ne suffit pas, il faut réciter de bouche quelques formules de prières. Aucune formule n'est prescrite, mais on conseille généralement la récitation de cinq *Pater* et de cinq *Ave*. On peut également bien réciter quelque psaume, par exemple le *Miserere* ou encore les Litanies du Sacré-Cœur, du Saint Nom de Jésus, une dizaine de chapelet, etc....

Il faut, en second lieu, jeûner une fois en dehors des jours où le jeûne est déjà prescrit par les règles générales de l'Eglise, c'est-à-dire d'une manière générale en dehors du Carême, des Quatre-Temps et des Vigiles de certaines fêtes. Le jeûne jubilaire est strictement quadragésimal, c'est-à-dire que l'on doit s'abstenir non seulement d'aliments gras, mais encore d'œufs, de beurre, de fromage et de tout laitage (1), soit à la collation, soit aussi au principal repas dans lequel cependant le poisson n'est pas interdit. L'âge ne dispense pas du jeûne; mais s'il ne peut être observé, il sera changé par le confesseur en une autre bonne œuvre.

Il faut, en troisième lieu, pour gagner l'Indulgence jubilaire, se confesser et communier pendant le temps prescrit. La confession annuelle et la communion pascale ne peuvent servir à gagner l'indulgence du Jubilé. Il est nécessaire que l'on fasse une confession et une communion spécialement dans ce but. Même pour les personnes qui n'auraient à déclarer que des péchés véniels, la confession est de rigueur. On peut se confesser et communier où l'on veut, pour gagner l'Indulgence jubilaire ; mais si l'on se proposait de profiter des pouvoirs extraordinaires accordés aux confesseurs, en cette circonstance, il faudrait s'adresser pour la confession à un prêtre approuvé pour le lieu où le Jubilé est ouvert.

Quant aux pouvoirs accordés aux prêtres en vue de la confession faite pour gagner l'Indulgence jubilaire, ils sont clairement énumérés dans l'Encyclique *Ad diem illum lætissimum*, et c'est là que Nos vénérables Coopérateurs devront les étudier. Ils peuvent, pour cette fois seulement et uniquement

(1) Comme on l'a vu par une note communiquée de l'Evêché, publiée dans le dernier duméro de la *Semaine religieuse*, Monseigneur l'Evêque, usant du pouvoir accordé aux Ordinaires (Rescrit du 27 Février 1904), «autorise l'usage des œufs et des laitages de toute nature au principal repas du jour choisi pour accomplir le jeûne jubilaire ».

au for de la conscience, absoudre de toute excommunication, suspense et autres sentences ou censures ecclésiastiques, remettre les péchés réservés même d'une manière spéciale soit à l'Evêque soit au Souverain Pontife (1), non toutefois sans avoir enjoint au préalable une pénitence salutaire, et s'il s'agit d'hérésie, sans l'abjuration et la rétractation des erreurs, exigées par le droit. Ils pourront, en outre, commuer toute espèce de vœux même émis sous serment et réservés au Siège Apostolique, exception faite des vœux de chasteté, d'entrée en religion ou des vœux portant sur des obligations acceptées par des tiers.

Ajoutons encore quelques observations qui Nous paraissent de la plus haute utilité.

Les voyageurs de terre et de mer pourront gagner l'Indulgence jubilaire en accomplissant, dès leur retour à leur domicile, les œuvres indiquées plus haut.

Les confesseurs approuvés par l'autorité ecclésiastique ont le pouvoir de changer en d'autres œuvres celles qui sont prescrites, en faveur des personnes qui ne pourraient pas accomplir ces dernières.

Pour gagner l'Indulgence jubilaire dans sa plénitude, c'est-à-dire pour obtenir la rémission complète de toutes les peines dues au péché, il est nécessaire d'avoir une véritable contrition de toutes les fautes de sa vie. Il est donc bien important que l'on s'excite au repentir de toutes ses fautes graves et même de ses fautes légères, au moment où l'on accomplit la dernière des œuvres prescrites, car c'est à cette heure que l'indulgence nous est accordée et pénètre dans nos âmes.

Pour la même raison, et parce que les autres œuvres peuvent être validement accomplies même en état de péché, il est sage et souverainement désirable que la communion, pour laquelle l'état de grâce est toujours requis, termine la série de ces saints exercices. L'Indulgence du Jubilé de 1904 ne peut être gagnée qu'une fois : elle est applicable aux âmes du purgatoire et nous laisse la faculté de gagner toutes les autres indulgences auxquelles nous avons droit en temps ordinaire.

Terminons, Nos Très chers Frères, par quelques avis pratiques. Il est grandement à désirer qu'à l'occasion des exercices du Jubilé, il y ait dans chaque paroisse des confesseurs et des prédicateurs extraordinaires pour préparer les fidèles à la grande faveur spirituelle que tous sont appelés à recevoir. Rien ne vaut, pour la conversion et la sanctification

(1) Exception est faite pour le cas indiqué dans la Constitution de Benoît XIV : *Sacramentum Pœnitentiæ*, ainsi que pour les nommément excommuniés et tous ceux qui demeurent sous le coup d'une sentence publiquement portée contre eux par l'autorité ecclésiastique.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

des âmes, comme ces chants, ces instructions, ces exercices publics où les cœurs se soutiennent, s'encouragent et se fortifient par une mutuelle édification et une commune prière. Malheureusement la chose ne sera pas toujours possible dans Notre diocèse, vu l'étendue des paroisses, et le peu de temps que doit durer la période jubilaire. Cependant, connaissant Notre clergé, Nous comptons sur son zèle à toute épreuve pour faire les exercices préparatoires partout où la chose sera possible. Ils se viendront en aide les uns aux autres avec leur charité habituelle, et, Dieu aidant, peu de paroisses resteront sans prédications spéciales pendant ce saint temps.

Dans les localités où ces exercices préparatoires ne pourraient avoir lieu et où chacun sera réduit à sa propre initiative pour accomplir les œuvres prescrites, Messieurs les Membres du clergé paroissial ne manqueront pas de revenir souvent, pendant les offices du Dimanche, sur la grâce du Jubilé pour en indiquer la nature, les conditions et les effets. Ils se mettront généreusement à l'œuvre pour instruire leur peuple, préparer les âmes et faire en sorte que pas une d'entre elles ne soit privée, par leur faute, de la grande grâce qui leur est offerte. Les œuvres individuelles ne peuvent avoir autant d'entrain que les œuvres collectives, mais quelquefois elles sont aussi fécondes et souvent plus méritoires.

Les enfants qui ont atteint l'âge de raison et qui n'ont point encore fait la première communion sont capables de gagner, eux aussi, l'Indulgence du Jubilé, car pour eux la communion peut être remplacée par une autre bonne œuvre. Les prêtres qui ont charge d'âmes ne négligeront point cette partie intéressante de leur troupeau. A eux aussi ils apprendront ce qu'est la grâce du Jubilé, la préparation qu'il faut y apporter et les fruits que même des enfants peuvent en recueillir. Ils les prépareront à faire une bonne confession et les réuniront à l'église pour les visites prescrites et les autres prières qui devront remplacer la communion. Ils sont bien puissants sur le cœur de Dieu, ces jeunes enfants dont beaucoup sont des anges d'innocence ! Oh ! quelle abondance de grâces on obtiendra par leurs naïves prières ! Il y a là, en face des périls de l'heure présente, une puissance d'intercession que les pasteurs ne manqueront pas de mettre à profit.

(Suit le Dispositif, que nous avons publié dans notre dernier numéro.)

Pèlerinage de Lourdes. — *Avis très important.* — Le pèlerinage s'annonce très nombreux. Il est probable qu'un groupe de pèlerins de la région de Quimper devra voyager par l'un des trains de Landerneau, comme l'an dernier. Ils recevront des cartes en conséquence. Nous les prions de ne pas s'en étonner

et de ne pas réclamer à la dernière heure. D'ailleurs, les pèlerins de chaque paroisse ne seront pas séparés. Nos chers confrères voudront bien accepter de bon cœur les arrangements que nous avons dû prendre et qui ne vont pas sans grandes difficultés. C.

Nécrologie. — M. MILIN, *chanoine honoraire, curé-doyen de Lambézellec.* — Nous avons la douleur d'annoncer la mort, bien inattendue, de M. le chanoine Milin, curé de Lambézellec, décédé, le 29 Août, après quelques heures seulement de maladie. Dans la soirée de samedi 27, il fut pris d'une légère indisposition qui s'aggrava dans la nuit. Le médecin, appelé en toute hâte, diagnostiqua une violente cholérine, mais sans aucun danger. Durant la journée de dimanche les souffrances furent très vives ; le soir, une complication tout à fait imprévue se produisit du côté du cœur.... La situation devenait alarmante ; à 9 heures, le malade se confessa en pleine connaissance, faisant avec une grande résignation le sacrifice de sa vie ; quelque temps après, le mal continuant à progresser, il reçut l'Etrême-Onction. A 4 heures du matin, lundi, il rendait son âme à Dieu, dans la 61e année de son âge.

Né à Plougoulm, le 5 Janvier 1844, ordonné prêtre le 9 Août 1868, M. Milin (Jean-Marie) fut vicaire d'abord à Plouarzel, puis à Saint-Melaine de Morlaix (Novembre 1873). Nommé recteur de Nizon, le 3 Mai 1882, il fut appelé moins de quatre ans après (8 Février 1886) à diriger la très importante paroisse de Lambézellec où il se montra, comme partout ailleurs, homme bon, serviable, prêtre plein de zèle. On sait avec quelle activité et au prix de quels sacrifices personnels il travailla à créer un centre paroissial dans un quartier populeux de Lambézellec, éloigné de l'église. Les circonstances l'empêchèrent de réaliser son projet, et la mort vient de l'enlever à la veille d'une mission pour laquelle il avait tout préparé. Dieu lui aura tenu compte de ses intentions et, nous en avons la douce conviction, lui a donné sa récompense.

Les funérailles de M. le chanoine Milin ont été célébrées à Lambézellec, mercredi, au milieu d'une assistance nombreuse de prêtres et d'un grand concours de fidèles, témoignant par leur attitude des regrets qu'ils éprouvent de la perte de leur excellent pasteur.

Un service de huitaine pour le repos de l'âme de M. le chanoine Milin sera célébré à Lambézellec, mardi prochain 6 Septembre à 10 heures.

Un autre service aura lieu, la veille (lundi), dans la paroisse du défunt, à Mespaul, également à 10 heures.

†

On nous fait part de la mort de M. l'abbé Collot, supérieur du Grand-Séminaire de Nice, pieusement décédé le 26 Août.

M. Collot, alors supérieur du séminaire d'Evreux, avait prêché

Archives diocésaines de Quimper et Léon

une retraite ecclésiastique à Quimper, en 1896. Tous ceux qui l'ont entendu ont gardé de lui le meilleur souvenir et ne manqueront pas de prier pour le repos de son âme.

R. I. P.

Notre-Dame du Folgoat. — **Grand Pardon**, *le 7 et le 8 Septembre*, sous la présidence de S. G. Mgr Dubillard, évêque de Quimper et de Léon.

Mercredi 7. — Depuis 6 heures du matin jusqu'au lendemain, le Saint-Sacrement sera exposé en union de prières et de réparation avec le Sacré-Cœur de Montmartre. Pendant ce temps, les pèlerins trouveront des confesseurs à leur disposition.

A *10 heures*, grand'messe à l'église paroissiale.

A *4 heures*, vêpres solennelles au Champ du couronnement ; procession des miracles.

A *8 heures*, procession aux flambeaux et illumination. Heure sainte.

Jeudi 8 Septembre. — A *minuit* commenceront les messes, qui se succéderont d'heure en heure. Dès *8 h. 1/2*, réception des processions.

A *10 heures*, messe solennelle chantée par M. Cuillandre, curé-doyen de Plouigneau ; sermon par M. le chanoine Eveno, supérieur du Séminaire de Saint-Jacques.

A *2 h. 1/2*, vêpres solennelles ; bénédiction du T. Saint-Sacrement et défilé des processions devant la statue couronnée.

N. B. Pendant la durée du pardon, un prêtre se tiendra à la sacristie pour bénir les objets de piété et recevoir les honoraires de messe et les offrandes.

Ergué-Gabéric. — **Grand Pardon de Notre-Dame de Kerdévot**, *le dimanche 11 Septembre.* — Le samedi 10, à *4 heures* du soir, premières vêpres ; procession, suivie de la bénédiction du T. Saint-Sacrement. Avant et après les vêpres, jusqu'à 6 h. 1/2, des confesseurs se tiendront à la disposition des pèlerins.

Le dimanche, *à partir de 5 heures*, les messes se succéderont sans interruption jusqu'à la grand'messe. A *10 heures*, procession ; grand'messe chantée par M. le chanoine Le Roy, recteur de Saint-Mathieu de Quimper ; sermon par M. Lavanant, recteur d'Ergué-Armel.

L'après-midi, à *3 heures*, vêpres solennelles ; procession ; bénédiction du T. Saint-Sacrement.

N. B. Une indulgence plénière, applicable aux âmes du Purgatoire, peut être gagnée (aux conditions ordinaires) par les pèlerins de Kerdévot : 1° aux deux Pardons, savoir le dimanche de *Quasimodo* et le 2e dimanche de Septembre ; 2° le 4e vendredi du Carême.

Plonévez-Porzay. — **Pardon de Sainte-Anne de la Palue.** — Pour le voyageur qui vient pour la première fois à Sainte-Anne de la Palue, c'est un spectacle inoubliable que ce Pardon. Il a lieu le dernier samedi et le dernier dimanche du mois d'Août, mais il a commencé par la fête de sainte Anne, au 26 Juillet, pour se continuer tous les dimanches d'Août et se couronner le dernier mardi du mois. Le cadre est des plus beaux : au Nord, le Ménez-Hom ; au Sud, les montagnes de Locronan ; à l'Ouest, la vaste baie de Douarnenez, si azurée à certains jours qu'elle doit rappeler la Méditerranée ou même le golfe de Naples. Dans un pli de terrain, séparé de l'Océan par une colline de roches et de sable, s'élève le sanctuaire de sainte Anne.

A quelle époque remonte-t-il (pas le sanctuaire actuel, mais ceux qui l'ont précédé) ? Peut-être à la prédication de l'Evangile en Bretagne, mais plus probablement à l'époque de Charlemagne, quand ce prince, en 793, assista, à Apt, à la découverte des reliques de sainte Anne. Il est certain qu'une chapelle a été construite, à la Palue, en 1630 ; que, d'après les traditions locales, elle en remplaçait une autre érigée en 1230. La statue vénérée aujourd'hui porte la date de 1548, de sorte que, de toute évidence, la dévotion à sainte Anne de la Palue est antérieure à celle de sainte Anne d'Auray. Elle s'est perpétuée à travers les siècles, a bravé la grande Révolution et, en 1863, une grande et svelte chapelle s'est élevée en l'honneur de sainte Anne, remplaçant les monuments que le temps avait fauchés.

Un seul point laissait à désirer : l'image vénérée de sainte Anne n'avait pas un trône digne de la Grand'Mère de Jésus. Le très dévoué recteur de Plonévez-Porzay, confiant dans la Providence, a comblé cette lacune, à la plus grande joie des pèlerins. Une chapelle latérale, du plus pur gothique, d'une légèreté aérienne, ornée de mosaïques, a été construite près du transept gauche. Un autel en pierre blanche, enrichi d'emblèmes symboliques, entouré d'une élégante balustrade, surmonté de l'antique et vénérée statue de sainte Anne, s'y dresse pour recevoir les hommages des fidèles Bretons, en attendant, j'en ai la ferme confiance, d'être couronnée comme sainte Anne d'Auray, ou la Vierge Marie à Rumengol, au Folgoët et aux Portes.

Nul ne s'étonnera que pour contempler cette petite merveille due au crayon de M. le chanoine Abgrall, qui n'a jamais été mieux inspiré, la foule ait été plus nombreuse que les années précédentes. Le samedi, c'était une affluence recueillie, où dominaient les « Plougastel » ; dans la soirée, la procession « des miracles » fut merveilleuse, et pendant la nuit la chapelle ne désemplit point. Il y eut au moins 2,500 communions et, au moment de la grande procession du dimanche, on pouvait compter 20,000 pèlerins. Les voitures dépassaient 2,000. Aussi il est impossible de rendre ce que fut la procession, au milieu de cette foule. C'étaient des bannières nombreuses, portées par les jeunes gens du pays, par les jeunes filles au costume si riche ; l'image de sainte Anne, portée

Archives diocésaines de Quimper et Léon

par de vénérables matrones ; les reliques, portées par quatre prêtres en tuniques brodées d'or. Tous les costumes de Cornouailles étaient représentés avec leurs innombrables variétés, et toutes ces richesses brillaient sous un ciel éclatant, pendant que toutes les voix chantaient à pleins poumons les louanges de sainte Anne...

Le spectacle était incomparable, et si un écrivain jaloux, sans poésie et sans enthousiasme, essayait de salir cette belle fête de ses basses railleries, il serait vraiment à plaindre, et nos Bretons le renieraient, comme incapable de comprendre leur âme assoiffée d'idéal et d'aspirations généreuses :

Nous avons un cœur franc pour détester les traîtres,
Nous adorons Jésus, le Dieu de nos ancêtres.
Les chansons d'autrefois, toujours nous les chantons.

UN PÈLERIN.

Les Moines Bénédictins à Kidwelly. — On a bien voulu nous communiquer l'article suivant traduit du journal *The Welshman*, de Carmarthen (pays de Galles). Il intéressera certainement nos lecteurs, en leur montrant la grande tolérance, voire même la sympathie dont nos religieux exilés sont l'objet de la part des protestants de ces pays, réputés les plus fanatiques de l'Angleterre.

« Le Monastère breton de Glyn-Abbey était en fête, le dimanche 31 Juillet. Mgr Mostyn le visitait pour la seconde fois et, dans la matinée, conférait les Ordres (la prêtrise) à trois jeunes exilés : Dom Jean-Marie Le Breton, de Melgven ; Dom Michel Crenn, de Saint-Cadou ; Dom Yves-Marie Bahier, de Guingamp.

« La cérémonie religieuse eut lieu dans une petite chapelle privée, sans autres témoins que la communauté et quelques catholiques de Llanelly et Burry-Port. Mme veuve Bahier, mère d'un des jeunes prêtres, occupait avec son fils, M. Eugène Bahier, une place d'honneur. Venue tout exprès de Guingamp en Angleterre pour assister à l'ordination de son fils, elle semblait profondément émue durant cette cérémonie si solennelle et si touchante. Mais, naturellement, tous les regards se portaient sur les trois jeunes religieux visiblement impressionnés, au-delà de toute expression, émotion que ne peuvent concevoir ceux qui ignorent la longue et minutieuse préparation exigée par l'Eglise catholique pour les aspirants au sacerdoce.

« Mgr Mostyn était assisté par le Rd Père Félix Le Louët, prieur de Glyn-Abbey, le Rd Père O' Connor et Dom Bruno Boucher. Le Révérendissime abbé de Glyn-Abbey, Dom Joseph Bouchard, revêtu des insignes attachées à sa haute charge, occupait la stalle abbatiale. Dom Paul-Aurélien remplissait les fonctions de maître des cérémonies, et la partie musicale du service, exécutée en ancien plain-chant, avait été confiée à l'habileté bien connue de Dom Rupert Le Fur.

« A 3 heures, Mgr Mostyn chanta les vêpres dans la vieille remise de Glyn-Abbey, convertie pour la circonstance en chapelle

provisoire. Un cercle nombreux d'amis sympathiques venus de Kidwelly, Pontyeates, Trimsaram, etc... entourait l'évêque dont la parole fut écoutée avec une délicate attention et grandement appréciée. Le texte était tiré de Jérémie, chapitre 12, verset 2 : « La « terre entière est remplie de désolation parce qu'il n'y a personne « à méditer dans son cœur. »

« L'évêque, monté sur les marches de l'autel, portant la mitre et tenant la crosse d'argent du siège épiscopal de S. David, prêcha dans un langage simple mais touchant. Avec force et chaleur, il appuya sur la nécessité de se rappeler la fin pour laquelle Dieu nous a créés et le devoir qui incombe à chacun de travailler à son propre salut.

« Après la cérémonie, un grand nombre d'assistants allèrent présenter leurs hommages à l'évêque qui les reçut avec sa grâce et sa cordialité ordinaires. Quelques jeunes gens de Kidwelly et des environs offrirent ensuite d'exécuter devant Monseigneur et les visiteurs quelques mélodies galloises de choix. Malgré l'organisation improvisée du chœur, leurs efforts, sous la direction de M. James Evans, furent grandement appréciés... Mgr Mostyn quitta Kidwelly pour Wrescham, le lendemain matin. »

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE. — **Itroun Varia Lourd**, *par* M. MADEC, *recteur de Tréflévénez*. Un volume in-12 de 280 pages, avec illustrations en photogravure. (1) — Nous sommes heureux d'annoncer ce nouveau volume qui raconte, dans le meilleur breton — pur, simple et élégant à la fois —, une partie des merveilles de Lourdes : l'histoire des apparitions, qu'on ne se lasse pas de relire ; puis le récit des principales guérisons opérées à la Grotte miraculeuse, qui sont si propres à entretenir et à augmenter la confiance en la Vierge Immaculée. Pour les faits, l'auteur a puisé aux sources les plus sûres, s'inspirant de préférence des « Souvenirs intimes d'un témoin », M. Estrade ; les réflexions qu'il ajoute respirent la piété et un grand amour pour la Sainte Vierge, à qui le livre est dédié comme un filial hommage à l'occasion du cinquantième anniversaire de la proclamation de son Immaculée Conception. Ajoutons que l'ouvrage est divisé en 31 chapitres, pour servir de lectures, durant le Mois de Marie.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — L'*Osservatore Romano*, organe officieux du Vatican, a réfuté — avec documents à l'appui — la thèse, soutenue dernièrement par certains journaux français, suivant laquelle le Saint-Siège aurait connu les Articles Organiques et consenti à leur adjonction au Concordat, dont ils feraient ainsi partie de droit.

---

(1) Publié par l'imprimerie de la Presse Libérale du Finistère, 4 rue du Château, Brest. En vente dans les librairies catholiques du département, au prix de 1 fr., relié.

Archives diocé .de Quimper et Léon

— **Mgr Geay à Rome.** — Une bien consolante nouvelle, c'est celle de l'arrivée à Rome de Mgr Geay. Très douloureusement frappé au cœur du chagrin qu'il sentait faire au Souverain-Pontife, affreusement triste de la peine canonique qu'il avait encourue et à laquelle il s'était soumis scrupuleusement, désireux de mettre fin au scandale causé par son attitude, l'Evêque de Laval est parti de son diocèse incognito. Arrivé à Rome, samedi 28, il a été admis dès le soir même à s'agenouiller aux pieds du Pape..... Ainsi est déçu le rêve, plein de haine aveugle, des ennemis de l'Eglise qui escomptaient cette unique dissidence dans le concert d'irréductible attachement de la France catholique au successeur de saint Pierre.

Et maintenant, comme le recommande l'*Osservatore Romano*, maintenant que l'Evêque de Laval a accompli cet acte d'obéissance réclamé par le Saint-Siège, le devoir de tous les catholiques est de garder la plus grande réserve et d'attendre le jugement de l'autorité suprême.

Pie X jugé par ses adversaires. — Le *Petit Parisien*, qui a pour directeur un ancien ministre, disait dernièrement avec une certaine mélancolie :

« *Tout est possible avec un Pape qui, durant toute sa vie, a eu pour devise :* « JE FAIS MON DEVOIR ; POUR LE RESTE, LA PROVIDENCE « Y POURVOIRA. »

Avoir donné, en une première année de Pontificat, cette opinion sur lui-même à ses adversaires, c'est, on peut le dire, une belle victoire pour Pie X.

MOULINS. — **Départ de Trappistes.** — Jeudi soir, 18 Août, quatorze pères et frères Trappistes de l'Abbaye de Sept-Fons arrivaient à Moulins par le train de 6 h. 48, se dirigeant vers Montluçon où ils devaient prendre l'express Lyon-Bordeaux, et ensuite, de cette dernière ville, s'embarquer pour le Brésil.

En prévision des évènements, la communauté de Sept-Fons s'est, en effet, pourvue d'une installation nouvelle dans ce pays hospitalier. Le monastère sera établi à *Maristella*, nom d'heureux augure, propriété située sur la voie ferrée de Rio-de-Janeiro à Saint-Paul. Les moines partants étaient conduits par le P. Nivard, prieur de Sept-Fons et bien connu d'un grand nombre de nos lecteurs. Ce saint religieux aura pour mission de parer aux difficultés de ce premier établissement. Dans un prochain avenir, un deuxième groupe de Trappistes prendra le même chemin.

Averti à temps, Mgr l'Evêque s'est fait un devoir de se rendre à la gare, accompagné de son premier vicaire général, M. Boutry, pour saluer, consoler, encourager et bénir les partants. Il a trouvé le R. P. Abbé et deux autres Pères de Sept-Fons venus jusqu'à Moulins pour dire un dernier adieu à leurs confrères bien-aimés. Sa Grandeur a, de plus, béni une *croix de bois*, laquelle, selon les

usages des Cisterciens, porte le nom de l'évêque du diocèse du départ et sera plantée solennellement, à l'arrivée, comme une sorte de *prise de possession par le Christ* du monastère nouveau.

Ce départ était vraiment impressionnant ; et les voyageurs et les employés s'arrêtaient respectueux et émus pour assister à ce spectacle d'un genre particulier. Dieu veuille cependant épargner de semblables scènes à notre France, qui perd ainsi les meilleurs de ses fils !

(*Semaine religieuse* de Moulins.)

La défense du clergé. — Un journal prêtrophobe, le *Bleu de Vendée*, après rejet de son pourvoi en incompétence par la Cour d'appel de Poitiers, vient de se voir infliger, le 10 Août, par le tribunal des Sables-d'Olonne, deux condamnations pour avoir grossièrement diffamé deux prêtres de Vendée, M. Défontaines, curé de Longueville, et M. Billon, vicaire du Périer. Dans la première affaire, le rédacteur a été condamné à 300 fr. d'amende et le gérant à 100 fr., tous deux solidairement à 1,000 fr. de dommages-intérêts, à l'insertion du jugement dans le *Bleu de Vendée* et dans trois autres journaux au choix du requérant, et à tous les frais du procès ; dans la seconde affaire, le rédacteur a été condamné à 200 fr. d'amende, le gérant à 50 fr. et tous deux solidairement à 500 fr. de dommages-intérêts et aux mêmes insertions que ci-dessus.

Les *considérants*, — les mêmes dans les deux affaires, — rédigés avec un sentiment profond de justice et de réparation, seront accueillis avec une vive satisfaction par l'opinion publique, écœurée des ignominies de certaines feuilles de l'école du *Bleu de Vendée* et créées dans le même but :

« ....Attendu que Jean (gérant) a reconnu qu'il avait publié l'article, qu'il s'est borné à demander l'indulgence du tribunal ; que Lericolais (rédacteur) n'a pas comparu quoique régulièrement cité :

« Adoptant les motifs de l'assignation, et attendu, *quant à la moralité des prévenus*, que l'article visé *n'est qu'un incident de la campagne de dénigrement qu'ils ont entreprise contre les membres du clergé catholique, les attaquant sans répit, l'un après l'autre, dans leur vie privée, pour arriver indirectement à ruiner l'idée religieuse en Vendée* ;

» Qu'il résulte, en effet, des documents produits par le plaignant et des antécédents judiciaires de Jean et de Lericolais que le *Bleu de Vendée*, soi-disant « organe de propagande républicaine » est, par-dessus tout, *un organe de diffamation systématique*, et qu'au lieu de poursuivre une œuvre de fraternité, *il poursuit en réalité une œuvre de division qui n'est républicaine que par son étiquette* ;

« Attendu que les *prévenus obéissent visiblement à un mot d'ordre et font un métier*, mais que leur responsabilité n'est pas diminuée, qu'elle est, au contraire aggravée *s'ils sont payés pour dif-*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

famer, sauf au plaignant à rechercher, à ses risques, jusqu'à quel point cette responsabilité est effective ;

« Attendu qu'il serait puéril de discuter l'intention de nuire ou de tirer une excuse, en faveur des prévenus, de la sincérité supposée de leurs convictions ;

« *Attendu que la malhonnêteté de leurs moyens, juge leur moralité et leur bonne foi* ;

« Attendu que le plaignant *a évalué avec modération* le chiffre des dommages-intérêts qui *lui sont dus* ; que le *Bleu de Vendée* indique que son tirage s'élève à 6,000 numéros, condamne, etc. »

L'*Etoile de la Vendée*, à laquelle nous empruntons ces renseignements, ajoute et tous les honnêtes gens pensent comme elle :

« Ainsi que nous l'avons dit, ces renseignements sont une véritable satisfaction donnée à l'opinion publique : cette satisfaction eût été plus grande encore si les correspondants du *Bleu*, qui se cachent lâchement sous le voile de l'anonymat, pouvaient être frappés, comme le directeur et le gérant du journal qui s'associent à leur ignominie. »

BIBLIOGRAPHIE

LA SAINTE MESSE, doctrine et pratique, par l'Abbé J. Grimault, Aumônier des Dames de la Retraite de Redon. In-16 de 512 pages, illustré de nombreuses gravures et têtes de pages. Prix : broché, **2 fr. 50** ; relié, **3 fr. 00.**

(En vente chez l'auteur et dans toutes les libraires catholiques).

Cet ouvrage vraiment pratique, véritable *Vade mecum*, se compose de deux parties : la première est un exposé doctrinal sur l'excellence du saint Sacrifice considéré dans son essence et dans ses fruits ; la seconde donne l'explication des cérémonies et des prières liturgiques. Diverses méthodes ou formules pour bien entendre la Messe terminent le volume.

Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon vient d'écrire à l'auteur la lettre suivante :

Bien cher Monsieur l'Aumônier,

Vous avez fait un beau et excellent petit livre, que je désire voir se propager rapidement dans mon diocèse : *la Sainte Messe*. Là vous nous donnez une piété sérieuse, fondée sur la doctrine théologique la plus sûre et la plus authentique. Assurément c'est la vraie, la seule piété durable et réellement efficace. Celle qui ne repose que sur l'imagination et le sentimentalisme ne conduit à rien et devient souvent nuisible par les illusions où elle peut jeter des âmes droites et sincères.

Veuillez agréer, cher Monsieur l'Aumônier, l'assurance de mes sen- affectueux et dévoués.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper et de Léon.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

19e Année. Vendredi 9 Septembre 1904 N° 37.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Pourquoi va-t-on à Lourdes ?

II. — *Chronique du Diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Ouverture du Jubilé ; Retraite de l'Œuvre sacerdotale de l'Union Apostolique ; Pèlerinage de Lourdes ; Horaire des trains ; Morlaix ; Roscoff ; Nizon ; La marche en avant de la persécution religieuse

III. — *Nouvelles du Monde catholique :* Rome ; France ; Les dépouilles des Congrégations ; Lourdes ; Le mauvais journal ; Réflexion d'un chrétien après la mort d'un persécuteur ; Avis concernant la retraite des hommes à Morlaix.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 11 Septembre. — 16e Dimanche après la Pentecôte. Fête du T. Saint Nom de Marie. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoires du Dimanche et de S. Prote et S. Hyacinthe, Martyrs.

Vêpres de la fête, avec mémoire du Dimanche seulement.

Lundi, 12. — Office de l'Octave de la Nativité de la Ste-Vierge ; semi-double. Blanc.

Mardi, 13. — Office de l'Octave ; semi-double. Blanc.

Mercredi, 14. — Exaltation de la Ste Croix. Double-majeur. Rouge.

Jeudi, 15. — Octave de la Nativité de la T. Sainte Vierge. Double. Blanc.

Vendredi, 16. — S. Corneille, Pape, et S. Cyprien, Evêque, Martyrs. Semi-double. Rouge.

Samedi, 17. — Les Stigmates de S. François d'Assise. Double Blanc.

Dimanche, 18. — 17e Dimanche après la Pentecôte. Notre-Dame des Sept Douleurs.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Lanmeur. . . . . du 9 au 14 Septembre.
Plouzévédé . . . . . du 15 au 18 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Pourquoi va-t-on à Lourdes ?

Pourquoi s'en aller si loin, puisque Marie s'est réservé chez nous aussi des sanctuaires priviligiés, où elle répand ses faveurs et où, depuis des siècles, on aime à venir prier ?

Pourquoi ?...

Celui-là ne pose même pas la question, qui a lu la suggestive histoire des dix-huit apparitions de la Vierge Immaculée à l'humble Bernadette. Il sait, celui-là surtout qui a eu la joie de constater à Lourdes les guérisons physiques (appelez-les ou ne les appelez pas miracles, peu importe), ou les guérisons morales, plus merveilleuses encore.

Lourdes n'est pas un dogme, mais il est un fait surnaturel, attirant et bienfaisant. C'est une évidence : on a devant elle des yeux pour voir ou des paupières closes d'aveugle. On l'aime ; c'est la bonté du ciel épanchée.

Et donc les pèlerins courent, leur foi libre a des ailes, tous leurs espoirs s'épanouissent.

Pourquoi encore ?

Mais puisqu'elle l'a demandé ! Elle a dit : « Je veux voir ici du monde.... Je veux qu'on vienne ici en procession.... Je veux que l'on bâtisse ici une chapelle.... Allez boire à la Grotte... » Le lieu était désert quand elle commandait ainsi. Il était inabordable pour des foules. C'était un roc de basalte, où l'on eût trouvé absurde de bâtir temple, maison, ou même hutte. Le Gave coulait à quelque distance, mais nulle source ne jaillissait.

Cependant puisqu'Elle le désirait, les foules sont venues, elles sont venues de tous les coins du monde. Nées de sa parole, les basiliques ont fleuri sur les roches. Et les processions de multitudes, — là, dans ce défilé étroit, resserrées d'une part entre les sinuosités du Gave et les murs de granit, bornées de l'autre par les premières habitations de la ville et les monts abrupts, — les processions de multitudes se sont organisées. Elle avait dit : « Je veux !... — Soit ! nous voici, ma Mère ! »

Pourquoi ?...

Mon Dieu, il nous serait si doux de sentir notre prière assez fervente, assez appuyée par une intercession supérieure, pour qu'elle eût une efficacité assurée ! Que ne peut-elle être vraiment la flèche dont parle l'Ecriture : pénétrant les murs, passant par delà, allant jusqu'au cœur même de Dieu !

Eh bien ! voici un moyen. Là-bas, sous la présence sensible de la Vierge, qui y descendit un jour et dont la trace, et dont le parfum, et dont le sourire demeurent encore ; là-bas, soulevés par l'essor général, émus par la résignation des malades, entraînés

tour à tour par l'imploration tumultueuse de la foule et par son silence qui fait frissonner, là-bas, unis à la Toute-Puissance suppliante qui tient, vous le savez, « le cœur du roi dans sa main », là-bas, vous prierez si bien, avec la certitude d'être exaucés !

Pourquoi ?...

Eh ! quand ce ne serait que pour vous occuper plusieurs jours de Dieu seul et de votre éternité ! Précieuse grâce que celle d'une halte dans la course précipitée de la vie, afin de voir où l'on en est de son salut, si le niveau des vertus monte ou décroît.....

Pèlerins, allez à Lourdes, pour faire éclater votre foi, oui ; promenez le soir le brasillement des cierges, la chaîne infinie des *Ave* à travers les lacets et sur l'esplanade, dans l'exaltation de l'enthousiasme et les tressaillements de la sensibilité, oui, encore ; mais profitez aussi de votre pèlerinage pour mettre dans votre existence agitée cette chose qu'admire tant le Ciel, au dire des saints Livres : un peu de silence, un peu de silence absolu et profond, « l'extraordinaire silence d'une heure ! »

Pourquoi ?

Pour en rapporter les grâces nombreuses dont nous avons tant besoin ! Cela, c'est le grand moteur initial, et c'est en même temps le grand but à atteindre !

Un fleuve invisible coule à Lourdes par-dessus la Fontaine et le Gave : celui des miséricordes divines. Marie en ouvre la source à qui demande. Faveurs spirituelles, faveurs temporelles, elle donne tout. Va, toi, malade, et si Elle veut, reviens avec la santé ! Va, cœur triste, et retrouve la joie à ses pieds dans la douceur enveloppante de son sourire. Pars aussi, toi, âme aigrie, raison dure, qui te plais à disséquer tout, et surtout les actes de tes semblables en les trouvant mauvais et en devenant par là toujours plus malheureux, pars et obtiens de Marie un rayon du miel qui, selon la Liturgie, est répandu sur ses lèvres.

Allez tous, pèlerins, et revenez avec une mentalité plus évangélique. Si demain vous êtes prêts davantage pour l'effort, si après demain vous revenez de Lourdes avec une piété plus vigoureuse et plus haute, que vous aurez donc fait un profitable voyage !

Pourquoi ?...

Tout simplement pour en revenir plus catholiques.

Un publiciste écrivait dernièrement : « La religion baisse d'autant plus que, trop souvent, les personnes chrétiennes aident elles-mêmes à la perdre. La franc-maçonnerie supprime les processions : combien de chrétiens avérés les avaient déjà supprimées en n'y assistant pas ! Les crucifix sont enlevés des écoles : ils l'étaient depuis longtemps des salons. On proscrit le catéchisme dans l'enseignement officiel : beaucoup de parents qui le pourraient négligent eux-mêmes de le faire apprendre à leurs enfants. Les mauvais journaux empoisonnent l'esprit public : mais des catholi-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ques les achètent. On calomnie nos prêtres : nous les abaissons par nos papotages. Hélas ! que de catholiques réputés sérieux s'en iront pauvrement dans l'autre monde et perdront leur éternité ! »

Le tableau est pous-é au noir ; il faudrait, pour le rendre exact, placer en regard le zèle admirable et les vertus d'un très grand nombre de fidèles ; il n'est pas entièrement faux cependant. Puisse-t-il ne nous être applicable en aucun de ses traits ! Mais si, tout de même, vous ne vous sentez pas, vous qui allez en pèlerinage, d'une religion assez courageuse, si votre foi n'imprègne pas assez vos jugements, vos habitudes de vie et tous vos actes, ne voudrez-vous pas de votre séjour à Lourdes tirer surtout ce profit : revenir plus pleinement catholiques ?

Pourquoi ?...

Ah ! pour ceci, enfin : obtenir de meilleurs jours à l'Eglise de France ! Pour ceci en particulier : recommander les intérêts religieux du cher Diocèse dont vous serez là-bas les représentants autorisés.

Certes, l'heure serait plus aux lamentations qu'aux cantiques, bien que nos cantiques expriment autant nos tristesses que nos joies. Les vierges de Sion pleurent, nos villages sont endeuillés par la persécution, nos villes sont jonchées de monastères éteints et d'écoles mortes. Ecoutez : chez nous, pendant que vous cheminerez vers le pays des miracles, les échos retentiront encore en maints endroits des adieux faits par les populations aux institutrices congréganistes renvoyées, les enfants chrétiens et leurs mères gémiront encore ; et, partout, l'inquiétude, l'angoisse, qui ne cessent pas depuis si longtemps, continueront de s'exprimer... Tout cela nous impose une possession de nous-mêmes plus forte que jamais, un zèle de plus en plus actif, une nouvelle ardeur à la prière.

Allez donc, pèlerins, et priez : à Lourdes où tout s'obtient, parlez à Notre-Dame de nos chères Congrégations abattues, de nos œuvres effrayées, et assurez sa protection efficace à toutes celles qui restent.

Nous prierons avec vous, nous qui ne pouvons faire avec vous le pieux voyage. Comme par le passé, il y aura avec le pèlerinage effectif, le *pèlerinage spirituel*, où se rendront tous les cœurs amis de Marie Immaculée. Et d'ici et de là-bas, un courant alternatif s'établira qui excitera la ferveur et augmentera notre puissance commune d'intercession.

Et elle sera notre bienfaitrice et notre consolatrice, la douce Vierge Marie.

L'abbé PRUDENT.

(*Semaine religieuse* de Cambrai).

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France.

II. — La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.

III. — Le Pèlerinage diocésain à Lourdes, du 11 au 17 Septembre.

IV. — Retraites : QUIMPER, retraite bretonne pour les Tertiaires, du 11 au 17 Septembre ;

— — Retraite bretonne pour les femmes, du 25 Septembre au 1er Octobre ;

— LESNEVEN, retraite bretonne pour les femmes, du 24 Septembre au 1er Octobre ;

N. B. — *Voir, page 607, la note concernant la retraite des hommes à Morlaix.*

V. — Les retraites paroissiales préparatoires au Jubilé.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Dimanche 11 Septembre, avant la grand'messe, chant du *Veni Creator* pour l'ouverture du Jubilé.

A l'issue de la grand'messe, prière de l'*Itinéraire* pour le Pèlerinage de Lourdes.

Pendant la semaine, à partir de lundi, la messe de 5 h. 1/2 sera dite à l'intention du Pèlerinage ; après la messe, on récitera les Litanies de la T. Sainte Vierge.

On engage beaucoup les fidèles à s'unir d'intention à ces prières.

L'ouverture *solennelle* du Jubilé aura lieu, dans toutes les églises du diocèse, le Dimanche 11 Septembre et sera annoncée, dès la veille au soir, par la sonnerie de toutes les cloches. On chantera, avant la messe paroissiale ou principale, le *Veni Creator* suivi du verset et de l'oraison de *Spiritu Sancto* (Mandement du 8 Août, art. X).

Retraite de l'Œuvre sacerdotale de l'Union Apostolique. — Le zélé Président général de l'Union Apostolique, Mgr Lebeurier, prélat de la Maison de Sa Sainteté, procure encore cette année aux prêtres associés le bienfait d'une retraite en commun. Et nous savons que, bien que son invitation s'adresse surtout aux membres de l'Association, il accueillerait avec joie ceux de nos confrères qui n'ont pas pu prendre part aux retraites pastorales. Ce serait pour eux une excellente occasion de connaître cette œuvre sacerdotale, que les souverains Pontifes n'ont cessé d'encourager, et de recommander au clergé comme un puissant moyen de sanctification.

Cette retraite aura lieu à Auray, du 19 au 23 Septembre.

On peut se faire inscrire à la Communauté des Sœurs de Saint-Louis, Auray (Morbihan).

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Pèlerinage de Lourdes. — Le 24e Pèlerinage du diocèse de Quimper et de Léon à Notre-Dame de Lourdes va partir, dimanche prochain ; les pieux voyageurs, répartis en cinq trains, sont au nombre de 3.100. C'est le chiffre le plus élevé atteint jusqu'à ce jour.

Nous croyons inutile d'insister près de nos lecteurs, prêtres et fidèles, pour qu'ils s'unissent de cœur et d'intention à ceux qui vont là-bas, au nom de la grande famille diocésaine, implorer la Vierge Immaculée dans son sanctuaire de prédilection. Jamais les chrétiens ne durent sentir mieux et plus unanimement le besoin de recourir à Dieu, de qui seul peut venir le salut pour le pays comme pour les individus. Mais Marie est la dispensatrice toute-puissante des grâces divines, et il semble qu'elle doive se laisser toucher plus facilement en cette année où l'univers catholique célèbre le Jubilé de son Immaculée Conception : qu'Elle se montre, une fois encore, l'exterminatrice de toutes les erreurs et qu'Elle écrase la tête du serpent infernal ! Prions-la donc avec ferveur et avec confiance : grande est notre détresse, mais sa puissance est plus grande encore; prions pour l'Eglise, pour la France, pour notre diocèse, pour nos familles ; prions aussi pour les malades nombreux qui vont à la Grotte miraculeuse demander un soulagement à leurs maux.

Ainsi que nous le disons plus haut, à la Cathédrale de Saint-Corentin, une messe sera célébrée et des prières récitées, chaque matin, durant le pèlerinage, en union avec les cérémonies de Lourdes ; le « pèlerinage spirituel » se fera, nous n'en doutons point, dans plusieurs autres paroisses, dans les communautés et dans beaucoup de familles.

Nous rappelons que Monseigneur l'Evêque autorise à réciter publiquement les prières de l'*Itinéraire, In viam pacis*, et à donner la bénédiction du T. Saint-Sacrement dans toutes les églises et chapelles, le dimanche 11 Septembre, pour attirer les faveurs du Ciel sur le pèlerinage. Afin d'y associer le diocèse tout entier, il est dans les intentions de sa Grandeur que les prières indiquées soient faites même dans les paroisses qui ne fournissent pas de pèlerins.

†

Le Comité directeur désire que les croix et bannières soient nombreuses à Lourdes ; il recommande instamment aux ecclésiastiques de porter leur habit de chœur.

Les insignes et les manuels de cantiques seront distribués, après le départ des trains lorsque les compartiments seront au complet.

M. Henry, aumônier à Landerneau, est chargé de la direction du chant.

Les cartes d'inscription adressées aux pèlerins indiquent, avec le *numéro de leurs compartiments respectifs*, les heures de départ et les arrêts aux principales stations. Nous en donnons le tableau ci-après.

N. B. *Le 5e train (mixte), accordé au dernier moment par la Cie du chemin de fer et partant de Landerneau, prendra 500 pèlerins de la région de Quimper. Il est bien entendu que ces pèlerins pourront s'embarquer à la gare qui leur convient.*

STATIONS		TRAINS DE LANDERNEAU — PREMIER	DEUXIÈME	TROISIÈME	TRAIN de QUIMPER	TRAIN MIXTE QUIMPER-LANDERNEAU
Landerneau, *11 Sep., D.*		3 39 s.	4 20 s.	5 » s.	» »	2 27 s.
Dirinon		3 58	4 39	5 25	» »	2 46
Daoulas		4 10	4 51	5 37	» »	2 59
Hanvec		4 25	5 6	5 52	» »	3 18
Quimerc'h		4 43	5 24	6 10	» »	3 34
Pont-de-Buis		4 54	5 35	6 25	» »	3 46
Châteaulin		5 6	5 48	6 37	» »	3 58
Quéménéven		5 30	6 15	7 »	» »	4 22
Quimper	*Arrivée.*	5 57	6 39	7 25	*11 Sept.*	4 46
—	*Départ.*	6 28	7 10	8 »	3 55 s.	5 42
Rosporden		7 »	7 43	8 31	4 26	6 18
Bannalec		7 16	7 59	8 48	4 41	6 33
Mellac-Trévoux		» »	» »	» »	4 58	6 45
Quimperlé		7 40	8 23	9 11	5 2	6 58
Lorient		8 16	8 58	9 43	5 35	7 33
Hennebont		» »	» »	» »	» »	7 45
Auray		9 12	9 55	10 53	6 31	8 31
Vannes		9 40	10 23	11 19	6 58	8 59
Redon		10 59	11 42	12 34	8 20	10 19
		12 Sept.	*12 Sept.*	*12 Sept.*		*12 Sept.*
Nantes	*Arrivée.*	1 2 m.	1 41 m.	2 25 m.	10 14	12 20 m.
—	*Départ.*	1 25	2 »	2 36	10 30	12 30
					12 Sept	
Bordeaux	*Arrivée.*	11 45	1 4 s.	2 35 s.	8 39 m.	11 8 s.
—	*Départ.*	12 20 s.	1 35	3 30	8 55	11 20
Morcenx	*Arrivée.*	» »	» »	» »	11 31	» »
—	*Départ.*	» »	» »	» »	12 1 s.	» »
Pau		» »	» »	» »	3 52	» »
Lourdes	*Arrivée.*	8 20	10 40	10 50	5 31	7 10

De nombreux pèlerinages se trouveront à Lourdes en même temps que celui de Quimper. En voici la liste, d'après le *Journal de la Grotte* :

12-17 Septembre : Pèlerinage diocésain de Bayeux (2 trains) ; Pèlerinage diocésain de Bourges (3 trains).

13-17 — : Pèlerinage diocésain de Saint-Brieuc (3 trains).

13-15 — : Pèlerinage de Rouergue Quercinois ; Pèlerinage diocésain d'Angoulême ; Pèlerinage d'Albi et de Gaillac.

13-19 — : Pèlerinage diocésain d'Agen (6 ou 7 trains) ; Pèlerinage national de Hollande.

13-22 — : Un train du Pèlerinage national belge.

14-17 — : Pèlerinage national de Grande-Bretagne et d'Irlande.

14-19 — : Pèlerinage bourguignon (diocèses d'Autun et de Dijon).

16-22 — : 2 trains du Pèlerinage national belge.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Morlaix. — **Grand Pardon de Notre-Dame de la Salette,** *le 19 Septembre.* — Voici l'ordre des exercices :

Dimanche 18 Septembre, messes à *7 heures* et à *9 heures*. A *2 heures*. Pèlerinage des trois paroisses de Morlaix : Heure d'adoration ; Vêpres solennelles ; sermon français sur la sanctification du dimanche, par M. Kerbiriou, recteur de Saint-Melaine ; Salut solennel du Saint-Sacrement. — Confessions jusqu'à *6 heures*.

A *9 heures*, prières du soir et confessions durant toute la nuit.

Le lundi 19 Septembre, la première messe sera dite *à minuit* et les autres se succéderont de demi-heure en demi-heure jusqu'à 10 heures. A *10 heures,* sur l'esplanade, messe solennelle, chantée par M. le chanoine Morvan, recteur de Roscoff ; sermon breton par M. le chanoine Quéinnec, curé-doyen de Taulé. A *2 heures,* Vêpres solennelles ; Salut du Saint-Sacrement.

Dimanche 25 Septembre, confessions à partir de *5 heures* du matin ; messes à *7 heures* et *9 heures* ; Bénédiction du Saint-Sacrement.

Pendant l'octave de la fête (19-26 Septembre), on peut gagner une indulgence plénière, aux conditions ordinaires, en visitant la chapelle de Notre-Dame de la Salette.

Roscoff. — **Noces d'or sacerdotales.** — Mardi dernier, 6 Septembre, M. le chanoine Morvan, recteur de Roscoff, a célébré le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale. La fête était présidée par Monseigneur l'Evêque.

En attendant le compte-rendu que nous espérons recevoir, nous adressons au vénérable jubilaire, au nom des prêtres du diocèse et particulièrement de ceux qui furent ses élèves au Petit-Séminaire de Pont-Croix, l'expression de nos sentiments de respectueuse affection et nos vœux les plus sincères : que Dieu le conserve encore de longues années à ses paroissiens et à ses nombreux amis, au moins jusqu'aux noces de diamant !

Nizon. — **Pour l'éducation chrétienne.** — On nous écrit : « La commune de Nizon, déjà si connue par sa fidélité à toutes les nobles causes, a été, le 1er Septembre, le théâtre d'une manifestation dont pas un de ceux qui y ont assisté ne perdra le souvenir. Il s'agissait du départ des Filles du Saint-Esprit, et la vénérable Supérieure, qui dirigeait depuis vingt-quatre ans l'école des filles, voyait son dévouement et ses longs services récompensés par une odieuse expulsion.

« Dieu merci, il s'est trouvé, dans cette commune, des hommes de cœur et des chrétiennes reconnaissantes, qui ont compris l'amertume de cette heure douloureuse entre toutes, et la sortie de la bonne Supérieure de cette maison, où elle avait usé sans compter ses forces et sa jeunesse, a été un véritable triomphe. Plusieurs centaines d'hommes, de femmes et d'enfants, massés dans la cour, attestaient par leur attitude l'impression produite par cette brutale

mesure et, lorsque le vicomte Roland de la Villemarqué, en quelques paroles émues, s'est fait l'interprète des sentiments et des regrets de la population, les larmes contenues à grand peine se sont fait jour, et c'est au milieu des sanglots qu'ont éclaté les cris répétés de : « Vivent les Sœurs ! Vive la liberté ! »

« La Supérieure et ses compagnes, impuissantes à maîtriser leur émotion, ont alors quitté leur demeure, entourées de la foule, les hommes découverts. En tête du cortège marchait le sympathique maire de Nizon, le comte de la Villemarqué, escorté de son adjoint, du Conseil municipal et de tous les membres de sa famille. Au chant de « la Sœur Blanche », on s'est dirigé vers l'église, où la messe a été célébrée pour les persécuteurs autant que pour les persécutés, tandis que le *Miserere* alternait avec le *Parce Domine* et le cantique breton : « Nous voulons Dieu » !...

« Oui, elle veut Dieu, elle le voudra toujours, cette fière et indomptable population, qui depuis tant d'années résiste au torrent dévastateur débordant de tous côtés. Elle nous l'a prouvé une fois de plus, et son nom demeurera le synonyme d'un attachement aux traditions du passé qui se fait bien rare aujourd'hui....

« Après la messe, les Sœurs accompagnées du même cortège attristé et recueilli, se sont acheminées vers l'humble logis qui doit désormais les abriter : c'était le deuil de la liberté qui passait, respecté et salué !

« Honneur à cette vaillante commune dont la réputation ne saurait mentir, et dont les enfants trouveront bientôt, dans l'asile que leur préparent des amis dévoués, l'éducation chrétienne que leur refuse un gouvernement maçonnique et athée.

« Un témoin ».

***

Des manifestations semblables ont eu lieu dans plusieurs autres paroisses, notamment à Bénodet où le départ des Religieuses de la maison jadis fondée *pour elles* a vivement ému la population. On n'oubliera pas de sitôt, dans cette paroisse, les inappréciables services rendus par les « bonnes Sœurs » durant ces trente années, avec un dévouement qui ne s'est jamais démenti et auquel tous sans distinction sont contraints de rendre hommage.

La marche en avant de la persécution religieuse. — L'éloquent député du Finistère, M. le comte de Mun, a adressé, de Roscoff, au journal *Le Gaulois* ces « impressions de vacances » que d'aucuns traiteront — bien à tort, selon nous — de pessimistes. Elles méritent d'être lues et méditées.

« L'autre matin, je sortais de la vieille église de Roscoff, dont le sombre vaisseau semble, dans son pieux recueillement, garder la trace des générations qui vécurent, entre ses lourds piliers, la simple histoire de leur âme.

Au milieu de la nef, le cercueil vide, peint en noir avec une croix blanche, reposait, comme de coutume, sur les tréteaux : il

Archives diocésaines de Quimper et Léon

est là, toujours, suivant l'usage des églises bretonnes, attendant le mort prochain, ou le service presque quotidien pour ceux d'hier. A quoi bon le déplacer? Sa vue n'offusque ni n'attriste personne. On sait bien que toute vie finit là, comme elle commence aux fonts baptismaux qui s'élèvent à côté du portail.

Entre ce bassin de pierre grise et cette bière de bois noir, tout le mystère de l'homme apparait...

> Il y a plus de choses au ciel et sur la terre, Horatio,
> Que n'en peut rêver votre philosophie!

Mais, de ces choses troublantes, le peuple, robuste et chrétien, n'a point ici l'esprit inquiet. Il vit avec elles dans la familière confiance que lui enseigne sa foi.

Tandis que je passais sous le vieux porche, la cloche tintait lentement. On allait, tout à l'heure, chanter un service pour un défunt enterré la semaine passée, un pêcheur tout jeune, noyé dans un mauvais coup de mer.... Des marins, le béret à la main, des paysans ôtant leur grand chapeau à ruban de velours, des femmes enveloppées de leur longue mante de deuil, plongeaient leurs doigts dans l'eau bénite qui remplit jusqu'aux bords un vieux tombeau creusé dans un bloc de granit.

Cette mélancolie répondait à mes pensées. Sur ce coin de terre, et dans le silence d'une vie paisible, on sent mieux l'étendue du désastre où la tyrannie des sectaires jette l'une après l'autre les institutions religieuses de la France.

Le calme même des visages et des gestes rend plus douloureuse cette angoisse du lendemain. Ces hommes et ces femmes qui s'en vont, pleins de foi, dans le sanctuaire accoutumé prier pour l'un des leurs, savent-ils bien en quel péril extrême est leur vieille religion ?

Ils ont assisté, il est vrai, aux brutales expulsions des bonnes Sœurs, et, sans doute, en leurs âmes profondes où s'enferme leur muette émotion, un si stupide attentat a jeté des semences de colère.

Mais enfin, l'église qui garde leur Dieu est toujours ouverte, et leurs prêtres sont là, prêts à bénir les berceaux et les tombes, comme à recevoir les serments des époux.

Qui, parmi eux, croit l'heure prochaine où la maison de prière sera fermée et mise à l'encan, où les prêtres, traqués par une police haineuse, ne pourront plus prier avec eux que dans l'ombre d'une demeure privée ?

Qui, l'autre jour, à la grande fête de Marie, pendant qu'au son des cloches la procession, déployant les lourdes bannières soutenues contre le vent de mer par les jeunes gens aux bras robustes, montrant à la foule la Vierge d'argent de Marie Stuart et les statues saintes portées par les jeunes filles, et la barque de saint Pierre sur les épaules des marins, qui, pendant que cette procession magnifique rentrait du port à l'église, suivie d'un peuple entier chantant les vieux cantiques de la Bretagne, qui pouvait imaginer que c'était peut-être pour la dernière fois ?

Il eût fallu pour cela que, dans toutes les maisons, on pût lire les déclarations de M. Combes et le projet de M. Aristide Briand, qu'il trouve « une excellente base de discussion ».

On n'en a guère le temps, avec le rude labeur quotidien, puis les journaux disent tant de choses ! On ne croit plus, à la campagne, que ce qu'on voit.

Pourtant c'est la vérité. M. Combes a pris soin d'en informer la presse de l'étranger ! L'hiver prochain, le projet de M. Briand sera voté, et il tient en trois lignes : les églises seront louées au plus offrant, les prêtres vivront de la charité publique et tous leurs actes, toutes leurs paroles, surveillés par les délateurs, seront soumis à une loi qui les punira de prison au gré des persécuteurs.

L'esprit assiégé de ces tristes pressentiments, je traversais le cimetière abandonné, lorsque mes yeux se levèrent sur le monument qui s'appuie au petit mur d'enceinte. C'est un mausolée, surmonté d'une croix, où on lit en lettres rouges gravées dans la pierre : « A Dorothée Silburne, mère du clergé réfugié en Angleterre, le clergé français reconnaissant 1792-1793 ».

Dorothée Silburne était une Anglaise, qui, émue de pitié par la misère des prêtres que les lois de l'Assemblée législative et de la Convention obligeaient à fuir, se dévoua à leur salut et, avec un zèle, une intelligence admirables, après les avoir aidés à traverser la Manche dans des barques de pêche, pourvut à leur subsistance sur la terre d'exil.

Toute une page d'histoire tient dans cette pierre et dans son inscription, peut être demain prophétique.

Ces prêtres que recueillait Dorothée Silburne, c'étaient quelques-uns des 45.000 insermentés que la loi du 26 Août 1792 condamnait à sortir de France dans les quinze jours, à peine de dix ans de détention ou même de déportation à la Guyane, et à qui, par surcroit, la loi du 18 Mars 1793 infligeait, si on les arrêtait, la mort dans les vingt-quatre heures.

Cette législation, maintenue, en 1795, par la Convention, sanctionnée par le Directoire dès son avènement, constitua jusqu'après le 18 Brumaire, avec toutes les aggravations qu'y apporta le coup d'Etat de Fructidor, le régime religieux de la France. C'est ce que M. Aulard appelle la « loyale organisation de la liberté des cultes ».

C'est aussi, à peu près, moyennant les tempéraments qu'impose encore la relative douceur de nos mœurs, ce que nous offrent, sous le nom de séparation de l'Eglise et de l'Etat, M. Combes et M. Briand.

Déjà, sur tous les rivages d'Angleterre et d'Amérique, au delà de toutes nos frontières, les religieux et les religieuses expulsés cherchent chaque jour plus péniblement les moyens de subsister. Qui le croyait possible, il y a seulement quatre ans ?

Maintenant, c'est au clergé des paroisses que va s'attaquer la rage des démolisseurs du christianisme. Un titre entier du projet de loi de M. Briand est consacré à la police des cultes. Il y a là

Archives diocésaines de Quimper et Léon

tout un arsenal d'interdictions et de pénalités, dont M. Combes et M. Vallé n'auront qu'à enseigner l'usage, en quelques bonnes circulaires de leur façon, à leurs préfets et à leurs procureurs, pour que les prêtres catholiques soient mis dans l'impossibilité d'exercer leur ministère sans être dénoncés, appréhendés et condamnés. La prison deviendra, en attendant mieux, le signe extérieur de la liberté qu'on nous promet.

Plusieurs, il est vrai, s'en vont disant : « On n'osera pas aller jusque-là. Combes reculera ou sa majorité l'abandonnera ! » Combien, non des moindres, en disaient autant, il y a deux ans encore, des congrégations aujourd'hui détruites ?... »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Les pèlerins de « la France du Travail » et du « Sillon » sont arrivés à Rome par groupes, du 2 au 5 Septembre. Le Souverain Pontife, qui veut que « ses pèlerins de France soient absolument contents », a multiplié pour eux les marques de sa bienveillance. Ainsi les pèlerins de chaque train ont été reçus, dès le lendemain de leur arrivée, en audience spéciale : groupés ainsi par 300 ou 400 ils ont pu approcher du Saint-Père et lui baiser la main.

Hier, 8 Septembre, a dû avoir lieu l'audience générale des pèlerins français dans la cour de la Pigna.

Après la réception des pèlerins français, le Pape recevra les pèlerins de la Lombardie, qui sont attendus à Rome, ayant à leur tête le cardinal Ferrari, archevêque de Milan.

— On annonce que Mgr Le Nordez, évêque de Dijon, s'est démis de son siège.

Mgr Geay est rentré en France, mais ne retournera pas à Laval ; il se retire dans une villa aux environs de Fréjus.

— Le cardinal Satolli est revenu des Etats-Unis et le cardinal Vincent Vanutelli est rentré de son voyage en Irlande. Leurs Eminences se félicitent de l'accueil qu'elles ont rencontré partout.

Le Saint-Père a reçu les deux cardinaux et a entendu avec une vive satisfaction le récit des impressions rapportées de leur voyage,

Sa Sainteté a été heureuse d'apprendre avec quels honneurs le cardinal Vannutelli, son représentant officiel, a été accueilli durant son voyage.

Les autorités anglaises l'ont traité partout comme un prince du sang. Ce caractère a été particulièrement sensible dans le banquet solennel que le lord vice-roi d'Irlande a donné en son honneur.

A Queenstown, le navire que montait le cardinal légat avait arboré le drapeau pontifical, que les vaisseaux de guerre ont salué par les coups de canon réglementaires.

Quant à la population irlandaise, elle a rivalisé d'égards et d'hommages envers celui qui venait représenter au milieu d'elle le chef de l'Eglise catholique, et qui lui apportait par sa présence les preuves de l'affection particulière du Pape pour la noble et fidèle Irlande.

Le Cardinal a reçu le même accueil enthousiaste en Hollande, en Belgique, en Allemagne.

France. — **La guerre à l'Eglise.** — Dans un discours rempli de blasphèmes et de défis insolents, prononcé dimanche dernier à Auxerre, M. Combes a fait le tableau de l'œuvre antireligieuse accomplie par le ministère ; après s'être félicité comme d'une brillante victoire de l'expulsion des Congrégations religieuses, le chef du gouvernement a ajouté :

« Il nous tarde plus qu'à qui que ce soit de pouvoir dire en toute vérité qu'en France l'enseignement congréganiste a vécu.

« Sans se lasser une minute pendant deux années consécutives, sans prendre garde aux injures, aux calomnies et ce qui devait lui être plus pénible aux défections, le cabinet a continué méthodiquement la mission dont il s'était chargé. A l'heure actuelle, sur 16,904 établissements d'enseignement congréganiste, 13,904, près de quatorze mille, ont été fermés. Nous nous proposons d'utiliser les crédits inscrits au budget de 1903 pour prononcer cinq cents fermetures nouvelles sur trois mille établissements qui restent à supprimer. »

Le ministre a annoncé la prochaine dénonciation du Concordat, rendant d'avance seuls responsables de la mesure le Saint-Siège et les évêques « rebelles ». Le projet de loi sur la séparation de l'Église et de l'État serait discuté dans le courant de l'année prochaine.... Beaucoup d'autres avant M. Combes ont cru « en finir » avec l'Eglise catholique, et se sont brisés contre le roc inébranlable sur lequel Jésus-Christ l'a fondée.

Les dépouilles des Congrégations. — Sous ce titre, une feuille radicale nous initie aux dessous de la « Liquidation des couvents ». La loi de 1901 ordonne, non seulement la fermeture, mais encore la liquidation de toutes les Congrégations. Cette liquidation — suivant M. Waldeck-Rousseau — avait pour but de faire rentrer, soit dans les familles, soit dans les caisses de l'Etat « le Milliard des couvents ». Or, jusqu'ici, c'est surtout dans la caisse des liquidateurs, des avocats et des gens de loi que s'engouffre le « butin monastique ».

D'ordinaire, le droit du liquidateur n'est que de 1 à 1 50 0/0. D'après la feuille combiste, MM. Ménage, Lecouturier, Duez, se seraient attribué un droit de 3 0/0 sur chaque congrégation liquidée. Nos lecteurs voient d'ici les bénéfices qu'une telle opération peut procurer à la basoche. Pour une petite congrégation récem-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ment liquidée, un des avocats a touché près de 16,000 francs d'honoraires. Grâce aux innombrables affaires qui lui sont confiées, le même avocat passe au Palais pour se faire une rente annuelle de 300.000 francs. Telle est, du moins, l'affirmation de l'*Action*. Et dire que, pour donner à la loi une couleur philantrophique, les députés du Bloc ont dit partout que le « milliard des couvents » était destiné à la création de la caisse des retraites ouvrières.

(Correspondance Hebdomadaire.)

Lourdes. — **Intéressante statistique.** — M. l'abbé Bertrin, appelé par Mgr l'Evêque de Tarbes pour préparer un mémoire sur Lourdes destiné au Congrès Marial de Rome, a établi cette statistique qui ne manque pas d'intérêt :

Depuis 1867 jusqu'en 1902 inclusivement, il est venu à Lourdes 4,176 pèlerinages, dont 467 étrangers.

Dans les cinq dernières années de la série on compte : 15 pèlerinages étrangers en 1898, 13 en 1899, 19 en 1900, 19 en 1901, 14 en 1902. Quant aux pèlerins, ils ont été 130,000 en 1898, 160,000 en 1899, 158,000 en 1900, 248,000 en 1901, 170,000 en 1902.

Mais il est à remarquer qu'il ne s'agit ici que des pèlerins venus en groupes, généralement par trains spéciaux. Les pèlerins isolés sont bien plus nombreux que les pèlerins arrivant par groupes. Bref, l'administration des chemins de fer du Midi estime que sa gare de Lourdes reçoit annuellement plus d'un million de voyageurs.

M. Bertrin a compté aussi le nombre des prélats venus à Lourdes depuis 1868 jusqu'au 15 Août 1904. Il en a trouvé 1631 dont 1,266 évêques, 275 archevêques, 10 primats, 17 patriarches et 63 cardinaux. Sur ces 1631 prélats, il y a 756 étrangers, venus de toutes les parties du monde, même les plus reculées. Les Etats-Unis, l'Amérique en ont envoyés à eux seuls 106. Il n'y eut jamais, dans aucune partie du monde et à aucun moment de l'histoire, aucun sanctuaire célèbre dont les fastes furent aussi glorieux.

Le mauvais journal. — Voici un trait récent, choisi entre mille faits divers du même genre, qui montre tout le mal que peuvent faire dans les familles un mauvais feuilleton et un journal impie.

Une mère chrétienne de Toulouse, qui s'était déjà aperçue du changement d'esprit et de cœur de son jeune enfant et qui en soupçonnait la cause, rentrait de sa journée de travail quand elle surprit l'enfant qui remettait précipitamment sous le linge de la commode le journal qu'il avait soin de cacher chaque jour.....

Il rougit. Elle gronda.

Le père, averti, voulut gronder à son tour.

— Peuh ! ricana l'enfant, le curé me disait tout ça, jadis. On s'est instruit depuis. Ton *journal* m'a appris que tout ça c'est des ficelles.

Pour le coup l'homme fut guéri : et c'est de belle façon qu'il reçut, le lendemain, le distributeur.

Mais qui rendra la foi et la vertu à cette âme d'enfant ?

Réflexion d'un chrétien après la mort d'un persécuteur. — Combien notre religion est admirable ! Cet homme, dans ces dernières années, a bien souvent excité mon indignation de croyant et de Français, quand je le voyais triompher avec les blasphémateurs du Christ et les insulteurs du drapeau. Tout à l'heure, en commençant à écrire cette page, je le jugeais encore avec le plus sévère dédain. Mais voilà que, soudain, je pense à son âme et à la vie éternelle, et je n'ai plus qu'un désir, c'est qu'avant d'exhaler son dernier souffle, il se soit réconcilié avec Jésus qui n'attend qu'une larme de sincère contrition pour recevoir le pire des méchants dans sa miséricorde.

Non, la mort de Waldeck-Rousseau n'est pas une perte pour la République ; car, au-dessus de la République, il y a la France, et c'est ma conviction que cet homme a été funeste pour la France. Au nom de mon patriotisme, je persiste à le condamner ; mais, au-delà de ce triste monde, il y a le Ciel, le Patrie universelle, qui est plus belle et meilleure que toutes les patries et, en bon chrétien que je suis, je ne souhaite pas que mon cruel ennemi en soit exilé.

Il est une vérité qu'il faut répéter sans relâche aux athées qui nous oppriment. Certes, ils sont les maîtres, ils peuvent briser les croix, fermer les églises, proscrire les prêtres, réduire tous les catholiques à la condition des parias. Une seule chose n'est pas en leur pouvoir ; c'est, quand meurt un de ces tyrans, d'empêcher ceux qu'il persécutait la veille de lui pardonner et de prier pour lui.

François Coppée.

Morlaix. — **Avis concernant la retraite des hommes.** — La retraite des hommes annoncée pour le 25 Septembre, à la Salette, n'aura pas lieu cette année. Nous avons jugé à propos de la supprimer, persuadés que très peu d'hommes se présenteraient pour la suivre. La raison en est que, dans la plupart des paroisses du diocèse, on donnera incessamment quelques jours de retraite aux fidèles, pour leur faciliter le moyen de gagner l'indulgence du Jubilé.

Nous invitons instamment les militaires qui vont revenir du service à prendre part à la retraite des conscrits. Messieurs les Curés et Recteurs voudront bien employer leur zèle à nous les y amener. *(Note de M. le Président des retraites de Morlaix.)*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

BIBLIOGRAPHIE

La Vierge Marie dans l'histoire de l'Orient chrétien, par M. l'abbé Joseph Lémann, chanoine honoraire de Lyon et de Reims, 1 vol. in-12 de XVI-640 pages. Prix : 4 fr. (Librairie Lecoffre, Paris).

Voici un livre qui paraît avec un caractère providentiel, non seulement parce qu'il est un hommage au Saint-Siège à l'occasion du radieux Cinquantenaire de la Vierge Immaculée, mais encore parce qu'il projette de grandes lignes illuminatrices sur cet Orient mystérieux que des événements inattendus ramènent en avant sur la scène du monde. N'appartient-il pas à la divine Vierge de tout illuminer, de tout secourir, et de tout conclure ? C'est ce que l'auteur démontre avec un rare bonheur dans l'histoire de l'Orient chrétien.

Une première partie présente *l'âge d'or de l'Orient*, avec le culte et l'imitation de Marie. *L'Orient coupable et asservi par l'Islam*, la compassion et le secours de Marie c'est le sujet d'une seconde partie. Dans la troisième on contemple *l'Orient sur le soir et dans l'attente*, sa résurrection est possible à Marie. L'éclat des couleurs bibliques, la piété des réflexions et l'originalité des aperçus s'allient dans ce livre avec la plus sainte doctrine. La série des tableaux qui s'y déroulent dénote un art merveilleux. C'est le jugement d'hommes compétents. Mais le témoignagne qui équivaut à une récompense est celui du Cardinal Archevêque de Lyon. « *Ce livre traversera les nuages de notre horizon comme un arc-en-ciel bienfaisant. Les lecteurs y puiseront des consolations pour le présent, des espérances pour l'avenir, et une confiance invincible dans la miséricordieuse puissance de Marie, Reine du monde et Mère des âmes.* »

Histoire Sainte, par l'Abbé H. Lesêtre, curé de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris (In-18, XII-248 pages, orné de sept cartes et deux plans, broché, *net* **1.25**. (P. Lethielleux, Editeur, Paris).

M. l'abbé Lesêtre, que ses longues études d'exégèse ont préparé à cette œuvre, nous offre aujourd'hui une ***Histoire sainte***. Son livre sera une lumière pour tous ceux qu'intéressent ces questions dont chacun se préoccupe. Quiconque est chargé d'enseigner l'Histoire sainte, à quelque titre que ce soit, reconnaîtra bientôt l'immense service que M. Lesêtre vient de rendre. Voilà une excellente doctrine, exposée dans un style clair et agréable. Des cartes et des plans facilitent, en outre, l'intelligence du texte. Que tous lisent l'Avant-Propos, particulièrement instructif : chaque mot porte et mérite d'être pesé avec soin. *Librairie J. SALAÜN, Quimper.*

ÉTUDES

Revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus

Rue Bonaparte, 82, Paris.

Sommaire du n° du 5 Septembre 1904 :

I. Le Comte Armand de Pontmartin, par Victor Delaporte. — II. La Tare. — Souvenir d'un voyage en Italie (1903), par Louis Perroy. — III. La Rupture avec le Vatican, par Paul Dudon — IV. Prieur de la Marne et l'anéantissement de la grande armée vendéenne, par Pierre Bliard. — V. « Un divorce » (Paul Bourget), par Pierre Suau. — VI. Bulletin de l'enseignement et de l'éducation, par Joseph Burnichon. — VII. Questions sociales : 1. La « Semaine sociale » à Lyon, par A Frédrick. — II. Quelques publications nouvelles, par Lucien Roure. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Evénements de la quinzaine.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

10e Année. **Vendredi 16 Septembre 1904.** N° 38.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Notre-Dame des Sept-Douleurs ;

II. — *Chronique du Diocèse :* Intentions recommandées ; Pèlerinage de Lourdes ; Nominations dans le clergé ; Fédération des Œuvres catholiques du Finistère ; Saint-Pol de Léon ; Roscoff ; Les cheveux blancs du prêtre ; Quimper ; Séparation de l'Eglise et de l'Etat ; Rennes.

III. — *Nouvelles du Monde catholique :* Rome ; France ; L'immortalité de l'âme et l'Eglise catholique.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 18 Septembre. — 17e Dimanche après la Pentecôte. Notre-Dame des Sept Douleurs. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoires de S. Joseph de Cupertino, Confesseur, et du Dimanche.

Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant, de S. Joseph de Cupertino et du Dimanche.

Lundi, 19. — S. Janvier et ses compagnons, Martyrs. Double. Rouge.

Mardi, 20. — S. Eustache et ses compagnons, Martyrs. Double. Rouge.

Mercredi, 21. — *Quatre-Temps. Jeûne et abstinence.* S. Mathieu, Apôtre. Double de 2e classe. Rouge.

Jeudi, 22. — S. Thomas de Villeneuve, Evêque. Double.

Vendredi, 23. — *Quatre-Temps. Jeûne et abstinence.* S. Lin, Pape, Martyr. Semi-double. Rouge.

Samedi, 24. — *Quatre-Temps. Jeûne et abstinence.* Notre-Dame de la Merci. Double-majeur. Blanc.

Dimanche, 25. — 18e Dimanche après la Pentecôte. Office du jour.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plouzévédé.	du 15 au 18 Septembre.
Leuhan et Plougonvelen. . . .	du 19 au 22 —
Plougastel-Daoulas.	du 23 au 30 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

NOTRE-DAME DES SEPT-DOULEURS

La douleur chrétienne.

« Je crois, disait l'abbé Perreyve, que les grandes douleurs peuvent avoir deux effets contraires, selon la nature des âmes qu'elles frappent et selon l'état de leur foi. Il y a des âmes que la douleur irrite, replie sur elles-mêmes, rend égoïstes et sauvages ; il y en a d'autres qu'elle brise comme on brise un vase de parfums, pour que le vase répande ses trésors. Celles-ci sont les âmes enrichies par Dieu, généreuses, qui savent comprendre les voies de la Providence et correspondre courageusement à ses desseins. » Rien n'est plus utile que de considérer ces deux états de l'âme souffrante, et d'apprendre ainsi ce que doit être la douleur chrétienne.

Celui qui n'a pas la foi (ou ne sait pas recourir aux lumières de la foi) ne voit dans la douleur qu'une énigme inexplicable et une horrible torture. Pourquoi donc souffrir ? Pourquoi donc cette conspiration des créatures et des événements contre notre bonheur ? Pourquoi nos courts instants de joie sont-ils de plus en plus empoisonnés par la pensée du lendemain ? Pourquoi ces heures d'angoisse invincible qui se multiplient à mesure que l'on avance dans la vie, et semblent fermer toute issue au moindre soulagement ? Pourquoi cette maladie qui vient nous arrêter au milieu de notre carrière ! Pourquoi cette mort qui vient nous arracher ceux que nous aimions, et nous condamner à une désolante solitude ? Toutes ces questions restent sans réponse dès qu'on refuse d'écouter les enseignements de la foi. Il n'y a plus qu'à courber la tête sous les coups de la douleur et à subir ses fatales violences : supplice d'esclaves qui abrutit et dégrade la victime.

Comment ne le voient-ils pas, ceux qui cherchent à priver leurs frères souffrants de tout secours religieux ? Comment ne comprennent-ils pas qu'il n'y a rien de plus cruel et de plus barbare ? Ils devraient au moins nous dire quelles consolations ils prétendent laisser à ces infortunés, à ces malades, à ces mourants. Celles du plaisir sensible ? Amère raillerie ! Celles de la froide raison ? Pitoyable ressource ! On peut débiter de belles maximes sur la patience, sur la nécessité de porter stoïquement ses maux, sur l'avantage de considérer les souffrances des autres pour ne pas se plaindre des siennes : toutes ces considérations auront peu d'efficacité et seront, le plus souvent, accueillies comme celles de ces « consolateurs à charge » dont parle l'histoire de Job. Rien n'apaisera cette sourde irritation qui déchire l'âme en révolte contre la douleur, rien ne l'arrachera à cette sombre concentration qui l'empêche de sentir autre chose que son mal, rien ne la fera sortir de cet affaissement plus douloureux que tout le reste, si ce n'est le retour à l'idée chrétienne, à la doctrine de Celui qui seul a pu dire : « Venez à moi, vous tous qui souffrez et qui êtes brisés par la douleur, et je vous soulagerai. »

Sans doute, le chrétien n'est pas insensible ; il a aussi ses moments d'abattement, mais la consolation ne se fait pas attendre. Un regard sur le crucifix suffit pour nous rappeler la réponse de Dieu, réponse pleinement satisfaisante, pleinement digne du cœur infiniment miséricordieux que nous avons interrogé. Oui, Dieu s'est ému de ses souffrances, et il a voulu non seulement les partager, mais les multiplier indéfiniment sur l'humanité sainte du Verbe incarné. Est-il possible de se révolter contre la douleur en la voyant ainsi divinisée ? Est-il difficile de comprendre avec quel amour Dieu nous éprouve et nous châtie, avec quelle confiance et quel abandon nous devons nous soumettre en tout au divin Crucifié qui veut continuer en nous son œuvre de rédemption ?

Marie, au pied de la croix, est vraiment le modèle de tout chrétien qui souffre. Pendant que ses yeux se fixent sur son divin Fils, et que son cœur est percé de toutes les blessures de Jésus, elle enfante dans le sublime élan de son amour les hommes de tous les temps et de toutes les races, qui pourront désormais, à juste titre, l'appeler mère. Ainsi, pendant que nous souffrons en regardant la croix, notre âme doit s'élargir, et commencer enfin à se dévouer, à devenir féconde. Si trop souvent la douleur nous trouve lâches et impatients ; si elle nous laisse vides et tristes, sachons-le, c'est que nous ne savons pas souffrir en chrétiens, comme souffrait Marie, comme souffraient les saints. Oh ! mettons-nous à l'œuvre et faisons désormais un meilleur accueil aux épreuves que Dieu nous envoie pour nous transformer ; reprenons notre crucifix, étudions-le jusqu'à ce que nous ayons triomphé de toutes nos répugnances et de tous nos découragements.

L'article intitulé « Pourquoi va-t-on à Lourdes », publié en tête de notre dernier numéro, était, comme nous l'avions indiqué, extrait de la *Semaine religieuse* de Cambrai. Celle-ci l'avait emprunté elle-même au *Bulletin religieux* du diocèse de Rouen dont M. le chanoine Prudent, signataire de l'article en question, est le directeur.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France.

II. — La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.

III. — Retraites : QUIMPER, Retraite bretonne pour les femmes, du 25 Septembre au 1er Octobre ;

— LESNEVEN, retraite bretonne pour les femmes, du 24 Septembre au 1er Octobre ;

— QUIMPERLÉ, Retraite bretonne pour les femmes, du 9 au 15 Octobre.

IV. — Les exercices paroissiaux préparatoires au Jubilé.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Offices extraordinaires.

Quimper. — Chapelle des Ursulines. — Lundi 19 Septembre, réunion des meres chrétiennes, à 7 heures 1/2. Sainte messe, instruction, bénédiction du T. S. Sacrement.

Pèlerinage de Lourdes. — Nous avons reçu de M. le Directeur du Pèlerinage le télégramme suivant, daté de mercredi, 9 h. 5 du matin :

« Heureux voyage, favorisé par un beau temps. Hier (mardi), temps pluvieux qui n'enlève rien à la ferveur ni à l'entrain de nos Bretons.

» Pèlerins très nombreux, parmi lesquels : Son Excellence le Nonce apostolique à Madrid, NN. SS. l'Archevêque de Nazareth, les Evêques de Metz, Bayeux et Angoulême.

» Nous prions beaucoup pour le diocèse et pour notre Evêque vénéré. »

Au moment où paraîtront ces lignes, nos pèlerins se disposeront à quitter Lourdes. Leurs parents et amis — tous nos lecteurs — aimeront à les suivre par la pensée, au retour comme à l'aller ; nous donnons donc, selon l'habitude, le tableau des heures de départ et d'arrivée des différents trains.

STATIONS	TRAINS DE LANDERNEAU			TRAIN de QUIMPER	TRAIN MIXTE QUIMPER-LANDERNEAU
	PREMIER	DEUXIÈME	TROISIÈME		
Lourdes, *16 Sept.*, *Dép.*	4 » m.	6 20 m.	7 » m.	8 40 m.	7 15 m.
Pau	» »	» »	» »	9 45	» »
Morceux... *Arrivée.*	» »	» »	» »	12 14 s.	» »
— ... *Départ.*	» »	» »	» »	12 24	» »
Bordeaux.. *Arrivée.*	11 15	12 45 s.	2 15 s.	3 35	2 45 s.
— .. *Départ.*	11 58	1 34	2 27	3 45	3 20
	17 Sept.	*17 Sept.*	*17 Sept.*	*17 Sept*	*17 Sept.*
Nantes..... *Arrivée.*	11 21 m.	12 7 m.	1 20 m.	2 58	2 18 m.
— ..... *Départ.*	11 34	12 30	1 35	3 20	2 35
Redon	1 48 s.	2 45	3 46	6 15	4 54
Vannes	3 »	4 11	5 8	7 29	6 16
Auray	3 20	4 45	5 42	8 »	6 52
Hennebont	» »	» »	» »	» »	7 25
Lorient	4 20	5 42	6 32	8 45	7 42
Quimperlé	4 52	6 17	7 4	9 19	8 14
Mellac-Trévoux	» »	» »	» »	9 30	8 25
Bannalec	5 15	6 41	7 27	9 42	8 37
Rosporden	5 32	7 1	7 46	9 59	8 55
Quimper... *Arrivée.*	5 56	7 26	8 10	10 23	9 19
— ... *Départ.*	6 4	7 31	8 17	» »	9 24
Quéménéven	6 29	7 56	8 45	» »	9 47
Châteaulin	6 52	8 19	9 8	» »	10 50
Pont-de-Buis	7 4	8 30	9 19	» »	11 15
Quimerc'h	7 7	8 41	9 31	» »	11 18
Hanvec	7 37	8 57	9 52	» »	11 38
Daoulas	7 52	9 10	10 7	» »	11 55
Dirinon	8 6	9 29	10 20	» »	12 25 s.
Landerneau *Arrivée.*	8 20	9 49	10 40	» »	12 45

Monseigneur l'Evêque, après avoir présidé le grand Pardon de Notre-Dame de Folgoat, jeudi 8 Septembre, est rentré vendredi à Quimper. Il a assisté, dimanche, au Pardon de Notre-Dame de la Clarté, à Combrit.

Contrairement à ce qu'ont annoncé quelques journaux, Monseigneur n'a pas pris part, cette année, au Pèlerinage diocésain de Lourdes.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Kerloéguen, recteur de Rosporden, curé de Guipavas (nomination agréée par décret présidentiel du 7 Septembre) ;

M. Le Borgne, aumônier du Pensionnat Sainte-Marie, à Quimper, recteur de Rosporden ;

M. Louarn, vicaire à Lannilis, vicaire à Saint-Martin de Brest ;

M. Clec'h, vicaire d'Irvillac, vicaire à Lannilis ;

M. Guillet, jeune prêtre de Moëlan, vicaire à Irvillac ;

M. Carichon, vicaire de Saint-Eloy, chapelain à Plogastel-Daoulas, en remplacement de M. Burel, démissionnaire.

Fédération des Œuvres catholiques du Finistère. — Il vient d'être fondé à Brest, sous le patronage de Monseigneur l'Évêque de Quimper et de Léon, une « Fédération des Œuvres catholiques du Finistère ».

Elle a pour but l'étude et la défense des intérêts religieux, sociaux et économiques des œuvres fédérées ; 17 groupements divers (cercles d'études, mutualités, syndicats) ont déjà donné leur adhésion.

Monseigneur l'Évêque en a approuvé les statuts, et a bien voulu accepter de présider lui-même la première réunion générale, dans le courant d'Octobre.

Un avis ultérieur en fera connaître la date exacte.

Les membres du Bureau de la « Fédération » ayant fait parvenir à Notre Saint Père le Pape Pie X, par l'intermédiaire de Monseigneur l'Évêque, une adresse de filial attachement et d'entière adhésion aux directions pontificales, Son Em. le cardinal Merry del Val a répondu par la lettre suivante :

Illustrme et Rme Seigneur,

Le Saint-Père a reçu avec une grande satisfaction la filiale adresse de la Fédération des Œuvres Catholiques de Brest, à laquelle Votre Illme et Rme Seigneurie a voulu joindre l'expression de sa fidélité personnelle et adhésion au Saint-Siège.

Sa Sainteté trouve des consolations en voyant cette Association aussi dévouée au Pape, et Elle estime que sur cette base les œuvres catholiques que celle-ci est appelée à grouper auront un grand développement et épanouissement.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Et afin que ces succès arrivent sous des auspices certains, le Souverain Pontife, après avoir remercié pour ce fidèle hommage, comme gage des faveurs divines, a imparti à Votre Seigneurie, à votre clergé et peuple, et à chaque membre de la Fédération de Brest, la Bénédiction Apostolique.

Dans les sentiments de parfaite estime, je suis et reste de

Votre Ill^me^ et R^me^ Seigneurie

le serviteur

R. Cardinal MERRY DEL VAL.

Rome, 8 Septembre 1904.

***

A la réunion générale annoncée plus haut, le Bureau de la « Fédération » serait heureux de pouvoir présenter à Monseigneur, dans un rapport d'ensemble, un tableau aussi complet que possible des œuvres sociales catholiques du diocèse. En conséquence, il se permet de demander, par l'organe de la *Semaine religieuse*, aux Directeurs ou Présidents des divers groupements : cercles d'études, mutualités, syndicats, etc. *qu'ils aient ou non le désir de s'affilier à la Fédération*, de vouloir bien répondre — selon l'œuvre qu'ils dirigent — à l'un des questionnaires qui suivent :

I. *Cercles d'études.* — 1° A quelle date a-t-il été fondé ? 2° Quel est le nombre des adhérents ? 3° Comment se tiennent les réunions ? 4° Quelles sont les principales questions traitées depuis le 1^er^ Janvier ? 5° Y-a-t-il une bibliothèque ?

II. *Mutualités.* — 1° A quelle date a-t-elle été fondée ? 2° Quel est le nombre des adhérents ? 3° Est-elle libre, approuvée, ou reconnue d'utilité publique ? 4° Quels avantages assure-t-elle à ses membres ? 5° Quelles sont leurs obligations ?

III. *Syndicats.* — 1° A quelle date a-t-il été fondée ? 2° Quel est le nombre des adhérents ? 3° Quels sont ses moyens d'action ? 4° Quels sont les résultats obtenus ?

Les réponses à ces diverses questions permettront au Bureau de donner un aperçu général et exact des efforts des catholiques, dans le Finistère, et de la position qu'ils occupent à l'heure actuelle.

Les correspondants voudront bien communiquer leurs renseignements à l'une des adresses suivantes :

M. Joseph Dujardin, rue de la Mairie, 13, Brest, Président de la Fédération ;

M. François Lidou, rue du Cimetière, 75, Brest, Secrétaire général ;

M. l'abbé Le Pape, vicaire à Saint-Louis.

Le Bureau compte sur la bonne volonté et le dévouement de tous pour une œuvre de la plus haute importance et remercie d'avance les correspondants qui voudront bien se mettre en relation avec lui.

Le Président : J. DUJARDIN.

SAINT-POL DE LÉON. — **Fête des Reliques de saint Pol-Aurélien.** — Il est des fêtes religieuses dont on pourrait dire : « *Satiando desiderantur* ». Elles remplissent l'âme suavement et leur retour est toujours accueilli avec le même pieux enthousiasme. L'Eglise a véritablement le secret d'être, sans lasser ses fidèles, « l'éternelle recommenceuse ».

C'est ainsi que se sont déroulées, dans notre cité, les cérémonies habituelles le samedi 3 et le dimanche 4 de ce mois. Les premières vêpres sont chantées, le samedi, par M. le chanoine Péron, curé-archiprêtre de Quimperlé.

A la tombée de la nuit, tandis que s'illuminent les maisons, s'organise cette splendide procession aux flambeaux qui va ceindre la petite ville de son lumineux circuit. Le cortège s'avance, et ce n'est pas excès de subtilité de parler ici de symbolisme. Il y a plusieurs siècles, sur ce sol où se déploie notre scintillante théorie, un peuple était assis dans les ténèbres et les ombres de la mort. Mais Pol Aurélien a évangélisé ces contrées. Depuis, les générations, avec la foi pour flambeau, dirigent pacifiquement leurs pas vers la patrie heureuse. Un de nos cantiques bretons nous fait chanter équivalemment :

Eürus 'omp e Breiz-Izel.
Ni hag on euz evit skoazel
Jesus hag he feiz benniget ;
Hon tadou n'oa skoazel ebet.

Nous remarquons, au passage, l'ancien maire d'une de nos grandes villes où les rues étaient et sont hélas ! de plus en plus interdites à Dieu. Mais les défilés anarchistes, avec couplets ultra-révolutionnaires, remplacent les tranquilles processions. Jadis l'armée, escorte purement d'honneur, encadrait les files de pieux fidèles. Aujourd'hui, M. le Maire, votre houlette ne suffirait plus à garder le troupeau, il y faut la menace des fusils. Ceci rentre assez d'ailleurs dans la logique des évènements. Dieu laisse ainsi venger ses droits méconnus ; et peut être le magistrat déchu, en nous voyant passer devant l'hôtel de France, refait-il à sa manière la « méditation des deux étendards » et prononce-t-il tout bas le mot laïque de justice immanente...

Nous avons, comme d'ailleurs demain pendant les offices, le plaisir d'entendre la musique des instituteurs libres de Landerneau. Les marches nous parviennent exécutées avec un brio remarquable, tantôt éclatantes, tantôt soudainement adoucies et comme lointaines, chaque fois qu'à un détour de rues les maisons du coin font office d'écran.

Sur la grand'place où nous arrivons, les replis mouvants du cortège constituent un coup d'œil des plus pittoresques. Près de nous, la grande masse de la cathédrale se dresse sous un aspect peu attendu et presque invraisemblable. En dehors des parties avancées qui se détachent toutes grises, on cherche en vain sur le reste de l'édifice et sur les flèches le reflet des milliers de cierges : tout est perdu dans une ombre où seules se découpent net-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

tement, éclairées de l'intérieur, les grandes baies des fenêtres ogivales.

Monseigneur l'Evêque nous dit son bonheur de se retrouver pour la cinquième fois à pareille fête, et ses vœux ardents pour que se maintienne en nous l'attachement indestructible au *Credo* catholique, dont l'expression, lancée à pleins poumons, vient de monter vers le ciel constellé. A mesure que Sa Grandeur poursuit ses exhortations vibrantes de zèle, ses paroles nous font songer qu'à la bête malfaisante détruite par Pol Aurélien peuvent succéder, non moins terribles, de modernes ennemis de nos contrées : révolutions sociales, persécutions religieuses ; « de quoi demain sera-t-il fait » ?..... Saint Pol, secourez-nous !

Après un *Ave Maria* de Yung, chanté par MM. Laboy et Conq et que les connaisseurs ne manquent pas de déclarer superbe, la journée se clôture par la bénédiction de Jésus-Hostie.

†

Le lendemain, à la grand'messe, Monseigneur célèbre, assisté au trône pontifical de M. Quidelleur, chanoine titulaire, et de M. Péron, archiprêtre de Quimperlé, et, à l'autel, de M. Derrien, recteur de Plonézoc'h, diacre, et de M. Talabardon, aumônier du lycée de Brest, sous-diacre. M. Kerboul, principal du collège de Léon, et M. Clech, professeur, remplissent les fonctions de diacre et sous-diacre d'honneur....

Ce sont bien des paroles sorties du cœur que celles que nous adresse, après l'Evangile, M. Cozic, curé de Lesneven. La voix très claire du prédicateur se fait sans peine entendre de tous et communique aussi à tous l'onction dont son âme déborde, lorsqu'il nous conjure de garder nos antiques croyances en dépit de toutes les attaques. Après quoi, le *Credo* royal retentit, chanté par la population entière. Rien n'est saisissant comme ce cri de foi catholique poussé par les masses. Bien inébranlables sont les convictions qui s'expriment avec cette force et cet ensemble.

Lorsque, à la fin de la cérémonie, le clergé a reconduit Monseigneur processionnellement au chant du *Te Deum*, la grande salle du presbytère s'ouvre hospitalièrement devant nos appétits.

Au dessert, préludant aux causeries si délicieusement interminables qui feront suite au repas, les toasts tout pleins d'esprit et de compliments délicats, de M. le Curé et de Sa Grandeur, provoquent les applaudissements redoublés de la salle. Mieux vaut que l'analyse froide d'un compte-rendu ne déflore pas ces petits chefs-d'œuvre : le *traduttore* dégénérerait trop vite en *traditore*.....

Les vêpres chantées, la procession du jour, si belle dans sa variété, refait le parcours de la veille, sans que rien vienne troubler la piété et la respectueuse attitude de la foule.

Personne n'ignore l'éloquente facilité avec laquelle M. le chanoine Péron subjugue son auditoire, et nul ne s'étonnera que nous ayons longuement joui de sa parole à la cérémonie du soir. Nous tenir littéralement sous le charme pendant une grande heure

d'horloge à la fin d'une journée si remplie, ceux-là seuls pourraient y prétendre qui possèdent les qualités oratoires avec lesquelles M. Péron nous montre Pol Aurélien obéissant à sa vocation et vivant pour le bien des âmes sa longue vie profondément imprégnée de surnaturel. Les idées magistralement développées par le panégyriste porteront de nombreux fruits sous la bénédiction de notre glorieux Patron...

†

Le lundi, après que Monseigneur a dit la messe pour les malades, un service funèbre célébré pour les prêtres défunts de la paroisse réunit un grand nombre de prêtres originaires de notre ville. Un de leurs doyens par l'âge, M. Mesguen, recteur de Plouider, avec une vigueur dans les poumons et les cordes vocales comme j'en souhaite à tous nos confrères pour leur soixante-quinzième année, célèbre le saint Sacrifice, assisté de M. Roué, recteur de La Feuillée, et de M. Derrien, recteur de Kersaint-Plabennec.

Pour terminer ce résumé très pâle de fêtes qui furent très belles, nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter à la sainte Écriture cette parole qui rendra bien l'impression de tous : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum !*

Roscoff. — **Fête jubilaire.** — Le 6 Septembre sera désormais dans la paroisse de Roscoff une date inoubliable. Elle célébrait les noces d'or sacerdotales de son recteur. Depuis longtemps, dans le secret des chrétiennes familles, des mains actives, admirablement dirigées par l'affection filiale, préparaient les parures qui devaient rehausser, en ce jour, la beauté de l'église de Croix-Batz. La veille, quand le pasteur eût accompli le sacrifice du matin, des paroissiennes osèrent le prier de ne plus revenir, de toute la journée, à l'église : grande privation, mais il est des jours où, dans une famille chrétienne, il faut que les pères sachent se plier aux exigences de leurs enfants et respecter le secret des surprises qu'ils leur ménagent. On ne fut pas, au soir, sans inquiétude ; on voyait s'élever des nuages, et de la mer soufflait une forte brise. Mais, le lendemain, le ciel de Roscoff avait repris cette sérénité qui ne s'altère jamais dans les traits de son recteur.

† †

Les cloches du matin sonnent la grande journée ; aux premières messes les communions sont nombreuses, et de tous les sentiers des hameaux s'acheminent vers le temple des foules endimanchées : car nul ne restera étranger à cette solennité. Monseigneur arrive. Il était depuis quelques jours dans la ville de Saint-Pol, espérant y trouver, après ses longues fatigues, un repos que les exigences de ses prêtres ne lui ont guère permis de goûter. Il savait que sa présence était nécessaire pour donner à cette fête tout l'éclat désiré, et le voici accouru. Aussitôt le cortège se forme,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

le pontife présente lui-même la croix au vénéré jubilaire ; M. d'Herbais de Thun, maire de Roscoff, MM. Salaün, Kéranfor et Creignou, conseillers de fabrique, se font un honneur de porter le dais. Et la procession s'avance, chantant avec le prêtre la joie des saintes renonciations : « *Dominus pars hæreditatis meæ et calicis mei.* » Ces paroles, ô pasteur, vous les disiez, il y a cinquante ans, quand, à l'âge de l'enthousiasme et des belles espérances, vous vous couchiez sur le pavé du temple. En votre cœur quels saints souvenirs elles réveillent ! Ah ! vous n'avez pas regretté vos prosomesses, parce qu'aux sacrifices choisis vous attendez les compensations divines, parce que Dieu avait pétri votre cœur de telle sorte qu'il ne pouvait s'ouvrir qu'au plus noble idéal, et parce que vous trouvez aujourd'hui dans votre famille surnaturelle des âmes qui répondent à la vôtre, et dans ces âmes les sentiments les plus délicats du cœur humain : le respect, l'affection, la reconnaissance.

Quatre-vingts confrères, accourus de tous les points du diocèse, sont là pour offrir à M. le chanoine Morvan leurs vœux amicaux et leurs prières. M. Quidelleur représente le Chapitre ; M. Ollivier, curé de Lannilis, M. le Duc, archiprêtre de Morlaix, M. Le Roux, supérieur de la maison Saint-Joseph, M. Jouve, recteur de Plounéour-Ménez, le jeune et alerte M. Tanguy, recteur de Plougoulm, c'est le beau groupe, pourtant incomplet, des vieux et fidèles amis d'il y a cinquante ans. M. l'Archiprêtre de Saint-Pol, M. le Curé de Taulé et M. le Recteur de Saint-Mathieu de Quimper complètent la vénérable rangée des chanoines.....

Nous entrons dans l'Eglise, accompagnés par le grave chant de l'orgue. Le célébrant est assisté à l'autel par M. Seznec, son ancien vicaire, et par M. Pierre Morvan, jeune sous-diacre, son neveu. M. Livinec est le maître des cérémonies ; c'est dire avec quelle infaillible régularité elles ont été accomplies.

† †

Le diacre a fini de chanter : « Bienheureux ceux qui écoutent la parole de Dieu et la gardent dans leurs cœurs », et cette parole, c'est maintenant le pontife lui-même qui va la distribuer à ses ouailles. Oh ! le bel auditoire qui remplit, en rangs serrés, tous les recoins de l'église, où toutes les familles de la paroisse sont représentées et où se mêle aussi cette foule de membres de la « colonie », si fidèles à Roscoff et à son recteur. N'est-ce pas ce spectacle qui inspire à Monseigneur le choix du texte évangélique : « Je suis le bon Pasteur : je connais mes brebis et mes brebis me connaissent », dont son discours ne sera que le fidèle commentaire ? Je renonce à en faire une de ces analyses qui défloren tout. Avec quelle hauteur de doctrine, relevée encore par la cordiale et lumineuse simplicité de l'expression, qui la rendent accessible à tous, il fit resplendir la beauté des paroles divines ! C'était Notre-Seigneur qui semblait définir lui-même la grandeur et la mission du sacerdoce. Le bon Pasteur connait ses brebis ; chaque jour il étudie leurs besoins et se dévoue à les servir : il leur distribue le Corps de Dieu, la parole

de Dieu, le pardon de Dieu : il donne sa vie pour ses brebis, peu à peu et en détail dans les circonstances ordinaires, en visitant les malades, en instruisant les âmes, en créant des ressources pour ses pauvres, avec lesquels il partage tout ce qu'il peut posséder, en réparant et ornant l'église, la maison de tous ; prêt à donner sa vie même, s'il le faut, si les temps reviennent, pour toujours annoncés par Jésus à son Eglise terrestre, où il faut être martyr.

Le prêtre n'est pas un mercenaire, ni un fonctionnaire : *Pro Deo legatione fungimur*. C'est de Dieu qu'il a reçu ses pouvoirs ; il est le continuateur et l'organe vivant de Jésus : il n'a pas d'autre maître, et si une autorité inférieure à celle-là essaie de briser son zèle, fût-ce par la perspective de la misère, il sacrifiera tout à la nécessité de conserver son indépendance spirituelle pour le bien des âmes...

Ainsi c'était l'Esprit-Saint, en l'apôtre saint Jean, qui semblait tracer le tableau idéal de ce que doit être la vie du prêtre, et l'Evêque invitait les fidèles à constater eux-mêmes avec quel zèle le vénéré jubilaire avait réalisé cet idéal. Depuis trente-six ans il dirigeait cette paroisse, congédiant d'un sourire les honneurs qui s'étaient offerts à lui ; c'était là sa part d'héritage qu'il ne croyait pas qu'on pût abandonner. Quand Dieu créa ce cœur de pasteur, il y mit tout d'abord la bonté, et dans cette terre heureuse la fleur divine s'est épanouie depuis soixante-seize ans. La porte de son presbytère n'est jamais fermée : c'est la maison de tous ; sur les routes le peuple, les enfants courent à lui : la douceur de son regard, la tendresse de son éternel sourire et toute sa démarche exercent une séduction qui en fait le conquérant des cœurs. Et, après avoir félicité les paroissiens d'avoir si bien su le retenir par leur affection et leur docilité religieuse, l'Evêque demande lui-même à Dieu, dans une prière saisissante, qu'il leur conserve bien longtemps encore un tel père ; puis, quand le bon serviteur aura été invité à venir recevoir sa récompense, que de son tombeau, fidèlement visité, il continue à leur parler toujours par le long souvenir qu'il aura fixé dans les esprits et les saintes habitudes qu'il aura créées dans les âmes.....

On reprit alors les saintes cérémonies, et il nous fut donné d'entendre des mélodies et des chants dont furent ravis les plus incompétents eux-mêmes. C'est que la schola, que dirigeait M. Clech, professeur à Saint-Pol, avait été longtemps exercée par M. Cléac'h, le vicaire organiste de Roscoff. M. Carbonnier, organiste de Saint-Pierre de Montmartre et M. Debroux, lauréat du Conservatoire, avaient d'ailleurs voulu apporter à cette solennité, pour l'Offertoire et l'Élévation, le concours de leurs beaux talents.

† †

A la rentrée au presbytère, Monseigneur se laissa longuement assiéger par la population qui ne lui redonna sa liberté que quand chacun eut baisé son anneau et reçu sa bénédiction.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Puis on alla dîner dans la grande salle de l'hôtel Talabardon. Il le fallait bien, tant les invités étaient nombreux ! D'ailleurs, même à Roscoff, il n'y a pas de famille plus chrétienne, et M. Talabardon ne craint pas d'étonner et peut-être d'écarter les touristes sceptiques, en étalant dans sa maison les tableaux qui disent sa foi vaillante.

On attendit avec un peu d'impatience le régal des toasts. En pareil jour, il convenait que les poètes se fissent entendre d'abord : M. L. Leroux, aumônier du Calvaire de Landerneau, célébra en nobles strophes « les cheveux blancs du Prêtre » ; la muse bretonne de M. Léon, recteur de Cléder, préféra le petit vers ailé et rapide, dont les flèches semblaient parfois vouloir mordre et ne faisaient que des caresses. M. Queynec, recteur de Plougasnou, nous servit un original et cordial couplet.

M. le chanoine Morvan se lève alors ; sa voix tremble un peu, mais de cette émotion qui inspire la plus délicate éloquence, et fait transparaître le fond du cœur. Il remercie Monseigneur d'avoir voulu lui donner ce précieux témoignage de son affection et d'avoir réjoui sa population, si chrétienne et si dévouée. Il repousse les éloges, et demande des prières pour que sa vieillesse s'achemine vers Dieu. Il regrette l'absence de deux amis très chers, retenus au loin par le deuil : M. le comte de Mun, l'illustre défenseur de toutes les saintes causes, qui continue si vaillamment par la plume les combats qu'il ne peut plus, pour un temps, soutenir par la parole, et dont la vie et les œuvres sont à Roscoff la plus efficace des prédications ; puis Mgr Dulong de Rosnay qui fut pour lui, depuis sa première jeunesse sacerdotale, un frère et l'autre moitié de son âme. Il dit sa reconnaissance à M. le comte de Guébriant d'avoir bien voulu accepter son humble invitation puis, après un salut fraternel aux vieux amis du Séminaire qui sont là rayonnant de son bonheur, sa pensée s'envole, avec une prière, vers ceux qui sont partis.....

M. d'Herbais lit alors une lettre de M. de Mun qui « apporte à son pasteur très aimé le tribut de son respect et de ses vœux. » Qu'il eût voulu assister à cette fête ! car « dans les tristes jours que traversent l'Eglise et la France, alors que s'amassent contre la religion, contre ses ministres et contre le peuple chrétien toutes les menaces de la persécution, c'est le plus réconfortant des spectacles, et le gage de l'indestructible attachement, qui continueraient, si ces menaces se réalisaient, à unir, sur cette terre de Léon, les fidèles à leurs pasteurs ».

M. de Guébriant réclame, au nom du canton, le droit d'offrir ses hommages au prêtre et à l'ami dont les vertus ont, depuis longtemps, franchi les limites de sa paroisse. Que si son humilité souffre aujourd'hui, qu'il s'y résigne enfin : on s'est assez tu pendant cinquante ans..... Je sais que le privilège d'une plus grande jeunesse et la clémence de M. Morvan ont seuls préservé l'humilité de M. de Guébriant de subir une épreuve semblable. L'ardeur de sa foi et l'éclat de son mérite ne sont pas cantonnés à Saint-Pol, et

l'on sait en particulier qu'après avoir comblé sa ville, sa générosité, héritière des traditions paternelles, offre aux œuvres chrétiennes de Roscoff les plus vitales ressources.

Alors Monseigneur, qui prend sa part de père à la joie de tous, se lève à son tour : il félicite le Recteur d'avoir su grouper autour de lui de si chaleureuses sympathies ; avec abandon, il confie à ses enfants ses tristesses et ses angoisses d'Evêque, dont il est obligé de garder souvent pour lui le secret. Le spectacle d'aujourd'hui et les affections dont il se sent enveloppé lui sont un précieux réconfort, et, ainsi soutenu, il se sent prêt à toutes les luttes que réserve l'avenir, — et pour lesquelles les ressources de lumière et d'énergie ne sont pas en lui sur le point de défaillir.

† †

Le soir, en quittant Roscoff, nous entendons sonner les glas funèbres qui annoncent le service du lendemain. Les morts ne seront pas oubliés ; les affections chrétiennes ne s'ensevelissent pas dans le tombeau, et demain l'église se remplira encore, afin de prier avec le pasteur pour ceux dont il a consolé et sanctifié les derniers moments.

Et maintenant, cher et vénéré M. Morvan, au revoir. Pour croire à vos soixante-seize ans, nous avons dû faire aujourd'hui un acte de foi : nous attendons avec patience et certitude vos noces de diamant. •••

Les cheveux blancs du Prêtre.

Pièce lue à Roscoff en l'honneur du Cinquantenaire de prêtrise de Monsieur le Chanoine MORVAN, recteur de Roscoff, et de Monsieur l'Abbé TANGUY, recteur de Plougoulm.

6 Septembre 1904 — 14 Juillet 1904.

De toutes les beautés que le Roi de la terre
Fait naître sous nos toits ou mûrir dans nos champs,
De toutes les splendeurs — ô sublime mystère —
Il n'est rien de plus beau qu'un prêtre aux cheveux blancs.

Quand pour Dieu, son Seigneur, à cet âge où tout brille,
Un mortel a quitté l'objet de ses amours,
Oubliant tout, parents, amis, honneurs, famille,
Changeant en jours de pleurs les plus beaux de ses jours;

Quand il a tout donné pour se donner lui-même,
Plus grand dans son oubli qu'un autre en sa splendeur ;
Quand il a consacré son corps au Dieu qu'il aime,
Et reçu de Jésus, en retour, cœur pour cœur ;

Quand, au jour de sa mort aux ambitions folles
Etendu sur la dalle et fort de son néant,
L'Evêque a dit sur lui les sublimes paroles
Qui font de l'homme un prêtre et de l'humble un géant !

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Puis, quand il a veilli pur de toute souillure,
Roi par le sacerdoce et par les ans nombreux,
Joignant les dons de grâce aux dons de la nature,
La charité des saints au courage des preux ;

Alors des cheveux blancs ombragent cette tête
Et de ce mont royal dominant tous les monts,
Un peu de neige vient blanchir le noble faîte
Tandis que sous ses pieds rugissent les démons.

Dieu lui met sur le front une illustre couronne
— Celle qui seule encor garde sa majesté —
Car aujourd'hui toute autre un jour l'ôte ou la donne :
Que de rois sans sujets, de princes sans cité.

Oh ! oui, les cheveux blancs, plus forts que la tempête,
Ne craignent pas les cris d'un vil peuple égaré :
Pour ravir la couronne, il faut prendre la tête,
Et le front d'un veillard, d'un pasteur est sacré.

A son aspect ses fils, enfants, époux et mères.
Se découvrant, parfois se mettent à genoux.
Et lui, tout en disant les psaumes du Bréviaire,
Lève sa main au Ciel d'où Dieu les bénit tous !

Que de fois la douleur a reçu son obole !
Que de nuits sans repos au chevet des mourants !
Il fut la main qui donne et la voix qui console,
Montrant l'Eternité s'ouvrant après le temps !

Son existence est douce ; il travaille avec joie
Le champ que le Seigneur a mis entre ses mains ;
Veillant sur son bercail et dirigeant sa voie
A travers les écueils et les soucis humains.

Aussi quand sonnera pour lui la dernière heure,
La tristesse et la peine empliront le hameau ;
Tous ses enfants viendront prier à sa demeure.
Et leurs pleurs germeront en lis sur son tombeau.

Mais Dieu qui seul punit et qui seul récompense,
Comme il avait jadis donné les blancs cheveux,
Au serviteur fidèle à garder l'alliance
Près de lui préparait un trône dans les cieux.

L.-M. Leroux,
Prêtre.

Quimper. — **Retraite des Tertiaires**, *du 11 au 17 Septembre.* — 29 paroisses, 68 retraitantes : Scaër, 7 ; Plouhinec, 7 ; Pont-l'Abbé, 6 ; Plogonnec, 6 ; Quimper, 5 ; Pluguffan, 3 ; Cléden-Cap-Sizun, 2 ; Melgven, 2 ; Saint-Nic, 2 ; Guengat, 2 ; Plonévez-Porzay, 2 ; Ergué-Armel, 2 ; Ergué-Gabéric, 2 ; Fouesnant, 2 ; Landudec, 2 ; Coray, 1 ; Dinéault, 1 ; Le Juch, 1 ; Trégarvan, 1 ; Saint-Goazec, 1 ; Briec, 1 ; Douarnenez, 1 ; Plogastel-Saint-Germain, 1 ; Beuzec-Conq, 1 ; Ploaré, 1 ; Beuzec-Cap-Sizun, 1 ; Kerlaz, 1 ; Pouldergat, 1 ; diocèse de Vannes, 3.

Séparation de l'Eglise et de l'Etat. — A propos de l'enquête ouverte par le *Figaro* sur les conséquences de la séparation éventuelle de l'Eglise et de l'Etat, Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon interrogé par le journal parisien a écrit la lettre suivante :

Saint-Pol-de-Léon, 26 août.

Mon cher monsieur,

Il est bien difficile et bien délicat de répondre aux questions que vous me posez au sujet de la rupture avec le Vatican ; cependant, puisque vous paraissez y ajouter une certaine importance, je veux vous dire ma pensée, étant bien entendu que les évènements peuvent la modifier, et que je parle surtout au point de vue de mon diocèse.

Comment vivra l'Eglise ? Elle vivra de la charité des fidèles. Actuellement, une association, fondée dans mon diocèse, fournit à peu près 50,000 francs à mes cent prêtres privés de leur traitement. J'ai confiance que, si la persécution s'aggrave, cette association prendra plus de développement, et qu'elle me permettra, à la rupture du Concordat, de faire pour tous mes prêtres employés dans le ministère ce que je fais, aujourd'hui, pour environ le quart d'entre eux.

Ces demi-traitements, avec les secours en nature qui leur viendront de leurs paroissiens, leur permettront de vivre sans avoir à subir de trop lourdes privations.

Comment l'Eglise s'organisera-t-elle ? Au point de vue canonique, elle est tout organisée ; et je ne vois pas qu'il y ait de grandes modifications à introduire dans son fonctionnement.

Au point de vue des ressources matérielles, je crois préférable l'organisation par diocèse. La vie du prêtre étant assurée, ou à peu près, par la méthode que je viens d'indiquer, il restera à pourvoir à une habitation presbytérale et à un local convenable pour les exercices du culte ; or, ces charges, je les laisse entièrement au groupe paroissial. Il est juste, en effet, que les catholiques qui voudront participer aux bienfaits de la religion contribuent, chacun dans une certaine part, aux frais du culte. Les groupes qui n'auront pas les ressources nécessaires pour cela seront attachés à d'autres groupes, où ils seront admis aux offices et aux sacrements de l'Eglise.

Les conséquences de la séparation seront la perte totale de la foi pour un certain nombre d'âmes, aujourd'hui hésitantes ; mais cette même foi se fortifiera notablement dans beaucoup d'autres. Nous serons moins nombreux, mais nous serons plus forts.

L'Eglise, n'étant plus protégée par l'Etat, sera ou tolérée, et dans ce cas le bien pourra se faire encore dans une large mesure, ou bien elle sera persécutée, et alors ce seront des luttes intestines sans trêve ni repos, le triste état d'une nation dont une partie veut dévorer l'autre. Et par là vous avez ma pensée sur la formule : *l'Eglise libre dans l'Etat libre*. Cette formule qui sourit à plusieurs est, à mon avis, une véritable utopie. L'Eglise, en effet, sera toujours, quoi qu'il arrive, une grande puissance dans l'Etat. Il faudra : ou se la concilier par la bienveillance et la protection, ou lui faire la guerre pour paralyser son action. Pratiquement parlant, je ne vois pas d'autre alternative.

Que penser du projet de séparation accepté par la Commission ? En deux mots, j'estime que, sous quelques apparences de liberté, il constitue le code pratique de l'asservissement de l'Eglise en France ; les catholiques y sont traités avec une rigueur dont on oserait à peine user à l'égard d'une société de malfaiteurs.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Je ne crois pas que, pour profiter de quelques avantages qu'il semble promettre, il y ait lieu d'accepter dans la pratique les lourdes charges qu'il déguise assez mal.

Voilà, cher monsieur, ma réponse aux questions posées ; cette réponse m'est tout à fait personnelle et n'engage pas d'autre responsabilité que la mienne.

Me permettez-vous d'ajouter un simple mot ? A mon avis, la presse catholique devrait en ce moment provoquer dans toute la France un immense mouvement en faveur d'un referendum sur la question de savoir si *oui* ou *non* nos gouvernants doivent rompre le Concordat.

Tous les électeurs, les pères et les mères de familles seraient appelés à y prendre part.

François-Virgile,
Evêque de Quimper et de Léon.

Le *Figaro* fait précéder la lettre de Mgr Dubillard de cette appréciation à laquelle nous ne contredirons pas : « L'Evêque de Quimper envisage l'avenir avec tranquillité. Il sent autour de lui un clergé habitué aux épreuves et des fidèles dont le zèle ne cesse de se manifester. Il ne craint rien et nous le prouve. »

Rennes. — **Maison de famille recommandée aux parents chrétiens.** — Le nombre des jeunes gens qui fréquentent, à Rennes, les cours des Facultés de Droit, de Médecine et des Sciences étant considérable, M. l'abbé Lodin de Lépinay, prêtre du diocèse, a pensé rendre service aux parents chrétiens en établissant une maison de famille.

Un immeuble, situé faubourg de Fougères, 25, près de l'Institution Saint-Vincent, réunit tout ce que l'on peut désirer dans ce but. Le quartier est sain, tranquille, bien habité ; la maison vaste, voisine de la Salle Duguesclin, se trouve entre une cour plantée et un grand jardin. Un tramway permet de se rendre rapidement au centre de la ville et aux diverses Facultés.

Le prix de la pension sera fixé à 90 francs par mois ; on trouvera aussi des chambres à 15 francs par mois. D'autres plus spacieuses, et meme doubles, seront d'un prix plus élevé. Une surveillance exacte sera exercée sur les entrées et les sorties. On pourrait recevoir les étudiants ecclésiastiques.

N. B. Des renseignements plus précis seront envoyés aux personnes qui en feront la demande à M. l'abbé Lodin de Lépinay, 5, rue des Fossés, Rennes.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Saint-Père continue à recevoir chaque jour, entre les audiences « rotales » données aux Préfets et Secrétaires des Congrégations Romaines, de nombreux personnages et groupes de fidèles de divers pays.

Comme nous le disions, les pèlerins de la « France du Travail »

et du « Sillon » — au nombre de 1430, dont un tiers d'ouvriers — ont été reçus, le 8 Septembre, non dans la cour della Pigna, mais, à cause de la pluie menaçante, dans la grande salle des Béatifications.

Aux adresses de Mgr Germain, archevêque de Toulouse, et de M. Léon Harmel, Pie X a répondu en italien ; puis un maître de chambre a lu la traduction française du discours. Le Pape remercie d'abord les pèlerins d'être venus si nombreux « réconforter par leur présence le successeur de Pierre » ; il dit combien il est touché de l'hommage de leur fidélité et de leur dévouement, qui se manifestent non seulement par des paroles, mais encore par des actes. « Nous sommes heureux, dit-il, que vous mettiez en pratique, dans l'action populaire chrétienne, les enseignements du Saint-Siège apostolique, qui sont ceux-là mêmes de l'Evangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Notre satisfaction s'accroit encore de ce que vous prenez pour base de toutes vos œuvres, comme on Nous assure, la sainte crainte de Dieu, l'observation de sa loi divine, la pratique des vertus chrétiennes et la fréquentation des sacrements. — Soyez-en bien persuadés, très chers fils : si ce n'est pas le Seigneur qui bâtit la maison, c'est en vain que travaillent ceux qui mettent pierre sur pierre pour l'édifier..... »

Le Souverain Pontife rappelle la grandeur et la prospérité de la France aux époques où elle « méritait le titre glorieux de fille ainée de l'Eglise et exerçait à travers le monde entier les bienfaits de son influence », puis il ajoute : « L'Eglise fut toujours heureuse d'applaudir amoureusement à cette gloire. Faut-il vous le répéter, très chers fils ? Cet amour du Saint-Siège pour votre pays, il est toujours et malgré tout vivant dans Notre cœur. Et si elle est nécessaire, Nous accepterons encore la souffrance pour assurer le bien et la grandeur de votre patrie. »

Le Saint Père termine en exhortant les représentants de la France catholique à se « tenir toujours plus étroitement attachés à l'Eglise », afin de « hâter le retour de jours moins tristes et moins agités ».

La réception se termina par la bénédiction apostolique.

Le soir, un banquet eut lieu au Belvédère, sous la présidence de Son Em. le cardinal Martinelli. On y acclama avec enthousiasme le Pape, l'Eglise et la France que les catholiques ne séparent pas dans leurs prières, leurs vœux et leurs invincibles espérances.

— Dimanche 11 Septembre, le Pape a reçu en audience spéciale 600 membres du *Sillon*, présentés par le cardinal Vivès y Tuto. Marc Sangnier a lu une adresse dans laquelle, après avoir déclaré que la société actuelle ne peut se passer de la force divine que le Christ a apporté au monde et qui « se trouve dans le catholicisme », il ajoute :

« Nous n'avons nullement la prétention injustifiée de solliciter

Archives diocésaines de Quimper et Léon

de Votre Sainteté une préférence exclusive pour les méthodes propres du *Sillon*, ni une confirmation formelle de notre confiance en l'avenir de la démocratie en France. Nous tenons seulement à déclarer devant vous que nous savons qu'aucun but humain, qu'aucune préférence particulière ne doit jamais dominer les divines nécessités de la grande unité religieuse catholique..... »

Le Saint-Père a répondu avec la plus paternelle bonté, félicitant « ses chers jeunes gens d'avoir su concevoir des pensées aussi nobles » et de se « montrer capables d'actions aussi généreuses », puis il conclut en ces termes : « Restez fidèles à votre bannière, et la promesse de l'Evangile s'accomplira en vous, et vous régnerez ; *ne craignez pas, petit troupeau*..... Ne vous laissez pas décourager si tous ceux qui professent les mêmes principes catholiques ne s'unissent pas toujours avec vous dans l'emploi des méthodes qui visent à un but commun à tous et que tous désirent atteindre. Les soldats d'une puissante armée n'emploient pas tous les mêmes armes ni la même tactique ; tous, cependant, doivent être unis dans la même entreprise, maintenir un esprit de cordialité fraternelle et obéir promptement à l'autorité qui les dirige. Que la charité du Christ règne donc entre vous et les autres jeunes gens catholiques de la France. Ils sont vos frères ; ils ne sont pas contre vous, mais avec vous. Quand vos forces se rencontrent sur le même terrain, soutenez-vous les uns les autres, et ne permettez jamais qu'une sainte rivalité dégénère en une opposition inspirée par les passions humaines ou par des vues personnelles et peu élevées. Il suffit que vous ayez tous une même foi, une même pensée, une même volonté et la victoire vous sera donnée. Recevez-en comme gage la bénédiction apostolique. »

Le Pape donne alors sa bénédiction solennelle.

***

Un congrès international de la « Libre Pensée » doit se tenir à Rome, les 20, 21 et 22 Septembre. C'est un défi à Dieu et à son Eglise, un affront au Pape prisonnier au Vatican, et ce sera l'occasion de blasphèmes sans nombre. A ce congrès la Bretagne sera représentée et même hélas ! notre Finistère : le conseil municipal de Brest y envoie un de ses membres... aux frais des contribuables.

Prions pour détourner de notre pays le châtiment de ces insultes prodiguées à Jésus-Christ et à son Vicaire.

FRANCE. — **La Séparation de l'Eglise et de l'Etat.** — Le Convent maçonnique de 1904, qui tient actuellement ses réunions annuelles, est d'avis que le Parlement devra, dès cet hiver, poursuivre en même temps la séparation de l'Église et de l'État et la loi sur les retraites ouvrières.

Cette décision des Loges sera pour les membres du Bloc un ordre, comme toujours docilement suivi. On peut donc s'attendre à voir venir, tôt après la rentrée du 18 Octobre, la discussion du projet de loi déjà élaboré par la Commission.

La curée. — Un journal peu suspect de tendresse pour les Congrégations, le *Cri de Paris*, évalue à *17 millions* les bénéfices que vont réaliser les liquidateurs et avocats des liquidateurs des Congrégations dissoutes. « La somme, ajoute-t-il, sera partagée au prorata des grades et des galons ».

L'immortalité de l'âme et l'Église catholique. — « On avait paru croire que, grâce aux merveilles chaque jour accumulées de l'industrie, aux délices dont on parait la terre, l'âme humaine séduite oublierait son immortalité. Eh bien, malgré tous ces enchantements de la terre enrichie par l'art humain, cet instinct de la vie immortelle proteste, il se réveille comme en sursaut. L'homme cherche son lien, non seulement avec l'humanité vivante, mais avec l'éternelle cité.

« Les prolétaires eux-mêmes sentent que vous auriez beau les couvrir d'argent et d'or, il leur manquerait encore quelque chose. Leur âme est bien souvent plus grande que celle des rois, ils le savent ; il ne leur suffit pas de porter ici la couronne, ils veulent régner dans l'éternelle vie.

« Qu'est-ce que l'instinct de l'immortalité, si non une vie morale qui, accumulée dans le présent, déborde dans l'avenir ?

« N'espérez pas, par aucune satisfaction politique, par aucune combinaison sociale, tromper ce sentiment ; il porte avec lui-même sa démonstration ; c'est l'axiome d'une science supérieure. On l'étoufferait aujourd'hui, il renaîtrait demain.

« Ni la ruse, ni l'habitude ne font seules la force de l'Eglise romaine. Sa puissance, c'est cet appât invincible d'immortalité, source toujours renaissante de l'éternelle religion. L'Eglise semble avoir conservé, elle seule, au milieu du monde civil, l'antique formule de l'évocation de l'âme hors du sépulcre. Toute la force de la réaction ultramontaine est là.

Ainsi parlait Quinet (t. II, p. 287), laïque de l'ancienne marque. Par où l'on voit combien est dégénéré le laïcisme du XX^e^ siècle, pour qui tout est matière, transformation, néant.

BIBLIOGRAPHIE

Cours de sociologie pratique. — Tous ceux qui ont suivi avec sympathie cette première tentative apprendront avec plaisir que la *Chronique du Sud-Est* vient de faire paraître un compte rendu des travaux de la semaine.

Les résumés des cours ont été revus par les professeurs : MM. les abbés de Pascal et Antoine : *la Propriété* et *le Travail*. MM. Duport, Glas et Durand : *les Œuvres agricoles*. M. Max Turmann : *les Œuvres postscolaires*. M. Martin Saint-Léon : *l'Association professionnelle*. M. Boissard : *les Retraites ouvrières*.

Pour compléter ces cours, des articles sur la physionomie générale des séances, les résumés des trois réunions générales du soir, le texte de l'allocution prononcée par Mgr Dadolle, recteur des Facultés catholiques.

L'exemplaire, franco, **1 fr. 50.** Mandat ou timbres à M. l'Administrateur de la *Chronique du Sud-Est*, 10, quai Tilsitt-Lyon.

Le Catholicisme dans les temps modernes, tome premier, *ses résistances* (le Concordat, les événements, les doctrines), par l'abbé C. Gibier, curé de Saint-Paterne, à Orléans, in-8° écu. 4.00. (P. Lethielleux, éditeur, Paris.)

La première partie des importantes Conférences de M. Gibier sur « Le Catholicisme dans les temps modernes » vient continuer dignement la série des ouvrages du même auteur si heureusement commencée. Le succès de ces ouvrages est dû non neulement à la notoriété de l'auteur, dont la paroisse modèle fait l'admiration de tous, mais plus encore assurément à sa manière neuve et actuelle de présenter les choses. Dans le volume que nous annonçons aujourd'hui, on retrouvera les qualités maîtresses de l'auteur avec un attrait de plus, parce qu'il s'agit de sujets malheureusement trop à l'ordre du jour... « Dans ces conditions, deux périls sont à craindre, dit l'auteur. Je risque ou de trop dire ou de ne pas dire assez, et deux vertus me sont également nécessaires : la prudence et le courage..... Je veux faire ce qui est possible pour éviter des témérités de langage ; mais en même temps je serai courageux. J'aborderai franchement les nombreux malentendus qui existent entre l'Eglise et ce siècle ; les erreurs qui encombrent en ce moment tant d'intelligences sur la vérité des choses religieuses. Sans faiblesse je dirai ce qui est bien, je flétrirai ce qui est mal. » Ce programme, l'auteur l'a rempli admirablement : l'on a du plaisir à étudier avec lui dans un exposé sobre et méthodique les vicissitudes du Catholicisme dans les événements du XIX° siècle..... M. l'abbé Gibier sait mettre à la portée de toutes les intelligences les doctrines antireligieuses et antisociales du XIX° siècle et en faire saisir le côté défectueux. Même en ce qui concerne le rationalisme et le panthéisme allemands, les lecteurs les plus prévenus seront charmés de la netteté et de la précision de la langue de l'auteur. Nous serions bien étonnés si ce nouveau volume de M. Gibier n'obtenait pas un succès plus grand encore que ses aînés

---

L'ACTION POPULAIRE. — Emmanuel Rivière. — **Syndicats et Commissions mixtes.** — Récit vivant, parce qu'il est vécu tous les jours, des étapes par lesquelles l'expérience a conduit un ingénieur, un industriel à reconnaître la nécessité des *Commissions mixtes*

— Pierre Déré. — **Professions et Métiers.** — IV. — **Le Typographe.** — Œuvre d'un *professionnel*, qui connaît par expérience cet aristocratique ouvrier : sa vie intime, et sa vie d'association. (Fédération des Travailleurs du Livre, Syndicat des Petits-Carreaux).

L'exemplaire : **0,25** centimes. — L'abonnement à la troisième série (N° 25 à 48) : **5** francs.

S'adresser à M. Lamblin, 15, rue d'Angleterre, Lille.

Librairie J. SALAUN, Quimper.

« Rome »

Sommaire du n° du 8 Septembre 1904.

Texte : La rupture. — Exposé documenté de la rupture des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et le gouvernement français. (Texte français officiel du *Livre Jaune* publié par le Saint-Siège). — Les Thermes de Caracalla et de Dioclétien. — L'anniversaire du couronnement. — Le peuple de Rome au Vatican. — Dom Sébastien Wyart, abbé général des Trappistes. — Chronique. — Notre souscription pour le denier de Saint-Pierre. — L'action catholique sociale en Italie.

Illustrations (8) : Monuments et groupes (une audience populaire au Vatican).

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

19e année. Vendredi 23 Septembre 1904. N° 39.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — XXIVe Pèlerinage du Diocèse de Quimper et de Léon à Notre-Dame de Lourdes.

II. — Avis aux abonnés

III. — *Chronique du Diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Communiqué de l'Evêché ; Nominations dans le clergé ; Combrit : Pardon de N.-D. de la Clarté ; Jeunesse catholique bretonne : Déclaration du Comité Provincial.

IV. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 25 Septembre. — 18e Dimanche après la Pentecôte. Office du jour ; semi-double. Vert.

Vêpres du Dimanche, avec mémoire du suivant et les Suffrages communs.

Lundi, 26. — S. Cyprien et Ste Justine, Martyrs, Simple. — Ou Office votif des Saints Anges ; semi-double. Blanc.

Mardi, 27. — S. Cosme et S. Damien, Martyrs. Semi-double. Rouge.

Mercredi, 28. — S. Wenceslas, Martyr. Semi-double. Rouge.

Jeudi, 29. — S. Michel, Archange. Double de 2e classe. Blanc.

Vendredi, 30. — S. Jérôme, Confesseur, Docteur. Double. Blanc.

Samedi, 1er Octobre. — S. Remi, Evêque. Double-majeur. Blanc.

Dimanche, 2. — 19e Dimanche après la Pentecôte. Solennité du Saint Rosaire.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Plougastel-Daoulas . . . . . du 23 au 30 Septembre.
Scaër . . . . . du 1er au 6 Octobre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

XXIVe PÈLERINAGE DU DIOCÈSE DE QUIMPER & DE LÉON

à Notre-Dame de Lourdes

11-17 SEPTEMBRE 1904

Verrons-nous, l'année prochaine, le 25e Pèlerinage ? Pourrons-nous, l'année prochaine, célébrer notre Jubilé aux pieds de la douce Madone de Massabielle ? Hélas ! l'horizon est bien sombre !... C'est ce que rappelait M. l'Archiprêtre de la Cathédrale de Quimper, dans sa circulaire du 26 Juillet dernier, quand il invitait les pèlerins à venir nombreux prendre part à ce 24e Pèlerinage. « En cette année du cinquantenaire de la promulgation du dogme de l'Immaculée Conception, disait-il, il faut que nous allions à Lourdes plus nombreux et plus fervents que jamais, chanter les gloires de la Vierge Marie si douce et si puissante; et lui demander de bénir et de protéger notre France, de lui garder sa foi et sa fidélité à Jésus-Christ, le Divin Rédempteur. L'heure est bien critique : toutes les puissances de l'Enfer sont coalisées pour détruire notre sainte Religion. Recourons donc, avec la plus grande confiance, à la Mère de Dieu qui est aussi notre Mère. Elle est l'ennemie de Satan, et sa mission a toujours été de le combattre et de le vaincre. *Ipsa conteret caput tuum.* Elle est donc notre suprême espérance, *spes nostra !* »

Ces paroles furent entendues : jamais le Diocèse ne fournit un si grand nombre de pèlerins. Plus de 3.000 — exactement 3.146 — étaient inscrits sur les registres du Comité, assez à temps pour organiser un cinquième train.

†

Le dimanche donc, 11 Septembre, une grande animation se faisait remarquer dans les villes d'ordinaire si calmes de Quimper et de Landerneau, surtout dans cette dernière..... Quel est ce défilé qui se dirige vers la gare ? Quelles sont ces bonnes gens si affairées, munies de valises et de paniers ? Que signifient cette agitation, cette hâte, cette inquiétude, ces conversations bruyantes : « Vite, ma chère, hâtons-nous ; plus vite donc ! Mon Dieu ! si le train partait sans nous ! » — « Mais non, mais non, tranquillisez-vous ; nous avons encore une heure à attendre, » reprend avec calme un bon abbé conducteur, entouré de paroissiens plus graves ; « tranquillisez-vous et surtout ne vous fatiguez pas ! » Mais ces paroles n'apaisent pas beaucoup la hâte fiévreuse ; la foule continue à affluer anxieuse et pressée vers l'entrée de la gare. Le bon abbé avait raison, on a encore du temps. La preuve, c'est que les portes restent obstinément

closes, une bonne demi-heure, devant les foules entassées. Qu'est-ce donc que ce mouvement inusité ? C'est le Pèlerinage du Diocèse de Quimper qui s'en va à Lourdes. Oh ! personne ne s'en étonne ! C'est d'un regard bienveillant, ou plutôt d'un regard de pieuse envie, que l'on suit ces caravanes. C'est ce regard bienveillant que nous allons rencontrer partout dans les gares du parcours : voyageurs ordinaires, employés des chemins de fer, tous nous témoigneront de la sympathie et de l'intérêt. Qui n'a eu désormais un parent, un ami, pour lui parler des joies du voyage et des délices de Lourdes ?

Enfin ! les portes s'ouvrent devant l'impatience des pèlerins. Les employés affairés prennent connaissance du billet de Lourdes dont on s'est à l'avance pourvu. Mais comment vont-ils faire pour arranger cette multitude ? Oh ! ne craignez rien ; ce beau désordre de l'extérieur va disparaître, une fois que l'on se trouvera sur la voie.

Nous voyons là de vieilles paysannes qui jamais de leur vie n'ont quitté, pour ainsi dire, le clocher de leur village, qui jamais n'ont mis le pied dans un compartiment de chemin de fer. En un instant, sans heurt et sans récrimination, tout ce monde trouve son train, son compartiment, sa place, parmi les connaissances et les amis de la même paroisse et du même « pays ».

Quels sont donc les sergents de cette pieuse mobilisation ? Les prêtres, disséminés par ci, par là, les prêtres à la tête de leurs groupes paroissiaux. Ce qui procure, en effet, le succès de nos pèlerinages diocésains, c'est la présence du clergé, et nous profitons de l'occasion pour remercier chaleureusement les prêtres de paroisses, qui mettent tant de zèle à assurer la beauté de ces manifestations religieuses en venant eux-mêmes y prendre part. Nous pourrions citer tels et tels qui se trouvaient entourés d'une centaine de paroissiens, tels et tels qui ont réussi à entraîner dans le mouvement des régions jusqu'ici réfractaires ; mais leur modestie ne trouverait pas son compte, si on les citait à l'ordre du jour. Elles sont donc rares désormais les paroisses qui ne fournissent pas un certain contingent à notre pèlerinage, et le bon Dieu en soit loué ! Nous avons besoin, tous, tant que nous sommes, de toucher du doigt le surnaturel pour ranimer notre foi, dans ce siècle de raison à outrance et de septicisme. Nous avons besoin aussi, nous autres Bretons, de constater que nous ne sommes pas des isolés pour la Foi, sur la belle terre de France. Or, où plus qu'à Lourdes, pourrons-nous coudoyer cette foi ardente, proclamée par toutes les bouches de l'univers ? Quiconque a pris part, au milieu d'une foule innombrable, à un de ces Pèlerinages où tous, confondus sans tumulte, élèvent comme un pur encens leurs cantiques vers le ciel ; quiconque a entendu cet *Hosanna* triomphant et a participé à ce *Sursum corda !* de tout un peuple ; quiconque a été témoin de l'émotion, du saint enthousiasme et

Archives diocésaines de Quimper et Léon

des larmes pieuses de cette multitude transportée en quelque sorte au-dessus de cette terre et semblant avoir une vision anticipée du ciel, a compris que, s'il est bon de prier chez soi et en sa paroisse, il n'est pas moins bon de prier dans des conditions, où, selon le témoignage des pèlerins, on se sent comme enveloppé de surnaturel. Tout cela, les prêtres bretons le savent ; ils ont vu le bien procuré à leurs paroissiens par ces Pèlerinages, et voilà pourquoi ils les encouragent et les favorisent, sous l'impulsion d'ailleurs de notre Evêque si éclairé.

Encore une fois donc, merci à ces prêtres si zélés, car c'est grâce à leur collaboration que tout se passe si bien et avec tant d'ordre.

Les prêtres des paroisses, curés, recteurs et vicaires, voilà les officiers de la pieuse mobilisation qui va conquérir au pays de Marie, aux roches de Massabielle, les grâces nécessaires au salut de l'Eglise, de la France et de la famille.

Chaque pèlerin a donc rapidement trouvé la place qui lui a été assignée ; les cantiques, les insignes sont distribués ; le Sacré-Cœur s'épingle sur les poitrines : nous voilà désormais enrôlés pour quelques jours dans la sainte Milice de la prière et de la pénitence.

« Pénitence ! Pénitence ! Pénitence ! » disait Marie à Bernadette. Ce voyage si long de 28 à 30 heures va nous donner occasion de la pratiquer. Sans doute, la joie soutenue par le plus grand esprit de charité va atténuer ce qu'il y a de rigoureux dans un si long trajet. Mais quand on pense qu'on est là entassé, dix parfois, dans ces compartiments incommodes, qu'on y va passer la nuit, et qu'en cours de route on n'aura que de rares arrêts malheureusement trop courts, il y a de quoi faire reculer certaines délicatesses. Mais qu'importe ? le pèlerin de Quimper embrasse bravement toutes ces fatigues et ces ennuis, et sait donner encore, dans sa grande charité, une place plus ample et plus confortable au pauvre malade qui lui est associé.

✝ ✝

Enfin, le coup de sifflet du départ a retenti dans la gare. Le train s'ébranle, doucement, doucement, traversant les rangs des parents et des amis, accourus souhaiter bon voyage aux heureux partants, solliciter aussi quelques prières, quelques *Ave Maria*. Une immense acclamation a retenti ; c'est le *Magnificat* que l'on vient d'entonner, et le train augmentant de vitesse disparaît bientôt, laissant après lui une douce atmosphère de prières et de chants.

Suivons ces heureux pèlerins. Chacun s'est casé ; chaque chose est à sa place ; la prière du départ est récitée. Comme on est déjà en pays de connaissance, la conversation ne tarde pas à devenir animée et joyeuse.

On salue en passant Notre-Dame de Rumengol. On prend

pied quelque peu dans la ville de Saint-Corentin. Voici Rosporden, Bannalec, Lorient.... et la nuit, la nuit si dure aux malades, la nuit avec ses grincements de machine, ses trépidations, ses sifflements lugubres, la nuit avec ses mystères. La nuit couvre d'un voile les sites de la Bretagne ; elle ne nous laisse voir la cité de la duchesse en sabots, Anne la bonne Bretonne, qu'à travers le clair obscur des becs de gaz. Nous y recevons cependant, malgré l'heure tardive de notre passage, la visite des chers séminaristes, que la loi force à se revêtir, pendant quelques jours, d'une livrée qui ne leur était plus destinée. Comme ils suivent d'un œil d'envie nos convois s'enfonçant de nouveau dans la nuit noire ! Encore quelques années et ce seront d'ardents apôtres du Pèlerinage de Notre-Dame de Lourdes.

Enfin le jour paraît ; il est salué par un soupir de délivrance ; les prières reprennent à haute voix, avec les chants des cantiques... Ne faut-il pas remercier Dieu et la Vierge de nous avoir préservés de tout accident ? Ne faut-il pas obtenir de nouvelles protections pour le jour qui commence ?

Les yeux s'arrêtent tout étonnés sur les paysages si nouveaux pour nos yeux de Bretons, pendant que le train marche, marche, dévore collines et vallées, plutôt plaines que vallées, plaines ardues à voir avec leurs chaumes desséchés, plaines à perte de vue, à peine teintées ici et là de quelques bouquets d'arbres verdoyants, des rouges toits de quelques fermes clairsemées qui faisaient sourire de pitié les habitants de nos chaumières bretonnes... Où sont-ils nos beaux clochers à jour, à part ceux des églises de la Rochelle et de Saintes ? Hélas ! les rares édifices religieux que nous apercevons ne nous donnent pas une haute idée de la foi des régions que nous traversons.

Sans doute, les environs de Bordeaux vont quelque peu reposer nos regards, par leurs riches et luxuriants vignobles. Mais après Bordeaux, la grande et admirable ville aux nombreuses flèches élancées, c'est brusquement le défilé monotone des pins des Landes qui alanguit si bien les sens, que c'est à peine si l'on entend de loin en loin sortir du train de ces pieux couplets qui signalent partout ailleurs un train de pèlerinage. « Oh ! disions-nous en passant par ces pays désolés, qu'il est vrai de dire que la Bretagne est le plus beau pays de France, et le Finistère, le plus beau d'Arvor ! »

Cependant, quelques yeux exercés et vigilants, au sortir des Landes, viennent d'apercevoir quelque part, à l'horizon, une ligne que l'on pourrait confondre, tout d'abord, avec les nuages : ce sont les Pyrénées. Nous n'allons pas tous pouvoir les admirer en allant : l'ombre du soir va bientôt nous dérober le grandiose spectacle ; mais à Lourdes, et au retour, nous aurons tout le loisir voulu pour les contempler. Ah ! ici, nous sommes obligés de faire amende honorable : le pays visité par Marie surpasse en magnificence le pays d'Arvor... Nous avons la mer,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

c'est vrai, et l'immensité de l'horizon, mais Lourdes a ses montagnes, et ses sites toujours nouveaux.

...Quelques trains, plus heureux, eurent l'avantage d'arriver à Lourdes avant la fin du jour : leurs pèlerins purent aussitôt, le logement trouvé, se rendre à la Grotte et donner à la Madone un premier salut. Moins favorisés, les derniers trains n'arrivaient qu'à une heure si avancée que la bonne Vierge elle-même ne pouvait que nous engager à aller prendre notre repos.

Si l'arrivée à Lourdes en plein jour a ses agréments, l'arrivée de nuit ne manque pas non plus de charme : le charme du mystère ! Le pèlerin sent qu'il approche : je ne sais quel doux sentiment s'empare de tout son être ; à chaque instant, il cherche à scruter l'épaisseur des ténèbres pour voir dans les cieux cette lumière dont on lui a parlé, ou qu'il connaît déjà ; le silence règne dans les wagons : le silence du recueillement et de la prière ; on n'entend dans la nuit sombre que le souffle haletant de la machine, gravissant lentement la forte rampe qui mène à la gare de Lourdes. C'est un moment bien impressionnant... Enfin, une courbe de la voie vient de dévoiler, dans la nue, une croix lumineuse : Lourdes ! C'est Lourdes ! Vite, à genoux, pèlerins, saluez votre Mère... Une acclamation retentit : « Vive Notre-Dame de Lourdes ! *Regina sine labe originali concepta, ora pro nobis !* »... Bien des larmes discrètes coulent, à cet instant, des yeux des pèlerins... Oui, c'est Lourdes, c'est la Cité sainte, la Cité de Marie ; c'est là que, durant trois jours, nous allons vivre des joies surnaturelles et célestes !

Le train s'est arrêté..... Pauvres malades, pauvres infirmes, incapables de vous mouvoir, et de suivre au dehors les flots empressés des autres pèlerins, ne vous tourmentez pas : de zélés brancardiers vous attendent, et, à la tête de la vaillante escouade, vous allez rencontrer de nobles compatriotes, des Kermenguy, des Lesguern, arrivés des premiers, qui vont vous accueillir et vous transporter dans l'hôtellerie qui vous est ménagée. Dans cette hôtellerie, vous ne serez pas non plus dépaysés : les bonnes Sœurs blanches qui, déjà, durant la route, vous auront comblé de leurs attentions et de leurs prévenances, vous allez encore les revoir ; la bonne Mère Emmanuel, qui n'en est pas à son premier pèlerinage, vous accueillera de cet air avenant qui vous mettra aussitôt à l'aise. Soyez tranquilles, ne vous inquiétez de rien : demain, et les jours suivants, sans fatigue et sans peine, vous serez, par de dévoués brancardiers, transportés dans de petites voitures bien confortables, aux piscines, à la Grotte, aux divers sanctuaires : la jeunesse est avide de ces postes de dévouement. Vous prierez bien à votre aise devant la blanche Madone, et, si vous ne pouvez, vous-mêmes, approcher de la fontaine sainte, des dames charitables seront là pour apporter à vos lèvres souffrantes cette eau miraculeuse dont vous êtes si altérés : vous serez les enfants gâtés du Pèlerinage. Confiance donc, chers malades, et endormez-vous en paix sur les couches préparées pour vos membres endoloris !

†

Comme les vagues suivent les vagues sur la vaste mer, de même les foules succèdent aux foules à Lourdes, l'une après l'autre. L'élan est irrésistible, et les populations chrétiennes de la France se lèvent à l'appel de la Vierge de Lourdes. Aussi, cette année, lisions-nous dans un journal du Midi, ce que nous appelons la « Grande Semaine », c'est-à-dire la Semaine du Pèlerinage national, a duré tout un mois, et dure encore.

Lundi, à cinq heures, tandis que l'orage empêchait de se dérouler la dernière procession du Saint-Sacrement des Messins, arrivaient en gare les premiers trains du Pèlerinage diocésain de Quimper : jusqu'à onze heures et demie de la nuit, cinq trains ont déversé 3,146 bretons à Lourdes, venant tous du Finistère. Bientôt arrivent nos frères de Saint-Brieuc, au nombre de plus de 1,700, conduits par M. Guillot-Lohan, chanoine honoraire de la cathédrale et directeur de l'archiconfrérie de Notre-Dame de l'Espérance. Les Berrichons viennent au nombre de 1,200, organisés et dirigés par M. l'abbé Plédon, curé de Sainte-Solange. Angoulême envoie son contingent de 1,300 pèlerins, conduits par son évêque, si dévot à Notre-Dame de Lourdes, Mgr Ricard. Un autre évêque, celui de Bayeux, Mgr Amette, conduit à Lourdes 1,200 diocésains, décorés des trois roses des armes épiscopales.

La Hollande catholique a suivi l'élan de la Belgique, et 500 Hollandais sont venus à Lourdes se joindre aux Belges.

Voilà le Nord et l'Ouest. Le Midi s'est ébranlé à son tour, envoyant un formidable contingent de neuf trains. C'est d'abord le grand Pèlerinage d'Agen, composé de plus de 3,500 Agenais. Albi et Gaillac ont suivi l'exemple d'Agen : 500 Albigeois se sont joints à leurs frères d'Agen.

L'Angleterre, elle aussi, est représentée par de nombreux délégués.

Dix pays, vingt-sept trains, vingt mille pèlerins, quel magnifique spectacle !

† † †

Lourdes, mardi, 13 Septembre. — Le ciel est bas et sombre. Néanmoins, les pèlerins de Quimper se rendent à la Grotte pour leur messe de communion qui se dit à 6 heures 1/2. C'est le premier contact officiel du Pèlerinage avec Notre-Dame. Plusieurs pèlerins, arrivés trop tard la veille, voient pour la première fois, la Grotte sainte. Si jusqu'ici leur cœur n'a pas encore senti les douces émotions de la masse, il suffit de les regarder pour surprendre les secrets de leur âme. La blanche image vient subitement de leur apparaître dans le creux du rocher. Comme Bernardette, quand elle vit la Sainte Vierge, ils semblent tomber en extase devant l'apparition : les larmes leur coulent des yeux ; leurs lèvres sont impuissantes à dire

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ce que leur cœur ressent. Aussi, tout d'abord, c'est le silence, le recueillement. Cette foule en prière, à genoux, les bras étendus, ces cantiques en langues diverses, le doux murmure du Gave, tout contribue à augmenter leur admiration.

La messe commence : c'est celle du pèlerinage de Quimper. Les autres pèlerins sont priés de laisser la Grotte et ses alentours à nos compatriotes. M. l'abbé Henry, directeur du chant, entonne les beaux cantiques de notre recueil ; M. l'abbé Havas, dont le talent est si apprécié, tient l'harmonium :

O Vierge de Massabielle
Les Bretons accourent vers toi :
Bénis ton peuple fidèle,
Dans nos cœurs, conserve la foi.

Tel est le cantique, à la mélodie si douce et si pénétrante, qui nous sert tout d'abord à saluer l'Immaculée. Mais le Saint Sacrifice se déroule ; on ne peut mieux trouver pour se préparer à la sainte communion que le cantique breton : « Elez euz ar baradoz ». Avec quelle conviction, quelle piété et quelle ferveur les yeux se portent vers la Vierge, quand on chante ce beau refrain :

Mari guir vamm da Zouc, Mari, va mamm dener,
Va zikourit da reseo ho Mab ha va Zalver.
Me ne d-oun ziouaz ! netra, netra nemet pec'hed,
Mes ennhoc'h ec'h esperann, o va mamm benniget.

Même les pèlerins qui ignorent notre belle langue bretonne sont saisis par le charme et la piété de cette douce mélodie. Du reste, nous le remarquerons bien des fois, nos cantiques vont, durant notre pèlerinage, exciter l'envie des pèlerins d'autres régions, et des Bretons trop généreux vont les céder à la convoitise de ces étrangers, au grand déplaisir des directeurs des trains, qui, à chaque instant, se voient harcelés de nouvelles demandes par ces volontaires dépossédés.

Le Saint Sacrifice s'achève : M. l'Archiprêtre de la Cathédrale de Quimper monte en chaire, malgré ses fatigues et son état de santé ; en quelques paroles émues, il salue, au nom des pèlerins, la Vierge de Lourdes : « Mes frères, vous êtes venus ici demander bien des grâces, vous êtes venus prier pour l'Eglise et pour la France. Mais, vous êtes venus aussi vous sanctifier : ce pèlerinage doit être pour vous une sorte de retraite ; soyez donc fidèles à tous les exercices pour en recueillir tous les fruits. D'ailleurs, vous le savez, vous pouvez gagner ici à Lourdes la grande indulgence du Jubilé. Vous êtes dispensés du jeûne à cause de vos fatigues. Vous n'avez à faire que la visite de la Grotte, de l'église du Rosaire, et de la Basilique, en y ajoutant le Chemin de la Croix que nous ferons ensemble sur la Montagne. Profitez donc de ces facilités pour purifier de plus en plus vos âmes, car alors la Vierge Immaculée écoutera plus volontiers vos ardentes supplications. »

† †

Cependant le ciel s'assombrit de plus en plus, et prend une teinte uniforme. La pluie tombe. Quel ennui ! Quelle tristesse ! Néanmoins à 10 heures, nous nous réunissons au Rosaire pour la messe chantée par M. le chanoine Kérébel, curé-doyen de Riec. La vaste église du Rosaire est bientôt comble ; une belle couronne de prêtres du diocèse de Quimper entoure l'autel du sacrifice, et parmi eux, nous avons le plaisir de signaler un grand nombre de chanoines en habit de chœur : M. Coat, directeur du pèlerinage, M. Salaün, directeur du deuxième train, M. Quidelleur, le si sympathique principal, M. Roull, curé de Saint-Louis de Brest, M. Treussier, recteur de Saint-Marc, M. Pédel, secrétaire de l'Evêché. Après l'Evangile, M. Duval, recteur de Gouesnou, monte en chaire et nous adresse en breton une magnifique allocution :

« *Quid existis videre ?* (St Math., xi, 7). Qu'êtes-vous venus voir à Lourdes ? » demande-t-il. « A coup sûr, des choses bien consolantes, car hier au départ, la joie rayonnait sur tous les visages, quand vous chantiez dans le train :

En hent, en hent gant joa
Bugale Breiz-Izel.

Qu'êtes-vous venus voir à Lourdes ? De belles bannières ? de belles croix ? de belles processions composées de plus de 3,000 pèlerins du diocèse ne formant ici qu'un cœur et qu'une âme ? Certes, c'est très beau : *ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum*. Mais vous pouviez le voir dans les pèlerinages de chez vous.

Quid existis videre ? Qu'êtes-vous venus voir ? Des merveilles, des miracles ?... Oh oui ! il s'en produit beaucoup sur cette terre bénie ; les nombreux ex-voto que vous voyez ici les racontent. Lourdes, c'est la cité des merveilles ; ce serait un bien grand bonheur pour vous et spécialement pour nos malades que de les voir. Mais ce n'est pas pour cela surtout que nous sommes venus.

Quid existis videre ? Qu'êtes-vous donc venus voir ici ? — Vous êtes venus voir votre Mère, écouter l'écho de sa voix, baiser l'empreinte de ses pieds sacrés sur le sol de la Grotte ; vous êtes venus voir Jésus, car Jésus ne se sépare pas de sa Mère, vous l'y trouverez avec Marie, comme dans la Grotte de Bethléem. Voilà ce qui fera notre joie pendant ces trois jours de notre Pèlerinage, joie sainte et pure, joie du ciel !

Mais si je vous demande à vous ce que vous êtes venus voir à Lourdes, on pourrait demander à la Sainte Vierge ce qu'elle vient voir au milieu de nous : « *Quid existis videre ?* »

Qu'allez-vous donc montrer à Marie ? Votre foi, mes frères. Nous ne sommes pas venus à Lourdes pour nous distraire, nous sommes venus chanter à haute voix notre *Credo*, ce *Credo*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

actuellement si bafoué par les impies et les blasphémateurs. Le monde le renie, il voudrait le supprimer, il dit : « *Nolumus hunc regnare super nos. Tolle ! tolle !* Nous ne voulons plus du *Credo*, nous ne voulons plus de croyances religieuses, nous ne voulons plus de Jésus. » Nous, mes frères, nous sommes venus au contraire dire à Jésus : « *Mane nobiscum, Domine* : Restez avec nous, Seigneur ! »

Que devons-nous encore montrer à Marie ? Notre charité. Ici, on voit partout appendus aux murailles des cœurs d'or et d'argent, témoignages d'amour et de reconnaissance : nous, nous donnerons à la Vierge des cœurs vivants et brûlants d'amour pour elle, des cœurs fidèles : quand le Breton se donne, c'est tout entier et pour toujours. Là-bas, à la pointe du Raz, on vient d'élever depuis peu une statue merveilleuse, posée sur des rochers toujours battus par la tempête, mais toujours inébranlables. C'est ainsi qu'en dépit des orages et de l'enfer, nous garderons à Marie un attachement que rien ne saurait ébranler. Oui, ô Marie, nos cœurs sont à vous pour jamais, toujours nous aimerons à venir ici nous agenouiller, et, s'il arrive par malheur qu'on essaie de nous empêcher de venir vous visiter sur cette terre que vous avez choisie, nos pensées, nos désirs vous suivraient encore, malgré les difficultés et les distances. »

Telles furent les paroles éloquentes qui charmèrent nos oreilles bretonnes, et dont nous avons essayé de donner une pâle analyse.

†††

Monsieur le Directeur du Pèlerinage avait annoncé que notre première réunion se ferait, à 2 heures, à l'église paroissiale de Lourdes ; nous partirions de là en procession pour revenir devant la Grotte chanter les Vêpres, car cette procession, qui autrefois se faisait toujours, mais qu'on avait abandonnée désormais, croyant que la circulation des tramways y mettait obstacle, avait été demandée par tous les habitants de Lourdes. « Le temps est bien mauvais, dit M. l'Archiprêtre, mais pour arrêter des Bretons, il faudrait qu'il le soit encore davantage. » Hélas ! on crut bien que cette procession serait impossible : il pleuvait à midi, il pleuvait à 1 heure. A 2 heures, la pluie s'étant changée en brume passable, ce fut le signal du ralliement : par toutes ces rues boueuses, on ne voyait que des Bretons se dirigeant en toute hâte vers l'église paroissiale. La procession, naturellement, se trouva retardée : on profita du retard pour prier dans cette église commencée par Mgr Peyramale, dont le souvenir rappelle de si douces choses ; elle n'est pas encore terminée, mais elle s'annonce magnifique avec ses colonnes de marbre d'une richesse inouïe ; une quête fut faite parmi les pèlerins pour aider à l'achèvement des travaux.

Il était bien 3 heures quand M. le chanoine Salaün, maître des cérémonies de l'Eglise cathédrale de Quimper, commanda à la bannière du Pèlerinage diocésain de se mettre en tête pour commencer le défilé : la paroisse de Saint-Marc avait un fort groupe d'hommes et elle en fut récompensée : c'est à ce groupe tout d'abord que fut confié l'honneur de porter cette magnifique bannière et de commander la marche.

Oh ! le beau et long défilé qui se déroula par la place du Marcadal et la rue de la Grotte ! En tête, de magnifiques bannières aux plis ondoyant sous le souffle du vent et flottant au-dessus des coiffes blanches, tandis qu'une riche croix, celle de Bodilis, précède les hommes ; les bannières qui attiraient surtout les regards étaient celles de Nizon et de Plouguerneau.

En général, toutes les processions sont belles à Lourdes : l'ordre le plus parfait y règne ; les chants sont composés de cantiques les plus mélodieux, propres aux divers pays. Cependant, je ne crois pas, et c'est l'opinion de pèlerins désintéressés, qu'il y ait à Lourdes de plus belles et de plus pittoresques que les nôtres, et par l'éclat des bannières, et par la diversité des costumes, et par l'originalité des chants, et aussi par le grand nombre d'hommes qui les composent. Tous les habitants de Lourdes étaient aux portes et aux fenêtres pour nous voir défiler ; les pèlerins d'autres régions formaient la haie le long des rues, et les réflexions que nous entendions flattaient à juste titre notre amour-propre national. C'était un beau spectacle, et le cœur se sentait grandir aux accents de ces voix mâles qui chantaient à l'unisson le cantique bien connu :

Nous venons encor,
Du pays d'Arvor...

Mais voici que la pluie recommence. Elle tombe avec tant d'intensité, qu'en arrivant devant le Rosaire, on se voit obligé de mettre bien vite les bannières à l'abri. Les vêpres, qui devaient se chanter en plein air devant la Grotte, ne purent avoir lieu ce jour-là : le Rosaire était pris par Bayeux, la Crypte et la Basilique avaient aussi leurs réunions particulières, d'où force fut de se disperser.

Ce fut une grande épreuve : pas de procession du Saint-Sacrement dehors, pas de procession aux flambeaux le soir. Certes, il y avait de quoi s'attrister, mais il faut se soumettre à la volonté de Dieu. Sans doute que ce sacrifice courageusement accepté serait le gage de faveurs signalées. Chacun donc s'en fut faire ses dévotions comme il put, celui-ci à la Basilique, celui-là à la Crypte du Rosaire, s'insinuant au milieu des pèlerins qui encombraient déjà ces édifices, se mêlant à leurs exercices, assistant à la procession du Saint-Sacrement de Bayeux, qui se faisait à l'intérieur de l'église du Rosaire.

Ne croyez pas, cependant, que la Grotte fut délaissée : nos

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Bretons aiment d'un amour de prédilection cet endroit si saint, et malgré les torrents de pluie qui ne cessaient de tomber, de nombreux groupes stationnaient devant elle, ou défilaient dans la Grotte elle-même, pour baiser le rocher, ou y toucher des chapelets et autres objets de piété.

La pluie redoublant, les surveillants se montrèrent plus tolérants, et ceux qui devaient défiler trouvèrent, bien nombreux, un asile sous le manteau de Marie. Heureux favorisé, nous fûmes du nombre de ces privilégiés, et jamais peut-être prière plus fervente ne sortit de notre cœur, si près de la Sainte Vierge, pendant qu'au dehors ceux qui n'avaient pu avoir ce doux refuge, recevaient à flots les eaux du ciel.

La piété des particuliers trouva donc encore son compte dans cette inclémence du temps, et plus d'un d'entre eux aura senti, pendant ces heures de silence et d'isolement, le cœur de Marie plus près du sien.

✝ ✝

Nous avons pris dans nos diverses hôtelleries notre repas du soir ; plus d'une fois notre regard a interrogé le ciel pour y découvrir une éclaircie. Mais non, pas une étoile ne paraît, le ciel est sombre, la pluie tombe toujours.

Nous n'aurons donc pas notre belle procession aux flambeaux, cette procession qu'attend avec tant d'impatience le pèlerin qui ne l'a pas encore vue ? Peut-être : attendons. Voilà que la pluie tombe moins forte, elle semble s'en aller. Vite, allons ! Allumons nos cierges. Et nous voilà sur l'Esplanade du Rosaire, attendant l'organisation de la procession. Mais vainement : voici que les cataractes du ciel s'ouvrent de nouveau, et une pluie torrentielle tombe. Qu'en résulte-t-il ? La retraite précipitée des pèlerins vers la ville pour aller y goûter un repos bien mérité ? Point du tout. Au lieu d'une procession, il y en eut deux : l'une, sous la pluie ; elle fut un peu raccourcie, il est vrai, mais clôturée par un superbe *Credo*, chanté au pied du parvis du Rosaire ; l'autre s'organisa ensuite, dès que le ciel fut devenu plus clément ; elle n'eut rien à envier aux plus grandes et plus splendides de l'année.

Fanfare en tête, Quimper et Saint-Brieuc chantèrent d'un cœur joyeux :

O Vierge de Massabielle,
Les Bretons accourent vers toi ;
Bénis ton peuple fidèle !
Dans son cœur conserve la Foi !

Très suavement, très mélodieusement aussi, Angoulême répéta son suppliant refrain :

Sainte Vierge, douce espérance
Des pèlerins de l'Angoumois,
Nous vous prions pour notre France,
Rendez-la docile à vos lois !

Plus doucement, les Berrichons modulèrent leur gracieux *Ave Maria* au rythme berceur :

C'est le Berry qui vient à vous,
O Vierge Immaculée, ô mère,
Pour déposer à vos genoux
Son cœur, ses vœux et sa bannière ;
Ave Maria !

Avec une allégresse vive et pénétrante, les Bayeusains redirent :

Mère, devant ta sainte image,
Nous accourons, nous, tes Normands ;
O Vierge, reçois notre hommage,
Accueille nos vœux et nos chants.

Cependant, un air plus entraînant retentit, c'était le Quercy-Rouergue implorant la Vierge Immaculée :

Gardo ta famillo,
Gardo tous pitchous ! (1)

Enfin, ce fut un chant plein de *brio*, celui d'Agen chantant et chantant toujours :

Nous baciou, ô Damo dé Lourdes,
Bous Francés é brabés Gascous !
Fasès plèouré a tengut é gourdos
Sus nous aou grâcos e fabous ! (2)

Et ces cantiques et leurs refrains n'ont cessé de retentir jusqu'à ce moment, et cependant voici plus d'une heure déjà que la procession est terminée. Dix heures ont sonné depuis longtemps ; néanmoins sept ou huit mille pèlerins sont encore réunis devant la Grotte, un cierge à la main, faisant monter vers l'image sainte de la Vierge Immaculée des *Ave, Ave, Ave, Maria* sans fin.

Cependant, au Rosaire, Angoulême et Agen font la veillée sainte, pour laquelle Bayeux, présidé par son aimable et pieux évêque, Mgr Amette, s'est rendu à la Basilique.

Oui, vraiment, la foi est bien vive, bien agissante dans notre Patrie. Sans aucun doute, à la vue du spectacle magnifique que leur ont donné ce soir nos pèlerins, si vaillants et si enthousiastes malgré des averses diluviennes, les Anglais, les Belges et les Hollandais présents à Lourdes ont dû se dire que bien belle, digne d'admiration aussi, est l'Eglise de France : *Quam pulchra tentoria tua Israël !*

✝ ✝ ✝

(1) Garde ta famille ! Garde tes enfants !

(2) Nous voici, ô Dame de Lourdes, bons Français et vaillants Gascons ! Répandez sur nous sans cesse et sans nombre, vos grâces et vos faveurs.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Mercredi, 14 Septembre, jour de l'Exaltation de la sainte Croix.

Les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Le matin du mercredi, en effet, voit le soleil se montrer, et c'est avec bonheur que les pèlerins le saluent, en se rendant à 6 heures au Rosaire pour la messe de communion.

A 9 heures, nous nous réunissions de nouveau à l'église du Rosaire pour assister à la grand'messe : Monsieur le secrétaire de l'Evêché, M. le chanoine Pédel, la célèbre. A l'Evangile, M. le Curé de la cathédrale de Quimper donne l'ordre du jour : nous aurons nos vêpres à 1 h. 3/4 au Rosaire, et après vêpres, nous nous unirons aux pèlerins de Saint-Brieuc pour aller, en ce jour de l'Exaltation, adorer la croix que les Bretons ont élevée en avant de l'Esplanade. M. le chanoine Coat profite de la chaire qu'il occupe pour nous exciter, en quelques paroles simples et éloquentes, à prier tout d'abord pour notre salut, puis après pour nos intérêts temporels. « Nous sommes venus à Lourdes, dit-il, demander des grâces à Marie. Or, la première de toutes les grâces, c'est le salut. Sans doute nous désirons des miracles, nous les souhaitons pour nos pauvres malades ; mais pour nous Bretons, nous n'avons pas besoin d'en voir ; notre foi, n'est-il pas vrai, est assez forte sans cela ».

C'est après ces courtes paroles que M. le Curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest, M. le chanoine Roull, nous donne son si beau sermon, que nous sommes heureux de pouvoir reproduire in-extenso :

MES FRÈRES,

Pourquoi sommes-nous venus à Lourdes ? Le site en est beau, et Marie a vraiment bien choisi le lieu où elle voulait que les foules accourussent pour lui rendre de pieux hommages et recueillir à pleines mains les grâces qu'elle apporterait à la terre au nom de son fils Jésus. Mais nous avons, dans notre vieille Bretagne, des sites plus beaux encore, que des visiteurs, chaque année plus empressés, ne cessent d'admirer avec nous.

La basilique qui s'élève sur les rochers de Massabielle, si élégante et si gracieuse, l'église du Saint Rosaire, dont la majestueuse grandeur frappe les hommes de goût autant que les pèlerins, la grotte où la foi et l'amour trouvent si bien leur compte au souvenir des visions célestes qui s'y sont produites en faveur d'une enfant simple et pauvre, tout cet ensemble forme un sanctuaire vénéré, l'un des plus saints que nous connaissions. Mais nous avons aussi, dans notre vieille Bretagne des sanctuaires consacrés à Marie, où des rois et des princes ont aimé à s'agenouiller, où depuis plusieurs siècles, d'innombrables suppliants se sont prosternés pour obtenir par la Mère de Jésus des faveurs spirituelles et temporelles ; nous avons le Folgoët et Rumengol, où Marie continue à se montrer si bonne, en guérissant nos malades, en consolant nos affligés, en convertissant nos pécheurs.

Pourquoi donc sommes-nous venus à Lourdes ? Nous y sommes venus pour obéir à Marie. Elle a manifesté à Bernadette le désir que des pèlerinages se fissent ici, au lieu même de ses apparitions ; et aussitôt, sans nous soucier de la distance, défiant toute fatigue, le cœur joyeux, l'âme remplie des plus douces émotions à la pensée que notre démarche serait agréable à notre Mère, nous avons laissé nos montagnes et nos rochers, nous sommes partis, saluant au passage le Folgoët et Rumengol, et à ceux qui s'étonnaient de voir notre longue file de trois mille pèlerins et nous demandaient pourquoi nous nous dirigeons, si pleins d'entrain, vers d'autres montagnes et d'autres rochers, les montagnes et les rochers des Pyrénées, nous nous sommes contentés de répondre : « Marie le veut ! Marie le veut ! »

Il y a quelques années, dans cette même église du Rosaire, un homme qui, à son accoutrement bizarre, paraissait être un touriste plutôt qu'un pèlerin, me posa cette question : « Expliquez-moi pourquoi la Sainte Vierge a choisi Massabielle pour exaucer de façon merveilleuse la prière des croyants ? » Je ne pus faire que cette réponse : « Mon ami, c'est le secret de son cœur. »

Ne cherchons pas à le pénétrer, mes Frères. Qu'il nous suffise de savoir que Massabielle est le lieu de prédilection de la Sainte Vierge, qu'elle y a posé son pied virginal pour converser avec une humble bergère et révéler à cette gardeuse de moutons les grâces réservées par la miséricordieuse bonté de Notre-Seigneur Jésus-Christ à ceux qui viendraient prier devant la grotte des apparitions.

C'est donc à la prière que Notre-Dame de Lourdes nous convie. La prière a toujours été nécessaire, parce que toujours l'homme a eu besoin de Dieu, de sa lumière, de son assistance et de son pardon ; ne s'impose-t-elle pas davantage à notre époque ? L'impiété a-t-elle jamais mis autant d'acharnement à répandre l'erreur, à corrompre les âmes, à provoquer ainsi la colère de Dieu ? A ce flot montant du mal, qui appelle le châtiment, il faut opposer une digue, il faut opposer les ardentes supplications de nos cœurs humiliés, mais confiants.

Il y a ici des malades, qui sont venus chercher la guérison, au moins un soulagement à leurs souffrances. Prions pour eux. La douleur, sous quelque forme qu'elle se présente à nous, a droit à notre pitié et nous devons essayer de la soulager.

Mais il me semble que nous n'entrerions pas dans la pensée de la Sainte Vierge en priant seulement pour nos malades. Sans les oublier, prions aussi, je dirais mieux, prions tout d'abord pour obtenir que la vérité triomphe de l'erreur, la vertu du vice, et que « la colère de Dieu se change en miséricorde (II, MACH., VIII, 5) ».

Je lisais, l'autre jour, dans un opuscule infâme, ces mots d'enfer : « Attaquons-nous principalement à l'enfant, souillons son esprit et son cœur, et, quand nous l'aurons dégradé moralement, quand nous aurons fait de lui un être aux instincts de bête, nous pourrons nous réjouir d'avoir donné à l'état social et à l'Eglise un fameux coup de pied. »

Nos ennemis ne s'expriment pas toujours d'une manière aussi grossière ; mais, pour mettre dans leur langage ou leurs écrits une certaine réserve, ils ne s'attaquent pas moins à l'âme de l'enfant ; ils prennent tous les moyens que la haine leur suggère, pour en arracher la foi, l'amour de N.-S. Jésus-Christ, et les saintes espérances que cet amour inspire.

C'est pour cela, mes Frères, que je vous demande de faire une large part dans vos prières à ces chers petits, objet de tant de sataniques complots. Rappelez à Notre-Dame de Lourdes qu'ils furent les privilégiés du Cœur de son Fils, que Jésus aimait à se reposer des fatigues

Archives diocésaines de Quimper et Léon

de son dur apostolat, à se consoler des ingratitudes qu'il rencontrait déjà, en s'entourant de leur troupe joyeuse, en les bénissant et en contemplant dans leurs purs regards un rayon du ciel.

O Notre-Dame de Lourdes, vous qui avez au cœur les mêmes amours qui ont fait palpiter le Cœur de votre Fils, vous à qui l'enfance est chère comme à Jésus, prenez pitié d'elle ; voyez ce que des malfaiteurs trament contre son innocence et confondez-les ; comptez les sacrifices que nous nous imposons pour la garder sans tâche, le dévouement sans mesure que nous apportons à cette œuvre de salut, et soutenez-nous !

Qu'il ne soit pas dit, ô Mère aimable, que nous avons en vain sollicité votre protection, si puissante cependant, pour nos enfants en péril de mort éternelle.

Prions, mes Frères, mais souvenons-nous que la prière tire son efficacité surtout de la pénitence. Notre-Dame de Lourdes a rappelé cette vérité au monde quand elle a redit à Bernadette, après lui avoir recommandé de prier pour les pécheurs : « Pénitence ! Pénitence ! Pénitence ! »

La prière est une élévation de l'esprit et du cœur vers Dieu. Mais comment l'esprit et le cœur s'élèveraient-ils, quand l'âme est pleine de pensées et de désirs coupables, d'attachements aux plaisirs grossiers, quand elle se laisse dominer par la chair et ses honteux instincts ?

Pour prendre leur vol vers Dieu, il est nécessaire que l'esprit et le cœur se dégagent de ces entraves par des efforts constants, par des mortifications soutenues, par des sacrifices très douloureux à la nature..... Cela s'appelle la pénitence.

Hélas ! mes Frères, nous ne sommes pas à une époque où l'on soit facilement capable d'efforts, de mortifications et de sacrifices. La pénitence est un mot que l'on n'aime pas à entendre, parce qu'il effraye notre mollesse et que nous nous sommes habitués à considérer la vie comme un long amusement, écartant d'elle ce qui en fait la grandeur et le mérite, ce qui donne, d'autre part, à la prière dont nous avons besoin une force merveilleuse.

Méditons l'avertissement de Notre-Dame de Lourdes : « Pénitence ! Pénitence ! Pénitence ! » et puisque nous voulons être entendus de Dieu et de Marie, crucifions notre âme et notre corps, cessons d'être des efféminés et des lâches pour prendre généreusement la croix, la croix dans l'accomplissement de notre devoir, la croix dans la patience au milieu des ennuis et des humiliations qui augmentent chaque jour, la croix dans la lutte contre le mal, dans la résistance aux ennemis de N.-S. Jésus-Christ et de sa Sainte Eglise, la croix toute mouillée de nos sueurs et de nos larmes, et si la cause de Dieu l'exige, toute teinte de notre sang.

C'est alors, mes Frères, que nous pourrons nous approprier la parole de S. Paul : *Cum infirmor, tunc potens sum*. Oui, malgré notre apparente faiblesse, nous serons puissants sur le cœur de Dieu, et Marie s'empressera d'être notre avocate auprès de son Fils Jésus.

De tous côtés s'élèvent aujourd'hui des plaintes contre les hommes du jour. On leur en veut des ruines qu'ils amoncellent, des désastres qu'ils préparent, et on passe son temps à les maudire, aussi bien qu'à se lamenter sur les tristesses dont on est témoin....

Ne serait-il pas préférable de proférer moins de plaintes et de lamentations, et d'appeler Dieu et Marie à notre aide par la voix de la prière et de la pénitence ? Si les catholiques de France savaient se

mettre à genoux et mener une vie mortifiée, la face des choses ne tarderait pas à changer et nous saluerions bientôt le retour de la paix, de la confiance et de la vraie fraternité ; bientôt dans nos églises en fête, nous chanterions l'hymne de la joie et du remerciement, le *Te Deum* de la délivrance. Ainsi soit-il.

✝ ✝

Nous n'avions pas besoin de miracle, disait M. l'Archiprêtre de la Cathédrale, notre foi étant assez robuste pour pouvoir s'en passer. Cependant, quelques instants avant ces paroles, notre Diocèse ressentait les effets de la bonté de Marie, car une de nos jeunes pèlerines sortait guérie des eaux de la piscine.

Voici, en effet, ce que le *Journal de la Grotte* faisait paraître, à notre départ de Lourdes :

« Mlle Marie-Jeanne Romeur, de Relecq-Kerhuon (Finistère), âgée de 21 ans, avait perdu subitement la voix, depuis l'âge de 13 ans. Elle s'était éveillée un matin, ne pouvant plus parler qu'à voix très basse. Elle nous a dit que, depuis deux ans et demi déjà, elle était atteinte d'une bronchite qui la forçait de s'aliter de temps en temps ; elle avait beaucoup toussé, mais, depuis plusieurs années, elle ne toussait plus, quoique l'anémie eût toujours persisté sans interruption.

Le mercredi 14 Septembre 1904, au second bain de piscine, cette jeune Bretonne a éprouvé une très vive douleur à la gorge, et s'est écriée : « Oh ! mon Dieu ! » Depuis, elle parle d'une manière presque normale, la voix étant encore un peu faible et très légèrement voilée. »

✝ ✝

A 1 heure 3/4, les Vêpres des Bretons se célébraient, au Rosaire, avec le même entrain que le jour précédent. M. le chanoine Quidelleur les présidait. De là nous devions nous rendre, suivant l'ordre du jour, au Calvaire des Bretons pour nous y trouver avec le Pèlerinage de Saint-Brieuc. Quelques ondées nous gêneront encore, mais les parapluies purent se refermer à temps pour que nous puissions écouter à l'aise le beau discours que prononça en cet endroit M. le chanoine Gadiou, secrétaire de l'Evêché de Saint-Brieuc :

« *O Crux, Ave !* O Croix, je vous salue ! commença-t-il. — Il y a quatre ans, à pareille époque, la Bretagne catholique érigeait, sur cette terre privilégiée de Lourdes, le Calvaire de granit que vous voyez devant vos yeux. En présence de 15.000 pèlerins de Bretagne, nos Evêques consacraient ce monument impérissable : ce fut l'Exaltation de la Croix pour la Bretagne. Naguère, à Tréguier, des milliers de prêtres et de fidèles accouraient encore, non seulement acclamer saint Yves, mais aussi pour rendre hommage à Jésus crucifié. La France catholique,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

l'Eglise entière tressaillaient d'allégresse. La Bretagne, une fois de plus, avait exalté la Croix ! — Guidés par les mêmes motifs, pèlerins de Quimper et de Saint-Brieuc, vous venez redire à Jésus les sentiments de fidélité que vos compatriotes sont venus formuler ici et à Tréguier ; vous venez redire les sentiments d'amour et de reconnaissance qui débordent de votre cœur. Oui ! il est nécessaire que nous nous attachions à Jésus ! Il est nécessaire que nous le consolions des défaillances et des amertumes qui ne cessent de l'abreuver. O Croix ! nous te saluons.....»

Puis l'orateur entre dans des considérations éloquentes sur la Croix ; sur les croix morales que nous devons porter pour l'amour de Jésus, sur l'image de la Croix que nous ne devons, nous autres Bretons, cesser d'honorer et de respecter, à l'exemple de nos ancêtres qui aimaient à la multiplier partout. Plaçons-la surtout au fond de notre cœur, cette image sacrée, afin qu'elle en règle tous les battements et toutes les aspirations. « Alors, ô Croix bénie ! s'écrie l'orateur, nous te saluerons avec allégresse aux jours des grandes assises, quand tu apparaîtras à la droite du Juge suprême ; alors nous te dirons encore : *O Crux, Ave !* »

O Crux, Ave ! tel fut le cri qui s'échappa de la poitrine de 5,000 Bretons agenouillés devant le Calvaire, après ce beau discours, et ce fut au chant de : *Vive Jésus ! vive sa Croix !* que les deux diocèses, prenant chacun sa route des deux côtés du Calvaire, se rendirent à la Grotte pour assister à la procession du Saint-Sacrement.

† †

Les averses qui se succédaient tout à l'heure presque sans interruption ont cessé. Les nuages se déchirent, laissant apparaître un coin du ciel d'un bleu si pur des Pyrénées ; les rayons du soleil viennent s'iriser à travers les gouttelettes de pluie suspendues aux feuilles des arbres.

La procession du Saint-Sacrement se forme : elle se déroule majestueuse. Environ 4,000 hommes et 500 prêtres au-dessus desquels flottent 30 bannières précèdent le Saint-Sacrement porté par Mgr Amette, évêque de Bayeux. Il est suivi de Mgr Ricard, évêque d'Angoulême, de Mgr Cœuret-Varin, évêque d'Agen, de Mgr Haggear, archevêque grec-melchite de Ptolémaïs, qui se distingue par sa barbe et sa chevelure flottante, lui donnant absolument la physionomie du Christ.

Dès l'instant où le Saint-Sacrement débouche sur l'Esplanade, nous assistons à un spectacle inoubliable. Les hommes sont tous allés avec les prêtres se grouper sur le parvis du Rosaire. Le nombre en est si grand que le vaste parvis ne peut, cette année, les contenir tous, ce que nous n'avions pas encore vu. Les malades sont rangés sur les deux côtés d'un vaste parallélogramme. A l'un des bouts, c'est la Basilique du Rosaire, dont le parvis, nous le disions, déborde de prêtres en prière.

A l'autre extrémité, c'est la Vierge couronnée, au regard si doux, qui semble présider à ce qui va se passer.

Voici le Saint-Sacrement, voici Jésus-Christ qui fait son entrée solennelle dans la vaste enceinte. Il s'approche d'un des rangs de malades ; il les contemple, il les bénit, chacun à son tour. Ah ! quel spectacle ! — Ils sont là, des milliers de malades assis dans de petites voitures ou couchés sur des grabats. Toutes les misères, toutes les infirmités humaines y sont représentées. Avec quelle foi ils adressent leurs prières à Jésus présent dans l'hostie ! Avec quelle ardeur ils répètent les supplications du peuple qui les entoure !

O Dieu, venez à notre aide !
Hâtez-vous de nous secourir !
Seigneur, celui que vous aimez est malade !
Seigneur, faites que je voie !
Seigneur, faites que je marche !
Seigneur, faites que j'entende !
Mère du Sauveur, priez pour nous !
Salut des infirmes, priez pour nous !

...Et Jésus passe lentement, lentement, devant chaque infirme ; ...et Marie, la tête illuminée, amoureusement penchée du côté de Jésus, semble adresser à son Fils, avec les prêtres et le peuple fidèle, des paroles de prière et de supplication.

Notre-Seigneur restera-t-il sourd à ces appels ? Non. A la première procession, il n'y eut pas, il est vrai, de guérisons connues ou publiées ; mais le lendemain, à 5 heures, un cri s'éleva de cette foule en prières : une jeune fille de 22 ans, de Dijon, dont nous regrettons de ne pas connaître le nom, se levait de dessus le grabat où elle était étendue. On dut la recoucher, et attendre la fin de la procession pour ne pas troubler le bon ordre. Dès qu'elle le put, la foule se pressa aux bureaux des constatations pour essayer de la voir. Nous n'avons pas de détails bien précis sur sa maladie, car le lendemain matin nous quittions la ville de Lourdes ; mais ce que nous savons, c'est qu'elle gisait sans force, complètement paralysée.

Le soir du mercredi, la procession aux flambeaux fut encore troublée par la pluie et nous ne pourrons la voir dans toute sa splendeur, que demain soir avant notre départ.

† † †

Jeudi 15 Septembre. — C'est le dernier jour de notre Pèlerinage. C'est aussi le jour où nous devons nous réunir aux piscines, à 9 heures du matin, pour prier pour nos malades.

C'est une des scènes émouvantes de Lourdes. A chaque instant on s'attend à voir le surnaturel apparaître, et ce n'est pas sans raison, car si Notre-Seigneur a promis de récompenser la foi et d'écouter ceux qui l'invoquent, nulle part ail-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

leurs que là, la foi se montre si ardente et si confiante. Merci à M. Henry d'avoir encore plus excité notre confiance par ses paroles enflammées. Merci à M. Kernéis, vicaire à Saint-Pierre-Quilbignon. Merci à M. le chanoine Kérébel, qui nous a d'ailleurs, plusieurs fois déjà, habitués à entendre de ces accents qui pénètrent au plus intime des cœurs.

Pendant ces prières répétées par la foule suppliante les bras en croix, les malades passent par les piscines, et suivant l'ordre de Marie, sont plongés dans ces eaux froides et glaciales. C'est déjà un miracle qu'on ne sorte pas plus malade de ces bains. Naturellement ce devrait être, et pourtant on ne cite pas d'exemples de cas pareils. Si tous les malades n'en sortent pas guéris, tous du moins en sortent avec plus de force d'âme et d'énergie, et aussi avec plus de résignation à la volonté divine.

Eh bien ! nos prières seront-elles entendues ? Oui. Lisez à ce sujet ce récit du *Journal de la Grotte* de Lourdes.

« Sœur Justinien, Fille du Saint-Esprit, de Saint-Brieuc, âgée de 26 ans, était atteinte, depuis plus de deux ans, de coxalgie avec raideur articulaire et déformation du membre inférieur. Sœur Justinien avait eu, il y a de cela trois ans, une pleurésie suivie d'hémoptysie. Depuis un an, elle était dans un appareil plâtré qui avait été nécessité par les douleurs au niveau de l'articulation coxo-fémorale. Cette Religieuse était incapable de marcher et n'avait pas quitté son lit depuis plus d'un an. C'est dans cet état que la jeune malade est arrivée à Lourdes, couchée dans un panier d'osier, le membre inférieur immobilisé dans son appareil plâtré.

Au troisième bain de piscine, le jeudi 15 Septembre 1904, dans la matinée, la Sœur éprouva une vive douleur, accompagnée de craquement dans la hanche droite. La douleur persistant, la Religieuse demanda à être replongée dans la piscine. Pendant cette seconde immersion, toute souffrance disparut, la hanche droite reprit en grande partie sa souplesse, Sœur Justinien put s'asseoir, ce qui lui était impossible auparavant. Cependant, actuellement, le genou droit est toujours dans le même état, et la malade ne peut encore se tenir debout sans être soutenue ; mais l'état général s'est amélioré d'une manière sensible. »

Cette jeune Religieuse, nous l'avions vue couchée dans son panier d'osier ; nous l'avons vue, ensuite, dans sa petite voiturette ; et il est à croire qu'on la verra bientôt continuer ses œuvres de charité. Il est rare que les guérisons soient absolument brusques. La cause du mal disparaît, mais les effets peuvent encore quelque temps se manifester.

Je sais que nos frères de Saint-Brieuc revendiqueront — et à juste titre — cette guérison ; mais nous pouvons cependant y prétendre pour quelque part, car cette guérison s'est produite pendant les prières publiques de nos pèlerins aux piscines ; et d'un autre côté, Sœur Justinien, nous assure-t-on, a dirigé un

ouvroir au Conquet. Sœur Justinien était déjà préparée aux faveurs qu'elle devait recevoir à Lourdes ; elle s'était attiré les bonnes grâces de sainte Anne, en lui brodant, avant de partir, une garniture d'autel de cinq mètres, pour sa Basilique d'Auray. La Sainte Vierge ne pouvait manquer de guérir la pieuse servante de sa mère.

† †

Notre matinée fut donc une matinée de bénédiction.

L'après-midi devait être consacré à parfaire les œuvres du Jubilé, par l'exercice du Chemin de la Croix sur la montagne. Nul site ne se prête mieux à un pareil exercice : les flancs raboteux de la colline rappellent le chemin escarpé du Calvaire avec ses pierres roulantes qui firent trébucher par trois fois Notre-Seigneur sous le poids de sa Croix. La première station est un véritable monument. Elle représente, en personnages de grandeur naturelle, le tribunal de Pilate. Espérons que des temps meilleurs et assurés permettront plus tard de compléter cette œuvre aux quatorze stations.

A la première station nous nous arrêtons pour écouter un sermon, en langue bretonne, donné par M. Le Berre, recteur de Pluguffan. Le cadre est superbe : la foule est assise ou debout sur les flancs escarpés de la montagne ; un peintre y trouverait un beau thème pour des sujets évangéliques. L'orateur voit cette immense multitude devant ses yeux, et, manifestement, elle l'inspire. Le sujet qui s'impose en pareille circonstance, c'est évidemment la Croix. Il commence donc d'une voix vibrante, et nous montre la Croix, instrument d'ignominie avant Notre-Seigneur, devenant, par sa mort, un signe de gloire et de triomphe. Peu de temps, en effet, après la mort du Christ, cet arbre du Calvaire a étendu ses branches par tout le monde, et nous autres Bretons, nous l'avons embrassé d'un amour passionné. Oui ! aimons la Croix ; l'Eglise catholique nous excite à l'aimer, et c'est pour cela qu'elle emploie partout ce signe sacré : dans ses rites et ses cérémonies, dans ses ornements, dans ses sacrements ; le saint sacrifice de la messe, d'ailleurs, n'est autre chose que le sacrifice de la Croix. C'est pour cela que nos ancêtres ont tant affectionné cette Croix et l'ont taillée dans le granit pour l'élever un peu partout, au détour des chemins, comme sur les bords de la mer. Une Mission ne se donne jamais dans nos paroisses sans que son souvenir ne s'y perpétue par l'érection d'une Croix, au pied de laquelle la population aime à venir prier le dimanche, et se ranimer dans ses bonnes résolutions ; cette Croix, elle l'aime, elle la veut belle, et elle en est fière ; elle l'aime, comme elle aime aussi sa croix processionnelle qu'elle appelle dans son langage *Kroas ar Barrez*, et que le conscrit breton, de retour au foyer, a hâte de revoir et porte fièrement au jour des grands pardons ; elle l'aime enfin,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

comme elle aime la croix de la chaumière, le crucifix de famille qui reçut les derniers baisers des mourants. Actuellement, dit l'orateur, on fait la guerre à la Croix ; eh bien ! aimons-la d'autant plus qu'on la méprise, et quand la Providence nous inflige de ces peines qu'on appelle des croix, acceptons-les avec résignation et avec joie ; la foi nous aidera à les porter. Oh ! la foi, s'écrie l'orateur dans un mouvement pathétique, la foi, elle est vive, elle est forte parmi nous ; elle se montre ici dans toute son intensité et son éclat. Demandons à la Sainte Vierge de la garder aussi ardente dans le cœur de nos enfants, comme aussi demandons-lui la force et le courage de la porter fière et haute jusqu'à la fin de notre vie.

Après ce discours, écouté dans le plus religieux silence et très bien compris d'ailleurs de toute cette population groupée sur la montagne, la procession se met en marche, récitant à chaque station sans s'arrêter les prières requises, et chantant le *Stabat mater*. Nous arrivons ainsi à la dernière station, située au sommet de la montagne. Pour descendre, nous ne retournons point par le même chemin ; nous contournons la montagne par d'étroits lacets, chantant avec ensemble le donx chant de saint Hervé :

Jezuz, peger vraz ve
Plijadur ann ene,
Pa vez e gras Doue
Hag en e garante

Ces sentiers nous amènent devant la maison des chapelains et, de là, nous descendons dans le plus grand ordre par les rampes du Rosaire pour venir chanter les vêpres à la Basilique. Les vêpres sont chantées, ce jour là, par M. Caër, recteur de Gouézec.

C'est après cette cérémonie que M. l'Archiprêtre de la Cathédrale nous adresse ses dernières recommandations pour le départ du lendemain. Il ajoute : Merci, mes chers frères, du bel exemple de foi que vous venez de donner à Lourdes ; on est fier de vous, on vous loue partout ; merci, chers confrères, pour votre dévouement et le zèle si beau que vous n'avez cessé de témoigner. Le temps ne nous a pas favorisés, il est vrai, mais les grâces reçues sont nombreuses et vous n'oublierez pas d'en remercier la Sainte Vierge.

† † †

Cette journée du jeudi fut belle. Belle fut la soirée et, pour la première fois, la procession aux flambeaux put se montrer dans toute sa magnificence. Cette procession n'a pas le caractère grave et solennel des autres. C'est plutôt une promenade pieuse, une sorte d'acclamation continue en l'honneur de

Marie, car de tous les points de l'Esplanade, un seul cri, un seul chant se fait entendre dans ce long ruban de feu qui forme ce défilé triomphal : *Ave, Ave, Ave Maria*. C'est une des processions néanmoins la plus aimée et la plus populaire à Lourdes ; et, en effet, rien de plus ravissant que cette longue file de lumières mouvantes, rien de plus touchant que ces chants d'amour et de confiance. On se sent là tout près de Marie, et le cœur, débordant d'allégresse, s'exhale en ces interminables *Ave*. Il me semble que du haut de son trône du ciel, la Sainte Vierge ne peut manquer de sourire délicieusement à ses enfants ainsi rassemblés à Lourdes. Cependant le ruban de feu, après quelques zigzags encore, se rapproche du parvis du Rosaire ; peu à peu les rangs se confondent, des masses se forment ; à un signal, les *Ave* se taisent, et c'est le grave *Credo* que la foule entonne de tout cœur, confessant sa foi catholique dans une majestueuse et impressionnante harmonie. Puis, les fronts se courbent, les genoux fléchissent : c'est un évêque pèlerin qui bénit la masse assemblée. Encore une prière, un chant pour Notre Saint-Père Le Pape, et la journée du pèlerin est terminée. Hélas, la dernière !

Oui, elle est terminée pour les pèlerins rassis et raisonnables, mais elle ne l'est pas pour les jeunes ou les infatigables : on est si bien auprès de la Grotte, la nuit ! Et puis, il n'y a pas que les Bretons à Lourdes ; il y a des Gascons, il y a des Agenais, des Quercinois, il y a des Provençaux,... Et les cantiques sont si ravissants ! Il faut bien les écouter, les applaudir, comme aussi faire applaudir les cantiques bretons. Voilà comment des groupes particuliers se forment disséminés ici et là, chantant les louanges de Marie dans toutes les langues et patois de France et de Navarre. Rien de plus curieux, vraiment, que ces fins de soirée... Enfin, peu à peu, on se dirige vers son domicile, après une dernière prière à Marie, et un dernier verre d'eau à la source intarissable.

† † †

Dans la dernière nuit, à 11 heures du soir, nous devions faire l'heure sainte, au Rosaire. Nombreux furent les Bretons fidèles au rendez-vous aux pieds de Notre-Seigneur. Heure délicieuse, heure bien aimée que cette heure sainte dans la paix et le repos de la nuit ! M. Penndu, recteur de Lampaul-Guimiliau, nous fit passer bien pieusement ce petit moment, en excitant dans nos cœurs les actes de foi, d'amour et d'adoration. A minuit une grand'messe fut chantée par M. Le Coz, curé de Pleyben.

† †

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Cependant, il fallait partir. Dès 4 heures du matin, un train devait quitter Lourdes et les autres trains de Landerneau ne devaient pas tarder à le suivre. Nous fûmes donc obligés de terminer nos dévotions de bonne heure, ce jour là, pour nous occuper de nos derniers préparatifs.

Hélas ! oui, il fallait partir ! Ce n'était pas sans tristesse et sans regrets. Il fallait partir ! Mais nous quittions Lourdes, comblés de grâces ineffables, car plus abondantes qu'en tout autre lieu, le ciel les prodigue aux enfants de Marie dans le sanctuaire de Lourdes, grâces merveilleuses pour la santé du corps, plus merveilleuses encore pour la santé de l'âme, désormais plus forte pour les combats de la vie. Chaque pèlerin y reçoit des lumières d'une foi plus vive et d'une piété plus fervente. Conservons avec soin ce divin trésor pour les jours de lutte contre l'ennemi de notre salut.

Il fallait partir ! C'était une grande tristesse également pour les malades que nous ramenions : ils ne revenaient pas tous guéris, hélas ! Plusieurs, cependant, avaient ressenti de grandes améliorations, et tous emportaient dans leur cœur un fonds plus grand de résignation, et une plus grande confiance encore en Marie.

Cette douce résignation devait avoir sa récompense pour plusieurs. Vous parlerons-nous de cette femme de Saint-Martin de Brest, affligée d'une maladie de la moëlle épinière, véritable épave humaine amenée, pour ainsi dire, providentiellement à Lourdes, et qui, le long du parcours, sentait, au retour, ses forces renaître ? Nous ne donnerons pas encore son nom, jusqu'à ce que nous ayons eu des informations sérieuses.

Vous parlerons-nous de cette femme de Brest-Recouvrance, venue discrètement à Lourdes accomplir son vœu, après avoir été sauvée d'une mort certaine par Notre-Dame ? Nous savons son nom, mais nous voudrions avoir l'attestation de son médecin.

Vous parlerons-nous de cette enfant de Pouldergat qu'on nous signalait également comme ayant été l'objet de faveurs de Marie ? Oui, car nous venons, au moment de clore ces pages, de recevoir cette lettre si intéressante du recteur de sa paroisse, adressée au directeur du Pèlerinage.

« Pouldergat, le 19 Septembre 1904.

Monsieur le Curé,

Je vous écris pour vous remercier d'avoir eu la bonté d'accorder un billet gratuit à ma petite paroissienne, pauvre et infirme. Notre-Dame de Lourdes a jeté sur cette enfant un regard de pitié et lui a accordé, non pas une guérison radicale, mais un double allègement à une double infirmité.

Vous serez heureux, j'en suis certain, de connaître exactement la

nature et l'étendue de ce que tous ceux qui connaissent l'enfant sont unanimes à appeler une grande faveur.

Marie-Yvonne Joncour est âgée de 10 ans et appartient à une famille très honnête, mais très pauvre. Vers l'âge de 3 ans, elle commença à éprouver des douleurs à la jambe gauche, où apparut bientôt une plaie profonde. Avec le temps la plaie se ferma, mais la jambe resta atrophiée et plus courte : la partie inférieure, depuis le genou, n'obéissait plus à la volonté, et la petite malade ne pouvait pas, sans douleur, appuyer sur le pied. Elle fut donc obligée de prendre deux béquilles pour marcher.

Tôt après, une autre infirmité venait atteindre cette pauvre enfant : son œil droit se couvrit d'une taie épaisse qui interceptait absolument la vue des objets. Elle ne voyait plus rien avec cet œil, disent ses parents et les voisins.

C'est avec cette double infirmité que Marie-Yvonne Joncour partit pour Lourdes, accompagnée de sa mère à qui la charité chrétienne fournit les moyens d'accomplir ce pèlerinage. Le voyage fut très pénible pour l'enfant : elle pleura pour ainsi dire tout le long du chemin. La compatissante Vierge de Lourdes allait bientôt la consoler. Le mardi, dans l'après-midi, au sortir de la piscine, l'enfant dit à sa mère : « Je vois avec l'autre œil. » Ce n'est pas vrai, répond la mère vivement troublée. Sur l'affirmation réitérée de l'enfant, la mère veut de suite faire l'épreuve. Mettant la main sur l'œil sain, elle dit à sa fille : « Vois-tu clair, dis-moi ce que tu vois. » — « Je vois l'image blanche de la Sainte-Vierge, puis tout plein de dames et des Bigouden. » C'était donc vrai, et l'enfant continue à voir bien clair de cet œil. La taie n'a pas complètement disparu, mais elle est descendue de manière à dégager la pupille, et à ne plus intercepter la lumière. En effleurant l'œil de cette humble et pauvre petite, la main bienfaisante de la douce Vierge avait aussi touché son âme, car l'enfant, jusque là triste et morfondue, souffrant encore, sans doute, des fatigues de la route, devint tout-à-coup expansive, gaie, radieuse.

Une autre grâce l'attendait : le mercredi, on remarqua un mieux sensible dans la jambe infirme ; le jeudi matin, pendant qu'on la plongeait dans la piscine, l'enfant ressentit dans la jambe malade une vive douleur qui remonta jusqu'au bras, puis ce fut fini. En sortant de l'eau, elle put remuer le pied atrophié, où la vie semblait revenue, et s'y appuyer sans éprouver le moindre mal. La jambe demeure plus courte, mais elle n'est plus inerte, elle fonctionne très bien, et toute douleur a disparu. L'heureuse petite fille comprit la grâce qu'elle venait de recevoir : elle voulut de suite offrir à la Sainte Vierge la béquille dont elle ne sentait plus le besoin ; par prudence, la mère ne consentit pas à ce désir reconnaissant ; le lendemain, avant le départ, cet humble don fut fait.

Voilà, Monsieur le Curé, en toute simplicité, le récit de cette double grâce, que nous osons appeler miraculeuse, accordée par Notre-Dame de Lourdes à la petite et pauvre infirme de Pouldergat. La bonne Vierge ne lui a pas ôté toute son infirmité, mais, sa puissante intervention se bornerait-elle là, elle a assez fait pour que Marie-Yvonne Joncour puisse un jour gagner sa vie par son travail. Gloire donc et vives actions de grâces à Notre-Dame de Lourdes !

Veuillez agréer, Monsieur le Curé, l'assurance de mes sentiments bien respectueux.

V. PENGAM,
Recteur de Pouldergat.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Voilà sans doute bien des faits consolants, et qui montrent que notre pèlerinage a été béni par la Sainte Vierge. Nous ne pouvons pas, nous n'avons pas le droit de nous prononcer encore sur le caractère miraculeux de ces faits, mais nous ne pouvons cependant pas nous empêcher de constater ces effets, et de rendre des actions de grâces à Marie.

Nos malades bretons, malheureusement, ne prennent pas assez la précaution de se munir, avant d'aller à Lourdes, d'attestations médicales sur leur état de santé, et c'est ce qui rend difficile la constatation de ces faits admirables acclamés comme miraculeux. A Lourdes, on est très scrupuleux sous ce rapport, et on a raison.

Donnons ici, pour terminer, cette page empruntée au journal l'*Univers*, et qui pourra édifier les incrédules sur ce point :

« On peut voir, non loin des piscines et sous les rampes du Rosaire, un bâtiment portant sur sa façade : « Bureau des constatations » ; là se tient, durant tout le jour, le médecin ordinaire de la Grotte, le docteur Boissarie, qui, avec une grande prudence, un tact exquis, une expérience consommée, procède à l'examen des faits qui lui sont soumis. Loin de rechercher le mystère et de fuir le contrôle, il invite de la façon la plus pressante et la plus gracieuse *tous* ses confrères à lui prêter leur concours ; de cette façon, il a pu organiser une véritable clinique du plus haut intérêt. Lors du dernier pèlerinage national, il avait à ses côtés des étudiants en médecine de Paris et de Nancy, un agrégé d'une faculté de province, un ancien interne de Paris, un médecin d'une ville importante. Il y avait à ce moment à Lourdes, près de mille malades arrivés de tous les points de la France ; chacun d'eux était muni d'une note aussi détaillée que possible, délivrée par son médecin ordinaire, et constatant l'état actuel du malade, la durée de son affection, les divers traitements suivis.

Toutes ces notes classées, numérotées, formaient un volumineux dossier reposant sur le bureau du médecin, et chaque malade portait sur ses vêtements un numéro correspondant à celui de sa feuille d'observation. Ainsi, sans confusion aucune, sans nulle perte de temps, on avait sous les yeux tous les détails nécessaires pour se former une opinion sur la nature de l'affection antérieure, détails relevés par le médecin ordinaire, absolument désintéressé, étranger à toute préoccupation religieuse. On recherchait avec soin tous les signes qui permettaient d'attester une guérison ou une amélioration marquée, on contrôlait les affirmations des malades par un examen minutieux des diverses lésions, et c'est avec un sens clinique parfait que le docteur Boissarie dirigeait ces diverses constatations. S'agissait-il, par exemple, d'une ankylose, d'une plaie : on étudiait leur cause, leur nature, dans quelle mesure les fonctions du membre étaient rétablies ; on essayait, avec un stylet, de rouvrir les trajets fistuleux fermés, de parvenir jusqu'aux foyers, jusqu'aux os cariés ou nécrosés.

Les maladies nerveuses, qui forment à Lourdes une clientèle nombreuse, *ne sont guère notées que pour mémoire. On exige pour elles des garanties de tout ordre, et surtout l'épreuve du temps.*

L'examen du malade terminé, on se garde de conclure immédiatement à une guérison ; on n'a que les premiers termes du problème,

les seconds restent à trouver. Le malade, rentré chez lui, doit faire constater par son médecin les modifications survenues dans son état ; un second rapport est alors envoyé à Lourdes et va se joindre au dossier. Trois mois, six mois s'écoulent : nouvel examen, nouveaux certificats soigneusement légalisés comme les premiers. Alors la procédure est complète, et le médecin de Lourdes se garde d'ajouter quoi que ce soit à cette instruction faite sans lui.

Ce sont des médecins qui, presque toujours, sourient dédaigneusement quand on parle de Lourdes, qui refusent même la discussion de la possibilité du miracle, et qui, cependant, fournissent des preuves de guérison, sans redouter la contradiction qu'ils établissent entre leurs idées et les faits qu'ils observent. Aussi, quels soupçons peut-on concevoir dans une pareille enquête ? La plupart du temps, les mêmes juges constatent l'état de leurs malades avant et après le voyage de Lourdes ; si la guérison a été soudaine, inespérée, ils la reconnaissent sans en rechercher la cause, évidente cependant, et qu'il n'y a qu'à constater.

Donc, tous les faits extraordinaires qui se passent à Lourdes sont rigoureusement examinés et résolus : *et cela au vu et au su de quiconque veut voir et savoir par lui-même*. Que peuvent répondre à cela les incrédules ?

†

Et maintenant, notre tâche est terminée. Il ne nous reste plus qu'à recevoir les communications qu'on voudrait bien nous donner, touchant des guérisons ou des améliorations importantes : ce serait avec plaisir qu'on les recevrait.

Puisse Notre-Dame de Lourdes nous bénir, et accorder à cette France si aimée par elle la paix et la tranquillité religieuse tant souhaitée !

H. P.

AVIS aux Abonnés. — *Les souscripteurs dont l'abonnement expire le 1er Octobre 1904, et qui sont dans l'intention de continuer à recevoir la* Semaine, *sont priés de faire parvenir à l'Administration les* 6 francs *du renouvellement, à moins qu'ils ne préfèrent le recouvrement par la poste, avec majoration de 50 centimes pour les frais. Ces recouvrements se feront à partir du 15 Octobre, date après laquelle, pour éviter toute cause d'erreur ou double emploi, nous recommandons de s'abstenir de tout versement.*

Cet avis intéresse également les retardataires des mois précédents.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France.
II. — La cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.
III. — Missions : PLOMELIN, du 25 Septembre au 8 Octobre. Président, la 1re semaine, M. Creignou, curé de Bannalec.
LOPEREC, du 2 au 15 Octobre. Président, la 1re semaine, M. Le Jacq, curé de Crozon.
SAINT-POL DE LÉON, retraite en forme de mission, préparatoire au Jubilé, du 25 Septembre au 2 Octobre. Président M. Quiniou, curé de Carhaix.
IV. — Retraites : QUIMPER, Retraite bretonne pour les femmes, du 25 Septembre au 1er Octobre ;
— LESNEVEN, retraite bretonne pour les femmes, du 24 Septembre au 1er Octobre ;
— QUIMPERLE, Retraite bretonne pour les femmes, du 9 au 15 Octobre.
V. — Les exercices paroissiaux préparatoires au Jubilé.

Offices extraordinaires.

Quimper. — ÉGLISE DE SAINT-MATHIEU. — *Dimanche prochain 25 Septembre*, solennité de Saint-Mathieu, fête patronale de la paroisse. Les messes sont aux heures ordinaires ; la grand'messe, à *10 heures*, sera célébrée par M. le chanoine Gadon, supérieur du Grand-Séminaire.
A 2 *h. 1/2*, vêpres suivies du sermon par M. Corre, supérieur de l'Ecole Saint-Yves, et de la bénédiction solennelle du T Saint-Sacrement.

Communiqué de l'Evêché. — I. Les exercices du Mois du Rosaire doivent avoir lieu, comme les années précédentes, pendant le mois d'Octobre, conformément aux prescriptions de Léon XIII d'illustre et sainte mémoire. Jamais, à coup sûr, les chrétiens n'eurent de motifs plus pressants de recourir à Marie par la dévotion et la formule de prière qu'Elle a elle-même désignée comme moyen de salut, dans des circonstances également critiques. Il faut donc que les pieuses réunions du Rosaire soient suivies partout avec plus d'assiduité et de ferveur que jamais.

Monseigneur l'Évêque maintient et renouvelle à cet égard les ordonnances qui suivent ; elles devront être publiées au prône, *Dimanche prochain*, avec l'annonce des exercices du Mois du Rosaire et les indulgences qui y sont attachées.

Article 1er. — Le Dimanche, 2 Octobre, la fête du Saint Rosaire, annoncée la veille au son des cloches, sera célébrée solennellement.

Art. 2. — Chaque jour de ce mois, dans les églises et chapelles

du diocèse, on récitera, le matin à la messe, ou le soir, cinq dizaines de chapelet, avec les litanies de la Sainte Vierge et la prière à saint Joseph, ordonnée par le Souverain Pontife.

Art. 3. — On pourra exposer le Saint-Sacrement, pendant la récitation du chapelet, et donner ensuite la bénédiction.

Art. 4. — Les fidèles qui ne pourraient assister à ces pieux exercices sont invités à réciter le chapelet, tous les jours, en famille ou dans leur particulier.

Art. 5. — Nous engageons les communautés religieuses à multiplier les communions et leurs prières aux intentions du Souverain Pontife.

Art. 6. — Nous rappelons aux pieux fidèles les indulgences concédées par SS. Léon XIII à la pratique du Mois du Rosaire :

1° Une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines *singulis vicibus*, — c'est-à-dire chaque fois — à ceux qui, pendant ce mois, assisteront à l'exercice du Saint Rosaire ;

2° Une indulgence plénière à ceux qui, réunissant les conditions ordinaires, assisteront aux mêmes exercices, au moins dix fois. Les mêmes indulgences sont accordées à ceux qui, légitimement empêchés d'assister à la récitation publique du chapelet et autres prières prescrites, les auront faites en leur particulier ;

3° Une indulgence plénière à ceux qui, le jour du Saint Rosaire ou l'un des huit jours suivants, auront, après avoir confessé leurs péchés, reçu la sainte communion et prié Dieu, la Sainte Vierge et saint Joseph, aux intentions désignées.

II. Comme les années précédentes, une quête devra être faite, dans toute les églises du diocèse, le Dimanche du Rosaire, pour les Œuvres des Patronages et des Cercles, et le produit envoyé à l'Evêché.

En annonçant cette quête, *au prône de Dimanche prochain*, MM. les Curés et Recteurs voudront bien montrer en quelques mots l'importance de plus en plus grande des œuvres de préservation pour l'enfance et la jeunesse.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque ont été nommés :

M. Guirriec, vicaire à Camaret, aumônier du Pensionnat Sainte-Marie, à Quimper ;

M. Pouliquen, maître d'étude au collège de Saint-Pol-de-Léon, vicaire à Camaret ;

M. Hénaff, jeune prêtre de Quéménéven, vicaire à Saint-Urbain ;

M. Bulot, directeur diocésain de l'Œuvre de Saint-François-de-Sales, aumônier des Ursulines de Quimper, en remplacement de M. le chanoine Toulemont, démissionnaire pour cause de santé.

M. Bulot garde néanmoins la direction de l'Œuvre de Saint-François-de-Sales.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Retraites de soldats. — Nous arrivons à l'époque des retraites militaires. Celles de Lesneven auront lieu, cette année : du *18 au 22 Octobre* pour les jeunes gens des cantons de Brest, Lambézellec, Saint-Renan, Ploudalmézeau, Lannilis, Lesneven et Plabennec ; du *25 au 29 Octobre*, pour les cantons de Landerneau, Ploudiry, Daoulas, Sizun, Landivisiau, Plouescat et Plouzévédé. Nous espérons donner très prochainement la date pour chacun des autres centres : Morlaix, Quimper et Quimperlé.

Nous n'avons pas besoin d'insister près de nos confrères pour qu'ils préparent dès à présent ces retraites dont le succès dépend surtout d'eux, et dont la nécessité se fait sentir plus urgente encore que par le passé : en effet, les périls que courent les jeunes soldats dans les villes de garnisons se sont accrus par suite de l'interdiction des œuvres militaires catholiques et la guerre ouverte faite partout à l'idée religieuse.

A la retraite, on mettra les partants en garde contre les dangers de leur vie nouvelle, et on leur indiquera les moyens de rester chrétiens quand même ; pour les soldats libérés, il importe qu'ils viennent également nombreux à la retraite où ils oublieront les souvenirs troublants et les impressions mauvaises du passé, pour reprendre, dans leurs familles et leurs paroisses, les solides habitudes religieuses d'autrefois.

Combrit. — **Pardon de Notre-Dame de la Clarté.** — Le pardon de la chapelle de la Clarté, à Combrit, se célèbre tous les ans le dimanche qui suit la fête de la Nativité de la Sainte Vierge, et il coïncide toujours avec les pardons de Notre-Dame-d'Izel-Vor, à la Forêt-Fouesnant, et de Notre-Dame-de-Kerdévot, à Ergué-Gabéric. C'est ce qu'on appelle le « pardon des trois Marie » ; et plusieurs pèlerins se font un devoir de visiter, ce même jour, les trois chapelles, assistant à la messe matinale dans l'une, à la grand'messe dans une autre et aux vêpres dans la troisième.

Le pardon de la Clarté de Combrit est fréquenté par un grand nombre de fidèles. Cette année, le concours a été encore plus nombreux, parce que Mgr l'Evêque avait bien voulu promettre de venir présider la fête. Sa Grandeur a du être grandement réjouie et édifiée en voyant le nombre et la piété des pèlerins et l'empressement qu'ils mettaient à venir recevoir sa bénédiction.

Un travail de restauration et d'agrandissement se fait à la nef de la chapelle ; M. le Recteur de Combrit a à cœur de rendre cet édifice aussi vaste et aussi convenable que possible pour recevoir les dévots serviteurs de la Sainte Vierge.

La grand'messe a été chantée par M. Yvenat, recteur de Plomeur, doyen d'âge des prêtres du canton, doyen aussi par le séjour dans le pays comme par la considération et la vénération dont l'entourent tous ses confrères.

Au sermon, M. Morvan, curé de Pont-l'Abbé, après avoir exprimé à Monseigneur, au nom de tous, prêtres et fidèles, les

sentiments de respect et de dévouement dont nous sommes animés en son endroit, a commenté ces paroles de la Sainte Ecriture : *Ego mater pulchræ dilectionis, et agnitionis et sanctæ spei*, montrant la Sainte Vierge comme source et modèle des trois vertus théologales, foi, espérance et charité.

Après vêpres, la procession se déroule majestueuse et pittoresque à travers un champ immense, et c'est là que l'on peut voir surtout ce qu'ont d'attrait pour l'esprit de nos bretons ces marches sacrées, ce déploiement de croix, d'oriflammes, de bannières et de statues, ces textes de nos vieux cantiques, chantés à pleine voix, et toujours avec un entrain nouveau. J.-M. A.

Jeunesse Catholique Bretonne. — **Déclaration du Comité Provincial.** — Nous sommes heureux d'annoncer aux membres de l' « Union » et à tous nos amis que la *Notice-Statuts* de l'Union Provinciale vient de paraître. On peut se la procurer au Secrétariat Général de l'Union Provinciale, 30, rue Hoche, Rennes, ou aux bureaux de la « *Jeune Bretagne* », au prix de 0 fr. 10 le numéro.

Elle est indispensable à quiconque veut connaître sous son vrai jour notre « Union ».

Le Comité Provincial, douloureusement peiné par les longues correspondances qu'il reçoit chaque jour et qui lui montrent que le but et l'action de l'*Union de la Jeunesse Catholique Bretonne* sont fréquemment et trop souvent intentionnellement faussés, se fait un devoir de profiter de l'occasion qui lui est fournie par l'apparition de la « *Notice-Statuts* » pour protester, une fois pour toutes, contre les insinuations calomnieuses dont l' « Union » est constamment l'objet auprès de MM. les Membres du clergé et les jeunes gens catholiques de Bretagne.

Il proteste d'une façon toute spéciale contre la mauvaise foi de ceux qui, bien que ne faisant pas partie de la *Jeunesse Catholique Bretonne*, s'acharnent en exposant son (?) programme soit à lui donner un caractère politique, soit à lui enlever son caractère populaire, en en faisant une chapelle fermée à certaines classes de la société.

Le Comité Provincial tient en particulier à déclarer qu'il n'est relié à aucun journal ni à aucune revue ou bulletin autres que « *La Jeune Bretagne* », organe mensuel de l' « Union » qu'il faut lire pour la connaître.

Il peut arriver à l'occasion que le Comité Provincial fasse des communiqués à la Presse ; dans ce cas ces communiqués sont adressés, comme ils l'ont toujours été, à tous les journaux catholiques et libéraux, sans que le Comité se préoccupe des opinions politiques de chacun et sans qu'il se porte garant de l'insertion.

La « *Notice-Statuts* » montrera que l' « Union » ne se propose aucun but politique mais qu'elle est fièrement et uniquement catholique et que, comme telle, elle se met entièrement, quoique association laïque, sous la juridiction de NN. SS. les Evêques, qui sont désignés dans chaque diocèse par N. S. P. le Pape pour gouverner les fidèles.

Archives diocésaines

Autour de ces Pasteurs l' « Union » veut grouper toute la jeunesse catholique bretonne, celle des villes comme celle des campagnes, celle des écoles comme celle des usines, et sous leur conduite, elle veut se vouer à l' « action populaire chrétienne ».

Le Comité Provincial de l'U. J. C. B.

Voici la lettre que Sa Grandeur Mgr Dubillard vient d'adresser à M. Pierre Regnault, secrétaire de la zône de Bretagne, membre du Comité National de l'A. J. C. F., au sujet de la publication de la « *Notice-Statuts* » :

ÉVÊCHÉ
DE QUIMPER
ET DE LÉON

MON CHER AMI,

J'approuve avec joie et empressement votre *Notice-Statuts* de l' « *Union provinciale de la Jeunesse Catholique Bretonne* ».

Je suis surtout touché de l'esprit chrétien et vraiment catholique qui l'inspire du commencement à la fin. C'est dans l'Eglise et sous la direction de l'Eglise que doit travailler votre Association, si elle veut donner les résultats que les catholiques français sont en droit d'en attendre. Vous l'avez tous compris, jeunes gens de l'*Union provinciale Bretonne* ; je vous en félicite et vous en remercie en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Je suis persuadé que mes prêtres du Finistère feront un accueil empressé à la *Notice-Statuts*, que votre œuvre sera très populaire chez nos jeunes bretons et que bientôt vous compterez dans mon Diocèse autant de groupes que j'y compte de paroisses.

C'est mon grand désir, et ce sera votre œuvre en même temps que celle de mon excellent clergé.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mon affectueux dévouement.

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper et de Léon.

†

Le pèlerinage de la Jeunesse catholique Française, réuni au 2e pèlerinage national, vient d'arriver à Rome. Il se compose de plus de 1000 jeunes gens de toutes les classes, sous la direction de M. Jean Lerolle, le nouveau président de l'Association. Le Souverain Pontife les recevra en audience solennelle; mais chaque groupe aura encore une audience particulière.

Les délégués bretons, qui sont nombreux, seront présentés au Saint-Père par M. P. Regnault.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des *Grands Magasins du Printemps de Paris*, que nous publions aux annonces.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. Vendredi 30 Septembre 1904. N° 40.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la prière.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Le « Pardon » du Rosaire ; A propos des conditions du Jubilé ; Association de bienfaisance en faveur du clergé diocésain ; Pont-Croix ; Nominations dans le clergé ; Lababan ; Morlaix ; Contre l'Enseignement religieux.
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Paris ; Océanie.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 2 Octobre. — 19e Dimanche après la Pentecôte. SOLENNITÉ DU SAINT ROSAIRE. Double de 2e classe. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.
Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant et du Dimanche.
Lundi, 3. — S. Méloir — ou Mélar —, Martyr *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Rouge.
Mardi, 4. — S. François d'Assise, Confesseur. Double-majeur. Blanc.
Mercredi, 5. — S. Maurice, Abbé *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Blanc.
Jeudi, 6. — S. Bruno, Confesseur. Double. Blanc.
Vendredi, 7. — Les Saints Anges Gardiens *(du 2 Octobre)*. Double-majeur. Blanc.
Samedi, 8. — Ste Brigitte, Veuve. Double. Blanc.
Dimanche, 9. — 20e Dimanche après la Pentecôte. Fête de la Maternité divine de la T. Sainte Vierge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Scaër . . . . . du 1er au 6 Octobre.
Grand-Séminaire . . . . . du 7 au 12 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Apostolat de la Prière.

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR OCTOBRE 1904

L'AMOUR DU TRAVAIL

Pour beaucoup d'hommes, pour la plupart même, le travail est une nécessité, parce qu'il est leur seul moyen de vivre ; pour tous il est une stricte obligation de conscience. « Dieu, dit Bourdaloue, ne donna aux riches nul privilège pour les décharger de cette obligation. Comme le péché était commun à tous il voulut que tous participassent à cette malédiction. »

Il faut travailler. Mais travailler n'est pas simplement être occupé, ni même affairé ; travailler c'est accomplir, avec le zèle que loue la sainte Écriture dans la femme forte, son labeur d'état, qu'il soit, du reste, illustre ou obscur, libre ou forcé.

Toutefois travailler ne suffit pas ; il faut travailler chrétiennement, c'est-à-dire non pas en éludant le plus possible les rudesses d'une loi que nous maudissons, non pas même en nous contentant d'une résignation obligée, mais en aimant, dans la peine du travail, l'adorable volonté divine, en aimant surtout la ressemblance qu'il nous donne avec Jésus, qui fut le divin ouvrier de notre rédemption.

Alors le travail, sans cesser d'être dur parfois, nous deviendra tolérable, agréable même ; par surcroît il sera plus énergique et plus fécond ; surtout nous ne risquerons pas d'arriver, après avoir beaucoup peiné sur la terre, les mains vides devant Dieu.

Mérite spécial de l'Indulgence jubilaire. — Dans le gain des indulgences et, en particulier, du Jubilé, il y a, comme dans toutes nos œuvres satisfactoires, autre chose que la remise de nos dettes.

Il y a, en plus, *le mérite* ; et, sous ce rapport, l'inégalité peut exister, car le mérite est proportionné aux œuvres et aux dispositions. Ainsi en récitant dans les conditions prescrites la prière « *O bon et très doux Jésus.* », je gagne une indulgence plénière tout aussi bien qu'en faisant les œuvres plus longues et plus pénibles du Jubilé ; mais je ne mérite pas autant. La même chose doit se dire de deux fidèles dont l'un fait avec une aggravation de peine ses pieux pèlerinages, tandis que l'autre s'en acquitte plus commodément. L'un et l'autre ont rempli les conditions prescrites et ont gagné l'indulgence plénière ; mais leurs mérites ne sont pas égaux.

Et que peut-on mériter ? D'abord une augmentation de grâce et plus tard de gloire. Oh ! ne passez pas légèrement sur ce point

et ne dites pas : « Sans doute, mais c'est chose commune à toute œuvre surnaturelle. » « Il vaut infiniment mieux, dit saint Thomas, accroître nos mérites par rapport à la gloire qui sera notre récompense, que d'obtenir une remise des peines temporelles. » Et l'on ne remarque pas assez que par certaines œuvres (pénitences, œuvres de charité, sacrifices, etc.) on peut mériter plus qu'avec les indulgences.

Mais, outre l'augmentation de grâce et de force que nous méritons en justice, nous pouvons aussi obtenir des secours pour nous préserver, nous fortifier et nous sanctifier. Supposez un ennemi qui rentre en grâce auprès de celui qu'il avait offensé. Il reçoit, avec son pardon, la remise de toutes les satisfactions et réparations qu'il aurait dû faire et des peines qu'il avait encourues. Mais on conçoit qu'avec cette réconciliation il peut aussi recevoir une mesure très variable de faveurs, de dons et de caresses. Or, Dieu nous fait cette mesure proportionnée à nos dispositions et à nos œuvres.

Cette doctrine nous fait mieux sentir la différence qui existe entre l'indulgence plénière du Jubilé et toute autre indulgence plénière. En ce qui regarde la rémission de la peine temporelle, elles sont égales ; mais elles diffèrent par rapport au mérite. En temps de Jubilé, de par l'autorité de l'Eglise, le trésor des faveurs divines est largement ouvert : c'est par excellence le temps de la miséricorde et de la grâce.

Par la volonté de Dieu et de son Vicaire, le Souverain Pontife, en considération de l'importance des œuvres prescrites, des prières et des exercices spirituels qui se font durant l'année sainte, les fidèles obtiennent des grâces plus abondantes pour se convertir, pour se mettre plus facilement qu'en d'autres temps dans les dispositions requises, enfin pour croître dans la charité divine et s'affermir dans le service de Dieu. C'est pourquoi le Jubilé a une importance et une solennité qui ne se retrouvent pas dans les autres indulgences.

Cardinal PIE.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France ; la cause de l'Enseignement chrétien.

II. — Missions : PLOMELIN, du 25 Septembre au 8 Octobre. Président, la 2e semaine, M. Bohec, recteur de Plonévez-du-Faou ;

— LOPÉREC, du 2 au 15 Octobre. Président, la 1re semaine, M. Le Jacq, curé de Crozon ;

— BOURG-BLANC, du 9 au 22 Octobre. Président, la 1re semaine, M. Godec, curé d'Elliant ;

— SAINT-HERNIN, du 16 au 29 Octobre.

III. — Retraites : QUIMPERLÉ, Retraite bretonne pour les femmes, du 9 au 15 Octobre ;

Archives diocésain de Quimper et Léon

Retraites de soldats :

— LESNEVEN : 1re retraite (pour les cantons de Brest, Lambézellec, Saint-Renan, Ploudalmézeau, Lannilis, Lesneven, Plabennec), du *18 au 22 Octobre ;*

— 2e retraite (cantons de Landerneau, Ploudiry, Daoulas, Sizun, Landivisiau, Plouescat, Plouzévédé), du *25 au 29 Octobre.*

N. B. — Les retraitants doivent être entrés, *au plus tard, à 6 heures du soir.*

— QUIMPER : 1re retraite (à laquelle sont convoqués les jeunes gens des cantons de Fouesnant, Concarneau, Elliant, Châteauneuf, Carhaix, Pleyben, Châteaulin, Briec), du *18 au 22 Octobre ;*

— 2e retraite (cantons de Quimper, Pont-l'Abbé, Plogastel-Saint-Germain, Pont-Croix, Douarnenez, Crozon) du *25 au 29 Octobre ;*

— MORLAIX *(La Salette)* : du *18 au 22 Octobre.* On convoque à cette retraite les jeunes gens des cantons de Morlaix, Lanmeur, Plouigneau, Saint-Pol de Léon, Taulé, Huelgoat, Plouzévédé, Saint-Thégonnec.

N. B. — Il est bien entendu, d'une manière générale, que cet appel par cantons aux divers centres de retraites n'a rien d'exclusif. Également les jeunes gens de tel canton qui auraient été empêchés pour une retraite, pourront être admis à l'autre. Il leur suffira de prévenir M. le Supérieur ou M. l'Aumônier de la maison de retraite où ils doivent se rendre.

IV.— Les exercices paroissiaux préparatoires au Jubilé.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Samedi, 1er Octobre,* à 7 h. 3/4 du soir, ouverture du Mois du Rosaire. Exposition du T. Saint-Sacrement ; chapelet, Prière à saint Joseph ; chant des Litanies de la Sainte Vierge ; bénédiction.

Les mêmes exercices se feront tous les soirs du mois d'Octobre, à la même heure. Le *Dimanche* et le *Jeudi,* l'exercice commence par la procession.

— ÉGLISE SAINT MATHIEU. — Pendant le mois d'Octobre, les exercices du Mois du Rosaire auront lieu chaque soir à *7 h 3/4,* excepté les *dimanches* où ils suivront immédiatement les Vêpres Exposition du T. Saint-Sacrement, chapelet, Litanies, Prière à S. Joseph et bénédiction.

— CHAPELLE DE LA RETRAITE. — *Dimanche, 2 Octobre,* réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h. 1/2, sainte messe, suivie d'une instruction et de la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

— CHAPELLE DES URSULINES. — *Lundi, 3 Octobre,* réunion des Mères chrétiennes à 7 h. 1/2. Sainte messe, instruction, bénédiction du T. S. Sacrement.

Le « Pardon » du Rosaire *(1er dimanche d'Octobre).* — Le « Pardon » du Rosaire est une indulgence plénière accordée par le Pape Pie V, Dominicain, en souvenir de la victoire remportée le 7 Octobre 1571 sur les Turcs, à Lépante, et confirmée par ses successeurs, notamment par S. S. Léon XIII dans le nouveau catalogue des Indulgences du Rosaire, du 29 Août 1899 (n° 62). Nous

résumons ici ce qui concerne cette précieuse faveur, encore trop peu connue :

Tous les fidèles peuvent la gagner, le *1er dimanche d'Octobre,* fête du Saint Rosaire, pourvu que *confessés* et *communiés,* ils visitent la chapelle du Rosaire dans une église où la Confrérie est canoniquement érigée et qu'ils y prient aux intentions du Souverain Pontife.

Les associés à la Confrérie, appartenant à quelque communauté cloîtrée ou non, collège ou autre association catholique, peuvent, s'ils s'acquittent des autres prescriptions, gagner la susdite indulgence en visitant la chapelle de leur communauté ou association, quoiqu'il n'y ait pas de statue ou d'autel du Rosaire *(Pie IX, 8 Février 1874).*

Comme pour la Portioncule, cette indulgence peut être gagnée *toties quoties,* c'est-à-dire *autant de fois* qu'on réitère la visite et les prières, depuis le samedi veille de la fête, vers deux heures de l'après-midi, jusqu'au coucher du soleil, ou même au crépuscule du jour de la fête.

La confession de la quinzaine suffit.

La communion peut se faire le dimanche ou la veille et dans une église quelconque.

Pour les visites, il est suffisant d'être dans un endroit de l'église d'où l'on peut apercevoir la chapelle ou l'autel du Rosaire. Comme il n'y a rien de déterminé relativement à l'intervalle qu'on doit mettre entre chaque visite, il nous semble qu'on peut rentrer dans l'église sitôt qu'on en est sorti.

Quant aux prières prescrites, on remplit certainement cette condition par la récitation de cinq *Pater* et de cinq *Ave.* Elles peuvent se faire debout, à genoux ou assis. Si plusieurs personnes les récitent en commun, elles peuvent les réciter alternativement.

Aucune prière déjà obligatoire, comme, par exemple, l'office pour les ecclésiastiques, ne peut être dite à cette intention, pour le gain des indulgences ; il faut toujours des prières de surérogation.

Il est bien recommandé au commencement de chaque visite, avant la récitation des prières, de faire un fervent acte de contrition parfaite pour disposer son âme à gagner l'indulgence.

Enfin, comme toutes celles du Rosaire, cette précieuse indulgence est applicable aux défunts.

A propos des conditions du Jubilé. — Une confession et une communion sont de rigueur pour gagner l'indulgence jubilaire. Si en même temps que celle-ci se présente une autre indulgence plénière exigeant aussi une confession et une communion spéciale, nous croyons avec les meilleurs auteurs que celles faites à l'intention du Jubilé ne pourraient suffire. Par exemple, il faudrait non seulement deux communions, mais deux confessions distinctes pour gagner les deux indulgences du Jubilé

Archives diocésaines de Quimper et Léon

et de l'Adoration perpétuelle (Cf. Beringer, I, 72, 8° ; Hilgers, p. 87, 8°. — *Ami du Clergé*, p. 357).

Monseigneur l'Evêque quittera Quimper mercredi 5 Octobre, pour se rendre à Taulé où il consacrera, le lendemain, la nouvelle église paroissiale.

De Taulé Sa Grandeur ira à Brest et y passera trois jours, pour visiter les écoles et les œuvres catholiques de la ville.

La réunion générale de la Fédération catholique aura lieu au Patronage Saint-Louis, le vendredi 7 Octobre, à 8 heures du soir, sous la présidence de Monseigneur.

Association de bienfaisance en faveur du clergé diocésain. — La deuxième réunion annuelle des membres directeurs de l'*Association en faveur du clergé du diocèse de Quimper et de Léon* se tiendra le jeudi 20 Octobre prochain. En conséquence, ceux qui auraient à présenter des demandes ou des observations relatives au fonctionnement de l'Œuvre sont priés de les envoyer, sans retard, au Sous-Comité de leur archiprêtré respectif, de façon qu'elles puissent être transmises en temps utile au Bureau central.

PONT-CROIX. — **Suppression d'un vicariat.** — Par un arrêté, que nous croyons devoir reproduire intégralement, M. le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, vient d'enlever à la paroisse de Pont-Croix son titre vicarial pour le transférer à la paroisse de Gouesnac'h.

MINISTÈRE de l'Intérieur et des Cultes.

Archives.

Enregistré : N° 270.

DIRECTION GÉNÉRALE DES CULTES

ARRÊTÉ

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes,

Vu l'ordonnance réglementaire du 5 Juin 1816 et le décret du 13 Mars 1872 ;

Vu les lois de finances limitant les crédits destinés à rétribuer le service paroissial et, notamment, les vicariats subventionnés par l'Etat ;

Vu les propositions du Préfet du Finistère, en date des 4 Mai, 18 Juillet et 7 Septembre 1904, relatives à la suppression de l'indemnité vicariale attachée à la paroisse de Pont-Croix et à la translation de ladite indemnité à la paroisse de Gouesnach ;

Vu la délibération du conseil de fabrique de l'église succursale de Gouesnach, en date du 15 Août 1904 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Gouesnach, en date du 7 Août 1904 ;

Vu la lettre de l'Evêque de Quimper, en date du 14 Août 1904 et son avis daté du 20 du même mois,

ARRÊTE :

Art. 1er. — L'indemnité annuelle de 450 francs sur les fonds du Trésor public attachée au vicariat de l'église curiale de Pont-Croix (Finistère) est supprimée.

En conséquence, la décision du 8 Novembre 1819 portant attribution audit vicariat de l'indemnité dont il s'agit est rapportée.

Art. 2. — Cette indemnité est attachée au vicariat de l'église succursale de Gouesnach (Finistère).

Art. 3. — Le Préfet du Finistère est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 21 Septembre 1904.

Pour Ampliation :
Le Conseiller d'État,
Directeur Général des Cultes,
C. DUMAY.

Signé : E. COMBES.

Au reçu de cet arrêté, dans lequel on semble impliquer sa responsabilité, Monseigneur l'Evêque a écrit à M. le Ministre la lettre suivante :

24 Septembre 1904.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de l'arrêté par lequel vous m'informez que le titre vicarial de Pont-Croix a été transféré à Gouesnac'h.

Il semble ressortir du texte de cet arrêté que j'aurais donné mon consentement à ce transfert, par ma lettre du 14 août 1904 et par mon avis du 20 du même mois.

Or, dans ma lettre du 14 août je déclarais formellement qu'un titre vicarial est absolument nécessaire dans la paroisse de Pont-Croix ; et si, dans mon avis du 20, je me suis montré favorable *à la création* d'un vicariat à Gouesnac'h, je n'ai jamais pu soupçonner qu'il s'agissait d'y transférer celui de Pont-Croix.

Je déplore vivement cette mesure administrative qui produira le plus mauvais effet dans la région de Quimper.

Veuillez agréer, etc.

† FRANÇOIS-VIRGILE
Évêque de Quimper et de Léon.

Nous croyons savoir que le Conseil de Fabrique de Pont-Croix va faire appel de l'arrêté en question au Conseil d'Etat.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Tanguy, aumônier du Carmel de Brest, recteur de Santec, en remplacement de M. Larvor, démissionnaire ;

M. Abjean-Uguen, vicaire à Plouvien, recteur de Guimaëc, en remplacement de M. Lozac'h, démissionnaire ;

M. Morgant, vicaire à Guipavas, recteur de Lambert ;

M. Pouliquen, vicaire à Plonéis, aumônier des Bretons au Hâvre, en remplacement de M. Gallic, qui rentre dans le diocèse ;

Archives diocésaines de Quimper et Léon

M. Boulc'h, vicaire à Plouénan, vicaire à Plouvien ;
M. Jonqueur, vicaire à Ouessant, vicaire à Plouénan ;
M. Mengant, jeune prêtre de Porspoder, vicaire à Ouessant ;
M. Ollivier, vicaire à Plouigneau, vicaire à Guipavas ;
M. Blanchard, vicaire à Plouzévédé, vicaire à Plouigneau ;
M. Salaün, vicaire à Beuzec-Cap-Sizun, vicaire à Plouzévédé ;
M. Gérot, vicaire à Guengat, vicaire à Beuzec-Cap-Sizun ;
M. Martin, jeune prêtre de Plounéour-Ménez, vicaire à Guengat ;
M. Monot, jeune prêtre de Cléder, vicaire à Plonéis ;

Directeur au Grand Séminaire, M. Cozien, professeur à l'Ecole Saint-Yves, à Quimper ;
Professeur de seconde à Saint-Yves, M. Mével, étudiant à l'Institut catholique de Paris ;
— de troisième, M. Le Boetté, surveillant à l'Ecole Sainte-Geneviève, à Paris ;
— de huitième, M. Herry (Olivier), précepteur, à Fouesnant ;
— d'Anglais, M. Madec, professeur à l'Externat Saint-Joseph, à Morlaix.
Professeur à N.-D. de Bon-Secours, à Brest, M. Pencréach, jeune prêtre ;
— à l'Externat Saint-Joseph, à Morlaix, MM. Le Dant et Corre (Jean-Marie), jeunes prêtres.

Jeunes prêtres nommés surveillants dans les collèges :
A Saint-Pol-de-Léon : MM. Godec, Bizien (Henri) et Falhon ;
A Lesneven : MM. Paul, Rosec (Joseph) et Sichez ;
A l'Ecole Saint-Yves, à Quimper, MM. Balbous, Rosec (Eugène), Marzin et Nédélec.

Lababan. — **Déplorable accident.** — Le 23 Septembre, dans l'après-midi, M. Le Fur, recteur de Lababan, revenait de faire une visite ayant pour objet son église. Accompagné d'un séminariste, il était dans une voiture mise à sa disposition et conduite par un paroissien obligeant. Tout-à-coup le cheval, effrayé, fit un écart renversant la voiture, dont le moyeu porta sur le pied de M. Le Fur et le broya. Transporté à l'hospice de Quimper, le blessé y reçoit les soins les plus éclairés ; mais on craint qu'il ne faille recourir à une grave opération.

D. H. — M. Le Fur a succombé mercredi soir.

Un service a lieu aujourd'hui (vendredi) à 9 heures, dans la chapelle de l'hospice ; l'enterrement se fera à Pont-Croix.

R. I. P.

Morlaix. — **Pardon de Notre-Dame de la Salette** *(19 Septembre)*. — Jamais fête si belle ne fut favorisée d'un temps plus splendide.

Dès le dimanche soir, 18 Septembre, la fête commence. Il est 2 heures. Devant l'autel dressé sur une estrade, à gauche de la

chapelle trop étroite pour contenir la foule qui, aujourd'hui et demain, viendra ici prier et assister aux offices, les trois paroisses de Morlaix, ayant à leur tête le clergé de la ville, sont réunies. C'est à Morlaix, en effet, qu'appartient de droit l'honneur d'inaugurer, par un pèlerinage solennel, les cérémonies qui vont se dérouler : Notre-Dame du Mur, Notre-Dame de la Salette, n'est-ce pas, sous deux vocables différents, la même bonne Mère, la même protectrice de la cité, toujours compatissante et secourable ?

Les fidèles l'ont bien compris : par groupes nombreux ils sont venus, remplissant l'enceinte bientôt insuffisante à les recevoir tous, débordant sur la route et au delà, jusque dans la magnifique allée de Pennelé, qui s'ouvre en face de la chapelle. Pas un instant le défilé ne s'interrompt ; du commencement de la cérémonie à la fin, le chemin étroit qui de la route monte à la chapelle ne cessera de regorger de pèlerins.

Les indifférents, les simples curieux sont ici très rares. Ce pardon, en effet, n'est pas une assemblée comme tant d'autres, mélange de dévotion et d'amusements profanes ; c'est une fête éminemment, exclusivement religieuse. On n'y vient pas pour jouir d'un spectacle ou pour se divertir : la prière, l'expiation des blasphèmes et de la profanation du dimanche, voilà ce qui y amènera, ces deux jours, les fidèles de la région. Tous, par leur présence en ces lieux, par leur attitude, montreront l'ardeur de leur foi et la sincérité de leur religion.

La cérémonie a commencé. Debout sur l'estrade, en face du Très Saint-Sacrement exposé à l'adoration des fidèles, M. l'abbé Corvez vient de dire : « Nous allons réciter le Rosaire, pour demander à Dieu le pardon des blasphèmes et de la profanation du dimanche » ; et trois fois le chapelet s'égrène, interrompu, après chaque dizaine, par le chant des mystères.

Le chapelet terminé, M. l'abbé Kerbiriou, recteur de Saint-Melaine, s'avance jusqu'au bord de l'estrade et, dominant les bruits qui montent du sein de la foule sans cesse grossissante, il commence..... Voilée d'abord, sa voix s'élève et s'affermit. Peut-être cependant, ne l'entend-on pas tout au fond là-bas, sous les arbres ; mais son geste est si net, si précis, que ceux même qui ne percevront pas toutes ses paroles n'auront pas de peine à le comprendre. L'orateur parle du repos du dimanche et, montrant sa nécessité pour tous, il expose les effets néfastes de sa profanation tant pour la société que pour la famille et l'individu. Dans une langue châtiée mais très simple, avec de vifs mouvements d'éloquence qui font frissonner, il parle pendant une demi-heure, suspendant à ses lèvres l'auditoire ému et ravi ; il a fini, et l'on voudrait l'entendre encore. Mais Mgr Dulong de Rosnay, qui préside la cérémonie, vient d'entonner les vêpres de la Sainte Vierge, que suivra immédiatement la bénédiction du T. S. Sacrement. N'importe ! le chant si admirablement exécuté, suivant les mélodies grégoriennes, sous l'habile direction de M. Bodénès, vicaire de Saint-Melaine, ne rompra pas le charme des paroles qui viennent d'être dites. La

Archives diocésaines de Quimper et Léon

prière chantée au pied de l'autel affermira les bonnes résolutions et fera descendre dans les âmes la force et la paix.....

La cérémonie est achevée. Lentement, comme à regret, les pèlerins se retirent, saluant d'un dernier regard, d'une dernière prière la chapelle bénie où vient d'entrer, au chant du *Te Deum*, le clergé escortant le Très Saint-Sacrement.

‡ ‡

A 9 heures, la prière du soir. Les premiers pèlerins sont partis, mais dans la chapelle déjà comble d'autres ont pris leur place. Maintenant ce sont les campagnes qui arrivent..... Il en vient de bien loin, du Tréguier et du Léon. Quelques-uns ont déjà fait une longue route et devront partir dès la première messe pour reprendre, au matin, leur rude travail..... Sainte Vierge, qui voyez leur fatigue et leur amour pour vous, bénissez vos enfants, conservez-leur la foi !

Dans les confessionnaux littéralement assiégés, 22 prêtres, qui se relèvent par moitié, ont peine à suffire à leur saint ministère. A minuit, les messes commencent, se succédant de demi-heure en demi-heure. Deux prêtres administrent le sacrement de l'Eucharistie et le nombre de communions distribuées de ce moment jusqu'au jour dépasse 2,500. C'est un spectacle bien consolant au milieu des tristesses du temps présent.

A 10 heures du matin, la grand'messe est chantée par M. le chanoine Morvan, recteur de Roscoff. Autour de l'autel, dressé en plein air, un nombreux clergé a pris place : il y a une quarantaine de prêtres et beaucoup de séminaristes. Près de l'harmonium, tenu par M. Lazennec, recteur de Carantec, la chorale de Saint-Melaine, dirigée par M. Bodénès, exécute brillamment les morceaux liturgiques, auxquels répond, au *Credo*, la grande voix de la foule remplissant l'enclos et le chemin au delà de la grille. C'est un spectacle imposant, réunissant dans une harmonieuse unité tous les costumes, tous les types de la région. Et tout ce monde chante et prie avec foi, avec amour.

A l'Evangile, M. le chanoine Queinnec, curé de Taulé, parle aux pèlerins. Il commente, avec une chaude éloquence, les paroles : *Quærite primum regnum Dei, et omnia adjicientur vobis.* Instruction très pratique, qui montre très clairement aux fidèles quel doit être le principal objet de notre confiance et de notre dévotion envers Marie.

Aux Vêpres, l'assistance est aussi nombreuse, car la séparation approche et tous ont voulu rester jusqu'au dernier moment auprès de la Vierge bénie... Lentement, l'office se poursuit ; l'on voudrait retenir les instants qui s'écoulent trop vite ; mais beaucoup de fidèles sont venus de bien loin : pour ceux-là, la route est longue, il faut se presser.... Une dernière fois, de l'ostensoir éblouissant où il réside, prisonnier de l'amour, Notre-Seigneur nous bénit. Le *Te Deum* retentit encore,... et par les portes de la chapelle, le

cortège des prêtres disparaît, accompagnant jusqu'au Tabernacle le Très Saint-Sacrement.

Tout est fini.... ; une prière ardente aux pieds de l'autel, devant la statue de Notre-Dame... et par les routes poudreuses, à travers champs et bois, la foule se retire pieuse et recueillie, emportant dans le cœur, avec le souvenir d'une journée toute de prière, la consolation d'avoir rempli devant Dieu et sa Très Sainte Mère le grand devoir de la charité chrétienne :

Prier pour ceux qui ne prient plus,
Expier pour les péchés des autres.

G. J.

Contre l'Enseignement religieux. — *Opposition à l'ouverture d'une école libre.* — Le Conseil départemental de l'Instruction publique du Finistère, dans sa séance du 22 Septembre dernier, avait à s'occuper d'une affaire que nous croyons utile de résumer rapidement.

Le 16 Mai 1904, suivant bail enregistré le 26 du même mois (avant, par conséquent, le vote de la loi du 7 Juillet 1904), M. Le Bihan, prêtre, louait de la Congrégation autorisée des Ursulines de Morlaix des bâtiments scolaires appelés « Externat de la Communauté », où il se proposait d'établir une école dont il confiait la direction à Mlle P. Camper, institutrice laïque n'ayant jamais appartenu à une congrégation religieuse quelconque.

Le 8 Août 1904, Mlle Camper fit, conformément à la loi du 30 Octobre 1886, sa déclaration d'ouverture d'école, à laquelle, le 8 Septembre, l'Inspecteur d'Académie formait opposition en ces termes :

Considérant que le local où Mlle Camper se propose de tenir une école appartenait à la Communauté des Ursulines de Morlaix ; que cette Communauté a été dissoute par décret du 9 Juillet 1904, en application de la loi du 7 Juillet de la même année, et qu'elle ne peut plus par suite *disposer de cet immeuble* en faveur de Mlle Camper ;

Considérant que dans ces conditions, Mlle Camper *n'a pas de local pour la tenue de l'École ;*

Considérant, en outre, qu'en se proposant de tenir une école dans ce local, Mlle Camper viole, par complicité, la loi du 7 Juillet 1904 ; que c'est là une faute grave ; que ce manque de respect envers une loi de son pays tend à prouver qu'elle n'a pas les qualités morales réclamées des éducateurs de la jeunesse,

Arrête :

Il est fait opposition, *dans l'intérêt de l'hygiène et de la morale* (sic), à l'ouverture de l'école privée que Mlle Camper, Pauline, a déclaré avoir l'intention d'ouvrir en la ville de Morlaix, rue de Bréhat.

En réponse à cette opposition, Me de Chabre, du barreau de Quimper, a présenté un mémoire qu'il a développé ensuite devant le Conseil départemental. Nous aurions voulu citer *in extenso* ce document, remarquable par la clarté de l'exposition comme par la

Archives diocésaines de Quimper et Léon

solidité de l'argumentation : l'habile avocat a montré l'inanité des motifs invoqués et prouvé, d'une façon irréfutable, que : 1° le bail conclu entre les Ursulines et M. l'abbé Le Bihan est parfaitement valable et que, en tous cas, il appartenait à l'autorité civile seule de trancher cette question ; 2° en imputant à Mlle Camper une violation par complicité de la loi du 7 Juillet (constatation qui appartient aux tribunaux correctionnels), l'Inspecteur d'Académie viole notre Droit français qui interdit au juge civil, commercial ou administratif de déclarer qu'un citoyen a commis un acte délictueux, pour tirer de cette déclaration une conséquence quelconque contre lui....

On est en droit de s'étonner que, après une telle défense, le Conseil départemental ait maintenu — par 7 voix contre 2 — l'opposition à l'ouverture de l'école.

Appel de cette décision a été interjeté devant le Conseil Supérieur de l'Instruction publique, dont la jurisprudence en la matière est constante — et plus libérale.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le 2e pèlerinage national, venu spécialement à l'occasion du cinquantenaire de la définition de l'Immaculée Conception, a été reçu par Sa Sainteté Pie X, dans la galerie du musée lapidaire, le vendredi 23 Septembre. Le président, M. Odelin, vicaire général de Paris, a lu une adresse dans laquelle il demandait au Pape de bénir la France, qui demeure toujours la fille aînée de l'Eglise par ses œuvres nombreuses et vivantes, et par ses missionnaires qui sont représentés dans l'œuvre d'apostolat dans une proportion de 75 pour 100....

Pie X a répondu par un discours émouvant, aussitôt traduit en français. Le Souverain Pontife a affirmé de nouveau son amour pour la France, dont il connait les grands mérites pour la foi chrétienne. « Votre présence, dit-il, nous confirme dans la conviction que Dieu aime la France parce qu'il aime son Eglise ; puisqu'il aime son épouse, il veut aussi le salut de sa fille bien-aimée.

« Dieu aime la France, parce que, si elle n'a pas toujours correspondu à la mission qu'Il lui a confiée et aux privilèges qu'Il lui accordait pour remplir cette mission, Il n'a pas laissé sans punition son ingratitude, et Il l'a relevée par cette même main qui la châtiait.

» Dieu aime la France, parce qu'en ces temps mêmes de proscription et d'angoisses, Il appelle ses fils auprès des sanctuaires de Montmartre, de Paray-le-Monial et de la Grotte de Lourdes, à prier, à pleurer, et à admirer les merveilles de sa toute-puissance. Dieu n'accorde des grâces pareilles qu'aux nations qu'il veut sauver... »

C'est avec une force pénétrante que Pie X développa les raisons pour lesquelles Dieu aime la France en mentionnant tout spécialement les conquêtes de ses missionnaires.

Il termina en recommandant l'union entre catholiques, la persévérance dans la foi du Christ et la fidélité au Saint-Siège.

Ce discours a produit une grande impression sur l'assistance.

***

Comme nous le disions dans notre dernier numéro, au pèlerinage national s'était joint le pèlerinage de la Jeunesse catholique Française. Dès le lendemain de leur arrivée à Rome, les délégués de l'Association, au nombre d'environ 1,000, ont été reçus, une première fois, par le Pape, qui leur a fait l'accueil le plus paternel. Suivi des membres du Comité général, Pie X a parcouru tous les groupes, s'est fait présenter les présidents des Unions régionales ou diocésaines, trouvant pour chacun des paroles pleines de bonté.

La veille, dès leur arrivée, il avait reçu en particulier les membres du Comité général : MM. Lerolle, Reverdy, Bazire, Zamanski, l'abbé Tournade, etc., et leur avait affirmé hautement sa satisfaction et prodigué ses encouragements.

Dimanche 25, à midi, dans la salle Royale, a eu lieu l'audience solennelle des 1,200 pèlerins de la Jeunesse catholique Française. Le Saint-Père, acclamé à son entrée, était entouré des dignitaires de sa Cour et d'autres hauts personnages, parmi lesquels Mgr Turinaz, évêque de Nancy, et Mgr Pelgé, évêque de Poitiers.

A l'adresse de l'hommage lu par M. Jean Lerolle, président de l'Association, le Pape a répondu par un discours qui a duré plus d'un quart d'heure et dont Mgr Bisleti a lu aussitôt la traduction française. Après avoir remercié les jeunes catholiques Français de la consolation et du réconfort que lui apporte leur présence, Pie X commente leur devise : *piété, étude, action,* programme qui résume sa première Encyclique..... Que leur piété soit « entière et publique », s'affirmant non seulement au foyer domestique, mais en face des foules et dans les assemblées populaires ; qu'elle soit éclairée à la lumière de la doctrine révélée, faute de laquelle « les plus acclamés des savants de ce monde, dans la confusion d'une nouvelle tour de Babel, enseignent non la vérité mais l'erreur, non la certitude mais le doute, non la vertu mais le vice, non l'ordre mais l'anarchie, non la religion mais l'athéisme..... »

Soutenus par leur piété et leur science, les jeunes catholiques s'imposeront au respect de leurs adversaires eux-mêmes ; après avoir donné à leurs frères le pain spirituel de la vérité, ils achèveront d'accomplir le précepte de la charité en offrant à tous ceux qui sont dans le besoin leur pain matériel par les institutions économiques et les œuvres de bienfaisance.....

« Ces fruits de bénédiction, ajoute le Saint-Père, nous sont assurés par la protestation loyale que vous faites de soumettre à l'autorité épiscopale la direction de tous vos actes. L'expérience

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Nous a montré que cette direction est pour une œuvre de jeunesse la condition de sa vitalité chrétienne. Puissent-ils entendre cette vérité tant d'aveugles qui se professent catholiques et cependant réclament une indépendance absolue envers toute autorité, et veulent une liberté qui ne serait plus celle des fils de Dieu, mais des rebelles de Lucifer !

« Si l'obéissance est nécessaire en tout ordre de choses, ceux-là pourraient-ils s'en affranchir qui se consacrent à des œuvres dont la dépendance est si intime avec la charité et la religion ? Fasse le Seigneur que votre exemple amène à résipiscence tous ces jeunes gens et que Nous puissions, avec eux comme avec vous, Nous réjouir du bien accompli, de la victoire remportée et des mérites obtenus !.....

« Que la Bénédiction Apostolique, dit-il en terminant, réalise ce souhait ! Nous vous la donnons de grand cœur et en priant le Seigneur d'exaucer Notre vœu, pour vous, pour vos parents, pour vos œuvres, pour tous ceux qui vous aident à les diriger de leur appui matériel, ou de leurs conseils. »

Après l'audience, les pèlerins descendent dans la cour Saint-Damase et s'y groupent ; le Pape se montre aux fenêtres des Loges de Raphaël, près de lui le drapeau tricolore de l'A. C. J. F. qui l'ombrage de ses plis. Au milieu d'une émotion indicible de l'assistance, Pie X baise le drapeau et le bénit avec effusion.....

Lundi matin, les pèlerins ont assisté à la messe célébrée pour eux par le cardinal Rampolla à Sainte-Cécile.

***

On sait qu'un Congrès international de la « Libre Pensée » s'était ouvert à Rome le 20 Septembre, anniversaire de l'entrée des Italiens en 1870. Il s'est clos au milieu du bruit, de la confusion et d'incroyables violences de langage. Les socialistes et les révolutionnaires n'en triomphent pas moins de ces débats scandaleux, pompeusement appelés « les Assises de la Science et de la Pensée libre. » Ils ont prouvé seulement leur haine féroce contre l'Eglise catholique, bien vivante puisqu'on l'attaque avec une telle rage ; leur vain défi a montré, une fois de plus, leur impuissance : le roc de l'Eglise a vu d'autres écumes...

Le Saint-Père a écrit au cardinal Respighi une lettre exprimant la grande tristesse que lui a causée ce congrès, qui a été un outrage à Dieu et une offense au Pape. Sur la demande de Pie X, des prières de réparation ont été dites dans les églises de Rome.

France. — On annonce que le Gouvernement ne déposera pas de projet de loi spécial sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. On prendrait comme base de discussion le projet Briand, dont M. Combes demanderait aux Chambres de modifier quelques dispositions.

Paris. — **Résultats des examens à l'Institut catholique** *(Année scolaire 1903-1904)*. — Les examens subis dans le cours de l'année scolaire 1903-1904 par les élèves et anciens élèves de l'Institut catholique de Paris, soit devant les professeurs de l'Institut pour les matières théologiques, soit devant les Jurys d'État pour le Droit, les Lettres et les Sciences, ont donné les résultats suivants :

Facultés de Théologie, de Droit canonique et de Philosophie : 3 docteurs, 11 licenciés, 144 bacheliers dont 7 à l'Institut et 137 dans les grands séminaires de la circonscription universitaire.

Faculté de Droit : 11 docteurs, dont 7 pour le doctorat juridique et 4 pour le doctorat ès sciences économiques et politiques ; — 2 ont obtenu les notes *Bien* et *Très-Bien*, et 4 ont obtenu l'*Éloge* ; — 33 licenciés, 37 bacheliers et 4 capacitaires.

École des Lettres. — 1 docteur et 49 licenciés, dont 28 pour lettres, 11 pour la philosophie, 6 pour l'histoire et 4 pour les langues vivantes.

Ecole des Sciences. — 1 docteur et 10 licenciés (ou plus exactement, 30 certificats portant sur l'analyse, l'astronomie, la physique, la chimie, la minéralogie, la géologie, la géographie physique, la botanique et la physiologie).

Soit au total : 16 docteurs, 103 licenciés et 181 bacheliers.

En dehors de ces grades académiques, l'Institut a délivré 1 diplôme de langues sémitiques, 2 diplômes de grammaire et 3 certificats divers.

Océanie. — **Un évêque Breton.** — L'*Écho de la France catholique* vient de nous apporter le récit du sacre de Mgr Douceré, Mariste, vicaire apostolique des Nouvelles-Hébrides. La cérémonie a eu lieu à Nouméa, en l'église Saint-Joseph que remplissait une foule considérable où se voyait l'élite de la population. L'évêque consécrateur était Mgr Fraysse, vicaire apostolique de la Nouvelle-Calédonie ; et, par une autorisation spéciale du Souverain Pontife qui s'accorde d'ordinaire dans les pays de missions, deux prêtres choisis parmi les dignitaires ont remplacé les deux évêques assistants dont la présence est requise par la Liturgie.

A l'issue de la cérémonie du sacre, Mgr Fraysse, dans un discours éloquent a montré l'Eglise se propageant et se perpétuant jusqu'à la fin des temps sous la direction du Pontife suprême et par l'intermédiaire des Evêques, successeurs des Apôtres. Il a expliqué le blason du nouveau vicaire apostolique qui, aussi patriote que vaillant missionnaire, a voulu y faire figurer sa Bretagne par l'hermine.

En effet, Mgr Douceré est né, en 1857, à Evran (Côtes-du-Nord). Après avoir terminé ses études théologiques au Séminaire de Saint-Brieuc, il fut professeur à la maison des Cordeliers, à Dinan, d'où il est parti (il y a 18 ans) pour se consacrer aux missions Océaniennes dans la Société de Marie. Dans sa mission des Nou-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

velles-Hébrides, difficile mais pleine d'espérances, il a pour collaborateurs cinq autres prêtres originaires comme lui du diocèse de Saint-Brieuc.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des *Grands magasins du Printemps de Paris*, que nous publions aux annonces.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS
Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du n° du 20 Septembre 1904 :

I. Le Comte Armand de Pontmartin, par Victor DELAPORTE — II. Les Aciers au nickel, par Joseph DE JOANNIS. — III. Les origines de la fête de l'Immaculée-Conception en Occident, par Augustin NOYON. — IV. La Tare. Souvenirs d'un voyage en Italie (1903), par Louis PERROY. — V. Bulletin d'histoire, par Jules DOIZÉ. — VI. A propos d'un récent écrit de Mgr Turinaz, par Pierre BRUCKER. — VII. Revue des livres. — VIII Notes bibliographiques. — IX. Événements de la quinzaine. — X. Table du Tome 100.

ÉLÉVATIONS DOGMATIQUES sur les principaux mystères : Incarnation, Sainte Trinité, la Grâce : *l'Ange, l'Homme, l'Eglise, la Communion des Saints, les Sacrements, les Fins dernières.....* par Ch SAUVÉ, S.-S., ancien professeur au Grand-Séminaire de Dijon. (Librairie VIC et AMAT, Paris.)

Jésus Intime
DIEU INTIME
SEPTIÈME ÉDITION
4 vol. : 10 francs.

L'Ange et l'Homme
INTIMES
TROISIÈME ÉDITION
4 vol. : 10 francs.

Doctrine sûre et abondante, puisée aux meilleures sources, exposition large, lumineuse, chaude, dépouillée de l'aridité des formules usitées dans nos *compendiums* théologiques, pleine d'aperçus nouveaux, semée d'applications pratiques, agrémentée de citations anciennes et modernes admirablement choisies, enrichie de références nombreuses et précises ; style vivant, pittoresque, pur, imagé, plein de coloris : telles sont les principales qualités de cet ouvrage qui fait honneur à la science, à l'érudition aussi bien qu'à la piété de l'éminent sulpicien. Jamais titre ne fut mieux justifié que celui de ce livre. Oui, ce sont bien des *Élévations dogmatiques* Cette lecture emporte l'âme en haut et la remplit d'une joie divine, de cette joie que saint Augustin a si bien appelée *Gaudium de veritate*.

Il est impossible de lire ces pages chaudes et lumineuses, sans comprendre mieux quelque chose des beautés et des amabilités de notre sainte religion, sans aimer à plein cœur ces réalités divines avec lesquelles l'âme a pris contact, sans éprouver un elan nouveau vers le bien et la sainteté.

Ce livre vient à son heure. Il est une réponse éloquente au cri de guerre qui retentissait tout récemment au sein d'un grand convent maçonnique : *Etouffons le dogme !*

La lecture de ces pages servira puissamment à faire briller aux yeux d'un grand nombre la lumière bienfaisante et victorieuse du dogme catholique qui doit être le vrai régénérateur des âmes et des sociétés.

Oui, cet ouvrage répond à une vraie nécessité. Rien ne le prouve mieux que l'accueil sympathique et empressé qui lui a été fait.

Les principaux journaux et les grandes revues catholiques l'ont loué hautement. Plusieurs membres éminents de l'épiscopat l'approuvent et le recommandent avec des éloges tres expressifs.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. Vendredi 7 Octobre 1904. N° 41.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — A propos du Rosaire : Réponse à une objection.

II. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Décret concernant la célébration des messes ; Grand Séminaire ; Nominations dans le clergé ; Nécrologie ; Quimper ; Pour l'Enseignement chrétien ; Ploudalmézeau ; Liquidateurs et Congrégations religieuses ; Où allons-nous ? Lesneven ; Quimper ; Echo du Pèlerinage de Lourdes : Une guérison ; La Jeunesse Catholique Bretonne à Rome.

III. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; Le Pape et la France ; Vannes ; Les fêtes d'Hennebont ; Jubilé Marial.

IV. — Bibliographie.

V. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 9 Octobre. — 20e Dimanche après la Pentecôte. Fête de la Maternité divine de la T. Sainte-Vierge. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoires de S. Denis et ses compagnons, Martyrs, et du dimanche.

Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant, de S. Denis et du Dimanche.

Lundi, 10. — S. François de Borgia, Confesseur. Semi-double. Blanc.

Mardi, 11. — De la férie. — Ou Office votif des SS. Apôtres ; semi-double. Rouge.

Mercredi, 12. — De la férie. — Ou Office votif de S. Joseph ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 13. — S. Edouard, roi d'Angleterre, Confesseur ; semi-double. Blanc.

Vendredi, 14. — S. Callixte I, Pape, Martyr. Double. Rouge.

Samedi, 15. — Ste Thérèse, Vierge. Double. Blanc.

Dimanche, 16. — 21e Dimanche après la Pentecôte, Fête de la Pureté de la T. Sainte Vierge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Grand-Séminaire.	du 7 au 12 Octobre.
Bohars.	du 13 au 15 —
Névez	du 16 au 19 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

A propos du Rosaire : Réponse à une objection.

Réciter le rosaire, c'est répéter quinze fois le *Pater* et le *Gloria Patri*, et cent cinquante fois la salutation angélique. Les hérétiques, les libres penseurs et, il faut bien l'avouer, les catholiques tièdes ou mondains se moquent des dévots du rosaire, précisément à cause de cette répétition incessante des mêmes formules. Ils trouvent qu'il y a là un procédé quelque peu ridicule, fatigant pour qui l'emploie et presque injurieux à l'égard de Dieu ou de la Vierge. A les en croire, quand on a exprimé une fois sa pensée ou son désir, il faut se taire et attendre qu'il plaise à Dieu de répondre.

Cette objection, sur laquelle on brode toute une variation de railleries, a plus d'effet qu'on ne pense sur un grand nombre d'hommes. Beaucoup de chrétiens convaincus et pratiquants ne voudraient pour rien au monde être surpris un chapelet à la main. Pourquoi? Ce n'est assurément pas qu'ils n'estiment le culte de la très sainte Vierge, ni qu'ils ne trouvent beaux le *Pater* et *l'Ave Maria*. Mais ils ont le préjugé, ils craignent la moquerie, on leur a dit, et ils finissent par croire que la redite indéfinie de ces prières serait indigne d'homme sérieux et qu'il la faut laisser aux enfants et aux bonnes femmes.

Mais puisqu'ils sont chrétiens, nous leur ferons remarquer que la répétition des mêmes formules de supplication est tout à fait selon l'esprit du christianisme, puisqu'elle est recommandée dans l'Evangile.

Notre-Seigneur l'a enseignée par son exemple : au jardin des Olives, dans son agonie, il répétait sans cesse la même prière.

Il l'a enseignée par sa parole. D'une part, il veut qu'on prie beaucoup, qu'on prie sans se lasser jamais. D'autre part, il ne donne qu'une seule formule de prière : le *Pater*. N'est-ce pas insinuer qu'il faut la répéter souvent, cette formule, et ne pas se lasser de la redire ?

Et quand notre bon Maître recommande d'insister auprès de son Père céleste jusqu'à l'importuner, en quelque sorte, pour qu'Il nous accorde enfin ce que nous désirons, ne nous conseille-t-il pas la réitération constante de la même demande ?

Aussi bien et quoi qu'en disent les incrédules, l'esprit et le cœur de l'homme sont ainsi faits qu'ils se complaisent dans la répétition des formules qui traduisent le mieux leurs pensées et leurs sentiments. L'artiste ne se lasse pas de contempler le tableau d'un maître ; un musicien écoutera indéfiniment la même mélodie. Un littérateur relira constamment les plus belles pages de ses auteurs favoris, et le temps ne fera qu'augmenter l'admiration qu'il éprouve pour ces chefs-d'œuvres. S'est-on jamais lassé en face des grands spectacles de la nature ?...

On comprend très bien que l'âme puisse trouver dans le même

objet la matière de pensées, de sentiments et d'émotions infiniments variées. Mais c'est précisément ce qui arrive pour la prière. Sur un thème unique l'âme pieuse brode mille variations ; les mêmes paroles éveillent en elle toute une série d'idées et de sentiments inspirés par la foi et que l'accoutumance ne rend nullement fastidieux.

Si l'esprit trouve sa satisfaction dans la « répétition » fréquente des formules qui lui plaisent, que dirons-nous du cœur ? Le cœur n'est jamais las des paroles qui rendent les sentiments dont il est plein. Le P. Lacordaire a écrit à ce propos une pensée dont la justesse et la profondeur ne sauraient être trop admirées : « L'amour, dit-il, n'a qu'un mot ; il le redit sans cesse et ne croit jamais le répéter. » Dire et redire à un être cher : « Je vous aime, » est un besoin pour le cœur aimant, et l'entendre est une joie pour le cœur aimé. Il n'y a pas d'autre formule qui puisse mieux exprimer la douceur du sentiment de l'amour, et celui qui s'ingénierait à trouver des termes moins communs, qui chercherait des périphrases et des figures de rhétorique pour traduire ce qu'il éprouve, celui-là serait légitimement soupçonné de ne pas aimer avec la simplicité et la sincérité d'une véritable affection.

Eh bien ! les paroles du rosaire sont le cri de l'âme aimante. On s'explique que les ennemis de Dieu, de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère trouvent monotone et insipide le retour perpétuel du *Pater* et de l'*Ave Maria*. Mais les vrais chrétiens, les bons catholiques, ceux qui ont pour programme l'amour de Dieu par-dessus toute chose et l'amour de tout ce que Dieu aime et veut que nous aimions, ceux-là ne peuvent ni ne doivent se lasser de parler à Dieu dans les termes que lui-même a daigné nous apprendre, et d'adresser à Marie les mots qui ont fait tressaillir son âme et qui renferment la plus belle, la plus éloquente, la plus sublime des louanges adressées jamais à une simple créature.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I — L'Eglise et la France ; la cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses.

II. — Missions et Retraites :

— LOPEREC, mission du 2 au 15 Octobre. Président, la 2e semaine, M. Poulhazan, curé-doyen de Briec ;

— BOURG-BLANC, mission du 9 au 22 Octobre. Président, la 1re semaine, M. Gadec, curé-doyen d'Elliant ;

— POULDERGAT, retraite du Jubilé, du 9 au 15 Octobre. Président, M. Auffret, curé-doyen de Douarnenez ;

— SAINT-HERNIN, mission du 16 au 29 Octobre. Président, la 1re semaine, M. Quiniou, curé-doyen de Carhaix.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

III. — **Retraites de soldats :**

— QUIMPERLE, Retraite (pour les jeunes gens de l'arrondissement), du *16 au 20 Octobre*. Ouverture, le dimanche 16 à *5 heures* du soir ; clôture, le jeudi 20 à *8 heures* du matin.

— LESNEVEN : 1re retraite (pour les cantons de Brest, Lambézellec, Saint-Renan, Ploudalmézeau, Lannilis, Lesneven, Plabennec), du *18 au 22 Octobre ;*

— 2e retraite (cantons de Landerneau, Ploudiry, Daoulas, Sizun, Landivisiau, Plouescat, Plouzévédé), du *25 au 29 Octobre.*

N. B. — Les retraitants doivent être entrés, *au plus tard, à 6 heures du soir.*

— QUIMPER : 1re retraite (à laquelle sont convoqués les jeunes gens des cantons de Fouesnant, Concarneau, Elliant, Châteauneuf, Carhaix, Pleyben, Châteaulin, Briec), du *18 au 22 Octobre ;*

— 2e retraite (cantons de Quimper, Pont-l'Abbé, Plogastel-Saint-Germain, Pont-Croix, Douarnenez, Crozon) du *25 au 29 Octobre ;*

— MORLAIX *(La Salette)* : du *18 au 22 Octobre.* On convoque à cette retraite les jeunes gens des cantons de Morlaix, Lanmeur, Plouigneau, Saint-Pol de Léon, Taulé, Huelgoat, Plouzévédé, Saint-Thégonnec.

N. B. — Comme il a été dit, cet appel par cantons aux divers centres de retraites n'a rien d'exclusif. Également les jeunes gens de tel canton qui auraient été empêchés pour une retraite, pourront être admis à l'autre. Il leur suffira de prévenir M. le Supérieur ou M. l'Aumônier de la maison de retraite où ils doivent se rendre.

Après avoir consacré, hier, la nouvelle église paroissiale de Taulé, Monseigneur l'Evêque s'est rendu à Brest où il passera trois jours pour visiter les écoles et présider diverses réunions d'œuvres catholiques.

Lundi, Sa Grandeur s'arrêtera à Landerneau pour la visite canonique de la communauté du Calvaire, et rentrera, le soir, à Quimper.

DÉCRET CONCERNANT LA CÉLÉBRATION DES MESSES

A la suite de sa Lettre-Circulaire du 8 Août, relative au Jubilé, Monseigneur l'Evêque a publié le texte intégral du décret rendu par la S. Congrégation du Concile, le 11 Mai 1904, au sujet de la célébration des messes « manuelles ». Nous croyons utile de donner ici un résumé exact et complet de ce document.

1. La S. Congrégation distingue d'abord les messes « manuelles » des messes « de fondation ». Celles-ci sont rétribuées sur les revenus d'une fondation faite en faveur d'une église ou annexée à un bénéfice. Elles ne tombent sous les nouvelles règles qu'accidentellement, lorsque, ne pouvant être célébrées par le bénéficier et selon les clauses de la fondation, elles sont remises à d'autres prêtres à l'instar des messes manuelles.

Les messes manuelles sont : 1° celles que les fidèles demandent au prêtre et dont ils lui remettent l'honoraire de la main à la main ; 2° celles qu'ils demandent par testament, sans établir une fondation perpétuelle ou de très longue durée ; 3° les messes qui grèvent certains patrimoines d'une charge perpétuelle, et que le possesseur du patrimoine fait célébrer par les prêtres et l'église de son choix ; 4° les messes mêmes de fondation, lorsque les prêtres qui en sont chargés ne peuvent les célébrer par eux-mêmes, et sont autorisés, en droit ou par indult, à les remettre à d'autres prêtres.

II. Cela étant établi, voici le résumé des prescriptions de la S. Congrégation du Concile concernant la célébration des messes :

1. — En principe, personne ne doit demander ou accepter plus de messes qu'il ne peut en célébrer ou en faire célébrer dans les délais fixés ci-dessous.

2. — Le temps fixé pour acquitter les messes manuelles est de : un mois pour une messe isolée ; six mois pour un lot de cent messes ; et proportionnellement un temps plus ou moins long suivant l'importance plus ou moins grande du lot de messes.

3. — Il est défendu de recevoir plus de messes qu'on en peut dire dans le délai d'une année, sauf à tenir compte toujours de la volonté positive des fidèles qui offrent les honoraires.

4. — D'après le décret *Vigilanti*, du 25 Mai 1893, toute personne chargée, à un titre quelconque, d'acquitter ou de faire acquitter des honoraires de messes, est obligée de remettre à son Ordinaire ce qui lui reste de messes non acquittées, à la fin de l'année. Le nouveau décret précise cette obligation, et statue qu'elle commence : pour les messes fondées, dès la fin de l'année pendant laquelle elles auraient dû être célébrées ; pour les messes manuelles, dès qu'un an s'est écoulé depuis le jour où elles ont été reçues : ceci sans déroger aux prescriptions ci-dessus concernant les messes reçues par très petit nombre, et en tenant toujours compte de la volonté contraire des fidèles.

Les prescriptions de cet article et des précédents obligent *sub gravi* tous ceux qu'elles atteignent.

5. — Le prêtre qui aurait à sa libre disposition un excédent d'honoraires de messes peut s'en décharger non seulement sur le Saint-Siège ou son Ordinaire, mais encore les confier à des confrères qu'il sait dignes de toute confiance.

6 — Celui qui remet des honoraires de messes au Saint-Siège ou à l'Ordinaire est, par là-même, libéré de toute obligation. Si, au contraire, il transmet ces honoraires à d'autres prêtres, il doit s'assurer qu'elles sont dites, et il est personnellement tenu de les dire, si, pour quelque motif que ce soit, elles ne sont pas célébrées par celui qu'il en avait chargé.

7. — L'Ordinaire qui a reçu des messes est tenu aux mêmes obligations que le prêtre qui les lui a remises.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

8. — Il est absolument interdit de confier des intentions et honoraires de messes aux libraires, marchands, administrateurs de journaux et revues, etc... et même aux ecclésiastiques qui recueilleraient des messes dans une autre fin, quelque louable qu'elle soit, que celle de leur célébration par eux-mêmes ou par les prêtres qui leur sont subordonnés. Cette défense atteint celui qui donne les messes comme celui qui les reçoit, sous peine de faute grave et des censures indiquées plus loin.

9. — L'honoraire devra être remis sans retenue aucune au prêtre qui célèbre la messe, tel qu'il a été donné, nonobstant toute concession antérieure contraire à cette prescription.

10. — Il est absolument interdit de vendre ou d'acheter quelque chose que ce soit, de s'abonner à des journaux ou revues, moyennant des messes célébrées ou à célébrer.

11. — Il est de même interdit, à moins d'une nouvelle et spéciale concession du Saint-Siège, de rien prélever dans le but de subvenir à l'entretien de l'église sur les honoraires de messes que les fidèles ont coutume de donner aux grands sanctuaires.

12. — Une infraction quelconque aux articles 8, 9, 10 et 11 du présent décret entraine, pour les prêtres, la suspense *ipso facto* réservée au Saint-Siège, pour les clercs, la suspense de l'Ordre reçu et l'irrégularité pour les Ordres suivants ; pour les laïques, l'excommunication *latæ sententiæ* réservée à l'évêque.

13. — L'excommunication, portée par la Constitution *Apostolicæ Sedis* contre ceux qui recueillent des honoraires à un taux plus élevé et font célébrer les messes en ne remettant qu'un honoraire inférieur, demeure pleinement en vigueur.

14. — En ce qui concerne les abonnements pris de la façon ci-dessus indiquée, le présent décret n'entrera en vigueur qu'à l'expiration de l'année pour laquelle ils ont été contractés. Les indults de prélèvement accordés à certains sanctuaires, demeurent en vigueur jusqu'à la fin de l'année courante.

15. — L'honoraire des messes attachées à un bénéfice, si le soin de les célébrer est confié à un autre prêtre, doit être fixé au taux habituel du diocèse. L'honoraire des messes de fondation doit être celui fixé dans l'acte de la fondation ou dans l'indult de réduction, les droits légitimes des curés et des paroisses restant saufs.

N. B. En ce qui concerne le diocèse de Quimper et de Léon, Mgr l'Evêque déclare que les honoraires de messes envoyés au Secrétariat de l'Evêché ou au Séminaire sont seuls considérés comme remis à l'Ordinaire.

Grand-Séminaire. — La rentrée au Grand-Séminaire a eu lieu mardi 4 Octobre, aussi nombreuse — à quelques unités près — que les années précédentes : en effet, le chiffre des inscrits est de 292. En ce moment, 285 séminaristes, dont 65 nouveaux (élèves de première année de Philosophie), suivent la retraite de rentrée

que prêche M. Lémius, missionnaire, et qui se terminera dimanche au soir.

Après avoir prié pour les élèves du sanctuaire, durant ces jours où ils implorent d'une manière spéciale la lumière d'en haut pour connaitre leur vocation et la force d'y être toujours fidèles, les âmes pieuses continueront à les recommander à Dieu, particulièrement ceux qui — au nombre de 25 — sont appelés, cette année, à faire leur service militaire.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Roudaut, directeur au Grand-Séminaire, recteur de Lababan ;

M. Berthou, recteur de Plomelin, curé de Landivisiau. (Cette nomination a été agréée par décret présidentiel du 30 Septembre).

Nécrologie. — M. LE FUR, *Recteur de Lababan.* — Dans notre dernier numéro, nous n'avons pu qu'annoncer cette mort que les circonstances où elle s'est produite rendent encore plus douloureuse. Victime, comme nous l'avons dit, d'un grave accident de voiture, M. Le Fur avait été transporté à l'hospice de Quimper où les médecins déclarèrent que l'amputation était nécessaire, tout en reconnaissant que l'état général du blessé la rendait particulièrement dangereuse. Ils ne se trompaient pas : M. Le Fur, qui s'était résigné courageusement à subir l'opération, succomba quelques heures après, dans les meilleurs sentiments de foi et de soumission à la volonté de Dieu.

Né à Pont-Croix le 20 Mai 1858, ordonné prêtre le 10 Août 1882, M. Le Fur (Paul-Marie) fut vicaire successivement à La Forêt-Fouesnant (20 Janvier 1883), à Bannalec (21 Juillet 1888), à Mespaul (9 Juin 1890), puis à Gouézec (19 Novembre 1894). Il quitte cette paroisse (Octobre 1897) pour devenir aumônier au Brésil. Rentré dans le diocèse quelques mois après, il fut nommé vicaire à Guimiliau (1er Octobre 1898). Depuis le 26 Novembre 1901, il était recteur de Lababan, où sa mort tragique a causé une vive émotion : les paroissiens ont témoigné leurs regrets en se rendant nombreux au service funèbre et à l'enterrement célébrés à Pont-Croix, comme nous l'avions annoncé, vendredi 30 Septembre dans l'après-midi.

R. I. P.

QUIMPER. — **École Saint-Yves.** — La rentrée à l'Ecole Saint-Yves a eu lieu mardi, 4 Octobre. Le nombre des élèves est en progrès notable sur celui de l'année dernière : il dépasse actuellement le chiffre de 150.

Mercredi, à 8 heures, a eu lieu la messe du Saint-Esprit, célébrée par Monseigneur l'Evêque qui a fait une courte et paternelle allocution.

La veille de la rentrée, les membres du Comité fondateur

Archives diocésaines de Quimper et Léon

s'étaient réunis, à l'Evêché, sous la présidence de Monseigneur. Après avoir examiné les comptes rendus par M. l'Econome de l'établissement, tous ont été heureux de constater que la situation financière est très satisfaisante, et ils n'ont eu que des éloges à donner au zèle des maîtres, à l'esprit profondément chrétien qui anime leur enseignement, comme à l'excellente tenue des élèves.

Pour l'Enseignement chrétien. — On nous communique la circulaire suivante que nous recommandons, d'une façon toute spéciale, à la bienveillante attention de nos lecteurs :

La loi du 1er Juillet 1901, en frappant les Congrégations religieuses enseignantes a porté un coup funeste à la cause de l'Enseignement chrétien.

Grâce à la haute bienveillance de Monseigneur, toutes les écoles congréganistes du Diocèse de Quimper, qui furent fermées par application de cette loi, ont pu se rouvir avec un personnel sécularisé qui donne aux familles les plus sûres garanties sous tous rapports. Mais le recrutement est devenu bien difficile depuis la fermeture des noviciats congréganistes, et, cette difficulté, si on n'y apporte un prompt remède, constitue un grave danger pour l'avenir de nos écoles.

Dans le but de leur assurer des maîtres dignes de la confiance des parents, le Comité de l'Enseignement libre a décidé d'annexer au Pensionnat Saint-Louis de Châteaulin un cours spécial destiné à préparer au brevet d'instituteur les jeunes gens qui auraient le désir de se consacrer à l'instruction chrétienne de la jeunesse.

Pour réaliser ce projet, le Comité a besoin du concours de Messieurs les Ecclésistiques, des bienfaiteurs de l'Enseignement libre, du personnel enseignant et de tous ceux qui ont à cœur de préserver l'âme des enfants des influences pernicieuses de l'école sans Dieu. Le Comité fait donc à tous un pressant appel :

1° Pour procurer au cours spécial de Châteaulin des jeunes gens de quinze à dix-huit ans qui, possédant déjà une bonne instruction primaire, appartiennent à des familles foncièrement chrétiennes et sont reconnus capables d'obtenir le brevet après une ou deux années d'études;

2° Pour fournir les ressources nécessaires au fonctionnement du cours et à l'entretien des élèves.

Si par malheur le projet du Comité ne se réalisait pas au « plus tôt », il serait avant longtemps impossible de pourvoir aux vacances qui surviennent dans les écoles existantes par suite de décès, de maladies ou du service militaire. Des fermetures s'imposeraient à bref délai.

Il est évident que les paroisses ou les écoles qui contribueront davantage à la prospérité du cours spécial, auront un droit à la reconnaissance du Comité, qui leur fournira des professeurs préférablement à celles qui ne se seraient imposé aucun sacrifice pour cela.

Le cours spécial s'ouvrira le 15 Octobre prochain.

Les demandes d'admission et les envois de secours seront adressés au Secrétariat du Comité, rue Verdelet, 6.

Pour le Comité,
MAUDUIT,
Secrétaire.

VU ET APPROUVÉ :
Quimper, le 24 Septembre 1904.
† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper et de Léon.

PLOUDALMÉZEAU. — **Cérémonie de réparation.** — Le 19 Septembre dernier, vers 1 heure du matin, des malfaiteurs s'étaient introduits dans l'église paroissiale en cassant un vitrail, avaient forcé les troncs — vides à peu près — et brisé le tabernacle, d'où ils enlevèrent la grande hostie dans la lunule de l'ostensoir. Les petites hosties ne paraissent point avoir été touchées.

La population se montra tout à la fois consternée et indignée ; pendant toute la journée du lundi, jour de foire, l'on vit un défilé presque ininterrompu de visiteurs, d'adorateurs, à l'église, et chacun en sortant exprimait sa douleur, presque sa colère, en des expressions d'une énergie toute bretonne et chrétienne. Ce fut pour tous un soulagement d'apprendre que Monseigneur l'Evêque accordait une cérémonie de réparation pour le dimanche du Rosaire.

Dès l'ouverture des portes, les fidèles se pressaient auprès des confessionnaux, plus nombreux sensiblement que les années précédentes à pareil jour. Aux messes, en dépit d'une pluie diluvienne qui n'a pas cessé de tomber toute la journée, l'affluence dépassait celle des plus grandes fêtes, de Pâques même. Et Notre-Seigneur, exposé dans l'Hostie depuis le matin, devait regarder avec complaisance ses réparateurs.

Au prône, M. le Curé développa quelques pensées sur l'expiation et sur le sens de la cérémonie, et annonça que, pour venger le Cœur de Jésus outragé et pour confondre le démon inspirateur du sacrilège, une association du Sacré-Cœur serait organisée, pour les hommes, dans le courant du mois. Après la messe, le *Miserere* fut chanté par la foule.

Au Rosaire, la pluie empêcha les paroissiens les plus éloignés d'arriver ; mais quand les vêpres commencèrent, l'église était encore remplie, les hommes, en groupe imposant, massés devant la Table de communion.

Les vêpres furent suivies de la procession du Rosaire, faite à l'intérieur de l'église, puisque le temps l'empêchait de se dérouler avec la solennité ordinaire dans les rues du bourg. Puis, une centaine d'hommes reçurent des cierges allumés, et se formèrent en

Archives diocésaines de Quimper et Léon

longues files devant le chœur ; MM. Carof et Gourvennec, président et trésorier du conseil de fabrique, MM. Fortin et Cabon, maire et adjoint de la commune, avaient spontanément demandé l'honneur de porter le dais du T. S. Sacrement, et la procession de réparation, au chant des Litanies du Sacré-Cœur, passa à travers les rangs pressés des paroissiens, attentifs et recueillis ; plus d'un pleurait.

L'émotion redoubla quand M. le Curé lut en chaire l'acte de réparation, et ce fut d'un cœur unanime que l'on supplia Notre-Seigneur, au Salut, par les trois *Parce Domine* et la triple invocation : *Cor Jesu, bonitate et amore plenum, miserere nobis.* Devant cette parfaite union de centaines d'âmes vibrant à l'unisson, dans ce resplendissement de l'autel, devenu comme un trône de lumière pour l'humble Hostie, et ces prières dont l'ardeur des chanteurs faisait comme des acclamations, le Cœur de Jésus dut tressaillir d'une vraie joie. Béni soit-Il d'avoir tiré le bien du mal, d'avoir préparé à son Sacrement, après l'horrible outrage, un triomphe consolateur !

Et honneur aussi à ces hommes et à ces femmes qui ne craignirent pas de faire 2, 3, 4 kilomètres, le matin, pour venir offrir leur communion à Jésus, et de revenir, le soir, pour l'expiation publique, insoucieux des routes défoncées, de la pluie battante, de leur santé peut-être compromise !... Daigne Notre-Seigneur, en bénissant la fondation de la confrérie d'hommes, rendre durables les fruits de cette journée sainte !

***

Liquidateurs et Congrégations religieuses. — I. Morlaix. — Le 30 Septembre, M. Tardy, expert à Nantes, agissant au nom de M. Le Roux, liquidateur, s'est présenté à la communauté des Ursulines de Morlaix. Mgr Dulong de Rosnay avec plusieurs autres prêtres, Me de Parscau et Me Le Hire, avocats, l'attendaient à la porte que la Rde Mère Supérieure ouvrit, après quelques mots de protestation.

Le liquidateur procéda alors à l'inventaire du mobilier du couvent, sans y comprendre la chapelle, la maison de l'aumônier et les bâtiments dits de l'Externat loués avec leur mobilier scolaire à M. l'abbé Le Bihan.

La veille au soir les Religieuses enseignantes, au nombre de 24, avaient quitté leur pieux asile ; les autres Sœurs, en nombre à peu près égal, continuent à occuper l'établissement « commis à leur garde » et laissé provisoirement à leur disposition..... Le privilège d'occuper « provisoirement » *sa* maison, au nom du droit et de la liberté !...

II. Quimper. — Les mêmes « opérations » ont eu lieu, à Quimper, à la communauté des Ursulines et à la maison des Religieuses de la Retraite, bien que cette dernière Congrégation, vu sa situation légale de Congrégation mixte, semblât devoir échapper à la liquidation. M. le Président du Tribunal en a décidé autrement et, par un jugement en référé, a autorisé l'inventaire.....

Malgré cela, l'établissement — non plus que celui des Ursulines — n'est pas fermé ni même sous le coup de menace prochaine, et la rentrée des classes s'est effectuée dans l'un et dans l'autre aux jours annoncés.

Où allons-nous ? — Nous avons appris avec quelque surprise que M. Jouy, rédacteur responsable du *Réveil du Finistère*, fondateur de la « bibliothèque populaire de location », directeur du futur *Réveil illustré*, a repris au Lycée de Quimper ses fonctions de maître répétiteur.

Nous croyons devoir signaler le fait aux familles dont plusieurs, sans doute, partageront notre étonnement.

Lesneven. — **Retraite de femmes**, *du 24 Septembre au 1er Octobre.* — 65 paroisses, 247 retraitantes : Plouvien, 17 ; Plabennec, 14 ; Brélès, 13 ; Plounévez-Lochrist, 12 ; Plounéventer, 10 ; Lanhouarneau, 9 ; Ploudalmézeau, 9 ; Guipavas, 8 ; Trégarantec, 7 ; Kersaint-Plabennec, 7 ; Plouider, 7 ; Plouguerneau, 6 ; Sibiril, 6 ; Lambézellec, 6 ; Kernilis, 6 ; Cléder, 5 ; Plonguin, 5 ; Kernoués, 5 ; Plouédern, 4 ; Plougoulm, 4 ; Tréflaouénan, 4 ; Le Drennec, 4 ; Ploudaniel, 4 ; Lanrivoaré, 4 ; Kerlouan, 4 ; Plourin-Ploudalmézeau, 3 ; Tréglonou, 3 ; Saint-Martin de Brest, 3 ; Milizac, 3 ; Plouescat, 3 ; Landunvez, 3 ; Ile-de-Sein, 3 ; Landerneau, 2 ; Ouessant, 2 ; Saint-Divy, 2 ; Saint-Renan, 2 ; Saint-Pierre-Quilbignon, 2 ; Roscoff, 2 ; Saint-Thégonnec, 2 ; Lanildut, 2 ; Lanarvily, 2 ; Plougar, 2 ; La Roche, 2 ; Tréouergat, 2 ; Trémaouézan, 2 ; Guipronvel, 1 ; Saint-Marc, 1 ; Sizun, 1 ; Saint-Pabu 1 ; Plouarzel, 1 ; Brest (St-Louis), 1 ; Saint-Vougay, 1 ; Saint-Méen, 1 ; Saint-Thonan, 1 ; Lesneven, 1 ; Saint-Derrien, 1 ; Coat-Méal, 1 ; Guiclan, 1 ; Saint-Frégant, 1 ; Locronan, 1 ; Plouzané, 1 ; Ploudiry, 1 ; Guissény, 1 ; Lannilis, 1 ; Loc-Eguiner-Ploudiry, 1.

Quimper. — **Retraite de femmes**, *du 25 Septembre au 1er Octobre.* — 18 paroisses, 38 retraitantes : Plogonnec, 9 ; Ile-de-Sein, 5 ; Plogoff, 4 ; Briec, 2 ; Dinéault, 2 ; Ergué-Armel, 2 ; Plonévez-Porzay, 2 ; Peumerit, 2 ; Beuzec-Cap-Sizun, 1 ; Plouhinec, 1 ; Ergué-Gabéric, 1 ; Cléden-Cap-Sizun, 1 ; Plogastel-Saint-Germain, 1 ; Riec, 1 ; Ploaré, 1 ; Bénodet, 1 ; Le Juch, 1 ; Guilvinec, 1.

Écho du Pèlerinage de Lourdes : une guérison. — Dans le compte-rendu du Pèlerinage de Lourdes, nous disions, en parlant des malades, que plusieurs d'entre eux avaient bénéficié d'améliorations notables, et que tous emportaient dans leur cœur un fonds plus grand de résignation, une confiance plus grande en Marie.

Nous ajoutions que cette filiale résignation à l'endroit de plusieurs serait récompensée. En voici la preuve frappante. Une pèle-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

rine de Gouesnac'h, qui s'était constituée l'ange gardien de la miraculée dont nous voulons parler, veut bien nous communiquer le récit d'une guérison manifestement merveilleuse, laquelle est, du reste, attestée par un docteur-médecin, qui a donné ses soins à notre malade avant son départ pour Lourdes, et qui n'a pu s'empêcher de crier au miracle, en la revoyant, le pèlerinage terminé. Ce médecin, fort entendu d'ailleurs, c'est le docteur Jocet, de Quimper ; et nous avons sous les yeux le certificat qu'il a délivré touchant le cas dont nous parlons. On comprendra facilement, étant donné la nature de la maladie, que nous ne reproduisions pas, intégralement, les expressions, voire les explications, techniques, du certificat.

Jeanne Cadiou, épouse de Pierre Le Meur, âgée de 41 ans, et domiciliée à Gouesnac'h, avait une perforation de la vessie, depuis la naissance de son dernier enfant, en date du 14 Décembre 1903. Le fâcheux état des tissus, d'aspect cancéreux, fit renoncer à tout essai d'opération. Depuis cette époque, il n'y a jamais eu d'évacuation naturelle. L'inflammation de l'organe malade, outre qu'elle produisait des douleurs intolérables, brûlait aussi les tissus avoisinants....

Une personne — nous l'avons déjà signalée — qui, donc, s'intéressait vivement à Jeanne Cadiou, lui conseilla d'aller demander sa guérison à la bonne Mère de Lourdes. Durant les 4 ou 5 semaines qui précédèrent le Pèlerinage, Jeanne s'y prépara d'une manière on ne peut plus sainte. Presque chaque jour, en dépit de ses souffrances, et malgré qu'elle fût fort éloignée de l'église, elle assista au sacrifice de la messe et fit la sainte communion.

A son retour de Lourdes, son médecin, le docteur Jocet, constata, le 17 Septembre, — non sans étonnement — qu'une amélioration des plus sensibles paraissait en la malade. Les tissus avaient perdu leur dureté, étaient redevenus parfaitement sains. D'autre part, l'orifice de la perforation — autrefois considérable — était réduit sensiblement.

Jeanne continua ses ferventes supplications et ablutions à l'eau de Lourdes. La Très Sainte Vierge récompensa une confiance si ardente, en fermant, cette fois, l'orifice même de la perforation : après 9 mois, les fonctions se firent normalement. C'était la guérison complète.

Ce constat médical relaté, qu'il nous soit permis d'ajouter un mot, un seul : amour et gloire à Notre-Dame de Lourdes !

H. P.

La Jeunesse catholique Bretonne à Rome. — Nous avons reçu la lettre suivante que nous insérons avec plaisir :

« Quimper, le 4 Octobre 1904.

« Monsieur le Directeur,

« Bien que la *Semaine religieuse* ait donné un compte-rendu fort élogieux et fort complet de notre pèlerinage à Rome, je viens

vous demander d'être assez aimable pour insérer dans votre prochain numéro ces quelques notes qui sont uniquement des souvenirs personnels, mais concernant tout spécialement notre chère Bretagne. Ce que je voudrais, c'est en effet montrer à vos lecteurs l'accueil particulièrement favorable qui a été fait, au Vatican, aux membres de l'Union Régionale de la Jeunesse Bretonne et, par suite, les faire s'intéresser à notre Association et nous aider dans la fondation de groupes de Jeunesse catholique dans le Finistère. C'est pourquoi, sur la demande de plusieurs personnes et suivant le conseil de Sa Grandeur Mgr Dubillard qui, depuis la création de cette Union, ne cesse de nous prodiguer ses encouragements, je me suis décidé à donner quelque publicité à ces notes, par l'intermédiaire de la *Semaine religieuse*.

« C'est le 22 Septembre vers 6 heures du matin que, après 48 heures de chemin de fer, nous vîmes enfin apparaître les premiers monuments de Rome ; un quart d'heure après, nous étions à la gare centrale et, pendant que nous nous rendions à nos hôtels, le Comité National se faisait conduire au Vatican où, dans une audience particulière, Pie X lui exprimait la joie que lui causait notre arrivée et le désir de nous voir tous dès le jour même.

« Aussi, après le déjeuner et un pèlerinage au tombeau des Apôtres, entrions-nous à 3 heures 1/2 au Vatican, au nombre d'environ 1,000. On nous fait mettre sur deux rangs, dans l'une des immenses galeries du Palais, par groupes et par régions : les Bretons sont relativement peu nombreux, à peine une cinquantaine ; ce qui s'explique par la fixation au 27 Septembre du Congrès départemental d'Hennebont, qui a retenu beaucoup de nos amis.

« Tout à coup, un immense cri s'élève, poussé par des centaines de poitrines, un de ces cris dont on garde éternellement le souvenir tellement ils vous remuent : « Vive le Pape ! Vive Pie X ! » C'est, en effet, le Souverain Pontife qui vient d'apparaître à l'extrémité de la galerie. Tous les yeux sont fixés sur lui et l'impression qu'il produit sur nous est celle d'une très grande bonté, mêlée d'une certaine tristesse. Cependant, suivi des membres du Comité national, il se met à parcourir les groupes, donnant à chaque pèlerin son anneau à baiser et adressant des mots aimables aux divers présidents ; peu à peu, il quitte son air triste et sombre et semble tout heureux.

« En passant devant les Bretons, Mgr de Durfort, qui le précède, nous présente, et le Pape nous adresse un aimable sourire, plus expressif que bien des paroles, en répétant : « *Ah ! Britones.* » Puis il rentre dans ses appartements, aux cris mille fois répétés de « Vive le Pape ! Vive Pie X ! » et ensuite au chant du *Magnificat* entonné par la foule des jeunes gens qui l'accompagnent.

† †

« Le 23 Septembre, eut lieu notre seconde audience, cette fois

Archives diocésaines de Quimper et Léon

solennelle et commune avec le Pèlerinage national. A 10 heures, nos drapeaux arrivent au nombre de 40 environ, et l'on se range, chaque région se mettant derrière son emblème. A 10 h. 1/2, nous sommes près de 1.200. A 11 heures, le Pape apparaît ; notre président Lerolle lit une adresse au nom de l'Association, et le Pape répond par un superbe discours. La presse les ayant reproduits, je n'insisterai pas, me contentant de signaler l'approbation pleine et entière que donnait à notre Association Pie X, en prenant comme plan de son discours les trois parties de notre devise : *Piété, étude, action.* La *Semaine religieuse* ayant également relaté l'acte magnifique et spontané du Pape, embrassant le drapeau de l'Association qui est le drapeau tricolore, je préfère passer rapidement sur cette scène grandiose et dire quelques mots de l'audience que nous a accordée Son Em. Mgr Merry Del Val, secrétaire d'Etat.

« Une demi-heure après l'audience solennelle, nous avons, en effet, été reçus par son Eminence dans l'une des galeries du Vatican. Dès son apparition, nous avons tous été frappés de la grande facilité avec laquelle il s'exprime en français, comme de la grande intelligence et haute distinction que reflète sa physionomie. Il passa devant chacun de nous et, comme notre président général Lerolle lui présentait les Bretons, et particulièrement notre secrétaire de zône, Pierre Regnault, comme un jeune homme plein de zèle et de dévouement, il nous valut cette réponse si flatteuse du Cardinal : « Oh ! si c'est un Breton, cela ne m'étonne pas !... »

Après cette audience, nous nous sommes rendus au Belvédère où un grand banquet de plus de 1,000 couverts nous fut servi. Plusieurs cardinaux et évêques y assistaient et de nombreux toasts furent portés....

†††

« Le lendemain, lundi, plusieurs de mes amis et moi nous eûmes le grand honneur, comme membres de Comités régionaux, d'assister à la messe du Pape et de communier de sa main. Le Saint-Père voulant, en effet, témoigner son affection particulière pour l'A. C. J. F., avait par une faveur exceptionnelle accordé à notre Comité national 40 places par jour à répartir entre les pèlerins pendant notre séjour. Mais ce n'était pas chose facile, chacun des 900 ou 1,000 jeunes gens voulant être des 150 heureux qui assisteraient à la messe du Pape, et l'on dut prendre d'abord les membres de Comités régionaux présents à Rome, puis tirer au sort les autres. Ce désir était, d'ailleurs, bien légitime ; car il est impossible de décrire le souvenir ineffaçable que l'on garde de cette heure passée dans cette petite chapelle où, à 6 heures tous les matins, le chef de l'Eglise célèbre si simplement la sainte messe que lui répondent deux prélats de sa Maison.....

« Dans la matinée, le Saint-Père reçut les membres du Comité National, les pria de nous remercier d'être venus si nombreux et accorda une bénédiction « toute spéciale » à notre ami Regnault,

qui la demandait pour le premier Congrès Régional Breton dont Quimper sera le siège dans le courant du mois de Mai 1905.

« C'est pourquoi, en terminant, il me reste à demander, au nom du Comité Régional de l'Union Provinciale de la Jeunesse Catholique Bretonne, le concours bienveillant et l'appui des lecteurs de votre *Semaine religieuse* pour la fondation de groupes dans le Finistère, qui en possède encore peu. Ainsi nous pourrons, puisque Quimper a été choisi par le Comité, voir de nombreux jeunes gens représenter dignement notre département à ce congrès, béni tout spécialement par le Pape et dont la réussite sera, nous l'espérons, complète et le résultat utile à la cause catholique.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, etc.

« André DURAND,
« *Avocat,*
« *Membre du Comité Régional.* »

Nota. — Messieurs les Curés et Recteurs sont priés de faire parvenir à l'Imprimerie de l'Evêché, 18, rue des Boucheries, à Quimper, leurs observations au sujet des registres des paroisses.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Avant de quitter Rome, M. Odelin, vicaire général de Paris, président du Pèlerinage national, a été reçu en audience de congé par le Saint-Père. Pie X a de nouveau exprimé son contentement pour les démonstrations enthousiastes de filial dévouement que lui ont prodigués les jeunes catholiques français.

Le Pape a également reçu, ces jours derniers, le R. P. Eschbach, supérieur du Séminaire français à Rome, qui lui a présenté le R. P. Lefloch, son successeur. Le R. P. Lefloch est originaire de la paroisse de Kerlaz, diocèse de Quimper.

— **Le Pape et la France.** — Pie X ne perd aucune occasion d'affirmer sa spéciale affection pour notre pays. Répondant, il y a quelques jours, à l'adresse envoyée par l'archevêque et le clergé de Paris, le cardinal Merry del Val écrivait à Mgr Richard :

« Sa Sainteté, me chargeant de répondre à Votre Eminence, a cru ne pouvoir donner de meilleure preuve de sa satisfaction qu'en renouvelant l'assurance de sa particulière bienveillance à toute la nation française, pour laquelle il n'a cessé de prier le Seigneur afin qu'il la conserve toujours fidèle à l'Eglise, fermement attachée à la foi de ses pères, où elle a puisé toujours sa prospérité et ses principales gloires. »

Archives diocésain s de Quimper et Léon

Vannes. — **Départ des religieuses.** — Il y a quelques jours, six religieuses des Ursulines de Ploërmel ont quitté leur couvent, pour aller chercher en Angleterre la liberté du dévouement qu'on leur refuse dans leur patrie. Sur leur prière, il n'y eut pas de manifestation bruyante, mais la tristesse de la population était plus éloquente. Une douleur muette, dit le *Ploërmelais*, étreignait les cœurs, et les larmes inondaient les visages, déjà trop habitués à pleurer....

— **Les fêtes d'Hennebont.** — Les grandes fêtes du Vœu, à Hennebont, qui furent troublées l'an dernier, ont eu lieu dimanche 25 Septembre sans incident. La procession est sortie et a suivie triomphalement son parcours ; 3,000 hommes y prenaient part, dont 1,000 membres de la Jeunesse catholique morbihannaise.

JUBILÉ MARIAL. — **Pélerinage à Rome.** — Un nouveau Pélerinage français, plus nombreux encore, — on l'espère — que les précédents, s'organise pour le cinquantenaire de l'Immaculée Conception.

Les groupes de l'Ouest auront leur train spécial qui partira du Mans, sous la direction de Mgr de Bonfils, président général du Pélerinage, assisté de Mgr Grouard, évêque missionnaire.

Le départ aura lieu le mercredi 30 Novembre et le retour le mardi 13 Décembre. On s'arrêtera, en allant, à Turin, Gênes, Pise, Florence et Assise. Le séjour à Rome durera du samedi 3 décembre au lundi 12. — Excursion facultative à Naples.

Une audience pontificale est assurée et une place réservée aux fêtes de l'Immaculée Conception, le jeudi 8, ainsi qu'à celles d'une Canonisation qui se fera le dimanche 11 Décembre.

Le prix du voyage, tout compris (nourriture en route et à Rome, voitures, guides, manuel, insignes, frais, accessoires, etc.), sera, pour les pélerins logés à Sainte-Marthe, de 165 fr. en 3e classe ; 210 fr. en 2e cl. ; 275 fr. en 1re cl. (A l'hôtel : 1re cl., 345 fr. ; 2e cl., 280 fr. ; 3e cl., 235 fr.)

Il y aura 40 0/0 de réduction pour rejoindre Le Mans et en revenir.

S'adresser, pour toute demande de renseignements, à M. l'abbé Laude, missionnaire apostolique, 53, rue Saint-Vincent, Le Mans.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des *Grands Magasins du Printemps de Paris*, que nous publions aux annonces.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

19e Année. **Vendredi 14 Octobre 1904.** N° 42

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — L'Œuvre par excellence. *II.* — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Nominations dans le clergé ; Nécrologie ; Quimper ; Querrien ; Morlaix ; Brest ; Bonne réponse à une odieuse proposition ; Taulé ; Contre les Congrégations religieuses ; Les sept ans d'école obligatoire ; Avis utile. *III.* — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Encouragement à la presse catholique ; France ; Une conséquence des expulsions ; Scapulaires pour les soldats ; Un aveu. *IV.* — *Bibliographie.* *V.* — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 16 Octobre. — 21e Dimanche après la Pentecôte. Fête de la Pureté de la T. Sainte Vierge. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoires de S. Conogan, Evêque *(au Propre diocésain)*, et du Dimanche.

Vêpres de la fête, avec mémoires du suivant, de S. Conogan et du Dimanche.

Lundi, 17. — La Bse Marguerite-Marie Alacoque, Vierge. Double. Blanc.

Mardi, 18. — S. Luc, Évangéliste. Double de 2e classe. Rouge.

Mercredi, 19. — S. Pierre d'Alcantara, Confesseur. Double. Blanc.

Jeudi, 20. — S. Jean de Kenty, Confesseur. Double. Blanc.

Vendredi, 21. — Ste Ursule et ses compagnes, Martyres *(au Propre diocésain)*. Double. Rouge.

Samedi, 22. — Ste Edwige, Veuve *(du 17 Octobre)*. Semi-double. Blanc.

Dimanche, 23. — 22e Dimanche après la Pentecôte. Fête du T. S. Rédempteur.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Névez . . . . . du 16 au 19 Octobre.
Briec . . . . . du 20 au 25 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

L'Œuvre par excellence.— Les *Catéchismes* vont recommencer. A cette heure où la foi est attaquée de toutes parts, le devoir s'impose, plus rigoureux que jamais, aux pères et aux mères de veiller à l'instruction chrétienne de leurs enfants. La science de la religion est la science des sciences. Les autres n'ont d'utilité que pour la terre ; celle-là est utile pour le temps et l'éternité, elle seule assure le bonheur ici-bas et là-haut. Que les parents se préoccupent donc de faire apprendre à leurs enfants le catéchisme ! Heureux les pères et les mères qui ne se reposent sur aucun étranger du soin de remplir cette tâche ! Ils bénéficient des grâces promises à ceux qui instruisent les autres dans les sentiers de la justice, en même temps qu'ils s'affermissent eux-mêmes dans la foi et la pratique de la vertu. Heureux aussi ceux qui se donnent pour mission de suppléer à l'insuffisance de la famille et, catéchistes volontaires, se dévouent à l'œuvre bénie de l'évangélisation des petits enfants ! (*Semaine catholique* de Luçon.)

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France ; la cause de l'Enseignement chrétien et les Congrégations religieuses ;
Les catéchismes.

II. — Missions :

BOURG-BLANC, du 9 au 22 Octobre. Président, la 2me semaine, M. le chanoine Billant, curé de Saint-Martin de Brest ;
SAINT-HERNIN, du 16 au 29 Octobre. Président, la 1re semaine, M. Quiniou, curé-doyen de Carhaix.

III. — Retraites de soldats :

QUIMPERLE, du 16 au 20 Octobre ;
QUIMPER, 1re retraite, du 18 au 22 Octobre ;
— 2e — du 25 au 29 —
LESNEVEN, 1re retraite, du 18 au 22 Octobre ;
— 2e — du 25 au 29 —
MORLAIX *(La Salette)*, du 18 au 22 Octobre.

N. B. — Comme il a été déjà dit, l'appel par cantons aux divers centres de retraites n'a rien d'exclusif. De même, les jeunes gens de tel canton qui auraient été empêchés pour une retraite, pourront prendre part à l'autre. Il leur suffira de prévenir M. le Supérieur ou M. l'Aumônier de la maison de retraite où ils désirent se rendre.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Braouézec, recteur de l'Hôpital-Camfrout, recteur de Plomelin ;

M. Hamon, vicaire à Plomodiern, recteur de l'Hôpital-Camfrout ;

M. Joncqueur, vicaire de l'Ile-de-Sein, vicaire à Plomodiern ;

M. Breton, jeune prêtre de Plobannalec, vicaire de l'Ile-de-Sein.

Nécrologie. — M. THÉODEN, *Recteur de Névez*. — Nous avons le douloureux regret d'annoncer la mort — trop prévue hélas ! — de M. Théoden, recteur de Névez, prématurément enlevé à l'affectueuse estime de ses paroissiens et de ses confrères, avant d'avoir accompli sa 50e année.

Né à Plounéventer le 16 Janvier 1855, M. Théoden (Guillaume) fit de brillantes études au collège de Lesneven ; ordonné prêtre le 10 Août 1881, il fut nommé (6 Février 1882) vicaire à La Feuillée, puis, tôt après (26 Avril 1883), à Saint-Louis de Brest. Pendant les 17 années qu'il passa dans cette paroisse, il se fit aimer de tous ; c'est le sentiment qu'il inspirait principalement par sa bonté presque légendaire ; nous serions bien étonné d'apprendre qu'il ait jamais eu un ennemi. Devenu recteur de Névez (4 Août 1900), M. Théoden y fut vite apprécié et acquit une grande autorité sur ses paroissiens qui, aujourd'hui, pleurent leur pasteur, sans avoir même eu la consolation de le voir mourir parmi eux. Atteint d'un mal implacable, il avait dû se résigner à suivre un traitement à la clinique de l'ancien Oratoire, à Brest, où il a reçu, il y a quelques jours (7 Octobre) la visite de Monseigneur l'Evêque qui, avant de le bénir, s'est entretenu quelques instants avec lui. Ce fut une joie et une consolation pour l'excellent prêtre qui s'est éteint, mardi 11 Octobre, après avoir édifié ceux qui l'approchaient par sa résignation et la douce gaieté qu'il a gardée jusqu'à la fin.

Un service pour M. Théoden sera célébré, à Névez, lundi 17 Octobre, à 10 heures.

II. M. PERRUCHE, *chanoine honoraire*. — Nous recommandons également aux prières M. Perruche, curé de l'Isle-sur-le-Doubs (diocèse de Besançon), chanoine honoraire de Quimper, décédé le 6 Octobre, à l'âge de 68 ans. Ami particulier de notre évêque, M. Perruche était un prêtre doux, zélé, très charitable ; il emporte les regrets de ses paroissiens comme de ses confrères.

QUIMPER. — M. de Chamaillard, père. — Les funérailles de M. Ponthier de Chamaillard, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Quimper, ancien député à l'Assemblée nationale, ont eu lieu mardi dernier, à la cathédrale de Saint-Corentin, au milieu d'une foule considérable où se trouvaient mêlées toutes les classes de la société, et devant une assistance d'au moins 40 prêtres. Mgr l'Evêque assistait à la cérémonie et a donné l'absoute.

Ces nombreuses et hautes marques de sympathie auront été, nous l'espérons, une consolation pour les membres de la famille qui vient de perdre son chef vénéré ; de la part de ses concitoyens, ces témoignages d'estime et de regrets donnés au défunt étaient un hommage aussi éloquent que mérité rendu à la constante dignité de sa vie.

Nous n'avons pas à dire ce que fut M. de Chamaillard comme homme politique ; nous ne parlerons même pas de son talent d'avocat, nous contentant de rappeler la dernière cause qu'il

Archives diocésaines de Quimper et Léon

plaida — il nous en souvient — avec une éloquence superbe, puisée dans ses convictions religieuses et son amour vrai de la liberté : c'était en 1880, il défendait les premières victimes des expulsions, les Pères Jésuites chassés de leur maison de Saint-Joseph. Depuis ce jour, il se retira du barreau : il ne pouvait pas terminer plus dignement sa brillante carrière... Il continua, comme par le passé, à mettre au service de ceux qui recouraient à lui sa science juridique et son expérience des affaires ; il resta également, jusqu'à sa dernière année, membre du conseil de Fabrique de la cathédrale, où il rendit de précieux services. Il aimait son église paroissiale où sa présence assidue aux offices, grand'messe et vêpres, était un sujet d'édification.

Cœur très aimant, M. de Chamaillard avait cruellement souffert de la mort récente de deux de ses petits-enfants ; Dieu n'a pas tardé à le rappeler lui-même, après une très courte maladie. Il était dans sa 83e année.

En recommandant M. de Chamaillard aux prières de nos lecteurs, nous offrons nos respectueuses condoléances aux membres de sa famille en deuil, et particulièrement à M. le Sénateur qui continue si dignement, au Parlement comme au barreau, les traditions de son regretté père.

Querrien. — **Avis de service anniversaire.** — On nous prie d'annoncer que le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. l'abbé François Tanneau, décédé à Querrien, sera célébré dans cette paroisse le mercredi 19 Octobre, à 10 heures.

Morlaix. — **Œuvre des Tabernacles.** — L'œuvre des Tabernacles de Morlaix continue à rendre de signalés services aux églises pauvres du diocèse. Cette année, à son exposition de Pâques, on ne savait vraiment qu'admirer le plus ou de la qualité des étoffes, ou de la richesse artistique des broderies et des peintures. Les ouvrières, toutes femmes du monde, qui se dévouent à une aussi grande somme de travail, méritent les bénédictions du Ciel et la reconnaissance du clergé.

Il est très important d'adresser, *dès maintenant,* les demandes par écrit, soit à Melle Le Bozec, présidente, Grande Place, Morlaix, soit à Mgr Dulong de Rosnay.

Brest. — **Fédération catholique diocésaine.** — La Fédération des œuvres catholiques du diocèse vient de tenir, à Brest, sa première réunion générale, sous la présidence de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon.

L'assemblée, composée de 1.200 hommes au moins, après avoir applaudi la brillante et chaude conférence de son jeune président, M. Joseph Dujardin, et approuvé les statuts de la Fédération, a entendu avec un vif intérêt le rapport de M. Lidou, secrétaire général, sur les cercles d'études, les mutualités, les syndicats, etc., affiliés à la Fédération.

M. le Curé-archiprêtre de Brest communique ensuite à l'assemblée la lettre de Son Eminence le cardinal Merry del Val à Mgr l'Evêque de Quimper, lettre toute pleine d'encouragements pour les œuvres catholiques de Brest ; il prie Mgr l'Evêque d'unir ses bénédictions à celle du Souverain Pontife, ajoutant que la foi de ces hommes et de ces jeunes gens, unis pour la cause du bien, le console et le soutient au milieu des contradictions et des luttes qu'il doit soutenir contre les ennemis de l'Eglise et de la société.

Puis il est donné lecture de la lettre suivante, que M. A. de Mun a adressée au Président de la Fédération :

Mes chers Amis,

J'aurais vivement désiré répondre au bienveillant appel de Mgr l'Evêque de Quimper en assistant à la première réunion générale de la « Fédération des œuvres catholiques du Finistère ». Des obligations de famille me privent de cette joie. Je veux, du moins, en m'excusant près de votre Président, et le priant d'être près de Sa Grandeur l'interprète de mes regrets, vous envoyer du fond du cœur l'expression de ma cordiale sympathie.

Votre Fédération donne un exemple salutaire et fécond, en conviant la Jeunesse catholique à former un faisceau compact de toutes les forces dont elle dispose dans le diocèse, pour défendre l'Eglise contre la persécution grandissante, et pour opposer au socialisme révolutionnaire, chaque jour plus redoutable, une action populaire, nettement chrétienne dans son principe et ses manifestations extérieures.

En cette double pensée qui, je puis le dire, n'a cessé, depuis trente ans, d'inspirer toute ma vie publique, se résument aujourd'hui, vos devoirs les plus pressants.

A l'heure, en effet, où s'apprête, pour l'Eglise de France, déjà si cruellement mutilée, l'épreuve suprême d'une législation nouvelle, dictée par la haine et les passions sectaires, les catholiques sont tenus de s'organiser en vue d'une lutte, qu'ils auront à soutenir sans défaillance, après l'avoir préparée avec une prévoyante réflexion. L'association, seule, leur en donnera le moyen.

Mais, vous l'avez parfaitement compris, celle-ci ne pourra légitimement et efficacement remplir sa mission que si ses membres font profession, non seulement par leurs paroles, mais par leurs actes, du dévouement le plus absolu envers le Pape, de l'attachement le plus indéfectible au Saint-Siège, et si elle se place franchement sous l'autorité et la haute direction de l'Evêque du diocèse. Car, lorsqu'il s'agit d'action catholique, l'unité est, pour quiconque y veut participer, en même temps qu'une obligation de conscience, la condition même de la vie ; et c'est dans l'obéissance, sans réserve, au chef de l'Eglise, dans le respect sincère de la hiérarchie divinement instituée pour la régir, qu'elle peut seulement trouver sa garantie.

Il est, d'ailleurs, de toute évidence que l'organisation de la société religieuse, si la dénonciation du Concordat rend nécessaire d'y pourvoir sous une forme nouvelle, ne saurait reposer sur d'autres bases.

J'ajoute que, dans les luttes auxquelles nous condamnera, sans doute, le passage, violemment effectué, d'un régime à un autre, cette étroite union des fidèles avec le Pape et les Evêques sera notre seule force, indomptable, il est vrai, si nous savons mettre en elle toute notre confiance.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Mais votre Fédération ne s'étend pas seulement aux œuvres de défense, de propagande et d'organisation religieuse ; elle embrasse aussi les œuvres sociales. Il n'en pouvait être autrement : car l'action catholique ne saurait être complète, si elle ne porte sur ce terrain où son rôle est tracé par les principes mêmes du christianisme.

La conquête des âmes populaires, non dans un vain esprit de domination politique, bien au-dessous des hautes conceptions de notre foi, mais pour les gagner à Dieu et travailler à leur salut, doit être la grande passion de votre jeunesse. L'amour du prochain, le culte de la justice, le dévouement envers les déshérités, tout concourt ici pour enflammer vos cœurs d'une noble et généreuse ardeur.

Dans cette tâche auguste, ce n'est ni la crainte de déplaire aux uns par une trop grande hardiesse dans vos idées, ni l'espoir de séduire les autres par des complaisances et des flatteries, qui déterminera votre conduite et votre langage. Le souci de la vérité catholique pleine et entière, l'exacte notion des droits et des devoirs, la connaissance approfondie des principes de la civilisation chrétienne vous serviront de guides, à l'exclusion de toute autre préoccupation.

Pour les discerner, et vous en pénétrer, l'Eglise vous donne l'éclatante lumière de sa doctrine sociale. Ses enseignements seront pour vous le phare toujours allumé qui vous préservera des écueils sans nombre dont est semé le chemin difficile où vous entrez.

Etudiez-les donc avec foi, persévérance, et confiance ; vous y trouverez, et vous ne trouverez que là, la force nécessaire pour gouverner les inspirations de vos âmes.

A ceux qui craindraient qu'une si entière docilité mit à votre initiative des bornes trop étroites, je dirai : soyez, pour le service du peuple, pour sa défense de ses droits, aussi hardis que l'Eglise et nul ne pourra vous accuser d'être trop timides !

Vos déclarations, vos statuts, vos adresses au Souverain Pontife, les bénédictions par lesquelles Il a daigné vous encourager, la haute approbation de votre Evêque, tout l'esprit, enfin, qui préside à votre association, témoigne suffisamment de l'accord absolu qui sur ces divers points est d'avance établi entre nous.

C'est pourquoi, de tout cœur, avec une pleine confiance dans le succès de nos efforts, je vous adresse les félicitations qui je n'ai pu vous porter, et vous prie de me croire

Votre très affectueusement dévoué,

A. DE MUN.

† †

La lecture de cette lettre est accueillie par d'unanimes applaudissements. Quand ils ont cessé, Monseigneur l'Evêque prend la parole et commence par féliciter le jeune Président de la Fédération pour l'éloquent discours qu'il vient de prononcer. Sa pensée va ensuite à M. le comte de Mun, le créateur du grand mouvement qui entraine les âmes généreuses vers les associations catholiques ; il le salue de loin et le remercie pour tout l'intérêt qu'il porte à la Fédération des œuvres catholiques du Finistère et pour la précieuse lettre qu'il a daigné écrire au Président.

Se tournant ensuite vers le Secrétaire rapporteur, Monseigneur le félicite chaleureusement d'avoir su en quelques pages retracer

l'organisation, le but et le succès des œuvres déjà fédérées.... Puis il aborde son sujet : le but de la Fédération, ses moyens et sa méthode.

Son but est de grouper toutes les bonnes volontés non point pour faire la guerre à telle ou telle forme de gouvernement, mais pour la défense des intérêts catholiques. L'homme seul est impuissant ; groupé avec d'autres qui partagent ses convictions et ses sentiments, il devient une force invincible. La cause de nos défaites vient de nos discussions stériles en matière politique. Il eût fallu, dès le début de la lutte présente, chercher l'union et la force sur le terrain religieux.

Le premier moyen d'union, c'est notre foi : nous avons reçu le même baptême, nous partageons les mêmes croyances, nous avons les mêmes destinées, nous sommes tous frères. Il y a là, pour tous, un lien que rien ne peut rompre, surtout si cette foi, nous la puisons sans défaillance et sans restriction dans les enseignements du Pape, des Evêques et de nos prêtres.

Le second moyen, c'est la prière, mais surtout la prière publique, la prière au grand jour, l'assistance en groupe aux offices et aux cérémonies de l'Eglise, les messes d'hommes, les pèlerinages, les pardons, etc.

Le troisième moyen, c'est l'étude qui nous fait agir d'après les mêmes principes. Les études sont communes entre les différentes œuvres, pour tout ce qui regarde la défense des intérêts catholiques ; mais elles ont des objets divers suivant les associations particulières....

La méthode consistera : d'abord à unir toutes les œuvres particulières par un Comité général, dont l'autorité ferme et douce se fera sentir partout pour la direction et la diffusion des idées sages et pratiques ; et, en second lieu, à faire sortir des rangs de chaque œuvre, des jeunes gens d'élite, capables de se répandre au dehors, de parler, de faire des conférences, pour créer de nouveaux groupes, et faire sentir dans toutes les paroisses du diocèse la salutaire influence de la Fédération.

Le Président remercie Mgr l'Evêque des paternels encouragements qu'il est venu apporter à la Fédération et promet, au nom de tous, de se conformer à ses sages conseils. Puis, il lui demande de bénir l'assemblée.

La bénédiction solennelle donnée par Monseigneur termine la séance.

***

On nous écrit, d'autre part, en date du 10 Octobre :

« Les quelques lignes que je vous adresse ont trait à la « Fédération des Œuvres catholiques », ou plutôt elles mettent en relief l'une des conséquences de cette Fédération.

« Car qui dit Fédération dit groupement, force : Monseigneur

Archives diocésaines de Quimper et Léon

nous l'a expliqué dans sa conférence, qui a si vivement impressionné son bel auditoire.

« Or, quarante-huit heures à peine s'étaient écoulées que nous avons pu déjà constater le bien fondé de ces paroles de l'Evêque : « Dans les temps que nous traversons, il est utile de posséder « dans nos villes quelques jeunes gens foncièrement chrétiens « qui, sans ostentation, comme sans faiblesse, soient à même, — « à l'occasion, — de défendre leur foi. »

« C'est ce que vient de faire le jeune Auguste Rouyer, à la salle de Venise, dimanche dernier. Un socialiste, retour de Rome, ayant cru être habile en injuriant le Pape, Auguste Rouyer monte à la tribune et, en quelques mots bien sentis, met à sa place l'insulteur de Pie X.

« Honneur à ce jeune homme, qui fait partie de l'un des nombreux groupes « fédérés » catholiques !

« Les paroles de conseil et d'encouragement de Monseigneur continueront à porter des fruits. « A. C. »

— **Bonne réponse à une odieuse proposition.** — Le Conseil municipal socialiste de Brest prétend interdire toute quête — même à domicile — aux Petites Sœurs des pauvres, sans souci des 150 vieillards qu'elles nourrissent au moyen des restes mendiés de porte en porte. Un membre a même proposé, pour punir l'héroïque charité des religieuses, de les jeter en prison avec les voleuses — et autres — ramassées par la police.

L'*Echo paroissial* répond au haineux sectaire par cet « avertissement » auquel applaudiront tous les hommes de cœur : « Nous l'attendons à l'œuvre. Si un jour ou l'autre il fait arrêter et conduire au Bouguen une Petite Sœur des pauvres, nous nous chargeons de le faire houspiller et de ramener en triomphe sa victime de la prison chez elle ».

Taulé. — **Consécration de l'église paroissiale.** — Jeudi dernier, 6 Octobre, Taulé était en fête. Son église paroissiale, objet des désirs et des efforts de tous, allait être consacrée solennellement à Dieu. Dès la veille, les préparatifs s'achevaient à peine qu'un cortège de cavaliers, de chars à bancs et de voitures se rendait à la gare, M. le Maire et le clergé en tête, à la rencontre de Mgr l'Evêque, qui ne tarde pas à faire son entrée au bourg. Après quelques instants de repos, Sa Grandeur se hâte d'aller visiter la nouvelle église, si belle dans son ordonnance originale, non sans jeter en passant un regard attendri sur la vieille église, condamnée à disparaître prochainement, mais en laissant debout, comme témoignage du passé, sa tour antique aux balustres dentelés et ses tourelles qui ne manquent pas de cachet.

De style roman, grande et haute sous voûte, l'église neuve se distingue par une innovation diversement appréciée, mais dont l'effet semble heureux. La nef présente une double rangée de

cinq travées dont les larges arcatures reposent sur autant de piliers carrés ; mais voici que, rompant avec la monotonie ordinaire, chaque travée se trouve partagée en deux par une svelte colonne ronde dont le chapiteau, curieusement fouillé, donne naissance à deux arcs divergents qui vont s'inscrire dans le grand cintre. L'ensemble satisfait bien l'œil, qui se laisse agréablement conduire jusqu'à l'abside circulaire dont le centre est occupé par le maître-autel de pierre blanche, monumental avec ses trois pinacles élancés. Il est de bel aspect avec les marbres variés qui l'ament, et l'on admire les magnifiques bas-reliefs dont celui du milieu, représentant la Cène, est vraiment vivant (1).

Jusqu'à la nuit, les cloches, que l'on achève de monter dans le nouveau beffroi, semblent ne point se lasser de raconter aux paroissiens que, en dépit des apparences de mauvais temps, la fête du lendemain serait belle. Et elle le fut, en effet ; car le soleil, rafraîchi par la tempête de la nuit, apporta son concours apprécié surtout en pareille circonstance. Cent trente prêtres, dont quinze chanoines, un grand nombre de doyens et assimilés, suivirent avec intérêt les différentes phases des majestueuses cérémonies de la consécration, que nous n'entreprendrons pas de décrire ; car, tout à l'heure, M. l'Archiprêtre de Saint-Corentin va en expliquer, dans une belle allocution, le sens mystique à la foule visiblement émue et charmée.

Cependant Mgr Dulong de Rosnay, prélat de la Maison de Sa Sainteté et pour les habitants du pays « *an Aotrou'n Eskob Montroulez* », vient ajouter à l'éclat de la cérémonie : il prend place au fauteuil, en face du trône épiscopal.

La messe de la Dédicace est célébrée par M. Pouliquen, chanoine titulaire, assisté de deux anciens vicaires de Taulé, et, au chant du *Te Deum*, la longue procession reconduit Monseigneur, revêtu de ses ornements pontificaux, jusqu'au presbytère, suivi de la foule qui, toute joyeuse, se presse pour recevoir une nouvelle bénédiction.

† †

Une si belle solennité devait être couronnée par une joute oratoire, et l'instant des toasts était impatiemment attendu des cent quarante convives que le sympathique Curé de la paroisse avait réunis dans deux salles de l'école, gracieusement ornées. Sans crainte d'être contredit, ce fut un moment délicieux. M. Quéinnec, le premier, se lève et dit, en termes charmants et d'une forme littéraire parfaite, qu'il lui est donné aujourd'hui de récolter là où il n'a pas semé. Il fait honneur à son vénéré prédécesseur de l'initiative de ce projet d'une nouvelle église, si magnifiquement réalisé grâce à la libéralité des uns, aux sacrifices des autres, à la bonne volonté de tous : à M. le Maire, dont l'appui et les secours

---

(1) Cet autel est dû au talent, déjà connu, de M. Jacquier, sculpteur à Caën. N. R.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ont été si précieux, au Conseil municipal, au Conseil de fabrique, à la population tout entière, merci au nom du bon Dieu !... Il n'a garde d'oublier MM. Le Guerrannic et Canévet, l'architecte et l'entrepreneur de ce beau monument ; puis, avec une bonhomie vigoureusement applaudie, il rend justice au zèle infatigable de ses collaborateurs et cite à l'appui le mot du bon M. Guillauma, dans son sermon d'adieu : « Mes forces trahissent ma bonne volonté, je ne me sens pas de taille désormais pour présider à la reconstruction de l'église ; je vous quitte non sans quelque inquiétude relativement à cette œuvre que vous aimez, *mais heureusement que M. Meudec vous reste.* »

Eh bien, oui ! Secondé activement par M. Meudec et ses confrères, le nouveau Curé de Taulé, qui n'oublie que lui seul, s'est dépensé sans compter avec les difficultés et les fatigues ; et sa récompense la voilà, dans cette belle église qu'il voit avec bonheur se dresser, au milieu d'une vaste enceinte, avec sa flèche aux lignes si pures et ses colonnettes qui semblent des aiguilles soutenant à peine les quatre clochetons angulaires. C'est ce que fit ressortir Mgr l'Evêque, dans sa cordiale réponse à M. le chanoine Quéinnec : si des sacrifices et des peines intimes marquent parfois les étapes de la vie du prêtre, il est des jours de joie, ménagés par la divine Providence, et l'un de ceux-là luit pour le pasteur qui voit consacrer sa nouvelle église, due à son zèle et à son dévouement.

M. le baron Cazin d'Honincthon, maire de Taulé, prend ensuite la parole et, vivement ému, porte en fort bons termes la santé de Monseigneur. Il se félicite de vivre en si parfaite intelligence avec son curé, et d'avoir pu lui apporter son concours pour cette œuvre dont sa commune et lui sont justement fiers.....

La nombreuse assistance souligne fréquemment les paroles des orateurs d'applaudissements enthousiastes. Peu après, Monseigneur, montant en voiture pour se rendre à Brest, prend congé de tous et serre dans ses bras le digne et cher Curé de Taulé.

J. B.

Contre les Congrégations religieuses. — Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, de la visite des liquidateurs aux communautés des Ursulines de Morlaix et de Quimper. D'autres maisons appartenant à la même Congrégation, Carhaix, Saint-Pol de Léon ont reçu la même visite qui s'est bornée, jusqu'ici, à un inventaire sommaire du mobilier.

A Morlaix, les religieuses enseignantes avaient quitté l'établissement avant le 1er Octobre, délai imparti par le décret de dissolution : les autres, la plupart âgées ou infirmes, sont autorisées à demeurer dans leur maison jusqu'à nouvel ordre. La même autorisation a été accordée aux Ursulines de Quintin, dans le diocèse de Saint-Brieuc, « à condition qu'il n'y ait pas de résistance au départ » des autres ; ce qui inspire à la *Semaine religieuse* ces réflexions auxquelles nous nous associons pleinement :

« Ainsi les exécuteurs gouvernementaux spéculent, avec une aisance dont ils n'ont pas l'air de sentir l'étrangeté, sur un des plus nobles sentiments de l'âme humaine.

« Respectueux de la volonté exprimée par les religieuses, leurs amis n'ont eu qu'à les accompagner dans leurs adieux à la chapelle du couvent et à l'église paroissiale ; puis à les conduire à la gare, d'où elles sont parties à destination de la Belgique ! Et voilà fermée une maison qui, avant et depuis la grande Révolution, a contribué pour une si large part au bien de ce pays et à sa prospérité, tant matérielle que morale.

« Sur le sol mouvant que nous ont fait les gouvernements successifs au moyen d'une législation qui pulvérise nos forces sociales, des institutions séculaires disparaissent qui étaient aux fondements de l'éducation de notre peuple !

« Et ce peuple, qui s'est donné des maîtres dont il ignorait les desseins, pris de stupeur en voyant leur œuvre, laisse faire en pleurant !

« Se souviendra-t-il au moins, l'occasion venue, d'avoir pleuré? »

Les sept ans d'école obligatoire. — Beaucoup estiment que ce stage d'instruction élémentaire est d'une durée excessive. Nombreux et graves, en effet, sont les inconvénients qui en résultent. Trop longtemps, l'enfant est isolé de sa famille ; lui qui devrait en être le membre le plus intéressant, il n'en est plus que l'hôte et le pensionnaire, toujours partant ou rentrant et presque toujours absent. Trop longtemps aussi, il subit à l'école publique, dans la promiscuité de ses camarades, des contacts plutôt déprimants et, pour toute éducation, il s'imprègne de grossièreté et de rudesse. Trop longtemps, il est soumis à l'injection du virus rationaliste, qui est mortel pour sa foi. N'est-il pas naturel que les parents sérieux et honnêtes s'alarment, qu'ils se plaignent, qu'ils demandent instamment une réduction du service scolaire, et qu'ils s'ingénient enfin à frauder la scolarité, en vue de la rendre moins onéreuse et moins funeste ?

1. *L'école libre* est le remède radical à une organisation si défectueuse. Qu'ils y soient externes ou internes, les enfants y vivent dans un milieu de choix ; c'est la famille agrandie ; les instituteurs sont autant de pères, les élèves, autant de frères. La piété y règne, avec le bon ton qui est la marque distinctive de la vertu. Toujours achalandée et foncièrement populaire, l'école libre le sera davantage, pour peu que la rage des laïcisateurs en fasse le dernier refuge de la liberté de conscience.

2. *L'école domestique* peut être appelée à des développements considérables. Il serait injuste de la négliger, sous prétexte qu'elle est impossible et impuissante ; ceux qui l'ont pratiquée peuvent attester qu'elle donne des résultats étonnants avec un minimum d'études et de classes. Quelques familles ont adopté momentanément ce mode d'instruction, pour remédier à la fermeture des écoles congréganistes.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Il faudra y recourir sur une plus large échelle, si nos écoles chrétiennes viennent à être supprimées. Les familles se cotiseront pour prendre à leur service un maître ambulant, qui circulera de maison en maison. Ce maître sera secondé, dans chaque classe, par une personne de bonne volonté, avec le titre et la fonction de surveillant et de répétiteur. On n'osera pas, peut-être, supprimer encore cette liberté ! la dernière de toutes, qui se retranche derrière l'inviolabilité du domicile.

3. *L'emploi successif* de l'école domestique et de l'école publique ne présentera jamais la moindre difficulté. Dès que l'enfant est atteint par l'obligation, ses parents déclarent qu'ils lui donnent l'instruction primaire à la maison. Ils ne seront pas contrôlés avant la fin de la seconde année. A ce moment, si l'art. 16 n'est pas tombé en désuétude, leur élève peut être convoqué à un examen. L'examen étant jugé satisfaisant, l'école continuera à fonctionner de plein droit. Au cas contraire, les parents sont admis à faire valoir des excuses, dont le jury peut se contenter, et rien n'est encore modifié dans le régime établi. Que si le jury est impitoyable, et qu'il prononce la fermeture de l'école, l'enfant aura toujours échappé à deux ou trois ans de scolarité publique, et en grandissant au sein de sa famille, il se sera fortifié dans ses croyances, ses connaissances et ses pratiques religieuses.

4. *Le certificat d'études primaires,* « auquel pourront se présenter les enfants dès l'âge de 11 ans » (art. 6, § 1er), mériterait d'être moins ridiculisé, parce qu'il offre une prime très encourageante. « Ceux qui, à partir de cet âge, auront obtenu le certificat d'études, seront dispensés du temps de scolarité obligatoire qui leur restait à passer » (*ibid.*, § 2). On voit le parti que l'on peut tirer de cette disposition vraiment libérale ; on arrivera, selon les cas, à réduire d'un an, de deux ans et même davantage la durée du service scolaire. N'est-ce pas réduire dans la même proportion l'influence si redoutée de l'école rationaliste ? Ajoutons que les années supprimées en fin de scolarité sont de beaucoup les plus pernicieuses, l'esprit de l'enfant étant alors plus éveillé, et ses passions aussi. Une précaution serait à prendre ; il faudrait enseigner le catéchisme à l'enfant dès son plus bas âge, dans sa famille, avant de l'envoyer à l'école. Le moment venu, il ferait sa première communion au printemps ; en été, il obtiendrait son diplôme élémentaire. Cette double préparation n'a rien d'excessif ni d'inconciliable ; la piété est utile à tout et principalement à l'étude ; de son côté, l'application à l'étude rend sérieux et dispose à la piété.

5. Dans nos populations rurales, la fréquentation scolaire ne devient *rigoureuse* qu'à l'âge de 8 ou 9 ans, à raison des difficultés spéciales, par exemple, l'éloignement de l'école, le mauvais état et l'isolement des routes. Dans ce cas, le service scolaire est retardé, et pendant ce sursis d'un ou deux ans, la famille se hâte d'inculquer aux enfants la science et la pratique de la religion qui conviennent à leur âge ; cet antidote sera encore fortifié par tous les exercices immédiatement préparatoires à la première communion.

6. Les *dispenses* prévues par l'art. 15 peuvent aussi réduire notablement la scolarité. Vous avez besoin de votre enfant ; faites une « demande motivée », et il vous sera accordé une exonération pouvant aller jusqu'à trois mois par année scolaire. Il y a mieux. Vous employez vos enfants dans l'industrie, ou vous les envoyez en apprentissage, ou vous les faites servir dans des maisons de ferme. Dans ces différents cas, vous pouvez obtenir dispense « d'une des deux classes de la journée ». C'est la moitié.

7. La présence de vos enfants dans les locaux scolaires, leur contact avec les maîtres et les élèves, ne sont obligatoires que six heures par jour. Stationner, jouer dans les cours communes avant ou après la classe est simplement facultatif. Les parents peuvent le défendre. Il y a tout à gagner.

8. Il faudra se défier par dessus tout des *pensionnats* mal tenus. Ce sont des foyers d'infection, non moins redoutables à la santé et à la bonne éducation qu'aux bonnes mœurs et à la foi. Un mois de cette vie de pension peut faire plus de mal qu'une année d'école.

9. Les cours de morale et d'histoire peuvent prêter à un enseignement qui soit en opposition absolue avec les principes catholiques. De tels cours ne sont plus de l'instruction, mais de l'éducation. Or, l'éducation n'est pas obligatoire à l'école. Les enfants en seront avisés, et ils refuseront catégoriquement les leçons du maître. Dans la famille, on comblera ces lacunes par l'emploi de manuels parfaitement orthodoxes.

X...

Avis utile. — Nous trouvons dans la *Semaine du Fidèle* du Mans, communiqué de l'Evêché, l'avis suivant qui peut avoir son utilité ailleurs :

« Nous apprenons que de nombreux laïques se disant frères sécularisés circulent dans les villes et dans les campagnes. Ils se présentent de préférence dans les presbytères, dans les châteaux, dans les maisons habitées par des personnes bienfaisantes, dont certains ont même une liste bien établie. Ils font des quêtes tantôt pour leurs maisons, tantôt pour eux-mêmes, sous prétexte de rejoindre leur famille.

« Nous sommes persuadés que ces quêteurs sont des escrocs et nous engageons tous les prêtres et tous les fidèles à leur refuser aumône, subsistance et logement. »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — **Audiences du Pape.** — Le Saint-Père a tenu à recevoir en « audience de congé », avant son départ de Rome, M. l'abbé Tournade, aumônier général de l'Association catholique de la Jeunesse française. Pie X a insisté sur la grande consolation que lui a causée la présence à Rome d'un millier de jeunes gens français. Il espère que l'*Association de la Jeunesse catholique*, dont

Archives diocésaines de Quimper et Léon

il attend d'importants résultats pour l'avenir de notre pays, se développera rapidement.

Comme preuve de l'intérêt tout particulier qu'il porte à cette œuvre, le Saint-Père a daigné accorder à tous les aumôniers ou directeurs de précieuses faveurs spirituelles.

— On a beaucoup parlé d'une longue audience accordée par le Pape à M. Emile Ollivier, ancien ministre, membre de l'Académie Française. Bien qu'il se soit tenu sur une grande réserve au sujet de l'entretien, M. Ollivier n'a pas caché l'impression produite sur lui par le Souverain Pontife qui unit, a-t-il dit, à un clair jugement une connaissance approfondie des affaires. Parlant très peu, Pie X, dont l'accueil est empreint d'une extrême bonté est, a ajouté l'académicien, l'homme des actes résolus, et il serait téméraire d'engager un conflit avec lui.

Dans la pensée du Pape, il n'y a aucune idée d'agression ni contre la France ni contre la République. Pie X, d'après M. Ollivier, n'est ni républicain ni monarchiste, il est Pape. Et c'est parce qu'il est Pape avant tout qu'il s'opposera inflexiblement à toute entreprise qui porterait atteinte aux droits du pasteur du monde catholique.

Toujours bienveillant dans les cas douteux, Pie X sera inflexible quand sa conscience sera engagée.

***

Dimanche dernier, le Saint-Père a donné audience au pèlerinage suisse, composé de 500 personnes.

Le lendemain, il a reçu entre autres personnages NN. SS. les Evêques de Montpellier et de Constantine.

— **Encouragement à la presse catholique.** — En réponse à l'hommage des protestations de fidélité au Pape — 540,000 signatures — recueillies et transmises à Rome par la *Croix*, le Saint-Père a daigné adresser au journal catholique populaire une lettre autographe, datée du 1er Octobre, et qui se termine ainsi :

« Il Nous plaît, à cette occasion, de rendre hommage au dévouement avec lequel vous travaillez à développer la presse catholique dont l'action à notre époque est si puissante pour défendre et propager la foi. Nous sommes heureux d'applaudir au zèle généreux par lequel, sous votre direction, avec le concours de vos dévoués collaborateurs, la *Croix* cherche à répandre dans le peuple la vérité religieuse. Cette mission que vous remplissez dans un grand esprit de foi et de docilité envers l'Eglise, Nous vous encourageons à la poursuivre avec courage, et en vous bénissant de tout cœur, Nous prions le ciel que votre beau labeur produise de nombreux fruits, dans ce pays de France que ses épreuves rendent chaque jour plus cher à Notre amour. »

Comme l'écrit M. le comte de Mun, « en même temps qu'un insigne honneur et une précieuse récompense pour la *Croix*, cette lettre est un puissant encouragement pour tous ceux qui s'honorent de collaborer à son œuvre ».

FRANCE. — Les Chambres rentrent le 18 Octobre. Les catholiques peuvent s'attendre à voir s'aggraver la persécution religieuse ; ils doivent redoubler de prières pour que Dieu déjoue, une fois de plus, les projets des ennemis de son Eglise en tirant le bien du mal.

On annonce que *tous* les membres du Ministère sont d'accord pour soutenir le projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Une conséquence des expulsions. — Les Bénédictins sont partis de Solesmes, dépossédés de l'abbaye où leur présence faisait affluer les visiteurs, pour le plus grand profit de toute la contrée.

Mais, ainsi dépouillés et exilés, les moines ont le mauvais goût de ne plus payer leurs impôts : l'abbaye est vide, la caisse du percepteur s'en ressent, et ce fonctionnaire réclame à tous les échos l'argent qui menace de lui échapper.

Depuis trois ans, c'est l'arrondissement tout entier de La Flèche qui a parfait la somme, mais d'aucuns se fâchent, et voici que, désormais, la commune de Solesmes, déjà plus atteinte que toutes les autres par le départ des religieux, devra porter la charge entière.

En bonne foi, dit la *Croix*, ce serait au député d'Estournelles, qui soutient de ses votes les ministres expulseurs, de combler de sa poche le déficit dont souffrent ses électeurs : gageons qu'il s'en gardera bien.

Scapulaires pour les soldats. — Messieurs les Curés et Aumôniers sont priés, à l'occasion des messes et retraites de départ, de se souvenir de « l'Œuvre des Scapulaires de Notre-Dame du Mont-Carmel pour les soldats ».

Ils connaissent déjà le but de cette Œuvre : mettre sous la protection directe et efficace de la Très Sainte Vierge tous les jeunes gens qui vont servir la France, et dont l'âme et le corps seront exposés aux nombreux dangers de la caserne.

Nous savons combien ils seront heureux de mettre leurs chers soldats sous la garde spéciale de Celle qui est « puissante comme une armée rangée en bataille ! »

Qu'ils veuillent bien employer pour leurs demandes de scapulaires et de brochures, une carte de visite avec *leur adresse complète* et la formule suivante : « Prière d'envoyer *gratis et franco* ...opuscules et... scapulaires *pour les soldats.* »

Cette commande devra être adressée à M. l'Aumônier du Carmel de Lourdes, Hautes-Pyrénées. (Cette adresse suffit.) Dans un cas pressé, on peut télégraphier.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« L'Œuvre des Scapulaires pour les Soldats » prie encore Messieurs les Curés de vouloir bien faire leurs commandes, pour les messes de départ avant le 20 Octobre, autant que possible : l'affluence des demandes au dernier moment occasionnerait des retards fâcheux.

Il est bien entendu que les opuscules et scapulaires sont *gratis et franco pour les soldats* seuls.

La petite brochure très intéressante, intitulée : *Ce que fait la Sainte Vierge pour les soldats qui portent le scapulaire*, doit accompagner chaque scapulaire.

Puisse la Vierge Immaculée, en étendant sur la France et l'armée son manteau protecteur, les conserver dignes de leur grande mission !

Un Aveu. — Au cours d'un article de polémique, M. Aulard, titulaire de la chaire d'Histoire de la Révolution à la Sorbonne, grand admirateur des Danton et des Robespierre, un des plus acharnés ennemis de l'Eglise, vient d'écrire dans l'*Action*, le journal le plus anticlérical de France et de Navarre, les lignes que voici :

« Si les ecclésiastiques étaient en majorité vicieux et méchants, il y a longtemps que la libre-pensée aurait triomphé de l'Eglise romaine.

» Ce ne sont pas seulement les artifices merveilleux des prêtres de Bretagne et de Vendée qui leur donnent tant de prestige aux yeux de leurs ouailles : *ce sont aussi, en plus d'un cas, leurs vertus.* »

Voilà un aveu qui ne fera pas plaisir aux mangeurs de prêtres du département.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du n° du 5 Octobre 1904 :

I. Vente et achat des propriétés des congrégations, par Henri BERCHOIS. — II. La Tare. Souvenirs d'un voyage en Italie (1903), par Louis PERROY. — III. Saint François de Borgia. I. L'homme de cour, par Pierre SUAU. — IV. L'Absolution de Henri IV à Rome, par Yves de LA BRIÈRE. — V. L'Odyssée, par Louis JALABERT. — VI. Une citation incendiaire. Le P. Roothaan à la « Conférence de Chieri », par Alexandre BROU. — VII. Quelques réflexions sur la méthode en théologie. A propos d'ouvrages récents, par Paul BERNARD. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Evénements de la quinzaine.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. Vendredi 21 Octobre 1904. N° 43.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Quelle place la Religion doit occuper dans l'éducation des enfants.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Conditions du Jubilé ; Fédération catholique diocésaine ; Vannes ; Nominations dans le clergé ; Nécrologie ; Saint-Pol-de-Léon ; Lopérec ; La guerre aux Crucifix ; Les leçons de l'histoire ; Le conflit entre la laïcité et l'obligation scolaires ; L'école et le patriotisme.

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Bourges ; Le nouveau supérieur général des Trappistes ; Celles que l'on chasse ; On paiera l'annonce ; Avis, un piège.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 23 Octobre. — 22e Dimanche après la Pentecôte. Fête du T. S. Rédempteur. Double-majeur. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres du suivant, avec mémoires du T. S. Rédempteur et du Dimanche.

Lundi, 24. — S. Raphaël, Archange *(au Supplément)*. Double-majeur. Blanc.

Mardi, 25. — S. Gonesnou, Evêque *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Blanc.

Mercredi, 26. — S. Alor, Evêque *(au Propre diocésain)*. Double. Blanc.

Jeudi, 27. — S. Magloire, Evêque *(au Propre diocésain)*. Semi-Double. Blanc.

Vendredi, 28. — S. SIMON et S. JUDE, APÔTRES. Double de 2e classe. Rouge.

Samedi, 29. — Office votif de l'Immaculée Conception ; semi-double. Blanc.

Dimanche, 30. — 23e Dimanche après la Pentecôte. Office du jour.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Briec . . . . . du 20 au 25 Octobre.
Ploudaniel . . . . . du 26 au 31 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Quelle place la Religion doit occuper dans l'éducation des enfants.

C'est par une disposition infiniment sage que Dieu a placé dans le cœur des pères un sentiment qui leur fait remplir avec joie et facilité les devoirs que la paternité leur impose. Mais il en est de ce sentiment comme de tous les autres, il a besoin d'être éclairé, d'être dirigé par la religion. Le nombre des pères qui n'aiment pas leurs enfants est tellement rare, qu'on peut dire qu'il n'y en a pas ; mais bien rare aussi est le nombre de ceux qui les aiment comme ils le devraient. Pourquoi ? Parce que dans cet amour tout est à la nature et rien ou presque rien à la religion. Ils les aiment parce que ces êtres sont une portion d'eux-mêmes et qu'ils se voient revivre en eux ; ils travaillent ardemment à leur procurer le bonheur, mais ils le cherchent là où ils l'ont cherché vainement pour eux-mêmes, c'est-à-dire en dehors de Dieu. Ils travaillent avec un soin infatigable à leur amasser des richesses, à leur procurer des dignités, à les établir avantageusement dans le monde; et les richesses impérissables de l'autre vie, les dignités qui ne se perdent point, l'établissement éternel dans le royaume des cieux, ils n'y pensent pas pour eux-mêmes et ne s'en préoccupent pas pour leurs enfants. Combien cruelle est la tendresse de certains pères et combien de victimes pleureront éternellement les soins funestes d'un amour égaré !

Non pas que la religion chrétienne défende aux parents de s'occuper des avantages temporels de leurs enfants. L'apôtre saint Paul leur en fait même un devoir ; mais la morale évangélique rejette tout excès. Lorsque Dieu accorde un fils à des époux, il les charge donc de travailler à son bien en toute manière, pour le temps et pour l'éternité. Bien loin de se contrarier, ces deux devoirs doivent s'aider mutuellement : la nature inspire aux parents la tendresse pour leurs enfants et la religion éclairant cette tendresse leur fait désirer pour eux le seul vrai bien, subordonnant une félicité moindre à une félicité plus grande, un bonheur qui ne doit durer que quelques années à un bonheur qui doit durer toujours, des avantages passagers à des avantages qui ne passent point, les biens de la terre aux biens de l'éternité.

Est-ce là ce que nous voulons ? Sommes-nous disposés à donner à la religion la place qui lui appartient, c'est-à-dire à en faire la première et la plus grande chose dans la famille et dans l'éducation ? Peut-être êtes-vous les premiers à reconnaître la nécessité de l'éducation chrétienne, mais peut-être hésitez-vous à lui donner la place à laquelle elle a droit, et ne voyez-vous en elle qu'un accessoire ou un pur moyen d'arriver à un bon résultat. Ne vous y trompez pas, la place de la religion doit être la première. Ce n'est pas à moitié, mais c'est entièrement que la famille doit être religieuse. Il y a des choses qui ne se partagent point. Comme

Dieu, dont elle est l'expression sur la terre, la religion ne peut être scindée. Vouloir un peu de religion est impossible : il n'est pas un chapitre, il n'est pas un verset, il n'est pas un iota qui puisse être retranché de l'Evangile.

Vous appelez la religion à votre aide ; vous reconnaissez avoir besoin d'elle ; prenez-la tout entière et ne croyez pas qu'il vous soit possible de toucher à l'œuvre de Dieu. Sans cela, qu'arrivera-t-il ? C'est que, ne recevant la loi de Dieu qu'avec des réserves, vous ne recueillerez pas pour vous et pour votre famille tous les fruits que vous pourriez en attendre.

Vous voulez l'obéissance de la part de vos fils ; apprenez-leur à obéir à Dieu, mais à obéir en toute chose et à mettre la volonté divine avant toute autre volonté. Si vous leur apprenez à obéir en une chose et que vous leur enseigniez, par vos exemples ou par vos paroles, à tenir peu de compte de certains préceptes, vos enfants comprendront votre illogisme et, aussitôt qu'ils le pourront, ils secoueront le joug qui leur est imposé par les seuls caprices de votre volonté. Vous voulez que vos filles soient pures ; apprenez-leur les saintes règles de la modestie ; veillez sur leurs paroles et sur leurs démarches ; mais, à côté de cela, ne favorisez pas leur vanité par vos complaisances et ne les engagez pas, sous quelque prétexte que ce soit, dans ces compagnies et dans ces sociétés que votre sentiment religieux vous signale comme dangereuses.

Comprenez-le donc, une demi-religion, une religion tronquée ne pourra jamais vous obtenir qu'un demi-bonheur et une demi-vertu. Volontiers vous donneriez à la religion la première place dans la famille, mais peut-être craignez-vous qu'elle exige de vous trop d'efforts et le sacrifice de vos intérêts légitimes. Détrompez-vous, car notre Sauveur nous a dit de chercher d'abord le royaume de Dieu et sa justice et que tout le reste nous sera donné comme par surcroît. Une famille complètement chrétienne ne peut que prospérer. Les vertus y sont plus solides et le bonheur plus grand. Si les afflictions inséparables de cette vie pèsent sur elle, elle saura bien plus courageusement les supporter. La piété, la religion, nous dit l'apôtre saint Paul, est utile à tout : *Pietas ad omnia utilis est.* Elle a pour elle les promesses de la vie présente et elle réunira un jour, dans l'éternel bonheur, ceux qui lui auront donné la première place et qui l'auront pratiquée ensemble ici-bas.

(Semaine religieuse de Besançon.)

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France ; la défense du droit et de la liberté aux prochains débats parlementaires ;
Les catéchismes.

II. — Mission :
SAINT-HERNIN, du 16 au 29 Octobre. Président, la 2e semaine,
M. Le Coz, curé de Pleyben ;

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Les exercices paroissiaux préparatoires au Jubilé.

III. — Retraites de soldats :

QUIMPER, 2e retraite, du 25 au 29 Octobre ;
LESNEVEN, 2e retraite, du 25 au 29 Octobre.

Conditions du Jubilé. — I. La S. Congrégation de la Pénitencerie, répondant (23 Mars 1904) à l'Evêque de Breslau, a donné les solutions suivantes :

1° On peut faire les trois visites requises pour le Jubilé, soit à trois jours différents, *soit le même jour.*

2° L'église où doivent se faire ces visites, *en dehors de la ville épiscopale,* est pour chacun l'église de sa paroisse.

II. Nous rappelons que Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon, usant de la permission accordée aux Ordinaires, a autorisé dans son diocèse l'usage des œufs et des laitages (beurre, fromage) au principal repas du jour choisi pour accomplir le jeûne jubilaire, *mais non à la collation.*

Nous ajoutons que, dans la pensée de Monseigneur l'Evêque, tous les collèges et pensionnats sont assimilés, pour les visites jubilaires, aux communautés de Religieux ou Religieuses dont il est parlé à l'art. V du dispositif du Mandement relatif au Jubilé, en date du 8 Août 1904.

Fédération catholique diocésaine. — La Fédération diocésaine des Œuvres catholiques tiendra une réunion cantonale, à Landerneau, dimanche prochain 23 Octobre courant, à 2 h. 1/2 du soir, sous la présidence de Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon.

VANNES. — Le service anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr Latieule sera célébré, dans l'église cathédrale de Vannes, le mercredi 26 Octobre, à 10 heures.

En invitant les prêtres et les fidèles du diocèse à prier pour l'Evêque défunt, MM. les Vicaires Capitulaires annoncent qu'un **Congrès marial breton,** en conformité de vues avec le Congrès mondial qui se tiendra à Rome à l'occasion du cinquantenaire de l'Immaculée Conception, aura lieu à Josselin, aux pieds de Notre-Dame du Roncier, un des plus anciens pélerinages de Bretagne.

Le Congrès s'ouvrira le *lundi 21 Novembre* pour se terminer le *vendredi 25.*

MM. les Vicaires Capitulaires font « appel à la bonne volonté des prêtres et des laïques instruits. Ceux qui ne pourront apporter au Congrès le concours de leur présence et de leur parole, voudront bien prier pour le succès d'une assemblée qui se réunit dans le but de faire de mieux en mieux connaître, de plus en plus honorer et aimer l'Immaculée Conception. »

Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon approuve et bénit ce Congrès auquel il se propose d'assister, à moins d'empêchement.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Cornic, recteur de Telgruc, recteur de Névez ;

M. Calvez, recteur de Plouégat-Guerrand, recteur de Telgruc ;

M. Plougoulm, vicaire à Saint-Corentin, recteur de Plouégat-Guerrand ;

M. Mao (Hervé), jeune prêtre de Ploaré, vicaire à Garlan, en remplacement de M. Guéguen qui se retire temporairement à la maison Saint-Joseph, à Saint-Pol-de-Léon ;

M. Bourlès, jeune prêtre de Hanvec, vicaire à Quimerc'h, en remplacement de M. Jézéquel, démissionnaire pour cause de santé.

Nécrologie. — M. TANIOU, *clerc minoré.* — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. Taniou (Alexis), clerc minoré, pieusement décédé dans sa famille au Conquet, le 18 Octobre, à l'âge de 20 ans.

R. I. P.

SAINT-POL-DE-LÉON. — **Le Jubilé.** — M. le Curé-Archiprêtre de Saint-Pol-de-Léon vient de procurer à ses paroissiens le grand bienfait d'une retraite, à l'occasion du Jubilé de l'Immaculée Conception. Cette retraite, présidée par M. Quiniou, curé-doyen de Carhaix, a été prêchée sous forme de retour de mission avec conférences et explication de tableaux. Le succès en a été bien consolant.

Commencés le dimanche 25 Septembre, les pieux exercices ont pris fin le samedi suivant 1er Octobre, et l'on peut dire que, sauf de très rares exceptions, tous les paroissiens sont venus écouter avec un empressement vraiment édifiant la bonne parole. Cet empressement se remarquait surtout aux conférences de l'après-midi, dans lesquelles M. L. Le Roux, sous-supérieur de la maison Saint-Joseph, expliquait les tableaux avec ce talent que le diocèse tout entier a pu apprécier : *Chomet e vijen epad an deiz heb eva na drebi da zelaou an'ez-han,* nous disait un de ses auditeurs...

A la messe de communion pour la première série de retraitants, le mercredi matin, près de 2,300 fidèles se sont agenouillés à la Table Sainte et, le samedi, un nombre sensiblement plus élevé et évalué à 2,700 fidèles venaient à leur tour recevoir Notre-Seigneur.

Merci à notre excellent Curé de nous avoir procuré cette précieuse faveur ! Daigne le Bon Maître bénir longtemps encore son zèle ! et puissent les paroissiens de Saint-Pol-de-Léon garder fidèlement dans leurs âmes les fruits de cette retraite jubilaire de 1904 !

LOPÉREC. — **La Mission.** — Depuis vingt ans, la paroisse de Lopérec n'avait pas eu Mission. Or, c'est un fait d'expérience, pour raviver dans une population la foi et la piété, l'esprit chrétien en un mot, rien n'est plus utile, plus nécessaire parfois que

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ces pieux exercices, tels que les donnent nos missionnaires bretons. Le dévoué recteur de Lopérec le savait et, depuis longtemps déjà, désirait vivement procurer à ses paroissiens cet insigne bienfait. Son désir est aujourd'hui réalisé.

La Mission a eu lieu du 2 au 16 Octobre, présidée, la première semaine par M. Le Jacq, curé-doyen de Crozon, ayant pour collaborateurs : MM. Le Dilasser, recteur de la Forêt-Fouesnant, Le Férec, recteur de Plonéour-Lanvern, Le Berre, recteur de Pluguffan, Poulhazan, recteur de Locmélard, Balanant, recteur de Penhars, Guillerm, vicaire à Landerneau. M. Poulhazan, curé-doyen de Briec, présidait la deuxième semaine ; il a été aidé dans sa tâche par MM. Kerisit, recteur de Berrien, Carval, recteur de Plogonnec, Bohec, recteur de Plonévez-du-Faou, Goret, recteur de Goulien, Le Normant, recteur de Plonéis, Kersaudy, vicaire à Plonévez-du-Faou, Meudec, vicaire à Taulé.

Ce serait blesser la modestie de tous ces bons prêtres que de proclamer à nouveau leurs talents et leur zèle dévoué. Dire que la mission a réussi serait banal ; dans notre pays, ces pieux exercices produisent toujours des fruits abondants. A la fin de la première semaine, il y a eu 500 communions, et 750 à la fin de la seconde. L'église était littéralement bondée. Il ne nous reste qu'à prier pour les déserteurs, peu nombreux, somme toute.

Les petits enfants n'ont pas été oubliés. Conduits par leurs pieuses mères, ils étaient venus nombreux à une réunion spéciale organisée pour eux. Après une touchante exhortation de M. Grall, recteur de Saint-Ségal, ceux qui étaient en âge se confessèrent et tous reçurent de leur bon recteur de pieuses médailles, comme souvenir de la Mission de 1904.....

Et maintenant que, dans la paroisse, chacun a son âme en paix et sa conscience tranquille, plaise au Seigneur de conserver toujours vivant au fond des cœurs le souvenir de ces jours bénis et de faire fructifier la bonne semence qui y a été déposée!

•••

La guerre aux Crucifix. — Sous ce titre nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Saint-Brieuc :

« L'*Eclaireur Dinannais,* dans son numéro du dimanche 18 Septembre, raconte que, à Caulnes, les Christs arrachés des écoles ont été cloués à un poteau dans la cour de l'école communale ; que là des misérables leur ont craché au visage, et, à coups de pierre et de bâton, les ont réduits en morceaux.

« Le fait est malheureusement vrai ! Et ce crime, nous ne pouvons pas l'attribuer à des hommes étrangers à notre race, car si nos renseignements sont exacts, c'est bien un Breton qui d'abord a odieusement badigeonné les Crucifix et ce seraient des Bretons qui ensuite les ont brisés.

« Voilà donc où aboutit, voilà comment se traduit l'abominable campagne à laquelle est livré notre pays depuis des années ! Dans la Bretagne catholique, dans la Bretagne couverte d'églises, dans

cette Bretagne dont les innombrables carrefours offrent à la vénération des voyageurs tantôt de magnifiques calvaires, tantôt de petits restes de croix que la piété bretonne révère jusqu'aux dernières limites des destructions apportées par le temps ; dans cette Bretagne où souvent les Bleus de la grande Révolution firent couler le sang des martyrs au pied de ces croix, une nouvelle descendance se révèle de ces Bleus qu'on croyait pour jamais dispa-rus, de ces Bleus-là qui osaient faire remonter leur haine antireligieuse jusqu'à Dieu lui-même. C'est une honte pour nous, et c'est, hélas ! aussi une menace redoutable, parce que un tel paroxysme de haine ne peut pas s'exercer sur la seule image du Christ. Tôt ou tard, si de pareils forfaits ne sont pas réprimés, du Christ Sauveur la haine redescendra sur les hommes qu'il a sauvés et qui croient en lui, et les disciples passeront par où passe le Maître.

« Cette femme du peuple qui l'autre jour disait : « Il n'y aura donc personne pour se révolter » prouve qu'il y a encore, quoi qu'en pensent les pessimistes, du sang généreux aux veines du peuple de France. Eh bien ! ce sang, il ne coulera peut-être pas dans des révoltes, mais il devra sans doute couler dans le martyre pour racheter des crimes comme celui dont nous parlons.

« La population de Caulnes, très émue de cette profanation, s'est rendue en foule à la cérémonie expiatoire qui a eu lieu dimanche dans l'église paroissiale.

« Et puis aussi les gendarmes ont fait une enquête !... »

Les leçons de l'histoire. — M. le comte A. de Mun faisait récemment dans le *Gaulois* le récit d'une soirée passée avec plusieurs paysans de Roscoff auxquels il avait raconté, d'après le livre — connu de nos lecteurs — de M. Tanguy, recteur de Plougoulm : *Une ville bretonne sous la Révolution,* les horreurs sanglantes dont leur pays fut le théâtre à cette triste époque.

Voici la fin de son récit :

« Tous m'avaient écouté sans rien dire, le regard toujours fixe, les dents serrées. On se quitta, presque en silence, sur une dernière poignée de mains. Une tristesse, mêlée de résolution, contractait les visages.

« En sortant, un paysan, qui habite près de chez moi, m'accompagna : « Ah ! me dit-il, nous en avons tous, dans nos familles, des souvenirs de ce temps-là ! Mon grand-père, à moi, qui demeurait en Cléder, s'est marié la nuit, dans une grange ! On était allé là, par des chemins détournés, les fiancés, deux de leurs voisins, un prêtre caché dans les environs et un enfant, pour lui servir la messe. Au moment où elle commençait, dite à voix basse, on entendit du bruit au dehors : c'étaient les soldats ! Bien vite, il fallut s'échapper par une issue qui donnait sur un fossé profond et plein d'eau. Les soldats, ne trouvant personne et ne pouvant croire que les gens fussent sortis par là,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« crurent le coup manqué ; ils partirent, et les mariés, avec le « prêtre, tout trempés, rentrèrent pour finir la cérémonie. Mon « grand-père m'a bien souvent raconté sa noce, et, nous autres, « nous n'oublions pas ! »

— « Eh bien, dis-je, l'année prochaine peut-être, il vous fau- « dra marier votre fils comme cela, dans quelque grange qui « tiendra lieu d'église, quand celle de Roscoff sera fermée. » Mon voisin me regarda bien en face : « Nos pères ont tenu bon, malgré « tout, et c'est comme cela qu'ils nous ont conservé notre reli- « gion ! Nous ferons comme eux pour nos enfants. »

« J'aurais voulu que M. Combes vît les yeux de cet homme quand il me dit ces simples mots. »

Puissent tous les Bretons être dignes de leurs pères, et puissent-ils avoir, le cas échéant, beaucoup d'imitateurs !

Le conflit entre la laïcité et l'obligation scolaires. — La laïcité de l'enseignement primaire, établie par la loi de **1882**, tient essentiellement dans ces trois points : La religion n'est plus enseignée pendant les classes (Art. 1er) ; les locaux scolaires ne servent plus de salles de catéchisme (Art. 2) ; le clergé est dépouillé du droit d'inspection, de surveillance et de direction dans les écoles primaires (Art. 3). La loi oublia ou épargna les crucifix et la prière : mais ces derniers vestiges religieux ne tardèrent pas à être proscrits par quelque circulaire ministérielle.

Telles furent l'origine et la constitution de l'école laïque. Celle-ci devait n'être que profane, comme une salle de jeu ou de danse, mais point du tout irréligieuse ; elle ne sut pas garder son caractère légal de neutralité confessionnelle. D'elle-même, et plus encore sous la poussée universitaire, elle se mit à évoluer en temple païen, avec la science pour idole, oui, la science primaire, fétiche des badauds, comme la poupée l'est des enfants sans raison. Et l'évolution, qui n'allait pas, au début, sans quelques scrupules de légalité, s'affiche présentement, sans la moindre vergogne. On prête le factum suivant à un Inspecteur primaire de la Manche, qui l'aurait adressé officiellement à tout le personnel enseignant de son ressort : « Le but de l'école laïque n'est pas d'apprendre à lire, à écrire et à compter ; non, elle est un engin de guerre contre le catholicisme. L'école laïque a pour but de former des libres-penseurs. Lorsque, à 13 ans, il quitte les bancs de l'école, l'élève laïque n'a pas profité de l'enseignement de ses maîtres, s'il reste croyant. L'école laïque n'aura porté ses fruits et donné sa juste mesure que si l'enfant est débarrassé du dogme, s'il a renié la foi de ses pères, s'il a renoncé à la foi catholique. L'école laïque est un moule où l'on jette un fils chrétien et d'où s'échappe un renégat » (Nouv. de Bret., 30 Oct. 1903).

Tout en faisant les plus expresses réserves sur l'authenticité de ces instructions, nous ne pouvons nous empêcher de constater que les choses se passent dans nombre d'écoles publiques, comme

si ces instructions avaient été données hiérarchiquement, et si elles étaient docilement suivies.

Cependant, le père de famille reste soumis à toutes les rigueurs de l'obligation scolaire. Il est condamné à être l'aide du bourreau qui tuera la foi chrétienne dans l'âme de son enfant. Deux fois par jour, il remet cette innocente victime entre les mains qui finiront par lui porter le coup mortel. Il devine que, derrière ces murs impénétrables, c'est un feu continu de négations, de ricanements, de blasphèmes. Il constate insensiblement des meurtrissures dont le nombre croît avec la gravité Cet enfant, objet de tant de caresses, se dégoûte peu à peu de la famille ; il ne respecte plus ses parents ; il fuit leur société et ne se plaît que dans la société de camarades plus âgés dont la foi a fait naufrage avec les mœurs. Les pratiques chrétiennes lui deviennent insupportables ; il les abandonne l'une après l'autre, malgré les exemples de toute une famille, en dépit des remontrances de son père et des larmes de sa mère. C'est un rationaliste précoce d'esprit, de langage et de conduite ; et pendant que son maître lui décerne un diplôme de laïcité, il ne reparaît au milieu des siens que pour leur honte et leur désolation.

La question se pose de savoir si cette catastrophe pouvait être prévenue, et par quels moyens. Certes, un père digne de ce nom aurait tout entrepris pour la conjurer. Il y a des « autorités spéciales chargées de la direction et de la surveillance de l'enseignement public ; » c'est d'elles que « l'appréciation des méthodes d'enseignement relève directement et exclusivement » (Cassation, Ch. crim., 15 Déc. 1883). Ces autorités sont, pour l'enseignement primaire (Loi du 30 Oct. 1886, art. 9) : Les Inspecteurs généraux, le Recteur et l'Inspecteur d'Académie, les Inspecteurs d'enseignement primaire, le Conseil départemental, le Maire et les délégués cantonaux. Voilà donc les personnages ou institutions auxquels les familles ont le droit de faire appel, pour régler les conflits de neutralité. Elles recourront d'abord au maire, surtout si ce magistrat est catholique. Nul, plus que lui, ne peut intervenir efficacement auprès d'un instituteur oublieux de ses devoirs professionnels.

Mais il arrivera, parfois, ou que les réclamations seront repoussées, ou que les interventions ne donneront pas de résultat satisfaisant. Nous ne sommes plus à l'époque de la discussion de la loi de **1882**, alors que Jules Ferry déclarait avec crânerie et aux applaudissements de la gauche, que « si un instituteur public s'oubliait assez pour instituer dans son école un enseignement hostile, outrageant contre les croyances de n'importe qui, il serait aussi sévèrement et aussi rapidement réprimé que s'il avait commis cet autre méfait de battre ses élèves ou de se livrer contre leurs personnes à des sévices coupables. » Cette tirade déclamatoire pouvait être sincère dans la bouche du ministre laïcisateur. Mais elle ne suffit pas à donner des garanties pour l'avenir. Prévoyant donc le cas d'une école ouvertement impie, M. Buffet se

Archives diocésaines de Quimper et Léon

demandait si les parents seraient encore obligés d'y envoyer leurs enfants, et il articulait cette solution, vivement applaudie par la droite : « Je n'hésite pas à déclarer que les parents chrétiens n'ont pas seulement le droit, mais le devoir impérieux, quelles que puissent être les conséquences, de ne pas obéir à la loi et de refuser d'envoyer leurs enfants dans de semblables écoles. »

Dans la pratique actuelle, les conséquences sont moins redoutables qu'elles ne le paraissaient alors théoriquement. Sans poser en héros, et simplement pour obéir à Dieu plutôt qu'aux francmaçons, on peut braver les menaces d'affichage, d'amende et de prison, qu'une loi imprudente, si elle n'est pas scélérate, a suspendues sur la tête des parents négligents ou rebelles.

Cependant le nourrisson de l'école rationaliste est devenu mauvais fils. « Il doit honneur et respect à ses père et mère » (C. c., art. 371), et il les outrage l'un et l'autre. « Il reste sous leur autorité jusqu'à sa majorité ou son émancipation » (Art. 372), et c'est lui qui les traite en maître insolent. « Il ne peut quitter la maison paternelle sans la permission de son père » (Art. 374), et on ne l'y rencontre plus qu'exceptionnellement. Que faire ? Voici une mesure extrême que le Code (Art. 375-376) met alors à la disposition de la puissance paternelle. « Le père qui aura des sujets de mécontentement très grave sur la conduite d'un enfant âgé de moins de seize ans..., pourra le faire détenir pendant un temps qui ne pourra excéder un mois ; à cet effet, le président du tribunal d'arrondissement devra, sur sa demande, délivrer l'ordre d'arrestation. »

Mais sitôt que le monstre sera détenu, l'instituteur le notera comme absent, et son père pourra être emprisonné pour l'avoir empêché de fréquenter l'école. Quel gâchis honteux ! Et la Maçonnerie s'en glorifie comme de son chef-d'œuvre ! X...

L'école et le patriotisme. — M. Léon Daudet cite, dans la *Libre Parole*, une intéressante page du grand poète Mistral. Invité à donner son avis sur le rôle que l'on veut assigner aujourd'hui à l'école primaire, l'auteur de *Mireille* a répondu :

Si l'on ne met pas un terme à l'abominable routine des gouvernements modernes, qui consiste à détruire par l'école primaire tout ce que l'enfant tient du sol, de la nature et des ancêtres, on va nous faire une humanité dont je connais le prototype. C'est le bohème des grandes routes, sans foi ni loi, sans feu ni lieu, sans traditions ni religion et sans attache d'aucun genre avec cette communion des races qu'on nomme la patrie. Il représente exactement le petit monstre fabriqué par les futurs instituteurs de l'internationalisme. Les Jaunes n'auront pas de peine à balayer un jour ces produits de nos sociétés, l'*Homunculus* de Faust.

L'*Univers*, auquel nous empruntons cette citation, ajoute :

« C'est l'avis de M. Léon Daudet ; c'est le nôtre aussi. Et, de plus, nous sommes disposé à lui donner raison quand il dit que l'instruction primaire telle que la comprennent et la pratiquent en

France les maîtres du jour est plus propre à faire « des dégénérés et des fauves » que des patriotes et de bons soldats. Assurément ce n'est pas l'école où l'on renie Dieu et la Patrie qui nous relèvera. « E. V. »

Correspondance. — *A Mademoiselle L. E.* — Écrire à M. le Secrétaire du Comité de l'Enseignement primaire privé, 6, rue Verdelet, Quimper.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Les Jurisconsultes catholiques ont tenu à Rome, la semaine dernière, leur 28e congrès annuel, sous la présidence de M. de Lamarzelle, sénateur du Morbihan.

Ils ont été reçus, samedi, en audience par le Saint-Père. Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, qui les présentait, a exposé, en termes éloquents, le caractère de l'Œuvre des Jurisconsultes catholiques. Ensuite M. de Lamarzelle a adressé au Souverain Pontife un discours dans lequel il a protesté avec force de la fidélité et de l'amour des catholiques français : « Ce lien-là de la France avec le Pape, dit-il, aucune puissance humaine ne pourra jamais le rompre, et il se resserrera d'autant plus que le Pape sera plus attaqué.

« C'est là qu'est le salut de l'Eglise de France, là aussi le salut de notre patrie. Car c'est notre patrie tout autant que notre foi que nous entendons servir en nous attachant au Pape.

« C'est, en effet, du catholicisme que la France est née, par le catholicisme qu'elle a grandi, par le catholicisme seul qu'elle peut conserver son influence dans le monde et y accomplir sa mission traditionnelle.

« Le salut de notre patrie, nous savons que vous le désirez ardemment. Vous êtes comme Celui que vous représentez sur la terre, « vous aimez les Francs ».

« Vous nous avez dit récemment : « Le salut de la France « réside dans le cœur des catholiques fervents et résolus ».

« Nous n'avons pas oublié, nous n'oublierons jamais cette parole de foi, cette parole aussi de vaillance et de fermeté. Si nous savons y conformer notre conduite, nous sommes d'avance assurés de la victoire. »

Le Saint-Père a répondu par une belle allocution, félicitant les congressistes de leurs travaux et les remerciant de leur zèle à défendre les droits de Dieu et de l'Eglise, de l'appui qu'ils prêtent à toutes les saintes causes. L'heureuse influence qu'ils exercent par leurs paroles et par leurs exemples sera le principe du salut de la France. Le Pape « apprécie hautement leurs travaux et leurs sacrifices dont il entrevoit les heureux résultats pour le calme et la paix de l'Eglise. »

Pie X a terminé en accordant à tous les congressistes présents, à tous les membres de leur société, à leurs parents et amis la Bénédiction Apostolique.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Lundi, Mgr de Cabrières a présenté à l'audience papale les délégués des associations de l'Enseignement chrétien.

— On commence déjà à Saint-Pierre les préparatifs pour les grandes solennités du Cinquantenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception, solennités qui seront suivies d'autres, à l'occasion des canonisations et des béatifications annoncées.

Pie X a donné des ordres pour que la décoration de la Basilique soit sobre, afin de diminuer les frais d'ornementation et de luminaire. Les fêtes n'en seront pas moins magnifiques ; elles seront rehaussées par la présence d'un nombre extraordinaire d'évêques.

***

Le Consistoire secret est fixé définitivement au lundi 14 novembre, et le lundi 5 décembre le Pape tiendra un Consistoire semi-public, à l'occasion des canonisations fixées au dimanche 11 décembre.

France. — **La persécution religieuse.** — On sait que, à la suite des incidents survenus dans ces derniers temps à Dijon, un décret ministériel avait enlevé aux prêtres de Saint-Sulpice la direction du Grand-Séminaire de ce diocèse. Généralisant cette mesure, M. Combes vient d'enjoindre aux 31 évêques qui ont encore à la tête de leurs séminaires des Sulpiciens d'avoir à les remplacer, pour le mois de Juillet 1905 au plus tard, par des membres du clergé diocésain. Le ministre s'appuie sur les « prescriptions du droit français et du droit ecclésiastique ». Or, la société de Saint-Sulpice a été spécialement autorisée pour la direction des séminaires.

Ce sont deux congrégations bien françaises, que celles de M. Olier et de S. Vincent de Paul ; leur nom est intimement unis, depuis plus de deux siècles, à l'histoire de l'Eglise de France. Mais qu'importent aux jacobins sectaires nos traditions et nos gloires nationales ? Après les Lazaristes les Sulpiciens sont condamnés !

Cependant la Société de Saint-Sulpice ne disparaîtra pas : elle se transportera, sans doute, en Amérique où elle a de nombreuses maisons ; et, par suite, elle est admise à se réclamer de la loi de Juillet 1904 pour conserver en France une maison de formation.

— La rentrée du Parlement a eu lieu mardi. La Chambre a placé en tête de son ordre du jour les interpellations sur la « politique religieuse » du Gouvernement.

M. Combes semble plus sûr que jamais de sa majorité.

Bourges. — **La question de Pellevoisin.** — Depuis quelque temps, la Sacrée Congrégation du Saint-Office, tribunal

suprême de l'Eglise, était saisie de ce qu'on appelle « la question de Pellevoisin », c'est-à-dire du degré d'authenticité des apparitions survenues en ce lieu, et, d'une façon générale, de la manière dont il faut comprendre le culte de la Sainte Vierge à Pellevoisin.

Le Saint-Office vient de répondre par un décret, rédigé en forme de lettre au vénérable archevêque de Bourges. Les principes que rappelle ce grave document s'imposent à l'attention sérieuse des personnes toujours en quête de dévotions nouvelles et des publicistes sans discrétion toujours prêts à propager des prédictions douteuses, des révélations plus ou moins authentiques et des pratiques sur lesquelles l'Eglise n'a pas jugé à propos de se prononcer.

Rome, palais du Saint-Office, 3 Septembre 1904

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Dans la réunion générale du Saint-Office tenue le mercredi 31 Août dernier, après avoir pesé avec soin tout ce qui a été porté devant ce suprême Tribunal relativement au culte de la Bienheureuse Vierge Marie dite « de Pellevoisin », les Eminentissimes Seigneurs Cardinaux Inquisiteurs généraux avec moi ont décidé ce qui suit :

« Bien que la dévotion du Scapulaire du Sacré-Cœur de Jésus et l'inscription parmi les membres de la pieuse Confrérie établie au lieu appelé Pellevoisin, sous le vocable de la Bienheureuse Vierge Mère de Miséricorde, aient été approuvés ; cependant, du fait de cette approbation, il ne résulte aucune approbation, soit directe, soit indirecte, de n'importe quelles apparitions, révélations, grâces de guérisons et autres faits semblables que, de quelque manière que ce soit, on voudrait rapporter audit scapulaire ou à ladite pieuse Confrérie. Quant à tous ceux, qu'ils soient prêtres ou non, qui publient des livres ou des journaux, ils doivent prendre grand soin de suivre ponctuellement, comme la conscience le prescrit, les règles fixées dans la Constitution apostolique *Officiorum* ; de leur côté, que ceux qui se livrent à la prédication de la parole de Dieu observent entièrement les prescriptions du cinquième Concile de Latran et du Concile de Trente, session XXV^e^, concernant la prédication des apparitions et des miracles ; enfin, que les recteurs des églises qui se proposent d'instituer dans leurs propres églises une pieuse Confrérie semblable ou d'ériger des statues et des tableaux de la Bienheureuse Vierge Marie sous le titre susmentionné de Mère de Miséricorde, se conforment désormais, sans aucune restriction, aux règles établies par la Sacrée Congrégation des Rites pour le Scapulaire du Sacré-Cœur. »

En faisant part de ces décisions à Votre Grandeur pour qu'Elle en assure la pleine exécution, je prie Dieu de lui accorder toutes sortes de faveurs et de prospérités.

Votre très dévoué dans le Seigneur,

Séraphin, Cardinal Vannutelli.

Comme le rappelle le Saint-Office, la S. Congrégation des Rites a autorisé un scapulaire du Sacré-Cœur et non un scapulaire de Notre-Dame de Pellevoisin. De même, la confrérie ne peut pas prendre le nom de Confrérie de N.-D. de Pellevoisin, elle doit être appelée uniquement Confrérie de la Vierge, Mère de Miséricorde.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Dans le principe, on représentait Notre-Dame de Pellevoisin telle qu'elle se serait montrée dans les apparitions, c'est-à-dire portant elle-même le scapulaire du Sacré-Cœur, sur lequel on imprimait les paroles que l'on disait avoir été prononcées par la Sainte-Vierge : « Je suis toute miséricordieuse, » et « J'aime cette dévotion. » La première inscription était placée au-dessus de sa tête, l'autre à ses pieds. La S. Congrégation fit supprimer ces paroles et les remplaça par ces mots : *Mater misericordiæ*. Rome ne voulait pas donner une approbation indirecte à des révélations sur lesquelles l'autorité diocésaine ne s'était pas prononcée. De plus, elle n'autorisa point, sur ces scapulaires, la nouvelle manière de représenter la Sainte-Vierge, c'est-à-dire portant elle-même le Scapulaire du Sacré-Cœur.

Par son dernier décret, le Saint-Office défend aux prêtres qui établiront désormais la confrérie de la Mère de Miséricorde dans leurs églises, d'y exposer des statues ou tableaux où la Sainte-Vierge serait représentée comme il a été interdit de la représenter sur les scapulaires. Le décret du Concile de Trente, rappelé par le Saint Office dit : « Le Saint Concile ordonne qu'il ne soit point permis à qui que ce soit d'exposer ou de faire exposer aucune image extraordinaire dans aucun lieu ou temple sans l'approbation préalable de l'Evêque. »

Le nouveau supérieur général des Trappistes. — Le chapitre général des Cisterciens, réuni le samedi 8 Octobre au monastère de Citeaux, sous la présidence du T. R. P. Dom Eugène, abbé de Melleray, vicaire général de l'Ordre, a élu, ce même jour, S. G. Mgr Augustin Marre, abbé d'Igny, à la dignité d'abbé général des Cisterciens réformés de la stricte observance (Trappistes), en remplacement du révérendissime Dom Sébastien Wyart, décédé à Rome, le 18 Août dernier. L'élection fut confirmée, séance tenante, au nom du Souverain Pontife, par le président du Chapitre, en vertu de la délégation spéciale qu'il avait reçue à cet effet.

Le nouveau supérieur général, né à Glassac (Aveyron) le 16 Novembre 1853, était abbé du monastère d'Igny depuis 1881. Il y a quatre ans, sur les hautes instances du cardinal Langénieux, la dignité épiscopale lui fut conférée ; le 11 Août 1900, il était institué évêque titulaire de Constance, tout en se voyant maintenir, par une exception très rare, dans le titre et la charge d'abbé d'Igny. De Rome, où il alla se faire sacrer, il revint, dit un de ses moines, plus humble encore qu'il était parti, et, sauf la petite calotte violette, rien dans son costume n'annonça ce qu'il était devenu.

Celles que l'on chasse. — M. Lafon, médecin en chef des hospices de Nimes, écrit à Mme la Supérieure des Sœurs hospitalières de Saint-Joseph, à l'occasion de la laïcisation de l'Hôtel-Dieu ;

« Huit ans de collaboration avec vos sœurs m'ont appris à connaître et à apprécier leur dévouement, leur zèle, leur sollicitude pour le bien des malades, leur sang-froid tranquille devant le danger. Je souhaite pour les malheureux que celles à qui incombera la lourde tâche de vous remplacer puissent, un jour, mériter le même témoignage.

« C'est aux dépens des malheureux que va se faire cette expérience. Ce sont leurs intérêts seuls que je voudrais pouvoir défendre, laissant à d'autres plus autorisés le soin de défendre les intérêts moraux qui vous étaient confiés, les intérêts financiers des hospices, atteints depuis votre départ. »

On paiera l'annonce. — Dans son discours de Malines, en 1863, Mgr Dupanloup disait :

« Philosophes et critiques, venez et faites-moi le plaisir, pour le bien-être de l'humanité souffrante, d'afficher à la quatrième page de vos journaux ceci :

« On demande cinq cent mille héros des deux sexes pour apprendre la prière et l'alphabet à des enfants malpropres, à condition que héros et héroïnes resteront chastes, patients, persévérants, travailleront dix heures par jour pour trente sous et recevront des calomnies pour supplément de salaire, en se refusant même les plaisirs permis. »

« Mettez cela dans vos journaux : je paierai l'annonce...

« Vous riez ? Vous avez raison... et vous avez tort. Car cette armée sublime, elle existe. Un maître unique a pu la créer, l'inspirer : il la lève, il la recrute, il l'arme et la commande depuis dix-huit siècles ; et elle ne demande d'autre récompense que son sourire et sa bénédiction. Ce maître c'est Jésus-Christ. »

C'est cette armée de héros que la France disperse aujourd'hui et renvoie de son territoire !...

AVIS. — Un piège. — Sous ce titre on lit dans la *Semaine Catholique* de Luçon :

« Il nous revient que certains individus, se prétendant délégués « d'Associations républicaines », vont s'abattre sur notre département, à l'effet d'y mendier des signatures pour les pétitions Gérault-Richard, demandant la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

« Ces personnages ont déjà opéré dans la Loire-Inférieure et ont essayé d'exploiter la crédulité de quelques braves paysans en leur disant que la dénonciation du Concordat n'impliquait pas la guerre contre la religion catholique.

« Il est bon de mettre les chrétiens de Vendée — comme de Bretagne — en garde contre tous les propagateurs *étrangers* de pétitions quelconques. Ils pourraient, en effet, engager gravement leur conscience.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

BIBLIOGRAPHIE

ŒUVRE CATHOLIQUE DE LA DIFFUSION DU SAINT EVANGILE
VERDUN (Meuse), 20, rue Mautroté.

VIENT DE PARAITRE :

Jésus-Christ est Dieu *(témoignage de l'Évangile)*, par le chanoine Alfred WEBER, auteur de « Les quatre Evangiles en un seul ». — Volume grand in-12 de 200 pages : **0.60.**

Monseigneur l'Evêque de Verdun écrivait à l'auteur, le 25 Février 1904 :

« ..... Ce volume vient bien à son heure.

« Il est une excellente réponse aux allégations d'une certaine école critique, dont les négations et les sophismes ont ravagé la foi dans un grand nombre d'âmes, notamment dans le monde de ceux qui se nomment les « intellectuels », et qui n'ont su, ni apprécier le dépôt sacré de la tradition catholique, ni se mettre en garde contre « les profanes nouveautés et les objections d'une science de mauvais aloi ». (I TIM., VI, 10.)

« D'autre part, votre exposé doctrinal est si clair, que les intelligences les plus simples peuvent comprendre, et que les âmes de bonne foi en reçoivent une conviction profonde.

« Je souhaite donc à votre livre un plein et rapide succès. Il le mérite à tous égards. »

Publications de la Maison de la « Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris.

Les « Contemporains » *(24e série)*. — Un beau vol. in-8° de 400 pages, illustrées de gravures, portraits, cartes et plans, contenant 25 biographies. Prix : broché, 2 francs ; relié, 3 francs.

Les Femmes célèbres du siècle *(2e série)*. — Un vol. grand in 8° de 400 pages, extrait des *Contemporains*, comprenant 25 biographies, avec portraits et nombreuses illustrations. Broché, 2 fr.

L'Œuvre des Revues Circulantes. — Nous croyons rendre service surtout aux ecclésiastiques en leur signalant une œuvre chaque jour grandissante, l'*ŒUVRE DES REVUES CIRCULANTES*, qui permet de lire régulièrement, à très bas prix, les plus importantes revues de France et de l'étranger, en les gardant 8 ou 15 jours, à leur choix.

Les demandes d'abonnement pour l'année 1905 doivent être faites dans les premiers jours d'Octobre.

Le catalogue-tarif qui porte plus de 130 revues, en dehors d'une série spéciale pour professeurs, sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande à *M. le Directeur des Revues Circulantes, à Tarbes (Hautes-Pyrénées)*.

CHAPEAUX
Barrettes, Rabats
Faux-cols
et Manchettes toile
Ceintures
Gilets de flanelle
etc.

Vêtements Ecclésiastiques.

F. JODELAIS, FILS AINÉ

Fournisseur du Grand-Séminaire

20, rue Verdelet — **QUIMPER** — rue Verdelet, 20

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. Vendredi 28 Octobre 1904. N° 44

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Toussaint.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Quimper ; Nominations dans le clergé ; Nécrologie ; Mahalon ; Association en faveur du clergé ; Association de la « Jeunesse catholique » ; Fédération catholique diocésaine ; Bourg-Blanc ; Brest ; Ile-de-Sein ; Loc-Maria-Plouzané ; Ploudaniel ; Retraites de soldats 1904 : Quimperlé, Quimper, Lesneven ; Vannes ; Bibliographie bretonne.
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Poitiers ; Pèlerinages à Rome.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 30 Octobre. — 23e Dimanche après la Pentecôte. Office du jour ; semi-double. Vert.
Vêpres du Dimanche, avec mémoire du suivant et les Suffrages communs.

Lundi, 31. — *Jeûne et abstinence.* — Vigile de la Toussaint. Office du jour ; simple. Violet. — Ou Office votif des Sts Anges ; semi-double. Blanc.

Mardi, 1er Novembre. — FÊTE DE TOUS LES SAINTS. Double de 1re classe, avec Octave. Blanc.
Vêpres de la fête, sans aucun mémoire.

Mercredi, 2. — Commémoraison de tous les Fidèles Trépassés *(Fête des Morts)*. Double. Noir.

Jeudi, 3. — S. Guénaël, Abbé *(au Propre diocésain)*. Semi-double. Blanc.

Vendredi, 4. — S. Charles Borromée, Évêque. Double. Blanc.

Samedi, 5. — La Bse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, Veuve *(au Propre diocésain)*. Double. Blanc.

Dimanche, 6. — 24e Dimanche après la Pentecôte. Fête des Stes Reliques.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Ploudaniel	du 26 au 31 Octobre.
Pleyber-Christ.	du 1er au 6 Novembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

TOUSSAINT

Fête de tous les Saints. Nous les fêtons, c'est-à-dire nous les honorons, c'est-à-dire nous les félicitons, c'est-à-dire nous nous joignons en pensée à eux, nous les admirons, nous ambitionnons leur bonheur, nous passons avec eux cette journée de lumière, de joies, d'hymnes, de rêve et presque de vision.

Fête touchante, fête de famille, qui relie la terre au ciel, rapproche les séparés, réjouit les souffrants, donne du cœur aux militants, abaisse pour un jour les barrières mystérieuses, rappelle aux trois Eglises la fraternité des âmes, la communicabilité des prières et des mérites, la puissance de l'intercession. Cela éveille l'idée d'un sommet baigné de lumière, but des efforts des légions humaines. Il y a des heureux qui l'ont atteint et qui y jouissent d'idéales splendeurs. D'autres en gravissent les escarpements, travaillant, luttant, souffrant. Et pour un jour on s'arrête à se regarder et à converser ensemble ; les félicitations et les hymnes moudent ; les encouragements, les conseils et les secours descendent ; on se reconnaît, on s'interpelle ; les chœurs d'en haut proclament l'efficacité de l'effort et du sacrifice ; les chœurs d'en bas chantent la gloire de la persévérance et du triomphe, et la montagne entière tressaille aux hymnes de bonheur inaliénable, aux cris des vaillants courages et des indéfectibles espoirs.

Fête de tous les Saints, fête et glorification d'une élite humaine, fête et glorification de ces hommes qui ont été le plus et le mieux homme, de ces chrétiens qui ont été le plus et le mieux chrétien, c'est-à-dire *excellemment*. Car « il y a une certaine idée de l'homme, « de l'homme comme il faut qu'il soit, de l'homme complet et « parfait, ou, si l'on veut, de l'homme le plus homme et le mieux « homme. » (Ollé-Laprune.) Et on peut dire même : Il y a une certaine idée du chrétien, du chrétien comme il faut qu'il soit, du chrétien complet et parfait, ou si l'on veut, du chrétien le plus chrétien, et le mieux chrétien. Et cette idée est une idée de supériorité et d'excellence. Ceux-là ont donc été ce qu'il nous faut être, et ils l'ont été *excellemment*. Ils ont été humbles, doux, bons, miséricordieux, purs, généreux, mortifiés, et ils l'ont été *excellemment*. Ils sont l'honneur de la famille ; comme la fleur est ce qu'il y a de plus exquis sur l'arbre, comme elle en est l'ornement et la parure, ils sont la fleur et la parure de notre humanité. Aussi monte vers chacun d'eux, en ce jour, l'acclamation triomphale : *Tu gloria Jerusalem, tu honorificentia populi nostri.*

Fête de tous les Saints, fête de la consolation, de l'espérance, vision du terme, source radieuse de courage et de force. Ah ! vous tous qui luttez et qui êtes fatigués de la lutte, vous tous qui êtes tentés de défaillir par lassitude ou faiblesse, *sursum corda !* Regardez en haut. Vous tous qui pleurez, vous que les déceptions ont désenchantés, que les trahisons ont écœurés, que les malheurs

ont meurtris et brisés, vous dont le cœur saigne sur des tombes, à qui la vie présente fait souhaiter la mort, *sursum corda !* Regardez en haut. D'en haut descend la force avec l'espérance !

Fête de tous les Saints, fête de la vie, de la vraie vie, de la seule vie, de l'éternelle vie ! La science ne veut pas ou ne peut pas la reconnaître, celle-là ! mais la foi la révèle. Et quand on porte à l'esprit et au cœur ces illuminations de la Foi, on se retourne vers la fausse science et on lui dit : Allez-vous-en ! Place à la vie et à la lumière ! Allez-vous-en et tâchez qu'on vous oublie !... Il n'y a qu'une chose « vivante et vivifiante sur terre, et c'est le christianisme ». C'est la vie qui parle en cette fête, elle parle en vérité ! A moins, comme dit E. Hello, de ressembler à la bête que les fossoyeurs appellent la bête des sépulcres, et de ramper comme elle dans d'obscurs tunnels parmi les morts, il faut se tourner résolument vers la vie lumineuse que les saints partagent avec « l'Immortel Ressuscité. »

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France ; la défense du droit et de la liberté au Parlement et devant le pays.
II. — Les catéchismes.
III. — Les exercices paroissiaux préparatoires au Jubilé.
IV. — Mission : PLOBANNALEC, du 6 au 19 Novembre. Président, la 1re semaine, M. Quiniou, curé-doyen de Carhaix.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Mardi 1er Novembre*, fête de la Toussaint, les messes basses sont aux heures ordinaires. — A *10 h.*, messe pontificale célébrée par Mgr l'Evêque.

A *2 h. 1/2*, Vêpres ; sermon par M. le chanoine Rossi. — Clôture du mois du Rosaire : chapelet, procession ; bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

Après la bénédiction, Vêpres des morts. Quête pour les Trépassés.

Le soir, à *7 h. 3/4*, sermon breton par M. le chanoine Pédel, secrétaire de l'Evêché ; Vêpres des Morts ; quête.

Mercredi 2 Novembre, fête des Morts. Il n'y a pas de messe de 9 heures. L'office paroissial est à *8 h.* ; l'office canonial à *10 h.* ; procession autour de la place (jadis cimetière) Saint-Corentin.

Jeudi 3, à *6 h. 3/4*, service pour les prêtres défunts de la paroisse, pour les anciens curés et vicaires de Saint-Corentin. A *9 h.*, service pour les Evêques et chanoines défunts.

N. B. — A partir du 3 Novembre, la première messe est à *6 heures*, sur semaine comme le dimanche.

— ÉGLISE SAINT-MATHIEU. — *Mardi*, fête de la Toussaint, la 1re messe à *6 h.*, la 2e, à *7 h. 1/2*, la 3e, à *9 h.*, et la grand'messe à *10 h* (Désormais il en sera ainsi jusqu'à Pâques ; dans la semaine, la 3e messe à *8 h. 1/2* au lieu de *8 h.*) Après la grand'messe, clôture du Mois du Rosaire.

A *2 h 1/2*, Vêpres suivies du sermon et de la bénédiction du T. Saint-Sacrement. Après le Salut, Vêpres des Morts. — A *7 h. 3/4*, sermon breton,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

par M. Guirriec, aumônier du Pensionnat Sainte-Marie ; procession et chant du *Libera*.

Mercredi 2, office des Morts à *8 h. 1/2 ;* après l'office, procession au cimetière.

Tous les jours de l'Octave des Morts, service et messe pour les Trépassés, à *7 h. 1/4 ; jeudi 3*, service pour les prêtres défunts de la paroisse.

Vendredi, à *6 h.*, après le service (célébré à l'intention des bienfaiteurs de l'église), messe réparatrice en l'honneur du Sacré-Cœur. Après le service, exposition du T. Saint-Sacrement. Le soir, à *7 h. 3/4*, chant des Complies et bénédiction. Tous les autres vendredis de Novembre, il y aura, à la même heure, l'exercice du chemin de la Croix, à l'intention des fidèles trépassés.

— Paroisse de N.-D. de Loc-Maria. — *Triduum préparatoire au Jubilé : Vendredi, samedi* et *dimanche, 29, 30* et *31 Octobre*, à *8 h. du soir*, instruction, prières du Rosaire, bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Mardi 1er Novembre, fête de la Toussaint. — 6 h. 1/2, première messe ; *9 h. 1/2*, grand'messe ; sermon par M. l'abbé Le Du, bénédiction papale. — *A 2 h.*, Vêpres du jour, bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement ; Vêpres des Morts.

Mercredi 2 Novembre, à *8 h*, office des Morts.

Quimper. — Dimanche prochain, 30 Octobre, les vétérans des armées de terre et de mer de la Section de Quimper célèbrent leur fête annuelle. A cette occasion, une messe pour les soldats et marins morts au service de la Patrie sera dite en l'église cathédrale de Saint-Corentin, à *11 heures 1/2*. Mgr l'Evêque y assistera et prononcera une courte allocution.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Le Goasguen, jeune prêtre de Saint-Sauveur de Brest, surveillant à l'Ecole de l'Immaculée Conception (Vaugirard), à Paris, vicaire à Saint-Corentin de Quimper ;

M. Garrec, vicaire à Briec, vicaire à Notre-Dame du Mont-Carmel, à Brest ;

M. Grall, vicaire à Plozévet, vicaire à Briec ;

M. Mével, vicaire de Tourc'h, vicaire à Plozévet ;

M. Rozuel, jeune prêtre de Rumengol, vicaire de Tourc'h.

Nécrologie. — M. POULIQUEN, *missionnaire*. — Nous avons le regret d'apprendre la mort d'un jeune missionnaire de notre diocèse, M. Pouliquen, prêtre de la Société des Missions Etrangères, décédé à Pondichéry. Originaire de Comanna, il était parti pour les missions depuis deux ans à peine ; atteint d'une maladie de poitrine, il a succombé, le 1er Octobre, après avoir reçu pieusement les sacrements de l'Eglise... Son apostolat a été de courte durée : Dieu s'est contenté du désir, et lui a, sans doute, accordé la récompense qu'il réserve à ceux qui ont tout quitté pour le suivre.

R. I. P.

Mahalon. — **Un bienfaiteur des écoles chrétiennes.** — Le 15 Octobre, est mort à son château de Fossé, près Blois, M. le comte de Salaberry. Chrétien sans peur et sans reproche, le regretté défunt était dévoué à toutes les bonnes œuvres ; il fut surtout le généreux bienfaiteur des écoles catholiques, non seulement dans le pays qu'il habitait mais aussi dans le nôtre, où il possédait quelques terres : la paroisse de Mahalon lui doit entièrement ses deux écoles libres. « Je sais, nous écrit à ce sujet un témoin, les lourds sacrifices qu'il s'était imposés pour la construction et l'entretien de ces établissements, aujourd'hui très prospères. Deux fois chaque année, sans y manquer, quoique assez souffrant, il venait les visiter, pour encourager les maîtres et s'assurer des progrès comme de la bonne tenue des élèves ; et c'était chose touchante de voir sa bonté pour ceux qu'il aimait à appeler « ses enfants ». A son récent pèlerinage de Lourdes, il avait acheté à leur intention de nombreux chapelets, qu'il devait leur distribuer à sa prochaine visite.... Il s'apprêtait à faire le voyage, quand Dieu l'a rappelé à Lui... »

En saluant avec respect la mémoire du noble chrétien que fut M. le comte de Salaberry, nous ajoutons volontiers avec notre correspondant : « Tant de généreux sacrifices joints à tant de bonté lui donnent droit aux prières reconnaissantes du clergé et des parents chrétiens. »

Association en faveur du clergé. — Le jeudi 20 Octobre, ainsi que nous l'avions annoncé, a eu lieu la deuxième réunion annuelle du Comité général de l' « Association de bienfaisance en faveur du clergé du diocèse de Quimper et de Léon ».

Monseigneur l'Evêque qui présidait, assisté de Mgr Dulong de Rosnay, a ouvert la séance en remerciant les membres présents de leur zèle pour une œuvre, déjà si utile, qui deviendra avant peu nécessaire. Grâce à elle, nous sommes en avance sur plusieurs diocèses où l'on travaille actuellement à fonder des associations semblables.

On établit ensuite la situation financière de la Société : depuis la dernière réunion, quelques souscriptions en retard sont rentrées ; quelques dons ont été envoyés soit à Monseigneur soit aux trésoriers des Sous-Comités. Parmi ces dons nous n'en mentionnerons qu'un, particulièrement touchant : 40 francs remis, à Lourdes, par un prêtre alsacien-annexé pour « ses confrères de Bretagne luttant contre un nouveau Kulturkampf ».

Tous les prêtres du diocèse, sauf de très rares exceptions, ont adhéré à l'œuvre ; mais plusieurs se contentent de verser leur cotisation personnelle, sans aucune souscription de paroissiens. L'assemblée en exprime son étonnement et ses regrets, et décide qu'une légère retenue sur l'allocation accordée jusqu'ici serait faite à MM les Curés et Recteurs qui n'ont pas établi l'œuvre dans leurs paroisses. Il n'y en a aucune, si pauvre soit-elle (l'expérience l'a déjà prouvé), où l'on ne puisse, en s'appuyant sur la Lettre pasto-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

rale de Monseigneur l'Evêque sur ce sujet, trouver au moins quelques souscripteurs à 1 fr. ; et il devient de plus en plus nécessaire de faire connaître et comprendre aux fidèles l'obligation qui leur incombe à cet égard.

Le nombre des prêtres privés de traitements, dans le diocèse, était de 98 lors de la dernière réunion ; depuis, 2 sont morts, 2 autres ont quitté le ministère paroissial, ce qui ramène le chiffre des « supprimés » à 94. Une somme de 16.000 francs a été mise à la disposition de M. le Trésorier pour être répartie entre eux, conformément aux statuts. Avis en sera donné aux intéressés, qui ont deux mois pour réclamer le secours alloué ; passé ce délai, la somme sera considérée comme refusée.

Pour le bon fonctionnement de l'œuvre, le Comité a exprimé le désir que, à l'avenir, toutes les souscriptions, cotisations personnelles des ecclésiastiques et collectes des paroissiens, soient versées aux trésoriers *avant le 1er Avril*.

Association de la « Jeunesse catholique ». — Nous sommes heureux d'annoncer qu'un groupe de la « Jeunesse catholique Française » s'est fondé, la semaine dernière, à Quimper : il compte déjà une vingtaine de membres appartenant à toutes les classes de la société. Le but de ces jeunes gens est de se soutenir mutuellement dans l'affirmation de leur foi et de s'instruire pour être plus à même de défendre la Religion contre les attaques dont elle est actuellement l'objet. Afin de réaliser plus facilement l'union, un des articles de leurs Statuts interdit toute discussion politique.

Un bureau *provisoire* a été élu, ainsi composé : MM. A. Durand, président ; R. Dupesseau, vice-président ; L. Le Berre et J. de Couesnongle, secrétaires ; Le Corre, trésorier. Ceux-ci ont été reçus, le jour même de leur élection, par Mgr l'Evêque, qui leur a prodigué ses encouragements les plus paternels et a promis de leur donner très prochainement un aumônier.

Le nouveau groupe, qui prend le nom de « Cercle Saint-Corentin », a été affilié, dimanche, à la réunion de Landerneau, à la Fédération des œuvres catholiques du diocèse.

Les jeunes gens qui voudraient s'inscrire comme membre du Cercle Saint-Corentin peuvent s'adresser 4, rue Sainte-Catherine, à M. André Durand, qui transmettra leur demande au bureau.

Fédération catholique diocésaine.

Dimanche dernier, 23 Octobre, 800 hommes venus des cantons de Landerneau, Lesneven et Daoulas, assistaient, à Landerneau, à une réunion organisée par le bureau de la Fédération des Œuvres catholiques du diocèse de Quimper et de Léon.

M. le chanoine Fleury ouvre la séance, en remerciant Monseigneur l'Evêque du grand honneur qu'il fait à Landerneau en venant y présider la réunion, et en permettant ainsi à tous de prouver leur attachement au chef du diocèse et leur désir d'entendre et de suivre ses conseils et ses enseignements.

M. Boucher, président du Patronage de Landerneau, présente, au nom de tous les groupes de la ville, son respectueux hommage à Monseigneur. Il ajoute : « L'heure est grave ; les catholiques doivent plus que jamais écarter ce qui divise pour ne rechercher que ce qui peut unir. » Aussi veut-il, dès ce moment, assurer le bureau de la Fédération du concours de tous les catholiques de Landerneau.

M. A. Durand, de Quimper, président du Cercle « Saint-Corentin », demande l'affiliation de ce nouveau groupement de la « Jeunesse catholique » à la Fédération des Œuvres catholiques du diocèse. « Le Cercle « Saint-Corentin », dit-il, a pris cette détermination pour deux motifs : d'abord parce que, lors du pèlerinage de la Jeunesse catholique à Rome, Pie X a insisté sur la nécessité de suivre les conseils et les directions des Evêques ; ensuite, parce qu'il est urgent de faire disparaître toute rivalité et de travailler dans l'union la plus parfaite pour assurer le succès de nos efforts... »

Le Secrétaire donne alors lecture des statuts de la Fédération.

M. Joseph Dujardin, président de la Fédération, prend ensuite la parole. Il rappelle en quelques mots l'œuvre des Montalembert, des Lacordaire, et montre que c'est à ces grands et courageux catholiques que la religion dut de triompher, dans les milieux éclairés, du scepticisme implanté par les philosophes du XVIIIe siècle.

Il explique ensuite comment le peuple fut, à son tour, trompé et séduit par ces mauvaises doctrines ; et, s'adressant à ceux qui sont demeurés fidèles à leur foi, il les conjure de ne point se décourager ; mais de regarder hardiment vers l'avenir.

Cet avenir, nous le préparerons en imitant le Christ, notre divin modèle, dont la vie se résume en ces trois mots : Piété, travail, sacrifice.

Le conférencier développe ces trois idées ; et au milieu des plus enthousiastes applaudissements, il termine par une invocation toute vibrante de foi et d'amour au Sacré-Cœur de Jésus.

† †

A son tour, Monseigneur prend la parole, et remercie M. le Curé de Landerneau, ainsi que MM. Boucher et Durand, des bonnes paroles qu'ils viennent de prononcer. Il félicite M. Dujardin, qui, dit-il, bien que jeune et à ses débuts, est déjà

Archives diocésaines de Quimper et Léon

orateur parfait. Puis Monseigneur se pose cette question : Pourquoi les catholiques, jusqu'ici, ont-ils été vaincus, ou du moins ont-ils paru l'être ?

C'est que nous avons été divisés, répond-il. Au lieu d'unir leurs forces contre l'ennemi commun, les divers partis qui se partageaient la France catholique se sont excommuniés les uns les autres, chacun voulant seul avoir raison et se réserver le droit de prendre part à la lutte. D'un autre côté, nous avons mal choisi notre terrain. Depuis trente ans, nous luttons sur le terrain politique, et nos efforts, quoique parfois héroïques, n'ont pas empêché, un seul instant, le mal de s'étendre.

Il est urgent de porter remède à ce triste état de choses.

C'est le but que se propose la Fédération. Inspirée par le chef du diocèse, elle fait appel à toutes les bonnes volontés, et les organise pour marcher, avec discipline, contre l'ennemi de notre foi. Car, et c'est ce qu'on ne saurait trop répéter, pour prévenir le retour de nos échecs passés, nous devons laisser de côté la politique et combattre sur le terrain de la défense religieuse. Dans ces conditions, nous pourrons recevoir dans nos rangs tous les hommes de cœur, d'où qu'ils viennent, pourvu qu'ils soient décidés à être, en tout et avant tout, catholiques.

D'ailleurs, à qui s'attaquent nos ennemis ? Uniquement à notre religion et toujours à notre religion. C'est donc sur ce terrain que nous devons leur faire face, ni nous voulons les forcer à reculer.

Comment la Fédération atteindra-t-elle ce but ? Tout d'abord, en conviant tous les groupements catholiques déjà contitués : *Jeunesse catholique, Sillon,* mutualités, etc., etc..., à se rattacher au Comité central afin d'assurer l'unité d'action, et ensuite en faisant éclore, dans tous les milieux, des hommes d'élite, des apôtres capables de répandre autour d'eux la bonne parole et de provoquer la création de nouveaux groupements...

Ainsi organisée et placée sur son véritable terrain, le terrain de la défense religieuse, la Fédération se développera, se fortifiera et nous amènera le triomphe du droit et de la liberté.

Monseigneur termine par ces mots de Montalembert : « Héritiers des martyrs, nous ne tremblerons pas devant les successeurs de Julien l'apostat ; fils des croisés, nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire ! »

Après cette allocution, que l'assemblée a vivement applaudie, Monseigneur lève la séance en donnant sa bénédiction aux assistants ; et l'on se sépare avec l'impression que cette journée a été bonne pour les œuvres catholiques du diocèse.

***

Bourg-Blanc. — **Avis de service anniversaire.** — Le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Richou, mort recteur du Bourg-Blanc, sera célébré dans l'église de cette paroisse, le mercredi 9 Novembre, à 10 heures.

— **La Mission.** — La grande Mission vient de se terminer. Déjà préparée par les soins de l'ancien Recteur, le regretté M. Richou, si prématurément enlevé à l'affection de ses paroissiens, elle vient d'être menée à bonne fin par le zèle tout apostolique de M. Souêtre, son digne successeur.

Pour ne rien laisser au hasard dans une œuvre si importante, il avait distribué lui-même dans chaque maison, dans chaque famille, une feuille imprimée portant le règlement de la Mission, l'ordre des exercices et le nom des missionnaires.

Enfin, le grand jour arrive ; l'église elle-même a pris ses plus beaux airs de fête : elle est ornée avec ce goût exquis qui caractérise si bien les bonnes Sœurs, religieuses de l'Immaculée Conception. Le long de la nef, comme autour du chœur, courent en festons multiples des guirlandes dont les tons variés s'harmonisent dans un ensemble parfait ; ce qui donne à l'église sans style un cachet d'élégance tout particulier, charmant à la fois et les yeux et les cœurs.

Dire que la paroisse tout entière a répondu à l'appel de son pasteur, serait banal ; qui ne connaît les sentiments chrétiens qui prédominent ici ? Non-seulement les habitants du Bourg-Blanc sont venus tous, sans exception, mais encore un grand nombre de chrétiens des paroisses voisines, Coat-Méal, Milizac, Plouvien, Plabennec ont tenu à s'unir aux fidèles du Bourg-Blanc pour donner, dans cette circonstance si solennelle, un témoignage public de leur foi vive et profonde ; d'ailleurs, l'éloge du Bas-Léon n'est plus à faire. Aussi n'est-il pas étonnant que la Mission ait produit des fruits si abondants ; les chiffres des communions en font foi : sur une population de 1,600 âmes, il y eut, la première semaine, 852 communions, 743, la seconde.

La première semaine était présidée par M. Godec, curé d'Elliant, dont le zèle ne se fatigue jamais. Les confessionnaux de M. Rouzot, curé du Faou, et de M. Caroff, curé de Sizun, ancien vicaire de la paroisse, étaient particulièrement assiégés. Les tableaux, si goûtés dans toute Mission bretonne, ont été expliqués, la première semaine par M. Kerlouët, la seconde par M. Jézégou, tous deux dignes successeurs de Dom Michel Le Nobletz.

La deuxième semaine était présidée par M. le chanoine Billant, curé de Saint-Martin de Brest, entouré d'une pléiade de missionnaires du Tréguier, qui tous, comme les ouvriers de la première semaine, ont rivalisé de zèle pour le plus grand bien des âmes et la plus grande gloire de Dieu.

Les petits enfants n'ont pas été oubliés. Le samedi, à 1 h. 1/2 de l'après-midi, ils ont entendu avec plaisir une allocution de M. l'abbé Puill, vicaire à Plabennec, qui a su se mettre à leur

Archives diocésaines de Quimper et Léon

portée. Ensuite, procession favorisée par un temps superbe ; au retour à l'église, bénédiction du Très Saint-Sacrement, puis distribution de médailles en souvenir de la Mission....

Que ce souvenir reste longtemps gravé dans l'esprit des petits et des grands de la paroisse ! J.-M.

Brest. — **La messe du Barreau.** — Alors que les plus anciennes traditions sont oubliées, le barreau, dans plusieurs villes, tient encore à les respecter en plaçant ses travaux sous la protection de Celui qui, à son tour, « jugera les Juges » et dont la pieuse image a été si odieusement bannie des Palais de Justice.

Le Conseil de l'ordre des avocats de Brest a demandé, cette année encore, à l'occasion de la rentrée des tribunaux, une messe qui a été célébrée, le lundi 17 Octobre, dans la chapelle de Saint-Joseph.

Avant de donner la bénédiction du T. Saint-Sacrement, qui devait clôturer la cérémonie, M. le Curé-Archiprêtre de Saint-Louis a prononcé une belle allocution dans laquelle il a remercié et félicité les assistants d'être restés fidèles à la pieuse tradition en venant, comme autrefois, se recueillir devant Dieu et invoquer ses lumières pour accomplir dignement leur difficile et délicate mission.....

Nous nous faisons une joie de signaler l'exemple donné par les avocats de Brest, en applaudissant de tout cœur à leur chrétienne et courageuse initiative.

Ile-de-Sein. — **Un maire chrétien.** — M. J. Fouquet, maire de l'Ile-de-Sein, suspendu de ses fonctions pour avoir replacé dans les deux écoles communales les crucifix enlevés à son insu, a écrit à M. le Préfet du Finistère la lettre suivante :

« Ile-de-Sein, le 13 Octobre 1904.

« Monsieur le Préfet,

« J'ai constaté que les Christs de nos écoles avaient disparu, que l'un d'eux avait été brisé et relégué au fond d'une armoire ; j'ai voulu les rétablir dans les salles de classe, jugeant que ce n'étaient pas là des objets de nature à offusquer la vue de nos enfants.

« Vous estimez, Monsieur le Préfet, que j'ai gravement manqué à mes devoirs, d'où votre arrêté de suspension ; du moins, vous me permettrez d'être d'un avis différent du vôtre. J'estime donc n'avoir fait que mon devoir en défendant mes convictions religieuses personnelles, qui sont aussi celles de mes administrés.

« Puisqu'il en est ainsi, vous comprendrez sans peine, Monsieur le Préfet, que la révocation sera pour moi un titre d'honneur.

« J. Fouquet. »

C'est un fier langage, digne du maire de l'Ile-de-Sein et de la chrétienne population qui l'a nommé.

Loc-Maria-Plouzané. — **Vol sacrilège.** — Des vols avec effraction ont été commis, ces derniers temps, dans plusieurs églises et chapelles des cantons de Ploudalmézeau et de Saint-Renan. Dans la nuit du 14 au 15 Octobre, les malfaiteurs ont pénétré dans l'église paroissiale de Loc-Maria-Plouzané en brisant un vitrail. Ils n'ont pas pu forcer la porte de la sacristie ; malheureusement, ils ont réussi à ouvrir le tabernacle d'où, laissant le ciboire, ils ont emporté deux custodes dont l'une avec l'hostie qu'elle renfermait. Cette profanation a causé une émotion très vive dans la paroisse si chrétienne de Loc-Maria.

Monseigneur l'Evêque, avisé de ces faits douloureux, a autorisé une cérémonie expiatoire qui a dû avoir lieu dimanche dernier.

Il est à craindre que les malfaiteurs qui viennent de se signaler dans le Bas-Léon ne renouvellent là ou ailleurs leurs tentatives sacrilèges. Inutile de recommander à nos confrères des paroisses de redoubler de vigilance pour les déjouer.

Ploudaniel. — **Inauguration de trois nouvelles statues.** — Dimanche dernier, la bonne paroisse de Ploudaniel était en fête : comme préparation aux saints exercices du Jubilé et de l'Adoration, dont l'ouverture avait lieu le même jour, on inaugurait trois nouvelles statues, hommage reconnaissant offert par la pieuse générosité des fidèles à leurs saints Patrons et Protecteurs au ciel. Quatre-vingt-dix personnes étaient convoquées à venir porter processionnellement les images vénérées : toutes ont répondu à l'appel.

Durant la semaine précédente, l'animation était grande dans la paroisse : on ne parlait que de la belle fête en préparation, chacun tenait à voir la cérémonie et à y prendre part ; c'est ce qui explique la foule qui remplissait, dimanche, notre vaste église, devenue trop petite pour la circonstance. Cependant, l'aurore de ce jour béni, si impatiemment attendu, apporta aux habitants une amère déception : un ciel gris et sombre laisait prévoir une désagréable journée et semblait devoir déverser sur la terre une pluie fine et serrée ; mais, c'était le symbole des bénédictions abondantes que le bon Maître nous réservait pour l'après-midi, qui fut favorisée d'un temps magnifique. Un ciel serein, embelli par les rayons ardents d'un soleil radieux, vint nous dédommager des tristes prévisions du matin ; cette première faveur céleste permit de donner à la fête tout l'éclat qu'elle méritait.

Grande fut l'émotion des paroissiens quand ils virent leur digne et zélé Pasteur se rendre près des nouvelles statues pour les bénir. Cette courte cérémonie fut suivie des Vêpres. Après le chant du *Magnificat*, la procession s'organise. Soixante hommes se séparent de la foule pour se rendre au chœur où sont provisoirement déposées, sur des brancards très bien ornés, les images bénies. Trente d'entre eux doivent porter un saint Antoine de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Padoue, dont la douce et aimable figure nous redira les vertus du Thaumaturge ; les autres vont se ranger autour d'un superbe saint Joseph à côté duquel un Enfant-Jésus, d'un goût exquis, ne contribuera pas peu à ranimer de plus en plus la foi et la ferveur des Ploudanielliens. Enfin, c'est le tour de trente jeunes filles qui, les unes après les autres, par groupes de six, portent pieusement une Vierge Immaculée dont la physionomie expressive respire l'idéal et nous inspirera un amour de plus en plus fort pour cette bonne et tendre Mère, dans une imitation constante de toutes ses vertus mais particulièrement de sa pureté virginale. Daigne cette puissante Reine nous couvrir de son blanc manteau et écarter loin de nous tous les périls qui nous menacent encore en menaçant l'Eglise de France !

La procession se déroule entre les deux haies de fidèles accourus des paroisses voisines pour jouir d'un spectacle si touchant, devenu rare depuis quelques années par les circonstances pénibles que nous traversons. Les bannières déployées rehaussent l'éclat de la manifestation et donnent à la procession une solennité plus grande, avec un charme de plus. Chacun est recueilli et semble demander aux saints Protecteurs qu'il honore de le protéger avec tous ceux qui lui sont chers....

Au retour de la procession, M. Salou, recteur de Scrignac, donne le discours d'ouverture du Jubilé et de l'Adoration, double faveur offerte aux paroissiens de Ploudaniel durant la semaine qui commence. Sa parole douce et persuasive promet de faire, pendant ces jours bénis, beaucoup de bien aux âmes qui, d'ailleurs, paraissent bien disposées à répondre à l'appel de la grâce. Le tout a été clôturé par une solennelle bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Cette imposante cérémonie, en faisant oublier pour quelques instants les ruines déjà accumulées, semble porter un défi aux nouveaux crimes qui se préparent, et a été pour toute la pieuse population un rayon de joie au milieu des tristesses de l'heure présente, en même temps qu'un réconfort pour la lutte de demain. Elle en conservera longtemps le doux souvenir. En demandant à Dieu que sa foi reste aussi solide et aussi ferme que le granit des falaises que ne peut entamer, dans notre noble et fière Bretagne, la colère des vagues en furie, elle envoie à l'instigateur de cette touchante fête sa vive reconnaissance avec sa respectueuse et filiale soumission.

UN TÉMOIN.

Retraites de soldats 1904.

QUIMPERLÉ. — **Retraite**, *du 16 au 20 Octobre.* — 17 paroisses ; 100 retraitants : Querrien, 20 ; Nizon, 15 ; Bannalec, 12 ; Clohars-Carnoët, 7 ; Guilligomarc'h, 6 ; Moëlan, 6 ; Trégunc, 6 ; Le Trévoux, 6 ; Rédéné, 4 ; Riec-sur-Bélon, 4 ; Arzano, 3 ; Baye, 3 ; Kernével, 2 ; Scaër, 2 ; Tréméven, 2 ; Locunolé, 1 ; Quimperlé, 1.

QUIMPER. — 1re **Retraite**, *du 18 au 22 Octobre.* — 19 paroisses ; 140 retraitants : Elliant, 20 ; Saint-Évarzec, 16 ; Pleyben, 15 ; Melgven, 12 ; Plonévez-Porzay, 11 ; Edern, 11 ; Landudal, 9 ; Gouézec, 7 ; Langolen, 6 ; Saint-Yvi, 6 ; Saint-Ségal, 5 ; Dinéault, 5 ; Pont-l'Abbé, 4 ; Tourc'h, 3 ; Cast, 3 ; Coray, 3 ; Fouesnant, 2 ; Saint-Coulitz, 1 ; Esquibien, 1.

LESNEVEN. — 1re **Retraite**, *du 18 au 22 Octobre.* — 35 paroisses ; 163 retraitants : Plabennec, 24 ; Landéda, 15 ; Plouvien, 11 ; Plouguerneau, 10 ; Plouguin, 9 ; Goulven, 8 ; Saint-Frégant, 8 ; Ploudalmézeau, 7 ; Kerlouan, 7 ; Milizac, 7 ; Guipavas, 5 ; Lesneven, 4 ; Le Drennec, 4 ; Ploudaniel, 4 ; Kersaint-Plabennec, 4 ; Saint-Méen, 3 ; Plouider, 3 ; Kernilis, 3 ; Lanarvily, 3 ; Lambézellec, 2 ; Landunvez, 2 ; Plourin-Ploudalmézeau, 2 ; Lampaul-Ploudalmézeau, 2 ; Trégarantec, 2 ; Gouesnou, 2 ; Guilers, 2 ; Kernouès, 2 ; Plounéour-Trez, 1 ; Lannilis, 1 ; Tréglonou, 1 ; Saint-Marc, 1 ; Guissény, 1 ; Le Folgoët, 1 ; Coatméal, 1 ; Bohars, 1.

VANNES. — Congrès marial breton à **Josselin**, *du 21 au 25 Novembre.* — Programme :

1° Histoire et exposé du dogme de l'Immaculée Conception.

2° Opportunité et conséquences de la définition du dogme.

3° Les manifestations personnelles de l'Immaculée Conception : *a)* la médaille miraculeuse et son influence ; *b)* l'apparition de Lourdes et ses enseignements.

4° L'Immaculée Conception dans l'art chrétien, dans les œuvres d'apostolat et dans les pratiques de la piété : le scapulaire bleu.

5° L'histoire de la croyance à l'Immaculée Conception en Bretagne, d'après nos vieux missels et nos anciens livres liturgiques.

6° Les conséquences de ce dogme pour le culte de saint Joachim et de sainte Anne.

7° L'iconographie de l'Immaculée Conception ; conférences et projections.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE. — **Petra 'vezo an devez varc'hoaz ?** — *Que sera demain ?* C'est le titre d'une brochure publiée par « Cyr », rédacteur à *La Croix*, sur la question si actuelle de la séparation de l'Église et de l'État. Avec autant de verve que de clarté, l'auteur montre ce qu'est le projet Briand qui va servir de base à la discussion parlementaire et qui sera, vraisemblablement, la loi de demain.

Deux mots le résument : vol et hypocrisie. Vol, car la loi de Novembre 1789 mit les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation, *à la charge* de pourvoir aux frais du culte, et le traitement du clergé fut déclaré faire partie de la *dette nationale*. Hypocrisie : l'article 1er déclare que l'exercice du culte *sera libre*, et les articles suivants sont un vrai réseau d'attentats et d'empêchements à cette liberté.....

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Ce sont des choses qu'il est bon de faire connaître à tous les catholiques, pour qu'ils se rendent compte du danger *très prochain* qui menace l'exercice de leur religion. Aussi nous applaudissons à la pensée qu'on a eue de traduire en breton l'opuscule de « Cyr »... La traduction bretonne que nous annonçons, œuvre d'un maître celtisant, est digne du texte français ; c'est le meilleur éloge que nous puissions en faire et que ratifieront ses nombreux lecteurs.

La brochure bretonne en question sera mise en vente, d'ici quelques jours, à l'Imprimerie de l'Évêché et dans les librairies catholiques du département, aux conditions suivantes : Un exemplaire, 0,10 ; 12 exemplaires, 0,90 ; 100 exemplaires, 7 fr.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Dimanche 16 Octobre, le Pape a donné, dans la cour de San-Damaso, une de ses réceptions dominicales ordinaires. Plusieurs milliers de paroissiens romains et de nombreux étrangers ont assisté à cette réception.

Pie X s'y montre toujours d'une affabilité très grande. A l'une de ces dernières réceptions, il adressait la parole à deux toutes petites filles et leur demandait si elles étaient bien sages. Elles répondirent que oui, et alors le Pape, pour les récompenser, leur donna à chacune une médaille. Mais la plus petite dit au Saint-Père qu'elle serait heureuse si le Pape ajoutait à sa médaille une poupée, ce qui fit beaucoup rire le Saint-Père. Le lendemain, Pie X envoyait à l'institution des religieuses lauretanes de la Via di San Giovanni in Laterano deux poupées articulées pour la petite fille et sa compagne.

— Le R. P. Delattre, de la Compagnie de Jésus, professeur à l'Université de Louvain, vient d'être appelé à Rome pour remplir la charge de professeur d'Ecriture Sainte au Collège romain.

Le R. P. Delattre a publié, il y a cinq mois, un livre intitulé : *Autour de la question biblique.*

Tous ceux qui sont au courant des questions actuellement agitées comprendront que la nomination du R. P. Delattre à la Chaire d'Ecriture Sainte au Collège romain, après la publication du livre où il est si savamment démontré que les prétentions de la nouvelle exégèse sont mal fondées, n'est pas sans signification.

— La cérémonie de béatification du Curé d'Ars est officiellement fixée au 8 Janvier 1905.

France. — **La question religieuse à la Chambre.** — Le grand débat parlementaire sur la « politique religieuse du gouvernement » a pris deux séances (21 et 22 Octobre). La thèse

catholique a été défendue vaillamment d'abord par M. Grousseau : l'éminent jurisconsulte de Lille a montré, à propos des incidents de Dijon et de Laval, que rien dans le Concordat n'interdit au Pape de demander à un évêque sa démission ; Rome, loin d'avoir voulu violer le pacte concordataire a fait des propositions conciliantes auxquelles le président du Conseil a répondu par une rupture brutale.... Ensuite M. l'abbé Gayraud a fait voir la nécessité de l'entente entre le Saint-Siège et la France pour la nomination des évêques et les conséquences funestes qu'aura la rupture des relations : ce sera, dit-il, « un malheur pour la France et une honte pour le gouvernement ».

Un autre orateur, M. Engerand demande que le pays se prononce par voie de référendum sur l'opportunité de la dénonciation.

M. Deschanel, ancien président de la Chambre, après avoir déploré le conflit qui déchire la France et l'affaiblit, s'est prononcé pour la rupture du Concordat, mais avec des garanties assurant aux catholiques le libre exercice de leur religion « dans la raison et dans la justice », ce que, ajoute-t-il, le gouvernement actuel est incapable de donner....

M. Combès a fait la réponse d'un parfait sectaire et, comme l'a dit M. Ribot, « en quel langage ! », mettant tous les torts et la responsabilité de la rupture du côté du Saint-Siège qui « après avoir asservi l'Église aspire à asservir l'État ».

Se rendant à de tels arguments, ou plutôt obéissant à un mot d'ordre accepté d'avance, la Chambre a voté, par 325 voix contre 237, le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat en adoptant l'ordre du jour de confiance demandé par M. Combes.

Poitiers. — **Echo de Rome.** — Mgr l'Évêque de Poitiers, de retour de son voyage *ad limina*, en rend compte à ses diocésains. Pie X lui a dit qu'il avait éprouvé une grande consolation à entendre affirmer l'inébranlable attachement du diocèse de Poitiers au Saint-Siège. Il l'engage à persévérer dans ces dispositions. En même temps, le Pape déclarait que c'est par une union de plus en plus étroite entre eux que les catholiques parviendront à triompher des difficultés du temps présent.

Pèlerinages à Rome. — De nombreux pèlerinages s'organisent à l'occasion du cinquantenaire de l'Immaculée Conception et des grandes fêtes du 8 Décembre, à Rome. Nous devons nous contenter de donner ici des indications sommaires qui pourront servir à quelques-uns de nos lecteurs.

1° Un train du Pèlerinage de la « France du travail », dont nous avons déjà donné le programme et les conditions, partira *du Mans*, le 30 Novembre et y sera de retour le 13 Décembre. — S'adresser à M. l'abbé Laude, rue de Paris, Le Mans.

2° Un autre train spécial pour la région de l'Ouest partira d'Angers (gare Saint-Laud) le 29 Novembre, vers 5 heures du soir.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Visite à l'aller, de Milan et de Florence. Neuf jours à Rome, du vendredi soir, 2 Décembre, au dimanche soir, 11 Décembre. Visite de Gênes, au retour. A l'aller et au retour, coucher à Turin. Retour à Angers, le mercredi matin, 14 Décembre.

Les pèlerins de ce train spécial voyageront de conserve avec le 3e Pèlerinage national (partant de Paris) qui a absolument le même programme.

Les personnes qui désirent faire ce pèlerinage sont priées de se faire inscrire, le plus tôt possible, chez M. Lanoë, libraire, Haute-Grande-Rue, 2, Angers.

3° Pour le train partant de Paris, s'adresser à M. le chanoine Lancelle, 31, rue Lamarck, Paris (XVIIIe).

BIBLIOGRAPHIE

L'Immaculée Conception, par le R. P. J.-B. TERRIEN, S. J. — in-12 (180 pages), 1 50 — P. Lethielleux, Editeur, Paris.

L'Eglise universelle se prépare à célébrer solennellement le cinquantième anniversaire de la proclamation du Dogme de l'Immaculée Conception. Depuis que Pie IX a défini ce glorieux privilège de Marie, nos théologiens n'ont cessé de l'étudier et nos orateurs de l'acclamer. Mais personne, peut-être, ne l'a approfondi et mis en lumière autant que le Père Terrien dans l'ouvrage qui vient de paraître à la librairie P. Lethielleux sous ce modeste titre : *L'Immaculée Conception*. Ceux dont l'intelligence réclame autre chose, en fait de spiritualité, que des élévations sentimentales et vaporeuses, goûteront cet exposé si sûr et si limpide où sont condensés des trésors de science et d'érudition. Aussi, le succès de cet opuscule est assuré d'avance, non seulement auprès des pasteurs chargés d'exposer le Dogme de l'Immaculée Conception, à l'occasion du cinquantenaire, mais encore auprès des fidèles heureux de méditer ces grandes vérités lors de la célébration du jubilé décrété cette année même par S. S. Pie X.

Sur le chemin du Calvaire, par le P. HÉBERT, O. P. Un vol. in-12 de 250 pages. Broché, avec couverture glacée chamois, 2 francs. (Maison de la Bonne Presse.)

Le parfum de piété solide et sincère qui se dégage de ces courts chapitres pénétrera l'esprit et le cœur de toutes les âmes religieuses : la beauté de la forme aidera à goûter davantage encore la richesse du fond. Et quant à saint Thomas d'Aquin, le plus bel hommage que l'on pût lui rendre était de mettre en un style aussi clair, aussi élevé, aussi adapté au sujet comme à l'auditoire, les « substantielles et tendres inspirations de sa piété ».

L'ACTION POPULAIRE. — JEAN-PIERRE. — **Maîtres et serviteurs.** — Que de maîtres se plaignent de leurs serviteurs, que de serviteurs se plaignent de leurs maîtres. Jean-Pierre a fait, à travers les deux mondes, une curieuse enquête sur leurs rapports si souvent difficiles.

A plusieurs de ses lecteurs, d'après un mot de René Bazin, l'auteur ne propose pas l'ascension du Righi, mais celle de leur sixième étage.

L'exemplaire : 0,25 centimes. — L'abonnement à la troisième série (n° 25 à 48) : 5 francs.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. **Vendredi 4 Novembre 1904.** N° 45

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la Prière.
II. — A ceux qui pleurent leurs morts.
III. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Avis de l'Evêché ; Les prières après la messe ; Congrès de l'Immaculée Conception à Josselin ; Nominations dans le clergé ; Quimper ; Ploudaniel ; Plougonvelin ; Retraites de soldats 1904 (suite) ; M. Séris et son œuvre scolaire ; Société générale d'éducation et d'enseignement ; Une brochure à répandre.
IV. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; M. de Bismarck et M. Combes ; Journaux et journaux.
V. — *Bibliographie.*
VI. — *Annonces et avis.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 6 Novembre. — 24e Dimanche après la Pentecôte *(5e après l'Epiphanie)*. Vénération des Saintes Reliques. Double-majeur. Rouge. A la messe, mémoires du Dimanche, de S. Hiltut, Abbé *(au Propre diocésain)* et de l'Octave.

Vêpres des Saintes Reliques, avec mémoires : 1° de l'Octave, 2° du Dimanche, 3° de S. Hiltut, 4° de S. Trémeur, Martyr *(au Propre diocésain)*.

Lundi, 7. — Office de l'Octave de la Toussaint ; semi-double. Blanc.

Mardi, 8. — Octave de la Toussaint. Double. Blanc.

Mercredi, 9. — Dédicace de la Basilique du T. S. Sauveur (ou de Latran). Double-majeur. Blanc.

Jeudi, 10. — S. André Avellin, Confesseur. Double. Blanc.

Vendredi, 11. — S. Martin de Tours, Evêque. Double. Blanc.

Samedi, 12. — S. Martin, Pape, Martyr. Semi-double. Rouge.

Dimanche, 13. — 25e Dimanche après la Pentecôte *(6e après l'Epiphanie)*. DÉDICACE DES ÉGLISES.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Pleyber-Christ.	du 1er au 6 Novembre.
Lambézellec.	du 7 au 14 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Apostolat de la Prière.

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR NOVEMBRE 1904

LE SALUT DES MOURANTS

A l'heure de la mort, le voyage terrestre de l'homme est fini, l'éternité commence ; sur le seuil se tient le Juge, et la sentence est prononcée. Jusqu'à cet instant le pécheur peut se repentir, le juste se sanctifier ; après, il est trop tard. Que ce moment est donc solennel et combien sont décisifs ceux qui le précèdent et le préparent !

Or, combien d'hommes sont frappés par la mort, chaque jour ? Environ *cent mille ;* plus de mourants qu'il n'y a de secondes en vingt-quatre heures ; environ *soixante-dix* par minute. Devant le souverain Juge, les âmes se succèdent plus rapides, plus pressées que les oscillations du balancier.

Que faire pour ces cent mille moribonds ? Aller à leur secours, leur obtenir la grâce d'une bonne fin. Car il suffit d'un instant pour changer un cœur, et d'un coupable faire un pardonné ! Mais la grâce s'obtient par la prière, et ces âmes la plupart du temps ne prient pas, ne savent pas prier, ne pensent pas à prier. Il faut donc leur obtenir par la prière la grâce d'une bonne mort.

Prier isolément, ce sera déjà bien ; mais prier dans le sein d'une œuvre spéciale, bénie, approuvée par l'Église, ce serait beaucoup mieux. Cette œuvre existe, depuis cinquante ans ; c'est l'*Archiconfrérie du Cœur agonisant de Jésus* (1).

En l'érigeant canoniquement, l'Église en a fait une des grandes œuvres catholiques ; elle a examiné et loué ses statuts ; elle l'a enrichie d'indulgences ; elle désire la voir croître et envahir le monde tout entier.

Jamais peut-être le mourant n'a été aussi abandonné, aussi en péril que de nos jours ; jamais le clergé n'a rencontré plus d'obstacles en tant de pays devenus indifférents et hostiles, en tant de paroisses de grandes villes où parfois le prêtre ne connaît pas la dixième partie de son troupeau ; jamais les fondations pieuses pour les messes, les missions, n'ont été plus gênées par la législation. Il fallait une œuvre spéciale pour cette misère spéciale. Et, en vérité, prier le Cœur de Jésus pour les agonisants, n'est-ce pas exercer un véritable apostolat ? Apostolat le plus *pressant :* aujourd'hui, *cent mille âmes* vont comparaître au tribunal du souverain Juge : sur ce grand nombre, combien hélas ! sont en état de péché mortel ! Encore quelques instants, et le ciel ou l'enfer deviendra leur partage pour l'éternité ! — Apostolat le plus *opportun* de nos jours, à cause de la coupable indifférence d'un grand

(1) Siège de l'Œuvre, 12, rue Donadieu, à Angers (Maine-et-Loire).

nombre de moribonds et de leurs familles, qui leur fait différer et souvent même refuser les derniers secours de la religion ; à cause surtout des efforts sataniques des *solidaires* et des sociétés secrètes pour interdire aux prêtres l'approche des mourants... — Apostolat enfin souverainement *salutaire* pour nous-mêmes. Par ce grand acte de charité nous acquérons une sorte de garantie d'une douce et sainte mort, suivant cette promesse du Sauveur : « La même mesure dont vous vous serez servi envers les autres vous sera appliquée. » (Luc, VI, 38.)

A ceux qui pleurent leurs morts.

Que faites-vous, si, pleurant sur vos morts, ou peut-être conservant à leur sujet des espérances tout à fait présomptueuses, vous négligez de prier pour eux ? Vous visitez leurs sépultures, vous faites des frais pour les orner, vous les couvrez de fleurs : c'est bien, cela vous plaît, cela vous console. Vous pensez honorer cette mémoire par des marbres de prix ; il vous semble que ces jeunes fleurs, sur un tombeau déjà vieilli, vous assurent davantage, en vous la signifiant, l'immortalité de celui que ce tombeau renferme ! C'est bien pour vous, mais de quoi cela sert-il aux défunts ?

Croyez-vous qu'ils soient soulagés par le parfum de vos roses ; et vos larmes descendent-elles jusqu'à eux pour éteindre ou diminuer les ardeurs du feu qui les brûle ? Oh ! nature aveugle et insuffisante ! Oh ! compassions stériles, piétés inefficaces ! religion sans intelligence ! miséricorde sans miséricorde ! On loue les morts et l'on n'assiste pas les morts ! On gémit de ne les plus avoir où l'on est, et on ne les console pas où ils sont ! On leur compose des épitaphes et l'on ne fait point pour eux d'aumônes ! On fait graver sur l'airain leur nom, et l'on ne se soucie pas que ce nom soit inscrit au livre de la vie éternelle ! On s'enquiert de l'art du sculpteur ; on n'invoque pas le ministère du prêtre ! On passe de longues heures au cimetière ; on n'en passe pas une seule à l'église ! On a sous sa main des trésors d'expiation et de rédemption ; on a mille bonnes œuvres, on a mille secours ; on a le jeûne, on a la pénitence, on a les pauvres, on a les malades, on a les indulgences, on a les sacrements, on a la messe ! La messe ! le sang versé de Jésus-Christ, l'expiation universelle, dit saint Jean Chrysostôme, *totius orbis piaculum,* le rachat de la création, le salut du monde ! Et l'on ne puise pas dans ces trésors ouverts ; et on laisse, sans leur répondre, ces âmes souffrantes crier vers nous : « Prenez-nous du moins en pitié... »

Donner aux âmes ce qu'elles ont plus soif de posséder et loin de quoi elles ne peuvent que souffrir : la vérité, la gloire, l'amour, la paix, les délices, l'éternité ; donner Dieu aux âmes, — et donner à Dieu ce pourquoi il est né dans une crèche et mort sur une croix, donner contentement à l'infinie passion de Dieu pour ses élus,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

avancer l'heure où il les possèdera, où, les trouvant assez purs, il pourra les rendre heureux autant qu'il le veut ; donner des âmes à Dieu ! Qui jamais mesurera ce bienfait ? Il est vraiment chrétien celui qui prie pour les morts, qui travaille pour les morts, se dévoue aux morts et les soulage jusqu'à les délivrer. Un tel chrétien peut regarder la mort sans effroi : les anges descendront, ils entoureront le lit de son agonie, ils l'assisteront dans ses combats ; ils donneront à ses douleurs suprêmes la vertu d'acquitter ses dettes jusqu'au dernier denier ; et son âme, à peine exhalée, verra Dieu.

Mgr Gay.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France : la défense du droit et de la liberté religieuse au Parlement et devant le pays.
II. — Les catéchismes.
III. — Les exercices paroissiaux préparatoires au Jubilé.
IV. — Les messes de départ et les Œuvres militaires.
V. — Missions et retraites :

PLOBANNALEC, Mission du 6 au 19 Novembre. Président, la 1re semaine, M. Quiniou, curé-doyen de Carhaix ;
TREZÉLIDÉ, retraite en forme de Mission, préparatoire au Jubilé, du 5 au 13 Novembre. Président, M. Le Guédès, recteur de Plouvorn.

Offices extraordinaires.

Quimper. — Chapelle de la Retraite. — *Dimanche 6 Novembre*, Réunion de la Congrégation des Dames. A 7 heures 1/2, sainte Messe, suivie d'une instruction et de la bénédiction du Très Saint-Sacrement.
— Chapelle des Ursulines. — *Lundi 7 Novembre*, réunion des Mères chrétiennes, à 8 heures. Sainte messe, instruction, bénédiction du T. S. Sacrement.

Avis de l'Évêché. — MM. les ecclésiastiques sont priés de vouloir bien adresser, **sans retard,** au Secrétariat de l'Evêché, les observations qu'ils auraient à faire concernant l'*Ordo* de 1905. On serait reconnaissant à MM. les Curés et Recteurs de rectifier, s'il y a lieu, les indications précédemment données au sujet des écoles libres de leurs paroisses et des Religieuses employées aux œuvres paroissiales.

Les prières après la messe. — Le décret de la Sacrée Congrégation des Rites du 17 Juin 1904 accorde une indulgence de sept ans et sept quarantaines au prêtre qui récite, à la fin des prières qui suivent la messe privée, une triple invocation au

Sacré Cœur de Jésus. Même indulgence pour quiconque la dit avec lui. La Sacrée Congrégation des Rites a transmis, par le Vicariat, la déclaration qu'on va lire, aux recteurs des églises et à toutes les communautés religieuses de Rome. On avait demandé :

I. Suffit-il, pour gagner les indulgences, que le prêtre dise seulement : *Cor Jesu sacratissimum* et que le peuple réponde : *Miserere nobis ?*

II. Est-il obligatoire de réciter cette invocation à la suite des prières déjà prescrites après la célébration de la messe ?

La Sacrée Congrégation a décidé de répondre :

I. *Affirmative.*

II. Bien qu'une obligation proprement dite ne soit pas imposée par le Souverain Pontife, Sa Sainteté veut cependant qu'il soit pourvu à l'uniformité, et par suite, que tous les prêtres soient exhortés à réciter cette invocation.

Donné à Rome, à la Secrétairerie de ladite Congrégation, le 19 Août 1904.

A. card. Tripepi, *préfet.* D. Panici,
archevêque de Laodicée, secrétaire.

Congrès de l'Immaculée-Conception à Josselin. — Le dernier numéro de la *Semaine religieuse* a publié le programme du prochain Congrès Marial de Josselin. Plusieurs de nos lecteurs ont dû recevoir le « Lys de Notre-Dame », bulletin mensuel de N.-D. du Roncier, où il est parlé en détail de ce congrès. Il est à souhaiter que bon nombre de prêtres de notre diocèse assistent à ces réunions, qui seront tenues du 21 au 24 Novembre. Il est encore plus important que quelques-uns y apportent leur contribution par des travaux et des mémoires sur les questions indiquées au programme.

Prière d'adresser ces mémoires, *dès le 15 ou 16 de ce mois,* au correspondant diocésain, M. le chanoine Abgrall, aumônier de l'Hôpital de Quimper.

Ce congrès n'est qu'un prélude, et on a l'espoir d'en tenir un chaque année, à tour de rôle, dans un de nos diocèses bretons, qui sont si riches en monuments et en traditions du culte de la Sainte-Vierge. Très probablement notre diocèse de Quimper aura le sien dès l'année prochaine, au Folgoat ou à Rumengol.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Mgr l'Evêque, ont été nommés :

M. Abhervé-Guéguen, curé d'Huelgoat, curé de Lambézellec ;
M. Robinaud, recteur de Loc-Maria-Quimper, curé d'Huelgoat.

Ces deux nominations ont été agréées par décrets présidentiels du 26 Octobre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

QUIMPER. — **Fête religieuse et patriotique.** — Dimanche dernier, ainsi que nous l'avions annoncé, à l'occasion de la fête annuelle des Vétérans des armées de terre et de mer, une messe a été dite, en la cathédrale de Saint-Corentin, à 11 h. 3/4. Dans l'assistance nombreuse qui remplissait la nef, on remarquait plusieurs officiers en uniforme, des hommes appartenant à tous les rangs de la société et venus de tous les points du département, la plupart portant, avec l'insigne des sociétaires, des décorations rappelant leurs campagnes et leurs actions d'éclat.

Pendant la messe, célébrée par un vétéran décoré de la médaille militaire, M. Pichavant, vicaire du Chapitre, des morceaux de musique et des chants ont été fort bien exécutés par des artistes de la ville et par un chœur de séminaristes.

Le saint Sacrifice terminé, Mgr l'Evêque, qui tient à honneur de présider chaque année cette cérémonie religieuse et patriotique, est monté en chaire. Il est heureux, dit-il, de se retrouver aux pieds des autels avec les vétérans de notre armée nationale, de prendre part, une fois de plus, à cette fête, de s'associer aux nobles et pieux souvenirs qu'elle évoque comme à l'espérance qu'elle fait naître au cœur : souvenir du devoir que les vétérans ont vaillamment accompli et que, au besoin, ils sauraient accomplir encore ; souvenir de leurs camarades disparus, pour leur apporter le secours de la prière qui soulage et délivre ; souvenirs des victoires et hélas ! des défaites dont la pensée, importune à quelques uns, trempe les âmes généreuses...

Fête du souvenir, cette réunion est aussi la fête de l'espérance : espérance pour chacun de nous, comme pour les camarades tombés dans l'accomplissement du devoir, car nous avons la certitude que Dieu voit et pèse toutes nos actions et qu'il n'oubliera personne à la distribution des récompenses éternelles ; espérance également pour la patrie, car à la jeunesse, aux générations qui viennent et qui se forment à l'école des anciens, ceux-ci enseignent, par leur exemple, l'union, la discipline, la valeur puisée à sa véritable source, toutes choses qui font les nations grandes et les armées victorieuses...

Ensuite, devant le catafalque dressé au bas du chœur et entouré des drapeaux des diverses sections de vétérans, au nombre de dix, Sa Grandeur a dit les prières de l'absoute pour les soldats et marins morts au service de la Patrie.

— **Succès aux examens.** — Sur 15 élèves présentés au baccalauréat par l'Ecole Saint-Yves, 8 ont été reçus ; 1, admissible, a échoué à l'oral.

Les candidats reçus sont, pour la philosophie : MM. Corentin Lozac'hmeur, Charles de Couesnongle, Joseph Pilven, de Quimper, Julien Le Nouène, de Lorient ; pour la rhétorique : MM. Pierre Briat, de Pont-Croix, Jacques de Kerallain, Henri Morel, de Quimper, Charles Le Quer, de Douarnenez.

Nos sincères félicitations aux élèves et aux professeurs.

PLOUDANIEL. — **Retraite d'Adoration et de Jubilé.** — C'est un spectacle vraiment admirable que celui que vient de donner la paroisse de Ploudaniel, durant la dernière semaine du mois d'Octobre. Les exercices d'une Retraite, donnée à l'occasion de l'Adoration et du Jubilé, avaient leur prélude, le dimanche 22, par l'inauguration de trois nouvelles statues ; heureuse coïncidence qui a, sans doute, intéressé en notre faveur nos saints protecteurs au ciel. Leur patronage a été efficace, témoins les flots de grâces et de bénédictions dont la paroisse a été l'objet pendant ces jours bénis. Elle y a parfaitement répondu et c'est le bonheur dans le cœur, mais non sans un certain regret, que chacun a vu se terminer ces heures de recueillement et de prières. Le dévoué pasteur ne pouvait rien procurer de plus utile et de plus salutaire à ses fidèles ouailles qu'une retraite comme celle à laquelle tous ont tenu à honneur de prendre part.

Les exercices ont été présidés par un prêtre originaire de la paroisse, M. Salou, dont les conférences si substantielles ont été goûtées de tous. Ses zélés collaborateurs, dont plusieurs comme lui enfants de Ploudaniel, ont été aussi justement apprêciés de la population. Comme les grandes vérités ont été saisissantes sur les lèvres de ces dignes successeurs de nos anciens missionnaires bretons ! Je ne puis taire l'effet qu'a produit sur les âmes la parole si facile et si persuasive du second conférencier, M. l'abbé Le Sann, recteur de Plougonven. C'est avec un plaisir toujours nouveau qu'on le voyait occuper la chaire de vérité ; la justesse et l'à-propos de ses comparaisons charmaient tout l'auditoire.... Au nom de toute la pieuse population de Ploudaniel, un merci du plus profond du cœur à tous ces ouvriers évangéliques.

Comme toujours, en pareille circonstance, on s'est divisé en deux groupes ; le premier a eu ses exercices du lundi au jeudi matin ; il les a suivis avec une ponctualité édifiante qui a contribué, je l'espère, à dédommager les vaillants missionnaires de leurs fatigues, car la moisson était abondante. La cérémonie de clôture pour cette première série a été très touchante ; 1,250 communions ont été distribuées.....

Dans l'après-midi du jeudi, ce fut le tour des petits enfants. Un temps superbe (qui a favorisé, d'ailleurs, toute la durée de la retraite) a permis de donner plus d'éclat et de gaîté à cette touchante réunion des chers petits, qui avaient tous des physionomies heureuses et souriantes. La présidence en avait été confiée à M. Le Sann, qui a su se mettre à la portée de ce petit monde, d'une façon merveilleuse ; aussi le souvenir de ce jubilé restera-t-il profondément gravé dans leur jeune mémoire.

† †

Enfin, c'est le tour de la seconde série. Celle-ci, préparée déjà par les exemples édifiants de la première, est accourue encore plus nombreuse, dès le vendredi matin. L'église était toujours

Archives diocésaines de Quimper et Léon

comble, et ce n'était que très difficilement que l'on pouvait y circuler. Comme leurs prédécesseurs, les derniers retraitants ont été bien édifiants ; leur ponctualité et l'attention soutenue qu'ils ont apportée à toutes les instructions témoignent de leurs excellentes dispositions, et c'est au milieu du recueillement le plus profond, de la piété la plus sincère que 1,320 personnes se sont approchées, le dimanche matin, du Dieu trois fois saint qui a réconforté leurs âmes en les munissant d'une nouvelle ferveur qui les aidera à s'acheminer, d'un pas plus ferme, dans le sentier du devoir et de la vertu.

Ne pouvant dissimuler la joie qui inonde son cœur à la pensée des grâces précieuses que Dieu s'est plu à déverser sur ses compatriotes, le Directeur de la retraite les félicite de la bonne volonté dont ils ont fait preuve pendant les saints exercices, les remercie en termes émus des consolations qu'ils ont procurées à son âme de prêtre et les engage à persévérer dans les bons sentiments dont leurs cœurs sont en ce moment débordants.... Puis, une fois de plus, les têtes s'inclinent, et le divin Sauveur répand de nouvelles faveurs sur ce troupeau privilégié qui est convoqué pour le lendemain à une nouvelle union avec son bon Maître.

Un tel exemple d'une population entière, unanime dans sa protestation de fidélité à Celui qu'elle reconnaît comme son Seigneur, a dû faire vibrer l'âme de son heureux Pasteur et de ses dévoués auxiliaires, et fait voir combien vive et profonde est encore la foi dans notre vieux pays, que l'œuvre des sectaires qui voudraient déchristianiser notre catholique Bretagne n'est pas encore terminée. Oh ! non, grâces à Dieu, comme le sol qu'ils foulent aux pieds, ils seront inébranlables devant les fureurs haineuses de ceux qui voudraient leur arracher le précieux trésor légué par leurs aïeux dont ils se montreront toujours les dignes héritiers....

Que Dieu soit loué de ce qu'Il nous a procuré, durant ces jours de grâces, tant de moyens de sanctification ! Que les solides enseignements dont nos âmes ont été imprégnées soient pour nous un puissant soutien pour l'avenir ! Que notre persévérance soit la récompense accordée au zèle de nos dévoués missionnaires ! Ce sera leur plus grande satisfaction, la seule récompense qu'ils ambitionnent.

UN RETRAITANT.

PLOUGONVELIN. — **Arrestation d'un voleur d'églises.** — Nous avons la satisfaction d'annoncer qu'un des malfaiteurs qui avaient choisi pour théâtre de leurs vols sacrilèges les paroisses du Bas-Léon a été arrêté, à Plougonvelin, dans la nuit du 25 au 26 Octobre. Il avait pénétré dans l'église et forcé la porte du tabernacle ; heureusement, grâce à une sage mesure de précaution prise par M. le Recteur, les saintes espèces ont échappé à la profanation.

Le voleur a été écroué à la prison de Brest ; mais il avait des complices, dont on ignore le nombre. Aussi nous engageons nos

confrères des paroisses, comme les serviteurs des églises, à continuer de veiller avec soin pour déjouer de nouvelles tentatives qui pourraient se produire.

Retraites de soldats 1904 *(suite)*.

MORLAIX *(La Salette)*. — **Retraite**, *du 18 au 22 Octobre.* — 42 paroisses ; 221 retraitants : Saint-Thégonnec, 15 ; Taulé, 15 ; Pleyber-Christ, 14 ; Guiclan, 14 ; Plouénan, 13 ; Saint-Pol-de-Léon, 13 ; Guimiliau, 9 ; Plouvorn, 9 ; Plouzévédé, 8 ; Santec, 8 ; Saint-Sauveur, 7 ; Plougoulm, 6 ; Roscoff, 6 ; Loc-Mélard, 6 ; Berrien, 5 ; Saint-Martin-des-Champs, 5 ; Comanna, 5 ; Lanmeur, 4 ; Ploujean, 4 ; Plougasnou, 4 ; Sizun, 4 ; Sainte-Sève, 4 ; Carantec, 3 ; Mespaul, 3 ; Plouigneau, 3 ; Plourin, 3 ; Sibiril, 3 ; Landivisiau, 3 ; Plouézoc'h, 3 ; Le Cloître-Plourin, 2 ; Cléder, 2 ; Plougonven, 2 ; Trézélidé, 2 ; Plomodiern, 2 ; Plounéour-Ménez, 2 ; Saint-Eutrope, 2 ; Henvic, 2 ; Saint-Jean-du-Doigt, 1 ; Plouégat-Guerrand, 1 ; Plouégat-Moysan, 1 ; Saint-Melaine, 1 ; Saint-Mathieu, 1.

QUIMPER. — **2e Retraite**, *du 25 au 29 Octobre.* — 27 paroisses ; 130 retraitants : Plogonnec, 18 ; Ergué-Gabéric, 12 ; Cléden-Cap-Sizun, 11 ; Kerfeunteun, 9 ; Beuzec-Cap-Sizun, 9 ; Pluguffan, 8 ; Meilars, 8 ; Le Juch, 8 ; Ergué-Armel, 6 ; Plonéour-Lanvern, 6 ; Kerlaz, 4 ; Combrit, 4 ; Mahalon, 4 ; Pouldergat, 4 ; Tréogat, 3 ; Guilers, 2 ; Plovan, 2 ; Penmarc'h, 2 ; Penhars, 2 ; Goulien, 1 ; Tréboul, 1 ; Primelin, 1 ; Le Faou, 1 ; Loctudy, 1 ; Landrévarzec, 1 ; Pont-Croix, 1 ; Le Relecq, 1.

LESNEVEN. — **2e Retraite**, *du 25 au 29 Octobre.* — 33 paroisses, 171 retraitants : Plounévez-Lochrist, 19 ; Plounéventer, 15 ; Plouédern, 14 ; Bodilis, 14 ; Saint-Servais, 9 ; Plougar, 9 ; Landivisiau, 8 ; Plougourvest, 7 ; Saint-Thonan, 7 ; Le Tréhou, 6 ; Saint-Derrien, 6 ; Saint-Vougay, 5 ; Ploudiry, 5 ; Lanneufret, 5 ; Pencran, 4 ; Cléder, 4 ; Landerneau, 4 ; Guipavas, 4 ; La Martyre, 4 ; Trémaouézan, 4 ; Lanhouarneau, 3 ; Plouzévédé, 2 ; La Roche, 2 ; Le Folgoët, 2 ; Tréflévénez, 1 ; Saint-Pol de Léon, 1 ; Plouescat, 1 ; La Forêt-Landerneau, 1 ; Plounéour-Trez, 1 ; Trégarantec, 1 ; Tréflez, 1 ; Logonna-Daoulas, 1 ; Santec, 1.

M. Séris et son œuvre scolaire, *d'après ses Rapports annuels au Conseil général du Finistère.*

1. RECRUTEMENT. — En 1903, « la Commission a pu faire un choix, sans toutefois que la qualité des aspirants (garçons) ait complètement répondu à ses désirs. Nous ne pouvons assurer le recrutement avec les seuls élèves de l'Ecole normale. Il nous faut faire appel à des jeunes gens, à des jeunes filles qui certes nous offrent des garanties sérieuses de savoir et d'intelligence, mais dont l'éducation professionnelle laisse à désirer.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« Les études sont bonnes, mais se ressentent cependant du manque d'homogénéité des promotions.

« Le bon ordre règne dans la maison (École normale de garçons). Cependant, il n'est pas toujours possible de préserver de fautes graves certaines natures ingrates. M. le Ministre a dû prononcer cette année l'exclusion de deux élèves. » Natures ingrates, fautes graves, exclusions : voilà le progrès normal de cette « cause laïque » dont M. Séris s'est fait parmi nous l'ardent promoteur.

Des élèves-maîtresses, M. Séris déclare d'un ton satisfait que « leur tenue au dehors ne laisse rien à désirer ». Le public est plus exigeant. Il les rencontre parfois à la sortie de la ville, les unes marchant en désordre et obstruant la route ; d'autres alignées à la manière des conscrits, marquant le pas et chantant à plein gosier quelque refrain joyeux. Il ne goûte pas ces exhibitions laïques, peu propres, assurément, à inspirer le respect. Ces recrues forment pourtant le dessus du panier, car, s'il faut en croire M. Séris, « MM. les Inspecteurs ont remarqué chez les anciennes normaliennes un sentiment plus vif de leur dignité de femme et de leurs devoirs professionnels que chez les jeunes institutrices étrangères à l'école normale. » Qu'en est-il donc de celles-ci ? Jusqu'où descend « leur tenue au dehors ? » Fiers Bretons que nous sommes, qui nous rendra la vénérable institutrice à cornette, celle qui comprenait si excellemment sa « dignité de femme », celle dont la modestie se reflèta sur le front de nos mères en un si pur rayonnement ?

2. Personnel enseignant. — Il est incomparable, nous assure M. Séris ; de ces éléments hétérogènes, cet Inspecteur a donc su tirer des maîtres excellents. « Nos instituteurs et institutrices rendent à la cause de l'enseignement laïque les plus appréciables services. Le courage, l'abnégation, le désintéressement avec lequel *(sic)* certains de nos maîtres luttent pour assurer la prospérité de leurs écoles contre *(sic)* des adversaires pour lesquels tous les moyens sont bons, depuis le refus des sacrements jusqu'à la diffamation, sont vraiment admirables et touchants » (Rapport 1900).

« Je suis heureux de constater que le plus grand nombre de nos maîtres et maîtresses sont animés d'un ardent dévoûment à leurs devoirs professionnels et à la cause laïque.... Le surcroît de travail que beaucoup s'imposent dans l'intérêt de leurs élèves, leur courage dans la lutte contre des adversaires déloyaux, la dignité qu'ils savent garder sous *(sic)* des *(sic)* attaques les *(sic)* plus perfides et les plus blessantes, les rendent souvent admirables » (Rapport 1901).

Voilà de bien gros mots. Si M. Séris avait fait bonne garde, comme c'était son devoir professionnel, autour de la neutralité de l'école, il ne lui serait pas arrivé malheur, ni à lui ni aux siens. Mais il s'est posé en ennemi de la Bretagne croyante ; au mépris de la loi scolaire, lui, Inspecteur d'Académie, il a lancé son personnel à l'assaut de notre foi. Il a provoqué des résistances, et il s'en étonne ; ces résistances sont légales, et il s'en plaint. Est-ce la faute à nos familles chrétiennes, si elles voient dans le représentant de M. Séris le destructeur officiel de leur religion ? Que M. Séris en prenne son parti : cet état de choses ne cessera que par la ruine de l'école athée.

3. Batiments scolaires. — « Il faut reconnaître que l'école est encore souvent trop loin de ceux qui la doivent fréquenter. Très nombreux sont les enfants qui n'ont pas d'école à moins de 3, 4 et 5 kilomètres.

« Certaines écoles sont de plus insuffisantes pour recevoir la population scolaire. »

M. Séris signale 77 écoles à agrandir ou à construire, 44 autres seront dans le même cas, à la fin des laïcisations. Il a reculé devant cette tâche.

M. Séris affirme avoir créé 204 emplois, cependant qu'il en était créé 87 dans les écoles libres.

4. Fréquentation. — « La fréquentation n'est certes pas aussi régulière que nous pourrions le souhaiter. L'on peut admettre qu'environ 10 0/0 des élèves inscrits manquent chaque jour la classe. Les parents sont trop souvent négligents et indifférents. L'on garde les enfants à la maison pour soigner et surveiller les cadets, pour garder les animaux » (Rapport 1904).

A ce propos, nous émettons le vœu que le rapport nous fixe sur la fréquentation particulière à chaque *cours*. On sait qu'une classe réglementaire renferme les 3 cours — élémentaire, moyen et supérieur — auxquels il est nécessaire d'ajouter, dans les écoles peuplées d'élèves bretonnants, le cours préparatoire qui met les débutants à même de suivre la classe française. C'est dans le cours moyen que l'on devrait rencontrer tous les enfants de 9 à 11 ans, ceux qui sont, par ailleurs, astreints à suivre les cours paroissiaux de la première communion. En est-il ainsi toujours ? N'y a-t-il pas des exceptions ? Ne trouverait-on pas, et en grand nombre, de ces enfants qui sont attardés dans le cours élémentaire ? Quelle est, en conséquence, la dose de français qu'ils portent au cours de religion ? Il serait d'un intérêt majeur d'éclaircir ce point par la production de chiffres sincères.

5. Moyenne par classe. — Elle était de 64 dans les écoles publiques ; M. Séris l'a ramenée à 62. Ce n'en est pas moins la violation permanente des règlements, qui limitent à 50 le nombre des élèves de chaque classe. Pour en finir avec cette irrégularité, M. Séris prétend qu'il suffirait de 200 emplois nouveaux : il en faudrait 400, si l'on s'en rapporte à une simple opération arithmétique.

La moyenne des classes, dans les écoles libres, après avoir été de 42 il y a 5 ans, n'est plus que de 41. Nos maîtres sont donc moins surchargés que leurs collègues de l'enseignement laïque, ce qui est tout à leur avantage et au profit de leurs élèves.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Mouvement scolaire de 1898-99 à 1902-03.

1898-99			1902-03		AUGMENTATION	
Écoles	publiques .	718		728		10
	privées . .	241		245		4
	Total.	959	Total.	973	Total.	14
Maîtres	publics. .	1.432		1.624		192
	privés . .	795		882		87
	Total.	2.227	Total.	2.506	Total.	279
Élèves	publics.	91.635		101.397		9.762
	privés .	35.420		36.742		1.322
	Total.	127.055	Total.	138.139	Total.	11.084

Nota : 1° L'accroissement du nombre des élèves, dans les écoles publiques, était de 9.464 en 1901-02, pour le seul exercice qui s'achevait à l'époque des expulsions. Mais la moitié environ de cette augmentation (4.615) s'est produite chez les congréganistes, malgré le petit nombre et la diminution croissante de leurs écoles publiques.

2° Pendant le dernier quinquennat recensé par M. Séris, 42 écoles publiques sur 90 ont été laïcisées ; 74 religieuses sur 157 ont été exclues de l'enseignement public.

3° Résultats de l'exercice 1902-03, le premier depuis les expulsions. Dans les écoles publiques, accrues de 2 unités, augmentation de 298 élèves. Dans les écoles privées, diminuées de 2 unités, perte de 2 097 élèves. Toute balance faite, les expulsions ont fait rétrograder l'enseignement primaire, qui a perdu 1.799 élèves. C'est l'ignorance imposée par la force armée à une partie de nos populations bretonnes.

X...

Société générale d'éducation et d'enseignement. — A mesure que se poursuit la guerre à mort de la franc-maçonnerie contre l'enseignement chrétien, la *Société générale d'éducation*, sur la brèche depuis plus de trente ans pour défendre et pour développer cette liberté primordiale, redouble d'efforts pour sauver au moins une partie de nos écoles ; et elle tient à fortifier dans celles qui nous restent l'esprit catholique et français, qu'on travaille à détruire, et qui peut seul empêcher la ruine de notre pays.

Dans le cours de la dernière année scolaire, les jurisconsultes de la Société ont donné environ mille consultations écrites aux écoles et aux instituteurs sécularisés ou laïques, aux prises avec la malveillance de l'administration. Et cela, sans parler des réponses verbales adressées tous les jours aux nombreux visiteurs de ses bureaux.

La Société d'éducation a secouru matériellement des centaines

d'écoles pauvres ou d'œuvres extra-scolaires, garderies, patronages, ouvroirs, écoles ménagères, concours de gymnastique, mutualités, etc...

Enfin, elle a donné un nouveau développement à son bulletin pour mieux guider les catholiques dans la lutte qu'ils soutiennent, elle a répandu à flots des brochures et des tracts, et multiplié les conférences pour éclairer l'opinion publique.

« Pour continuer cette lutte chaque jour plus rude et plus difficile, nous écrivent son président, M. E. Keller et ses vice-présidents, MM. de Crousaz-Crétet, Terrat et Merveilleux du Vignaux, nous faisons, encore cette année, appel à tous les catholiques, auxquels nous demandons d'être nos associés ou au moins nos souscripteurs, et à toutes les mères chrétiennes pour qu'elles deviennent nos patronnesses, nous recueillant des adhésions. »

Nous reproduisons très volontiers l'appel de ces vaillants chrétiens dont le courage ne s'est jamais démenti et dont Pie X a béni l'œuvre comme une des plus nécessaires pour le salut du pays.

Les adhésions et les souscriptions doivent être adressées au secrétaire de la *Société générale d'éducation et d'enseignement*, 35, rue de Grenelle, Paris.

Une brochure à répandre. — *Petra 'vezo an devez var-c'hoaz ?* — C'est un exposé net, vivant de la question qui, à bon droit, occupe actuellement tous les catholiques de France. Que signifie exactement la « séparation de l'Eglise et de l'Etat » ; quelles seront ses conséquences pour le clergé, pour les paroisses et pour les fidèles ? C'est ce qu'il importe de connaître, et que l'auteur de l'opuscule que nous annonçons explique de façon à être compris de tous les lecteurs bretons.

La brochure, de 24 pages, format du *Kannad*, avec couverture, est en vente à l'Imprimerie de l'Evêché et dans les librairies catholiques du département, aux conditions suivantes : un exemplaire, 0.10 ; 12 exemplaires, 0.90 ; 100 exemplaires, 7 francs.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — La mise en place du groupe en marbre de saint Jean-Baptiste de la Salle vient d'avoir lieu à Saint-Pierre de Rome, en présence du cardinal Oreglia di San Stefano, camerlingue de la Sainte Eglise, du Supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes, le Frère Louis de Poissy, venu expressément de Paris ; du Frère procureur général de l'Institut, etc.

Les directeurs, professeurs et élèves des écoles des Frères à Rome et plusieurs milliers de fidèles ont assisté à la cérémonie.

Seule, la France officielle manquait à cette solennité en l'honneur d'un de ses fils les plus illustres.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

— La semaine dernière, le Pape a reçu, en audience officielle, le prince Emin Yong Tchan, envoyé extraordinaire de l'empereur de Corée, porteur d'une lettre autographe du souverain de la Corée au Souverain Pontife.

Le prince était accompagné du premier secrétaire de la Légation de Corée à Paris.

Les Coréens catholiques sont peu nombreux; on en compte environ 60,000 sur une totalité de six millions d'habitants. La foi y a été prêchée par des missionnaires français, dès 1784, et ce sont des missionnaires français des Missions étrangères qui desservent le vicariat apostolique de Corée.

— Son Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, se trouve actuellement à Rome.

— Le Saint-Père vient d'écrire au cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, une lettre où nous lisons : « Tout ce qui est à la louange et à la gloire de votre patrie est mêlé à l'histoire de l'Eglise et des pontifes romains.... Soyez tous des hommes d'énergie, et, autant vous aimez votre patrie, autant soyez disposés à combattre pour la Religion. »

France. — **La question religieuse.** — Conformément au désir exprimé par un groupe important de la Chambre, le Gouvernement s'est décidé à présenter un projet de loi spécial sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le projet de M. Combes aggrave encore celui de la Commission, en ce qui concerne la propriété des biens de fabrique, le droit d'association et la police du culte.

On s'attend à voir le projet venir en discussion dès la rentrée de Janvier prochain.

M. de Bismarck et M. Combes. — A la tribune française M. Combes vient d'affirmer qu'il n'irait pas à Canossa.

« Je suis trop vieux, disait-il, pour entreprendre ce voyage ».

Le prince de Bismarck était plus vieux que lui lorsque, devant le Reichstag allemand, il fit la même déclaration.

Le chancelier de fer avait certainement plus d'autorité que M. Combes, et sa puissance ne dépendait pas d'un caprice du Parlement.

Il dominait l'empire qu'il avait pétri de ses fortes mains, et l'Europe tout entière reconnaissait la maîtrise de son intelligence.

Dans sa lutte contre le Saint-Siège, il n'avait pas à vaincre ses scrupules religieux, car il était luthérien, comme la grande majorité des sujets de son maître Guillaume Ier.

Et cependant il fut contraint d'aller à Canossa.

Les évêques catholiques d'Allemagne subirent sans se plaindre les pires persécutions. A la violence ils opposèrent la douceur évangélique, refusèrent de se soumettre, sacrifièrent à leurs devoirs envers l'Eglise leur bien-être et même leur liberté.

La fureur de M. de Bismarck s'usa contre leur patience, et comme les catholiques de l'empire étaient dirigés par un homme de très haut et très ferme esprit, ils obligèrent le chancelier de fer à capituler.

Je crois pouvoir affirmer que M. Combes n'a pas encore acquis en Europe, ni même en son pays, une situation qui se puisse comparer à celle de M. de Bismarck.

La religion qu'il veut abattre est celle de l'immense majorité de ses concitoyens; ce fut la sienne en d'autres temps; en dirigeant ses coups contre la Papauté, c'est l'histoire de France qu'il attaque; c'est la tradition nationale qu'il combat.

A l'encontre de M. de Bismarck, qui s'appuyait sur trente-cinq millions de protestants pour persécuter dix-huit millions de catholiques, il blesse profondément la presque unanimité de ses concitoyens dans le seul but de servir les haines imbéciles d'une minorité sectaire.

Il fait sciemment œuvre de passion, alors que celui sur lequel il a l'ambition de se modeler croyait faire œuvre de raison.

M. de Bismarck comprit qu'il faisait fausse route, qu'il divisait son pays.

Il compromettait sa propre puissance et, se retournant brusquement, il fit amende honorable et se réconcilia avec les catholiques.

Il reconnut que pour le bien de tous, pour la grandeur et la sécurité de l'empire, il lui fallait ne point braver cette force morale qu'est l'Eglise catholique.

Et ce maître des destinées d'un grand peuple courba la tête devant le doux Pontife qui ne pouvait opposer à ses menaces que la main qui bénit ou le geste qui anathématise.

Le patriotisme du grand Allemand eut finalement raison de son orgueil.

M. Combes, hélas ! n'a que de la haine, et sa vue bornée ne perçoit pas la patrie en dehors des limites étroites du Parlement.

L. Desmoulins.

Journaux et journaux. — La raison *normande* est puissamment aidée dans sa résistance à l'infection révolutionnaire par une presse active, militante et largement répandue, qui fait face à toutes les tentatives et ne laisse passer ni un sophisme, ni un mensonge, ni une piperie sans les désarticuler. Il est aisé de concevoir qu'une population défendue par cette garde vigilante conserve une conscience ferme, lucide et sûre.

Mais il est naturel aussi que les régions moins résistantes ou moins efficacement défendues subissent la contagion du mal. Dans les petites villes et les gros bourgs on lit des journaux socialistes; dans les communes rurales on lit quelque torchon hebdomadaire qui démocratise, à sa façon, la croisade blocarde et traduit en style ordurier la guerre au cléricalisme. Ces malheureux, on les gorge à l'envi des sophismes, de calomnies, de mensonges, de sottises et

Archives diocésaines de Quimper et Léon

d'obscénités, sans que jamais pénètre dans ces consciences aliénées un rayon de lumière, une parole de vérité.

Jules DELAFOSSE.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Avis au public. — Dans la nuit du 21 Octobre, le rapide de *Paris à Bordeaux* a déraillé près de Chouzy, à la suite du déboulonnement d'un rail par des mains criminelles. L'express de Nantes à Paris, venant en sens inverse, a heurté la machine déraillée du premier train et a déraillé à son tour, causant la mort de plusieurs personnes.

Pour aider l'action de la justice, la *Compagnie d'Orléans* promet une prime de **dix mille francs,** payable le lendemain de la condamnation, à la personne, ou aux personnes, dont les indications auront assuré l'arrestation des coupables.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS
Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du n° du 20 Octobre 1904 :

I. La fin et le fond de Renan, par Georges LONGHAYE. — L'absolution de Henri IV à Rome, par Yves de LA BRIÈRE. — III. Les catholiques allemands au XIX^e^ siècle. I. Les mariages mixtes, par Henri de BIGAULT. — IV. Saint François de Borgia. I. L'homme de cour, par Pierre SUAU. — V. De Nietzsche et de M. Faguet, par Lucien ROURE. — VI. Bulletin d'histoire. Une revue de synthèse en histoire, par Henri CHÉROT. — VII. Revue des livres. — VIII. Notes bibliographiques. — IX. Evénements de la quinzaine

VIENT DE PARAITRE :

Le Christ de la « Légende dorée », PAR L'ABBÉ J.-C. BROUSSOLLE.
Un vol. in-8° de 484 pages, sur beau papier. Broché, couverture en couleurs, 5 francs ; relié toile, 8 francs (Editions de luxe du *Mois littéraire et pittoresque).*

Le texte de la *Légende Dorée* est l'œuvre d'un célèbre archevêque italien du XII^e^ siècle, Jacques de Voragine, commentant, d'après les textes et monuments anciens, les grandes fêtes de l'année liturgique.

De ce vaste cycle de récits poétiques, M. l'abbé Broussolle a extrait, puis traduit les passages qui se rapportent au Christ.

L'ouvrage comporte dix chapitres traitant de la Nativité, de la Circoncision, de l'Epiphanie, des Saints Innocents, de l'Entrée à Jérusalem, de la Cène, de la Croix, de la Résurrection et de l'Ascension.

Plus de 400 gravures, reproduction des plus célèbres tableaux, miniatures, mosaïques et sculptures, illustrent le commentaire iconographique qui complète chacune des parties du récit de Jacques de Voragine.

Ce livre intéressant et instructif présente la vie de Notre-Seigneur sous un jour nouveau. Il est fait pour satisfaire pleinement la piété des lecteurs et la curiosité des amis de l'art religieux.

Librairie J. Salaun, Quimper.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19^e^ ANNÉE. Vendredi 11 Novembre 1904. N° 46.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Le Concordat, la séparation de l'Eglise et de l'Etat.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Neuvaine de réparation et de prière ; Une lettre des Evêques d'Amérique ; Nominations dans le clergé ; Nécrologie ; Brèlès ; Saint-Hernin ; La crise des écoles maternelles dans le Finistère ; Le Culte des Saints (suite) ; Une brochure à répandre.
III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Paris ; Coutances ; Saint-Brieuc ; Orléans ; Défendons-nous ; Sans Dieu, pas de liberté pour un peuple.
IV. — *Bibliographie.*
V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 13 Novembre. — 25^e^ Dimanche après la Pentecôte *(6^e^ après l'Epiphanie).* ANNIVERSAIRE DE LA DÉDICACE DES ÉGLISES DE FRANCE. Double de 1^re^ classe, avec Octave. Blanc. A la messe, mémoire du Dimanche.
Vêpres de la Dédicace, avec mémoires du suivant et du Dimanche.
Lundi, 14. — S. Josaphat, Évêque, Martyr. Double. Rouge.
Mardi, 15. — S^te^ Gertrude, Vierge. Double. Blanc.
Mercredi, 16. — S. Melaine, Évêque *(au Propre diocésain).* Semi-double. Blanc.
Jeudi, 17. — S. Grégoire le Thaumaturge, Évêque. Semi-double. Blanc.
Vendredi, 18. — Dédicace de la Basilique des SS. Apôtres Pierre et Paul. Double-majeur. Blanc.
Samedi, 19. — S^te^ Elisabeth de Hongrie, Veuve. Double. Blanc.
Dimanche, 20. — 26^e^ et dernier Dimanche après la Pentecôte. Octave de la Dédicace.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Lambézellec	du 7 au 14 Novembre.
Poullaouen.	du 15 au 20 —

Archives diocésain. d Quimper et Léon

LE CONCORDAT

La séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Comment les catholiques de France doivent-ils envisager ces questions ; par quels principes ont-ils l'obligation de se diriger ; quelle créance peuvent-ils accorder aux articles souvent contradictoires de journaux catholiques ou soi-disant tels sur ce grave sujet ? C'est ce que l'on demande de divers côtés.

La meilleure réponse à faire est de reproduire les paroles suivantes de S. S. le Pape Léon XIII, extraites de sa Lettre Encyclique aux Evêques, au clergé et à tous les catholiques de France, du 16 Février 1892. Elles sont de toute actualité.

Avant de terminer Notre Lettre, Nous voulons toucher à deux autres points connexes entre eux, et qui se rattachant de plus près aux intérêts religieux, ont pu susciter parmi les catholiques quelque division.

L'un d'eux est le *Concordat* qui, pendant tant d'années, a facilité en France l'harmonie entre le gouvernement de l'Eglise et celui de l'Etat. Sur le maintien de ce pacte solennel et bilatéral, toujours fidèlement observé de la part du Saint-Siège, les adversaires de la religion catholique eux-mêmes ne s'accordent pas.

Les plus violents voudraient son abolition, pour laisser à l'Etat toute liberté de molester l'Eglise de Jésus-Christ.

D'autres, au contraire, avec plus d'astuce, veulent ou du moins assurent vouloir la conservation du Concordat : non pas qu'ils reconnaissent à l'Etat le devoir de remplir envers l'Eglise les engagements souscrits, mais uniquement pour le faire bénéficier des concessions faites par l'Eglise ; comme si l'on pouvait à son gré séparer les engagements pris des concessions obtenues, alors que ces deux choses font partie substantielle d'un seul tout. Pour eux, le Concordat ne resterait donc que comme une chaîne propre à entraver la liberté de l'Eglise, cette liberté sainte à laquelle elle a un droit divin et inaliénable.

De ces deux opinions, laquelle prévaudra ? Nous l'ignorons. Nous avons voulu seulement le rappeler, pour recommander aux catholiques de ne pas provoquer la scission sur un sujet dont il appartient au Saint-Siège de s'occuper.

Nous ne tiendrons pas le même langage sur l'autre point, concernant le principe de la séparation de l'Etat et de l'Eglise, ce qui équivaut à séparer la législation humaine de la législation chrétienne et divine. Nous ne voulons pas nous arrêter à démontrer ici tout ce qu'a d'absurde la théorie de cette séparation ; chacun le comprendra de lui-même. Dès que l'Etat

refuse de donner à Dieu ce qui est à Dieu, il refuse, par une conséquence nécessaire, de donner aux citoyens ce à quoi ils ont droit comme hommes ; car, qu'on le veuille ou non, les vrais droits de l'homme naissent précisément de ses devoirs envers Dieu. D'où il suit que l'Etat, en manquant, sous ce rapport, le but principal de son institution, aboutit en réalité à se renier lui-même et à démentir ce qui est la raison de sa propre existence. Ces vérités supérieures sont si clairement proclamées par la voix même de la raison naturelle, qu'elles s'imposent à tout homme que n'aveugle pas la violence de la passion.

Les catholiques, en conséquence, ne sauraient trop se garder de soutenir une telle séparation. En effet, vouloir que l'Etat se sépare de l'Eglise, ce serait vouloir, par une conséquence logique, que l'Eglise fût réduite à la liberté de vivre selon le droit commun à tous les citoyens.

Cette situation, il est vrai, se produit dans certains pays. C'est une manière d'être qui, si elle a ses nombreux et graves inconvénients, offre aussi quelques avantages, surtout quand le législateur, par une heureuse inconséquence, ne laisse pas que de s'inspirer des principes chrétiens ; et ces avantages, bien qu'ils ne puissent justifier le faux principe de la séparation, ni autoriser à le défendre, rendent cependant digne de tolérance un état de choses qui, pratiquement, n'est pas le pire de tous.

Mais en France, nation catholique par ses traditions et par la foi présente de la grande majorité de ses fils, l'Eglise ne doit pas être mise dans la situation précaire qu'elle subit chez d'autres peuples. Les catholiques peuvent d'autant moins préconiser la séparation, qu'ils connaissent mieux les intentions des ennemis qui la désirent. Pour ces derniers, et ils le disent assez clairement, cette séparation, c'est l'indépendance entière de la législation politique envers la législation religieuse ; il y a plus, c'est l'indifférence absolue du pouvoir à l'égard des intérêts de la société chrétienne, c'est-à-dire de l'Eglise, et la négation même de son existence. — Ils font cependant une réserve qui se formule ainsi : Dès que l'Eglise, utilisant les ressources que le droit commun laisse aux moindres des Français, saura, par un redoublement de son activité native, faire prospérer son œuvre, aussitôt l'Etat intervenant pourra et devra mettre les catholiques français hors du droit commun lui-même.

Pour tout dire, en un mot, l'idéal de ces hommes serait le retour au paganisme : l'Etat ne reconnaît l'Eglise qu'au jour où il lui plaît de la persécuter.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France : la défense du droit et de la liberté religieuse, au Parlement et devant le pays.
II. — Les catéchismes.
III. — Les messes de départ et les Œuvres militaires.
IV. — Les exercices paroissiaux préparatoires au Jubilé.
V. — Missions et Retraites :

PLOBANNALEC, Mission du 6 au 19 Novembre. Président, la 2me semaine, M. Morvan, curé-doyen de Pont-l'Abbé.
SAINT-CADOU, retraite préparatoire au Jubilé, du 13 au 20 Novembre, présidée par M. Le Coz, curé-doyen de Pleyben.

Offices extraordinaires.

Quimper. — CHAPELLE DES URSULINES. — ***Mardi, 15 Novembre***, réunion des associés de l'Œuvre de Notre-Dame de Salut. A 8 heures, messe pour l'Eglise, la France et les associés défunts ; sermon et bénédiction du T. S. Sacrement.

Neuvaine de réparation et de prière. — L'Association des Femmes Françaises a pris l'initiative d'une Neuvaine préparatoire à la solennité de l'Immaculée Conception.

Voici le programme qui nous est adressé par le Bureau central et que nous nous empressons de publier.

Pour obtenir par Marie Immaculée le pardon et le salut de la France. Neuvaine nationale de prière et de pénitence préparatoire à la fête solennelle de l'Immaculée Conception, du *30 Novembre au 8 Décembre.*

Pour donner à cette neuvaine de prière et de pénitence réparatrice un caractère vraiment *national*, il serait bien à désirer que, partout où cela se pourra, elle se fasse publiquement dans les paroisses et chapelles.

Prières de la neuvaine :

1° Le chapelet, avec méditation des mystères ;
2° Litanies de la Sainte Vierge ;
3° Prière à Saint Joseph : « Nous recourons à vous dans nos tribulations, etc.
4° Prière à Saint Michel (de la fin de la messe) ;
5° *Miserere ;*
6° *Parce Domine*.... Salut du T. S. Sacrement partout où on pourra l'obtenir.

Au cours de la neuvaine on est invité à faire un pèlerinage à quelque sanctuaire de la Sainte Vierge, un jour de jeûne et quelques autres actes de mortification à l'intention de la France.

Dans la nuit du 7 au 8 Décembre, là où il sera possible de l'établir, Exposition et Adoration du T. Saint-Sacrement.

Enfin, puisse la journée du 8 Décembre ainsi préparée et célébrée avec une grande solennité mettre la France entière, en suppliante, aux pieds de Marie-Immaculée, afin d'obtenir par Elle, du Cœur de Jésus, le pardon et le salut !

Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon serait heureux de voir toutes les paroisses et communautés de son diocèse s'associer à cette œuvre de prière et de pénitence. A cette fin, Sa Grandeur accorde à MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers les autorisations nécessaires en vue des divers exercices de la Neuvaine.

— Une lettre des Évêques d'Amérique. — Son Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, a reçu de Mgr Farley, archevêque de New-York, une lettre, datée du 9 Octobre 1904, lui transmettant le texte, rédigé en anglais et en latin, des déclarations formulées par le 3e Congrès eucharistique réuni à New-York à la fin de Septembre. « Ce document, écrit le prélat américain, révèle l'esprit de l'Eglise aux États-Unis et peut-être, je l'espère, apportera-t-il quelque consolation aux pasteurs et aux fidèles au milieu des épreuves que traverse la glorieuse Eglise de France. »

Son Eminence le cardinal Richard a communiqué ces déclarations à Mgr l'Evêque de Quimper, qui se fait un devoir de les porter à la connaissance de ses diocésains :

Le 3e Congrès eucharistique des États-Unis, réuni à New-York les 27, 28 et 29 Septembre 1904, auquel assistaient des évêques et des prêtres, interprètes des sentiments des fidèles américains, considérant les dernières mesures prises par le gouvernement français contre la religion et la liberté, a décidé de formuler les déclarations suivantes :

1° A Notre Très Saint-Père le Pape Pie X nous adressons l'hommage respectueux de notre admiration, en voyant la fermeté apostolique avec laquelle il a affirmé la vraie liberté et les droits de l'humanité en face des actes et des menaces d'un parti infidèle qui, par malheur, domine une nation si noblement, dans le passé, attachée à sa foi, et notre sœur par ses institutions politiques.

2° Nous, fils de l'Eglise, fidèles ministres et dispensateurs des mystères de Dieu, nous sommes profondément affligés des persécutions endurées par nos frères dans la foi, en ce pays honoré si longtemps et à bon droit de cette glorieuse devise : *Gesta dei per Francos*, et aux évêques de cette nation, au clergé et au peuple, nous envoyons solennellement du fond du cœur, dans la lutte présente, notre sincère adhésion à la défense du droit, de la vérité et de la religion.

3° Attachés aux principes de la loi naturelle, fidèles aux préceptes de la foi catholique, nous réprouvons solennellement la conduite d'un parti qui, obéissant aux sociétés secrètes, frappe de l'exil et persécute les congrégations religieuses, leur reprochant comme un crime le

Archives diocésaines de Quimper et Léon

sacrifice de leurs biens et de leur vie au service de la charité, à l'éducation de la jeunesse, à la prospérité de la patrie.

Que le Dieu tout-puissant, auquel nous adressons aujourd'hui un hommage solennel d'adoration, paraisse enfin, et que, renouvelant l'ordre qu'il donna autrefois, Il commande à la tempête et à la mer : « Tais-toi, fais silence ».

Camille P. Maès, *Évêque de Covington, Président du Congrès Eucharistique.*
Jean M. Farley, *archevêque de New-York.*
Patrice J. Ryan, *Archevêque de Philadelphie.*
Patrice A. Ludden, *Évêque de Syracuse.*
Michel Tierney, *Évêque de Harford.*
Joseph F. Mooney, *Protonotaire, vicaire général de New-York.*

Nominations dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Abgrall, vicaire à N.-D. du Carmel, professeur à l'école Notre-Dame de Bon-Secours, à Brest;

Surveillant au même établissement, M. Herry (Joseph), jeune prêtre de Landéda ;

M. Drogou, professeur au Petit-Séminaire de Pont-Croix, recteur de Loc-Maria, Quimper.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'enregistrer, aujourd'hui, trois décès de confrères.

I. M. BOULIC, *prêtre habitué au Relecq-Kerhuon,* est décédé le 5 Novembre, dans sa 60e année.

Né à Guipavas, le 7 Février 1845, ordonné prêtre le 10 Août 1869, M. Boulic (Michel-Jean-Marie) fut pendant quatre ans vicaire à Saint-Melaine de Morlaix. Il quitta cette paroisse, en 1873, pour devenir précepteur, puis professeur dans divers établissements. « Depuis quelques années, il était revenu dans sa paroisse d'origine et continuait à donner des leçons aux enfants qui voulaient bien s'adresser à lui. Atteint d'une maladie de foie, il a beaucoup souffert, surtout durant ces deux derniers mois. Ne pouvant plus alors monter à l'autel, il recevait fréquemment la sainte Eucharistie où il puisait force et résignation au milieu de ses souffrances. Jeudi (3 Novembre), on lui a administré les derniers sacrements et, dans la nuit de samedi, il a rendu son âme à Dieu. »

Ses funérailles ont eu lieu, lundi, au milieu d'un grand concours de prêtres et de fidèles.

Le service de huitaine pour le repos de l'âme de M. Boulic aura lieu, au Relecq-Kerhuon, lundi prochain, 14 Novembre, à 10 heures.

II. M. GUÉZENNEC, *jeune prêtre.* — Le même jour est mort, dans sa famille à Cléden-Cap-Sizun, M. Guézennec (Yves-Marie), âgé de 27 ans. Déjà bien malade en ce moment, il avait été ordonné prêtre le 25 Juillet dernier. « Il s'est éteint dans les sentiments de la foi la plus vive et de la plus entière résignation. »

III. M. LHOSTIS (Jean-Marie), *clerc minoré,* originaire du Conquet, est pieusement décédé au Grand-Séminaire le 5 Novembre, à l'âge de 21 ans.

R. I. P.

Brélès. — **Avis de service anniversaire.** — On nous prie d'annoncer que le service anniversaire pour le repos de l'âme de M. Miniou, mort recteur de Brélès, sera célébré dans cette paroisse le jeudi 24 Novembre, à 10 heures.

Saint-Hernin. — **La Mission.** — On nous écrit :

« Notre grande Mission vient de se terminer. Elle a eu lieu du 16 au 30 Octobre, présidée la première semaine par M. Quiniou, curé de Carhaix, et la seconde par M. Le Coz, curé de Pleyben.

« A part les premiers jours de chaque semaine, où l'on a remarqué l'absence de quelques retardataires, les exercices ont été suivis, on peut le dire, avec beaucoup d'assiduité et de pieux entrain.

« Le dimanche 16 Octobre, à l'issue des vêpres, M. le Curé de Carhaix ouvrait la Mission par un superbe sermon, écouté avec la plus religieuse attention et dans un complet recueillement. Les instructions de M. le Président ont été particulièrement goûtées, le reste de la semaine : par son talent de parole et grâce à une parfaite connaissance de la population, il a vivement intéressé son auditoire en mêlant aux vérités qu'il ne lui ménageait point des conseils tout pratiques. Ses auxiliaires se sont fait écouter avec non moins d'attention ; c'étaient : MM. Le Dilasser, recteur de La Forêt-Fouesnant, Quéré, recteur de Mellac, Bideau, vicaire à Spézet, Maguet, vicaire à Poullaouen, et Bodeur, vicaire à Plonévez-du-Faou. Les tableaux étaient expliqués par M. Bideau, spécialiste déjà bien connu et bien apprécié dans ce genre de conférences.

« Comme résultat de leurs travaux, cette première semaine, nos missionnaires ont vu, le jour de la clôture, 550 fidèles environ s'approcher de la sainte Table.

« La deuxième semaine a été encore plus édifiante. Heureux, enthousiasmés par ce qu'ils avaient entendu et éprouvé, les fidèles de la 1re série en avaient fait part à leurs voisins et à leurs parents, et ceux-ci sont arrivés très nombreux. Les derniers jours surtout, l'église était comble et suffisait à peine à contenir la foule des auditeurs. Il faut dire que les paroisses voisines, Spézet notamment, avaient envoyé leur contingent ; et l'on peut évaluer à 800 environ le nombre des retraitants de cette semaine. C'était un plaisir de voir l'entrain avec lequel ces fidèles suivaient les divers exercices, la piété sincère avec laquelle ils écoutaient la parole divine prêchée encore cette semaine par des missionnaires connus et bien appréciés : MM. Le Coz, curé de Pleyben, Kérisit, recteur de Berrien, Le Foll, recteur de Kernével, Coroller, recteur de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Saint-Evarzec, Kersaudy, vicaire à Plonévez-du-Faou, Féroc, vicaire à Brasparts, et Didou, vicaire à Plougar. Le jeune « tableauteur », M. Didou, a été surtout écouté avec le plus grand intérêt. Comme on trouvait le temps court à ses instructions, et comme on se bâtait pour prendre sa place bien avant l'heure de sa conférence! « Nous ne nous serions jamais fatigués à écouter celui-là », disaient plusieurs ; bel éloge certes et bien mérité. Car, pour son début, M. Didou, de l'avis de tous, a montré pour l'explication des tableaux des aptitudes et des qualités qui promettent de l'égaler bientôt aux « maîtres » du genre.

« A la fin de cette seconde semaine, il y a eu environ 740 communions... Bien rares sont les paroissiens qui n'ont pas suivi la Mission au moins pendant quelques jours. Puissent les fruits en être durables et les habitants de Saint-Hernin demeurer fidèles aux promesses faites et aux bonnes résolutions prises durant ces jours de grâces et de bénédictions !

« P. L. »

La crise des écoles maternelles dans le Finistère. — Que sont devenues ces écoles, pendant la période quinquennale qui a commencé en 1899 et qui a pris fin en 1903 ? M. Séris, alors Inspecteur d'Académie, à Quimper, nous a renseignés sur ce point intéressant dans ses Rapports annuels au Conseil général du Finistère.

En Août 1900, après une première inspection, la situation des écoles maternelles de son ressort lui paraissait florissante. « Toutes les maîtresses, conclut-il, font preuve d'un dévouement et d'un zèle qui inspirent aux familles une confiance chaque année plus grande. »

Optimisme éphémère ! Le nouvel Inspecteur ne tarde pas à constater que la confiance bretonne s'éloigne systématiquement des maîtresses laïques. Un tel fait déconcerte cette nature intensivement adonnée au culte de la laïcité. Que penser, que vouloir et que faire en pareille conjecture ? Simplement opposer son influence académique au courant populaire ; entraver le développement des petites écoles congréganistes, et exclure administrativement les congrégations de l'enseignement maternel, bien avant les débats qui aboutirent à la législation scolaire de 1904. Voici, en effet, les propres déclarations de ce précurseur du Bloc combiste, telles qu'il les consigna dans son Rapport d'Août 1901 :

« Il se trouve, en Bretagne surtout, beaucoup d'endroits très populeux, non encore pourvus d'établissements pour les tout jeunes enfants. L'enseignement libre profite de ces circonstances, et partout où il y a hésitation des pouvoirs publics à établir ces écoles maternelles, nous voyons se multiplier rapidement les établissements congréganistes qui attirent et retiennent des élèves qui nous appartiennent de plein droit. Il y aurait lieu, pour combattre une concurrence qui étend chaque jour son champ d'action, de

déclarer obligatoire la création des écoles maternelles. » Un tyran universitaire n'aurait pas sacrifié avec plus de désinvolture et la liberté des familles, et les finances des communes, et la cause même de l'enseignement maternel.

Nous n'enregistrons pas sans répugnance le passage suivant du Rapport de 1902, publié à l'époque même des expulsions. Le moindre reproche qu'on puisse lui faire, c'est de mettre en cause notre personnel enseignant et ses méthodes, ce qui est interdit formellement par l'art. 134 du décret du 18 Janvier 1887.

« *Enseignement donné dans ces écoles.* — Dans ces écoles, écrit Mme l'Inspectrice départementale, l'enseignement libre, qui doit sa prospérité à ce qu'il crée des catégories en se fondant sur la vanité humaine, manque de base, de méthode, et reste généralement stérile.

« Les enfants y sont voués à l'immobilité et au silence, et les maîtresses n'ont pas le sens de leur profession à l'égal des maîtresses laïques, plus intelligentes et certainement plus dévouées, parce qu'elles aiment les enfants, tandis que les maîtresses congréganistes ne s'occupent d'éducation que par obéissance et résignation. Partout où s'ouvrira une école maternelle publique, bien outillée et bien dirigée, l'enseignement laïque ne tardera pas à rester maître de la situation et à assurer sa prédominance. »

La prédominance de l'école laïque ! voilà ce que rêve Mme l'Inspectrice ; voilà ce qu'elle prophétise avec emphase. Mais les faits ne s'inclinent ni devant ses rêves, ni devant ses oracles. Qu'on en juge par les chiffres officiels.

1° Jusqu'aux expulsions d'Août 1902, en quatre exercices, la population des écoles maternelles publiques s'est accrue de 5,002 unités, ce qui fit dire à M. Séris « que nos écoles publiques ont fait des progrès très sensibles ». Mais M. Séris s'est bien gardé de dégager cette autre observation, à savoir que l'accroissement signalé était presque tout entier au profit des congréganistes : 4,909 unités contre 93 aux laïques. Prédominance écrasante de l'école congréganiste.

2° L'exercice critique fut celui de 1902-1903, qui suivit les expulsions et en ressentit le contre-coup. Les écoles maternelles du Finistère enregistrent, pour cette année fatale, une baisse de 5,461 unités (11,872 contre 17,333) ; c'est-à-dire qu'elles ont perdu dans ce crack presque tout le gain des quatre années précédentes. Au total de ces pertes, nos écoles libres ne figurent que pour 550 enfants ; les écoles publiques y sont inscrites pour tout le reste, soit 4,911 unités. Et voici comment. On a cru pouvoir, par des laïcisations prématurées, enlever aux congréganistes 6,059 enfants ; les remplaçantes laïques n'en ont recueilli, dans les mêmes locaux, que 1,148. C'est une déroute pour l'enseignement laïque dans nos écoles maternelles.

Résumons, en finissant, l'administration quinquennale de M. Séris en ce qui concerne cette nature d'écoles.

Cet Inspecteur a trouvé 61 écoles maternelles, dont 41 libres ;

Archives diocésaines de Quimper et Léon

il en a laissé 58, dont 38 libres. Il a donc vu disparaître 3 écoles privées, mais il n'a pas créé une seule école publique. La proportion numérique reste sensiblement la même ; elle est en faveur des établissements libres et chrétiens.

On comptait, au début, 11,724 enfants, dont 4,642 aux écoles privées ; et à la fin, 11,862, dont 4,699 aux écoles privées. Il y a un gain, mais si minime, qu'il faut plutôt y voir un état stationnaire inquiétant, surtout en Bretagne où, pour reprendre les paroles mêmes de M. Séris, « il se trouve beaucoup d'endroits très populeux non encore pourvus d'établissement pour les tout jeunes enfants ». Ce gain insignifiant de 148 unités se répartit entre les écoles publiques et les écoles libres dans la proportion de 91 à 57.

Devant ces résultats misérables, qui sont en grande partie son œuvre, M. Séris a eu la loyauté de ne pas donner à son dernier Rapport le ton agressif et conquérant des Rapports antérieurs. Nous nous plaisons à le reconnaître. X...

Le culte des Saints *(suite)*.

Voici plusieurs semaines d'écoulées depuis que se sont terminées les vacances, et notre vieux sujet n'a point été repris. J'y reviens, avec l'espoir d'y introduire moins fréquemment des interruptions.

Nous allons en finir avec l'iconographie, car nous nous sommes occupés longuement des images de Notre-Seigneur, de la Vierge, des saints de la sainte Famille, des apôtres, des martyrs, des confesseurs pontifes et non pontifes et, en particulier, des saints qui ont appartenu aux ordres religieux. Je ne crois avoir omis, pour les congrégations ayant existé dans notre pays, que sainte Angèle, fondatrice des Ursulines. Ses statues ne peuvent être anciennes, car la Sainte ne fut canonisée qu'après le Concordat. Au couvent des Ursulines de Pont-Croix (aujourd'hui *le Petit-Séminaire)*, existait et existe encore un tableau fort médiocre où devant sainte Ursule debout et saint Augustin assis, sainte Angèle est agenouillée à la tête d'un groupe d'Ursulines. Au Faouët (autrefois du diocèse de Cornouailles), un immense tableau où figure tout ce qui est cher à la piété des Ursulines représente entre autres personnages leur illustre fondatrice. A Quimper, la statue de sainte Angèle est maniérée, mais elle a de l'expression et de la grâce ; à Quimperlé, c'est une petite poupée assez laide dans une niche qui comporterait tout autre chose ; j'en dirai autant pour la vilaine statuette de saint Augustin qui lui fait vis-à-vis dans un retable monumental et fort beau. Aux couvents de Morlaix et de Saint-Pol de Léon, il y a naturellement des statues de sainte Angèle, et je les ai vues sans doute, mais je n'en ai pas gardé le souvenir.

Et maintenant, je vais avoir à parler des images de nos saints

de Bretagne, comme je l'ai souvent annoncé, mais j'aurai peu à dire : le motif est que j'ai déjà presque tout dit ; dans l'*Histoire de saint Corentin et de son culte* j'ai énuméré ses statues, puis celles de saint Guénolé, de saint Guénael, de saint Conogan et de saint Tudy ; dans l'*Histoire de saint Pol Aurélien et de ses premiers successeurs* j'ai fait de même non seulement pour le fondateur du siège épiscopal de Léon, mais pour ses successeurs saint Joévin, saint Gouesnou, saint Goulven, saint Hoardon, et aussi pour saint Hervé et saint Tanguy ; dans une série d'articles sur saint Yves, publiés aussi dans la *Semaine religieuse*, tout a été dit sur les statues et les bas-reliefs représentant le grand thaumaturge breton. Dans mes opuscules sur saint Ronan et saint Jean Discalcéat, dans mes descriptions des vitraux de la Cathédrale, du Grand-Séminaire et de l'église de Plougastel-Daoulas, j'ai encore fourni des indications très nombreuses et souvent fort détaillées ; je vais peut-être y revenir, mais sans insister, dans la crainte d'ennuyer nos lecteurs.

Saint-Corentin. — M. l'abbé Abgrall a donné une nomenclature qui me semble complète, des statues de notre premier Patron ; elle a paru dans le numéro de Mars et Avril 1903, du *Bulletin de la Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie* ; voici cette énumération :

« Saint Corentin n'a dans sa cathédrale de Quimper d'autre statue ancienne que la petite statue en bois, du XVIIIe siècle, que l'on expose chaque samedi, jour de marché, au bas de la nef, et qui y est vénérée ces jours et surtout les jours de grandes foires par les campagnards qui viennent des paroisses voisines et même d'un rayon assez éloigné.

« Au chœur de Locronan, gardant même la préséance sur saint Ronan le patron, est une grande et belle statue de saint Corentin, en chape, mitre et crosse, avec son petit poisson à ses pieds. A Ploéven, il porte son poisson sur un livre. Partout cet attribut accompagne son image. Citons les autres églises où il est représenté : Bannalec, à la chapelle de la Véronique ; Briec, chapelle de Sainte-Cécile, sur les volets de la niche de saint Maurice ; Dirinon ; Kerfeunteun, chapelle de la Mère-de-Dieu ; Châteaulin, à l'église paroissiale et à la chapelle de Notre-Dame de Kerluan ; Landeleau ; Landrévarzec, à la chapelle de Quilinen ; Lanmeur ; Lopérec (?) Meylars, chapelle de Confors ; Melgven ; Plomeur ; Plonévez-du-Faou, chapelle de Saint-Herbot ; Pencran ; Pleyben ; Plouégat-Guerrand ; Plouguer ; Pont-l'Abbé ; Poullan, peinture murale ; Saint-Divy-La-Forêt.

« Les paroisses du Caurel et du Bodéo, maintenant dans le diocèse de Saint-Brieuc, faisaient autrefois partie du diocèse de Quimper ; Caurel a une chapelle de saint Goulven où l'on voit une statue de saint Corentin ; au Bodéo, il y a une belle peinture du même saint au fond du chœur.

« Dans sa nouvelle chapelle de Plomodiern, saint Corentin a une belle statue de pierre au sommet de la grande façade Midi ; une

Archives diocésaines de Quimper et Léon

autre statue le représente jeune ermite au fond du porche, et à l'intérieur, une statue en bois est placée dans une grande niche en chêne, pour être vénérée à l'entrée du chœur. »

Je signalerai encore une peinture murale sur une colonne de la nef dans la cathédrale de Tréguier; statuettes à Sainte-Anne d'Auray sur la chaire; à Vannes sur le monument des *Sept Saints* dans l'église Saint-Patern; à Sainte-Anne d'Auray encore, un beau vitrail.

Depuis la translation du *Bras de saint Corentin* en 1886, le nombre des images du Saint s'est accru, surtout en Cornouailles; peu de statues, il est vrai, mais plusieurs vitraux, et surtout beaucoup de bannières dont quelques-unes fort belles, en particulier celles de Commana et de Locmaria de Quimper.

(A suivre.)

UNE BROCHURE A RÉPANDRE

Petra 'vezo an devez varc'hoaz ? — C'est un exposé clair, vivant de la question qui, à bon droit, occupe actuellement tous les catholiques de France. Que signifie exactement la « séparation de l'Eglise et de l'Etat », telle qu'elle se prépare ; quelles en seront les conséquences pour le clergé, pour les paroisses et pour les fidèles ? C'est ce qu'il importe de connaître, et que l'auteur de l'opuscule dont nous parlons explique de façon à être compris des lecteurs bretons.

La brochure, de 24 pages format du *Kannad*, avec couverture, est en vente à l'imprimerie de l'Evêché et dans les librairies catholiques du département, aux conditions suivantes : un exemplaire, 0,10 ; 12 exemplaires, 0,90; 100 exemplaires, 7 francs.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Un léger accès de goutte survenu au Saint-Père lui a fait, sur le conseil du docteur Lapponi, suspendre ses grandes audiences; mais cela ne l'empêchait point de recevoir dans son appartement. Sa Sainteté a dit chaque jour la messe dans sa chapelle privée; le jour des Morts, plusieurs personnes ont été autorisées à y assister. Dès le surlendemain, Pie X, remis de son indisposition, a donné plusieurs audiences.

— Mgr Bonnefoy, archevêque d'Aix, et Mgr Jourdan de la Passardière, évêque de Roséa, sont arrivés à Rome; ils sont descendus à la procure de Saint-Sulpice, où se trouve déjà le cardinal Langénieux, archevêque de Reims. Ce vénérable prince de l'Eglise, qui vient d'entrer dans sa 81e année, s'est trouvé souffrant à la suite des fatigues du voyage; mais son indisposition ne présente aucun caractère inquiétant.

— M. Vigouroux, secrétaire de la Commission biblique, est retourné à Rome. Les travaux de la Commission, suspendus pendant les vacances, vont reprendre d'une façon normale.

— Le Pape vient de nommer Mgr Lorenzelli, ancien nonce à Paris, à l'archevêché de Lucques.

— **Prochaines solennités.** — Les fêtes prochaines du cinquantenaire de l'Immaculée Conception promettent d'être magnifiques. Elles seront suivies d'une série d'autres solennités, également belles et touchantes. Outre la Canonisation des Bienheureux Alexandre Sauli et Gérard Magella, fixée au 11 Décembre, une série de Béatifications doit avoir lieu dans le courant de ce mois et du mois suivant : le 18 Décembre, ce sera la Béatification du vénérable Gaspard de Buffalo, mort le 28 Décembre 1837. Le 27 Décembre, ce sera celle d'un chanoine de Grau et de deux jésuites martyrisés à Cassow, en Hongrie, le 7 Septembre 1619. Le 1er Janvier amènera celle de deux vénérables capucins, Agathange et Cassien, mis à mort pour la foi en Ethiopie, le 7 Août 1638. Le 8 Janvier viendra le tour de notre vénérable curé d'Ars pour lequel a été requise une dispense du décret d'Urbain VIII, en vertu duquel un vénérable ne peut être béatifié moins de cinquante ans après sa mort. Enfin, le 15 Janvier, sera béatifié le vénérable Bellesini, augustin et curé de Genazzano, décédé le 2 Février 1840.

Ces diverses solennités attireront certainement à Rome un grand concours de pèlerins.

France. — **Le péril maçonnique.** — Il y a plusieurs années que feu Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, a dit : « Nous ne sommes pas en République, mais en Franc-Maçonnerie ». Les révélations portées à la tribune de la Chambre, et qui se continuent dans la presse, viennent de le prouver de la façon la plus éclatante. Tout ce qu'on soupçonnait est dépassé : à la rue Cadet siège une agence de délation qui dicte ses ordres au ministre de la guerre et qui dispose souverainement du sort de nos officiers. Et il certain qu'une partie seulement du mal a été dévoilée. Le même pouvoir occulte et illégal pèse sur la magistrature et l'administration dans toutes ses branches.

Cependant, il a suffi d'un manifeste du Grand-Orient maçonnique, proclamant légitimes ces moyens de défense contre la « Congrégation », pour que la Chambre des députés, docile au mot d'ordre des Loges, déclare — à une très faible majorité, il est vrai — continuer sa confiance au gouvernement qui use de tels procédés...

Et, pour faire diversion une fois de plus en agitant le spectre de la « domination cléricale », M. Combes, sous prétexte de séparation de l'Eglise et de l'Etat, réclame des mesures de tyrannie contre la liberté même du culte catholique... Mais l'opinion publique commence — il est temps ! — à être éclairée. Ce n'est pas de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

l'Eglise que vient le danger, et la mesure qui s'impose c'est la *séparation de la Franc-Maçonnerie et de l'Etat*. Cette formule a été donnée par le journal qui mène la campagne actuelle. C'est le programme qui s'impose à tous ceux qui entendent vivre citoyens libres dans un pays libre. La domination qu'il faut secouer, c'est la domination maçonnique dont on voit clairement, à l'heure actuelle, la réalité et le danger pour l'existence même de la nation.

PARIS. — **Messe de rentrée de l'Institut catholique.** — Jeudi matin (4 Novembre), a été célébrée, à l'église des Carmes, la messe solennelle de rentrée de l'Institut catholique, au milieu d'une assistance nombreuse et recueillie. La messe était dite par M. le chanoine Leblanc, vicaire capitulaire de Versailles, un des amis les plus fervents de l'Institut. Au cours de la cérémonie, Mgr le Recteur prononça un discours sur l'Université catholique considérée comme foyer de vie sociale...

Notons, à propos de la rentrée de l'Institut catholique, qu'elle s'annonce, cette année, beaucoup plus brillante que les années précédentes, de telle sorte que les « maisons de famille » n'ont plus une seule place de libre. Espérons que ce mouvement ira s'augmentant de plus en plus et que les catholiques, persuadés de l'importance de cette œuvre, s'emploieront à lui venir en aide autant, et encore plus que par le passé *(Semaine religieuse de Paris)*.

COUTANCES. — **Déconvenue d'un liquidateur.** — Dernièrement, M. Goupil-Chaunière, huissier à Valognes, liquidateur du couvent des Dames Augustines de cette ville, se présentait devant la porte du couvent pour signifier son mandat à ses glorieuses victimes.

O surprise ! M. le liquidateur avait oublié de payer les frais de pension de sa fille, et quand, à juste titre, Mme la Supérieure lui présenta la facture, il lui a fallu s'exécuter.

Voilà où va la reconnaissance chez les sectaires. Il est à croire que les honoraires de M. le liquidateur payeront largement ce petit débours.

SAINT-BRIEUC. — **Encore les sécularisés en correctionnelle.** — Malgré les nombreux jugements d'acquittement rendus en faveur des sécularisés dans le ressort de la Cour de Rennes, les poursuites ont recommencé.

Cinq instituteurs libres sont cités devant le tribunal de Dinan. Les propriétaires des écoles sont également poursuivis, sous la prévention d'avoir mis leurs établissements à la disposition des instituteurs libres.

Il est permis d'espérer que les juges de Dinan s'inspireront des motifs juridiques qui ont dicté, il y a huit jours à peine, l'arrêt de la Cour de cassation mentionné plus bas.

ORLÉANS. — Le pourvoi formé par M. le Procureur général d'Orléans contre un arrêt de cette Cour du 2 Février dernier, relaxant des poursuites dirigées contre les religieuses sécularisées de Bellegarde ainsi que Mgr Baunard, recteur de l'Institut catholique de Lille, et M. l'abbé Bellet, curé-doyen de Meung-sur-Loire, propriétaires de l'immeuble où les religieuses avaient leur école, vient d'être rejeté par la Cour de cassation, dans son audience du 2 Novembre.

Nous sommes heureux d'enregistrer cette décision, approuvant l'arrêt de la Cour d'Orléans.

Défendons-nous. — Le tribunal correctionnel d'Avranches a condamné, le 2 Novembre, le journal le *Granvillais* à 16 francs d'amende et 200 francs de dommages-intérêts envers M. l'abbé Soyer, curé-doyen de la Haye-Pesnal (Manche), pour injures et diffamation.

Sans Dieu, pas de liberté pour un peuple. — Un peuple irréligieux ne saurait être un peuple libre. Quand une nation ne reconnaît rien au-dessus d'elle, elle est bien près de tomber dans les ivresses et les égarements irrésistibles du pouvoir absolu.

Religion, liberté, grandeur du peuple français, ce sont là des termes corrélatifs et inséparables. Je plains qui ne le voit pas, et pour moi, je me sentirais coupable de ne pas exprimer énergiquement ma conviction, quand elle est si arrêtée et si ferme.

(BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.)

Avis

D'accord avec le Ministère des Travaux Publics et les sept grands réseaux, l'Administration de l'Octroi de Paris fait procéder, du *1er Octobre au 31 Décembre* de l'année courante, à une expérience générale dans toutes les gares de messageries de Paris, ayant pour but de rendre plus rapide le service de l'Octroi et d'éviter en même temps au Public des investigations souvent inutiles.

Dans ce but, les Compagnies mettent à la disposition des expéditeurs un modèle de déclaration pour les produits soumis aux droits ; *déclaration à laquelle, d'ailleurs, ils sont tenus.*

L'expérience porte en même temps sur un système de contrôle permettant au public de connaître quels sont les colis qui ont été ouverts à la demande des agents de l'Octroi.

Pendant le trimestre d'essai, et ultérieurement, si les résultats obtenus sont favorables, les Agents de l'Octroi ficellent et plombent les colis que les agents de la Compagnie ont ouverts pour les vérifications d'usage et refermés ensuite.

Lorsqu'on se trouve en présence de colis ne pouvant être plombés, le service de l'Octroi, après vérification du contenu et perception s'il y a lieu, appose sur les colis de l'espèce une étiquette mentionnant son intervention.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du Numéro du 5 Novembre 1904 :

I. De la séparation de l'Eglise et de l'Etat, par Hippolyte PRÉLOT. — II. Un bloc de martyres sous la Révolution. Les seize carmélites de Compiègne, par Henri CHÉROT. — III. Le Congrès de Lyon et l'école libre de demain, par Joseph BURNICHON. — IV. La Séparation jacobine (1794-1800), par Paul DUDON. — V. Saint François de Borgia. II. L'homme d'Etat. Le vice-roi, par Pierre SUAU. — VI. Notes de littérature biblique. Revue de quelques publications récentes, par Jean CALÈS. — VII. Bulletin scientifique, par Auguste BELANGER. — VIII Correspondance. — IX. Revue des livres. — X. Notes bibliographiques. — XI. Evénements de la quinzaine.

AUX INSTITUTRICES CHRÉTIENNES

Conseils pédagogiques pour l'enseignement primaire catholique, *par une ancienne Normalienne.* Un vol. in-18 jésus : 2 fr. 50 (Remises pour les comités). G. BEAUCHESNE, éditeur, 117, rue de Rennes, Paris.

A l'heure actuelle, l'enseignement libre est bien menacé : de par la volonté des loges maçonniques il est condamné à disparaître. Mais Dieu n'a pas dit son dernier mot ; et le devoir des catholiques est de lutter jusqu'au bout. C'est l'avis de l'auteur de ce livre ; sous les apparences de simples conseils pédagogiques il prêche aux maîtres chrétiens le dévouement, l'union et la confiance, pour obtenir le secours divin.

De plus, dans cet ouvrage se trouvent réunis, — avec les moyens de faire dans sa classe œuvre d'apôtre, — les MEILLEURES MÉTHODES UNIVERSITAIRES, destinées à faciliter la préparation de l'*épreuve pratique du certificat d'aptitude pédagogique.*

Enfin, à l'heure présente, les âmes vraiment dévouées au bien doivent se *compter* et s'*unir*. L'auteur de ce livre désire promouvoir une unification des méthodes, un échange d'idées et de renseignements, propres à établir et resserrer une union fraternelle et sympathique entre les membres dévoués de l'enseignement primaire libre.

Publication de René Haton, libraire-éditeur, Paris.

Le soir de la vie, par le R. P. Charles LAURENT, mariste. Un beau volume in-18 raisin, 320 pages. 2 fr. *franco,* 2 fr. 40.

Voici un livre au titre charmant et qui tient beaucoup plus encore qu'il ne promet. Le soir de la vie, c'est la vieillesse ; c'est l'appel suprême de Dieu, c'est la solitude, c'est la maladie qui nous humilie, c'est l'expiation avant le jugement. — C'est le médecin, et l'on nous donne les conseils les plus judicieux sur ce qu'il doit être, comment il faut le choisir. — C'est le prêtre, et ce qu'il faut voir dans le prêtre : non point un épouvantail ni un fossoyeur, mais un ami, l'ami qui sauve, l'ami qui aura toutes les délicatesses et les dévouements de l'amitié.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. Vendredi 18 Novembre 1904. N° 47.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Octave de la Dédicace : Nos églises.
II. — Précieuse faveur : Indulgence à l'article de la mort.
III. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Communiqué de l'Evêché ; Congrès Marial Breton ; Nomination dans le clergé ; Fédération catholique diocésaine ; Pont-Croix ; Saint-Urbain ; Morlaix ; Catholique, montrez-vous ! Le Culte des Saints (suite) ; Une brochure à répandre.
IV. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Paris ; Rennes ; Saint-Brieuc ; L'esprit laïque ; 8e Congrès des Patronages ; L'unique Sauveur.
V. — *Bibliographie.*
VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 20 Novembre. — 26e et dernier Dimanche après la Pentecôte. Octave de la Dédicace. Double. Blanc. A la messe, mémoires de S. Félix de Valois, Confesseur, et du Dimanche.

Vêpres du suivant, avec mémoires de la Dédicace, de S. Félix de Valois et du Dimanche.

Lundi, 21. — Présentation de la T. Sainte Vierge. Double-majeur. Blanc.

Mardi, 22. — Ste Cécile, Vierge, Martyre. Double. Rouge.

Mercredi, 23. — S. Clément, Pape, Martyr. Double. Rouge.

Jeudi, 24. — S. Jean de la Croix, Confesseur. Double. Blanc.

Vendredi, 25. — Ste Catherine, Vierge, Martyre. Double. Rouge.

Samedi, 26. — S. Silvestre, Abbé. Double. Blanc.

Dimanche, 27. — 1er Dimanche de l'AVENT.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Poullaouen	du 15 au 20 Novembre.
Cloître-Pleyben	du 21 au 23 —
Langolen	du 24 au 26 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Octave de la Dédicace

Nos églises.

La Révolution avait transformé les églises de France en magasins, en clubs, en greniers à foin ou leur avait donné d'autres destinations plus indignes encore. Elle espérait par ces fermetures et ces profanations arriver très vite à l'extinction du christianisme dans notre nation. Mais si forte qu'elle fût, l'heure vint où elle se trouva trop faible pour comprimer les réclamations de nos grands-pères qui redemandaient leurs églises et leurs prêtres. Bonaparte rendit possibles beaucoup des restitutions demandées, et les édifices profanés furent à nouveau consacrés au service de Dieu. Pour ne pas laisser dans l'oubli un tel événement, l'autorité religieuse institua une fête spéciale, la Dédicace de toutes les églises de France, qui fut, par un décret pontifical de 1802, fixée au dimanche après l'octave de la Toussaint.

Si l'on eût dit alors aux foules heureuses qui reprenaient le chemin des saints édifices que, au bout d'un siècle, un nouvel assaut contre la religion préparerait à leurs petits-fils les mêmes douleurs morales et les mêmes regrets, sans doute on eût été accueilli par une incrédulité générale. « Non, non ! la leçon servira pour toujours ; la France a été surprise, mais elle a vu à l'œuvre les sans Dieu, et jamais plus elle ne se laissera dominer par eux ! »

Hélas ! la leçon va recommencer ! Dieu gêne les continuateurs de la Révolution, de même qu'il en gênait les initiateurs, parce que aujourd'hui, comme il y a cent ans, ces hommes apparaissent comme les instruments, inconscients peut-être, d'un être plus fort qu'eux, plus intelligent, plus habile et plus endurci dans sa haine contre Dieu ! Il sait bien que tant qu'il y aura des églises officiellement reconnues, l'apostasie de la nation ne sera pas définitive parce que, dans l'église, Dieu et l'homme se cherchent, se rencontrent et s'unissent. Et cette union et cet amour excitent sa jalousie et sa rage, et mettent sa puissance en danger.

Mais, précisément, la noblesse de ces rendez-vous divins nous les rend chères, nos églises. Nos ennemis savent pourquoi ils les exécrent ; nous savons mieux encore pourquoi nous les aimons, parce que tous nous avons au cœur les sentiments qu'exprimait Mgr Bougaud dans la belle page suivante :

« Est-il vrai que, dans l'église, Dieu et l'âme se rencontrent réellement ? Oui, oui, plus réellement, plus intimement que jamais âme n'en rencontrera une autre sur la terre.

« N'y a-t-il pas là un peu d'exagération ? Ne suffirait-il pas de dire que l'âme rencontre dans l'église la pensée de Dieu, la protection de Dieu ; que Dieu y rencontre la prière de l'âme, le soupir de l'âme ? Non, non, cela ne suffirait pas. Ce que l'âme y rencontre, c'est Dieu en personne ; ce que Dieu y rencontre, c'est l'âme. Ce qui s'y rencontre, ce qui s'y unit, c'est Dieu et l'âme, d'une union si haute que celle même du Ciel n'en surpassera pas la réalité.

« Et comment s'y rencontrent-ils ?... Et comment voulez-vous qu'ils se rencontrent ? Ils s'y rencontrent dans l'amour. On ne se rencontre que là. Et dans quel amour ? Ah ! dans l'amour de la terre, dans l'amour de l'exil, plein de douleurs, de sacrifices et d'immolations.

« Mes Frères, je ne sais pas comment on aime au ciel ; mais sur la terre, quand on aime, on s'abaisse ; quand on aime, on se dévoue ; quand on aimé, on se sacrifie ! quand on aime, si pour élever, béatifier celui qu'on aime, pour le posséder plus profondément, plus intimement, il fallait donner jusqu'à la dernière goutte de son sang, on la donnerait comme une goutte d'eau. Voilà le cœur de l'homme ; et je l'ajoute : voilà le cœur de Dieu. Cela peut vous étonner, et cependant cela est, et il fallait bien que cela fût ; car si Dieu n'avait pas trouvé le moyen de s'humilier, de souffrir, de mourir, j'ose dire que l'homme aurait été plus grand que Dieu dans l'amour. Il aurait pu lui dire : « Seigneur, vous « m'avez donné vos soleils et vos fleurs ; moi je vous ai donné mes « sueurs, mes fatigues, mes souffrances. Seigneur, vous n'avez pas « souffert pour moi ; moi, je suis mort pour vous. » Voilà pourquoi il y a une croix, et des abîmes d'humiliation, de douleur et d'amour où l'homme n'arrivera jamais.

« Cela dit, venez assister avec moi à la rencontre de Dieu et des âmes dans l'église, vous allez tout comprendre. L'âme entre donc dans l'église à la recherche de Dieu. Elle fait un premier pas. Elle s'abaisse, elle s'humilie au saint baptême. Elle fait un second pas. Elle s'humilie, et se sacrifie au tribunal de la pénitence. Nul aveu, nulle larme ne lui paraît trop pénible pour devenir un peu moins indigne de Celui qu'elle désire. Elle fait un troisième pas, elle s'agenouille à la table sainte ; et, fermant les yeux, humiliant la raison, anéantissant tout son être, elle arrive enfin, abaissée, sacrifiée, mais ravie, mais heureuse, jusqu'à Celui qu'elle aime !

« Et pendant ce temps, que fait-il, Lui, dans son ciel ? Ah ! la jalousie le prend. Puisqu'elle s'abaisse ainsi, il saura s'abaisser à son tour, et plus qu'elle. Il quitte le ciel, il se dépouille de sa gloire, de sa majesté, il descend, il se cache sous les obscures apparences d'un peu de pain, et il se précipite, abaissé, anéanti, mais heureux, sur les lèvres qui l'attendent et qui l'appellent. Qui est ici le plus humilié ? Dieu ou l'âme ? Tous deux dans la plus sublime immolation.

« Voulez-vous encore un mot ? Regardez l'autel. Quand l'Evêque veut consacrer un autel, savez-vous ce qu'il fait ? Il creuse un tombeau dans les flancs de cet autel, il y place, quoi ? les reliques des martyrs, c'est-à-dire de ceux qui ont été plus abaissés, plus brisés, plus meurtris pour Dieu. Puis il reprend son ciseau, et il

Archives diocésaines de Quimper et Léon

creuse sur l'autel un second tombeau; et qu'y place-t-il? Le corps de Jésus-Christ brisé, meurtri, immolé pour l'homme.

« Dessous l'autel, l'homme immolé pour Dieu!
« Dessus, Dieu immolé pour l'homme!
« Dieu et l'homme unis dans le sacrifice!
« Voilà l'autel, voilà l'église, voilà la religion! »

Et voilà ce qui disparaîtra de la France, si nous ne savons pas arrêter la violence des impies!

(*Semaine religieuse* de Saint-Brieuc.)

Précieuse faveur : Indulgence à l'article de la mort. — On ne peut rien désirer de plus précieux qu'une indulgence plénière à l'heure de la mort; aussi les Souverains Pontifes, à qui est confié le trésor des mérites infinis de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des mérites surabondants de la Très-Sainte Vierge et des Saints, ont-ils cherché à faciliter, autant que possible, l'acquisition de cette indulgence.

D'abord ils ont délégué un très grand nombre de prêtres pour donner la bénédiction apostolique après l'administration des Sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême-Onction. Dans notre diocèse, tous les prêtres approuvés ont ce pouvoir. Puis, à tous les objets de piété : croix, médailles, chapelets, auxquels ils ont attaché par eux-mêmes ou par leurs délégués les indulgences dites apostoliques, ils ont joint une indulgence plénière pour l'heure de la mort.

Toutefois, d'après l'opinion la plus commune, pour gagner cette indulgence, il faut la présence physique de l'objet pieux auquel elle est attachée. Or, on ne peut se promettre, vu l'incertitude de l'heure de la mort, les circonstances de ce moment, de pouvoir toujours réaliser cette dernière condition. Le Pape Pie X vient de faciliter encore le gain de cette indulgence, et de la rendre aussi accessible que possible à tous ceux qui désirent en jouir. Il l'a attachée à la prière suivante :

Domine Deus meus, jam nunc quodcumque mortis genus prout tibi placuerit, cum omnibus suis angoribus, pœnis ac doloribus, de manu tua æquo ac libenti animo suscipio ;

« Seigneur mon Dieu, dès aujourd'hui, j'accepte volontiers et de bon cœur de votre main le genre de mort qu'il vous plaira, avec toutes ses douleurs, toutes ses peines et ses angoisses. »

On peut réciter cette prière, en pleine santé, au jour qu'on aura choisi, après avoir confessé ses fautes et reçu la sainte communion. L'indulgence que l'on gagne alors n'est point donnée immédiatement, mais elle est réservée par la volonté du Vicaire de Jésus-Christ pour le moment de la mort. Celui donc qui accomplit cet acte de piété est sûr d'avoir, quelles que soient les circonstances de son trépas, une indulgence plénière (suivant la pureté de sa conscience), quand son âme paraîtra devant le Seigneur.

Bien entendu, cette indulgence ne peut se gagner qu'une fois.
(S. Congrégation des Indulgences, 9 Mars 1904.)

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France : la défense du droit et de la liberté religieuse, au Parlement et devant le pays.
II. — La cause de l'Enseignement chrétien.
III. — L'Œuvre des catéchismes.
IV. — Retraites préparatoires au Jubilé :
PLOUGUER. *Du 20 au 27 Novembre.* Président : M. Normant, recteur de Plonéis.
QUIMPER. *Du 27 Novembre au 7 Décembre* auront lieu, dans les paroisses de Saint-Corentin et de Saint-Mathieu, les exercices préparatoires au Jubilé et à la fête de l'Immaculée Conception. La *Semaine religieuse* en donnera le programme dans son prochain numéro.

Communiqué de l'Évêché. — I. Mgr l'Évêque, après avoir présidé, lundi prochain, la fête patronale de son Grand-Séminaire, partira mardi 22 pour Paris où il assistera, le lendemain 23, à la réunion des Evêques fondateurs et protecteurs de l'Institut catholique.

Le vendredi 25 Novembre, Sa Grandeur prendra le chemin de Rome, où Elle se rendra directement, pour accomplir son deuxième voyage *ad limina* et prendre part aux fêtes du cinquantenaire de la définition du dogme de l'Immaculée Conception.

Monseigneur se recommande, d'une manière toute particulière, aux prières du clergé et des fidèles pendant ce voyage qu'il va faire au nom du diocèse et dont il attend d'abondantes grâces pour tous.

A son retour, Monseigneur s'empressera de faire part à ses diocésains, en même temps que des bénédictions reçues, des sentiments et des pensées qu'il aura recueillis aux pieds du Souverain Pontife.

II. A l'occasion des fêtes prochaines de l'Immaculée Conception, Mgr l'Evêque rappelle à MM. les Curés et Recteurs les *articles IV et V* de son Mandement du 8 Avril 1904.

Quant aux manifestations extérieures, Sa Grandeur, sans vouloir rien prescrire à cet égard, verrait cependant avec grand plaisir les paroisses organiser des processions et les fidèles décorer et illuminer leurs maisons.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Congrès Marial Breton. — La *Semaine religieuse* de Vannes a publié, dans son dernier numéro, la lettre suivante, écrite par Son Em. le cardinal Merry del Val, secrétaire d'État de Sa Sainteté Pie X, à Son Em. le cardinal Labouré, archevêque de Rennes, à l'occasion du Congrès Marial de Josselin :

« Eminentissime, Révérendissime et très honoré Monseigneur,

« Informé de la réunion prochaine d'un Congrès Marial, à Josselin en Bretagne, et du vœu exprimé par Votre Eminence que la parole bénissante du Vatican parvienne à cette Assemblée, le Saint-Père me charge de vous faire savoir qu'il lui a été très agréable de recevoir cette nouvelle, ainsi que l'expression du pieux désir de Votre Eminence. Sa Sainteté accorde donc de tout cœur une bénédiction apostolique spéciale à tous ceux qui assisteront à ce Congrès ; Elle ne doute point que la réunion annoncée ne soit une nouvelle et splendide manifestation de la foi de la catholique Bretagne et une preuve de plus de la dévotion exemplaire et profonde envers l'auguste Mère de Dieu, qui distingue cet illustre peuple.

« Heureux de porter à la connaissance de Votre Eminence ce salut de bon augure, je m'unis volontiers aux vœux de succès formés par le Pape et me dis, à nouveau, avec les sentiments d'une profonde vénération, en lui baisant très humblement les mains,

« De Votre Eminence le très humble, très dévoué et vrai serviteur,

« R. Cardinal Merry del Val.

« Rome, le 31 Octobre 1904. »

On sait que le Congrès s'ouvre lundi prochain, fête de la Présentation de la T. Sainte-Vierge, pour se terminer le Jeudi 24.

Nomination dans le clergé. — Par décision de Monseigneur l'Evêque. M. Le Meur, précédemment employé dans le diocèse de Saint-Brieuc, est nommé vicaire à Plobannalec, où un deuxième vicariat a été créé.

Fédération catholique diocésaine.

Statuts

Art. I. — Il est fondé, en conformité avec la loi du 2 Juillet 1901, et sous le patronage de Mgr l'Evêque de Quimper, une Fédération des Œuvres catholiques du diocèse de Quimper et de Léon.

Art. II. — La Fédération a pour but l'étude et la défense des intérêts religieux, sociaux et économiques des Sociétés affiliées.

Art. III. — La Société a son siège à Brest.

Art. IV. — La Fédération comprend :

a) Les Sociétés ou Groupes agréés par le Conseil ou constitués par lui ;

b) Des Membres honoraires qui versent à l'Association une somme de cent francs ou une cotisation annuelle de dix francs au moins ;

c) Des Membres adhérents qui versent une cotisation annuelle de 0 fr. 25 au moins.

Les femmes peuvent faire partie de l'Association.

Art. V. — Elle a pour Directeur un Prêtre, nommé par Mgr l'Evêque.

Art. VI. — La Fédération est administrée par un Conseil et un Bureau.

Art. VII. — Le Conseil se compose des Délégués des diverses Associations affiliées.

Chaque Association y est représentée par son Président, qui en est Membre de droit, et par autant de Délégués qu'elle a de centaines de Membres ou de fraction de centaine.

Art. VIII. — Les Prêtres attachés aux Œuvres fédérées sont membres de droit du Conseil.

Ils doivent être désignés par les Curés ou Recteurs et agréés par l'Evêque.

Art. IX. — Le Conseil se renouvelle par tiers tous les deux ans.

Art. X. — Il se réunit avant chaque Assemblée générale.

Art. XI. — Le Conseil choisit dans son sein un Bureau qui comprend : un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire général et un Trésorier.

Art. XII. — Le Bureau peut prendre des Secrétaires-Adjoints, en dehors du Conseil, mais dans les Œuvres fédérées, autant qu'il est nécessaire pour l'expédition des affaires. Ces derniers n'ont que voix consultative.

Art. XIII. — Le Bureau se réunit au moins une fois par semaine.

Art. XIV. — Le Bureau se renouvelle tous les deux ans. Les Membres sortants sont rééligibles.

Art. XV. — Chaque année, il est convoqué au moins deux Réunions générales des Associations fédérées, aux lieu et jour fixés par le Conseil.

Art. XVI. — Les Œuvres constituant la Fédération conservent leur autonomie, mais ne peuvent s'affilier à des Associations plus générales sans l'agrément de l'Evêque et du Conseil d'Administration.

N. B. — Les correspondances concernant la Fédération, les demandes d'affiliation ou de renseignements, etc., doivent être adressées à M. le Secrétaire général, rue Duquesne, 1 bis, à Brest.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Pont-Croix. — Nous apprenons avec plaisir qu'un groupe de la « Jeunesse Catholique Française » vient de se former à Pont-Croix et demande son affiliation à la Fédération des Œuvres catholiques du diocèse. Le nouveau groupe compte déjà une vingtaine de membres. Le Bureau, conformément aux Statuts de l'Association, a demandé à l'autorité diocésaine de leur nommer un aumônier, ce que Mgr l'Evêque a été heureux de leur accorder.

Saint-Urbain. — **Incendie de l'église.** — Un affreux malheur vient de jeter la consternation dans l'excellente paroisse de Saint-Urbain : dans la nuit du dimanche 13 au lundi 14, l'église a été détruite par un incendie allumé, croit-on, par une main criminelle. Tout a été brûlé, sauf une partie des ornements et des vases sacrés, qu'on a pu enlever à temps de la sacristie. Les dégâts sont évalués à 60.000 francs, et l'église n'était assurée que pour un tiers seulement de cette somme.

Nous prenons part à la douleur du recteur de Saint-Urbain, le bon et vénérable M. Seité, et à celle de ses paroissiens, en exprimant l'espoir qu'ils pourront, sans tarder, reconstruire leur église si malheureusement détruite.

Morlaix. — **Une bonne leçon.** — Il y a quelques jours, la citoyenne Séraphine Pajaud donnait, à Morlaix, une conférence « contradictoire » où elle se proposait de démontrer la « non existence de Dieu ». Devant une assistance d'ailleurs peu nombreuse, la conférencière débita beaucoup de blasphèmes et d'insanités ; puis elle termina en disant que, s'il se trouvait « par hasard » dans la salle quelque partisan convaincu de Dieu, il devait prendre la parole.

Un jeune homme de 16 ans, M. Penven, qui se trouvait là par curiosité, releva le défi et, crânement, malgré les cris hostiles et les plaisanteries au sujet de son jeune âge, monta sur l'estrade. « Vous prétendez, dit-il aux criards, être les champions de la liberté et défendre la liberté des enfants ; souffrez donc que je m'explique, et n'entravez pas la liberté de ma parole sous prétexte que je ne suis qu'un enfant... » Puis, s'adressant à la citoyenne Séraphine : « Vous dites que la terre a été créée par le soleil, mais qui donc a fait le soleil ? » La citoyenne, embarrassée, tâcha de se tirer d'affaire en expliquant que le soleil provenait des nébuleuses ; puis, poussée dans ses derniers retranchements, elle avoua que « l'origine des nébuleuses était encore inconnue à la science. » — « Alors, dit son contradicteur, permettez-moi de trouver votre prétendue science insuffisante, et de lui préférer le catéchisme qui me donne une solution plus claire et plus raisonnable. »

A ces mots, les cris redoublèrent. Le brave jeune homme cependant faisait face à tous les hurleurs et, quand il put placer un mot, il ajouta : « Une autre chose qui me déplaît, citoyens, est de voir ici des gens qui, par fonctions, ont la charge d'enseigner

le respect du drapeau et l'amour de la patrie. Il me déplaît de les voir applaudir à des déclarations antipatriotiques, internationalistes et antisociales, telles que nous venons d'en entendre. » Pressé de dire de qui il parlait, le jeune Penven dit : « Je parle de deux instituteurs ici présents », et il les nomma. L'un d'eux, qui fut autrefois le maître de Penven, lui répondit : « Je suis ici hors de ma classe ; en classe je fais ce qui est ordonné, mais ici je suis libre d'agir comme il me semble et d'applaudir qui il me plaît. » — « Quelle confiance, reprit Penven, voulez-vous donc que l'on ait dans votre enseignement, si en classe vous dites blanc, et qu'ici vous pensez noir ? L'enseignement le plus efficace est l'enseignement de l'exemple. »

La leçon était dure, mais méritée.

On assure que la police de Morlaix a ouvert une enquête sur le compte du jeune Penven. Ce n'est pas ce qui enlèvera à ce brave enfant l'estime et la sympathie des hommes de cœur.

Catholique, montrez-vous ! — Aussi bien, l'espionnage maçonnique vous a depuis longtemps filé, découvert, mensuré. Il sait, mieux que vous peut-être, vos origines, votre lignage et les ramifications de votre sang à travers les méandres des alliances conjugales. De vos relations, de votre correspondance, de vos habitudes intimes, il n'ignore rien. Il a coté vos sentiments religieux, vos opinions philosophiques, vos convictions antiblocardes. Il a une bande de votre journal, l'adresse de vos fournisseurs, le bordereau de votre portefeuille.

Vous me direz : Suis-je donc un officier de l'armée française pour avoir été toisé au service anthropométrique du T. C. F.·. Vadécard ? Pas n'est besoin, vous répliquerai-je, d'avoir cet honneur. Vous êtes un bon Français, cela suffit. Écoutez ceci. A côté du tiroir militaire récemment cambriolé au Gr.·. Or.·., il y en a d'autres qui sont inviolés jusqu'à cette heure : ils correspondent à tous les départements ministériels, depuis celui de l'Intérieur, jusqu'à celui des Colonies. Or, vous êtes nécessairement dans un de ceux-là, sinon dans plusieurs. Oui, la délation, de sa main visqueuse, a crayonné votre signalement ; votre fiche est là, maculée de fiel et de goujaterie. Vous y êtes traité de Carthaginois ; c'est le mot de passe des nouveaux barbares ; c'est aussi le libellé de votre condamnation. Dans leur état social, vous ne figurez plus qu'à titre d'ilote et de contribuable. Il ne vous manque guère que le T F sur l'épaule et le boulet aux pieds pour être un parfait forçat. Cela vient ; encore un peu, cela sera.

De cette persécution maçonnique, vous pensiez parer les coups. Vous fûtes prudent, oh ! prudent jusqu'à l'habileté, jusqu'à la finesse, tranchons le mot, jusqu'à l'abdication. A aucun de ces degrés, la prudence ne vous a sauvé. Rappelez-vous les douloureuses étapes de vos désertions. Un jour, votre foi fléchit. Le peuple fidèle apprit, avec quelle tristesse ! que vous ne seriez plus de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ses manifestations catholiques. Pour vous, il n'y aurait plus de processions, plus de pèlerinages, plus de cérémonies solennelles du culte, plus d'œuvres inspirées par la religion ou dirigées par ses ministres. Tout cela devenait compromettant ; vous l'avez lâché. Vous vous êtes réduit à une messe dominicale, basse, fugitive. Vous en sortiez tremblant, effaré, redoutant une rencontre fatale. Elle ne tarda pas à se présenter : un regard d'espion croisa le vôtre. C'en fut assez ; vous avez lâché la messe. Du moins, pensiez-vous, il me sera loisible d'accompagner les miens jusque sur le seuil du temple. Vous le fîtes ; et puis, que se passa-t-il ? Vous avez cessé de le faire ; sur le chemin de l'église, qui est par excellence le chemin de l'honneur, vous avez lâché votre femme, vos enfants. De reculade en reculade, cet homme courageux que vous êtes fut acculé dans son dernier retranchement ; vous y prîtes position comme un assiégé dans sa casemate blindée, et vous dites : Je serai catholique chez moi, et qui m'en empêchera ? Qui ! votre domestique. Embusqué derrière une porte, il a surpris, un soir, le murmure de votre prière. Vous n'aviez pas achevé cet acte chrétien que la portière de la Loge voisine en était informée. Vous en eûtes un soupçon, et... vous avez lâché la prière à domicile. Puissiez-vous avoir conservé, dans l'asile impénétrable de votre cœur, quelques débris de vos anciennes relations avec Dieu !

Et maintenant, pitié pour ce pauvre cœur chrétien. Lui si noble, si généreux, pourquoi l'avoir traité de telle façon ? Pourquoi l'avoir soumis à de si humiliantes contraintes ? Qu'a-t-il jamais eu de commun avec l'hypocrisie et la lâcheté ? De grâce, laissez-le à lui-même, à ses beaux instincts, à ses aspirations sublimes. Rendez la liberté à ce captif, la voix à ce muet. Il ne peut plus vous compromettre : vous avez tout perdu. Ne vous perdez pas vous-même ; reconquérez d'un seul coup le respect de nos communs ennemis et l'estime des braves et honnêtes gens. Montrez-vous ce qu'on vous vit autrefois ; soyez ostensiblement et complètement catholique.

X...

Le culte des Saints *(suite)*.

Connaissez-vous Pouldergat ? — Si vous n'avez jamais foulé le sol de cette charmante paroisse, si vous n'avez pas gravi ses hauteurs d'où la baie de Douarnenez apparaît dans toute sa splendeur, entourée par les collines bleuâtres qui lui forment un si merveilleux encadrement, vous ignorez l'une des plus parfaites beautés du pays de Cornouaille. Je me souviens encore, après plus de quarante ans, du bonheur que j'éprouvais au départ pour les vacances ou à la rentrée dans le cher petit séminaire, quand je découvrais à peu près à mi-chemin de Quimper à Pont-Croix un de ces points élevés d'où l'on voyait briller la mer et glisser au loin les bateaux de pêche.

Mais ce n'est point sur les collines que j'ai à vous guider ;

venez, je vous prie, non loin de la grand'route de Douarnenez au Cap, saluez la chapelle de saint Vendal, et approchons-nous de sa fontaine. Saint Vendal, c'est saint Guénaël ; jadis la *Semaine religieuse* a parlé de l'endroit charmant où le plus cher disciple de saint Guénolé est plus particulièrement honoré ; j'y fus conduit, il y a environ deux ans, par M. le Recteur de Pouldergat, l'auteur des pages bien écrites et bien documentées auxquelles je viens de faire allusion. Si mes souvenirs sont exacts, il n'y était point question de la fontaine ; du moins, il n'y était point parlé de la statue qui la domine sous le petit édicule semblable à ceux de toutes nos fontaines sacrées.

Je demeurai stupéfait en voyant dans une niche non pas précisément un saint abbé dans une forme hiératique, mais un petit enfant vêtu d'un caleçon de bain vert foncé tranchant sur la couleur naturelle de la chair, et faisant très gracieusement d'ailleurs le geste d'un petit douarneniste « qui pique une tête dans l'eau ». J'eus la niaiserie de demander à mon aimable compagnon si cette statue d'enfant n'était pas un ange ayant décoré un retable d'autel, et il s'étonna avec raison que je n'eusse pas deviné l'intention bien arrêtée et bien justifiée du sculpteur. Alors seulement, je compris qu'il y avait là une idée originale et charmante. Que dans sa chapelle, le saint fut représenté avec l'habit monastique ou les ornements pontificaux, cela devait être, mais la fontaine de Pouldergat doit ici en rappeler une autre : celle de l'abbaye de Landévénec, et voici ce qu'en dit notre bon Albert Le Grand :

« Pendant les plus grands froids de l'Hyver, tous les soirs, lorsque les Religieux s'estoient retirez en leurs cellules, Guénaël allait au bas du jardin du monastère, et, se dépouillant tout nud, hormis de son cilice, il se plongeoit jusqu'aux aisselles dans l'estang ou vivier qui estait en ce lieu, et en cet estat, récitait les sept Psalmes pénitentiaux. »

Les femmes de Douarnenez honorent d'un culte spécial l'image du petit baigneur ; il en résulte que celui-ci disparaît de temps en temps, mais il ne tarde pas à revenir prendre sa place dans sa niche avec une peinture toute neuve. Le retour se fait dans le même tablier où s'est effectué le départ.

L'église paroissiale de Pouldergat possède plusieurs statues très intéressantes : saint Cosme et saint Damien, saint Mathurin, saint Sébastien, saint Yves, etc. ; mais à mes yeux rien ne vaut le petit enfant de la fontaine.

Il existe une autre représentation assez étrange de saint Guénaël ; c'est un bas-relief placé au-dessous de sa statue dans l'église de Plougonvelin ; il figure la rencontre du saint abbé et d'Erec, comte de Vannes : saint Guenaël s'étant transporté sur les bords du Blavet pour faire visite à l'un de ses religieux, saint Caradec, qui vivait là en ermite, vit tout-à-coup une biche se coucher à ses pieds comme pour lui demander sa protection ; aussitôt apparurent des chiens et des chasseurs conduits par le prince du pays ; à la prière de saint Guénaël, le comte Erec épargna la pauvre bi-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

che tremblante. Le bas-relief représente le comte de Vannes en grand habit et en grand chapeau à la Louis XIV, et son arme de chasse est un beau mousquet. J'ai cru devoir rappeler ici cet amusant anachronisme.

Dans la *Vie de saint Corentin*, après avoir raconté l'histoire charmante de la vocation de saint Guénaël, j'ai exprimé le regret de constater qu'à Quimper rien ne rappelait ce fait si touchant, si ce n'est un médiocre médaillon dans la verrière de saint Guénolé. On sait que cette lacune a été comblée et que le vitrail posé il y a quelques mois à la cathédrale continue de charmer tous ceux qui le voient.

Le vitrail qui, à Plougastel, représente saint Guénaël assistant saint Guénolé mourant, est aussi fort remarquable.

J'ai cru devoir parler plus en détail de ce qu'il y a de curieux dans l'iconographie de ce saint, mais je crois devoir utiliser, pour compléter mon sujet, la liste assez étendue que M. Abgrall a donnée dans le *Bulletin de la Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie*, et dont j'ai déjà cité ce qui est relatif à saint Corentin.

(A suivre.)

UNE BROCHURE A RÉPANDRE

Petra 'vezo an devez varc'hoaz ? — C'est un exposé clair, vivant de la question qui, à bon droit, occupe actuellement tous les catholiques de France. Que signifie exactement la « séparation de l'Eglise et de l'Etat », telle qu'elle se prépare ; quelles en seront les conséquences pour le clergé, pour les paroisses et pour les fidèles ? C'est ce qu'il importe de connaître, et que l'auteur de l'opuscule dont nous parlons explique de façon à être compris des lecteurs bretons.

La brochure, de 24 pages format du *Kannad*, avec couverture, est en vente à l'imprimerie de l'Evêché et dans les librairies catholiques du département, aux conditions suivantes : un exemplaire, 0,10 ; 12 exemplaires, 0,90 ; 100 exemplaires, 7 francs.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Saint-Père, complètement remis de son indisposition, a reçu les jours derniers en audiences particulières : NN. SS. Bonnefoy, archevêque d'Aix ; de Pélacot, évêque de Troyes ; Hazera, évêque de Digne ; Jourdan de la Passardière, évêque de Rosea.

Plusieurs autres évêques français se trouvent actuellement à Rome et ont été reçus également par le Pape.

Les nouvelles de la santé de Son Em. le cardinal Langénieux sont tout à fait rassurantes. La légère bronchite dont le vénérable

prince de l'Eglise avait été saisi, à son arrivée à Rome, est en bonne voie de guérison. Le *Bulletin religieux* de Reims fait espérer que le cardinal sera complètement rétabli d'ici quelques jours.

***

Le 8 Novembre a eu lieu au Vatican la Congrégation ordinaire des Rites, pour s'occuper, à divers titres, des causes suivantes des vénérables serviteurs et servantes de Dieu :

Thérèse de Saint-Augustin et les Carmélites de Compiègne mises à mort avec elle ; Antoine Gianeli, évêque de Bobbio ; Claude de la Colombière, prêtre profès de la Compagnie de Jésus ; la B. M. Madeleine-Sophie Barat, fondatrice des Sœurs du Sacré-Cœur de Jésus ; Jeanne Touret, fondatrice des Sœurs de Charité ; François de Montmorency-Laval ; Hyacinte Castaneda et Vincent Liem.

Comme on le voit, plusieurs de ces causes intéressent particulièrement la France, comme également celle des deux martyrs, appartenant à l'Ordre des Capucins, dont la béatification, comme nous l'avons annoncé, doit avoir lieu le 1er Janvier 1905 : F. Aganthange, de son nom de famille François Nourrit, naquit à Vendôme (Loir-et-Cher) et son compagnon F. Cassien a aussi vu le jour dans notre pays, à Nantes, bien qu'originaire d'une famille portugaise.

— Au Consistoire secret, tenu lundi matin, le Saint-Père a prononcé une très importante allocution. Avec une hauteur de vues que tous reconnaîtront, une parfaite netteté et une grande modération de forme sous laquelle on devine une inflexible énergie, Pie X a traité dans tous ses détails la question des rapports de la France et du Saint-Siège, montrant que celui-ci s'est toujours tenu fidèlement à la lettre et à l'esprit du Concordat.

Le Pape a terminé en protestant de son inaltérable amour pour la France.

Nous publierons au moins les principaux passages de ce document magistral.

A la suite de son allocution, le Saint-Père a préconisé plusieurs évêques italiens et étrangers.

Son Em. le cardinal Mocenni est mort, le 14 Novembre, à l'âge de 81 ans.

Paris. — **Réponse aux Evêques d'Amérique.** — Nous avons donné, dans notre dernier numéro, un extrait de la lettre adressée par Mgr Farley, archevêque de New-York, à Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris, avec les « déclarations » au sujet des « épreuves que traverse l'Eglise de France » formulées par le 3e Congrès eucharistique Américain. Voici la réponse du Cardinal Archevêque de Paris :

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« Monseigneur,

« Nous avons reçu avec une vive reconnaissance la lettre que Votre Grandeur Nous a adressée le 9 Octobre.

« Le document qui l'accompagnait, expression solennelle de la pensée des Evêques et des prêtres de l'Amérique du Nord et des fidèles dont ils sont les interprètes, Nous apporte, à Nous et à Nos Frères dans l'Episcopat, au Clergé et au troupeau qui Nous est confié, au milieu des épreuves de la France et des souffrances des pasteurs, une bien grande consolation.

« Aussi est-ce dans une intime union de sentiments qu'avec nos Frères dans la foi catholique des Etats-Unis, chez lesquels la foi est si forte et la charité si féconde, nous multiplions nos prières pour la liberté et le triomphe de Notre Sainte Mère l'Eglise.

« † François, Cardinal Richard,
« *Archevêque de Paris.*

« Paris, le 30 Octobre 1904. »

Rennes. — **Le centenaire de Mgr Dupont des Loges.** — Il est des noms qu'un Français ne doit ni prononcer ni entendre sans qu'un sentiment de respect ému fasse vibrer en lui les meilleures fibres du cœur. Parmi les noms à inscrire sur cette liste d'honneur est celui de Mgr Dupont des Loges, le saint évêque de Metz, qui, aux jours les plus douloureux de notre histoire, se montra un si grand Français. Cette gloire de l'Eglise et de la Patrie est en même temps une gloire bretonne. En effet, Mgr Dupont des Loges est né à Rennes, dans la paroisse de Saint-Sauveur, le 11 Novembre 1804. Le 11 Novembre de la présente année ramenait donc le centième anniversaire de sa naissance.

M. le Curé de la paroisse Saint-Sauveur, très heureusement inspiré, a voulu commémorer cet événement par la célébration d'une messe. Son Em. le cardinal Labouré, auquel l'idée avait été soumise, l'avait chaleureusement approuvée ; et, vendredi dernier, Son Eminence a assisté elle-même à cette messe dite à l'intention de son éminent et si regretté collègue dans l'épiscopat. En même temps, une notable portion de la population rennaise répondait à l'appel de M. le Curé de Saint-Sauveur, heureuse et fière de s'associer au légitime hommage rendu à cet enfant de Bretagne, à cet Evêque français qui ne courba pas son front devant l'arrogance des vainqueurs et les triomphes de la force brutale.

Aux premiers rangs, précédé des huissiers à chaîne d'argent, se tenaient : M. le sénateur Pinault, maire de Rennes, avec ses adjoints et plusieurs conseillers municipaux ; les membres de la famille de Pioger, petits-neveux de Mgr Dupont des Loges ; la famille de Coniac, etc.

Des cérémonies rappelant de tels souvenirs ne peuvent qu'élever les âmes et, en des jours où parmi tant de tristesses nous avons celle de voir en péril l'idée même de la patrie, affermir le patriotisme dans le cœur des vrais Français.

Saint-Brieuc. — **Défendons-nous !** — Le gérant de la *Nouvelle République* de Tréguier a été condamné par le tribunal de Lannion à 16 francs d'amende et 100 francs de dommages-intérêts envers chacun des deux vicaires de Plouguiel.

L'esprit laïque. — Il n'est pas inutile de faire connaître au public, à ceux surtout qui ont souci de l'éducation de leurs enfants, l'esprit qui anime un trop grand nombre des éducateurs auxquels désormais on voudrait nous forcer à confier notre belle jeunesse de France.

Cet esprit se trouve résumé dans une revue qui, depuis quatorze ans, arrive chaque dimanche matin à l'école laïque, pour y être lue et commentée pendant la semaine. Elle est intitulée : *Revue de l'enseignement primaire et supérieur.*

Voici, à titre de renseignement, quelques extraits de l'article de résistance d'un des derniers numéros :

« *L'ennemi, c'est l'Eglise et toutes les tyrannies qu'elle abrite et qu'elle déguise, tyrannie militariste, tyrannie capitaliste, tyrannie bourgeoise, toutes les castes et « toutes les calottes ».*

Nous aurons bientôt une République libérée du Concordat, libérée de l'Eglise catholique, libérée de toutes les Eglises et de tous les cléricalismes juifs, protestants, catholiques et nationalistes.

Nous avons déjà l'école sans Dieu, nous aurons enfin la République sans Dieu, c'est-à-dire le socialisme. »

Tel est l'esprit que la franc-maçonnerie cherche à répandre dans les écoles, autrefois soi-disant neutres, qui sont devenues aujourd'hui complètement athées.

Avec de pareils enseignements, la maçonnerie et le socialime auront de beaux jours.

8e Congrès des Patronages, *organisé par la Commission centrale des Patronages et Œuvres de Jeunesse de France*, 7, rue Coëtlogon, Paris. — *Les cartes de Congressistes délivrées par le Secrétariat de la Commission centrale sont strictement réservées à MM. les Directeurs, Aumôniers et Délégués des Patronages.*

Lundi 28 Novembre, à 8 h. soir, au Gymnase du Collège Stanislas : Réception des directeurs et des délégués provinciaux.

9 h., Démonstration des Exercices imposés du 8e Concours annuel.

Mardi 29 Novembre, à 8 h. matin, Eglise des Carmes, 72, rue Vaugirard : Messe aux intentions de la Fédération.

9 h., au Grand Amphithéâtre de l'Institut catholique, rue d'Assas, 19 : De l'organisation légale des Sociétés gymnastiques et sportives des Patronages. Rapport. Discussion. Etablissement du Calendrier des Fêtes et Concours régionaux pour 1905.

3 h. soir., Grand Amphithéâtre de l'Institut catholique, sous la présidence de Mgr Péchenard, recteur de l'Institut catholique :

Question traitée : Le Programme postscolaire de la ligue de l'Enseignement, d'après les derniers documents. Œuvres de garçons, Œuvres de jeunes filles.

Rapport de la Commission des Patronages. Discussion.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

6 h., Banquet Fédéral. Prix du banquet : 4 fr. (Envoyer son adhésion avant le 25 Novembre, dernier délai : 7, rue Coëtlogon.)

8 h. 30., au Gymnase du Collège Stanislas : Grande Séance de Gymnastique sous la présidence de M. P. Lerolle, député de Paris. Comment rendre intéressant, varié et nouveau un programme de fête gymnastique (Leçon de choses).

Allocution de M. P. Lerolle.

L'unique Sauveur. — Le grand écrivain Chateaubriant allait mourir. C'était en 1848. Le canon grondait au faubourg Saint-Antoine et Paris s'agitait dans la fièvre ardente d'une révolution. Tout-à-coup, le grand homme se souleva sur sa couche, et attachant un long et triste regard sur le crucifix suspendu à la muraille : « Jésus-Christ seul, s'écria-t-il, sauvera la société moderne. »

BIBLIOGRAPHIE

« **ROME** ». — SOMMAIRE DU 8 NOVEMBRE. — *Texte :* Après la rupture. (La protestation des catholiques ; les interpellations au Parlement.) — Le Sénat de l'Eglise. — Les fêtes jubilaires de l'Immaculée. — Les chambres de Raphaël. (L'incendie du Bourg et l'Ecole d'Athènes.) — Notre souscription pour le denier de Saint-Pierre. — Les jurisconsultes catholiques. — Le 9e centenaire de Grottaferrata. — Chronique. — Le protectorat catholique de la France en Orient et en Extrême-Orient.

Illustrations : 12 portraits, vues, reproductions diverses.

Abonnement. Un an, **3** francs ; un numéro, **0** fr. **25** Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris (VIIIe). Un numéro spécimen est envoyé franco sur demande.

Librairie des Saints-Pères, 83, rue des Saints-Pères, Paris.

VIENT DE PARAITRE : L' « **Idéal Laïque** », psychologie et histoire de l'anticléricalisme, par A. DE SAINT-GERMAIN. Une brochure in-12, prix **1** fr.

Ce n'est pas une brochure de propagande, ni un pamphlet. C'est un tract dans le meilleur sens du terme, c'est-à-dire, une étude vive, pénétrante et singulièrement aiguisée, comme il convient d'en faire et d'en répandre de plus en plus, si l'on a à cœur de réformer l'opinion française.

Eugène FLORNOY : **La Femme d'action**. Un volume in-12. Prix **1** fr.

La femme est en droit d'exercer une influence. M. Eugène Flornoy, dans sa brochure, nous le dit éloquemment ; mais pour cela il faut que la femme se perfectionne elle-même au point de vue intellectuel et moral. Il faut aussi qu'elle sache s'adapter aux circonstances, et se faire du peuple une idée exacte, afin de rendre fécond son apostolat.

C'est dire que les femmes qui veulent se rendre utiles dans la crise sociale actuelle liront avec intérêt le brillant opuscule de M. Flornoy. Là où les hommes échouent, elles réussiront peut-être ou, du moins, apporteront avec elles le renfort décisif qui entraînera la victoire.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. **Vendredi 25 Novembre 1904.** N° 48

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Le Saint-Siège et la France : Allocution consistoriale du 14 Novembre.

II. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; La Cause du Vénérable Curé d'Ars ; Ligue patriotique des Françaises ; Propagation de la Foi ; Œuvres militaires paroissiales ; Quimper ; Nécrologie ; La fête de la Présentation au Grand-Séminaire ; Défense sacerdotale ; Plohannalec.

III. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; France ; Paris.

IV. — Bibliographie.

V. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 27 Novembre. — 1er Dimanche de l'AVENT. Office du jour ; semi-double. Violet. A la messe, mémoire de S. Didace, Confesseur *(du 13 Novembre)*. Vêpres du suivant, avec mémoires du Dimanche et de S. Didace.

Lundi, 28. — Patronage de la T. Sainte Vierge *(du 4e Dimanche de Novembre, au Supplément)*. Double-majeur. Blanc.

Mardi, 29. — S. Hoardon, Evêque *(au Propre diocésain)*. Double. Blanc.

Mercredi, 30. — S. ANDRÉ, APÔTRE. Double de 2e classe. Rouge.

Jeudi, 1er Décembre. — S. Tugdual, Evêque *(au Propre diocésain)*. Double-majeur. Blanc.

Vendredi, 2. — Ste Bibiane, Vierge, Martyre. Semi-double. Rouge.

Samedi, 3. — S. François Xavier, Confesseur. Double-majeur *(Décret du 25 Mars 1904)*. Blanc.

Dimanche, 4. — 2e Dimanche de l'AVENT.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Petit-Séminaire de Pont-Croix. du 27 au 30 Novembre.
Retraite de Quimperlé. . . . . du 1er au 6 Décembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le Saint-Siège et la France.

ALLOCUTION CONSISTORIALE DU 14 NOVEMBRE

Vénérables Frères,

Comme vous le savez, double est la cause pour laquelle Nous avons réuni autour de Nous votre très illustre collège, en vue de traiter aujourd'hui avec vous des deux Bienheureux qui doivent être inscrits dans le catalogue des saints, et en même temps de la création de nouveaux évêques.

Grandes choses l'une et l'autre, autant qu'agréables et réjouissantes ; les circonstances ne sont pas pourtant favorables à la joie. En effet, outre l'incendie de cette guerre très désastreuse qui sévit déjà depuis plusieurs mois dans l'Extrême-Orient, et dont, au nom de la paternelle charité que Nous avons et que Nous devons avoir envers tous les hommes, Nous demandons avec supplication à Dieu qu'il veuille hâter la fin, d'autres causes plus voisines Nous remplissent aussi d'amertume. Car, en contemplant l'excellence des vertus chrétiennes, Nous sommes contraint de tourner Nos regards vers l'immense multitude des hommes qui conservent à peine quelque ombre de christianisme ; et pendant que Notre âme se console de pouvoir donner de bons pasteurs aux églises dans le veuvage, elle gémit vivement tout ensemble de ce que, depuis trop longtemps, Nous sommes empêché de pourvoir au veuvage d'un grand nombre d'autres.

Vous comprenez aisément que Nous avons en vue cette nation qui, étant la plus noble parmi les nations catholiques, est cependant agitée et misérablement bouleversée, depuis longtemps déjà, par l'hostilité d'un grand nombre contre la religion. L'audace des méchants desseins y est arrivée au point de chasser publiquement des écoles et des prétoires l'image de Celui qui est le seul Maître et le Juge éternel des hommes. Parmi toutes les entraves dont l'Eglise y est opprimée, ce qui motive le plus Notre plainte ce sont les obstacles de tout genre qu'on y accumule contre la création des évêques. Et Nous voyons s'y mûrir des projets encore plus graves.

A toute cette guerre il ne faut point chercher d'autre cause que celle qui vient d'être indiquée, attendu que le grief qui a été relevé contre le Saint-Siège, de n'avoir pas maintenu les conditions convenues, est une chose contraire à la bonne foi comme à la vérité. Et c'est principalement la souillure de cette calomnie que Nous jugeons nécessaire de repousser en votre présence, Vénérables Frères, avant d'en venir aux questions que Nous Nous sommes proposées.

Nous rappelons des faits qui ne sont inconnus pour personne. Au commencement du siècle dernier, quand l'épouvantable révolution qui s'était déchaînée sur la France, renversant l'ancienne organisation politique, avait abattu partout la religion des ancêtres, Notre Prédécesseur, de glorieuse mémoire, Pie VII, et les dirigeants de la République, celui-là soucieux du salut des âmes et de la gloire de Dieu, ceux-ci pour que la religion procurât la stabilité à la chose publique, stipulèrent d'un commun accord une convention qui visait à réparer les maux de l'Eglise en France, et à la fortifier dans l'avenir par la protection des lois.

Au Concordat s'ajoutèrent ensuite, par la seule volonté du pouvoir civil, les *articles* qu'on appelle *organiques* ; mais contre cette adjonction, non seulement Pie VII s'éleva sur-le-champ, mais les pontifes romains qui vinrent après lui résistèrent vigoureusement, quand l'occasion s'en offrait à eux, spécialement quand on réclamait l'observation des dits articles. Et cela avec beaucoup de raison, si l'on considère la nature de ces lois ; nous disons lois, et non pas conventions, car jamais n'intervint aucun consentement des Papes. Ces lois, en définitive, ne concernent pas le moins du monde la tranquillité publique, dont il était question dans l'article premier du Concordat : *Le culte sera public, en tenant compte des règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique*. Et il n'est pas douteux que, si ces lois organiques contenaient des dispositions de cet ordre, elles auraient été reçues et observées par l'Eglise, fidèle à la parole donnée. Or, en ces lois, l'on statue, au contraire, sur la discipline et sur la doctrine même de l'Eglise ; nombre de dispositions y sont consacrées qui contredisent la convention ; et, après avoir abrogé en grande partie ce qui avait été convenu à l'avantage du catholicisme, elles revendiquent pour le pouvoir civil les droits de la puissance ecclésiastique ; de tout cela, dès lors, l'Eglise doit attendre, non protection, mais servitude.

Mais il y a lieu d'examiner en détail les choses qui furent convenues entre le Siège Apostolique et la France.

En ce qui touche la définition des rapports de l'une et de l'autre puissance, l'Etat promet à l'Eglise la libre faculté du culte religieux. *Libre sera en France l'exercice de la religion catholique, apostolique, romaine.* Il déclare étrangère à sa tâche et à sa fonction toute juridiction sur les choses sacrées ; il veut seulement qu'en cette matière soient valables et efficaces les décrets qu'il aurait à rendre pour des raisons de *police*, c'est-à-dire de sécurité publique. Or, en faisant cette unique exception, qui se meut dans un domaine assez restreint, il confirme par cela même qu'il ne peut rien au delà, vu que ce qui touche à la vie surnaturelle de l'Eglise excède de beaucoup les bornes de l'autorité civile. Il reste donc établi, avec l'aveu et l'approbation de l'Etat lui-même, que tout ce qui regarde la foi et les mœurs

Archives diocésaines de Quimper et Léon

doit être entièrement dans le domaine et le ressort de l'Eglise ; il lui appartient d'instituer, de gérer et de défendre tout ce qui sert à conserver et à favoriser parmi les catholiques la sainteté de la foi et des mœurs ; elle, par conséquent, et nul autre qu'elle, peut préposer au peuple ceux qui ont la charge de garder et de promouvoir les principes et les règlements de la vie chrétienne, Nous voulons dire des ministres sacrés, et en première ligne les évêques.

Sur ce point, néanmoins, afin de maintenir plus facilement la concorde, l'Eglise se départit quelque peu de la rigueur de son droit, et attribue à l'Etat la faculté de nommer ceux à qui sera confiée la charge épiscopale. Cette faculté toutefois n'a pas, et ne peut jamais avoir la même valeur que l'institution canonique. De fait, prendre quelqu'un et le placer en un poste d'une dignité sacrée, et lui confirmer une puissance égale à cette dignité même, c'est tellement le droit propre et spécial de l'Eglise que, sous peine de détruire les bases de son divin mandat, elle ne peut le communiquer au pouvoir civil.

Il reste donc que la faculté de nomination concédée à l'Etat ne peut pas signifier autre chose que la désignation et la présentation au Siège Apostolique de celui que le Pape élèvera à l'honneur de l'épiscopat, si lui-même l'y reconnaît également apte. Et, pour celui qui est ainsi nommé, l'institution canonique ne doit pas nécessairement suivre, mais avant tout les qualités du sujet doivent se peser religieusement. Que si d'aventure elles sont telles que le Pape ne puisse, par devoir de conscience, lui conférer l'épiscopat, aucune loi ne pourra le contraindre à divulguer les raisons pour lesquelles il n'aura pas cru pouvoir le lui conférer.

En outre, l'Eglise établit certaines prières déterminées pour le magistrat suprême de l'Etat, prières par lesquelles elle fait profession de vouloir être l'amie du pouvoir civil, quelle que soit la forme du gouvernement.

Ce sont là les points du Concordat qui regardent le présent et l'avenir ; quant au passé, une transaction intervint au sujet des biens ecclésiastiques dont l'Etat s'était emparé peu de temps auparavant, biens dont le Pape fait l'abandon à l'Etat ; celui-ci, à son tour, s'engage à fournir au clergé la *subsistance* convenable *à l'état de chacun*. Il s'agit ici, comme on le voit, d'un contrat propre et véritable, en vertu duquel une compensation certaine étant stipulée en retour de biens déterminés, il n'y a pas de doute que, si le Concordat vient à être déchiré, le droit demeure entier pour l'Eglise, ou de réclamer ses biens, ou d'exiger à leur place une juste compensation.

Nous avons exposé, sous leurs principaux chefs, les choses à propos desquelles il y eut convention entre la France et le Saint-Siège, en un temps où il y avait grande urgence pour l'un et pour l'autre de se mettre d'accord ; que tous ceux qui jugent

suivant la vérité décident laquelle des deux parties a manqué aux pactes.

L'Eglise a-t-elle jamais retiré le droit donné à l'Etat de nommer les évêques ? Loin de là : elle a conféré l'institution canonique à la plus grande majorité des candidats proposés par lui. Que s'il arriva parfois que cette institution ne fût pas conférée à quelqu'un, ce fut toujours pour des causes très graves, et toujours étrangères aux questions de nature politique ; causes qui plus d'une fois, quand elles parvinrent à la connaissance des autorités civiles elles-mêmes, furent approuvées par elles. Le refus était signifié pour que la religion, que le Pape doit nécessairement avoir à cœur, n'eût à subir aucun préjudice.

De même, personne n'ignore comment l'Eglise a tenu ce qu'elle avait promis dans l'exercice du culte sacré, conformément aux prescriptions ordonnées au nom de la tranquillité publique. Son enseignement solennel et très connu est, en effet, que Dieu est la source de tout pouvoir, quel qu'il soit, sur les hommes, et que, partant, les prescriptions et les défenses des lois civiles, si elles sont justes et coordonnées avec le bien commun, doivent être religieusement et inviolablement observées.

L'Eglise ne s'est pas montrée moins amie de l'Etat, quelque constitution qu'il eût jusqu'alors. Toujours, en effet, en priant Dieu, selon la formule consacrée, pour ceux qui y présidaient, elle s'appliqua à concilier, non seulement l'aide du Ciel, ce qui est l'essentiel, mais aussi la faveur de la majorité des citoyens.

Finalement, pour comprendre avec quelle fidélité elle a observé la transaction faite au sujet de ses biens, il suffit de constater que jamais personne n'a été molesté par l'Eglise pour le fait d'occuper ses biens acquis aux enchères publiques.

Il est maintenant permis de demander si le pouvoir civil a également rempli les devoirs que le traité faisait siens.

On posa en principe que la religion catholique devrait être libre. Mais pourra-t-on dire qu'aujourd'hui subsiste cette liberté, quand on interdit aux évêques de visiter le Pape et de communiquer avec lui par lettre à l'insu du gouvernement, avec le Pape qui est bien le souverain maître et le gardien de la religion catholique ; quand les Sacrées Congrégations qui, on le sait, administrent, dans la ville de Rome, par l'autorité et au nom du Pape, les affaires de l'Eglise universelle, sont publiquement vouées au mépris, et qu'on refuse leurs actes, et que c'est à peine si on épargne les actes mêmes du Pape ; quand on ne fait pas mystère de vouloir enlever à la religion le faisceau de ses forces en privant l'Eglise de ceux qui, par la volonté de la Providence divine, sont un secours très utile pour l'accomplissement de sa mission ?

Nous ne pouvons, en effet, penser sans une très grande angoisse à la ruine récente des ordres religieux : pour les jeter

Archives diocésaines de Quimper et Léon

hors des frontières de la patrie, cette raison dernière a été déterminante, à savoir qu'ils étaient les appuis efficaces de la vieille religion au milieu du peuple ; le souvenir des grands mérites par eux acquis en tout temps auprès de leurs concitoyens n'a servi de rien pour les maintenir, nous ne disons pas pour les honorer comme c'était pourtant un devoir. Et qu'y a-t-il de plus contraire à l'alliance et au pacte conclu avec le Siège apostolique que de vouloir accabler de tant d'injustice et d'outrages ceux qui sont plus chers que tout à l'Eglise ? Bien plus, on a récemment mis le comble aux vexations de cet ordre.

Nous avons appris, en effet, qu'une circulaire a été publiée qui prescrit aux religieux d'une société illustre, et autorisée même par la loi, de quitter les séminaires diocésains où, pour le plus grand profit de l'ordre sacré du sacerdoce, ils détenaient la direction depuis longtemps déjà. La liberté promise à la religion en est arrivée à ce point qu'il n'est plus licite désormais aux évêques de pourvoir, comme mieux leur semble, à la formation de la jeunesse sacrée, et qu'ils sont contraints, dans une affaire d'une gravité si haute et d'une si grande importance, d'éloigner d'eux des auxiliaires qu'ils ont toujours appréciés comme d'excellents coopérateurs.

Et cependant, une entrave beaucoup plus grave a été apportée au ministère apostolique. — La nature même de la chose réclame, comme Nous l'avons dit, que l'institution canonique, spécialement si on doit la donner pour le degré suprême de l'ordre ecclésiastique, ne peut, si l'on veut sauvegarder la majesté de la religion, tomber sur quelqu'un qui, par les mœurs, par les aptitudes, par la doctrine, ne paraisse pas digne d'une charge aussi élevée.

Lié par cette obligation sacrée, le Pape n'estime pas toujours devoir promouvoir à l'épiscopat tous ceux qui lui sont désignés par le pouvoir civil ; mais, après avoir mûrement examiné les titres de chacun, il prend les uns qu'il trouve aptes, il laisse les autres qu'il trouve moins aptes ; et, après avoir informé le pouvoir civil de sa délibération, il le prie de bien vouloir mener à bonne fin les pourparlers engagés pour les uns, et substituer de meilleurs candidats aux autres.

A Notre connaissance, le Siège apostolique a toujours observé cette conduite, sans variation, pour laisser intacte la concorde des deux pouvoirs. Que fait aujourd'hui la République ? Elle nie que ce soit le droit du Pape de refuser l'un quelconque de ceux qu'elle a nommés ; elle veut que tous les candidats nommés soient indistinctement acceptés ; à cet effet, elle s'obstine à ne pas permettre que ceux dont le choix a été approuvé par l'Eglise soient canoniquement institués avant que ceux qui ont essuyé d'elle un refus obtiennent la même approbation. En vérité, étendre la portée du droit de nomination de telle sorte que la faculté laissée à la République par concession du Pape en vienne à éluder le droit naturel et sacré de l'Eglise

de rechercher si ceux qui ont été nommés en sont dignes, ce n'est pas là interpréter le pacte, c'est le détruire ; et prétendre que, si quelque candidat est omis dans les acceptations, l'institution canonique ne puisse plus être donnée aux autres, équivaut à ne plus vouloir que des évêques soient désormais institués en France.

Quant à ce qui touche à cette partie de la convention qui pourvut à l'entretien convenable du clergé, la République l'observe-t-elle quand elle retire à son gré leur légitime traitement aux évêques et aux autres ministres sacrés sans aucune enquête préalable, sans aucun jugement, sans les entendre et sans qu'ils puissent se défendre, comme vous savez que cela se produit fort fréquemment ? A vrai dire il s'agit ici, non seulement d'une violation du contrat, mais d'une violation de la justice. On ne doit pas, en effet, croire que l'Etat, en dispensant ces traitements, fait une grâce et une largesse spontanée à l'Eglise, mais bien qu'il paie un à-compte, un minime à-compte de sa dette.

C'est à contre-cœur, Vénérables Frères, que Nous sommes amené à vous entretenir de choses aussi tristes à rappeler et à entendre. Tout en ayant pensé qu'en vous le confiant, Nous pourrions apporter quelque apaisement au lourd chagrin que Nous éprouvons pour les choses de France, Nous aurions préféré le supporter en silence, pour cette autre raison également que, chez tant de fils dévoués de l'Eglise que Nous comptons en France, Nous n'aurions pas exaspéré l'amertume de leur âme par les lamentations du Père commun.

Mais les droits sacrés de l'Eglise indignement violés, et spécialement la dignité du Siège apostolique accusée d'une faute imputable à autrui, réclamaient de Notre part une protestation contre l'injustice. Et Nous l'avons faite, dégagé de tout sentiment d'amertume contre qui que ce soit, et sûrement mû par une sollicitude paternelle envers la nation française, dans l'amour de laquelle, nul ne peut d'ailleurs en douter, Nous ne le cédons à aucun de Nos Prédécesseurs.

Sans doute, il n'y a pas lieu d'espérer que le cours des hostilités contre l'Eglise vienne à s'arrêter.

Tels événements, dans ces tout derniers jours, Nous ont fourni l'indice très certain que ceux qui siègent au gouvernement de la République sont tellement opposés au catholicisme, qu'avant peu l'on en doit venir aux extrémités. Au total, tandis que le Siège apostolique, en des documents solennels a proclamé que la profession du catholicisme peut bien s'accorder avec la forme républicaine, il semble, au contraire, que ceux-là veuillent affirmer que la République, telle qu'elle existe en France, est de telle nature qu'elle ne peut avoir aucun commerce avec la religion chrétienne ; ce qui atteint d'une façon doublement calomnieuse les Français, à savoir comme catholiques et comme citoyens.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Mais, quels que soient les événements, si amers soient-ils, on ne Nous trouvera jamais mal préparé et tremblant, Nous à qui servent de réconfort cette parole et cette exhortation du Seigneur : *S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi. (Joann.*, xv, 20). *Vous serez éprouvés dans le monde, mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde (Joann.*, xvi, 33).

En attendant, Vénérables Frères, prions ensemble avec constance et humilité le Seigneur pour que, pouvant seul retirer d'où Il le veut et pousser où Il le veut la volonté des hommes, Il daigne hâter, pour son Eglise, par l'intercession de la Vierge immaculée, le jour de la tranquillité et de la paix.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **Neuvaine nationale de prière et de pénitence préparatoire à la solennité de l'Immaculée Conception,** *du 30 Novembre au 8 Décembre.*

II. — **Les exercices paroissiaux préparatoires au Jubilé.**

III. — **Le voyage de Mgr l'Evêque à Rome.**

Offices extraordinaires.

Quimper. — *Neuvaine préparatoire au Jubilé et à la fête de l'Immaculée Conception.*

I. Cathédrale de Saint-Corentin. — Dimanche prochain, 27 Novembre, à l'issue des Vêpres — qui se chantent *à 2 h. 1/2* —, sermon français par M. Godefroy, missionnaire apostolique.

Le soir, *à 7 h. 3/4*, sermon breton par M. le chanoine Billant, curé de Saint-Martin de Brest.

Pendant la semaine jusqu'au vendredi 2 Décembre inclus, instructions bretonnes, le matin *à 5 h. 1/2* par M. Le Roux, sous-supérieur de la Maison Saint-Joseph à Saint-Pol de Léon, et le soir *à 7 h. 3/4* par M. le chanoine Billant.

Instructions françaises *à 4 h.* de l'après-midi, aux jours qui seront indiqués.

Des réunions spéciales pour les enfants auront lieu également pendant cette semaine. Les enfants des Catéchismes et des écoles seront avisés des jours et de l'heure des divers exercices.

A partir du samedi 3 Décembre inclus, tous les jours, sermon français *à 4 h.* et *à 7 h. 3/4* du soir.

Le *8 Décembre*, solennité de l'Immaculée Conception, messes et offices comme les dimanches.

A *2 h.*, Vêpres suivies de la procession des paroisses de la ville au sanctuaire de Notre-Dame de Loc-Maria.

Le soir, *à 7 h. 3/4*, sermon de clôture. Chant du *Te Deum ;* bénédiction solennelle du T. Saint Sacrement.

— II. Église de Saint-Mathieu. — Dimanche prochain, ouverture de la Neuvaine. Toute la semaine (du 27 Novembre au 3 Décembre inclus) sera consacrée aux enfants et aux bretons. Chaque soir

— sauf le samedi, réservé aux confessions — *à 7 h. 3/4*, instruction bretonne par M. Mahé, missionnaire.

Instructions pour les enfants du catéchisme, *dimanche* à *4 h. 1/2* et, les jours suivants, à savoir *lundi*, *mardi* et *mercredi*, à *4 h. 1/4*.

Le Jeudi *1er Décembre*, à *8 heures*, messe de communion pour les enfants.

Vendredi 2, réunions pour les enfants plus jeunes : instruction à *4 h. 1/4*.

Le Dimanche *4 Décembre*, ouverture des exercices français par M. Questel, missionnaire du diocèse de Vannes ; sermon à *7 h. 3/4* du soir. Les jours suivants jusqu'au 8 Décembre inclus, à la même heure, sermon suivi de la bénédiction du T. S. Sacrement. Chacun de ces mêmes jours, instruction pour les dames, à l'issue de la messe de 8 h. 1/2.

Lundi au soir, à l'issue de l'office canonial, les membres du vénérable Chapitre se sont rendus à l'Evêché pour offrir leurs souhaits d'heureux voyage à Monseigneur qui est parti le lendemain matin, par le train de 7 h. 23.

Après avoir assisté, mercredi, à la séance solennelle de rentrée de l'Institut catholique, notre évêque quitte Paris aujourd'hui (25 Novembre), à 2 h., accompagné de M. le chanoine Pédel, secrétaire de l'Evêché, et se rend directement à Rome où il arrivera dans la nuit de samedi à dimanche.

Sa Grandeur descendra au Séminaire Français.

La Cause du Vénérable Curé d'Ars. — Monseigneur l'Evêque a reçu de son vénéré collègue de Belley la lettre suivante :

« *Belley, le 11 Novembre 1904.*

« **Monseigneur,**

« La Béatification solennelle du Vénérable Curé d'Ars est officiellement fixée au 8 Janvier 1905. J'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire de la Lettre Pastorale par laquelle j'annonce à mes diocésains cet heureux événement, si ardemment et si universellement attendu.

« Le diocèse de Belley a supporté seul jusqu'ici tous les frais des procédures ; mais les dépenses des solennités de la Béatification et du *Triduum* obligatoire qui doit la suivre à Rome, ainsi que celles des fêtes qui se célébreront l'année prochaine à Belley et à Ars, seraient une charge trop lourde pour nos modestes ressources. Oserai-je vous prier, Monseigneur, de vouloir bien nous venir en aide, au moyen d'une quête, ou d'une souscription dans votre diocèse ?

« Ce n'est pas sans hésitation que je me résous à vous adresser une pareille demande, à une époque où tant de charges pèsent sur la charité des catholiques ; mais de tous côtés on m'encourage, en me disant que la cause du Vénérable Curé d'Ars est si populaire, que tous les prêtres et beaucoup de fidèles seront heureux de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

contribuer à la glorification de cet illustre et aimable Serviteur de Dieu.

« Si Votre Grandeur juge pouvoir accéder à mon humble prière, je lui en serai très reconnaissant au nom de mon diocèse, et le Vénérable prêtre que vous nous aiderez ainsi à honorer plus dignement ne manquera pas d'acquitter la dette de notre gratitude, en obtenant à ses généreux amis de la terre les bénédictions de Dieu qui est admirable dans ses saints, et que nous honorons en eux.

« Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de nos sentiments les plus respectueux.

« † Louis-Joseph, évêque de Belley. »

« P. S. — Notre intention est de faire fabriquer une châsse spécialement dessinée pour notre Bienheureux, soit immédiatement, soit plus tard, si les circonstances nous obligeaient à en différer l'exécution. J'ai souvent entendu exprimer le désir que cette châsse du Bienheureux Curé d'Ars fût offerte par le clergé de France. Si Votre Grandeur le juge à propos, elle pourrait inviter les membres du Clergé de son diocèse à mettre leurs offrandes séparément de celles de leurs paroissiens, de manière à ce que nous connaissions distinctement la part des offrandes qui devrait être attribuée à la Châsse, et que ce Reliquaire fût vraiment le don du Clergé Français. »

Monseigneur l'Evêque, qui nous a communiqué cette lettre pour la *Semaine religieuse*, serait heureux de voir le clergé et les pieux fidèles du diocèse de Quimper et de Léon s'associer à l'œuvre, d'ailleurs si populaire et si française, de la Béatification du Vénérable Curé d'Ars et attirer ainsi sur la Bretagne la protection de ce grand serviteur de Dieu.

Les offrandes seront reçues au Secrétariat de l'Évêché.

Ligue patriotique des Françaises. — I. Appel a la prière — On lit dans l'*Echo de la Ligue patriotique des Françaises* :

« Agir et se dépenser comme si le succès ne dépendait que de nos efforts..., prier avec la conviction que nous ne pouvons rien par nous-mêmes, telle est la méthode d'une adhérente de la L. P. D. F. Aussi, après bien des appels au travail, nous sommes heureuses aujourd'hui, et à titre exceptionnel, de nous faire l'écho de la vaillante Présidente de Grenoble, la Générale Le Masson.

« A la suite de Son Eminence le Cardinal Perraud et de Sa Grandeur Mgr Henry de Grenoble, elle invite tous les membres de la Ligue, toutes les chrétiennes de France à faire de la communion du 8 Décembre une communion générale pour notre pauvre pays. En cette année unique du cinquantenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, nous porterons aux pieds de « Notre-Dame de France » les plaintes de la patrie coupable : « Vous que le Seigneur a bénie et armée de sa force, « vous par qui il a anéanti nos ennemis, ayez pitié de nous.... »

— Quimperlé. — Nous apprenons la fondation d'un Comité de la L. P. D. F. à Quimperlé. Monseigneur l'Evêque, qui souhaite le développement de cette Œuvre dans le diocèse, a été heureux de la création de ce nouveau groupe et désire qu'il compte promptement un grand nombre d'adhérentes.

Propagation de la Foi. — Le 3 Décembre ramène la fête patronale de la Propagation de la Foi et fournit, tout naturellement, l'occasion de faire l'instruction annuelle sur ce sujet et de recommander avec de nouvelles instances aux fidèles la pieuse association, déjà si en honneur, grâces à Dieu, dans notre diocèse. Les faveurs spirituelles dont les Souverains Pontifes l'ont comblée, les exhortations multipliées de tous les Evêques montrent le prix qu'attachent le Saint-Siège et les premiers Pasteurs à cette Œuvre de salut qu'ils préconisent comme excellente entre toutes, comme éminemment catholique et comme l'objet des plus douces espérances pour l'Eglise.

Notre Saint-Père le Pape Pie X, glorieusement régnant, a voulu, par un Bref du 25 Mars 1904 (1), accorder à l'Œuvre de la Propagation de la Foi (cette Œuvre dont il a dit « qu'elle est digne d'une souveraine louange », et « qu'elle semble être née au milieu des hommes par une inspiration divine »,) un témoignage de sa paternelle bienveillance et une bénédiction nouvelle ; il lui a donné saint François Xavier comme patron céleste et a élevé, pour l'Eglise universelle, la fête de ce grand Saint au rite double-majeur.

Pour reconnaître cette grâce et répondre aux intentions du Souverain Pontife, il convient d'entourer, cette année, d'une solennité plus grande la fête du Patron de l'Apostolat. Nous savons que dans plusieurs diocèses il en sera ainsi.

« Le jour de la fête de saint François Xavier, écrit à ce sujet Son Em. le cardinal Coullié, archevêque de Lyon, se trouvera, cette année, mêlé aux fêtes mariales. Cette occurrence, bien loin d'être un obstacle, semble providentielle. Marie, notre mère, n'est-elle pas la Reine des apôtres, et il n'est pas téméraire d'affirmer qu'elle a eu sa part d'influence maternelle dans les succès de l'apôtre des Indes.

« Le souvenir de ce cher Patron, en réveillant dans les cœurs chrétiens l'amour des âmes et le désir de travailler à leur salut, sera comme un hommage marial à la Vierge Immaculée et triomphante en ces saints jours, et, nous en avons la confiance, la Vierge tant aimée répondra à cet hommage de la piété filiale, en obtenant les bénédictions les plus abondantes sur l'Œuvre de la Propagation de la Foi, sur nos vaillants missionnaires, sur les membres des différents Conseils et sur tous les associés de l'Œuvre. »

---

(1) Le texte de ce Bref a été publié dans le numéro de la *Semaine religieuse* portant la date du 24 Juin 1904. N. R.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Œuvres militaires paroissiales. — Monseigneur l'Evêque d'Angers a établi, chaque dimanche, une Messe pour les militaires de la garnison d'Angers, à midi, en l'église paroissiale de Notre-Dame.

Nous prions MM. les Curés et Recteurs du diocèse de vouloir bien faire prévenir de cette mesure les soldats de leurs paroisses qui se trouvent en garnison dans cette ville.

Nous rappelons, en même temps, que, à Quimper, une messe est dite spécialement pour les soldats, tous les dimanches, à 11 h. 1/2, en l'église paroissiale de Saint-Mathieu.

QUIMPER. — **Œuvre des tabernacles.** — La bénédiction et la distribution annuelle des ornements de l'Œuvre des tabernacles établie au Sacré-Cœur de Quimper est remise au mois de Janvier 1905.

Nécrologie. — On nous annonce, en nous priant d'en faire part à nos lecteurs, la mort du Rme Père D. Etienne Denis, abbé de Sainte-Marie de la Pierre-qui-Vire, décédé à Kain (Belgique), à l'âge de 68 ans. Il a souvent prêché dans notre diocèse, particulièrement à la cathédrale de Quimper et à Saint-Louis de Brest, du temps de Mgr Nouvel. Ceux qui l'ont connu ne manqueront pas de dire une prière pour le repos de l'âme de cet excellent religieux mort sur la terre d'exil, loin du cher monastère où s'est écoulée la plus grande partie de sa vie.

Au milieu des écrasantes préoccupations de ces derniers temps, le Rme Père Etienne était rempli d'un souci qui dominait tous les autres : c'était la perpétuité de l'office divin. Il ne pouvait admettre que, dans ces temps malheureux, l'œuvre de Dieu fût interrompue un seul jour, et il sut prendre ses dispositions de telle façon, que la prière publique cessant à la Pierre-qui-Vire était déjà reprise depuis quelque temps en Belgique.

La fête de la Présentation au Grand-Séminaire. — C'est, pour ainsi dire, en quittant son Grand-Séminaire, que Monseigneur va prendre le chemin de la Ville Eternelle, et c'est une joie pour Sa Grandeur. L'Evêque tient à le dire, au début de l'allocution qu'il prononce après la messe solennelle célébrée par M. le chanoine Peyron, et avant la cérémonie traditionnelle en ce jour : la rénovation des promesses cléricales. Il aime son Séminaire, non seulement parce que Dieu donne aux pontifes un cœur large pour aimer leurs prêtres, leurs fidèles et leurs jeunes clercs, mais aussi parce que, personnellement, il a été mêlé pendant bien des années à la vie des séminaristes ; il a connu leurs joies spirituelles, leurs peines intérieures, leurs luttes et leurs combats. Il leur présente donc comme secours, dans les moments difficiles, Celle qui, en ce jour, vint petite enfant s'offrir dans le Temple ; à ce titre, Elle est leur modèle à eux qui sont venus ici se consacrer au Seigneur, et leur ayant donné l'exemple, Elle les aidera de sa toute-puissance suppliante, Elle les éclairera de sa lumière. Sans doute, par Elle-même, Elle n'est pas la lumière, mais Elle est le miroir qui la reflète, non seulement miroir de justice comme nous l'appelons dans les litanies, mais aussi miroir de vérité ; et c'est pourquoi, Elle qui a vaincu toutes les hérésies dans le monde entier gardera les séminaristes dans leurs études théologiques des opinions peu conformes à l'enseignement de l'Eglise. A notre époque, le danger n'est pas dans l'hérésie proprement dite, mais il y a des tendances à de regrettables hardiesses, fruit du naturalisme, du sentimentalisme et de l'imagination. Puisse leur foi rester à l'abri de ce danger ! Et maintenant, pendant que leur Evêque se dirigera vers Rome, partagé entre deux sentiments : le regret d'être éloigné de son diocèse en ce moment solennel, la joie profonde d'être près de Pie X, en ce grand anniversaire de la proclamation du dogme promulgué par Pie IX, il demande à ses prêtres, aux élèves de son Séminaire de prier beaucoup pour la sainte Eglise et pour lui, depuis ce jour de la Présentation jusqu'au jour de l'Immaculée Conception...

Quelques minutes de récréation suivent le salut du Saint-Sacrement, et la cloche réunit toute l'assistance au réfectoire. Avant la lecture du martyrologe, M. le Supérieur remercie Monseigneur des paroles d'affection qu'il a tout à l'heure adressées à son Séminaire et il lui offre ses vœux pour que son voyage soit heureux et béni, et Sa Grandeur renouvelle brièvement ses pieux conseils et sa demande de prières...

Défense sacerdotale. — Dans une séance récente du Conseil municipal de Brest, un certain M. Le Tréhuidic a tenu contre M. l'abbé Forcès, aumônier du cimetière, des propos diffamatoires et calomnieux. Le vieux prêtre — M. Forcès a 78 ans — si odieusement outragé, après avoir protesté par une lettre très digne adressée à un journal de Brest, vient de citer son insulteur devant le tribunal correctionnel. Nous lui en adressons nos félicitations et nos remerciements : en même temps que l'honneur de ses cheveux blancs, il défend la cause de ses confrères et donne à ceux-ci un exemple, qui, nous l'espérons, sera suivi le cas échéant.

PLOBANNALEC. — **La mission.** — La mission de Plobannalec vient de se terminer. Notre bon pasteur n'avait pas attendu le dernier moment pour préparer ses paroissiens à cette grande grâce ; il a eu la joie de pouvoir constater que ses prières et ses exhortations paternelles n'ont pas été inutiles.

Au début, on remarquait encore quelques places vides autour de la chaire. Mais la parole si éloquente et si persuasive de M. Quiniou, curé de Carhaix, président de la première semaine, et de ses dévoués collaborateurs, ne devait pas rester renfermée dans l'étroite enceinte de notre église ; peu à peu les vides se sont

Archives diocésaines de Quimper et Léon

comblés et, à la fin de cette première semaine, 800 personnes environ s'approchaient de la sainte Table.

L'œuvre si bien commencée a été dignement continuée par les ouvriers de la 2e semaine. M. Morvan, curé-doyen de Pont-l'Abbé, qui présidait cette seconde série d'exercices, a montré qu'il connaît déjà à fond la population de son canton ; aussi ses belles conférences ont-elles été écoutées avec le plus vif intérêt.

Durant les deux semaines, le chant dirigé par M. Bléis, recteur de Spézet, et par M. Le Dilasser, recteur de La Forêt-Fouesnant, a été mené avec beaucoup d'entrain.

Quant aux tableaux, il nous suffira de dire qu'ils ont été interprétés par deux missionnaires qui, malgré leur jeunesse, ont déjà fait leurs preuves dans ce genre de conférences.

Citons en terminant cette parole qui nous a été dite et qui exprimait certainement le sentiment de tous : « Si la mission pouvait durer toujours, quel bonheur ! »

Chers amis de Plobannalec, la mission ne peut pas toujours durer, mais vous pouvez, avec le secours du bon Dieu, conserver toujours dans vos cœurs les grâces que vous avez reçues durant ces jours bénis.

Y.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Nous donnons, en tête de ce numéro, le texte complet de l'allocution prononcée par le Saint-Père au Consistoire du 14 Novembre. Ce sera, pour les catholiques de France, une consolation et une force. On assure que cette allocution n'est que le commencement d'une série d'actes pontificaux qui se produiront au fur et à mesure que les événements rendront nécessaires d'autres instructions pour que la conduite des évêques, des prêtres et des fidèles soit uniforme.

Le Saint-Père, continuant ses audiences, a reçu ces jours derniers plusieurs évêques et religieux français, entre autres le R. Père Le Doré, Supérieur général des Eudistes. Le Pape leur a exprimé son vif chagrin pour les persécutions dont ils sont victimes en France et les a exhortés à prier pour leurs persécuteurs.

— **Les fêtes mariales.** — Le 26 Novembre, à Saint-Jean-de-Latran, un service funèbre très solennel sera célébré pour Pie IX, Léon XIII et les âmes dévotes à la Vierge.

Le Triduum solennel à Sainte-Marie-Majeure, aura lieu les 4, 5 et 6 Décembre.

Le 7, en la même basilique, aura lieu la communion générale.

Le 8, à Saint-Pierre, il y aura chapelle papale. Sa Sainteté Pie X couronnera l'image de l'Immaculée-Conception.

L'exposition mariale sera inaugurée le 27 Novembre : le congrès s'ouvrira le 30, pour finir le 4 Décembre.

Il y aura d'autres solennités, dont la date n'est pas encore arrêtée.

Enfin, beaucoup d'églises auront des cérémonies solennelles, beaucoup de paroisses organiseront des missions, grâce au renouveau de dévotion que les fêtes mariales vont provoquer dans Rome, où « la Madone » est si fidèlement honorée.

France. — **Le péril maçonnique.** — On ne peut plus le nier après les faits de délation contre les officiers portés à la tribune, et qui continuent à remplir les colonnes des journaux. Chaque jour apporte des preuves nouvelles de l'omnipotence de cette « congrégation favorisée ». Ainsi, la semaine dernière, dans un procès de diffamation, M. G. Téry, rédacteur d'un journal tristement connu pour ses violentes attaques contre la religion catholique, a déclaré ne pouvoir jurer de dire toute la vérité parce qu'il était lié par le serment maçonnique et que l'affaire en litige avait déjà été soumise à un autre tribunal, celui du Grand Orient.

C'est la preuve qu'au-dessus de la justice « légale » il y a un tribunal occulte. Comme l'a déclaré Me Labori — le défenseur de Dreyfus —, « c'est tout l'avenir de la France qui finira par être en jeu ».

Paris. — **A l'Institut catholique.** — La séance solennelle de rentrée a eu lieu mercredi 23 Novembre, à 3 heures de l'après-midi, en présence de NN. SS. les Archevêques et Evêques fondateurs. Après la lecture des rapports sur les travaux de la Faculté de Droit et de l'Ecole des lettres, présentés par MM. Lalou et Rousselot, professeurs, on a proclamé les lauréats des divers concours ; puis Mgr le Recteur a fait le rapport sur les Facultés canoniques, sur l'Ecole des Sciences et sur le mouvement général de l'Institut.

Mgr Touchet, évêque d'Orléans, a parlé au nom des Évêques fondateurs.

— **Mort du Supérieur général de Saint-Sulpice.** — Le 15 Novembre est mort, presque subitement, à l'âge de 77 ans, M. Lebas, supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice. C'est un grand deuil pour l'Eglise de France. Après avoir dirigé pendant 25 ans le grand Séminaire de Lyon, il avait été nommé Supérieur général de sa Compagnie lors de la démission de M. Captier.

Homme d'une foi profonde et d'une grande fermeté, M. Lebas n'avait pas été découragé par les récentes mesures persécutrices de M. Combes contre les Sulpiciens ; mais la douloureuse émotion qu'elles lui causèrent a certainement hâté sa fin. Il a succombé à une maladie de cœur.

Au dernier jour de sa vie, Dieu lui a ménagé la joie d'entendre le Vicaire de Jésus-Christ proclamer les services que Saint-Sulpice a rendus à l'Eglise dans l'œuvre de la formation du clergé. C'était, pour ce bon et vaillant serviteur, une récompense suprême accordée aux travaux de toute sa vie et une bénédiction qui a dû l'accompagner au tribunal de Dieu.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

BIBLIOGRAPHIE

LES MARTYRS. Tome III. Recueil de pièces authentiques sur les Martyrs, depuis les origines du christianisme jusqu'au XX^e^ siècle — Julien l'Apostat, Sapor, Genséric, — par R. P. Dom H. LECLERCQ. Très fort in-12^e^ écu. Prix broché : 3 fr. 50 (H Oudin, éditeur).

Ce tome III^e^ réunit plus de 40 documents martyrologiques, outre plusieurs dissertations et deux ouvrages célèbres : le traité de Lactance *Sur la mort des persécuteurs* et l'*Histoire de la persécution des Vandales*, par l'évêque de Vita. On trouve aussi dans ce volume les martyrs des IV^e^ et V^e^ siècles, si différents à tant d'égards des martyrs des grandes persécutions. Le groupe des martyrs perses est représenté par dix-huit récits auxquels est venu se joindre le martyre de Mgr Bassus, encore presque inconnu des lecteurs français.

Outre ces textes, le livre s'ouvre par une introduction considérable de 220 pages, dans laquelle l'auteur a groupé trois notices sur Dom Ruinart, J.-B. de Rossi et Edm. Le Blant ; trois dissertations intitulées : « Sur quelques martyrs dont les noms sont connus de Dieu », — « Unité du mobile surnaturel chez les martyrs », — « De quelques supplices et de leurs représentations dans l'antiquité ». On voit l'attrait de ce volume qui recevra l'accueil fait par les fidèles et par les critiques à ses deux devanciers.

Librairie J. Salaun, Quimper.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du Numéro du 20 Novembre 1904 :

I Le Protectorat catholique de la France en Extrême-Orient, par UN PRÉLAT ROMAIN. — II. Le Congrès de Ratisbonne et l'influence catholique en Allemagne, par Léon SŒHNLIN. — III. Quelques précisions sur la révélation et le dogme dans leurs relations avec le progrès, par Maurice de LA TAILLE. — IV. — Les Seize Carmélites de Compiègne, martyres de la Révolution, par Henri CHÉROT. — V. Les Congréganistes hors les Séminaires, par Joseph BRUCKER. — VI. Bulletin philosophique, par Lucien ROURE. — VII. Les Églises orientales : A propos de quelques publication récentes, par M. d'HERBIGNY. — VIII Notes bibliographiques. — IX. Evénements de la quinzaine.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

HIVER 1904-1905

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE pour les Stations thermales et hivernales *des Pyrénées et du Golfe de Gascogne*, *Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.*, Tarif spécial G. V. N^o^ 106 (Orléans). — Des Billets de famille de 1^re^, 2^e^ et 3^e^ classes, comportant une réduction de 20 à 40 °/₀, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales ou hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

DURÉE DE VALIDITÉ : 33 JOURS non compris les jours de départ et d'arrivée.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19^e^ ANNÉE. Vendredi 2 Décembre 1904. N^o^ 49

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — L'Immaculée Conception, espérance de l'Eglise.

II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Ligue de défense sacerdotale ; Conseil départemental ; Jeunesse catholique ; Nécrologie ; Quimper ; Josselin ; Les « sécularisés » en Cassation ; Catholique, c'est vous ! Bibliographie..

III. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; France ; Paris ; Alger ; Belgique.

IV. — *Bibliographie.*

V. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 4 Décembre. — 2^e^ Dimanche de l'Avent. Office du jour ; semi-double. Violet. A la messe, mémoire de S^te^ Barbe, Vierge, Martyre.

Vêpres du suivant, avec mémoires du Dimanche et de S. Sabbas, Abbé.

Lundi, 5. — S. Pierre Chrysologue, Évêque, Docteur *(du 4 Décembre)*. Double. Blanc.

Mardi, 6. — S. Nicolas, Évêque. Double. Blanc.

Mercredi, 7. — S. Ambroise, Évêque, Docteur. Double. Blanc.

Jeudi, 8. — IMMACULÉE CONCEPTION DE LA T. SAINTE VIERGE. Double de 1^re^ classe, avec Octave. Blanc.

Vendredi, 9. — Office de l'Octave de l'Immaculée Conception ; semi-double. Blanc.

Samedi, 10. — Office de l'Octave de l'Immaculée Conception ; semi-double. Blanc.

Dimanche, 11. — 3^e^ Dimanche de l'Avent.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Retraite de Quimperlé.	du 1^er^ au 6 Décembre.
Locronan	du 7 au 9 —
Collège de Lesneven.	du 10 au 12 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

L'Immaculée Conception, espérance de l'Eglise.

Il y a 50 ans, quand, aux applaudissements du monde catholique, le Pape Pie IX promulgua le dogme de l'Immaculée Conception de la T. Saint-Vierge, il affirma l'inébranlable confiance que, en retour du triomphe décerné à Notre-Dame, il serait donné à l'Eglise militante de vaincre tous ses ennemis. « C'est avec l'espérance la plus certaine, disait l'Encyclique *Ineffabilis Deus*, c'est avec la plus entière confiance que nous l'affirmons, *certissimâ spe et omni prorsus fiducid* : la bienheureuse Vierge Marie daignera, par son patronage tout-puissant, faire que la sainte Eglise catholique triomphe de toutes les difficultés, soit victorieuse de toutes les erreurs, s'accroisse, fleurisse, règne parmi toutes les nations et ramène à la voie de la vérité toutes les âmes qui s'égarent, de sorte qu'il n'y aura plus qu'un seul troupeau, sous la conduite de l'unique Pasteur. »

Sa Sainteté Pie X, glorieusement régnant, a fait entendre les mêmes paroles d'espérance dans l'Encyclique jubilaire *Ad diem illum lætissimum* : « Nous ne pouvons pas dissimuler, dit-il, que Notre désir (de célébrer ce glorieux anniversaire) est puissamment avivé par cette pensée : c'est qu'il Nous semble, à en croire un secret pressentiment de Notre âme, que Nous pouvons Nous promettre, pour un avenir peu éloigné, l'accomplissement des hautes espérances, et assurément non téméraires, que fit concevoir à Notre prédécesseur Pie IX, et à tout l'épiscopat catholique, la définition solennelle du dogme de l'Immaculée-Conception de Marie. »

En terminant, il revient sur la même pensée et la développe en ces termes :

« Nous mettons fin à ces lettres, Vénérables Frères, en exprimant à nouveau la grande espérance que Nous avons au cœur, qui est que, moyennant les grâces extraordinaires de ce Jubilé, accordé par Nous sous les auspices de la Vierge Immaculée, beaucoup qui se sont misérablement séparés de Jésus-Christ reviendront à lui, et que refleurira, dans le peuple chrétien, l'amour des vertus et l'ardeur de la piété. Il y a cinquante ans, quand Pie IX, Notre prédécesseur, déclara que la Conception Immaculée de la bienheureuse Mère de Jésus-Christ devait être tenue de foi catholique, on vit, Nous l'avons rappelé, une abondance incroyable de grâces se répandre sur la terre, et un accroissement d'espérance en la Vierge amener partout un progrès considérable dans l'antique religion des peuples. Qu'est-ce donc qui Nous empêche d'attendre quelque chose de mieux encore pour l'avenir ? Certes, Nous traversons une époque funeste, et Nous avons le droit de pousser cette plainte du Prophète : *Il n'est plus de vérité, il n'est plus de miséricorde, il n'est plus de science sur la terre. La malédiction, et le mensonge, et l'homicide, et le vol, et l'adultère débordent partout* (1). Cependant, du milieu de ce qu'on peut appeler un déluge de maux, l'œil contemple, semblable à un arc-en-ciel, la Vierge très clémente, arbitre de paix entre Dieu et les hommes. *Je placerai un arc dans la nue, et il sera un signe d'alliance entre moi et la terre* (2). Que la tempête se déchaîne donc, et qu'une nuit épaisse enveloppe le ciel : nul ne doit trembler. La vue de Marie apaisera Dieu, et il pardonnera. *L'arc-en-ciel sera dans la nue, et à le voir je me souviendrai du pacte éternel* (3). *Et il n'y aura plus de déluge pour engloutir toute chair* (4). Nul doute que si Nous Nous confions, comme il convient, en Marie, surtout dans le temps que nous célébrerons avec une plus ardente piété son Immaculée Conception, nul doute, disons-Nous, que nous ne sentions qu'elle est toujours cette Vierge très puissante *qui, de son pied virginal, a brisé la tête du serpent* » (5).

On ne peut, sans doute, attribuer à l'expression de ces espérances l'infaillibilité d'une définition dogmatique ; il est sage pourtant d'y croire avec le respect que nous devons à toutes les paroles du Vicaire de Jésus-Christ, surtout lorsqu'il s'adresse à l'Eglise entière. Et nous avons cru à propos de les rappeler, à la veille de la solennité de l'Immaculée Conception.

C'est donc bien à tort que nous renoncerions à nos espérances et que nous croirions voir, dans la défaite apparente que subit en ce moment la cause de Dieu, un motif de ne plus croire à son prochain triomphe..... Alors même que la lutte deviendrait plus violente et que la défaite paraîtrait plus irrémédiable ; alors même que l'infernal dragon entraînerait avec lui dans l'abîme un nombre plus considérable de victimes, nous devrions nous rappeler que les prophéties, qui nous annoncent ces défaites momentanées, nous prédisent le triomphe définitif de la femme « qui a le soleil pour ceinture et le croissant de la lune sous les pieds ».

Confiance donc ! A l'heure où nous gémissons, abattus et trop souvent découragés, la voix du Pontife infaillible nous montre en Marie notre libératrice. Pressons-nous au pied des autels de la Vierge Immaculée, offrons-lui nos plus ferventes prières, d'un cœur contrit et purifié ; une fois de plus nous la proclamerons le Secours des chrétiens, Notre-Dame des Victoires.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **La neuvaine et spécialement le Triduum préparatoire à la solennité de l'Immaculée Conception.**
II. — **Le voyage de Mgr l'Evêque à Rome.**

(1) Os., IV, 1-2. — (2) Gen., IX, 13. — (3) Gen., IX, 16. — (4) Gen., IX, 15. — (5) Off., Imm. Conc., B. M. V.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Indulgences. — I. Samedi, 3 Décembre, fête de Saint François Xavier, Patron de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, ou un des jours de l'Octave, indulgence plénière pour les associés, aux conditions ordinaires.

II. QUIMPER. — *Cathédrale de Saint-Corentin.* — Nous rappelons que, en vertu d'un Bref du Souverain Pontife, les fidèles qui visiteront, le *1er dimanche de chaque mois*, les sept autels de : Saint-Pierre, Saint-Frédéric, Saint-Roch, Saint-Corentin, Saint-Paul, Saint-Jean et Saint-Joseph, à la Cathédrale, peuvent gagner (moyennant qu'ils remplissent les conditions ordinaires) les indulgences attachées à la visite des sept autels privilégiés de la Basilique de Saint-Pierre, à Rome.

Offices extraordinaires.

Quimper. — *Continuation de la Neuvaine préparatoire au Jubilé et à la fête de l'Immaculée Conception.*

I. CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — Vendredi soir, 2 Décembre, clôture des exercices bretons ; sermon à 7 h. 3/4 du soir.

Instructions françaises par M. Denis Godefroy, missionnaire apostolique : le vendredi 2 Décembre, à 4 heures de l'après-midi ; les jours suivants, jusqu'au mercredi 7 inclus, instructions à 4 heures et à 7 h. 3/4 du soir.

Le 8 Décembre, solennité de l'Immaculée Conception, messes et offices comme les dimanches.

A 2 heures, Vêpres suivies de la procession des paroisses de la ville au sanctuaire de N.-D. de Loc-Maria. — Le soir, à 7 h. 3/4, sermon ; chant du *Te Deum* de clôture du Jubilé ; Bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

II. — ÉGLISE DE SAINT-MATHIEU. — Dimanche 4 Décembre, à la messe de 9 heures et à la grand'messe, allocution par le prédicateur de la neuvaine, M. Questel, missionnaire du diocèse de Vannes. Le soir, sermon à 7 h 3/4. Les trois jours suivants, à la même heure, sermon suivi de la Bénédiction du T. Saint-Sacrement. Chacun de ces mêmes jours, instruction pour les dames, à l'issue de la messe de 8 h. 1/2.

Jeudi 8 Décembre, messes aux mêmes heures que les dimanches, sauf qu'*il n'y aura pas de messe de 11 h 1/2.*

A 2 *heures*, réunion à la Cathédrale pour la procession à Loc-Maria. — Le soir, à 7 h. 3/4, sermon ; Bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

Ligue patriotique des Françaises. — Le lundi 12 Décembre, à 8 h. 1/2, en l'église de Saint-Mathieu, une messe sera dite pour le repos de l'âme des adhérentes de la Ligue, mortes pendant l'année. Toutes les personnes qui font partie de la Ligue sont instamment priées d'assister à cette messe.

— CHAPELLE DE LA RETRAITE. — *Dimanche 4 Décembre*, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 h. 1/2, sainte messe, instruction et Bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Monseigneur l'Evêque est arrivé à Rome en bonne santé après un heureux voyage. Il n'a pas attendu longtemps son audience : une dépêche nous apprend qu'il a été reçu, mardi, par le Saint-Père.

Sa Grandeur assistera, lundi 5 Décembre, au Consistoire semi-public que le Pape tiendra ce jour-là pour la canonisation des bienheureux Alex. Sauli et Gérard Majella.

Ligue de défense sacerdotale. — Messieurs les Curés sont priés de bien vouloir recueillir la souscription annuelle des prêtres de leur canton, et de la remettre au siège de l'Œuvre, à Quimper, au moment de la reddition de leurs comptes en Janvier prochain.

LE COMITÉ.

Conseil départemental. — Mlle Chauvin, déléguée de l'Enseignement privé au Conseil départemental, a donné sa démission. On indiquera en temps utile un autre candidat aux membres de l'Enseignement privé qui devront prendre part au scrutin pour le remplacement de Mlle Chauvin.

Jeunesse catholique. — Sa Sainteté Pie X, pour témoigner du vif intérêt qu'il porte à l' « Association catholique de la Jeunesse Française », a daigné accorder, par un rescrit de sa main en date du 29 Septembre 1904, à tous les Aumôniers et Directeurs de l'Association, comme encouragement et marque de satisfaction, la faculté d'appliquer aux chapelets, croix, médailles et objets de piété qu'ils auraient à bénir, les indulgences apostoliques.

Nécrologie. — M. TOULEMONT, *Chanoine titulaire.* — Au moment où paraissait le dernier numéro de la *Semaine religieuse*, nous apprenions la mort de M. Toulemont, chanoine titulaire de la Cathédrale, pieusement décédé à la suite d'une longue maladie, dans la 74e année de son âge.

Né à Pont-l'Abbé, le 29 Avril 1831, ordonné prêtre le 2 Juin 1855, M. Toulemont (Corentin) fut d'abord professeur au collège de Lesneven, puis vicaire à Ploaré (19 Novembre 1856) et à Saint-Louis de Brest (14 Août 1858). Après douze ans de ministère dans cette grande paroisse, il fut nommé aumônier de l'hospice de Brest (20 Août 1870) ; recteur du Conquet (25 Avril 1871), curé de Saint-Thégonnec (25 Septembre 1874) puis, sur sa demande, transféré à Saint-Renan (1er Février 1878). Au mois de Mai 1890, par une défiance exagérée de ses forces physiques, il quitta le ministère paroissial et vint s'établir à Quimper, où Mgr Lamarche le nomma chanoine honoraire (5 Mai 1890), puis chanoine titulaire (28 Février 1891). Pendant plusieurs années, il remplit de plus les fonctions d'aumônier des Ursulines et dirigea avec beaucoup de dévouement l'Œuvre de l'Association pour les prêtres défunts.

Dans les différentes situations qu'il a occupées, M. Toulemont fut toujours l'homme du devoir, prêtre zélé, imposant le respect par la parfaite dignité de sa vie et sa régularité exemplaire. Au milieu de ses multiples occupations, il trouvait encore du temps pour ses études personnelles : esprit très cultivé, le digne chanoine avait une réelle érudition pour tout ce qui concerne l'histoire et les traditions de notre Bretagne.

Atteint d'une maladie de cœur, M. Toulemont voyait son état

Archives diocésaines de Quimper et Léon

s'aggraver depuis quelques mois. Les crises devenant plus fortes et plus fréquentes, il comprit que c'était l'annonce de la fin ; il demanda lui-même l'Extrême-Onction qu'il reçut en présence de ses confrères du Chapitre ; puis, un léger mieux s'étant produit, il put encore offrir le saint sacrifice. Quand il n'eut plus la force de monter à l'autel, il voulut du moins assister à la messe et recevoir la communion, à la chapelle des Ursulines. Après avoir ainsi lutté contre la mort, plein de calme il s'est éteint dans la nuit du 24 au 25 Novembre...

Les funérailles de M. le chanoine Toulemont ont eu lieu samedi 26. Après un service célébré, le matin, à la Cathédrale et auquel assistaient, avec une division de séminaristes, les membres du clergé de la ville et des paroisses voisines, le corps a été transporté à Pont-l'Abbé où il a été conduit au cimetière par un cortège de 24 prêtres, au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis.

R. I. P.

Un service de huitaine pour le repos de l'âme de M. le chanoine Toulemont aura lieu en l'église paroissiale de Pont-l'Abbé, mardi prochain 6 Décembre, à 10 heures.

Quimper. — **La neuvaine préparatoire au Jubilé et à la fête de l'Immaculée Conception.** — Cette semaine, on le sait, est spécialement consacrée aux bretons. Ceux-ci sont venus en très grand nombre, malgré la rigueur de la saison, entendre l'explication des « tableaux » donnée chaque matin, à 5 h. 1/2, par M. Le Roux, sous-supérieur de la maison Saint-Joseph, à Saint-Pol-de-Léon, dont on connait le talent hors pair dans ce genre spécial de prédication : aussi l'auditoire est-il de jour en jour plus nombreux. Il en est de même aux conférences du soir où M. le chanoine Billant, curé de Saint-Martin de Brest, rappelle à ses auditeurs, qui ne se lassent pas de l'entendre, les devoirs et les obligations du chrétien. A Saint-Mathieu, les instructions de M. Mahé, missionnaire, sont également très suivies.

Les français viendront à leur tour à partir de samedi, avec le même empressement et, nous l'espérons, plus nombreux encore, pour se préparer à recevoir la grâce insigne du Jubilé et à célébrer dignement le cinquantenaire de l'Immaculée Conception, dont la fête eut tant d'éclat à Quimper — quelques-uns s'en souviennent — lors de la définition du dogme.

— **Ecole Saint-Yves.** — Nous sommes heureux d'apprendre que M. l'abbé Mével, professeur à l'Ecole Saint-Yves, à Quimper, vient de subir avec succès, devant la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, les épreuves de la licence ès-lettres. Il porte à cinq le nombre des licenciés de cet établissement libre qui, sans y être obligés par la loi, tient à offrir aux familles la garantie des diplômes universitaires.

M. Mével, né à Plouzévédé, a fait de très bonnes études au collège de Saint-Pol de Léon. Entré au Séminaire à la fin de sa rhétorique et nommé, quatre ans plus tard, maître répétiteur, il n'hésita pas à suivre le cours de philosophie, obtint facilement son diplôme de bachelier, et, au bout de deux années passées à l'Ecole des Carmes, s'est fait, dès la première fois, recevoir licencié ès-lettres.

C'est un bel exemple d'énergie et de dévouement à l'enseignement chrétien.

Josselin. — **Congrès Marial Breton.** — Le congrès de Josselin a été, on peut le dire, une vraie surprise. Décidé tardivement, organisé en moins de deux mois, on pouvait craindre de ne le voir réussir qu'à moitié, on pouvait s'attendre à ne trouver que peu d'adhérents et des travaux hâtivement rédigés ; quelques-uns mêmes redoutaient un insuccès complet.

Quelle ne fut pas notre joie en trouvant, dès le premier jour, un nombre très convenable de congressistes, nombre qui n'a fait que s'accroître jusqu'à la fin. A la séance d'ouverture, on comptait une quarantaine de prêtres, et au jour de la clôture on était certainement arrivé à dépasser 120.

Or, ceux qui ne sont venus que la seconde ou la troisième journée ont eu à regretter de n'avoir pas été présents dès le commencement des séances ; car, pour avoir une idée de l'ensemble des travaux, pour en saisir l'importance et le sérieux, il fallait assister à toutes les réunions et entendre la lecture de ces nombreux rapports, tous variés entre eux, mais tous ayant un objet commun : la glorification de la Sainte-Vierge, l'étude du privilège ineffable de son Immaculée Conception. Cela comporte, en effet, des recherches diverses : études philosophiques, théologiques, scripturaires, patristiques, historiques, liturgiques, iconographiques, poétiques, hymnologiques, etc. ; et à tous ces points de vue la doctrine a été examinée et même profondément creusée.

†

Chaque diocèse apportait sa contribution. Chez nous, M. le Chanoine Peyron a eu la bonne chance de trouver, dans ses pièces d'archives, l'établissement de la fête de la Conception dès le XIVe siècle dans le diocèse de Léon, et dès le siècle suivant dans celui de Cornouaille ; puis, dans un vieux bréviaire manuscrit conservé à Landerneau et datant de la première moitié du XVe siècle, il a pu transcrire un office de la Conception et un autre de sainte Anne, celui-ci très curieux et très précieux par ses antiennes, ses responsoires et ses versets qui donnent toute la légende de sainte Anne et de saint Joachim.

M. Thomas, aumônier du Lycée de Quimper, a fourni l'histoire de la dévotion à l'Immaculée Conception dans le cours du XIXe siècle. M. l'abbé Bourdoulous, missionnaire breton, et M. Cognec, vicaire

Archives diocésaines de Quimper et Léon

à Plonéour-Lanvern, ont découvert quelques vieux cantiques ayant trait à cette dévotion et à cette croyance. D'autres apports moins étendus, mais ayant aussi leur importance, ont été ajoutés par d'autres confrères et formeront un solide ensemble.

Celui qui écrit ces lignes a pu, dans deux conférences accompagnées de projections, montrer et décrire le culte des images et des statues de la Sainte-Vierge à travers les âges, depuis l'ère des Catacombes jusqu'à nos jours, et aussi mettre sous les yeux de ses auditeurs les représentations variées de l'Immaculée Conception à partir du XIIIe siècle, représentations dont on trouve un certain nombre dans nos églises bretonnes.

† †

Ce congrès, réuni avec l'assentiment et sous le patronage de l'épiscopat de Bretagne, était présidé par M. le Chanoine Dieulangard, vicaire capitulaire de Vannes, ayant pour premiers assesseurs Mgr Grouard, évêque d'Athabaska-Mackensie (Amérique du Nord), oblat de Marie-Immaculée, aussi savant théologien et éloquent orateur que vaillant missionnaire, et le Révérendissime Père Bernard, abbé de la Trappe de Thymadeuc, dont tous nous admirons la simplicité monacale et la fine intelligence.

Mgr l'Evêque de Quimper aurait été heureux d'y assister, s'il n'en avait été empêché par la réunion des évêques protecteurs de l'Institut catholique de Paris et par son voyage *ad limina*.

Notre diocèse était représenté par huit congressistes ; nous aurions été au nombre de quinze ou vingt, si différentes circonstances et surtout les exercices du Jubilé n'avaient retenu plusieurs fort désireux de prendre part à cette assemblée pieuse et doctrinale en l'honneur de Notre-Dame.

Nos trois grands sanctuaires de pèlerinage figuraient au congrès ; nos trois Vierges couronnées y avaient leurs mandataires : M. le Curé de Lesneven avec M. le Recteur du Folgoët, M. le Curé de Châteauneuf (N.-D. des Portes), et M. Y.-M. Le Pape, ancien recteur de Rumengol. Et je sais que M. le Vicaire Capitulaire de Vannes et M. le Curé-Doyen de Josselin ont été particulièrement sensibles à cette démarche si sympathique et si significative, ils en ont du reste témoigné leur reconnaissance en comblant ces Messieurs de leurs plus délicates attentions.

Les autres grands sanctuaires de Notre-Dame étaient également représentés par leurs Directeurs ou leurs Curés : N.-D. de Bonne-Nouvelle et N.-D. des Miracles de Rennes ; N.-D. d'Espérance de Saint-Brieuc et de Bon-Secours de Guingamp ; N.-D. de Rostrenen ; N.-D. de la Victoire de Lorient ; N.-D. de Kernascléden aux pays du Faouët et de Guéméné ; enfin, notre basilique nationale de Sainte-Anne d'Auray.

Notons que le Grand-Séminaire de Vannes, les Petits-Séminaires de Sainte-Anne et de Ploërmel, le collège Saint-François-Xavier, l'Institution Saint-Sauveur de Redon figuraient également en la personne de leurs Supérieurs et de quelques professeurs.

N'oublions pas de dire que, en dehors des nombreux prêtres séculiers, les ordres religieux y avaient aussi leurs députations. Les Oblats de Marie-Immaculée : Mgr Grouard, que j'ai déjà salué ; puis le R. P. Sachot, de Rochefort-en-Terre, supérieur du noviciat de notre sympathique P. Abhervé-Guéguen ; le R. P. Falher, ancien supérieur du sanctuaire de N.-D. de Sion, enfant de Josselin, très dévot et très dévoué serviteur de N.-D. du Roncier. L'ordre de Saint-François comptait aussi trois de ses enfants ; le R. P. Norbert, de Saint-Brieuc, nous a exposé dans un style ardent, presque passionné, les vaillantes luttes soutenues par Jean Duns Scot et tout l'ordre séraphique pour la cause de l'Immaculée Conception.

† †

Le jeudi 24 Novembre, jour de la clôture, nous avons eu une messe pontificale célébrée par Mgr Grouard, avec le concours des enfants du petit-séminaire de Ploërmel, vrais émules des élèves de notre grand et de notre petit-séminaire pour l'exécution du chant grégorien. Puis dans l'imposante et pittoresque procession qui a suivi, se déroulant dans les rues de la vieille ville et au pied des majestueuses tours du château féodal, nos cantiques bretons de Rumengol, du Folgoat et de N.-D. des Portes, ont retenti autour de la statue miraculeuse de N.-D. du Roncier, alternant avec les cantiques français de N.-D. de Guingamp et de N.-D. de Rostrenen.

Bref, ce premier Congrès Marial Breton, où les congressistes ont trouvé une hospitalité vraiment patriarcale, de la part de M. le Curé-Doyen de Josselin, de M. le duc de Rohan et des familles de la ville, ce Congrès a été un triomphe pour la Sainte-Vierge, notre Mère et notre Reine ; et ce n'est là qu'un premier pas ; car après un si beau début il faut que, tour à tour, chacun des diocèses bretons, si riches en monuments, en dévotion et en traditions, ait aussi son congrès de Notre-Dame.

J.-M. A.

N. B. — Les travaux du Congrès Marial breton seront publiés prochainement par souscription, en un volume illustré. La souscription est de cinq francs.

Les personnes qui désireraient souscrire sont priées de s'adresser à M. le Curé-Doyen de Josselin ou à M. Picard, vicaire.

Les « sécularisés » en Cassation. — La Cour de cassation vient de rendre, le samedi 19 Novembre 1904, sur plaidoirie de Me de Ramel, deux arrêts importants confirmant, par le rejet du pourvoi formé par le Procureur Général de la Cour de Rennes, deux arrêts du 9 Décembre 1903 rendus par la Cour de Rennes dans les deux affaires des écoles de Saint-Pierre-Quilbignon et de Doulon (Nantes), tenues par d'anciens Frères de Ploërmel sécularisés sur place.

Ils posent ce principe, qu'on ne saurait assez répandre pour éviter désormais toutes poursuites, que les juges ont absolument le

Archives diocésaines de Quimper et Léon

droit d'acquitter d'anciens congréganistes sécularisés sur place, alors même qu'ils continueraient la vie commune, dans le même local, en donnant le même enseignement aux mêmes élèves, avec les mêmes livres et les mêmes méthodes. Ce sont là, sans doute, des présomptions que la sécularisation n'est pas sincère, mais les sécularisés peuvent librement faire tomber cette présomption en prouvant qu'il ne sont plus congréganistes. Les magistrats des tribunaux d'instance, comme des Cours d'appel, ont le pouvoir discrétionnaire et *souverain* de décider qu'en fait les prévenus ne sont plus des congréganistes. On voit quel compte il faut tenir de cette affirmation mensongère de M. Combes, donnée le 6 Septembre dernier à l'inspecteur d'Académie du Doubs, que la jurisprudence de la Cour de cassation n'admettait pas la sécularisation sur place! Rien n'est plus faux comme on le voit.

Catholique, c'est vous ! — Moi, un persécuteur ? Propos en l'air ou calomnie odieuse. Est-ce que, par hasard, j'appartiendrais au Bloc ? aurais-je pris mes inscriptions au Gr.·. Or.·. ? ou me serais-je fourvoyé dans le maquis de l'anticléricalisme ? C'est seulement dans ces mauvais lieux qu'on trouve les persécuteurs, et je n'y suis pas. — Sans doute, vous n'avez pas voté de lois scélérates : vous n'êtes pas membre du Parlement. Vous n'avez pas ordonné d'expulsions : vous n'êtes pas ministre, préfet ou commissaire. Vous n'avez pas spolié nos couvents : vous n'êtes pas liquidateur. De ces actes criminels, vos mains sont innocentes ; mais votre cœur ? Vous avez vu l'incendiaire préparer sa torche et la jeter tout embrasée sur nos établissements catholiques ; vous pouviez arrêter son bras, essayer du moins ce geste sauveur : vous ne l'avez pas fait ; vous n'avez pas voulu le faire. Qu'est-ce donc que cette inertie consciente et réfléchie, sinon de la complicité ? Vous êtes le complice des persécuteurs. Oui, catholique, c'est vous !

Depuis bien longtemps, les prêtres ont crié au danger. Les fidèles humbles et défiants y ont cru : vous, non. Ils y ont cru et ils ont organisé la défense de la foi ; ils ont multiplié les œuvres protectrices, réparé les désastres au jour le jour, entrepris même des campagnes offensives et harcelé l'ennemi, ces braves, sans espoir de le vaincre. Ils ont reçu et porté mille coups. Beaucoup sont morts au champ d'honneur ; d'autres continuent la lutte, glorieux mutilés, qui tomberont bientôt à leur tour, épuisés de forces et de sang.

Loin d'eux, avez-vous du moins admiré leurs efforts ? Avez-vous compris que leur résistance indomptable lassait l'ennemi et retardait sa marche ; que, sans ces héros de la défense catholique, le sol français serait déjà terre païenne, et que l'herbe pousserait en toute sécurité sur nos ruines ? Non, vous n'avez compris ni la grandeur du spectacle, ni l'héroïsme de nos défenseurs. Vous étiez à vos affaires, et vous ne songiez aux nôtres que pour

porter au pouvoir les futurs destructeurs de la religion. Car, ces ennemis de Dieu et de l'Eglise, ils sont bien votre œuvre ; ils sont vos enfants. Triste paternité !

En maintes rencontres, on vous entendit blâmer l'action catholique : c'était une imprudence, une provocation. A vous entendre, nous aurions dû dresser de nos mains l'échafaud, qui fut le lit de mort de nos arrière-grands-pères, et ajuster notre tête sur la lunette sanglante. Catholique, vous avez prêché le désarmement, la capitulation, la mort sans phrase. Je le dis bien haut : c'est vous !

La rupture avec le Vatican, qui l'aura faite le premier ? Catholique, c'est vous ! Vingt fois, au cours du dernier siècle, le Vatican vous a crié : Gare à la franc-maçonnerie ! Gare au fauve masqué sous une toison de brebis ! Si vous n'y veillez, il étouffera la société chrétienne et en fera sa proie. Le Vatican avait raison. Vous devez en convenir aujourd'hui. Mais alors, vous disiez : Le Vatican se trompe ; j'ai confiance dans ce fauve, dans sa politique de progrès, dans son action moralisante : rupture.

Le Vatican a continué néanmoins son rôle de sentinelle et d'éclaireur. Il vous a adressé son rapport d'ensemble sur la situation, ce *Syllabus* où il vous dénonçait les principales erreurs contemporaines. Vous lui avez retourné son envoi avec la mention : Refusé. En ces matières intellectuelles, vous affectez, catholique, d'opposer votre opinion à la doctrine du Vatican : rupture.

Léon XIII, un intellectuel s'il en fut, a édité à votre usage un merveilleux Code civique ; avez-vous seulement lu cette œuvre magistrale ? Vous n'avez pas manqué de la dédaigner et surtout de soustraire à ses directions vos actes politiques : rupture.

Une Encyclique jubilaire vous invitait récemment à la rénovation de vos joies chrétiennes par la prière et la pénitence ; vous n'en avez rien su, tant vous vous tenez systématiquement dans l'ignorance de la pensée Vaticane : rupture.

Vous avez visité Rome peut-être, et vous avez imité ce chef d'une nation autrefois très noble, qui n'aperçut la façade du Vatican qu'au bout du fouet de son royal automédon et au trot rapide de son landau. Ce fut assez pour vous d'entrevoir du dehors la maison de famille, comme eût fait un étranger, un ennemi ; vous n'avez pas frappé à cette porte derrière laquelle vous attendaient la majesté d'un roi et le cœur d'un père ; vous avez pris congé de la capitale de l'Italie sans avoir voulu voir le Pape : rupture.

Le dirai-je ? Vous n'avez jamais versé un rouge liard au *Denier de Saint-Pierre*. A l'égard d'un mendiant inconnu, vous êtes plus humain ; il n'y a qu'au Père commun des fidèles que vous refusez votre quote-part d'assistance. C'est d'un mauvais fils : rupture.

Bien avant Combes, vous n'aviez donc que faire d'un Nonce à Paris, d'un ambassadeur français près le Saint-Siège. Ces personnages étaient pour vous « sans objet ». C'est vous qui, le premier, avez congédié l'un et rappelé l'autre pour consommer la rupture.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Vous n'avez pas mieux traité le Concordat. Qui, le premier, l'a dénoncé ? Catholique, c'est encore vous. Le Concordat fait figurer le culte catholique parmi les services de l'Etat. Mais, dites-moi, ne vivez-vous pas sans culte reconnu ? Depuis que vous avez l'âge d'homme, vous eûtes besoin de l'Eglise et du prêtre pour votre mariage ; un jour, il faudra l'église et le prêtre pour votre enterrement: Voilà tout : deux exercices de votre culte dans l'intervalle d'un demi-siècle. Non, vraiment, ce n'est pas pour si peu que l'Etat se croirait tenu d'entretenir église, curé et paroisse.

Que tous les fidèles adoptent votre genre de vie ; s'il est bon pour vous, il est bon pour eux. Cela fait, on n'en verra pas un à la messe, pas un à la prédication, pas un à la réception des sacrements. Dès lors, que de mobilier inutile ! Et l'autel, et la chaire, et le confessionnal, et la table de communion, autant d'articles à mettre à l'encan, parce que vous aurez dénoncé le Concordat.

Allons jusqu'au bout. A quoi bon un prêtre en résidence dans votre bourg, personne n'usant plus de son ministère? Mais, lui parti, à quoi bon son presbytère ? et comme il emporte avec lui le culte public, à quoi bon votre église ? Deux immeubles qui feront naturellement retour à la nation. Le culte disparu à son tour, les fondations de vos morts tomberont dans l'oubli et les rentes obituaires de votre fabrique dans les caisses de l'Etat : vous l'aurez voulu, en dénonçant le Concordat.

Vous ne le voudrez pas. Pendant qu'il est temps encore, songez que certains malheurs peuvent être conjurés. Que faut-il pour cela ? Que vous preniez une attitude militante. Cessez donc d'être un poids mort et devenez une force au service de l'Eglise. Quand vous aurez atténué les catastrophes imminentes, nous le proclamerons à votre louange ; nous dirons avec un accent mêlé de joie et de gratitude : Catholique, c'est vous !

X...

BIBLIOGRAPHIE. — I. **Le Père Pierre Le Tallec**, *Zouave Pontifical, Docteur du Collège Romain, Jésuite,* par le P. V. Delaporte. — Librairie de René Prud'homme, éditeur pontifical, Saint-Brieuc. — Prix : **3** fr. ; *franco,* **3** fr. **45**.

Toute la vie du P. Le Tallec est celle d'un soldat ; soldat du Pape et de l'Eglise. Il avait voué une sorte de culte au grand Pape Pie IX, dont il fut le zouave dès l'âge de 18 ans ; dont il défendit les prérogatives infaillibles devant une foule d'évêques du Concile, dans une séance fameuse que raconta Louis Veuillot.

Les anecdotes intimes de Pie IX remplissent les lettres que le P. Le Tallec écrivit pendant 10 ans, de Rome ou des environs, et qui sont de vrais *Mémoires*. Professeur dans les collèges et à l'Institut Catholique, Directeur des jeunes gens à Paris, prédicateur, il ne cessa d'être le « zouave du bon Dieu et de Pie IX », d'enseigner à tous les âges, le courage dans le combat pour la vérité. Sa vie, comme sa parole, est une leçon d'espérance.

A ce titre, elle mérite d'être offerte aux nombreux amis que compte toujours le *zouave* Pierre Le Tallec.

II. Vient de paraître, à la Librairie Lethielleux, Paris, le second volume des Conférences prêchées à N.-D. de Paris pour le Carême de 1904, par M. l'abbé E. Janvier. Le volume a pour titre *La Liberté*.

En vente dans les librairies catholiques.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Les préparatifs des fêtes qui vont avoir lieu se poursuivent activement, et déjà les étrangers affluent dans la ville des Papes.

L'exposition mariale a été inaugurée, dimanche, au palais de Latran, par le cardinal Ferrata qui a prononcé un magnifique discours dans lequel il s'est attaché à montrer Marie inspirant les arts.

De nombreux évêques français se trouvent actuellement à Rome, entre autres NN. SS. de Tarbes, d'Agen, d'Orléans, de Carcassonne, du Mans, de La Rochelle, de Coutances.

Le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, dont l'état s'est bien amélioré, a pu se rendre au Vatican, où il a été reçu par le Saint-Père. Le cardinal repartira pour la France dans les premiers jours.

France. — **La question religieuse.** — Dans la séance du 25 Novembre, M. Combes a prononcé un long discours au sujet de notre protectorat des missions d'Orient. Il n'a rien renié de son programme anticatholique, et s'est prononcé pour l'abandon de cette partie du glorieux patrimoine de la France.

La suppression des crédits pour l'ambassade du Vatican, proposée par la Commission du budget, a été votée sans opposition... « Cette suppression est-elle définitive » ? A cette demande M. le Ministre des Affaires étrangères a répondu « que les relations avec le Vatican ne pourront être reprises sans que la Chambre ait été mise en demeure de se prononcer ». Or, l'opinion de la majorité blocarde à cet égard est bien connue.

Cependant elle a repoussé, par 325 voix contre 232, une motion supprimant le budget des Cultes, qui a été ensuite adopté. Les sectaires au pouvoir, avant de rompre le Concordat, tiennent à prendre leurs précautions et à se munir préalablement de quelques bonnes lois de police leur permettant de réglementer à leur gré et, au besoin, d'empêcher l'exercice du culte catholique.

***

Archives diocésaines de Quimper et Léon

On peut en juger par le projet de loi « réglant » la séparation de l'Eglise et de l'Etat, déposé par M. Combes et revêtu de la signature de M. Loubet. Un mot le résume : l'Etat y prend tout et ne rend rien.

Aux termes de ce projet draconien, l'Etat s'approprie les églises, que le Concordat a restituées aux Evêques, et supprime le budget des Cultes consacré par le même pacte. Il garde les biens ecclésiastiques confisqués à l'époque de la Révolution et dont le Concordat ne lui garantit la tranquille possession qu'en échange des églises et du budget des Cultes.

Le projet Combes ne laisse à l'Eglise la jouissance gratuite des édifices religieux que pendant deux ans, après lesquels ils seront affermés à l'encan.... Quant aux évêchés, presbytères, séminaires, établissements charitables, tout nous est pris, comme si tout appartenait de droit à l'Etat.

Ce qui concerne la hiérarchie et le culte est plus grave encore : le projet sépare non seulement l'Etat de l'Eglise, mais il prétend aussi séparer l'Eglise de Rome ; en restreignant les associations religieuses aux limites du département, il rend même impossible une Eglise nationale s'étendant à tout le territoire... Voilà la « Constitution civile du clergé » de 1790 bien dépassée !

La partie du projet relative au régime des « associations cultuelles » locales établit la servitude complète de l'Eglise. Le culte s'accomplira sous le contrôle des commissaires de police, dans les villes, des gardes-champêtres ou des secrétaires de mairie dans les villages. L'Eglise est dépouillée de tous ses biens et de tous ses droits, mais est menacée, à la moindre infraction, de pénalités exorbitantes. L'Etat supprime le Concordat, mais il garde les Articles Organiques, en les aggravant encore. Et, pour mieux tenir l'Eglise assujettie, il conserve la Direction des Cultes, sous prétexte d'assurer l'exécution de sa loi...

A ces conditions, l'Eglise ne pourra plus fonctionner ni même exister en France....

Ce projet sera-t-il voté ? Plusieurs députés de nos amis disent que non. Dieu veuille que ces pronostics se réalisent ! Malheureusement, une douloureuse expérience nous met en garde contre ces assurances peut-être trop optimistes. Depuis vingt ans, quels échecs a subis l'œuvre de déchristianisation entreprise par nos adversaires ? Aucun. Le mal seul a réussi. Néanmoins, il dépend de nous que cette série de mésaventures s'arrête. Organisons-nous fortement, affirmons notre force, et nous connaîtrons peut-être alors les joies de la victoire.

PARIS. — **A l'Institut catholique.** — Comme nous l'avons dit, c'est Mgr Touchet, évêque d'Orléans, qui a parlé au nom de ses collègues à la réunion des évêques protecteurs de l'Institut catholique. L'éloquent prélat a tracé de la situation catholique en France un tableau qu'il suffirait de peindre exactement pour le rendre affligeant à l'extrême.....

Comme moyen de réagir efficacement contre l'oppression qui les étreint, l'orateur a indiqué aux jeunes catholiques l'esprit d'association : « Faites échec, dit-il, à l'individualisme, qui fut l'erreur de la Révolution française, et entrez dans toutes ces associations — telles la *Jeunesse catholique* et le *Sillon*, que je porte tous deux dans mon cœur, et qui ne s'y battent pas *(Rires)* — dans toutes ces associations qui vous formeront à la vie publique. »

En terminant, Mgr Touchet a reconnu que l'heure était sombre. « Mais il peut faire sombre pour deux raisons : tantôt parce que la nuit vient, tantôt parce que l'aube va naître. Laissez-moi croire, conclut-il, que c'est l'aube qui va naître : j'ai tant l'horreur de la nuit ! »

ALGER. — **La Trappe de Staouëli.** — Une triste nouvelle, dit la *Semaine religieuse* d'Hippone, nous est parvenue ces jours-ci, annonçant le départ prochain des Trappistes de Staouëli qui auraient vendu leur domaine à une société suisse.

Ce départ est-il une conséquence de la néfaste loi anticongréganiste qu'un décret présidentiel vient de rendre applicable à l'Algérie ? Nous le craignons, bien que, d'autre part, les Trappistes aient reçu avis que leurs demandes en autorisation seraient agréées.

Quoi qu'il en soit, si ce fâcheux événement se vérifie, on ne saura trop le regretter. Les Trappistes de Staouëli avaient su se faire aimer par leur grande charité, leur hospitalité devenue proverbiale. Qui ne connaissait la Trappe, fondée voici près de soixante ans, grâce au dévouement d'un ancien ambassadeur de France à Rome, M. de Corcelles ? D'un terrain inculte et broussailleux, parcouru par les hyènes et les chacals, les Trappistes étaient parvenus à faire un des plus beaux domaines agricoles de l'Algérie. Ses produits étaient renommés dans le monde entier ; et des milliers de touristes visitaient chaque année les vignobles magnifiques d'où sortait l'un des vins les plus renommés de l'Algérie.

Nous n'avons pas besoin de dire que ceux qui perdront le plus à ce départ, ce sont, comme d'habitude, hélas ! ceux qui n'y ont pas pris la moindre part, c'est-à-dire les malheureux dont les PP. Trappistes étaient la Providence.

BELGIQUE. — Le Jubilé de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, qui a déjà été célébré en Belgique par de si grandioses manifestations de foi — il y a eu notamment de magnifiques processions à Anvers et à Malines, — sera solennisé, de façon toute spéciale, le 8 Décembre prochain. NN. SS. les évêques consacreront, ce jour-là, la Belgique à l'Immaculée Conception. Des offices seront célébrés en grande pompe dans toutes les églises du pays.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Pèlerinage à Rome de l'Œuvre de Sainte-Philomène, pour la **Béatification du Curé d'Ars,** qui sera célébrée le dimanche 8 Janvier 1905.

Départ de Paris, de Culoz, de Modane, le mardi 3 Janvier ; rentrée le vendredi 13 Janvier. — Cinq jours complets à Rome, avec arrêts à Pise, Assise, Lorette, Bologne, Milan.

Prix comprenant tous les frais : chemin de fer, nourriture, logement, voitures et gratifications : Au départ de Paris, 1re classe, avec hôtel à Rome, 332 fr. ; 2e classe, avec hôtel à Rome, 259 fr. ; 3e classe, avec hôtel à Rome, 214 fr. — Genre Commission Romaine : 2e classe, 223 fr. ; 3e classe, 177 fr. — Souscrire pour le 15 Décembre. — Réductions pour rejoindre le train du Pèlerinage. — Le montant du billet sera remboursé à toute personne qui notifiera l'empêchement en temps utile avant le départ.

Adresser **au plus tôt** les souscriptions, les demandes de programmes et de renseignements, à M. l'abbé Louis Petit, directeur de l'*Œuvre de Sainte-Philomène,* rue de l'Abbé-Groult, n° 98 *bis,* Paris, 15e.

BIBLIOGRAPHIE

LES PSAUMES, traduits de l'hébreu avec notes et commentaires, par M. B. D'Eyragues, ouvrage précédé d'une lettre de M. Vigouroux et d'une Préface du cardinal Mathieu.

Troisième édition, revue, corrigée et augmentée d'une table alphabétique des Psaumes. In-12. Prix : 2 fr. 50 (V. Lecoffre, Editeur).

Cette nouvelle édition à moitié prix est publiée dans le but de faciliter la diffusion du livre dans les milieux ecclésiastiques.

Depuis environ un siècle, les Psaumes ont été étudiés avec un redoublement d'ardeur. Le nouveau traducteur a mis à profit tous les progrès de l'exégèse ; sa version est exacte en même temps qu'élégante ; elle est claire et limpide et elle permet ainsi de suivre aisément la pensée et le développement des idées de l'auteur sacré. Elle conserve, de plus, dans la mesure du possible, la forme même des Psaumes, en marquant le parallélisme, ce trait caractéristique de la poésie hébraïque, et en distinguant les strophes.

Vigouroux.

L'IMMACULÉE CONCEPTION et le Cinquantenaire de la proclamation de ce Dogme, par l'abbé Bourgeois, O. P., suivi de la Lettre Apostolique de S. S. Pie IX touchant sa définition dogmatique. In-8 carré, 1 fr. (P. Lethielleux, éditeur, Paris.)

Cette brochure résume avec une lumineuse clarté la doctrine de l'Immaculée Conception et donne, comme complément, la Lettre Apostolique de Sa Sainteté Pie IX touchant la définition dogmatique de l'Immaculée Conception.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la définition de ce dogme, on aimera à méditer la beauté intrinsèque de l'enseignement catholique le concernant, à suivre le mouvement des âmes dans toutes les Eglises et durant tous les siècles chrétiens vers Marie Immaculée, et à trouver dans les manifestations de la piété ardente et unanime qui célèbrent cette année jubilaire des motifs d'espérer que la bienveillance de Marie, sollicitée par la prière et l'action, interviendra une fois de plus pour préparer au monde actuel les grâces qui acheminent au salut et dont il a tant besoin.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

19e Année. Vendredi 9 Décembre 1904. N° 50.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Apostolat de la prière. *II.* — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Monseigneur l'Evêque à Rome ; Ligue de défense sacerdotale ; Nécrologie ; Quimper ; Daoulas ; Les « sécularisés » devant les tribunaux ; On attend des actes ; Le culte des Saints (suite) ; Bibliographie. *III.* — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Paris ; Cambrai ; Angoulême ; La délation partout ; « Deux France » ! *IV.* — *Bibliographie.* *V.* — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 11 Décembre. — 3e Dimanche de l'Avent. Office du jour ; semi-double. Violet. A la messe, mémoires de S. Damase, Pape, et de l'Octave de l'Immaculée Conception. Vêpres du suivant, avec seul mémoire du Dimanche.

Lundi, 12. — S. CORENTIN, ÉVÊQUE, Premier Patron du diocèse *(au Propre diocésain).* Double de 1re classe, avec Octave. Blanc.

Mardi, 13. — Ste Lucie, Vierge, Martyre. Double. Rouge.

Mercredi, 14. — *Quatre-Temps ; jeûne.* — Office de l'Octave de l'Immaculée Conception ; semi-double. Blanc.

Jeudi, 15. — Octave de l'Immaculée Conception. Double. Blanc.

Vendredi, 16. — *Quatre-Temps ; jeûne.* — S. Eusèbe, Evêque, Martyr. Semi-double. Rouge.

Samedi, 17. — *Quatre-Temps ; jeûne.* — S. Judicaël, Confesseur *(au Propre diocésain).* Double. Blanc.

Dimanche, 18. — 4e Dimanche de l'Avent. — *Solennité de Saint Corentin.*

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Collège de Lesneven	du 10 au 12 Décembre.
Hôpital de Landerneau. . . .	du 13 au 15 —
Providence de Brest	du 16 au 17 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Apostolat de la Prière.

LIGUE DE PRIÈRES EN UNION AVEC LE CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR DÉCEMBRE 1904

L'ACTION CATHOLIQUE

Le 13 Mars 1877, Pie IX disait dans une de ses dernières allocutions pontificales : « Voici la raison pour laquelle il y a tant de maux en Europe : Demander et ne pas agir, implorer des secours d'en haut et ne rien faire de ce qui plaît à Dieu. C'est une contradiction. On ne peut en attendre l'effet désiré. Je vois qu'en plusieurs lieux et en un grand nombre de royaumes, on met sa confiance seulement dans les prières, et l'on attend d'elles seules la fin des maux. On se demande partout avec un sentiment d'inquiétude : « Quand verrons-nous finir les jours de la tribulation ? » Quand ? Je vais vous le dire : Lorsqu'aux démonstrations de piété qui se font dans les églises répondront les œuvres accomplies au dehors. »

Ces grandes et fortes paroles ne signifient point évidemment que la prière est inutile, mais elles nous rappellent que d'un côté nous devons compter sur Dieu, comme si nous ne pouvions rien, et que de l'autre nous devons combattre comme si nous n'avions à attendre aucun secours. Malheureusement, la plupart de ceux qui agissent ne prient pas assez, et beaucoup de ceux qui prient n'agissent pas assez.

Comment agir ? D'abord, en faisant œuvre de catholiques dans notre vie privée, en conformant rigoureusement notre conduite aux commandements de Dieu et de l'Eglise, et cela mène assez loin. Cela mène à une vie pleine et sérieuse, pour soi et pour sa famille, c'est-à-dire à une vie éloignée de la mollesse, de la paresse, de l'orgueil, du luxe déréglé, de l'amour effréné du plaisir, vice que l'on voudrait parfois faire marcher de pair avec la pratique de certaines observances chrétiennes.

Ensuite, en agissant autour de nous comme catholiques décidés à lutter pour la religion, à empêcher les progrès de l'impiété, à propager ou à réveiller parmi ceux qui nous entourent l'amour de Dieu et le respect de sa loi.

Les moyens de cette action sont innombrables. Tout d'abord, faire une alliance franche et cordiale avec tous ceux qui ont les mêmes croyances que nous et avec eux marcher à l'ennemi. S'occuper non pas seulement de nous, mais encore des œuvres de presse, des œuvres sociales, des œuvres scolaires et post-scolaires, des œuvres électorales, des conférences publiques, des groupements divers d'hommes ou de jeunes gens qu'il s'agit de conquérir ou de préserver. Voilà des champs d'action ouverts à tous, aussi variés que les aptitudes de chacun, mais qui ne seront cultivés que par des mains vaillantes.

Si l'Eglise en maint endroit est opprimée, ce n'est pas tant à cause de l'audace des impies que par suite de la mollesse, disons le mot, de la lâcheté de certains catholiques, qui trop souvent ne savent que se lamenter ou même s'entre-déchirer, tandis qu'ils devraient tous s'unir et combattre pour leur foi.

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France.**
II. — **Le voyage de Mgr l'Evêque à Rome.**
III. — **L'Ordination de Noël (17 Décembre) et la retraite préparatoire des ordinands.**

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Lundi 12 Décembre*, jour de la fête de saint Corentin, *à 8 heures*, messe pour les paroissiens et pour les malades de la ville. Chant du cantique du saint Patron. A l'issue de cette messe, la Relique du bras de saint Corentin est présentée à la vénération des fidèles.

N. B. — Le jour de la fête de saint Corentin ou l'un des jours de l'Octave, on peut gagner — aux conditions ordinaires — une indulgence plénière. Une indulgence de 300 jours est attachée à chaque visite de la Relique.

A cause de la date rapprochée de la Neuvaine de l'Immaculée Conception, il n'y aura pas, cette année, de triduum de prédications préparatoire à la solennité de saint Corentin. Mais le panégyrique du glorieux Patron de la ville de Quimper et du diocèse sera donné, comme d'habitude, en breton et en français, le jour de la solennité, c'est-à-dire le *Dimanche 18 Décembre*.

— CHAPELLE DES URSULINES. — Le mardi 13 Décembre, réunion des associés de l'Œuvre de N.-D. de Salut. A *8 heures*, messe suivie d'une Instruction et de la Bénédiction du T. Saint-Sacrement.

— Mercredi 14 Décembre, réunion des Mères chrétiennes. A *8 heures*, sainte messe, Instruction, Bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Monseigneur l'Evêque à Rome. — On nous a communiqué et nous sommes heureux de transmettre à nos lecteurs d'excellentes nouvelles de Monseigneur : sa santé est très bonne, malgré le froid assez vif qui règne à Rome. Reçu, comme nous l'avons dit, par le Saint-Père le mardi 29 Novembre, notre Evêque à son retour s'empressera, comme il l'a promis, de faire part à ses diocésains, en même temps que des bénédictions reçues, des sentiments et des pensées qu'il a recueillies aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ.... A la suite de son audience particulière, il a présenté au Pape M. le chanoine Pédel, qui l'accompagne dans son voyage, ainsi que les deux séminaristes du diocèse qui terminent leurs études théologiques à Rome.

Dès le lendemain de son arrivée, Sa Grandeur était allée porter ses encouragements et sa paternelle bénédiction à de pauvres

Archives diocésaines de Quimper et Léon

exilées, au couvent des religieuses Ursulines, près de Sainte-Agnès *extra muros*, où se trouvent six jeunes novices du diocèse de Quimper.

Monseigneur a assisté, au Vatican, au deuxième sermon de l'Avent, prêché en présence du Pape ; lundi, 5 Décembre, il a pris part au Consistoire semi-public, tenu pour la canonisation des bienheureux A. Sauli et G. Majella. Il se propose d'assister également à leur canonisation solennelle qui aura lieu dimanche, 11 Décembre.

Sa Grandeur sera de retour à Quimper le vendredi 16, veille de l'ordination.

Ligue de défense sacerdotale. — Messieurs les Curés sont priés de bien vouloir recueillir la souscription annuelle des prêtres de leur canton, et de la remettre au siège de l'Œuvre, à Quimper, au moment de la reddition de leurs comptes en Janvier prochain.

LE COMITÉ.

Nécrologie. — M. GUIZIOU, *ancien Recteur du Tréhou.* — Nous avons le regret d'annoncer la mort, bien inopinée, de M. Guiziou, ancien recteur du Tréhou, décédé à Clohars-Fouesnant, le 6 Décembre, à l'âge de 65 ans.

Né à Lesneven le 13 Septembre 1839, ordonné prêtre le 19 Décembre 1863, M. Guiziou (Paul-Marie) fut vicaire successivement à Plouigneau (6 Mai 1864), au Conquet (25 Mars 1865), à Carantec (18 Août 1868). Aumônier d'un bataillon de mobilisés au camp de Conlie (28 Novembre 1870), il revint, après la guerre, à Carantec d'où il fut envoyé à Plouyé (4 Juin 1872). Nommé recteur de Lannédern, le 14 Novembre 1876, il fut transféré au Tréhou le 20 Novembre 1882.

Démissionnaire (le 23 Mai 1903) et retiré chez son neveu, à Clohars-Fouesnant, M. Guiziou acceptait volontiers de rendre service aux confrères qui l'appelaient pour des retraites d'enfants, d'Adoration, etc. Il travaillait aux exercices préparatoires au Jubilé, à la Forêt-Fouesnant ; plein de vie et d'entrain, comme toujours, il avait donné l'instruction de 11 heures. En descendant de chaire, il sentit un malaise, qui s'accentua bientôt : un épanchement au cerveau se produisait. Cependant le malade avait sa connaissance : il témoigna le désir d'être transporté à Clohars où il a succombé, au bout de quelques jours, après avoir reçu, dans les meilleurs sentiments de foi et de piété, les derniers sacrements.

Après un service funèbre célébré à Clohars, mercredi, le corps de M. Guiziou a été transporté à Lesneven, où l'inhumation a eu lieu, jeudi 8 Décembre, à 1 heure de l'après-midi.

R. I. P.

†

Un service d'octave pour le repos de l'âme de M. P. Guiziou sera célébré à Clohars-Fouesnant, le mercredi 14 Décembre, à 10 heures.

Un autre service aura lieu à Lesneven, à la même heure, le lendemain 15 Décembre.

QUIMPER. — **La neuvaine préparatoire au Jubilé et à la fête de l'Immaculée Conception** *(suite)*. — Nous avons dit brièvement dans notre dernier numéro le beau succès obtenu, à Saint-Corentin, par l'explication des tableaux de M. Le Roux et les conférences de M. le chanoine Billant. A Saint-Mathieu, les auditeurs sont venus également en foule entendre les instructions si bonnes et si pratiques de M. Mahé.

A leur tour, les français ont suivi l'exemple donné, la semaine dernière, par les bretons : dans les deux paroisses, on peut le dire sans exagération, l'église est remplie de fidèles et, chaque soir, il faut élargir l'espace réservé aux hommes. Nous ne ferons pas ici l'éloge des prédicateurs, craignant de les désobliger. Tous deux, M. Denis Godefroy, à la Cathédrale, et M. Questel, à Saint-Mathieu, réalisent leur titre de « Missionnaire apostolique » ; leurs instructions, autant celles qu'ils adressent aux dames dans la journée que celles du soir, sont claires, simples, à la portée de tous ; puisées à la vraie source, l'Evangile, elles sont surtout animées d'un grand souffle de foi et de piété, sortant vives du cœur et allant droit au cœur. Nul doute qu'ils ne remuent ainsi les âmes qui ont tant besoin, à notre époque, d'être secouées, éclairées et relevées vers Dieu.

Il paraît superflu d'ajouter que, dans chacune des églises, les réunions ne vont pas sans cantiques. A Saint-Corentin, les chanteuses ont mérité, une fois de plus, des remerciements pour leur infatigable bonne volonté et des félicitations pour l'heureux choix et la bonne exécution des morceaux... A Saint-Mathieu, le prédicateur a fait, comme aux beaux jours de la mission de 1900, chanter des cantiques populaires par la masse des fidèles. C'est un succès qu'on n'obtient pas, d'ordinaire, auprès des Quimpérois ; cependant quoi de plus beau, de plus impressionnant que ces chants d'ensemble ? Le Souverain Pontife Pie X, dans son *Motu proprio* sur la réforme de la musique religieuse, ne recommande-t-il pas, du reste, aux fidèles de prendre part au chant ?

L'église Saint-Mathieu, toujours si bien ornée par les dames qui s'occupent, toute l'année, de la décoration des autels, a revêtu, pour la circonstance, une parure tout à fait en rapport avec les fêtes du Jubilé. Ce sont les couleurs de la Très Sainte-Vierge, le bleu et le blanc, délicatement nuancés et harmonieusement mariés ensemble, qu'on aperçoit partout, sur les autels, dans les guirlandes et les oriflammes disposées autour du chœur. Pour la première fois, nous avons remarqué un nouveau système de décoration, qui est appelé, croyons-nous, à remplacer avantageusement l'emploi des fleurs artificielles ; c'est une sorte de galvanoplastie appliquée aux fleurs naturelles, branches coupées, et qui leur donne l'éclat et le reflet de l'argent. Il suffit, dit-on, de plonger,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

pendant quelque temps, ces fleurs et ces branches dans un bain spécial, renfermant de l'étain en dissolution. On prétend que le procédé ne coûte pas cher ; dans tous les cas, l'effet est merveilleux...

Espérons que cette neuvaine, suivie avec tant d'élan, se terminera, le jour du cinquantième anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, par une splendide manifestation en l'honneur de la Très Sainte-Vierge et une abondante effusion de grâces sur les personnes, les familles et le pays tout entier d'où montent, en ce moment, tant d'hommages et de prières à la Mère de Dieu : ne peut-on pas tout espérer, comme le dit Lacordaire, « de cette clameur commune qui monte vers le ciel avec un si grand empire » ?

DAOULAS. — **Retraite du Jubilé.** — La retraite préparatoire au Jubilé donnée à Daoulas, sous forme de retour de Mission, a commencé le lundi 21 Novembre pour se terminer le dimanche suivant 27. Malgré le mauvais temps, les exercices ont été fort bien suivis, même la réunion de 7 h. 1/2 du soir.

M. Bellec, vicaire de Loperhet, était chargé de diriger le chant et de donner les grandes vérités, en breton. Au dire des paroissiens de Daoulas, il a parfaitement rempli sa tâche. M. Penndu, recteur de Lampaul-Guimiliau, a donné des conférences bretonnes sur la Pénitence et les Commandements, ainsi qu'une instruction française chaque soir.

Le résultat a dépassé toutes les espérances : il y a eu, à la fin de la retraite, 500 communions dans une paroisse qui ne compte que 764 habitants. Ce chiffre est plus éloquent que tout le reste....

Aussi M. le Curé, fier de ses paroissiens, ne cessait de répéter : « Il y a des paroisses qui valent mieux que leur réputation, et Daoulas est de ce nombre... D'ailleurs, ajoutait-il, la retraite du Jubilé, commencée à Daoulas, le 21 Novembre, fête de la Présentation de la Sainte Vierge et terminée le dimanche suivant, au moment des premières Vêpres du Patronage de l'auguste Marie, ne pouvait manquer de réussir. »

Donc gloire à Dieu et reconnaissance à la bonne Mère !

***

Les « sécularisés » devant les tribunaux. — I. CHATEAULIN. — Les instituteurs libres (anciens congréganistes, aujourd'hui sécularisés) dirigeant les écoles de Châteaulin, de Brasparts, Carhaix et Pleyben sont cités à comparaître devant le tribunal correctionnel de Châteaulin, le 15 Décembre prochain, pour infraction à la loi du 1er Juillet 1901.

Le journal le *Finistère*, sans doute bien informé, ajoute à la suite de cette nouvelle : « Des ordonnances de non-lieu vont être rendues en faveur de plusieurs d'entre eux. »

II. QUIMPERLÉ. — Par un jugement très motivé, le tribunal de Quimperlé vient d'acquitter : M. le comte René de Beaumont, M. l'abbé Labasque, recteur de Clohars, M. le marquis de Brémond d'Ars, propriétaires respectifs des écoles de Moëlan, de Clohars-Carnoët et de Riec, ainsi que les instituteurs des dites écoles, poursuivis pour reconstitution d'établissements de la Congrégation non autorisée des Frères de Ploërmel.

Ce jugement, joint à deux arrêts de la Cour de cassation — dont nous avons donné le résumé — et du tribunal de Nantes, renvoyant des fins de la plainte propriétaires et instituteurs sécularisés sur place ou avec changement d'établissement, fixent la jurisprudence en l'espèce, et permettent d'espérer que le gouvernement de proscription et de délation laissera tranquilles, au moins jusqu'à de nouvelles mesures générales contre l'enseignement libre, les écoles où enseignent les anciens membres des Congrégations, même sécularisés sur place.

On attend des actes. — Que le « vadécardisme » sévit chez la gent universitaire, dans nos humbles écoles publiques, nul n'en doutait depuis longtemps. Mais une circulaire de M. Combes nous en fournit la preuve officielle : elle défend aux Préfets de compter désormais les instituteurs parmi les « délégués » à la mouchardise :

« Leur rôle social, dit la lettre ministérielle, leur interdit toute participation aux luttes des partis. Le principe de la neutralité scolaire leur fait un devoir d'accorder un même dévouement et une même sollicitude à tous les enfants, sans distinction, dont l'éducation leur est confiée, quelles que soient les opinions ou les croyances des familles auxquelles ils appartiennent. Charger l'instituteur de vous fournir des renseignements sur l'attitude politique de ses concitoyens serait lui assigner une tâche incompatible avec son devoir professionnel et l'exposer sinon à perdre, tout au moins à voir diminuer cette autorité morale faite d'estime, de reconnaissance et de respect qui lui est indispensable.

» Même dans les communes rurales où il joint à ses fonctions d'instituteur celles de secrétaire de mairie, j'entends qu'il demeure étranger à toute mesure susceptible d'altérer son véritable caractère : ce qui ne manquerait pas d'arriver, s'il se croyait autorisé par ses fonctions accessoires à substituer son initiative et son action à celle des magistrats municipaux auxquels seuls il appartient, sous leur responsabilité exclusive et sous leur propre signature, de correspondre avec vous et de vous fournir les renseignements politiques que vous auriez à leur demander.

» L'intérêt supérieur de la République exige que l'instituteur ne soit pas détourné de sa mission. Son rôle d'éducateur lui fait une obligation d'être, dans la commune, l'ami et le conseiller de tous... »

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Voilà, certes, des recommandations très sages ; mais préfets et instituteurs s'y conformeront-ils ? Avant de le croire et de l'affirmer, nous attendons des preuves.

Le culte des Saints *(suite)*.

« Saint Pol-Aurélien a sa statue de pierre à l'entrée de sa cathédrale, adossée au trumeau du porche Ouest ; il est représenté en chasuble antique, mitre et crosse, tenant son dragon en laisse au moyen de son étole ; c'est, du reste, la caractéristique qu'il a dans toutes ses images.

« Nous trouvons encore sa statue à la façade du porche de Lampaul-Guimiliau, au pilier d'entrée du chœur de l'église et à sa fontaine de *Feunteun-Bol* près Traon-ar-Vilin ; à la niche au-dessus de l'entrée du porche de Lampaul-Ploudalmézeau, à la façade de l'église de Tréglonou, aux ossuaires de Saint-Thégonnec et de la Martyre, aux églises de Pencran et de Plouédern, au petit autel du calvaire de Guimiliau » (1).

Après les deux patrons du diocèse, il convient de citer les Saints bretons, patrons des paroisses et des chapelles, mais seulement ceux qui ont une statue d'une vraie valeur artistique. Nommons-les par ordre alphabétique :

« Saint Budoc. — Statues à Beuzec-Cap-Sizun, Beuzec-Conq et Beuzec-Cap-Caval, en Plomeur. Représenté en évêque, chape, mitre, crosse, tenant un livre. A Plourin-Ploudalmézeau, les panneaux de la chaire à prêcher retracent sa légende et celle de sainte Azénor, sa mère.

« Saint Cado. — Statue à la chapelle de Quilinen, en Landrévarzec, avec l'inscription : S. CADOCVS. ABBAS. — A l'église de Leuhan, en robe, scapulaire, manteau, tonsure monacale, portant crosse et livre. Autrefois, dans sa chapelle de Gouesnac'h, des peintures couvrant le lambris en bois reproduisaient la vie et les miracles de saint Cado.

« Sainte Candide. — Elle est patronne de Scaër et de la chapelle de Locundu, en Tourc'h. Ses deux statues la représentent en abbesse, portant crosse. La statue de Tourc'h est en pierre et a bien le style du xv^e^ siècle. Cette sainte doit être la même que sainte Ninnoc, qui établit son monastère à Lan-Ninnoc, en Plœmeur, près de Lorient. Elle a aussi une statue à Saint-Hernin.

« Saint David. — Doit être le même que saint Divy et saint Yvi, évêque de Ménévie, fils de sainte Nonne. Il a des statues à Dirinon, une à Plomelin, provenant de son église de Bodivit, à Saint-Yvi, à Saint-David de Quimperlé, Brennilis, Lambader, en Plouvorn.

(1) A la cathédrale de Quimper sa légende est représentée dans les médaillons d'une verrière.

« Saint Derrien. — Statue du xiii^e^ siècle au Drennec, du xiv^e^ siècle à Comanna. Représenté à Saint-Derrien en chevalier, au maître-autel, dans le chœur en évêque, dans le transept et à la croix du cimetière, en chevalier foulant un dragon.

« Saint Edern. — Ermite à cheval sur un cerf, à Edern, à Lannédern, à Plouédern. Dans l'ancien ossuaire de Lannédern, une série de bas-reliefs réunis dans un même grand panneau retracent sa légende.

« Sainte Ediltrude. — Connue aussi sous le nom de sainte Elflède ou Ethelflèdes, honorée sous le nom de *santez Ventroc* à Tréflez dont elle est la patronne ; elle y a deux statues la représentant en abbesse, et une belle image brodée sur une vieille bannière. Serait-elle la même que Eldrude, mère de saint Brieuc ?

« Saint Gildas. — Statue à sa chapelle de Cast, à Plouégat-Guerrand et à la chapelle de Saint-Trémeur de Cléden-Cap-Sizun.

« Saint Goueznou. — A sa fontaine de Goueznou, à Lambader de Plouvorn et à la Trinité de Plouzané.

« Saint Goulven. — A Goulven, Goulien, Dirinon.

« Saint Guénael. — A Ergué-Gabéric et à sa chapelle de Pouldergat, à Lambader, à Plougonvelen.

« Saint Guénolé. — Landévennec, Concarneau, Landrévarzec, Locquénolé, Pouldergat, Ergué-Gabéric.

« Saint Gurloës. — Ou saint Urlou, premier abbé de Sainte-Croix de Quimperlé. Statue tumulaire dans la crypte de cette église. Statues à Sainte-Cécile de Briec, à Loc-Maria-an-Hent, en Saint-Yvi, à Coat-Dodou, en Melgven, à Landudal, à Leuhan et à Ergué-Armel.

« Saint Hervé. — Représenté en ermite aveugle, guidé par le petit Guiharan, accompagné d'un loup ayant au cou un collier d'attelage, pour remplacer l'âne qu'il avait dévoré. Patron de Lanhouarneau, très belle statue à Guimiliau, statuette à Lampaul, statues en pierre à Kerlaz et à Sainte-Marie du Ménez-Hom, peintures à Locmélar.

« Saint Herbot. — Représenté en ermite, vêtu d'une robe monacale, avec livre et bâton. Statue tumulaire dans le chœur de sa belle église de Saint-Herbot, en Plonévez-du-Faou, statue dans l'église, au porche Midi et à la porte Ouest. Autres statues à Sainte-Cécile de Briec, à Cast, Dirinon, Saint-Guénolé d'Ergué-Gabéric, Le Faou, Guengat, chapelle des Joies à Guimaëc, chapelle des Cieux à Huelgoat, Leuhan, chapelle de Confors à Meilars, Plomeur, Plonévez-Porzay, Plouédern, Plouguer, Pouldergat, Saint-Evarzec, Saint-Goazec, chapelle de Saint-Côme à Saint-Nic, Tourc'h.

« Saint Maudez. — Représenté en abbé mitré, avec crosse et livre. Statues à la chapelle de Loc-Marzin de Bannalec, Notre-Dame de Châteaulin, Clohars-Carnoët, Saint-Guénolé d'Ergué-Gabéric, Pencran, Plogonnec, Plonéis, Languivoa de Plonéour-Lanvern, Saint-Antoine de Plouézoc'h, autrefois à Lambour de Pont-l'Abbé, Sizun, dans sa chapelle, Saint-Jean-du-Doigt, Tronoën en Saint-Jean-Trolimon.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« Une pratique attachée au culte de ce saint, c'est de prendre dans l'église, devant sa statue ou dans l'enclos de la chapelle, des pincées de terre ou de poussière pour les appliquer sur les plaies, en mémoire de la terre de son Ile de Bréhat à laquelle sa bénédiction avait donné la vertu de tuer tous les insectes venimeux. »

(A suivre)

BIBLIOGRAPHIE. — **La Jeune Bretagne**, *Bulletin régional populaire mensuel d'*ÉTUDES ET D'ACTION SOCIALES, organe de l' « Union provinciale » : cercles d'études, instituts populaires, œuvres de jeunesse, etc..., publié sous le haut patronage de Son Eminence le cardinal Labouré, archevêque de Rennes, et de Nosseigneurs les Evêques de Bretagne.

La Jeune Bretagne est ouverte à tous les jeunes catholiques bretons et n'aspire qu'à servir de trait d'union entre eux. Elle est, en même temps, un vaste office d'AIDE MUTUELLE et de RENSEIGNEMENTS : études sociales et religieuses, placement, service militaire, patronages, cercles ouvriers, mutualités, habitations et jardins ouvriers, sports, questions agricoles, bretonnes, organisation professionnelle, législative, colonisation, séances récréatives, nouvelles publications, etc. Il suffit de joindre à la demande de renseignements un timbre de 0 fr. 15 pour la réponse.

La *Jeune Bretagne* paraît le 30 de chaque mois.

Rédaction et administration, 17-19, rue Le Bastard, Rennes. Prix de l'abonnement, pour le clergé et les jeunes catholiques bretons : 2 francs.

Nous aimons à croire que cette revue, toute rédigée selon le programme si hautement loué par S. S. Pie X : *Piété, Etude, Action*, verra grandir de plus en plus le succès qu'elle a obtenu durant sa première année de publication et qu'elle comptera, spécialement dans notre diocèse, de nombreux lecteurs et... des correspondants.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Au moment où paraîtront ces lignes, les fêtes du cinquantenaire de l'Immaculée Conception proprement dites seront terminées, au milieu de splendeurs dont on peut déjà se faire une idée, et d'un enthousiasme que l'on pressent. Impossible d'indiquer même brièvement les magnifiques spectacles que Rome offre, depuis quelques jours, aux innombrables visiteurs accourus de tous les pays du monde...

C'est l'exposition mariale, ouverte au palais pontifical de Latran, où se trouvent réunis les originaux ou les fac-simile ou copies des objets relatifs au culte de la Sainte-Vierge, depuis les fresques des Catacombes jusqu'aux tableaux des grands maîtres... C'était, pendant les quatre premiers jours de Décembre, le Congrès où des orateurs de tous pays ont célébré la gloire de Marie Immaculée. Mgr Touchet, évêque d'Orléans, a prononcé un discours sur la France théologienne et l'Immaculée Conception ; Mgr Schœpfer, évêque de Tarbes, a parlé de Lourdes, du pèlerinage et des manifestations auxquelles il donne lieu, établissant de façon péremptoire le caractère miraculeux des 2,000 guérisons officiellement constatées.

Dimanche 4 Décembre, dans l'après-midi, les membres du Congrès marial ont été reçus par le Pape, dans une chapelle de l'église de Saint-Pierre ; 4,000 personnes prenaient part à cette audience.

— Dans sa dernière séance, la S. Congrégation des Rites a examiné la question de l'introduction de la cause de béatification du vénérable André Soulas, de Montpellier, fondateur des Sœurs gardes-malades Auxiliatrices.

Elle a confirmé le culte immémorial rendu au serviteur de Dieu, Charles de Blois, duc de Bretagne.

Enfin, elle a autorisé une messe propre de sainte Clotilde pour le diocèse de Reims.

PARIS. — **La santé de Son Em. le cardinal Richard.** — La *Semaine religieuse* de Paris a publié, dans son numéro de samedi dernier, deux lettres pastorales, l'une sur la solennité de l'Immaculée Conception, l'autre à l'occasion de la mort de M. Lebas, supérieur général de Saint-Sulpice. L'organe diocésain ajoute cette note, qui réjouira les catholiques français :

« Les deux précédentes lettres, écrites tout entières par lui-même et adressées les 29 et 30 Novembre à ses diocésains par le vénéré Cardinal-Archevêque, montreront à tous les fidèles l'inexactitude des nouvelles alarmantes publiées aux mêmes dates par quelques journaux. Son Eminence, un peu fatiguée la semaine passée, a dû, il est vrai, garder le lit cinq ou six jours, et renoncer pour quelque temps aux cérémonies qu'Elle se proposait encore de présider. Actuellement l'état de Mgr l'Archevêque est aussi satisfaisant que possible ; il a pu reprendre ses audiences mardi dernier et assister ce jour-là au Conseil archiépiscopal. Si son grand âge l'oblige désormais à rendre plus rares les circonstances qui le mettent en rapport avec le peuple chrétien, celui-ci continuera à prier pour la conservation d'une santé si précieuse, non seulement au diocèse de Paris, mais à toute l'Eglise. »

— **Bravo les Jeunes !** — Il y a quelques jours, un professeur d'histoire au lycée Condorcet, M. Thalamas, a parlé de Jeanne d'Arc en termes si outrageants, devant ses élèves, que ceux-ci en ont été révoltés. Leur indignation a gagné la rue : des groupes de jeunes gens, lycéens et étudiants de toute sorte ont « manifesté », à diverses reprises, en l'honneur de la libératrice de la France et conspué ses insulteurs.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

C'est de bon augure, et l'on ne peut que crier « bravo! » à cette vaillante jeunesse qui, en ces temps de lâcheté, vibre encore aux sentiments de patriotisme, se montre prête à relever le drapeau, que d'autres veulent jeter dans la boue, et à défendre nos pures gloires nationales.

Cambrai. — **Congrès des catholiques du Nord.** — Les catholiques du Nord ont tenu récemment un Congrès, à Lille, sous la présidence de Mgr Sonnois.

A la séance de clôture, le 20 Novembre, Mgr Touchet, évêque d'Orléans, a prononcé un discours-programme sur l'enseignement, sur le Concordat et sur les questions sociales.

Voici la péroraison de ce magistral discours :

« Nous sommes de bons Français. Nous voudrions notre pays très beau, très prospère. Nous nous rendons hautement ce témoignage que notre premier souci, quand une question passionnante se pose devant nous, est de rechercher quelle répercussion les solutions pourront avoir dans le présent et l'avenir de la patrie.

« Nous sommes de bons catholiques. Nous savons la valeur de la souffrance, nous savons sa nécessité

« Nous sommes des citoyens aussi. Nous connaissons nos droits. Nous savons que la patrie et la religion n'ont rien à gagner à notre écrasement. Nous estimons que nous avons été trop écrasés jusqu'à ce jour, et, sans rêver de représailles pour le passé, nous entendons que l'avenir soit meilleur que le passé.

« Si on violait à notre détriment la justice, nous n'aurions ni paix ni trêve que nous n'eussions obtenu les réparations nécessaires.

« Si on nous refusait la liberté, nous la conquerrions.

« Ce serait l'agitation nécessaire. Nous ferions de l'agitation.

« La catholique Irlande trouve un O'Connell ! La catholique Allemagne enfante un Windthorst. Par la miséricorde divine, le cœur de la France catholique ne serait pas plus infécond. Un homme, des hommes se montreraient, tenant la croix et le drapeau tricolore, pour nous mener aux combats de la justice et de la liberté.

« Le peuple baptisé les suivrait. Les prêtres marcheraient à côté du peuple. Et, j'en jure par le Christ que nous portons sur notre poitrine, j'en jure par l'onction de notre sacre, il y aurait des évêques qui seraient de la fête.

« Tous en seraient !

« Et si nous devons avoir des heures dures à passer, leur sévérité s'adoucirait par notre fraternelle union, par la communauté de nos souffrances et par l'invincible attente du triomphe.

« Le triomphe viendrait à l'heure de Dieu.

« A cette heure, quoi qu'il se passe, je crois ! »

Angoulême. — **Poursuites contre l'Evêque.** — Les journaux annoncent que Mgr Ricard, évêque d'Angoulême, vient de recevoir assignation pour comparaître, le 2 Janvier, devant la Cour d'appel de Bordeaux, pour avoir loué une maison, dont il est propriétaire en Charente, à des religieuses sécularisées qui s'y dévouent à l'éducation de l'enfance.

Cela honore le vaillant évêque, qui a la gloire de comparaître devant les juges pour la cause de l'enseignement chrétien.

La délation partout. — Mgr Lacroix, évêque de Tarentaise, publie sous sa signature en tête du *Bulletin religieux* de son diocèse un virulent réquisitoire contre la délation spécialement dans les affaires religieuses. Nous en donnons les principaux passages.

« Si cette pourriture (la délation) a été balayée de l'armée, qui oserait affirmer que le mal ne sévit pas avec la même intensité dans les autres ministères et dans la plupart des préfectures et des sous-préfectures ? Il ne faut pas se faire d'illusions : c'est la délation qui est comme le pivot du régime actuel, et c'est peut-être aussi la délation qui causera sa perte...

« Chacun sait que, dans toutes les communes, il existe un ou plusieurs individus, généralement des fruits secs de l'enseignement primaire, presque toujours aussi des ratés de la vie sociale, qui ont pour mission d'espionner le curé, le vicaire, les religieuses, les frères, le conseil de fabrique, en un mot tous ceux qui, à un titre quelconque, se rattachent à l'église catholique.

« C'est pour cette triste besogne que M. le président du conseil les a décorés, ces jours-ci, à la tribune, du titre de « délégués », sans avoir le courage d'ajouter que leur délégation était d'ordre exclusivement policier. Personne n'ignore avec quelle ardeur tous ces gens-là s'acquittent de leur tâche.

« Que M. le curé ait reçu des confrères à sa table, que dans son prône il ait flétri la race toujours jeune des pharisiens ; que quelques enfants du catéchisme soient rentrés en classe, même par leur faute, quelques minutes après l'heure, immédiatement le maire, le conseiller général, la sous-préfecture, le député, le sénateur, le ministre, tout le monde en est informé. L'abus est criant : il faut que le gouvernement intervienne, et la République sera en péril si les coupables ne sont pas punis avec rigueur.

« N'est-ce pas là de l'histoire pour ainsi dire quotidienne ? Il n'est pas un seul curé, aujourd'hui, qui ne pourrait citer des faits à l'appui de notre affirmation. D'un bout à l'autre de la France, dans tous les diocèses, les mouchards forment une corporation puissante et redoutée qui tient entre ses mains les destinées de l'Eglise catholique dans notre pays. Les déplacements, les suppressions de traitement, toutes les mesures de rigueur dont le clergé peut avoir à souffrir, tout cela est en grande partie leur œuvre. C'est d'en bas — souvent de très bas — que partent les

Archives diocésair s e Quimper et Léon

rapports mensongers, les insinuations perfides et les lâches dénonciations ; mais comme la force de l'Etat est mise pour ainsi dire au service de ces gens-là, il en résulte que leurs attaques et leurs calomnies arrivent au sommet de la hiérarchie, jusque dans le cabinet des ministres, et que, presque toujours, ils obtiennent contre leurs victimes les sanctions qu'ils ont sollicitées.

« Il va sans dire que c'est surtout pour les nominations aux cures importantes que se fait sentir leur néfaste intervention. Le choix de l'autorité diocésaine, l'intelligence, le savoir, la dignité de la vie, même la correction la plus absolue en matière politique, tout cela est compté pour rien, si les prêtres nommés par l'évêque ont le malheur de déplaire à ces louches policiers de village : tout sera mis en œuvre pour entraver ces promotions vingt fois méritées.

« Si, dans la plupart des diocèses, il y a tant d'intérêts en souffrance, tant de conflits aigus qui demeurent sans solution, tant de nominations qui restent en suspens, si tant de suppressions de traitements sont maintenues au mépris de toute justice, si un malaise angoissant règne à tous les degrés de la hiérarchie religieuse, si enfin tant d'évêques et de prêtres, qui ont eu la noble ambition de servir d'un même zèle l'Eglise et la France, ont aujourd'hui la douleur d'assister à l'écroulement de leurs rêves, si leur âme est en proie à la tristesse et au découragement, tout cela est l'œuvre de la hideuse délation. Tant qu'ils l'ont pu, ils ont lutté pour les idées de paix, de conciliation et de sagesse, espérant toujours qu'on rendrait hommage à la sincérité de leurs efforts et que le catholicisme et la nation française finiraient par se rapprocher et s'unir, comme ils l'ont fait dans le passé.

« Mais, à présent, il semble que le divorce soit inévitable. Trop de haines, de rancunes et de basses vengeances ont été accumulées par les délateurs, trop de victimes aussi ont été injustement frappées, pour qu'on ait le droit de compter sur une ère prochaine de pacification.... »

***

« **Deux France** » ! — D'un éloquent article de M. le comte de Mun sur le même sujet, si tristement actuel, nous détachons ces lignes vengeresses :

« Pendant vingt-cinq ans, la guerre religieuse fut conduite dans ce pays avec un mot d'ordre, répété sans relâche à la tribune, dans les réunions publiques, dans les journaux : « Les catholiques « font deux France ! Ils brisent l'unité morale de la patrie, ils ont « mis la main sur les carrières publiques ! Sus aux catholiques ! » Avec ce cri de guerre, qui fut celui de Ferry et de Waldeck-Rousseau, qui est encore celui de M. Combes, on a détruit l'enseignement chrétien, fermé les écoles libres, désorganisé les collèges catholiques, proscrit les congrégations, persécuté le clergé.

« Combien dans la masse inattentive, prompte à accepter la piperie des mots, combien ont cru à l'accusation, si bruyamment

affirmée ! En vain nous répondions : « Citez des faits, donnez des « noms, prouvez que nous sommes de mauvais soldats, de « mauvais citoyens, que nous devons à la faveur nos grades et « nos emplois ! »

« En vain nous attestions les exemples multipliés de notre patriotisme, les souvenirs de la grande guerre, les services sans nombre rendus au pays ; en vain nous invoquions les concours, imposés à l'accès de toutes les fonctions, organisés, présidés par nos adversaires, les notes, les témoignages des chefs les moins suspects de partialité envers « les cléricaux ». On ne prouvait rien contre nous, on ne le pouvait pas, mais on criait toujours : « Les catholiques font deux France ! Sus aux catholiques ! »

« Et, tout à coup, voilà qu'en effet, deux France apparaissent : l'une qui espionne, l'autre qui est espionnée ; l'une qui est pourvue de toutes les faveurs, l'autre qui est déchue de tous les droits !

« Cette fois, ce ne sont pas des mots, des cris de guerre, des apostrophes de réunion publique : ce sont des faits, des noms, des actes formels. Nul n'a pu les nier.

« Quand les hommmes du Grand-Orient, frappés au front, ont voulu défendre le long exercice de leur tyrannie, ils n'ont pas même essayé de le faire. Au contraire, ils ont revendiqué le droit à la délation et son usage comme l'exercice d'un devoir.

« La cause est entendue : eux-mêmes ont prononcé. Oui, il faut l'avouer, l'unité morale est brisée, et il y a deux France, celle de la franc-maçonnerie qui dénonce, et la nôtre qui est dénoncée. Tardive et douloureuse revanche, trop chèrement payée, car elle l'est au prix du vieil esprit militaire qui fit si grande, depuis un siècle, l'armée nationale ! »

BIBLIOGRAPHIE

L'Immaculée Conception et l'Eglise de Paris par l'Abbé H. Lesêtre, curé de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris. In-12, franco, **2 fr. 50** (P. Lethielleux, Editeur).

A l'heure où l'univers catholique célèbre le cinquantième anniversaire de la définition du Dogme de l'Immaculée Conception, il était intéressant de montrer quels liens rattachent l'Eglise de France et le culte de la Conception Immaculée de la Sainte-Vierge. M. l'Abbé Lesêtre, historien et érudit consciencieux, dont la compétence est unanimement reconnue, a su utiliser des documents fort importants mis à sa disposition pour cet ouvrage qui présente un intérêt plus général que son titre ne semblerait l'indiquer. On y trouvera retracée, d'une manière complète, l'historique du Dogme dont toute la France a souhaité et ensuite fêté la proclamation, le 8 Décembre 1854.

AGENDA ECCLÉSIASTIQUE pour l'an de grâce 1905. (Seizième année). Deux éditions : 1° Gracieux volume in-18, format étroit, relié solidement, coins ronds, tr. rouges, fermeture caoutchouc, **1 fr. 50** ; 2° Le même, reliure cuir anglais souple, titre doré, **2 fr. 25.** (P. Lethielleux, Editeur).

Le succès constant de l'*Agenda Ecclésiastique*, depuis 1890, prouve suffisamment qu'il répondait à un besoin. Les améliorations successives apportées

Archives diocésaines de Quimper et Léon

dans sa rédaction en font un recueil précieux dont tous les renseignements, puisés aux sources mêmes forment chaque année une collection des plus intéressantes. Outre l'indication journalière concernant la récitation de son office, le prêtre y trouvera un calendrier des Indulgences plénières entière-ment revisé d'après la nouvelle édition du *Traité des Indulgences du P. Beringer*, qui vient de paraître. Grâce à une ingénieuse disposition typographique, l'espace réservé aux notes journalières a été sensiblement augmenté. Le formulaire liturgique a eté enrichi de plusieurs bénédictions d'un usage fréquent. Une innovation des plus heureuses consiste dans l'insertion d'une liste alphabétique donnant la nomenclature de tous les noms de baptême, d'un usage moins courant, avec leur désignation latine souvent très difficile à trouver.

Librairie J. Salaun, Quimper.

REVUE THOMISTE, 222, faubourg Saint-Honoré, Paris (8e).

Sommaire du n° de Novembre-Décembre 1904 (12e année).

PÈGUES : L'autorité des Encycliques pontificales, d'après saint Thomas. — Dom RENAUDIN : La mission de Corédemptrice et la définibilité de l'Assomption. — R. P. HUGON : L'analyse de l'acte de foi. — T. RICHARD : Usage et abus de la Scolastique.

DISCUSSION : T. R. GARDEIL. La documentation de saint Thomas (2e art.). Réponse à M. Turmel.

LA VIE SCIENTIFIQUE : R. G. L. Méprises criticistes. L'immensité de Dieu, d'après M. Pillon. PÈGUES : Questions de principes concernant l'exégèse catholique contemporaine, par le R. P. Lacôme. — R. P. HEDDE : L'hypothèse des quatre éléments, à propos d'un livre récent. — Revue Analytique des Revues. — Notes bibliographiques.

Vins de Messe

Vins blancs : sec, doux et muscat.

Albert MOREAU, Propriétaire-Viticulteur

à **GRAVESON** (Bouches-du-Rhône)

actuel fabricien de l'église Ste-Marthe, à Tarascon (B.-du-R.)

Successeur des RR. PP. Prémontrés de l'Abbaye de Saint-Michel de Frigolet.

Pour références : S'adresser aux Révérends Pères Prémontrés en exil à l'Abbaye de Notre-Dame de Leffe, par Dinant (Belgique).

Envoi sur demande de renseignements et tarifs.



Paul CHAMBON - DURAND,

Fondeur à Montargis (Loiret), rend à toute cloche fêlée sa sonorité primitive sans la refondre. Garantie 15 ans. Cloches neuves et accords. Opère dans les paroisses. *Demandez renseignements.*

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

19e ANNÉE. Vendredi 16 Décembre 1904. N° 51.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Chronique du diocèse : Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Ordination ; Conseil départemental de l'Enseignement primaire ; Nécrologie ; Quimper ; La fête de l'Immaculée Conception dans le diocèse ; Brest ; Cain !

II. — Nouvelles du monde catholique : Rome ; Reims ; Saint-Flour ; Mort d'une fondatrice de Congrégation ; L'Union défensive contre la franc-maçonnerie ; Bonne pensée ; Pèlerinage à Rome.

III. — Bibliographie.

IV. — Annonces et avis divers.

Offices de la semaine.

Dimanche, 18 Décembre. — 4e Dimanche de l'Avent. Office du jour ; semi-double. Violet.
Vêpres du suivant, avec mémoire du Dimanche.
Au chœur, solennité de saint Corentin, avec mémoire du Dimanche à la messe et aux Vêpres (Ant. O. *Adonaï*).

Lundi, 19. — Attente du divin Enfantement de la T. Sainte Vierge *(du 18 Déc. ; au Supplément)*. Double-majeur, Blanc.

Mardi, 20. — Office de la férie ; simple. Violet.

Mercredi, 21. — S. THOMAS, APÔTRE. Double de 2e classe. Rouge.

Jeudi, 22. — Office de la férie ; simple. Violet.

Vendredi, 23. — Office de la férie ; simple. Violet.

Samedi, 24. — *Jeûne et abstinence.* — Vigile de Noël. Office du jour ; simple. Violet.

Dimanche, 25. — NOEL : NATIVITÉ DE N.-S. JÉSUS-CHRIST.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Maison de l'Adoration perpétuelle de Quimper . . . . . du 18 au 25 Décembre.

Archives diocésain. s le Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — **L'Eglise et la France.**
II. — **La défense de la liberté religieuse et de l'Enseignement chrétien.**
III. — **L'Ordination du 17 Décembre ; les jeunes prêtres.**
IV. — **La préparation aux fêtes de Noël.**

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Dimanche 18 Décembre*, solennité de saint Corentin.

Le matin, à *5 h. 1/4*, panégyrique de saint Corentin, en breton, par M. Balanant, recteur de Penhars. L'église est fermée pendant le sermon et s'ouvre pour la messe de 6 heures qui est suivie d'une messe d'actions de grâces.

A *10 heures*, messe pontificale.

A *2 h. 1/2*, Vêpres. Sermon par M. le chanoine Roull, curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest ; procession, dans la cathédrale illuminée, de la Relique du Bras de saint Corentin. Bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement.

Il n'y a pas de réunion le soir.

Le service annuel pour le repos de l'âme de Mgr Valleau, le dernier évêque de Quimper décédé, sera célébré à la cathédrale de Saint-Corentin, le vendredi 23 Décembre prochain, à 9 heures.

Ordination. — Comme nous l'avons dit, Mgr l'Évêque, revenant de Rome, rentre aujourd'hui à Quimper.

Demain, samedi des Quatre-Temps, il fera l'Ordination qui comprend, pour le diocèse : 5 prêtres, 4 diacres, 7 sous-diacres, 4 minorés et autant de tonsurés. Il y aura, en outre, 8 ordinands du Séminaire Haïtien de Saint-Jacques de Lézérazien.

L'ordination se fera dans la chapelle du Grand-Séminaire, et commencera à 8 heures.

Nous rappelons encore aux fidèles qu'ils ont le devoir de prier pour les ordinands. Plus que jamais l'Eglise a besoin de saints prêtres, et nous sommes à une époque où le démon redouble d'efforts pour entraver le recrutement et la formation des bons ouvriers de l'Evangile. Prions Dieu de déjouer, une fois de plus, les complots de ses ennemis et de multiplier sur tous les points de la France les apôtres selon son cœur.

Conseil départemental de l'Enseignement primaire. — L'élection des délégués au Conseil départemental du Finistère est fixée au *8 Janvier 1905*.

Les membres de l'Enseignement privé, tant laïques que congréganistes, qui sont dans les conditions voulues pour prendre

part au scrutin feront bien de s'assurer, dès à présent, *à la mairie de leur commune*, qu'ils sont inscrits sur la liste des électeurs. Le *Bulletin administratif* (n° de Novembre) qui contient cette liste, et qui doit être communiquée aux intéressés sur leur demande, leur indiquera en même temps la manière de procéder au vote.

Nous donnerons, dans notre prochain numéro, les noms des deux candidats proposés comme représentants de l'Enseignement privé au Conseil départemental.

Nécrologie. — M. LE GUERNALEC, *clerc minoré*. — Par suite d'un oubli, nous avons omis d'annoncer dans notre précédent numéro la mort de M. Le Guernalec (Auguste), clerc minoré, pieusement décédé à Concarneau le 1er Décembre, à l'âge de 21 ans. Déjà atteint, au moment de son entrée au Séminaire, du mal qui devait l'emporter, il a toujours édifié ses condisciples par sa piété et sa courageuse résignation. Rentré dans sa famille, trois semaines avant de mourir, il a vu arriver sa fin sans rien perdre de son calme ni de sa gaieté aimable.

Nous le recommandons aux prières de nos lecteurs, ainsi que M. Duhamel, curé-doyen de Vincennes (diocèse de Paris), chanoine honoraire de Quimper, décédé le 10 Décembre, à l'âge de 77 ans.

R. I. P.

QUIMPER. — **Cinquantième anniversaire de la Proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.** — Notre *Semaine* a dit, dans ses deux derniers numéros, comment les populations française et bretonne se sont préparées à cette solennité, en suivant régulièrement et pieusement les exercices du Jubilé. Il en a été de même, d'ailleurs, sur tous les points du diocèse, d'après les échos qui viennent jusqu'à nous ; mais la ville épiscopale a manifesté, comme il y a cinquante ans, sa dévotion éclairée et ardente envers la Vierge Immaculée. D'ordinaire, pour les fêtes où l'assistance à la messe n'est pas obligatoire il n'y a pas foule aux offices de la cathédrale ; mais en ce 8 Décembre, à voir les nefs si bien remplies, on se croirait aux jours les plus solennels. Je ne dis pas qu'on se croirait revenu à ce même jour en 1854. Je suis de ceux qui ont vu cette fête-là ; mais, j'ose le dire, si elle n'a pas été surpassée en magnificence et en éclat, elle fut loin d'égaler la fête de jeudi dernier sous le rapport de la piété.

Puis, qu'était alors notre cathédrale ? sa splendide illumination intérieure faisait encore mieux ressortir la souillure du badigeon et le mauvais goût du pauvre mobilier. Enfin, sur la ville planait une tristesse : Mgr Graveran, qui avait si bien affirmé la foi de son diocèse à la Conception Immaculée et qui en avait instamment demandé la proclamation dogmatique, était atteint d'un mal qui ne pardonne pas. Tous le savaient, et tous aimaient l'Evêque aux cheveux blancs qui allait mourir avant deux mois.

Archives diocésain s de Quimper et Léon

Aujourd'hui aussi, notre Evêque n'est pas avec nous, c'est vrai ; mais si nous le regrettons, nous sommes fiers, d'autre part, de le savoir près de Pie X, attestant la foi et la dévotion ardente de la Cornouaille et du Léon envers la Mère de Dieu.

Après les vêpres, la procession se dirige vers l'église plus que millénaire de Notre-Dame de Locmaria ; les enfants des écoles chrétiennes, les associations pieuses avec leurs bannières forment un long défilé ; presque aussi long est celui du clergé, car tous les séminaristes, tous les prêtres de la ville sont là. M. Fléiter, vicaire général, préside.

Le temps est favorable ; bien que le ciel soit voilé (1), elle n'est pas sans charme cette pieuse marche au chant des litanies, des hymnes et des cantiques vers un sanctuaire vénéré, en suivant les Allées et en longeant le mont Frugy aux arbres dénudés. Si le cortège des hommes qui suivent le clergé n'est pas considérable, quoi d'étonnant dans une ville où il y en a peu qui, à cette heure, ne soient retenus dans lés ateliers ou les bureaux ?.... Il était donc 2 heures quand les vêpres ont commencé ; il était près de 5 heures quand la foule a quitté la cathédrale après la bénédiction du Saint-Sacrement ; à partir de ce moment, beaucoup restent garder leur place pour la fête du soir, ce sera une attente de trois heures.

A 7 heures 3/4, le vaste édifice est rempli. Après la récitation du chapelet, M. D. Godefroy monte en chaire et trace rapidement une esquisse des bienfaits de la Vierge Marie envers la France ; puis, pendant que les galeries de granit s'illuminent, que les lignes architecturales et les arêtes des voûtes se dessinent dans ces brillantes clartés, voici que dans la vieille église dédiée à Notre-Dame par saint Corentin, puis à saint Corentin par son peuple fidèle, s'élève le chant qui, au soir du 3 Juillet, saluait pour la première fois Notre-Dame des Naufragés. Là-bas sous le ciel bleu, en face d'une mer toute d'azur d'où émergeait l'île de Seins, c'étaient les enfants du Petit-Séminaire qui chantaient ; en ce soir d'hiver, ce sont leurs aînés du Grand-Séminaire qui font entendre leurs voix plus graves accompagnant dans le puissant refrain les voix très fraîches et très pures des élèves du Pensionnat Sainte-Marie et des enfants de chœur de la cathédrale ; pour les strophes les voix d'enfants seules sont admises à les chanter. Ils sont près de cent : vingt-quatre enfants de chœur qui ont su profiter de la direction de M. l'abbé Gargadennec, soixante-dix petits *Likès* faisant grand honneur au Frère musicien qui en est chargé, et quarante séminaristes ayant bien profité des leçons qu'ils reçoivent de M. le chanoine Bargilliat.

Je dois dire que si le chant a atteint toute sa puissance, on le doit à ce qu'il a été soutenu par un excellent orchestre d'amateurs.

(1) Le soleil s'était cependant montré au commencement de l'après-midi, et le ciel avait pris une teinte qu'on voit en Italie dans les beaux jours de l'été, mais ce bleu intense est inconnu dans notre Bretagne.

L'auteur de la cantate, M. Alexandre Thomas, a suivi autant qu'il l'a pu les répétitions partielles et présidé les répétitions générales. Comme à la Pointe du Raz, j'ai entendu cette fois encore des appréciations toutes très favorables, et je crois qu'on a tort d'accuser les Quimpérois d'être insensibles à la belle musique ; il me semble, au contraire, qu'ils en jouissent vivement et l'apprécient fort bien.

Au Salut du Saint-Sacrement, qui suit immédiatement la cantate, les enfants de chœur exécutent dans la perfection un chant de l'abbé Perosi. C'est la première fois qu'on entend, à la cathédrale, une œuvre du célèbre maître italien.

Les portes sont ouvertes, la foule sort et des multitudes de fenêtres apparaissent tout en feu, feux de toutes les nuances, cependant le bleu et le blanc dominent ; le sommet des tours de la Cathédrale et le fronton de la nef font élever tous les regards ; les rues sont remplies de curieux qui contemplent, mais ceux qui ont vu le plus gracieux et le plus touchant spectacle ce sont ceux qui ont quitté le centre de la ville : même après avoir contemplé les grandes façades lumineuses de l'Evêché, du Grand-Séminaire et de nos communautés, n'y avait-il pas un charme spécial à voir au loin sur les côteaux ou au flanc des collines les demeures des riches fermiers et les plus pauvres chaumières percer les ténèbres de la nuit sur toute la vaste paroisse de Kerfeunteun ? Plusieurs, beaucoup peut-être de ces lumières n'ont brillé sur la terre que pour ceux qui les avaient allumées ; elles ont charmé leurs regards, elles ont charmé ceux du Dieu tout-puissant qui a fait les astres du ciel, et de la Reine dont les étoiles forment la couronne.

A. T.

— **Scènes de désordre dans la soirée.** — Pouvait-on penser qu'un si beau jour se terminerait par des scènes de violence, dignes des pays sauvages ? La fête ne pouvait avoir et n'avait eu, dans les diverses parties de son programme, qu'un caractère exclusivement religieux. Les fidèles, après avoir prié à l'église, voulurent encore témoigner de leur joie et de leur amour pour la Sainte Vierge en illuminant leurs maisons ; Mgr l'Evêque en avait exprimé le désir et donnait l'exemple. Cela ne coûtait rien aux contribuables, était conforme à la plus stricte légalité et se faisait sans l'ombre d'une provocation. C'est cependant le prétexte invoqué pour justifier — ou du moins expliquer — les scènes hideuses qui ont marqué la soirée du 8 Décembre à Quimper.

Une bande de 2 à 300 individus — surtout des enfants de 12 à 14 ans enrôlés à l'insu de leurs parents, de jeunes apprentis, très peu d'hommes faits — a parcouru les rues de la ville, en hurlant des chants révolutionnaires ; ils ont brisé à coups de pierres plusieurs carreaux à l'Evêché, fait des dégâts semblables à nombre de maisons particulières, maltraité les fidèles qui sortaient de l'office du soir... Puis la horde, refoulée des abords de la Cathédrale par la gendarmerie à cheval, a poursuivi les séminaristes — au nombre de 40 — qui venaient de prendre part, comme cho-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ristes, à l'exécution de la cantate dont on a parlé plus haut : les abbés et un directeur qui les accompagnait ont été couverts de boue, plusieurs blessés ; à d'autres on a enlevé leurs barrettes et leurs surplis...

Brillants exploits en vérité ! La population honnête de Quimper, écœurée mais non effrayée outre mesure, sait fort bien à qui en incombe la responsabilité et désigne tout haut les organisateurs et les chefs, parmi lesquels des « éducateurs » de la jeunesse et d'autres fonctionnaires... On assure même que quelques-uns des meneurs, trouvant que la nuit ne les couvrait pas suffisamment, étaient masqués.

La police connaît les noms des coupables et a dressé, nous dit-on, plusieurs procès-verbaux ; la justice est saisie et saura, nous n'en doutons point, faire son devoir... L'opinion publique a déjà rendu son verdict.

La fête de l'Immaculée Conception dans le diocèse.

I. Chateauneuf-du-Faou. — On nous écrit :

« Rien n'est plus doux au cœur d'une mère que de voir ses enfants réunis autour d'elle pour la fêter, pour lui offrir avec leurs vœux l'expression de leur amour. Pour célébrer dignement le cinquantenaire de l'Immaculée Conception, M. le chanoine Péron, curé-doyen de Châteauneuf, de concert avec les zélés recteurs des paroisses voisines, eut la pieuse pensée de jeter le canton marial du vieux Castelnevez, dans un même élan d'amour, aux pieds de la Vierge bénie. Il organisa un grand pèlerinage, un rendez-vous général des fidèles du canton au sanctuaire de Notre-Dame des Portes, la souveraine vénérée des Montagnes Noires.

« On se prépara de tous côtés aux solennités de la fête, suivant les vœux de Monseigneur, par un triduum de prières et de chants, par de nombreuses et ferventes communions.

« Le 8 Décembre, malgré la tempête de la veille, la journée est belle, de cette beauté triste de l'hiver ; on dirait, à travers ses larmes, le sourire de la Vierge Immaculée au pauvre pays de France...

« Vers les 10 heures, toute la région de Châteauneuf s'anime ; on entend des chants de cantiques de tout côté. Ce sont les processions solennelles des paroisses de Laz et de Saint-Goazec qui viennent du côté Sud, en chantant et en priant, précédées de la belle croix de Laz en vieil argent massif ; du côté Nord, c'est la procession de Plonévez formée de deux mille pèlerins environ, qui entre en ville au chant du cantique si populaire de N.-D. des Portes ; bientôt retentissent, du même côté, les clairons sonores de Landeleau : c'étaient les enfants de Saint-Théleau qui venaient aussi saluer leur Mère. Les paroissiens de Châteauneuf, en foule nombreuse, se joignirent aux diverses processions, et la gra-

cieuse chapelle des Portes fut loin de pouvoir recevoir tous ses pieux pèlerins.

La grand'messe fut chantée par un des vicaires de Châteauneuf, assisté de MM. Cotonnec, vicaire de Laz, et Bernard, vicaire de Saint-Goazec. A l'Evangile, le sympathique et dévoué recteur de Plonévez, M. Bohec, est monté en chaire. Emu de joie, à la vue de l'imposant auditoire de quatre à cinq mille personnes qu'il a sous les yeux et comme inspiré par un des regards de maternelle bénédiction de la Vierge Marie, il fit, dans une magnifique instruction toute d'actualité, tressaillir d'émotion tous ceux qui l'écoutaient et sut arracher des larmes aux prêtres comme aux simples fidèles. Le peuple, dit-il, trompé par l'esprit du mal et ses agents, se défie, s'éloigne du prêtre et, par là, de son Dieu, de sa religion et aussi du vrai bonheur... Arrachez-lui des yeux, ô divine Marie, le bandeau maudit qui l'empêche de voir la vérité ; vous avez tant de fois déjoué les ruses de Satan !...

A deux heures, rendez-vous à l'église paroissiale, à tous les pèlerins, pour former une unique procession et se rendre ainsi à la chapelle des Portes chanter les Vêpres. La procession fut superbe, nombreuse comme celle des Pardons, et plus universellement pieuse et recueillie. La bannière de S. Julien, patron de Châteauneuf, flottait, au vent, suivie des cinq croix représentant les paroisses réunies et on descendit vers les Portes en priant, au son des clairons et au chant des cantiques.

Les vêpres, présidées par M. Martin, le vénéré et pieux recteur de Saint-Goazec, furent chantées avec un entrain admirable. On prit ensuite congé de la Vierge bénie sous la bénédiction de son divin Fils, du haut de son ostensoir doré. Une demi-heure après, tout le monde avait disparu sans bruit, comme par enchantement. On sentait, on voyait à la piété de tous qu'on n'était venu là que pour Elle, pour l'Immaculée Marie !... O Vierge, Mère du Sauveur, douce espérance de notre patrie, hâtez-vous de nous venir en aide et de nous unir tous dans le même amour, dans l'amour de Votre divin Fils Jésus !

Un témoin.

II. Lesneven. — « C'est à la dernière heure que je vous adresse ces lignes ; mais il me semble qu'on ne peut laisser passer sous silence le 8 Décembre à Lesneven.

« Le Folgoat avait fêté sa Patronne durant la journée : c'était le « Pardon » des jeunes gens de l'Archiconfrérie, fête bien édifiante et digne de la paroisse de Notre-Dame ; c'est à Lesneven que devait se terminer si brillamment le jour de l'Immaculée Conception. Lesneven et Le Folgoat se donnent toujours la main quand il s'agit de glorifier la Sainte Vierge. On le comprend : c'est à Lesneven que fut construite une des premières chapelles dédiées à la mère du Sauveur dans le diocèse de Léon ; le culte de Marie y a poussé de profondes racines, et cela explique la dévotion particulière des Lesneviens à Notre-Dame du Folgoat.

« C'est avec allégresse qu'on avait entendu le pieux désir de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

M. le Curé, quand il dit que le 8 Décembre devait avoir, cette année, une splendeur inaccoutumée. Peu de jours avaient suffi pour préparer les illuminations, et dès 6 heures du soir, la petite ville avait un aspect des plus charmants. Toutes les maisons étaient illuminées, sauf trois ou quatre qui semblaient bien maussades et confuses de se voir ainsi isolées dans ce concert unanime à la gloire de Marie Immaculée. Ici, d'innombrables bougies sont rangées dans un ordre savant ; plus loin, si la modeste fenêtre ne permet pas tant de profusion, elle est cependant pleine de lumière. Les lanternes vénitiennes, aux couleurs variées, se balancent doucement, et partout une statue de la Sainte Vierge occupe la place d'honneur, entourée de verdure et de lumières. Chez le pauvre on avait fait sortir la vieille *Vierge de la famille*, si aimée et si vénérée depuis les grands parents. Là où c'était moins beau c'était plus touchant, et ce qui nous a surtout frappés, c'était cette spontanéité et cette unanimité à célébrer la gloire de la Vierge sans tache.

« L'illumination devait se terminer par la réunion à l'église paroissiale. Le vieux clocher semblait tout fier de ses couronnes de lanternes vénitiennes superposées ; il ne fut jamais si beau, il n'attira jamais autant l'attention de tous que lorsqu'il parut éblouissant sous les rayons des feux de Bengale. Une surprise nous attendait à l'église, merveilleusement décorée ; elle était méconnaissable : des torsades d'étoffe légère aux couleurs de la Sainte Vierge, bleu et blanc, descendaient de la voûte vers chaque colonne, ou couraient autour de l'église jusqu'au buffet de l'orgue, pour se perdre dans de superbes draperies surmontées d'un faisceau d'étendards. L'autel était entouré de six cordons de bougies qui, montant des deux côtés, allaient en lignes gracieuses vers la statue de la Vierge Immaculée. C'était le symbole de toutes les prières ardentes qui montaient, en ce jour, vers la Reine du Ciel.

« L'auditoire, déjà ému, attendait la parole du prédicateur ; elle fut ce qu'on espérait : un chant en l'honneur de l'Immaculée Conception. Le dogme, annoncé dans la Sainte Ecriture, soutenu, préparé dans la Tradition, proclamé à l'heure marquée par Dieu et confirmé par l'Immaculée elle-même ; des accents émus et pénétrés pour augmenter dans les cœurs l'amour de la Sainte Vierge et la haine du péché que Marie ne connut jamais,... telle fut cette allocution, exprimant avec grâces et forces tous les sentiments qui remplissaient les cœurs.

« Honneur à Lesneven, et félicitations aux personnes dévouées qui ont contribué au succès et à la splendeur de cette fête. Marie a toujours aimé ce coin du Léon ; puisse-t-elle agréer ce témoignage de notre amour et de notre reconnaissance !

« G. »

III. Audierne. — « Que dire de cette ville et de la part qu'elle a prise au *Jubilé de l'Immaculée Conception ?* Le cœur du Pasteur et de ses prêtres a été grandement réjoui de la piété avec laquelle ont été suivies les prédications. Les confessions et les communions ont été

nombreuses au delà des espérances conçues ; cette population de pêcheurs s'est montrée reconnaissante pour les bienfaits de Dieu en cette année d'abondance.

« Beaucoup de villes ont illuminé en l'honneur de la Vierge Immaculée, mais il en est peu qui puissent offrir un pareil cadre pour une semblable fête : la jolie petite ville s'étage sur ses collines comme sur les degrés d'un amphithéâtre, les maisons sont comme superposées ; l'on comprend donc que groupées sur un espace restreint elles présentent un aspect vraiment incomparable. Dans le port, la mer reflète tous ces flambeaux ; de l'autre côté, c'est Poulgoazec habité aussi par des pêcheurs, et tout illuminé comme Audierne ; enfin, sur deux collines les deux châteaux de la famille de Lécluse-Trévoëdal, Loquéran et Kerustum émergeant des bois de pins sur les deux côtés de la rivière et présentant chacun une illumination splendide.

« T. »

***

Nous pouvons dire, d'après les renseignements qui nous viennent de divers côtés, que partout dans notre diocèse la fête de l'Immaculée Conception a été célébrée solennellement et surtout avec une grande piété. Par le concours des fidèles, le nombre de communions, comme par la décoration des églises et les illuminations du soir, les paroisses ont témoigné à l'envi de leur dévotion envers Marie qui, en Bretagne, est et restera la Mère aimée, la Reine vénérée de tous.

C'est une joie et une consolation de le constater, dans les circonstances présentes. C'est aussi un avertissement aux sectaires qui prétendraient entraver les manifestations de notre foi et de notre culte ; qu'ils prennent garde, le jour où les Bretons, à bout de patience, se tourneront contre eux en leur appliquant la devise connue : « Malheur à qui touche à la Reine ! »

Brest. — **Fédération des Œuvres catholiques.** — Dimanche 11 Décembre, les groupes brestois de la Fédération des Œuvres catholiques du diocèse de Quimper et de Léon étaient invités à une messe dite à leur intention dans l'église paroissiale de Saint-Louis. A 8 heures, 800 hommes, au moins, étaient réunis dans la grande nef, heureux et fiers de représenter à cette cérémonie les Œuvres chrétiennes de Brest et des environs, et de rendre en leur nom à Notre-Seigneur Jésus-Christ un hommage que tant d'autres lui refusent aujourd'hui.

Honneur à eux ! Pareil acte n'est pas sans mérite à une époque et dans une ville où les ennemis de Dieu lèvent si haut la tête et prodiguent, si facilement, la raillerie et la menace à l'adresse de ceux qui ne partagent pas leur impiété.

Honneur à eux ! Ils ont voulu, une fois de plus, affirmer le caractère franchement chrétien de leurs diverses sociétés ; ils ont voulu montrer que, enfants dociles de la sainte Eglise, ils ont

Archives diocésaines de Quimper et Léon

entendu et compris la parole du Père commun des fidèles, le Pape Pie X, qui, dans sa première Encyclique, encourage les catholiques à s'organiser et à constituer des associations diverses, mais toujours « sous la direction et selon la volonté des Evêques, et pour le bien de la religion ».

Des cantiques, distribués avant la cérémonie, ont permis à tous les assistants de prendre part au chant. Ils ne se sont pas fait prier. On sentait, en les entendant chanter avec tant d'entrain les couplets des cantiques : *Nous voulons Dieu, Pitié ! mon Dieu !* et les versets du *Credo*, qu'ils ne faisaient qu'exprimer la foi vive qui faisait vibrer tous les cœurs.

Après la communion, M. le Curé-Archiprêtre de Saint-Louis leur a adressé, d'une voix émue, l'allocution suivante que nous sommes heureux de reproduire.... Que ne pouvons-nous la faire entendre — ou lire — à tous nos ouvriers !

Mes chers Amis,

Il y a quelques mois, la Fédération catholique se réunissait en assemblée générale sous la présidence de Mgr l'Evêque de Quimper. Elle indiquait ainsi dans quel esprit elle avait été fondée, dans quel esprit elle entendait se maintenir et se développer.

Des discours furent prononcés, dont le souvenir est encore bien vivant en vous. Les orateurs firent ressortir, dans un noble langage, la part que l'Eglise avait prise dans l'organisation des œuvres de bienfaisance, de mutualité et d'économie sociale, et ils relevèrent, avec une légitime indignation, l'accusation portée contre elle de n'avoir jamais été qu'une marâtre pour la classe laborieuse. Des faits précis invoqués par eux vous amenèrent à conclure que l'accusation était fausse et que ceux qui la formulaient étaient ou de parfaits ignorants ou des hommes de mauvaise foi.

Je m'empresse d'ajouter que ce que l'Eglise a fait, elle continue à le faire. La bienfaisance, la mutualité, l'économie sociale restent encore l'une de ses préoccupations. Qu'on lise, pour s'en convaincre, l'admirable Encyclique de Léon XIII sur « la condition des ouvriers ». C'est le résumé de la pensée de l'Eglise sur toutes les questions qui intéressent le sort matériel des travailleurs et l'histoire abrégée de ses efforts pour l'améliorer...

Pourquoi ce parti pris de dénigrement contre l'Eglise, toutes les fois qu'il s'agit d'œuvres ouvrières ? Quelles raisons nos adversaires ont-ils d'essayer de la discréditer à vos yeux, mes chers amis ? Il n'y en a qu'une, et la voici : l'Eglise veut vous aider à obtenir plus de bien-être, en faisant appel, au nom de la conscience, à la justice et à la charité de ceux qui ont entre les mains l'autorité et la richesse. Elle réprouve absolument tous les moyens violents. Or, les moyens violents, ce sont précisément ceux que prônent nos adversaires. De là leur hostilité haineuse contre l'Eglise et les calomnies qu'ils ne cessent de répandre contre elle.

Ne vous laissez pas prendre à ce piège, mes chers amis. La conduite de l'Eglise est sage, et le procédé qu'elle emploie aboutit infailliblement à un résultat sérieux et durable, tandis que la violence ne bâtit que sur le sable.

Votre intérêt vous commande donc de la réprouver et de ne point faire cause commune avec ceux de vos camarades qui, trompés par

quelques meneurs audacieux et sectaires, recourent à la menace et au désordre pour donner plus de poids à leurs revendications.

Les vôtres, vous les formulerez nettement, après les avoir mûrement étudiées ; mais vous n'irez pas les compromettre par des exagérations de langage et des démonstrations écœurantes, que le plus vulgaire bon sens condamne.

Inspirez-vous, dans toutes vos démarches, de l'esprit de sagesse, qui est celui de l'Église.

Votre présence ici m'est, du reste, un sûr garant de l'élévation de vos sentiments ; vous êtes des enfants de l'Église et vous tenez à honneur de suivre fidèlement la voie qu'elle vous trace. Je vous en félicite et je bénis Dieu de vous avoir donné le courage de rester d'esprit, de cœur et de conduite des ouvriers chrétiens.

Vos divers groupements ont formé une fédération. Elle pouvait être neutre ; mais vous avez pensé que la neutralité est quelque chose de flottant, qu'elle finit souvent par incliner à gauche et par tomber dans le sectarisme. Vous vouliez de la cohésion entre vos groupements. Il vous fallait, pour cela, un lien qui les unit fortement. Ce lien, c'est votre catholicisme qui vous l'a fourni.

Ne le brisez pas, mes chers amis... Vous devez rencontrer dans vos ateliers, dans vos magasins, des camarades qui vous blâment de ne pas être avec eux et vous menacent grossièrement. Devant eux, ne soyez pas timides. Gardez-vous bien surtout de vous excuser d'appartenir à une fédération catholique, ce serait de la lâcheté ; mais plutôt tenez tête à ces insulteurs et revendiquez hautement le droit que vous avez de vous affilier à une fédération de travailleurs honnêtes et décidés à ne jamais compromettre la cause ouvrière par des appels à l'émeute.

Après tout, si vous avez à souffrir des violences de vos camarades, vous saurez, chrétiens que vous êtes, trouver dans votre foi la force de supporter la souffrance. Vous ferez comme cet héroïque mineur du Nord qui, soumis aux vexations d'un grand nombre de ses compagnons, répondait avec fermeté à leurs attaques, et qui, le soir venu, sentant son âme attristée et un peu aigrie par la lutte, se rendait, avant d'entrer chez lui, à l'église de son village, et là faisait à Dieu cette sublime prière : « Mon Dieu, donnez-moi du courage pour demain et pardonnez à mes persécuteurs ! » Ainsi-soit-il.

La cérémonie s'est terminée par le chant du *Magnificat* et du cantique *Je suis chrétien* ; et les assistants se sont séparés emportant dans leur cœur le plus réconfortant souvenir, se promettant de se retrouver à la prochaine fête non plus 800, mais 1.500.

***

Caïn ! — « Si nous avions aussi notre petite fête laïque, le 8 Décembre ? Toute la journée sera à la disposition des cléricaux ; nous leur faisons la part belle. Mais à nous, à notre confrérie de la Raison, l'office des ténèbres, de 7 heures à minuit. » Ainsi parlait à ses vénérables assistants le P. Prieur de la religion nouvelle. Cette ouverture étant accueillie avec faveur, il leur exposa le programme complet de la cérémonie « Pas un de nos fidèles, continua-t-il, ne s'y présentera les mains vides. Pour livre d'heures, une fronde ; pour grains de chapelets, de la grosse grenaille triée

Archives diocésaines de Quimper et Léon

dans les monceaux de sable, le long du quai. La réserve des munitions sera mise dans de petits sacs, que les frères servants tiendront à proximité. Plusieurs préfèreront se servir de leur bras : que ceux-là aillent au pied du mont Frugy, et qu'ils s'approvisionnent amplement de solides moëllons destinés à l'empierrement de la route. Je n'ai pu rien imaginer de plus digne du culte laïque que cet attirail imposant ; s'il sent la maçonnerie, nul ne lui reprochera une odeur démodée de cierge ou d'encensoir.

« N'oublions pas que notre liturgie doit être forte en gueule ; jamais de silence ni de marmottage. Des chants, donc. Et lesquels ? Des bouts d'*Internationale* et de *Carmagnole* ; çà nous posera devant les confrères de Brest. Mais, qu'ils me le pardonnent, je ne vois rien de supérieur à « *La calotte, hou ! hou !* » Quelle profession de foi laïque ! quel *Credo* éblouissant de lumière et inondant de vérité les esprits les plus difficiles ! Sans compter qu'on scande çà, inlassablement, d'une voix rauque et macabre, dans le goût de notre religion.

« Où nous réunir ? Quelle question ! A défaut des églises qu'on va prendre aux calotins, n'avons-nous pas les places publiques ? Est-ce que déjà la rue ne nous appartient pas en propre ? et qui peut s'y aventurer impunément sans un permis de circulation muni de mon seing et de mon sceau ? Nous irons donc de place en place, de rue en rue, étonnant, terrorisant peut-être tout Quimper par le spectacle d'une vraie procession laïque.

« Et maintenant, zélés collaborateurs, en campagne ! Quêtez des suffrages ; recrutez des adhérents. Vous connaissez les nôtres dans les bureaux officiels, dans les magasins, dans les ateliers, dans les écoles publiques, celle-là surtout où l'on met à la raison chapelets, scapulaires et crucifix. Allez ; secouez les lâches ; intimidez les douteux. Pour les écoliers, enrôlez ces précieuses recrues d'avant-garde à l'insu de leur famille. En deux mots : pression et discrétion, et à votre appel, la paroisse laïque se lèvera comme un seul homme. Un conseil de prudence : point de Lycéens ; les traîtres, ils conspuent Thalamas, l'intrépide dénicheur de sainte Jeanne d'Arc. Au reste, je vous promets que notre cher Lycée sera représenté en première ligne par ses hommes de peine, déguisés. C'est dit. »

* * *

Arrive le soir du 8 Décembre ; il est 7 heures. L'illumination catholique bat son plein. Quelques coups de sifflet (c'est leur sonnerie), annoncent le commencement de la « Troménie ».

En un clin d'œil, leurs rangs se déploient face aux fenêtres illuminées. Le refrain *hou ! hou !* retentit ; les frondes se balancent ; les bras se roidissent et s'allongent. Au même instant, vitres et lampions craquent en tintements aigus et volent en éclats ; le pavé de la rue se couvre de débris, reliques insignes que les pélerins se disputent avec acharnement. Oh ! que cette dévotion leur porte bonheur ! *Oremus :* vociférations et hurlements *ad libitum.*

Puis la procession se met en marche ; elle se précipite tumultueusement vers une autre station pour y célébrer le même office avec le même cérémonial.

Cependant les catholiques prient à la Cathédrale, suivant leur antique manière. La procession laïque les attend à la sortie avec ses poings et ses pierres ; ce rite suprême ne put être exécuté, une charge de gendarmerie à cheval ayant jeté le trouble dans l'assemblée.

Voilà pourtant une division de séminaristes qui regagne son établissement. Les confrères de la fronde improvisent aussitôt une reconduite de cris injurieux et de voies de fait. Dans une rue resserrée et obscure, les projectiles pleuvent plus dru que jamais ; les chapeaux tombent, les crânes sont enfoncés ; le sang jaillit. Honneur et félicitations aux mains inconnues qui ont porté des coups si droits ! Elles ont démontré irréfutablement que la religion laïque n'est au fond qu'une parade de violences, de cruauté et de sang.

Et il est donc trop tard, ô pontife Thalamas, il est de plus inopérant de singer maintenant le Christ et de dire à vos ouailles : Apprenez de moi que je suis un doux. Vos ouailles n'apprendront pas de vous la moindre vertu ; mais malgré vous, si nous n'y mettons bon ordre, elles effeuilleront le calendrier laïque jusqu'à la dernière page et à la dernière fête, n'épargnant rien de ce qui est à nous : hier, nos rues ; aujourd'hui, nos fenêtres ; demain, nos bourses ; après-demain, notre vie.

Caïn, Caïn, que fais-tu de ton frère Abel ? X...

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Jeudi 8 Décembre, l'Eglise universelle, ne formant qu'un cœur et qu'une âme et intimement unie à son Pontife suprême, a célébré le 50e anniversaire de ce grand événement qui fut la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Cette fête allume dans toutes les âmes un rayon d'espérance.

L'espace nous manque pour donner même un résumé succinct des cérémonies solennelles qui ont été célébrées à Rome avec une incomparable magnificence.

Après le couronnement de l'image vénérée de Marie Immaculée, avec l'auréole de diamants offerts par les fidèles du monde entier, le Saint-Père, entouré de 34 cardinaux et de 200 évêques, a chanté la messe dans la basilique de Saint-Pierre où se pressaient 40,000 fidèles. Dans la tribune réservée au corps diplomatique, pour la première fois, la place de l'ambassadeur de France était vide. Mais les nombreux évêques, prêtres et fidèles venus de ce pays représentaient l'âme de la France catholique qui veut rester et qui, Dieu aidant, restera la fille aînée de l'Eglise.

Le soir, la ville de Rome était brillamment illuminée.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Dimanche 11 Décembre, on a vu de nouveau la splendeur d'une messe papale, à l'occasion de la canonisation des bienheureux A. Sauli, Barnabite, et G. Majella, Rédemptoriste. La cérémonie, commencée vers 9 heures, s'est terminée après 1 heure; 35 cardinaux et 230 prélats avaient pris place dans l'immense cortège précédant le Souverain Pontife.

Lundi matin a eu lieu une imposante réception au Vatican : le Pape a reçu en audience collective 130 évêques qui, venus pour les solennités, étaient obligés de repartir aussitôt.

Son Em. le cardinal Labouré, archevêque de Rennes, est attendu à Rome où il vient accomplir son voyage *ad limina*. Le cardinal est accompagné de M. le chanoine Charost, son secrétaire particulier.

Reims. — On annonce que Son Em. le cardinal Langénieux est rentré dans sa ville épiscopale revenant de Rome. Il était accompagné de son vicaire général, M. l'abbé Landrieux. Le vénérable prélat paraissait fatigué par le voyage. Sa santé, cependant, qui avait un moment inspiré les plus vives inquiétudes, est maintenant presque rétablie.

Saint-Flour. — Mgr Lamouroux, évêque de Saint-Flour, qui souffrait depuis plusieurs jours, s'étant senti plus mal, on lui a administré, sur sa demande, les derniers sacrements.

Des prières ont été ordonnées pour sa santé.

Mgr Lamouroux est âgé de 70 ans.

Mort d'une fondatrice de Congrégation. — Les Franciscaines Missionnaires de Marie viennent de perdre leur fondatrice et supérieure générale la T. R. Mère Marie de la Passion, née Hélène de Chapotin, pieusement décédée à San Remo (Italie) le 15 Novembre dernier.

Née à Nantes, en 1839, la Mère Marie de la Passion avait passé plusieurs années dans les missions de l'Inde, quand elle obtint de Pie IX l'autorisation de fonder un Institut de religieuses missionnaires. En 1877, elle établit le premier noviciat à Saint-Brieuc, où il se trouve encore. L'extension de son œuvre fut prodigieuse : le nombre de ses religieuses est aujourd'hui de 3,000, répandues dans les 86 communautés que la fondatrice a établies, en moins de 30 ans, dans toutes les régions du monde, du centre de la Bretagne aux extrémités de l'Asie et du continent africain.

Très instruite, la R. Mère Marie de la Passion trouva le temps, malgré les soucis écrasants de sa charge, d'écrire plusieurs ouvrages de grande édification.

En 1897, elle accepta pour son ordre la direction de léproseries en Birmanie, au Japon et à Madagascar, et eut la joie de voir bon nombre de Sœurs se présenter pour ces postes dangereux. Lors

des affaires de Chine, en 1900, elle eut la douleur et l'honneur de voir le dévouement de ses Filles récompensé par le martyre qui lui enleva sept de ses religieuses.

C'est une admirable vie, comme on le voit, qui vient de finir. La R. Mère Marie de la Passion fut une ouvrière puissante dans les œuvres de Dieu, et sa Congrégation peut bien espérer d'avoir en elle une protectrice au ciel.

L'Union défensive contre la franc-maçonnerie. — Dans son dernier discours à la Chambre, M. Lafferre, président du Grand-Orient, a mentionné, pour la seconde fois, les statuts de l'*Union défensive* contre la franc-maçonnerie.

Il s'en est plaint, naturellement; mais en même temps il les altérait.

Il nous fournit ainsi l'occasion de rétablir le vrai texte que voici :

L'*Union défensive* contre la franc-maçonnerie est composée d'hommes et de femmes.

Les membres s'engagent formellement :

1° A ne jamais faire partie des Loges ni des cercles de la franc-maçonnerie.

2° A n'acquiescer, pour eux-mêmes ou pour d'autres, à aucun mariage avec des francs-maçons.

3° A ne pas leur confier, de plein gré, l'éducation des enfants.

4° A ne former avec eux aucune association individuelle et à ne pas les recommander.

5° A ne pas rechercher leur ministère dans les affaires et intérêts privés, non plus que dans la vie privée.

6° A se fournir de préférence chez les marchands et négociants bien pensants, ou, au moins, indépendants.

7° A ne voter pour aucun candidat franc-maçon.

8° A défendre la liberté des mourants contre les sectaires de la franc-maçonnerie.

Tout cela est fort net, en même temps que très loyal.

Le F.·. Lafferre n'en pourrait dire autant des statuts de l'odieuse association qu'il préside.

Pensée.

De tout temps, il y a eu des esprits ainsi faits qu'ils n'envisagent jamais la défense que comme un scandale ajouté à celui de l'attaque, et qu'ils unissent volontiers leur indignation à celle de l'ennemi, quand les apôtres de la vérité s'efforcent de rendre leurs voix aussi retentissantes que celle des apôtres du mensonge.

(Cardinal Pie.)

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Pèlerinage à Rome. — Nous avons déjà annoncé (nº du 2 Décembre) le pèlerinage à Rome de l'Œuvre de Sainte Philomène, pour la Béatification du Vénérable Curé d'Ars, le 8 Janvier 1905.

Un autre pèlerinage, organisé par le Comité National (31, rue Lamarck) aura lieu du 4 au 14 Janvier, sous la présidence de M. le chanoine Gardey, vicaire général, curé de Sainte-Clotilde. Il partira de Paris (P. L. M.) vers 7 heures du matin le 4 Janvier, et se réunira à Bourg avec le pèlerinage de Belley.

Prix, comprenant tous les frais, de Paris à Paris : avec Hôtel, à Rome : 1re classe, 336 fr. 50 ; 2e cl., 282 fr. 50 ; 3e cl.. 222 fr. 60. — Avec Sainte-Marthe, au Vatican : 2e classe, 236 fr. 50 ; 3e cl., 180 fr.

Les Compagnies de Chemin de fer accordent des réductions pour rejoindre le pèlerinage à Paris.

Ecrire au plus tôt à M. le chanoine Lancelle, 31, rue Lamarck, Paris (XVIIIe).

BIBLIOGRAPHIE

Revue administrative du Culte Catholique, dirigée par M. C. Groussau, député du Nord, Professeur de Droit administratif aux Facultés catholiques de Lille, Commandeur de Saint-Grégoire-Le-Grand. (Bureau de la Revue : 77, rue Nationale, Lille.)

Dans la situation très grave où se trouvent actuellement la Religion, le Culte, le Clergé, les Fabriques, les Établissements ecclésiastiques, les Congrégations religieuses, les Écoles libres et toutes les Œuvres catholiques, il est, plus que jamais, indispensable d'être tenu au courant de la législation et de la jurisprudence, et de savoir à qui demander des avis ou des conseils.

La *Revue* paraît tous les mois. L'abonnement part du 1er Janvier. Chaque livraison se compose de 32 pages grand in-8º.

L'abonnement est de 8 fr. par an, payables par mandat postal au nom de M. Morel, gérant.

Tout abonné a droit de consultation par lettre contenant un timbre pour la réponse.

VINS ET SPIRITUEUX
ANCIENNE MAISON : Ferdinand LALANDE
— « Fondée en 1848. » —
DUPOUY & MAYAUDON
Fournisseurs attitrés du Clergé, Noblesse, Bourgeoisie et Communautés religieuses.
Références, tarifs et échantillons sur demande.
Agent pour le Finistère : E. DANTEC, 32, rue Saint-Melaine, MORLAIX

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Evêché.

19e Année. Vendredi 23 Décembre 1904. Nº 52.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

SOMMAIRE

I. — Noël.
II. — *Chronique du diocèse :* Intentions recommandées aux prières ; Offices extraordinaires ; Communiqué de l'Evêché ; Conseil départemental de l'Enseignement primaire ; Décorations pontificales ; Association de la Jeunesse Catholique ; Ordination du 17 Décembre 1904 ; Nécrologie ; Quimper ; Pont-Croix ; Poullan ; Les « sécularisés » devant les tribunaux.
III. — Souvenirs historiques : Récit d'un témoin ; Bibliographie.
IV. — *Nouvelles du monde catholique :* Rome ; Paris ; Reims ; Saint-Flour ; Jubilés épiscopaux ; L'enseignement « gratuit » ; Pensée.
V. — *Bibliographie.*
VI. — *Annonces et avis divers.*

Offices de la semaine.

Dimanche, 25 Décembre. — NOEL : NATIVITÉ DE N.-S. JÉSUS-CHRIST. Double de 1re classe, avec Octave. Blanc. Aux Vêpres, mémoires du suivant et de tous les Saints Martyrs *(au Propre diocésain).*

Lundi, 26. — S. Etienne, premier Martyr. Double de 2e classe, avec Octave. Rouge.

Mardi, 27. — S. Jean, Apôtre et Evangéliste. Double de 2e classe, avec Octave. Blanc.

Mercredi, 28. — Les Saints Innocents, Martyrs. Double de 2e classe, avec Octave. Violet.

Jeudi, 29. — S. Thomas de Cantorbéry, Evêque, Martyr. Double. Rouge.

Vendredi, 30. — Office du Dimanche dans l'Octave de Noël ; semi-double. Blanc.

Samedi, 31. — S. Silvestre, Pape. Double. Blanc.

Dimanche, 1er Janvier 1905. — Circoncision de N.-S. Jésus-Christ.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine.

Maison de l'Adoration perpétuelle de Quimper	du 18 au 25 Décembre.
Hôpital de la Marine à Brest.	du 26 au 28 —
Locunolé	du 29 au 31 —

Archives diocésaines de Quimper et Léon

NOËL !

Aucune fête n'est marquée au même degré que celle-ci d'un caractère universel d'allégresse : les peuples ont senti que de ce jour datait pour eux le vrai bonheur, l'avènement à la vérité et au salut. Nos pères, en particulier, l'avaient compris et, pour témoigner leur extrême jubilation, ils empruntaient le cri de Noël! mot résumant pour eux toutes les félicités.

Hélas! le monde aujourd'hui reste sourd aux douces et sublimes leçons de la crèche de Bethléem ; il méconnait l'amour immense d'un Dieu naissant pauvre ; il dédaigne les biens incomparables que le Sauveur apporte à la terre et que les Anges annonçaient en chantant, à travers une lumière céleste, sur son humble berceau : *Gloire à Dieu, et paix aux hommes de bonne volonté !*

Ah! si beaucoup d'hommes de notre temps, éloignés du christianisme pratique, mais demeurés honnêtes dans leurs pensées, voulaient méditer quelques instants cette parole libératrice : Le Christ, c'est la paix, la paix sur la terre, la paix dans les âmes de bonne volonté !...

L'âme qui n'a pas la foi en Jésus-Christ, et une foi vivifiée et sanctionnée par les œuvres, ne peut avoir la paix. Elle erre d'un système à un autre, du doute à la contradiction, du découragement au désespoir. Croyez-en les aveux des plus illustres sceptiques. La paix n'est pas possible dans la famille sans Jésus-Christ. Dans les foyers où la foi ne règne pas, l'autorité paternelle est découronnée de son auréole, le lien conjugal est affaibli et sans fondement solide, l'obéissance et l'affection des enfants ne résistent pas au premier choc des passions.

Et la paix sociale, que devient-elle sans Jésus-Christ? Que manque-t-il à notre société? Celui-là seul qui peut lui donner la paix, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Un philosophe célèbre de ce temps le reconnaissait expressément : « Ce besoin de la société qui n'est pas satisfait, ce besoin qui réclame, ce besoin qui crie, ce besoin n'est pas du tout un besoin matériel; c'est un besoin moral. » On a voulu détruire le christianisme moral. « Le vide laissé par cette immense destruction, ce vide est partout. Il est dans tous les cœurs, il est obscurément senti par les masses, comme il est plus clairement senti par les esprits distingués. Ce vide, il faut le remplir. Tant qu'il ne sera pas rempli, je prétends que la société ne sera pas calmée, et qu'il ne dépendra de personne de la calmer. » Notez que c'est à un de nos adversaires mêmes que la réalité des choses arrache ce significatif aveu.

Jésus-Christ est la paix. Son berceau a été salué par des chants de paix. Partout où il règne, il apporte la paix. Dans cette solennité de Noël et de sa crèche de Bethléem, il nous offre à tous la

paix. Allons goûter auprès de lui les bienfaits de la paix. Demandons-la pour ceux qui ne la connaissent pas. Prions pour ceux qui se disent nos ennemis, car nous ne haïssons personne. A ceux qui font une guerre si acharnée à nos croyances, à tout ce que nous vénérons et servons ici-bas, nous souhaitons ardemment les miséricordes de notre Dieu, les lumières de la foi, les bienfaits de cette douce paix qui descendit, en ce jour, de la crèche de Bethléem pour se répandre sur le monde.

Tout entiers à la joie de ce suave anniversaire, pleins d'amour et de reconnaissance, nous répéterons avec toutes les voix catholiques qui se renverront d'un bout du monde à l'autre ce cantique des anges : *Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté !*

CHRONIQUE DU DIOCESE

Intentions recommandées aux prières.

I. — L'Eglise et la France.
II. — L'union entre les catholiques.
III. — La cause de la liberté religieuse et de l'Enseignement chrétien.
IV. — Les confessions et communions de Noël.

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — *Samedi 24 Décembre,* veille de Noël, on confessera toute la soirée, *jusqu'à 8 heures ;* puis l'église sera fermée *jusqu'à 9 h. 1/2.*

A *10 heures,* Matines de Noël. — A *minuit,* grand'messe suivie de deux messes basses.

Dimanche, fête de NOEL, les messes sont aux heures ordinaires, sauf que la dernière messe basse se dit à *8 h. 1/2.*

A *10 heures,* messe pontificale. A l'issue de la messe, Monseigneur donnera la bénédiction papale à laquelle est attachée une indulgence plénière.

A *2 h. 1/2,* Vêpres ; sermon par M. Uguen, professeur de philosophie à l'École Saint-Yves. Bénédiction du T. Saint-Sacrement.

A la messe et aux vêpres, quête pour les Séminaires.

— *Lundi 26 Décembre,* fête de S. Etienne, messes et offices comme les dimanches.

Église de Saint-Mathieu. — *Samedi soir,* l'office de Noël commence à *11 heures.* A *minuit,* grand'messe suivie de deux messes basses.

La grand'messe du jour à 10 heures. — A *2 h. 1/2,* Vêpres ; sermon par M. Guirriec, aumônier du Pensionnat Sainte-Marie. Bénédiction du T. Saint-Sacrement.

— *Lundi 26 Décembre,* grand'messe à *8 h. 1/2.* Le soir, à *7 h. 3/4,* Complies ; bénédiction.

Communiqué de l'Evêché. — La fête de l'Epiphanie tombant un vendredi, l'an prochain 1905, Notre Saint Père le Pape, sur la proposition des Emes Cardinaux, membres de la Sacrée Congrégation du Saint-Office, a daigné dispenser pour ce jour les fidèles de tout le monde catholique de la loi ecclésiastique de l'abstinence.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Monseigneur l'Evêque, à son retour de Rome, a déposé au parquet une plainte contre les odieuses attaques dont sa maison et un groupe d'élèves de son Grand-Séminaire ont été l'objet pendant son absence, dans la soirée du 8 Décembre.

Une enquête très sérieuse se poursuit et aboutira, nous l'espérons, à faire découvrir les coupables et à leur infliger le châtiment qu'ils méritent et que réclame l'opinion publique.

Conseil départemental de l'Enseignement primaire. — Comme nous l'avons dit, l'élection des délégués au Conseil départemental de l'Enseignement primaire du Finistère aura lieu le dimanche 8 Janvier 1905.

Les instituteurs et institutrices privés *congréganistes* tiendront, sans aucun doute, à nommer de nouveau M. Esvan (Pierre), Frère Anastase, directeur de l'école privée de la rue de Brest, à Quimper.

Les instituteurs et institutrices privés *laïques* sont invités à porter leurs suffrages sur le nom de M. Nicol, directeur de l'école privée de Douarnenez.

Nous savons que Monseigneur l'Evêque serait heureux de la nomination de ces deux candidats.

N. B. — I. Sont électeurs : tous les directeurs et directrices d'écoles privées, ainsi que les adjoints et adjointes *chargés de classe* qui possèdent les titres de capacité exigés par la loi.

II. *Mode d'élection*. Le 8 Janvier, *chaque* électeur devra insérer son bulletin dans une enveloppe *cachetée*, sans signe extérieur. Cette enveloppe sera placée dans un autre pli *cacheté*, portant : 1° les qualité, résidence et signature *très lisible* du votant ; 2° la mention « Conseil départemental, — Elections » ; 3° le cachet de la mairie.

Il est interdit de placer dans la même enveloppe le bulletin de vote de plusieurs électeurs.

Le pli sera remis le même jour à la poste, à l'adresse de M. le Préfet du Finistère, et recommandé (sans frais).

Décorations pontificales. — Au cours de son voyage de Rome, dans l'audience particulière qu'il a eue du Souverain Pontife le 6 Décembre, Monseigneur l'Evêque a demandé et obtenu de Sa Sainteté la décoration (instituée par Léon XIII) *pro Ecclesiâ et Pontifice* pour deux catholiques marquants de Quimper : MM. G. Mauduit, président de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, trésorier de la Cathédrale, secrétaire aussi infatigable que dévoué du Comité de l'Enseignement libre ; et A. de Couesnongle, qui, depuis 30 ans, s'occupe des œuvres de jeunesse, en même temps qu'il est, dans notre ville, un des plus fermes appuis de l'action catholique.

Nous adressons aux nouveaux chevaliers nos félicitations les plus sincères pour la distinction si méritée dont ils ont été l'objet.

Association de la Jeunesse Catholique. — **Précieux encouragement.** — Le Comité de la « Jeunesse Catholique » de Pont-Croix avait adressé à Monseigneur l'Evêque, pendant son séjour à Rome, un télégramme d'hommages respectueux et de filiale soumission au Souverain Pontife, que Sa Grandeur a été heureuse de faire parvenir au Saint-Père.

Quelques jours après, Monseigneur a reçu de Son Em. le cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, la lettre suivante qui nous a été communiquée et que nous nous empressons de publier. Elle sera pour notre Jeunesse Catholique Bretonne un précieux encouragement ; et nous espérons que de nouveaux groupes, nombreux et vaillants, ne tarderont pas à se former dans toute l'étendue du diocèse.

Ill^me^ et R^me^ Seigneur,

J'éprouve un vif plaisir à informer Votre Seigneurie Ill^me^ et R^me^ que le Saint Père a accueilli avec le plus profond sentiment de satisfaction l'hommage délicat et filial que Vous avez déposé aux pieds du Trône Pontifical, au nom de l'excellente Association de la Jeunesse Catholique de *Pont-Croix*.

Non, ce n'est pas sans une joie intime que Sa Sainteté voit dans la France catholique une noble émulation à témoigner de son respect pour le Pontife et à se conformer aux directions du Saint-Siège.

En considération d'un zèle si bien compris, Sa Sainteté est heureuse de décerner des éloges mérités, particulièrement à la susdite Association de la Jeunesse Catholique, laquelle, rivalisant avec d'autres sociétés bien méritantes qui luttent pour l'honneur du nom catholique, dirige ses nobles efforts vers le triomphe de la cause commune.

Sa Sainteté aime donc à marquer l'expression de sa bienveillance à l'égard de ses fils ci-dessus désignés, en leur accordant de tout cœur la bénédiction apostolique.

En faisant cette communication à Votre Seigneurie, je saisis l'occasion de me redire, avec les sentiments d'une estime particulière,

de Votre Seigneurie Ill^me^ et R^me^,
le serviteur
R. Card. Mery del Val.

Rome, 7 Décembre 1904.

Mgr François Dubillard, Évêque de Quimper, Rome.

Ordination du 17 Décembre 1904. — L'ordination faite par Monseigneur l'Evêque, le samedi des Quatre-Temps 17 Décembre, dans la chapelle du Grand-Séminaire, comprenait : 4 tonsurés, dont 1 du Séminaire Haïtien de Saint-Jacques de Lézérazien ; 8 minorés, sur lesquels 4 de Saint-Jacques, 7 sous-diacres, 6 diacres et 5 prêtres.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Nous donnons, comme de coutume, les noms des ordinands promus aux ordres majeurs.

SOUS-DIACONAT :

MM. Acquitter, Yves, de Plounévez-Lochrist ;
Lamendour, Yves-François, de Lambézellec ;
Le Pemp, Sébastien, de Plomeur ;
Menguy, Guillaume-Marie, de Ploudalmézeau ;
Péron, Jean-Louis-Guillaume, de Plomeur ;
Trévidic, Joseph-Alexandre, de St-Corentin de Quimper ;
Serbon, Yves-Louis, du Séminaire de Saint-Jacques.

DIACONAT :

MM. Copy, François-Marie, de Lampaul-Ploudalmézeau ;
Le Bléis, Isidore-Marie, de Plomeur ;
Luguern, Pierre-Marie, de Saint-Divy ;
Philippe, Yves, du Juch ;
Guillas, Joachim, du Séminaire de Saint-Jacques ;
Priem, Charles, id.

PRÊTRISE :

MM. Le Maout, Yves-Thomas, de Saint-Évarzec ;
Le Rest, Jean-François-Marie, de Lambézellec ;
Cadiou, Jean-Marie, de Saint-Pierre-Quilbignon ;
Le Roux, Henri-Joseph, de l'Ile-Tudy ;
Madec, François-Guillaume, de Saint-Marc.

Nécrologie. — I. M. NORMANT, *Recteur de Plonéis.* — Nous sommes certain d'exprimer le sentiment unanime des prêtres du diocèse en disant que la mort de M. Normant, recteur de Plonéis, que nous avons le regret d'enregistrer, a causé une réelle douleur non seulement à ses confrères, mais à tous ceux qui l'ont connu. On l'a bien vu, dimanche, au service funèbre célébré à Plonéis : l'église était insuffisante à contenir la foule des paroissiens, auxquels se trouvaient mêlées un grand nombre de personnes venues de Quimper et Châteaulin ; parmi les 60 prêtres présents on remarquait tous les directeurs du Grand-Séminaire. Le lendemain, à Primelin, où avait lieu l'inhumation, c'était sensiblement la même assistance de prêtres, dont six chanoines, la même affluence de parents et d'amis, au milieu desquels on voyait, non sans émotion, un groupe de 90 habitants les plus notables de Plonéis, le maire et les conseillers municipaux en tête, qui avaient tenu à accompagner jusqu'à sa dernière demeure le pasteur si regretté qu'ils ont perdu après dix-neuf mois seulement de ministère parmi eux.

Né à Primelin, le 30 Novembre 1860, M. Normant (Jean-Marie) fut ordonné prêtre le 10 Août 1885, et nommé, le 25 Septembre suivant, vicaire à Châteaulin, où il se fit vite apprécier de tous

par sa bonté si avenante et sa piété aimable. Il en fut de même au Grand-Séminaire, où il a exercé les fonctions d'économe pendant six ans et demi (16 Décembre 1896-26 Avril 1903). Devenu recteur de Plonéis, il y faisait le bien, entouré de la sympathie respectueuse de ses paroissiens, quand la mort est venue le frapper, en pleine activité, à l'âge de 44 ans.

Dans les moments de loisirs que lui laissait son ministère, M. Normant s'occupait surtout de l'étude de la langue bretonne, qu'il possédait à fond et qu'il écrivait avec une grande pureté. Il avait accepté, depuis quelques mois, la direction de la revue *Feiz ha Breiz* ; de plus, on le trouvait toujours prêt à traduire en breton les tracts ou opuscules de défense et de propagande religieuse : son dernier travail en ce genre est la brochure, souvent recommandée dans nos colonnes : *Petra 'vezo an devez varc'hoaz ?* Enfin, incapable de refuser un service demandé, il prenait part aux missions paroissiales et travailla, dans ces derniers temps, à plusieurs retraites de Jubilé : c'était trop, même pour une santé plus robuste. Au retour de la retraite de Plouguer, qu'il avait présidée, M. Normant se sentit fatigué, mais continua à vaquer à ses occupations ; le 1er Décembre, il eut, pendant sa messe (qu'il put achever), une défaillance à la suite de laquelle il consentit à s'aliter. C'était hélas ! pour ne plus se relever. La fièvre devint violente et, ce que redoutait le médecin, une méningite se déclara. Plusieurs jours auparavant, le pieux malade avait reçu, sur sa demande, les derniers sacrements ; il communia encore plusieurs fois ; puis, à partir du 14 Décembre, il n'eut plus sa connaissance. Il est mort le vendredi 16, à 9 heures du matin.

II. M. CRÉOFF, *clerc tonsuré.* — Nous avons encore aujourd'hui à enregistrer la mort d'un séminariste, M. Créoff (Yves), de Brasparts. Atteint d'un mal qui ne pardonne pas, il avait dû, au carême dernier, après un an et demi de séminaire, rentrer dans sa famille, où il s'est éteint le 17 Décembre, après plusieurs mois de souffrances endurées avec beaucoup de patience et de résignation. Il était âgé de 21 ans.

R. I. P.

QUIMPER. — **La fête de saint Corentin.** — Après avoir, durant toute une neuvaine et spécialement le jour de sa fête, témoigné de sa foi et de sa dévotion envers la Vierge Immaculée, la chrétienne population de Quimper a montré, les jours suivants et surtout dimanche, sa constante fidélité au culte de son glorieux Patron, saint Corentin.

Pendant la semaine précédant la solennité, les fidèles sont venus nombreux prier devant la Relique exposée à son autel, orné de fleurs et de lumières. Dimanche, dès 5 heures du matin, la Cathédrale était remplie d'auditeurs bretons venus entendre raconter la vie et les vertus de saint Corentin par un orateur justement apprécié, M. Balanant, recteur de Penhars. La vaste église, de nouveau

Archives diocésaines de Quimper et Léon

pleine pour la messe pontificale, était comble à l'office de l'après-midi présidé également par Monseigneur l'Evêque.

Après le chant des Vêpres, M. le chanoine Roull monta en chaire. On connait dans tout le diocèse et au delà le talent de parole de M. le Curé-Archiprêtre de Saint-Louis de Brest, bien qu'il le réserve presque exclusivement pour sa paroisse et ses œuvres nombreuses. Les Quimpérois lui sont d'autant plus reconnaissants, d'abord de cette quasi-exception qu'il a bien voulu faire en leur faveur, puis du beau discours qu'il leur a donné d'entendre et auquel ils ne reprochent que d'avoir été trop court... L'orateur ne fera pas, dit-il, le panégyrique de saint Corentin dont les auditeurs connaissent bien la vie ; généralisant son sujet, il veut parler de la « grandeur des Saints ». Et il montre en quoi elle consiste : les Saints, éclairés par la connaissance de Notre-Seigneur et pénétrés de son amour, l'ont fait connaître et aimer en dépit de l'ignorance et de l'indifférence, malgré les obstacles que rencontre l'apostolat et au prix de tous les sacrifices, sans jamais sentir le découragement — hélas ! trop naturel devant certaines apathies —, à plus forte raison sans jamais écouter la voix d'une lâche timidité quand il s'agit de combattre l'erreur, de flétrir le vice même couronné, pour crier aux persécuteurs : *Non licet*, et revendiquer les droits imprescriptibles de la justice et de la vérité... Il rappelle, en terminant, la prière de Lacordaire du haut de la chaire de Notre-Dame de Paris : « Mon Dieu, donnez-nous des Saints ! » Donnez-nous de vaillants apôtres de la vérité et de la vertu.... Et il invite les fidèles à faire souvent cette prière : la prière des plus humbles chrétiens peut aider à cette grande chose qui est la fécondité du ministère sacré ; ainsi ils auront part à l'œuvre de l'apostolat et à la récompense qui lui est assurée...

Ensuite a lieu la procession, dans l'intérieur de la Cathédrale : à travers les rangs compacts des fidèles recueillis, au chant du *Pange solemnes* dont l'orgue redit en savantes modulations l'air si entrainant, précédé du clergé, s'avance le reliquaire contenant le Bras de Saint-Corentin, porté par quatre prêtres en dalmatiques blanches ; à la suite marche Mgr l'Evêque, bénissant la foule agenouillée. Quand la procession rentre au chœur, l'obscurité est déjà presque complète et permet d'admirer les illuminations du sanctuaire et du maitre-autel qui sont, comme toujours, magnifiques et d'un goût irréprochable.

La bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement termina cette belle fête en l'honneur de saint Corentin. Daigne notre glorieux Patron étendre son bras protecteur sur cette terre qui se glorifie de lui être consacrée, et détourner de nous les châtiments de la Justice divine !

Cœlitum consors, patriæque vindex,
Præsul, ó nostræ decus omne gentis,
Adsis, et læsi precibus serena
Numinis iras.

Pont-Croix. — **Jubilé et fête de l'Immaculée Conception.** — Le 8 Décembre, c'était la clôture à Pont-Croix du Jubilé *marial*, commencé le dimanche précédent. Préparés par des ouvriers zélés et dévoués, les habitants, tant hommes que femmes, ont répondu à leur appel, en suivant les exercices pieux, en s'approchant du tribunal de la pénitence et de la sainte Eucharistie, qui fut distribuée à 1,800 personnes.

Le soir de la fête de l'Immaculée Conception, la belle église de Notre-Dame-de-Roscudon était splendidement illuminée. La vieille Collégiale des seigneurs de Rosmadec, entièrement remplie, était vraiment ravissante à voir.

A la suite d'un discours de circonstance, eut lieu la bénédiction d'une statue de Notre-Dame de Lourdes, don des paroissiens qui, tous, ont contribué, par leurs offrandes, à son acquisition ; cette cérémonie accomplie, le *Credo* fut chanté devant l'image sainte par tous les assistants, avec un accent de foi visible qui touchait et remuait profondément l'âme.

La fête s'est terminée par la bénédiction solennelle du T. Saint Sacrement.

Puissent le souvenir et le fruit du Jubilé *marial* de 1904 demeurer au cœur des habitants de Pont-Croix, toujours ouvert aux sentiments de dévotion à leur Mère du Ciel ! Testis.

Poullan. — **Érection d'un Chemin de Croix.** — La vieille église de Poullan, dont la restauration et l'embellissement se poursuivent depuis nombre d'années, présente dans son ensemble un aspect de bon goût qui porte à la piété et la placent en bon rang parmi les églises du voisinage.

En attendant une nouvelle chaire, qui ne saurait tarder comme complément indispensable de l'ameublement intérieur, voici que, depuis dimanche dernier, un magnifique Chemin de Croix raconte, le long des murs jusque-là dénudés, le zèle du clergé de la paroisse pour la maison de Dieu et la pieuse libéralité des fidèles.

Aussi la joie était, ce jour-là, peinte sur tous les visages, et grande fut l'affluence des assistants à la belle cérémonie de l'érection solennelle. Elle a eu lieu après les vêpres ; deux prêtres natifs de Poullan en avaient les honneurs : M. l'abbé Blanchard, vicaire à Saint-Martin de Brest, délégué pour procéder à la bénédiction, et M. l'abbé Castrec, vicaire à Lannilis, chargé de porter la parole.

Sur un reposoir, dressé au presbytère, se trouvaient déposées les 14 croix qui devaient surmonter les stations déjà posées en place, vu leurs dimensions et leur poids.

Après les vêpres solennelles, une procession alla prendre au presbytère ces croix : portées chacune par un jeune garçon de l'école, elles formaient un triomphal défilé d'un aspect saisissant. Chers petits, que ce souvenir reste gravé dans votre cœur et, si

Archives diocésaines de Quimper et Léon

jamais vous vous trouviez sollicités de manquer de respect à l'image de Jésus en croix, rappelez-vous le saint orgueil avec lequel vous éleviez bien haut dimanche en vos mains, entre les rangs de vos compatriotes, ce signe sacré comme un défi aux ennemis de votre foi, et dites bien haut à l'occasion : « Non ! car c'est moi qui, le dimanche 18 Décembre 1904, ai porté, à l'église de ma paroisse, cette croix qui surmonte telle station.... Voilà ma gloire et mon bonheur ! Je veux rester fidèle au Jésus de mon baptême et de ma première communion. Vive Jésus et vive sa croix, à jamais !... »

Bientôt les quatorze crucigères, dans leur frais costume de *glazik*, forment, au pied de l'autel, un groupe des plus gracieux. Le célébrant bénit les croix, auxquelles seules, on le sait, sont attachées les indulgences, puis procède à leur érection solennelle au sommet de chaque tableau dont elles couronnent le cadre gothique, pendant que, en chaire, M. l'abbé Castrec intéresse et émeut son auditoire par l'exposé historique du grand drame de la Passion.

La pieuse cérémonie se termine par un Salut solennel du T. Saint-Sacrement, et chacun emporte en son cœur les plus réconfortantes impressions de cette belle solennité dont à l'envi on commente, au retour, les diverses péripéties *ad perpetuam rei memoriam*.

J. B.

Les « sécularisés » devant les tribunaux. — I. CHATEAULIN. — Le tribunal correctionnel de Châteaulin a rendu, le 16 Décembre, son jugement dans l'affaire des instituteurs privés (anciens Frères de La Mennais aujourd'hui sécularisés) dirigeant les écoles de Carhaix, Châteaulin, Pleyben et Brasparts. Les instituteurs et les propriétaires des écoles ont été acquittés et renvoyés des fins de la poursuite sans dépens.

II. QUIMPER. — Les poursuites intentées contre d'anciens congréganistes appartenant aux écoles libres de Douarnenez, Landrévarzec, Pont-l'Abbé, Combrit, Treffiagat et Mahalon, viennent d'être closes par des ordonnances de non-lieu.

SOUVENIRS HISTORIQUES

Récit d'un témoin.

Au mois de Juin 1876, Mgr Mermillod, évêque d'Hébron et auxiliaire de Genève, vint au Sacré-Cœur de Quimper prêcher la retraite des Dames. A la fin des exercices, Mgr Nouvel, évêque de Quimper, voulant honorer son collègue exilé et persécuté, l'invita à s'asseoir à sa table. Les vicaires généraux, le Chapitre et plusieurs autres prêtres entouraient les deux prélats. J'étais du nombre.

A la fin du repas, diverses questions furent adressées à l'Evêque de Genève. Il y répondit avec grâce et simplicité. Puis, cédant aux sollicitations, il en vint à narrer plusieurs faits de sa vie d'apôtre qui excitèrent plus d'une fois de très vifs applaudissements.

Il nous raconta d'abord comment, après les désastres de Sedan, il avait cherché à venir en aide à nos soldats internés en Allemagne. Les difficultés étaient grandes ; il fallait faire agréer ce projet à nos vainqueurs. Il fallait aussi trouver des prêtres prudents et dévoués, parlant l'allemand et le français. Grâce à l'intervention du grand Aumônier catholique de l'armée allemande, Mgr Mermillod réussit. Il fut autorisé à envoyer des prêtres dans les camps et forteresses où les prisonniers français avaient été entassés. Ces aumôniers volontaires allèrent leur porter des paroles de consolation, leur procurèrent les secours religieux, assistant surtout les malades et les mourants.

L'Evêque vint encore en aide à ces malheureux d'une autre manière : il organisa à Genève, ville neutre, un bureau ou comité charitable qui recevait de France les envois des familles, mandats-poste, vêtements, colis de toutes sortes. Tout ce qui arrivait à Genève était enregistré, puis transmis par les voies les plus sûres et les plus directes à nos compatriotes, en même temps que les familles recevaient un avis de réception. En ces temps malheureux, il fallut une très grande vigilance pour que ces expéditions ne fussent ni égarées, ni détournées. Ces envois charitables soulagèrent bien des misères.

Mgr Mermillod nous parla ensuite du Souverain Pontife Pie IX et des rapports intimes qu'il avait eus avec lui, en des conjectures bien pénibles.

« Après l'occupation de Rome par les Piémontais, en Septembre 1870, je me sentis pressé d'aller porter au Pape, avec mes hommages, des paroles de sympathie et de consolation. C'était pour moi, semblait-il, un devoir plus que pour d'autres puisque Pie IX m'a toujours regardé comme son enfant. Je suis l'un des trois ou quatre évêques qu'il a consacrés de ses mains ; voulant m'envoyer à Genève, il montrait par là aux calvinistes que j'étais l'envoyé du successeur de saint Pierre. A la fin de Septembre, je me rendis à Rome qui était encore sous le régime de l'état de siège, et j'allai directement au Vatican. En m'apercevant, le Pape étendit ses bras et en m'embrassant, il me dit avec émotion : « Vous êtes le premier évê- « que venu pour visiter le Pape prisonnier ! » — Il me fit donner un appartement dans le Palais et, pendant une quinzaine de jours, j'eus avec lui de fréquents entretiens.

» Un jour, dans l'intention de le consoler, je lui rappelai les grands évènements de son pontificat : « Très Saint Père, il vous » a été donné de faire, pour le bien de l'Eglise, beaucoup plus que » vos prédécesseurs. Vous avez accompli des actes d'une impor- »tance majeure, pleins de conséquences pour le présent et pour » l'avenir ; » et je citai la définition de l'Immaculée Conception, le *Syllabus*, le Concile avec l'infaillibilité pontificale. « Très Saint

Archives diocésaines de Quimper et Léon

» Père, ajoutai-je, avez-vous agi d'après un plan arrêté à l'avance ; » ou bien est-ce la Providence qui vous a conduit inconsciemment » à ces actes solennels ?... »

Le Pape reprit : « Vous savez dans quelles circonstances je » fus élu en 1846 ; l'ancien ministre de Grégoire XVI, le cardinal » Lambruschini, eut un certain nombre de voix. Je fus choisi » comme animé d'un esprit conciliant. Par là même, après l'élec- » tion, Lambruschini vécut à l'écart, dans une très grande réserve. » Lambruschini, c'était la plus grande figure du Sacré Collège. » Esprit supérieur, il voyait les choses de haut et il connaissait » son temps.... Nous Nous rencontrâmes pour la première fois sur » le rocher de Gaëte, en 1849. C'était le soir, nous nous promenions » seuls, parlant des maux de l'Eglise et des remèdes à y apporter. » Tout-à-coup Lambruschini m'arrête et, avec le ton solennel » d'un homme inspiré, il me dit : — Très Saint Père, les moyens » que vous proposez ont leur valeur : vous pouvez les prendre ; » mais ma conviction est que vous ne ferez pas tout ce que l'Eglise » est en droit d'attendre de vous pour son bien dans les temps » présents, si vous ne définissez pas l'Immaculée Conception et » l'infaillibilité du Pape !

» Ces paroles, dit Pie IX, produisirent dans mon esprit une » très vive lumière. Je saisis de suite l'importance de ces deux » actes. Quelques jours après, le 1er Novembre 1849, j'adressais » une Encyclique à tous les Evêques pour leur demander quelle » était la tradition de leur diocèse sur l'Immaculée Conception. » Vous savez comment le 8 Décembre 1854, le décret a été porté.... » *Auctoritate Apostolorum Petri et Pauli et nostrâ,* sans aucune » mention du consentement des Evêques qui nous entouraient.... » Puis est venu le Concile et la définition de l'Infaillibilité, etc. »

» Avant de m'éloigner de Rome, je témoignai au Pape combien il était nécessaire de faire paraître une protestation contre l'invasion piémontaise et l'occupation de Rome. Le Pape me répondit que l'Encyclique était prête, mais qu'il ne pouvait songer à la faire imprimer, sans exposer les imprimeurs à des poursuites et à la confiscation. Je lui proposai d'emporter le manuscrit et de le faire imprimer à Genève, puis d'expédier directement les exemplaires.

» Le Pape agréa cette proposition et me remit le manuscrit. Rentré à Genève, je fis prier le principal imprimeur de la ville — qui n'était point catholique — de passer chez moi. Je lui demandai s'il accepterait d'imprimer dans le plus grand secret un document. Après l'avoir parcouru, il accepta, me donnant sa parole d'honneur de garder le silence le plus complet.

» Cet homme honnête fit monter des presses dans sa chambre, composa lui-même les planches avec l'aide de son fils et tira. Il me remit le nombre des exemplaires que j'avais demandés, sans que personne ne se doutât de rien. J'expédiai par des occasions très sûres. Quelques jours plus tard, à la stupéfaction des Italiens, les journaux anglais et allemands publiaient et commentaient l'Encyclique. Comme le Pape l'avait prévu, les journaux italiens qui la publièrent furent saisis. »

Pendant ces récits, nous étions les uns et les autres suspendus aux lèvres de l'Evêque de Genève. Ceux qui l'ont entendu n'ont pas oublié quel charme avait sa parole si simple et si entraînante. Les prêtres qui l'entouraient, si attachés au Pape, le conjurèrent de mettre ces récits par écrit. N'étaient-ce pas des documents précieux pour l'histoire de l'Eglise ? Nous ne savons si l'Evêque de Genève aura eu le temps de réaliser ce vœu. Ce qui est certain, c'est que son biographe n'en a dit mot.

Pour nous, après avoir entendu ces faits, nous les avons redits ici et là. Aujourd'hui nous les résumons *ne pereant,* en affirmant la sincérité de notre récit.

Jos. GALINAND.

BIBLIOGRAPHIE. — **Conseils pédagogiques pour l'Enseignement primaire catholique,** par *une ancienne Normalienne.* 1 vol. in-18 Jésus ; 2 fr. 50.

Nous avons déjà annoncé, et nous recommandons de nouveau cet ouvrage dans lequel se trouvent réunis, — avec les moyens de faire dans sa classe œuvre d'apôtre, — les MEILLEURES MÉTHODES UNIVERSITAIRES, destinées à faciliter la préparation de l'*épreuve pratique du certificat d'aptitude pédagogique.*

En vente chez M. Salaün, libraire à Quimper.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le jeudi 15 Décembre, octave de la fête, a eu lieu, en la basilique de Saint-Pierre, la clôture solennelle des fêtes du cinquantenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Mgr Lazzareschi, archevêque d'Iconie, assisté du cardinal Rampolla, en sa qualité d'archiprêtre de la basilique, a célébré la messe à la chapelle du chœur, où se trouve l'image de la Vierge, couronnée par Pie IX et Pie X.

L'après-midi, le cardinal Rampolla a présidé le Salut solennel, à l'issue duquel on a illuminé la façade et la colonnade de Saint-Pierre avec 3,000 lanternes et 1,000 torches de magnésie.

Le Saint-Père s'est trouvé un peu fatigué — on le comprendra facilement — à la suite des nombreuses audiences particulières et collectives qu'il a données durant ces dernières semaines et des longues cérémonies qu'il a présidées. Mais cette fatigue passagère s'est vite dissipée et, samedi, Pie X, après avoir reçu les postulateurs de la Cause de S. Alexandre Sauli et Gaspard Majella, a donné des audiences spéciales à divers évêques d'Italie, d'Angleterre, d'Allemagne et des Indes Portugaises.

Dimanche (18) dans l'après-midi, Sa Sainteté, accompagnée de 25 cardinaux, est descendue dans la basilique Saint-Pierre pour

Archives diocésaines de Quimper et Léon

prier devant l'image du Bienheureux Gaspard del Buffalo, romain (1786-1837), fondateur des missionnaires du Précieux-Sang, dont la Béatification avait eu lieu le matin du même jour.

PARIS. — Son Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, a reçu de Mgr Carr, archevêque de Melbourne, une lettre datée du 7 Novembre 1904, dans laquelle ce prélat, au nom de ses 13 collègues archevêques et évêques d'Australie, transmet aux membres de l'épiscopat français l'ordre du jour adopté par le 2e Congrès catholique Australien réuni sous la présidence du cardinal Moran, archevêque de Sydney, et relatif à la situation religieuse en France.

Voici le texte du « Vœu » : « Le Congrès catholique des Etats Australiens, réuni en séance plénière, envoie au cardinal archevêque de Paris l'expression de sa sympathie bien profonde et pour la France et pour les congrégations françaises en ces jours d'épreuve et de persécution. »

La lettre félicite le cardinal-archevêque de Paris et ses « confrères » de leur « attitude noble et digne vis-à-vis des grandes difficultés du moment », et exprime l'espérance de voir la France redevenir encore la fille ainée de l'Eglise du Christ....

Dans cette lettre nous relevons ce passage significatif : « Nos institutions sont des plus modernes, et, pour le fond, nous vivons en pleine République, car tout relève du suffrage universel. Et cependant l'Eglise, avec toutes ses Congrégations, y compris les enseignantes, jouit de la plus complète liberté, et bien davantage d'une considération qui la met à l'abri de toute préoccupation sérieuse. Une atteinte quelconque à la liberté se heurterait vite au bon sens de nos concitoyens.... »

Français, avez-vous compris ?

REIMS. — **La santé de Mgr Langénieux.** — Nous lisons dans le *Bulletin religieux* de Reims :

« Son Éminence est revenue, dimanche soir, fatiguée de son long voyage. Le Cardinal a besoin d'un repos absolu, ses forces ne reviennent que très lentement. Nous recommandons de nouveau Son Éminence aux prières du clergé et des fidèles.

SAINT-FLOUR. — L'état de Mgr Lamoureux s'est assez sensiblement amélioré pour qu'on ait le droit d'avoir l'espérance de son rétablissement. (*La Croix.*)

Jubilés épiscopaux. — Son Em. le cardinal Coullié, archevêque de Lyon, célébrera le 23 Décembre le 50e anniversaire de son ordination sacerdotale. « Dans le deuil de la France », le vénérable cardinal ne veut aucune fête extérieure et désire que ce jour se passe dans la prière et la paix, à Fourvières, où il dira la messe à 8 heures.

Son Eminence réclame à cette occasion les prières de ses diocésains : toute l'Eglise de France sera heureux de s'y associer.

Le même jour, Mgr Hautin, archevêque de Chambéry, célébrera, en son église métropolitaine, une messe d'action de grâces, pour le 50e anniversaire de sa prêtrise.

L'enseignement « gratuit ». — Du *Journal des Débats*, ce renseignement fort instructif sur la rentrée des écoles à Paris :

« Il a été fermé à Paris, à la fin de Juillet dernier, 20 écoles de garçons et 35 de filles Soit en tout 55. Depuis cette époque, la moitié de ces écoles ont rouvert leurs cours avec leur personnel portant la tenue laïque. D'autres demandes tendantes à un régime semblable, et auxquelles on devra bien satisfaire, arrivent tous les jours à la direction de l'enseignement du département de la Seine.

« Il en résulte que les écoles de la ville n'ont reçu que très peu d'écoliers venus des écoles libres. Les agrandissements et aménagements d'écoles nouvelles ont été généralement inutiles, et cette déconvenue n'est pas sans agacer M. Combes qui avait escompté un gain de 5,000 enfants.

« Il se trouve même des écoles qui n'ont rien gagné du tout. Nous pouvons en citer une du IVe arrondissement, où il y avait bien 30 inscriptions de moins que l'an dernier, à pareille époque. Encore, dans celle-là, avait-on cru devoir, pour la rentrée, transformer en classes ordinaires l'atelier des travaux manuels ! »

Et, cependant, l'on prévoit déjà, pour la seule ville de Paris, la nécessité d'un emprunt scolaire de quatre-vingts millions ; la laïcisation, on le voit, ne coûte rien.

Pensée.

L'allemand Alban Stolz disait, en 1845 :

Si j'étais le diable, et que le peuple me choisit pour son député au Parlement, j'y ferais une motion, une seule, qui procurerait à l'enfer le plus de clients possible.

« Je proposerais *de séparer complètement l'école de l'Église ; que l'école n'ait plus rien à voir avec la religion, ni la religion avec l'école.* »

BIBLIOGRAPHIE

Au temps de la Pucelle : récits et tableaux — Le péril national, par M. MARIUS SEPET. (TÉQUI, éditeur.) Prix : 3 fr. 50.

Voici un livre de vulgarisation que l'on peut lire avec la même confiance que s'il était revêtu de tout l'appareil de l'érudition, car il est de la main d'un de nos plus consciencieux, de nos meilleurs érudits

M. Marius Sepet, auteur d'un si bel ouvrage sur *Jeanne d'Arc*, publié chez Mame, de Tours, possède particulièrement bien ce XVe siècle dont il

Archives diocésaines de Quimper et Léon

nous offre aujourd'hui de si vivants tableaux. Citons seulement ses chapitres sur *l'Enfance de Charles VII ; Le meurtre de Montereau ; l'Enfant d'Angleterre et le Roi de Bourges ; Paris sous la domination anglaise ; Mœurs, coutumes et costumes ; Episodes et anecdoctes.* Mais citons surtout le chapitre intitulé : *Le Théâtre au Moyen-Age*, qui est d'un maître en cette matière toute spéciale.

Nous ne pensons pas qu'il y ait de livre d'étrennes plus instructif et plus intéressant à faire figurer, cette année, en tête des catalogues.

H. DE L.

Petits Guides de la Ligue de la Liberté d'enseignement. — III. GUIDE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE LIBRE, in-16, 76 pages, 0 fr. 60 ; *franco :* 0 fr. 70 ; la douzaine : 6 fr., aux Bureaux de la Ligue, 53, rue de Babylone (Paris-7e).

Comment fonder une Ecole primaire libre ? une Garderie ? une Ecole maternelle ? Quelles sont les formalités d'ouverture ? les motifs d'opposition ? Quelles conditions sont requises du local ? des maîtres ? A quelles obligations sont astreints les instituteurs libres ? — A toutes ces questions, on trouve une réponse dans le *Petit Guide* qu'édite la Ligue de la Liberté d'Enseignement.

Indispensable aux instituteurs, directeurs et propriétaires d'Ecoles libres, il renseignera le public de la manière la plus sûre et la plus complète sur toutes les questions contentieuses si discutées aujourd'hui.

Librairie J. Salaun, Quimper.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856 PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rue Bonaparte, 82, PARIS.

Sommaire du Numéro du 5 Décembre 1904 :

I. Jubilé de l'Immaculée Conception (1854-1904, par Victor DELAPORTE. — II. L'Histoire d'un dogme, par Jean BAINVEL. — III. La Vierge Marie dans l'Islam et le Coran, par Joseph GOUDARD. — IV Le « Votum Bellarmini » sur l'Immaculée Conception, par X.-M. LE BACHELET. — V. La Sainte Vierge dans l'œuvre de saint François de Sales, par A. de BECDELIÈVRE. — VI. Vraie représentation de Notre-Dame de Lourdes, par Joseph LÉONARD. — VII. Allocution du Souverain Pontife au consistoire du 14 Novembre 1904. — VIII. Revue des livres. — IX. Evénements de la quinzaine.

« **ROME** ». — SOMMAIRE DU N° DU 8 DÉCEMBRE. — *Texte :* Le Saint-Siège et la France (Allocution pontificale). — La glorification de Marie Immaculée en 1854. — Le Consistoire du 14 Novembre. — S. Em. le cardinal Merry del Val à Castel Gandolfo. — S. Em. le cardinal Mocenni. — Le pouvoir temporel des Papes, du pontificat d'Innocent III à la captivité de Pie VII. — Une messe servie par Mgr Sarto. — Chronique. — Tables des matières et des gravures.

Illustrations (16) : monuments, vues et portraits.

L'ACTION POPULAIRE. — Le meilleur de **Le Play** nous reste avec sa doctrine, avec ses méthodes, avec ses disciples héritiers de sa pensée et de son zèle. L'un d'eux, A. DELAIRE, dans un résumé difficile pour tout autre, présente les idées dominantes du maître, le cours de sa vie, l'ordre de ses travaux, leur caractère et leurs résultats.

L'exemplaire : *0,25 centimes.* — L'abonnement à la quatrième série (N° 49 à 72) : *5 francs.*

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.